REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

ANNÉE ET TOME XL

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1916

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PA
2
R34
n.s.
t.40-42

635751
17.5.56

ADRIEN KREBS

La *Revue de Philologie* a fait cette année une perte sensible. Notre dévoué collaborateur Adrien Krebs, qui dirigeait depuis plus de quinze ans la *Revue des Revues*, nous a été enlevé après une courte maladie.

L'un des nôtres a dit, au jour des obsèques, tous les services qu'il nous avait rendus et nous croyons de notre devoir de reproduire ce discours, en le faisant précéder d'une très brève notice biographique.

Krebs (Adrien), né à Neuchâtel, en Suisse, le 19 juin 1849, mort à Paris le 13 janvier 1916.

Venu à Paris en 1866 ; élève à l'École des Hautes Études de 1875 à 1877 (voir *Annuaire* 1914-1915, p. 147 et suiv.). Licencié ès lettres en 1875.

Nommé professeur à l'École Alsacienne au mois d'octobre 1879, préfet des études littéraires le 1er janvier 1907, prend sa retraite le 31 décembre 1913. Appelé en janvier 1914 à faire partie du Conseil d'administration de l'École.

Directeur depuis 1899 de la *Revue des Revues* de la *Revue de Philologie*.

Le jour des obsèques, M. Bernard Haussoullier a prononcé le discours suivant.

« Le témoignage que je veux joindre à celui des représentants de l'École Alsacienne est avant tout celui d'un ami, d'un très vieil ami d'Adrien Krebs. Qu'il me soit donc permis de rendre hommage à l'homme avant de dire les mérites du travailleur et du plus fidèle des collaborateurs.

Nous nous étions rencontrés, il y a plus de quarante ans, à l'École des Hautes Études et au Collège de France, et, de tous mes camarades d'alors, il n'en est pas dont l'image soit restée plus vivante en mon esprit. Adrien Krebs avait déjà cet air de gravité simple qu'il conserva toute sa vie, le regard droit, l'abord franc, jusqu'à la voix un peu voilée qui se gardait de tout éclat. On se sentait attiré vers lui, on appréciait son sérieux, sa dignité et

c'est ainsi que je suis entré dans son amitié pour n'en plus sortir quarante ans durant. La sûreté de son dévouement résistait à de longues et silencieuses absences, aux apparences de l'oubli : jamais ami ne fut plus ferme et plus constant.

Ses maîtres ne l'estimaient pas moins que ses camarades. Obstiné au travail, il prenait aux recherches de la conférence et du cours une part très active, se faisant remarquer par son esprit de suite et de finesse, par le sens des réalités qui s'alliait chez lui au goût des arts et de la poésie. Il eut vite fait, sur le choix des deux maîtres que nous suivions le plus volontiers l'un et l'autre, et qui l'avaient aussitôt distingué, de choisir deux sujets de thèses de doctorat : M. Perrot l'orienta vers les antiquités juridiques, M. Foucart vers les antiquités religieuses, et je pourrais dire aujourd'hui le titre de ces deux livres qui furent commencés, presque menés à bonne fin, mais qui ne virent jamais le jour.

Gardons-nous d'en tenir trop vite rigueur à Adrien Krebs. Il a choisi la bonne part et nous venons d'entendre comment il avait compris et rempli son rôle de professeur à l'École Alsacienne. Nous rêvions pour lui un autre sillon, plus personnel, sans doute plus vain ; il s'est dévoué à son enseignement et à ses élèves, il a fait honneur à l'un, il a fait du bien aux autres. N'oublions pas non plus qu'au temps où il s'enfermait — pas aussi étroitement qu'on le croit d'ordinaire, nous l'allons voir — dans sa classe, la France se relevait d'une guerre : la guerre comme nous disions alors ! et qu'il y avait autant d'exemples que de leçons à donner à la jeune génération. Ces exemples, Adrien Krebs les a prodigués, et les qualités morales que je rappelais tout à l'heure ont trouvé dans le monde si vivant et si ouvert de ses élèves le plus bienfaisant emploi.

Aussi bien Adrien Krebs n'avait jamais rompu avec les études qui avaient illuminé sa jeunesse. Il en garda toujours le goût et l'habitude. Discrètement, simplement, régulièrement — comme il faisait toute chose — il reprit le chemin du Collège de France et de l'École des Hautes Études, où ses maîtres vieillis témoignaient toujours, par la cordialité de l'accueil, du plaisir qu'ils éprouvaient à le revoir et de l'estime où ils continuaient à le tenir. La Bibliothèque de l'Université recevait souvent ses visites, et les livres qu'il empruntait trahissaient sa fidélité aux questions de droit et d'épigraphie grecs qu'il avait choisies dans la pleine lumière de ses débuts. C'est ainsi qu'il a donné d'excellents articles au *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, articles dont ses lecteurs étaient plus satisfaits que lui-même, toujours de plus en plus exigeant, mais ses lecteurs avaient raison contre lui. C'est ainsi encore qu'il entra à la *Revue de Philologie* où nous sûmes

le décider, en 1899, à accepter la direction de la *Revue des Revues*.

La tâche était lourde et délicate. Lourde, parce qu'elle exigeait la connaissance des langues et, à défaut de compétence universelle, une curiosité toujours en éveil. Délicate, parce qu'elle le mettait en relations et en correspondance avec des collaborateurs d'humeur très différente, tous prompts à la promesse, plus lents à l'exécution et même tardivement défaillants. La patience de notre ami fut souvent mise à rude épreuve et nous nous reprochons d'avoir plus d'une fois troublé la paix de ses vacances lointaines. Que je lui dise une dernière fois toute notre reconnaissance pour tant de services rendus !

Tels sont, brièvement assemblés, les souvenirs qu'a recueillis un témoin véridique de toute la carrière d'Adrien Krebs.

Je les offre respectueusement à sa veuve qui a si noblement et si délicatement assuré le bonheur de son foyer.

Je les offre amicalement à ses fils auxquels il s'est dévoué avec une tendresse si clairvoyante et tant de succès.

Pour moi, je les garderai pieusement et c'est de tout cœur que j'adresse à Adrien Krebs un dernier adieu. »

Adrien Krebs est mort avant d'avoir pu achever la *Revue des Revues* de l'année 1914. Un des nôtres a recueilli sa succession et nous veillerons tous à ce que la *Revue de Philologie* ne souffre pas de la disparition de notre très fidèle et dévoué collaborateur.

[La Rédaction.]

SUR LA DÉTERMINATION DES ACTES DANS LES COMÉDIES DE TÉRENCE.

I

Avec Donat, tout le monde admet que chacune des six comédies de Térence formait cinq actes. La représentation était donc coupée par quatre entractes ; où devait avoir sa place chacune de ces coupures ? Les chefs de troupe pouvaient le demander à l'auteur, mais quand l'auteur ne fut plus là pour leur répondre, où prenaient-ils ce renseignement, dont pratiquement ils ne pouvaient se passer ?

Suivons par exemple l'histoire primitive de la *Fille adjugée* de Térence, l' Ἐπιδικαζομένη, telle que cette histoire nous est racontée par l'interpolateur du prologue. A la pièce, nous est-il dit, le public latin, *Latini*, a ôté son titre grec. Il lui a donné le nom du personnage principal, *Phormio*. Il s'était donc établi un usage du public latin ; donc la pièce avait eu des représentations multiples ; donc on avait su, chaque fois, où placer les entractes, à quel moment faire reposer les acteurs et faire signe au *tibicen* pour l'intermède musical ; le dernier organisateur en particulier, c'est-à-dire précisément notre interpolateur du prologue, n'avait pu être embarrassé à cet égard. Il était nécessaire qu'il fût renseigné sur les entractes ; cela, à titre professionnel. Personnellement, d'ailleurs, il n'y a pas à croire qu'il ait eu une vraie érudition, car, confondant deux pièces presque homonymes d'Apollodore de Caryste, il a écrit au masculin *Epidicazomenon* quand il fallait au féminin *Epidicazomenen*. Erreur pour nous utile, car elle nous documente sur le manuscrit de la pièce utilisé par notre homme. Ce manuscrit n'avait plus le titre primitif, Ἐπιδικαζομένη en caractères grecs ou en transcription latine (titre assurément respecté par Térence, quoique bizarre pour les oreilles latines, tout aussi bien que le titre Ἑαυτὸν τιμωρούμενος).

Déjà le manuscrit, le plus ancien, de tous ceux de Térence, sur lequel nous soyons instruits d'un détail, présentait le titre PHORMIO. Présentait-il aussi une indication des limites d'actes ?

Le titre PHORMIO, remarquons-le, s'est transmis depuis le manuscrit en question jusqu'à ceux qui subsistent aujourd'hui, tout aussi bien que les titres plus authentiques ANDRIA, ADELPHOE, etc. De même se sont transmis jusqu'à nos manuscrits les « interscènes », c'est-à-dire les listes placées en tête de chaque scène et qui en énumèrent les personnages, On les a, il est vrai, perfectionnés ; on y a élagué les clés trop algébriques A, B, Γ..., parce que devant chaque réplique on a peu à peu remplacé ces clés par des initiales, ou groupes d'initiales, plus commodes pour le lecteur. La transmission des interscènes n'en a pas moins été continue, comme celle des titres ; que sont devenues les indications d'entractes dont l'interpolateur du prologue semble avoir eu connaissance ?

En matière d'entractes, nous ne trouvons dans nos manuscrits aucun vestige d'une tradition. Ce n'est pas des manuscrits que les éditions imprimées tirent leurs titres ACTVS I, II, III... ; ces titres ont été intercalés à certaines places par conjecture. Des manuscrits relativement récents donnent des indications équivalentes ; elles y ont été ajoutées après coup d'après la doctrine de Donat et n'ont qu'une valeur de gloses. Quant aux manuscrits de date respectable, ceux des siècles carolingiens, celui qui remonte jusqu'à la Renaissance byzantine, ils ne fournissent aucun indice ni direct ni indirect sur la division en actes. Et pourtant, a priori, il est évident que cette division a été jadis marquée d'une façon ou d'une autre. Aussi longtemps qu'on a joué du Térence sur une scène publique de Rome, la connaissance précise et immédiate des entractes est restée une nécessité pour les hommes de théâtre. Il ne serait pas concevable qu'ils eussent été réduits à conjecturer, à ratiociner, à tâtonner, à se contredire les uns les autres et à contredire le bon sens, comme l'ont fait des critiques anciens et modernes.

Ce n'est chose ni commode ni rapide que de déterminer dans les six comédies la place des vingt-quatre entractes ; les erreurs commises le montrent clairement.

Donat a prétendu préciser le contenu de chaque acte. Il n'a atteint qu'une approximation grossière. Il a eu le mérite d'énoncer un critère des entractes qui est absolument certain, à savoir le fait que, tous les personnages disparaissant, la scène reste vide. Rien de mieux, mais Donat n'a pas su rester fidèle à son critère.

Dans les temps modernes, l'autorité de Donat a été remplacée par celle d'une vulgate arithmétique qui n'a ni l'avantage d'être scientifique ni l'excuse d'être traditionnelle. La vulgate arithmétique numérote avec précision, mais non avec vérité, les actes et les scènes de chaque acte. Ses chiffres sont encore souvent cités par routine ou par discipline. Elle ne pèche pas seulement sur des points obscurs ou controversables. Au vers 854 des *Adelphes*, elle laisse en scène le vieux Déméa, alors que son frère vient de lui dire de rentrer (*i ergo intro*). L'énormité n'a pas été aperçue même d'un Bentley.

Des éditeurs plus récents ont corrigé cette faute prodigieuse, mais d'autres fautes leur ont échappé.

Dans un même acte des *Adelphes* on loge, encore aujourd'hui deux faits qui devraient être séparés. Le second de ces faits est l'accouchement (vers 487) ; le premier est le départ de la messagère qui a été chercher la sage-femme (vers 354). Une sage-femme, au théâtre, est présumée arriver à temps si le contraire n'est pas dit ; celle-ci doit donc arriver, accompagnée de la messagère, au cours de l'acte, avant le vers 487 et après le vers 354 ; or les spectateurs ne voient paraître ni l'une ni l'autre des deux femmes. C'est donc qu'il y a erreur, et que l'arrivée de la sage-femme est censée avoir eu lieu dans un entracte ; donc un entracte était à placer entre 354 et 487. Il y a en effet, dans cet intervalle, un point où il est aisé de le placer, et on est conduit en définitive à retrancher soixante-sept vers au commencement de l'acte III et à en augmenter l'acte II. Le raisonnement qui vient d'être fait est terre à terre, et, en lui-même, n'a rien qui flatte l'imagination ; mais, quand un ouvrage est soigné, la vérité en ce qui le concerne est toujours esthétique. En fait le recul de soixante-sept vers, proposé pour l'entracte, améliore singulièrement la composition de la pièce. On aurait pu découvrir la place vraie de l'entracte en ne consultant que le goût, si le goût était un critère à la portée de tous les philologues. A la décharge des éditeurs qui ont mal lu Térence, il faut avouer que la rectification indiquée est surtout à l'honneur de Ménandre ; son jeune, très jeune adaptateur latin, qui était un styliste de premier ordre, mais qui ne se doutait absolument pas de l'art du dramaturge, a déconcerté l'appréciation littéraire en gâtant son acte II par un placage inepte (il y montre en action ce qui, dans l'acte Ier, avait été raconté comme accompli depuis plusieurs heures). L'inconscience du *dimidiatus Menander* ne doit pas nous masquer l'art approfondi qu'il n'a su ni respecter, ni apercevoir.

Revenons à la sage-femme des *Adelphes*, qu'on va ostensiblement chercher pendant l'acte II et qui, sans que le public en soit témoin, arrive pendant l'entracte. Un tel exemple conduit à formuler un principe de méthode, c'est que le critique qui veut éclaircir une répartition d'actes doit se conduire moins en lecteur qu'en spectateur. Il faut que son imagination voie la pièce au théâtre. Il faut que, des yeux de l'esprit, il assiste aux entrées et aux sorties, qu'il aperçoive les acteurs franchissant tel seuil, disparaissant par telle coulisse, débouchant de la ruelle située au milieu de la scène. Et en conséquence, pendant que le drame suit son cours, il faut que notre critique ait un sentiment vrai des durées. Il les mesurera non par le simple écart de deux vers sur le papier, mais en tenant compte aussi des vides, qui, à leur manière, sont une partie de l'action.

Soit par exemple, dans Térence, l'attentat commis par le faux eunuque. Le récit en est fait en 31 grands vers octonaires (575-605). C'est donc un long récit, mais bien plus longue doit être supposée la suite même des faits. Il faut que la maîtresse de la maison s'éloigne de sa demeure, qu'alors seulement les servantes, laissées seules, fassent chauffer le bain de la jeune fille, que celle-ci s'en aille prendre le bain, qu'on la frotte, la masse et la parfume, qu'on la ramène, qu'on la couche, qu'on la fasse éventer doucement par le jeune garçon, et qu'à leur tour les servantes aillent se livrer sans hâte aux plaisirs du bain, du désœuvrement et de l'espièglerie ; que cependant l'ardent amoureux, à travers le *flabellum* qu'il agite mollement, regarde la belle sans qu'elle s'en doute, et guette le moment où soudain elle s'endort. Puis il est nécessaire qu'il écoute de loin les ébats des baigneuses et en entende assez pour compter qu'il ne sera pas surpris. A ce moment enfin, avec prestesse mais non avec précipitation, il pousse le verrou et rien plus ne traîne. Or ce n'est pas d'un mouvement bestial, c'est pénétré d'adoration pour la beauté, en enfant qui devient homme et, en même temps, en théoricien de l'amour et en connaisseur jusque-là platonique, beau lui-même comme un dieu et sans scrupules comme un dieu, l'imagination pleine d'ailleurs des exemples divins et des leçons de la poésie et de la peinture, que le charmant Chéréa s'abandonne presque innocemment à sa jeune passion. Rien en lui de malsain ou de polisson, qui fasse penser à un Chérubin. L'art de Ménandre a fait de lui un criminel exquis, si bien que même les modernes lisent sans scandale et sans révolte. Si nous cherchons les explications secrètes de ce miracle d'habileté, nous nous apercevrons que la lenteur des événements y joue un rôle qui a son impor-

tance. Figurons-nous, en effet, un attentat brusqué, sans la longue attente du bain, sans la contemplation muette à travers l'éventail, sans l'évocation des souvenirs mythologiques ; le fond resterait le même, mais la scène risquerait de devenir déplaisante, parce qu'on y verrait l'instinct physiologique et non l'amour ; notre imagination n'est indulgente que parce qu'on ne la presse pas. C'est à quoi auraient dû songer les éditeurs qui ont réparti les actes. Dans un petit fragment d'acte, contre toute évidence et contre tout sentiment de morale ou d'esthétique, ils ont prétendu enclore l'épisode tout entier. Fragment dérisoirement court, de quarante-sept vers en tout (le faux eunuque entre dans la maison au vers 499 et en sort au vers 546). Et surtout fragment de durée trop précise. De par le goût et de par la délicatesse, on transportera l'attentat dans un entracte, d'abord parce qu'un entracte sera long, si on le veut long, ensuite et surtout parce qu'un entracte est de durée non définie. La retouche à faire est aisée ; l'acte III de l'*Eunuque* perdra ses 76 derniers vers, qui s'ajouteront au commencement de l'acte IV.

Par les erreurs que nos critiques modernes ont commises relativement aux actes de l'*Eunuque* et des *Adelphes*, on voit dans quel embarras auraient été les comédiens antiques, s'ils n'avaient été documentés d'une façon directe. A coup sûr, ils ne relisaient pas chaque drame, à chaque occasion, pour y évaluer la durée d'un épisode ou pour y pointer les allées et venues d'une messagère. Y avait-il donc, en tête de chaque acte, une indication expresse, telle que *ACTVS II*, ou, en abrégé, *A. II ?*

Cela ne peut être supposé sérieusement, car, dans Plaute et dans Térence, quelques-unes au moins de ces indications auraient laissé quelques vestiges d'elles. N'avons-nous pas encore ça et là, en tête de certaines scènes de Plaute, des restes des abréviations *DV* pour *deuerbium*, *C* pour *canticum ?* Les titres d'actes, semble-t-il, auraient dû se conserver encore mieux, car la distribution de la pièce peut intéresser les simples lecteurs, tandis qu'à distance ils ne se soucieront guère qu'un morceau ait eu tel ou tel aspect musical. Au temps de Donat tout au moins, ou mieux, au temps des devanciers qui lui ont transmis une doctrine des actes, il aurait sûrement subsisté des exemplaires assez fidèles à la tradition pour être utilisables, et pour dispenser les commentateurs antiques, — sans parler des modernes, — de vouloir deviner à tort et à travers.

J'ai donc cherché une autre hypothèse. Je présume (c'est une idée bien simple), que chaque acte formait tout bonnement une unité matérielle distincte (soit cahier, soit rouleau, peu importe).

Ainsi la répartition se trouvait marquée sans l'être, et marquée de la façon la plus nette et, en apparence, la plus indélébile. Rien d'ailleurs de plus favorable à la pratique théâtrale ; les divers actes pouvaient être distribués à divers acteurs, ce qui permettait à toute la troupe d'étudier et d'apprendre rapidement tous les rôles. Un simple numéro (I, II, III, IIII, V) suffisait pour distinguer et classer les cinq unités matérielles, — et par là même les actes, — comme dans nos bibliothèques des numéros analogues classent les volumes d'un même ouvrage. Au théâtre donc (car, à l'origine et pendant longtemps, le théâtre seul a été en cause), le manuscrit d'un drame se composait de cinq petits manuscrits partiels (sans compter un sixième petit manuscrit qui venait s'ajouter au dernier moment, celui qui contenait le prologue). Aussi longtemps que les drames ont été considérés comme faits pour la représentation et non pour la lecture, il n'y a aucune raison pour que cela ait changé. Pendant toute cette période, il n'a été écrit que des exemplaires pour gens de théâtre, constitués toujours par une juxtaposition d'exemplaires partiels.

Plus tard vint un temps où Rome eut des *grammatici*, et où les vieux textes dramatiques devinrent des objets d'érudition et d'annotation, ou même, pour quelques personnes curieuses de lettres, des objets de simple lecture. Il fallut désormais des exemplaires de bibliothèque. Dans ceux-ci, naturellement, on trouva expédient de coucher par écrit les cinq actes à la file, et avec eux le prologue en tête, sur un seul et même rouleau de papyrus. Qu'advint-il alors du vieux numérotage des manuscrits partiels ? il tomba de lui-même, comme tombent nos numérotages quand on réimprime en un volume. Ainsi la vieille répartition se trouva effacée pour toujours. Elle disparut sans qu'on le voulût, sans qu'on s'en aperçût, et sans qu'il y eût connexité naturelle entre l'effet et la cause. La cause, c'est que, dans la culture du monde romain, le drame avait assumé un rôle supplémentaire, insoupçonné des dramaturges.

Pour la lecture, le manuscrit de bibliothèque était évidemment plus commode que le manuscrit de théâtre. Celui-ci, d'ailleurs, s'effaça de lui-même à l'avènement du césarisme, car il n'y eut plus de représentations, et les exemplaires de théâtre ne furent plus utiles que pour emballage.

Il ne devait donc subsister, sous le haut Empire, que des copies écrites d'un seul tenant, et où ne subsistait aucun souvenir des actes. C'est sur des exemplaires ainsi constitués, et déjà semblables aux nôtres, qu'ont été imaginées les répartitions

fantaisistes qui sont venues à nous à travers Donat. Elles ne peuvent rien contenir de traditionnel ; elles valent ce que valent des conjectures, et qui dépend de ce qu'on y a dépensé de méthode.

II

Le règne des exemplaires de bibliothèque a exercé sur le texte de l'*Andrienne* une influence spéciale.

On sait que, dans Térence, l'unique amoureux de Ménandre avait été doublé d'un amoureux secondaire, épris de la jeune fille dont l'amoureux principal ne veut pas, et qui reste démunie quand il se marie selon son cœur. C'était agir en adaptateur charitable ; plus charitable encore a eté un interpolateur anonyme, qui a pris les intérêts de l'amoureux secondaire et a composé en sa faveur une rallonge du dénouement, à nous connue par quelques manuscrits, écrite en vers d'une bonne facture métrique.

A la fin de la pièce authentique, l'amoureux principal est seul marié dûment et selon toutes les règles. Sur la scène même, il reçoit le consentement de son père, celui de Chrémès son beau-père, la promesse d'une dot de dix talents ; par dessus le marché il a d'avance un enfant, né au cours du drame. Il en est autrement de l'amoureux secondaire. A la vérité, les spectateurs sont rassurés sur son compte par un vers que leur adresse un acteur non défini ; on sait qu'il obtiendra la bien-aimée, mais elle ne lui est pas promise par la seule bouche autorisée, celle du vieux Chrémès. Or l'auteur de la rallonge ajoutée au dénouement était un amateur de points sur les *i*. Il fait donc réapparaître Chrémès, qui revient en scène exprès pour accorder au jeune homme la fille et la dot. — Ici se place une remarque curieuse ; la dot donnée à l'amoureux secondaire est de six talents seulement selon l'interpolateur, alors que selon Térence l'amoureux principal, qui épouse une autre fille du même Chrémès, reçoit dix talents. Par l'étourderie de l'arrangeur, Chrémès a une conduite bizarre ; il avantage celle de ses deux filles qu'il n'a connu qu'en bas âge, et qu'il vient de revoir à l'instant même pour la première fois, et il sacrifie celle qu'il a vu grandir auprès de lui et qui a été le charme de ses vieux jours. Du moins l'inadvertance même est instructive. Elle nous fait voir que notre

homme avait une véritable rage de préciser au hasard ; dans cette manie est l'explication de sa fabrication tout entière, en tant qu'il s'est figuré qu'elle améliorerait la pièce.

Mais pourquoi s'est-il préoccupé d'améliorer la pièce ? S'il s'est donné la peine de rédiger une vingtaine de vers soigneusement construits, ce n'a pu être que parce qu'il organisait une représentation. Il a donc procédé en homme de théâtre. D'où une conséquence. Si dans le corps de la pièce nous apercevons quelque altération ayant un caractère non livresque, mais théâtral, il sera naturel, jusqu'à preuve contraire, que nous attribuions cette altération au même interpolateur qui a prolongé le dénouement. Or nous constatons en effet, dans l'*Andrienne*, des retouches qui sont d'ordre théâtral, car elles intéressent la répartition des actes.

Dans la pièce telle que l'avait conçue Ménandre et après lui Térence, un entracte est indispensable après le vers 226. En prononçant ce vers, en effet, l'esclave se dirige vers le forum pour y joindre son jeune maître ; or ce dernier, six vers plus loin, est aperçu d'une tierce personne comme arrivant en scène, et la suite montre que c'est du forum qu'il vient. Le maître et l'esclave font donc le même chemin en sens contraire ; il semble qu'ils vont fatalement se rencontrer, et, vu la brièveté de l'intervalle entre les deux vers, se rencontrer sous les yeux mêmes des spectateurs ; n'oublions pas combien une scène antique était plus large que les scènes des salles modernes. Comme en fait les deux personnages ne se rencontrent pas, il faut de toute nécessité que le départ de l'un et l'arrivée de l'autre soient séparés par un entracte. — Il y a à l'appui un autre argument, moins rigoureux mais néanmoins d'une grande force. Le père du jeune homme a quitté la scène au vers 205, et c'est au vers 234 que le jeune homme apparaît lui ayant parlé. L'intervalle est de 29 vers ; si à la durée des 29 vers ne s'ajoute pas celle d'un entracte, il est incompréhensible que le vieillard ait eu le temps d'aller jusqu'au forum et d'y découvrir son fils dans la foule, puis que le jeune homme ait pu parcourir à rebours le chemin par lequel son père est venu à lui.

L'existence d'un entracte est donc assurée, et assurée doublement. Mais, ô surprise ! elle paraît d'autre part inadmissible, et voici comme. En partant, au vers 226, l'esclave signale l'apparition de la servante Mysis, qui sort de chez sa maîtresse ; *sed Mysis ab ea egreditur*. C'est justement cette même Mysis qui, au v. 234, va voir arriver le jeune homme. Elle est donc en scène et quand l'un part et quand l'autre arrive, donc l'intercalation

d'un entracte est mathématiquement impossible. Il y a évidence pour le *non*, comme il y avait évidence pour le *oui*. La question de l'entracte semble inextricable. Ou plutôt, pour parler un langage plus digne de la critique, il y a à démêler de quelle illusion nous sommes le jouet.

Regardons de près le vers 226. L'esclave s'y écrie *Voici Mysis*, et il ne dit rien ni à Mysis, ni sur Mysis. C'est là un phénomène unique dans ce que nous avons de la comédie latine ; quand un personnage signale l'entrée d'un autre, ou bien il aborde l'autre, ou bien il le fuit, et le spectateur sait pourquoi. En autres termes, on n'annonce jamais une survenue que quand on s'y intéresse dans un sens ou dans l'autre. — Autre remarque : l'ïambique 226 est un vers de six pieds égaré entre deux vers de huit, et l'intercalation est d'autant plus gauche que, par la syntaxe, le vers court est lié au vers long qui le suit :

Mi quidem hercle non fit ueri simile ; atque ipsis commentum placet.
Sed Mysis ab ea egreditur. At ego hinc me ad forum ut
Conueniam Pamphilum, ne de hac re pater inprudentem opprimat.

La clé de l'énigme me paraît sauter aux yeux. Le vers 226 est apocryphe. Il n'a pu être ajouté que par quelqu'un qui s'intéressait aux entrées et sorties des personnages, et qui par conséquent organisait une représentation. Qui cela ? très probablement, selon une présomption que j'ai eu soin d'annoncer à l'avance, le même arrangeur qui a composé pour l'*Andrienne* la rallonge finale. En tout cas, quelqu'un qui s'est embrouillé sur la question de répartition, et qui entre les vers 226 et 227 supprimait l'entracte.

Supprimer un entracte, c'est le déplacer, car, quoi qu'on fasse, le nombre des entractes est toujours de quatre. Donc notre homme était condamné à loger ailleurs un faux entracte. C'est effectivement ce qu'il a fait, et nous constatons la marque d'un faux entracte après le vers 170.

L'examen de ce point nouveau exige d'abord quelques observations sur l'ensemble de la scène qui précède. On sait que Térence l'a beaucoup altérée en y introduisant un πρόσωπον προστατικόν, l'affranchi fidèle et zélé dont le vieillard est censé faire son policier en chef, mais dont on n'apprend nulle part qu'il lui soit arrivé d'ouvrir la bouche ou d'ouvrir l'œil. Cet inutile personnage se trouve arriver chez le vieillard avec des esclaves porteurs de victuailles (on peut supposer qu'ils ont été chargés de le prendre sur leur route, en revenant du forum), juste au moment précis

où le vieillard sort de sa maison sans motif connu. Rien de plus maladroit que tout cet agencement, qui a jeté sur tout le début de la pièce une obscurité propice aux bévues antiques et modernes. Pour y voir clair, rétablissons en pensée la donnée de Ménandre ; la scène initiale était non un dialogue avec l'affranchi, mais un monologue du vieillard, qui sortait de la maison pour s'épancher avec lui-même, sur ses soucis paternels, tout en guettant les porteurs qu'il attendait. Il n'y avait aucune coïncidence forcée entre leur arrivée et le moment où le vieillard passait le seuil. Suivant toute apparence, le monologue était moins long que le dialogue qui l'a supplanté, et il devait paraître manifestement insuffisant à remplir un acte. Dans ces conditions, il va de soi qu'à la fin du monologue le vieillard ne rentrait pas chez lui (il a à voir son fils au forum, et bientôt il l'y verra en effet, pour lui signifier sa prétendue intention de le marier le jour même). Quand le vieillard parle d'une conversation qu'il a eue avec son esclave (vers 172-174) et quand l'esclave en parle à son tour (175-182), il s'agit de ce qui a eu lieu dans la maison avant le commencement du drame, c'est-à-dire avant que le vieillard sortît et monologuât.

Il n'en peut d'ailleurs être autrement ; quand le maître a envoyé des serviteurs acheter des victuailles pour le mariage simulé, il a nécessairement dit à l'esclave principal (comme à toute la maisonnée) ce qu'allaient faire les hommes et à quoi devaient servir les paniers. Considération de ménage ! dira-t-on ; croyez-vous que Ménandre ait songé à de si petites choses ? Je fais à Ménandre l'honneur de n'en pas douter. Cela d'ailleurs explique une donnée très curieuse et très digne de notre attention (indépendante, notons-le bien, de toute hypothèse personnelle) ; c'est que le mariage simulé est notifié à l'esclave avant de l'être au jeune homme.

L'esclave, en définitive, a été averti avant le monologue de son vieux maître, dans un dialogue antérieur à la pièce même. Le vieillard n'a plus rien à dire, il a vu ses porteurs rentrer, le voilà libre d'aller enfin rejoindre au forum son fils, qui ignore encore le projet qui le concerne. Il partirait en effet, si l'esclave ne sortait inopinément en prononçant tout haut quelques paroles imprudentes. Le vieillard est amené ainsi à engager avec lui un second dialogue ; depuis le moment où il a paru sur la scène, il est resté en vue, et il n'y a pas eu d'entracte.

A cela rien n'a pu être changé pour la malencontreuse invention du πρόσωπον προτατικόν, et l'adaptateur latin n'a certainement pas remanié la répartition en actes, telle que la lui offrait son

original. Pourtant, si l'on en croyait nos manuscrits, il y aurait scène vide après le vers 171, le πρόσωπον προτατικόν et le vieillard disparaissant dans la maison ; l'un des deux dit à l'autre *Rentrons* (*eamus nunciam intro*). C'est là ce que j'ai appelé plus haut la marque d'un entracte faux, de l'entracte faux par lequel l'interpolateur de l'*Andrienne* devait nécessairement remplacer l'entracte vrai par lui supprimé à tort. Le vers 171 est son œuvre, tout comme le vers 226.

Les deux vers relégués en bas de page comme apocryphes, nous voyons enfin se dessiner nettement la structure de la pièce de Térence et, ajoutons, de la pièce de Ménandre. L'acte II perd ses 56 premiers vers, dont s'accroît l'acte Ier. Les évolutions des personnages s'éclaircissent ; l'esclave et le jeune homme ne risquent plus de se rencontrer à contretemps. Et, là comme ailleurs, la vérité profite à l'esthétique. On a plaisir à voir se corser un peu l'acte Ier, qui avait semblé se réduire dans Térence à un dialogue apocryphe, dans Ménandre à un monologue. A vrai dire, l'acte II devient un peu court (74 vers), mais il est loin d'être vide dramatiquement. Outre qu'on y voit Mysis envoyée chez la sage-femme, détail fort important pour préciser la marche de l'action, on y entend le jeune homme exhaler son désespoir dans un long *canticum*, puis rassurer Mysis par l'admirable scène où il raconte les adjurations de Chrysis mourante. La qualité, ici, supplée avantageusement à la quantité. Les deux actes, d'ailleurs, sont maintenant l'un et l'autre d'une unité irréprochable. Le jeune homme et la servante remplissent exactement l'un, et, n'était le πρόσωπον προτατικόν dont le premier auteur s'était passé, l'autre acte serait non moins exactement rempli par le vieillard et l'esclave ; on ne pouvait attendre de l'art de Ménandre une plus absolue netteté, et beaucoup de cette netteté subsiste dans Térence. Quant à l'interpolateur qui a enrichi l'*Andrienne* de deux pauvres vers insignifiants, il est merveilleux qu'à si peu de frais il ait à ce point gâté la pièce.

Revenu à l'interpolateur, il me reste encore une question à traiter. Puisque cet arrangeur avait en vue une représentation, où a-t-il fait jouer l'*Andrienne?* A coup sûr, pas dans un vrai théâtre. Au premier essai de répétition, on aurait vu l'esclave et le jeune maître se croiser dans la direction du forum sans s'apercevoir l'un l'autre, et on aurait senti que le public allait éclater de rire. Il devait s'agir d'une représentation privée, donnée pour quelques invités dans ce que nous appellerions un salon. Dans un local privé, les invraisemblances matérielles cessent d'être des invraisemblances. Là on ne chicanera pas le

personnage qui, pour aller d'une place publique à une autre, ouvrira une porte ou soulèvera une draperie.

Au caractère privé de la représentation tient l'erreur que l'arrangeur a commise touchant les actes. S'il s'est trompé, c'est d'abord parce que ce n'était pas un professionnel du théâtre, mais plutôt un *grammaticus* au service d'un mécène (ou bien le mécène lui-même, s'il se piquait de virtuosité en versification dramatique ?). Ensuite, c'est parce qu'il avait en mains une *Andrienne* de bibliothèque, écrite sans distinction d'actes sur un unique rouleau, et non une *Andrienne* de théâtre, formant cinq petits manuscrits distincts. Il a donc opéré quand déjà il existait des exemplaires de bibliothèque, et peut-être quand on n'écrivait plus d'exemplaires de théâtre.

Faut-il songer à l'époque de la Renaissance byzantine? J'en doute ; à en juger par le silence ordinaire de Donat sur les questions métriques, on devait être alors peu capable de bien pasticher la versification térentienne. Il n'est guère à croire qu'un érudit de basse époque ait pu fabriquer des trochaïques comme ceux de la rallonge finale :

> Te expectabam ; est de tua re quod agere ego tecum uolo ;
> Operam *dedi* ne me esse oblitum dicas *tuae* gnatae alterae.

Du moment qu'on ne peut faire que des conjectures, le plus naturel est de placer notre arrangeur au temps du haut Empire ; je dirais : au temps d'Auguste. J'imagine, à cette date, tel vieil amateur riche, se souvenant d'avoir vu jadis jouer du Térence pour le peuple romain, et trouvant plaisir à offrir encore du Térence à un choix d'intimes. Peut-être avec bonne humeur, comme Chrysale :

> Cela regaillardit tout à fait mes vieux jours ;

peut-être plutôt avec une juste amertume, comme Phèdre :

> O suauis anima, quale in te dicam bonum
> Antehac fuisse, tales cum sint reliquiae ?

J'ai proposé dans cet article trois déplacements d'entractes, un dans les *Adelphes*, un dans l'*Eunuque*, un dans l'*Andrienne* (ce dernier, avec élimination de deux vers apocryphes). Ces conclusions sont le résultat d'une enquête d'ensemble, menée, pour tout Térence, selon une méthode qui m'a paru réunir toutes les conditions de rigueur. Aussi puis-je affirmer qu'il n'y a pas à prévoir d'autres déplacements d'entractes. Chacune des trois coupures restantes dans l'*Andrienne*, l'*Eunuque* et les *Adelphes*, chacune des quatre coupures dans les trois autres comédies, peut et doit demeurer fixée à la place où l'indiquent les éditions courantes.

Louis Havet.

LE MODÈLE DE TÉRENCE DANS L'HÉCYRE

Tout le monde admet aujourd'hui, et pour d'excellentes raisons, que Térence dans l'*Hécyre*, a imité une Ἑκυρά d'Apollodore de Caryste [1] ; mais n'a-t-il pas eu encore, à côté du modèle principal, un modèle secondaire et pratiqué, comme il l'a fait ailleurs, la *contaminatio* ? On l'a tour a tour affirmé et nié, sans pousser très loin la discussion. Jusqu'en 1907, les critiques qui tenaient pour l'affirmative étaient disposés à croire, d'après un témoignage de Sidoine Apollinaire bien connu [2], que Térence avait eu pour modèle secondaire les Ἐπιτρέποντες (l'*Arbitrage*) de Ménandre. Les importants fragments de cette pièce publiés depuis ont apporté dans la question un élément nouveau [3]. Les hellénistes qui en ont établi le texte ayant été, comme de juste, plus préoccupés de Ménandre que de Térence, il n'est peut-être pas inutile de rassembler ici les observations que leurs travaux nous suggèrent sur la comédie du poète latin [4].

*
* *

Qu'elle ait paru contaminée, il n'y a pas lieu de s'en étonner beaucoup ; un grammairien ancien [5] fait bien remarquer qu'on n'y

1. Ces raisons sont exposées notamment par Vallat, *Quomodo Menandrum Terentius transtulerit*, 1883, p. 115 ; par Hildebrandt, *De Hecyrae Terentianae origine* (thèse de Halle, 1884), et par Fabia, *Les prologues de Térence*, 1885, p. 190.
2. Sid. Apollin., *Epist.*, IV, 12, 1.
3. V. Maur. Croiset, *Rev. des ét. gr.*, XXI, 1908, p. 233. Körte, *Menandrea*, 1910, ed. major, p. 11.
4. Cependant quelques points du rapprochement ont été indiqués par Stavenhagen dans l'*Hermes*, XIV, 1910, p. 564.
5. Evanthius, *De fabula*, III, 9, en tête du commentaire de Donat sur Térence, éd. Wessner, I, 1902, p. 20.

trouve qu'un seul rôle d'amoureux, et à ce point de vue elle est plus simple que les autres comédies de Térence, mais à ce point de vue seulement. Comme l'observe le vieux Lachès [1], Pamphile, pour justifier sa répugnance à reprendre la vie commune avec sa femme, allègue successivement deux motifs différents : 1° l'aversion qu'elle témoigne à sa belle-mère ; 2° le mystère dont est entourée la naissance de l'enfant. Et ce sont bien là, en effet, deux sujets qui semblent superposés l'un à l'autre. La première fable ne s'explique bien que par la seconde ; car si la jeune femme fuit sa belle-mère, c'est qu'elle veut cacher sa grossesse [2]; mais la seconde fable pourrait parfaitement, sans l'aide de la première, remplir toute une pièce, et nous en avons la preuve dans l'*Arbitrage* de Ménandre, où, malgré les péripéties qui l'entouraient, il est bien clair qu'elle suffisait à l'action. La jeune femme pourrait quitter le domicile conjugal uniquement pour ne pas y accoucher d'un bâtard après cinq mois d'union légitime, et nous n'en demanderions pas davantage. Le rôle de la belle-mère, qui donne son nom à la pièce de Térence, est en réalité un rôle adventice ; si on le supprimait, nous y perdrions des scènes exquises, mais rien d'essentiel; c'est à peine s'il est question de Sostrata, à mots couverts, au cinquième acte [3] et, quand Bacchis énumère les conséquences de sa bonne action [4], elle ne parle même pas du rapprochement qui va se produire entre Philumena et sa belle-mère, désormais justifiée aux yeux de toute la famille. Il y a donc dans l'*Hécyre* une sorte de surcharge, et à cette surcharge s'en ajoute une autre. L'auteur semble avoir voulu, comme nos romantiques, rajeunir les types traditionnels en leur prêtant des sentiments contraires à l'idée que l'on s'en faisait généralement; de là la bonne courtisane [5], fine, sensible, désintéressée, qui ramène la concorde dans les ménages désunis; et de là aussi la belle-mère douce, conciliante, injustement accusée et prête à tous les sacrifices. Réunir ces deux personnages

---

1. Vers 677-681 Umpfenbach. Dans ce qui suit, Ménandre est cité d'après les *Menandrea* de Körte.

2. Tér., *Hec.*, III, 3,382.

3. *Eae, nostrae mulieres, haec, illae*, ces dames : vers 754, 762, 777, 785, 787-792.

4. Vers 816 à 821.

5. Sur les bonnes courtisanes (ἑταίραι χρηστάι) de Ménandre v. Plut., *Quaest. conviv.*, III, 8,3. Sur celles de Térence v. Donat : « Multa feliciter ausus est, arte fretus ; nam et *socrus bonas* et *meretrices honesti cupidas*, praeterquam pervulgatum est, facit. » Notez chez Donat le rapprochement de ces deux rôles. Les bonnes courtisanes sont la Thaïs de l'*Eunuque* et la Bacchis de l'*Heautontimoroumenos*. Cf. Evanthius, *De fabula*, III, 4.

paradoxaux dans une seule et même pièce, paraît une gageure, indice d'un art qui multiplie un peu trop ses effets. Mais est-ce Térence qui a le premier fondu ensemble les deux sujéts ? Évidemment non, puisque certains passages de l'*Hécyre* d'Apollodore, cités par Donat, se rapportent à des scènes où il s'agit de l'outrage subi par Philumena et de son accouchement clandestin [1]. Reconnaissons, du reste, que le thème de la fille séduite ou violée, familier à la *palliata* [2], présentait cet avantage qu'il pouvait être à volonté amplifié et grossi d'incidents nouveaux ; il pouvait soit rester au premier plan, soit passer au dernier, après avoir servi de point de départ à l'action [3] ; de telle sorte que Térence a très bien pu lui donner une large place dans l'*Hécyre* sans avoir rien emprunté à l'*Arbitrage*.

Les fragments récemment découverts ne font que confirmer cette opinion. Nous possédons actuellement environ six cents vers plus ou moins complets de la pièce de Ménandre ; si elle avait servi de modèle, même secondaire, à Térence, il serait bien extraordinaire que nos fragments ne contiennent aucun vers, aucune expression qu'il ait manifestement imités, surtout dans les scènes qui pouvaient lui en fournir l'occasion. On peut même dire que plus il y avait d'analogie dans les sujets et plus les différences des deux textes sont sensibles et concluantes. Plusieurs des personnages de Ménandre ont leur équivalent chez Térence ; ce sont :

Habrotonon = Bacchis
Smicrinès = Phidippus
Charisios = Pamphilus
Sophronè = Myrrhina [4]
Pamphilè = [Philumena, personnage muet].

Laissons de côté les scènes du début, où Ménandre nous fait assister à la contestation qui amène l'arbitrage et à la querelle de Smicrinès avec le cuisinier. Tout le reste nous rapproche de l'*Hécyre*, et cependant que de différences ! Quoique nous ne sachions pas comment les caractères étaient développés dans la

1. Donat ad vers. 380 (III, 3,20) et 823 (V, 3,25).
2. Sur ce thème dans le théâtre grec v. Bodin, *Rev. de philol.*, XXXII, 1908, p. 73.
3. Dans l'*Aululaire* il n'en est pas question avant la scène 7 de l'acte IV (vers 682). Comparez à ce point de vue l'*Andrienne*, l'*Eunuque*, les *Adelphes*.
4. Si toutefois Sophronè est bien la femme de Smicrinès, et non sa servante. On en a douté. V. Maur. Croiset, *l.c.*, p. 240, note 1.

pièce grecque, il n'est pas téméraire de noter au moins quelques traits qui résultent de la situation même des personnages. C'est d'abord l'utilité du rôle attribué à l'esclave Onésimos ; ayant découvert par hasard le secret de la naissance de l'enfant, il met sur la piste la courtisane, qui, plus adroite et plus hardie, se charge de l'exploiter ; chez Térence, Parménon n'est rien de plus qu'un comparse ; une fois qu'il a exposé le sujet, dans une scène d'introduction (I, 2), devant deux personnages protatiques, son rôle à lui-même devient celui d'un confident (III, 1,2), puis d'un témoin gênant, que son maître s'ingénie à éloigner (III, 4) ; quand il revient, il ne sert plus qu'à faire les commissions et il déclare lui-même ingénument, au dernier acte, qu'il ne comprend rien à ce qui arrive (V, 3,4). Bacchis intervient seulement à la fin de la pièce, mandée par le père de son amant, avec qui elle a rompu depuis cinq mois (V, 1,2) ; quand elle a, en un instant, découvert le secret, au cours d'un entretien qu'on a sollicité d'elle, elle déclare avec générosité qu'elle ne poursuit aucun but intéressé et que le bonheur d'avoir ramené la paix dans le ménage de Pamphile lui suffit (V, 3,4). On ne peut résister au charme de cette aimable figure ; mais Habrotonon est autrement vivante. Aussitôt qu'elle a flairé le mystère, elle songe à en tirer parti ; négligée par son amant depuis trois jours à peine (vers 223), mais sentant la rupture imminente, elle aperçoit d'un coup d'œil le profit qu'elle peut retirer de l'aventure ; elle est esclave, sa liberté sera le prix d'une manœuvre habile ; à partir de ce moment on voit bien, malgré les lacunes du texte, que c'est elle qui conduit l'intrigue. La comédie qu'elle joue à Charisios pour avancer avec prudence (vers 294-321) montre assez que cette petite personne, qui prétend n'avoir été déniaisée que depuis un an (vers 261), pourrait en remontrer aux plus rusées. Charisios n'a pas renoncé à ses débauches au moment où se noue l'intrigue ; il mène encore joyeuse vie et sa maîtresse se flatte qu'étant ivre (vers 305, 385-390) il se laissera facilement arracher la vérité ; or il est marié depuis cinq mois (vers 576). Au contraire, Pamphile nous est présenté tout de suite, malgré ses fautes passées, comme un bon jeune homme *pius ac pudicus* (I, 1, vers 152) ; quelques jours à peine se sont écoulés depuis son mariage (*ibid.*, vers 143) qu'il se repent déjà de sa conduite envers sa jeune femme, de sorte que nous prévoyons que, quand il reviendra du voyage qu'il a dû faire dans l'intervalle, il sera prêt à remplir avec bonheur tous ses devoirs. Enfin le vieux Smicrinès, se trompant sur les motifs de l'abandon dans lequel vit sa fille, vient à la ville exprès pour la reprendre, et

sa dot avec elle ; furieux contre sa femme, qu'il accuse d'aveuglement, il la menace de la plonger dans une mare pendant toute la nuit, jusqu'à ce que mort s'ensuive (vers 522 à 537) ; puis sa famille conjurée le mystifiait, à ce qu'il semble, pour se venger de ses ridicules emportements. Le père de la jeune femme, chez Térence, c'est Phidippe, qui dit de lui-même : « ego sum animo leni natus ; non possum aduorsari meis » (II, 2, 270). En effet, quand il croit devoir adresser des remontrances à sa femme (VI, 1), sa colère même s'exprime avec mesure et politesse et ce beau-père indulgent va jusqu'à excuser les fredaines dont il suppose son gendre coupable (*ibid.*, vers 549-556). En un mot, ce n'est pas assez de dire qu'il y avait dans la pièce de Ménandre plus de gaieté, de vivacité et d'observation ; mais, autant qu'on peut en juger par ce qui nous reste, les faits mêmes s'y enchaînaient tout autrement que dans la pièce de Térence, et, par conséquent, il n'est pas probable que Térence eût imité les scènes perdues de l'*Arbitrage* plus qu'il n'a imité celles qui nous ont été si heureusement rendues.

*
* *

Mais alors que devient le témoignage de Sidoine Apollinaire [1] ? Peut-être ce qui précède nous permet-il de l'interpréter plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Cet auteur rapporte, qu'assis près de son fils, qui lisait l'*Hécyre* à haute voix, il l'interrompait de temps en temps pour lui lire l'*Arbitrage* de Ménandre, *fabulam similis argumenti*. D'abord il est fort possible que Sidoine, écrivant à Clermont-Ferrand vers l'an 472, n'eût pas à sa disposition l'œuvre d'Apollodore, comme il avait celle de Ménandre ; après Donat, le texte d'Apollodore n'est plus cité que par des Byzantins, et Donat est absolument le seul qui cite l'Ἐκυρά ; encore ne peut-on affirmer que Donat lui-même n'ait pas emprunté ses citations à un commentaire de Térence plus ancien. Les exemplaires de l'Ἐκυρά n'ont jamais dû être très répandus dans les pays de langue latine ; on s'expliquerait sans peine qu'ils fussent introuvables en Auvergne à la fin du ve siècle [2]. Au commencement du vi^e^, un commentateur

1. Sid. Apollin., *Epist.*, IV, 12,1.
2. Les personnages les plus cultivés de Nîmes ou de Narbonne, à cette époque, ne lisent Philostrate ou Origène que dans des traductions latines ; v. Sid. Apoll., *Epist.*, II, 9,5 ; VIII, 3,1. Même cas très probablement dans V, 15,1 et VIII, 6,18.

mentionne Apollodore comme un auteur dont il ne connaît que le nom et qui, suivant certains témoignages, aurait servi de modèle à Térence; il eût été facile de s'en assurer, si, à cette époque, les savants latins avaient eu à leur portée le texte de l''Εκυρά [1]. Pour Quintilien Ménandre est le seul poète de la Comédie Nouvelle qui mérite une admiration sans réserve; parmi les autres, qu'il ne nomme même pas, sauf Philémon, on pourra peut-être y trouver quelques passages à glaner, à condition d'être indulgent [2]. Quintilien, comme toujours, juge les poètes suivant le profit que l'orateur peut en retirer; mais son point de vue était certainement celui de toutes les écoles de rhétorique, et, d'autre part, le *grammaticus*, vu l'âge de ses élèves, avait assez à faire de leur expliquer Ménandre; déjà au Ier siècle, les libraires de Rome, qui vendaient les comédies d'Apollodore, ne pouvaient songer à satisfaire que des curieux [3].

Admettons cependant que Sidoine ait pu connaître l''Εκυρά d'Apollodore. Quand il lisait à son jeune fils l'*Arbitrage* de Ménandre, en le commentant à mesure, nous voyons bien aujourd'hui qu'il ne se proposait pas de lui enseigner à quelle source Térence avait puisé, ni comment il avait traduit un texte grec. L'*Arbitrage* était, par rapport à la comédie du poète latin, *similis argumenti*, non pas *eiusdem*. Le père et le fils admiraient et plaisantaient (*laudabamus iocabamurque*); une étude philologique, portant sur des mots, n'est pas, d'ordinaire, accompagnée de ces explosions d'hilarité. L'exercice dont il est ici question, c'est le parallèle, classique dans toutes les écoles, entre deux écrivains, choisis parmi les plus grands, un grec et un latin; on sait de reste combien de fois Ménandre et Térence ont été ainsi mis dans la balance [4]. Or il est bien vrai, en effet, que l'*Arbitrage* et l'*Hécyre* peuvent, jusqu'à un certain point, se

---

Depuis plus d'un siècle, le grec avait perdu beaucoup de terrain en Gaule : Renan, *Marc-Aurèle*, p. 343. Un Apollinaris écrivit, sous l'Empire, des comédies imitées de Ménandre : Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 18; ce n'est pas Sidoine, comme le croit Meineke, *Menandri reliqu.*, p. xxxv, mais un évêque de Laodicée, en Syrie, qui est antérieur d'un siècle.

1. Eugraphius ad *Hec. prolog.*, à la suite du commentaire de Donat sur Térence, éd. Wessner, 1908.

2. Quintil., *Inst. Or.*, X, 1,72.

3. Certaines pièces de l'Ancienne Comédie étaient déjà perdues à l'époque alexandrine. Ex. : les Σάτυροι et les Χειμαζόμενοι de Cratinus, l' Ἄδμητος et les Ὑλοφόροι d'Aristomène.

4. Jullien, *Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome* (1885), p. 277. Un professeur, ami de Sidoine, explique dans sa classe Térence, *Eun.* 107; Sid. Apoll., *Epist.* II, 2,2.

prêter à une comparaison de ce genre ; l'analogie entre les rôles des personnages qui ont été rapprochés plus haut est très suffisante pour justifier l'expression *similis argumenti*. Nous rencontrons même, rien que dans nos fragments, des morceaux tantôt touchants, tantôt comiques, qui ont pu provoquer les commentaires de Sidoine ; ce sont :

vers 457-501, les plaintes de Charisios (*Héc.*, III, 3) ;
vers 502-510, les révélations d'Habrotonon (*Héc.*, V, 4) ;
vers 522-538, la semonce de Scriminès à sa femme (*Héc.*, IV,1).

Nous imaginons aisément d'après ces passages ce que pouvait être le parallèle qu'établissait Sidoine Apollinaire, lorsqu'en regard de l'*Hécyre* il mettait une des pièces les plus célèbres de Ménandre [1], au lieu du véritable modèle, plus récent, mais d'un mérite inférieur et difficilement accessible. Si à notre tour nous reprenons la comparaison, dans la mesure où elle nous est possible, nous sommes amenés à une constatation instructive. On a toujours été frappé, en lisant l'œuvre de Térence, du ton sentimental et attendrissant que prend chez lui le dialogue, et plus encore le monologue, dans la bouche de ses personnages si délicats, si dociles à la voix de leur conscience. Qu'il y eût là un legs de la Comédie Nouvelle, on s'en doutait bien, quoiqu'on ne trouve rien de semblable chez Plaute. Les fragments de l'*Arbitrage* nous montrent clairement que Térence doit ce caractère à l'influence de Ménandre. Charisios vient d'apprendre qu'il a donné le jour à un bâtard [2] ; Pamphile est arrivé chez lui au moment où sa femme accouchait d'un enfant dont il croit n'être pas le père [3] ; malgré la différence de leurs situations, ces deux personnages se ressemblent par la générosité de leurs sentiments ; toute leur pensée va d'elle-même vers leur charmante épouse, qu'ils ont injustement dédaignée, et leurs plaintes n'expriment que le remords et la pitié, malgré le dépit ou la colère très naturels qu'ils doivent éprouver ; si c'est encore là de la comédie, c'est de la comédie qui touche au tragique de bien près [4]. On pourrait dire de la jeune épouse de l'*Arbitrage*,

---

1. Quintil., *l.c.*, signale l'*Arbitrage* en première ligne, comme un chef-d'œuvre, parmi les six pièces de Ménandre que l'orateur doit étudier ; il est facile de comprendre pourquoi, en lisant nos fragments.
2. Ménandre, *Arbitr.*, vers 457-501.
3. Térence, *Héc.*, III, 3.
4. Ce rapport des comédies de Térence avec la tragédie n'a pas échappé aux anciens ; v. Evanthius, *l.c.*, III, 4 ; ses réserves mêmes le prouvent. Cf. Legrand, *Revue de Paris*, 15 oct. 1908, p. 761 ; Maur. Croiset, *Rev. des Deux Mondes*, 15 avril 1909, p. 813.

si douce, si aimante, si résignée [1], qu'elle est, comme certains personnages de la tragédie, une victime innocente de la destinée; on pourrait le dire aussi de la courtisane, qui, dans la condition où le sort l'a jetée, garde, aussi bien que la Bacchis de Térence, une âme douce et sensible, de sorte que l'auteur en vient à nous faire accepter ce dénouement : Habrotonon entre dans le ménage de son ancien amant pour donner ses soins au nouveau-né [2]; étant esclave, elle sera affranchie et attachée au service des deux époux [3]. Que pourrait-on craindre pour l'avenir d'une famille où tous ont donné tant de preuves de sagesse et de vertu? Térence va même plus loin; car, si Habrotonon a un intérêt personnel dans l'affaire, Bacchis n'en a aucun; sa seule récompense sera de rester unie par les liens de l'amitié à l'épouse et à la famille de Pamphile [4]; ils sont encore très séduisants l'un et l'autre, et ils se le disent [5]; que de grandeur d'âme ne leur faudra-t-il pas dans la suite pour ne pas déchoir de cette hauteur? On pourrait faire la même observation sur Charisios et sur Pamphile : le premier n'a pas eu d'abord la moindre indulgence pour la faute involontaire de sa femme; il avoue qu'il a été barbare; le second a fait taire immédiatement sa douleur [6]. Si on admet que l'*Hécyre* reproduit exactement la pièce d'Apollodore [7], il se dégagerait de là cette conclusion, qu'après Ménandre les poètes de la Comédie Nouvelle avaient rapproché encore davantage la comédie de la tragédie, sans craindre de toucher à l'invraisemblance en faisant plus souvent appel à l'admiration dans la peinture des mœurs bourgeoises. Dans ce cas, il y aurait eu chez les personnages d'Apollodore une distinction plus soutenue; mais il y avait chez ceux de Ménandre plus de vérité.

*
* *

Outre le témoignage de Sidoine Apollinaire, on a allégué dans la question la didascalie du meilleur manuscrit de Térence, le Bembinus (*A*) qui porte : *Graeca Menandru*. Ce qui précède nous

1. Ménandre, *Arbitrage*, vers 497-501.
2. *Ibid.*, vers 512-519. Sauf quelques mots restitués, le sens du morceau n'est pas douteux. Comparez Térence, *Héc.*, V, 2.
3. Vers 340-342.
4. Térence, *Héc.*, V, 2 : 790, 798; V, 3, 833 et suiv. Cf. Evanthius, *l.c.*, III, L.
5. Térence, *Héc.*, V, 4, 856-862.
6. Ménandre, *Arbitr.*, vers 474-477; Térence, *Héc.*, III, 3,402.
7. Stavenhagen, *l.c.*, p. 577; une modification est cependant certaine au Ve acte. V. plus bas.

montre, en tout cas, que ces mots ne peuvent pas s'entendre de l'*Arbitrage* ; car la didascalie ne peut renvoyer qu'à une pièce directement imitée par Térence et nous venons de voir que, même si nous tenons compte des scènes qui nous manquent, nous ne pouvons pas considérer l'*Arbitrage* comme ayant servi de modèle immédiat pour l'*Hécyre*. Cette hypothèse étant définitivement exclue, voici celles qui se présentent à nous :

1° Nous aurions affaire à une simple distraction de copiste [1]. Une distraction explique tout et n'a pas besoin d'être expliquée ; mais elle est ici tout à fait invraisemblable ; aux mots suspects correspond une omission insolite dans la didascalie des manuscrits Calliopiens, qui proviennent d'une autre recension ; ce n'est donc pas une distraction qu'il faudrait supposer, mais deux. Alors y aurait-il une erreur de la part du premier rédacteur de la didascalie ? Remonterait-elle à une époque où la comédie d'Apollodore était déjà perdue et où on ne savait plus qui était cet auteur ? Impossible aussi ; car l'auteur et une de ses pièces sont nommés dans la didascalie du *Phormion* (*A* et mss. Calliopiens). On admet bien que ces documents ont subi dans l'antiquité des retouches malheureuses ; mais ils ont été rédigés à une bonne époque, au plus tard au temps de Cicéron, d'après de bonnes sources [2] ; le premier rédacteur n'a fait que reproduire ce qu'il y a trouvé.

2° On peut supposer qu'outre la comédie d'Apollodore il y en avait une autre, de Ménandre, sur un sujet analogue, intitulée aussi Ἑκυρά. Comme il faut compter au moins une quinzaine de pièces de Ménandre dont nous ignorons les titres, on a toujours la ressource de comprendre l'Ἑκυρά dans ce nombre ; alors, à moins de récuser complètement le témoignage de Donat, on devrait conclure que Térence a contaminé, comme dans les *Adelphes*, deux pièces de deux auteurs différents. C'est un postulat qui s'ajoute à un autre.

3° Il n'y aurait eu qu'une seule Ἑκυρά et cette comédie aurait été de Ménandre, en dépit du témoignage contraire de Donat, reproduisant une erreur qui se serait introduite dans ses sources après la rédaction de la didascalie de *A*. Cette opinion a été défendue notamment par M. Nencini [3]. Écartons d'abord les arguments qu'il tire du texte de Sidoine Apollinaire, arguments

---

1. V. Fabia, *l. c.*
2. Fabia. p. 38 ; Dziatzko, *Rhein. Mus.*, XX, p. 585, suppose deux recensions différentes.
3. Nencini, *De Terentio ejusque fontibus*, Livourne, 1891, p. 50.

aujourd'hui bien compromis, pour ne rien dire de plus. Il a allégué en outre trois fragments des pièces incertaines de Ménandre, qu'il rapproche des vers de l'*Hécyre* ; ce rapport valait la peine d'être signalé et il est en effet digne d'attention ; mais des trois fragments le premier est maintenant, avec une haute vraisemblance, restitué à l'*Arbitrage* [1]. En tout cas, aussi bien que les deux autres, il exprime une de ces vérités générales qui, dans une œuvre aussi vaste que celle de Ménandre, ont pu trouver partout leur place. De plus il est grave de faire table rase des textes de Donat, où Apollodore est cité par son nom jusqu'à six fois [2]. Enfin comment Donat aurait-il été chercher Apollodore, poète de second ordre et beaucoup moins fécond que Ménandre, à moins d'y être déterminé par de fortes raisons ? L'inverse serait beaucoup plus naturel ; on s'expliquerait plutôt qu'en cas de doute ou d'erreur un grammairien latin, commentant Térence, eût de lui-même pensé à Ménandre, le poète le plus illustre de la Comédie Nouvelle.

Voici donc une autre hypothèse. Il se peut fort bien qu'au temps où a été rédigée la didascalie de *A* on eût encore intacte la comédie dont Térence s'était inspiré, mais que l'on ne sût pas quel en était le véritable auteur, parce que Térence lui-même et les grammairiens grecs qui l'avaient précédé ne le savaient pas davantage. Peut-être en effet n'a-t-on pas suffisamment tenu compte jusqu'ici de la part d'incertitude qui entrait dans le classement des comiques grecs et de leurs œuvres, tel qu'il avait été établi à l'époque hellénistique [3]. Les savants alexandrins, Lycophron, Callimaque et quelques autres avaient soigneusement dressé les listes, colligé et interprété les textes ; et cependant il y avait des lacunes dans leurs travaux ; car après eux Aristophane de Byzance publia des addenda, et ces addenda eux-mêmes n'étaient pas complets. Puis, s'il y avait la liste d'Alexandrie, il y avait aussi celle de Pergame, qui en différait sur certains points. Et après les savants d'Alexandrie et de Pergame on trouvait encore à glaner : ainsi Sotion, au temps même de Térence, citait une pièce de la Comédie Moyenne, qui

---

1. Palladius, *Vita S. Chrysost.*, p. 143, Migne (inc. fragm. 566 Kock). La correction de Nencini Πάμφιλε pour Παμφίλη était donc arbitraire. Maur. Croiset, *Rev. des ét. gr.*, XXI, 1908, p. 299. Cependant Körte n'accepte pas ce fragm. dans ses *Menandrea*, p. 62.

2. Les passages ont été réunis par Hildebrandt, *l. c.*, p. 1. Ajoutez : Minton Warren, *Harvard studies*, XVII, p. 33.

3. V. Meineke, *Historia critica comicorum graecorum*, en tête de ses *Fragm. comic. graec.* (1839), I, p. 9.

avait jusque là échappé à tous les critiques ; nous en avons conservé, grâce à lui, douze vers [1]. Ménandre avait-il laissé 109 comédies ou 108? Le grammairien Apollodore d'Athènes disait 105 [2] ; il y en avait donc quatre dont l'attribution était contestée même après la mort de Térence, tout juste autant que de comédies d'Aristophane [3]. L'Ἄγνοια était-elle de Diphile ou de Calliadas? L''Απολίπουσα, de Diphile ou de Sosippe ? Le Φοινικίδης, de Philémon ou de Straton? La Νάννιον, d'Eubule ou de Philippe? Athénée, qui avait fait un dépouillement si exact et qui nous a laissé tant de textes précieux de la comédie grecque, renonce à en décider ; il écrit prudemment, en pareil cas, d'après ses sources ; Δίφιλος ἢ Καλλιάδης [4] ; Δίφιλος ἢ Σωσίππος [5] ; εἰ Εὐβούλου τὸ δρᾶμα καὶ μὴ Φιλίππου [6] ; ou, s'il sort de cette sage réserve, il lui arrive de citer comme étant de Philémon des vers qu'il cite ailleurs comme étant de Straton [7]. Les causes de cette indécision sont celles qui ont sévi sur toutes les œuvres de l'art dramatique en général. Même quand les auteurs ne portaient pas le même nom, ni les comédies le même titre, ce qui arrivait souvent [8], la confusion avait augmenté avec le temps, au fur et à mesure que se multipliaient les reprises et, avec les reprises, par la faute des entrepreneurs de spectacles, tous les genres d'altération, retouches, plagiats, coupures, etc... Si, grâce aux recherches des Alexandrins, les soupçons à l'égard de la Comédie Nouvelle n'étaient pas comparables à ceux qui planaient sur le théâtre de Plaute un demi-siècle après sa mort, il s'en fallait cependant, comme on voit, qu'ils fussent complètement dissipés. Pour les pièces qui avaient remporté les prix dans les concours, les Alexandrins n'avaient eu qu'à consulter les didascalies ; mais on sait que même dans l'œuvre de Ménandre ces pièces ne représentaient pas la dixième partie de sa production [9]. On s'explique sans peine que dans le reste il y ait eu place pour quelques doutes, que personne ni avant, ni après Térence, ne parvint à éclair-

---

1. Athénée, VIII, 15, p. 326 *d*.
2. Aulu Gelle, XVII, 4. Les *Chronica* d'Apollodore sont de l'an 144 av. J.-C. ; Susemihl. *Gesch. d. griech. Litt. in der Alexandr. Zeit*, II, p. 33.
3. V. ses biographies XI, XII et XIV, en tête des *Scholia graeca in Aristophanem* (Didot), et Dindorf à la suite de ses *Comoediae* (*ibid.*), p. 445. Pour Ménandre v. dans les *Scholia*, *l. c.*, III, 82.
4. Athénée, IX, p. 401 *a*.
5. *Id.*, IV, p. 133 *f*.
6. Athen., XIII, p. 568 *f*.
7. *Id.*, IX, p. 382 *c*. et XIV, p. 659 *b*., vers 4.
8. V. par exemple Apollodore de Géla et Apollodore de Caryste et leurs pièces confondus par Suidas. *Comic, attic. fragm.* Kock.
9. Aulu Gelle XVII 4 ; Mart. *Epigr.* V, 10.

cir. L'embarras pouvait être grand surtout quand le poète n'avait pas été lui-même le διδάσκαλος de sa comédie, mais l'avait fait répéter sous la direction d'un autre et que cet autre était aussi un poète ; ce fut le cas d'Aristophane, dont les *Grenouilles* et l'*Amphiaraüs* furent mises à la scène d'abord par les soins de Philonide, son confrère ; la didascalie devait dire de la pièce d'Aristophane : ἐδιδάχθη διὰ Φιλωνίδου [1] ; on conçoit quelles chances d'erreur cette coutume introduisait dans la tradition [2]. Ménandre est mort vers 291 ; il a pu arriver, dans les dernières années de sa vie, ou bien qu'il ait confié à un confrère plus jeune le soin de monter sa pièce, ou bien au contraire que celui-ci, trop jeune [3]) ait fait passer la sienne sous le nom d'un confrère plus âgé, depuis longtemps célèbre ; à moins encore qu'il n'ait reçu ou acquis, dans la succession de Ménandre [4], comme cela s'est vu, le canevas ou l'ébauche de l' Ἑκυρά. Pourquoi Athénée a-t-il été incapable de démêler si la Νάννιον était d'Eubule ou de Philippe ? Parce que Philippe avait présenté au concours, non pas seulement une comédie, mais plusieurs qui avaient pour auteur Eubule [5]. C'est très probablement aussi pour une de ces raisons qu'Athénée n'arrivait pas, malgré toutes ses recherches, à se prononcer entre Diphile et Calliadas, entre Diphile et Sosippe, entre Philémon et Straton. Comment ne s'y serait-on pas trompé pour les pièces qui, n'ayant point remporté de prix, n'étaient pas mentionnées dans les documents officiels? En un mot, quelle qu'ait été la cause, on ne saurait s'étonner beaucoup si déjà avant Térence les exemplaires de l' Ἑκυρά portaient Μενάνδρου ἢ Ἀπολλοδώρου. Aucune hypothèse n'explique mieux pourquoi la didascalie des manuscrits Calliopiens est muette là où celle de *A* dit *Graeca Menandru* ; ce n'est pas une omission, mais une abstention prudente en présence d'une question depuis longtemps discutée sans succès. Donat écrit en parlant du *Phormion* : « Hanc comoediam *manifestum est*... ab Apollodoro... graece

---

1. V. l' Ὑπόθεσις des *Grenouilles*, 48.

2. Sur cette question délicate du didascalos substitué v. les travaux résumés par Bodensteiner dans Bursian, *Jahresber über d. Altertumswiss.* CVI (1900), p. 150.

3. Aristote, *Athen. resp.* 42 ; Foucart *Journ. des savants*, 1907, p. 576. Il va de soi que cette observation perd sa valeur, si on admet qu'Apollodore n'était pas né en 291 ; mais la question est loin d'être éclaircie. V. Stavenhagen, *l. c.*, p. 577.

4. Alb. Müller, *Die Griech. Bühnenalterth.* (*Lehrb.* d'Hermann III, 2), p. 356.

5. Schol. Plat., p. 331, Bekker : Φίλιππον τὸν τοῖς Εὐβούλου δράμασιν ἀγωνισάμενον.

scriptam esse » ; au contraire en parlant de l'*Hécyre* : « haec fabula Apollodori *dicitur* esse Graeca [1] ». Il a gardé la même réserve que le rédacteur de la didascalie Calliopienne et pour la même raison.

Mais le meilleur argument, c'est Térence lui-même qui nous le fournit. Dans ses prologues il s'explique toujours sur ses modèles ; tantôt il cite l'auteur et le titre de la pièce grecque (*Andrienne* et *Eunuque*), tantôt le titre seul (*Phormion*) ; s'il ne cite de l'Ἑαυτὸν τιμωρούμενος que le titre, c'est, dit-il, que l'auteur est suffisamment connu [2] ; il a sans doute obéi encore au même motif en passant sous silence le modèle principal des *Adelphes*, les Ἀδελφοὶ de Ménandre, quoiqu'il mentionne le modèle secondaire, les Συναποθνήσκοντες de Diphile. Les deux prologues de l'*Hécyre* sont les seuls où il ne cite ni auteur, ni titre grecs, ni modèle principal, ni modèle secondaire [3] ; pourquoi, sinon parce qu'il lui a paru hasardeux de prendre parti dans un débat où il ne trouvait aucun moyen de s'éclairer lui-même, les grammairiens grecs ayant renoncé à faire la lumière ?

*
* *

Grâce aux papyrus récemment découverts, nous voyons aujourd'hui s'accentuer les traits qui, d'après les témoignages des anciens eux-mêmes, distinguaient Térence de Ménandre. Mais dans quelles proportions les caractères que nous croyons provisoirement lui être propres ont-ils été développés en lui par la lecture des poètes secondaires de la Comédie Nouvelle, de Diphile et d'Apollodore en particulier ? D'autres hasards heureux [4] permettront peut-être de le savoir un jour ; car c'est aussi une question. Dans l'*Hécyre* il y a au moins une scène où Térence s'est sûrement écarté de son modèle. A propos du vers 825 Donat écrit : « Breuitati consulit Terentius ; nam in Graeca haec aguntur, non narrantur. » Et à propos du vers 816 : « Reliqua pars argumenti per monodiam narratur. » Ces mots ne peuvent offrir qu'un seul sens raisonnable ; chez Apollodore la reconnaissance de l'anneau se faisait sous les yeux du spectateur dans une scène dialoguée, rappelant la scène correspon-

1. Donat ad *Phorm.* et *Hec.* praef. Hildebrandt, *l. c.*, p. 7.
2. *Heautontim.* vers 8.
3. Sur l'authenticité de ces prologues, v. Fabia, p. 9.
4. Sans compter Ménandre, v. les papyrus de comiques grecs catalogués par Haeberlin, *Centralblatt für Bibliothekwesen* XIV, 1897, p. 348, et par Kenyon, *Palaeography of the greek papyri*, 1899.

dante de l'*Arbitrage*[1] ; Térence y a substitué un récit sous forme de monologue placé dans la bouche de Bacchis (V, 3, vers 816-840). Quel était chez l'auteur grec l'interlocuteur de Bacchis ? Ce ne pouvait être Pamphile[2] ; car, Philomène restant dans la coulisse, il n'y a qu'un seul personnage qui puisse identifier l'anneau que la courtisane porte à son doigt : c'est Myrrhina ; si elle ne paraissait pas sur la scène, il faudrait toujours bien que la reconnaissance fût racontée à Pamphile et nous aurions encore une *narratio*, non une *actio*. L'intervention de Myrrhina dans un dialogue serait donc indispensable. Nous devons supposer qu'au lieu de recevoir Bacchis dans sa demeure elle la rencontrait dans la rue, où avait lieu entre elles l'explication[3]. Et même il y a de fortes présomptions pour que Myrrhina fût accompagnée de Sostrata, dont l'absence dans le dénouement de Térence est si surprenant, si contraire aux règles de l'art dramatique. On sent de reste combien cette combinaison l'emportait sur le récit précipité qu'un acteur unique adresse directement au public.

Quelle est la raison qui a déterminé la coupure ? On a dit que le poète latin avait répugné à mettre en présence sur le théâtre une courtisane et une matrone[4]. Dans ce cas il aurait éprouvé plus de scrupules non seulement qu'Apollodore, mais que l'auteur de l'*Arbitrage*[5]. Il est plus prudent de s'en tenir au témoignage de Donat : Térence a voulu surtout abréger. N'oublions pas que les manuscrits nous ont conservé le texte de la troisième représentation : ne serait-il pas très naturel qu'après l'échec des deux premières il eût fait des suppressions, notamment au cinquième acte, pour alléger la pièce et lui permettre d'arriver plus sûrement au port[6] ? De ses six comédies l'*Hécyre* est de beaucoup la plus courte ; elle a, au total, 101 vers de moins que l'*Andrienne*, 217 de moins que l'*Eunuque*. Au cinquième acte Térence s'est aussi assigné des limites plus étroites que dans la partie correspondante de ses autres pièces : on n'y trouve que 153 vers et quatre scènes, tandis que dans l'*Eunuque*, le *Phormion* et les *Adelphes* le cinquième acte comprend jusqu'à neuf scènes. Restituons par la pensée une scène de cinquante vers environ, remplie par un dialogue entre Bacchis et Myrrhina,

---

1. Vers 502-510.
2. Opinion de Stavenhagen, *l. c.*, p. 581.
3. Opinion de Nencini, *l. c.*, p. 62.
4. Nencini, *l. c.*, p. 63.
5. Vers 431 à 456.
6. Hildebrandt, p. 51. Contesté par Nencini, *l. c.*, sans qu'il donne ses raisons.

et nous rapprocherons le total de celui de l'*Andrienne*, qui est de la même date. Il est bien probable que tel était l'état primitif de l'*Hécyre*; Térence a ensuite brusqué le dénouement, passant par-dessus l'ἀναγνώρισις, dans la crainte de voir fuir une fois de plus avant la fin les spectateurs encore frustes qu'il avait eu tant de peine à retenir. On pourrait se demander pourquoi, ayant jugé un sacrifice nécessaire, il n'a pas plutôt supprimé dans les scènes finales le rôle superflu de Parménon. La raison en est sans doute que l'aventure de ce *servus currens*, mêlé à une action à laquelle il ne comprend rien [1], était plus divertissante pour les spectateurs qu'une scène de reconnaissance, que leur imagination d'ailleurs pouvait facilement reconstituer.

GEORGES LAFAYE.

---

1. Vers 879.

SUR LE MANUSCRIT GREC COISLIN 169 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le manuscrit grec Coislin 169, copié au XVe siècle environ, contient, depuis le f. 317 jusqu'au dernier, les idylles I-XVIII de Théocrite, entre la XIVe et XVe desquelles est insérée la IIIe de Moschus.

Les idylles I-XVI de Théocrite sont précédées d'arguments ; les huit premières ont aussi des scholies de Manuel Moschopulos et des gloses [1]. Le manuscrit fut collationné par Jacques de Saint-Amand au commencement du XVIIIe siècle, et par J. Ph. d'Orville au milieu du même siècle ; leurs collations furent utilisées par T. Gaisford dans son édition des poètes bucoliques (Leipzig, 1823). Ensuite le ms. fut étudié par J.-B. Gail (1828) et par F. Weissgerber (1829), qui en 1848 en publia les variantes pour les vers 1-32 de la XVe idylle ; H. L. Ahrens, dans sa grande édition des poètes bucoliques (1855), profita de toutes ces collations et pour l'id. XIIe de Théocrite et la IIIe de Moschus il s'en fit faire une nouvelle par F. Dübner [2]. Se fondant sur l'autorité de ce ms. A. Meineke corrigea quelques leçons dans le texte de Théocrite ; A. Th. Fritzsche, Chr. Ziegler, W. Christ et d'autres le citèrent plusieurs fois dans leurs écrits [3]. Mais il ne mérite point une telle considération, car pour l'une de ses parties, il est parmi les pires manuscrits, pour l'autre — comme je vais le démontrer — il a été copié sur un manuscrit de Florence, le Laurentianus coté XXXII, 16, de la fin

1. Voy. H. Omont, *Invent. somm. des mss. grecs de la Bibliothèque Nationale de Paris*, t. III, p. 147 ; H. L. Ahrens, *Bucolic. graec. reliquiae*, t. I, p. XLI et t. II, p. XXIII et LI.

2. Voy. la note précédente, et Ahrens, t. I, p. I, et suiv., p. XXI, XXVII et LXXV Le manuscrit s'appelle : 7 chez d'Orville, *Coisl.* chez Gaisford, Y chez Gail et Ahrens.

3. A. Meineke, *Theocritus, Bion, Moschus* (1856) ; A. Th. Fritzsche, *Theocriti idyllia* (1870) ; Chr. Ziegler, *Neue Jahrb. fur Philol.*, t. 125 (1882), p. 830 ; W. Christ, *Sitzungsb. d. philos.-philol. Klasse d. Akad. zu München*, 1903, p. 407 n. et 414 n.

du XIIIe siècle [1]. La vérité de cette assertion [2] est prouvée de manière indiscutable par plusieurs erreurs du ms. de Paris, qui trouvent leur explication dans la graphie du ms. de Florence, fort souvent très difficile à lire [3]. Examinons ces erreurs.

Théocr. X, 23... καὶ μὰν πρόα στερὸν πόκα μουσικὸς ἦσθα P * Tous nos manuscrits au lieu du monstrueux πρόα στερὸν présentent πρότερον. Le copiste de F qui avait écrit d'abord καὶ μάν ποκα μο<υσικὸς>, aussitôt qu'il s'aperçut de l'omission de πρότερον, changea l'accent aigu de μάν en grave, μὰν, puis il fit de l'ο de ποκα un ρ, et sur le κ refit un ο, sur le μ de μο un τ suivi de ερ'', c.-à-d. ερόν avec l'accent de l'enclitique πόκα. Mais entre προ et τερόν il resta un petit espace, de plus le copiste oublia d'effacer au-dessus du προ l'α du primitif ποκα : celui qui copia sur le ms. F (certainement sans bien comprendre ce qu'il écrivait) lut et écrivit πρόα στερὸν (le τ refait sur le μ ressemble à la ligature στ).

Théocr. XI, 4. γίνετ' ἐπ' ἀνθρώποις F. Mais sous γίνετ', un peu en dehors (l'ο final de ὑπὸ est sous le γ), il y a, d'autre main, ὑπὸ τῶν ἐννέα, glose au vs. 6. Or l'esprit rude de ὑπὸ, très grand, en haut et à la gauche du γ, paraît un ε : c'est pourquoi P a transcrit ἐγίνετ'

16. Le copiste de F avait écrit : Κύπριδος ἐκ μεγάλας τὸ οἱ ἥπατι. Il changea ensuite τὸ en ἡ, mais il en est résulté un ensemble fort difficile à lire : « μεγάλας... οι ; lacuna relicta », P. (Dübner cité par Ahrens).

35. γάλα πίνω F, mais l'ω, généralement clos dans sa partie supérieure, est ici ouvert ; le copiste de P le prit pour un ε couché et transcrivit γάλα πίνε.

---

1. C'est le ms. « *s* » d'Ahrens, Ziegler, Hiller ; « *Med. 4* » de Reiske, « *S* » de D'Orville-Gaisford. Pour sa description voy. Bandini, *Cat. Cod. Graec. Bibl. Laur.*, t. II, p. 140 suiv. Les idylles de Théocrite, précédées de notices sur le dialecte dorique, f. 174r, sont disposées dans l'ordre suivant : I, II, III, V, VI, IV, VII-XIV, Mosch. III (ff. 174v-185v) et, après une page blanche (186r), Théocr. XV-XVIII, à la fin duquel, d'autre main : Θεοφύλακτος et puis en rouge, τέλος Θεοκρίτου (ff. 186v-189v). Suivent : 190v. Apoll. de Rhod., les « Argonautiques », 232r la vie d'Hésiode, et puis « Œuvres et jours » et « Théogonie », 252r Oppien, « Cynégétiques » et « Halieutiques », jusqu'à la moitié du f. 296r, où on lit : μηνὶ σεπτεμβρίῳ α' ἰνδικτ. θ'' ἔτους ϛ̅ψπθ' (= 1280) ; f. 296v Mosch. I, II, IV, f. 299v les « Thériaques » et les « Antidotes » de Nicandre, etc. Dans la dernière page : ἡ βιβλος αὕτη τοῦ Φραγκίσκου τοῦ Φιλέλφου ἐστίν, voy. aussi f. 8v).

2. Je l'affirmais déjà en 1907 ; voy. *Studi Italiani di Filologia classica*, t. XV, p. 311, n. 2.

3. J'appelle P le ms. de Paris, F le ms. de Florence. Les leçons de P sont tirées de l'édition critique d'Ahrens. P* = les leçons de P obligeamment vérifiées par M. H. Omont. F¹, F² = la première, la deuxième main du ms. F.

Théocr. XII, 4. λασιωτέρη F, mais la première boucle de ω est presque invisible : λασιοτέρη P.

30. εἴαρι F, mais l'ι final, obliqué vers la droite, un peu distant et un peu au-dessus des autres lettres, peut être confondu avec le signe de -ον : εἴαρον P.

37. ἐτήτυμον F, mais η n'est pas net, il peut paraître ι : ἐτίτυμον P.

Théocr. XIV, 7. οπτῶ (ου) F, mais les trois jambages de πτ se trouvent sous une même horizontale et le premier, très court, peut être facilement négligé : οπῶ (ου) P*.

20. ἄμμ'·· F, c.-à-d. ἄμμες, mais le signe de ες est un peu plus grand et rond qu'à l'ordinaire : le copiste de P le prit pour le signe de ιν et écrivit ἄμμιν.

40. ἀγείρ'' F, c.-à-d. ἀγείρειν, mais la première des deux virgules a dans sa partie inférieure une petite courbure qui la fait ressembler au signe de ας, la seconde, jointe à la verticale d'un τ d'une scholie qui est juste au-dessus, en paraît le prolongement : ἀγείρας lut P*.

41. ἀπὸ φορεί δίφρακο F, c.-à-d. δίφρακος avec la glose φορείου. Mais entre φορεί et ου il y a un peu de place, en outre ου est plus en bas et plus grand que les autres lettres : δίφρου ῥακος P*.

Mosch. III, 35, αὐτό F, mais l'ο a dans sa partie inférieure une petite courbure rentrante, qui lui donne l'apparence d'ω : αὐτῶ P.

75. ἄγκεα F, mais le κ n'est pas net : ἄγγεα mot plus commun, P.

90. ἀλκαίω F, c.-à-d. ἀλκαίω. Mais l'ι a au milieu une courbure, qui lui donne l'apparence d'un ε : ἀλκαέων P.

Théocr. XV, 37. ἢ δύο F. Mais celui qui gratta les deux premières lettres du vs. 39 (le τὼ de τὼμπέχονον est sur un grattage, d'une écriture ancienne, mais différente) gratta aussi une partie de l'ἢ du vs. 37. Ce qui en est resté peut être confondu, par un lecteur peu attentif, avec le signe de καὶ : καὶ δύο P*.

142. ἄκρα F, mais le trait de l'α final ressemble à un ι : ἄκραι P. De même Mosch. III, 66 : βοῦτα F, βοῦται P.

Théocr, XVI, 25. παῶν F, πασῶν P. Dans F après πα il y avait, à ce qu'il semble, quelque chose qui n'était pas une lettre et qui a presque disparu aujourd'hui : la rareté du mot facilita la faute du copiste.

30. κεκρυμμο' F, c.-à-d. κεκρυμμένος, mais l'accent à côté de l'ο

ressemble à un ι : κεκρυμμένοι P. De même dans le vs. 32 τετϋλωμ°′ = τετυλωμένος F, τετυλωμένοι P ; XVIII, 24 νεολαι^α′ = νεολαία F, νεολαίαι P.

50. ἀοιδοί F, mais l'ι final, très gros, peut paraître ν : ἀοιδόν P. Dans le vs. 72 ἵπποι F, mais l'ι final a dans sa partie inférieure un trait qui le fait ressembler à ν : ἵππον lut P.

Théocr. XVII, 19. αἰολομίτρας F, mais le ρ très petit — l'œil est presque invisible — est joint au signe tachygraphique ας : P* le négligea et écrivit : αἰολομίτας.

Théocr. XVIII, 14. ἔν^ας (pour -ας il y a le signe tachygraphique) F, mais -νας est fort difficile à lire : « ε reliquis litteris omissis P*. »

17. ἀνύσαι ο F, c.-à-d. ἀνύσαιο, mais après -αι il y avait d'abord deux lettres, qui furent grattées : ο est éloigné des autres lettres du mot : ἀνύσαι écrivit P*.

33. ἄτριον F, mais le τ est très difficile à lire : ἀ ρίον P*.

Enfin dans l'argument de la XVe idylle on lit dans F : ὑποτίθεται δέ τινας γυναῖκας συρρακουσίας τὸ γένος ἐπιδημούσας ἐν Ἀλεξανδρείᾳ καὶ κτ' σύνταξιν..., c.-à-d. κατὰ σύνταξιν. Mais le κ est fait de manière qu'il peut être pris pour la ligature ου : καὶ τοῦ σύνταξιν lut P.

D'après les passages que j'ai cités — et j'en pourrais citer bien d'autres — il paraît manifeste que le ms. de Paris fut copié, en partie, sur le manuscrit de Florence. L'accord entre eux commence avec l'idylle IXe [1] ; dans la partie précédente le ms. de Paris est dépourvu de toute valeur [2]. Il fut copié sur le ms. de

---

1. Tous les deux ont : Théocr. IX, 35 μὲν avec l'annotation γρ. γὰρ ; X, 8 οὐδάμα ; XI, 43 ὀρογθεῖν ; Mosch. III, 103 ἄμμε, 129 οἶδε, et au-dessus la variante ἥδε écrite par le copiste lui-même ; Théocr. XVII, 46 ἕνεκ'ά, 72 ὑπ' ἐκ ; XVIII 37 ὄμματι, etc. Dans les deux mss. manquent : le mot πάντας, après κίχε, dans le v. 121 de la IIIe idylle de Moschus (les copistes ont laissé de la place pour 4 ou 5 lettres) ; ὡς dans Théocr. XVIII, 54 ; l'indication du personnage dans Théocr. XV, 57 etc. La plupart des différences qui d'après l'édition d'Ahrens paraissent se trouver entre F et P, sont dues à de mauvaises collations de F.

2. Dans les arguments aussi les deux mss. diffèrent entre eux jusqu'à la IXe idylle. Les manuscrits contenant les seules idylles I-VIII sont tout récents. Voy. Ahrens, *Philologus*, t. XXXIII (1873), p. 394. Mais beaucoup de mss. qui contiennent plus des huit premières idylles sont formés de plusieurs parties : voy. Ahrens, œuvre citée, p. 394 et suiv., Christ, *Sitzungsber. d. Akad. zu München*, 1903, p. 407 et suiv., Wilamowitz, *Die Textgeschichte d. griechischen Bukoliker*, p. 107 et suiv.

Florence, depuis que celui-ci avait été corrigé en maint endroit par une main que nous pouvons considérer presque contemporaine de la première, selon l'opinion même de Mr le Prof. H. Rostagno, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque « Laurenziana » [1]. Il fut probablement copié en Orient. Le ms., aujourd'hui conservé à Florence, fut acheté à Constantinople le 4 janvier 1423 de la femme de Jean Chrysoloras [2], tandis que la plupart des mss. de Coislin — comme me le rappelait M. H. Omont, que je remercie publiquement de sa très grande obligeance — viennent du Mont Athos, d'où ils ont été apportés en France au milieu du XVIIe siècle.

Monopoli (Italie), maï 1914.

FRANÇOIS GARIN.

---

1. Voy. Théocr. X, 5 δειλα ε F¹, δείλαν τὲ F², P ; 18 χροίζεται F¹, χροίξεται F², P ; Mosch. III, 78 παγασίδας F¹, παγασίδος F², P ; Théocr. XV, 38 τοι gratté dans F, omis par P ; XVII, 2 ἄδωμεν F² (une lettre grattée après ἄ), ἄδωμεν P ; XVIII, 35, κροτᾶσαι F¹, κροτῆσαι F², P ; 54 ἔλθη F¹, ἔλθοι F², P etc.

2. f. 8v « emptus Constantinopoli ἀπὸ τῆς γυναικὸς viri clarissimi Johannis Chrysolorae sub anno MCCCCXXIII pridie nonas Januarias ». Dans ce ms. à la fin de Théocrite, f. 189v, on lit le nom Θεοφύλακτος ; dans le ms. de Paris, « au début, fol. 317, on lit tout à fait en haut de la marge Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Ἰωάννῃ. Deux fois répété » (H. Omont).

COMMENT ON CESSAIT D'ÊTRE COLON

On a dit avec raison que l'histoire de la colonisation romaine se confond, pour une bonne part, avec celle de Rome[1] : la romanisation de l'Italie, puis celle des provinces, a été l'œuvre des colons, autant que celle des chefs militaires et des administrateurs civils. Mais les procédés de colonisation et surtout le personnel, la nature de l'élément colonisateur ont beaucoup varié au cours des siècles. D'une manière générale, on peut distinguer trois périodes. Jusqu'à l'époque des Gracques, les colons sont des soldats paysans ou des paysans soldats : on dirait presque des détachements de troupes romaines qui s'établissent hors de la ville et y forment des camps permanents, où les travaux agricoles sont poursuivis dans le même esprit d'ordre et de méthode que ceux de la guerre. La colonisation se fait alors avec l'élite de la population agricole, dont elle n'a pas seulement pour objet d'augmenter le bien-être, mais d'utiliser, dans l'intérêt de la République, les qualités de courage et d'endurance. A cette colonisation par l'élite, succède, à l'époque des Gracques et à celle de Marius, la colonisation par la plèbe urbaine, souvent indolente comme elle est indisciplinée, et par les soldats de métier, plus ou moins usés par une longue présence sous les drapeaux et les fatigues de nombreuses campagnes. Cette colonisation-là est une manière de secours ou de retraite ; sauf exception, elle confère des privilèges et la possession du sol à des hommes déclassés et ignorants de l'agriculture, ou à des hommes à moitié épuisés qui l'ont désapprise. Une troisième période, la plus funeste, commence avec Marc-Aurèle, sous le double effet des longues guerres sur le Danube et de la peste effroyable qui décima, vers 167, une grande partie de l'Empire romain. C'est la colonisation par les étrangers, par les Barbares germaniques, la transplantation de peuplades vaincues ou

1. Voir l'article *Coloniae* de Kornemann dans l'*Encycl.* de Pauly-Wissowa, très bon travail auquel j'ai des obligations pour ce qui suit.

affamées sur le sol romain. Ainsi s'accomplit une évolution complète de la vieille idée de la colonisation, qui est antérieure, sur le sol de l'Italie, à l'existence même de Rome : au lieu d'établir des citoyens en pays étrangers ou nouvellement conquis, comme des avant-gardes, on appelle des étrangers dans l'Empire et l'on en fait les avant-gardes d'invasions futures. On peut dire que Marc-Aurèle, le plus vertueux des empereurs romains, a été, inconsciemment, l'ouvrier le plus efficace de la ruine de l'Empire, en inaugurant ainsi un mode de colonisation qui était en contradiction flagrante avec toute la tradition romaine ; il semble bien d'ailleurs n'avoir pas obéi à une idée théorique, mais aux nécessités que créa une dépopulation croissante, aggravée par une longue et meurtrière épidémie.

Dans l'antiquité comme de nos jours, ceux qui ont joui, même dans les classes les plus indigentes de la plèbe, des commodités de l'existence urbaine, ne se résignent pas facilement à y renoncer. Ceux qui ont gagné leur vie, même misérablement, par de petits métiers, des besognes d'occasion, ne peuvent, à moins de recevoir une éducation nouvelle, être transformés en agriculteurs. Des soldats de métier, usés par la vie des camps et la guerre incessante sur les frontières, peuvent se retirer à la campagne et y jouir, comme chefs d'une exploitation modeste, d'une vieillesse paisible ; mais ils ne sont pas proprement agriculteurs et ne peuvent le devenir, à moins d'en avoir fait un apprentissage sérieux dans leur première jeunesse, ce qui est nécessairement l'exception. Les inscriptions nous montrent des soldats romains des troupes auxiliaires mourant à trente ans après quinze ans de service ; c'est dire qu'ils s'étaient engagés très jeunes et ne pouvaient avoir que des souvenirs lointains d'une existence en contact avec la terre. L'âge moyen paraît avoir été vingt ans ; mais après vingt-cinq ans de service, la charrue et la herse devaient être bien oubliées, sans parler de l'usure inévitable des forces physiques. Il suit de là que si l'on comprend le succès de la colonisation romaine de la première époque, où le paysan devenait soldat pour redevenir bientôt après paysan, soit sur son sol natal, soit sur une terre où on l'établissait, on doit admettre *a priori*, et indépendamment même des maigres renseignements fournis par l'histoire, l'insuccès nécessaire des colonies de plébéiens faméliques, comme de celles de vétérans fatigués.

La preuve de l'insuccès de la colonisation par le rebut ou le surplus de la plèbe urbaine est faite d'ailleurs par sa très courte durée. Il n'en est presque plus question sous l'Empire ; la seule exception est un établissement de pauvres, tenté par Nerva, sur

des terres rachetées à des sénateurs. A cette époque, la plèbe urbaine nécessiteuse n'a pas disparu, elle est même plus nombreuse que jamais ; mais on ne cherche plus à la transporter au loin ; on la nourrit et on l'amuse sur place, on lui fait des distributions de vivres et d'argent. Au lieu de dire au pauvre de Rome : « Tu iras cultiver, pour te nourrir, les champs de l'Afrique », on lui dit qu'il recevra sans se déranger, comme une sportule, sa part des produits des champs africains. Juvénal a beau s'indigner d'un régime où la plèbe urbaine, privée de tous droits politiques, se contentait de pain et de plaisirs gratuits, *panem et circenses* ; il ne propose pas de revenir à l'ancienne utopie des Gracques, consistant à coloniser avec des éléments rebelles à l'agriculture, et je ne connais pas un seul texte littéraire de l'époque impériale qui puisse être allégué dans ce sens-là, qui prêche ce qu'on appelle aujourd'hui le « retour à la terre », pensée d'Auguste qui, suivant l'ingénieuse hypothèse de Gibbon, a été l'inspiration des *Géorgiques* de Virgile. Si l'on avait offert à un pauvre de Rome un établissement agricole en Afrique, il aurait répondu qu'il aimait mieux recevoir un don équivalent en numéraire ; mais il ne semble même pas qu'on lui ait donné l'occasion de refuser une vie de fatigues honorables, à la place d'une existence de misère atténuée par de nombreuses distributions et distractions.

A moins d'être rivés au sol par les liens d'une tradition familiale, d'une longue habitude, les hommes n'aiment pas naturellement la terre ; ils en aiment seulement les produits, parce qu'ils peuvent les convertir en vivres et en argent. Transportés de force dans une région agricole, loin des villes, ceux qui ne sont pas agriculteurs dans l'âme cherchent bientôt à vendre ou à louer leur fonds à des indigènes pour aller vivre dans la ville la plus voisine. Cela n'était pas vrai que pour la plèbe de Rome : nous avons la preuve que les vétérans colonisés ne pensaient pas autrement.

Quand Tacite raconte, au début du règne de Tibère, le soulèvement des légions de Pannonie[1], il fait intervenir comme « meneur », suivant l'expression qu'on emploierait aujourd'hui, un simple soldat, *gregarius miles*, qui avait été autrefois directeur de théâtre, *dux theatralium operarum*, c'est-à-dire qui appartenait, par ses origines, à la plèbe urbaine, avait travaillé dans les villes, s'y était ruiné et s'était engagé dans une légion

1. Tac., *Annales*, I, 16.

pour y trouver le pain quotidien, avec l'espérance d'une part de butin dans quelque guerre. Ce Pescennius, beau parleur, fait un discours très habile, qui est naturellement de Tacite, mais reflète très exactement des récriminations et un état d'esprit militaire dont l'historien devait être bien informé. Le premier abus contre lequel il s'élève est celui du maintien des vétérans, même blessés et mutilés, sous les enseignes. Ils ont obtenu leur congé (*dimissi*) et pourtant on les retient autour du drapeau (*apud vexillum*) et ils doivent supporter là les mêmes fatigues sous un autre nom, c'est-à-dire sous celui de vétérans. Puis, lorsque les survivants de tant d'épreuves deviennent enfin libres, on leur donne au loin, *diversas in terras*, sous le nom de champs, des marais fangeux ou des montagnes incultes. A cela se joint l'insuffisance de la solde. Les soldats doivent en obtenir le relèvement et aussi la fixation à seize ans du temps de service. Mais Pescennius, après avoir dénoncé la mauvaise qualité des terres données aux vétérans, ne demande pas qu'il leur en soit attribué de meilleures : il réclame, au terme du service, et dans la garnison même, une récompense en argent, *ut iisdem in castris praemium pecunia solveretur*. Ainsi, pas de terres, mais de l'argent ; pas un établissement lointain, dans un pays inconnu, mais un petit capital qui permette au vieux soldat de vivre là où sont ses amis, ses relations, la famille qu'il a fondée, soit qu'il le dépense peu à peu, soit qu'il s'établisse comme fournisseur des soldats en activité dans la bourgade qui s'élève aux portes du camp, dans les *canabae*.

Il faut insister sur ce fait important, quoique négatif : le défenseur des intérêts des légionnaires blâme la qualité des terres qu'on leur attribue, mais n'en réclame pas d'autres. C'est, en effet, que le blâme n'était pas justifié, ou, s'il l'avait été dans tel cas, ne l'était que par suite d'une négligence ou d'un abus. Déjà, sous la République, il avait été décidé que les colons devaient recevoir uniquement des terres propres à la culture immédiate. Dans son deuxième discours sur la loi agraire, contre le tribun Rullus (c. 25), Cicéron, faisant, comme on dit, flèche de tout bois, essaie de rendre le tribun suspect au peuple en insinuant qu'il promet des terres qui ne sont pas en état d'être cultivées ou plutôt de rapporter tout de suite : « Et la nature des terres ? demande-t-il. Ce sont, dit Rullus, des terres qui peuvent être labourées ou cultivées ». Rullus dit « qui peuvent être labourées ou cultivées » et non « qui sont labourées ou cultivées ». Est-ce là une loi ? N'est-ce pas plutôt l'annonce d'une vente à la Neratius, qui, dit-on, contenait cet

article : « Deux cents arpents qui peuvent être plantés d'oliviers ; trois cents arpents qui peuvent être plantés de vignes. » Voilà donc, avec tout cet énorme argent, ce que vous achèterez : des terres qui peuvent être labourées ou cultivées ! Est-il un terrain si maigre et si aride que ne puisse pénétrer la charrue ? Est-il un sol si dur, si rocailleux que les travaux du laboureur ne parviennent pas à mettre en culture ? » En un mot, Cicéron voudrait des terres en plein rapport et il y insiste, parce qu'il sait qu'il est malaisé d'en trouver et qu'il veut faire échouer la loi agraire de Rullus en excitant contre lui ceux dont le tribun prétend servir les intérêts. Mais le succès même de sa polémique — Rullus retira sa loi — prouve que son argument portait. On en a certainement tenu grand compte, après les premiers déboires dus à l'insuffisante préparation des terres. Celles qu'Auguste jeune attribua à ses soldats étaient en pleine culture et il est à croire que, sauf exceptions, ils ne furent pas plus mal traités à la fin de son règne[1]. Mais le discours de Pescennius paraît établir que ce mode de récompense ne leur convenait pas, qu'ils préféraient être traités autrement, en un mot ne pas devenir colons.

Notons encore que Pescennius, qui trouve la solde insuffisante, n'élève pas les mêmes plaintes à l'égard du *praemium* final. C'est qu'il était, en effet, considérable, mais non payable en espèces : c'est sur ce point particulier que portent les réclamations de Pescennius, les autres récriminations étant accessoires ou, comme nous l'avons vu, probablement mal fondées. Après la période des guerres civiles, où les distributions des terres aux vétérans n'avaient suivi aucune règle, Auguste décida que tout prétorien quittant le service après seize ans recevrait un *emeritum* de 20.000 sesterces, que le légionnaire après vingt ans en aurait 12.000 ; il créa même, pour assurer l'exécution de ces mesures, un *aerarium militare*, destiné, suivant les expressions dont il se sert dans son testament d'Ancyre, à fournir les récompenses (*praemia*) aux soldats ayant vingt ans de service. Mais ces sommes ne furent pas versées en numéraire aux ayants droit ; il n'est même pas dit qu'on leur en ait versé une partie pour faciliter leur établissement et les nourrir jusqu'à la première récolte ; elles servirent à l'acquisition de terres et c'est cela même qui souleva les plaintes dont le discours de Pescennius dans Tacite

---

1. Siculus Flaccus (Rudorff, 156, 1-3) dit sans restriction : *Militi veteranoque cultura assignatur ; si quid enim amari et incerti soli est, id assignationi non datur.*

se fait l'interprète. On lit, il est vrai, dans l'article de Humbert sur les colonies militaires [1] : « D'après le règlement d'Auguste (*lex Julia*), les prétoriens après leur temps de service furent apportionnés en Italie, les légionnaires en province, lorsqu'on ne leur payait pas une récompense en argent. » Mais les textes cités à l'appui de cette dernière assertion ne disent pas cela. Celui de Tacite, d'abord (*Ann.*, I, 17), atteste précisément le contraire ; celui de Dion Cassius (LV, 23) mentionne seulement le règlement d'Auguste pour la fixation en sesterces — on ne pouvait les fixer en arpents, vu l'inégalité de valeur des terres — des *emerita* dus aux soldats retraités ; celui du Monument d'Ancyre (III, 37) mentionne la fondation de l'*aerarium militare* et sa dotation ; celui du Digeste (XVII, 1, 8) est un fragment de Modestin, où il est bien question des privilèges des soldats retraités avec *honesta missio*, mais non de leurs avantages pécuniaires ; enfin, celui du code Justinien (VII, 64, 9) n'a rapport qu'à l'*honesta missio* des vétérans et à l'exemption qui leur est accordée de certaines charges. Ainsi l'assertion de Humbert ne paraît fondée sur rien et la suite de textes qu'il allégua pour l'autoriser pourrait bien n'être qu'un trompe-l'œil.

Une question qui se pose naturellement est celle-ci : pourquoi le colon, indigent ou vétéran, à qui déplaît l'état de colon, ne vend-il pas sa terre ? Pourquoi n'y installe-t-il pas un fermier ou un métayer à sa place, pour jouir en propriétaire d'une partie des fruits du travail d'autrui ?

A l'égard de la vente du fonds, nous possédons quelques indications relatives à l'époque républicaine. En 133, la *lex Sempronia* de Ti. Gracchus interdit aux colons de vendre leur lot (App., *Bell. civ.*, I, 10) ; en 81, la *lex Cornelia*, puis en 63 la *lex Servilia*, en 59 la *lex Julia* renouvellent ces défenses, d'ailleurs, nous le savons par Cicéron, mal observées et réduites par la *lex Julia* à une durée de vingt ans. Un texte curieux d'Appien (*ibid.*, III, 2) nous apprend qu'après la mort de César, pour gagner la faveur des vétérans, Brutus et Cassius leur donnèrent la permission de vendre leurs terres sans attendre le terme légal de vingt ans. Ainsi l'esprit de ces vétérans de César était déjà celui des légions de Pannonie que nous révèle Tacite : ils préféraient l'argent comptant aux terres et la vie urbaine à l'existence monotone du colon.

De location, je ne trouve aucune mention. On pourrait

---

1. *Dict. des antiquités*, s. v. *Coloniae militares*.

répondre qu'à cette époque il eût peut-être été difficile de trouver des locataires, fermiers ou métayers ; il est pourtant singulier, que dans les textes qui nous restent, la vente soit le seul mode d'aliénation prévu et interdit.

Rudorff affirme que, sous l'Empire, il ne trouve plus la moindre trace d'une défense d'aliéner. Au contraire, un texte de Tacite (*Ann.*, XIV, 27) semble montrer que les colons avaient toute latitude à cet égard. « Des vétérans, dit l'historien, avaient été désignés pour s'établir à Tarente et à Antium ; mais ces lieux ne furent point repeuplés, car les vétérans se retiraient pour la plupart dans les provinces où ils avaient achevé leur service. » Ces vétérans agissaient donc suivant le désir, d'ailleurs très naturel, qui inspira les mutins des légions pannoniennes ; une fois transportés à Antium ou à Tarente, avec d'autres vétérans qu'ils ne connaissaient pas, avec lesquels ils devaient, sur le tard, recommencer une vie nouvelle, ils étaient pris de nostalgie et retournaient aux environs de leur vieux camp. Mais vendaient-ils leurs terres ? Les louaient-ils ? Je ne vois pas que les anciens nous l'aient dit, et ce serait pourtant très intéressant à savoir.

Un texte du traité d'Hygin[1] parle, il est vrai, de vétérans établis dans le Samnium qui ont les uns vendu, les autres acheté des lots, au point que l'assignation primitive, c'est-à-dire la distribution première des terrains, était devenue méconnaissable ; mais je ne vois pas dans ce texte, d'ailleurs obscur, la mention de ventes faites à des étrangers.

Les colons, tant civils que militaires, dont il a été question jusqu'à présent, sont tout à fait distincts des *milites limitanei*, c'est-à-dire des soldats établis comme cultivateurs sur les frontières qui, en échange des terres qu'ils avaient obtenues gratuitement, devaient le service militaire ; si leurs enfants ne servaient pas à leur tour, ils perdaient leurs concessions. Ces terres, en réalité, appartenaient toujours à l'État ; les soldats qui les défrichaient et vivaient de leurs produits n'étaient que des occupants. Aussi toute vente, toute aliénation était interdite, parce qu'elles auraient été faites en violation des droits de l'État. Cette institution s'est développée depuis Alexandre Sévère, mais on en trouve les origines dès l'époque d'Auguste. Je crois même que la conception à laquelle elle répond est plus ancienne encore, que c'est, en réalité, un retour, avec certaines modifi-

---

1. *De generibus controversiarum*, dans Rudorff, t. I, p. 131.

cations, à un état de choses qui fut celui des vieilles colonies militaires sur sol italien. J'en vois la preuve dans un passage de Tite Live (XXVII, 38), où il est question des levées faites en Italie au moment de l'invasion d'Hasdrubal en 207. Dans l'extrême péril où se trouvait l'État, les consuls procédèrent avec la dernière rigueur ; ils obligèrent même les colons maritimes, qui étaient protégés, disait-on, par une *sacrosancta vacatio*, une exemption d'ordre religieux, à fournir des soldats. Sur leur refus, ils les citèrent devant le Sénat à jour fixe ; leurs titres à l'exemption devaient y être produits et examinés. Au jour désigné, sept groupes de colons, que Tite Live énumère, se présentèrent et chacun fit valoir l'exemption dont il jouissait. Vu la présence de l'ennemi sur le sol de l'Italie, deux exemptions seulement furent retenues en faveur d'Antium et d'Ostie ; mais les jeunes gens de ces colonies furent obligés par serment à ne jamais passer plus de trente nuits en dehors des murs de leur colonie, tant que l'ennemi serait en Italie, c'est-à-dire, en somme, à se constituer en garnison. Dans une autre circonstance encore, en 191, certaines colonies maritimes, refusant le service naval pour cause de *vacatio*, en appelèrent aux tribuns de la plèbe et au Sénat, qui décida la question contre elles : il n'y avait pas d'exemption du service naval[1]. L'expression de *vacatio sacrosancta* se rencontre ailleurs, à propos de l'exemption de service dont jouissent les prêtres à vie [2], exemption qu'il faut rapprocher de celle qui éloignait des rangs de l'armée les Druides gaulois et qui doit sans doute être expliquée de même, par un scrupule de sang remontant à l'époque italo-celtique ; mais pourquoi les colonies maritimes de l'Italie étaient-elles exemptées d'une façon aussi solennelle ? Pourquoi cette exemption, valable sur terre, du moins en ce qui concernait ceux d'Antium et d'Ostie, ne l'était-elle pas, au jugement du Sénat, pour le service maritime ? Mommsen s'est contenté de dire, à ce sujet, que la loi accordant la *vacatio* à telle catégorie de colons avait pu être appuyée de serments ; mais il n'a pas recherché la raison de la différence faite, à cet égard, entre les services de terre et de mer. Je crois qu'on peut entrevoir une explication dans le fait que les deux colonies maritimes auxquelles fut accordée l'exemption en 217 étaient les plus anciennes, Ostie et Antium, la première remontant, croyait-on, à Ancus Martius, la seconde à l'an 338. A cette époque, il n'était pas

1. Tite Live, XXXVI, 3.
2. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 243, n. 1.

encore question d'une marine romaine ; l'engagement sacré dont se prévalaient ces colonies devait mentionner expressément l'exemption de service dans l'armée, alors que les lois postérieures, qui avaient établi des colonies de citoyens, pouvaient s'être contentées d'une formule plus vague. Comme il n'avait été question, dans aucune de ces lois, du service sur mer, le Sénat put se croire autorisé à nier qu'il y eût exemption de ce chef pour aucune d'elles. Mais un privilège n'est jamais concédé sans cause, c'est-à-dire sans une obligation correspondante. Au privilège d'échapper au recrutement devait correspondre le devoir de servir sur place, bien que cela ne soit dit nulle part d'une manière formelle ; il s'ensuit que les plus anciennes colonies étaient véritablement des garnisons, et ce caractère paraît bien établir un lien entre elles et celles des *milites limitanei*, celles mêmes des militaires barbares ou *laeti*, avec cette différence que les *limitanei* et les *laeti* ne devaient pas seulement le service militaire sur place, mais partout où l'on avait lieu de les appeler.

La question posée pour les colons de l'époque impériale vaut aussi pour les anciens colons citoyens et soldats ; les textes permettent bien de voir comment on devient colon ; ils ne nous apprennent guère, que je sache, comment on cesse de l'être, ni si les droits et les devoirs des colons sont attachés à leurs terres au point d'être transférables avec elles. Si nous étions mieux renseignés sur tous ces points, peut-être trouverions-nous, dans la condition des colons sous la République et le haut Empire, certains éléments qui feraient mieux comprendre, au Bas Empire, l'institution, encore si obscure dans ses origines, du colonat. « Le colonat, écrivait Fustel, nous apparaît inopinément, sans rien qui nous y prépare, dans les lois du quatrième siècle. » Une théorie, qui conserve des partisans, veut qu'il soit d'inspiration germanique ; ne faudrait-il pas plutôt en chercher l'origine dans des règlements mal connus qui ont eu pour objet de rendre difficile ou impossible l'aliénation ou même la location à des tiers de terres concédées ?

Salomon Reinach.

ARISTOTE

ETH. NIC. B, 9, 1109, a, 35

Κατὰ τὸν δεύτερόν φασι πλοῦν. — Si l'on veut ne pas se contenter, comme plus d'un traducteur, d'un équivalent un peu vague de la locution proverbiale δεύτερος πλοῦς, on a le choix entre deux interprétations fournies par l'antiquité :

1° Ramer faute de pouvoir voguer à la voile, c'est-à-dire se contenter d'un pis-aller ;

2° User de circonspection comme celui qui, après une tentative malheureuse, va recommencer une nouvelle navigation.

Ainsi que l'observe J.-A. Stewart (*Notes on the Nicomachean Ethics*, 1892, t. I, p. 220), le bien-fondé de la première interprétation [1] paraît mis hors de conteste grâce à deux vers de Ménandre conservés par Stobée (*Flor.*, vol. II, p. 349, éd. Meineke).

D'ailleurs, si le contexte du deuxième livre de l'*Éthique* n'exclut pas la seconde traduction, la première est bien plus satisfaisante pour l'autre passage où Aristote s'est servi de la même expression : *Pol.* I, 13, 1284 b, 19. L'opposition βέλτιον μὲν οὖν... δεύτερος δὲ πλοῦς... suggère naturellement l'idée d'un pis-aller. De même, chez Platon, dans le *Philèbe*, 19 C : καλὸν μὲν... δεύτερος δ' εἶναι πλοῦς [2].

Comme l'interprétation rivale, suggérée par le scholiaste de Platon (*Phédon*, 99 D)[3], n'est pas sans partisan [4], il n'est peut-être pas inutile d'apporter aussi, en faveur de la première, deux passages de saint Jean Chrysostome :

Adv. oppugn. vitae monast. III, 1 : Καὶ γὰρ τοῖς ἰατροῖς μετὰ τὸ παρασκευάσαι τοῖς ἀρρωστοῦσι τὰ φάρμακα, εὐχῆς ἔργον ἐστὶ μηδὲ εἰς χρείαν αὐτῶν καταστῆναι τὸν κάμνοντα· καὶ ἡμεῖς τοίνυν εὐχόμεθα μὲν μηδενὶ τῶν ἀδελφῶν τῶν ἡμετέρων χρείαν ταύτης γενέσθαι τῆς παραινέσεως· εἰ δ' ἄρα

---

1. C'est, on le sait, celle de Suidas et d'Eustathe.
2. Cf. *Phédon*, 99 D ; *Polit.*, 300 B.
3. Παροιμία, δεύτερος πλοῦς, ἐπὶ τῶν ἀσφαλῶς τι πραττόντων.
4. Cf. par exemple, J. M. Mitchell, dans la réédition de D. P. Chase : *Aristotle Ethics* (1906), p. 55, n. 1.

γένοιτο, ὁ μὴ γένοιτο, ὁ δεύτερος, κατὰ τὴν παροιμίαν, αὐτοὺς οὐ διαφεύξεται πλοῦς (P. G. XLVII, 349).

Homil. I in Matt. 1 : Ἔδει μὲν ἡμᾶς μηδὲ δεῖσθαι τῆς ἀπὸ τῶν γραμμάτων βοηθείας... Ἐπειδὴ δὲ ταύτην διεκρουσάμεθα τὴν χάριν, φέρε κἂν τὸν δεύτερον ἀσπασώμεθα πλοῦν (P. G. LVII, 13).

Dans l'une et l'autre phrase, il s'agit manifestement d'un pis-aller dont il faut se contenter lorsque l'idéal n'est pas réalisé.

Ce proverbe dont Aristote, suivant son habitude (cf. Bonitz, *Index Aristotelicus* : παροιμία), a su tirer parti, était encore d'un usage courant sept siècles plus tard. La manière dont le grand orateur d'Antioche s'en sert dans un discours au peuple en est la preuve.

P. d'Hérouville.

LA RÉPÉTITION DU PRONOM RELATIF EN GREC

Si l'on en croit la grammaire de Koch : « Quand deux propo-
« sitions relatives coordonnées ont le même antécédent, et que
« le second relatif devrait être à un autre cas que le premier, on
« supprime simplement le second ; ce qui se fait surtout quand
« il est au nominatif ; ou bien l'on donne à la seconde proposi-
« tion la forme d'une proposition principale, en employant les
« cas obliques de αὐτός, plus rarement ceux de οὗτος [1]. »

Une règle analogue est donnée par Kühner-Gerth [2] et admise aussi comme absolue dans l'enseignement élémentaire [3].

Ce serait là, a-t-on dit, une construction commune au grec et au latin [4].

Mais il est maintenant prouvé qu'en latin la répétition du relatif est au moins aussi fréquente que son remplacement par un démonstratif [5].

Une étude complète des exemples grecs amènerait, croyons-nous, à la même conclusion. De part et d'autre, les grammairiens ont été victimes de la même illusion [6] : ils ont remarqué les exemples de *is* et de αὐτός, qui frappent par l'anomalie apparente ; ils n'ont pas fait attention aux exemples du relatif, en réalité plus nombreux.

Les quelques textes suivants, ajoutés à ceux que cite Frohberger dans un passage assez connu [7], montrent au moins que la

---

1. 2e éd., p. 265.
2. II 2, p. 432.
3. Ragon, n° 206.
4. « En latin, le second relatif est remplacé par *is* » (Koch, p. 265, note 1). Cf. Riemann-Gœlzer, II, p. 793.
5. J. Lebreton, *Études sur la langue de Cicéron*, p. 100-105 ; *Revue de philologie*, XXVII, 1903, 21-25.
La règle contraire était donnée autrefois par Riemann (*Syntaxe latine*, § 17), et par beaucoup d'autres grammairiens.
6. Pour le latin, la remarque est de Lebreton, *Études*, p. 100.
7. Note sur Lysias, 25, 11 (2e éd., I, p. 477). C'est à ce passage que se réfèrent Koch et Kühner-Gerth. Frohberger croit les exemples du relatif tout à fait exceptionnels.

répétition du relatif n'est pas un solécisme, comme on le suppose quelquefois, en s'appuyant sur l'autorité de Koch.

Démosthène 37, 46. Καὶ πρὸς μὲν τὸν ἄρχοντα, ὃν τῶν τοιούτων οἱ νόμοι κελεύουσιν ἐπιμελεῖσθαι καὶ παρ' ᾧ τῷ μὲν ἠδικηκότι κίνδυνος περὶ τοῦ τί χρὴ παθεῖν ἢ ἀποτῖσαι, τῷ δ' ἐπεξιόντι μετ' ουδεμιᾶς ζημίας ἡ βοήθεια, οὐδέπω καὶ τήμερον ἐξήτασται.

Démosthène 38, 19 : Ἀκούω... ταῦτ' εἶναι καὶ τοιαῦθ' οἷς πεπιστεύκασι καί δι' ὧν ὑμᾶς ἐξαπατήσειν οἴονται.

Démosthène 40, 2 : Ἐξελήλαμαι μὲν ἐκ τῆς πατρῴας οἰκίας ὑπὸ τούτων, ἐν ᾗ καὶ ἐγενόμην καὶ ἐτράφην καὶ εἰς ἣν οὐχ ὁ πατὴρ αὐτοὺς ἀλλ' ἐγὼ τελευτήσαντος ἐκείνου παρεδεξάμην.

Platon *Protagoras* 313 a : Ὁ δὲ περὶ πλείονος τοῦ σώματος ἡγεῖ, τὴν ψυχήν, καὶ ἐν ᾧ πάντ' ἐστὶν τὰ σὰ ἢ εὖ ἢ κακῶς πράττειν.

Platon *République* 374 b. Καὶ τῶν ἄλλων ἑνὶ ἑκάστῳ ὡσαύτως ἓν ἀποδίδομεν πρὸς ὃ ἐπεφύκει ἕκαστος καὶ ἐφ' ᾧ ἔμελλε, τῶν ἄλλων σχολὴν ἄγων, αὐτὸ ἐργαζόμενος οὐ παριεὶς τοὺς καιροὺς καλῶς ἀπεργάσεσθαι.

Platon *République* 396 c. Εἶδος οὗ ἂν ἔχοιτο ἀεὶ καὶ ἐν ᾧ διηγοῖτο.

Platon *République* 477 d. Δυνάμεως δ' εἰς ἐκεῖνο μόνον βλέπω ἐφ' ᾧ τε ἔστι καὶ ὃ ἀπεργάζεται.

Platon *République* Ὃ προύθεντο, ἦν δ' ἐγώ, ἀγαθόν, καὶ δι' οὗ [1] ἡ ὀλιγαρχία καθίστατο.

Il existe bien d'autres exemples de la répétition du relatif, en particulier dans Platon ; et les exemples de αὐτός ne sont pas fort nombreux. En attendant qu'il existe un relevé complet des uns et des autres et que les conditions de cet emploi puissent être déterminées avec précision, il m'a semblé utile de signaler l'inexactitude d'une règle souvent donnée comme absolue [2].

L. Laurand.

---

1. Δι' οὗ texte des mnuscrits ; δι' ὅ correction de Adam.

2. [La question soulevée par le P. Laurand comporterait peut-être une double solution. En latin, il semble que, si la répétition du relatif n'est pas rare dans les discours, l'usage de beaucoup le plus courant est de n'employer aucun pronom et de joindre la seconde proposition à la première tout simplement. Il faudrait examiner cette deuxième éventualité. Malheureusement les phrases de ce genre frappent moins que celles où la relation est exprimée soit par le relatif soit par un démonstratif. — P. L.]

ΩΚΕΑΝΕ

Dans le compte rendu d'une assemblée populaire tenue en l'honneur du prytane d'Oxyrhynchus à l'occasion de la visite d'un préfet à la fin du IIIe s. ap. J.-C. [1] se trouvent ces mots :

ωκαιαναι πρύτανι, ωκαναι δόξα πόλεω[ς]
ωκαναι Διό[σκ]ορε πρωτοπολῖτα,
ἐπὶ σοῦ τὰ ἀγαθὰ καὶ πλέον γίνεται, ἀρχηγαὶ
τῶν ἀγαθῶν ι̣σ̣ιη̣ν φιλῖ σε καὶ ἀναβαίνι
εὐτυχῶς τῷ φιλοπολίτη, εὐτυχῶς τῷ φιλομετρίῳ,
ἀρχηγὲ τῶν ἀγαθῶν, κτίστα τῆς
π̣[όλεως....] .... ωκαναι... ου[...] ψηφισθήτω ὁ πρύ-
(τανὶς) ἐν τυαύτη̣ [ἡμέρ]α̣.

D'autre part on lit dans un fragment de procès-verbal de la βουλή d'Hermoupolis de la même époque [2] :

τῶν δὲ βουλευτῶν φωνησάν]των· ωκεανε
Ἡρακλάμμων, Ἡρακλάμμων ὁ καὶ Σαραπίων εἶ(πεν).

La restitution [φωνησάν]των proposée par M. Jouguet (*Vie Municipale*, p. 383) semble plus vraisemblable que le [βοησάν]των de Wilcken (*Archiv* III, p. 541). Le papyrus III 925 des *Aegyptische Urkunden aus den königlichen Museen zu Berlin*, compte rendu d'une séance du conseil d'Herakléopolis, porte en effet ἡ βουλὴ ἐφώνησεν et Wilcken lui-même, *Grundzüge*, p. 56, fait remarquer que cette expression, plus polie, convient mieux à la βουλή que le ἐβόησεν de l'assemblée populaire du *P. Oxy.* I, 41, l. 20.

*
* *

Un certain nombre de savants se sont demandé déjà ce que voulait signifier l'exclamation ωκεανε ωκαναι ou des deux papy-

1. *Oxyrhynchus Papyri*, I, 41, 4.
2. *Corpus Papyrorum Hermopolitanorum*, 7, cot. I, l. 9.

rus reproduits plus haut et du papyrus 1305 d'Oxyrhynchus. Grenfell-Hunt, *P. Oxy.* I, 41 note 4, ont pensé que l'on ne pouvait guère lire, étant donné le contexte, ὦ Καιανέ, et y supposer une allusion à la secte obscure des Caïnites; la lecture Ὠκεανέ ne les satisfait pas davantage. Wilcken, qui reprend la question, *Archiv* III, p. 541, pense qu'il faut partir de la forme ὠκεανέ des papyrus d'Hermoupolis dont l'orthographe est en général correcte, plutôt que de l'ωκαναι ou ωκαιαναι d'Oxyrhynchus, tout en se demandant ce qu'une pareille invocation au dieu Océan peut avoir à faire devant le nom du prytane ou celui d''Ηρακλάμμων. Viereck, *Deutsche Rundschau* 1908, p. 109, et Jouguet, *Vie municipale*, 1911, p. 384, ont également abordé la question.

Une première constatation qui s'impose est que nous nous trouvons là en présence d'une exclamation nettement et uniquement égyptienne; ni les acclamations du sénat romain, comme l'a fait remarquer Wilcken, ni les protocoles des βουλαί grecques ne présentent rien de semblable. C'est donc en étudiant ce que les Grecs entendaient par Océan et en voyant à quoi leur conception répondait pour les Égyptiens que nous aurons chance de trouver la signification réelle de ce mot.

*
* *

L'Océan pour Homère et Hésiode, c'est le grand fleuve qui coule, infatigable, aux confins du monde, longeant les pays vagues et chimériques des Cimmériens et autres êtres fantastiques, c'est la source des rivières et des torrents qui jaillissent du sol; Hésiode, *Théogonie*, 338, nomme un certain nombre de ses enfants, en première ligne le Nil, puis l'Alphée et l'Éridan; comme divinité il fut l'un des premiers créés, il est la source et l'origine de toutes choses [3]. Or les Égyptiens admettaient eux aussi que le monde était entouré d'un vaste fleuve, le Nil céleste, sur lequel glissait la barque de Râ, le soleil, et d'où s'échappait le Nil terrestre [4]; eux aussi voyaient dans le Nil l'élément primordial dont tout devait sortir. Les Grecs ne purent s'empêcher d'être frappés de la ressemblance des deux conceptions : on admit généralement que le Nil sortait de l'Océan, et cette opinion était si fortement enracinée qu'Hérodote prit la peine de la réfuter [5].

---

3. *Il.* XIV, 246 (Ὠκεανός) ὅσπερ γένεσις πάντεσσι τέτυκται.
4. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 16 et suivantes.
5. Hérodote, II, 21.

De là à assimiler le Nil à l'Océan, il n'y avait qu'un pas et c'est en effet ce que rapporte Diodore de Sicile, I. ch. 12 : Οἱ γὰρ Αἰγύπτιοι νομίζουσιν Ὠκεανὸν εἶναι τὸν παρ' αὐτοῖς ποταμὸν Νεῖλον, πρὸς ᾧ καὶ τὰς τῶν θεῶν γενέσεις ὑπάρξαι. Bien plus, Diodore affirme que le mot d'Océan aurait servi autrefois à désigner le Nil (I, 19) : τὸν δὲ ποταμὸν ἀρχαιότατον μὲν ὄνομα σχεῖν Ὠκεάνην, ὃς ἐστιν ἑλληνιστὶ Ὠκεανός· ἔπειτα διὰ τὸ γενόμενον ἔκρηγμά φασιν Ἀετὸν ὀνομασθῆναι, ὕστερον δ' Αἴγυπτον ἀπὸ τοῦ βασιλεύσαντος τῆς χώρας προσαγορευθῆναι..... τελευταίας δὲ τυχεῖν αὐτὸν ἧς νῦν ἔχει προσηγορίας ἀπὸ τοῦ βασιλεύσαντος Νειλέως.

Tzetzès, qui peut avoir pris ce renseignement dans Diodore, nous dit la même chose [6].

Nous avons donc le droit d'affirmer que le mot d'Ὠκεανός servait à désigner le Nil et que les Alexandrins avaient assimilé l'Océan des Grecs à leur fleuve national. La théorie de l'assimilation de ces deux conceptions aurait, malgré l'affirmation de Diodore, quelque chose d'un peu incertain si elle ne se trouvait prouvée et confirmée d'une manière presque évidente par le témoignage de la numismatique. Mionnet cite une monnaie d'Antonin frappée à Alexandrie dont voici la description [7] : « Femme vêtue de la stola, tenant de la main droite levée deux épis et de la gauche une corne d'abondance, debout entre deux proues de vaisseau ; celle qui est à droite a une voile déployée et se trouve entre deux fleuves couchés, celui qui est à droite est barbu, la main droite est levée, la gauche tient un gouvernail ; l'autre, à gauche, est imberbe ; il tient de la main droite levée un roseau, et de la gauche une corne d'abondance ; au bas on lit à ce qu'il paraît Ὠκεανός. » L'interprétation de cette pièce est aisée : la femme debout est vraisemblablement l'Abondance (Εὐθηνία) ; quant aux deux fleuves, l'un représente l'Océan dont le gouvernail est précisément l'emblème caractéristique [8], l'autre le Nil dont l'emblème sur les monnaies alexandrines est toujours le roseau et la corne d'abondance [9]. Nous avons ainsi une représentation de l'Abondance procurée par la navigation (proue de vais-

---

6. *Ad Lycophr.* v. 119. Ὁ Νεῖλος μετωνομάσθη τρίς· πρώτως γὰρ Ὠκεανὸς ἐκαλεῖτο, δεύτερον Ἀετός ὅτι ὀξέως ἐπέρρευσε τρίτον Αἴγυπτος· τὸ δὲ Νεῖλος νέον ἐστιν ἐτυμολογούμενον.

7. Mionnet, *Description des médailles antiques. Supplément*, t. IX, p. 93. Paris, 1837.

8. Roscher, *Lexikon der griechischen Mythologie*. Article Okeanos, p. 817, l. 49.

9. Mionnet, *loc. cit.*, n° 384, p. 91 ; n° 333, p. 82 ; n° 323, p. 81, etc.

seau, voile gonflée) sur le Nil et l'Océan réunis tous les deux sous le même vocable d''Ωκεανός [10].

Le mot 'Ωκεανός ayant désigné pour les Égyptiens le Nil en sa qualité de bienfaiteur, de nourricier et de père, il n'y a rien d'étonnant à ce que ce mot ait pris peu à peu une valeur adjective. 'Ωκεανὲ πρύτανι signifia tout d'abord « prytane bienfaisant comme le Nil » puis « bienfaisant prytane » et finit par prendre une valeur presque purement exclamative ; cette transformation n'a pas de quoi nous surprendre si on la compare avec ce qui s'est passé au moyen âge pour le mot Noël qui désigna la nativité de Jésus-Christ puis fut employé, par un processus psychologique à peu près analogue, pour fêter l'arrivée des rois ou tout autre événement joyeux.

Georges Méautis.

---

10. Voir également Eckhel, *Doctr. num. vet.*, pars I, vol. 4, p. 39, au sujet d'une pièce du même genre.

LITANIE GRECQUE D'ISIS

Le nouveau volume que MM. Grenfell et Hunt viennent d'ajouter à la collection des papyrus d'Oxyrhynchus contient, sous le numéro 1380, une litanie en l'honneur d'Isis, en prose grecque, qui doit être comptée comme une des pièces les plus étendues et les plus intéressantes de leur précieuse publication [1]. Le texte en demi-onciale, sans esprits ni accents, couvre le recto d'un papyrus haut de 0 m. 218 et long de 1 m. 125, portant au verso un Eloge du dieu Imouthes-Asklépios (n° 1381). Il nous reste de cette litanie douze colonnes (I à XII), de 22 à 28 lignes chacune. Les versets sont séparés par des points en haut. Une seconde main, contemporaine de la première, a révisé le texte et introduit ses corrections au-dessus des lettres effacées. Dans la copie que je donne ci-dessous, j'ai substitué à l'ordre compact de l'original une disposition typographique qui détache les versets les uns des autres sous forme d'alinéas distincts : les lignes du papyrus sont indiquées par des barres verticales | et par des numéros dans les marges. Les autres signes employés sont les suivants :

GH Grenfell et Hunt ;
Π le papyrus ;
Π' son correcteur antique ;
[ ] lacune, lettres illisibles ;
( ) forme correcte remplaçant une erreur du scribe ;
< > lettres omises dans l'original ;
{ } lettres superflues ;
[[ ]] lettres effacées dans l'original ;
α β etc., lettres douteuses ;
† mot inexplicable.

Il m'a semblé que je ne pouvais, sans mettre le lecteur dans l'embarras, me dispenser de lui fournir un commentaire ; mais je tiens à déclarer que j'en dois une bonne part aux premiers éditeurs et qu'il faudra toujours se reporter à leur beau travail pour toute discussion et toute recherche ultérieures. G. L.

1. *Egypt exploration fund, Graeco-roman branch.* Grenfell and Hunt, *The Oxyrhynchus papyri.* part XI, 1 vol. 4°, London, 1915, p. 190, n. 1380.

. . .[ἐπικαλοῦμαί σε | . . . . . .

I τὴν ἐν] . . . . . πόλει Ὀνε| . . . . . [·

[τὴν ἐν τῷ] Ἡφαίστου οἴκῳ | . . . . . .χμεῦνιν·

5 τὴν| [ἐν] . . . . . .όφει Βούβασ‖[τιν, ...

κ]αλουμένην ·

τὴν | [ἐν Λητ]οῦς [π]ό[λε]ι [τῇ] μεγάλῃ μίαν, | . . . . . ιον·

τὴν ἐν Ἀφροδίτης πό|[λει το]ῦ Προσωπ[ί]του στολαρχεί|[δα,]

πολύμορφον Ἀφροδίτην ·

10 τὴν ‖ [ἐ]πὶ τοῦ Δέλτα χαριτοδ(ό)τειραν ·

[ἐ]ν Καλαμίσι ἠπίαν ·

ἐν τῇ Καρή|[ν]ῃ φιλ[ό]στοργον ·

ἐν τῇ Νεικίου | [ἀ]θάνα<το>ν, δότειραν ·

ἐν τῷ Ἱεράσῳ | . . . . . .αθροΐχιν ·

15 ἐν Μωμέμ‖[φι ἄνασ]σαν ·

ἐν Ψωχήμει [ὁ]ρμίσ[τριαν] ·

ἐν Μύλωνι ἄνασ[σα]ν ·

τὴν | [ἐν] Κε. .κυλήμι . .την·

τὴν ἐν | [Ἑρ]μο[ῦ π]όλει καλλίμορφον, ἱεράν ·

20 | [τὴ]ν ἐν Ναυκράτει ἀπάτειραν, Εὐφρο‖[σύ]νην, σώτειραν,

παντοκράτειραν, | [μ]εγίστην·

ἐν Ν[ι]θίνῃ τοῦ Γυναικο|[πο]λείτου Ἀφροδείτην·

ἐν Πεφρή|[μι] Ἴσιν, ἄνασσαν, Ἑστίαν, [[ανασσαν]] | [κυ]ρείαν

πάσης χώρας ·

‖ [[την εν Χνου]]

II 25 τὴν ἐν Ἐσ. . . . . .ν, | Ἥραν, δία[ν], ...

υ. . . . . [·]

---

3. χ μ εὐνιν 10. [ε]πει corr. Π¹ χαριτοδωτ 11. καλαμεισι corr. Π¹ 13. δορειθι-ραν corr. Π¹ 15. [ο]ρμεισ[τριαν] corr. Π¹ 21. ν[ι]νη 23. ϊσιν εστειαν corr. Π¹

[Je t'invoque, ô déesse, que l'on nomme].....

.....

à .....polis, One..... ;

dans la demeure d'Hephaestos, ...chmeunis ;

que l'on nomme à ....., Boubastis ;

à Létopolis la grande, (déesse) Unique .....ios ;

à Aphroditopolis, dans le nome Prosopite, Aphrodite commandante de flotte, polymorphe ;

dans le Delta, dispensatrice des grâces ;

à Calamisis, douce ;

à Carènè, tendre ;

à Niciou, immortelle, bienfaisante ;

à Hiérasos,.....athroïchis ;

à Momemphis, souveraine ;

à Psochémis, (déesse) qui mène au port ;

à Mylon, souveraine ;

à Ce..culemis, ..tes ;

à Hermopolis, belle, sainte ;

à Naucratis, (conçue) sans père (?) Joie, salut des hommes, toute-puissante, très grande ;

à Nithinè, dans le nome Gynécopolite, Aphrodite ;

à Péphrémis, Isis, souveraine, Hestia [[souveraine]], maîtresse du monde ;

[[à Chnou]]

à Es....., Héra, divine,.....;

| ἐν | Βουτῷ λο[γιστικὴν, ...·
ἐ]ν | Θώνι ἀγάπ[ην θεῶν] . . . . . ῳ χρό|νῳ καὶ ἀγω . . . . . .
ην·
30 ἐν ‖ τῷ Σαίτῃ ν[ι]κήτ[ριαν Ἀ]θήνην, νύμφην·
| ἐν Νηβεο . . . . . ιν ·
ἐν Καινῇ Εὐφροσύνην·
[ἐ]ν Σάι Ἥραν, ἄνα<σ>σαν, τε|λείαν[·]
ἐν Ἰ[σείῳ Ἴσ]ιν·
35 ἐν Σεβεννύ|τῳ Ἐπί[νοιαν, δυ]νάστιν, Ἥραν, ἀ‖γίαν[·]
ἐν Ἑ[ρ]μοῦ πόλει Ἀφρ[ο]δείτην, | βασ[ί]λεισ[σαν, ἀγε]ίαν·
ἐν Δειὸς π[ό]|λει τῇ μεικ[ρᾷ] ἄνασ<σ>αν·
ἐν Βουβά|στῳ τὸ ἄνω·
ἐν Ἡλίου π[όλ]ει Ἀφροδίτην·
ἐν Ἀ[θ]ρίβ[ι] Μαῖαν, ὀρθωσίαν·
40 ἐν‖Ἱερᾷ Φθεμφού[τ]ου λωτοφόρον·
ἐν | Τεούχι ἱερὰν, δυνάστειν·
ἐν τοῖς | Βουκολεῦσι Μα[ῖ]αν·
ἐν Ξόι τ[ὸ] ἄνω, | χρησμωδό[ν]·
ἐν Καταβαθμῷ Πρ[ό]|νοιαν·
ἐπὶ τοῦ Ἄπεως Φρόνησιν [·] ‖
45 ἐπὶ Λευκῆς Ἀκτῆς Ἀφροδείτην, Μοῦ|χιν, Ἐσερέμφ[ι]ν·
ἐν Φραγούρων πό|λε[ι] . . . . . φιν [·]
III ἐν Χοατείνῃ | | νεικήτρ[ιαν·
ἐν . . . . . γ]ραμ|ματε[ικ]ή[ν, ... ·
50 ἐν Κυνὸς] πόλει ‖ τοῦ Βου[σε]ι[ρε]ίτ[ο]υ Πραξ[ι]δ[ί]κ[η]ν· |
ἐν Βουσείρει Τύχην ἀγαθήν·

---

30. τ ω 34. [δυ]ναστειν corr. Π[1] 34-35. αγειαν corr. Π[1] 39. α[θ]ρι β[ι] μεαν corr. Π[1]; cf. 103, 116 40. Φθεμφ[θ]ούτου GH avec doute

à Bouto, calculatrice, ... ,

à Thonis, chérie des dieux, ... temps et. . . . . ;

dans le nome Saïte, Athéna victorieuse, nymphe ;

à Nébéo . . . . . .is ;

à Cénè, Joie ;

à Saïs, Héra, souveraine, parfaite ;

à Iséum, Isis ;

à Sébennytos, Imagination, maîtresse, Hèra, sainte ;

à Hermopolis, Aphrodite, reine, sainte ;

à Diospolis la petite, souveraine ;

à Boubastos, Élément primordial ;

à Héliopolis, Aphrodite ;

à Athribis, Maia, arbitre du succès ;

à Hiéra, dans le nome Phthemphoutite, (déesse) qui porte le lotus ;

à Téouchis, sacrée, maîtresse ;

chez les Boucoloi, Maia ;

à Xoïs, Élément primordial, prophétesse ;

à Catabathmos [1], Providence ;

à Apis, Sagesse ;

à Leukè Aktè [2], Aphrodite, Mouchis, Éséremphis ;

à Phragouriopolis, ...phis ;

à Choatinè, victorieuse ;

à . . . . . , habile à écrire ;

à Cynopolis, dans le nome Bousirite, Praxidice [3] ;

à Bousiris, Bonne Fortune ;

---

1. La Descente.
2. Blanc rivage.
3. Exécutrice de la justice.

ἐν | Ἑρμοῦ π[ό]λε[ι] τοῦ Μενδησίου ἡγεμονί[δ]α·
ἐν Φαρβαίθῳ καλ|λίμορφ[ο]ν·
55 ἐν τῷ Ἰσιδίῳ τοῦ Σε||θροίτου ἀνδρασώτειραν·
ἐν | Ἡρακλέ[ους] πόλει τοῦ Σεθροίτου | δυνάστι[ν]·
ἐν Φερνο[ύ]φι ἄνασσαν | πόλεων[·]
ἐν Λε[ο]ντ(ο)πόλει ἀσ|πίδα ἀ[γα]θήν·
60 ἐν Τάνι χαρείτό||μορφον, Ἥρ[α]ν·
ἐ[πὶ] Σχεδίας Ἐπί|νοιαν·
ἐ[π]ὶ τ[ο]ῦ Ἡρακλίου πελάγους | κυρείαν[·]
ἐ[ν] Κανώβῳ Μουσανα|γωγόν·
ἐν Μεν[ο]ύθι Ἀλήθιαν·
65 [ἐν] | Μεν[ι]ούει Ἰοῦς, ᾗ κτίζεται π.... || μερεί[α]ς, προκα-
[θημέν[η]ν·
ἐπὶ τοῦ | Μ..νεστίου μεγίστου γυπόμορ|φον Ἀφροδ[εί]την·
ἐν Ταποσίρι | Θαυῆστιν, Ἥρ[α]ν, δ(ό)τειραν·
ἐν τῇ Νή|σῳ ταχυν[ί]κην·
IV 70 ἐν Πευκεστίδι κυ||βερνῆτιν·
ἐν Μελαίδι πολύμο[ρ]|φον·
ἐν Μ[ε]νούφι στρ[α]τίαν]·
ἐν] | Μετηλείτῃ Κ[ό]ρην·
ἐπὶ Χάρακος [Ἀ]|θήνην·
ἐν | Πλινθίνῃ Ἑστίαν·
ἐν | Πηλουσίῳ ὁρμίστριαν·
75 ἐπὶ το[ῦ] || Κασίου Ταχνῆψιν·
ἐπὶ τοῦ Ἐκ||κ|ρή<γ>ματο[ς] Ἴσιν σώζουσαν·

ἐν τῇ | Ἀραβίᾳ μεγάλην θεόν·
ἐν τῇ [Νή]|σῳ ἱερ(ο)νικοτελοῦσαν·
ἐν Λυκίᾳ | Λητώ·

54-55. σεθροιτου 58. λεοντωπολει 68. δωτειραν 69-70. κυβερνητειν corr. Π[1] 73 εστει corr. Π[1] 76. ϊσιν 78. ϊερωνικ

à Hermopolis, dans le nome Mendésien, conductrice ;
à Pharbaethos, belle ;
à Isidion, dans le nome Séthroïte, salut des hommes ;
à Héracléopolis, dans le nome Séthroïte, maîtresse ;
à Phernouphis, souveraine des cités ;
à Léontopolis, le bon serpent ;
à Tanis, gracieuse, Hèra ;
à Schédia, Imagination ;
à Héracléum, dame de la mer ;
à Canopos, conductrice des Muses ;
à Ménouthis, Vérité ;
à Méniouis, assise devant Io, en l'honneur de qui est fondé
..... mereia (?) ;
à M..enestium le grand, Aphrodite aux formes de vautour ;
à Taposiris, Thauestis, Hèra, bienfaisante ;
dans l'Ile, promptement victorieuse ;
à Peucestis, pilote ;
à Mélaïs, polymorphe ;
à Ménouphis, guerrière ;
dans le nome Métèlite, Corè ;
à Charax [1], Athèna ;
à Plinthinè, Hestia ;
à Pélusium, (déesse) qui mène à bon port ;
au (Mont) Casien, Tachnepsis ;
à l'Ekregma [2], Isis salut des hommes ;

en Arabie, Grande Déesse ;
dans l'Ile, (déesse) qui donne la victoire dans les jeux sacrés ;
en Lycie, Latone ;

1. La Digue.
2. L'Embouchure.

80 ἐν Μύροις τῆς Λυκίας κεδνὴν, ‖ ἐλευθε[ρί]αν ·
ἐν Κνίδῳ ἄφεσιν ἐφ[ό]|δων, εὐ[ρ]έτριαν ·
ἐν Κυρήνῃ Ἴσιν ·|
ἐν Κρήτῃ Δικτυννίν ·
ἐν Χαλκη[δ]ό|νι Θέμιν ·
ἐν Ῥώμῃ στρατίαν[·
85 ἐν] | ταῖς Κυκλά[σ]ι νήσοις τριφυὴν Ἄρ‖τεμειν ·
ἐν [Π]άθμῳ νέα<ν> μ..ιθ..|κή<ν> ·
ἐν Πάφῳ ἁγνὴν, δία<ν>, ἠπία[ν ·
ἐν] | Χίῳ στ[ί]χουσαν ·
ἐν Σαλαμεῖνι κα|τόπτιν ·
ἐν Κύπρῳ πανάφθο|ν[ο]ν[·]
ἐν τῇ Χαλκιδίκῃ [ἀ]γίαν ·
90 ἐν ‖ τῇ Πιερί[α] ὡραίαν[·]
ἐν τ[ῇ] Ἀσ[[ε]]ίᾳ | τριοδεῖτιν ·
ἐπὶ τῆς Πέτρας σώ|τειραν ·
ἐν Ὑψήλῃ μεγίστην ·||
V ἐν Ῥεινοκορούλοις παντόπ[τιν ·]|
ἐν Δώροις φιλίαν ·
95 ἐν Στρ[άτω]ν[ος] ‖ Πύργῳ Ἑλλάδα, ἀγαθήν[·]
ἐν | Ἀσκάλω<νι> κρατίστην ·
ἐν Σινώ|πῃ πολυώνυμον ·
ἐν Ῥαφίᾳ δυ|νάστιν ·
ἐν Τριπόλει ὀρθωσίαν ·
ἐν | Γάζῃ εὐπλ(οί)αν ·
100 ἐν Δελφοῖς ἀρίσ‖⟩σ{την, καλλίστην ·
ἐν Βανβύκῃ Ἀ|ταργάτει(ν) ·
ἐν Θρᾳξὶ [κ]ὰν Δήλῳ πο|λυώνυμον ·

---

85. νεα 99. ευπλεαν 100. αταργατει

à Myra, en Lycie, sage, libératrice ;

à Cnide, (déesse) qui repousse les attaques (?), inventrice ;

à Cyrène, Isis ;

en Crète, Dictynnis ;

à Chalcédoine, Thémis ;

à Rome, guerrière ;

dans les îles Cyclades, Artémis à la triple nature ;

à Pathmos, jeune .....;

à Paphos, pure, divine, douce ;

à Chios, déesse en marche (?) ;

à Salamine, observatrice ;

à Chypre, généreuse ;

en Chalcidique, sainte ;

en Piérie, florissante de jeunesse ;

en Asie, patronne des carrefours ;

à Pétra, salut des hommes ;

à Hypsèlè, très grande ;

à Rhinocoroula, (déesse) qui voit tout ;

à Dora, Amitié ;

à Stratonos Pyrgos [1], Hellas, la bonne ;

à Ascalon, la meilleure ;

à Sinope, déesse aux noms multiples ;

à Rhaphia, maîtresse ;

à Tripolis, secourable ;

à Gaza, patronne de la navigation ;

à Delphes, excellente, très belle ;

à Bambycè, Atargatis ;

en Thrace et à Délos, (déesse) aux noms multiples ;

---

1. La Tour de Straton.

ἐν Ἀμαζό(σι) στρατί|αν ·
ἐν Ἰνδοῖς Μαῖαν ·
ἐν Θεσσαλοῖς | σελήνην ·
ἐν Πέρσαις Λατείνην ·
105 ἐν ‖ Μά(γ)οις Κόρην Θαψ[ε]ῦσιν ·
ἐν Σού|σοις Νανίαν ·
ἐν Φοινίκ(η) Συρ[ε]ίας | θεό(ν) ·
ἐν Σαμοθρᾳκῃ ταυρῶπι(ν) ·|
ἐν Περγάμῳ δεσπότι(ν) ·
ἐ[ν] Πόντῳ | ἀμίαντο(ν) ·
110 ἐν Ἰταλίᾳ ἀ[γά]πην θε‖ῶν ·
ἐν Σάμῳ ἱεράν ·
ἐν Ἑλλη[σπ]όν|τῳ μύστειν ·
ἐ[ν] Μύνδῳ δί[α]ν ·
ἐν | Βειθυνείᾳ Ἑλένην ·
ἐν Τ[ε]νέδῳ ἡ|λίου ὄνομα ·
ἐν Καρίᾳ Ἑκά[τ]η<ν> ·
115 ἐν | Τρῳάδι κἀν Δινδύμῃ Τ[ρι]β[ί]αν ‖ Παλέντρα[ν], ἀβεί-
βαστο[ν Ἴσ]ιν ·|
ἐν Βηρυτῷ Μ(αῖ)αν ·
VI ἐν Σειδῶνι Ἀσ||τάρτην ·
ἐν Πτολεμαίδι φρονίμ[ην] ·|
ἐν Σούσοις τῆς κατὰ τὴν Ἐρυθρ[ὰν θά]|λασσαν Σαρκοῦνιν[·]

120 ἣ καὶ ἐν τοῖ[ς] δε‖κάπ(εντε) θεσμοῖς ἑρμηνεύεις πρώτ[ισ]τα |
ἄνασσα τῆς οἰκουμένης·

---

102. αμαζοις 103. ϊνδοις μεαν corr. Π¹; cf. 39, 116 104. παρσαις corr. Π¹
105. ματοις? ταψ[ε]υσιν corr. Π¹ 106. νανεαν corr. Π¹ φοινικι 107. θεος θαυρωπις 108. δεσποτις 109. αμειαντος corr. Π¹ 116. μεαν; cf. 39, 103 ευεις
120. παντει corr. Π¹ δεκαπαντι ερμην

chez les Amazones, guerrière ;
dans l'Inde, Maia ;
en Thessalie, la lune ;
en Perse, Latina ;
chez les Mages, Corè, Thapseusis ;
à Suse, Nania ;
en Phénicie, Déesse Syrienne ;
à Samothrace, (déesse) au front de taureau ;
à Pergame, maîtresse ;
dans le Pont, immaculée ;
en Italie, chérie des dieux ;
à Samos, sacrée ;
dans l'Hellespont, divinité des mystères ;
à Myndos, divine ;
en Bithynie, Hélène ;
à Ténédos, nom du soleil ;
en Carie, Hécate ;
en Troade et sur le Dindyme Trivia, Palentra, Isis inaccessible ;
à Bérytos, Maia ;
à Sidon, Astartè ;
à Ptolémaïs, déesse de la pensée ;
à Suse, dans le district de la Mer Rouge, Sarcounis.

Déesse qui dans les Quinze commandements interprète la première (tes volontés), souveraine du monde ;

ἐπίτρο|πον καὶ ὁδηγὸν, θαλασ<σ>ίων καὶ ποτα|μίων στομά-
τῶν κυρίαν ·
γραμμα|τεικήν, λογιστικήν, φρον[ί]μην · ‖
125 τὴν καὶ τὸν Νῖλον ἐπὶ π[ᾶσ]αν χώραν | ἐπανάγουσαν[·]
θεῶν πάντων τὸ | καλὸν ζῶον ·
τὴν ἐν Λ[ή]θῃ ἵλα|ρὰν ὄψιν ·
τὴν Μουσαναγωγόν · |
τ(ὴ)ν πολ}ο{υόφθαλμ[ο]ν · |
130 τὴν ἐν ‖ Ὀλύνπῳ θεὰν εὐπρ[ε]πήν[·]
κόσμον | θηλειῶν καὶ φιλόστ[ορ]γον[·]
τὴν ἐν | ταῖς συνόδοις ἡδίας εὐπορίαν · |
τὴν ἐν ταῖς πανη[γ]ύρεσιν βό[σ]τρυ|χον ·
135 τῶν τὰς καλὰς ἀγόντων ‖ ἡμ[έ]ρας εὐθηνίαν[·]
τὴν τῶν θεῶν | Ἁρποκράτιν ·
τὴν ἐν ταῖς τῶν θεῶν | ἐξοδίαις πάνταρχον, μισεχθ[ή]ν ·
† πιστοίασπιν ἀνέμου καὶ ζωι|ῆς διάδημα ·
140 ἐξ ἧς αἱ εἰκόνε[ς] κα[ὶ] ‖ τὰ ζῷα πάντων τῶν θεῶν, τ[οῦ] |
VII ὀνόματος σοῦ λ.ρατια πρ|.....ας ἔχοντα, προσκυνῖται[·]

κ[υρ]ία Ἴσι, μ[ε]|γίστη θεῶν, πρῶτον ὄνομα, Ἰοῖ | Σῶθι ·
145 τὸ μετ(έ)ωρον κρατεῖς κ[αὶ] ‖ ἀμ[έ]τρητον<·>
ἐ[πι]νοεῖς καὶ τὰ ..ν.|θωτα ὑφῆναι ·
σὺ καὶ τὰς σώα[ς γυ]|ναῖκας ἀνδράσι συνορμισθ[ῆν]αι | θέλις ·
οἱ πρέσβεις ἅπαντες ἐ[ν] Η..|κτῳ θ(ύ)ουσι ·
150 νέαι ἅπασαι αἱ.....ε‖..σαι ἐν Ἡρακλέους πόλει φ[έρ]ον|ται
ἐπί σου καὶ ἔκτισάν σοι τὴν χώραν ·

---

124. λογειστ. corr. Π¹ 129. τον 37. μεισεχθην corr. Π¹ 141. πρ[οσηγορι]ας GH 142. ? οιεγιστη corr. Π¹ 143. ϊοι 144. μεταιωρον
ε
145. επινοις 151. επει εκτεισαν corr. Π¹

(qu'on nomme) gardienne et guide, maîtresse des embouchures des mers et des fleuves ;
habile à écrire, à calculer, déesse de la pensée ;
qui ramène le Nil sur chaque territoire ;
bel animal de tous les dieux ;
joyeuse apparition du Lèthè ;
conductrice des Muses ;
déesse aux yeux multiples ;
charmante déesse de l'Olympe ;
honneur du sexe féminin, tendre déesse ;
qui fait régner la douceur dans les assemblées ;
parure des fêtes publiques ;
bienfaitrice de ceux qui passent des jours heureux ;
Harpocratis des dieux ;
qui commande dans les processions des dieux ; ennemie de la haine ;
vrai joyau (?) du vent et diadème de la vie ;
par qui les images et les animaux de tous les dieux, ayant ..... de ton nom, sont adorés.

Dame Isis, la plus grande des divinités, premier des noms, Io Sothis ;
tu gouvernes les régions célestes et l'infini ;
tu inventes l'art de tisser les ..... ;
tu veux que les femmes ..... approchent des hommes ;
tous les anciens sacrifient à E .. ctos ;
toutes les jeunes femmes, qui ..... à Héracléopolis, vont vers toi et t'ont consacré le pays ;

ὁρῶσί σε οἱ κατὰ τὸ πιστὸν | ἐπικαλούμενοι ·

155 ἐξ ὧν ε..δ.. κατὰ ἀ|ρετὴν τῶν συνεστηκυιῶν ἡμε||ρῶν τξε ·

ἡπεία σου καὶ εὐδιάλ|λακτος ἡ χάρις τῶν δ[ύ]ο προσ|ταγμάτων[·]

ἥλιον ἀπ' ἀνατολῆς | μέχρι δύσεως σὺ ἐπιφέρε[ι]ς κ[αὶ] ὅλοι |

εὐφράινοντα[ι ο]ἱ θεοί ·

160 ἄστρ[ω]ν ἀ||νατολαῖς σε ἀκάματοι προσκυνοῦσιν | οἱ ἐπιχώριοι

καὶ τὰ ἄλλα ἱερὰ ζῷ|α ἐν τῷ Ὀσίριδος ἀδύτῳ ἵλαροὶ γεί|-

νονται ὅταν σε[[ν]] ὀνομάσωσιν · |

VIII 165 οἱ ...δ[α]ίμονες ὑπήκοοί σοι [γ]ί||νο[ν]ται<·>

τὰ σὰ ο.....|μ....ονται.

τό σου.....|τ.....κασ.νουβαν δ[ι]α|.....ρ..ν.

170 ἀπέδειξ[α]ς το. καὶ | .....παν.....[[..]]η||.....

καὶ τὴν γῆν σπορίμην.....ασα|ἅπαντα τὸν βίον|.....

πανταχῇ | τελ..κ....[ἐ]-

πινοοῦσα τὴν δρό|σον καὶ τὰ.... μενα πάντα[·]

175 καὶ || φθορὰν οἷς θέλις δίδοις, τοῖς δὲ | κα(τ)εφθαρμένοις αὔξη-

σιν δί|δ[οις] · καὶ ἅπαντα δ[ια]καθαίρεις · | πᾶσαν ἡμέρ[αν]

τῇ εὐφροσύνῃ κα|τ[έ]διξας ·

180 σὺ κ...α..α εὑροῦσα || οἶνου πᾶν τὸ ....α. παρέσχες[[..]]|

πρῶτον ἐν ταῖς τῶν θεῶν πα|νηγύρ(ε)σιν ἐπ....τοα καὶ

εὐ|χαῖς καὶ ἐπικαν.... [·]

σὺ πάντων | ὑγρῶν καὶ ξηρῶν, <θερμῶν> καὶ ψ[υχ]ρῶν,

185 ἐξ ὧν || ἅπαντα συνέστηκεν, εὑρέτρια | } πάντων { ἐγενή-

θης [·]

---

152. οπωσ corr. Π[1] 153. ..... 161. ϊερα 164. ϋπηκοοι 176 καθεφθαρμενοις 181. πανηγυρισιν 182. ροα corr. Π[1] 182-183. ευχεαις 184. ψυχρω 185. συνεστηκεν [·] GH

tu t'offres aux regards de ceux qui t'invoquent avec sincérité ;
de ceux par qui ..... en vertu des 365 jours établis ;
douce et clémente est la grâce de tes deux commandements ;
tu conduis le soleil depuis son lever jusqu'à son coucher et tous les dieux se réjouissent ;
au lever des astres, les peuples t'adorent sans se lasser, toi et les autres animaux sacrés, dans le sanctuaire d'Osiris, et ils deviennent joyeux quand ils prononcent ton nom ;
les..... génies deviennent tes sujets;

.....

.....

.....

tu as montré [*aux hommes à exploiter*]..... et
la terre ensemencée.....
toute la vie.....
partout..... inventant
la rosée et tous les.....
tu perds ceux que tu veux et tu grandis ceux qui étaient perdus ; et tu purifies toutes choses; tu as fixé chacun des jours faits pour la joie ;

ayant découvert toute la (saveur) du vin, tu l'as distribué d'abord dans les fêtes des dieux,.....
..... ;
c'est toi qui as créé tous les éléments humides et secs, < chauds > et froids, dont se compose l'univers ;

σὺ τὸν ἀδελ|φόν σο[υ ἐπα]νή[γ]αγες μόνη κυβερ|νήσασα
καλῶς καὶ εὐαρμόστως | θάψασα[·

IX 190 σὺ τοῦ ἀγ]αθοῦ δαίμονος ‖ κ. . . . . .
. . . .|σι. . . . . .υ.ρ. . . . . .|α. . . . . πόλει
κα. . .|κ. . . . . .ἠύξησας ·

195 ἡ[γ]ε|μ[ο]νὶς διαδημάτων · αὐ[ξ]ήσε[ως] ‖ καὶ φθορᾶς κα[ὶ]
. . .ήσεως κ[αὶ] . .ή[σε]|ως κυρία ·
σὺ τοῦ πα. .ν. .τα|φῆς κ. . αναγ. . . . .ια[·]
σὺ . . . .|αστω. . . . Ὀσιρ. . π. . .ν. . . . .|καὶ . . . . . .τα
200 ἐστιν ε. . . .‖σας <·>
σὺ τὰ πάντα. . .μ. . . . . | καὶ τὰ πάντα πρὸς δια .ο. . . . .
ρ. .|σας ·
Ἰσεῖα πάσαι[ς] πόλεσιν εἰς τὸν [ἅπαν]τα χρόνο[ν κατ]έσ[τ]η-
σας ·

205 κ[αὶ π]ᾶσ[ιν] | τὰ νόμιμα καὶ ἐνιαυτὸν τέλι[ον π]α‖ρέδωκας[·]
κ[αί]. . . .αφωνα πᾶσι ο. . . .|σε.ει. .α κ[ατὰ ἅ]παντα τόπον[·]
ἐν | παντεὶ τὸ π. . . . ἔδιξας πρὸς τὸ ἰ|δέναι πάν[τας ἀ]νθρώ-
πους ὅτι σὺ | .αν.ουνα. . . .αρα σου ·

210 σὺ τὸν υἱ‖ὸν σ[ο]υ Ὥρον Ἀπόλλωνα[[ν]] π[ά]ντη κύρι|ον
νέον το[ῦ πα]ντὸς κόσμου καὶ | ἀπ. . . .κ. . . . .ν [[πασαν]]
. . . [τ]ὴν | α. . . . .λην [πᾶ]σαν εἰς τὸν ἅπ[αντα] χρό|νον
[κ]ατέστησας ·

X 215 σὺ γυναιξὶ[ν]‖ἴσην δύναμιν τῶν ἀνδρῶν ἐ[ποί]|ησας · κα[ὶ ἐν
τῷ] ἀδύτῳ η. . .ονη|σας ἔθνη . . . . . .
ορα|ιν. .ς βασίλισσα ηρ. . . . .ν. . .νη κυρία | π[ρ]οελοῦσα
220 πᾶσαν χώραν . . . [σ]ου ‖ τ[αῖ]ς πτέρυξ[ι]ν · υ. . . . .τ. . .

---

202. ϊσεια πολυσιν corr. Π¹ ις (ε) 206. .κ[ατα] (α) 208. οτει corr. Π¹ 213. ις (ε) 215. ϊσην 214. αι dans la marge κυρια (νη)

tu as ramené seule ton frère (dans une barque) que tu as bien gouvernée et tu lui as donné une sépulture digne de lui;

tu ..... du Bon Génie.....

.....

.....

.....

.....;

toi de qui dépendent les diadèmes; maîtresse du succès et de la ruine et de.....;

tu.....de la sépulture.....;

tu.....Osiris.....

.....;

tu.....toutes choses.....

.....

tu as établi des temples d'Isis dans toutes les villes à tout jamais;

tu as donné à tous les hommes des lois et une année parfaite;

.....à tous les hommes..... en tout lieu;

dans tout..... tu as montré....., afin que tous les hommes sachent que tu..... de toi;

tu as fait de ton fils Horus Apollon le jeune souverain de l'univers et.....

.....

.....à tout jamais;

tu as donné aux femmes une puissance égale à celle des hommes et dans le sanctuaire tu as.....les nations.....

.....reine.....maîtresse.....

.....tous les pays.....de, tes ailes;

μον | ἐστιν · τὸ κ.ρ.ς ὁ ὑφέστη[κε]...ε ἥλιον | Ὡρ..
α....υτον [·

σ]ὺ τῆς γῆ[ς κυ]ρία | α.ρ.... [πλή]μμυραν ποταμῶν | τ..

225 .....η ἄγεις · καὶ τοῦ ἐν Αἰ‖γύπτῳ Νε[ίλο]υ, ἐ[ν δ]ὲ
Τρίπολι Ἐλευθέ|ρου, ἐν δὲ τῇ Ἰνδικῇ Γάγγου · καὶ τὸ |
δι' ἣν τὸ πᾶν κ[αὶ τ]ὸ ἐνκερ..ν ἐστιν διὰ παν|τὸς ὄμβρου
καὶ πά[ση]ς πηγῆς καὶ πά|[ση]ς δρόσου κα[ὶ χι]όνος καὶ

230 πά‖σης λ[ύ]σεως κα[ὶ γ]ῆς καὶ θαλάσσης [·] |
σὺ καὶ πάντων δεσπότις ἰσαεί · |τ.....ξ.ας πάντας τοῦ πόλου|
τὸν ..εον Ὥρον εἰς ἥλιον..... | ...οτ.ν πλεῖον χώραν
πᾶν Ὥρος · ‖

235 σ[ὺ] Διοσκου[ρ]....ω..ρ. ἐποίησας · | σα..... κατὰ ον
τροφῆς πᾶν| .ο....ρ.ων ἠύξη[σα]ς ·
σὺ ἀνέμων | κα[ὶ βρ]οντῶν καὶ ἀστραπῶν καὶ | χειόνων τὸ
κράτος ἔχεις ·

240 σὺ στρα‖τείας καὶ ἡγεμονίας κυρία τοὺς <τυράννους> εὐ|κό-
πως διαφθείρεις πιστοῖς βου|λεύμασιν ·
σὺ τὸν μέγαν [Ὄ]σιριν | ἀθάνατο[ν ἐποί]η[σ]α[ς]..... ||

XI 245 καὶ πάσῃ χώρᾳ τ..τ..... πα‖ρέδωκας θρήσκ[ι]α....
..... | ὁμοίως δὲ καὶ Ὥρ[ον] τ.....ος εὐ|εργέτην
γεναμε[νον] καὶ ἀγαθόν · |
σὺ κ[α]ὶ φωτὸς κα[ὶ] φλ[ε]γμάτων κυ|ρία ·

250 σὺ ἐν Μέμ[φ]ι ....ε[ι]ς [ἄ]δυτον · ‖ Ὥρος προκρίνας ὅτ[ι]
ἐ[ποί]ησας αὐ|τοῦ διάδοχον .α...ε.. θρο|νιστής · χρησ-
[μ]ῳ[δ].....ελην | τὰ ἐπιστρα .....τ.....ασιαι |

255 π.....η.....α.σαν · ‖ καὶ .....ι καὶ θ...

---

221. ὑφεστη ε ηλιον 227. δι ην dans la marge το παν 232. υ πολου corr. Π¹ 239-240. εχις ε στρατιας ε 241. διαφθιρις ε ε 250. προκρεινας corr. Π¹ 250-251. ανδου corr. Π¹

.....

.....le soleil Horus.....;

c'est toi, maîtresse de la terre, qui pousses les fleuves hors de leur lit, le Nil d'Égypte, l'Éleuthéros de Tripolis, le Gange de l'Inde; c'est toi qui assures l'existence du monde et de..... par les pluies, les sources, la rosée, la neige et par toutes les eaux (?) de la terre et de la mer;

tu es la maîtresse de toutes choses à tout jamais;..... tous les (astres) de la voûte céleste..... Horus vers le soleil.....;

tu as fait..... des Dioscures..... de la nourriture.....;

tu règnes sur les vents, la foudre, l'éclair et la neige;

tenant dans ta main les armées et les gouvernements, tu triomphes sans peine des < tyrans > par la fermeté de tes desseins;

tu as donné au grand Osiris l'immortalité..... et tu as enseigné à tous les peuples les pratiques religieuses;

.....tu l'as donnée aussi à Horus....., qui s'est montré un dieu bon et bienfaisant;

tu commandes à la lumière et aux flammes;

tu..... un sanctuaire à Memphis;

Horus, ayant reconnu que tu avais fait de lui le successeur (de son père), en le mettant sur le trône,.....; des oracles .....les expéditions (?).....

κατάγεις τοῖς | ιε.....ν.απ...ξιν καὶ ἁγίαν · |
εὐ.....ν κατ[ηύ]ξησας κράτος | ε.....τα....αι [ἀ]βου-
260 λίαις | .....σασ....κελεύουσα ‖ ἃ ἀνθ.....ν τὰ ἀνά-
φορα πάν|τα τὰ τ.ομένων πάντων ....|των κα[ὶ].....
..... πάντων | θεῶν κ...ας διάδοχον αὐτ[ὸ]ν ἐ|ποιή-
265 σ[ας ·] καὶ τὸν τ...ρον ..[[.σασ]]‖βυ.τι ...[π]άν[τ]ων
θρόνου κύρι|ον · καὶ χρησμωδὸν βασιλέα | κατέ[σ]τησας ἐπὶ
τοῦ πατρίου | οἴκου εἰς τὸν ἅπ[αν]τα χρόνον ·|
270 ἐπί σο[υ] ἐκ τριῶν τὸ ἐν Βου‖σείρι ἱερὸν τὸ καλούμενον |
XII Β.....οῦ ἀν..... || .....|
.....|.....‖
275 κ[α]ὶ.....|τι τη.....|
η τέρατα [·] ε.....|ἱερῷ καὶ πόλε.....|
280 [Ἄ]βυδον θύραν..... [·]‖σὺ ἡ κτίσασα ἐν..... ἀ|
φώναντον κα.....|λε.εθευ · καὶ α.....
τὴν εὐθῖαν τ.....[·]|
285 σὺ ἔκτισας..... ‖ καὶ [ἐ]ν τῇ προσ.....|
τααβδεῦ ·|
σὺ δ.....|ο.....|
ελ.....α..... [·] |
290 σὺ παν..... ‖ των.....
ἐποίησας τὸν..... [εἰς]|τὸν αἰῶνα[[ν]] ·
σὺ .....|σώτιρα ·
σὺ.....|νουσα ἵδρυμ[α].....[·]
295 σὺ καὶ τὸ φῶς τ.....|οιωεανεῦ · ἵλ.....|
του ·
[σ]ὺ ἐπαυξ..... | ἀσεβ[εῖ]ς [κ]αὶ υ.....|
.....

---

269. επει 296. οιωη (ou κ?) ανευ corr. Π¹.

.....

.....et sainte;

.....tu as accru la puissance.....des témérités....

.....ordonnant.....

.....

.....de tous les dieux.....tu en as fait le successeur (de son père);.....possesseur du trône;

tu as fait de lui un roi devin, maître de la maison paternelle, à tout jamais;

en ton honneur un des trois temples, celui de Bousiris qu'on appelle B.....

.....

des prodiges..... au temple et à la ville (?)

.....à Abydos la porte.....

toi qui as fondé.....

la ligne droite.....;

tu as fondé.....;

tu.....;

tu.....

à tout jamais;

tu es le salut (du monde);

tu.....;

tu..... la lumière.....;

tu.....

...les impies.....

COMMENTAIRE

Les sigles renvoient aux ouvrages suivants :

AM = Apulei *Metamorphoseon libri*, ed Helm, Lipsiae, Teubner (1905). Dans le livre XI, les chap. 2, 5 et 25.

DB = Drexler, *Mythologische Beiträge*, I *Der Cultus der Aegyptischen Gottheiten in den Donauländern*, Leipzig, Teubner (1890).

DI = Diodori *Bibliotheca historica*, ed. Vogel, Lipsiae, Teubner (1888). Dans le livre I, le chapitre 27.

DN = Drexler, *Der Isis und Serapiscultus in Kleinasien*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, XXI (1889) p. 1 à 231 et 385 à 392.

DR = Drexler, article *Isis* dans Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, tome II (1890-1897), p. 373 à 549.

F = Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. II, Leipzig, Mayer et Wigand (1844).

HI, **HA** = Hymnes d'Ios et d'Andros dans les *Inscriptiones graecae*, t. XII, fasc. V (1909), n. 14, 739 et *Addenda* p. 305.

HC = Hymne de Cius dans Kaibel, *Epigrammata graeca ex lapidibus conlecta*, 1 vol. 8°, Berlin, Reimer (1878), n. 1029.

PW = Pauly, Wissowa, Kroll et Witte, *Realencyclopaedia der klassischen Altertumswissenschaft*, 9 vols. 8°, Stuttgart, Metzler (1894-1914).

R = Adolf Rusch, *De Serapide et Iside in Graecia cultis*, diss. inaug. Berlin (1906).

RG = Jacques de Rougé, *Géographie ancienne de la Basse Égypte*, 1 vol. 8°, Paris, Rothschild (1891).

RM = Jacques de Rougé, *Monnaies des nomes de l'Égypte*, dans la *Revue numismatique*, nouv. sér., t. XIV (1869-1870).

[ἐπικαλοῦμαί σε]. Cf. l. 153. — Formule des papyrus magiques : Kenyon, *Greek pap. in the British Mus.* I, p. 100, n. 121, l. 492 : « ἐπικαλοῦμαί σε, κυρία Ἶσι. » Cf. l. 350. Leemans *Pap. gr. Lugd. Batav.*, t. II, p. 12 ; pap. V, col. 2. Quelquefois καλῶ : Abel, *Orphica*, *Hymni magici* (p. 286), I 5, III 12, 17. Poét. κλῄζω : *Ibid.* I 16, IV 7, 23 ; λίτομαι, IV 10 ; κικλήσκω, *Ibid.* Ὕμνοι (p. 96) LXXIII 1, LXXV 3, etc.

1. [ἐν] ..... πόλει. — Comme le document énumère les

villes d'Egypte dans un ordre qui va du sud au nord, GH ont pensé que celle qui précédait Memphis (l. 2) pouvait être Aphroditopolis (Atfieh) ; tout en ayant soin de la distinguer de celle de la l. 7, ils proposent [ἐν Ἀφροδίτης] πόλει. Mais l'ordre suivi par le rédacteur n'est pas si rigoureux qu'on ne puisse songer aussi bien à Héracléopolis (cf. l. 150) ou à Crocodilopolis, qui en sont voisines.

Ὀνε..... — Sans doute un nom égyptien, comme beaucoup de ceux qui suivent : .....χμεῦνις (l. 3), ...αθροῖχις (l. 14), Μοῦχις, Ἐσερέμφις (l. 45, 46) etc.

2. [ἐν τῷ] Ἡφαίστου οἴκῳ. — Le temple d'Héphaestos (Ptah) à Memphis : Hérod. II 153, Strab., 807, RM 34, RG 1, Perrot *Hist. de l'art* I 435. Sur Isis dans cette ville, cf. l. 249 ; Hérod. II 176; DI I 22; Euseb. *Praep. ev.* II 1 ; Lucien *Adv. ind.* 14; Maspero *Hist. anc. de l'Or.* 5e éd. 702.

4. ....όφει — A peu de distance au N. de Memphis : [Μέ]μφει est déclaré impossible par GH.

4-5. Βούβασ[τιν]. — Il ne peut être question ici ni du nome, ni de la ville de Boubastos (l. 37). La déesse Boubastis a été souvent identifiée avec Isis à l'époque gréco-romaine : CIG. 7039 ; CIL. III 4234 ; VI 2249, 3880 ; XIV, 21 add. 2215. Sethe, dans PW, III 930, 34.

6. [Λητ]οῦς. — Lètopolis serait ici à sa place et μεγάλῃ semble bien lui convenir : F 796 ; RM 66 ; RG 7. Cependant on peut lire μης aussi bien que ους.

μίαν. — L'Unique ; AM, 5 : deorum dearumque facies uniformis..., numen unicum ; CIL. X, 3800 : una quae es omnia ; Brugsch, *Relig. d. alt. Aegypt.* 646 ; à moins qu'il ne faille écrire M(α)ΐαν (cf. l. 39, 42, 103) ou Μέαν (l. 116).

7-8. — Aphroditopolis, dans le nome Prosopite : Strab. 802 ; Pline N.H. V, 64. Pietschmann, dans PW I, 2794, n. 4. Il apparaît clairement par la l. 12 qu'on ne peut plus identifier cette ville avec Niciou ; c'est désormais une question tranchée. V. RG 19, et la carte. Sur les temples de ce nome, v. *ibid.* 23.

στολαρχεί[δα]. — Suppose un temple au bord du Nil.

9. πολύμορφον. — « multiformi specie », AM 5. Ἀφροδίτην, *Ibid.*

[ἐ]πὶ τοῦ Δέλτα. — Ici évidemment le territoire où se partagent les eaux du Nil et qu'on appelait la pointe du Delta, τὸ ὀξύ (Hérod. II 17), ἡ κορυφὴ τοῦ Δέλτα (Strab. 789, 803, 805) *summum Delta* (Plin. N. H. V 50), Sethe dans PW IV 2702, 1. Il s'agit de ce territoire plutôt que du village (κώμη) du même nom, qui en était le centre (Strab. 788), quoique l'emploi de ἐπί et de l'article avec les noms de lieux soit dans tout le document très arbitraire et variable (V. GH.).

11. [ἐ]ν Καλαμίσι. — Ville inconnue, lecture douteuse.

11-12. ἐν τῇ Καρή[ν]ῃ. — Ville inconnue.

12. φιλ[ό]στοργον. — Surtout comme protégeant les affections de famille : AM 25, HA 39, HI 23. Cf. plus bas l. 131.

12. ἐν τῇ Νεικίου. — V. plus haut à propos des l. 7-8.

13. [ἀ]}ά{α(το)ν. — Diod. I 253 : « τυχοῦσαν τῆς ἀθανασίας ». Cf. *ibid* 6 ; DR 522, 32.

δότειραν. — Cf. l. 68. HC 10, AM 25.

ἐν τῷ Ἱεράσῳ. — Ville inconnue de la même région.

14. Μωμέμ[φι]. — Hérod. II 163, Strab. 803, F 796. A l'O. de la branche Canopique. L'identification avec Menouf est contestée : RG 19.

15. Ψωκήμει. — Artémidore dans Steph. Byz. s. v. Probablement sur le Nil, d'après l'épithète [ὁ]ρμίσ[τριαν]. Cf. l. 74.

16. Μύλωνι. — Hécatée dans Steph. Byz. s. v.

17. Κε..κυλήμι. — Inconnue.

18. [Ἑρ]μο[ῦ π]όλει. — GH. Conjectural. Hermopolis la petite (Strab. l. c., Ptolem. V 5, 46 F 779), qu'on s'accorde à placer à Damanhour (RG 30) est au N. de Naucratis (l. 19). Mais ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour qu'elle ne fût pas nommée avant, et on s'étonnerait qu'elle fût oubliée.

19. Ναυκράτει. — (Hérod. II 135, 152, 178 ; Strab. 681, F 780). El Nebireh, à l'O. de la branche Canopique : RM 63, RG 12, note 1 et la carte. La première ville fondée en Égypte par des Grecs, au VIIe siècle av. J.-C. : Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Égypte* (*Mém. de la mission arch. française au Caire*, t. XII), 1893, p. 145. Sur ses temples v. *Ibid.*, p. 175, Plan de la ville, p. 179, d'après Flinders Petrie, qui en a déterminé l'emplacement d'une façon certaine.

[ἀ]πάτειραν. — On donnait pour père à Isis soit Cronos, soit Zeus, soit Hermès ; Plut. *De Is. et Os.* 12 ; DI, HA 15, HI 11, HC 6, 7. Εὐπατέρεια est une épithète d'Artémis (Apoll. Rhod. I 570) et d'Hécate (*Orphica*, fragm. 260 Abel), filles de Zeus, avec lesquelles Isis est souvent identifiée, comme elle l'est ici même. Si [ἀ]πάτειρα doit être maintenu, nous aurions affaire à une tradition toute différente, jusqu'ici inconnue.

20. σώτειραν. — AM 25.

21. Ν[ι]θίνῃ. — *Itin. Anton.* p. 154 Wesseling.

Γυναικο[πο]λείτου. — Le nome VI, RM 66, RG 26, Pieper dans PW, VII 2090, 45.

22. Πεφρή[μι]. — Identifiée par GH avec la Πάπρημις d'Hérod. II 63, III 12 (F 797), peut-être à bon droit.

Ἑστίαν. — Comme Isis, fille de Cronos et de Rhéa (Diod. I 13).

Identifiée avec la Terre dans la philosophie mystique des bas temps : Preuner dans Roscher I 2643, Süss dans PW VIII 1293. Autel d'Hestia dans un temple de Sérapis, à Tauromenium. *Inscr. gr.* XIV 433.

24. Χνου... — Nom de ville incomplet, que le scribe a effacé, quelque chose comme Chnoubis, inconnu du reste dans cette région.

26. Ἥραν. — AM 5.

27. Βουτῷ. — Hérod. II 155 ; Hécatée fragm. 284 ; Ptolém. IV 5, 44. Près du lac actuel de Bourlos : RG 41, 124. Sethe dans PW III 1087, 38.

λο[γιστικήν]. — Cf. l. 124. C'était Toth-Hermès qui passait pour avoir inventé les nombres et le calcul : Pietschmann, *Hermes Trismegistos* (1875) 13, 39 ; Brugsch, *Relig. d. Aeg.* 446; Maspero, *Hist. anc. de l'Or.* I 204 ; mais il les avait enseignés à Isis comme le reste ; cf. l. 48, 123.

28. Θώνι. — Hérod. II 113; Strab. 800 ; Diod. I 194 ; Steph. Byz. s. v. Entre Pharos et la bouche Canopique.

ἀγάπ[ην θεῶν]. — Cf. l. 109. AM 25.

30. Σαίτῃ. — Sur ce nome, le Ve, et sur ses temples v. F 780, RM 62, RG 23. Saïs, son chef-lieu, à Ssa-el-Haggar. Isis-Athèna à Saïs : Hérod. II 59 ; Plut. *De Is. et Os.* 9 et 60.

[Ἀ]θήνην. — AM 5.

νύμφην. — DR 529-530.

31. Νηβεο.... — Nom incomplet et inconnu.

Καινῇ. — La Caenopolis de Ptolémée et du Geogr. Ravenn. 125, au N. E. de Coptos : Auj. Kene, F 801.

33. Ἰ[σείῳ]. — *Isidis oppidum.* Plin. *Nat. hist.* V 64 ; Steph. Byz. s. v., Geogr. Ravenn, *l. c.* Ruines à Bohbaït : F 781, RG 78.

34. Σεβεννύτῳ. — Hérod. II 166; Strab. 802. Chef-lieu du XIIe nome, à Samannoud : F797, RM 55, RG 75.

35. Ἐπί[νοιαν]. — Cf. l. 60. C'est à Isis que sont dues toutes les inventions ; elle a créé tous les arts.

Ἑ[ρ]μοῦ πόλει. — Cette Hermopolis, qu'il ne faut pas confondre avec Hermopolis parva (l. 18), ne peut être que celle dont parle Strabon 802 et que l'on place au sud du lac de Bouto, à Tid el Farahin : RG 103 ; Pieper dans PW VIII 903, 3.

36. βασ[ί]λει σ[σαν]. — AM 5.

Δειὸς π[ό]λει τῇ μεικ[ρᾷ]. — Strab. 814 ; Plin. N. H. V 60 ; Ptol., *ll. cc. Itin. Ant.* Emplacement encore discuté, dans la région de Damiette : RM 58 ; RG 115 ; Sethe dans PW V 1145, 13.

37. Βουβάστῳ. — DI HA 3, HI 16. Chef-lieu du XVIIIe nome. A Tell-Bastah ; RM 48, RG 120. Sethe dans PW III 932, 65.

38. τὸ ἄνω (cf. l. 42). — L'Élément qui fut de tout temps, éternel. AM 5 : seculorum progenies initialis. Brugsch *Relig. d. alt. Aegypt.* 646.

Ἡλίου π[ό]λει. — Hérod. II 9 ; Strab. 805. Chef-lieu du XIIIe nome. A Aïn-Schams. RM 37, RG 80, Pieper dans PW VIII 49, 54.

39. Ἀ[θ]ρίβ[ι]. Chef-lieu du Xe nome. A Atrib. RM 49, RG 61. Pietschmann dans PW II 2070, 36.

Μαΐαν. — Maïa, mère d'Hermès. Identification nouvelle, dont on ignore les causes.

ὀρθωσίαν. — Épithète d'Artémis dans un grand nombre de sanctuaires de la Grèce. Les anciens en ont donné plusieurs explications différentes ; peut-être rappelle-t-elle le rôle bienfaisant de la déesse auprès des femmes en couches, et dans ce cas elle convient aussi bien à Isis qu'à une Artémis-Ilithyia (Lucine). Höfer dans Roscher, *Lexikon d. gr. und röm. Mythol.*, s. v. *Orthia* ; DR 501.

40. Ἱερᾷ. — Ville inconnue de la même région.

Φθεμφού[τ]ου. — Le nome de Phthemphouti (Plin. *Nat. hist.* V 49 ; Ptolém. IV 5), entre ceux de Saïs et de Prosopis, a été créé par un démembrement de l'un ou de l'autre. L'orthographe Φθεμφθουτί est mal établie : F 780 ; RM 51 ; RG 20.

41. Τεούχι. — Serait identique à Τεύωχις (Steph. Byz.) d'après GH, qui la placeraient entre Aboukir et Rosette.

41-42. Βουκολεῦσι. — Population qui semble avoir été fixée près de la bouche Phathnitique : Hérod. II 17 ; Strab. 792, 802 ; Dio Cass. LXXI 4 ; Geogr. Ravenn. III 2 ; Sethe dans PW III 1013, 10.

42. Ξόι. — Strab. 802 ; Plin. *Nat. hist.* V 49 ; Ptolém. et les monnaies. Placée d'ordinaire à Kum-es-Sekh. RM 53 ; RG 76.

43. Καταβαθμῷ. — Tout à fait à l'Ouest du Delta, dans le nome Libyque et sur les confins de la Marmarique. On distinguait le K. μέγας (Strab. 678 ; Plin. N. H. V 32 et 39 ; Ptolém. l. c. ; à Akaba-el-Kebir) et le K. μικρὸς (Ptolém. l. c. ; à Akaba-el-Soghir). F 823.

Πρόνοιαν. — Cf. DR 540.

44. Ἄπεως. — Hérod. II 18 ; Strab. 779, 9 ? Plin. *Nat. hist.* V 39 ; Ptolém. IV 5. Chef-lieu du IIIe nome (Libya Mareotis). Emplacement probable à Com-el-Hisn. RM 70, RG 13, et la note 2. Pietschmann dans PW I 2807, 4.

Φρόνησιν. — Cf. l. 124. Platon, dans Plut. *De Is. et Os*, 60, expliquait par là le nom même d'Isis.

45. Λευκῆς Ἀκτῆς. — Strab. 799 ; Ptolém. IV 5, 5. Un peu au Nord de Καταβαθμὸς μικρός (l. 43). A Ras-el-Kanais. F 820.

Μοῦχιν. — Leçon douteuse. Mot d'origine égyptienne, sens inconnu.

46. Ἐσέρεμφ[ι]ν. — Mot d'origine égyptienne, dont un autre exemple vient d'être signalé dans une inscription grecque de Theadelphia (Égypte) par Breccia, *Bull. de la Soc. arch. d'Alexandrie*, n° 15 (1914). Spiegelberg l'interprète : « celle qui fait un beau nom. »

Φραγούρων πόλε[ι]. — Strab. 805 ; Steph. Byz. ; Geogr. Ravenn. *l. c.* A l'Est du Delta, soit dans le nome XX (Arabique), soit dans le nome VIII, dont le chef-lieu Héroopolis est placé à Tell-el-Maskhutah : RG 44.

.....φιν. — Peut-être faut-il lire aussi [Ἐσέρεμ]φιν, puisque le mot s'est déjà rencontré dans deux localités très éloignées l'une de l'autre.

47. Χοατείνῃ. — Ville inconnue. Au S.-E. du Delta : GH d'après la place dans l'énumération.

48-49. [γ]ραμματε[ικ]ή[ν]. — Cf. l. 123. Isis a inventé l'écriture : HA 10, HI 5, DR 462, 36.

49-50. [Κυνὸς] πόλει τοῦ Βου[σε]ι[ρε]ίτ[ο]υ. — Sur le IXe nome (Bousirite), v. RM 54, RG 57. Cynopolis en était une des villes principales. Strab. 802 ; Plin. *Nat. hist.* V 64 ; F 797 ; *Itin. Anton.* On identifie Bousiris, (Hérod. II 59-60), chef-lieu du nome, avec Abousir. Sethe dans PW III 1073, 42.

50. Πραξ[ι]δ[ί]κ[η]ν. — Épithète des Euménides et de Perséphone, particulièrement chargées entre les divinités infernales de poursuivre le crime et de faire exécuter les arrêts de la justice. Türk et Höfer dans Roscher, *Lexik.* III, 2912-2930. HA 36 et 41, HI 21, 25, 30. Sur Isis-Perséphone, cf. l. 72 ; AM 5, DR 459, 64 ; 468, 23 ; 543, 66. Cf. Perdrizet, *Le culte de Némésis dans l'Égypte grecque*, *Bull. de corr. hellén.* XXXVI (1912) 256.

51. Βουσείρει. — Cf. l. 49.

Τύχην ἀγαθήν. — Une des attributions les plus ordinaires d'Isis ; AM 25 ; DR 545, 49 ; malgré la l. 95, il est difficile d'accepter la virgule que GH mettent entre les deux mots. Cf. l. 59.

52. Ἑρμοῦ π[ό]λε[ι] τοῦ Μενδησίου. — Sur le XVIe nome et son chef-lieu, Mendès (à Thmoui-el-Emdid), v. RM 46, RG 108. Hermopolis : Strab. 802 ; Steph. Byz. s. v. Le nome est indiqué pour éviter la confusion avec Hermopolis parva (l. 35).

53. Φαρβαίθῳ. — Chef-lieu du XIe nome, auj. Horbeit, Hérod. II 166 ; Strab. 802 ; Plin. V 64 ; F 798, RM 38, RG 66.

54. Ἰσιδίῳ τοῦ Σεθροίτου. — Ville inconnue du XIVe nome (Sethroïtes) : Strab. 803, Ptolem. IV 5 24 ; F 798 ; RM 42 ; RG 90.

56. Ἡρακλέ[ους] πόλει. — Chef-lieu du nome Séthroïte ; Ptolem.

l. c., *Itin. Antonin*, carte de Peutinger. Emplacement discuté, dans la région de San, près du lac Menzaleh. Le nom du nome pour distinguer cette ville d'Héracléopolis magna (Bahr Yousouf) dans la moyenne Égypte.

57. Φερνο[ύ]ρι. — Chef-lieu d'une toparchie dans le nome Mendésien : *Catal. of the greek papyri in the Rylands library*, 216, 274 et 217, 57, 59 (GH).

58. Λε[ο]ντωπόλει. — Strab., Ptolém. ll. cc. Chef-lieu du Xe nome. Probablement à Tell-Moukhdam : F 797, RM 47, RG 61.

ἀσπίδα. — Sur Isis-serpent v. DR 533.

59. Τάνι — San, près du lac Menzaleh : Hérod. II 166 ; Strab. 802; F 781; RG 93.

60. Σχεδίας. — Près d'Alexandrie, d'après Strab. 800. Emplacement encore incertain : RG 21-22.

61. Ἡρακλίου. — Près de Canope : Strab. 801; Steph. Byz. s. v.; Geogr. Ravenn. 2.

πελάγους κυρείαν. — AM 5; HA 34 et 145 ; HI 19; HC 6; DR 474.

62. Κανώβῳ. — Esch. *Suppl.* 312 ; Hérod. II 15, 97 ; Strab. 600, etc. Au bord de la mer, près d'Aboukir : F 777 ; RG 40 et la carte.

Μουσαναγωγόν. — Comme inventrice de tous les arts : « τῶν ἐν Ἑρμοῦ πόλει Μουσῶν τὴν προτέραν Ἶσιν καλοῦσι ». Plut. *De Is. et Os.* 3. Cf. Diod. I 18, 4; DR 462, 25.

63. Μεν[ο]ύθι. — Près de Canope : Steph. Byz. s. v. ; CIG r. 4683 *b*; Epiphanius *Adv. haeres.* III 1093.

Ἀληθίαν. — Cf. HI 32.

64. Μεν[ι]ούει. — Ou peut-être Μενούει. L'identification avec Io est bien connue : v. DR 439. Mais le texte de 64-65 est mal établi et le sens reste très obscur.

65-66. M. . ενεστίου. — Lecture incertaine. Ville inconnue.

66-67. γυπόμορφον. — Les ailes de vautour sont un des attributs d'Isis. Cf. l. 220 ; DR 473, 47.

69. Ταποσίρι. — Dans le voisinage d'Alexandrie et de Canope, qu'il s'agisse de T. magna (Strab. 799 Ptolém. ; à Abousir, F 822) ou de T. parva (Strab. 800, *Rev. arch.* 1887 214 ; CIL. XI 1544, F 795).

68. Θαυῆστιν. — Sans doute un nom égyptien. Cf. Il. 1, 3, 14, 45, 75.

68-69. Νήσῳ. — Très probablement Pharos devant Alexandrie : F 778.

69. Πευκεστίδι. — Geogr. Ravenn. III 2. Paraît avoir été sur la côte (κυβερνῆτιν), dans le voisinage d'Alexandrie.

70. Μελαίδι. — Ville inconnue. Si on suppose Με(νε)λαίδι, il ne peut être question, à cette place, de Μενέλαος πόλις (Strab. 803), située au sud du Delta. Il vaudrait mieux songer à une ville du VIIe nome, le Ménélaïte (RG 30); mais encore le νομὸς Μενελαίτης ne serait pas Μενελαίς.

71. Μ[ε]νούφι. — Lecture douteuse. Ville inconnue.

στρατίαν. — Cf. ll. 83, 102. Épithète non seulement de Zeus et d'Athèna, mais encore, dans certains cultes locaux, d'Aphrodite et d'Hécate : Kuhnert dans Roscher, *Lexik.* IV 1544.

71-72. Μετηλείτῃ. — Le VIIe nome, appelé aussi Ménélaïte, avait pour chef-lieu Canope : Ptolém. ; F 798 ; RM 65 ; RG 30.

72. Κ[ό]ρην. — Cf. ll. 50, 105.

Χάρακος. — Strab. 760 mentionne une ville appelée Χαβρίου χάραξ, à l'est du Delta ; mais on ne s'attendrait guère à la trouver ici.

73. Πλινθίνῃ. — Hérod. II, 6 ; Strab. 799 ; Scylax, *Peripl.* 105 ; Ptol. IV, 5 ; F 795. Sur la côte, à l'Ouest d'Alexandrie.

74. Πηλουσίῳ. — Herod. II, 17, 154 ; Strab. p. 801. Ptolém. Carte de Peutinger. A l'est du Delta, sur la côte, à Tell-Faramah. F 784 RM 41 RG 123.

75. Κασίου. — Sur Κάσιον ὄρος v. Hérod. II, 6. Strab. 758, 796 ; Plin. *Nat. hist.* V, 65, 68 ; F 768. A Ras el Kouroun.

Ταχνῆψιν. — Nom égyptien. Cf. l. 68.

Ἐκρή(γ)ματο[ς] (Σιρβωνίδος λίμνης). — Hérod. l.c. Strab. 760, 763 ; Diod. XIX, 64 ; Plin. V, 68 ; Ptolém. *l. c.* Steindorff dans PW V, 2216, 47. C'est le point où la Lagune Sirbonis communique avec la Méditerranée.

77. Ἀραβίᾳ. — Arabia Felix, la presqu'île d'Arabie. Cf. l. 91.

77-78. [Νή]σῳ. — Restitution douteuse. Peut-être l'île de Barakhan sur la côte O. de l'Arabie, Ἴσιδος ἱερά : Agatharchides dans les *Geogr. gr. min.* I, 180 ; Diod. III, 44.

79. Λητώ. — Le culte d'Apollon étant le culte principal de la Lycie, Isis, mère d'Horus, y avait été identifiée avec Latone.

Μύροις. — Myra : Strab. 666 ; Plin. N.H. V 100. Cf. DN 184. Hiérocl. *Synecdem.* p. 684 ; Ptolém. V 33 ; Steph. Byz. p. 479. Auj. Dembre. Petersen et Luschan, *Reisen in Lykien*, p. 37, DN p. 186.

80. ἐλευθε[ρί]αν. — Épithète ordinaire de Zeus, attribuée à Isis parce qu'elle a mis fin au règne des tyrans. Cf. l. 240. Hérod, III, 142.

81. Κνίδῳ. — Isis à Cnide : DN 124 ; R 77.

ἄφεσιν ἐφ[ό[δων εὐ[ρ]έτριαν. — Ponctuation et sens douteux.

Κυρήνῃ. — Isis à Cyrène : Hérod. IV, 186 ; DR 417.

82. Κρήτῃ. — Isis en Crète : AM 5 ; DR 383.

Δικτυννίν. — Divinité locale de la Crète : AM 5 ; Rapp dans Roscher, *Lexik*. I, p. 821 ; Jessen dans PW V 584, 33.

Χαλκη[δ]όνι. — En Bithynie, à l'entrée du Bosphore, en face de Byzance.

83. Θέμιν. — Cf. l. 50 et sur Isis-Justice, Δικαιοσύνη, DR 459-460.

Ῥώμῃ. — DR 400.

84. Κυκλά[σ]ι. — Sur Isis dans les Cyclades et les îles de la mer Egée v. DR 379-383. *Inscr. gr.* XII, v, 14 606 674 739 914 ; R 57.

στρατίαν. — Cf. ll. 71, 82, 102, 239-242. Cependant ici la lecture n'est pas certaine.

τριφυήν. — Comme Hécate, avec qui on l'a souvent confondue, Artémis, divinité lunaire, est τρίμορφος, elle a trois formes qui correspondent aux trois phases de la lune : AM 2. Schreiber dans Roscher *Lexik*. I 571 60 et Roscher *Ibid*. 1889 63 1896 50 ; Abel *Orphica*, *Hymni magici* V 23. Ἄρτεμειν : AM 5 ; τριστοιχου φύσεως συνθήματα τρισσὰ φέρουσα, *Orac*. 170 Wolff.

85. [Π]άθμῳ. — Restitution discutable, le nom de l'île étant Πάτμος.

86. Πάφῳ. — Isis à Chypre : AM 5 ; DR 379, 48.

δία<ν>. — Cf. ll. 26 et 111.

ἠπίαν. — Cf. l. 11. Peut-être cependant pourrait-on lire κεδνήν. Cf. l. 79.

87. Χίῳ. — Isis à Chios : DR 381, 64 ; R 67.

στ[ί]χουσαν = στείχουσαν. Inexplicable.

Σαλαμεῖνι. — Peut-être, d'après son rang, la ville de Chypre, quoiqu'elle soit séparée de Paphos par Chios. DR 380 3.

κατόπτιν. — Cf. l. 93 129 ; HC 10.

89-90. Χαλκιδίκῃ, Πιερί[α]. — Régions du Nord de la Syrie (Ptolém. ; Strab. 753 ; Josèphe *Ant*. 14, 15 ; Plin. *Nat. hist*. V, 81 F 642) et non de la Macédoine, si le rédacteur a suivi l'ordre géographique Mais l'a-t-il suivi ? Isis à Apollonie et Thessalonique : DB 122.

90. Ἀσ[[ε]]ίᾳ. — L'Asie Mineure ou la province romaine d'Asie : DN 1.

91. τριοδεῖτιν. — Comme identique à Hécate. Cf. l. 50, 72, 105, 113.

Πέτρας. — Plutôt celle d'Arabie que celle de Macédoine (Tite Live XXXIX, 26). Cf. l. 77 ; DR 376.

92. Ὑψήλῃ. — En Thrace ? Steph. Byz. s.v. Ou sur la côte du golfe d'Éphèse, au N. de Samos ? Bürchner dans PW IX 425 28.

93. Ῥεινοκορούλοις. — La première ville du territoire syrien, à la frontière de l'Égypte. Strab. 741, 759, 781 ; Diod. I, 60 ; T. Live XLV, 11 etc. F 723, El Arish.

παντόπ[τιν]. — Cf. l. 87.

94. Δώροις. — Sur la côte de Palestine ; auj. Tantoura. Benzinger dans PW V 1549. Isis à Dora : DR 375, 37.

Στρ[άτω]ν[ος] Πύργῳ. — Appelée Césarée depuis Auguste, la ville la plus importante de la Judée, résidence du gouverneur. Auj. Kaisarieh : Benzinger dans PW III 1293 ; DR 375, 31.

95. Ἑλλάδα. — Sur Hellas personnifiée v. Drexler dans Roscher *Lexik.* I, 2027. On ne voit pas qu'elle ait jamais reçu un culte. Son nom n'est pas moins étonnant en Palestine que Latina en Perse (l. 104). Isis aura fini par représenter la Grèce comme elle représentait la terre d'Égypte ; Plut. *De Is.* 38.

96. Ἀσκάλω<νι>. — Ascalon. Toujours sur la côte de Judée, un peu plus au Sud. Auj. Askalan. Benzinger, dans PW II, 1609. DR 374, 60.

Σινώπῃ. — Au bord du Pont Euxin, sur la côte de la Paphlagonie. Une légende bien connue faisait venir de Sinope le culte de Sérapis : Lafaye, art. *Serapis* dans Daremberg et Saglio, *Dict. des ant. gr. et rom.*

97. πολυώνυμον. — « Multinominis, nomine multiiugo », AM 5,11. DB 125-127.

Ῥαφέᾳ. — Sur la côte de Judée, tout à fait au sud : F 723.

98. Τριπόλει. — Tripoli de Syrie, près de Beyrouth : F 667.

99. Γάζῃ. — Sur la côte de Judée, entre Ascalon et Rhaphéa : Benzinger, dans PW VII, 880 ; DR 375,8.

εὔπλ(οι)αν. — Cf. ll. 15 61 74.

Δελφοῖς. — Patrie de Cléa, dame isiaque à qui Plutarque a dédié le *De Is. et Os.* V. 2 et 35. Ce nouveau témoignage contredit R 26. Isis en Phocide : Pausan. X, 32,9 ; DR 387.

100. Βανβύκῃ. — En Syrie, à l'est d'Antioche. Benzinger, dans PW II 2843.

Ἀταργάτει. — Divinité syrienne dont le culte s'est répandu au dehors, quelquefois avec celui d'Isis. Sur son culte à Bambycè v. Plin. *Nat. hist.* V, 81 ; Cumont dans PW II, 1896 ; DR 500.

101. Δήλῳ. — Le temple des divinités égyptiennes à Délos a été découvert par l'École française d'Athènes : Hauvette-Besnault, *Bull. de corr. hellén.* VII (1882), 295, 470. Cf. DB 5, note 1, qui donne la bibliographie jusqu'en 1890 ; R 38. Roussel, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.* (1910) 521 ; Cuq, *Mém. de l'Acad. des inscr.* XXXIX (1912) 129 ; Hatzfeld, *Bull. de corr. hellén.* XXXVI (1912) 197 ; Roussel, *Ibid.* XXXVII (1913) 310.

102. Ἀμαζό(σι). — Aux bords du Thermodon, dans le Pont, quoiqu'on ait beaucoup varié sur le territoire habité par ces êtres mythologiques : Toepffer dans PW I 1755. Isis dans le Pont : DN 2.

103. Ἰνδοῖς. — Cf. l. 226. Rapports légendaires d'Osiris avec l'Inde : Diod. I, 19 7 27 5. DB 4, note 4, cite plusieurs monnaies des rois grecs de l'Inde portant l'image et le nom de Sérapis.

Μαῖαν. — Cf. l. 39 42 116.

Θεσσαλοῖς. — DR 387 ; R 28.

104. σελήνην — DR 437.

Πέρσαις. — DR 379 et DB 4, note 3 : Sérapis sur des monnaies perses de l'an 54 av. J.-C. à 4 ap. J.-C.

Λατείνην. — Ces monnaies ne permettent guère de croire que les Perses aient reçu Isis des Romains, et à une époque où ils étaient leurs adversaires les plus redoutables. V. l'Étude critique.

105. Μά(γ)οις ? — Strabon 727 fait des Mages une des tribus (φῦλα) qui habitent la Perse.

Κόρην. — Cf. l. 50 72 91 113.

Θαψ[ε]ῦσιν. — Sans doute un mot d'origine persane.

106. Νανίαν. — Nanaï (gr. Ναναία), antique divinité babylonienne, identifiée avec Artémis ; Wagner dans Roscher, *Lexik.* III 4. Son culte, originaire d'Ourouk, au sud de Babylone, près de l'Euphrate, avait été transporté de là à Suse vers l'an 2295 av. J.-C. ; elle y était adorée sous le nom de *Bêlit*, la Dame. Scheil, *Revue d'assyriologie*, XI (1914) 183 ; *Recueil de travaux relat. à la philol. ég. et assyr.* XXXVI (1914) 188 ; *Textes élamites-sémitiques* IV 88, note 6.

106-107. Συρ[[ε]]ίας θεόν. — Dea Syria et Syria dea : Cumont dans PW IV 2236. Identique à Atargatis, l. 100. Sur ses rapports avec Isis v. CIL. IX 6099 et *Bull. de corr. hellén.* VI 502.

107. Σαμοθράκῃ. — Isis a pu y être associée au culte des Cabires, en tant que Harmonia-Corè : Bloch dans Roscher *Lexik.* II 1529.

ταυρῶπι(ν). — Épithète des divinités de la lune (Sélènè, Artémis, Hécate), dont elle rappelle les cornes : *Hymni magici* (Abel) V, 32 ; Nonn. *Dionys.* 11,185 ; 44,217 ; Synes. *Hymn.* 5,22 ; *Orac.* 167-170 Wolff. Cf. ταυρόκερως, *Hymn. Orph.* (Abel) IX 2, ταυροφυής, Diod. I 11 ; Nonn. *Dionys.* 23,309. Cependant on a aussi représenté Isis sous la forme d'une femme à tête entièrement bovine, Eduard Meyer dans Roscher *Lexik.* II 366.

108. Περγάμῳ. — DN 55. R 69.

Πόντῳ. — DN 2.

Ἰταλίᾳ. — DR 397.

109. ἀ[γά]πην θεῶν. — Cf. l. 28.

110. Σάμῳ. — DR 381; R 66.

Ἑλλη[σπ]όντῳ. — A Abydos. Cf. l. 278; DN 60. A Callipolis et Sestos : DB 111.

111. μύστειν. — Isis a, la première, initié les hommes aux mystères : HA 11, HI 27.

Μύνδῳ. — Sur la côte de Carie, près d'Halicarnasse : DN 130.

112. Βειθυνείᾳ. — DN 23.

Ἑλένην. — Conformément à la légende du voyage d'Hélène en Égypte, Hérod. II, 113, 220 ; Plut. *De Herod. malign.* 12.

113. ἡλίου ὄνομα. — Traduction d'un titre égyptien. Cf. l. 157.

Καρίᾳ. — DN 119.

Ἑκά[τ]η(ν). — Cf. l. 50 72 91 105 : AM 5.

Τρῳάδι. — DN 59.

114-115. Δινδύμῃ. — Ordinairement Δίνδυμον, montagne de Phrygie, centre du culte de Cybèle, la Grande Mère, souvent identifiée avec Isis : AM 5. Culte d'Isis à Aezani, Acmonia, Cotiaeum : DN, p. 158-164.

Τ[ρι]β[ί]αν. — Trivia, patronne des carrefours, épithète latine d'Hécate Τριοδῖτις (l. 91). Cf. Λατείνην (l. 104) et l'Étude critique.

Παλέντρα[ν]. — Mot phrygien ?

Βηρυτῷ. — Sur la côte de Syrie. Auj. Beyrouth. Benzinger dans PW III 321.

Μ(αῖ)αν. — Cf. l. 103. Isis à Béryte : DR 374, 47.

116-117. Ἀστάρτην. — Sur Isis-Astarté en Syrie v. DR 500.

Πτολεμαΐδι. — Sur la côte de Syrie. Auj. Akka (Saint-Jean d'Acre) : F 671. Isis à Ptolémaïs DR 375, 40.

φρονίμ[ην]. — Comme inventrice des arts et des sciences. Cf. l. 124.

118. Σούσοις. — Ville inconnue. Même si l'on entend par Ἐρυθρὰ θάλασσα le golfe Persique (F 7, note 13), on ne peut voir ici la capitale de la Susiane, déjà nommée (l. 105), d'autant plus que τῆς κ.τ.Ἐ.θ. établit une distinction voulue.

τῆς. — (τοῖς?).

Σαρκοῦνιν. — Mot d'origine asiatique ?

120. δεκάπ(εντε) θεσμοῖς. — Sur Isis législatrice v. DI, HA 20 HI 8 20 DR 459. Mais on ignore ce qu'il faut entendre par ses Quinze commandements. Cf. l. 156.

121-123. θαλασ<σ>ίων. — Sur Isis marine v. HA 34 145 HI 19 HC 6 DR 474, 48.

123-124. γραμματικήν-φρον[ί]μην. — Cf. l. 27, 44, 117 ; HA 10 HI 5 34 DR 462, 36.

125-126. π[ᾶσ]αν χώραν. — (τοῦ Αἰγύπτου) HI 3.

126-127. ζῶον. — Sous sa forme de vache. Cf. ll. 107, 161.

127-128. ἱλαρὰν ὄψιν. — « Te observant inferi... calcas Tartarum » AM 25. Isis aide les âmes des morts à triompher des épreuves qui les attendent dans l'au-delà. Maspero *Hist. anc. de l'Or* 38.

Μουσαναγωγόν. — Cf. l. 62.

129. πολυόφθαλμ[ο]ν. — Épithète attribuée quelquefois à Osiris : Plut. *De Is. et Os.* 10. Cf. l. 87 93; HC 10.

129-132. θηλειῶν. — Sur Isis patronne du sexe féminin v. HA 24 36 HI 15 21 DR 491.

133. βό[σ]τρυχον. — « Boucle de cheveux. » Métaphore peut-être empruntée à la langue égyptienne. Cependant Denys d'Halic. *De comp. verb.* p. 406, dit de Platon : βοστρυχίζει τοὺς διαλόγους.

134-135. εὐθηνίαν = Τύχην ἀγαθήν. Cf. l. 51.

135-136. Ἁρποκράτις. — Sans doute fille chérie, favorite des dieux, comme Harpocrates-Horos dans l'autre sexe. Traduction probable d'un titre égyptien. Cf. « Horus femelle » dans Brugsch *Relig. d. Aeg.* l.c.

138-139. πιστοίασπιν. — Lecture et sens très douteux ; « véritable joyau ? » GH.

ἀνέμου. — Cf. l. 237. Isis est le vent du nord qui rafraîchit ; elle combat le vent brûlant du sud et commande à tous les souffles salutaires : Plut. *De Is.* 39 ; DR 475 7.

139. εἰκόνε[ς]. — HI 28 DR 461 20.

143. Ἰσῖ. — Cf. l. 64.

144. Σῶθι. — L'étoile de Sirius chez les Égyptiens. HI 14 Diod. I, 27. Cf. Lafaye dans les *Mélanges de l'école franç. de Rome* I (1881), 192, pl. 6.

145. ἐ[πι]νοεῖς. — Cf. l. 173.

146. ὑφῆναι. — Isis a inventé le tissage : DR 459, 27.

σώα[ς] Lecture douteuse.

147. συνορμισθ[ῆν]αι. — HA 36 HI 21 29 33 DR 491, 1.

150. Ἡρακλέους πόλει. — Héracléopolis la grande, au sud de Memphis, dans la moyenne Égypte. (Grapow dans PW VIII 515 27), plutôt que la petite, comme dans la ligne 56.

152. ὁρῶσι. — Elle apparaît aux fidèles pendant leur sommeil, dans l'incubation. DR 522.

154-155. — ἡμερῶν τξε'. — Isis a établi l'année régulière de 365 jours, [ἐ]νιαυτὸν τέλι[ον], l. 204 : DR 433 26.

156-157. δ[ύ]ο προσταγμάτων. — On ne sait rien de ces deux commandements. Cf. l. 120.

157. ἥλιον. — HA 26-34 160 HI 17 AM 25.

161-162. ζῷα. — Isis étant considérée ici sous la forme d'une vache. Meyer dans Roscher II 362 67 DR 453 18.

162. Ὀσίριδος ἀδύτῳ. — Probablement celui de Saïs, dans le Delta. Strab. 803.

170. γῆν σπορίμην. — HA 1162. Sur Isis-Dèmèter, déesse de l'agriculture, v. DR 442 19.

173-174. δρόσον. — Cf. l. 229, HA 167 DR 441 35.

175. φθορὰν. — Comme Némésis et Fortune. Cf. ll. 51, 194, 196.

180. οἴνου. — La même tradition a inspiré HA 86 167. Cf. Diod. I 15 8 16 1 20 4.

186. π[ά]ντων. — Fait double emploi avec celui de la l. 183, à moins qu'il n'y ait une omission dans l'intervalle.

κυβερνήσασα. — Isis a d'abord ramené par mer le corps d'Osiris, son frère et son époux, de Byblos (Phénicie) en Égypte, puis elle en a rassemblé sur sa barque les morceaux dispersés dans les marais du Delta et leur a donné la sépulture. Plut. *De Is.* 16-18.

189. [ἀγ]αθοῦ δαίμονος. — Osiris identifié avec le Bon Génie et représenté comme lui sous la forme d'un serpent : DR 536 61.

204. νόμιμα. — Cf. ll. 244-245.

[ἐ]νιαυτὸν τέλ<ε>ι[ον]. — Cf. ll. 153-155.

210. Ὥρον Ἀπόλλωνα. — Cf. ll. 246-247. Plut. *De Is. et Os.* 61.

214. γυναιξί[ν]. — Cf. l. 129, 147. Diod. I 27 2 dit même : « παρὰ τοῖς ἰδιώταις κυριεύειν τὴν γυναῖκα τὰνδρός. »

De 214 à 220 il doit y avoir deux versets ; la coupure était peut-être dans la l. 217.

220. πτέρυξ[ι]ν. — Les ailes de vautour, qui sont un des attributs d'Isis. Cf. l. 65-66.

221. ἥλιον. — Identifié avec Horos. Cf. l. 210.

223. ποταμῶν. — Cf. l. 122.

225-226. Ἐλευθέρου. — Rivière qui arrose le territoire de Tripoli en Syrie (cf. l. 98) et qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer entre le Nil et le Gange ; ce qu'on en peut dire de plus remarquable, c'est qu'elle a de l'eau toute l'année : F 662, note 56. Auj. le Nahr-el-Kebir.

230. λ[ύ]σε[ω]ς. — Est probable, quoique le sens n'apparaisse pas nettement.

235. Διοσκου[ρ]. — Les Dioscures ont été associés, en tant que divinités sidérales et marines, à Isis Pharia, comme le montre une monnaie d'Alexandrie : *Catal. of gr. coins in the Brit. Mus.*, Poole, *Alexandria and the nomes*, p. 54, n. 451. Cf. *Introd.* p. XLIX. Le phare de Pharos semble leur avoir été dédié : Perdrizet *Rev. d. ét. anc.* 1899, 261.

236. τροφῆς. — Isis a détourné les hommes de l'anthropophagie et leur a enseigné l'agriculture. Diod. I 14 1 HI 25 HA 44 DR 442.

237. ἀνέμων. — Cf. l. 138.

240. <τυράννους>. — HI 29 DR 460 14. Cf. l. 80.

242. [Ὄ]σιριν. — Cf. ll. 13 246.

245. θρήσκ[ι]α. — Cf. l. 203.

247. εὐεργέτην. — Horos, ayant appris de sa mère la médecine et l'art de la divination, s'en servit pour améliorer le sort des hommes : Diod. I, 25 et 27 HA 16 HI 12 DR 521-525.

249. Μέμ[φ]ι. — Cf. ll. 1-3. HA 3.

250-251. αὐτοῦ. — τοῦ πατρός, d'Osiris (l. 242). Cf. 243, Diod. I, 13 5.

253. ἐπιστρα... — Peut-être l'expédition d'Osiris à travers le monde pour le civiliser : Diod. I 17 1 27 5.

269-270. Βουσείρι. — Cf. l. 51. C'était là qu'Isis avait donné la sépulture à Osiris. Son grand temple était fameux. Hérod. II, 59, 61. Plut. *De Is.* 21. La restitution B[ουσειρεῖον] paraît probable, Busiris étant aussi le nom du fondateur légendaire.

277. τέρατα. — Isis est la divinité des enchantements et de la magie DR 540 48.

278. [Ἄ]βυδον. — Dans la Haute Égypte, possédait un des principaux sanctuaires où étaient ensevelis des restes d'Osiris. Auj. Arabat. Pietschmann dans PW I 130 3.

282. λε.εθεῦ. 286. τααβδεῦ. 296. οιωεανεῦ. — Paraissent des noms mystiques d'Isis au vocatif » GH.

298. ἀσεβ[εῖ]ς. — Isis-Némésis poursuit de sa vengeance les impies dont l'arrogance brave les dieux. Cf. l. 50 HA 169 DR 543 66.

ÉTUDE CRITIQUE

Ce qui fait le principal intérêt du morceau, c'est qu'il nous donne un aperçu de l'extension qu'avait prise le culte d'Isis hors de l'Égypte. Mais quelle en est la valeur ?

Il a été écrit au commencement du IIe siècle après J.-C. Les premiers éditeurs estiment qu'il a dû être copié sur un document un peu plus ancien ; ils font remarquer que le vocabulaire géographique s'accorde avec celui de Strabon et de Pline, au lieu qu'il diffère de celui de Ptolémée sur plusieurs points ; suivant eux, l'original daterait du commencement du Ier siècle. Mais l'indice n'est peut-être pas très sûr ; voici, par exemple, la ville de Césarée, en Palestine, qui reçut ce nouveau nom en l'honneur d'Auguste lui-même ; il n'en est pas moins vrai que Pline (*Nat. hist.* V, 69) dit encore : Stratonis turris eadem Caesarea, et Ptolémée, Καισάρεια Στράτωνος (cf. lignes 94-95). Les anciennes appellations, sous l'Empire, ont donc disparu très lentement de l'usage, même à côté des noms impériaux. D'autre part, notre auteur affirme (ligne 104) qu'Isis avait reçu chez les Perses le surnom de Latina. Des monnaies des rois Parthes, frappées entre 54 av. J.-C. et 4 ap. J.-C., portent l'image de Sérapis ; on connaissait donc les dieux égyptiens en Perse dès cette époque et il est peu probable qu'on les connût alors par les Romains ; on les connaissait, comme dans l'Inde, grâce aux rapports étroits et constants établis avec la monarchie des Ptolémées. L'épithète de Latina n'a pu s'introduire que beaucoup plus tard, par une sorte de superposition, lorsque les armées romaines victorieuses se furent avancées jusqu'au golfe Persique, et ceci n'a pu arriver que sous Trajan, pendant les années 114-116. On imagine alors sans peine qu'une des légions d'Egypte, la IIe Trajana, ou la IIIe Cyrenaïca [1], ait apporté avec elle au delà de l'Euphrate une Isis nouvelle, ou rajeunie, sous le nom de Latina, par une flatterie conforme aux habitudes de l'Orient. S'il en est ainsi, notre Litanie a été à la même date composée et tracée sur le papyrus qui nous est parvenu ; seulement l'auteur y a fait entrer des morceaux de

1. Voyez leur histoire dans Cagnat art. *Legio*, *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, III, p. 1078, 1079.

toutes les époques, y compris des traductions de l'égyptien qui remontent probablement à l'époque pharaonique. C'est ce que l'analyse nous montrera mieux encore.

La liste des sanctuaires d'Isis commence, naturellement, par l'Égypte ; mais nous avons perdu les premières colonnes, consacrées à la Haute et à la Moyenne Égypte[1] et cette partie, comme on a pu l'établir par la comparaison avec l'écrit du verso, devait être assez longue. L'énumération débute pour nous un peu au sud de Memphis ; elle remonte, toujours du sud vers le nord, à travers le Delta, en suivant d'abord à l'ouest la branche Canopique du Nil (l. 1-27) ; puis nous redescendons vers le sud (28-38) et, après quelques excursions dans la région intermédiaire (39-45), nous nous dirigeons vers l'est (46-60). Nous revenons alors brusquement sur nos pas vers la région de Canope, située à l'ouest (60-74), pour sauter de nouveau vers la frontière de l'est (75-76) ; on dirait que nous avons là un morceau intercalaire (60-74), emprunté après coup à une autre source. Mais le plus surprenant c'est qu'il n'est pas question d'Alexandrie, qui fut dans le monde le plus grand centre du culte égypto-grec. Était-elle citée, pour cette raison même, tout à fait en tête du document, dans la partie perdue ? On ne peut l'admettre sans supposer un désordre encore plus grave. Serait-ce une omission volontaire ? L'auteur, bien qu'écrivant à Oxyrhynchos, ou peut-être à Memphis, est trop profondément imprégné d'hellénisme pour qu'on puisse s'arrêter à cette hypothèse. Mais, quelle que soit la cause, on voit déjà par là ce que l'on peut attendre de son témoignage. Notre défiance ne fait qu'augmenter, si nous le suivons hors de l'Égypte (l. 76 à 119). Pas plus que d'Alexandrie il ne parle d'Athènes, ni de Corinthe, ni de Rhodes, ni de beaucoup d'autres villes de la Grèce, où nous sommes certains qu'Isis compta un très grand nombre d'adorateurs[2]. C'est sur la Syrie qu'il est le mieux renseigné ; il semble même avoir eu pour ce pays une complaisance particulière, si l'on en juge par les lignes 225-226, où, contre toute attente et même contre toute raison, il cite la rivière de l'Éleuthéros entre le Nil et le Gange, parmi les cours d'eau dignes de mémoire. Mais surtout il y a dans toute son énumération des villes de la Méditerranée orientale un désordre complet. Il nous promène d'abord dans l'Arabie (77), l'Asie Mineure (79-81), Cyrène, la Crète (82). Nous pourrions

1. Héracléopolis la grande et Memphis sont mentionnées dans la seconde partie, l. 150 et 249.

2. Voyez les preuves réunies par DR 379-391.

croire le voyage fini, mais nous revenons ensuite vers Chypre (86), Chios (87) et l'Asie Mineure (90) ; nous parcourons la Syrie (93-100) pour retourner par bonds désordonnés vers l'Inde (103), la Perse (104), Samothrace (107), Pergame (108) et autres lieux. Sinope (96) et Delphes (99) apparaissent chacune entre deux villes de Syrie; la Thessalie (103), entre l'Inde et la Perse. Ce désordre semble même augmenter dans les dernières lignes (84-119), si bien qu'on peut se demander s'il n'y aurait pas de notre part un scrupule exagéré à voir dans Salamine la ville de l'île de Chypre (87), dans la Chalcidique et la Piérie des régions de la Syrie (89-90), plutôt que leurs homonymes bien connues [1] ; c'est peut-être vouloir mettre de l'ordre là où il n'y en a aucun. Les noms propres sont parfois estropiés : Ascalon est appelé Ἄσκαλος ou Ἄσκαλον (96) et les Amazones, qui n'appartiennent plus à la légende mais à l'histoire, sont devenues le peuple des Ἄμαζοι (102) comme les mages de l'Inde sont devenus celui des Μάγοι (105). Enfin, de l'Occident l'auteur ignore à peu près tout, sauf Rome (83) et l'Italie (109), qu'il sépare l'une de l'autre par un voyage au long cours jusque dans l'Inde (103). Dans l'ensemble, cette partie géographique (76-119), plus encore que celle qui concerne l'Égypte (1-76), fait l'effet d'un assemblage de morceaux cousus les uns aux autres par petits groupes et à différentes époques pour l'édification de la population locale. Le caractère des litanies est de pouvoir s'allonger indéfiniment et de supporter très bien les répétitions ; l'auteur, dernier venu d'une longue série de prêtres ou d'initiés, n'a fait que copier des documents accumulés au cours des siècles, sans se soucier de les coordonner, de les rectifier ou de les compléter. Telle qu'elle est, sa liste géographique nous apporte des renseignements très utiles sur l'Égypte ; elle nomme 67 villes du Delta, dont plusieurs étaient inconnues ; elle permettra aussi de fixer plus exactement sur la carte la position de quelques autres, jusqu'ici discutée ; à ce titre, les égyptologues devront désormais en tenir compte et la ranger au nombre de leurs sources les plus importantes. Mais pour la géographie du culte d'Isis hors de l'Égypte, elle ne peut qu'en donner une idée fausse ; elle laisse dans l'ombre au moins la moitié du sujet et la plupart des sanctuaires qu'elle cite nous étaient déjà connus par d'autres sources. Les seules exceptions sont les suivantes :

82. Chalcédoine.
85. Patmos?
89. la Chalcidique.
90. la Piérie.
92. Hypsèlè.
93. Rhinocoroula.

1. V. le commentaire.

97. Rhaphée.
98. Tripolis de Syrie.
100. Bambycè.
107. Samothrace.
114. le Mt Dindyme.
118. Suse ?

Parmi les surnoms donnés à Isis, un certain nombre semblent avoir été simplement transcrits de l'égyptien :

3. .....χμεῦνις.
14. .....αθροῖχις.
45-46. Μοῦχις.
46. Ἐσέρεμφις.
68. Θαυῆστις.
75. Ταχνῆψις.

ou d'une autre langue orientale :

105. Θαψεῦσις. 115. Παλέντρα. 119. Σαρκοῦνις.

D'autres résultent d'une identification avec des personnages de la mythologie grecque :

En Égypte :

9, 35, 38, 45, 67. Aphrodite.
23, 72. Hestia.
26, 32, 34, 60, 68. Hèra.
30, 72. Athèna.
42. Maia.
50. Praxidicè.
51. Tychè.
64. Io ?
72. Corè.

Hors de l'Égypte.

79. Latone.
83. Thémis.
84. Artémis.
95. Hellas.
104. Sélènè.
105. Corè.
112. Hélène.
113. Hécate.
116. Maia ?

ou avec des divinités locales qui nous sont bien connues :

82. Dictynnis.
100. Atargatis.
107. Nania.
107. La Déesse Syrienne.
116. Astartè.

Les épithètes[1] rappellent les attributions infinies d'Isis que nous ont révélées déjà depuis longtemps les auteurs classiques. Quelques-unes de ces épithètes traduisent très probablement des

1. V. l'Index alphabétique.

titres sacrés inscrits en hiéroglyphes dans les temples de l'Égypte, par exemple :

8. στολαρχίς.	58. ἀσπὶς ἀγαθή.
15. ὁρμίστρια.	66. γυπόμορφος.
19. ἀπάτειρα.	69. κυβερνῆτις.
38. 42. τὸ ἄνω.	

Mais parfois aussi on a l'impression que l'auteur, plutôt que de ne rien dire, procède par remplissage. Ainsi il n'augmente pas la gloire d'Isis en proclamant qu'elle s'appelle Isis à Péphrémis (22), à Iséum (33), à Écregma (76), à Cyrène (81) et au Mont Dindyme (116) ; c'est assurément qu'il n'a rien trouvé de mieux dans ses sources ; et cependant il voulait montrer que sa déesse était partout ; le nom du lieu était pour lui le principal ; quand il ne savait rien de plus, il a bouché le trou comme il l'a pu avec des épithètes banales, empruntées au riche répertoire de l'Égypte. En effet il est très probable qu'au dehors Isis, divinité importée, ne se distinguait pas toujours par une épithète particulière : μεγίστη à Hypsèlè (92), κρατίστη à Ascalon (96), ἀρίστη, καλλίστη à Delphes (99), quoique ayant des analogues en Égypte, pourraient bien être de l'invention de l'auteur. Στρατία (83) convient assez bien à l'Isis de Rome ; cependant Apulée, qui lui a fait une place si large dans son roman et qui énumère ses surnoms les plus fameux, est muet sur celui-là [1] ; il dit seulement qu'au Champ de Mars, où s'élevait son sanctuaire le plus important, elle avait pris le nom de Campensis « de templi situ » [2]. Ce n'est là qu'une appellation topographique destinée, à distinguer ce sanctuaire entre tous ceux où les habitants de la capitale rendaient un culte à Isis ; nous en connaissons six autres, parmi lesquels ceux des Isis Patricia, Athenodoria et Capitolina. Mais en outre la déesse était invoquée dans la grande ville sous plusieurs noms différents [3] :

Augusta.	Invicta.
Diana.	Regina.
Educatrix.	Salutaris.
Fortuna.	Sancta.
Frugifera.	Triumphalis.

1. Lecture douteuse du reste.
2. Apul. *Met.* XI, 26, p. 810.
3. *Corp. inscr. lat.* VI, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 436, 574 ; *Corp. inscr. gr.* 6005 ; *Ephem. epigr.* IV, p. 302, n. 875 ; *Bull. d. commiss. arch. di Roma*, 1889, p. 37.

Plusieurs des équivalents grecs se rencontrent dans la liste d'Oxyrhynchos, mais aucun n'est attribué à Rome, quoique l'auteur en ait enregistré ailleurs deux et quelquefois trois pour une seule et même ville. Peut-être a-t-il choisi la plus caractéristique; mais il est fort possible qu'il l'ait inventée ; car il assigne à toutes les Isis de l'Italie un seul surnom, « chérie des dieux » (109), comme s'il ne savait où situer chacune d'elles et comme si elles n'avaient pas eu dans la péninsule au moins autant de surnoms que de temples. Son embarras est évident ; faute de renseignements précis, il s'en est tiré au meilleur compte possible. Des surnoms latins de la déesse, deux seulement lui sont connus : Latina (104) et Trivia (114). Les premiers éditeurs ont reculé devant la restitution T[ρι]β[ί]αν ; mais Latina est, somme toute, beaucoup plus extraordinaire en Perse que Trivia en Phrygie, dans la province de l'Asia, romanisée dès le IIe siècle avant notre ère ; les inscriptions grecques de Phrygie nous offrent, sous l'Empire, bien d'autres exemples de mots latins hellénisés ; outre les titres de fonctions civiles ou militaires tirés du latin comme partout, nous y trouvons οὐέρνας, ματρῶνα στολᾶτα, σαλτάριος, μάκελλον, ταβλάριος, σεκοῦνδα βούδης [1]. On ne saurait s'étonner beaucoup qu'à la même époque la Τριοδῖτις (91) ait été appelée Τριβία au mont Dindyme.

A la liste géographique succède, à partir de la ligne 119, une série de louanges dont chacune correspond à un des attributs d'Isis ou à un épisode de sa vie légendaire. Dans cette partie même on peut distinguer plusieurs subdivisions. Viennent d'abord des propositions relatives, des substantifs, des adjectifs ou des participes à l'accusatif (l. 119 à 142), toujours amenés, comme ce qui précède, par la formule du début : [ἐπικαλοῦμαί σε]. Puis apparaissent des propositions principales (l. 142 à 179), dont chacune a son verbe à la seconde ou à la troisième personne (κρατεῖς, θ(ύ)ουσι, φ[έρ]ονται). Les autres versets (l. 179 à 298), quoique nous ne puissions partout établir nettement la coupure à cause des mutilations du texte, semblent avoir commencé ordinairement par σύ ; chacun d'eux est une interpellation directe et indépendante, exaltant un des bienfaits d'Isis ; la longueur en est assez variable. Si nous comparons entre eux ces trois chapitres, nous constatons de l'un à l'autre des répétitions flagrantes, par exemple sur les points suivants :

---

1. Cagnat et Lafaye, *Inscr. gr. ad res roman. pertin.* IV, n. 521 à 927. V. notamment 529, 535, 595, 634, 657, 679, 831.

Les commandements d'Isis : 119-121 et 155-157.
Régime et crues des fleuves : 121-123, 125-126 et 222-226.
Rapports avec le sexe féminin : 146-148 et 214-216.
Institution de l'année : 153-155 et 203-205.
La rosée : 172-174 et 226-230, 237-239.
Isis abaisse et élève les hommes : 174-177 et 194-196.

Il y a bien, il est vrai, des répétitions dans le même chapitre :

Horos mis sur le trône : 209-214 ; 250-252 et 262-266.

Mais on dirait surtout que d'un chapitre à l'autre chacun des versets, sans exprimer d'autres idées que le verset correspondant du chapitre antérieur, a été enflé de manière que l'ensemble produisît d'un bout à l'autre une sorte de crescendo, destiné à se faire sentir dans la récitation à haute voix: les versets sont de plus en plus développés au fur et à mesure que l'on avance à travers les chapitres 1-119, 119-142, 142-179, 179-298; et en conséquence le dernier chapitre, où les versets sont le plus développés, est aussi celui qui répète le plus souvent ce qui précède.

Il faut ajouter que les pensées sont partout présentées sans ordre et qu'il n'y a pas trace de composition, si l'on excepte le plan général ci-dessus indiqué, qui s'applique purement à la forme extérieure. Bref, aussi bien que la liste géographique (1-119), cette série de louanges produit l'effet d'un centon de morceaux rapportés, dans lequel les trois chapitres ne sont peut-être ni du même auteur, ni de la même époque, quoique copiés en une seule fois par une seule main. Cependant cette impression même pourrait être trompeuse ; car il est clair que les règles de la composition littéraire n'ont rien à voir dans une œuvre aussi médiocre, où il s'agit avant tout de fatiguer les oreilles de la divinité par l'accumulation des expressions emphatiques et caressantes ; la monotonie, le désordre, la pauvreté de l'invention sont ici à leur place.

Donc le dévot d'Oxyrhynchos nous a laissé un document très utile pour la géographie de l'Egypte ; sur Isis et sur son culte, il ne nous apporte guère de renseignements nouveaux [1]. Il est évidemment très fier que sa déesse étende sa puissance sur un si vaste empire au dehors; si son horizon à lui-même est borné, s'il n'a sur l'Orient grec que des notions incomplètes et s'il ignore à peu près tout de l'Occident, sa foi et son admiration s'expriment avec une naïveté touchante. Jusqu'ici nous savions par d'autres

1. V. cependant le commentaire des l. 119-121, 127-128, 155-157, 179-180, 235.

témoignages ce que l'on pensait hors de l'Égypte des conquêtes d'Isis; nous entrevoyons aujourd'hui ce qu'on en pensait en Égypte. C'est une des raisons qui donnent tant de prix au papyrus publié par MM. Grenfell et Hunt. Mais il y en a encore une autre qui vaut la peine d'être exposée brièvement.

*
* *

Ce document a été rédigé en Égypte par un de ses habitants, en l'honneur d'une de ses divinités, et d'après des sources locales; mais en réalité la litanie sacerdotale a été commune à tous les peuples de l'antiquité, elle a été l'origine de l'hymne en vers [1], et même de tout panégyrique religieux, de sorte qu'il est difficile de dire si, quant à la forme, la litanie d'Oxyrhynchos est plus grecque ou plus égyptienne. Les anciens, quelle que fût leur patrie, ont toujours eu foi dans la vertu surnaturelle des noms attribués à la divinité et cette croyance a inspiré leurs prières dans tous les pays. Apollon, Dionysos, Hadès sont « polyonymes » aussi bien qu'Isis; pour les divinités moins riches en surnoms traditionnels il y a encore un vaste répertoire d'épithètes, où les dévots puisent à l'occasion suivant leurs besoins [2]. L'auteur de l'hymne *à Arès* [3], par exemple n'a pas fait autre chose que de revêtir d'une forme métrique une litanie rituelle; à tel point qu'on y retrouve quelque chose du plan suivi dans notre papyrus [4]: sur dix-sept vers les cinq premiers se composent uniquement d'adjectifs ou de substantifs exprimant la grandeur du dieu; cinq autres sont remplis par des périphrases dépendant d'un participe, où la pensée est développée un peu plus largement; la prière proprement dite termine la pièce [5]. La litanie a continué en Grèce son existence obscure à côté de l'hymne narratif en vers. Les Orphiques lui sont restés particulièrement fidèles [6]; on a soutenu que l'hymne *à Arès* lui-même était une production de leur secte; mais ce ne sont pas eux qui

1. Voyez la prière d'Achille dans Hom. *Iliade* XVI, 233 et l'invocation à Zeus dans Hésiode, *Œuvres et jours* 1-9, Maur. Croiset, *Hist. de la litt. gr.* I, p. 77-81.
2. V. les textes allégués par Usener, *Götternamen* (1896), p. 134, note 7.
3. Hymne dit homérique VIII : Εἰς Ἄρεα. Abel, *Orphica*, Ὕμνοι LXXXVIII, p. 102.
4. Cf. II, l. 1 à 119, 119 à 142 et 142 à 298.
5. V. dans le même genre Kaibel, *Epigr. gr. ex lapidibus conlecta* (1878), nn. 1025, 1026, 1027.
6. Abel, *Orphica*, Ὕμνοι, p. 55 à 102.

avaient inventé la litanie et elle ne leur était point particulière. Chez les Romains, le *carmen* en l'honneur des dieux a dû primitivement revêtir la même forme, si nous en jugeons par les fragments du *Chant des Saliens* [1] ; quelle qu'en soit l'obscurité, on ne peut se refuser à y voir une litanie, où Janus, Junon, Minerve et autres dieux étaient célébrés et interpellés, comme Isis dans notre papyrus, à la seconde personne du singulier ; une série de courtes propositions pressées et monotones rappelaient l'une après l'autre les attributions essentielles de chacun d'eux. La poésie lyrique elle-même, jusqu'à la fin, lorsqu'elle a pris le ton de l'hymne, a subi l'influence lointaine de ces chants naïfs [2].

Avant la découverte du papyrus, nous connaissions sept autres compositions grecques et latines en l'honneur d'Isis : l'inscription de Nysa, rapportée par Diodore (1) ; trois morceaux du roman d'Apulée (2, 3, 4) ; les hymnes d'Ios (5), d'Andros (6) et de Cius (7), ces deux derniers en vers [3]. Tous ces textes ont avec le papyrus une parenté évidente, quoiqu'ils soient d'époques très diverses ; l'hymne d'Andros est attribué au IVe siècle de notre ère [4]. Les numéros 1, 3 et 5 ne sont pas, à proprement parler, des hymnes ; ils ont plutôt le caractère d'une révélation ; Isis y prend la parole et explique elle-même ses attributions dans un discours où elle s'exprime constamment à la première personne ἐγώ. Dans le numéro 7, un hymne de dix vers à Anubis, Isis n'intervient qu'incidemment. Si l'on s'en tient à la forme, c'est le numéro 4 qui présente avec la litanie du papyrus le plus de rapports et on pourrait croire pour cette raison que seul il a avec elle une communauté d'origine ; mais l'hymne d'Andros (6) nous montre que

---

1. Festus, *Epit.*, p. 3 Müller ; Macrobe, *Sat.* I, 12, 12. Fragments réunis dans Havet, *De Saturnio Latinorum versu* (1880), p. 243, 405 et suiv. V. notamment :

patulti, oenus es ;
jancus, Jane, es ;
dvonus Cerus es....
Cume tonas, Leucetie, prai tet tremonti.

2. V. les formules d'invocation rassemblées par Appel (Gergius), *De precationum Romanarum sermone*, diss. inaug. de Giessen (1908), notamment p. 75 et 94. V. ibid. les formules où les lieux d'adoration sont associés, comme dans II, à un nom divin. Plus complet dans les *Religionsgeschichtl. Versuche und Vorarbeiten*, t. VII (1909).

3. Diod. I, 27 ; Apul. *Met.* XI, 2, 5 et 25 ; *Inscriptiones graecae* XII, V (1909) n. 14, 739 et *Addenda*, p. 305 ; Kaibel, *Epigramm. gr. ex lapidibus conlecta* (1878), 1029. Isis n'est pas nommée dans Apulée, *Met.* XI, 2 ; mais le suppliant, sans la connaître encore, résume, en l'invoquant, les principales attributions qui la caractérisent. Un recueil de ces *Louanges d'Isis* devait être publié par Alfred Schiff (*Inscr. gr.*, *l. c.* n. 739). Je ne sais s'il a donné suite à son projet.

4. V. ci-dessus dans le commentaire les rapprochements nécessaires.

dans ces sortes de productions on passait facilement de la seconde personne du singulier à la première ; le poète, après six vers d'invocation cède la parole à la déesse, qui la garde dans plus de quatre-vingts vers. La différence n'est donc pas essentielle ; elle n'empêche point que l'hymne d'Ios notamment, qui est en prose, ne rappelle de très près notre papyrus ; c'est la même simplicité dans la langue et dans le style, la même allure hiératique et monotone ; là aussi nous avons affaire à une véritable litanie, dont tous les versets commencent et finissent de même. Mais dans aucun de ces morceaux l'auteur ne s'est piqué d'ordonner les pensées ; il n'a point reculé devant les redites et il a rompu sans façon la suite logique de l'énumération [1]. C'est grand dommage ; car sans cette négligence nous aurions pu, par la comparaison, déterminer au moins le sujet des versets les plus gravement mutilés, à la fin du papyrus. Mais ce serait, en l'état des choses, une entreprise chimérique ; bornons-nous à constater les caprices de composition qui, à des degrés divers [2], nous déconcertent dans ces humbles et pieuses élucubrations.

Il est plus facile de pénétrer le dessein d'Apulée, parce qu'il s'est efforcé de donner aux litanies qu'il a eues devant les yeux ou dans la mémoire un tour plus littéraire. Il les a utilisées, en les espaçant, dans le même livre, sous trois formes différentes : l'invocation (chap. 2) [3], la révélation (5) et l'action de grâces (25) [4]. Dans les chapitres 2 et 5 il a résumé à grands traits l'énumération d'une litanie sacerdotale qui donnait un aperçu du culte d'Isis chez les Grecs avant la domination romaine, car il ne va pas même jusqu'en Italie ; contrairement à ce que nous voyons dans le papyrus (l. 1-119), son choix est judicieux, sa marche régulière : il nous conduit successivement en Phrygie, dans l'Attique, à Chypre, en Crète et en Sicile. Son chapitre 25 correspond, aux lignes 119-298 du papyrus ; mais il n'est presque aucune des idées qu'il a revêtues de ses expressions fleuries et prétentieuses qui ne se retrouve soit dans cette partie du texte

---

1. Ainsi dans l'hymne d'Ios (HI) l. 20 et 30-32 ; 21 et 29-30 ; dans l'hymne d'Andros (HA) l. 19 et 36-40 ; 34-35 et 145-157.

2. Il y a plus d'ordre dans l'hymne d'Andros, (HA) qui appartient, malgré tout, à une catégorie plus relevée. Cependant on y observe aussi des redites de la colonne I (7, 26-34) à la colonne IV (138, 145, 160) et les colonnes mutilées II et III en contenaient d'autres. Les 37 vers de l'hymne d'Ios prêteraient à la même critique. L'ordre de HA est identique à celui de HI ; v. *Inscr. graec.* XII v, n. 739, où la concordance est indiquée dans la marge ; mais cet ordre n'est pas celui de II 119-298 ; on ne peut donc pas le faire remonter à la même source.

3. Quaqua facie te fas est inuocare.

4. Cf. 26 : Diu gratiarum gerendarum sermone prolixo commoratus.

grec, soit dans la précédente (1-119). Il a seulement écarté tout ce qui se rapportait à l'histoire mythique d'Isis, parce que ce qu'il en aurait dit ne convenait pas à la situation du personnage qu'il fait parler.

Π	Apulée *Métam.* XI, 25
ἱερά 18, 110 ; ἁγία 34, 89 ; ἀνδροσώτειρα 55 ; σώζουσα 76 ; σώτειρα 20, 91	Tu quidem sancta et humani generis sospitatrix perpetua, semper fouendis mortalibus munifica,
ἠπία 11, 86 ; φιλόστοργος 12	dulcem matris affectionem miserorum casibus tribuis.
δότειρα 13, 68 ; χαριτοδοότειρα 10	Nec dies, nec quies ulla ac ne momentum quidem tenue tuis transcurrit beneficiis otiosum,
τῶν τὰς καλὰς ἀγόντων ἡμέρας εὐθηνία, ὀρθωσία 39, 98 ; ὁρμίστρια 15, 74	quin mari terraque protegas homines et depulsis uitae procellis salutarem porrigas dexteram qua fatorum etiam inextricabiliter contorta retractas licia ;
Τύχη ἀγαθή 51	et fortunae tempestates mitigas et stellarum noxios meatus cohibes.
ἀγάπη θεῶν 28, 109	Te superi colunt,
ἐν Λήθῃ ἵλαρὰ ὄψις 127	obseruant inferi,
ἥλιον ἐπιφέρεις 157	tu rotas orbem, luminas solem,
ἄνασσα τῆς οἰκουμένης 120, 15, 16, 23, 32, 37, 57 ; ἄνασσα, βασίλεισσα 36, 218 ; δυνάστις 94, 41, 56, 97 ; κυρεία 218, 222 ; πάσης χώρας 24, 62 ; παντοκράτειρα 20 ; ἡγεμονίς 52 ; δεσπότις 108, 231	regis mundum,
	calcas Tartarum.
τὸ μεταίωρον κρατεῖς 144	Tibi respondent sidera,
ἀρετὴ τῶν συνεστηκυιῶν ἡμερῶν τξε' 153	redeunt tempora,
εὐφραίνονται οἱ θεοί 159	gaudent numina,
ἐξ ὧν ἅπαντα συνέστηκεν, εὑρέτρια πάντων 184	seruiunt elementa.

ἀνέμων τὸ κράτος ἔχεις 237 ; cf. 138	Tuo nutu spirant flamina,
δι' ἣν τὸ πᾶν ἐστι διὰ παντὸς ὄμβρου 227	nutriunt nubila,
	germinant semina,
....τὴν γῆν σπορίμην.. 170	crescunt germina.
	Tuam maiestatem perhorrescunt aues caelo meantes,
	ferae montibus errantes,
	serpentes solo labentes,
	belluae ponto natantes.

L'attention du lecteur, dans ce texte, est attirée tout de suite par les assonances qui se font écho au bout des membres de phrase symétriquement construits. Ce procédé, qui marie, suivant les recettes de l'école, les ὁμοιοτέλευτα aux πάρισα ou ἰσόκωλα, c'est-à-dire à des groupes de mots égaux, formant souvent entre eux des antithèses (ἀντίθετα) [1], est un de ceux qu'Apulée a appliqués le plus volontiers dans ses ouvrages, et particulièrement dans les *Métamorphoses* [2] ; il s'y est complu au point d'aller jusqu'à des effets qui nous semblent aujourd'hui puérils et fatigants [3]. Cicéron connaissait bien ces trois figures, dont Gorgias passait pour être l'inventeur ; mais il recommandait de ne pas les prodiguer ; Apulée, sous l'influence des néosophistes, en a usé et abusé. Il est facile de reconnaître dans sa prose cinq versets commençant uniformément, comme dans Π 179-298, par le pronom ou l'adjectif possessif de la seconde personne. Les quatre derniers ont chacun quatre membres (κῶλα), le premier n'en a que deux. De même dans le premier verset les deux membres, par exception, ne riment pas ; mais, comme on l'a montré, il faut savoir résister à la tentation de corriger le texte, une légère dissymétrie étant souvent dans ces constructions symétriques une finesse de plus [4]. Cicéron aime que le dernier κῶλον soit plus long que les autres [5], pour que l'esprit s'y repose, comme on se repose sur un siège large et solide au terme d'une course ; Apulée fait l'inverse : il enferme dans le premier κῶλον, qui devient ainsi le plus

1. Norden, *Die antike Kunstprosa* (2e éd. 1909), p. 810-870 ; Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron* (1907), p. 116, 119, 122.

2. Koziol, *Der Stil des Apuleius* (1872), p. 208 ; Schober, *De Apulei Metamorphoseon compositione numerosa*, diss. inaug., Halle, 1904.

3. Voyez le très riche recueil d'exemples donné par Koziol et Schober. Le même procédé n'est pas moins apparent du reste dans la litanie du chapitre 5.

4. Laurand, p. 119, 120 ; Schober, p. 6, 9, 31.

5. Cic. *De orat.* III, 48, 186.

long, le verbe et le pronom, afin que, l'élan une fois donné, rien n'arrête plus la course de la phrase.

Nous devons donc reconnaître ici l'influence évidente de la rhétorique, et de la rhétorique du temps[1]. Cependant on ne peut nier non plus que les litanies fussent souvent rimées ; nous en avons la preuve dans l'hymne d'Ios et même dans la dernière partie de II (179-298), où plusieurs versets se terminent de même par des aoristes premiers à la seconde personne du singulier : κατέδιξας, ἠύξησας, παρέδωκας, κατέστησας, etc[2]. Ce rapport de l'hymne en prose avec l'art des rhéteurs a déjà été signalé et on a soutenu à ce propos que la rime, dans les chants liturgiques, notamment dans ceux de l'Église primitive, provenait d'une tradition scolaire[3]. Mais il est beaucoup plus probable que les litanies populaires, dont l'origine se perd dans la nuit des temps[4], en ont usé bien longtemps avant qu'aucun rhéteur songeât à en tirer un effet oratoire ; car la rime, dans les phrases courtes et hachées de la litanie, est comme imposée par la monotonie de la pensée, qui ramène toujours à la même place la même désinence grammaticale. Et ainsi Apulée a très bien pu appliquer une fois de plus un procédé oratoire qui lui était cher, sans que l'influence d'une litanie authentique, empruntée à un temple d'Isis, soit pour cela contestable dans le passage cité plus haut ; il a seulement varié davantage les rimes et balancé plus ingénieusement les κῶλα. Le papyrus nouveau que nous venons d'étudier nous permet de déterminer plus exactement en cet endroit sa part d'invention ; à ce titre encore c'est un document plein d'intérêt.

Georges Lafaye.

---

1. Il faut corriger dans ce sens G. Lafaye, *Hist. du culte des divin. d'Alexandrie* (1883), p. 138, note 4.
2. Exemples orphiques : Norden, *op. cit.*, p. 848.
3. Norden, p. 844.
4. Norden lui-même en fournit des exemples, p. 820. Comparez le chant des Saliens, plus haut, p. 99, note 1. L'auteur du *Philopatris* (IVe siècle) appelle πολυώνυμος ᾠδή une litanie chrétienne : Ps. Lucien, *Philopatris*, 27.

INDEX

Les chiffres renvoient aux lignes du papyrus.

1° Mythologie et Culte

Ἀγαθὸς δαίμων 189.
ἄδυτον 162, 216, 249.
Ἀθήνη 30, 72.
Ἀπόλλων 210.
Ἄρτεμις 84.
Ἀστάρτη 116.
Ἀτάργατις 100.
Ἀφροδίτη 9, 22, 35, 38, 45, 67.
Βούβαστις 4.
Β.....(ἱερὸν καλούμενον) 269.
δαίμονες 164.
Δικτυννίς 82.
Διόσκουροι 235.
εἰκόνες θεῶν 139.
Ἑκάτη 113.
Ἑλένη 112.
Ἑλλάς 95.
ἐξόδιαι θεῶν 136.
Ἑστία 23, 74.
εὐχαί 182.
ζῶα θεῶν 140.
ζῶα ἱερά 160.
Ἥρα 26, 32, 34, 60, 68.
Ἥφαιστος 2.
Θέμις 83.
ἱερὸν καλούμενον Β..... 269.
Ἰσεῖον 202.
(Ἴσιδος) βουλεύματα 241.
— θεσμοὶ δεκάπεντε 119.
— προστάγματα (τὰ δύο) 156.
— πτέρυγες 220.
Ἶσις 21, 33, 76, 81, 115, 142.
— ἀβίβαστος 115.
— ἀγαθή 59, 95.
— ἀγάπη 28, θεῶν 109.
— ἁγία 34, 36, 89, 256.
— ἁγνή 86.
— ἀθάνατος 13.
— Ἀλήθεια 63.
— ἀμίαντος 109.
— ἄνασσα 15, 16, 23, 32, 37.
— ἄνασσα πόλεων 57.
— ἄνασσα τῆς οἰκουμένης 121.
— ἀνδροσώτειρα 55.
— ἀπάτειρα 19.
— ἀρίστη 99.
— Ἁρποκράτις 136.
— ἀσπὶς ἀγαθή 58.
— ἄφεσις ἐφόδων 80.
— βασίλισσα 36, 218.
— βόστρυχος ἐν ταῖς πανηγύρεσιν 134.
— γραμματική 48, 123.
— γυπόμορφος 66.
— δεσποτίς 108, πάντων 231.
— δία 26, 86, 111.
— διάδημα ζωῆς 139.
— δότειρα 13, 68.
— δυνάστις, 34, 41, 57, 97.
— ἐλευθερία 80.
— Ἐπίνοια 34, 60.
— ἐπίτροπος θαλασσίων 121.
— Ἐσέρεμφις 46.
— εὐθηνία 135.
— εὐθῖα 283.
— εὐπλέα 99.

— εὐπορία ἡδίας ἐν ταῖς συνόδοις 131.
— εὐπρεπής 130.
— εὑρέτρια 81, 185.
— Εὐφροσύνη 19, 31.
— ζῶον καλὸν θεῶν πάντων 127, διαδημάτων 193.
— ἡγεμονίς 52.
— ἡλίου ὄνομα 112.
— ἠπία 11, 86.
— Θαυῆστις 68.
— Θαψεῦσις 105.
— ἱερά 18, 41, 110.
— ἱερωνικοτελοῦσα 78.
— καλλίμορφος 18, 53.
— καλλίστη 100.
— κατόπτις 87.
— κεδνή 79.
— κόσμος θηλειῶν 131.
— κρατίστη 96.
— κυβερνῆτις 69.
— κυρία 142, 218.
— κυρία αὐξήσεως καὶ φθορᾶς 194.
— κυρία ἡγεμονίας 24.
— κυρία πάσης χώρας 24.
— κυρία πελάγους 61.
— κυρία ποταμίων στομάτων 122.
— κυρία στρατίας 239.
— κυρία τῆς γῆς 222.
— κυρία φλεγμάτων 248.
— κυρία φωτός 248.
— Λατείνη 104.
— λογιστική 27, 124.
— λωτοφόρος 40.
— μεγάλη θεός 77.
— μεγίστη 21, 92, θεῶν 142.
— μία 6.
— μισέχθης 137.
— Μουσαναγωγός 64, 128.
— Μοῦχις 45.
— μύστις 111.
— μ..ιθ..κή 85.
— νέα 85.
— νικήτρια 30, 48.
— νύμφη 30.
— ὁδηγὸς θαλασσίων 122.
— Ὀνε..... 1.
— ὄνομα ἡλίου 112, 143.
— ὀρθωσία 39, 98.
— ὁρμίστρια 15, 74.
— ὄψις ἱλαρὰ ἐν Λήθῃ 127.
— πανάφθονος 88.
— πάνταρχος 137.
— παντοκράτειρα 20.
— παντόπτις 93.
— † πιστοίασπις ἀνέμου 138.
— πολύμορφος 9, 70.
— πολυόφθαλμος 129.
— πολυώνυμος 97, 101.
— Πρόνοια 43.
— πρῶτον ὄνομα 143.
— Σαρκοῦνις 119.
— στίχουσα 87.
— στολαρχίς 8.
— στρατία 71, 83, 102.
— σώζουσα 76.
— Σῶθις 144.
— σώτειρα 20, 91, 293.
— ταυρῶπις 107.
— Ταχνῆψις 75.
— ταχυνίκης 69.
— τελεία 32.
— τὸ ἄνω 38, 42.
— τριοδῖτις 91.
— τριφυής 84.
— φιλία 94.
— φιλόστοργος 12, 131.
— Φρόνησις 44.
— φρονίμη 117, 124.
— χαριτοδότειρα 10.
— χαριτόμορφος 59.
— χρησμωδός 43.
— ὡραία 90.
— .....αθροιχις 14.
— .....οφις 4.
— ..τη 17.
— .....φις 47.
— .....χμεῦνις 3.
Ἰώ 64, 143.
Κόρη 72, 105.
Λήθη 127.
Λητώ 79.
Μαῖα 39, 42, 103, 116.
Ναυία 106.

Ὀσίριδος ἄδυτον 162.
Ὄσιρις 198, 242.
— ἀδελφὸς (Ἴσιδος) 186.
— ἀθάνατος 242.
Παλέντρα 115.
πανηγύρεις 133, θεῶν 181.
Πραξιδίκη 50.
Σελήνη 104.
Συρίας θεός 106.
Τριβία 114.
Τύχη ἀγαθή 51.
Ὥρος 210, 222, 233, 234, 246, 250.
— ἀγαθός 246.
— βασιλεύς 266.
— δίαδοχος 251, 263.
— θρονιστής 251.
— κύριος θρόνου 265.
— κύριος νέος τοῦ παντὸς κόσμου 210.
— χρησμωδός 252, 266.
(Ὥρου) πάτριος οἶκος 267.

2° Géographie.

Ἄβυδος 278.
Ἄθριβις 39.
Αἴγυπτος 224.
Ἀμαζόνες 102.
Ἄπις 44.
Ἀραβία 77.
Ἀσία 90.
Ἄσκάλων 96.
Ἀφροδίτης πόλις 7.
Βανβύκη 100.
Βηρυτός 116.
Βιθυνία 112.
Βούβαστος 37.
Βουκολεῖς 42.
Βούσιρις 51, 269.
Βουσιρίτης 50.
Βουτώ 27.
Γάγγης 226.
Γάζα 99.
Γυναικοπολίτης 21.
Δέλτα 10.
Δελφοί 99.
Δῆλος 101.
Δίνδυμα 114.
Διὸς πόλις ἡ μικρά 36.
Δῶρα 94.
Ἔκρηγμα 75.
Ἐλεύθερος 225.
Ἑλλήσποντος 110.
Ἑρμοῦ πόλις 18, 35.
Ἑρμοῦ πόλις τοῦ Μενδησίου 52.
Ἐρυθρὰ θάλασσα 118.
Ἐσ..... 25.
Ἡλίου πόλις 38.
Ἡρακλέους πόλις 150.
Ἡρακλέους πόλις τοῦ Σεθροίτου 56.
Ἡράκλιον 61.
Ἡφαίστου οἶκος 2.
Η..κτος 148.
Θεσσαλοί 104.
Θρᾷκες 101.
Θῶνις 28.
Ἱερά 40.
Ἱέρασος 13.
Ἰνδική 226.
Ἰνδοί 103.
Ἰσεῖον 33.
Ἰσίδιον 54
Ἰταλία 109.
Καινή 31.
Καλαμίσις 11.
Κάνωβος 62.
Καρήνη 11.
Καρία 113.
Κάσιον 75.
Καταβαθμός 43.
Κε..κυλῆμις 17.
Κνίδος 80.
Κρήτη 82.
Κυκλάδες νῆσοι 84.
Κυνὸς πόλις 49.
Κύπρος 88.
Κυρήνη 81.
Λεοντόπολις 58.

Λευκὴ Ἀκτή 45.
Λητοῦς πόλις ἡ μεγάλη 6.
Λυκία 78, 79.
Μάγοι 105.
Μελαίς 70.
Μέμφις 249.
Μενδήσιος 52.
Μενίουις 64.
Μένουθις 63.
Μένουφις 71.
Μετηλίτης 72.
Μύλων 16.
Μύνδος 111.
Μύρα τῆς Λυκίας 79.
Μώμεμφις 14.
Μ..ενέστιον μέγιστον 66.
Ναύκρατις 19.
Νηβεο..... 31.
Νικίου 12.
Νῆσος 68, 77.
Νιθίνη 21.
Νῖλος 125, 225.
Ξόις 42.
Ὄλυνπος 130.
Πάθμος 85.
Πάφος 85.
Πέργαμον 108.
Πέρσαι 104.
Πέτρα 91.
Πεύκεστις 69.
Πέφρημις 22.
Πηλούσιον 74.
Πιερία 90.
Πλινθίνη 73.
Πόντος 109.
Προσωπίτης 8.
Πτολεμαΐς 117.
Ῥαφέα 97.
Ῥινοκόρουλα 93.
Ῥώμη 83.
Σάις 32.
Σαίτης 30.
Σαλαμίς 87.
Σαμοθράκη 107.
Σάμος 110.
Σεβέννυτος 33.
Σεθροίτης 54, 56.
Σιδών 116.
Σινώπη 96.
Σοῦσα 105, 118.
Στράτωνος Πύργος 94.
Σχεδία 60.
Τάνις 59.
Ταπόσιρις 67.
Τένεδος 112.
Τέουχις 41,
Τρίπολις 98, 225.
Τρωάς 114.
Ὑψήλη 92.
Φάρβαιθος 53.
Φέρνουφις 57.
Φθέμφθουτος 40.
Φοίνιξ 106.
Φραγούρων πόλις 46.
Χαλκηδών 82.
Χαλκιδίκη 89.
Χάραξ 72.
Χίος 87.
Χνου..... 24.
Χοατίνη 47.
Ψώχημις 15.
..... πόλις 1.

3° Varia.

ἀβουλία 258.
ἀμέτρητον 145.
ἄνδρες 147, 215.
ἄνεμος 237.
ἀσεβεῖς 298,
ἀστραπαί 238.
βρονταί 238,
γῆ 230.
γῆ σπορίμη 170.
γυναῖκες 146, 214.
δρόσος 173, 229.
ἐνιαυτὸς τέλειος 204.
ἥλιος 221, 233.
ἡμέραι τξε΄ συνεστηκυῖαι 154,

θάλασσα 230.
θρήσκιον 245.
μετέωρον 144.
νέαι 149.
νόμιμα 204.
οἶνος 180.
ζμβρος 228.
πηγή 228.
πλήμμυρα ποταμῶν 223.
πόλος 232.
πρεσβεῖς 148.
τέρατα 277.
ὑφῆναι 146.
φώς 295.
χιών 229, 239.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

H. G. Viljoen. *Herodoti fragmenta in papyris servata.* Diss. inaug., Groningue, Scholtens fils, 1915, 1 vol. in-8°, 60 p.

Cette dissertation de l'Université de Groningue comprend trois parties : dans la première, l'auteur reproduit, accompagnés de notes critiques, les différents fragments d'Hérodote fournis par les papyrus, dans la seconde il rassemble toutes les particularités de dialecte et d'orthographe de ces mêmes papyrus en les comparant avec les leçons des manuscrits et les formes adoptées par Fritsch dans son édition ; dans la troisième enfin il cherche à démêler quels principes généraux de critique on peut tirer de l'étude des papyrus d'Hérodote pour l'établissement du texte de cet auteur.

Les fragments retrouvés n'étant pas très nombreux et se trouvant souvent fort mutilés, on ne saurait s'attendre à trouver une foule de leçons nouvelles, il en est cependant d'intéressantes : ainsi I, 105 (Viljoen, p. 6 et 8), deux papyrus portent la leçon ἡ θεὸς attestée par Longin et Tibère le rhéteur contre le ὁ θεός de nos manuscrits défendu par Gronovius. Plus loin I, 107, la conjecture de Schaefer ὑπερθέμενος se trouve confirmée (manuscrits : ὑποθέμενος) ; I, 115 : τούτου εἵνεκεν (mss. : τοῦδε εἵνεκα) ; II, 158 (p. 27), ἀπαρτί ne se trouve ni dans le papyrus, ni dans la plupart des manuscrits ; II, 159 (p. 28 et 36), il semble bien qu'il faille lire avec le papyrus et Porphyre, ici et ailleurs, Βραγχίδας τὰς Μιλησίων et non pas comme le voulait Reiske Βραγχίδας τοὺς Μιλησίων ; de même, II, 162, la leçon παρ' ἑωυτόν, au sujet de laquelle plusieurs avaient émis des doutes, est confirmée. En ce qui concerne le dialecte, l'auteur note que, dans les papyrus, εε n'est jamais contracté en ει ; εο non contracté se rencontre sept fois, ευ, deux fois, d'autre part on a ἀγνοεῖν à côté de νοσέειν. Pour expliquer des formes comme κέεται ou ἐκέετο certains savants ont admis que le texte d'Hérodote avait subi une transformation voulue, un μεταχαρακτηρισμός, que l'on avait introduit dans le texte de faux ionismes et des archaïsmes fabriqués à l'aide de la langue épique. L'auteur montre combien peu sûre est cette hypothèse puisque ces prétendus faux ionismes sont confirmés par des papyrus du Ier siècle, certainement antérieurs à la transformation artificielle que l'on avait supposée. En résumé, conclut l'auteur, les papyrus nous apprennent que nos manuscrits contiennent un certain nombre de fautes non révélées par des variantes de texte. Comme d'une part tous nos manuscrits s'accordent pour donner la leçon fautive, comme d'autre part la vraie leçon nous est fournie par des papyrus ou des auteurs du IIe ou IIIe siècle on peut déduire que tous nos manuscrits remontent à un archétype écrit au IVe ou Ve siècle. Autre règle générale à tirer de l'étude des papyrus : on ne saurait se montrer assez prudent dans la question des mots prétendus oiseux ou inutiles : un certain nombre de mots trouvés superflus et athétisés par les modernes sont donnés par les papyrus et sont probablement d'Hérodote.

La thèse de M. V. est consciencieusement et soigneusement faite. Tout au plus pourrait-on lui reprocher de ne pas indiquer d'une manière assez précise certaines références : ainsi, au haut de la page 56 on aimerait savoir que les mots καὶ ἐργασμένη se rapportent à Col. XII, l. 38 du papyrus indiqué; ailleurs, à la page 34 l'article de Aly est indiqué comme op. cit. alors que la référence exacte ne se trouve qu'à la p. 14. Ces légères critiques n'enlèvent rien à la valeur du travail qui rendra certainement service à tous ceux qui auront à étudier le texte d'Hérodote.

Georges Méautis.

Herbert Richards, *Aristotelica*, London, Grant Richards, 1915, in-12, 176 pages.

Sous ce titre, M. Herbert Richards, un des maîtres les plus réputés d'Oxford, publie de simples remarques ou notes sur un certain nombre d'ouvrages qui portent le nom d'Aristote : l'*Ethique à Nicomaque*, les *Magna Moralia*, l'*Ethique à Eudème*, la *Politique*, les *Economiques*, l''Αθηναίων πολιτεία, la *Rhétorique*, la *Poétique*, les *Problèmes* et les *Fragments*. A l'exception des remarques sur la *Rhétorique*, déjà publiées en 1914 dans le *Journal of Philology*, toutes les autres sont inédites.

Le volume est fort intéressant et témoigne d'une connaissance approfondie de l'œuvre d'Aristote dont l'étude est en honneur à Oxford, mais qu'il me soit permis, avant de présenter quelques observations de détail sur les remarques mêmes, d'aborder une question d'ordre général. Le texte d'Aristote peut-il être traité comme celui de Xénophon et d'Hérodote, par exemple, qui sont également familiers à M. H. R. ? N'y a-t-il pas lieu de distinguer, entre les différents ouvrages du grand philosophe, ceux dont la forme peut être considérée comme achevée et ceux que nous ne connaissons que par des notes d'auditeur ? Est-il juste d'appliquer à tous la même méthode critique, le même souci de rigueur ou de purisme ? Nous n'avons pas encore, pour l'histoire du texte d'Aristote, l'équivalent de la belle étude que M. Henri Alline vient de nous donner pour le texte de Platon : raison de plus pour nous avertir de différences manifestes de rédaction, qui imposent en quelque sorte au critique plus de discrétion ou de réserve dans certains passages. Par exemple, *Politique* 1275 *a* 33 (H. R. p. 77) : ὁ μάλιστ' ἂν ἐφαρμόσας πολίτης ἐπὶ πάντας τοὺς λεγομένους πολίτας σχεδὸν τοιοῦτός ἐστιν. M. H. R. condamne πολίτης qu'il trouve à la fois gauche (puisqu'on retrouve immédiatement πολίτας) et incorrect (parce qu'on attend un mot tel que ὁρισμός ou διορισμός). La correction me semble inutile et le texte parfaitement clair. Loin d'être choqué d'une répétition dont il y a tant d'exemples dans ce chapitre de la *Politique* et dans l'œuvre tout entière, je trouve un trait de lumière dans l'opposition du singulier πολίτης et des pluriels (πολίτας) qui précèdent et qui suivent cette conclusion.

Les observations qui suivent n'ont d'autre objet que de montrer à l'auteur quel intérêt j'ai pris à son livre.

P. 41. *Ethique à Nicomaque*, 1179 *b* 2 : Οὐδὲ δὴ περὶ ἀρετῆς ἱκανὸν τὸ εἰδέναι, ἀλλ' ἔχειν καὶ χρῆσθαι πειρατέον ἢ εἴ πως ἄλλως ἀγαθοὶ γινόμεθα. M. H. R. suggère < μαθόντας > après πειρατέον. L'addition est-elle utile ? Il ne suffit pas de connaître la vertu, il faut s'efforcer de la posséder et de la pratiquer. La théorie d'Aristote et les termes nous sont bien connus; voy. 1146 *b* 31 et

suiv. Ce qui est moins clair, malgré le commentaire de Michel d'Ephèse (605, 14), ce sont les mots ἢ εἴ πως ἄλλως.

P. 79. *Politique*, 1278 *a* 25 : ἐν Θήβαις δὲ νόμος ἦν τὸν δέκα ἐτῶν μὴ ἀπεσχημένον τῆς ἀγορᾶς μὴ μετέχειν ἀρχῆς. M. H. R. accepte la correction de Newman < διὰ > δέκα ἐτῶν. La correction est inutile. Qu'il me soit permis de citer une inscription inédite d'Erythrées, conservée au Musée du Louvre et que je publierai prochainement : μὴ συνελεόρεν τὸν αὐτὸν μηδὲ γράφεν δέκ' ἐτέων.

P. 82. *Politique*, 1285 *a* 9 : κτεῖναι γὰρ οὐ κύριος εἰ μὴ ἔν τινι βασιλείᾳ. M. H. R. a parfaitement raison de relever cet exemple d'un mot (βασιλείᾳ) emprunté à une ligne voisine. Il propose ἔν τινι καιρῷ, ou ἀνάγκῃ.

P. 85. *Politique*, 1329 *a* 34 : ἐπεὶ... πρέπει τήν τε θεραπείαν ἀποδιδόναι τοῖς θεοῖς καὶ τὴν ἀνάπαυσιν ἔχειν περὶ αὐτοὺς τοὺς διὰ τὸν χρόνον ἀπειρηκότας, τούτους ἂν εἴη ταῖς ἱερωσύναις ἀποδοτέον. M. H. R. corrige audacieusement le texte : καὶ τὴν ἀνάπαυσιν ἔχειν τοὺς δ. τ. χ. ἀ., τούτοις τὰς περὶ αὐτοὺς ἱερωσύνας ἀποδοτέον. Il me semble suffisant, si l'on veut corriger à tout prix, de lire avec Susemihl, τούτοις ἂν εἴη τας ἱερωσύνας ἀποδοτέον.

P. 86. *Politique*, 1330 *b* 26 : δυσέξοδος γὰρ ἐκείνη τοῖς ξενικοῖς καὶ δυσεξερεύνητος τοῖς ἐπιτιθεμένοις. Je me contenterais de la correction de Jackson δυσείσοδος sans brouiller le texte comme le propose M. H. R. : δυσείσοδος γ. ἐ. τοῖς ξενικοῖς ἐπιτιθεμένοις καὶ δυσεξερεύνητος.

P. 88. *Politique*, 1338 *b* 4 : ἐπεὶ δὲ φανερόν,.. παιδευτέον εἶναι. La construction ne me choque pas dans un ouvrage comme celui-là.

Je pourrais multiplier ces observations et j'aime mieux terminer par un vœu. Que M. H. R. qui connaît si bien Aristote nous donne quelque jour l'histoire du texte. Il nous a rendu service aujourd'hui en nous aidant à relire plus d'un passage obscur. Nous lui aurons plus de reconnaissance encore quand il nous aura définitivement éclairés sur la tradition du texte aristotélicien.

Bernard Haussoullier.

René Aigrain. — *Manuel d'épigraphie chrétienne* : I. *Inscriptions latines*. II. *Inscriptions grecques*, Paris, Bloud (1912). Fait partie de la collection : Choix de textes pour servir à l'étude des sciences ecclésiastiques.

Sous le titre ambitieux de *Manuel d'épigraphie chrétienne*, M. l'abbé Aigrain, du diocèse de Poitiers, publie deux excellents petits volumes qui rendront service non seulement à ceux qu'il se propose particulièrement d'éclairer et d'aider, prêtres, étudiants, séminaristes (I, p. 13), mais encore à tous nos étudiants en général et à beaucoup de nos maîtres. Ne risquons donc pas de tromper ce public nombreux en lui annonçant un manuel qu'il ne trouvera pas. M. l'abbé Aigrain l'introduit en somme dans l'épigraphie chrétienne et remplit son rôle avec beaucoup de mesure, de sûreté, de précision : c'est œuvre déjà très méritoire.

Et puisque nous parlons de nos étudiants, rendons-leur service encore en leur recommandant de ne pas séparer ces deux volumes du remarquable article du P. Jalabert que j'ai déjà signalé dans cette même *Revue* (1911, p. 115-117). M. l'abbé Aigrain le connaît, bien entendu, et l'apprécie et le cite dans sa Bibliographie, dans sa Préface, dans ses notes. Je me permets d'insister : que nos étudiants lisent d'abord, dans le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique* la deuxième partie de l'article *Epigraphie* (Les inscriptions et l'Église), et qu'ils abordent ensuite les deux recueils de la

collection Bloud, ils s'en trouveront bien. Ce sont deux œuvres françaises, nettes, claires, qui les instruiront également et leur inspireront le désir d'aller plus loin.

Le recueil latin comprend 258 textes ; le recueil grec, 144 seulement, parce que les textes grecs sont traduits et que les textes latins ne le sont pas. Textes latins et textes grecs se suivent dans l'ordre chronologique. L'auteur n'admet ni divisions, ni rubriques. La bibliographie, très suffisante, est rejetée dans les notes ; le commentaire, quand il y a lieu, suit les textes mêmes. Je regrette que l'impression n'apporte pas plus de clartés au lecteur. Celui-ci eût gagné à trouver des chiffres gras pour la numérotation des textes, et un caractère différent pour le texte et le commentaire. Des livres comme ceux-là sont faits pour être constamment ouverts, maniés. consultés, et ces petits secours ne doivent pas être négligés. Les textes m'ont paru bien choisis et le commentaire suffisant pour des débutants; il est clair que l'auteur résume le plus souvent les explications données par ses devanciers, mais il le fait avec mesure et clarté. Je regrette encore que l'Index ne soit pas plus complet. Il met bien en lumière les intentions de l'auteur qui s'est surtout préoccupé d'illustrer la vie et la doctrine de l'Eglise, mais j'y aurais ajouté de courtes indications sur la provenance des inscriptions (Rome, Gaule, Afrique, etc.) ; c'étaient quelques lignes de plus et un jour nouveau sur le recueil. Souhaitons que ces desiderata reçoivent satisfaction dans une autre édition.

Dans le volume consacré aux Inscriptions grecques les textes sont traduits et d'ordinaire avec beaucoup d'exactitude. Le grec qui est accentué avec assez de soin suffit à donner plus de clarté aux pages. Je me bornerai à quelques observations de détail. P. 2, note 2. Les projets de l'Académie des Inscriptions sont relatés avec quelque inexactitude. Ils ont reçu un commencement d'exécution, mais ont été d'autant plus tôt interrompus que l'éditeur du premier fascicule (Asie Mineure) était un savant belge, M. H. Grégoire. — P. 23, corriger ζῶντων. — P. 25, n° 31 lire μιᾶς. — P. 29, n° 38: le CIG donne Χριστός. — P. 39, n° 52. Ne pas imprimer Χαῖρε δ'οἱ παριόντες... mais avec Bœckh : γαίρε[τε]. — P. 40, κύριον. — P. 47, note 1. Je doute qu'il faille insister sur l'emploi respectueux de κυρία. Ibid. ad n° 67, lire ἕξ. Ne pas dire que τριάντα est pour τριάκοντα. Les Grecs d'aujourd'hui disent couramment τριάντα, qui est une contraction fort ancienne. — P. 50, pourquoi emprunter au DACL une traduction qui ne correspond pas au texte ? — P. 50-51, n° 70 : Ἀσκληπίαδης, δῶσει. Ἀνορύττειν n'est pas détruire. — N° 91. La formule ἔσται αὐτῶι πρὸς τὸν ζῶντα θεόν ne méritait-elle pas une note ? L'inscription célèbre d'Abercius (n° 134) est traitée avec les honneurs dont elle est digne. Je recommande à M. l'abbé Aigrain une conjecture approuvée par Mgr Duchesne ; vers 12 Παῦλον ἔχων ἔποχ[ον], πίστις πάντη δὲ προῆγε. « Je lisais Paul sur mon chariot et la foi me conduisait partout. » Cette restitution, fondée sur les *Actes des Apôtres* (VIII, 26), est due à M. Salomon Reinach (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1914, p. 463). M. l'abbé Aigrain voudra sans doute l'introduire dans une nouvelle édition, et du même coup il supprimera, à la p. 8 de ses *Inscriptions grecques*, les trois dernières lignes de la note 1, qui n'ont rien à voir dans un livre scientifique.

Bernard Haussoullier.

ORIGINE ET FORMATION DU RECUEIL

DES SCOLIES ANCIENNES D'ARISTOPHANE[1]

A l'aide de quels éléments et par qui le recueil des scolies anciennes d'Aristophane fut-il constitué ? O. Schneider a proposé et soutenu de sa vigoureuse dialectique une hypothèse simple et claire : si l'on excepte quelques additions postérieures, notre recueil des scolies anciennes a pour source le commentaire de Symmaque[2]. Laissant de côté les souscriptions du Venetus, dont l'interprétation lui semblait incertaine[3], O. Schneider se fondait essentiellement sur deux scolies : sc. *Plutus* 1037 et *Paix* 758. Dans la sc. *Plutus* 1037, l. 16, il est fait mention de τὸ ὑπόμνημα[4] : « ἐν δὲ τῷ ὑπομνήματι οὕτως · τοῦτο τί ἐστιν οὐκ οἶδα · ὅτι δὲ συμβάλλεται ἐν[5] Μαρικᾷ Εὐπόλιδος οἶδα. » « Scio locum nostrum ob vocem τηλία ab interprete Eupolidis cum simili quodam illius comici loco comparatum esse[6]. » L'auteur de l' « ὑπόμνημα » utilisait ainsi un commentaire au Μαρικᾶς d'Eupolis qu'un autre que lui avait composé. Or, plusieurs renvois à des commentaires de Didyme se trouvent dans nos scolies. Didyme est le seul commentateur d'Eupolis dont l'œuvre soit devenue classique au point qu'on la cite sans ajouter le nom de son auteur. L' « ὑπό-

1. [Les pages qui suivent sont extraites d'un travail, malheureusement inachevé, que Pierre Boudreaux avait consacré à l'histoire du texte d'Aristophane et qu'il comptait présenter à la Sorbonne comme thèse de doctorat. On sait comment ce jeune maître, qui faisait déjà honneur à l'École des Hautes Études et à la science française, nous a été enlevé : il est tombé glorieusement à la guerre, à l'âge de trente-deux ans. Un de ses meilleurs élèves, un Suisse, M. Georges Méautis, qui est en même temps un des collaborateurs de cette Revue, s'est vaillamment chargé de mettre ce travail au point et d'en préparer la publication : lourde tâche qu'il saura mener à bonne fin. En attendant, à notre demande, il nous a donné pour notre Revue les pages qui suivent : elles annonceront en quelque sorte l'ouvrage complet, elles diront l'intérêt et la valeur des recherches entreprises par Pierre Boudreaux. elles raviveront les regrets qu'a fait naître une mort prématurée. N. D. L. R.]

2. O. Schneider, *De veterum in Aristophanem scholiorum fontibus*, 1838, p. 9.

3. *Id.*, *De fontibus*, p. 10-12.

4. *Ibid.*, p. 13 ss.

5. Je cite le texte, tel que O. Schneider l'avait sous les yeux. V. infra, p. 115.

6. O. Schneider, *op. cit.*, p. 14.

μνημα » n'a donc pas été composé par Didyme. Dans la sc. *Paix* 758, après deux interprétations, dont la première est anonyme et la seconde porte le nom de Didyme, vient la mention (l. 29) : οὕτως εὗρον ἐν < τῷ > [1] ὑπομνηματι. L' « ὑπόμνημα » n'a donc pas Didyme pour auteur [2]. Résultat de la compilation de tous les travaux antérieurs, il était la source unique des plus anciens scoliastes, car les divers ὑπομνήματα que nous trouvons parfois cités lui sont antérieurs ; les scoliastes ne les connaissaient que par l'« ὑπόμνημα » [3].

L'ὑπόμνημα était le seul commentaire d'Aristophane qui fût conservé à la fin de l'antiquité ; il a subsisté longtemps à côté des scolies qui en avaient été extraites : Eustathe le cite encore : ὁ ὑπομνηματισμός (p. 746, 29), ὁ ἐξηγησάμενος (p. 722,32) [4].

Si l'on ne peut déterminer exactement l'étendue de l'ὑπόμνημα, si l'on ne sait le nombre des comédies perdues qui y étaient interprétées, les renvois de commentaire à commentaire permettent de restituer l'ordre qui était suivi pour les comédies conservées [5]. Par les deux seules mentions de l'ὑπόμνημα que contiennent nos scolies, nous savons que son auteur n'était pas Didyme, qu'il lui était postérieur. Divers indices nous déterminent à reconnaître en Symmaque son auteur : l'époque à laquelle vivait Symmaque, les souscriptions du Venetus, le travail de compilation que nous voyons Symmaque accomplir. Didyme, en particulier, ne nous est connu que par lui ; c'est de lui aussi, vraisemblablement, que proviennent toutes les citations des philologues alexandrins [6]. Si l'on élimine quelques difficultés, si l'on utilise certains indices nouveaux, on est en droit de tenir Symmaque pour la source presque unique des scolies anciennes [7]. Les additions que, postérieurement, on a tirées des scolies de Phaeinus et de quelques autres sources ont peu d'importance [8].

Malgré les réfutations de valeur inégale que l'hypothèse de O. Schneider a suscitées [9], Wilamowitz, dans son *Hera-*

---

1. O. Schneider est contraint par son hypothèse de restituer ici l'article disparu (v. *op. cit.*, p. 25, n. 2).
2. O. Schneider, *op. cit.*, p. 18-19.
3. *Ibid.*, p. 20-31.
4. *Ibid.*, p. 20-31.
5. *Ibid.*, p. 32-57.
6. *Ibid.*, p. 57-65.
7. *Ibid.*, p. 66-80, 111-115
8. *Ibid.*, p. 115-119.
9. Dindorf, *Aristophanis comoediae*, IV, 3, 1838, p. 387-392 ; Enger *Zeitschrift für Altertumswissenschaft*, VIII, 1841, col. 932-956 ; Bernhardy, *Grundriss der griechischen Litteratur*[2] II, 2, 1859, p. 588-590 ; Gerhard, *De Aristarcho Aristophanis interprete*, 1850, p. 1-10 ; O. Hense, *Heliodoreische Untersuchungen*

kles [1], se prononça pour elle. Il en donna une brillante esquisse, où il introduisit quelques traits nouveaux : Symmaque n'est pas seulement la source de nos scolies anciennes, il a fait œuvre d'éditeur et sur son édition annotée des comédies choisies reposent l'essentiel de nos scolies et notre texte. Phaeinus aurait constitué le corpus des scolies anciennes.

On possédait ainsi un système cohérent qui semblait rendre compte de tout. L'hypothèse de O. Schneider, ainsi renouvelée, eut une heureuse fortune : elle est devenue vérité acquise pour presque tous, sinon pour tous [2]. Elle ne vaut cependant que par sa belle ordonnance, elle repose sur des bases fragiles [3]. O. Schneider, rejetant les témoignages des souscriptions, éliminant, au moins provisoirement, tous les autres faits, tire de la seule sc. *Plutus* 1037 l'élément essentiel de son hypothèse. Là se trouve en effet le mot ὑπόμνημα, au singulier, précédé de l'article défini. Quant au second texte allégué, la sc. *Paix* 758, il ne contient pas l'article défini, il n'a pas de valeur probante. Peu importe que pour la sc. *Plutus* 1037, O. Schneider se soit servi d'un texte partiellement altéré [4] et que, si l'on se sert du texte correct, toute datation de l'auteur de l' « ὑπόμνημα » devienne impossible. Ce qu'il faut noter, c'est l'usage arbitraire que fait O. Schneider de ἐν τῷ ὑπομνήματι comme de ἐν ὑπομνήματι. Nous avons là deux modes d'indication de source qui nous sont connus par ailleurs.

Ἐν δὲ τῷ ὑπομνήματι οὕτως et οὕτως εὗρον ἐν ὑπομνήματι marquent l'emploi, dans les deux cas, d'un ὑπόμνημα anonyme par un scoliaste ancien. Sans doute ce scoliaste, ou ces scoliastes, ne

---

1870, p. 12-18; Schnee, *Ein Beitrag zur Kritik der Aristophanesscholien*, 1879, p. 34-36, etc.; Schauenburg, *De Symmachi in Aristophanis interpretatione subsidiis*, 1881, p. 3, 5-6, 22-24.

1. (Euripides) *Herakles* I[1], 1889, p. 179-183. Cf. *Philologische Untersuchungen* I, 1880, p. 154, 166.

2. V. G. Stein, *Scholia in Aristophanis Lysistratam*, 1891, p. I-II; Starkie, *The Wasps of Aristophanes*, 1897, p. LXII; Cohn, Pauly-Wissowa, R. E., V, s.v. Didymos, col. 455; Laible, *De Pluti aetate....*, 1909, p. 4, 92; White, *The verse of greek comedy*, 1912, p. 385; Christ-Schmid, *Geschichte der griechischen Litteratur* I[6], 1912, p. 438; Zacher, *Philologus*, XLI, 1882, p. 45-53; Meiners, *Quaestiones ad scholia...*, 1890, p. 221. — Zacher, *Bursian's Jahresbericht*, LXXI, 1893, p. 67-68 et Starkie, *The Clouds of Aristophanes*, 1911, p. LXIII-LXVI, abandonnant O. Schneider, ont suivi Schauenburg pour l'essentiel.

3. V. *supra* l'indication des différentes réfutations de l'hypothèse de O. Schneider que l'on a tentées.

4. O. Schneider lisait (l. 16-17) ὅτι δὲ συμβάλλεται ἐν Μαρικᾷ Εὐπόλιδος οἶδα (v. supra, p. 113). Le texte porte... συμβάλλεται πρὸς τὸ ἐν Μαρικᾷ... Il faut entendre : « je sais que l'on compare le passage au passage fameux du Μαρικᾶς d'Eupolis. » Aucun commentaire d'Eupolis n'est donc mentionné.

disposaient que d'un seul ὑπόμνημα. Quant à Eustathe, il désigne des termes nobles de ὁ ὑπομνηματισμός et ὁ ἐξηγησάμενος, ceux qu'ailleurs il appelle οἱ σχολιασταὶ τοῦ κωμικοῦ, τοὺς τοῦ κωμικοῦ σχολιαστάς [1].

Mais pourquoi appliquer à une masse énorme, incohérente, d'annotations ce qui ne se rapporte qu'à deux d'entre elles? Aucune impression d'unité à la lecture des scolies ne nous y détermine. C'est là qu'intervient O. Schneider. Par les renvois que contiennent les scolies, on peut restituer l'ordre des divers commentaires : tous ces renvois qui concordent proviennent d'un seul et même auteur. Même si la concordance prétendue était réelle, elle ne prouverait pas l'existence d'un ὑπόμνημα unique. Dans l'antiquité au moins, un ordre semble s'être imposé aux commentateurs, à Didyme comme à Symmaque en particulier [2]. D'autre part, O. Schneider établissait cette concordance à l'aide de faits de toute valeur. Or, les faits utilisables, nous l'avons vu [3], sont peu nombreux. Outre les quelques renvois qui proviennent de Didyme et de Symmaque, on peut relever cinq renvois anonymes dont on ne saurait tirer aucune conclusion générale.

On voit combien sont fragiles les deux preuves sur lesquelles O. Schneider fondait l'hypothèse d'un ὑπόμνημα unique [4]. Il me suffira de rappeler maintenant ce qui frappe tout lecteur des scolies anciennes : l'incohérence des annotations contradictoires, l'accumulation des annotations identiques [5]. Il n'y pas là cette unité et cette monotonie que l'on observe dans les scolies à l'*Œdipe à Colone* de Sophocle [6]. Seule la réunion inorganique d'éléments divers peut rendre compte d'un tel état .

---

1. P. 344,29; 1483,31. Sur les termes divers dont se sert Eustathe pour renvoyer à des scolies, v. Cohn, Pauly-Wissowa, R.E., s.v. Eustathius, VI, col. 1460-1465, 1466, 1468.

2. [Ce point a été traité par l'auteur dans le chapitre consacré à Symmaque. N.D.L.R.]

3. [Voir la note précédente.]

4. La question de l'attribution à Symmaque de l' « ὑπόμνημα » ne se pose pas, puisque l' « ὑπόμνημα », au sens où l'entendait O. Schneider, n'existe pas. On peut d'ailleurs prouver qu'une partie au moins des citations de Didyme contenues dans nos scolies ne proviennent pas de Symmaque, mais d'une autre source.

5. V. notamment *Grenouilles*, 439, l. 35-43, 43-52, 52-[p. 288a]4, 4-11 : *Guêpes* 321, l, 42-46, 47-50 ; *Cavaliers* 1056, 11-27, 27-32, etc. V. Schnee, *Ein Beitrag...*, p. 40-46; Schauenburg, *De Symmachi.. subsidiis*, p. 24-29 ; Meiners, *Quaestiones ad scholia*, p. 220-221. Barthold, *De scholiorum in Euripidem veterum fontibus*, p. 35 ss. et 51 ss., a rassemblé pour les scolies d'Euripide des exemples du même fait.

6. V. J. Richter, *Wiener Studien*, XXXIII, 1911, p. 37 ss.

Il faut donc rejeter l'hypothèse de O. Schneider, et rejeter avec elle les hypothèses complémentaires que Wilamowitz y avait jointes. Mais faut-il suivre Rutherford dans sa réaction contre l'hypothèse de O. Schneider ? Suivant Rutherford, notre recueil byzantin a été formé de commentaires anonymes publiés isolément. Il est une collection d'unités ; il ne constitue pas une unité [1]. Les scolies de chaque pièce présentent en effet des traits particuliers, tenant au point de vue auquel se plaçait l'annotateur, aux sources dont il disposait, à l'expression même [2].

Les renvois de commentaire à commentaire sur lesquels se fondaient les partisans de l' « unité » et dont Schneider tirait un tel parti ne sont pas utilisables : quand ils portent vraiment sur le commentaire, non sur le texte, quand ils ont un sens net, rien ne permet de les attribuer à un seul et même auteur [3]. Quant aux souscriptions du Venetus [4] qui semblent impliquer un même groupe de sources pour les scolies des trois pièces, on ne peut les interpréter avec précision ; leur témoignage incertain, incomplet, ne vaut pas devant les divergences de fond et de forme que présentent pour chacune des pièces les scolies conservées [5]. Des ὑπομνήματα d'espèce diverse, compilés à différentes époques [6], voilà donc la source de notre recueil des scolies anciennes.

Rutherford, on l'a remarqué, se refuse à utiliser les souscriptions du Venetus parce qu'elles contredisent son hypothèse. Il laisse ainsi de côté l'élément historique le plus net que nous possédions sur la formation du corpus des scolies anciennes. D'autre part, l'état de nos scolies ne permet pas plus de supposer à leur origine une collection d'ὑπομνήματα qu'un ὑπόμνημα unique.

Rutherford se déclare frappé par les traits particuliers, individuels qui distingueraient, suivant lui, les scolies de chacune des pièces. Son hypothèse repose sur une observation exacte à l'ori-

---

1. Rutherford, *A chapter in the history of annotation*, p. 24-27, 36.
2. *Ibid.*, p. 41, 43, 106-107, 109, 115, 118, 207, 340 n. 10, 392-393, 401, 451-452, etc.
3. Rutherford, *op. cit.*, p. 37-43.
4. V. infra p. 118 ss.
5. Rutherford, *op. cit.*, p. 35-36. Il suffit d'ailleurs que le Venetus contienne seul les trois souscriptions pour qu'elles soient suspectes aux yeux de Rutherford. Malgré le « *peccavi* » de sa préface (*op. cit.*, p, VI), il n'est pas parvenu à considérer R et V comme deux représentants d'une même tradition. Il ne peut se défendre d'accorder à R et à V comme une existence indépendante (v. notamment *op. cit.*, p. 88).
6. Les ὑπομνήματα des *Oiseaux* et des *Grenouilles* seraient les plus anciens (Rutherford, *op. cit.*, p. 245). Les ὑπομνήματα des *Acharniens* et du *Plutus* auraient été compilés après 400 (*ibid.*, p. 368).

gine, puis systématiquement élargie et, par suite, déformée. Les scolies des *Cavaliers*, des *Nuées*, de la *Paix* sont encombrées de rhétorique, les scolies du *Plutus* ont un caractère plus scolaire encore. Dans les scolies des *Grenouilles*, une érudition solide et sobre domine ; dans les scolies des *Oiseaux*, elle règne sans conteste. Parlerons-nous comme Rutherford « du commentateur des Oiseaux » et de ses vertus « singulières [1] », accablerons-nous de notre mépris « le commentateur du Plutus » [2] ? Il vaut mieux laisser en paix ces fantômes. L'inégalité des divers recueils de scolies, si on ne l'exagère pas en dépassant les faits, doit recevoir une autre explication. Mais il me faut opposer à des hypothèses arbitraires une hypothèse que je crois plus vraisemblable [3]. De l'amas énorme de faits que contiennent nos scolies, on peut tirer quelques éléments sûrs par une critique interne, mais ces éléments demeurent incohérents. Leur interprétation ne devient possible que si l'on fait usage des souscriptions du Venetus.

Dans le Venetus, trois pièces, sur sept qu'il contient [4], sont suivies chacune d'une souscription. On lit après les *Nuées* [f. 43r] : κεκόλλισται [l. κεκώλισται] ἐκ τῶν Ἡλιοδώρου· παραγέγραπται ἐκ τῶν Φαείνου καὶ Συμμάχου καὶ ἄλλων τινῶν, après les *Oiseaux* [f. 122v] : παραγέγραπται ἐκ τῶν Συμμάχου καὶ ἄλλων σχολίων, après la *Paix* [f. 146v] : κεκώλισται πρὸς τὰ Ἡλιοδώρου· παραγέγραπται ἐκ Φαείνου καὶ Συμμάχου. Dans un manuscrit de Leyde, les *Oiseaux* seuls sont suivis d'une souscription : παραγέγραπται ἐκ τῶν Συμμάχου καὶ ἄλλων σχολίων. Avant d'interpréter ces souscriptions, il faut en rapprocher les faits de même espèce que l'on connaît. On lit après la *Médée* d'Euripide dans le Parisinus 2713 [5] : πρὸς διάφορα ἀντίγραφα Διονυσίου ὁλοσχερὲς καί τινα τῶν Διδύμου c'est-à-dire que le commentaire d'un certain Denys a été utilisé entièrement et celui de Didyme partiellement ; on lit après l'*Oreste* dans trois manuscrits [6] : πρὸς διάφορα ἀντίγραφα· παραγέγραπται ἐκ τοῦ Διονυσίου ὑπομνήματος ὁλοσχερῶς καὶ τῶν μικτῶν. On suppose qu'ici le nom de Didyme est tombé ou qu'il figure dans les μικτῶν. Le

---

1. Rutherford, *A chapter...*, p. 452.
2. *Ibid.*, p. 363.
3. Quelques-uns de ses éléments se retrouvent dans les hypothèses que certains philologues (v. p. 114-115, n. 9 et 2) ont opposées à l'hypothèse de O. Schneider, notamment dans celles que Schauenburg, Meiners, Starkie ont sommairement exposées.
4. Le Venetus contient ; *le Plutus*, LES NUÉES, *les Grenouilles*, *les Cavaliers*, LES OISEAUX, LA PAIX, *les Guêpes*.
5. *Scholia in Euripidem*, éd. Schwartz II, p. 213, l. 26.
6. *Ibid.*, I. p. 241. 15.

Venetus A de l'*Iliade* porte après chaque chant sauf P[1] et Ω une souscription essentiellement identique[2] : [A f. 24] Παράκειται τὰ Ἀριστονίκου σημεῖα καὶ τὰ Διδύμου περὶ τῆς Ἀρισταρχείου διορθώσεως. τινὰ δὲ καὶ ἐκ τῆς Ἰλιακῆς προσωδίας καὶ Νικάνορος περὶ στιγμῆς. [B. f. 41v] : παράκειται τὰ Ἀριστονίκου σημεῖα καὶ τὰ Διδύμου περὶ τῆς Ἀρισταρχείου διορθώσεως. τινὰ δὲ καὶ ἐκ τῆς Ἰλιακῆς προσωδίας Ἡρωδιανοῦ καὶ ἐκ τοῦ Νικάνορος περὶ στιγμῆς. [Γ f. 51r] παράκειται τὰ Ἀριστονίκου σημεῖα καὶ τὰ Διδύμου περὶ τῆς Ἀρισταρχείου διορθώσεως. τινὰ δὲ καὶ ἐκ τῆς Ἰλιακῆς προσωδίας Ἡρωδιανοῦ καὶ Νικάνορος περὶ τῆς Ὁμηρικῆς στιγμῆς. etc. [H. f. 111v] παράκειται τὰ Ἀριστονίκου σημεῖα καὶ τὰ Διδύμου περὶ τῆς Ἀρισταρχείου διορθώσεως. τινὰ δὲ καὶ ἐκ τῆς Ἰλιακῆς προσωδίας Ἡρωδιανοῦ καὶ ἐκ τῶν Νικάνορος περὶ στιγμῆς. [I, f. 125v]... Ἡρωδιανοῦ καὶ τῶν Νικάνορος περὶ στιγμῆς. [K, f. 137r] παράκειται τὰ σημεῖα Ἀριστονίκου καὶ τὰ τοῦ Διδύμου... καὶ ἐκ τῶν Νικάνορος περὶ στιγμῆς. [Σ. f. 251r] παράκειται τὰ Ἀριστονίκου σημεῖα μετὰ ὑπομνηματίου καὶ τὰ Διδύμου...

Les souscriptions d'Aristophane et d'Euripide portent à la fois sur le texte et sur les scolies marginales. Les souscriptions de l'*Iliade* ne concernent que les scolies marginales, mais, plus largement attestées, elles nous apportent des éléments précieux pour l'interprétation des faits. L'archétype du Venetus A portait manifestement une souscription après chaque chant de l'*Iliade* ; dans un de ses descendants, la souscription est omise en un ou deux endroits. Ainsi nous voyons presque se réaliser sous nos yeux l'élimination progressive des souscriptions. D'autre part, s'il est aisé de ramener à une même formule les diverses souscriptions du Venetus A, certains germes d'altération, omissions, variantes d'ordre y ont déjà réalisé une certaine différenciation. Cette élimination, cette différenciation progressive des souscriptions peuvent encore s'observer dans les manuscrits de quelques classiques latins[3]. Il faut noter en outre que les souscriptions du Venetus d'Aristophane n'annoncent de colométrie héliodoréenne et de scolies métriques que pour les *Nuées* et la *Paix*. Or les scolies des *Acharniens*,

---

1. Il faut noter qu'une partie des feuillets contenant le chant P, et notamment le feuillet qui en contient la fin, ont été ajoutés au xvᵉ s. pour réparer des lacunes antérieures (cf. Comparetti, *op. infra cit.*, p. xii). On peut supposer que la première main avait fait suivre le chant P d'une souscription.

2. *Codex Venetus A, Marcianus 454 phototypice editus.* Praefatus est D. Comparetti (*Codices graeci et latini photographice depicti duce S. De Vries*, VI).

3. V. O. Jahn, *Die Subscriptionen in den Handschriften römischer Classiker* (Berichte über die Verhandlungen der k. sächs. Gesells. d. Wiss. zu Leipzig, Phil. hist. Kl., III, 1851) p. 360 (Fronton), 361 (Lucain), 362 ss. (Térence).

des *Cavaliers*, des *Guêpes*, qu'aucune souscription ne suit, contiennent des extraits du commentaire d'Héliodore. On est donc en droit de restituer, pour Aristophane et pour Euripide, une formule unique de souscription, et d'en supposer l'existence après chacune des pièces d'une même recension [1]. La souscription des pièces d'Aristophane, telle qu'on peut la restituer, contenait les éléments suivants : 1. la division du texte en κῶλα a été faite d'après les exemplaires d'Héliodore. 2. Les notes marginales ont été tirées des commentaires *a*) de Phaeinus, *b*) de Symmaque, *c*) et de quelques autres [2]. Elle se trouvait placée non seulement après les trois comédies où elle s'est en gros conservée mais encore après les huit autres comédies qui faisaient partie de la même recension, dont le Venetus, le Ravennas, et les autres manuscrits des scolies anciennes [3] sont les représentants. Phaeinus, Symmaque, « quelques autres », voilà donc les sources essentielles de nos scolies. Il ne faut pas entendre par « quelques autres » des auteurs d'ἐκλογαί [4], car l'utilisation de tels recueils suppose un effort personnel, une recherche d'originalité dans l'érudition qui est ici hors de propos. « Quelques autres » sont des commentateurs [5]. Didyme, assurément, ne figurait pas parmi eux [6] : si son commentaire, ou un abrégé de son commentaire portant son nom avait servi à la constitution de nos scolies, une souscription au moins mentionnerait ce nom qui, à l'époque romaine [7], jouissait d'une grande

---

1. Loin de combiner les trois souscriptions du Venetus pour restituer une formule unique, Rutherford (*A Chapter*..., p. 35-36) se plaît à les opposer l'une à l'autre et ne croit pas devoir aller plus loin. O. Schneider (*De fontibus*..., p. 11-12) n'est pas à ce point avare d'hypothèses, mais l'incertitude de ses hypothèses l'effraie. Il a hâte de fouler la route sûre qui mène à « l'ὑπόμνημα ». — Sur les souscriptions d'Euripide v. Kirchhoff, *Euripidis Medea*, 1852, p. 3 ; Barthold, *De scholiorum in Euripidem veterum fontibus*, p. 31 ; Wilamowitz, *Herakles* I[1], p. 199.

2. Dans ἄλλων τινῶν (V. supra, p. 118), j'entends ἄλλοι τινές, et non pas ἄλλα τινά comme fait Wilamowitz, *Herakles*, I[1], p. 181, n. 116.

3. V. Zacher, *Die Handschriften und Classen der Aristophanesscholien* (*Jahrbücher für classische Philologie XXI Supplementband*, 1888, p. 505-561).

4. Wilamowitz, *Herakles* I[1], p. 181, n. 16.

5. Zacher, *Philologus*, XLI, 1882, p. 53, dénie, sans raison, aux ἄλλοι τινές toute part dans les scolies proprement dites. Il ne leur attribue que les gloses.

6. Pour Dindorf (*Aristophanis comoediae* IV, 13, p. 391) Schnee (*Ein Beitrag*, p. 34), Bernhardy (*Griech. Litt.* [2], II, p. 589), le commentaire de Didyme, pour Gerhard (*De Aristarcho*..., p. 8), un abrégé de ce commentaire a été utilisé. Meiners (*Quaestiones ad scholia*.... p. 223) ne se prononce pas entre commentaire et commentaire abrégé.

7. V. Schauenburg, *De Symmachi... subsidiis*, p. 23, qui p. 22-23 ajoute à cet argument d'autres arguments sans valeur.

vénération. Ces commentaires, dont les souscriptions ne désignent pas les auteurs, étaient de ces commentaires anonymes, compilés de sources diverses, qui ne cessèrent de se transformer et de se répandre à l'époque alexandrine et à l'époque romaine [1]. Ils contenaient des débris plus ou moins nombreux, plus ou moins purs de l'ancienne érudition, notamment les interprétations ou annotations de Didyme qui ne proviennent pas du commentaire de Symmaque. Certains, purement scolaires, étaient pénétrés de rhétorique, l'atticisme y tenait une large place. Le nombre et le caractère de ces ὑπομνήματα anonymes devaient varier suivant les pièces. Pour les pièces devenues plus classiques que les autres, pour le *Plutus*, les *Cavaliers*, les *Nuées*, la *Paix*, les commentaires scolaires devaient abonder. Le compilateur des scolies, homme d'école assurément, n'a pas eu pour ces commentaires le mépris qu'ils méritaient. Les scolies des diverses pièces reposent donc en partie sur des sources du même espèce, ou partie sur des sources variables en nombre et en valeur. Ainsi s'explique leur inégalité initiale. Elle n'a pas pour cause, comme le supposait Rutherford [2], l'existence d'un compilateur différent pour les scolies de chaque pièce. Elle n'a pas non plus pour cause, l'inégalité même du commentaire de Symmaque, comme le supposait Wilamowitz [3], ou du commentaire de Didyme, comme le supposait Starkie [4]. L'inégalité initiale, déjà grande, s'est accrue durant l'époque byzantine, par la persistance des préoccupations scolaires. Les scolies que la rhétorique et l'atticisme encombraient le plus ont reçu le plus d'additions de même espèce. Et comme les marges des manuscrits ne suffisaient plus à contenir la masse des annotations qui croissait, une élimination a dû s'exercer. Elle a porté sur les annotations les plus anciennes, pour nous les plus précieuses, pour maîtres et élèves byzantins les plus inutiles. L'érudition a cédé la place à la rhétorique, à l'atticisme [5]. De la sorte les scolies des comédies les plus

---

1. V. supra, p. 117. Il ne faut pas confondre comme l'ont fait Dindorf (*Aristophanis comoediae*, IV, 3, p. 390), Enger (*Zeitschrift für Altertumswissenschaft*, 1841, col. 939), et Gerhard (*De Aristarcho...*, p. 7), ces commentaires d'époque tardive avec les ὑπομνήματα alexandrins que mentionnent parfois nos scolies (V. supra, p. 119).

2. V. supra p. 117.

3. Wilamowitz, *Herakles*, I[1], p. 181.

4. Starkie, *The Clouds of Aristophanes*, p. LXVI.

5. L'élimination des éléments anciens ne varie pas seulement suivant les pièces ; dans une même pièce, elle varie suivant les passages. Les passages qui

classiques, les plus lues, sont devenues les plus abondantes mais les plus pauvres. Sur les scolies des comédies qu'on ne lisait plus guère (*Lysistrata*, *les Femmes aux Thesmophories*, *l'Assemblée des femmes*), c'est l'indifférence qui a exercé ses effets : les notes scolaires n'ont pas chassé les éléments anciens, mais on n'a guère conservé de ces éléments que l'essentiel, ce qui suffisait à de rares lecteurs pour une interprétation rapide [1], Les *Guêpes*, les *Oiseaux*, les *Grenouilles*, dont l'école ne faisait guère usage, mais que les lettrés aimaient à lire ont conservé la plus grande partie de leur annotation ancienne que peu d'additions scolaires ont altérée.

On voit que notre recueil des scolies anciennes n'a pas été uniquement constitué par la compilation dont témoignent les souscriptions du Venetus. Une lente action d'élimination, d'additions s'est exercée sur lui pendant plusieurs siècles. Sans doute, la première compilation n'avait pas réduit en un corps les éléments divers dont elle disposait et l'incohérence des annotations contradictoires, l'accumulation des annotations identiques lui est souvent imputable. Mais accumulation et incohérence [2] ont été encore accrues par la collation de scolies provenant d'autres recueils, comme par les additions personnelles des grammairiens. Nous saisissons la trace d'une collation d'époque byzantine dans la sc. *Nuées* 508, l. 47 : « ἐν μὲν τοῖς παλαιοῖς ἀντιγράφοις οὕτως εὗρον... [3]. » Des compilations, dont on ne peut déterminer ni le nombre, ni l'étendue, ont donc succédé à la compilation initiale.

Peut-on du moins dater la compilation initiale ? On ne saurait tirer aucun élément de datation des citations que contiennent nos scolies. Peu importe que Grégoire de Nazianze, par exemple, ait été utilisé dans la sc. *Cavaliers* 542, l. 39, Libanius dans la sc. *Acharniens* 144, l. 7, ou Georges de Pisidie dans la sc. *Paix* 17 adnat. Des citations ainsi isolées, dans un texte ouvert à toutes les additions comme le sont les scolies, n'apportent rien à la détermination d'un recueil. Si l'on passe à l'étude du vocabulaire, on en tire plutôt une impression vague qu'un

---

servaient plus que d'autres de matière aux explications scolaires portent des scolies plus abondantes et plus pauvres que les autres (V. Starkie, *The Clouds of Aristophanes*, p. LXV).

1. Il ne faut pas oublier cependant que les scolies de ces pièces nous sont connues par le Ravennas seul. Si un manuscrit tel que le Venetus les avait conservées, elles seraient plus abondantes qu'elles ne le sont.

2. Les éliminations partielles, les réductions à demi intelligentes dont nos scolies portent souvent la marque, ont aussi contribué à leur incohérence.

3. μέν et παλαιοῖς ne se trouvent pas dans V. La scolie est absente de R.

argument. On peut relever un certain nombre de termes empruntés au latin dont l'emploi n'est pas attesté jusqu'ici avant le v-vi^e siècle : βουρδωνάριος (sc. *Femmes aux Thesmophories*, 491, l. 40), ἐσκέπτωρ (sc. *Nuées*, 770, l. 39), μονοκληρονόμος (sc. *Guêpes* 583, l. 40), etc. Mais la présence de ces mots n'est pas plus utilisable que celle des citations tardives. Elle l'est moins encore, car nous disposons de trop peu de faits pour dater avec précision l'apparition de ces mots.

Il faut donc user d'autres indices pour dater la compilation initiale. Παραγέγραπται portent les souscriptions d'Aristophane et la souscription de l'*Oreste* d'Euripide, παράκειται portent les souscriptions de l'*Iliade*[1]. De tels composés ne sauraient s'appliquer qu'à des annotations *marginales* à des scolies[2]. Or si l'on possède des exemples anciens de scolies tracées en marge de livre du i-iie siècle ap. J.-C., il ne s'agit encore là que d'un usage privé. L'édition annotée, et particulièrement l'édition pourvue d'annotations aussi abondantes que l'étaient à l'origine les scolies d'Aristophane, apparaît beaucoup plus tardivement. Il semble que, pour des raisons qui échappent, son apparition soit liée à la grande extension du codex qui, au ive et surtout au ve siècle, passe d'un usage purement pratique ou technique à l'usage purement littéraire[3]. C'est l'époque d'ailleurs où le classicisme renaissant rassemble les débris de l'ancienne érudition et s'efforce, avec plus de zèle que d'intelligence, à sauver ce qui peut être sauvé. Dira-t-on comme Birt[4] et W. Schmid[5], que placer une souscription après chaque chant ou chaque pièce n'a de sens que dans une publication par volumes séparés ? Il faut avouer que, dans le codex, où une collection d'œuvres est rassemblée, il n'y a logiquement place que pour une souscription finale. Mais tirer argument de la logique, c'est ignorer la force de la tradition, qui sur les choses du livre, s'exerce avec une singulière rigueur. Malgré la révolution que la typographie a déterminée, malgré notre goût de la nouveauté, nous sommes liés encore aujourd'hui par nombre d'usages de lointaine ori-

---

1. V. supra p. 118-119.
2. Une compilation, qui n'aurait pas eu la forme de scolies marginales, serait intitulée : σύγκειται, etc. — Qu'on ne suppose pas d'autre part une transformation postérieure des souscriptions. Les souscriptions se sont transmises mécaniquement et les transformations qui les ont atteintes n'ont porté que sur les noms propres.
3. V. M. Krämer, *Res libraria cadentis antiquitatis Ausonii et Apollinaris Sidonii exemplis illustratur*, p. 6-7, 55, 61-63, etc.
4. Birt, *Buchwesen*, p. 124.
5. *Philologus*, XLVIII, 1889, p. 553.

gine. Un compilateur qui au ve siècle transcrivait des scolies dans les marges d'un codex de parchemin, a pu suivre, pour la souscription, un usage que, jusqu'au IVe siècle, le volume de papyrus rendait nécessaire [1].

Un grammairien anonyme vers le IVe-Ve siècle constitua donc le texte des onze comédies conservées d'Aristophane en collationnant les quelques exemplaires complets ou partiels dont il disposait. D'autre part il compila les commentaires d'Héliodore, de Symmaque, de Phaeinus, des commentaires anonymes de nombre et de valeur variables suivant les pièces. Il transcrivit texte et annotation sur un codex de parchemin. Ce codex était l'archétype de notre recension byzantine. Mais par les contaminations qui s'exercèrent pendant de longs siècles sur ses descendants, par les collations d'exemplaires provenant d'autres sources, par les conjectures, par les additions postérieures, les exemplaires de la même recension se sont chargés de façon inégale d'éléments étrangers. L'unité initiale a fait rapidement place à une diversité nouvelle.

Pierre BOUDREAUX.

---

1. Pour les textes latins (v. Lejay, *Rev. de Phil.*, XVIII, 1894, p. 38), la pratique ordinaire était de placer la souscription à la fin de chaque livre (Martial, Apulée, Tite Live, Térence, etc.) ou à la fin du dernier livre (Végèce, Pomponius, Mela), rarement après le premier livre seul (Macrobe).

PLAVTVS

Amph. 418, P.

Sed quid ais? quid Amphitru<oni d>oni a Telobois datum est?

Le présent offert au vainqueur ne lui a pas été donné par les ennemis, mais par prélèvement sur les ennemis. *A Telobois* fait donc contresens ; il faut probablement restituer *af* (cf. Manuel § 854).

Bacch. 51, troch. faux, P et Nonius.

Duae *unum* expetitis palumbem ; *perii*, harundo alas uerberat.

I. Dans le second hémistiche, *perii*, ou sa contraction hypothétique *peri*, me paraît être nettement à rejeter, non pas seulement pour cause de suspicion métrique, mais aussi et plus encore pour cause de disconvenance avec la situation. Le jeune homme fait ici de la logique et non du sentiment ; il explique sa métaphore *uiscus merus*, et aucune expression de caractère pathétique ne serait ici à sa place. — Je me rallie à la conjecture de Ritschl, *prope*, mais en en donnant l'explication suivante. *Prope*, au temps où les mots n'étaient pas séparés, aura été réduit à *pe* par saut du premier *p* au second, puis *pe* aura été arrangé (en *perii*) par conjecture d'un lecteur conscient.

II. Devant *unum* il manque un mot, comme l'indique la métrique. Je ne crois pas que ce mot soit *me*, comme Ritschl l'a supposé quelque temps ; ce doit être plutôt *hunc*, qui, servant de déterminatif à *unum*, le coupe de *Duae* moins fâcheusement que ne ferait un corps étranger comme *me* (*unum* garde d'ailleurs toute son éloquence, étant séparé de *palumbem* par le verbe). La faute (très ancienne puisqu'elle est commune à BCD et à Nonius) s'explique aisément : *hunc unum* est devenu *hunum* par saut de *un* à *un*, puis *hunum* a été corrigé en *unum*.

Cas. 311, sén. faux, P.

Vna edepol opera in furnum calidum condito
Atque ibi torreto me pro pane rubido,
311 Era, *quam* istam opera a me impetres, quod postulas.

B, après *quam*, a un *iam* effacé, qui paraît sans importance. Brix a vu justement que *Vna... opera* appelle *qua* et non *quam ;* il a été moins bien inspiré en proposant *istuc*, car, si les mss. présentaient un *istuc*, il serait tentant de le corriger en *istam* et d'attribuer la faute à la suggestion de *quod*. Mais *qua istam* ne rétablit pas le mètre, et on ne voit pas pourquoi un *qua* serait devenu *quam*. Pyladès avait proposé *quam* <*tu*> ; suivons-le en écrivant *qua tu*. Cela utilisera les trois jambages de l'*m ;* cela fortifiera la disjonction de *qua*, laquelle ici a une grande importance pour l'intelligibilité ; cela enfin expliquera le *quod postulas* « comme tu le prétends », qui ne signifie pas grand'chose si la personnalité de l'interlocutrice n'a pas été énergiquement mise en avant.

Cist. 7, troch. faux, P.

Eo (Et *VEJ*) ego uos amo et eo am<*bae a m*>e magnam inistis gratiam.

L'addition de *ambae* devant *am-* donne un sens excellent (cf. 3 *tu atque haec*), et elle suppose une des fautes les plus banales qui soient.

Epid. 353, septén. faux (linéation brouillée, P).

nam leno omne Argentum abstulit pro fidicina (ego resolui,
353 *manibus his* Denumeraui[1], *pater* suam natam quam esse credit).
Nunc iterum ut fallatur pater tibique auxilium apparetur
. . . . . .
367 quippe ego qui nudiustertius Meis manibus denumeraui
pro illa tua amica, quam pater suam filiam esse retur.

La comparaison de 353 avec 367-368 montre que la redite est voulue. Le versificateur (peu importe ici que ce soit Plaute ou un entrepreneur quelconque de représentations), a eu soin de varier l'expression (*his* = *meis*, *natam* = *filiam*, *credit* =

1. Les mss. ont ici *dinumeraui*.

retur, *quam* en place variable) ; il a donc entendu atténuer de son mieux ce qu'une répétition pure et simple avait de choquant. Donc, quand on cherche à établir le détail du texte, on ne gagne rien à supprimer 353, comme l'a voulu Ritschl ; donc *manibus his* devait se scander et il faut le rendre scandable ; donc encore le *pater* de 353 est trop pareil au *pater* du vers suivant 354, et il faut faire disparaître l'un ou l'autre. Remarquons tout de suite que le *pater* suspect est celui du vers faux et non du vers qui le suit. Il se retrouve en effet dans le vers jumeau 368 ; or la critique doit tendre, comme l'auteur même, à accroître les différenciations (Manuel § 543).

Cette remarque sur *pater* exclut l'expédient métrique suggéré par Leo, qui propose en note l'ordre *Manibus denumeraui his pater*. Cet ordre, d'ailleurs, ne vaut rien en lui-même, car *manibus* doit venir après *his* et non avant (*manibus* est si peu intéressant qu'il pourrait être supprimé à la rigueur). *His* est le mot important et on pourrait avoir *his... manibus* avec disjonction ; supprimer ce *his* (Guiet) est une faute de méthode. — A peine est-il utile de dire combien sont improbables en soi le *Meis his* de Lindsay (sous-entendu *manibus*) et surtout l'élision *Manib*^{us} *his* de Leo ; l'un et l'autre, d'ailleurs, laissent intact le *pater* à éliminer.

De tout cela je conclus que la vraie leçon doit être

His denumeraui *manibus*), *is* suam natam quam esse credit.

Is, c'est le père de l'interlocuteur, visé dans le contexte précédent. Le pronom de renvoi est mis en vedette, parce qu'il s'agit d'une mention un peu lointaine déjà ; comme ce pronom de renvoi ne pouvait être compris qu'avec quelque effort, un lecteur l'a glosé *pater* d'après 368, et la glose a été insérée juste après le glosé, puis celui-ci a été éliminé comme répétition apparente de *his*. Avant la disparition du pronom de renvoi, le *manibus* qui devait précéder *is* a été écrit à tort devant *his*, probablement par suite du trouble général qu'atteste la linéation brouillée (cf. le *quasique amaret* intrus dans 359).

Merc. 847, troch., P.

sex sodales *repperi*,
Vitam amicitiam ci[ui]tatem, laetitiam ludum iocum ;
847 Eorum *inuenturus* simitu pessumas pessum *dedi*,
Iram inimicitiam, maerorem lacrumas, exilium inopiam...

Inuenturus est la leçon de C (*-tūrus* D, *-tu st* B). On lit avec

Camérarius *inuentu res*, mais cette correction est suspecte, parce qu'*inuentus* est un substantif verbal qui correspond à *inueniri* et non à *inuenire* (Marouzeau, Mém. de la soc. de ling. 18 p. 152 n.). Et en fait la lecture *-rus* pour *res* n'est pas très vraisemblable au point de vue graphique.

Lisons donc *inuentus res* et plus loin *dedi*<*t*>. La correction est plus hardie en apparence, moins hardie en réalité que celle de Camérarius. Car RE peut aisément être lu V (Manuel § 619A). Un ms. antique a donc dû porter INVENTVSVS; de là *inuentusus* en minuscule, puis tout naturellement un arrangement *inuenturus*, fondé sur la ressemblance entre *s* et *r* dans le modèle de CD. Le *inuentu st* de B est explicable aussi par *inuentusus*, un lecteur ayant voulu annuler le *us* en apparence superflu (cf. ensuite dans B *sim tu* pour *simitu*, avec suppression d'une lettre incomprise), et le *t* étant sorti soit d'un signe d'annulation, soit d'un signe de séparation des mots. — L'altération du nominatif *inuentus* entraînait fatalement le changement de *dedit* en *dedi*, selon la suggestion du *repperi* du vers 845.

Poen. 968-969, sén., AP.

Pro dei immortales, opsecro uostram fidem,
968 (969 A) Creta est profecto horum hominum oratio.
969 (968 A) *Quam orationem hanc aures dulcem deuorant!*
Vt mihi apsterserunt omnem sorditudinem

I. L'ordre de A est véritablement fautif, car, ayant employé au vers 968 (969 P) la tournure exclamative par *Quam*, Plaute n'aurait pas admis au vers 970 une tournure exclamative par *Vt;* il aurait écrit *Ita mi* etc. L'ordre de P n'est pas plus acceptable. Quel que soit l'ordre, d'ailleurs, c'est trop de deux exclamations, et chacun des deux vers qui commencent par *Quam* et *Vt* rend l'autre inutile. La différence d'ordre, enfin, est en soi un symptôme intéressant pour la critique, car on ne voit pas pourquoi aurait été omis, et par suite déplacé, l'un quelconque des deux vers commençant par *Creta* et par *Quam*. De tout cela, je conclus que le vers 969 (968 A) n'est pas de Plaute. C'est un vers fabriqué par un homme de théâtre pour remplacer le couple des deux vers 968 (969 A) et 970, couple qui était devenu inutilisable parce que le vers 968 (969 A) ne se scande pas. Deux copistes, en essayant de concilier deux rédactions dont l'une provenait de la marge, ont abouti à deux résultats différents.

II. Le vers apocryphe enlevé, il reste à remettre sur ses pieds le premier vers du couple qu'il devait remplacer. Le sens du

couple est défectueux, car il semble qu'il y soit question d'un nettoyage matériel, alors qu'Hannon entend viser un nettoyage de l'âme. De là les hypothèses de Leo, qui dans le vers 970 voulait substituer *animo* à *omnem*, ou bien changer le commencement, *Vt mi <animo> abstersit.* Il me paraît plus indiqué d'insérer le *animo* de Leo là où le mètre l'appelle et là même où la figure du nettoyage est introduite :

Creta est profect<o *anim*>o *horunc* hominum oartio.

Ce n'est pas la rectification de *horum* en *horunc*, devant voyelle, qui pourra fournir une objection ; cette partie de conjecture doit être reprise à Geppert.

La saleté qui est ôtée de l'âme, c'est le souci. Cf. Aul. 79 *Nunc* defaecato *demum* animo *egredior domo Postquam perspexi salua esse intus omnia.*

Trin. 48, sén. faux, AP.

48 A. O *amice* salue atque aequalis ; ut uales
Megaronides ? B. Et tu edepol salue Callicles.

On pourrait concevoir, comme l'a voulu Loman, que le tronçon *atque*... *Megaronides* ne fût pas de Plaute lui-même. Mais, quel qu'ait été le rédacteur de notre vers 48, il a dû le faire scandable, et ce vers ne l'est pas, car Plaute, tout aussi bien que Sophocle par exemple, pratique l'élision au changement d'interlocuteur. Il faut donc corriger en tout cas ; or il y a une correction bien simple : *O amice <mi> salue.* Un copiste aura écrit OAMISALVE, par saut de MI à MI, après quoi il y aura eu correction imparfaite, soit que AMI ait été arrangé en AMICE par conjecture, soit qu'après collation un insérende MICE ait été substitué (Manuel § 1358).

Le vocatif *mi*, comme d'habitude, devra être pris au sens caressant : mon *cher* ami. Et naturellement, il se sous-entendra avec *aequalis :* mon <cher> camarade. C'est par camarade que je traduis *aequalis*, et en effet, comme l'a dit Leo, les deux vieillards ont été συνέφηβοι (ceci marque la date de leur amitié, date sans laquelle la gradation serait à rebours). L'auteur latin est obligé de traduire par à peu près ; c'est ainsi qu'il rend ἔφηβοι par *iuuentus* (Rev. de philol. 1907 p. 270).

L'auteur traduit à peu près, donc il traduit. Donc ce n'est pas je ne sais quel interpolateur, c'est Plaute lui-même, et il faut éliminer le soupçon de Loman. En fait, à notre commencement de

sénaire semble co respondre un commencement de trimètre tout fait : Ὦ φίλε σὺ χαῖρε καὶ συνέφηβε.

Trin. 296, anap., AP (et 183).

Hisce (His A) ego te (*lire* de) artibus gratiam facio, *neu* colas *neue* (*neu* CD, *neuc* B) imbuas ingenium.

On lit *ne* et *neue*. Je crois plutôt qu'il faut lire *nei* et *neiue* (*nei*, ou *ni*, est à *ne* ce que *uti* est à *ut*). De même 183 *si* (*seu* P) *recte seu peruorse ;* je lirais *sei recte sei peruorse.*

Dans 296, le modèle de B avait évidemment *neu*^{e} ; l'*e* qui a été lu *c* était d'une autre main (Manuel § 1352).

Trin. 538, sén., AP.

A. Apage a me istum agrum.
538 B. Magis apage dicas si omnia *mea* (*me* B, *a me* A) audiueris.

Le *omnia a me* de A est contraire à la latinité. Le *omnia ex me* qu'on lui substitue ne vaut pas mieux, car *ex me* est parfaitement oiseux (cf. 528 *audi cetera*) ; c'est le type de la correction améthodique, qui efface les symptômes et respecte les maladies. B a *omni a me* en trois mots, ce qui, comme le *omnia a me* de A, indique une tentative d'arrangement conscient. C'est donc de la troisième leçon qu'il faut partir, le *omnia mea* du couple CD. De sorte qu'ici, par une rencontre fort rare, ce couple est plus précieux à lui seul que B et le palimpseste réunis.

Considérant donc *omnia a me* et *omni a me* comme deux conjectures tirées de *omnia mea*, je cherche quelle leçon a pu avoir donné *omnia mea* et convenir à la fois au mètre et au sens. Comment ne pas songer à *omnia mala?* Si dans le groupe OAANIAAAALA un des A a été omis, on avait l'équivalent de OMNIAMLA (Manuel §§ 614 et 676 ; cf. MLAM initial dans A de Térence, Eu. 536), et OMNIAMLA devait forcément être interprété OMNIAMEA.

Mon hypothèse *omnia mala* me souriait beaucoup..., quand j'ai constaté qu'elle était de Bergk. Elle a été dédaignée, mais seule elle a visé à être méthodique ; peut-être est-il licite de la présenter une fois de plus aux réflexions des philologues.

Truculentus 181, septén., AP.

In melle sunt linguae sitae uostrae atque orationes,
Facta atque corda in felle sunt sita atque acerbo aceto ;

Eo dicta lingua dulcia datis, corde amara facitis.
181[P] <—> *Amantis si quit non danunt, non didici fabulare.*
181[A] <—> *Amanti si cui ṇ quod dabo non est non didici fabulari.*
182 <—> Non istaec, mea benignitas, decuit te fabulari,
Sed istos qui cum geniis suis belligerant parcepromi.

Dialogue entre la servante de la courtisane et l'un des amants. Les mss. BCD n'ont que le vers 181[P], et le palimpseste que le vers 181[A]; Schoell a supposé que ces deux rédactions représentaient une réplique de la femme et que la réplique de l'homme était perdue ; Lindsay a compris (Classical Quarterly 1913 p. 2) qu'en réalité 181[P] est la réplique de la femme et 181[A] celle de l'homme. Reste à constituer le détail du texte.

Dans 181[P], on lit *amantes* et *fabulari ;* avec Scaliger, on corrige *quit* (*quid* CD) en *qui.* Ces lectures me paraissent évidentes ; je suis muette, dit la servante, avec les amants qui ne paient pas. Seulement, comme *qui* n'a pas dû être gratuitement altéré en un singulier neutre, je note en passant qu'une variante *quit* ou *quid* est à notre disposition pour tout usage utile.

181[A] est trop long. Je remarque tout de suite que *fabulari* y est corrompu, car, si *fabulari* était authentique dans les deux répliques qui se répondent, Plaute aurait évité de reprendre le même verbe à la fin de 182. Comme l'ïambe *dabo* fait connaître la fin du premier hémistiche, le second hémistiche commence à *non est ;* d'où il résulte que *fabulari* remplace un mot de deux demi-pieds, probablement *fari.* — Dans le premier hémistiche, le *ṇ* exponctué qui suit *cui* a son prix pour la critique. Il nous montre que le copiste avait commencé à écrire *cui non*, ce qu'il n'a pu faire que sous la suggestion du *qui non* restitué dans 118[P] par Scaliger ; il avait donc encore ce *qui non* sous les yeux. Donc la conjecture de Scaliger trouve une confirmation indirecte. Donc aussi le modèle de A offrait dans le texte le même vers que BCD, à savoir 181[P], et le vers 181[A] n'y figurait qu'en marge ; si le palimpseste n'a plus que 181[A], c'est que le copiste a substitué ce qu'il devait insérer.

L'*n* exponctuée supprimée et *fabulari* corrigé en *fari*, nous avons maintenant un septénaire métriquement irréprochable :

Amanti si cui quod dabo non est non didici *fari.*

Pour lui donner un sens convenable, il suffit d'y changer *quod* en *quid*, c'est-à-dire d'y restituer une correction qui avait été faite dès l'antiquité, mais qui, fourvoyée dans le vers 181[P] à l'époque où les deux répliques étaient encore en contact, a pro-

duit là une faute nouvelle et rendu nécessaire la conjecture de Scaliger. Il résulte de là que si, dans l'archétype de BCD comme dans le modèle du palimpseste, le vers 181[A] a été omis, les deux omissions sont indépendantes ; au moment des deux omissions, le vers 181[P] avait *qui* dans un exemplaire et *quid* dans l'autre.

Les deux omissions et les fautes accessoires ont toutes leur principe dans l'extrême ressemblance des deux vers, tels qu'il étaient sous leur forme primitive :

Amantes si *qui* non danunt, non didici fabulari.
— Amanti si cui *quid* dabo, « non est » non didici *fari*.

Louis Havet.

PARCEPROMVS

J'ai indiqué jadis pourquoi le « cas de composition » est en *e* dans *lege-rupa* (Rev. de philol. 1892 p. 100) et dans *uiue-radix* (Manuel § 922) ; il y a là une influence de l'*r* contiguë. Or les groupes en *r* ont la même vertu que l'*r* isolée : *genitor genetrix*, *Iuppiter impetro*, *contiguum integrum*, *officio obsecro*. On doit donc écrire *multi-plex*, mais respecter *parce-promus*, Plaute, Truc. 183 et probablement Ps. 1266. Le *pullo premor* de Lucilius, cité par Ausone, pourrait cacher un cas d'un *pulle-premus*.

Plaute mettait-il un *i* dans *spissigradus* (Poen. 506) ? Il est permis d'en douter. Même doute pour le *tardigradus* de Pacuvius, pour la *bellicrepa saltatio* citée dans l'abrégé de Festus.

Louis Havet.

ISIS LATINA

Dans le dernier numéro de la *Revue de Philologie* (p. 55 ss.) M. Lafaye a republié la Litanie d'Isis, trouvée par MM. Grenfell et Hunt dans les papyrus d'Oxyrhynchus, et il a commenté ce morceau important avec la compétence que lui assure une longue familiarité avec la déesse égyptienne [1]. Mais l'état du texte est tel que bien des points restent encore incertains. Je voudrais proposer une explication nouvelle d'un passage qui me paraît avoir été pour les éditeurs une source d'erreurs.

La Litanie, énumérant les lieux où Isis est adorée et les noms qu'elle y reçoit, l'invoque comme : ἐν Πέρσαις Λατείνην (verset 104).

Cette épithète est d'autant plus surprenante que, comme le note M. Lafaye (p. 91), le culte des dieux alexandrins pénétra chez les Parthes au moins depuis le Ier siècle avant notre ère et ne leur vint certainement pas d'Italie. « L'épithète de Latina n'a pu s'introduire que beaucoup plus tard, par une sorte de superposition, lorsque les armées romaines victorieuses se furent avancées jusqu'au golfe Persique, et ceci n'a pu arriver que sous Trajan, pendant les années 114-116. On imagine alors sans peine qu'une des légions d'Égypte... ait apporté avec elle au delà de l'Euphrate une Isis nouvelle ou rajeunie sous le nom de Latina, par une flatterie conforme aux habitudes de l'Orient. » Le savant éditeur en conclut que la rédaction même de la Litanie n'est pas antérieure au IIe siècle, alors que MM. Grenfell et Hunt la croyaient du commencement du Ier.

Mais l'interprétation proposée du verset ἐν Πέρσαις Λατείνην me paraît vraiment désespérée. Notons que Trajan n'a jamais conquis la Perse, qu'il faut entendre au sens propre puisque l'auteur la distingue de la Susiane (v. 106). D'ailleurs une déesse importée par les légions ne se serait pas appelée *Latina*, mais *Romana*. Enfin tous les surnoms qu'on trouve dans ce long morceau liturgique sont grecs : la seule exception serait celle de Τ[ρι]β[ί]α, restitution tout au moins très douteuse [2].

Le témoignage le plus curieux que nous possédions sur le culte

---

1. Outre les hymnes cités p. 99, comparer celui qui est commenté par Delatte, *Musée belge*, 1913, p. 142 ss.

2. V. 115 Ἐν Τρῳάδι καὶ Δινδύμῃ Τ[ρι]β[ί]αν [T. B. AN ms] Παλέντραν, ἀβείβαστο[ν Ἴ]σιν. La restitution laisse un résidu παλέντραν qui est inexplicable.

d'Isis en Perse, est celui de Ptolémée, que je crois n'avoir jamais été cité : Il parle dans sa Tétrabible (II, 2, p. 64 éd. 1553), des peuples soumis au trigone du Taureau, de la Vierge et du Capricorne, qui sont ceux de l'Inde, de l'Ariane. de la Gédrosie. de la Parthie, de la Médie, *de la Perse*, de la Babylonie, de la Mésopotamie et de l'Assyrie, et il ajoute : Οἰκοδεσποτοῦνται δὲ ὑπό τε τοῦ τῆς Ἀφροδίτης καὶ τοῦ Κρόνου... σέβουσί τε γὰρ τὸν μὲν Ἀφροδίτης Ἶσιν ὀνομάζοντες, τὸν δὲ τοῦ Κρόνου Μίθραν Ἥλιον καὶ προθεσπίζουσι οἱ πολλοὶ τὰ μέλλοντα.

Le texte est sûr, étant garanti par la Paraphrase de Proclus, qui porte (p. 93, éd. Allatius) : Καὶ σέβουσι μὲν τὸν τῆς Ἀφροδίτης Ἶσιν αὐτὴν ὀνομάζοντες, σέβουσι δὲ καὶ τὸν τοῦ Κρόνου Μίθραν Ἥλιον προσαγορεύοντες· οἱ πολλοὶ δὲ προλέγουσι τὰ μέλλοντα...

Ptolémée dans la Tétrabible ne fait guère que résumer les doctrines traditionnelles de l'astrologie, et en particulier dans ce passage, on l'a noté [1], il se fait l'écho d'une vieille croyance babylonienne qui identifiait la planète Saturne avec le Soleil, dont elle était le substitut nocturne. Ce qu'il nous dit d'Isis vaut donc pour une époque bien antérieure et à lui-même et à Trajan, et peut être invoqué comme une preuve de l'antiquité du culte rendu à la déesse égyptienne dans l'Iran. Ptolémée nous fait comprendre aussi comment elle y fut adoptée et adorée. La planète Vénus en Perse n'était pas en réalité, on le conçoit, consacrée à Isis : elle appartenait à Anahîta (en grec Anaïtis)[2]. Mais certaines théories astrologiques faisant de Vénus l'astre d'Isis [3], celle-ci fut dans l'Iran assimilée à la grande divinité indigène.

Je conjecture donc que l'archétype de notre papyrus d'Oxyrhynchus portait au lieu de Λατείνην Αναειτην (pour Ἀναεῖτιν). Le A a été pris pour un Λ, le ν et le τ ont été transposés et le mot barbare, incompréhensible au copiste, a été ainsi transformé en un adjectif bien connu.

Mais en réalité la Litanie donnait ici, comme dans d'autres versets, le nom d'une déesse étrangère identifiée avec Isis et ἐν Πέρσαις Ἀναείτην, doit être rapproché de (v. 101) : Ἐν Βανβύκῃ Ἀταργάτει(ν), (v. 106) ἐν Σούσοις Νανιάν, (v. 118), ἐν Σειδῶνι Ἀστάρτην, probablement aussi de (v. 105), ἐν Μα(γ)οις Κόρην Θαψ[ε]ῦσιν dont le dernier élément est encore inexpliqué.

Franz Cumont.

---

1. Boll, *Sphaera*, p. 313, n. 3.
2. Boundahish, V. 1 ; cf. mes *Mon. myst. de Mithra*, I, p. 135.
3. Cf. Pline, *H. N.*, II 8, 37.

CICÉRON, *VERRINES*

4, 9.

Sanxerunt ne quis emeret (n'achetât un esclave) *nisi in demortui locum. Si qui Romae esset demortuus? immo si quis ibidem. Non enim te instruere domum tuam uoluerunt in prouincia, sed* illum usum prouinciae supplere. Amétrique et inintelligible. Qu'est *illum* (*ipsum* Nohl)? qu'est *usum supplere?* Kayser prétendait supprimer tout depuis *sed*, hypothèse indéfendable, mais symptôme d'une difficulté réelle. Et Kayser ne connaissait pas l'objection métrique.

Je soupçonne quelque chose comme *illic* (ou plutôt *illi?*) *in usum prouinciae* <*te*>. *Illic* ou *illi*, sur place, comme plus haut *ibidem*. Le gouverneur de province complète son personnel (*domum*) sur place, pour l'usage local. *Te*, qui a pu tomber aisément après un *e*, est utile pour la métrique et aussi pour le style. L'ordre *non enim te instruere* en effet (non *non enim instruere te*) montre que le pronom sujet fait partie de l'élément antithétique ; il faut donc un pronom sujet avec *supplere*.

4, 16.

Primo dixit se istum publice laudare, quod sibi ita mandatum esset ; *deinde....* Émile Thomas : « il est *évident* que c'est Cicéron qui parle ainsi... ; en faisant ou même en paraissant faire cette distinction, Heius eût enlevé toute valeur à la démarche dont il avait d'avance accepté d'être chargé. » L'évidence était plus grande encore dans le texte authentique. Car, comme la métrique le montre, Cicéron avait écrit *erat* et non *esset*. Le subjonctif vient d'un correcteur qui avait trop de zèle pour le style indirect.

4, 35.

Diocles est, *Pamphili gener illius...*, *Popilius* (R ; variante *Popillius*) *cognomine*. Comment un habitant de Lilybée a-t-il pour « cognomen » un gentilice romain ? Pour d'autres Siciliens, on trouve comme cognomen *Pyragrus* 3,74, *Climachias* 2,128, *Phimes* 3,93, enfin *Geminus* 5,16.

Popilius est d'ailleurs suspect métriquement s'il commence par un ïambe. Lucilius semble avoir écrit *Popīli* en parlant de Popilius Laenas (les mss. ont *Pompili*). L'alternance des épels *Popilius*, *Popillius* dans les inscriptions indiquerait aussi un *i* long (cf. *milia millia*), et, en tout cas, une syllabe longue.

Quant aux variantes *Popilius*, *Popillius* dans les Verrines, ce qui les expliquera le mieux sera une forme *Popillus ; Popilius* est une fausse lecture, *Popillius* une correction *Popil*ᵗ*ius* mal comprise. En fait, *Popillus* existe (C.I.L. 9,4381, région d'Amiterne). Il convient donc d'écrire *Popillus* dans Cicéron.

4, 49.

Duo pocula non magna, *uerum tamen cum* emblemate (*emblate* Erfurt., *emblematis* des deteriores). Ce singulier *emblemate* fait solécisme et la fin de phrase est amétrique. La ligne devait finir à *emblema ;* ensuite est tombée une ligne contenant *tis* et des indications sur les *emblemata*. La leçon du ms. d'Erfurt s'explique par un *emblema* avec , mal compris.

4, 56.

Lucius Pison, à Cordoue, fait raccommoder son anneau sur la Place et fournit l'or à l'ouvrier devant tout le monde : *Nimium fortasse dicet aliquis hunc diligentem ; hactenus reprehendet si qui uolet*, nihil amplius. *Verum fuit ei concedendum ; filius enim L. Pisonis erat*, *eius qui primus de pecuniis repetundis legem tulit*. La fin de phrase *uolet nihil amplius* est amétrique. D'autre part, *nihil amplius* gêne la marche de l'idée, c'est-à-dire la réfutation de *hactenus reprehendet* par *fuit concedendum*. Je pense que *nihil amplius* est à supprimer simplement ; c'est une glose explicative de *hactenus*.

Un peu plus haut on a : *hominem in foro iubet sellam ponere et facere anulum omnibus* praesentibus. Ici encore la fin de phrase est amétrique ; on ne s'en étonnera pas, car *praesentibus* est impropre. Avec ce mot, quels seraient les *omnes ?* les gens

de la suite de Pison ? les habitants de la ville ? il est impossible de le deviner. Et pourquoi *praesentibus?* Pison défend-il à ses Romains ou aux indigènes d'aller à leurs affaires si bon leur semble ? Évidemment il faut lire *omnibus inspectantibus*. Un copiste a sauté de *s* à *s* et le tronçon *pectantibus* a été arrangé.

4, 65.

Imperat *suis* ut *id in praetorium inuolutum quam occultissime* deferrent. La métrique et la syntaxe élémentaire sont d'accord pour indiquer *deferant*. La faute paraît due à une influence soit de *adferrent* final 64 (neuf lignes plus haut dans Peterson), soit plutôt de *referrent* final 65 (huit lignes plus bas : *cum satis iam perspexisse* uideretur, *tollere* incipiunt *ut referrent ;* ici il est possible que *incipiunt* ait provoqué une faute *referant*, de sorte que *deferrent* s'expliquerait par correction fourvoyée).

Un peu plus hout, *praetorium inuolutum* m'est suspect, parce que grammaticalement, les deux mots semblent construits ensemble (Manuel de critique verbale, §§ 203-207). Je me demande si, au lieu de *ut id in praetorium*, Cicéron n'avait pas écrit *id in praetorium uti ; uti* aurait été rajeuni en *ut* et en même temps déplacé, par un procédé qu'on trouvera analysé Manuel § 1416. L'ordre supposé serait le même que dans *id sibi ut donaret rogare* 4, 66, *ergo id ut confitear postulas* Quinct. 45, *id sibi ne eripiatis uos... testatur* Sull. 89, *idque a me ut facerem et ut causam Scamandri susciperem petebant* Cluent. 49....

Quatre lignes plus haut, une correction toute pareille pourrait éliminer une irrégularité métrique : *iste petit a rege et eum pluribus uerbis rogat* ut ad se *mittat* (on lirait *ad se uti*).

4, 121.

Romam quae adportata sunt, ad aedem Honoris et Virtutis itemque al<i>is in locis uidemus ; *nihil in aedibus nihil in <h>ortis posuit, nihil in suburbano ; putauit, si urbis ornamenta domum suam non contulisset, domum suam ornamento urbi futuram. Locis uidemus* est amétrique. Aussi le texte est-il manifestement altéré ; le raisonnement ne tient debout que si *locis* est précisé par un adjectif. On peut imaginer par exemple : *loc<is religios>is uidemus ;* mais, la restitution à faire paraissant difficile à déterminer, le devoir d'un éditeur est de mettre après *locis* un signe de lacune.

Louis Havet.

AURÉLIUS VICTOR

Aur. Vict. de Caesaribvs 40,2-3.	Epitome 41,2.
	hic dum iuuenculus a Galerio in urbe Roma religionis specie obses teneretur,
fugae commento cum ad frustrandos insequentes publica iumenta, quaqua iter egerat, interficeret,	fugam arripiens atque (?) ad frustrandos insequentes publica iumenta, quaqua iter egerat, interfecit
in Britanniam peruenit ;	et *ad patrem* in Britanniam *situm* peurenit ;
nam is a Galerio religionis specie ad ducem (*on lit* uicem) obsidis tenebatur ;	
et forte iisdem diebus ibidem Constantium *patrem uel* parentem uitae ultima *urgebant* (var. *agebant*).	et forte iisdem diebus ibidem Constantium parentem fata ultima perurgebant.

Dans l'epitome on supprime *situm*. Rien de plus antiméthodique ; qui aurait pu avoir l'idée d'ajouter un tel mot, surtout après la tournure accusative *in Britanniam ?* La comparaison de la colonne de gauche fait présumer que *situm*, qui manque dans Aurélius, est solidaire de *ad patrem*, qui y manque aussi. D'autre part *ad patrem* est choquant ; si ces mots avaient figuré dans la rédaction primitive, le *ibidem* qui vient ensuite aurait été superflu. Donc l'epitome présente un groupe intrus *ad patrem* + *situm*, qui ne peut être expliqué que globalement.

Il me paraît évident que ce groupe est tout bonnement une glose *ad patrem suum*, dont l'élément final a été, par une même erreur, à la fois altéré et dissocié du reste. La faute de lecture *it* pour *u* a été commise sur une surcharge, Manuel § 1352. Il était tout naturel qu'un lecteur éprouvât le besoin de noter pourquoi c'est en Bretagne que Constantin s'enfuit.

Dans le de Caesaribus aussi a pénétré une glose. C'est *patrem*.

traduction du mot prétentieux *parentem*. La glose ayant d'abord supplanté le glosé, celui-ci a été rétabli (d'après un ms. meilleur et à titre de variante, ce qui a entraîné l'addition d'un *uel*).

A la fin du morceau, dans le de Caesaribus, il est probable qu'il faut lire *perurgebant*. Un saut de *r* à *r* aura donné *pergebant*, d'où *agebant* par conjecture, *urgebant* par correction mal comprise (*per*^{ur}*gebant*).

(Aurélius Victor), epitome 41,19-20.

15. *Cumque* liberis *filioque fratris Delmatio caesaribus confirmatis tres et sexaginta annos uixisset..., morbo consumptus est.* [16-17 concernent Constantin seul, non ses fils ou son neveu.] 18. *Quo mortuo Delmatius militum ui necatur.* 19. *Ita ad tres orbis Romani redacta dominatio est*, Constantino et Constantio ac [*notez ce* ac, *incorrect devant un* c] Constante, filiis Constantini. 20. Hi singuli has partes regendas habuerunt : Constantinus iunior cuncta trans Alpes, Constantius..., Constans..., Delmatius Thraciam Macedoniamque et Achaiam, Annibalianus Delmatii caesaris consanguineus Armeniam nationesque circumsocias. 21. *Interim ob Italiae Africaeque ius dissentire statim Constantinus et Constans.*

Il y a incohérence grammaticale, puisque *ad tres* semble être en accord avec des ablatifs. Il y a incohérence dans le fond, puisque la part territoriale de Delmatius est indiquée après sa mort, et quand il vient d'être dit que l'empire n'a plus que trois maîtres. Ajouter que la mention faite d'Annibalianus est illogique à tous égards ; Annibalianus en effet n'est compris ni dans les quatre personnes visées § 15 ni dans les trois personnes visées § 19. Et ne pas oublier un indice qui paraîtra minuscule aux historiens non philologues : la faute *ac Constante* trahit une main autre que celle de l'auteur.

De tout cela il ressort avec évidence que les ablatifs du § 19 représentent une glose du *liberis* du § 15 (glose qui, dans l'archétype, devait figurer en marge inférieure), et que tout le § 20 est un appendice de cette glose, rédigé par un lecteur qui, ayant eu la curiosité d'emprunter à un autre livre l'indication des quatre copartageants, en avait trouvé indiqué un cinquième dans sa source. Cette source paraît être un récit historique perdu. Pour le fond, il y a concordance en gros entre l'interpolation de l'epitome d'une part, et d'autre part les excerpta Valesiana § 35 (Ammien éd. Gardthausen t. II p. 289), mais l'anonyme de Valois ne peut être la source de l'interpolation.

Le ms. γ de l'epitome, par un abus qui est pardonnable à un copiste du XIIIe siècle, change en des accusatifs les ablatifs du § 19, c'est-à-dire qu'il masque le désordre de notre passage. Il est un peu étonnant que cette correction à rebours ait été acceptée dans une édition de 1911, celle de Pichlmayr.

Le morceau intrus enlevé (il est ci-dessus en romain) le *interim* initial du § 21 cadre assez mal avec ce qui devient le contexte immédiat, de même qu'il se concilie mal avec le *statim* suivant. Il semble que l'intrusion ait provoqué une retouche malencontreuse.

Louis Havet.

VARRON, RR. 1,38,2.

Itaque qui auiaria conducunt, si caueto *dominus. stercus ut in fundo maneat, minoris conducunt quam ii quibus id accedit?* On corrige *caueat* ou mieux *cauet*, mais d'où vient l'*o* parasite. Je me demande s'il ne faudrait pas lire *caue<t pac>to*. Il y aurait eu saut de *t* à *t*. La faute devait remonter à l'époque de l'écriture capitale, car, s'il s'agissait des temps de la minuscule, la séparation des mots ferait difficulté.

1, 44, 1.

Quare obseruabis quantum *in ea regione consuetudo erit serendi, ut* tantum *facias ;* quantum *ualet regio ac genus terrae ut ex eodem semine aliubi cum decimo redeat, aliubi cum quinto decimo.* Le second *quantum* est manifestement fautif. Ursinus a proposé une correction assez tentante pour le sens, *qu<od t>antum ;* mais comment la contraction des deux mots en un s'expliquerait-elle ? Je pense que Varron avait écrit *qu<ando t>antum* et qu'il y a eu saut de *an* à *an*. *Quando* au sens relatif ne se retrouve pas dans les Rerum rusticarum libri, mais il est à remarquer que *quoniam*, qui y est fréquent avant la proposition principale, ne se rencontre que quatre fois après cette proposition. En français, ces quatre *quoniam* postposés se traduiraient par « puisque » (ils portent sur un fait supposé reconnu par l'interlocuteur) ; le *quando*

hypothétique que je propose porte au contraire sur un fait que l'interlocuteur peut ignorer, et on ne pourrait le traduire que par « attendu que ».

1,44,2.

In Olynthia quod annis (= *quotannis*) *restibilia esse dicunt, sed ita ut tertio quoque anno uberiores ferant fructus.* Keil supprime *quod annis*, comme répétition d'un mot de la phrase précédente. Mais, si Varron n'a pas écrit *quotannis*, il n'a pu dire *restibilia esse ita ut;* la grammaire réclamera *restibilia esse quae.* D'ailleurs Keil lui-même cite le passage parallèle de Théophraste, où *quotannis* est représenté (ἀεὶ) : ἐν γοῦν τῇ Ὀλυνθίᾳ φασὶν ὡς ἀεί τι καρποφορεῖ. Lire *quotannis restib<ilia fert>ilia esse.*

1, 45, 1.

Primum plerumque e terra exit hordeum diebus VII, nec multo post triticum ; legumina fere quadriduo aut quinque diebus, praeterquam faba; ea enim serius aliquanto prodit seges ostendit. Keil supprime les deux derniers mots, mais quelle en pourrait être l'origine ? Garder donc le premier : *ea enim serius aliquanto prodit seges.* Il n'y a à supprimer que *ostendit ;* c'est une glose (d'ailleurs très critiquable) sur *prodit*, mot qui embarrassait les lecteurs à cause de ses sens multiples.

1,45,2.

Sub terra et supra, uirgulta ne *eodem tempore aeque crescunt, nam radices autumno aut hieme magis sub terra quam supra alescunt...* Keil corrige *ne* en *non*, mais comment *non* aurait-il été lu *ne ?* Je pense qu'il faut lire *neque.* On a ainsi : *sub terra et supra uirgulta, neque eodem tempore aeque, crescunt*, « la jeune plante pousse des deux côtés à la fois, mais non pas d'une quantité égale dans le même temps ». *Neque* est mieux placé que ne serait le prétendu *non.* Et la faute s'explique bien ; un saut de *n-eque* à *a-eque* a été mal réparé ; cf. Manuel §§ 1363-5.

Louis Havet.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

W. Warde Fowler, *Virgil's « gathering of the clans », being observations on Aeneid VII, 601-817*. Oxford, Blackwell, 1916, 96 p. petit in-8°. Prix : 3 sh. 6 d.

Le livre VII de l'*Enéide* se termine par une revue des contingents italiens qui vont s'unir dans l'armée de Turnus contre les Troyens d'Enée et les Arcadiens d'Evandre. Cet épisode a été souvent mal jugé par la critique du XIXe siècle, que le romantisme et la préférence accordée aux œuvres soi-disant spontanées n'ont pas rendue moins étroite et plus équitable que la critique des siècles classiques. M. Fowler, l'auteur pénétrant de *The Roman religious experience*, soumet ce morceau à une analyse détaillée, après une courte introduction, qui le caractérise. Homère n'a fait qu'un catalogue. Virgile a pris là l'idée première, mais l'a complètement transformée. Ce n'est plus un catalogue, mais une revue, une procession, une pompe, « a pageant ». Silius Italicus, dans le livre VIII des *Puniques*, est revenu au catalogue homérique et a composé une œuvre sèche, confuse, fatigante. Milton, au livre I du *Paradis perdu*, s'est, au contraire, inspiré de Virgile, et, en suivant sa voie propre, surpassant à certains égards le poète latin, a pratiqué la même méthode. Virgile et Milton avaient à surmonter la même difficulté : leur revue fait passer sous les yeux des lecteurs les forces de l'ennemi, les personnages donnés pour antipathiques. Ils en ont triomphé par l'éclat de la peinture et la beauté du style.

Virgile trouvait un charme particulier dans le caractère national de ces peuples : ce sont des Italiens. Les ennemis d'Enée étaient les citoyens du nouvel Empire établi par Auguste. M. F. rappelle qu'ils étaient des Romains de fraîche date et que, vingt ans avant la naissance de Virgile, l'Italie centrale avait entrepris pour son indépendance une lutte mortelle contre Rome. Je ne sais si la politique d'Auguste est pour quelque chose dans l'épisode. Comme l'a senti M. F., bien qu'un peu confusément (p. 30), le souvenir des guerres civiles obsède l'esprit des contemporains et a rejeté dans l'histoire ancienne la guerre sociale. C'est aux guerres civiles que le lecteur pense en lisant : *scelerata insania belli*, *infandum bellum* ; Turnus lui rappelle Antoine. M. F. aurait dû aussi ne pas perdre de vue le caractère italien qu'a toute l'œuvre de Virgile. Les *Géorgiques* sont un éloge de l'Italie, sans cesse remise sous les yeux par ses paysages et par les travaux de ses cultivateurs ; le fameux épisode du livre II n'est que l'exposition du thème qui circule à travers toute l'œuvre. Ce n'est pas seulement à la fin du livre VII de l'*Enéide* que le même thème reparaît sous une autre forme. L'Hespérie fuyante, aperçue, perdue, retrouvée est

tout le sujet des cinq premiers livres. Et, comme l'a très bien dit Benoist, dans une de ces introductions qu'on ne relit pas assez, « l'*Enéide* est le livre des *Origines* italiennes » ; il l'a prouvé par des citations qui sont prises un peu dans tous les livres et que l'on pourrait augmenter. Ce sont des Italiens qu'Octave conduit à Actium, *Italos* (VIII, 678). Enfin Virgile est un Italien, un Celte probablement.

L'introduction est suivie du texte, pris dans l'édition Hirtzel, avec une traduction en vers anglais de M. J. Rhoades, et du commentaire. Je relèverai quelques vues intéressantes de M. Fowler.

A propos des v. 620 suiv., il note la situation particulière de Junon à Rome. Elle n'est l'épouse de Jupiter qu'en vertu de la mythologie homérique. Au temple du Capitole, elle n'a pas plus ce rôle que Minerve. Le poète peut donc disposer assez librement de cette divinité comme d'un obstacle au héros. Elle représente le principe féminin : les femmes jurent par leur Junon. Dans l'*Enéide*, le principe féminin est funeste. Junon se fait une idée fausse de l'Empire du monde. Une autre femme, Didon, est l'auxiliaire de ce *numen*. Junon, d'ailleurs, est plus honorée dans des cités hostiles que dans Rome : on la trouve sur la colline étrangère de l'Aventin, à Tibur, à Préneste, à Faléries, à Uni (Etrurie), en Campanie. A ces considérations, il serait juste d'ajouter que Junon est aussi la traduction latine de la Tanit carthaginoise, *Iuno Caelestis*, *Caelestis*. Ennius appelle Junon *Saturnia* avant Virgile : Héra est fille de Kronos. Mais Caelestis a, suivant l'usage sémitique, un parèdre mâle, qui est *Dominus sanctus Saturnus*, Baal-Moloch, en Afrique. Les deux équations Tanit-Junon-Héra et Baal-Saturne-Kronos s'appuient et se complètent. Ainsi les données homériques premières (Héra est l'ennemie des Troyens), se trouvent fortifiées par les éléments nouveaux qu'introduit le sujet de l'*Enéide*. La Junon de Virgile est encore un peu plus complexe que ne l'indique M. F.

Sur Mézence, M. F. adopte l'idée de Henry. Pour lui, ce contempteur des dieux n'est ni un blasphémateur ni un infidèle. La justice est l'observation des lois du ciel, la morale est placée sous la protection des dieux ; « discite iustitiam moniti et non temnere diuos » (VI, 620) : ce vers montre deux aspects de la même obligation. Mézence est *contemptor diuum* par ses crimes. On me permettra de contester cette appréciation.

On dit : « un incrédule, un athée est un phénomène inconnu, ou presque inconnu (almost unknown) dans la société primitive. » Je retiens de cette assertion la restriction prudente et j'ajoute que la question est de savoir si Virgile a pris garde à cette quasi-impossibilité. Mézence n'est pas, d'ailleurs « un primitif ». Il est un demi-civilisé, un Etrusque, le type du tyran qui raffine la cruauté. Il lie des cadavres à des vivants. L'imagination est plus développée chez lui que chez les Italiens du défilé ; ce progrès ne sert qu'à rendre plus atroce la satisfaction de ses instincts. Le mépris des dieux suppose aussi un certain progrès. Un Allemand du XVIIIe siècle aurait dit que Mézence est un homme éclairé, « aufgeklärt ». Le progrès des lumières ne l'empêche pas, il est vrai, de lever les bras vers le ciel, quand son fils est tué (X, 845). M. F. aurait pu tirer parti de ce geste de prière (cf. V, 233,686 ; IX, 16) pour plaider sa thèse. Mais le premier mouvement de l'impie, terrassé par la douleur paternelle, est un démenti qu'il se donne : ce trait est admirablement observé. Henry allègue le v. 743 : Mézence vient d'abattre le Troyen Orode qui le maudit et lui prédit un sort pareil ; Mézence reprend : « Nunc morere ; ast de me diuum pater atque hominum rex uiderit. » Virgile ajoute : « Hoc dicens eduxit corpore telum. » Orode meurt. La réplique de Mézence, avec un sourire d'iro-

nie, exprime surtout mépris et incrédulité pour les paroles du Troyen : « Occupe-toi de tes affaires » ; telle est la nuance fréquente de la formule *uiderit*. Tandis que Henry prenait ces paroles pour un acte de foi à la Providence, Servius les faisait rentrer dans la conception étroite du *contemptor diuum*. Servius est plus près de la vérité, parce qu'il a senti le ton du vers. Mais cela s'adresse avant tout à la victime, à qui le vainqueur, sûr de lui-même, va donner le coup de grâce. Enfin Virgile n'a pas songé à rappeler ici le v. 689 : « At *Iouis* interea *monitis* Mezentius ardens | succedit pugnae». Virgile ne dit pas que Mézence obéit à Jupiter : l'Etrusque cède à une suggestion ; rien ne prouve qu'il en connaît l'origine. Virgile ne s'explique pas et n'a pas à s'expliquer. Ce passage rentre dans la catégorie de ceux que les scoliastes justifient « par le passé sous silence », κατὰ τὸ σιωπώμενον. Car l'expression a un tout autre but que de montrer un Mézence docile à la voix divine. Au conseil, X, 107, Jupiter a déclaré qu'il tiendrait la balance égale entre les deux partis : « Quae cuique est fortunae hodie, quam quisque secat spem, | Tros Rutulusne fuat, nullo discrimine habebo. | ... Rex Iuppiter omnibus idem ». Les Rutules vont être écrasés par Enée, qu'a rendu furieux la mort de Pallas, et par les Troyens sortis de leur camp. Jupiter rétablit le combat en faisant avancer Mézence. Mais, si le dieu paraît ainsi rester fidèle à sa propre décision, il satisfait en même temps une rancune personnelle contre un impie : en le poussant à la lutte, il le jette à la mort. Mézence est bien pour Jupiter l'athée des commentateurs. Aucun des vers qui paraissent d'abord favorables à l'interprétation de Henry ne peut être retenu après examen. L'union de la morale et de la religion, qui est le premier postulat, convient assez au livre VI, tout imprégné de sagesse platonicienne ; elle peut difficilement servir de règle pour juger des mœurs encore si éloignées de la civilisation. Comme l'indique finement M. F., l'idée est plus grecque que romaine ou italienne. Il aurait donc dû être plus prudent.

Après Mézence, Aventinus (655-669). Une réflexion de Henry conduit M. F. à enlever ici les v. 664-669 et à les donner à Ufens, en les plaçant après le v. 749. Cette transposition me paraît inutile. M. F. objecte que *gerunt* (664) n'a pas de sujet. Cette difficulté touche à une question plus générale, le sens indéfini de la troisième personne du pluriel. Nous y reviendrons dans une autre partie de la *Revue*.

Une expression de ce portrait embarrasse M. F. Le personnage décrit, que ce soit Ufens ou Aventinus, entre chez Latinus : *Sic regia tecta subibat* (668). L'indication paraît singulière. Aucun des chefs n'est à ce moment près de Laurente. Je crois que c'est tenir l'imagination du poète trop près du sol. L'énumération est conçue comme un défilé : *Primus init bellum Mezentius ; ducit ex urbe secutos mille uiros ; post hos currum uictoresque ostentat equos Auentinus ; tum gemini fratres Tiburtia moenia linquunt ; ecce Sabinorum agmen agens Clausus ;* etc. Le cortège se termine par la vision de Camille : alors tout le monde sort, tout le monde accourt pour la voir : *turba prospicit euntem attonitis inhians animis.* Mais où se passe la scène ? quelque part, ou plus exactement devant l'imagination du lecteur. Cette revue est en dehors des circonstances réelles de l'action. Elle forme un poème dans le poème, avec son invocation propre : *Pandite nunc Helicona, deae.* Si l'on n'entend pas *subibat* comme un imparfait indiquant l'habitude, rien n'empêche de demander au lecteur de voir Aventinus entrer dans le khan royal ; l'effort ne sera pas plus grand que pour le reste de la description.

M. F. tient que les *gemini fratres* de Tibur (670), sont des jumeaux. Il

note qu'une légende de jumeaux fondateurs paraît dans les régions qu'a pu atteindre l'influence grecque, par la Campanie et la Sicile; ainsi Préneste, où Caeculus avait deux frères « qui diui appellabantur » (Servius, 678), Tusculum et le lac Régille, pays où l'on vénère les Dioscures, Rome. La légende des Dioscures a bien pu se superposer à des légendes indigènes.

M. F. analyse délicatement la course des Centaures, décrite aux v. 674 suiv. Le sommet de la montagne se perd dans les nuages ; c'est ce que dit le nom *Nubigenae*, dont Virgile renouvelle la valeur. Ils traversent la région des neiges (*niualem*), puis une haute forêt, enfin les pentes couvertes de taillis. Mais tandis que la forêt ouvre un passage aux torrents sans souffrir, *dat euntibus ingens* | *silua locum*, les taillis sont emportés avec un grand bruit que l'on peut entendre dans la vallée, *magno cedunt uirgulta fragore*. M. F. excelle dans ces reconstitutions de paysage; ainsi a-t-il fait autrefois pour le peuplier de Philomèle (voy. *Cl. Review*, IV [1900], 50).

Préneste est donnée par Virgile pour une cité importante dans ces temps anciens. M. F. rappelle qu'elle était un des séjours favoris d'Auguste (Suétone, *Aug.*, 72 et 82). Les fastes de Préneste sont l'œuvre de Verrius Flaccus, le précepteur des petits-fils du prince. Le poète peut avoir voulu flatter Auguste.

Messapus, fils de Neptune, vient d'une région consacrée au culte de ce dieu italique. Faléries passe pour la fondation d'un autre fils de Neptune, Halésus. Près de Faléries, se trouvait la vieille ville de Nepet, dont le nom rappelle celui de Neptune. M. F. croit aussi que Virgile veut nous donner ces peuples pour un peu plus civilisés que les autres : ils sont *iam pridem resides desuetaque bello agmina* ; le rythme du chant scande leur marche ; Fescennium est nommée pour rappeler la croyance qui plaçait dans cette ville l'origine de certaines formes du drame. En fait, Messapus et ses peuples sont Etrusques et Virgile peint les Étrusques comme des civilisés ou des demi-civilisés. Cette constatation fortifie l'interprétation de *aequosque Faliscos* qu'on trouve dans Servius ; on racontait que le droit fétial venait de Faléries. En revanche, la conjecture de M. F. sur les v. 695-696 me paraît fort douteuse : il échange *acies* et *arces* et lit : « Hi Fescenninas arces aequosque Faliscos, | hi Soractis habent acies. » Le sens de *acies* : « arêtes vives », n'est pas attesté ailleurs. Si *habent* est difficile avec *Fescenninas acies*, il l'est encore plus avec *aequos Faliscos*; car Virgile veut dire : « il y a là des Falisques ». Le passage pouvait être amélioré. Mais M. F. est arrêté par une difficulté qui n'en est pas une. Pour lui, *arx* désigne une ville forte ou une citadelle, non pas une colline ou un sommet. Je suis surpris de cette hésitation devant un usage si bien établi dans la langue poétique : *ad Riphaeas arces* (*Géorg.*, I, 140); *in arce summa fuit lucus* (*En.*, IX, 86) ; etc.

Il met entre crochets les v. 703-705 : « Virgile, dit-il, ne réunit jamais deux comparaisons de même nature sur un même sujet. » Cela ne prouve pas qu'il ne l'a pas fait une fois. Et il l'a fait, X, 134. Ici, il semble avoir voulu corriger la première comparaison par la seconde. Elles sont liées (*nec*). La première insiste sur l'harmonie et le rythme du chant, *canoros modos*. Comme le lecteur garderait de cette peinture une impression agréable et douce, la seconde comparaison nous montre la terrible nuée meurtrière qui s'avance épaisse avec un bruit d'ailes, *uolucrum raucarum*. Certains détails auraient été retouchés dans la revision définitive, comme le prouve le v. incomplet 702. Cf. 718-722, et *Géorg.* IV, 75.

Nettleship rapprochait *Hortinae classes populique Latini* de Pline, *N. H.*, III, 69, qui énumère cinquante-trois cités du Latium qui ont disparu *sine uestigiis* ; dans cette liste figurent côte à côte : « Hortenses, Latinienses ». M. F. en conclut que *Latini*, dans Virgile, est le génitif de *Latinium*. Cela me paraît certain. Les éditeurs puisaient jusqu'ici dans Servius une de ces explications gauches auxquelles on recourt en désespoir de cause. On supposera que, dans la dernière lecture, le poète aurait effacé l'équivoque. On peut imaginer *Hortinas classes populosque Latini*. Il suit de là aussi que Hortanum, ville d'Etrurie, au confluent du Nar et du Tibre, n'a rien à faire ici ; cf. Pl., *ib.*, 52.

M. F. identifie Nersa avec le *uicus Neruesiae* de Pline, *N. H.*, XXV, 86.

A ces observations que je ne puis indiquer complètement, M. F. a eu la malencontreuse idée d'ajouter un appendice sur les vers incomplets. Il a repris une théorie que l'on croyait condamnée. Il demande qu'on examine la question « sans les préjugés que créent les conclusions du savant, pour trouver par soi-même ce que le poète a voulu en laissant ces vers ». Point de départ bien contestable : non que toutes les idées reçues dans la science soient vraies ; mais on ne doit pas se priver du bénéfice du savoir et de l'expérience de ses devanciers.

On dirait même, à voir la façon dont M. F. cite la biographie de Virgile par Suétone (d'après quelle édition ?), à propos de III, 340, que l'auteur est tout à fait neuf dans ces questions. Il concède qu'un très petit nombre de vers sont incomplets par suite de l'inachèvement du poème ; comme III, 340, sur quoi il cite donc Suétone, qui ne parle pas de ce vers. Mais M. F. passe sous silence les assertions générales, si formelles, de cette biographie. On ne peut ainsi les négliger, quelle que soit la valeur des anecdotes qui se greffent sur cette donnée première. — Mais « la plus grande partie des 54 vers incomplets ont un but précis ». Ils indiquent une pause en général. — Ce n'est cependant le cas ni de III, 640, ni de IV, 44, où le vers est suspendu au milieu d'un discours, ni de I, 534, où la période est coupée, ni d'une quantité d'autres passages. M. F. voit une preuve de sa thèse dans VII, 44, où « le poète a préféré commencer un nouveau développement avec la seconde partie du vers, au lieu de passer à un nouveau vers ». M. F. n'a pas l'air de s'apercevoir que cet exemple condamne sa théorie ; Virgile n'a pas besoin de laisser des vers inachevés. Ce qui est vrai, c'est qu'à la différence d'Homère et de la plupart de ses devanciers, il commence sans scrupule ou finit un discours ou un épisode au milieu du vers. Il en use plus librement que ses modèles. Cela même rendait inutile l'artifice supposé par M. F. Quant à l'effet de variété que produiraient ces fragments, il est contraire aux habitudes rythmiques des Anciens, qui fondent leur métrique sur le retour régulier des mêmes mesures à des places fixes. Et la différence des chants de l'*Enéide* est, à cet égard, la meilleure réfutation de l'hypothèse. Comment se fait-il que sur les 901 vers du livre VI de l'*Enéide*, il y en ait juste deux qui soient incomplets ? Le livre VII (817 vers) en a six. — Mais, objecte M. F., ces vers inachevés ont un effet pathétique. — Ils se trouvent souvent, certes, dans des passages émouvants. Mais c'était là aussi que le poète devait éprouver le plus de difficulté pour conclure sa pensée et rencontrer l'expression qui ne faiblit pas. De plus, nous sommes un peu dupes de notre émotion. Nous la drenons pour l'émotion du poète. Nous transportons dans son œuvre la rêverie que ces vers inachevés ouvrent à notre imagination. Cela est du romantisme, et du pire. Chateaubriand prétendait que Dieu avait

créé le monde avec des ruines. « *Il est vraisemblable* que l'Auteur de la nature planta d'abord de vieilles forêts et de jeunes taillis; que les animaux naquirent, les uns remplis de jours, les autres parés des grâces de l'enfance. Les chênes, en perçant le sol fécondé, portèrent *sans doute*, à la fois les vieux nids des corbeaux et la nouvelle postérité des colombes... Le jour même où l'Océan épandit ses premières vagues sur ses rives, il baigna, *n'en doutons point*, des écueils déjà rongés par les flots, des grèves semées de débris de coquillages et des caps décharnés qui soutenaient contre les eaux les rivages croulants de la terre » (*Génie du christianisme*, Prem. partie, liv. IV, ch. 5; éd. de 1816, I, p. 178).

Cet appendice est destiné à confirmer l'atéthèse des v. 703-705. Il n'atteint pas le but. Mais le nombre des vers inachevés dans l'épisode (2 sur 177 vers depuis 641), celui des petites imperfections et des inégalités du style permettent de croire que l'épisode a été composé tardivement. Sa structure, son indépendance par rapport à la marche des événements, son caractère de résumé des forces opposées au héros permettaient à Virgile de l'écrire quand il voulait, et plus naturellement à la fin de son travail, quand il dominait l'ensemble de la guerre. Je considère comme décevantes toutes tentatives faites pour établir une chronologie relative des parties de l'*Enéide*. Mais il n'est pas interdit de résumer une analyse des menus détails en disant que telle partie peut avoir été rédigée des premières ou des dernières. L'hypothèse n'est qu'une formule commode.

J'ajoute deux menues objections.

P. 37. Si la baie maudite de la porte Carmentalis était celle de droite, comment M. F. en conclut-il que l'armée sortait de Rome par l'arcade de gauche ? Dans Tite Live, II, 49, 8, *dextro Iano portae Carmentalis profecti*, semble être dit pour quelqu'un qui sort de la ville. — P. 57. Les v. 678-681 ne sont pas la plus ancienne mention de la légende de Caeculus; Servius cite les *Origines* de Caton.

Le livre de M. Fowler est un de ces livres ingénieux et séduisants que l'Angleterre nous donne souvent, et où se mêlent les fantaisies un peu risquées de l'amateur, les intuitions d'un lecteur sensible et la science éveillée d'un érudit sagace. Paul Lejay.

Édouard Cuq. *Une statistique de locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale* (Extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XL), 1915, 61 pp. in-4°.

Il s'agit d'un passage du *Curiosum urbis Romae* (document du IVe siècle), relatif aux *insulae* et aux *domus*. Le sens du premier terme restait contesté. Après avoir écarté l'opinion la plus séduisante, celle de Richter, qui admettait une division de la propriété par étages, mais s'appuyait sur des textes de droit mal compris, l'auteur établit que l'*insula* du langage administratif se confond avec le *caenaculum* de la langue courante; c'est un ensemble de pièces occupées par une ou plusieurs personnes, à part des autres pièces de la maison; cette idée d'isolement est contenue dans le mot lui-même. Il désigne ici des appartements dans une maison de rapport. Ces locaux étaient soumis à des règles judiciaires ou de police qui ne concernaient pas les autres; d'où l'utitité d'une statistique; celle que nous avons là dérive d'une source officielle. M. Cuq fonde son argumentation, précise et solide,

à la fois sur les documents juridiques, épigraphiques, papyrologiques, et sur les indications concordantes de quelques champs de fouilles (Pompéi, Ostie, Délos), où l'on retrouve des édifices en ruines, dont plusieurs groupes de chambres avaient respectivement une issue indépendante. La question a donc son intérêt, non seulement pour Rome mais aussi pour les provinces.

Victor Chapot.

Enrico Cocchia. *Romanzo e realtà nella vita e nell' attività letteraria di Lucio Apuleio* (*Biblioteca di filologia classica*, n° 11). Catania, Franc. Battiato, 1915, 1 vol. in-8° de xi-399 pages.

Bien des commentateurs modernes se sont évertués à pénétrer les intentions cachées de l'auteur des *Métamorphoses*. Que l'œuvre soit allégorique, il n'est personne aujourd'hui qui en puisse douter ; mais le sens de l'allégorie reste mystérieux ; ses rapports avec les doctrines philosophiques contemporaines, ou même avec le christianisme, n'ont pas été précisés de façon convaincante, et il nous semble que les efforts du professeur Cocchia n'aboutissent point à prouver sans conteste que les aventures de l'Ane d'or correspondent à une vision des maux qui affligent l'humanité, et que sa seconde métamorphose, suivie d'une rédemption rituelle, signifie la palingénésie du genre humain, que peut rénover la foi aux mystères.

Par contre, ce livre nous rend très vraisemblable l'hypothèse présentée incidemment par Dilthey, dès 1879, suivant laquelle les *Métamorphoses* placées sous le nom de Lucius de Patras, et dont Photius eut connaissance au ixe siècle, ne sont que celles mêmes d'Apulée, rédigées d'abord en grec par ce dernier. En effet, il écrivait dans les deux langues ; c'est lui qui nous l'apprend. Le sujet est identique, au dire de Photius, et ce que, selon la même source, Lucius « de Patras » rapporte de sa famille est très en faveur de l'identification proposée. Lucien, pour sa nouvelle *L'Ane*, aurait puisé dans Apulée, sans s'approprier autre chose que le squelette du récit, auquel il appliqua les ressources de son esprit, plus léger, plus clair, plus concis, que le talent, si chargé en couleurs, de l'auteur africain. Il ressort également de l'analyse de M. Cocchia que, si Apulée mit largement à contribution les contes milésiaques, il y a dans son œuvre toute une part, la plus importante, qui ne doit rien à l'imitation des Grecs; c'est la satire si vive, si pleine de verve drôlatique, de la société romaine, œuvre originale, au plein sens du mot. Elle se place entre 169 et 197; il y aurait quelque imprudence à vouloir resserrer davantage les limites chronologiques.

Quant à l'accusation de magie, elle aurait abouti à un non lieu, le tribunal devant répondre : *Non liquet* ; mais Apulée aurait été condamné pratiquement dans l'opinion publique, et en effet sa défense même fait croire qu'il ne répugnait pas aux pratiques secrètes.

Victor Chapot.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ESSAIS ET NOTES SUR VIRGILE

La plupart des essais et des notes qui vont suivre sont le fruit des études qu'a provoquées la préparation d'une édition classique. Nous croyons que leur publication ne sera pas inutile. On y trouvera la preuve d'affirmations que l'édition classique doit présenter sans développement. De plus, si, comme me l'écrivait un grand savant, maintenant disparu, « les lycéens d'aujourd'hui sont bien heureux », on verra peut-être que leur bonheur n'est pas sans quelque rapport avec la science. Enfin on me permettra parfois d'aborder, à l'occasion de Virgile, des questions plus générales de littérature ou de grammaire.

I

L'EXPRESSION D'UN SUJET INDÉTERMINÉ EN LATIN

Le latin a une grande variété de tours pour exprimer l'idée d'un sujet indéterminé, cette idée que nous rendons le plus souvent en français par le pronom nouveau « on ». En voici quelques-uns. Tous n'ont pas une égale valeur et ne sont pas échangeables. S'il paraît d'abord que la langue s'est enrichie en acquérant le pronom français « on », à la réflexion, quand on analyse les équivalences latines, on constate que « on » recouvre et confond des significations différentes. Les langues anciennes, avec leur complexité, étaient, sur ce point, vraiment plus riches. J'énumère ces expressions, pour replacer dans leur entourage quelques faits que je me propose d'étudier dans Virgile. C'est une occasion de compléter ou de mettre dans un autre jour les indications des grammaires. Le détail pris dans

Virgile est donc le prétexte à un chapitre général de syntaxe [1].

1° *Le passif impersonnel (ou unipersonnel) à la 3e personne du singulier* : « curritur ». C'est l'expression de l'indéterminé qui est propre à l'italique et au celtique. Le tour a été étudié par M. Ernout [2]. Je ne retiens que deux données qui rentrent dans ces observations.

D'abord le sujet personnel de l'action peut être exprimé : « Cum *a Cotta* resisteretur », « comme il y avait une résistance du côté de Cotta » (César, *B. G.*, V, 30, 1). Donc *curritur*, n'équivaut pas exactement à « on court » ; le sujet du verbe français, quoique indéterminé, est conçu comme une personne. Dans *curritur* aucune idée de personne n'est impliquée. D'autre part, une telle forme d'un verbe transitif pouvait, suppose-t-on, recevoir un complément direct. De fait, il n'y a pas d'exemple concluant dans l'ancienne langue ; car une phrase comme : « Praeconem legei licebit » (*C. I. L.*, I, 202) est susceptible d'une autre interprétation [3]. D'autres textes ne sont pas certains.

---

1. Pour l'ensemble des langues indo-européennes, le travail le plus récent est un article de Zubaty dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen* (ancien journal de Kuhn), t. XL (1907), p. 478-520. Ce mémoire permet d'éclairer les faits particuliers de chaque langue par ceux des langues sœurs ; mais il n'est pas tout à fait complet pour les langues classiques. Le meilleur exposé pour le latin est l'article de Louis Quicherat, dans ses *Mélanges de philologie* (Paris, 1879), p. 144-154. Je dois m'excuser de reprendre la question après ce travail ; je me suis placé à un point de vue un peu différent, et en discutant certains détails. Quicherat avait surtout en vue l'enseignement ; il dit de ses exemples : « Je les donne... comme un exercice devant servir non seulement pour le thème, mais aussi pour la version ». M. Zubatý ne connaît pas l'article de Quicherat.

2. *Recherches sur l'emploi du passif latin à l'époque républicaine*, Paris, 1909 (dans les *Mém. de la Soc. de linguistique*, t. XV, p. 290).

3. On ne négligera pas la comparaison avec le grec, qui prouvera que le latin n'est pas aussi particulier que le pensent certains linguistes. Arrien, I, 27 : Ἤγγέλθη τοὺς Ἀσπενδίους ὅτι ἔλθοιεν. Cf. Aristophane, *Ois.* 652 : Ἐστὶν λεγόμενον τὴν ἀλώπεχ' ὡς ἐκοινώνησεν.

4. M. Ernout considère comme tout à fait décisive la phrase suivante de la *Sententia Minuciorum* (*C. I. L.*, I, 199, 42-44 : de 637/117) : « Vituries (nom. plur.) quei *controuorsias*, Genuensium ob iniourias iudicati aut damnati sunt, sei quis in uinculeis ob eas res est, *eos omneis* soluei mittei liber<are>ique Genuenses uidetur oportere ». Ce texte présente une difficulté, quoi qu'on fasse. Comme l'indique M. Ernout, *l. c.*, p. 296, il résulte probablement d'une confusion entre deux constructions : *eos omnes soluere Genuenses*, où *Genuenses* est le sujet de *soluere*, et *eos omnes solui*. Mais dans cette seconde proposition *eos omnes* n'est pas le complément direct de *solui*, mais bien le sujet. Nous avons là un type de phrase tout à fait courant : « *Rem* opinor *spectari* oportere, non *uerba* » (Cic., *Tusc.*, V, 32). Dans toutes les phrases analogues, le passif n'est pas impersonnel. C'est ce qui rend très discutable l'interprétation de *praeconem legi licebit* ; cf. Cic., *Ph.*, I, 32 : « Neminem patricium Manlium Marcum uocari licet ». La même phrase de la sentence d'arbitrage présente un autre accusatif difficile, *controuorsias* : M. Ernout, *Recueil de textes arch.*, p. 96, a raison d'y voir un accusatif de relation.

Un des sens les plus connus du passif latin est celui du moyen réfléchi. L'affinité du passif et du moyen réfléchi est telle qu'on la constate dans trois langues dont, par ailleurs, le système verbal est tout différent, νίζομαι, *lauari*, « un pays Où le quintal de fer par un seul rat *se mange* »[1]. Mais le moyen réfléchi peut être un aspect d'un verbe qui reste transitif : πορίζομαί τι, *purgor bilem*, « je me procure un objet ». La construction supposée *praeconem legitur* rentre exactement, pour le sens, dans cette série : « on se choisit un crieur ». Nous pouvons rapprocher cet emploi du passif latin de la construction du participe passé et des verbes comme *induor : uestem induitur*, *percussae pectora*, « s'étant frappé la poitrine ». Ce rapprochement est intéressant. La construction *uestem induitur* est familière et se trouve chez les comiques plusieurs fois, toujours, il est vrai, avec une forme composée du verbe, contenant le participe : « Vestem uidit illam esse eum indutum pater » (Tér., *Eun.*, 1015)[2]. Quand Quinte-Curce, X, 7, 13, écrit : « Vestem fratris induitur », il s'écarte probablement de la tradition linguistique. Le type *percussae pectora* est strictement poétique et on le soupçonne d'imitation grecque. J'aimerais mieux parler d'un développement favorisé par l'imitation, mais qui a sa racine dans le fond de la langue. Une forme passive qui peut être pensée comme une sorte de réfléchi, reçoit, si elle est transitive, un complément direct : *praeconem legitur*, *uestem esse indutum*, *percussae pectora*. Les trois types de construction sont, quant à la rection du cas, des faits de même ordre. On pourrait ajouter un quatrième type, celui des déponents transitifs. Il n'y a pas de différence, pour l'emploi de l'accusatif, entre *praeconem legitur*, impersonnel, et *ducem sequitur*[3]. Mais la langue a développé ce dernier type, laissé tomber le premier et gardé les deux autres dans certaines limites de sens ou de genre littéraire.

On devra, au surplus, ne pas étendre indûment le domaine du type *curritur*. Schmalz, dans sa syntaxe, assure qu'il se ren-

---

1. Je ne m'attache qu'au passage du sens passif au sens réfléchi ou inversement, en négligeant les détails qui, dans chaque langue, s'ajoutent à ce trait commun. Voir les traités de syntaxe pour le reste.

2. Ch. E. Bennett, *Syntax of early Latin*, t. II (Boston, 1914), p. 222. M. Bennett a tort de joindre à ces exemples celui d'Ennius (dans Servius, *En.*, IX, 675) : Succincti *corda* machaeris ». L'accusatif *corda* n'est pas le nom de la chose revêtue, mais celui de la partie du corps. Étant donné le sens réfléchi de *succincti*, *corda* est un accusatif du type *percussae pectora*.

3. Dans la phrase de Cicéron : « *Obliuiscendum* uobis putatis » (*P. Scauro*, 13), *scelera* n'est pas, en réalité, le complément direct de l'impersonnel (Ernout, *l. c.*, p. 297) ; il y a une série d'interrogations indirectes.

contre avec des verbes déponents, en dehors de l'époque classique, dans Plaute, Salluste, Tacite. Il allègue Salluste, *Jug.*, 25, 2 : « Summa ope enisum est. » Cet exemple doit être porté au compte du sens passif donné au verbe déponent, soit qu'il y ait eu un actif *enito*, soit que le participe *enisus* puisse avoir le sens passif, comme *confessus*, *imitatus*, etc., et que l'on ait tiré de là un parfait passif. Un exemple plus concluant, s'il y en avait, serait *enititur*, « il est fait effort[1] ».

M. Bennett classe encore ici deux exemples de *ueretur*. Ils sont tirés d'une page de Nonius qui commence ainsi : « Veteribus genetiuum pro accusatiuo poni placet. » Suit une série de textes où *ueretur* est construit impersonnellement comme *miseret*, *pudet*. Ainsi Afranius, *Compitalibus* : « Si non uerear, nemo uereatur tui ». Le dernier exemple de la série est concluant; Accius, *Alphesiboea* : « Si tui ueretur te progenitoris, cedo » (Nonius, p. 496-497). On ne voit pas pourquoi M. Bennett s'est borné à prendre deux de ces fragments ; Pacuvius, *Hermiona* : « Tyndareo fieri contumeliam, cuius a te ueretur maxime » ; Atta, *Gratulatione* : « Nihilne te populi ueretur, qui uociferere in uia ? ». Le dernier texte est semblable à celui de l'*Alphésibée* d'Accius. L'analogie de *ueretur*, verbe de sentiment, l'a fait entrer dans la série des impersonnels du type *miseret*. D'ailleurs, *quos ueritum est* se trouve encore dans Cicéron (*De fin.*, II, 39); et, en outre le parfait de *miseret* est *miseritum est*, le présent est même parfois *miseretur* : « Me misereri » (Cic., *Verr.*, II, 1, 77). J'emprunte ces derniers exemples à la *Syntaxe latine* de Riemann, que M. Bennett aurait eu profit à consulter (§ 31, *c*, rem.). On voit en même temps l'inconvénient d'isoler de l'ensemble les faits recueillis dans un auteur ou une époque donnée. L'expression de Pacuvius, *cuius a te ueretur*, différente des autres, peut être rapprochée de *a Cotta resisteretur*. Justement à cause de cela, elle est suspecte. Vossius lisait *cuius te ueretur*, comme on a *te populi ueretur*. Ribbeck imprime : *cuius ueretur*. Cet exemple douteux et unique ne peut prévaloir contre tous les autres. Nous éliminerons donc *ueretur* de la liste des passifs du type *curritur*.

2° *Passif personnel ou impersonnel avec une proposition infinitive*. Je réunis ici deux variétés d'un même type : « adesse

---

1. Plaute, *Miles*, 254 : « Inducamus uera ut esse credat quae mentibitur. » Ce texte est allégué souvent en faveur de la thèse ci-dessus. Mais M. L. Havet, *Archiv f. lat. Lex.*, t. X (1896), p. 176, a proposé depuis longtemps de lire *mentibitis*. Si on tient absolument à *mentibitur*, il s'expliquera par la troisième personne indéterminée de l'esclave ; voir plus loin, 7°, et p. 159.

eius equites *nuntiabantur*, adesse Romanos *nuntiatur*. » Il est important de noter que ces deux constructions existent également en grec : Ὁμολόγηται ὁ ἀκριβὴς ἰατρὸς σωμάτων εἶναι ἄρχων (Platon, *Rép.*, I, p. 342 D), Ὁμολογεῖται τοὺς ἀπὸ Διὸς εὐγενεστάτους τῶν ἡμιθέων εἶναι (Isocrate, *Evag.*, 13). Ce parallélisme des deux langues pose un petit problème.

La seconde variété, impersonnelle, peut être ramenée en latin au passif impersonnel proprement dit. Nous avons vu qu'on a pu dire anciennement *praeconem legitur* ; on dirait de même *Romanos nuntiatur*. De là rien n'est plus facile de passer à *adesse Romanos nuntiatur*. C'est là le mécanisme ordinaire et peut-être l'origine de ce que nous appelons commodément et improprement la proposition infinitive[1]. La substitution de la construction impersonnelle à la construction personnelle est un phénomène secondaire. Mais nous sommes arrêtés par les hésitations de quelques linguistes qui considèrent *curritur*, *curretur*, etc., comme un fait exclusivement occidental. Cependant on dit en grec : Ὅμως δ'οὖν κεκινδυνεύσεται (Antiphon, 5, 75). Le passif impersonnel est seulement plus limité qu'en latin. Si la forme *curretur* est totalement différente de κεκινδυνεύσεται, on ne doit pas conférer à *curretur* je ne sais quelle individualité mystérieuse. Le fait morphologique est différent, le fait syntaxique est identique dans son essence. De plus, le caractère isolé et exceptionnel du passif en *r* a disparu avec la découverte du tokharien en Asie.

3° *Passif personnel*. Le passif est employé très souvent en latin pour rendre une action exercée par un sujet indéterminé sur un objet. L'objet devient sujet du passif : « On m'aime, *amor*. » On verra dans l'article de Quicherat quelle variété de tours comporte l'usage du passif. Cette construction, qui n'est pas supprimée en français par l'emploi de « on », n'est possible logiquement que pour les verbes transitifs. Les intransitifs sont employés en latin dans la langue soutenue au passif impersonnel : *mihi inuidetur*, et non *inuideor*. *Inuideor* ne paraît même s'expliquer que par un emploi transitif ancien de *inuideo*[2]. On sait que le grec, en pareille rencontre, n'a pas le passif impersonnel et emploie φθονοῦμαι.

4° *La première personne du singulier*. La substitution de « je » à « on » ne peut être qu'un artifice de style.

---

1. Brugmann, *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, Paris, 1905, § 807 et remarque (p. 639).

2. Voy. *Rev. de philologie*, t. XIX (1895), p. 150. Cf. Quicherat, *l. c.*, p. 146.

Horace prend volontiers ce tour personnel, pour faire accepter un conseil, même qui ne le concerne pas. Après avoir indiqué le ton et les sujets qui conviennent à divers genres, poésie épique, élégie, ïambe, dialogue dramatique, lyrique, il conclut (*A. p.*, 86-87) :

> Descriptas seruare uices operumque colores,
> Cur ego, si *nequeo ignoro*que, poeta *salutor* ?

« Si *on* ne peut ou *on* ne sait observer les convenances des genres, pourquoi se laisse-t-*on* saluer du nom de poète ? »

Jamais Horace n'a écrit ni même songé à écrire des drames satyriques. Cependant il dit aux jeunes Pisons (*ib.*, 234-235) :

> Non ego inornata et dominantia nomina solum
> Verbaque, Pisones, Satyrorum scriptor amabo.

Un exemple des plus caractéristiques se trouve à la fin de l'épître à Auguste. Horace décline l'honneur de chanter les exploits d'Auguste. Il aimerait le faire si son talent ne le condamnait à des causeries terre à terre, *sermones repentes per humum* (*Epît.*, II, 1, 250) :

> Sed neque paruom
> Carmen maiestas recipit tua, nec meus audet
> Rem temptare pudor quam uires ferre recusent.

Rien n'est plus ridicule qu'un zèle maladroit (260-263). « Je ne tiens pas à des hommages qui me pèsent. Me voir enlaidi dans une image de cire exposé à tous les regards ou entendre en mon honneur des vers mal tournés n'entre nullement dans mes vœux. J'aurais peur d'avoir à rougir du cadeau d'un hommage si lourd, et, de compagnie avec mon poète, *una cum scriptore meo*, de descendre allongé dans l'étui fermé vers la rue qui vend l'encens et les parfums » (264-269) :

> Nil moror officium quod me grauat ac neque ficto
> In peius uoltu proponi cereus usquam
> Nec praue factis decorari uersibus opto...

C'est ici la première personne, *moror*, comme tout à l'heure, *ego mallem*. Mais Horace pense à lui quand il dit *mallem* et explique que son talent lui interdit les grands sujets. Quand il

dit *nil moror*, il pense à Auguste, en énonçant sous une forme personnelle et piquante une réflexion générale [1].

5° *La deuxième personne du singulier de l'indicatif.* C'est là encore une figure, mais une des figures les plus naturelles aux langues anciennes. Comme j'en ai naguère traité assez longuement à propos de l'interlocuteur fictif dans les discussions morales, je me permets de renvoyer à cette étude [2]. Il est essentiel de remarquer que cet interlocuteur fictif n'est pas le lecteur, auquel il n'est pas d'usage de s'adresser en latin.

6° *La deuxième personne du singulier au subjonctif.* L'emploi de la seconde personne indique encore ici le dialogisme. Mais, par suite du choix du mode, la personne prise à partie n'est pas définie, elle reste dans le vague d'une hypothèse, elle correspond mieux que l'indicatif à l'indétermination du pronom français « on ».

On sait que cet emploi a donné naissance à une règle fausse de Lhomond sur la construction de *si* : « Memoria minuitur, nisi eam *exerceas* », si *on* ne l'exerce (cf. Cic., *De sen.*, 21) ; il y aurait *nisi exercet*, si le sujet était Titus ou Gaïus. Cette interprétation a été établie par le grand philologue danois Madvig. Les contradictions de quelques Allemands n'ont pu l'ébranler [3]. J'ajoute seulement que les poètes ne suivent pas une règle différente de celle de la prose. Lucrèce écrit d'abord : « Nulla *potest* oculorum acies contenta tueri » (I, 324) ; puis : « cernere *possis* » (327) ; il unit les deux modes, mis chacun pour son compte, dans : « Quoad *licet* ac *possis* reperire » (II, 850). Ces alternances n'avaient pas été comprises ; dans le dernier passage, Lambin et Lachmann lisaient *potis es*. Voy. les notes de Munro.

7° *Troisième personne du singulier.* On n'exprime pas le sujet, quand le verbe l'indique suffisamment. Il se passe là ce qui s'est passé à l'origine pour les pronoms personnels. Dans *lego*, la personne est exprimée par la désinence. Dans les exemples qui suivent, c'est le radical du verbe qui définit le sujet : *bucinauit* équivaut à *bucinator bucinauit ;* la personnalité du sujet n'a pas à être définie.

L'exemple le plus célèbre est un texte de la loi des douze

---

1. Pour le grec, voy. les articles de Arthur Platt et de M. W. Humpreys dans *the Classical review*, t. X (1896), p. 381, et XI (1897), p. 138.

2. Dans la grande édition des Satires d'Horace, p. xxiii suiv.

3. Voy. Lebreton, *Et. sur la langue de Cicéron*, p. 350. On est un peu étonné de pareilles discussions, quand on trouve en grec le parallèle φαίης ἄν, dans Homère φαίης κε. Voy. aussi la seconde personne d'un temps secondaire avec ἄν, par exemple dans Madvig, *Synt. de la langue grecque*, § 6, c.

tables que nous a conservé Porphyrion (sur Hor., *Sat.*, I, 9, 76) ; « Si in ius uocat, ito. Ni it, antestamino ; igitur em capito ». Le sujet indéterminé est tantôt le demandeur et tantôt le défendeur : « Si on appelle en justice, qu'on y aille (le défendeur). Si on (le défendeur) n'y va pas, que l'on (le demandeur) prenne un témoin ; par suite que l'on (le demandeur) s'en saisisse » [1].

Cet emploi de la troisième personne est fréquent en ombrien. Ainsi dans les tables eugubines, les actions du flamine sont exprimées par un verbe sans sujet : « Quand on aura accompli un certain rit préparatoire, on recevra un honoraire », *ape apelust*, *muneklu habia* [2].

Cette troisième personne sans sujet est très connue en grec pour certains verbes. C'est le ἀναγνώσεται de Démosthène 20, 27 ; etc.), où la personnalité du greffier, ὁ γραμματεύς, est sans intérêt. Nous avons l'exact correspondant dans un fragment de Caton le censeur : « Deinde recitauit [3]. » Cette phrase vient après des passifs ayant le même sens indéterminé : « Bene facta perlecta... leguntur... perlectum est. » Mais en latin, l'usage paraît assez rare, limité à des textes anciens ou de caractère juridique. On le trouve dans la loi des douze tables (Macrobe, I, 4, 19 ; etc.) et dans les recettes et formules du *De agri cultura* de Caton. Il faut classer ici *inquit* de Cic., *Ver.*, V, 148 : « Scriptum exstat in isdem litteris quod iste... neque attendere umquam neque intellegere potuit : ἐδικαιώθησαν, *inquit*, hoc est, ut Siculi loquuntur, supplicio adfecti ac necati sunt ». Cicéron vient de faire lire par le greffier une lettre des Syracusains : « Cedo mihi, quaeso, ex ipsius sinu litteras Syracusanorum. » Cet *inquit* n'est pas comparable avec celui que nous allons voir. En dehors de ces emplois spéciaux de la troisième personne du singulier, on ne peut guère citer que *ter bucinauit*, de Sénèque le père (*Contr.*, VII, praef., 1) une imitation du grec ἐσάλπιγξε (Xén., *Cyr.*, I, 2, 17).

C'est aussi à des langues techniques qu'on rapportera l'emploi de la troisième personne de l'indicatif, de l'impératif en *-to* et du subjonctif dans les traités spéciaux de Caton, de Varron, de Celse, de Pline l'Ancien : « Selibram tritici... in mortarium purum indat » (Caton, *Agr.*, 86). La question est traitée dans les grammaires et n'offre, d'ailleurs, aucune difficulté.

Dans les discussions, les moralistes et les dialecticiens usent de *inquit* sans sujet. Cependant le mot est préparé par le con-

1. Ernout, *Recueil de textes latins archaïques*, p. 114.
2. C. D. Buck, *A grammar of Oscan and Umbrian* (Boston, 1904), § 326.
3. Cité par Fronton, *Epist. ad Ant.*, I, 2 ; p. 109 Mai (1846), p. 100 Naber.

texte, par l'emploi antérieur de la seconde personne ou par une citation en style direct, par la désignation générale du groupe d'où sera tiré le sujet de *inquit*, par une construction passive, impliquant l'idée d'un sujet indéterminé, par une opposition [1]. Cet *inquit* manque complètement chez des historiens, César, Salluste, Tacite ; Tite-Live le connaît. On expliquera de même, dans Horace, *Epît.*, 1, 19, 43, *ait* qui s'oppose à *si dixi*. *Inquit* a un sujet défini par le contexte dans ces écrivains. Mais *inquit* devient presque un signe de ponctuation parlée, analogue à nos guillemets, chez les Pères de l'Eglise qui citent la Bible (Tertullien, *De pudic.*, 22, 10) [2]. Ils doivent cette liberté aux Pères grecs, qui eux-mêmes suivent les errements des écrivains profanes de l'époque hellénistique. Cette littérature de prédicateurs populaires, de conférenciers et de sophistes use d'une formule qui est en rapport étroit avec l'invention de l'interlocuteur fictif et l'usage de la seconde personne [3]. On notera que même Horace, qui, à certains égards, cède aux mêmes tendances, mais qui est plus ancien, ne va pas aussi loin et s'en tient à l'*inquit* de l'interlocuteur fictif. L'origine particulière de cet *inquit* rend peu concluant un rapprochement avec le sanskrit. Comme paraît le reconnaître M. Zubatý, la troisième personne du singulier *āha*, « il dit », rentre dans toute une série d'expressions liturgiques où le verbe a pour sujet réel le sacrificateur [4]. C'est le cas beaucoup plus général que nous considérions au début de ce paragraphe.

On éliminera un autre exemple que cite M. Zubatý et auquel il paraît reconnaître une valeur. Cicéron, *De nat. deor.*, I, 50 : « Et quaerere a nobis Balbe soletis quae uita deorum sit quaeque ab iis degatur aetas (ea uidelicet qua nihil beatius... cogitari potest) ; nihil enim *agit*, nullis occupationibus *est implicatus*, nulla opera *molitur* », etc. Les verbes *agit*, *est implicatus*, *molitur* n'ont pas un sujet indéterminé, mais *deus* qu'il faut tirer de *deorum*. C'est un des cas que j'ai tout à l'heure énumérés pour *inquit*. Cicéron passe ici du pluriel au singulier comme ailleurs de la phrase négative à la phrase affirmative [5]. L'anacoluthe

---

1. Pour le détail et des exemples, voy. mon édition des *Satires* d'Horace, I, 3, 126.
2. Tel n'est pas le cas de Cic., *Tusc.*, V, 118 ; *lex* précède.
3. Ainsi Plutarque, Denys d'Halicarnasse, Lucien. Voy. Dion Chrysostome, 11, 10 ; 35, 12 ; 66, 2 ; 74, 28.
4. *Zeitschrift*, *l. c.*, p. 505.
5. Outre mes notes sur Hor., *Sat.*, I, 1,1, voir Cic., *Rosc. com.* 7, où *protulit*, *recitauit*, paraissent s'expliquer par un *aliquis*, à tirer de *nemo*, et indéterminé.

est favorisée par la parenthèse qui s'intercale entre les deux séries de propositions [1].

8° *Troisième personne du singulier au subjonctif.* Dans les ouvrages techniques, cette personne sert à désigner une action à faire. J'ai mentionné tout à l'heure cet emploi à côté de l'emploi correspondant de l'indicatif.

En dehors de ce cas, la troisième personne du subjonctif est rare pour désigner un sujet indéterminé. M. Zubatý cite une comparaison dans PLAUTE, *Rud.*, 1290 : « Perii : quom mentionem | fieri audio usquam uiduli, quasi palo pectus *tundat* », « c'est comme si on me frappait la poitrine avec un pieu ». M. Zubatý rapproche HOMÈRE, *Il.*, XXII, 199 : Ὡς δ'ἐν ὀνείρῳ οὐ δύναται φεύγοντα διώκειν, « on ne peut poursuivre un homme qui fuit ». Mais le verbe est à l'indicatif. J'ajoute un second exemple qui se trouve ailleurs que dans une comparaison : Properce, IV, 1,38, « Sanguinis altricem non putet esse lupam », « on ne dirait pas que la louve a nourri les Romains ». Ces deux passages de Plaute et de Properce ont subi des corrections inutiles.

9° *Première personne du pluriel du présent de l'indicatif.* Il y a là une figure, comme dans l'emploi de la première personne du singulier. Le sujet parlant se comprend lui-même dans l'affirmation : « quae uolumus, ea credimus libenter » (CÉSAR, *B. C.*, II, 27, 2). On comparera, chez le même auteur : « Fere libenter homines id quod uolunt credunt » (*B. G.*, III, 18, 6). L'étude de cette première personne demande souvent une analyse délicate du contexte. Car la substitution de *nos* à *ego* introduit des nuances très fines. Il faut éviter de les confondre avec la simple traduction oratoire de l'idée de « on » [2].

10° *Troisième personne du pluriel.* Tout le monde connaît *dicunt*, *ferunt*, *aiunt*, etc. Cet usage n'existe guère que pour les verbes signifiant « dire » ou « penser » à l'époque classique. Avec d'autres verbes, on ajoutait un mot qui suggérait l'idée de pluralité, comme *uolgo*.

Mais anciennement, cet emploi était général avec toute espèce

---

1. Je ne compte pas non plus ici la troisième personne indéterminée d'un mode personnel ou le réfléchi après un infinitif ou un participe. L'emploi de la troisième personne est forcé et résulte de la structure même de la phrase ; CIC., *Mur.*, 16 : « Amplitudinem nominis quam non *acceperit* tradere » ; *Off.*, I, 99 : « Neglegere quid de *se* quisque sentiat arrogantis est. » Ce dernier genre de phrase a son correspondant en français : « On a souvent besoin d'un plus petit que soi ». Voy. MADVIG, *Gr. lat.*, §§ 388 *b*, rem. 2 et 490 *c*, rem. 5.

2. Voir R.-S. CONWAY, *The singular use of « Nos »*, dans les *Transactions of the Cambridge philological society*, Vol. V, part 1 (Londres, 1899). Ce mémoire ne paraît pas avoir été accueilli par l'attention qu'il mérite.

de verbes. Loi des douze tables (dans la *Rh. à Hér.*, II, 20) : « Rem ubi pacunt, orato ; ni pacunt,... caussam coiciunto » ; Plaute, *Most.*, 101 : « Aedes quom extemplo sunt paratae, expolitae, | ...laudant fabrum atque aedes probant, sibi quisque inde exemplum expetunt. » Il faut mettre à part d'autres phrases où le sujet n'est pas indéterminé et se tire du contexte. M. Conway, dans le mémoire sur *nos* que je viens de citer, écarte dans ses préliminaires l'emploi de *nos* désignant la famille ; c'est un pluriel réel, normal. Nous trouvons le même sens à la troisième personne. Ainsi dans Plaute, *Most.*, 317 : « Nunc comissatum ibo ad Philolachetem, | ubi nos hilari ingenio et lepide accipient » [1]. *Nos* désigne Callidamatès et sa maîtresse Delphium ; *accipient* a pour sujet Philolachès et sa maîtresse Philematium. Ce sont deux ménages qui s'invitent. Le nom de Philolachès suffit pour l'un d'eux. Au surplus, *accipient* est une correction de Lorenz pour *accipiet* des mss.

Il en est autrement quand le sujet non exprimé du verbe est général. A cause de son caractère même, il est indéterminé. Il faut alors deux conditions. D'abord, le verbe par lui-même ou le contexte désigne la nature du sujet. De plus, la personnalité du sujet est indifférente. C'est ce que nous avons déjà observé pour la troisième personne du singulier : *recitat*, ἀναγνώσεται, ἐκήρυξε. On peut en dire autant du passif impersonnel, quand la personne est insignifiante, quand un esclave, entre autres, fait une commission : « A qua muliere cum erat ad eum (Verrem) uentum et in aurem eius insusurratum » (Cic., *Ver.*, I, 120) ; il s'agit d'un message envoyé à Verrès par Chélidon sa maîtresse, qui fait changer les dispositions du fameux *ius uerrinum*.

Cela est particulièrement fréquent avec *mitto*, surtout à l'ablatif absolu : « Missis ad id uisendum prodigium », « missis qui conicerent » (Tite-Live, I, 31, 2 ; 37, 1).

On a noté que les écrivains techniques emploient volontiers la troisième personne du singulier dans de pareilles conditions. Il faut ajouter qu'il en est de même au pluriel. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le chapitre de Varron sur l'élevage des porcs (*R. R.*, II, 4). Ainsi § 6 : « Pastum *exigunt* aestate mane et, antequam aestus incipiat, *subigunt* in umbrosum locum... : post meridiem rursus lenito feruore *pascunt*. » Nous trouvons un peu plus loin (§ 8) ces changements de sujet qui

1. Cité à tort par Zubatý, p. 507.

sont familiers à Varron : « Admissuras cum faciunt, *prodigunt* in lutosos limites ac lustra, ut uolutentur in luto... cum omnes conceperunt, rursus *segregant* uerres ». Tandis que *faciunt*, *uolutentur*, *conceperunt* a *sues* pour sujet, *prodigunt* et *segregant* désignent les actions des porchers. En réalité, tous ces sujets sont déterminés par leur seule action exprimée par le verbe. Krumbiegel, auteur de l'index de Varron, fait suivre *segregant* d'un point d'exclamation. Il abuse de ce signe, qui n'avance guère le lecteur.

Toute la suite présente les mêmes particularités : *curant* (17), *non producunt*, *sinunt* (19), *patiuntur*, *secernunt* (20), etc. On trouverait des exemples en abondance dans d'autres chapitres ; voir ce qui est dit de la méthode à suivre avec les moutons, II, 2, 10 suiv.

Ces exemples nous amènent à Virgile. Les *Géorgiques* sont un poème, mais aussi un ouvrage technique. L'auteur suit les errements de ses devanciers. Pour le fonds, il s'inspire du plus immédiat qui est Varron. On ne doit pas s'étonner de retrouver chez lui un usage observé chez Varron. Dans la description de la greffe, le sujet logique, le jardinier, reste indéterminé (II, 75) :

> Angustus in ipso
> *Fit* nodo sinus : huc aliena ex arbore germen
> *Includunt* udoque *docent* inolescere libro.

Les exemples se multiplient au IIIe livre, qui traite de l'élevage, comme les chapitres de Varron cités plus haut. Les actes des *magistri pecorum* sont indiqués par le verbe seul : *instant* (123), *impendunt* (124) « frondesque *negant* et fontibus *arcent* » (131), « non saltu superare uiam *sit passus* » (141), « nomina gentis *inurunt* » (158), *tondent* (312), « ne tondere quidem... uellera nec telas *possunt* attingere putres » (561-562). Il est assez curieux de trouver que ces formules sont surtout employées à propos d'élevage. La troisième personne du pluriel est rare ailleurs dans Virgile pour exprimer un sujet indéterminé.

On n'ajoutera pas à ces passages, IV, 231 :

> Bis grauidos cogunt fetus, duo tempora messis.

Virgile parle de la récolte du miel : « Deux fois par an, les abeilles distillent leurs lourds produits ; il y a deux époques pour la moisson. » Heyne, Wagner, Conington donnaient à *cogunt* un sujet comme *apiarii*. Mais les auteurs techniques rendent solidaires la fabrication du miel et sa récolte (Aristote,

Hist. an., IX, 40, 21 ; COLUMELLE, IX, 14, 5 et 11 ; PLINE, XI, 34-41). Virgile ne veut pas dire autre chose. Nous retiendrons *cogunt*, en l'expliquant autrement que par un sujet humain ; entendons *cogunt apes*.

Dans une comparaison de style épique, nous avons enfin (II, 280) :

> Campo stetit agmen aperto,
> Derectaeque acies, ac late fluctuat omnis
> Aere renidenti tellus, necdum horrida *miscent*
> Proelia, sed dubius mediis Mars errat in armis.

Le sujet de *miscent* est indéterminé ; l'expression et le contexte suggèrent *milites*.

Dans l'*Enéide*, les occasions d'employer ce pluriel sont plus rares, ou peut-être son caractère un peu technique n'est-il pas tout à fait approprié au ton général. Nous n'avons cependant pas de motif de chercher une autre explication à *gerunt* de VII, 664 : *gerunt milites*, comme *miscent milites* dans les *Géorgiques*. Les deux expressions sont analogues. Ce *gerunt* doit être expliqué avec le contexte ; j'y reviendrai donc dans la note suivante.

Des expressions courantes *dicunt*, *aiunt*, on rapprochera *canebant* et *canunt* (VII, 79, 271). On peut, il est vrai, soutenir que le sujet *uates* impliqué par le verbe, est un nom de profession, comme le sujet qu'impliquent les verbes techniques.

11° *Emploi de « quis », « aliquis », « quisque », « nemo », « quisquam », « quicumque », « qui », etc.* Il est inutile de s'y arrêter. Voir l'article de Quicherat, p. 149.

12° *Emploi de « homines »*. Dans *homines*, le sens de « on » se croise avec celui de « les gens ». La nuance peut être définie au moyen de la traduction française. D'autre part, *homines* et la troisième personne du pluriel sans sujet ont une grande analogie, dans le même rapport que l'anglais *people* avec *they*. Virgile n'a pas beaucoup d'occasions d'employer *homines*. Il préfère les expressions spécialisées, plus concrètes. *Homines* a, d'ailleurs, plutôt un sens général qu'un sens indéterminé. Cependant il a bien le sens général dans cet unique passage des *Géorgiques* (II, 433) : « Et dubitant *homines* serere atque impendere curam. » Un peu plus loin, *hominum* a le sens habituel (439) : « Arua... hominum non ulli obnoxia curae » ; nous disons ainsi « la main de l'homme ».

Les autres mots par lesquels le latin traduit l'idée de « les gens » ont un sens défini et ne sont pas des équivalents grammaticaux de « on » ; ainsi *mortales*, *populus*, *uiri*, etc.

13° *Datif du participe présent*. Ce datif indique dans quelles circonstances une chose a lieu par rapport à une personne indéterminée. Le plus souvent, il peut être remplacé en français par une proposition conditionnelle : « Si on... » L'objet est donc supposé placé sous le point de vue d'une personne indéterminée. Le rapport est physique ou moral : « Oppidum primum Thessaliae *uenientibus* ab Epiro » (Cés., *B. C.*, III, 80, 1) ; « Vere *aestimanti* Aetolicum magis ad Thermopylas bellum quam regium fuit » (T.-L., XXXVII, 58, 8). Ces constructions paraissent ne pas se rencontrer dans Cicéron [1].

Il n'y aurait pas lieu d'appuyer, si elles n'avaient été l'occasion de véritables contresens ou de raisonnements faux. C'est ainsi qu'il ne faut pas voir la construction rarissime de *refert* avec le datif dans Hor., *Sat.*, I, 1, 50 : « Dic quid referat, intra | naturae finis *uiuenti*, iugera centum | an mille aret. » La phrase s'achève sur une troisième personne qui a pour sujet le sujet indéterminé de *uiuenti* ; voy. p. 158, note 1. Virgile raconte les précautions prises par Cacus pour dissimuler son larcin. Il termine par ce vers (VIII, 212) : « *Quaerenti* nulla ad speluncam signa ferebant ». C'est une conclusion générale : « Si on cherchait, on ne trouvait aucune trace » ; ce qui équivaut à : « Personne n'aurait trouvé ». Dans cette partie de la narration, le poète ne parle pas d'Hercule et s'exprime d'une manière absolue. Ovide, *Fastes*, I, 547-550, a conçu, au contraire, cette description par rapport à Hercule :

Mane erat : excussus somno Tirynthius actor
De numero tauros sensit abesse duos.
Nulla uidet quaerens taciti uestigia furti :
Traxerat auersos Cacus in antra ferox.

L'Allemand Münzer trouve Ovide plus précis et pense qu'il a corrigé Virgile [2]. De fait, Ovide n'en dit pas plus que Virgile.

---

1. C'est à tort qu'on a voulu y compter cette phrase des *Tusc.*, V, 70 : « Haec *tractanti* animo et noctis et dies *cogitanti*, exsistit illa a deo Delphis praecepta cognitio, ut ipsa se mens adgnoscat. » Prise isolément, cette phrase ne se rapporte pas à une personne quelconque sujet de l'hypothèse de *tractare* et de *cogitare*, mais à la personne même que définissent les participes ; en d'autres termes, l'équivalent exact n'est pas « si on », mais « pour celui qui ». Remise dans le contexte cette phrase s'applique à une personne définie antérieurement par hypothèse (§ 68) : « Sumatur enim nobis quidam praestans uir optimis artibus isque animo parumper et cogitatione fingatur. » Cicéron examine ce qu'un tel sage éprouve en étudiant successivement la philosophie naturelle, la morale et la dialectique. La phrase du § 70 sert de transition à la seconde partie ; le sage imaginé est rappelé de l'étude de la physique (*haec*) à celle de la morale par l'oracle de Delphes.

2. *Cacus, der Rinderdieb*, programme de l'Université de Bâle, 1911 ; p. 17-18. Cette brochure est un chef-d'œuvre de sophistique ; il n'y a absolument rien à en tirer. Ce sont des œuvres de ce genre qui discréditent la critique des sources.

Il a changé le point de vue, pour ne pas copier Virgile de trop près.

14° *Divers cas du participe.* Voy. QUICHERAT, *l.c.*, p. 130.

15° *Expression avec « res ».* Ainsi CÉSAR, *B. G.*, VI, 19, 3 : « De morte si res in suspicionem uenit. » En pareil cas, on passe tout naturellement d'une proposition avec *res* à une autre où l'on a *putant*, *putarent*, etc. : « Res erat in ea opinione ut putarent id esse actum... » (CIC., *Att.*, II, 24, 3). Une telle phrase montre bien quel est le caractère de l'emploi de *res*. On ne peut guère citer ici qu'un passage de Virgile (V, 638) : « Iam tempus agi res », le moment est venu d'agir, qu'on agisse. Ce qui domine dans les locutions contenant *res*, est l'élément concret, le fait ou l'acte.

16° *Expressions nominales diverses* : « On espère », *Spes est ;* « On admire », *Admiratio est*. Voy. QUICHERAT, p. 153.

Une partie de ces tournures tendent à devenir des procédés grammaticaux (1°, 2°, 3°, 6°, 10°) ; d'autres sont de pures figures de style (4°, 5°, 9°, 13°). Mais elles gardent toutes quelque chose de leur sens premier et elles ne sont pas synonymes. Sans doute, le français peut souvent traduire ces nuances. Les bons écrivains les distinguent. Cependant l'évolution paraît s'être accomplie depuis l'antiquité au profit de la banalité, du style des administrations et des journalistes [1].

II

AVENTINUS

Dans le défilé des troupes italiennes qui vont combattre avec Turnus, Virgile nomme en seconde ligne celles d'Aventinus (*En.*, VII, 655) :

Post hos insignem palma per gramina currum 655
Victoresque ostentat equos satus Hercule pulchro

1. Les maîtres, bien entendu, tirent un parti délicat de ce nouveau moyen d'expression : « *On* pourra vous offrir de quoi vous consoler », dit Arsinoé à Alceste dans le *Misanthrope*. « On » atténue une offre un peu vive (BOURCIEZ, *Revue critique*, 1916, t. II, p. 388). Mais, en général l'emploi de « on » révèle le moindre effort et cette tendance à l'abstraction que favorise la diffusion de l'enseignement primaire.

Pulcher Auentinus clipeoque insigne paternum
Centum anguis cinctamque gerit serpentibus hydram ;
Collis Auentini silua quem Rhea sacerdos
Furtiuum partu sub luminis edidit oras, 660
Mixta deo mulier, postquam Laurentia uictor
Geryone extincto Tirynthius attigit arua
Tyrrhenoque boues in flumine lauit Hiberas.
Pila manu saeuosque gerunt in bella dolones
Et tereti pugnant mucrone ueruque Sabello. 665
Ipse pedes tegumen torquens immane leonis,
Terribili impexum saeta, cum dentibus albis
Indutus capiti, sic regia tecta subibat
Horridus Herculeoque umeros innexus amictu.

Au v. 664, *gerunt* n'a pas de sujet, et vient brusquement après une longue description du chef, Aventinus. Ce heurt des deux parties du morceau avait suggéré une idée singulière à Henry. Il y trouvait l'expression non dissimulée du mépris de Virgile pour la foule, un dédain tout aristocratique. Le poète n'a jamais affiché de tels sentiments ; on pourrait plus facilement parler de son admiration pour les humbles travailleurs : *O fortunatos nimium...* Le tour ne comporte aucune nuance particulière, d'après les exemples que nous venons de voir. Le sujet de *gerunt*, c'est la bande armée qui suit le chef. Leur nom, leur qualité, leur personnalité n'ont en cette circonstance aucun intérêt. Ce que Virgile veut montrer, ce sont leurs armes, le *pilum*, qu'il suffit de désigner à des Romains, les poignards terribles dans le corps-à-corps (*saeuos dolones*), l'épée courte (*mucro*), la lance sabine (*ueru*). Dans un défilé, le spectateur voit nettement les chefs, grâce à leur place et à leurs insignes ; il ne distingue personne dans la masse qui les suit, mais il remarque les armes. L'emploi de *gerunt* n'est pas seulement normal, il s'accorde tout à fait avec la conception générale de l'épisode. On le rapprochera de *miscent*, que nous venons de voir dans une comparaison des *Géorgiques* : « Gerunt milites ».

M. Fowler (voy. plus haut, p. 142) a été retenu par la même difficulté ; il en a proposé une solution différente, et place les vers 664-669 après le v. 749. Ces vers feraient partie de la description d'Ufens, qui passerait de six vers à douze. Celle d'Aventinus se trouverait réduite de quinze à neuf. M. Fowler appuie sur ces questions de chiffres. Comment Aventinus, personnage probablement inventé par Virgile, en tout cas secondaire, recevrait-il quinze vers, quand Mézence, autrement important, qui précède immédiatement, n'en a que huit ? J'avoue que ce genre de raisonnement me touche peu ; tant de motifs ont pu guider

le poète, soit le désir de mettre en relief précisément un héros imaginaire ou moins connu, soit la préoccupation très vraisemblable de varier et de ne pas découper cette procession, facilement monotone, en tranches trop égales, soit le besoin de faire valoir un groupe de guerriers.

Mais dans le cas d'Aventinus, il y a une raison décisive de ne pas lui retirer les v. 664-669 : c'est qu'on lui retirerait ses troupes en même temps. Qu'on relise l'épisode. On verra que Virgile ne manque pas d'indiquer avec les chefs les troupes qui les suivent, les noms des villes et des peuples d'Italie, et telle est, sans doute, la cause première de ce défilé : le poète a voulu célébrer les vieilles cités et les cantons de cette terre si magnifiquement louée dans les *Géorgiques*. A ce propos, si on me permet une parenthèse, je ne crois pas du tout que le poète se soit fait l'instrument d'une politique « italienne » d'Auguste. Ses sentiments ont trop d'accent pour avoir été inspirés d'autrui ; ils sortent du cœur. Donc les chefs et les soldats l'intéressent également et il ne manque pas de les dépeindre les uns et les autres. Il dit seulement de Virbius : « Insignem quem mater Aricia misit, | eductum Egeriae lucis umentia circum | litora » (762-764). Mais cela suffit pour marquer les bois frais d'où sort Virbius ; l'imagination n'a aucun effort à faire pour voir derrière lui des compagnons ; Virbius, c'est Aricie. La brièveté de cette mention peut être due au mystère qui recouvre le personnage ; elle a surtout pour but de laisser la place à la légende, qui réclame seize vers. Seul Aventinus serait nommé, sans qu'on sache d'où il vient ou qui le suit. Ajoutez enfin que *Herculeo amictu* renvoie au v. 656.

Pour M. Fowler, Aventinus vient de l'Aventin et représente dans le défilé le site de Rome, qui ne pouvait y figurer autrement, puisque Virgile gardait en réserve les autres collines pour le livre suivant. Mais les v. 659-660 ne disent pas qu'Aventinus arrive de l'Aventin ; on y voit seulement qu'il y est né. Le lecteur ancien devait simplement conclure que l'Aventin s'appelait ainsi à cause de la naissance d'Aventinus, suivant une méthode constante et dont le poème vient de fournir encore des exemples par les noms de Misène, Palinure, Caïète. Virgile s'exprime tout autrement à propos de Virbius, malgré l'analogie des deux passages ; il dit expressément : « quem mater Aricia *misit* » : Virbius vient d'auprès de qui l'envoya. L'Aventin n'était pas la seule colline romaine que laissait en quelque sorte inoccupée le plan du livre VIII. L'histoire de Cacus l'a enfin pour théâtre : « Lustrat Auentini montem » (VIII, 231). Si Rhéa donne à Hercule un fils sur l'Aventin, c'est que l'Aventin est le lieu de

la légende d'Hercule. Le nom d'Aventinus ne suffit pas à désigner ses soldats.

Dès lors, il faut chercher quels sont les guerriers qui marchent derrière lui. Ce sont des Sabins, *pugnant ueru Sabello*. L'objection de M. Fowler, que l'Aventin n'a aucun rapport avec la Sabine, tombe. C'est l'Aventin qui n'a pas de rapport avec la troupe d'Aventinus. On ne devra pas du reste oublier que le *ueru*, ici l'arme des Sabins, est dans les *Géorgiques* l'arme des Volsques, *Volscosque uerutos* (II, 168). Les Volsques parlaient un dialecte sabellien.

Cette conclusion contredit l'idée que M. Fowler s'était faite des troupes d'Aventinus et du bel Aventinus. Il voyait en lui un héros à demi civilisé, comme il convenait au représentant d'une région qu'illustrerait la grande Rome. Reprenons la description de Virgile.

Aventinus est représenté d'abord avec ses chars victorieux, *currum uictoresque ostentat equos* (655-656). Au v. 666, il est à pied, *ipse pedes*. Suivant un usage fréquent, *ipse* oppose un individu à l'ensemble dont il fait partie :

> Ergo *ipsas* quamuis angusti terminus aeui
> Excipiat (neque enim plus septima ducitur aestas),
> At *genus* immortale manet ;

dit Virgile (*Géorg.*, IV, 206) à propos des abeilles ; les individus ont une vie brève, l'espèce est immortelle. La troupe d'Aventinus est donc montée sur des chars. Lui, il est descendu, à part, d'autant plus visible. Un char de guerre était monté par un cocher et par un homme d'armes. Aventinus marche à pied, laissant le char à son conducteur. Cet homme à pied en tête de ces chars fait sentir la lenteur du défilé.

Son costume attire l'attention : « Tegumen torquens leonis... indutus capiti. » Dans cette expression *indutus capiti*, on entendait qu'il s'agit de la tête d'Aventinus et on faisait de *capiti* un datif, d'après l'expression *pellem sibi induere*. Le rapprochement est discutable. Le participe *indutus*, ayant le sens moyen, par lui-même équivaut à *qui sibi induit*. C'est la construction de *percussae pectora*, « s'étant frappé la poitrine ». Un complément direct peut se joindre au participe, comme à *sibi induere*. Mais si *indutus* a le sens moyen, la forme par elle-même implique l'idée du complément au datif *sibi*. On ne voit pas comment alors un autre datif peut être exprimé en outre. Ce serait comme si on disait : *pellem capiti sibi induit*. De telles phrases ne paraissent pas latines. Quand la partie revêtue doit

être indiquée, on trouve l'ablatif avec *in* dans l'ancienne langue : « Aspexit uirginem | instantem, in capite riculam indutam ostrinam » (TURPILIUS, *Hetaera* ; dans Nonius, p. 539). HOR., *Sat.*, I, 6, 74, a l'ablatif avec épithète sans préposition : « Laeuo suspensi loculos tabulamque lacerto. » L'usage si libre de l'ablatif avec épithète permet de reconnaître ici, en effet, plutôt un ablatif qu'un datif. *Capiti* n'est donc pas un datif désignant la partie revêtue ; c'est un ablatif archaïque en *-i*. Virgile en a plus d'exemples qu'on ne croit : *sorti* (*Géorg.*, IV, 165), *silici* (*En.*, I, 174), etc. Pour la syntaxe, *capiti* (entendez : *leonis*) est un vulgaire ablatif d'instrument.

La coiffure du héros est la tête d'une peau de lion ; la dépouille recouvre le haut du corps ; on voit les dents blanches du monstre luire menaçantes. Des vers d'Homère sont rapprochés par les commentateurs. Aucun ne correspond exactement avec la description de Virgile, ce qui n'est pas rare pour ces rapprochements qui encombrent le rez-de-chaussée de nos éditions. Dans *Il.*, X, 23 et 29, une peau de bête sert de manteau ou de coiffure ; mais le trait caractéristique, les dents brillantes, manque. Au même chant, v. 263, il est question d'incrustations de défenses de sanglier. Virgile n'avait pas besoin de chercher la coiffure d'Aventinus dans Homère. Il n'avait probablement qu'à regarder les *signiferi* de l'armée romaine. Sans doute, nous n'avons pas de texte sur ce genre de costume avant Végèce, II, 16, qui nous montre les casques des porte-enseignes « ad terrorem hostium ursinis pellibus tectas ». Mais nous voyons déjà cette coiffure sur un monument du temps de Claude [1] et, bien plus tôt, Polybe (VI, 22) dit que les vélites ont une peau de loup sur leur casque. M. Fowler a donc tort, s'il s'étonne d'une telle coiffure sur la tête d'un bel adolescent, *satus Hercule pulchro pulcher Auentinus*. Toute la science qui va prendre des exemples dans la tradition étrusque et jusque dans les tribus de Bornéo, n'est pas, sans doute, déployée en pure perte. On l'utilisera autrement que pour l'explication ethnographique ou pour prouver le caractère sauvage de cette parure. Beaucoup de détails de costume, sans parler d'autres institutions, sont venus d'Étrurie à Rome. Mais il est plus simple d'admettre qu'Aventinus est coiffé d'une peau de lion comme si souvent Hercule son père ; *Herculeo amictu* est l'écho de *satus Hercule*.

L'idée qu'Aventinus doit être à demi civilisé, parce qu'il vient de la région de Rome, repose sur une donnée première qui nous

1. Ad. REINACH, dans SAGLIO, *Dict. des ant.*, t. IV, 2, 1322, n. 5.

a paru fausse ; mais elle contredit aussi, semble-t-il, l'impression qu'on a en lisant le VIIIe livre. Virgile nous montre les Arcadiens d'Evandre, au milieu des pâtres indigènes, comme un îlot de civilisation entouré par la barbarie, un îlot d'une civilisation fort modeste elle-même. L'intention du poète paraît bien avoir été de frapper l'imagination du lecteur par le contraste entre ce lointain passé et l'éclat du présent : « passimque armenta uidebant | romanoque foro et lautis mugire Carinis ».

Mais Aventinus est-il beau dans le sens de « paré, élégant, splendide » ? Comment l'épithète s'applique-t-elle aussi à Hercule ? Je crois qu'il faut s'en tenir à une signification que connaissent les scoliastes : « Plerumque uirtus et pulchritudo pro se inuicem ponuntur » (Servius sur IV, 149). Un dieu est beau par l'efficacité toujours présente de sa puissance. Apollon est invoqué officiellement avec cette qualité aux jeux séculaires de Septime Sévère (*C. I. L.*, t. VI, 32328, 8). Lucilius déjà fait allusion à cette épithète du dieu (dans le Ps. Servius, *En.*, III, 119) ; Ennius la donnait à Romulus (Cic., *De diu.*, I, 107). Le mot paraît avoir aussi quelquefois le sens de « puissant » à propos d'un homme (Sén., *Apocol.*, 12). Aventinus est *pulcher*, parce qu'il est le fils d'Hercule, tel aussi le mystérieux et divin Virbius, *Hippolyti proles pulcherrima bello* (*En.*, VII, 761).

III

CYCNUS ET CUPAVO

Sur les bateaux que les Étrusques de Tarchon mettent à la disposition d'Énée, figure un contingent ligure (X, 185) :

Non egote, Ligurum ductor fortissime bello, 185
Transierim, Cinyre, et paucis comitate Cupauo,
Cuius olorinae surgunt de uertice pinnae,
Crimen, Amor, uostrum formaeque insigne paternae.
Namque ferunt luctu Cycnum Phaethontis amati,
Populeas inter frondes umbramque sororum 190
Dum canit et maestum Musa solatur amorem,
Canentem molli pluma duxisse senectam
Linquentem terras et sidera uoce sequentem.
Filius aequalis comitatus classe cateruas
Ingentem remis Centaurum promouet ; ille 195
Instat aquae saxumque undis immane minatur
Arduus et longa sulcat maria alta carina.

Le texte qui précède est celui de Ribbeck. Au v. 186, *cinyre* est la leçon de b^2 ; les mss. ont tous des leçons divergentes : *cinyrae* M, *cinire* V b, *cinere* c γ, *c(i)nera* P, *cumarre* R. Ajoutons la note du Ps.-Servius, d'après les mss. F G de Thilo : « *Cunare* quidam duci nomen datum tradunt a Cunaro monte qui in Piceno est. » Macrobe, V, 15, 4, critiquant le désordre géographique de l'énumération de Virgile, dit : « Hinc rapit Cinirus illum (Vergilium) ad Liguriam, Ocnus Mantuam. » De ces renseignements, on peut conclure à une double tradition du texte vers la fin de l'antiquité : *Cinyre* et *Cinyra*. *Cinyre* est représenté par Macrobe et les mss. V R b c γ, dans la mesure où des altérations secondaires permettent de retrouver une leçon plus ancienne. *Cinyra* doit être déduit de M et de P : *cinyrae* est plutôt dans M le résultat du doublement de l'*e* de *et* que la notation *ae*, fréquente dans les mss. anciens pour *e* ; *c(i)nera* dans P, où l'*i* est de seconde main, est une altération de *Cinyra* écrit probablement *Cynera*. Les mss. ont *et*, après le mot douteux.

Pour élucider le vers 186, il faut considérer tout le passage. Au v. 189, *namque* annonce un développement, l'explication de ce qui précède. C'est l'histoire de Cycnus changé en cygne après la mort de Phaéthon. Phaéthon est l'éromène de Cycnus. Nous n'avons sur cette histoire aucun renseignement qui soit antérieur à Virgile. Le pseudo-Hygin raconte que Cycnus est un proche de Phaéthon (*Fab.*, 154). Virgile ne blâme ni n'approuve leur amour. Plusieurs personnages dans la mythologie grecque portent le nom de Kyknos. Il y en a surtout deux qui comptent, un fils d'Arès et un fils de Poseidôn. Ce sont tous deux des êtres brutaux, brigands ou tout au moins guerriers farouches. Le premier est tué par Héraklès et appartient à la légende de ce héros. Le second est invulnérable et changé en cygne, au moment où Achille le touche à mort[1]. Si Virgile n'applique pas lui-même une légende préexistente à un personnage de son invention, du moins il accueille la transposition italienne d'une légende grecque. L'application de la double légende grecque à un héros ligure, est due, vraisemblablement, au caractère rude et indomptable des Ligures, *assuetum malo Ligurem* (*Géorg.*, II, 168 ; Cic., *Leg. agr.*, II, 95 ; T.L., XXVII, 48, 10). Les amours de Cycnus et de Phaéthon sont un élément adventice, peut-être nouveau. En tout cas, Virgile semble bien avoir fait tous ses efforts pour

1. Voy. Engelmann, dans Roscher, *Lexikon der gr. u. röm. Mythologie*, II, 2e partie, col. 1690.

changer une histoire assez sombre en un tableau gracieux et touchant.

Cupavo est fils de Cycnus. Dans le texte qu'on vient de lire, cela ressort du vers 194, *filius*, et aussi du vers 188. Mais ce vers 188 est obscur. Cupavo porte sur la tête des plumes de cygne. On notera *de uertice*, de la tête[1]. Contrairement aux conventions de noblesse que lui imposent traducteurs et commentateurs, Virgile ne parle pas de casque. Le détail nous montre une sorte de sauvage, chef assez convenable pour les rudes Ligures. On pense alors à ces têtes couronnées de plumes qui figurent sur les monuments égyptiens et sur le disque de Phaistos et qui représentent des barbares du monde méditerranéen[2].

Le vers 188 est une explication de *olorinae pinnae*. Le second hémistiche est assez clair. *Insigne* est le mot propre pour désigner l'ornement caractéristique d'un héros, son « épisème », qui généralement figure comme des armoiries personnelles sur la bosse centrale du bouclier ; voy. II, 389, 392 ; VII, 657. Cupavo porte l'insigne sur la tête. Cet insigne appartient, littéralement, à l'aspect extérieur de son père : *formae* (*est*) *insigne paternae ;* il appartient à la forme que son père a prise une fois changé en cygne. Ce membre de phrase amorce l'histoire suivante : *namque ferunt*, etc.

Le premier hémistiche est obscur et a été très discuté. Voici la glose de Benoist, qui suit ici Wagner : « *Originis uestrae, o pinnae, causa est amor.* » *Amor* doit être ainsi développé : *Amor quo Cycnus Phaethontem amicum amplexus erat.* Traduisons donc : L'amitié fut cause, ô plumes, que vous avez trouvé place sur la tête de Cupavo ; vous rappelez la métamorphose de son père. Et en laissant de côté l'apostrophe un peu étrange du poète, nous dirons : Ton casque est ombragé de plumes de cygne, ornement qui rappelle une amitié fatale, et emblème de la métamorphose qu'a subie ton père. » La paraphrase qu'il faut ajouter à la traduction est la meilleure critique de cette explication.

Pour Sprengel, *Amor* est le vocatif ; Virgile s'adresse à Cupidon et pense en même temps à Vénus, ce qui explique

---

1. *Cristae* désigne le panache du casque et se joint à *uertice* en un sens certain, IX, 732 ; X, 270 ; XII, 493. Il y a doute pour VI, 779. Mais nous n'avons pas *cristae* ici, mais bien *pinnae*. D'autre part, *uertice* indique la tête, non le casque, IV, 247, XI, 642 et 683. L'expression *surgunt de uertice pinnae* est d'une précision que ne comportent pas les autres passages. Cf. à propos du cheveu de pourpre de Nisus, *Ciris*, 122 : « At roseus medio surgebat uertice crinis » ; 185 : « Crinem de uertice sectum ».

2. Adolphe Reinach. *Revue archéol.*, 1910, t. I, p. 20.

uostrum : « Quae pennae uobis, Amor [et Venus], crimini et insigne paternae formae sunt. » Ribbeck a suivi Sprengel. *Vostrum* reste une grosse difficulté. On allègue des passages qui n'ont aucun rapport. Neptune dit d'Éole : « Tenet ille immania saxa, | uestras Eure domos » (I, 139). Mais tout le discours s'adresse à l'Eurus et au Zéphyr, *Eurum ad se Zephyrumque uocat* (131). On comprend que se tournant vers le seul Eurus, Neptune dise : vos demeures. C'est exactement le même cas pour le discours d'Ascagne à Nisus et à Euryale (IX, 257) : « Immo ego uos... per magnos Nise Penatis | ... obtestor. » La seule analogie spécieuse est une invocation aux Muses (IX, 525) : « Vos o Calliope precor, adspirate canenti. » Mais une invocation de ce genre s'adresse « aux Muses ». La tradition invétérée suggère l'idée de pluralité, même si une seule Muse est nommée ; cette interpellation rentre dans un type connu. Dans les autres passages de prose ou de poésie, le pluriel s'explique tout naturellement par le contexte, comme dans le discours de Neptune ; voy. les citations réunies par Forbiger, sur I, 140. L'apostrophe à une seule personne dans une phrase au pluriel est donc possible quand l'idée de pluralité est suggérée par une tradition ou par le contexte. Au fond, la règle est la même que pour l'ellipse. Une phrase peut être elliptique si c'est une formule traditionnelle, en vertu de l'axiome *intellegenti pauca*, ou si les mots supprimés sont dans le contexte. Tel n'est pas le cas de *crimen Amor uostrum*. Cupidon n'est pas tellement inséparable de Vénus, que son nom vaille en même temps celui de sa mère. Cela tient, en partie, à sa situation de fils, qui le subordonne. Vénus et Cupidon ne sont pas un groupe défini comme sont les Muses.

J'ajoute que le texte de Sprengel et Ribbeck contient une équivoque inadmissible, puisque deux personnes, Cinyrus et Cupavo, viennent d'être nommées. Le lecteur ne peut manquer de leur rapporter *uostrum*. Virgile lui aurait tendu un piège s'il avait voulu parler de Vénus et de l'Amour.

L'erreur de Sprengel et de Ribbeck dérive d'une confusion entre *uoster* et le génitif *uostrum*. Les deux mots n'ont pas le même sens. L'adjectif désigne ce qui vous appartient ; le génitif ce qui vous concerne, ce qu'on voit en vous. Nous pouvons juger de cette distinction par un passage du même livre X, dans le discours de Junon. Vénus vient de l'accuser de poursuivre partout les Troyens et de ne leur laisser aucun abri. A quoi Junon répond : « Qui obligeait les Troyens à venir attaquer chez eux les Latins » (72) :

> Quis deus in fraudem, quae dura potentia nostri
> Egit? Vbi hic Iuno ?

Nostri est la leçon de M : *nostra* P R V b c γ. La faute *nostra* est tellement inévitable après *potentia* qu'on doit s'étonner de trouver *nostri* dans le Mediceus. Le texte original est certainement *nostri*, si peu attendu et assez difficile à comprendre. *Potentia nostra* serait simplement notre puissance. *Potentia nostri*, c'est la tyrannie qu'on voit en nous, qu'on nous prête, puisque Vénus prétend que sans contrôle et sans limites nous disposons des événements. Dans cette réplique passionnée, Junon réfute une accusation, l'opinion d'un tiers. C'est pourquoi elle emploie le génitif que nous appelons assez improprement génitif objectif. Ce génitif correspond souvent au discours indirect ; il exprime le sentiment d'autrui : ainsi dans l'éloge de l'agriculture, le philosophe a mis sous ses pieds « le bruit que l'on fait autour de l'Achéron », l'opinion vulgaire sur les enfers, *strepitum Acherontis auari* (*Géorg.*, II, 492). On pourrait multiplier les exemples. Je me permets de rappeler une fois de plus un texte qui commente exactement *amor uostrum*. C'est la phrase de Cicéron à Atticus, à propos des exigences de l'opinion publique vis-à-vis d'Atticus et de Peducaeus : « Is enim splendor est uostrum ut eadem postulentur a uobis quae ab amplissimis ciuibus » (*Att.*, VII, 13,3). *Splendor uostrum*, l'éclat qu'on voit en vous, dont vous jouissez aux yeux du monde ; non pas *splendor uoster*, l'éclat que vous possédez[1]. Donnons donc à *amor uostrum* le sens de : « l'amour que l'on voit en vous, l'amour qui vous caractérise aux yeux des gens ».

Cette nuance va parfaitement avec *crimen*, l'imputation criminelle. Pour ce mot, l'interprétation de Wagner doit être gardée. *Crimen* a un sens concret : il veut dire la cause ou l'objet de l'imputation : « Amor opprobrio uobis est. » Wagner s'appuie sur XII, 600 : « Se causam clamat crimenque caputque malorum. » *Crimen* est entouré de *causa* et de *caput*, ce qui ne laisse aucun doute sur le sens. Mais il suffit de rappeler que les mots qui ont ordinairement le sens subjectif peuvent être pris dans le sens objectif : *suspicio*, le soupçon ou le motif de soupçonner ; *memoria*, la mémoire ou l'objet dont on se souvient ; *aequitas*, l'équité ou les prescriptions du droit. De telles acceptions sont indiquées dans les livres élémentaires[2]. Pour *crimen*, on peut citer surtout des poètes. Pompée dit, en parlant de la

---

1. Voy. mon mémoire sur les *Progrès de l'analyse dans la syntaxe latine*, dans *Philologie et linguistique, Mélanges Louis Havet*, Paris, 1909, p. 219.

2. Berger et Bonnet, *Stylistique latine*, § 9, 2°. Cf. Cic., *Cael.*, 55 ; *De or.*, I, 4 ; *Off.*, I, 36.

guerre où César le plonge par force : « Pompei nec crimen erit nec gloria bellum » ; Francken paraphrase : « Nemo me incusabit quod proelium suscepi, nemo laudabit, si uicero » (Lucain, VII, 112). Properce maudit les eaux de Baïes, qui rendent infidèles tant de jeunes femmes (I, 11, 30) : « A ! pereant Baiae crimen amoris aquae », « Ah ! que périssent les eaux de Baïes injurieuses à l'amour ». Les eaux de Baïes sont une vivante injure pour l'amour, parce qu'elles causent des séparations et des parjures, des crimes contre l'amour. A l'idée de cause, se joint ici la personnification.

Jusqu'à présent, nous avons passé de ce qui est clair à ce qui l'est moins : métamorphose de Cycnus, cause de cet événement, ornement distinctif de Cupavo. N'essayons pas encore d'élucider complètement *crimen amor uostrum*. Nous pouvons tout de même traduire : « La cause de votre réputation est l'amour que l'on voit chez vous ; l'insigne distinctif de Cupavo est pris à l'aspect de son père. » Nous ne pouvons relier ce vers au contexte avant d'avoir élucidé le vers 186.

Le texte *Cinyre* est relatif à un personnage inconnu. Cinyras est, au contraire, un héros malheureux du roman mythologique. Roi de Cypre, il a été la victime de la passion incestueuse de sa fille Myrrha. Adonis est le fruit de ces amours. Mais *Cinyra et* donnent une élision critiquée.

On doit se demander si Virgile s'adresse bien à deux personnages. Le poète n'en annonce qu'un par la forte opposition *non ego te*. Ce personnage est aussitôt défini : *Ligurum ductor fortissime bello*. Si le même est Cupavo, on comprend l'addition *paucis comitate*. Mais *Ligurum ductor fortissime Cinyre* (ou *Cinyra*) joint à *paucis comitate Cupauo* n'offre rien de net à l'esprit. Les Ligures sont-ils les mêmes que les rares compagnons de Cupavo ? On attend l'un ou l'autre, *Ligurum ductor* ou *paucis comitate*. Notons que ce n'est pas *Cupauo* qui est le point malade. Tout ce qui suit se rapporte à ce fils de Cycnus. Nous sommes ainsi ramenés là où les mss. divergent, à *Cinyre-Cinyra*.

On compare *Géorg.*, II, 101 : « Non ego te, dis et mensis accepta secundis, | transierim Rhodia, et tumidis bumaste racemis. » Mais si le tour est semblable, la situation est différente. Virgile énumère les diverses espèces de vignes. Les membres de l'énumération sont isolés et mis au même rang. Dans l'énumération des contingents étrusques, chaque groupe de guerriers vient aussi à son rang. Tels sont les Ligures. C'est à l'intérieur de ce groupe que nous trouvons non plus un chef, mais deux, dont le

second compte seul. Rien ne prouve que Virgile ait calqué jusqu'au bout la formule des *Géorgiques*.

Cupavo est fils de Cycnus. Comment l'apprend-on? D'une manière incidente. Il faut d'abord le deviner, en voyant que les plumes de cygne sont *formae insigne paternae*. Ces trois mots, clairs si on sait que Cycnus est le père de Cupavo, sont fort obscurs, si on ne le sait pas. C'est seulement après avoir raconté l'histoire, que Virgile déclare la parenté des deux personnages *filius* (194).

Même embarras pour *crimen amor uostrum*. Quel que soit le sens adopté, ces trois mots font allusion à l'amour de Cycnus. Peut-on comprendre cette allusion, si aucun des deux amants n'est encore nommé ?

Toutes ces difficultés me conduisent à lire *Cycni* au lieu de *Cinyra* (*Cinyre*) *et*. *Cycni* est un génitif de filiation à la grecque, sans le mot *filius* : « furias Aiacis *Oïli* » (I, 41). On a dès lors le texte suivant :

> Non ego te, Ligurum ductor fortissime bello, 185
> Transierim, Cycni paucis comitate Cupauo,
> Cuius olorinae surgunt de uertice pinnae ;
> Crimen amor uostrum formaeque insigne paternae.

Le vers 188 prend alors toute sa valeur : « La cause de votre malheureuse célébrité est cet amour que l'on voit chez vous : en conséquence, ton insigne est tiré de la forme qu'a prise ton père. » L'amour de Cycnus et de Phaéthon est devenu un événement caractéristique dont la descendance de Cycnus porte le poids et, pour ainsi dire, la marque. Cet amour la désigne au moral, comme les plumes de cygne la distinguent au physique. La particule *que* est explicative, emploi très connu [1]. Le vers 188 sert de transition entre le vers 187 et le récit qui commence au vers 189. Il revient à dire que la cause de l'ornement de Cupavo est l'amour de Cycnus. Tous les détails se justifient par l'usage ordinaire de la langue.

On doit admettre dans les mss. une interpolation savante, facilitée par le rapprochement avec les vers des *Géorgiques*. Les commentateurs ont cru voir dans *crimen amor uostrum* une allusion aux amours criminelles d'amants célèbres et ont été amenés à rapprocher le nom de Cinyras de celui de Cycnus, bien que les deux légendes n'aient rien de commun. Ce sont là procédés de scoliastes. Puis les lecteurs ont voulu voir dans le texte ce

1. Wagner, *Quaestiones*, XXXV.

Cinyras, qui apparaissait inopinément dans la glose. Une fois *Cinyra* (vocatif) *et* substitués à *Cycni*, l'inintelligible *Cinyre* ou *Cinyrae* naissait sans effort sous la plume des copistes. L'interpolation paraît hardie. Qu'on n'oublie pas cependant que le Ps.-Servius ne lit ni *Cinyre* ni *Cinyrae*, mais *Cunare*, ce qu'il explique doctement par un promontoire du Picenum, près d'Ancône, que Pline, *N.H.*, III, 111, appelle d'ailleurs *Cunerus*. Probablement le *Cumarre et* de R dérive de cette troisième hypothèse, aussi savante que celle de *Cinyra et*.

Le mot difficile n'est pas commenté par Servius. En revanche, il rapporte à Cycnus *crimen amor uostrum* : « Phaethontem amatum a Cycno aut pie aut turpiter accipiamus necesse est. Si turpiter, talis est sensus : Crimen uestrum est, o Cycne et Phaethon, quod sic amastis... Alii *uestrum* pro *tuum* accipiunt et ad solum Cycnum referunt, ut [IX, 525, voir plus haut] : *Vos, o Calliope precor*. Si pie amauit, secundum Asprum *crimen* erit *causa*.... ut sit sensus : O Phaethontiades sorores et o Cycne, causa uestrum (id est uestrae) mutationis amor est. » La préoccupation morale du scoliaste byzantin paraît étrangère à Virgile ; Asper, philologue d'une bonne époque, écarte la question. Mais ce qu'il y a de plus utile pour nous dans cette note, c'est qu'elle suppose le nom de Cycnus, à l'exclusion de tout autre, dans le contexte, avec celui de Cupavo. On ne peut guère se fonder sur le seul silence de Servius ; Ribbeck a vraiment abusé de cette donnée incertaine. Mais l'indice positif de cette note relative à Cycnus se trouve corroboré par le silence du scoliaste sur Cinyras, Cunarus et leurs succédanés.

Ce qui reste d'obscur dans le morceau est le fait de notre ignorance. Nous ne pouvons tirer tout à fait au clair les relations de Cycnus avec Phaéthon et avec la famille de Phaéthon. Heyne n'a sans doute pas tort de penser que nous serions mieux renseignés si nous avions les *Amours* de Phanoclès, source possible de ce récit.

Je ne quitterai pas cet épisode sans avoir indiqué deux rapprochements. Au v. 194 :

Filius aequalis comitatus classe cateruas,

ces *aequales cateruae*, rappellent les hétairies grecques, comme les conçoit Aristote. Dans la *Morale à Nicomaque*, VIII, 13 (p. 1161 A, 26 ; cf. *ib.*, 14, p. 1161 B, 34), le philosophe compare le groupe des frères au groupe des citoyens unis dans l'hétairie, mêmes sentiments, même égalité, même âge : Ἡ δὲ τῶν ἀδελφῶν

τῇ ἑταιρικῇ ἔοικεν· ἴσοι γὰρ καὶ ἡλικιῶται, οἱ τοιοῦτοι δ'ὁμοπαθεῖς, κ. τ. λ. Ce sont des hommes de la même génération, *aequales*, ἡλικιῶται.

Le bateau de Cupavo a pour emblème un Centaure. Il domine l'eau, le corps porté en avant et dressé, tenant un rocher suspendu sur les flots. Properce a condensé l'image en quatre mots (IV, 6, 49) : *Prorae Centaurica saxa minantes*. Le rapprochement a été déjà fait par les éditeurs, soit de Virgile soit de Properce. Si je le répète, c'est qu'il n'en est peut-être pas qui mette mieux en lumière la différence du style des deux poètes. On s'inspirera de cette réflexion pour examiner si Virgile a proposé une énigme à ses lecteurs, en écrivant les vers 185-188.

IV

PRAECIAE, NON *PRECIAE*

Dans l'énumération des espèces de vignes, figurent *purpureae preciaeque* (*Géorg.*, II, 95). On écrit d'ordinaire ainsi, *preciae*. Mais les meilleurs manuscrits indiquent la graphie *praeciae* : *praeciae* M b α γ λ Servius ms. de Probus, *praetiae* β, *pretiae* ms. de Probus Anonyme [1]. C'est aussi la graphie du plus ancien ms. de Pline, le célèbre palimpseste de Saint-Paul de Carinthie.

La notice de Pline, *N. H.*, XIV, 29 ne nous donne pas de lumière sur ce détail. Il n'en est pas de même des commentateurs. Servius : « *Praeciaeque* : hae cito maturescunt, unde et *praeciae* dictae sunt, quasi *praecoquae*, quod ante alias coquantur. » L'étymologie, vraie ou fausse, prouve que Servius lit et écrit *praeciae* ; car il trouve *prae* dans ce mot. Ses mss. sont partagés : H M donnent *prae-* dans les deux endroits, V se joint à eux seulement dans le second. Mais le contexte prouve ce qu'il faut considérer comme authentique, en une matière où les mss. sont rarement très sûrs [2]. L'Anonyme, dérivé parallèle à

1. Des mss. en capitale, nous n'avons ici que M. J'ai collationné en vue de l'édition savante des *Géorgiques*, α (B. N. lat. 7926, IXe siècle), β (B.N. lat. 7928, Xe siècle), λ (B. N. lat. 7925, IXe siècle). J'appelle Anonyme l'auteur de la *Brevis expositio* des deux premiers livres, publiée par Hagen dans l'*Appendix Seruiana*.

2. Isidore, *Etym.*, XVII, 5,16 : « Praecoquae uocatae quod cito maturescant et ante omnes sole coquantur ». Isidore a fait disparaître le mot expliqué et n'a gardé que la glosse en copiant Servius. Bon exemple de sa méthode de travail.

notre Servius, conservé ici seulement dans un ms. du XIe siècle, donne : « *Pretiae* : quasi praecocae : haec cito maturescunt. » La graphie insinuerait un rapprochement avec *pretium*. L'explication du mot prouve que la source avait *prae*. Si *pretiae* (ou *preciae*) était antique, il serait surprenant qu'aucun grammairien n'ait cherché l'étymologie dans *pretium*. Au contraire, les explications que nous avons supposent un mot apparenté à *prae*. Le point de départ de ces spéculations est donc *praeciae*. La gutturale paraît aussi garantie par la comparaison de *praecox*, *praecoquus*.

On abandonnera *preciae* qui est contraire à la tradition. Avec *praeciae*, l'*i* doit être prononcé comme une consonne (*praecjae*).

V

FERVIT OPVS

Ce texte fera le chagrin des gens qui puisent leur érudition latine dans le Larousse des écoles : *sed magis amica ueritas*. Voici les témoignages sur *Géorg.*, IV, 169 : *feruit* F[1] Ps.-Servius « Ebrius », *feruet* M P a b c α γ λ. Contrairement à ce que dit Ribbeck dans sa première édition, Servius ne cite pas ce vers à propos de *En.*, I, 436. Pseudo-Servius : « *Feruit opus* iuxta declinationem saepe dictam *feruo feruis feruit*. Hinc est [*En.*, VIII, 677] : *Feruere Leucaten.* » Scolies de Berne : « *Feruet* : in Ebrii *feruit*. » Le nom d'Ebrius, plusieurs fois cité au livre IV par les scolies de Berne, cache probablement le nom de Verrius Flaccus[1].

Les mss. donnent ailleurs, sans indice du contraire, *feruet* (*Géorg.*, I, 327 ; *En.*, I, 436 ; IV, 407) ; *En.*, I, 436, est même une répétition de *Géorg.*, IV, 169.

Virgile ne connaît à l'infinitif que la forme de la troisième conjugaison, *feruĕre*. Quintilien, I, 6,7-9, ne comprend plus ces formes qu'il rapporte à un *feruio*, rejetant *feruo*. « Est apud Lucilium : *Feruit aqua et feruet : feruit nunc, feruet ad annum*. Sed pace dicere hominis eruditissimi liceat, si *feruit* putat illi simile *currit* et *legit*, *feruo* dicetur, ut *curro* et *lego* : quod nobis

1. Voy. Ribbeck, *Proleg.*, p. 175. Pour ce passage, le ms. *R* manque.

inauditum est. Sed non est haec uera comparatio ; nam *feruit* illi est simile *seruit* ; quam proportionem sequenti dicere necesse est *feruire*, ut *seruire*. » Dans le vers de Lucilius, *feruit* est le présent (*nunc*), *feruet* le futur (*ad annum* = *post annum*).

Les témoignages indépendants du Pseudo-Servius et des scolies de Berne montrent que la leçon *feruit* est ancienne dans les *Géorgiques*. Elle peut avoir été celle de Verrius Flaccus, et l'on ne voit pas de raison théorique qui eût amené ce grammairien à la substituer à un texte antérieur.

Marx croyait que Quintilien ne connaissait pas directement le texte de Lucilius, puisqu'il se réfère à une tradition non à l'auteur, IX, 4, 38[1]. Quelle que soit la valeur de ce raisonnement, le vers sur *feruit* et *feruet* appartient à une tradition d'école qui réunissait un certain nombre d'exemples analogues. Cette tradition est représentée par une page de Nonius, p. 503, où il réunit pour *feruit* les noms de Lucilius, Accius, Titinius, Accius une seconde fois, Pomponius, Afranius, Varron, pour *feruere*, « breuiato accentu », ceux d'Afranius, Lucilius, Virgile, Lucrèce, Névius, Accius, Varron, pour *feruat*, Pomponius et Accius. Puisque le vers cité par Quintilien se trouve ici, il n'est pas imprudent de croire que la liste a été dressée avant Quintilien par quelque savant. Ce qui le confirme, c'est que le même vers de Lucilius est cité avec d'autres par Priscien (Keil, *Gr.lat.*, t.II), I, p. 478, 18 (cf. p. 443, 29) et par Probus (*ib.*, t. IV), p. 241, 25. Ribbeck croit que la source commune dérive des commentaires de Virgile et de Térence ; car Priscien et Probus citent *feruit*, de Tér., *Ad.*, 534[2]. La question de *feruet* et *feruit* pouvait aussi relever de l'*orthographia*, dont Verrius Flaccus avait fait un traité.

Mais la source de Quintilien-Nonius, Priscien-Probus citait aussi *En.*, I, 436, répétition de notre vers 169, et elle citait ce vers de l'*Énéide* comme exemple de *feruet* et avec référence expresse à l'*Enéide*. On peut supposer que le désaccord entre le texte des *Géorgiques* et celui de l'*Énéide* a été le point de départ de la discussion. Ce désaccord était trop difficile à comprendre pour les excerpteurs habitués à *feruet*. La différence des deux textes est donc fort ancienne ; elle remonte probablement à Virgile lui-même. Les amateurs de citations pourront toujours garder la formule qu'ils préfèrent, en citant l'*Énéide*.

---

1. *C. Lucilii carminum reliquiae*, p. LX.
2. *Prolegomena*, p. 176.

VI

VOCARE

Longe saltus lateque uocantis.
(*Géorg.*, III, 477.)

uocantis M P, *uacantes* R b^2 c^2, *uagantes* b^1 c^1, *uagantis* γ.

Le verbe que nous écrivons *uacare* a la forme *uocare* dans l'usage ancien ; cf. *uocatio*, dans la *lex Iulia municipalis* de César (*C.I.L.*, I, 206, 93 et 103 ; datée de 709/45) [1]. La langue tendait vers *uocare* ; mais l'identité de *uocare*, être libre, avec *uocare*, appeler, a dû déterminer une fluctuation. C'est là un des faits qui montrent qu'à l'époque classique, la langue n'est pas encore fixée. Dans Virgile, on ne peut savoir si *uocantis* provient d'un reviseur épris d'archaïsme ou du poète lui-même.

VII

RVSTVM, RVSCVM

Virgile indique les plantes qui peuvent servir de lien (*Géorg.*, II, 413) :

Nec non etiam aspera rusti
Vimina per siluam et ripis fluuialis harundo
Caeditur incultique exercet cura salicti.

aspera rusti M^2 P R α, *asper etrusci* M^1 ; *aspera* b c γ λ, *rusci* c λ, *ru(s)ci* b, *rus(c)i* c. Scolies de Berne : « *Rusti* : *rusci* magis legendum ». Servius : « *Rusci* [mais *rusti* V] : uirgultum est

1. Voy. Lindsay, *The Latin language*, p. 18 ; Munro sur Lucrèce, I, 520 ; etc.

unde uites ligantur » (note tirée du texte). Anonyme : « *Rusti* : uirgultum unde uites ligantur ».

L'ensemble de ces témoignages conduit à rétablir *rusti* dans le texte et à distinguer deux plantes : *ruscum* ou *ruscus* et *rustum*.

1° *Ruscum* ou *ruscus* (Columelle, XII, 7, 2) est une plante comestible que l'on conserve dans un mélange de vinaigre et de saumure, comme le pouliot, l'asperge, la digitale, la couleuvrée, etc. Voy. Col., XII, 7, 1-2 ; Pline, *N.H.*, XXI, 86, 173 ; Festus, v° : « *Ruscum* est, ut ait Verrius, amplius paullo herba et exilius uirgultis fruticibusque, non dissimile iunco ; cuius coloris rebus uti mulieres solitas commemorat Cato *Originum* lib. VII : « Mulieres opertae auro purpuraque ; arsinea, rete, diadema, coro- « nas aureas, rusceas fascias [*ruscea facile* ms.], galbeos, lineas, « pelles, redimiculas. »

2° *Rustum*. Ce mot est mentionné seulement dans Festus, v° : « Rustum ex rubus... », la suite manque. Mais Caton, *Agr.*, 11, 4, range parmi les *ferramenta* nécessaires à la vigne *falculas rustarias X* (Turnèbe ; *faculas* ms.) ; ce sont des serpes à épines.

La première plante paraît être le fragon, probablemement le petit houx, *Ruscus aculeatus* de Linné ; la deuxième, le grand houx (*Ilex aquifolium*). « On mange les jeunes pousses du fragon comme celles des asperges [1]. » Ce détail confirme le rapprochement. Paulet avait fait cette distinction, sans soupçonner le doublet *rustum* et *ruscum* [2].

Dès lors, *Buc.*, 7, 42, il faut écrire, avec Pontedera (sur Caton, 11, 4 ; dans Schneider, *Scr. rei rust.*, IV, 3, 9) : « Horridior rusto » ; cf. ici *aspera*. Le Ps.-Servius, sur ce passage, donne un renseignement pris dans Pline, *N. H.*, XXIII, 166, qui ne convient guère qu'au *ruscum* : « Virgulta breuia, acutis foliis et pungentibus, unde et in agris scopae fieri solent » ; Pline avait dit : « Castor oxymyrsinen myrti foliis acutis, ex qua fiunt ruri scopae, ruscum uocauit ».

La leçon de Columelle, X, 374, est douteuse : « Hirsuto saepes nunc horrida rusco prodit ».

A la fin de l'antiquité, la forme *ruscus* (*ruscum*) était la plus connue, probablement grâce à l'analogie de *lentiscus*, *mariscus*, *labruscus*, *tamariscus*, etc. Aussi l'interprétation de *duris ruscis*, dans Calpurnius, 3, 4, est incertaine.

---

1. Lamarck et Candolle. *Flore française*, t. III, p. 180.
2. *Flore et Faune de Virgile*, p. 109.

Mais Virgile s'est tenu à la distinction primitive. En ce sens, on peut dire que *rustum* est un archaïsme.

VIII

SVBICIO, SVB

L'Autrichien Wotke a étudié il y a trente ans les archaïsmes de Virgile [1]. Son travail demanderait un criblage ; tous les faits notés ne sont pas des archaïsmes ; ainsi *haec*, féminin pluriel, dont Cicéron a des exemples même dans les discours. Ce qui est un archaïsme pour les grammairiens d'époque tardive ne l'était pas toujours sous Auguste. D'autre part, Wotke conclut que les archaïsmes se rencontrent surtout dans l'*Enéide*. Cela n'a rien de surprenant. Un des modèles de Virgile pour le poème épique est Ennius. Virgile tient à marquer ce lien par des rappels et des citations. On comprend que le génitif en *-ai* ou le datif *olli* ne se lise que dans l'*Enéide*. Ces formes sont introduites par le poète moins comme des archaïsmes que comme des « ennianismes ».

Cependant les notes qui précèdent tendent à prouver que, dans les *Géorgiques*, Virgile n'évite pas absolument les archaïsmes. Il faudrait aussi considérer la question d'une manière plus large et ne pas se borner au relevé des formes. On devrait étudier le vocabulaire et la syntaxe. Voici un exemple.

Le verbe *subicio* signifie d'ordinaire « placer sous » (*Géorg.*, II, 492) :

> Felix qui potuit rerum cognoscere causas
> Atque metus omnis et inexorabile fatum
> Subiecit pedibus.

Mais ce sens n'est plus possible dans II, 19 :

> Etiam Parnasia laurus
> Parua sub ingenti matris se subicit umbra.

Ni dans les *Bucoliques*, 10, 73 :

> Gallo, cuius amor tantum mihi crescit in horas
> Quantum uere nouo uiridis se subicit alnus.

1. *Wiener Studien*, t. VIII (1886), p. 131-148.

Dans ces deux passages, *se subicere* signifie « se soulever, monter, pousser ». Dans le premier, la ressemblance de *sub umbra se subicit* est toute apparente avec *fatum subiecit pedibus*, car *pedibus* n'équivaut pas à *sub pedibus*, mais à *sub pedes*, et dépend directement de *subiecit*, tandis que *sub umbra* désigne une circonstance accessoire, indépendante du verbe, « en se tenant sous l'ombre de sa mère ». C'est ce que montre aussi le vers des *Bucoliques*, qui n'a pas ce complément. Dans *subiecit pedibus*, *pedibus* est nécessaire au sens ; dans *sub umbra se subicit*, *sub umbra* n'est pas nécessaire.

L'idée du préverbe dans *se subicit* est : « de dessous » ; c'est un mouvement de bas en haut. Ce sens se retrouve dans *subrigo*, *surgo* (**subsrego*), *sursum* (**subsuorsum*). On interprétera de même *subiecta* dans *Géorg.*, IV, 385, où Virgile peint l'éclair de la flamme nourrie par la libation :

Ter flamma ad summum tecti subiecta reluxit.

La flamme, partant d'en dessous du foyer (384, *ardentem Vestam*), s'élance jusqu'au plafond. C'est ainsi encore que *subicio* signifiera « faire monter », dans une de ces expressions où Virgile use de l'hypallage. Lavinie rougit pendant l'entretien suprême de Turnus et d'Amata : « Cui plurimus ignem | subiecit rubor » (XII, 65-66), « le feu lui fait monter la rougeur aux joues ». Mais, par une figure intraduisible en français, Virgile a interverti les rapports du sujet et du complément [1].

L'expression *subicere aliquem* (ou *corpus*) *in equum* a gardé ce sens de *subicere*, « faire monter » : « Corpora saltu | subiciunt in equos » (*En.*, XII, 287-288). Tite-Live dit aussi : « Regem in equum subiecit » (XXXI, 37, 10) : « Camillus subiectus ab circumstantibus in equum » (VI, 24, 5). Jusqu'ici, nous ne citions que Virgile. Voilà un prosateur. L'expression toute faite a pu survivre dans la langue courante, tandis que l'usage libre de *subicio*, « faire monter », n'était plus gardé que par les poètes. Tite-Live peut aussi avoir cueilli sa formule chez un poète.

C'est avec la liberté d'un poète qu'Ovide a écrit : « Repercusso subiecit uerbere tellus | in uoltus Hyacinthe tuos » (*Mét.*, X, 184). L'action est prêtée à la terre. Le coup faisant ricochet, la terre renvoie, fait remonter le disque qui frappe Hyacinthe au visage.

Mais, dans le dérivé *subiectare*, le préverbe donne toujours ce

1. Voy. mon introduction à l'édition classique des *Géorgiques*, p. XXXII.

sens au composé. Du moins nous ne connaissons pas d'exemples divergents. On ne cite qu'un texte de prosateur et ce prosateur est un archaïsant : « E terra subiectari uallis aut uentilabris, cum uentus spirat lenis » (Varron, *R. R.* I, 52, 2). Il s'agit de séparer le grain de son enveloppe, en faisant remonter et chasser par des vans et autres instruments de ventilation la glume de l'épi. Virgile dit des flots d'orage : « Ima exaestuat unda | uorticibus nigramque alte subiectat harenam » (*Géorg.*, III, 240). Voir encore HOR., *Sat.*, II, 7, 94 ; OVIDE, *Mét.*, IV, 359.

A côté de *subicio* et de *subiecto*, on peut placer *succedo*, *En.*, XII, 234-235, où il s'agit de la gloire de Turnus mourant pour son pays :

> Ille quidem ad Superos, quorum se deuouet aris,
> Succedet fama uiuosque per ora feretur.

Turnus par sa renommée s'élèvera jusqu'aux dieux Olympiens. Dans *succedere*, s'élever, monter, *sub* indique encore le même mouvement de bas en haut que dans *subicio*. Cet emploi de *succedo* paraît d'ailleurs isolé. Le passage nous donne peut-être un indice sur l'origine de ces emplois dans Virgile. La fin du v. 235, *uiuosque per ora feretur*, est un écho d'un passage d'Ennius imité de plus près, *Géorg.*, III, 9 : « Victorque uirum uolitare per ora. » Le vers d'Ennius était célèbre ; CIC., *Tusc.*, I, 34, le cite : « Volito uiuos [nominatif] per ora uirum. » Il ne serait pas très hardi de supposer que les sens particuliers de *succedo* et de *subicio* remontent au maître de Rudies.

Ces nuances sont, en effet, des survivances. A l'origine, le préverbe *sub* indiquait un mouvement de dessous auprès de quelque chose, de dessous vers quelque chose [1]. Cette notion de grammaire comparée met tout ce qui vient d'être cité dans son véritable jour. Virgile donne au préverbe son sens ancien, étymologique, en suivant une tradition de modèles et les errements de la vieille langue.

Par suite, on peut rétablir l'ordre dans des emplois de *sub* que les grammaires jettent dans la boîte aux exceptions. Ce sont encore les poètes qui nous les fournissent. On connaît l'objection des théoriciens : « Les poètes ne peuvent nous renseigner sur l'usage de la langue avec laquelle ils prennent les plus grandes libertés. » Il est fâcheux pour ce principe que tant de données

---

1. BRUGMANN, *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, traduction française, Paris, Klincksieck, 1905, § 592, p. 490.

primitives de la langue nous aient été conservées par les seuls poètes. Sans doute, le témoignage des poètes doit être interprété avec critique, comme tout autre. Mais chez les poètes classiques, il n'y a pas de liberté ou de licence qui n'ait sa raison d'être ou son germe dans le fonds intime de la langue. Je classerai mes exemples de *sub* sous quatre significations : 1° de dessous de ; 2° du fond de ; 3° du pied de ; 4° aux pieds de.

1° *De dessous de*. Didon vient de se donner le coup fatal ; le sang sort en sifflant de la blessure (*En.*, IV, 689) : « Infixum stridit sub pectore uolnus. » Par une transposition semblable à celle de tout à l'heure (XII, 65), c'est la blessure elle-même qui siffle de dessous la poitrine. *Sub* indique la profondeur du coup. Le sens n'est pas douteux. Il est d'autant plus remarquable que *sub pectore uolnus* est une fin de vers de Lucrèce (II, 639) adoptée déjà *En.*, I, 36 ; dans ces deux passages, *sub* a le sens banal de « sous ».

Hercule vient de défoncer l'antre de Cacus. De haut, il lance rochers et branches d'arbres à l'intérieur : « Desuper Alcides telis premit » (*En.*, VIII, 249). Cacus riposte du fond de son trou en vomissant la fumée (251-255) :

> Ille autem (neque enim fuga iam super ulla pericli)
> Faucibus ingentem fumum (mirabile dictu)
> Euomit inuoluitque domum caligine caeca
> Prospectum eripiens oculis glomeratque *sub antro*
> Fumiferam noctem commixtis igne tenebris.

Cette nuée épaisse sort de dessous de la grotte percée par en haut. Ailleurs, dans Hor., *Od.*, I, 5, 3, *sub antro* signifiera simplement : sous la grotte.

C'est aussi de dessous le tonneau qu'Ovide fait couler le miel en l'honneur de Janus : « Et data sub niueo candida mella cado » (*Fastes*, I, 186).

2° *Du fond de*. Nisus expose son plan aux chefs de l'armée troyenne. Lui et son ami connaissent bien le pays. En chassant, ils ont vu souvent du fond des vallées sombres les abords de Pallantée : « Vidimus obscuris primam sub uallibus urbem » (IX, 244). La ville est sur le Palatin. Quand les Troyens remontaient le fleuve, ils ont aperçu ses murs sur la hauteur, *muros arcemque* (VIII,98). Les éditeurs ne s'y sont pas mépris, bien que telle périphrase, *in ualle collocati* de Forbiger, ne soit pas absolument exacte. Les grammairiens ont fait souvent un contresens ; « tief unten in den Tälern », dit Kühner [1]. La ville

1. Kühner revu par Stegmann, *Gram. der lat. Sprache*, t. II, 1re part., p. 570.

n'est pas dans la vallée. Les gorges qui séparaient les sept collines étaient des bas-fonds broussailleux et ruisselants de sources [1]. C'est de là que les chasseurs voyaient les abords de la ville, *primam urbem*. L'épithète est d'une justesse merveilleuse. S'ils avaient vu la ville tapie au fond d'une vallée, ils en auraient saisi le plan et tout l'ensemble. Et *obscuris* suggère l'image lumineuse des murs dressés en plein ciel sous le soleil ; de même dans VI, 201, après *fauces graueolentis Auerni*, l'épithète *liquidum* de *liquidum per aëra* éveille par contraste l'image de la vapeur lourde et opaque de l'Averne.

Le pêcheur de perles ramène le produit de sa chasse du fond de la mer Rouge : « Legitur rubris gemma sub aequoribus » (Properce, I, 14, 12). Rothstein, faute d'avoir vu le sens, a confondu les exemples de *sub*, « de dessous, du fond de », avec ceux de *sub*, « sous ». Dans ce dernier cas est celui de l'*En.*, XI, 23 : « Qui solus honos Acheronte sub imo est. »

3° *Du pied de.* En attendant l'arrivée de Didon, Enée contemple la représentation sculptée ou peinte de la guerre de Troie sur les murs du temple de Minerve. Il voit cette décoration du pied de la muraille du temple, de bas en haut : « Namque sub ingenti lustrat dum singula templo | reginam opperiens » (*En.*, I, 453).

4° *Aux pieds de.* L'idée de la direction de bas en haut s'efface dans Hor., *Epît.*, II, 1, 99 : « Sub nutrice puella uelut si luderet infans. »

On peut enfin rattacher au même sens primitif de *sub*, un emploi fréquent de la préposition avec l'accusatif, comportant l'idée d'une ascension : « Sub montem succedunt (milites) » (Cés., *B. C.*, I, 45, 2).

IX

UN FAUX ARCHAÏSME

quom avec l'indicatif

Alétès, après avoir entendu la généreuse proposition de Nisus et d'Euryale, s'écrie (IX, 247-250) :

1. *Journal des Savants*, 1916, p.301.

Di patrii, quorum semper sub numine Troia est,
Non tamen omnino Teucros delere *paratis*,
Quom tales animos iuuenum et tam certa *tulistis*
Pectora.

« Indicatiuus positus, quia de re agitur quam Aletes certam exploratamque esse ex ipso euentu intellexit. » Cette explication de Forbiger part d'une donnée incontestable : Alétès est plein d'assurance sur l'avenir des Troyens. Mais on n'est pas plus avancé. Car *quom* causal à l'époque de Virgile, est suivi du subjonctif. L'emploi du subjonctif n'implique aucune incertitude. Il est amené par un besoin de différenciation entre les diverses constructions de *quom* et par la tendance générale de la langue classique à employer le subjonctif pour exprimer une nuance psychologique, l'intervention de la pensée, un calcul. Le subjonctif, dans une phrase de ce genre, n'a pas d'autre rôle que d'introduire la nuance causale. La cause peut être réelle ; le lien entre l'effet et la cause peut être solidement établi : le subjonctif n'a pas de renseignements à donner sur ces divers points.

Forbiger renvoie à toute une série de passages de Cicéron, où l'on trouverait le même emploi de *quom* avec l'indicatif. Mais on éliminera *Epist.*, XV, 11, 2 (*quom... tum...*), et *Mil.*, 99, où on doit lire avec l'Harleianus *quom sis*, et non *quom es*. Deux passages des lettres présentent la construction familière d'une formule *gratulor*, *gratias ago*, *magna laetitia est quom* avec l'indicatif. Cette construction est connue [1] ; les vers de Virgile ne rentrent pas dans cette classe d'expressions. Une phrase du *De or.*, II, 154, est célèbre pour les discussions auxquelles elle a donné lieu. En tout cas, M. Gardner Hale a montré qu'il s'agit de *quom* après un comparatif (*quo maior est quom*) ; le choix de la conjonction n'est pas moins singulier que l'emploi du mode. M. Hale a réuni de cette anomalie trois exemples cicéroniens [2]. L'expression de Virgile ne peut y être ajoutée, étant toute différente.

Des citations de Forbiger, une seule reste : « Permagnam initis a nobis gratiam, quom eum auctorem defensionis esse dicitis » (*Caec.*, 79). Nous traduirons *quom dicitis* par : « en disant ». Ce texte doit être retenu, comme on va le voir.

M. Hale a fait faire un progrès à l'interprétation de Virgile en classant exactement *quom tulistis* [3]. Je ne vois pas d'ailleurs que

1. Riemann, *Syntaxe*, § 194, r. 1, 1°.
2. *Die Cum-Konstruktionen*, Leipzig, 1891, p. 302. Je cite de préférence l'édition allemande, qui a été remaniée par l'auteur.
3. *Die Cum-Konstruktionen*, p. 275.

ce progrès ait beaucoup servi aux commentateurs qui ont postérieurement expliqué Virgile. M. Hale place cette phrase à côté de celles où *quom* marque l'équivalence de deux actions ou de deux événements, en sorte que, l'un étant produit, l'autre a lieu par le fait même [1]. Tel est précisément le sens de la phrase du *Pro Caecina*. Dans cette classe rentrent beaucoup de phrases où *quom* peut être traduit par « en » [2]. Mais il y en a d'autres où cette traduction n'est pas possible ; il y a aussi des phrases françaises avec « en », où l'usage classique exigerait *quom* avec le subjonctif.

Lorsque *quom* marque simplement l'équivalence, le mode est l'indicatif. Le subjonctif est presque toujours possible ; mais il introduit une nuance, il exprime la cause ou l'enchaînement des faits. Il est d'ailleurs rare. Avec l'indicatif, *quom* est purement temporel.

Si on applique cette interprétation à *quom tulistis*, on est arrêté par l'emploi des temps. Dans la phrase du *Pro Caecina* on a le même temps de part et d'autre. Telle est, en effet, la règle, du moins à l'époque classique [3]. Cette coïncidence est assez logique, puisque les deux actions sont équivalentes. Dans Virgile, *tulistis* est donc une difficulté.

M. Hale joint au texte ce commentaire : « *Tales animos tulisse non est parare*, etc. Le rapport de la seconde proposition comme preuve de la première n'est pas exprimé directement, mais simplement suggéré à la conscience. » Cette appréciation peut être étendue à la généralité des phrases de ce type ; cela ne peut être une explication pour l'emploi des temps. M. Hale cite en outre ces vers de l'*Odyssée*, avec l'interprétation de Palmer : Οὐ μέν τοι γενεήν γε θεοὶ νώνυμνον ὀπίσσω | θῆκαν, ἐπεὶ σέ γε τοῖον ἐγείνατο Πηνελόπεια (I, 222-223), « Sûrement les dieux ne voulaient pas que votre maison restât sans gloire, quand Pénélope a donné le jour à un fils tel que toi ». Ce rapprochement éclaire l'origine de la pensée chez Virgile, mais ne saurait résoudre la difficulté de syntaxe ; ἐπεί γε diffère de *quom* ; l'emploi des temps et des modes après *quom* est tout à fait particulier au latin classique, il n'y a rien de comparable en grec.

Les deux verbes *tulistis* et ἐγείνατο ont une valeur différente ; ἐγείνατο est un aoriste, *tulistis* a la valeur d'un parfait grec.

---

1. Lebreton, *Et. sur la langue et la grammaire de Cicéron*, Paris, 1901, p. 327.
2. Riemann, *Syntaxe latine*, § 194, r. 1, 2°.
3. Lebreton, *l. c.*, p. 217.

« Vous avez créé et j'ai sous les yeux votre création », pense Alétès. C'est parce que *tulistis* implique l'idée d'un résultat présent que Virgile peut dire *non paratis quom tulistis*. En dépit des théories courantes, il est assez rare qu'une forme latine de passé corresponde à la notion d'un parfait grec. Le système des temps latins repose sur une autre conception. Mais comme la langue n'a pas de forme spéciale, les Latins ont dû employer leur prétérit en laissant à l'intelligence de l'auditeur le soin d'ajouter la nuance voulue. De même souvent une expression latine équivaut à une expression grecque avec le participe ὤν ; ailleurs l'idée de l'article défini résulte du contexte ; ou encore l'acception conditionnelle doit être attachée au participe dans certaines phrases. Ces nuances, et d'autres, ne sont pas exprimées par les moyens dont dispose la langue latine ; elles n'en sont pas moins dans la pensée de l'auteur, et le lecteur sait les suppléer. Dans les vers de l'*Enéide*, le sens du verbe *fero* se prête, d'ailleurs, à l'emploi qu'en fait Virgile. L'idée d'avoir créé, produit, engendré, entraîne fatalement celle de l'effet. Quand l'ombre de Polydore dit à Enée : « Non me tibi Troia | externum tulit » (III, 42), elle suggère : « Non ego tibi sum externus ».

Ainsi qu'il arrive, la traduction française exacte est impossible. On devra négliger soit le sens particulier de *quom*, soit la nuance du parfait. Cabaret-Dupaty, qu'on cite parfois comme une autorité, choisit précisément le rapport causal que Virgile n'a pas exprimé : « Dieux de la patrie, vous ne voulez pas anéantir les Troyens, *puisque* vous inspirez à ces jeunes gens tant de courage et tant d'audace ». Cette traduction a encore le tort de présenter comme momentané et présent, comme une « inspiration », ce qui est inné dans Nisus et Euryale ; *tulistis* est aussi mal traité que *quom*. On peut essayer de rendre l'idée de *quom* : « Vous ne vous préparez pas encore à supprimer les Troyens, en créant de tels ouvrages » ; mais *tulistis* est sacrifié [1]. Toute tra-

---

1. Voici, par curiosité, un certain nombre de traductions de ce passage : « Vous n'êtes pas près d'anéantir tout à fait les Troyens, puisque vous suscitez parmi nous de tels courages » (Aug. Nisard) ; « Vous ne voulez pas qu'elle périsse entièrement (Troie), puisque vous inspirez tant de courage » (Amar, dans la collection Panckoucke) ; « Vous ne voulez pas détruire entièrement la race de Teucer, puisque vous inspirez tant de courage » (F. Lemaistre, dans la collection Panckoucke-Garnier) ; « Vous ne voulez point anéantir entièrement la race de Teucer, puisque vous avez suscité parmi notre jeunesse des âmes si belles » (Pessonneaux dans la collection Charpentier). Nous citerons encore l'abbé Desfontaines : « Vous n'avez donc pas résolu notre perte, et vous ne cessez pas de nous protéger, puisque vous suscitez parmi nous de jeunes guerriers d'un si grand courage. » Delille :

duction est un commentaire, mais la meilleure traduction est un commentaire infidèle.

X

IGNOTVS DEVS

L'Allemand Birt, *Rh. Mus.*, t. LXIX [1914], 386, explique, contrairement aux hypothèses aventureuses de l'Allemand Norden, que les dieux inconnus sont les dieux dont on ne sait pas le nom. Ainsi dans Lucain, III, 417, les Gaulois craignent des dieux qu'ils ne connaissent pas. Ils sont sûrs de l'existence de ces dieux, mais ils ne savent pas quels ils sont. Il y a aussi un exemple très remarquable de la même situation dans l'*Énéide*, VIII, 349 suiv. Les Arcadiens constatent sur la colline qui s'appellera le Capitole la présence d'un dieu puissant. On ne sait lequel. Ils croient cependant que c'est Jupiter :

Iam tum religio pauidos terrebat agrestis
Dira loci, iam tum siluam saxumque tremebant.
« Hoc nemus, hunc (inquit) frondoso uertice collem
(Quis deus incertum est) habitat deus : Arcades ipsum
Credunt se uidisse Iouem, quom saepe nigrantem
Aegida concuteret dextra nimbosque cieret. »

Ce texte est parfaitement clair et confirme l'interprétation générale de l'expression. Le bon sens suffirait, d'ailleurs, pour ne pas rattacher à la Gnose des formules si évidentes.

Paul Lejay.

Dieux ! ô dieux protecteurs de ma chère patrie !
Puisque vous nous laissez de si nobles soutiens,
Quelque espoir reste encore aux malheureux Troyens.

Segrais :

O grands dieux, d'Ilion les constans défenseurs,
Vous n'avez pas juré notre ruine entière
Puisque de nos enfans la jeunesse guerrière,
Monstre encor la vertu de ses braves ayeux.

Ces rapprochements prouvent l'énergie des traditions. Pessonneaux a été aussi près du texte qu'il est possible, en traduisant *tulisti*, mais il a faussé le sens de *quom* avec tous ses confrères.

AD INSC. GRAEC. (ED. MINOR)

II[1], N° 1.

Les décrets athéniens relatifs aux Samiens « qui ont pris parti pour le peuple athénien » ont été souvent étudiés. Je les ai traduits moi-même et commentés dans la *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 181 et suiv. Ils ont été plus d'une fois republiés depuis lors, et je me bornerai à citer : E. L. Hicks — G. F. Hill, *A Manual of greek historical Inscriptions*, 1901, n° 81 ; J. Kirchner *Inscriptiones graecae*, Editio minor, II[1], 1913, n° 1.

Après tant d'éditions il semble vraiment qu'il n'y ait plus rien à dire sur l'établissement du texte ; de fait les derniers venus parmi les éditeurs s'en tiennent aux restitutions adoptées par leurs devanciers, comme s'il était inutile de tenter un nouvel effort. Je voudrais, en proposant une lecture nouvelle, prouver qu'on a tort de se résigner si vite.

Mes observations porteront sur les ll. 26-27 du troisième décret, qui a été voté sous l'archontat d'Euclide. Les ll. 26-27 font partie de l'amendement présenté en l'honneur des fils du Samien Posès. La stèle étant brisée à gauche, c'est le commencement des lignes qui manque. L'inscription est gravée στοιχηδόν.

Le début de l'amendement est parfaitement conservé ou restitué : ἐπαινέσαι δὲ Ποσῆν τὸν Σάμιον καὶ τὸς ὑες... κτλ. Les difficultés commencent à la l. 26, où les derniers éditeurs s'accordent à lire :

26 [καὶ κύρια εναι τὰ ἐψηφισμένα πρότε]ρον ὑπὸ το δήμο
το Ἀθηναίων. Καὶ ἀναγρα-
27 [ψάτω ὁ γραμματεὺς τὸ ψήφισμα ἐστήλη]ι λιθίνηι...

Même restitution de la l. 26 dans le *Recueil* de Ch. Michel (n° 80) où l'on ne trouvera de changement qu'à la l. 27.

On peut faire à la vulgate plusieurs objections. D'abord il

n'existe aucun rapport entre les deux membres de phrase qui se suivent et que l'on rattache par καὶ : ἐπαινέσαι δὲ Ποσῆν καὶ τὸς ὑες d'une part, καὶ κύρια εἶναι τὰ ἐψηφισμένα πρότερον de l'autre. Pour établir un rapport il faudrait admettre que « les décrets antérieurs » (n°s 1 et 2) concernent Posès et ses fils, tandis qu'il n'en est rien. Reconnaissons simplement que le commencement de la l. 26 a été restitué mécaniquement d'après les ll. 12-13 du décret n° 2 présenté par Képhisophon. La restitution remonte à Koumanoudis (Ἀθήναιον, V, 1876-1877, p. 92) et n'a jamais été mise en doute. Nous voyons aujourd'hui que le καὶ mis en tête de la l. 26 n'a pas de sens et qu'il faut lui substituer un — δὲ. Nous voyons aussi que la formule κύρια εἶναι n'a pas sa raison d'être. Il nous faut, au début de la ligne, une restitution qui justifie le καὶ de la fin (καὶ ἀναγρα -).

A la l. 27, les derniers éditeurs sont encore d'accord pour restituer : καὶ ἀναγρα[ψάτω ὁ γραμματεὺς κτλ.] L'impératif, après lequel on attendrait δέ, n'est pas satisfaisant et mieux vaut revenir avec Koumanoudis (*loc. cit.*) et Kœhler (*Inscr. gr.*, II, p. 393, n. 1^b) à l'infinitif καὶ ἀναγράψαι sans ponctuation forte devant καὶ. J'adopte l'heureuse restitution de Ch. Michel : καὶ ἀναγρά|[ψαι τὸγ γραμματέα τῆς βολῆς ἐν στήλη]ι λιθίνηι. Les mots τῆς βολῆς me semblent nécessaires.

Nous pouvons tenter maintenant la restitution de la l. 26. Le complément du verbe ἀναγράψαι est nécessairement τὰ ἐψηφισμένα πρότερον ὑπὸ τοῦ δήμου. D'autre part le καὶ qui précède ἀναγράψαι suppose un autre verbe ayant même complément et même sujet.

Je propose de lire :

26 [Ἀναζητῆσαι δὲ τὰ ἐψηφισμένα πρότε]ρον ὑπὸ το
δήμο το Ἀθηναίων καὶ ἀναγρά-
27 [ψαι τὸγ γραμματέα τῆς βολῆς ἐν στήλη]ι λιθίνηι..

La restitution de ces lignes présente un certain intérêt. Elle explique pourquoi le nom de Képhisophon figure en tête de la stèle quoique celle-ci commence par un décret antérieur de deux ans et continue par un autre décret voté pendant une autre prytanie que la sienne. C'est qu'il avait été chargé par une disposition expresse de rechercher et de faire graver les documents relatifs aux Samiens et il aurait été surprenant qu'il n'en fût pas fait mention. Le premier décret avait été voté sous l'archontat d'Alexias (405/4) dans l'espace de temps qui s'écoula entre le désastre d'Ægos-Potamos et le blocus d'Athènes par

Lysandre. Le secrétaire du Conseil était alors Polymnis (l. 5). Les mesures ordinaires pour la gravure et le paiement des frais avaient été insérées aux lignes 33-5. Ou bien la stèle ne fut jamais gravée, ce qui n'aurait rien de surprenant dans les circonstances troublées qui suivirent, ou elle avait été détruite par les Trente. Le second décret fut voté après leur renversement, sous l'archontat d'Euclide (403/2), pendant la prytanie de la Pandionide dont Agyrrhios fut le secrétaire. Par une omission des plus rares, dont la cause nous échappe, il n'est pas prescrit à celui-ci de veiller à la gravure sur la stèle ni aux trésoriers de fournir l'argent nécessaire pour la dépense. Ce décret ne fut donc pas gravé. Cette double clause ne fait pas défaut dans le troisième décret qui date, comme le précédent, de l'archontat d'Euclide et nous avons la preuve matérielle que le secrétaire alors en charge s'y conforma. Son nom placé en tête de l'inscription est la garantie de l'authenticité des trois actes qu'elle contient.

Encore une petite correction de détail à la ligne 28.

L'*Editio minor* reproduit sans changement la restitution d'un éditeur précédent. Οἱ δὲ ταμίαι παρασχόντων [τὸ ἀργύριον ἐς ἀναγραφήν]. L'article est nécessaire. L'espace manque pour la formule usuelle qui se rencontre fréquemment : ἐς τὴν ἀναγραφὴν τῆς στήλης. On peut admettre qu'elle a été abrégée ici en ἐς τὴν στήλην.

Paul Foucart.

NOTES SUR VALÉRIUS FLACCUS

I

Livre VI, vers 1.

At vigil isdem ardet furiis Gradivus et acri
Corde tumet, nec quas acies, quae castra sequatur
Invenit ; ire placet tandem praesensque tueri
Sternere si Minyas magnoque rependere luctu
Regis pacta queat Graiamque absumere pubem.
Impulit hinc currus...,

Les commentateurs ne sont pas d'accord touchant l'explication à donner du nominatif *praesens*.

Lemaire se demande si *tueri* ne serait pas un infinitif historique. Apposition du sujet au nominatif, *praesens* se trouverait tout naturellement au nominatif. L'énallage du mode, très fréquent chez Valérius Flaccus [1], n'aurait rien de surprenant, mais le sens même de ces quelques vers conduit à rejeter cette interprétation. Car, comment expliquer : *Impulit hinc currus*, si l'on admet que, dès le troisième vers, Mars se trouve au milieu des combattants ?

L'explication qu'a donnée Langen [2] est de beaucoup meilleure. Pour lui, *ire placet* équivaut à *ire constituit* et *praesens* s'explique par syllepse.

Mais les grammairiens sont d'accord pour affirmer que « dans le cas où le nom qui devrait être le sujet de l'infinitif se trouve exprimé dans la proposition principale au datif, on ne le répète pas devant l'infinitif et l'attribut (ou l'apposition) se met au datif ou à l'accusatif [3] ».

---

1. Cf. V. Fl. VII, 625 :

Ergo iterum ad socias convertere Colchidos artes
Et galeae nexus ac vincula dissipat imae.

2. *C. Valeri Flacci Setini Balbi Argonauticon libri octo*, enarravit Langen 1896.

3. Riemann, *Syntaxe latine*, 5e édition, page 455.

Schmalz[1] ne cite pas d'exception à cette règle, non plus que Kühner[2].

Peut-être est-il inutile de supposer que Valérius Flaccus a violé une règle appliquée par tous. Il vaudrait mieux faire de *praesens* l'apposition du sujet de *queat* et non du sujet de *tueri*. Il n'y a plus alors de difficulté au point de vue grammatical. On peut sans doute trouver curieux l'ordre des mots dans cette phrase. Mais chez Valérius Flaccus l'ordre des mots est extrêmement libre, et un désordre apparent n'est souvent qu'un artifice de style destiné à piquer l'attention du lecteur[3].

Le sens lui-même paraît exiger cette interprétation. Mars n'a pas pu obtenir de Jupiter la ruine des Minyens (chant V, in fine). Pourra-t-il, descendant lui-même sur le champ de bataille (*praesens*) empêcher Jason de s'emparer de la Toison d'or? — *Praesens tueri* est au contraire une expression sans vigueur, sans intérêt.

II

VI, 208.

Alipedemque
Constitit.

Un des traits caractéristiques de la syntaxe de Valérius Flaccus est l'emploi de l'accusatif complément direct après un certain nombre de verbes employés d'ordinaire absolument : *afflare* VI, 183, VII, 489 ; *alludere* VI, 665 ; *assidere* V, 535 ; *assistere* V, 640 ; *congeminare* VI, 379 ; *enare* V, 315 ; *insilire* VIII, 132 ; *ludere* VI, 729 ; *pavere* VI, 441, VIII, 1 ; *praedari* V, 646.

En dehors du passage cité ci-dessus, *consistere* n'est accompagné de l'accusatif que chez quelques écrivains de basse latinité, Irénée, Victor de Vit, etc. Depuis Lachmann en effet on ne cite plus le passage de Lucrèce VI, 11, *Vitam consistere tutam*, comme un exemple de l'emploi transitif de *consistere*. Mais le *Thesaurus* donne, à côté du vers de Valérius Flaccus, un passage d'Aulu Gelle où se trouve l'adjectif verbal de *consistere* :

---

1. Schmalz, *Lateinische Grammatik*, 4e édition, page 425, Remarque I.
2. Kühner, *Ausf. Gram. der lat. Sprache*, 2e édition, IIe partie, tome I, page 67-69.
3. On peut à ce point de vue noter la place du relatif dans VI, 640 :

Exigit hasta
Phasiaden, pecoris custos de more paterni
Caucasus ad primas genuit quem Phasidis undas.

V, 10, 6 : *Et cum ad judices conjiciendae consistendaeque causae gratia venissent.* Lachmann (l. c.) croit à une faute de texte et lit *consciendaeque.* Hertz, dans son édition d'Aulu-Gelle imprime *consistendae* et renvoie à deux travaux, l'un de Schœll[1], l'autre de Zangemeister[2]. Mais le cas de l'adjectif verbal n'est pas tout à fait semblable[3]. Nous avons donc bien dans ce passage de Valérius Flaccus une construction à peu près unique.

A la suite d'Heinsius, certains éditeurs, Langen en particulier, n'admettent pas *constitit* et écrivent *insilit.* Kramer[4] donne *constitit* comme douteux.

Mais c'est la leçon de tous les manuscrits et il ne faut voir là qu'un trait curieux de la syntaxe de notre poète. D'ailleurs la construction ne répugnait point absolument au génie de la langue latine, la racine indo-européenne n'étant par elle-même ni transitive ni intransitive[5]. De plus *sisto* est le transitif de *sto* et c'est peut-être ce qui a suggéré à Valérius Flaccus l'idée de la construction.

C'est chez Valérius Flaccus aussi que nous trouvons le seul exemple de *viridare* employé transitivement :

VI, 136. Et nexas viridantem floribus hastas.

Mais chez Ovide (*Hal.* 90) nous lisons déjà : *Vada subnatis viridentur ab herbis.* Valérius Flaccus n'a fait que reprendre une construction curieuse en la modifiant un peu, selon son habitude.

III

Dans une thèse de doctorat, Antoine[6] relève un certain nombre d'emplois curieux du génitif chez Virgile. Il note, en terminant[7], que parfois un substantif au génitif peut à lui seul indiquer la cause, le but ou toute autre circonstance et il cite, entre autres exemples, le passage suivant :

---

1. Schoell, *Legis XII tabularum reliquiae*, page 101, cite le texte d'Aulu-Gelle et met entre crochets [consistendaeque (consciendae : Lachmannus)] sans faire de remarques.
2. Zangemeister, *De Horatii vocibus singularibus*, page 31, rejette la correction de Lachmann et voit dans « consistendae » une glose.
3. Cf. Cic., *Tusc.* 5, 49 et 50 : *gloriandus.*
4. *C. Valeri Flacci Setini Balbi Argonauticon libri octo*, edidit Kramer Leipzig, 1913.
5. Cf. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, p. 177.
6. Antoine. *De casuum syntaxi vergiliana*, Paris 1882.
7. Page 87.

Énéide VII, 747.

Horrida praecipue cingens, assuetaque multo
Venatu nemorum...,

Nemorum a évidemment la valeur d'un complément de lieu, *in nemoribus*.

C'est à des constructions de ce genre qu'il faut se reporter pour comprendre la valeur grammaticale du mot *poli* dans Valérius Flaccus V, 226 : « Illius extremo sub funere mira repente Flamma poli magnoque aries apparuit astro. » Langen[1] traduit : « Astrum in caelo apparuit forma simile arieti. »

IV

VIII, 83.

Colchis spumare venenis
Cunctaque Lethaei quassare silentia rami
Perstat.

Quelques commentateurs rapprochent *venenis spumare* des expressions *Pocula spumantia lacte*[2], *Amnis vipereo spumavit saepe veneno*[3] où *spumare* est pris absolument. Il me semble que, dans le passage de Valérius Flaccus, *spumare* a une valeur de verbe transitif ; son complément direct, *draconem*, est sous-entendu par concision : une telle ellipse n'est pas rare chez notre poète[4]. *Venenis* est l'ablatif du nom de la chose que Médée jette sur le dragon. « La jeune fille de Colchide continue à répandre sur le dragon des poisons écumants. » Cette interprétation me paraît s'imposer si l'on rapproche de ce passage le vers de Cicéron (*de Divinatione*, 17, 13) :

Saxaque cana salis niveo spumata liquore.

---

1. *Op. cit.*, ad V, 226.
2. Virgile, *Bucoliques* V, 67.
3. Claudien, *In Rufinum*, liber primus, praefatio, 9.
4. Cf. VI, 398 : Pavor occupat ingens (s. e. equos).

V

Les mots créés par Valérius Flaccus

M. Gebbing [1] a donné dans un programme une liste de mots que l'on ne relève que chez Valérius Flaccus ou que l'on ne retrouve que très tard après lui. En ce qui concerne les quatre derniers livres [2] des Argonautiques cette liste a besoin d'être complétée.

A *memoratrix* VI, 142, *pulsator* V, 693, *sociatrix* V, 499, cités par M. Gebbing, il faut ajouter *aspiramen* VI, 465 qu'on rencontre ensuite chez Cassiodore et *qvatus* VI, 187. M.Gebbing donne *inceptus* comme particulier à Valérius Flaccus. C'est évidemment une erreur, car le mot se trouve chez Tite Live 24, 19 et 31.24. Mais ce qui est vrai, c'est que chez Valérius Flaccus seul *inceptus* a le sens d'entreprise (VII, 124).

Aux adjectifs *intemerandus* V, 641 et *saxifer* V, 606 notés par M. Gebbing, il faut joindre *Amnigena* V, 584 et *Soligena* V, 229, 317, forgés sur le modèle de *Martigena*.

A côté de ces substantifs et de ces adjectifs, il y a des noms propres de personnes et des adjectifs dérivés de noms propres, qui ont été créés par Valérius Flaccus et qu'il n'entrait pas dans le plan de M. Gebbing de relever.

Il y a d'abord, au début du VIe livre, un certain nombre de noms de chefs ou d'amazones que nous ne pouvons rapprocher d'aucun autre mot connu : *Cyris* VI, 80 ; *Lyces* V, 374 : *Menippe* VI, 377 ; *Thoes* VI, 375. Les noms de peuples, *Centores* VI, 151 et *Toryni* VI, 144 ont été, eux aussi, forgés de toutes pièces par le poète.

D'autre part, nous trouvons chez Valérius Flaccus un certain nombre de noms de chefs qui ne sont que le nom du fleuve, du pays ou de la montagne qui a vu naître le héros. Ce qui est original ici, ce n'est pas le mot en lui-même, mais l'emploi qui en est fait. Ce procédé n'est d'ailleurs pas particulier à notre poète. Virgile donne parfois à ses héros les noms des fleuves et des mon-

---

1. *De Valeri Flacci dicendi genere quaestiones*, Diss. Inaug., Coblenz 1888.

2. Je n'ai pas fait de recherches dans les livres précédents.

tagnes de l'Italie. Mais ce qui n'était chez Virgile qu'un artifice habile destiné à rappeler l'histoire, la topographie du Latium, devient chez Valérius Flaccus une recette commode pour donner à un héros à la fois un nom et une sorte d'acte de naissance.

C'est ainsi qu'au nombre des alliés ou des adversaires d'Æetés nous voyons *Ambenus* VI, 251 (Mons Ambenus VI, 85) ; *Choaspes* V, 585 (Fleuve de Susiane ap. Tib. et Plin.) ; *Hebrus* VI, 618 (Fleuve de Thrace ap. Virg.) ; *Hypanis* VI, 252 (Fleuve de Sarmatie ap. Virg.) ; *Jaxartes* V, 597 (Fleuve de l'Asie Centrale ap. Virg.).

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'à propos du nom de l'un de ces personnages, Phasias, Valérius Flaccus nous explique son procédé :

VI, 640.

Phasiaden...
Caucasus ad primas genuit quem Phasidis undas :
Hinc puero cognomen erat.

Notons enfin quelques patronymiques et quelques adjectifs dérivés de noms propres : *Æetis* VI, 481 ; VII, 445 ; VIII, 233 ; *Haemonides* VI, 371 ; *Æetius* V, 542 ; VI, 692 ; VIII, 379 ; *Cretheius* VIII, 112 ; *Drangaeus* VI, 507, se rattachent respectivement à *Æetes*, *Cretheus*, *Drangae*.

D'ailleurs sur ce point même, Valérius Flaccus n'a pas fait preuve de grande originalité. Pour Æetis et Haemonides, il s'est contenté de transcrire les mots grecs Αἰητίς et Αἱμονίδης, à l'exemple d'Ovide, chez qui Æetias[1] et Æetine[2] sont la transcription lettre pour lettre de Αἰητιάς et de Αἰητίνη. Les mots sont des mots grecs, le procédé ne lui appartient pas ; il reste peu de chose en propre à Valérius Flaccus.

VI

Le sens de quelques mots chez Valérius Flaccus.

Dans les Argonautiques, on trouve un certain nombre de mots qui ont pris une signification toute particulière. En tête de son édition, Langen a donné des exemples de ces extensions de sens. Mais il en est que l'on peut relever après lui.

1. Ovide, *Mét.* VII, 9, 326.
2. Ovide, *Hér.* VI, 103.

Le changement de sens des substantifs provient d'ordinaire du fait qu'ils sont accompagnés d'un complément déterminatif inattendu. Parfois c'est simplement le contexte qui oblige le traducteur à donner à ces noms un sens nouveau.

C'est ainsi que *colus* (VI, 445) est à peu près synonyme d'années : « recoquit (Medea) fessos aetate parentes Datque alias sine lege colus. » C'est par l'intermédiaire du sens *fuseau des Parques*[1] que Valérius Flaccus est arrivé au sens *année*. La hardiesse a consisté à supprimer la mention des Parques, qui se trouve chez tous les autres poètes.

Fremitus : VI, 441 « incantations magiques ».

> Illius ad fremitus sparsosque per avia sucos
> Sidera fixa pavent et avi stupet orbita solis.

Dans le même sens, Ovide[2] avait employé *murmur*. Valérius Flaccus a voulu se distinguer de son devancier en employant un mot moins usuel en ce sens.

Mora lucis (VI, 733) est une expression recherchée dans laquelle *mora* peut avoir le sens de trop longue durée : *Saeva quidem lucis miseris mora.*

Quelques adjectifs prennent un sens nouveau du fait qu'ils sont joints à des noms auprès desquels on n'est pas habitué à les rencontrer. C'est ainsi que *alipes* (V, 611) est l'épithète de *currus*, et *bellatrix* VII, 612, celui de *glaeba* au sens de « qui produit des guerriers » (il s'agit des champs d'où vont se lever les géants issus des dents du dragon.)

Inexorabilis (V, 320) qualifie un nom de chose et prend le sens de « qui ne peut être obtenu par la prière » : « Neque inexorabilis certe Quod petimus. »

Lassus (VIII, 561) forme avec *dies* une expression au sens de « le jour tombant. »

Magnis (V, 274) est l'épithète de *milibus* et prend le sens de « nombreux ». C'est par la même confusion entre l'idée de nombre et celle de quantité que Properce (I, 5, 10) a écrit : « At tibi curarum milia quanta dabit ».

Quelques verbes aussi ont chez Valérius Flaccus une signification particulière. C'est en général le sens du complément direct qui influe sur leur signification propre. Parfois aussi, c'est

---

1. En ce sens : Val. Fl., VI, 645 : « Diva supremas rumpit iniqua colus. »
2. *Mét.*, VII, 251.

celui du sujet ou du complément indirect. Voici quelques exemples :

Educere leto (VII, 453) ce n'est pas « faire revivre », mais « préserver de la mort ».

Mutare (VI, 614) a comme complément direct le substantif *cruores*. Le lion change de sang comme un gourmet change de vins (cf. Sil. V, 235 : Mutat hostem). Dans le même vers, nous trouvons une autre expression curieuse : *spargere famem* ; le lion divise sa faim, il ne l'assouvit pas toute sur un même animal :

Spargitque fames mutatque cruores.

Nutare (VII, 153) accompagné de l'ablatif *curis* a le sens de « être agité par les soucis ». C'est par une image analogue que le poète a écrit : *undare curis* (V, 304) expression qui lui est particulière aussi (cf. Verg., En. X, 680 : *Fluctuare curis*).

Maculatus (VI, 704) signifie « bigarré, tacheté ». Chez les autres écrivains, le verbe *maculare* a le sens de « tacher, salir ». Mais Valérius Flaccus a voulu varier le *maculosus* de Virgile (G. III, 427).

En somme, un lien commun relie ces différentes constructions ; c'est pour chacune d'elles le souci qu'a eu Valérius Flaccus de se distinguer de Virgile et d'Ovide. Il les imite pour l'invention et la disposition, mais il met une sorte d'amour-propre, de « coquetterie », comme l'a dit M. Lejay, à se faire un style à lui en modifiant un peu les tours qu'il trouve employés par ses prédécesseurs [1].

Maurice BADOLLE.

---

1. A noter, comme exemple de telles modifications le vers suivant (VI, 623) :

Movens nequiquam pectora curis,

en face de l'expression courante *multa movens animo*.

PANAITIOS

CRITIQUE

On discutait, dans l'antiquité, pour savoir si Aristide le Juste avait été pauvre ou riche[1]. Les tenants de la seconde opinion, moins nombreux que les premiers, alléguaient, avec Démétrius de Phalère, un monument de la voie des Trépieds à Athènes, où Aristide était nommé en qualité de chorège ; il s'était donc acquitté d'une liturgie qui impliquait la possession d'une certaine fortune. La question fut tranchée par le philosophe stoïcien Panaitios qui examina l'inscription et remarqua que les caractères étaient postérieurs à l'archontat d'Euclide (402), date d'une modification profonde dans l'épigraphie attique, et, par suite, postérieurs d'au moins soixante ans à la mort d'Aristide le Juste. Cette observation fait grand honneur au philosophe archéologue. Elle autorise à le compter parmi les fondateurs de la critique diplomatique. Plutarque, qui nous a renseignés à ce sujet, dit qu'on lisait encore de son temps cette inscription : Ἀντιοχὶς ἐνίκα. Ἀριστείδης ἐχορήγει. Ἀρχέστρατος ἐδίδαξε. Elle figure au *Corpus* des inscriptions attiques (II, 1257), moins les deux premiers mots ; Kœhler et, avant lui, Le Bas et Bœckh l'ont reproduite, non d'après l'original qui n'existe plus, mais d'après une copie de Cyriaque. Kœhler fait observer que, du temps de Cyriaque, la première ligne devait avoir disparu : *igitur lapis, quem Cyriacus vidit, a parte superiore mancus fuit.* A mon avis, la conclusion qui s'impose est différente : Cyriaque, qui n'en était pas à une supercherie près, n'a jamais vu cette inscription gravée sur marbre ; il l'a prise dans Plutarque et a supprimé les deux premiers mots, soit qu'il ne les comprît pas, soit qu'il voulût donner ainsi plus de vraisemblance à sa petite fraude. Mais ce n'est là qu'un détail.

Panaitios avait donc résolu la difficulté soulevée par l'inscription chorégique au nom d'Aristide en distinguant cet Aristide de l'Athénien célèbre du ve siècle, c'est-à-dire καθ' ὁμωνυμίαν.

---

1. Plut., *Arist.*, 1.

Etant donnée la pauvreté relative de l'onomastique grecque, il était souvent nécessaire, en matière de critique, de recourir à l'hypothèse de l'homonymie. Panaitios le fit encore, d'après le témoignage de Diogène Laërce [1], lorsqu'il attribua au péripatéticien Ariston les écrits donnés jusque là au stoïcien du même nom, à l'exception d'une lettre à Cléanthe. Nous ne sommes pas en état de savoir s'il avait raison, mais il est vraisemblable qu'il ne se prononça pas à la légère. On nous apprend aussi qu'il fit honneur au physicien Archélaos d'élégies adressées à Cimon pour le consoler de la mort de sa femme Isodiké, et Plutarque, qui nous dit cela, ajoute que cette hypothèse était justifiée par la convenance des temps [2]. Le premier, à l'encontre de Démétrius de Phalère, d'Aristoxène le musicien et d'autres, Panaitios avait réfuté, dans un écrit sur Socrate, la légende de la bigamie du philosophe ; nous le savons à la fois par Plutarque et par Athénée [3]. Dans le même traité, consacré, semble-t-il, à Socrate et à ses disciples, Panaitios déclarait apocryphes une centaine de dialogues dits socratiques ; il admit comme authentiques ceux de Platon, Xénophon, Antisthène et Eschine ; il considéra comme douteux ceux de Phédon et d'Euclide [4]. Tout cela prouve avec évidence que Panaitios ne se prononçait pas sans recherches sérieuses et qu'aux talents de philosophe, qui l'ont rendu célèbre, il joignait ceux d'un critique littéraire.

On sait, surtout par Cicéron, quelle fut l'influence de Panaitios, un des introducteurs de la doctrine stoïcienne à Rome, l'ami de Scipion Emilien et de Laelius, le maître de Q. Aelius Tubero et d'autres Romains distingués, le modèle de Cicéron lui-même dans son *De Officiis*. A la différence des stoïciens dont il continua l'enseignement à Athènes, où il mourut très âgé vers l'an 110, Panaitios était éclectique : il citait sans cesse Aristote, Xénocrate, Théophraste, Dicéarque et professait une admiration presque sans bornes pour Platon qu'il appelait l'Homère des philosophes. Pourtant, il s'écartait de lui sur un point essentiel, n'admettant pas la doctrine de l'immortalité de l'âme, de même qu'il refusait de suivre les maîtres du Portique dans leur croyance à la fin du monde par le feu.

Je ne m'occupe ici de Panaitios qu'en tant que critique, et j'ai rapporté des raisons qui semblent justifier la haute estime où l'antiquité paraît avoir tenu ses opinions sur l'authenticité et

1. Diog., VII, 163.
2. Plut., *Cimon*, 4.
3. Plut., *Arist.*, 27 et Athénée, XIII, 556 *b*.
4. Diog., II, 64.

l'attribution des œuvres, ainsi que sur les particularités biographiques des écrivains et des hommes d'État. Or, nous possédons des textes qui mettent à la charge de ce critique éminent deux opinions véritablement absurdes, à savoir : 1° que le *Phédon* ne serait pas de Platon ; 2° que le Socrate dont parle Aristophane à la fin des *Grenouilles* ne serait pas le philosophe, mais un poète homonyme. Je me propose de montrer que Panaitios, quoi qu'en aient dit les modernes, n'est responsable d'aucune de ces bévues, qui suffiraient à jeter sur sa mémoire un jour fâcheux.

En ce qui touche l'authenticité du *Phédon*, voici les faits[1] : le philosophe néo-platonicien Asklepios, élève d'Ammonios (VIe siècle), raconte, dans des scolies à la *Métaphysique* d'Aristote fondées sur l'enseignement de son maître (576 *a* 39), qu'un certain Panaitios (Παναίτιός τις) a eu l'audace de contester l'authenticité du *Phédon* (νοθεῦσαι τὸν διάλογον). Il ajoute : « Ayant soutenu que l'âme était mortelle, il a voulu entraîner Platon dans sa négation (συγκατασπάσαι καὶ τὸν Πλάτωνα). Comme celui-ci, dans le *Phédon*, affirme clairement l'immortalité de l'âme raisonnable, il a nié que le dialogue fût de lui. » Un témoignage concordant se rencontre dans une introduction aux *Catégories* d'Aristote, d'après les leçons de David l'Arménien (30 *b* 8) : « Le philosophe Syrianos inscrivit sur un exemplaire du *Phédon*[2], déclaré apocryphe par un certain Panaitios (νοθευομένῳ ὑπό τινος Παναιτίου), les vers suivants (c'est la pièce conservée sans nom d'auteur, ἄδηλον, dans l'*Anthologie palatine*, IX, 358) : « Si Platon ne m'a pas écrit, c'est qu'il y a eu deux Platon. Je porte toutes les fleurs des discours socratiques. Mais Panaitios m'a déclaré bâtard. Celui qui a déclaré que l'âme était mortelle a dû aussi me déclarer apocryphe. » Ces vers médiocres doivent être de Syrianos lui-même, bien que cela ne soit pas dit expressément ; il y a même lieu d'admettre que l'épigramme, où Panaitios n'est pas qualifié de philosophe, est la seule source des deux passages cités plus haut, où Panaitios est appelé dédaigneusement Παναίτιός τις. Il faut donc se demander ce que vaut le témoignage de Syrianos, néo-platonicien d'Alexandrie et maître de Proclus. Ce témoignage isolé ne vaut rien en présence de l'unanimité des critiques anciens qui attribuent le *Phédon* à Platon et du fait que ni Cicéron, ni Diogène Laërce, ni Plutarque n'ont mentionné la prétendue hérésie de Panaitios, auteur qu'ils citent pourtant

---

1. Zeller, *Comment. Mommsen*, p. 407.
2. Φαίδρῳ est une faute évidente et depuis longtemps corrigée en Φαίδωνι.

très volontiers. Il est vrai qu'un savant italien, M. Chiappelli, a dit que Cicéron, examinant les arguments en faveur de l'immortalité de l'âme, n'en avait emprunté aucun au *Phédon* ; mais c'est là une erreur qui a été réfutée par Hirzel [1]. Quant au motif attribué par Syrianos à Panaitios, il ne supporte pas l'examen. D'abord, parce que l'athétèse du *Phédon* n'aurait nullement suffi à débarrasser Panaitios du témoignage de Platon, qui a soutenu l'immortalité de l'âme dans plusieurs autres dialogues, la *République*, le *Timée*, le *Phèdre*, le *Gorgias*, le *Minos*, le *Théètète* et les *Lois*. En outre si nous savons par Cicéron que Panaitios, sur ce point seulement, contredisait personnellement Platon [3], c'est qu'il considérait comme authentique celui des écrits de Platon où cette affirmation de l'immortalité de l'âme est la plus explicite. Zeller a très justement fait valoir ces raisons, mais il n'a convaincu ni Hirzel, ni Wilamowitz, ni Gomperz. Ce dernier écrit [4] que le caprice de Panaitios peut être rapproché de la « témérité néo-platonicienne » qui n'a même pas reculé devant l'athétèse de la *République*. Mais cette athéthèse, en effet plus que téméraire, est très mal attestée ; elle est attribuée par Olympiodore à Proclus dans un passage confus et que suffit à contredire le fait que Proclus, dans ses propres écrits, admet sans hésiter l'authenticité de la *République* [5]. Que Proclus, dans une de ses leçons, ait paru mettre en doute, comme le dit son élève, non seulement l'*Epinomis* et les *Lettres*, mais la *République* et les *Lois*, cela est possible, car Proclus était un cerveau fumeux ; mais il est tout aussi possible et plus probable qu'Olympiodore l'a mal compris ou a brouillé ses notes de cours. Son texte ne justifie nullement ces lignes sévères de Gomperz sur les « folies » (*Thorheiten*) de certains Stoïciens et Néo-Platoniciens « lesquels, dit-il, ont eu l'impudence de retirer à leurs auteurs des ouvrages dont la doctrine ne leur convenait pas, entre autres le *Phédon* et la *République* de Platon » [6]. On est habitué, en lisant Gomperz, à plus de réserve ; en l'espèce, il s'est laissé entraîner par sa propre aversion pour le dogmatisme agaçant des Stoïciens et l'extravagance des spéculations néo-platoniciennes. Mais Panaitios et Proclus sont innocents l'un et l'autre des sottises qu'on leur reproche si sévèrement.

---

1. Cf. M. Heinze, dans le *Jahresbericht* de Bursian, t. L (1887), p. 55.
2. Zeller, *loc. laud.*, p. 409.
3. Cic., *Tusc.*, I, 32, 79.
4. Gomperz, *Griech. Denker*, II, p. 564.
5. Cf. *Hermes*, XVI, 1881, p. 201.
6. Gomperz, II, p. 229.

Quelle est la cause de l'erreur de Syrianos ? Zeller a cru la découvrir [1]. « L'hypothèse la plus vraisemblable, dit-il, est celle d'un malentendu, fondé sur des doutes qu'exprimait Panaitios sur l'authenticité des dialogues de Phédon le Socratique. Des Néo-Platoniciens confondirent les doutes jetés sur les dialogues de Phédon avec un doute dont aurait été l'objet le dialogue intitulé *Phédon*. » Je m'associe entièrement à cette manière de voir, mais ce n'est pas à Zeller qu'il convient de l'attribuer, car elle était déjà celle de Fabricius au t. III de la *Bibliotheca Graeca* (1707), merveille d'érudition que l'on néglige à tort, parce qu'on s'imagine que tous les trésors qu'elle contient ont déjà été monnayés ailleurs : « *Sed fortassis falsus est poeta* (l'auteur de l'épigramme de l'Anthologie) *nec recte cepit quod apud Laertium* II, 64, *legas a Panaetio solos tanquam genuinos socraticos admissos dialogos quos edidissent Plato, Xenopho, Antisthenes, Æschines ; de Phaedonis et Euclidis addubitatum, reliquos universos rejectos. Ex quibus verbis perspicuum est Panaetium non in dubium vocasse Phaedonem Platonis, sed dubitasse an dialogi a Phaedone et Euclide editi vere socraticorum nomen mererentur.* Ainsi Jean Albert Fabricius a vu clair dans cette question près de deux siècles avant Zeller, mais n'a été connu ni de lui, ni des contradicteurs du savant d'Heidelberg comme Gomperz. Rendons à Fabricius son bien et passons à la seconde erreur attribuée par les modernes à Panaitios.

« Erreur incontestable », écrit Zeller qui se contente d'y faire allusion [2] ; « erreur, mais avec un fond de vérité », dit Susemihl [3]. Voyons les textes :

A la fin des *Grenouilles* d'Aristophane, Dionysos s'est décidé à ramener des Enfers Eschyle et à y laisser Euripide, qui se montre très irrité de ce choix. Alors le chœur s'exprime ainsi (1482) :

Μακάριός γ' ἀνὴρ ἔχων
ξύνεσιν ἠκριβωμένην.
Πάρα δὲ πολλοῖσιν μαθεῖν.
Ὅδε γὰρ εὖ φρονεῖν δοκήσας
πάλιν ἄπεισιν οἴκαδ' αὖ,

1. Zeller, *loc. laud.*, p. 410.
2. Zeller, p. 407.
3. Susemihl, *Alexandr. Literatur*, II, 77.

ἐπ' ἀγαθῷ μὲν τοῖς πολίταις,
ἐπ' ἀγαθῷ δὲ τοῖς ἑαυτοῦ
ξυγγενέσι τε καὶ φίλοισι,
διὰ τὸ συνετὸς εἶναι.

C'est-à-dire, en résumé : « Heureux le sage ! Car celui qui a la réputation d'être sensé revient chez lui, à l'avantage de ses concitoyens, de ses parents et de ses amis. » Évidemment, le chœur pense à Eschyle ramené sur terre par le dieu, mais il généralise : ce n'est pas le génie poétique, c'est la sagesse qui est récompensée. Le chœur poursuit :

(1491) Χαρίεν οὖν μὴ Σωκράτει
παρακαθήμενον λαλεῖν,
ἀποβαλόντα μουσικὴν
τά τε μέγιστα παραλιπόντα
τῆς τραγῳδικῆς τέχνης.
Τὸ δ' ἐπὶ σεμνοῖσιν λόγοισι
καὶ σκαριφισμοῖσι λήρων
διατριβὴν ἀργὸν ποιεῖσθαι,
παραφρονοῦντος ἀνδρός.

Littéralement : « Ce qui est bien, ce n'est donc pas de bavarder, assis à côté de Socrate, rejetant la musique et laissant de côté ce qu'il y a de plus grand dans l'art tragique. Passer son temps en discours pompeux et en subtilités, ce n'est pas le fait d'un homme raisonnable. »

Ici encore, au fond du tableau, Euripide est opposé à Eschyle, mais il ne s'agit plus, à proprement parler, d'Euripide. Si le poète avait été l'élève de Socrate, Aristophane l'aurait répété dix fois plutôt qu'une, alors que le nom du philosophe apparaît ici pour la première fois dans la pièce. Aristophane oppose, très faiblement d'ailleurs (car il faut bien avouer que ces vers sont médiocres), à l'homme sensé qui est récompensé, l'homme déraisonnable qui ne l'est point. Ce dernier néglige la musique et ce qu'il y a de plus beau dans l'art dramatique (cela ne veut pas dire qu'il soit lui-même poète tragique) pour perdre son temps, avec Socrate, à deviser de subtilités. L'interprétation littérale, conforme au bon sens, indique que ces vers sont une leçon à l'adresse d'un spectateur non désigné, type de beaucoup d'autres Athéniens blâmés par Aristophane, dont le principal tort est de se plaire aux conversations de Socrate et sans doute aussi

d'autres sophistes qui ne servent ni les intérêts des particuliers ni ceux de l'Etat.

Or, voici le texte d'une des scolies du vers 1491 :

Χάριεν οὖν· ὅτι νῦν τὴν πρὸς Σωκράτην ἑταιρίαν δηλοῖ. Παναίτιος δὲ ὅλα ταῦτα περὶ ἑτέρου Σωκράτους φησὶ λέγεσθαι, τῶν περὶ σκηνὰς φλυάρων, ὡς Εὐριπίδης. — Traduction : « *Il est donc bien* : le poète dénonce maintenant l'association avec Socrate. Or, Panaitios dit que tout cela est dit au sujet d'un autre Socrate, du nombre des bavards autour des *skenai*, comme Euripide. » Ainsi, alors que l'épigramme de l'*Anthologie* conclut de l'athétèse du *Phédon*, attribuée à Panaitios, qu'il y avait deux Platon, la scolie semble dire qu'au jugement du même Panaitios il y avait deux Socrate. Cela est déjà en soi-même assez singulier.

Ce qui l'est plus encore, c'est la manière de voir adoptée par M. de Wilamowitz et d'autres savants. Voici comment s'exprime Wilamowitz [1] : « Le vers d'Aristophane doit se rapporter à des Socratiques qui faisaient des tragédies, par exemple Critias ; il n'est nullement question d'Euripide. Mais si Panaitios a résolu la difficulté soulevée par lui καθ' ὁμωνυμίαν, il a dû savoir de bonne source qu'il avait vraiment existé un poète du nom de Socrate. »

L'absurdité d'une pareille explication saute aux yeux. Il y aurait eu à Athènes, suivant Panaitios, un poète tragique nommé Socrate dont nous ne saurions absolument rien, et Aristophane l'aurait nommé tout court, alors que ses auditeurs, sans exception, devaient comprendre qu'il s'agissait du philosophe [2] ! Bien plus : Aristophane aurait parlé de ceux qui vont s'asseoir auprès de Socrate (Σωκράτει παρακαθήμενον) et cette expression, qui convient éminemment au disciple d'un philosophe, devrait être entendue ici de l'auditeur d'un poète tragique ! Cela est tout à fait déraisonnable. Quelle apparence y a-t-il qu'un critique aussi réputé, aussi perspicace que Panaitios eût débité la monstrueuse sottise dont l'accuse le texte du scoliaste ? Ce texte, d'ailleurs, s'y oppose lui-même. « Panaitios, est-il dit, affirme que toutes ces choses (ὅλα ταῦτα) sont dites à propos d'un autre Socrate, περὶ ἑτέρου Σωκράτους. » Qu'est-ce que toutes ces choses, ὅλα ταῦτα ? En prenant la scolie à la lettre, il n'y a pas plusieurs

1. *Hermes*, XIV, 1879, p. 187.

2. Je rapporte ici les sages paroles de Bayle à l'article *Apelles* du *Dictionnaire historique* : « Tout homme qui sait écrire se garde bien, lorsqu'il fait mention d'un peintre qui n'a rien de commun que le nom avec le grand et incomparable Apelles, de le nommer simplement Apelles. Il avertit qu'il ne parle pas du grand Apelles. »

choses, mais un seul nom, celui de Socrate ; donc, les mots employés ne se rapportent pas au nom de Socrate, mais à tout le passage, aux vers 1491-1499 du chœur.

J'ai analysé ces vers tout à l'heure ; j'ai montré qu'ils ne s'appliquent pas à Euripide, mais à un auditeur quelconque des bavardages de Socrate, qui va grossir les rangs des gens inutiles, séduits par ses discours. Or, je soutiens que Panaitios n'a pas voulu dire autre chose et qu'il n'a pas dit la sottise qu'on lui attribue. Il suffit, pour cela, de lire ἑταίρου au lieu δ'ἑτέρου, erreur très facile à expliquer puisque les deux mots se prononçaient et s'accentuaient de même au génitif ; remarquez que le scoliaste vient de parler de l'*hétérie* de Socrate, τὴν πρὸς Σωκράτην ἑταιρίαν.

Si M. de Wilamowitz a compris que Panaitios distinguait du philosophe Socrate un poète tragique socratisant du même nom, c'est qu'il a sans doute traduit περὶ σκηνάς (le pluriel pour le singulier) par « autour des tréteaux », sans quoi je ne m'expliquerais pas du tout ses mots : « *Der Vers hat wohl auf Sokratiker die Tragödien machen... Bezug.* » Mais σκηναί ne signifie pas ici les tréteaux ; ce mot désigne les boutiques, les échoppes, comme dans le chœur des *Thermophoriazousai*, v. 685. « Maintenant, dit le chœur, il faut allumer les lampes et, après nous être retroussées comme des hommes, chercher si quelque autre homme est entré, courir par tout le Pnyx, visiter les boutiques et les ruelles. »

...καὶ περιθρέξαι
τὴν Πύκνα πᾶσαν καὶ τὰς σκηνὰς καὶ τὰς διόδους διαθρῆσαι.

Précisément, les bavards socratiques fréquentaient les échoppes et les boutiques. La seconde scolie au vers 1491 des *Grenouilles* est ainsi conçue : τόν Σωκράτη ἐνταῦθα κατηγορεῖ. Ζῶν γὰρ οὗτος ὡς πολυλόγος κατηγορεῖτο ὅτι πολλοὺς λόγους διεξήρχετο περὶ φιλοσοφίας ἐν τοῖς ἐργαστηρίοις καὶ τραπέζαις ; λέγει οὖν ὅτι καλόν ἐστι, μὴ μετ' αὐτοῦ τινα διάγειν ἀφέντα τοὺς ποιητὰς τοιούτους ὄντας ὡς καὶ μετὰ θάνατον ἀναβιοῦν ἀῦθις δύνασθαι, οὗ νῦν Αἰσχύλος ἔτυχε [1].

Susemihl, à la suite de Hirzel, dit que l'erreur de Panaitios lui fait plutôt honneur, parce qu'il fut ainsi le premier à sentir

1. « Le poète accuse ici Socrate qui, de son vivant, fut accusé de bavardage parce qu'il débitait sans cesse des discours philosophiques dans les échoppes et les comptoirs. Il dit qu'il n'est pas bon de le fréquenter, aux dépens de poètes si illustres qu'après la mort même ils peuvent revenir à la vie, ce qui a été maintenant le sort d'Eschyle. »

qu'il n'y avait aucune relation étroite entre Euripide et Socrate. C'est là, en effet, une thèse favorite de quelques savants allemands, auxquels Henri Weil et Decharme ont répondu. Qu'Euripide n'eût pas du tout connu Socrate, ce serait un miracle ; mais leurs philosophies de la vie étaient toutes différentes et aucun document sérieux (il y en a de moins bons) n'atteste qu'ils aient été intimes. L'idée de Hirzel, de Susemihl et d'autres, peut se résumer ainsi. Le dernier chœur des *Grenouilles* semblait autoriser la conclusion qu'Euripide cherchait des inspirations auprès de Socrate, comme l'ont dit, à tort, plusieurs poètes comiques [1] ; or, Panaitios, savant bien informé, sait que cela n'est pas vrai et, pour écarter un semblant de témoignage précis à l'appui d'un fait controuvé, il l'affaiblit ou l'annule en procédant, suivant son habitude, καθ' ὁμωνυμίαν, en déclarant que le Socrate de ce passage n'est pas le philosophe. Voilà pourquoi son erreur même ferait honneur à son esprit critique.

Fort bien ; mais j'ai fait voir que Panaitios n'a jamais commis l'erreur qu'on lui impute : s'il a su de bonne source qu'Euripide n'a pas été l'élève de Socrate, il a dû le dire sans ambages et sans inventer un Socrate poète tragique qui n'a certainement jamais existé.

Mais peut-être Panaitios a-t-il dit cela. Reprenons le texte de la scolie qui se termine ainsi : περὶ ἑταίρου Σωκράτους... τῶν περὶ σκηνὰς φλυάρων, ὡς Εὐριπίδης. Ces deux derniers mots peuvent signifier 1° qu'Euripide était un de ces bavards qui fréquentaient les boutiques. C'est absurde, car on sait que le poète vivait très retiré et ne cherchait pas à faire des disciples en plein vent ; 2° que les mots τῶν... φλυάρων, sont une citation d'Euripide. Explication non moins inadmissible, car c'est là le langage de la comédie, non de la tragédie. Donc ὡς Εὐριπίδης ne s'explique pas : il faut corriger le texte. Le sens doit être : « Panaitios dit que tout cela s'applique à un compagnon de Socrate, à un de ces hommes qui allaient bavardant de boutique en boutique, *comme* [*ne le faisait pas*] *Euripide*. » Un mot s'est perdu dans le texte de la scolie ; il faut le rétablir ainsi : ὡς οὔποτε Εὐριπίδης. L'insertion d'un verbe est inutile, le sens étant parfaitement clair. Si j'ai raison, il en résulte que l'observation de Panaitios était précisément dirigée contre ceux qui appliquaient ce passage d'Aristophane à Euripide et faisaient du poète un des élèves et compagnons du philosophe [2].

Salomon Reinach.

---

1. Voir Decharme, *Euripide*, p. 43.
2. Texte rectifié : Παναίτιος δὲ ὅλα ταῦτα περὶ ἑταίρου Σωκράτους φησὶ λέγεσθαι τῶν περὶ σκηνὰς φλυάρων, ὡς οὔποτε Εὐριπίδης.

LUCRÈCE, *DE RERVM NATVRA*, IV, 1123.

M. Alfred Ernout a donné dans le n° d'avril-juin de la *Revue* une édition originale et intéressante du l. IV du *De rerum natura*; espérons qu'il continuera ce travail pour les autres livres, ce qui aura l'avantage de nous affranchir en ce qui concerne Lucrèce de la dépendance affligeante où nous sommes encore en France vis-à-vis des éditions étrangères. Il imprime ainsi, en conservant l'ordre des mss., les v. 1121 et suiv. :

1121 Adde quod absumunt uiris pereuntque labore,
1122 Adde quod alterius sub nutu degitur aetas.
1123 Labitur interea res et Babylonica fiunt.
1124 Languent officia atque aegrotat fama uacillans.
1125 Vnguenta et pulchra in pedibus Sicyonia rident etc.

J'ai dit jadis et je crois encore que cet ordre est fautif. Voici pourquoi : Lucrèce dans ce passage énumère les graves inconvénients que l'amour a pour les amoureux ; ces inconvénients sont au nombre de quatre : les amoureux consument leurs forces et altèrent leur santé, v. 1121 ; ils renoncent à la libre disposition d'eux-mêmes, pour se soumettre à la domination d'autrui, v. 1122; ils laissent péricliter leurs devoirs sociaux et leur réputation s'en ressent, v. 1124 ; ils dépensent leur fortune en objets de luxe et de toilette, v. 1123 et 1125 et suiv. Que Lucrèce ait résumé trois de ces inconvénients chacun en un vers isolé et que le quatrième lui ait fourni tout un développement, c'était assurément son droit et nous n'avons rien à objecter ; ce qui est inadmissible, c'est qu'il ait consacré au quatrième d'abord un vers, le v. 1123 et ensuite les v. 1125 et suiv. et que les deux parties d'un même tout soient séparées par la mention, v. 1124, de la négligence des devoirs sociaux. Cette anomalie disparaît, si on lit :

1121 Adde quod absumunt uiris pereuntque labore,
1122 Adde quod alterius sub nutu degitur aetas.
1124 Languent officia atque aegrotat fama uacillans.
1123 Labitur interea res et Babylonia fiunt
1125 Vnguenta et pulchra in pedibus Sicyonia rident etc.

On obtient ainsi une suite logique et naturelle ; le développement sur le gaspillage de la fortune en objets de coquetterie n'est plus coupé en deux. Remarquons qu'au v. 1123, M. Ernout s'est vu obligé d'adopter la correction de Pius *Babylonica*, pour obtenir, comme au v. 1029, le sens de « tapis de Babylone », tandis que les mss. ont *Babylonia*, soit *Babylonia unguenta* « des parfums de Babylone ». Avec la transposition, l'adjectif et le substantif indûment éloignés l'un de l'autre se rejoignent. La faute est des plus courantes : un copiste a copié trop tôt le v. 1123 et, s'étant aperçu immédiatement de son erreur, il a rétabli le v. 1124 à la suite. L'erreur était d'autant plus aisée à commettre que les deux vers commencent par les deux mêmes lettres.

J'ajoute en terminant qu'au v. 638 M. Ernout laisse subsister la leçon fautive des mss. : Est itaque ut serpens, etc., en considérant le passage comme désespéré et en disant : « aucune des corrections proposées ne s'impose. » J'en ai donné une autrefois qu'il ne mentionne pas et qui me paraît très simple : Bestia ut est serpens, etc. « Ainsi il existe une sorte de bête rampante (c.-à-d. une espèce de serpent), que le contact de la salive humaine fait périr, etc. »

A. Cartault.

VIRGILE, *ÉNÉIDE*, VI, 586.

Les mss. donnent dans cet ordre les v. 585 et suiv. du VIe l. de l'*Énéide* :

585 Vidi et crudelis dantem Salmonea poenas,
586 Dum flammas Iouis et sonitus imitatur Olympi.
587 Quattuor hic inuectus equis et lampada quassans
588 Per Graium populos mediaeque per Elidis urbem
589 Ibat ouans etc.

Pour que le v. 586 pût s'expliquer selon les exigences de la latinité, il faudrait que la Sibylle eût assisté au châtiment de Salmonée : « J'ai vu aussi Salmonée cruellement puni, tandis qu'il imitait les flammes de Jupiter et les grondements de l'Olympe. » Or ce n'est point le cas, puisque la Sibylle n'a vu Salmonée que dans le Tartare, alors qu'il y était depuis fort longtemps. On ne saurait admettre l'explication adoptée par P. Deuticke[1], à savoir que le châtiment de Salmonée consistait justement à imiter à perpétuité dans le Tartare la foudre de Jupiter et que c'est là ce qu'a vu la Sibylle. On s'est aperçu depuis longtemps que le véritable remède consistait dans une transposition. Ladewig a placé le v. 586 après le v. 588, Krausse après le v. 591 ; je crois que sa véritable place est après le v. 587 :

585 Vidi et crudelis dantem Salmonea poenas :
587 Quattuor hic inuectus equis et lampada quassans,
586 Dum flammas Iouis et sonitus imitatur Olympi,
588 Per Graium populos mediaeque per Elidis urbem
589 Ibat ouans etc.

La subordonnée *Dum flammas Iouis* etc. se trouve incluse entre les deux parties de la principale ; les mots *Per Graium populos* etc. restent en contact avec *Ibat ouans* etc., dont ils ne doivent pas être séparés. La faute est tout ce qu'il y a de plus usuel : un vers passé, puis rétabli par un copiste après celui qu'il avait copié trop tôt.

A. Cartault.

1. Vergils Gedichte, 2tes Bändchen, 12te Auflage, *ad h. l.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ernout (Alfred), *Morphologie historique du latin*, avec un avant-propos par A. Meillet. Paris, Klincksieck, 1914. xiii-368 pp. in-16. Prix : 3 fr. 50 cartonné.

Ernout (Alfred), *Historische Formenlehre des Lateinischen*, deutsche Uebersetzung von Hans Meltzer. Heidelberg, C. Winter, 1913. xii-204 p. petit in-8°. Prix : 2 Mk. 80.

Ernout (Alfred), *Recueil de textes latins archaïques*. Paris, Klincksieck, 1916. ix-289 p. petit in-8°. Prix : 5 fr.

T. Lucreti Cari, De reum natura; *Lucrèce, De la Nature*. Livre quatrième, introduction, texte, traduction et notes, par Alfred Ernout. Paris, Klincksieck, 1916. 173 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

Au cours de la présente guerre, on s'est plaint de l'empressement que montraient en ces trente dernières années les libraires français pour introduire chez nous les manuels allemands. On parlait surtout de livres de science. J'ignore si le reproche est fondé et s'il est justifié. Les éditeurs français n'auraient sans doute pas accepté des traductions ou des adaptations de livres étrangers, si des Français compétents leur avaient apporté des manuscrits originaux. M. Ernout nous donne une morphologie latine : c'est le premier ouvrage de ce genre, à ma connaissance, écrit dans notre langue et par un Français. Voilà bien trente ans qu'un tel livre est possible. S'il avait existé en Allemagne, et qu'on l'eût traduit, on eût rendu aux études anciennes un service signalé et que le succès aurait récompensé. On le voit par l'histoire d'un ouvrage qui est depuis longtemps épuisé, et qui a rendu les plus grands services. Le *Précis de la déclinaison latine* de Bücheler, refondu et récrit par M. Louis Havet, n'embrassait qu'une partie du sujet traité par M. Ernout. Ce livre transformé a été, comme on sait, retraduit en allemand. Celui de M. Ernout, sous une forme plus élémentaire, a été traduit, avant la lettre, si on peut dire, et figurait déjà dans une des collections du libraire Winter de Heidelberg avant d'avoir paru dans sa teneur complète et originale. Ce genre de collaboration est désormais impossible, par la faute des Allemands. Mais on doit constater que nous avons ici l'inverse du phénomène qui affligeait certains critiques français. Ce n'est pas un manuel allemand qui a été introduit en France ; c'est un manuel français qui a été introduit en Allemagne.

Un tel manuel présente des difficultés très grandes. C'est ce que savent tous ceux qui ont eu à donner cet enseignement aux débutants, c'est-à-

dire aux étudiants. Il faut allier la linguistique et la philologie. La linguistique explique les origines et les causes. La philologie apporte, critique, date les faits. On peut tomber dans deux excès, en négligeant l'une ou l'autre des méthodes. M. Ernout a su les unir à merveille. Sur quelques points seulement, on pourrait faire des réserves.

Quelquefois M. E. suppose connues des théories linguistiques qu'il aurait dû résumer. Dans l'exposé de la conjugaison, il mentionne souvent les degrés de la racine. Nulle part, il n'expose la doctrine. M. E. répondra que ses lecteurs devront s'informer dans l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* de M. Meillet. Rien de mieux, s'il est tout à fait sûr que les professeurs et les étudiants ont ce livre, et sont disposés à le lire. Mais il était préférable d'ajouter deux pages sur la nature du mot indo-européen et les états de la racine, en citant d'abord des exemples grecs, où les faits sont relativement clairs et simples, puis le latin. M. E. allègue des racines disyllabiques avec *ə*. Cela aussi aurait dû être expliqué. Ailleurs, comme p. 170, la rédaction place en incidente ce qui aurait dû être mis en tête, la distinction des formes athématiques et des formes thématiques. P. 251, il est dit que le futur *ero*, de *sum*, est « un ancien subjonctif à voyelle thématique brève, cf. gr. ἔω, att. ὦ de *ἔσω ». Une phrase préliminaire sur l'existence des subjonctifs à voyelle brève à côté des subjonctifs à voyelle longue, avec exemples de formes autres que la 1re personne, me paraît absolument nécessaire. Mon maître Bréal disait autrefois : « Quand on parle ou qu'on écrit on doit toujours supposer que le public ignore le premier mot de la question. » Le défaut de procéder par allusion est, en somme, rare dans le livre de M. E. Certains exposés de généralités, tels que les pp. 15-27 sur les procédés de la déclinaison latine, sont d'une clarté et d'une netteté remarquables.

L'explication des textes exigeait çà et là quelques additions ou suppléments. — P. 46 : l'emploi des formes *di* et *dis* n'est pas indiqué ; la langue parlée ne paraît pas en avoir connu d'autres. — P. 51 : *conŭbiis* est bien douteux, cf. *nŭbo*. La notion d'un *u* bref est probablement une erreur d'interprétation de la fin de l'antiquité (Prudence, *Cath.*, 3,75 ; Servius). Nécessairement, on prononçait *conubjo* dans l'hexamètre. — P. 62 : mentionner les ablatifs en *-i*, parfois noté *-ei*, des thèmes consonnantiques : *uirtutei, fontei, hereditati* (*C.I.L.*, I, 34 ; 199, 6 ; 200, 23), *silici, capiti* (Virg., *En.*, I, 174 ; VII, 668). — P. 83 : l'ablatif *sorti* se trouve encore dans Virgile, *Géorg.*, IV, 165, *cecidit sorti* ; *En.*, IX, 271, *excipiam sorti* ; dans Tite-Live, IV, 37,6, etc., *sorti euenit*. Ce sont des formules fixées. — P. 88 : à propos des génitifs pluriels en *-um* des participes présents, ajouter que, si les poètes dactyliques ont « abusé » de ces génitifs, ils n'ont pu faire autrement ; *balantium* n'entre pas dans l'hexamètre. — P. 93 : sauf l'accusatif *Dido*, exigé par la syntaxe dans l'*En.*, IV, 383, Virgile emploie *Elissa* pour éviter les cas obliques de *Dido*. Cf. *Géorg.*, I, 332, *Atho*, d'après l'accusatif Ἄθω dans Théocrite, 7, 77. — P. 95 : ce qui est dit du génitif singulier *domos* d'Auguste n'est vraiment compréhensible que si on se reporte au livre de M. Ernout, *Éléments dialectologiques du latin*, p. 45, qui d'ailleurs n'est pas cité. — P. 250 : il fallait consacrer six lignes aux 2e et 3e personnes atones *s* et *st* de *sum*. — P. 252, l. 21 : la phrase sur *sient* du S.C. des Bacchanales peut laisser penser que ce *sient* est isolé. — P. 298, l. 13 : dans Virg., *En.*, IX, 9, *petit* a probablement sa finale allongée au temps fort devant un mot grec.

Il est toujours facile de glaner derrière un ouvrage qui met en œuvre tant de détails. J'en dirai autant du recueil de textes latins archaïques qui

est la suite et le complément du petit manuel de morphologie. Il forme deux parties : textes épigraphiques, textes littéraires. Les textes épigraphiques sont les inscriptions très anciennes (fibule, forum, Duenos, monnaies), les éloges des Scipions, les anciennes dédicaces, des textes de Némi, Tibur, Tusculum, Préneste, Lanuvium, Norba, Falériès, de diverses régions de l'Italie, le décret de Paul-Émile, le S. C. des Bacchanales, la lettre aux Tiburtins, la dédicace des Vertuleii, les dédicaces de Mummius, le milliaire de Popilius, l'inscription en l'honneur de L. Betilienus Varus, la lex Acilia Repetundarum, la loi de Bantia, l'arbitrage des Minucii, la lex Cornelia de XX quaestoribus, des tabellae deuotionis, le chant des Arvales, l'inscription de la colonne rostrale, les fragments des lois royales et des lois des douze tables. Les textes littéraires sont quelques chapitres de Caton et les fragments les plus intéressants de Livius Andronicus, Névius, Ennius, Pacuvius, Accius, Lucilius, Trabéa, Aquilius, Caecilius, Turpilius, Titinius, Afranius, Pomponius et Labérius.

Les inscriptions sont suivies d'un commentaire très précis, qui ne laisse aucune difficulté sans solution. Les fragments d'auteurs sont moins copieusement expliqués. Les notes portent surtout sur les formes archaïques ou anormales et sur le texte. Les fragments ne sont pas tous les fragments des auteurs réunis dans ce volume. On peut se demander quelquefois pourquoi M. E. a laissé de côté tel ou tel vers. Mais on a l'essentiel, avec des renseignements qu'on cherche souvent sans les trouver dans les éditions allemandes. Ce livre donnera une idée très juste et très exacte du latin de l'époque républicaine.

L'édition du livre IV de Lucrèce a paru dans la *Revue* de 1915 : il suffit de la mentionner. On sait qu'elle contient le texte, une traduction en regard du texte, des notes critiques au bas du texte et des notes explicatives, surtout grammaticales, à la fin.

Dans ces derniers temps, on a beaucoup parlé d'affranchir les études anciennes du tribut qu'elles paient à l'étranger. M. Ernout a fait mieux : il a agi. Quand, il y a quarante ans, on discutait sur la définition de la philologie, Egger disait : « La philologie, c'est ce que je fais. » M. Ernout a poursuivi une démonstration par l'exemple, comme l'auteur des *Latini sermonis uetustioris reliquiae*, son lointain devancier. M. Ernout est l'homme des initiatives heureuses.

Paul Lejay.

The Year's work in classical studies. 1915. Edited by Cyril Bailey, 10e année. Londres, John Murray, 1916. XII-142 p. pet. in-8°. Prix : 2 sh. 6.

Cette publication a pour but de donner chaque année un résumé du mouvement philologique. Les livres, articles et découvertes sont l'objet de rapports confiés à des spécialistes. Voici ceux que M. Bailey, directeur de l'annuaire, a pu réunir pour 1915 : Ashby, Italian archaeology and excavation ; G. Macdonald, Numismatics ; A.S. Hunt, Papyri ; E. A. Sonnenschein, Grammar, lexikography and metric ; P. Giles, Comparative philology ; M. N. Tod, Greek history and inscriptions ; F. Haverfield, Roman history with inscriptions ; Jane E. Harrison, Greek religion and mythology ; W. W. Fowler, Roman religion and mythology ; J. Burnet, Ancient philosophy ; J. T. Sheppard, Greek literature ; G. A. Davies, Latin literature ; G. H. Milligan,

Hellenistic Greek; R.M. Dawkins, Modern Greek in relation to ancient Greek. Ces noms garantissent le vif intérêt de la plupart de ces rapports. D'après la matière et le nombre des articles ou livres à recenser, les auteurs tantôt les groupent autour de quelques idées plus générales, tantôt suivent un ordre chronologique, se contentant d'une brève épithète pour caractériser chacun.

C'est notamment le cas de M. Davies, pour la littérature latine, dont le rapport est très complet et, à cause de cela même, offrait de plus grandes difficultés. D'autres étaient plus au large, comme M. Haverfield. Le champ des découvertes étant restreint par la guerre, il s'est contenté pour l'épigraphie de reproduire et de commenter brièvement sept inscriptions qui l'intéressaient. Plusieurs de ces rapports, outre leur valeur bibliographique, ont le caractère d'articles originaux, où se déploient la personnalité et les idées des rapporteurs. Mais quelles que soient les conceptions particulières le lecteur trouvera dans tous une somme d'information assez complète et judicieusement présentée. La disposition extérieure est la même partout. Le texte de chaque rapport est un tout continu et rédigé. Les titres des publications citées sont indiqués en note ; les périodiques, par des abrévations dont la clé est en tête. Un index unique réunit les noms d'auteurs et les matières.

Ce recueil est très pratique. Il ne tient pas de place. Il est facile à lire d'un bout à l'autre. Ainsi un philologue spécialisé dans une branche peut aisément se tenir au courant de ce qui se passe autour de lui et cesse d'être un ignorant très savant. Les publications allemandes ont la place qu'elles méritent ; mais nous gagnons en lisant le *Year's work* de connaître celles de langue anglaise, pour lesquelles les bibliographes allemands éprouvent parfois une discrétion un peu exagérée. La haute situation scientifique de la plupart des rapporteurs garantit leur impartialité. Les bibliographies allemandes ont leurs qualités et leurs défauts ; mais ce sont surtout des répertoires pour grandes bibliothèques. Le recueil dirigé par M. Bailey est le Bursian du simple particulier.

Les circonstances ont gêné l'exécution du volume. Une fiche de l'éditeur excuse le retard : elle est datée de mai 1916. Heureux éditeur, qui n'a qu'un tel retard ! Il faut en conclure que, d'ordinaire, cette publication paraît plus tôt, presque dès la fin de l'année : grande supériorité sur les répertoires allemands, bien avant la guerre de plus en plus irréguliers. Des rapports envoyés d'Athènes se sont perdus en route. D'autres collaborateurs ont dû renoncer faute de matière. Dans la dernière phrase de l'avertissement, M. Bailey déplore la mort de G. L. Cheesman, tué à Gallipoli, et celle de Thumb, « dont le chapitre sur le grec moderne, dans le volume de l'an dernier, fut probablement la dernière contribution de la Germanie à un périodique anglais ».

Cette publication en est à sa dixième année. Or j'en ai appris cette année seulement l'existence, en lisant une revue américaine. C'est sans doute ma faute, car le *Year's work* est à la Sorbonne. Mais je crois, cependant, que les éditeurs anglais, en général, ne sont pas aussi empressés à nous informer de leurs travaux que leurs confrères allemands. Paul Lejay.

E. A. Loew, *The Beneventan script, a history of South Italian minuscule.* Oxford, Clarendon Press ; Londres, Humphrey Milford. xx-384 p., 9 pl. (15 fac-similés). Gr. in-8°. Prix : 21 sh.

M. Lœw entend par écriture bénéventaine l'écriture qu'il ne veut pas appeler lombarde, parce que cette désignation implique une erreur : les Lombards n'ont pas apporté d'écriture particulière en Italie. On peut cependant retenir le nom sans accepter l'erreur. Il y a un fait bien certain c'est qu'à la fondation des royaumes barbares correspond le développement d'écritures particulières en Espagne, en Gaule, en Italie. Puis l'unité romaine, ainsi brisée, se refait incomplètement avec Charlemagne. Mais dans le midi de l'Italie l'action des écoles carolingiennes ne porte pas. Au IXe siècle, dit M. L., on écrit dans le Nord et dans le Centre de la péninsule des mss. qu'on ne peut pratiquement distinguer de ceux du Midi. Survient la caroline. Elle s'arrête à une certaine limite. Les copistes du Midi continuent à développer leur tendance d'une manière indépendante. Si la réforme avait gagné le Midi, il n'y aurait pas eu d'écriture de Bénévent. Si le Nord n'avait pas subi l'influence des écoles françaises, l'écriture de Bénévent aurait été celle de toute l'Italie. Tout cela est exact, mais ne me paraît pas décisif. Les écritures nationales sont un fait de civilisation se groupant avec d'autres et il est commode de rappeler par leur nom qu'elles sont la conséquence de la dislocation de l'Empire romain.

Quant aux traditions, elles sont en faveur de la dénomination de lombarde. Le plus ancien témoignage de cette appellation est de 1008 ; *littera beneuentana* apparaît en 1038. Les textes se balancent à peu près dès lors. Je trouve encore, dans ceux que M. L. a réunis, un troisième nom : *neapolitanisco*. Comme le reconnaît M.L. lui-même, *longobardisca* est opposé à *francisca*, désignant la caroline ; c'est précisément l'opposition qu'a définie M. L. par l'histoire de l'écriture. Si cette question a quelque importance, il paraît inutile, à mon avis du moins, de changer une désignation généralement acceptée. D'autant plus que M.L. réclame *bénéventaine* et rejette *bénéventine*. Ce dernier mot est cependant plus conforme à la dérivation française.

Dans une série de chapitres, M. L. étudie le nom, la durée, l'extension géographique, les origines, la forme, les abréviations, la ponctuation, la syllabification et l'orthographe, la disposition du volume et de la page, les règles et les traditions (ligatures, de *ti* notamment, usage de l'*l* long), la date, les signatures des scribes et les souscriptions. Une liste de mss. et plusieurs index terminent ce volume qui épuise la matière. Chacun des points étudiés est appuyé de renvois aux manuscrits. M.L. a dépouillé la plupart de ceux qui présentent ce genre d'écriture.

Le livre tout entier mérite d'être lu lentement. Il est plein d'enseignements. Nous recommanderons surtout aux philologues les chapitres relatifs à la ponctuation, à la division en syllabes, aux règles de l'écriture. Dans la ponctuation, M. L. fait rentrer l'accent placé sur les monosyllabes. Cet accent a une forme particulière dans la lombarde, ✓, mais son emploi ne diffère pas de celui de l'accent dans l'écriture caroline. En général, il se met sur les monosyllabes. Ce n'est pas que ces petits mots soient frappés, comme le dit M.L., d'une accentuation plus forte ; car ce sont le plus souvent des atones ou, si l'on veut, des proclitiques. Cet accent a pour but, dans toutes les écritures, de les distinguer. Dans l'écriture continue, qui est la plus ancienne, cette indication est utile. Dans l'écriture où les mots sont séparés, les plus anciens copistes unissent la préposition et l'interjection *o* au mot sur lequel elles s'appuient ; cela est déjà pratiqué dans de bonnes inscriptions anciennes ; là encore, l'accent est utile. Que l'accent est un signe diacritique et rien de plus, c'est ce que prouve un usage de certains copistes carolingiens. Quand l'encre a aveuglé l'œil de l'*e*, ils

rajoutent un accent qui se prolonge en haut obliquement vers la droite. Il ne semble pas non plus que la lombarde ait en propre l'usage de *ó* placé au-dessus du vocatif. Cela est une tradition d'école assez universelle, en tout cas très vivante en France. Elle explique nombre de fautes. Ainsi, dans Cicéron, *De fin.*, I, 27, *Triari* A, est la vraie leçon ; mais *o Triari* PLM, *Triario* BE, dénoncent un archétype avec o mis au-dessus de *Triari*.

Un autre détail intéressant, et celui-là paraît bien particulier à la lombarde, c'est la façon d'indiquer l'interrogation. Le signe est une sorte de 2, qui ne diffère pas sensiblement de celui qu'on trouve ailleurs. Mais il est placé au-dessus du mot interrogatif, de la même manière qu'on met *ó* sur un vocatif. Depuis la fin du xe siècle, on rajoute à la fin de la phrase un second signe, plus développé et dont on a encore l'analogue dans la plupart des écritures. Enfin la lombarde a un signe spécial, I-, identique à l'esprit grec, qu'elle place au-dessus des mots exclamatifs (*qualis, quantus, quam*, etc.) et des mots affirmatifs (*utique, nisi, absit*, etc.). Ces pratiques sont le signe d'une tradition remontant à l'antiquité, à un temps où les mss. n'étaient pas ponctués, où la ponctuation s'ajoutait tout au moins comme une interprétation. Ponctuer un texte est déjà l'expliquer. De plus, ces indications paraissent destinées à guider la voix. On continuait donc à lire à haute voix, même quand on était seul.

Parmi les règles de l'écriture, on s'arrêtera à l'emploi de la ligature spéciale de *ti*, quand *t* est assibilé. La distinction entre *ti* non assibilé et *ti* assibilé s'établit au cours du IXe siècle. Il n'y a pas assibilation quand *sti* est suivi d'une voyelle (*caelestia*), quand *tii* remplace *tiui* dans le parfait du type *petii*, quand *ti* représente τι ou θι dans un mot d'origine grecque. Ce point, comme l'emploi de l'I long, avait été traité par M. L. dans un mémoire de l'Académie de Munich.

P. 284, M. L. a dressé une liste de confusions de lettres (ou plutôt de sons) les plus fréquentes. Elle est assez courte pour être reproduite et peut servir aux philologues : *b* et *u*, *b* et *p*, *c* et *g*, *ch* pour *h* (*michi, nichil*), *d* et *t* à la fin des mots (*reliquid, aput*), *f* pour *ph* (*filosofie*), *g* et *i* (*magestas, iesta*), addition ou omission de *h* et de *m* ; *s* et *x* ; *e*, *ae*, et *oe* ; *e* et *i* ; *i* et *y* ; *o* et *u*. Un certain nombre de ces confusions ne sont pas propres à la lombarde.

Sur la distinction des syllabes (p. 280), il serait utile de citer L. Havet, dans la *Revue celtique*, t. XVI (1895), p. 125. Dans la liste des mss. je ne vois pas le ms. du séminaire de Veroli, que P. Lehmann (*Philologus*, LXXIII (1914), p. 254), indique comme provenant de Sainte-Sophie de Bénévent, d'après les *Scriptores rerum longobardicarum* (*Mon. Germ.*), p. 573.

Le livre considérable et définitif de M. Lœw élucide complètement un chapitre de l'histoire de l'écriture, et par suite, un chapitre de l'histoire de la civilisation. Les historiens des études et de la philologie devront y chercher le souvenir des centres littéraires qui ont conservé la tradition antique et chrétienne dans l'Italie méridionale, le Mont Cassin, La Cava, Bénévent, Capoue, Naples, Salerne, Bari et jusqu'en Dalmatie. L'analyse est minutieuse. Les détails sont infinis. Mais le plan est si naturel et si bien suivi, le style est si clair qu'on lit ce livre spécial avec le plus vif intérêt. Rien n'a été négligé pour en faire un livre de travail et de recherches. Les planches et les figures dans le texte complètent et suppléent les descriptions. M. Lœw a rendu un grand service à des sciences diverses. Il le doublera quand il aura publié son recueil de fac-similés, *Scriptura beneuentana*.

Paul Lejay.

G. Curcio, *Q. Orazio Flacco studiato in Italia dal secolo XIII al XVIII*. Catane, Fr. Battiato, 1913. VIII-338 pp. in-8°. Prix : 5 lire.
(*Biblioteca di filologia classica*, diretta da Carlo Pascal, N. 7.)

M. Curcio interroge dans chaque siècle les poètes qui ont écrit en italien et ceux qui ont usé du latin, les traducteurs et les paraphrastes, les éditeurs et les commentateurs, les critiques et les professeurs. Il leur demande quelle place ils ont donnée à Horace, quelle attention ils ont accordée à ses œuvres, quelles inspirations ils en ont tirées, quelle influence il a exercée, quels services eux-mêmes ont rendus à la diffusion et à l'éclaircissement du poète. Pétrarque le juge le premier des lyriques latins. Il faut attendre au XVIIIe siècle pour trouver un second Italien qui soit tout à fait du même avis, le spirituel correspondant de Voltaire, Algarotti. D'ordinaire, on donnait en Italie la palme à Catulle. De même, ceux qui mettent Horace en tête des satiriques sont l'exception, Robortelli au XVIe siècle, Gravina, Volpi, Algarotti, Vannetti au XVIIIe siècle. Horace ne paraît pas avoir été très bien compris en Italie avant le XVIIIe siècle. La meilleure preuve en est dans le peu de place que tiennent les *Épîtres* dans le livre de M.C. Cependant le premier commentaire moderne, celui de Landino (1482), les premières éditions celles des Aldes (1501, etc. ; 1551, par Muret), de Giunta (1503), d'Ascensius (Paris, 1503), qui reproduit une édition de Venise de 1492, viennent d'Italie. Mais cet effort s'arrête court. Quand on aura ajouté le commentaire de Mancinelli sur les odes (Venise, 1492) et celui de Parrhasius sur l'*Art poétique* (Naples, 1531), on aura toute la contribution de l'Italie à l'étude précise du poète. Il faut attendre à 1791, pour retrouver une édition originale, celle de l'imprimeur Bodoni, dont la typographie ne rachète pas la médiocrité. Au milieu du XVIe siècle, comme le dit M.C., l'Italie perd la primauté dans les études philologiques sur Horace et ne la retrouvera plus.

Parmi les traducteurs, on retiendra les noms de Carlo Dolce (satires et épîtres, Venise, 1535-1559), Scipione Ponse (*Art poétique*. Naples, 1610), Fr. Borgianelli (Venise, 1662), Nomi (Florence, 1672 ; trop servile), Paolo Abriani (Venise, 1680), Spannochi (*Art poétique*, Sienne, s. a. [1715]), Pallavicini et Brami (Venise, 1798). Tous ces auteurs ont traduit en vers ; les deux derniers sont bons, mais n'ont que les odes ; parmi les autres, M.C. paraît préférer Abriani et surtout Borgianelli. Il mentionne pour la prose principalement Giovanni Fabrini (Venise, 1573).

Les imitations se rencontrent dans les poètes qui écrivent en italien. M. C. paraît s'attacher surtout aux imitateurs de profession. Nous les négligerons, pour citer quelques poètes latins, Politien, l'Arioste, Navagero et toute une pléiade de Vénitiens, Costa da Legnano, les frères Amalteo, Flaminio. M.C. dit quelque part qu'Horace a trouvé un meilleur accueil dans le Nord de l'Italie que dans le Midi. On pourrait ajouter que, dans le Nord, Venise s'est distinguée.

On sera choqué par des désignations barbares comme *Daniele Heins* ou *Nicolò Rigalt*. On le sera plus, si on n'est pas tout à fait désorienté, par l'*Abate Cammartino Sopi* ; il faut de la bonne volonté pour reconnaître l'abbé Capmartin de Chaupy : M.C. a-t-il eu son ouvrage entre les mains ? En général, ses indications bibliographiques sont précises ; elles manquent pour Chiabrera, Parini, Pallavicini. Quelques fautes rendent inintelligibles des citations latines. P. 81, la remarque de Politien (n. 2) doit être lue : « ... *pontifex*, tacitam uirginem intellexit... », sans alinéa après la citation

d'Horace et avec une simple virgule. De même, à la fin, un point devant *tacita* gâte tout ; lire : « ut ob hoc ipsum quod praestabat silentium tacita uocetur uirgo. » P. 113, dernière ligne, lire : *Nox bona, lunae.* P. 114, l. 4, lire : *Tendit et arcum.* P. 223 : *quandoque.* Dans cette ode à la Nuit, Pontano s'inspire d'Horace, *Od.*, I, 10, 19, *superis deorum gratus et imis* ; mais M.C. remarque que l'expression est différente, *Grata dis magnis.* Je crois qu'elle est une réminiscence de Virgile, *En.*, III, 12, *magnis dis.* Nous avons ici chez un humaniste ce qui n'est pas rare chez un Ancien, la superposition de deux souvenirs. La pièce de Navagero, citée p. 144, s'adresse à l'Aurore et non pas à la Lune. P. 329 : Oberlin n'était pas Allemand. Dans un livre de ce genre, le manque d'index est une lacune fâcheuse.

M. Curcio nous apporte un supplément très apprécié à toutes les bibliographies d'Horace. Par surcroît, son ouvrage se lit avec intérêt. De nombreuses citations en font une anthologie savoureuse.

P. L.

Carlo Pascal, *Poeti e personaggi Catulliani* (Biblioteca di filologia, Vol. 12). Catane Battiato, 1916. VII-224 p. in-8°. Prix : 4 lire.

M. Pascal a réuni sous ce titre sept études qui touchent à Catulle : I, Calvus ; II, Helvius Cinna ; III, Anser (quatre pages) ; IV, Caelius Rufus : V, Mamurra et César ; VI, L'ironie de Catulle et l'épigramme à Cicéron ; VII, Catulle à Vérone, Catulle et la société romaine de son temps. La méthode est plutôt celle d'une histoire littéraire développée, que celle d'une monographie. Tous les textes sont repris et commentés, ainsi que les avis qu'ont donnés les philologues antérieurs. Souvent M. P. ne fait que répéter des discussions connues. Le livre prend dès lors l'aspect d'un manuel écrit pour des étudiants. On a la même impression en lisant certaines explications, comme celle des Psylles (p. 88). Nous avons là sans doute des conférences faites aux étudiants de Pavie, où M. P. est professeur. Les redites ne manquent pas ; des sujets accessoires sont traités, puis repris avec quelques indications nouvelles dans un chapitre postérieur. Ainsi la lettre de Pline le jeune avec l'épigramme de Serius Augurinus, p. 8 et 29, n. 1 ; l'épigramme de Martial, X, 21, 3, sur Cinna, p. 61, n. 1 et p. 73 ; les *cantores Euphorionis*, p. 11, n. 1 et p. 143, n. 8. Ce sont les petites inégalités, propres à un cours, mais qui devraient disparaître d'un livre bien composé.

Ces défauts ne sont pas graves et sont compensés par des qualités sérieuses. D'abord l'ouvrage est utile ; il met au point des discussions assez difficiles à suivre et qui se sont émiettées dans des brochures et des articles multiples : ce serait tout un travail de réunir seulement les matériaux du sujet. Les deux premières études sur Calvus et Cinna contiennent les fragments, édités à nouveau et entourés de tout ce qui peut les éclairer ; mais, même cette partie, est traitée comme une étude ou, si l'on veut, une leçon et non pas une édition avec commentaire.

Je vois avec plaisir que M. P. (p. 60) n'admet pas d'allusion à la *Zmyrna* de Cinna dans le *nonumque prematur in annum* d'Horace (*A.p.*, 388). Ce sont les scoliastes qui ont inventé cette allusion. La tendance des commentateurs de tous les temps est de chercher une clé de leur auteur. Ils précisent par des noms propres toutes les propositions générales. « Neuf »

est un chiffre rond, ici et ailleurs. On remplit les coupes de trois ou de neuf *cyathi* (*Od.*, III, 19,11) ; Horace offre à Phyllis un vin d'Albe qui a « plus de neuf ans » (*Od.*, IV, 11, 1). J'ai cité dans mon édition des *Satires* (II, 7, 118) une amusante formule de Milet : Οἱ ὧδε γέζοντες ἐννέα ὥρας μὴ ὀρθοῖεν. Dans l'édition classique d'Horace, j'avais été encore plus loin que M.P. Je m'étais demandé si les neuf années dont parle Catulle à propos de Cinna n'étaient pas aussi une formule, un chiffre indéterminé signifiant « longtemps ». Ce qui tendrait à le prouver, c'est que l'épigramme 95 de Catulle joue sur des chiffres ronds et oppose à la *Zmyrna* les cinq cent mille vers qu'Hortensius ou un autre écrit en un temps très court (*uno*... : le substantif manque). Nous avons dans *milia quingenta* un nombre rond et indéterminé. En tout cas, il est peu vraisemblable qu'Horace ait admiré l'œuvre de Cinna et se soit trouvé, pour une fois, du même côté que Catulle. M.P. ajoute une différence entre le passage d'Horace et celui de Catulle. Horace ne conseille pas là de limer une œuvre dramatique pendant neuf ans, mais de la garder tout ce temps soigneusement enfermée dans ses cartons, *membranis intus positis* ; il réclame un délai avant la publication, sans doute pour que tombe le premier engouement de l'auteur. Catulle définit les deux termes, *post quam coepta est*, le commencement du travail, *edita est*, la publication ; il n'y a pas *membranis positis*. L'idée est autre. Ce qui restera plus douteux, c'est l'hypothèse de deux épigrammes. M. P. suppose que la première finit avec le vers ou les vers nécessaires à combler la lacune de nos mss. Ce qui est le vers 5 des éditions, *Zmyrna cauas Satrachi*, serait le début d'une nouvelle poésie sur la *Zmyrna*. La similitude des sujets, et on peut ajouter des débuts, les aurait rapprochés, comme les poèmes 88-101 relatifs à Gellius. M. P. rappelle qu'à partir du poème 81, il n'y a plus de séparation de pièces dans les mss. Ainsi se trouverait levée une difficulté que signalait M. E. Thomas : « On ne peut s'empêcher de trouver étrange cette manière d'opposer la *Zmyrna* aux œuvres de *trois* poètes : Hortensius, Volusius, Antimaque. » Le dernier, Antimaque, ne vient ici que par métonymie. Si on a deux épigrammes, Cinna est opposé à Hortensius dans la première, à Volusius dans la seconde. Mais il faudrait être sûr que la lacune de nos mss. n'est que d'un vers, si le nom de Volusius ne se trouvait pas ainsi amené naturellement après celui d'Hortensius, si Hortensius figure là comme poète. On peut voir, dans les éditions, par la variété des suppléments proposés, la variété des hypothèses possibles. Celle de M. P. satisfait le besoin de repos qu'on éprouve devant une énigme. Rien de plus. Il aurait pu, sur Hortensius, utiliser l'article de Münzer, *Hermes*, XLIX (1914), n° 2 (*Rev. des rev.*, t. XXXIX, p. 24, 33).

M. P. veut que la *Zmyrna* ait mérité les éloges de Catulle. Louée par Catulle, Virgile, Aulu-Gelle, comment serait-elle sans valeur ? Je ne pense pas que ces éloges décident la question. Aulu-Gelle allègue Cinna en faveur du mot *nani*, et l'appelle, à cette occasion, *non ignobilis neque indocti poetae :* c'est un coup de chapeau sans importance, surtout chez un grammairien. Catulle est de la même bande que Cinna : il est aveugle. Quant à Virgile, c'est le Virgile des *Bucoliques* qui prend pour un maître Helvius Cinna (9.35). Alors Virgile cherchait sa voie et rêvait d'épyllies alexandrines ; *Cui non dictus Hylas* ? Plus tard le nom de Cinna devint synonyme d'obscurité. Un vers de Martial, X, 21, 4, que cite M.P. a été quelquefois pris à contresens ; Martial dit à un contemporain, qui fait des vers aussi obscurs que les oracles de Loxias : *Non lectore tuis opus est, sed Apolline libris :* | *iudice te maior Cinna Marone fuit.* On a vu, dans le pentamètre, la preuve que Cinna avait, au temps de Martial, des

admirateurs passionnés. Rien ne prouve que le destinataire de l'épigramme ait eu ce sentiment. Martial le lui prête, pour montrer à quel point il est obscur. *Iudice te* est une hypothèse. — P. 89, le rapprochement entre Cinna (A. G., XIX, 13,5) et Ennius (Cic., *De diu.*, I, 40) est assez discutable ; il repose sur bien peu de chose.

A propos de Caelius, M.P. admet que les pièces 69, 77, 100, 58 se rapportent au même personnage, Caelius Rufus, et ont été écrites dans cet ordre. — Sur Mamurra et la chronologie des relations de César et de Catulle, voy. l'article de B. Schmidt, dans le *Rh. Museum*, t. LXIX, n° 2 (*Rev. des rev.*, XXXIX, 43,3).

La sixième étude, sur l'ironie de Catulle, est excellente. Elle indique une cause des erreurs commises par bien des philologues. Ils ont pris au sérieux des poèmes ou des vers moqueurs. On voit avec plaisir que M. P. s'appuie, pour donner des exemples, sur le commentaire de Benoist et Thomas, si injustement négligé à l'étranger et même en France. Il est assez naturel que des Français saisissent mieux l'ironie. Un des procédés est la reprise sarcastique des propres paroles du personnage sifflé, ou la traduction de ses tics et de ses habitudes dans les vers de l'épigramme. La mollesse du *cinaedus Thallus* amène tout naturellement les diminutifs de la pièce 25. M. P. applique cette méthode au poème 49, adressé à Cicéron, et y trouve une ironie mordante. L'emphase du ton est une imitation caricaturale : *quot sunt quotque fuere quosque erunt, gratias maximas, optimus omnium patronus*. A ces observations justes, on pourrait ajouter que le poème est fait d'une seule phrase, une contrefaçon de période avec des balancements de membres opposés : *tanto pessimus... quanto tu optimus*. Faut-il aller jusqu'à voir dans *dissertissime Romuli nepotum* une allusion à la gloriole de Cicéron, sauveur de Rome, second Romulus ? M. P. cite la déclamation du Pseudo-Salluste, 4 : *Romule Arpinas*. On doit convenir que le rappel du souvenir de Romulus est souvent sarcastique chez les poètes. Un argument de bien moindre valeur est tiré par M. P. de *pessimus omnium poeta.*, Catulle ne pouvait parler ainsi de lui-même sérieusement ; mais cette expression pourrait être une plaisanterie sans que toute la pièce fût ironique. Comme Catulle la répète dans les deux vers consécutifs, il est probable que ce sont des paroles échappées à Cicéron. Et voici comment M.P. explique l'origine de ce poème, en se fondant sur Plutarque, *Cic.*, 29. Cicéron était lié intimement avec Q. Metellus Celer, mari de Clodia-Lesbie. Il a pu, en conversation, qualifier Catulle de *pessimus omnium poeta*. Plus tard, Clodia chercha par l'intermédiaire d'un certain Tullus, familier de Cicéron, à attirer Cicéron et, dit Plutarque, à se marier avec lui. En tout cas, le *Pro Caelio* montre que Cicéron connaissait à merveille Clodia, ses manières, son luxe. Il avait été un moment un habitué de la maison. Tout cela n'est pas absolument nouveau, mais précise ingénieusement ce qu'on sait.

Deux appendices : éléments de rhétorique dans la poésie de Catulle, Horace et Catulle. Le deuxième contient des rapprochements, qui ne sont pas peut-être tous décisifs, mais qui méritent d'arrêter. Le premier rappelle d'abord l'influence de la rhétorique, pratiquée à l'école, sur tous les écrivains latins, même les poètes. M. Pascal voit le signe de cette influence dans l'usage du lieu commun. En conséquence, il réunit les lieux communs de géographie, de mythologie, de poésie érotique. Ce recueil est bon et contient d'utiles remarques. Mais il ne prouve pas du tout l'influence de la rhétorique de l'école sur Catulle ; il prouve l'influence de la poésie alexandrine, ce qui est tout différent. Ces lieux communs sont plutôt des

raretés, des singularités que la tradition alexandrine a mises à la mode. L'influence de la rhétorique s'exercera plus tard. M. Pascal a indûment étendu à Catulle un jugement qui est exact de Sénèque le tragique.

Un certain nombre de fautes d'impression sont restées. P. 41, fr. XIV, lire : *iugauit* ; p. 62, l. 4 et 6 : *milia* ; p. 65, citation d'Aulu-Gelle : *deinceps* ; p. 127, n. 2 : *dissimulauerat* ; p. 151, la tomaison de l'ouvrage de Nolhac, *Pétrarque*, n'est pas indiquée.

Paul LEJAY.

TAVENNER (Eugene), *Studies in magic from Latin literature*. New York, Columbia university press, 1916. XII-155 p. in-8°. Prix : 1 dollar 25.

Cette thèse de New York est divisée en deux chapitres : 1° introduction à l'étude de la magie romaine ; 2° magie et préservation contre la maladie ; en fait, une introduction générale sur la magie dans les auteurs latins, et une étude sur la magie préservative. Les matériaux de ce travail ont été volontairement limités aux textes et aux textes antérieurs au IIIe siècle de notre ère, à l'exception de Marcellus Empiricus. Les données épigraphiques et archéologiques sont exclues. Ce mémoire est donc, avant tout, un répertoire de citations.

L'introduction définit les mots et établit la distinction de la magie en face de la science, de l'astrologie, de la superstition et de la religion. M. Tavenner traite ensuite de la situation légale de la magie, des livres et manuels latins de magie, des caractères et de l'origine de la magie italique, enfin de l'attitude des auteurs latins à l'égard de la magie. Dans ces généralités, M.T. ne pouvait rien donner qu'un résumé des travaux antérieurs sur un sujet si rebattu en ces dernières années. On aurait pu désirer qu'il tirât un parti meilleur des éditions d'auteurs, où bien des remarques et des analyses utiles se trouvent dispersées. Pour les poètes, par exemple, il est à craindre qu'il se soit surtout servi de la dissertation allemande de Fahz, *De poetarum romanorum doctrina magica*, qui est un peu ancienne et n'épuise pas le sujet, comme tous ces travaux d'étudiants. M. T. réunit ce qu'il a trouvé sur la magie dans les agronomes, les poètes dramatiques, les écrits philosophiques, les œuvres lyriques et élégiaques, la satire, le roman, l'histoire, les encyclopédies (Pline l'Ancien). Cette revue est utile, mais ne peut être complète. L'*Enéide* est rattachée d'une manière inattendue aux *Géorgiques* et aux traités d'agriculture. M.T., qui se propose d'étudier un jour la sputation, omet pour Tibulle le distique I, 2, 95-96. Le caractère particulier du cycle de Canidie dans Horace, qui en fait quelque chose d'unique, n'est pas indiqué. Les deux épodes et la satire forment, en effet, un ensemble dont la magie est le sujet, tandis que, dans tout le reste de la littérature, la magie ne vient qu'à propos d'autre chose, comme un épisode ou un moyen d'une action étrangère. Çà et là, M. T. relève dans des notes les détails magiques d'un texte. Mais tout n'y est pas. On aurait voulu voir le *murmur*, cette prononciation à mi-voix des formules magiques qui est un trait caractéristique dans Ovide, *Mét.*, VII, 251, et Lucain VI, 183. Cf. *Revue*, ci-dessus, p. 199. Cela devait être ajouté p. 101, n. 183. En ne faisant pas aux poètes épiques une place particulière, M. T. s'est interdit, d'ailleurs, plus d'une observation utile.

Le corps de la dissertation est une étude de la magie médicale préser-

vative. Pline l'Ancien surtout et Marcellus Empiricus sont les principales sources. Une place particulière est faite aux amulettes. Les autres méthodes et le principe même de la magie prophylactique, la sympathie, fournissent les subdivisions suivantes du second chapitre. On trouvera là des textes classés et bien expliqués. Ce recueil rendra des services.

M. Tavenner paraît avoir conçu tout un ouvrage sur la magie romaine, dont nous n'avons maintenant que l'introduction et un chapitre. Il annonce d'autres chapitres sur la magie médicale curative et causative, sur le nombre trois, sur la sputation. On devra juger cette dissertation comme un fragment. Elle est clairement rédigée et bien distribuée, consciencieusement préparée. Elle est d'un bon augure pour la suite.

P. L.

University of California Publications in classical philology, Vol. III, n°16, pp. 291-303 (5 mai 1916) ; Clinton C. Conrad. On Terence, *Adelphae 511-516*. Berkeley, University of California press. In-8°.

Cette brochure sera résumée d'autre part dans la *Revue des revues de 1916*. Je dirai seulement ici que M. C. C. Conrad paraît avoir tout à fait raison contre Kauer. Son analyse des passages qui font difficulté pour la technique du théâtre est intéressante. Il aurait pu, ce me semble, appuyer sur une considération qu'il n'a guère qu'esquissée. Déméa vient de partir à la recherche de Micion. Trompé par une fourberie de Syrus, il ne le trouvera pas et les deux frères ne se rencontreront qu'au v. 719. Hégion, au contraire, va de son côté à la recherche de Micion et le joint dès le v. 592. La scène discutée est comme le point de départ, le carrefour, d'où partent les deux routes. Elle était nécessaire pour la clarté de la composition.

P. L.

LA LANGUE DES TABLETTES D'EXÉCRATION LATINES

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources :

A. Audollent, *Defixionum tabellae quotquot innotuerunt tam in Graecis orientis quam in totius occidentis partibus praeter Atticas in Corpore Inscriptionum Atticarum editas collegit digessit commentario instruxit et Facultati Litterarum in Vniuersitate Parisiensi proposuit ad doctoris gradum promouendus Augustus Audollent*... Lutetiae Parisiorum in aedibus A. Fontemoing MDCCCCIV (Rec. de Richard Wünsch, *Berliner philologischer Wochenschrift*, 1905, p. 1071/82).

A. Audollent, *Deux Tabellae Defixionis trouvées à Sousse.* Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1905, p. clxxxiii.

A. Audollent, *Rapport sur des Tabellae Defixionum récemment découvertes à Sousse* (Tunisie). Bulletin archéologique... 1906, p. 378-381.

A. Audollent, *Rapport sur deux fragments de lamelles de plomb avec inscriptions découverts à Sousse.* Bulletin archéologique... 1908, p. 290-296.

A. Audollent, *Deux nouvelles defixiones de Tunisie.* Bulletin archéologique... 1910, p. 137-148.

A. Olivieri, *Tavolette plumbee bolognesi di defixiones.* Studi italiani di filologia classica, vol. VII, 1899, p. 193-198.

A. von Premerstein, *Ein Fluchtäfelchen mit Liebeszauber aus Poetovio*, Jahreshefte des Oesterreichischen archäologischen Institutes in Wien, 1906, p. 192-198.

R. Wünsch, *Die Laminae litteratae des Trierer Amphitheaters.* Bonner Jahrbücher, 1910, Heft 119, p. 1-12.

W. Sherwood Fox, *The Johns Hopkins Tabellae defixionum.* Baltimore, 1912, in-8°, 68 p. American Journal of Philology, XXXIII. 1. Supplement.

B. Principaux ouvrages consultés :

ALL = *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik.* Leipzig, 1884 et suiv.

App. Probi = *Appendix Probi*, ed. Heraeus, *ALL.* XI, p. 301-331.

BONNET, *Grég. de Tours* = MAX BONNET, *le Latin de Grégoire de Tours*. Paris, 1890.

BOURCIEZ, *Linguistique romane* = *Eléments de linguistique romane*. Paris, 1910.

M. BRÉAL, *Essai de Sémantique*, 3e édition. Paris, 1904.

BRUGMANN, *Grundriss* = K. BRUGMANN et B. DELBRÜCK, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, 2e édition. Strasbourg, 1897 et suiv.

F. BRUNOT, *Histoire de la langue française*, t. I, Paris, 1905.

BURSIAN, *Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumwissenschaft*, 1877 et suiv.

C.Gl. L. = *Corpus Glossariorum latinorum*. Lipsiae, 1888 et suiv.

C.I.L. = *Corpus inscriptionum latinarum consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussiae editum*. Berlin, 1863 et suiv.

CARNOY, *Latin d'Espagne* = *Le latin d'Espagne d'après les inscriptions*, 2e édition, Bruxelles, 1906.

COOPER, *Word form.* = *Word formation in the roman sermo plebeius; an historical study on the development of Vocabulary in vulgar and late Latin, with special references to the romance languages*. Boston and London, 1895.

DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. Paris, 1873 et suiv.

DIEHL, *Altlateinische Inschriften*, 2e édition. Bonn 1911.

DIEHL, *Vulgärlateinische Inschriften*. Bonn, 1910.

DRAEGER, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, 2e édition. Leipzig, 1878-81.

ERNOUT, *Les Eléments dialectaux du vocabulaire latin*. Paris, 1909.

ERNOUT, *Morphologie historique du latin*. Paris, 1914.

L. FRIESE, *De praepositionum et pronominum usu qui est in titulis Africanis latinis*. Breslau, 1913.

G. L. = *Grammatici Latini ex recensione Henrici Keilii*. Leipzig, 1857-1880.

M. GRAMMONT, *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes*. Dijon, 1895.

GRANDGENT, *Introduction* = *An introduction to vulgar Latin*. Boston, 1907.

GRÖBER, *Substrate* = *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter*, *ALL*. I. 204-254; 539-557; II. 100-107; 276-288; 424-443; III. 138-143; 264-275; 507-531; IV. 116-136; 422-454; V. 125-132; 234-242; 453-486; VI. 117-149; 377-397; VII, 25-64.

HAAG, *Fredeg.* = *Die Latinität Fredegars*, Romanische Forschungen, 1898.

HOFFMANN, *de titulis* = *De titulis Africae Latinis quaestiones phoneticae*. Diss. Breslau, 1907.

O. JESPERSEN, *Lehrbuch der Phonetik*, 2e édition. Teubner, Leipzig-Berlin, 1913.

C. JURET, *Dominance et résistance dans la phonétique latine*, Thèse Paris, Heidelberg, 1913.

LINDSAY, *Lat. Spr.* = *Die lateinische Sprache*, Edition allemande par Hans Nohl, Leipzig, 1897.

LÖFSTEDT, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*. Uppsala-Leipzig, 1911.

MEILLET, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 3e édition. Paris, 1912.

Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* = *Grammatik der romanischen Sprachen*, vol. I. Leipzig 1890; vol. II. Leipzig, 1894; vol. III. Leipzig, 1899. — *Grammaire des langues romanes*, traduite par E. Rabiet et Doutrepont, Paris, 1890-1900.

Meyer-Lübke, *Einführung* = *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 2e édition. Heidelberg, 1909.

Meyer-Lübke, *Die lateinische Sprache in den romanischen Ländern*, Grundriss der romanischen Philologie, 2e édition, I, p. 477 et suiv.

Neue, *Formenl(ehre)* = *Formenlehre der lateinischen Sprache*, 3e édition publiée par C. Wagener, Leipzig, 1892-1905.

Niedermann, *Précis de phonétique historique du latin*, Paris, 1906.

Olcott, *Studies* = *Studies in the Word formation of the Latin inscriptions. Substantives and Adjectives with special reference to the latin sermo vulgaris. Diss. Leipzig*, 1898.

E. Pieske, *De titulorum Africae latinorum sermone quaestiones morphologicae*. Diss. Breslau, Treibnitz, 1913.

Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule* = *La langue des inscriptions latines de la Gaule*. Bruxelles, 1901.

J. B. Pouquens, S. J., *Syntaxe des Inscriptions latines d'Afrique*. Louvain, 1912 (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, 35e fascicule ; paru aussi dans le *Musée belge*, XVI, 1912, pp. 135-179, 241-286).

Schuchardt, *Vok.* = *Der Vokalismus des Vulgaerlateins*. Leipzig, 1866-68.

Seelmann, *Aussprache* = *Die Aussprache des Lateins nach physiologisch-historischen Grundsätzen*. Heilbronn, 1885.

Sommer, *Handb.* = *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, 2e-3e édition. Heidelberg, 1914.

Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.* = *Lateinische Grammatik*, 4e édition, Munich, 1910.

J. Vendryès, *Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin*. Paris, 1902.

Vollmöller, *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie.*

C. Dictionnaires :

Benoist et Goelzer, *Nouveau Dictionnaire latin-français*. Paris, Garnier, 1900.

Forcellini, *Totius latinitatis lexicon*. Prati, 1861.

Forcellini-de Vit, *Totius latinitatis onomasticon*. Prati, 1859, 1867 et suiv.

Hatzfeld, Darmesteter, Thomas, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.*

Koerting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, 3e édition. Paderborn, 1907.

Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*. Heidelberg, 1912 et suiv.

Thesaurus linguae latinae, Leipzig, 1900 et suiv.

Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2e édition. Heidelberg, 1910.

AVIS

Les renvois d'une partie à l'autre, faits au cours de ce mémoire, sont donnés d'après la pagination mise entre crochets, et non pas d'après la pagination de la *Revue*.

INTRODUCTION

a) LES TABLETTES D'EXÉCRATION, OU *DEFIXIONVM TABELLAE*.

Dans les nombreux tombeaux de l'empire romain fouillés par les archéologues, on a trouvé, roulées ou pliées, souvent percées de trous, de curieuses lamelles de plomb couvertes de signes cabalistiques et de textes parfois intelligibles. La présence de ces lamelles dans de tels lieux s'explique par de basses pratiques de sorcellerie, dont le but était de suspendre l'activité d'hommes ou d'animaux en les liant, ou même en les « clouant » (*defigere*) ainsi que le symbolisent souvent des clous véritables plantés au travers. C'est pour cette raison qu'on a donné à ces lamelles le nom de *defixiones* ou *defixionum tabellae*. Le présent travail a pour but d'examiner parmi ces tablettes celles qui sont rédigées en latin, et de montrer l'intérêt linguistique qu'elles comportent.

1. Les pratiques superstitieuses, chez les anciens, tenaient, on le sait, une place très importante. Mais, tandis que la religion, à Rome, tout occulte qu'elle nous semble dans certaines de ses pratiques, était la base de l'état et la source des lois, la magie présente un caractère nettement antireligieux et antisocial. « C'est... l'absence de l'élément société... qui distingue la magie de la religion » (*Dictionnaire des Antiquités*, II, p. 1524).

On se gardera donc de confondre la *defixio* avec d'autres manifestations analogues, mais qui ne présentent pas de caractère magique. Ainsi les *dirae*, gravées dans le marbre ou toute autre pierre, ont une certaine analogie avec les *defixiones*, mais elles sont dirigées généralement contre de mauvais citoyens, des ennemis des lois ou des traîtres, et ne renferment pas d'invocations de dieux mystérieux ni aucun « obligamentum magicum » (AUDOLLENT, *Def. Tab.*, p. XXXII et suiv.). Les *deuotiones*, confondues avec les *defixiones* dans l'antiquité et jusqu'à nos jours, sont des déclarations officielles, ayant un caractère souvent religieux, dont le

but était d'écarter quelque malheur public ; c'est conformément à la pratique de la *deuotio* que se « dévouèrent » au salut commun M. Curtius, les Décius et Vibius Accaus, ou que les Marseillais, selon Pétrone (*Satyr.* CXLI), pour se débarrasser de la peste, chargeaient de leurs méfaits quelque pauvre hère nourri préalablement pendant un an aux frais de l'état, et le sacrifiaient publiquement à la divinité (AUDOLLENT, *Def. Tab.*, p. XXXVIII) ; la *deuotio* toutefois n'était pas toujours publique, témoin celle de l'*Ibis* d'Ovide, mais même alors elle différait de la *defixio*. Quant aux amulettes (ou φυλακτήρια), en or, en argent, ou même en plomb, elles sont magiques en ce sens qu'elles sont la contre-partie des *defixiones*, en d'autres termes qu'elles ont pour but de neutraliser l'effet de ces dernières. Elles ont cependant été écartées de la présente étude qui vise uniquement les textes imprécatoires.

2. L'auteur ou les auteurs d'une *deuotio* se font publiquement connaître et déclarent à tous leur ressentiment, en protestant de leur amour du bien et de la patrie. Tout au contraire, dans la *defixio*, l'auteur, envieux et lâche, cache presque toujours sa personnalité pour atteindre sans risques l'adversaire ou le rival dont il veut tirer vengeance. C'est ainsi que nous ne connaissons qu'un seul auteur de *defixio*, Silvulanus, qui maudit l'inconnu qui lui a volé une bague (n° *106*) ; de tous les autres nous ne savons rien, si ce n'est qu'ils gravaient, ou plutôt faisaient graver par quelque sorcier, un texte plus ou moins long, plus ou moins complet, généralement sur une lamelle de plomb, « car le plomb agit par sa lourdeur... et par sa froideur » (*Dictionnaire des Antiquités*, III, p. 1507), plus rarement sur de l'étain (n° *106*), du bronze (n° *196*), du marbre (n° *122*) ou des objets de terre cuite (n^os^ *103*, *137*).

3. Ce texte renfermait le plus souvent, dûment précisés à la manière d'une adresse, le nom ou les noms des individus dont il s'agissait de se venger ; pour qu'aucune confusion ne fût possible, ce qui eût risqué de paralyser l'effet de l'incantation, on faisait suivre ces noms de celui du maître, de l'épouse ou du mari, du père ou de préférence de la mère, car si l'on peut douter de la paternité, on sait à coup sûr de quelle mère quelqu'un est né ! Le nom est d'une importance si capitale que certaines tablettes ne portent que cette indication. D'autres, en revanche, ne se bornent pas à donner le nom de la victime, mais elles en détaillent complaisamment toute la personne, et n'omettent aucune partie du corps susceptible d'être atteinte par l'opération magique.

4. Le moment auquel cette opération doit trouver son exécution est assez souvent indiqué : *ab hac hora, ab hoc die, ab hoc momento, intra dies septem, intra annum istum, ante mensem Martium*, etc. On demande de plus qu'elle s'accomplisse absolument et sans rémission ; c'est l' « obligamentum » caractéristique de la *defixio*, qui se traduit par des verbes comme *ligare, mandare, commendare, tradere, petere, obligare*, etc. ; par des subjonctifs impératifs : *abducas, cogas, crucies, deponas*, etc. ; par une formule finale enveloppant les noms maudits et les enserrant comme dans un lacet, ainsi que le montrent quelques tablettes africaines ; enfin par des mots incompréhensibles, appelés Ἐφέσια γράμματα ou βάρβαρα ὀνόματα, dans lesquels, selon Maspero (cité par Audollent, *Tab. def.*, p. LXXI), « les syllabes sont choisies de manière à faire sonner la voix qui les énonce et à la porter au loin... Les mots magiques sont composés... sur un plan tel que les intonations successives, au lieu de se contrarier, s'appuient et se développent progressivement jusqu'à donner à la voix du magicien son maximum d'intensité et de puissance, jusqu'à la porter à travers l'espace aux êtres qu'elle doit évoquer ». Ces mots, dont voici quelques échantillons : *abtracati dioti este hypticrati, atracatetracati gallara precata egdarata hehes celata mentis ablata, sarbamisarab, cuigeu censeu cinbeu perfleu...*, etc., ont dû avoir un sens à l'origine, mais ils ont fini par n'être plus que des signes cabalistiques, parce que « l'incantation tend à passer de l'intelligible à l'inintelligible, et à se tranformer en chose magique contenant sa vertu en elle-même » (*Dictionnaire des Antiquités*, III, p. 1519). Ils ont quelque chose d'obligatoire, d'inéluctable, dans leur incompréhensibilité digne de l'aveugle fatalité qu'ils invoquent.

5. Car c'est à la *Necessitas* que s'adressent les hommes qui recourent à la magie, ainsi qu'à des démons, des dieux ou des mânes qu'ils n'implorent plus guère, mais à qui ils commandent. C'est parce qu'ils n'osent pas s'adresser aux dieux supérieurs et bons que les mortels ont recours aux dieux mauvais de l'enfer, aux dieux étrangers, aux démons. Ce ne sont jamais Jupiter ou Junon qui sont invoqués par les clients des sorciers ou par les sorciers eux-mêmes, bien rarement Mercure ou Mars, mais Pluton ou Proserpine, Isis et Osiris, Horus, Anubis, Seth, Asklepios de Memphis, Ber, Hermes trismégiste, et surtout le dieu juif Ιαω, qui « paraît réaliser pour les magiciens l'idée synthétique de la divinité » (*Dictionnaire des Antiquités*, III, p. 1513). Quant aux démons, si nombreux et si étrangement dénommés, il nous suffira de mentionner ici Βαχαχυχ, Ιεκρι, Παρ-

παξιν, Νοκτουκιτ, Βυτυβαχκ; nous renvoyons pour les autres aux index dressés par M. Audollent, *Def. Tab.*, p. 461 et suiv. et à R. Wünsch, *Sethianische Verfluchungstafeln* (1898), p. 82 et suiv.

6. Muni de sa tablette gravée par le sorcier, l'auteur de la *defixio* se glissait secrètement dans des lieux redoutés ou qualifiés d'impurs au point de vue religieux, dans les cimetières notamment, et il introduisait (*componere*) dans un tombeau sa lamelle préalablement roulée par la voie de tuyaux en terre cuite, qu'on établissait parfois afin de permettre aux parents et aux amis du défunt de lui faire parvenir des libations. On a retrouvé en Afrique de ces lamelles arrêtées dans des tubes de ce genre. Parfois l'auteur de *defixiones* réussissait à s'introduire lui-même dans le tombeau et clouait aux parois sa lamelle de plomb. — Il est arrivé, mais plus rarement, qu'on ait découvert des tablettes d'exécration sous des temples, au fond de puits, dans des sources d'eaux chaudes, dans le charnier souterrain où l'on jetait les cadavres des gladiateurs tués dans l'arène.

7. D'après ce qui précède, on peut définir la *defixio* : un message anonyme, adressé à une divinité malfaisante, dans le but d'obtenir aux dépens de quelque adversaire, et « en dehors des moyens naturels, des avantages improbables ou illicites » (*Dictionnaire des Antiquités*, III, p. 1495). Les tombes tenaient ordinairement lieu de dépôts intermédiaires, ou, s'il est permis pour de si anciennes coutumes de s'exprimer d'une façon si moderne, de véritables boîtes aux lettres.

•

b) LES *TABELLAE* LATINES.

1. Les tablettes d'exécration grecques (à l'exclusion de celles qui ont été trouvées en Attique) et latines ont été réunies en un *Corpus* par M. Auguste Audollent, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand. Le nombre des tablettes latines de ce recueil se monte à 103 ; elles seront désignées dans ce travail par les numéros qu'elles portent dans le recueil de M. Audollent. Depuis 1904, date à laquelle l'ouvrage cité a paru, M. Audollent a publié six nouvelles tablettes latines dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1905, 1906, 1908 et 1910, désignées par nous comme suit : *B.A.* 1905. II ; *B.A.* 1906. I ; *B.A.* 1906. II ; *B.A.* 1908. I ; *B.A.* 1908. II ; *B.A.* 1910. II. — En outre, M. Olivieri, dans les *Studi italiani di filologia classica*, vol. VII (1899), avait

publié quatre tablettes qui ont échappé à M. Audollent ; je les citerai : *Ol.* 1 ; *Ol.* 2 ; *Ol.* 3 ; *Ol.* 4. — Puis M. A. von Premerstein a publié une tablette, trouvée en 1904 à Pettau (Basse-Styrie), dans les *Jahreshefte des Oesterreichischen archäologischen Institutes in Wien*, de 1906, p. 192-198 ; je désignerai cette tablette par *P.* — Il faut citer ensuite les *Laminae litteratae des Trier Amphitheaters*, publiées dans les *Bonner Jahrbücher* de 1910 (fascicule 119, p. 1-12), par Richard Wünsch, le savant qui s'est le plus occupé des textes magiques en général ; six seulement de ces dernières portent un texte intelligible ; j'abrégerai comme suit leurs désignations respectives : *A. T* (= amphithéâtre de Trèves) 12 ; *A. T.* 14 ; *A. T.* 18 ; *A. T.* 19 ; *A. T.* 22 ; *A. T.* 23. — Enfin M. W. Sherwood Fox, dans un supplément de l'*American Journal of Philology* (vol. XXXIII. 1. 1912), a édité cinq nouvelles tablettes magiques visant des personnes nommées Plotius, Avonia, Vesonia, Secunda et Aquillia ; on a appelé ces documents *Johns Hopkins Tabellae defixionum*, du nom de l'Université de Baltimore, qui en a fait l'acquisition ; je les mentionnerai donc sous les abréviations : *J.H.T.Pl.; J.H.T.Av.; J.H.T.Ves.; J.H.T.Sec.; J.H.T.Aq.* — Nos observations porteront ainsi sur le total assez restreint de 125 inscriptions.

2. Quant à leur origine (un point interrogatif indique que l'origine est peu sûre), ces tablettes peuvent se répartir comme dans le tableau qu'on trouvera sur la page suivante.

Les tablettes d'Afrique, plus nombreuses que celles d'Europe (71 : 54), non seulement proviennent de lieux moins divers et moins éloignés les uns des autres, mais sont dues à un nombre assez restreint d'auteurs ou de sorciers, et présentent dès lors des caractères moins différents.

3. La chronologie de nos textes est difficile à établir. On sait que les pratiques de basse magie, originaires d'Orient, s'étaient répandues en Grèce vers la fin du ve siècle avant notre ère (Audollent, *Def. tab.*, p. cxvii). Pour ce qui concerne l'Italie, elles pénétrèrent en Campanie d'abord, au iie, ou même seulement au i^er^ siècle avant J.-C. ; leur introduction à Rome, puis leur extension sur tout l'empire par l'intermédiaire des soldats et des marchands (R. Wünsch, *Bonner Jahrb.*, 119, p. 12) ne date que de l'époque impériale. Nous savons que dès le milieu du i^er^ siècle de l'ère chrétienne elles pullulaient, au point que des lois très sévères furent alors édictées contre les sorciers, et que Tacite (*Ann.* II. 32 ; XII. 52) dénonçait ceux-ci comme un danger public. L'avènement du christianisme ne paraît pas avoir été capable

tout d'abord d'enrayer le fléau ; cependant, à partir du IVe ou du Ve siècle, on ne trouve plus guère de tablettes imprécatoires.

- EUROPE (54)
  - AUTRICHE (2)
    - Bregenz. *93*.
    - Pettau. *P*.
  - ALLEMAGNE (16)
    - Kreuznach. *94-102*.
    - Maar (Trèves). *103*.
    - Trèves. *A. T.* 12 ; 14 ; 18 ; 19 ; 22 ; 23.
  - ANGLETERRE (2)
    - Bath. *104*.
    - Lydney-Park. *106*.
  - FRANCE (2) Charente-Inf. *111/112*.
  - ESPAGNE (1) Mérida ? *122*.
  - ITALIE (31)
    - Bologne (?). *Ol.* 1 ; 2 ; 3 ; 4.
    - Étrurie
      - Arezzo. *129*.
      - Pérouse. *130*.
    - Picenum Marses
      - San Severino. *131*.
      - San Benedetto. *132*.
    - Latium
      - Mentana. *133-135*.
      - Minturnes. *190*.
    - Rome
      - *J. H. T.* Pl. ; Av. ; Ves. ; Sec. ; Aq. (?) ; *137-142* ; *153*.
    - Campanie
      - Calvi Risorta. *191*.
      - Capoue. *195*.
      - Cumes. *196* ; *197* ; *199*.
      - Salerne. *210*.
    - Lucanie. *211*.
- AFRIQUE (71)
  - CARTHAGE (31)
    - *215-219* ; *303* ; *220-233* ; *243* ; *244* ; *247-255*.
  - SOUSSE (39)
    - *263-266* ; *B. A.* 1908. I ; II ; *267* ; *304* ; *268-274* ; *B. A.* 1905. II ; *275* ; *276* ; *B. A.* 1906. I ; *277-284* ; *B. A.* 1906. II ; *286-294* ; *B. A.* 1910. II ; *295* ; *297*.
  - CONSTANTINE (1) *300*.

Les textes que nous étudions se répartissent donc sur un espace de cinq à six siècles, du Ier avant notre ère au Ve après J.-C. La difficulté consiste à déterminer, même approximativement, la date de chacun d'eux. Rien en effet ne l'indique, si ce n'est parfois — et encore n'est-ce là qu'un indice peu certain — un objet daté, médaille ou monnaie, découvert au même lieu, ou

des arguments paléographiques pour lesquels nous devons nous en rapporter aux spécialistes. — Sur ce point, M. Audollent n'est pas toujours conséquent avec lui-même ; les indications données dans le corps de l'ouvrage ne concordent pas absolument avec celles de l'index de la page 556 : ainsi, d'après ce qui est dit à la page 288, les tablettes latines trouvées à Carthage seraient du IIe et du IIIe siècle de l'ère chrétienne ; d'après l'index, elles dateraient du Ier. La tablette qui porte le n° *140* est attribuée au IIe ou au IIIe siècle après J.-C. à la page 199, au IVe dans l'index, et ainsi dans d'autres cas encore.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons sans trop d'arbitraire, et après avoir autant que possible contrôlé la date de chaque tablette en particulier, donner le tableau chronologique suivant, en priant encore le lecteur de se souvenir de l'obscurité et de l'incertitude qui règnent dans ce domaine.

11 Tablettes du Ier s. avant J.-C. (8 de Rome, 3 de Cumes)	*J. H. T.* Pl. ; Av. ; Ves. ; Sec. ; Aq. ; *137 ; 138 ; 139 ; 196 ; 197 ; 199.*
8 Tablettes du Ier s. après J.-C. (1 d'Autriche, 1 d'Angleterre, 6 d'Italie)	*93 ; 106 ; 131 ; 132 ; 190 ; 191 ; 195 ; 211.*
10 Tablettes du Ier-IIe s. ap. J.-C. (toutes d'Allemagne)	*94-103.*
39 Tablettes du IIe s. ap. J.-C. (1 d'Autriche, 2 de France, 1 d'Espagne, 2 d'Italie, 11 de Carthage, 22 de Sousse)	P ; *111/112 ; 122 ; 129 ; 210 ; 225-233 ; 251 ; 253 ; 266 ; B. A.* 1908. I ; II ; *267 ; 304 ; 270 ; 272 ; 273 ; 274 ; B. A.* 1905. II ; *275 ; 276 ; B. A.* 1906. I ; *277-284 ; B. A.* 1906. II.
21 Tablettes du IIe-IIIe s. ap. J.-C. (1 d'Angleterre, 4 d'Italie, 16 de Carthage)	*104 ; 133 ; 134 ; 135 ; 140 ; 215-219 ; 303 ; 220-224 ; 244 ; 247 ; 252 ; 254 ; 255.*
25 Tablettes du IIIe s. ap. J.-C. (3 d'Italie, 4 de Carthage, 17 de Sousse, 1 de Constantine)	*141 ; 142 ; 153 ; 243 ; 248 ; 249 ; 250 ; 263 ; 264 ; 265 ; 268 ; 269 ; 286-294 ; B. A.* 1910. II ; *295 ; 297 ; 300.*
6 Tablettes du IIIe-IVe s. ap. J.-C. (d'Allemagne)	*A. T.* 12 ; 14 ; 18 ; 19 ; 22 ; 23.
4 Tablettes du IVe-Ve s. ap. J.-C. (*d'Italie*)	*Ol.* 1 ; 2 ; 3 ; 4.

Seul le n° *130* m'a paru tout à fait impossible à classer, ce qui n'est d'ailleurs d'aucune importance, puisque cette tablette ne contient que deux noms mutilés et qu'on n'est même pas absolument sûr d'avoir affaire à une *defixio*.

4. La cause de l'imprécation dans les *defixiones* que nous étudions n'est pas toujours connue. Ainsi, pour les tablettes qui suivent, et qui ne contiennent qu'un ou plusieurs noms propres, force nous est de renoncer à la rechercher : *97 ; 99 ; 101 ; 102 ; A. T.* 19 ; *129 ; 130 ; 131 ; 132 ; 137 ; 140 ; 141 ; 142 ; 153 ; 195 ; 196 ; 197 ; 199 ; 210 ; 211 ; 215 ; 263 ; 297 ; 300.*

Les autres peuvent être divisées en quatre types, selon qu'elles ont eu pour mobile l'amour (*amatoriae*), le dépit inspiré par une condamnation ou la crainte d'en encourir une (*iudiciariae*), la vengeance (*in fures*), la rivalité dans les jeux publics (*ludicrae*).

α) L'amour sans espoir, l'amour jaloux, ou le dépit amoureux ont fait vouer aux enfers une amante rebelle ou infidèle, ou un rival, parfois l'une et l'autre, dans les tablettes suivantes : *P. 100 ; 103 ; A.T.* 14 ; *Ol.* 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; *135 ; J.H.T.* Pl. ; Av. ; Ves. ; Sec. ; Aq. ; *138 ; 139 ; 190 ; 191 ; 227-231 ; 264-266 ; B.A.* 1908. I ; II ; *267 ; 304 ; 268 ; 269 ; 270.*

β) La crainte de perdre un procès, ou le dépit de l'avoir perdu, engageaient souvent un plaideur à nuire à son adversaire, en cherchant à l'empêcher, par des moyens magiques, de se faire entendre au tribunal, ou à le faire disparaître : *93-96 ; 98 ; A.T.* 12 ; 22 ; 23 ; *111/112 ; 133 ; 134 ; 216-219 ; 303 ; 220-226.*

γ) Dans le désir de se venger d'un voleur inconnu, on recourait à la magie afin de l'atteindre grâce à l'omniscience démoniaque. En ce cas, le nom ne pouvant être indiqué, l'on précisait l'objet volé, ou les circonstances du vol, ce qui devait suffire à identifier le coupable : *104 ; 106 ; 122.*

δ) Les jeux de cirque, enfin, excitaient à ce point la passion des spectateurs qu'ils n'hésitaient pas à demander aux puissances occultes la mort d'un gladiateur ou d'un cocher antipathiques, ou la défaite de la faction rivale. Les tablettes suivantes visent des gladiateurs (*Gallicus*, *Tziolus*, *Maurussus*, etc.) : *247-255.*

Celles-ci réclament l'échec de chevaux de course et de cochers : *A.T.* 18 ; *232 ; 233 ; 243 ; 244 ; 272-274 ; B.A.* 1905. II ; *275 ; 276 ; B.A.* 1906. I ; *277-284 ; B.A.* 1906. II ; *286-294 ; B.A* 1910. II ; *295.*

c) LANGUE ET STYLE.

1. La magie de la *defixio* est d'origine grecque ; aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer, dans 29 de nos tablettes latines, des traces de cette origine.

C'est ainsi que la partie proprement magique, donc inintelligible, les Ἐφέσια γράμματα, est souvent écrite en caractères grecs, et il paraît bien qu'on attribuait une puissance toute spéciale à l'emploi de l'alphabet grec. Voir les tablettes : *218 ; 227 ; 233 ; 243 ; 244 ; 251 ; 266 ; 275 ; 292.*

Sur d'autres tablettes, ce sont les noms des démons invoqués qui sont écrits en grec : Τραβαζιαν, Νοχθιριφ, Βιβιριξι, Ριχουριθ, etc., etc. : *230 ; 250 ; 255 ; 264 ; 286 ; 290 ; 291 ; 293 ; 294.*

Parfois des mots grecs intelligibles, tels que : ἤδη ἤδη, ταχὺ ταχύ, βίος θάνατος, se trouvent mélangés au texte latin : *140 ; 248 ; 295.*

L'élément grec, dans une tablette latine, peut prendre des proportions plus considérables, comme dans le n° *253.*

De plus, l'une des faces de la lamelle peut être rédigée en grec, et l'autre en latin : *249.*

Enfin, il existe des tablettes en langue latine, écrites entièrement en caractères grecs : *231 ; 252 ; 267 ; 269 ; 304 ; 270.*

L'emploi du grec était cependant loin d'être général, puisque, sur 125 inscriptions, 29 seulement contiennent des mots grecs ou écrits en lettres grecques ; il est à remarquer aussi qu'une seule tablette trouvée en Europe, celle de Rome qui porte le n° *140* et date du IIe ou du IIIe siècle de notre ère, contient des mots grecs, écrits d'ailleurs en caractères latins. Toutes les autres tablettes qui offrent la particularité en question proviennent de Carthage ou de Sousse, ce qui nous permet d'inférer que l'emploi du grec ou des caractères grecs était plus particulier aux sorciers d'Afrique, « terre bilingue », selon Pieske, *De tit. Afr. Lat. s. qu. morph.*, p. 9, qui renvoie à Audollent, *Carthage romaine*, Paris, 1901, p. 701 ; W. Thieling, *Der Hellenismus in Kleinafrika*, Leipzig, 1911.

2. Caractérisons déjà ici dans ses grandes lignes l'aspect du latin des textes imprécatoires, ce que, faute d'un terme plus approprié, nous nommerons le style de ces tablettes.

Ce qui frappe à première vue, c'est leur caractère d'extrême vulgarité. On n'a, à coup sûr, jamais étudié de collection de textes plus dépourvus de toute aspiration littéraire et de tout

souci de correction. C'est qu'aussi seuls des individus des dernières couches sociales pouvaient se livrer à des pratiques si obscures et si viles. La société évoquée devant nous par les tablettes d'Afrique, par exemple, comme le remarque M. J. Toutain (*les Cultes païens dans l'Empire romain*, t. II, *les Cultes orientaux*, p. 217), se composait avant tout d'esclaves et d'affranchis, de gladiateurs, etc., qui sont rarement désignés autrement que par un *cognomen*.

Ce bas peuple, dénué de toute culture, écrit, — ou fait écrire par ceux qui le peuvent — comme il parle, d'une façon essentiellement affective, avec des lourdeurs, des répétitions, des incohérences et des obscurités. Aucune recherche d'élégance ou seulement de netteté : une réclamation brutalement exprimée, une sommation souvent peu intelligible, voilà ce que sont la plupart des *defixiones*. Quelques exemples l'illustreront dès le seuil de ce travail.

L'insistance de la réclamation se manifeste souvent par de lourdes répétitions : *perducas ad domus tartareas intra dies septe perducas ad domus tartareas Maurussun quem peperit Felicitas intra dies septe* **250**. a. 11-14 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; ce ne sont point là de simples dittographies, comme le pense Wünsch, mais des répétitions caractéristiques du langage populaire. De même : *neque ursu neque tauru singulis plagis occidat neque binis plagis occid(a)t neque ternis plagis occidat tauru ursu* **247**. 16-18 (Carthage, II-IIIe s. ap. J.-C.).

Parfois on répète l'antécédent devant le pronom relatif : *obligate illis equis pedes ne currere possint, illis equis quorum nomina hic scripta et demandata habetis* **295**. 11-15 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

La vulgarité de ces documents se manifeste encore par des pléonasmes très fréquents et un abus extraordinaire de termes synonymes. Il serait aisé d'en multiplier les exemples ; nous nous bornerons aux suivants : *te rogo oro obsecro* **122**. 4 (Merida ?, IIe s. ap. J.-C.) ; — *quisquis mihi imudauit inuolauit minusue fecit eas res* (ibid., 6-8) ; — *demando deuoueo desacrifico* **129**. b. 1-4 (Arezzo en Étrurie, IIe s. ap. J.-C.) ; — *uti uos eum interemates interficiates* (ibid., 9-11) ; — *nec loqui nec sermonare* **139**. 2-3 ; 5-6 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *facias illos mutuos muturungallos mutulos* **219**. a. 8-10 (Carthage, II-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *amante aestuante amoris et desideri mei causa* **230**. a. 4 ; 7-9 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *occidite exterminate uulnerate Gallicu* **247**. 1-4 (ibid., IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *apsumatis desumatis consumatis cor membra...* **250**. a.

23-24 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *mextum tristem* (ibid., b. 4) ; — *uratur frigat... ardeat Vettia 266*, 20-21 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *crucies ocidas... ocidas collida(s) neque spiritum illis lerinquas 286*. b. 5-6 ; 8-10 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *premas depremas hocidas quinto depremas B. A.* 1910. II. a. 3-5 (ibid.) ; — *nec nemo 221*. 7 (Carthage, II-IIIe s. ap. J.-C.).

La répétition d'adverbes tient lieu parfois de superlatifs : *iam iam cito cito 229*. 14-15 ; *247*. 19-20 (Carthage, IIe-IIIe s.).

L'incorrection grammaticale et syntaxique est parfois poussée à un tel degré qu'il en résulte une quasi-impossibilité de comprendre. Il suffira, pour s'en convaincre, de lire la *defixio* qui porte le n° *106 : Deuo Nodenti. Silulanus anilum perdedit demediam partem donauit Nodenti. Inter quibus nomen Seneciani : nollis pe(r)mittas sanitatem donec perferat usque templum Nodentis* (Lydney-Park, Gloucestershire, Ier s. ap. J.-C.). Cela signifie probablement qu'un certain Silvulanus offre au dieu Nodens la moitié de la valeur d'une bague qui lui a été enlevée, à la condition de frapper de maladie le voleur, jusqu'à ce qu'il la rapporte ; Silvulanus soupçonne, parmi plusieurs voleurs possibles, un personnage répondant au nom de Senecianus.

Autres exemples : *Danae ancilla noicia Capitonis hanc ostiam acceptam habeas et consumas Danaene. Habes Eutychiam Soterichi uxorem 138* (Rome, Ier s. avant J.-C.). — *Locus capillo ribus expectat caput suum 210* (Salerne, IIe s. ap. J.-C.).

Ces spécimens suffiront à caractériser le style général des inscriptions que nous nous proposons d'étudier. Que ces tablettes sont d'une importance toute particulière pour la connaissance du latin parlé par le peuple, source des langues romanes, c'est ce que nous voudrions encore faire ressortir.

d) Importance des tablettes d'exécration latines.

On distingue généralement deux latins, le latin classique et le latin vulgaire. C'est manière de parler, car il ne peut s'agir que de deux aspects de la même langue, dont le premier n'est connu guère que par des textes littéraires ; or on sait aujourd'hui qu'on doit envisager la langue littéraire uniquement comme un langage spécial, plus logique, plus intellectuel que la langue usuelle, expression de la vie (Ch. Bally, *Le langage et la vie*, Genève, 1913, p. 50) ; on ne peut donc prétendre connaître la *langue latine* pour l'avoir étudiée chez les bons auteurs seulement.

C'est en dehors d'eux qu'il faut chercher la langue parlée.

Mais les sources sont extrêmement rares et sujettes à être discutées : le roman de Pétrone, par exemple, présente une caricature et ne doit pas être utilisé sans méfiance ; dans les inscriptions, dont l'objet est généralement sérieux, nous avons les pensées des petites gens, mais leur style s'est élevé pour l'occasion, et d'ailleurs les lapicides se servaient de formules toutes faites. Chez les auteurs postérieurs, il faut faire tout d'abord la part de la critique de textes ; puis, si méprisants qu'ils soient parfois de l'art littéraire, ce n'en est pas moins de la langue écrite, différente de la langue journalière, que nous trouvons chez eux. Enfin, certaines œuvres qui seraient intéressantes datent du VIe ou du VIIe siècle, c'est-à-dire d'une époque où les idiomes barbares avaient commencé à pénétrer la langue de l'Empire et à y introduire des nouveautés de grammaire, de syntaxe ou de vocabulaire étrangères à l'évolution purement latine.

Il en est tout autrement de nos tablettes ; nous y trouvons non seulement les pensées de personnages de basse extraction, mais aussi leur langue et leur style, langue de tous les jours, style spontané de gens sans aucune culture, tout cela entaché d'incorrection et de grossièreté, et réduit, il est vrai, à des pratiques de sorcellerie. Mais c'est là du latin parlé, dénué de tout caractère littéraire, qui, s'il est parfois difficile à déchiffrer, n'a du moins pas été normalisé par des copies et des éditions postérieures ; il n'est point traditionnel à la façon de la langue des lapicides, et, antérieur aux grandes invasions, il ne comporte pas l'oubli de la langue commune par submersion barbare.

L'étude que nous présentons, en dernière analyse, n'est pas celle d'un idiome distinct, ni d'une « langue » distincte, mais d'un langage spécial, représentatif plus que tout autre de la langue parlée dans l'Empire romain à l'époque de la civilisation, donc d'un indiscutable intérêt linguistique, tant pour le latin que pour le roman. Il est regrettable seulement que des textes du genre des tablettes d'exécration ne soient ni plus nombreux, ni plus étendus.

Nous examinerons ce latin d'abord au point de vue des sons ; puis, successivement, à celui de la déclinaison et de la conjugaison ; de la formation des mots, de l'évolution de leur sens ; enfin de la construction. De là cinq grandes divisions : I. *Phonétique ;* II. *Morphologie ;* III. *Formation des mots ;* IV. *Vocabulaire ;* V. *Syntaxe.*

PREMIÈRE PARTIE

PHONÉTIQUE

La plus importante des parties mentionnées ci-dessus est la phonétique. Nous verrons en effet, que c'est l'altération de la prononciation qui a, pour une bonne part, déterminé les changements morphologiques et syntaxiques.

C'est aussi la plus délicate à traiter, celle qui présente le plus de problèmes épineux. En effet, pour étudier les sons du latin qui nous occupe, nous ne disposons que d'inscriptions rudimentaires, originales il est vrai, mais d'une lecture souvent difficultueuse. Aussi, pour ne pas encourir le reproche de tirer des conclusions fantaisistes, avons-nous pris un soin extrême de vérifier chacune de nos constatations par la comparaison avec d'autres textes épigraphiques, moins vulgaires, mais présentant plus de sûreté.

I. VOCALISME.

1. Voyelles.

a) *A*.

La voyelle *a* s'est montrée plus réfractaire aux altérations que la plupart des autres voyelles. Dans les inscriptions d'Espagne, M. Carnoy (*Latin d'Espagne*, p. 17) n'a relevé que deux passages de *a* à *e* ; de même, M. Pirson n'a trouvé dans celles de la Gaule (*Inscr. lat. de la Gaule*, p. 1-2), que deux cas d'altération qui, au surplus, concernent des noms propres. Les tablettes d'exécration n'en offrent qu'un seul, et encore faut-il se demander s'il n'est point imputable à une simple faute de graveur : *indices exsenγium animarum 251*. II. 13 (Carthage, nᵉ s. ap. J.-C.).

b) *E*.

I. *ĕ*.

1. *ĕ* > *i*.

a. Il est relativement très rare de trouver *i* à la place d'un *ĕ*

de la langue classique ; les exemples que fournissent nos tablettes semblent tous dus à des causes spéciales :

α) *Euginis 233.* 12 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.). Il semble que l'*i* intérieur représente un cas d'apophonie. Il est permis de supposer, en effet, que l'accent d'intensité qui a remplacé vers la fin de l'Empire l'accent musical, ait produit des effets analogues à ceux de l'intensité initiale dans le latin prélittéraire, effets dont le principal était précisément l'apophonie des brèves intérieures.

β) *eni[ca]te Ol.* 3 (Bologne, IVe-Ve s. ap. J.-C.). Ici deux possibilités sont à envisager. En effet, sous l'influence de l'intensité initiale prélittéraire, *énĕcare* aboutissait régulièrement à *énĭcare*. Cet *enicare* pouvait se maintenir dans le parler populaire, alors que, dans la langue littéraire, il a été remplacé par *enecare*, refait sur le simple *necare*. Mais il se pourrait aussi que la forme normale au point de vue des lois phonétiques eût complètement disparu, et que *enicate* fût une innovation postérieure, comparable à *sinatus* pour *senatus* (cf. App. Probi *senatus non sinatus ALL.* XI, p. 310). En ce cas, l'évolution *ĕ* > *i* serait due, non plus à l'intensité initiale, mais à l'accent d'intensité qui avait succédé à l'accent musical du latin classique et qui en gardait la place ; il faudrait alors poser : *enecáte* > *enicáte*.

γ) *uitucolu* (=*uertucolum*, selon l'explication de M. Niedermann, *Wochenschr. f. klass. Philol.* 1906, p. 965) *190.* 8-9 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.). *Vertucolum* aurait passé à *uetucolum*, *r* devant occlusive étant faiblement articulée et, partant, sujette à tomber (v. plus loin, II, *C*, 1). *i* au lieu de *e* serait une innovation postérieure comme dans l'exemple précédent.

Il est à noter, au surplus, que, d'après des expériences de phonétique instrumentale: 1°) une voyelle s'abrège à proportion que le groupe auquel elle appartient devient plus long (p. ex. l'*a* dans fr. *habituellement* a une durée moindre que celui de *hábit*; cf. Rousselot et Laclotte, *Précis de prononciation française*, p. 89 ; Jespersen, *Lehrbuch der Phonetik*, p. 180) ; 2°) une voyelle est d'autant plus courte, toutes proportions gardées, qu'elle comporte une fermeture buccale plus grande, et, inversement, plus une voyelle devient brève, plus elle tend à se fermer (Jespersen, *o. c.*, p. 181).

L'*ĕ* de *uĕrtucolum* avait donc une durée moindre que celui de *uĕrto*, et, du même coup, il avait une prononciation plus fermée ; il se rapprochait dès lors de *i*, et nous comprenons qu'à l'occasion il ait été transcrit par *i*.

δ) *omni ursu perdat 253.* 19-20 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

Si, comme le pense M. Audollent, *omni ursu* est pour *omnem ursum*, et non pour *omnis ursos* (ce qui nous paraît plausible), on pourrait assimiler le cas du *i* de *omni* à celui de *abias*, *ualiat*, etc. que nous allons examiner ; les mots *omni* et *ursu* étant étroitement liés, il y aurait passage de *ĕ* à *i* devant voyelle en *sandhi*.

Remarque. — *Martialim 220*. a. 5 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) n'est peut-être pas à ranger parmi les altérations phonétiques. Il s'agirait ici d'un accusatif de thème en *-i* que nous examinerons dans la morphologie (I, 1, *c*).

b. En revanche, le passage de *ĕ* à *i* en hiatus est un phénomène extrêmement fréquent dans la latinité vulgaire et postérieure (cf. Schuchardt, *Vok.*, I, p. 470 et suiv. ; Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 114 ; Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 23 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 47 ; Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 38-40 ; Hoffmann, *de titulis*, p. 59).

Voici les exemples fournis par nos tablettes : *polliciarus* (= *pollicearis*) *J. H. T.* Pl. 13 ; Sec. a. 10 ; Aq. 12 (Rome?, Ier s. avant J.-C.). Ce sont sans doute les plus anciens exemples que l'on connaisse du passage de *-ea-* à *-ia-*. M. Meillet (*Bullet. Soc. de Ling.*, n° 60, p. LXII-LXIII) fait remarquer que « la prononciation courante n'est sans doute notée ici que parce que le mot diffère de la forme classique à un autre point de vue ; *doleat*, dont la forme grammaticale concorde avec la forme classique, est toujours écrit avec *e* ». Comme en osque *-ea-* a toujours abouti à *-ia-*, et qu'en ombrien le *e* du groupe *-ea-* était extrêmement fermé, M. Meillet se demande en outre si la graphie *polliciarus* ne trahit pas une influence dialectale, car la terminaison *-rus* n'est pas non plus romaine.

Le fait que le passage de *ĕ* à *i* en hiatus ne se rencontre sur aucune autre tablette d'exécration trouvée en Europe est sans doute dû au hasard, car ce phénomène était général ainsi que l'attestent les langues romanes et les *grafitti* de Pompeï (cf. F. C. Wick, *La fonetica delle iscrizioni parietarie Pompeiane*, Napoli, 1905, p. 13 et suiv.). Les tablettes d'Afrique offrent de nombreux exemples : *ualiat 223*. a. 16 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *abias* (= *habeas*) *228* a. 6 ; b. 6 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *interania 250*. a. 24 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *exiat* ibid., b. 15 ; — *ampitiatri*, ibid., b. 7, 16 ; — *ampitζatru* (= *ampitiatru* < *amphitheatrum* voy. II, *C*, 1) *253*. 17. 42. 56 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — καβια (= *cauea*) *252*. 12 (ibid. II-IIIe s. ap J.-C.) ; — αβιατ *270*. 9 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Niofitianu* (= *Neophytianus*) *279*. 4 (ibid.) ; — *Capriolu(s)* *284*. 14 (ibid.) ; — *Aliatore* (= *Aleatorem*) ibid., 16 ; *B. A.* 1906. II. 17. 34 (ibid.).

Ce phénomène est corroboré parfois par des graphies inverses (Schuchardt, *Vok.*, II, p. 37 et suiv. ; App. Probi, *ALL.* XI, pp. 302, 310, 318) ; une tablette de Carthage en porte un exemple : *perficeatis 247*. 19 (IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

2. *ĕ* > *o*.

En regard d'un *ĕ* de la langue littéraire, les tablettes d'exécration offrent *o* :

α) Dans *auosaria*, *auosarius 133*. 4. 5 (Mentana dans le Latium, IIe-IIIe s. ap. J.-C.). Ce sont les formes archaïques et dialectales de *aduersaria*, *aduersarius*, qui se sont maintenues dans le langage populaire (Schuchardt, *Vok.*. I, p. 53 ; Hoffmann, *de titulis*, p. 50 ; Ernout, *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin*, p. 111 et suiv.).

β) Dans *uostrum 129*. a. 9-10 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C). Ici, l'on peut se demander s'il s'agit de la forme archaïque *uoster*, devenue *uester* en latin classique, qui aurait survécu dans le sermo plebeius, ou si *uoster*, dans le latin vulgaire de l'Empire, est un néologisme dû à l'influence analogique *noster*. A en croire MM. Meyer-Lübke *Grundriss de Gröber*, I, p. 466 et Pieske, *De tit. Afr. Lat. s. qu. morph.*, p. 36, la seconde de ces explications serait plus plausible. Quoi qu'il en soit, c'est *uoster* et non *uester* qui est à la base des formes romanes : sard. *bostra*, esp. *vuestro*, prov. *vostre*, fr. *vôtre*, roum. *vostru*, ital. *vostro* (Gröber, *Substrate*, *ALL.* VI. p. 148).

γ) Dans *iocur 190*. 9 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.). Cette forme, blâmée par l'Appendix Probi (*ALL.* XI, p. 313), n'est pas isolée (cf. Neue-Wagener, *Formenl.*, I, p. 837). Le rapport avec le classique *iecur* est malaisé à définir. Devant un *c* initial de syllabe *e* était devenu *o* à la fin de la République, mais sous quelle influence ? D'après M. Sommer (*I. F.* XI. p. 34 ; *Handb.* p. 114), l'origine de cette transformation serait dialectale ; M. Ernout, *o. c.*, p. 44-45, n'est pas de cet avis : « Il peut s'agir tout aussi bien, dit-il, d'une assimilation qui se serait développée sporadiquement à Rome. »

δ) Dans *Eupropete* (= *Euprepetem*) *279*. 6 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; cf. *C. I. L.* VIII. 3357. Nous sommes ici en présence d'un cas de dissimilation *ĕ* — *ĕ* > *o* — *e* ; la dissimilation inverse apparaît dans *seror* pour *soror* (cf. *seroribus C. I. L.* II. 515 ; *serori C. I. L.* II. 5342 ; III, 3174 ; Meyer-Lübke, *Grundriss de Gröber*, I, p. 470 ; Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 100-101).

ε) Dans *m*[*o*]*nimont*(*o*) *112*. 6 (entre Villepouge et Chagnon, département de la Charente-Inférieure, IIe s. ap. J.-C.). C'est un cas d'assimilation, mais qui n'est pas exactement comparable à

Modorati ou *ropositorium*, cités par Hoffmann, *de titulis*, p. 59 ; dans notre exemple, en effet, c'est la voyelle tonique qui a été altérée ; il se pourrait que ce ne fût qu'une simple faute du graveur « hanté par la voyelle de la syllabe suivante » (Carnoy, *o. c.*, p. 101.)

II. *ē*.

Déjà des grammairiens anciens comme Servius in Don. *G. L.* IV, 421, 17 (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 24 ; Sommer, *Handb.*, p. 61), ont remarqué que le timbre de l'*ē* se rapprochait de celui d'*i*, et la confusion de ces deux sons dans les langues romanes est là pour confirmer leur observation. Cette confusion semble s'être opérée d'assez bonne heure (cf. Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 106 et suiv. ; Haag, *Fredeg.*, p. 842 et suiv., p. 854 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 2-5 ; Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 20 (deux exemples seulement, à part les noms grecs) ; Hoffmann, *de titulis*, p. 56 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 161).

Dans un seul exemple de nos tablettes le passage de *ē* (c'est-à-dire de *ę*) à *i* concerne la syllabe tonique : *uisica 190.* 11 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

L'évolution de *ē* à *i* en position finale est attestée par les exemples suivants : *ungis J.H.T.* Pl. 37 ; Av. a. 35 ; Ves. a. 37 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *natis* (ibid.) ; — *uncis* (= *ungues*) *135.* a. 2. b. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *natis* ibid. a. 4 ; — *febris 140.* 8 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *tortionis* ibid. 9 ; — *palloris*, ibid. ; — *obbripilationis*, ibid. 10.

Dans les exemples *ungis*, *natis*, *febris* on pourrait être tenté de voir des accusatifs pluriels normaux de thèmes en *-i*, mais cette explication serait contredite par des formes, comme *tortionis*, *palloris*, *obbripilationis* et d'autres, ainsi p. ex. celles qu'on lit sur le monument d'Ancyre (Bücheler-Havet, *Précis de la Décl. latine*, p. 95), qui se rattachent à des thèmes consonantiques et qui semblent bien attester que *ungis*, *natis*, *febris* procèdent phonétiquement de *ungēs*, *natēs*, *febrēs*.

La tablette de Rome qui porte le nº *140* ne renferme qu'un accusatif pluriel en *-es* : *sudores 140.* 9.

L'évolution de *ē* en *i* est aussi phonétique dans : *Helenis* (= *Helenes*, voy. Morph., I, 1, *a*) *222.* a. 1 Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Euginis 233.* 12 (ibid., IIe s. ap. J.-C.). Il s'agit ici d'un η grec qui, à cette époque, était déjà devenu *i* dans la bouche des populations grecques ; cf. Löfstedt, *Philol. Komment. zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 95 : « Das Wort *ascitis*, plur. *ascites* kommt in der Peregr. 6 mal vor, und zwar immer mit *i* in der Paenultima. Nun wissen wir ja, dass griech. η. zu dieser Zeit

schon längst einen *i*- Laut bezeichnete, und *ascitis*, ist mithin die phonetisch richtige Form. » V. aussi SCHUCHARDT, *Vok.*, I, p. 226-242 ; MEISTERHANS-SCHWYZER, *Gramm. d. attischen Inschriften*, Berlin, 1900, p. 19 ; PIRSON, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 4.

REMARQUES. — I. M. Audollent pense que : *ninquet 303*. II. 8 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) est pour *nē quid*, supposition qui pourrait, à la rigueur, être appuyée par la comparaison de l'espagnol *ninguno* < *nec unus* (SCHUCHARDT, *Vok.*, I, p. 115). Mais le passage en question est trop obscur pour qu'il soit possible de rien affirmer de précis.

II. *ni* (= *nē*) *J. H. T.* Pl. 4 5, etc. (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) n'a rien à voir avec le processus phonétique *ē* > *i*. C'est une ancienne forme, conservée dans le latin vulgaire de nos tablettes, comme tant d'autres et qui procède d'un indo-européen **nei* (peut-être *ne* suivi de la particule *-ī* qu'on trouve dans le grec οὑτοσ-ί) ; le sens de ce *nī*, selon LINDSAY, *Lat. Spr.*, p. 702 et 704, SOMMER, *Handb.*, p. 62, est identique à celui de *non* ou de *ne*.

Pour la graphie *nei*, *J. H. T.* Pl. 34 ; Av. a. 43 ; b. 2; Ves. 27, voir plus loin, p. 20.

c) *I.*

I. *ĭ*.

ĭ est très souvent transcrit par *e* dans les textes vulgaires, indépendamment de sa position dans le mot (cf. SHUCHARDT, *Vok.*, II, p. 1 et suiv. : BONNET, *Greg. de Tours*, p. 127 et suiv. ; HAAG, *Fredeg.*, p. 844-845 ; PIRSON, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 32 et suiv. ; CARNOY, *Lat. d'Espagne*, p. 20 et suiv. ; HOFFMANN, *de titulis*, p. 61 ; DIEHL, *Vulgärlat. Inschr.*, Index, p. 161 ; SOMMER, *Handb.*, p. 62). En effet, *ĭ*, au contraire de *ī*, a eu de tout temps un timbre ouvert qui paraît avoir été particulièrement accusé dans le latin vulgaire de l'Empire.

Dans nos tablettes, nous relevons :

α) en position tonique libre : *tricepitem J.H.T.* Pl. 14 (Rome , Ier s. avant J.-C.). Ici, il n'est pas absolument évident que nous ayons affaire à un phénomène d'ordre phonétique, car on pourrait, avec M. Vendryès (*Revue de Philologie*, 1912, p. 204), considérer l'*e* intérieur de *tricepitem* comme analogique du nominatif *triceps*. Cette action analogique pourrait avoir été favorisée par le fait que la succession des trois *i* dans *tricipitem*, et même de quatre au génitif *tricipitis*, devait paraître choquante (A. MEILLET, *Bullet. de la Soc. Ling.*, n° 60, p. LXI) ; — *deme-*

diam **106**. 4 (Lydney-Park., Ier s. ap. J.-C.); — *deteneas* **233**. 30 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *depremite* **250**. b. 17 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *depremas* **289**. b. 19 ; *B. A.* 1910. II. a. 3.5 (Sousse, même époque).

Ces quatre dernières formes pourraient être expliquées, à meilleur droit peut-être, par le phénomène de la « recomposition » (cf. M. Niedermann. *Ueber einige Quellen unserer Kenntniss des späteren Vulgärlateinischen*, p. 331 et suiv.). Elles auraient été refaites sur les mots simples *medius*, *teneo*, *premo*.

Incletu(m) **295**. 15. 19. 22 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.).

β) en position tonique entravée : *ell[a]* (=*illa*) **104**. 3 (Bath, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Antestia* **131**. 1 (San Severino dans le Picenum, Ier s. ap. J.-C.) ; *Antestia* est peut-être une forme analogique refaite sur *ante* ; — *elud* (= *illud* ?) **190**. 14 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Corentu* (= *Corinthus*) *B.A.* 1906. II. 18, 35 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

γ) en position protonique ou posttonique : *perdedit* **106**. 3 (Lydney-Park, Ier s. ap. J.-C.) ; — *interemates* **129**. b. 10 (Arezzo en Etrurie, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Felicissema* **131**. 6 (S. Severino, Ier s. ap. J.-C.); — *femena* **190**. 11 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Caledum* **199**. 1. 2 (Cumes, Ier s. avant J.-C.) ; — *ueturia* (= *uitoria* pour *uictoria* ?) **222**. a. 15 (Carthage, II-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *obblegate* **268**. 1 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

Parmi ces derniers exemples, je n'hésite pas à ranger *perdedit* parmi les formations analogiques ; *obblegate* et *interemates* pourraient également être des formes refaites, la première, faussement d'après *collego* que le latin vulgaire substituait généralement à *colligo* (sous l'influence de *lego*) ; la seconde sur le simple *emo*, avec lequel, il est vrai, elle n'avait plus aucun rapport de sens.

δ) en position finale : *interemates* **129**. b. 10 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; — *interficiates* ibid., b. 11 ; — *Malcio Nicones* **135**. a. 1 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; nous verrons, Morph., I, 1, *a*, que *Nicones* est bien pour *Niconis*, et non le génitif d'un nom féminin *Nicone*, *Nicona* ; — *mares* **140**. 17 (Rome, II-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *h(a)betes* **190**. 2 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *sactitates* ibid. 2 ; — *possent* **233**. 32 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; cet exemple est douteux, car il se pourrait que l'imparfait *possent* se soit substitué au présent *possint* ; — *ninquet* (= *ne quid*? v. p. 18) **303**. II. 8 (ibid.).

Remarque. — *disfrangantur* **275**. 31 ; **276**. 23 ; **279**. 12 ; **280**.

12-13 ; *281*. 12-13 ; *282*. 26 ; *B. A.* 1906. I a. 13-14 ; 17-18 (Sousse, Ie s. ap. J.-C.), pour *disfringantur*, est, cela va de soi, aussi une forme « recomposée », voy. IIIe Part., II, 2.

II. *ī*.

1. Comme il n'y a pas de voyelle plus fermée que *ī*, cet *ī* ne peut se confondre avec aucune autre voyelle. Dès lors, il a persisté, abstraction faite de l'effacement de la quantité, jusque dans les langues romanes (Sommer, *Handb.*, p. 63).

Dans quelques cas isolés, pourtant, nous le voyons transcrit par *e*, à savoir : *deuo* (= *dīuo*) *106*. 1 (Lydney-Park, Ier s. ap. J.-C.) ; — *demediam* ibid. 4 ; cf. App. Probi *dimidius non demedius ALL.* XI. p. 322 ; — *traspecti* (= *transfīxi*? v. Morph., III, *b*) *112*. 4 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; — *nesu* (= *nīsum*) *134*. a. 7 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Praesetetium* (< *Praeseticium 140*. 5. 16-17 issu de **Praesteticius* par une dissimilation que nous verrons, II, *E*) *140*. 17-18 (Rome, IIe-IIIe ap. J.-C.) ; — *cupede* (= *compedi*) ibid. 15.

Ces exemples paraissent être la contre-partie de *uisica* pour *uēsica*.

Remarque. — *Atquesitore 280*. 6 ; *281*. 6 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ne représente pas *Atquīsitorem*, mais la forme recomposée *Atquaesitorem*.

2. La diphtongue *ei* qui, dès le IIe siècle avant notre ère, avait abouti à *ī*, reparaît par la suite dans l'orthographe ; on transcrit même souvent par *ei* tout *ī*, quelle que soit son origine, c'est-à-dire qu'il s'agisse d'un *ī* provenant de la diphtongue *ei* ou d'un *ī* primitif (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 279 et suiv. ; J. Marouzeau, *La graphie ei = ī dans le palimpseste de Plaute*, Mélanges Chatelain, p. 150 ; Hoffmann, *de titulis*, p. 64-65 ; Sommer, *Handb.*, p. 73). Nous relevons des exemples de ce genre dans quelques tablettes du Ier siècle avant notre ère :

sei J.H.T. Pl. 16 ; Av. a. 16 (Rome ?) ; cf. *C.I.L.* I. 33 ; 196. 28 ; 571 ; 603 ; IV. 64 ; 1196 ; 2430 ; 4971 ; 4972 ; V. 2866 ; VI. 32272 (23 ap. J.-C.) ; Plaute, *Mén.* 239 ; 241 ; — *seic* ibid. Pl. 40 ; Av. a. 39 ; Sec. b. 36 ; *139*. 3.9 ; cf. *Carm. epigr.* 429.6 ; 967. 968 (Rome) ; — *seiue* ibid. Pl. 2.38 ; Av. a. 2. 11.36 ; Ves. a. 2.12.38.39 ; Sec. a. 1.9 ; Aq. 9.34 ; *196*. 3 (Cumes) ; cf. *C.I.L.* VI. 22625 ; — *nei* ibid. Pl. 34 ; Av. a. 43. b. 2 ; Ves. a. 27 (mais *ni* Pl. 4.5.26.28. etc.) ; — *sueis* ibid. Pl. 5 ; cf. *C.I.L.* III. 7117 ; VI, 15676 ; — *deicere* ibid. Pl. 2 ; Av. a. 2 (mais *dicere* Pl. 26) ; — *eimferis 137*. 1 (Rome) ; — *quei 139*. 11 ; — *tibei* ibid. 13 ; — *nisei 197*. 3 (Cumes) ; cf. *C.I.L.* VI. 35887 = *Carm. epigr.* 1532 ; — *infereis 199*. 6 (ibid.).

Il ne faudrait pas assimiler à ces graphies archaïsantes les deux suivantes : δορμειρε *267*. 20 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — ουειδερετ *304*. b. 2 (ibid.). Ici, il s'agit d'une habitude de l'orthographe grecque de transcrire le son *ī* par ει (Meisterhans-Schwyzer, *Grammatik d. attischen Inschriften*, p. 38).

d) *O*.

I. *ŏ*.

Tandis que *ō* tendait vers *u*, *ŏ* gardait son timbre primitif (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 35 ; Sommer, *Handb.*, p. 64 et suiv.). Nos tablettes offrent cependant un exemple de *ŏ* passé à *u* : *cupede* (= *compedī*) *140*. 15 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

Remarque. — Il faut se garder de croire à une évolution phonétique *ŏ* > *i* dans les formes : *comdi 98*. 2 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *quomodi 111*. 7 ; *112*. 1-2. 5.6 (mais *quomodo*, *111*. 4) (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; — *quomodi 222*. a.9 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.). L'*i* final semble dû à l'analogie de *eiusmodi*, et subsidiairement de *uti*, *sicuti*, *ueluti*.

II. *ō*.

Ainsi que nous l'avons dit, *ē* tend à se confondre avec *i* ; parallèlement, et pour des causes identiques, *ō* se confondra avec *u* ; en effet, *ē* et *ō*, après la disparition des différences de quantité, conservaient tous deux leur timbre fermé : *usure* (= *uxōrem*) *Ol.* 1. 14 (mais *usore* ibid. 3.6) (Bologne ?, IVe-Ve s. ap. J.-C.), cf. *C.I.L.* V. 5416 ; — *profucate* (= *profōcate* pour *praefocate*, v. IIIe Part., II, 4) *Ol.* 3.4 (ibid.). On peut se demander, d'ailleurs, si *profucate* sort de *profōcate* ou si nous sommes en présence d'un fait d'apophonie, produite par l'intensité initiale de l'ancien latin. Le verbe en question, en effet, se rattache à *fauces* dont l'*au* passait phonétiquement à *ū* en syllabe intérieure (cf. *causa* : *accūsare*) ; — *serutinas 140*. 10-11 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *frute* (= *frōntem*) *190*. 7 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *ueturia* (= *uictōria ?*) *222*. a. 15 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

Cette confusion entre *ō* et *u*, qui faisait orthographier par ex. *dominus* l'acc. plur. *dominos*, pouvait donner lieu à des graphies inverses. C'est ainsi qu'un graveur africain, ayant à écrire le nominatif pluriel *manus*, l'a orthographié : *manos 250*. b. 11 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

Remarque. — L'accusatif plur. *domus 250*. a. 7. 13. 14 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) n'est pas un exemple d'évolution pho-

nétique *ō* > *u* ; l'*u* de cette forme, comme nous le verrons au chapitre de la morphologie (voy. Morph., I, 1, *b*), tient au fait que *domus* a une tendance à se comporter tout à fait comme un thème en *u*.

e) *V*.

I. *ŭ*.

De même que *ĭ*, *ŭ* avait dans la langue vulgaire de l'Empire un timbre très ouvert ; dès lors, il tend à se rapprocher de *o* et on trouve écrit *o* à la place de *ŭ* :

α) dans le suffixe *-ulus : uitucolu* (< *uertucolum*, M. Niedermann, *Wochenschr. f. Klass. Philol.* 1906, p. 965) *190*. 8-9 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ;

β) dans un radical verbal : αβρομπατουρ *267*. 23 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ;

γ) après *u* voyelle ou consonne : *uoltis 129*. b. 8 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; — *mortuos 139*. 1. 7. 11 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *Primitiuos 232*. 5 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

Toutefois, dans ces derniers exemples, la graphie *o* semble relever plutôt de l'orthographe que de la prononciation. C'est que dès le IIIe s. avant notre ère, on prononçait *uultis*, *mortuus*, etc., tandis que la graphie *uo* se maintenait par artifice jusqu'à la fin de la République, et parfois au-delà dans les textes épigraphiques (Schuchardt, *Vok.* II., p. 161-162, 179-180 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 46 et suiv.) ; cette survivance prolongée de la graphie *uo* s'explique par l'aversion qu'éprouvaient les Romains pour la succession immédiate de deux *u* (cf. M. Niedermann, *Deux conséquences de l'insuffisance de l'alphabet latin*, Mélanges de Saussure, p. 58 et suiv. ; A. Meillet, *Le groupe -uu-*, Mélanges Chatelain, p. 33-34 ; M. Niedermann, *Berl. philol. Wochenschr.*, 1911, col. 1037 et suiv.).

δ) en finale, absolue ou non (cf. Schuchardt, *Vok.* II, p. 164-165 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 47 ; Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 48-50) : *eorom 111*. 9 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; — *Porcelo molo medico Ol.* 3. 4 (Bologne, IVe-Ve s. ap. J.-C.) ; *capilo 135*. a. 3 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), probablement pour *capillum ;* — *nascitor 141* (Rome, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *illoro*, *iloro 219*. a. 4. 13 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Cosconio 220*. a. 5 (ibid.) ; — *ad nilo 222*. b. 7 (ibid.) ; — *per deo meo uiuum 268*. 4 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Incleto 295*. 19 (ibid.), mais *Incletu(m)* ibid. 15. 22.

Les deux noms propres suivants rentrent peut-être dans une catégorie différente ; il faut envisager la possibilité, en effet, qu'ils sont hellénisés quant à leur terminaison (Pieske, *De tit.*

Afr. lat. s. qu. morph. p. 17) : Ὄππιομ *267*. 17 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.); — Σεξτιλλιος *270*. 5-6 (ibid.).

II. *ū*.

Pour *ū*, il y a lieu de répéter l'observation faite plus haut à propos de *ī*; cette voyelle n'a, en conséquence, subi que de rares altérations. Dans les deux cas suivants où nous rencontrons *o* pour *ū* : *fotr(icem)* (= *futricem*, Buecheler) *191*. a. (Calvi Risorta en Campanie, Ier s. ap. J.-C.); — *iodicauerunt* *251*. II. 14 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.), il s'agit d'un ancien *o* d'origine dialectale; en effet, tandis que les Romains de la capitale prononçaient *ū* l'ancienne diphtongue *ou*, les campagnards disaient *ō* (Schuchardt, *Vok*. II, p. 180 et suiv.; Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 41; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 16-17; Sommer, *Handb.*, p. 81).

C'est sans doute par une généralisation fautive qu'on a : *molo medicu* (= *mūlomedicus*) Ol. 1.10; 3.2 (Bologne, IVe-Ve s. ap. J.-C.), car l'*ū* de *mūlomedicus* ne repose pas sur une ancienne diphtongue *ou* : parce que la langue vulgaire opposait souvent un *o* à l'*ū* du latin littéraire, lorsque celui-ci reposait sur une ancienne diphtongue *ou*, on écrivait (et sans doute on prononçait aussi) parfois *o* un *ū* non issu de diphtongue.

Remarque. — Les graphies : *partourientem* *295*. 10 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.); — *Patriciou* ibid. 15-16; — *tou autem* ibid. 20, se rencontrent dans une tablette qui est l'œuvre d'un graveur à qui l'écriture et l'orthographe grecques sont plus familières que l'écriture et l'orthographe latines.

f) *V̈*.

Comme il n'y avait pas, dans l'alphabet latin, de signe spécial pour noter cette voyelle intermédiaire entre *i* et *u*, on la transcrivit de façon approximative par *u* dans le latin archaïque, et par *i* dans le latin classique (sauf généralement devant labiale). Cf. M. Niedermann, *Précis de phonétique historique du latin*, p. 23. Le latin vulgaire a gardé des traces de l'indécision entre les deux orthographes; ainsi nos tablettes accusent une tendance à préférer la graphie *i*, même devant labiale, ce qui est parfois corroboré par le témoignage de langues romanes.

anilum *106*. 3 (Lydney-Park, Ier s. ap. J.-C.); — *monimont(o)* *112*. 6 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.); log. *munimentu*, vieux génois *munimento*, etc.; — *(o)cilos* (=*oculos?*) *134*. a.8 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.); — *Maurisius* *274*. a. 6, mais *Maurusius* *272*.5; *273*. 5 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

La graphie : *anuuersario* *190*. 15 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.), semble être archaïsante.

Remarque I. — Quant à : *uitucolu* **190**. 8.-9 (ibid.), s'il est pour *uerticulum*, comme le suppose M. Niedermann, *Wochenschrf. f. Klass. Philol.* 1906, p. 965, son *u* intérieur proviendrait d'une substitution de suffixe analogue à celle qui s'observe dans lat. vulg. *genuculum* (ital. *ginocchio*), *fenuculum* (ital. *finocchio*), etc.

II. Les graphies *merilas mcrilas* (= *medullas*, voy. II, *A*, *b*, β) **135**. a. 8 ; b. 3 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), représentent sans doute *merillas* ; le suffixe *-illa* étant très fréquent dans les mots désignant des parties du corps : *ascilla*, *axilla*, *mamilla*, *papilla*, *maxilla*, *tonsillae*, *capillus*, il est permis de supposer que c'est sous l'influence de ces formes que *medulla* a pu être remplacé par * *medilla*, *merilla* (cf. J. Vendryès, *Mélanges étymologiques*, *M.S.L.* XV, p. 367, n. 1).

g) *Y*.

Le *v* grec était tout d'abord transcrit en latin par *u* ; puis, la culture grecque se répandant à Rome, on emprunta le signe grec *y*. Enfin, dans l'orthographe vulgaire de l'Empire, on notait souvent le son en question phonétiquement par *i*, le *v* grec étant prononcé *i* à cette époque.

Les tablettes d'exécration offrent des exemples des trois orthographes, toutefois avec une prédominance marquée de la graphie *i*.

α) *Philargurus* **216**. 2 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Aegupto* **230**. a. 1. 9 (ibid. IIe s. ap. J.-C.) ; — *Zefurus* **272**. a. 7 ; **273**. a. 7 ; **274**. a. 8 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *guren(t)* **272**. 12 (ibid.) ; — *gurent B.A.* 1906. I. 14 ; II. 42-44 (ibid.).

β) *Clymene* **131**. 4 (S. Severino, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Eutychiam* **138**. 5 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *Alypus* **216**. 2 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Crysiphus* **233**. 15 (ibid. IIe s. ap. J.-C.) ; — *Tyriu* **275**. 6 ; **276**. 7 ; **277**. 8 ; **282**. a. 7 ; **283**. a. 7 (Sousse, ibid.) ; — *Lydeu* **276**. 9 ; **278**. a. 3. 5. 7 ; **279**. 4 ; **282**. a. 22 ; **283**. a. 9. 11, etc. ; — *Lyceu* **276**. 16 ; **283**. a. 10, etc. ; — *Lydiu* **282**. a. 10, etc. ; — *Lynceus* **293**. b. 12, etc. (ibid., IIIe s.).

γ) *Ciri* ? **101**. 7 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *Nimfas* **129**. b. 6 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Politice* (= *Polytyche*) **131**. 3 (S. Severino, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Ticene* **190**. 2 (Minturnes, même époque) ; — *filacterium* **250**. a. 20 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Egipto* ibid. a. 1 ; — *Polidromus* **272**. 5 ; **273**. 5 ; **274**. 5 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Ganimede* **275**. 15 ; **276**. 18 ; **278**. 11 ; **282**. 17 ; **283**. 19 (ibid.) ; — *Crisaspis* **276**. 8 ; **277**. 10 ; **282**. a. 9 ; **283**.

a. 8 (ibid.); — *giret 275*. 19 (ibid.); — *girent 280*. 13; *281*. 13; *282*. a. 26; *283*. a. 28 (ibid.); — *Niofitianu 279*. 4 (ibid.); — *Iperesiu 279*. 10 (ibid.).

2. Diphtongues.

a) *AV*.

1. Nous possédons un exemple de *au* réduit en latin vulgaire à *a* sous l'influence d'un *u* de la syllabe subséquente : *Agustalis 104*. 6 (Bath, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

Peut-être avons-nous une évolution identique dans : *auram 250*. b. 8 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), s'il est pour **aguram*, sorti lui-même d'un hypothétique **auguram*.

Remarque. — *Marrusius 273*. a. 5 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) semble être une faute, pour *Maurusius*, qu'on lit sur la tablette *272*. a. 5 (ibid.) ; v. aussi *Maurisius 274*. a. 6 (ibid.).

2. *ō* pour *au*, particularité de l'ombrien et aussi du latin rural, pénétra dans le parler populaire de la capitale, puis s'étendit avec la conquête des provinces et gagna entre autres l'Autriche et l'Afrique, comme le prouvent quelques-uns de nos textes : *clodas P*. b. 2 (Pettau, IIe s. ap. J.-C.); — *oriculas J.H.T*. Pl. 25 ; Av. a. 24, et *oriclas* Ves. a. 25 (cf. App. Probi *ALL*. XI. p. 313 : *auris* non *oricla*); — *Ploti* ibid. Pl. 4. 19. 40 (Rome ? Ier s. av. J.-C.); — *Irena Plotiaes 134*. a. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.); — *Clodia 222*. a. 2. 3 (Carthage, IIe-IIIe s.) (mais *Claudia* ibid. a. 1) ; — *Clodius* ibid. a. 4. 5.

Pour l'Espagne, voir Carnoy, *o.c.*, p. 87 ; pour la Gaule, Pirson, *o.c.*, p. 26 et suiv.; v. aussi Schuchardt, *Vok*. II, p. 301 ; Hammer, *Die lokale Verbreitung frühester romanischer Lautwandlungen im alten Italien*, p. 15-19 ; G. Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, p. 4.

b) *AE*.

1. La prononciation primitive de cette diphtongue, *ai*, fut complètement abandonnée depuis le IIe s. avant notre ère, et la graphie *ai* n'est plus employée pendant deux siècles environ ; mais elle fut reprise au temps de l'empereur Claude sous l'influence de tendances archaïsantes ; une tablette de Capoue en offre un exemple : *quaistum 195*. 4 (Ier s. ap. J.-C.) ; pour d'autres exemples analogues, voir Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 17-18 ; Hoffmann, *de titulis*, p. 73.

2. La diphtongue *ae*, dès la fin du Ier s. de notre ère environ, aboutit phonétiquement à *ę*. Tant que la quantité longue subsista intacte, la graphie *ae* se maintint; nous venons de voir qu'on reprit même pour quelque temps l'ancienne notation *ai*. Mais lorsque les différences de quantité s'effacèrent, *ae* devenu *ę* se confondit dans la prononciation avec l'*ĕ* qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, avait un timbre ouvert. La confusion se manifeste alors dans l'orthographe, où *e* pour *ae* devient de plus en plus fréquent : *que* (= *quae*) *A.T.* 23.7; 31.5 (Trèves, IIIe-IVe s. ap. J.-C.); — *qe* (= *quae*) ibid. 26; — *Diane* ibid. 23.7; — *liberaque* (= *libera quae*, selon Buecheler, *Berl. phil. Wochenschr.* 1905, p. 1076) *141* (Rome, IIIe s. ap. J.-C.); — τερρε *231*. 22 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.); — *Italie et Campanie 250*. a. 10 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.); — *Egipto* ibid. a. 1; — *mextum* (= *maestum*) ibid. b. 4; — *hec* (= *haec*) ibid. a. 29; *288*. b. 8. 16 (Sousse, même époque); — *demoniorum 251*. II. 11 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.); — *demon 233*. 28; *250*. a. 2. 15. 29 (ibid., IIe et IIIe s. ap. J.-C.); *265*. b. 6; *286*. b. 1; *B.A.* 1910. II. b. 1 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.); — *demones 295*. 11 (ibid.); — *pre amore 265*. a. 7 (ibid.); — μορτις σουε *267*. 25 (ibid., IIe s. ap. J.-C.); — *celum 268*. 5. 6 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.); — Διονισιε *270*. 6. 12. 16. 21 (ibid., IIe s. ap. J.-C.); — Αμενε ibid., 9; — *que 273*. 12 (ibid.); — *Preualente 275*. 8; *276*. 12; *283*. 14; *284*. 6; *B.A.* 1906. II. 19. 37 (ibid.); — *Cesareu 275*. 9; *276*. 17 (ibid.); — *Celestinu B.A.* 1906. II. 8. 26 (ibid.); — *Atquesitore 280*. 6; *281*. 6 (ibid.); — *uite temporibus 290*. b. 9; *291*. a. 3; *292*. b. 6; *294*. 12; *B.A.* 1910. II. b. 8-9 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.).

La confusion de l'*ę* sorti de *ae* avec *ĕ* eut pour conséquence que l'on notait souvent inversement un ancien *ĕ* par *ae* (Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 19; Hoffmann, *de titulis*, p. 54 et suiv.; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 161.) Deux de nos tablettes offrent des graphies de ce genre : *repraeensionem 140*. 12 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.); — *praecatio* (= *precatio*) *222*. b. 9 (Carthage, ibid.).

Remarque. — *quastu 135*. a. 9, *quas. um* ibid. b. 7 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) et *Adesicla* (= *Aedesicula*, v. p. 27) *248*. a. 6. 17 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), paraissent être dus à de simples accidents graphiques, une évolution *ae* > *a* n'étant pas connue par ailleurs.

c) *OE*.

œ, dans la langue populaire, a évolué ultérieurement à *ę* (Schuchardt, *Vok.* II. 228; Lindsay, *Lat. Spr.*, pp. 43 et suiv.,

248 et suiv. ; Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 85 ; Hoffmann, *de titulis*, p. 73 ; Sommer, *Handb.* p. 74 et suiv.) ; on en a de nombreuses preuves aussi dans les langues romanes (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* I, p. 240) ; nos tablettes possèdent un exemple de cette évolution : Αμενε *270*. 9. 13 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

Remarque. — *prolium 250*. b. 13 (mais *proelium* ibid. b. 6) (Carthage, IIIe s. de notre ère), comme *quastu* (p. 26), semble n'être qu'une faute de graveur.

3. Syncope.

Le phénomène de la syncope, qui bouleversa si profondément le vocalisme du latin archaïque sous l'influence de l'accent d'intensité initiale, reparaît dans la latinité postérieure sous l'action du nouvel accent d'intensité qui, comme nous l'avons déjà dit, s'était substitué à l'accent musical du latin classique. Mais, tandis que la syncope produite par l'intensité initiale du latin prélittéraire ne pouvait atteindre que les syllabes posttoniques, celle qui était déterminée par l'accent d'intensité du latin vulgaire concerne à la fois les syllabes posttoniques et les syllabes protoniques. Nous allons examiner successivement les exemples de syncope que fournissent les tablettes d'exécration dans chacune de ces deux catégories de syllabes.

α) Syncope en syllabe posttonique : *comdi* (= *quomodo*) *98*. 2 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; cf. *quomdo* dans les formules d'Auvergne (*Mon. Germ. hist. leg.* V. p. 29.43) ; — [*d*]*epostum* (= *depositum*) *A. T.* 24. b. 1 (Trèves, IIIe-IVe s. ap. J.-C.) ; — *oclos 135*, a. 6 ; b. 2 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), cf. App. Probi *ALL* XI, p. 318, *oculus non oclus* et sard. *oju*, prov. *ollos*, fr. *oeil*, roum. *ochiu*, ital. *occhio* ; — *scaplas*, ibid. a. 7 ; — *oriclas J. H. T.* Ves. a. 25 (mais *oricula* Av. a. 24) (Rome ?, Ier s. avant J-C.) ; — *libns* (= *libens*) *190*. 15 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *occidt* (= *occidat*) *247*.17 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.). Les langues romanes prouvent que des syncopes semblables, dues à l'accent sur le radical, se sont produites assez fréquemment (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* p. 300-301 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 57) ; — *Adesicla 248*. a. 6. 17 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.). Ce nom propre doit représenter en effet *Adesicula* pour **Aedesicula* de *Aedesius*, gr. Αἰδέσιος, qu'on lit *C.I.L.* VI. 510, 31118.

β) Syncope en syllabe protonique : *Aditorium* (= *Adiutorium*) *95*. a. 3 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *dficere 134*. a. 6 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *dscribo* ibid. a. 8 ; — *umlicus*

135. a. 4 ; b. 6 (ibid.) ; — *um[b]licu*, *umlicus J.H.T.* Pl. 31 ; Av. a. 31 ; Sec. a. 27 (Rome ?, Ier s. av. J.-C.) ; — *ublicu 190*. 11 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.). Cf. esp. *ombligo*, port. *embigo*, cat. *ombril*, prov. *umbrilh*, fr. *nombril*, ret. *umblic* (Gröber, *Substrate*, *ALL*. VI. p. 145) ; — *hbetes* (= *habetis*) *190*. 2. (ibid.) — *drspondere 221*. 2 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.). C'est à tort que M. Audollent a corrigé ce *drspondere* en *respondere* ; il faut y reconnaître, en effet, le composé *derespondere* (Löfstedt, *Philol. Komment. zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 93). On remarquera que le latin vulgaire accentuait *respóndere* et non *respondére*. — *inmica 224*. III. 5.9 (ibid.).

Remarque. — Dans un certain nombre de cas, c'est la voyelle de la syllabe tonique qui manque. Ceci évidemment ne saurait être attribué à un fait de syncope, mais seulement à la négligence des graveurs : *inimcus 98*. 2 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) : cf. *inmica* ci-dessus ; — *cgent 142*. b. 5 (Rome, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *qurum* (= *quorum*) *220*. b. 2 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Animtor* (= *Animator*) *233*. 13 (ibid. IIe s.) ; — *mtris* (= *matris*) *268*. 3 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *qun* = *quam*) ibid. 2.

4. Apocope.

La force articulatoire diminuant à la fin des mots, toutes les langues, et le latin vulgaire en particulier, offrent des cas d'apocope, ou syncope en finale. On s'attendrait à en trouver de nombreux exemples dans nos tablettes, mais tel n'est pourtant pas le cas ; nous ne pouvons en mentionner que deux, mais l'un, au moins, offre un grand intérêt, à savoir celui qui se lit sur une tablette magique trouvée à Bath en Angleterre, et datant du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. Ce texte porte entre autres les mots : *cistauqilc mocauqa 104*. 2, qui, ainsi que l'ont reconnu Zangemeister et Huebner, doivent être lus de droite à gauche. Ce faisant, on obtient pour la ligne qui nous occupe : *sic liquat* <*c*> *com aqua*.

M. Pirson, dans une monographie sur « *quomodo* » *en latin vulgaire* (Festschrift Vollmöller, p. 63), voit dans ce que Zangemeister et Huebner ont pris pour un *c*, dont ils ne s'expliquaient point l'origine et la signification, un *o* mal conformé, et il lit : *sic liquat como aqua*.

Como serait l'ancêtre direct de esp. *como* et *cuemo*, port. *como*, prov. et cat. *com*, *con*, *co*, v. fr. *com* et *con*, frioul. *chom*, roum. *cum*, ital. *como*, qui se retrouve d'ailleurs dans d'autres textes

vulgaires sous la forme *quomo* (voy. SCHUCHARDT, *Vok.* II., p. 393; J. JEANJAQUET. *Recherches sur l'origine de la conjonction* que, thèse de Zürich, 1894, p. 34, et PIRSON, *l. c.*, p. 61 et suiv.). Ce *quomo*, *como* serait à *quōmŏdŏ*, dont il est issu, à peu près ce que *exin*, *dein*, *proin* sont à *exinde*, *deinde*, *proinde*.

Le second exemple est fourni par : *nequ reponderi* 303. I. 5 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

REMARQUE. — En revanche, il y a eu simple omission faute de place à la fin d'une ligne dans *supercili* pour *supercilia* *135*. a. 6 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), et négligence de graveur dans *extrem nouisima* *303*. I. 3 ; II. 2 (mais *extrema nouisima* ibid. I. 1), (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

5. PROSTHÈSE.

La prosthèse de *i* devant *s* impure était un phénomène extrêmement répandu en latin vulgaire. Les plus anciens exemples datent du IIe s. de notre ère, tel *iscolasticus*, qu'on lit dans une inscription trouvée à Barcelone (CARNOY, *o. c.*, p. 110). Parmi les cas de prosthèse que fournissent nos tablettes, les uns datent aussi du IIe s., les autres du IIIe s. ap. J.-C. : *Isperatae* *220*. a. 4 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; cf. *C. I. L.* VIII. 1949, 5445 ; — *ispatium* *244*. b. 6 (ibid.) ; — *ispiritum* *250*. a. 17 ; b. 13 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *ispiritalles* *253*. 65 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *Iscintilla* *279*. 15 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

C'est sans doute par un hasard que cette voyelle prosthétique n'est attestée que dans des *defixiones* de provenance africaine Les inscriptions des autres provinces et les langues romanes sont là pour prouver qu'elle était également répandue dans toute la *Romania* (SCHUCHARDT, *Vok.*, II, p. 337 et suiv. ; BONNET, *Grég. de Tours*, p. 147 ; LINDSAY, *Lat. Spr.*, pp. 116. 120 ; PIRSON, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 59 ; MEYER-LÜBKE, *Gr. d. rom. Spr.* I, pp. 54, 296 et suiv. ; *Einführung*, p. 136 ; GRANDGENT, *Introduction*, p. 98 ; DIEHL, *vulgärlat. Inschr.* Index, p. 161 ; SOMMER, *Handb.*, p. 293 et suiv.)

6. EPENTHÈSE.

Le phénomène de l'épenthèse, qui est en quelque sorte la contre-partie de la syncope, est très caractéristique du parler populaire. Il peut paraître étonnant, dès lors, que nos tablettes n'en offrent aucun exemple sûr ; en effet : *Praeseticius* *140*. 5. 17-18 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), n'est probablement pas issu

de *Praestetius* par épenthèse, comme le croyait Buecheler (lettre à R. Wünsch, *Berl. phil. Wochenschr.* 1905, p. 1076) ; il représente plutôt *Praesteticius*, avec chute dissimilatoire du premier *t* comme nous le verrons, II, *E* ; — σιπιριτους *270*. 18 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.), peut être une graphie fautive pour ἰσπιριτους ; ce serait alors un exemple de prosthèse à ajouter à la liste de la page 29.

7. Contraction.

Il y a très peu d'exemples de contractions de voyelles à relever dans nos textes imprécatoires. En effet, les nombreux génitifs en *-i* de thèmes en *-io* ne doivent pas figurer ici, puisqu'ils continuent l'ancienne forme en *-ī*, remplacée par la suite dans la langue littéraire par la forme en *-iī*, d'origine analogique. Il ne reste dès lors à citer que deux nominatifs plur. et un datif plur. de thèmes en *-io* : *ali 98*. 1 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *di Manes* 222. a. 15 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *dibus 190*. 16 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; pour la forme de ce datif, v. ci-dessous Morph., I, 1,b.

(*A suivre.*) Maurice Jeanneret.

LECTVLVS LIT DE TABLE

Quand il s'agit du lit où l'on dort, *lectulus* est très clairement un synonyme ou un simple diminutif de *lectus*. *Lectulus* se dit aussi d'un meuble sur lequel on réfléchit et on travaille de la pensée ; c'est alors l'équivalent de notre « fauteuil ». Si je devenais impotent, dit le vieux Caton dans Cicéron (Cato mai. 38), *lectulus meus me oblectaret, ea ipsa cogitantem quae iam agere non possem.* Ici *lectulus* est bien diminutif, mais il est visible qu'il désigne autre chose qu'un petit *lectus*.

Lectus et *lectulus* servent l'un et l'autre à désigner des lits de table. En ce cas, sont-ils synonymes, ou, s'ils ne le sont pas, ne diffèrent-ils que par la grandeur de l'objet qu'ils désignent ? C'est ce qu'on semble admettre implicitement, mais peut-être à tort. Dans Plaute, dans Térence, dans Cicéron, le lit de table proprement dit, le lit de salle à manger, se dit *lectus*. « Allez-vous mettre à table dans le *biclinium*, est-il dit dans les *Bacchides* (756), et ne sortez qu'à mon signal ; vous boirez là où les *lecti* sont *strati*. » *Ménechmes* (353) : « Laissez la porte ouverte et préparez tout dans la maison ; *sternite lectos*, brûlez des parfums. » *Bacch.* 836 : en entr'ouvrant la porte, on aperçoit deux convives *in lecto*. *Stichus* (357) : il va y avoir grand festin ; « *lectos sternite ;* que d'autres vident mes poissons, que d'autres décrochent les jambons ». *Stichus* encore (678) : « Nous nous empressons *lectis sternendis* et nous parons la table. » Cf. encore *As.* 776, *Amph.* 805, *Bacch.* 938, *Curc.* 361, *Men.* 103, *Most.* 327, *Poen.* 697, *St.* 488. — *Heaut.* (125) : « A mon retour, mes esclaves s'empressent de *lectos sternere* et de *cenam apparare.* » *Verrines* (2,183) : *quinquaginta tricliniorum lectos.* Partout, le *lectus* sert aux repas normaux qui ont lieu dans la maison.

Il y a, au contraire régalade exceptionnelle, et en plein air, quand c'est *lectulus* qu'emploient Plaute, Térence, Cicéron. *Pro Murena* (75) : Tubéron manque la préture pour avoir indisposé les Romains par sa parcimonie ; à la mort de son oncle maternel l'Africain, ayant à offrir au peuple un *epulum*, il exhibe de la vaisselle de Samos et fait asseoir les convives sur

des *lectuli Punicani* couverts de peaux de chèvres. *Adelphes* (585) : pour boire, on commande *lectulos in sole ilignis pedibus*. *Persa* (759) : « Sortez, je veux recevoir mon monde *ante ostium et ianuam ; statuite hic lectulos*. » Il est vrai que les *lectuli* de ce passage deviennent des *lecti* six vers plus loin ; cela prouve que l'espèce *lectulus* fait partie du genre *lectus* (même alternance Fest. p. 474,8 et 9 Lindsay, où il ne s'agit pas d'un lit de table), mais non que la définition de l'espèce ne contienne pas, comme élément essentiel, l'emploi en plein air. — Avec Plaute, Térence et Cicéron est d'accord Properce (4, 8,35) : *Vnus erat tribus in secreta* lectulus *herba*.

Un passage des *Adelphes* fait difficulté, si on se fie aux mss. de Térence lui-même :

> tu cum illa te *intus* oblecta interim
> 285 Et *lectulos* iube sterni nobis et parari cetera.

Mais, ici, l'autorité des mss. de Térence est ébranlée par un témoignage très grave. Le mot *lectus*, comme on sait, a été décliné de deux façons, *lectus lecti*, ce qui est classique, et *lectus lectūs*, qu'avait employé Plaute. C'est la double flexion *de domus*. Or « Probus » dans les *Catholica* (*Grammatici* de Keil IV 29,34) prétend que Térence disait à l'accusatif pluriel *lectos* et non pas *lectus*, en quoi il est probable qu'il se trompe ; et, comme preuve, il allègue précisément notre vers, sous la forme *Et lectos iube*... Un écho de cette doctrine se retrouve dans Sacerdos (Keil VI 481,3), qui abrège en citant de mémoire : *lectos sterni iube*. L'auteur premier de la remarque originale, que ce soit le vrai Valérius Probus de Béryte, grammairien du premier siècle, ou bien un personnage moins ancien et moins illustre, n'a pu inventer le *lectos* qu'il attribue à Térence et à propos duquel il cite un vers entier. Il a donc existé au moins un ms. de Térence qui portait réellement *lectos*, et qui a d'ailleurs bien des chances d'être plus ancien que tous les nôtres (beaucoup plus ancien, si en définitive la remarque remonte à Valérius Probus) ; et comme une faute *lectos* pour *lectulos* ne serait pas d'un type banal, la seule existence d'une leçon *lectos* mérite une très sérieuse considération. D'autant plus que la faute inverse, *lectos* corrompu en *lectulos*, s'expliquerait très bien ; avec *lectos* le vers est faux ; le *lectulos* de nos mss. a donc *pu*, s'il n'a pas *dû*, être inventé ou au moins être adopté pour le rendre scandable. *Lectos* est, métriquement, ce qu'on appelle une *lectio difficilior*. D'où je conclus que la variante disyllabique est plus ancienne que l'autre.

Reste à savoir s'il est exact, comme le veulent « Probus » et Sacerdos, que Térence ait employé la seconde déclinaison, alors que Plaute se servait de la quatrième. Remarquons d'abord qu'un *lectūs*, conforme à la langue de Plaute, mais barbare aux yeux des Romains de l'Empire, était encore plus apte que *lectos* à suggérer une pseudo-correction *lectulos* ; remarquons ensuite que, dans Térence lui-même, les mss. de l'auteur et des grammairiens qui le citent offrent des traces de la flexion archaïque. Ainsi le ms. C a encore *lectus* acc. plur. Heaut. 125 ; or les mérovingismes, à supposer qu'il y en ait, sont rarissimes chez les copistes de Térence, et il serait bien surprenant que le hasard en eût introduit un précisément dans un mot à flexion archaïque anomale. Ad. 520 les mss. de Térence ont tous *e lecto nequeat surgere*, mais la citation de Nonius présente, au moins dans le précieux ms. L, une variante bizarre *e lectum equeat* = *e lectu nequeat*. Eun. 593, *Iit*, *lauit*, *rediit ; deinde eam in* lecto illae *conlocarunt ; lecto illae* est la leçon du seul ms. D ; G et PCFE ont l'accusatif (*lectum illae*), qui est contraire à la syntaxe normale et qui évoque immédiatement un ablatif *lectu ;* ce *lectum*, derrière lequel nous apercevons ainsi un *lectu*, se retrouve dans le commentaire de Donat. La leçon la plus intéressante pour mon sujet est ici celle du ms. antique A de Térence ; il remplace *lecto illae* ou *lectum illae* pour *lectulo ;* or, pas plus que *lectulo* seul, *lectulo illae* ne serait scandable; par conséquent l'emploi du diminutif exclut ici le pronom, si utile dans le texte des autres mss. Il ne peut guère être douteux que LECTVLO représente dans A un LECTVILLAE avec un LO suscrit, que le copiste suivant a substitué à ILLAE (ou peut-être ILLE ?) au lieu de l'insérer entre les deux mots.

Le faux *lectulo* de A dans l'*Eunuque* nous montre quel type de correction est applicable au *lectulos* si suspect des *Adelphes*. L'un est pour *lectu* + *ill*(*a*)*e*, l'autre est pour *lectus* + *x*, *x* représentant un mot perdu (et en effet si, à *lectulos*, on ne substitue que la leçon disyllabique, quelle qu'en soit la désinence, le vers est trop court et réclame une addition). J'imagine par exemple :

Et *lectus*, <sis,> iube sterni nobis et parari cetera,

où LECTVSSIS a pu devenir LECTVLOS même sans l'intermédiaire d'un insérende substitué, *sis* pour *si uis* étant peu familier aux copistes et *lectussis* leur faisant l'effet d'un pur barbarisme. *Sis* conviendrait très bien pour le sens. D'une part en effet *iube*

est dit ici par un esclave à un homme libre, ce qui rend naturel que cet impératif soit atténué par quelque formule convenant à un inférieur, d'autre part il est coordonné avec un autre impératif, *te oblecta*, qui, étant très différent de lui par le fond, semble requérir une disparate dans la forme.

Si satisfaisant qu'il paraisse, mon *sis* est naturellement incertain, et il se peut que quelqu'un propose un bouche-trou encore meilleur, mais il me paraît indubitable qu'au lieu du *lectulos* des mss. et du *lectos* des grammairiens l'accusatif employé par le poète était *lectus*. Le faux *lectulos* de tous les mss. de Térence étant éliminé dans le passage des *Adelphes* (comme le faux *ectulo* de A, au sens de lit à dormir, a été toujours éliminé du passage de l'*Eunuque*), *lectulus* au sens de lit de table ne se trouve plus dit nulle part que d'un meuble de plein air, qui devait différer du *lectus* à peu près comme un banc de jardin diffère d'un canapé.

Louis Havet.

Il me paraît indispensable de m'expliquer, au moins en une sorte de note, sur le passage corrompu de Plaute, *Stichus*. Leçon des mss. :

A. Sed amica mea et tua dum *cenat dumque* se exornat, nos uolo
Tamen *ludere* inter nos ; strategum te facio huic (huc P) conuiuio.
B. Nimium lepide in mentem (-te P) uenit *potius* quam in subsellio
704 Cynice *hic* (*om. A*) accipimur *quam in lecticis*. A. Immo enim *hic*
magis est (enim *nimium hic A*) dulcius.

Voici la leçon qui me paraît probable (pour le *Tamen bibere* du second vers cf. le *Tamen uiuimus* = *bibimus* de 695 ; pour *potui'* dactyle, voir Manuel § 251 ; quant à *cenat* ou *caenat* corruption de *coerat* = *curat*, la faute a pu être facilitée par l'étymologie prétendue κοινός dans Isidore 20,2,14 ; la bonne leçon, en ce qui touche le sens, est indiquée par 679 et 682. Je laisse d'abord de côté ce par quoi le passage est connexe à mon sujet, c'est-à-dire le *in lecticis* du dernier vers.

A. Sed amica mea et tua dum *coerat dum* se exornat, nos uolo
Tamen *bibere* inter nos ; strategum te facio huic conuiuio.
B. Nimium lepide in mentem uenit *potuis*. Quam in subsellio
704 Cynice accipimur, *quom* [??]. A. Immo enim *hic magest* dulcius.

Dans le dernier vers, le *hic* du personnage B., commun à la leçon du ms. A (*nimium hic*) et à celle de P (*hic magis est*), semble répondre à quelque adverbe de lieu, comme *illic* ou *intus*, qui manque, mais qu'il serait pourtant métriquement impossible d'intercaler à côté de *in lecticis*. Il n'est donc pas douteux que *in lecticis* contient une faute. Il n'est pas superflu de le remarquer, car on pourrait songer à faire de *lectica* un synonyme de *lectus*, attendu que la *lectica lucubratoria* de Suétone, Aug. 78, paraît être à peu près la même chose qu'un *lectulus* (au sens de fauteuil). Ceci conduit, pour faire de la place, à écourter *lecticis* en une forme du mot *lectus*. On imaginera donc *il*<*lic*> *lectust*, avec chute de LIC devant LEC, ou *in*<*tus*> *lectust*, ou, la phrase restant incomplète, *in*<*tus in*> *lectu*... C'est la dernière hypothèse qui me sourit le plus ; elle suppose une correction de type banal, et la faute *lecticis* s'expliquerait par une tentative de correction (LECTVTIS) mal déchiffrée. On ne saurait trop insister (je ne l'ai pas fait assez dans le Manuel, § 1352) sur ce principe de méthode, que les mélectures se produisent surtout à l'occasion des surcharges. Mais glissons sur une restitution trop peu assurée. L. H.

NONNOS, *DIONYSIAQUES*, VII, 100 sqq.

Après le déluge que Zeus a imposé à l'univers pour venger le meurtre de Zagreus — le premier Bacchos, mis à mort par les Géants, — les hommes ont repris le cours de leur vie toujours misérable (VII, 1-21). Plein de compassion pour les générations mortelles dont il dirige le cours, le Temps vient prosterner aux pieds de Zeus son corps voûté et sa tête chenue (22-29). Il réclame longuement la pitié du maître des dieux, menace d'abandonner le gouvernail de la vie et implore un remède pour consoler les douleurs humaines (29-67). Zeus répond en annonçant la miraculeuse venue au monde d'un fils, dont il sera le père et la mère ; « Dionysos ennemi du chagrin fera gonfler la grappe qui exempte du chagrin » (87) :

νηπενθὴς Διόνυσος ἀπενθέα βότρυν ἀέξων.

Il ajoute (88-99) : « Tu me loueras en voyant la vigne, messagère de joie, rougir de la rosée du vin, les habitants des campagnes écraser la vendange au pressoir sous leurs pas appesantis, les Bassarides, troupe égarée, secouer dans le vent leur chevelure ardente, toute débouclée sur leurs épaules, et tous, l'esprit en délire sous l'influence des coupes redoublées, acclamer à la table bruyante Dionysos, protecteur de la race humaine. Lui, après sa victoire, quittant la terre pour le chœur des astres, après la lutte avec les Géants, après la bataille avec les Indiens, l'éther constellé l'accueillera pour resplendir avec Zeus. »

Nous arrivons alors au passage controversé. Le voici, d'après l'édition de A. Ludwich :

100 Καὶ θεὸς ἡμερίδων ἐπιχείμενον οἴνοπι κισσῷ
101 ὡς στέφος ἑρπηστῆρα περὶ πλοκάμοισιν ἑλίξας...
102 σῆμα νέης θεότητος ἔχων ὀφιώδεα μίτρην·
103 καὶ μακάρων ὁμότιμος ἐπώνυμος ἀνδράσιν ἔσται
104 ἀμπελόεις Διόνυσος κ.τ.λ.

« Puis, dieu des vignobles, après avoir enroulé dans ses cheveux, en guise de couronne, un reptile posé sur du lierre sombre (il parviendra à l'éther, en commensal des immortels [1]), portant un bandeau de serpents, emblème de sa récente divinité. Honoré alors à l'égal des bienheureux, il sera nommé chez les hommes Dionysos, dieu de la vigne, etc... »

Deux points méritent la discussion : 1° Au v. 101, ἐλίξας, donné par les mss. a été corrigé en ἐλίξει, par van der Kuhn et Marcellus, sans doute pour introduire le mode personnel dans la phrase et éviter ainsi une solution de continuité. En outre Marcellus place les vers 100-102 immédiatement après le v. 96. De ces deux changements, la correction est inadmissible parce que le sens ne la nécessite pas et que rien, dans le voisinage, ne l'explique matériellement, ni bourdon, ni haplographie, ni aucune des fautes habituelles. Quant à la transposition, elle est arbitraire et inutile : elle est contraire à la tradition manuscrite ; elle fait intervenir les mots θεός et θεότητος avant l'énumération des exploits (97-98) qui vaudront à Dionysos son apothéose [2] ; elle sépare les mots θέος et θεότητος de μακάρων qui leur est intimement associé.

2° Au vers 102, le *Laurentianus* donne : σῆμα τεῆς θεότητος, « emblème de ta divinité », ce qui n'offre aucun sens, puisque Zeus s'adresse au Temps et non à Dionysos. D'autre part le *Palatinus* et les autres mss. donnent σῆμα τεῆς νεότητος, leçon plus fautive encore, puisqu'elle maintient τεῆς et, introduisant l'énigmatique νεότητος, supprime la correspondance voulue : θεός, θεότητος ; devenu *dieu*, Dionysos a, comme signe de sa *divinisation*, le bandeau de serpents.

Quatre corrections ont été proposées :

1° σῆμα θ'ἑῆς νεότητος (Canter et Lubin), inadmissible puisque c'est méconnaître le parallélisme θεός, θεότητος ;

2° σήματα τῆς νεότητος (van der Kuhn), à rejeter pour la même raison et parce qu'il est difficile de faire du pluriel σήματα une apposition à μίτρην ;

3° σήμαθ'ἑῆς νεότητος (Graefe, Marcellus), repoussée justement par A. Ludwich [3], parce que — outre les raisons qu'on vient de dire — Nonnos n'admet pas l'élision à la fin d'un nom ou d'un adjectif ;

---

1. D'après la restitution proposée par Kœchly, cf. infra.
2. C'est justement une idée fréquente dans les Dionysiaques que l'obligation pour Dionysos d'acheter la divinité au prix de dures épreuves ; cf. en particulier XIII, 33-34 et XX, 94-98.
3. *Beitraege zur Kritik des Nonnos*, p. 17.

4° σῆμα νέης θεότητος (Kœchly, Ludwich). Cette correction a le double avantage de garder θεότητος et d'être paléographiquement assez justifiable. Elle prête pourtant à deux objections. Les rapprochements sur lesquels on l'appuie : XXXI, 83 νέοι βασιλῆες Ὀλύμτου et XLV, 31 νέη... Μιμαλλών, ne sont pas probants, étant donné que dans les deux cas l'adjectif νέος est appliqué à un substantif concret et non pas, comme dans la correction proposée, à un nom abstrait. En second lieu, le manque de particule de liaison après σῆμα provoque une solution de continuité que les éditions de Kœchly et de Ludwich signalent, la première par des astérisques, la deuxième par des points. Il est vrai que Kœchly [1], pour combler la lacune, propose une restitution de ce genre :

ἵξεται ἀθανάτοισιν ὁμέστιος οὐρανόν ou αἰθέρος εἴσω.

Ne peut-on pas, si l'on ose proposer une cinquième correction, admettre la suivante :

σῆμά τε τῆς θεότητος....?

Elle nous paraît à la fois expliquer la faute matérielle et satisfaire, sans addition, à l'intelligence du texte. Au point de vue de la paléographie, puisque tous les mss. donnent τεῆς, le changement que nous indiquons est très léger et s'explique sans peine par la faute dite haplographie. Au point de vue du sens, il rend inutile l'hypothèse de la chute d'un vers après 101. Par l'emploi de καὶ... τε... καὶ... [2] et la suppression du point en haut, après μίτρην, il rétablit la cohésion entre les vers 100-101 et 102-105, il marque une heureuse transition des temps [3] qui n'existe pas dans l'hypothèse Kœchly-Ludwich et fait de ces six vers une conclusion très nette au discours de Zeus. On peut alors interpréter et traduire ainsi le passage : « Puis, [promu au rang de] dieu des vignobles, après avoir enroulé autour de ses cheveux, en guise de couronne, un reptile posé sur du lierre sombre, il porte [désormais], comme emblème de la divinité [qui vient de lui être conférée] ce bandeau de serpents et jouit des mêmes privilèges que les bienheureux ; [dès lors], il aura chez les hommes le titre de Dionysos, dieu de la vigne, comme Hermès de dieu au caducée d'or, Arès de dieu d'airain et Apollon de dieu qui lance au loin ses traits. »

Paul Collart.

---

1. *Opusc. philol.*, I, p. 379 ; c'est cette restitution qui a été traduite plus haut.
2. Cf. quelques vers plus haut une construction semblable, VII, 88 sqq.
3. V. 101 ἑλίξας, passé ; v. 102 ἔχων, présent ; v. 104 ἔσται, futur.

LA DISSIMILATION DES PRÉFIXES LATINS DANS L'ÉCRITURE

L'assimilation ou la non assimilation des préfixes est une question de prononciation et une question d'orthographe. Il n'est pas toujours facile de savoir comment les Anciens prononçaient. Il est plus facile de savoir comment ils écrivaient. Du moins, on a là-dessus des données directes. Il y a trente ans, Francken a établi que l'orthographe latine avait reçu quelque fixité seulement au Ier siècle de notre ère. Si on consulte parallèlement les bonnes inscriptions et les grammairiens, on voit que jusque vers 150 après J.-C. l'assimilation est la règle, sauf de *d* devant *f*, mais qu'après cette période la dissimilation fait des progrès continus et finit par l'emporter[1]. Ces résultats concordent avec des études isolées, comme celle de *conlegium-collegium*[2]. Au VIe siècle, Priscien réagit et introduit un système strict d'assimilation, qui n'avait jamais été en vigueur même au Ier siècle.

Voici un texte qui prouve que saint Augustin et ses contemporains écrivaient *inmanis* et non *immanis*. Il commente un passage de Job. Sa Bible latine n'assimilait pas les préfixes. De plus, elle ne séparait pas les mots. Ainsi *inmanibus* pouvait être le datif-ablatif pluriel de *immanis* ou la préposition *in* suivie de *manibus*. C'est ce que prouve la discussion suivante :

> *Inmanibus contexit lumen* : si ab eo quod sunt *inmanes*, his qui non dimittunt peccata hominibus, cum sibi a Deo dimitti uelint ; si autem ab eo quod sunt *manus*, his qui de manibus suis, hoc est de operibus, extolluntur se ipsos iustificantes. Contexit enim lumen ad hoc dixit, ne uideatur ab eis, quia excaecatum est insipiens cor eorum (*Rom*. 1. 21)[3].

Le deuxième sens pour Augustin est quelque chose comme : « Il a caché sa lumière à l'égard des mains », c'est-à-dire tou-

---

1. *Werslagen in Mededœlingen der kon. Academie der Wetenschappen*, 1885, p. 344-376.
2. Th. Mommsen, *Ephemeris epigraphica*, t. I, p. 79.
3. *Annotationes in Iob*, 36, 32 ; *P. L.*, t. XXXIV, col. 867 ; éd. Zycha, dans le *Corpus* de Vienne, t. XXVIII, p, 593,3.

chant les œuvres de ceux qui s'en glorifient et se justifient eux-mêmes. D'ailleurs, qu'on lût d'une façon ou de l'autre, le texte de la traduction latine était inintelligible, et saint Augustin devait y introduire un sens qui n'y était pas. La suite du texte est, en effet, dans la version que commente saint Augustin : « Et mandauit de eo in contrarium » (Vulgate : « Et praecipit ei ut rursus adueniat »). Tout cela est un non sens. L'hébreu porte : « Il revêt sa main d'éclairs et il leur marque le but qu'ils atteindront sûrement. »

Saint Augustin n'a pas consulté l'hébreu. Mais il n'a même pas consulté le grec, car il y aurait lu : ἐπὶ χειρῶν ; son hésitation aurait cessé.

Saint Augustin discute un texte écrit et dans ce texte il lisait à volonté *in manibus* ou *inmanibus*. La forme *immanibus* n'existait donc pas pour son époque. La question de prononciation reste intacte.

Paul Lejay.

UN INDICATIF DANS LE DISCOURS INDIRECT

CICÉRON, *De signis*, § 8.

Quaero cuius modi tu iudicia Romae putaris esse, si tibi hoc quemquam concessurum putasti, te in praetura atque imperio tot res tam pretiosas, omnes denique res quae alicuius pretii fuerint, *tota ex prouincia coemisse.*

fuerunt RV, *fuerint* p.

Toutes les éditions récentes ont *fuerint*. Ce subjonctif est conforme aux habitudes générales de la langue. La proposition *omnes res quae alicuius pretii fuerunt* est une subordonnée faisant partie de la pensée de Verrès annoncée par *putasti*. La correction de *fuerunt* en *fuerint* est de ces rectifications faciles qui paraissent « évidentes ». M. Émile Thomas renvoie au § 150 : « Aedificarintne nauem onerariam maximam publice, quam Verri dederint ? » Ici, *dederint* manque de toute base manuscrite ; c'est une correction d'Ernesti, adoptée par M. Thomas. On n'a pas le témoignage de l'antique *V*(*aticanus*) ; mais le *R*(*egius*), la principale source du texte, et le *p*(*arisinus*) (B. N. 7776, du XIe siècle), l'autre source du texte, pour laquelle il supplée *V*, sont ici d'accord et portent *dederunt*. C. F. W. Müller garde *dederunt* qu'adopte M. Nohl. M. Thomas préfère lire : *dederint* ; « *R* a, dit-il, d'autres fautes analogues, par exemple § 8 : *fuerunt* ». La leçon du § 8 sert donc d'argument pour corriger le § 150. Que vaut cet argument ?

Les deux sources du texte, *R* et *Vp*, se groupent, contrairement à leurs affinités : *fuerunt* RV, *fuerint* p. En bonne méthode, on doit considérer *fuerunt* comme la leçon de l'archétype. Cela peut paraître un peu rigoureux, puisqu'il ne s'agit que d'un jambage de plus ou de moins. Mais *fuerint* conforme à l'alignement, a des chances d'être le produit des réflexions d'un maître d'école. Cela est encore faible. L'embarras est que *fuerint*, d'apparence si régulière, introduit une difficulté. Après *putasti*, on attend *essent* ou *fuissent*, le passé. Dans ce cas particulier,

les règles de la concordance des temps sont rarement violées chez Cicéron. Le P. Lebreton a trouvé une exception dans le *De oratore* et huit exceptions dans les discours, en comptant notre passage [1]. Si les mss. donnaient tous *fuerint*, nous aurions tort de corriger. Puisqu'ils ne donnent pas *fuerint*, nous avons tort de l'introduire.

Il faut garder *fuerunt*. L'indicatif dans le style indirect est irrégulier, mais assez fréquent dans Cicéron lui-même, quand il s'agit d'une proposition qui serait déjà subordonnée dans le style direct. Les exemples sont très variés et se groupent dans de multiples catégories : *id est*, *antequam dico* (*uenio*, etc.), relative formant périphrase (ce qui, à vrai dire, n'est pas une exception), discours ou pensée qu'introduit un « verbe dire » ou « penser » au présent, subordonnée par *dum* au sens de « dans le même temps que » (« en »). Enfin le style indirect est souvent abandonné, sans motif logique, pour varier, comme en grec, et la proposition subordonnée reste à l'indicatif, même après un verbe « dire » ou « penser » mis au passé. Ce dernier cas est plus rare qu'après un présent. Voici une phrase tout à fait semblable à celle du *De signis. Acad.*, 1, § 4 : « *Existimaui* si qui de nostris eius (philosophiae) studio tenerentur, si essent graecis doctrinis eruditi, graeca potius quam nostra lecturos ; sin..., ne haec quidem curaturos quae sine eruditione graeca intellegi non *possunt*. » On notera que dans les *Académiques*, comme dans le *De signis*, la proposition est une relative qui complète le régime de l'infinitif et ne peut être omise ni traitée d'accessoire. On effacera la référence au *De signis*, § 8, de la liste des violations de la concordance des temps, et on la transportera dans celle des subordonnées maintenues à l'indicatif dans le discours indirect.

Il resterait à préciser non pas les conditions auxquelles les auteurs classiques gardent ce genre d'indicatif, mais celles qui rendent pour eux le subjonctif obligatoire. La quantité des exceptions et l'étendue de leurs groupes sont telles, en effet, qu'on voudrait plutôt savoir quand le subjonctif est seul possible. C'est dans cette direction qu'il conviendra d'orienter les recherches. Dès maintenant, on peut contester la correction *dederint* du § 150.

Paul Lejay.

---

1. *Et. sur la langue de Cic.*, p. 259.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Lindley Richard Dean. *Index to facsimiles in the Palaeographical Society Publications.* Princeton University Library. 1914. Prix : 1 dollar.

Le petit livre de M. Lindley Richard Dean comble une regrettable lacune : les publications de la *Palaeographical Society* manquaient jusqu'à ce jour d'*indices* vraiment commodes ; les tables placées à la fin de chaque série n'avaient qu'une utilité fort mince et de toute façon, pour se faire une idée nette des ressources contenues dans les séries parues, il fallait remuer d'énormes in-folio fort peu maniables. Les travailleurs qui voulaient se servir des fac-similés d'une façon systématique devaient composer un catalogue pour leur usage personnel. C'est ainsi que la conférence de Papyrologie à l'école des Hautes Études avait établi un répertoire sur fiches des fac-similés de papyrus contenus dans les dernières livraisons.

M.L.R.D. indique pour chacun des fac-similés son numéro d'ordre dans la publication, le nom de l'auteur et l'indication du contenu de la pièce, la bibliothèque qui possède l'original, la langue dans laquelle est rédigé l'écrit et les principaux caractères de l'écriture au point de vue paléographique, la date. — (Soit : Ptolemaeus. Petition — Lond. B.M. pap. 21 — Pal. Soc. 1 s. 1 — Gr. unc — 152 B.C). Se plaçant successivement à chacun de ces points de vue, M.L.R.D. nous donne cinq *indices* distincts, fort utiles pour qui veut étudier un ordre déterminé de questions. Le reproche qu'on peut adresser à cette publication, c'est que, sans parler de l'impression tout à fait défectueuse, la disposition typographique manque de netteté. Pour toutes les classifications, les indications sont données comme je l'ai indiqué plus haut. Veut-on utiliser la classification par bibliothèques, c'est au milieu de la page qu'il faut aller prendre son bien. De plus l'ordre alphabétique n'est pas rigoureux. Les chiffres arabes et les chiffres romains sont employés indifféremment, etc. Tel quel cependant, le travail de M.R.L.D. mérite la reconnaissance de tous ceux qui, ayant à se servir des publications de la *Pal. Soc.*, étaient retardés dans leur travail par la difficulté qu'ils avaient à s'orienter.

Maurice Badolle.

Studi della Scuola Papirologica 1. R. Academia scientifico-letteraria in Milano. Ulrico Hoepli. Milan, 1915. Prix : 8 lire.

Ce volume est le premier d'une série dans laquelle seront publiés les travaux des professeurs et des élèves de l'École de papyrologie de Milan. L'ouvrage est luxueusement édité, comme tous ceux qui sortent de la maison Hoepli. — Il est divisé en quatre sections : dans la première ce sont des textes de papyrus inédits, dans la seconde, des mémoires, puis

viennent un lexique des mots qui se trouvent dans les papyrus contenant des fragments de Sophocle, des notes critiques et une partie bibliographique.

Ce premier volume n'est pas intéressant que pour le spécialiste papyrologue. Tous les hellénistes seront heureux d'y trouver le *Lexicon supplementorium in Sophoclis fragmenta papyracea*, cité plus haut. Pour établir cet *index*, les élèves de l'École papyrologique, sous la direction de M. Calderini, ont dépouillé l'édition de Diehl ou, à son défaut, les textes publiés par MM. Grenfell et Hunt. Chaque mot est suivi d'un équivalent latin et des phrases dans lesquelles on le rencontre. La présence ou l'absence du signe X° nous permet de savoir si nous avons à faire ou non à un passage lyrique. A côté du texte donné par les éditions susdites, sont mentionnées les principales conjectures proposées par les critiques. Un astérisque, placé devant les mots qui paraissent ne se rencontrer nulle part ailleurs dans la grécité, nous permet de voir le nombre relativement élevé d'ἅπαξ εἰρημένα qui se trouvent dans ces fragments (près de 50). Quant au nombre considérable des mots (indiqués par **) qui ne se rencontrent pas dans les autres œuvres que nous possédons de Sophocle, il nous fait bien sentir tout le danger qu'il y a à affirmer, sur des données incomplètes, que tel ou tel mot n'a pas été employé par tel auteur. — Le reproche que l'on peut adresser à ce travail utile et consciencieux concerne la disposition typographique : dans les articles un peu longs (δέ, ἐγώ, εἰμί, etc.) l'œil est vite fatigué par les barres innombrables qui hérissent le texte.

M'étant longuement arrêté sur cet index, qu'il me suffise de citer parmi les papyrus publiés pour la première fois, un fragment des ἀφορισμοί d'Hippocrate (à noter la coquille ἀφωρισμοί), qui donne une leçon nouvelle, et une lettre adressée à un κόμης (vi^e siècle). Parmi les mémoires originaux il faut noter le travail de M. Calderini sur des épigrammes funéraires, celui de M. Amadeo sur un recueil de sentences. Dans un autre mémoire, M. Castelli étudie, avec nombreux textes à l'appui, la question des fonctions du συνεστώς ou συμπαρών, personnage qui intervient dans les contrats où figure une femme qui possède le *jus liberorum*. M. C. conclut, contre Mitteis, qu'il faut voir en ce personnage, non un tuteur, mais un semblant de tuteur : l'institution de ce συνεστώς est une réaction du droit local contre le droit romain. Citons encore une note de M. Calderini sur le sigle X^t que l'on trouve dans le papyrus des Ἰχνευταί. Pour lui, X^t est, comme le signe X°, une indication à l'usage des acteurs, destinée à marquer les endroits où il doit y avoir une pause, et il est à distinguer de X, employé par les grammairiens anciens pour signaler les passages difficiles.

Puisse ce résumé, bien incomplet, donner une idée de la variété et de l'intérêt des questions traitées dans ce premier fascicule ! A la fin de la préface M. Atillio de Marchi écrit : « Valgano queste pagine come programma e come promessa della giovine scuola. » Le programme est intéressant et fait bien augurer de l'avenir.

Maurice Badolle.

Georges Mathieu. *Aristote. Constitution d'Athènes. Essai sur la méthode suivie par Aristote dans la discussion des textes.* (Deux cent seizième fascicule de la Bibliothèque des Hautes Études [sciences historiques et philologiques].) Paris, Champion, 1915. Prix : 6 francs.

Les disparates et les contradictions que l'on relève dans l'Ἀθηναίων πολιτεία

ont attiré, il y a longtemps déjà, l'attention des critiques et certains ont cherché à les faire disparaître, en supposant çà et là des lacunes ou des interpolations. M. Mathieu s'est demandé si l'on ne pourrait pas expliquer ces contradictions par la méthode même qu'a suivie Aristote dans la composition de l'A.Π, ce qui permettrait de ne pas en arriver pour chaque passage difficile à faire violence au texte du papyrus. L'ouvrage qu'il publie dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* nous donne les résultats de l'étude minutieuse qu'il a faite de la partie historique de l'A. Π (I-XLI).

M.M. pose en principe qu'A. connait l'histoire de la constitution athénienne par l'intermédiaire d'ouvrages qui reflètent les traditions démocratiques, oligarchiques ou modérées (cf. Mathieu : *Rev. Philologie*, 1914, p. 182 sqq.). C'est le mélange de ces traditions opposées qui nuit à l'unité de l'A. Π.

En une introduction de quelques pages, M.M. fait l'histoire de la fortune de l'A. Π. depuis sa découverte et indique les principaux jugements qu'ont portés sur elle les critiques. Il attribue l'ouvrage à Aristote lui-même et fixe la date de la composition entre 329 et 322.

Chap. I. M.M. essaye de déterminer la méthode suivie par A. pour faire l'histoire de la période qui s'étend de la conjuration de Cylon à l'archontat de Solon. La constitution de Dracon est étudiée à part, dans le dernier chapitre, à cause des questions difficiles et complexes qu'elle soulève. Pour cette période, A. n'avait guère de guides, les écrivains politiques s'étant peu intéressés à cette époque reculée ; c'est surtout par induction que procède A., transportant dans le passé les institutions de son temps. Puis, M.M. indique les raisons qu'il y a de croire au premier exil des Alcméonides (il aurait pu citer le texte formel de Plutarque, Sol. XII. 3. « ἐάλωσαν οἱ ἄνδρες καὶ μετέστησαν οἱ ζῶντες »). L'influence des traditions politiques se fait sentir cependant là où il y a lieu de s'occuper de certaines institutions démocratiques. C'est, pour M.M., une tradition démocratique que suit A. en ne faisant remonter l'ἐκκλησία qu'à Solon. (M.M. semble attaquer cette tradition au point de vue de la vérité historique. Cependant, dans les poèmes homériques qu'invoque M. M., pour prouver que l'ἐκκλησία existait bien avant Solon, il est certain que l'assemblée du peuple ne joue aucun rôle actif et n'a rien de commun avec l'ἐκκλησία athénienne. Cf. Daremberg et Saglio : ecclesia.) Ce serait une tradition populaire aussi que la légende de « Ion, premier polémarque », rapportée par A. Par contre, le passage sur l'Aréopage et ses fonctions avant Solon est de tendance tout à fait oligarchique. Déjà nous voyons la fusion des deux traditions.

Chap. II. C'est l'étude des chapitres de l'A. Π. se rapportant à Solon. Là, les documents d'origine politique étaient en bien plus grand nombre, tant Solon avait été tour à tour grandi ou rabaissé à Athènes par les divers partis. Dans l'ensemble, c'est la tradition modérée, semble-t-il, qu'adopte A. sur la personne de Solon; celle qui tend à représenter Solon comme moins révolutionnaire que ne veulent le faire croire les démocrates. A. en fait un homme de condition moyenne — modéré dans ses passions. (Plutarque s'accorde avec A. sur le premier point [Sol. I, 2], le contredit sur le second [Sol. I, 3] M.M. aurait pu discuter ces divers témoignages. Sur le fait de savoir si un μέσος πολίτης pouvait arriver à l'archontat, il y avait lieu de citer Plutarque, Aristide I.) — Par la façon dont il étudie la σεισάχθεια, A. nous laisse voir combien il a ressenti l'influence de sources opposées : c'est la tradition modérée qu'il suit en ce qui concerne la date de la σεισάχθεια (après la loi sur le prêt, ce qui en diminue le caractère révolutionnaire), et les accusations portées contre Solon à ce

sujet ; c'est la tradition démocratique, au contraire, qui fait de Solon un révolutionnaire, pour ce qui est de la nature de la σεισάχθεια. Même mélange de traditions dans l'exposé de la constitution solonienne : sur l'Aréopage, théorie des modérés, sur les autres points, théorie des démocrates, A. rapportant à Solon toutes les institutions de la démocratie athénienne — sur un détail je ne suis pas de l'avis de M. M. Pages 21 et 26, il dit qu'A. pour fixer le cens des ἱππεῖς s'est adressé à l'étymologie : je crois qu'A. ne cite cette étymologie que pour la repousser : VII. 4. οὐ μὴν ἀλλὰ εὐλογώτερον τοῖς μέτροις διῃρῆσθαι καθάπερ τοὺς πεντακοσιομεδίμνους.

Chap. III. Aristote est favorable à Pisistrate, tradition oligarchique ; mais c'est à une tradition démocratique qu'il emprunte le taux de l'impôt (10 °/₀) à cette époque. Même contamination en ce qui concerne le meurtre d'Hipparque : c'est une tradition démocratique qui l'amène à dire que les conjurés étaient nombreux ; c'est la tradition oligarchique qui lui fait savoir que Thessalos seul a été cause de l'affaire : « elle rabaissait les tyrannicides, qui s'attaquaient à l'innocent Hipparque. » M. montre que parfois, sans même essayer de concilier les deux traditions, A. passe les faits sous silence ; c'est ce qui arrive pour l'embellissement du temple de Delphes par les Alcméonides, rapporté par Hérodote et dont A. ne dit pas mot.

Chap. IV. Maintenant c'est la tradition oligarchique qui va l'emporter. C'est ainsi qu'A. a peu de sympathie pour Clisthène, qu'il oppose Aristide à Thémistocle, que même il rabaisse la politique d'Aristide, qu'il donne une grande importance à l'Aréopage après les guerres médiques, qu'il attribue la diminution de ses pouvoirs à un complot, qu'il peint le peuple athénien vivant aux frais de l'Etat, qu'il se montre plutôt dur à l'égard de Périclès. Quelques traces de tradition démocratique détonnent çà et là et nous permettent de nous rendre compte de cet incessant travail de fusion (Clisthène relâche tous ses adversaires, Aristide et Thémistocle sont unis pour le bien de la cité ; même influence dans le récit de la mort d'Ephialte et la façon dont A. juge ce personnage.)

Chap. V et VI. Dans le récit de la Révolution des Quatre Cents et de la tyrannie des Trente, c'est à peu près uniquement la tradition oligarchique modérée, favorable à Théramène. Et là même où A. semble faire un éloge de la démocratie, il faut voir une attaque contre la démagogie.

Chap. VII. Etudiant la constitution de Dracon, M. M. montre que le chap. IV de l'A. Π. est bien l'œuvre d'A. Mais il admet que jamais cette constitution n'a existé, qu'elle a été imaginée aux environs de 408 comme une sorte de justification de la révolution des 400, qu'elle est l'œuvre d'un aristocrate modéré qui s'oppose à la tradition qui fait de Solon le fondateur de toutes les institutions d'Athènes.

En une longue conclusion, M. M. résume les principales idées de sa thèse et il essaye de déterminer quels sont les auteurs de ces ouvrages à la fois historiques et politiques qu'a utilisés A. Pour la tradition démocratique, il ne le peut. Pour la tradition modérée, ce doit être un admirateur de Théramène, se rattachant à Phormisios. Pour la tradition oligarchique, ce serait Critias lui-même. M. M. termine en indiquant que l'A. Π. n'était pas achevée au moment de la mort d'A. ce qui explique que le maître n'ait pas fait disparaître ces contradictions.

La thèse que soutient M. M. est très séduisante ; il est bien certain qu'à cette époque de troubles politiques que fut la fin du ve siècle, il y eut à Athènes des pamphlets d'origine démocratique ou oligarchique, chaque parti cherchant à accaparer l'histoire de son pays. Mais ce qui me paraît

difficile à admettre, c'est que, dans chaque parti, il n'y ait eu qu'un pamphlétaire. Pour cela, il faudrait supposer que chaque ouvrage politique retraçait toute l'histoire d'Athènes et c'est invraisemblable, si l'on tient compte des habitudes de la littérature politique, de laquelle sont exclus les gros livres. De plus, A. n'eût pas manqué, ayant ces deux ouvrages sous les yeux, de constater leurs divergences et de tenter d'en concilier les affirmations. Il me paraît plus simple de penser qu'il y a eu à cette époque un grand nombre de pamphlets, ne traitant chacun qu'une ou deux questions, de façon à pouvoir être lus sans fatigue par tous. La collection complète de ces opuscules, A. ne l'a pas eue à sa disposition, surtout si l'on admet avec M. M. qu'il a composé l'A. II. en exil. Sur telle question, c'était un pamphlet oligarchique qui le renseignait, sur telle autre un libelle démocratique.

L'information bibliographique est très grande et je crois bien que tout ce qui a paru récemment sur les questions étudiées est cité. Les témoignages des écrivains anciens sont évidemment indiqués et discutés toutes les fois qu'il y a lieu : une table fort commode permet de retrouver sans difficulté ces citations. A ce propos, pourquoi renvoyer aux éditions déjà anciennes de Lysias par Herwerden (et Hude ?) de Démosthène par Bekker, d'Isocrate par Benseler, d'Eschine par Schultz, et non, pour ces derniers, aux éditions données tout dernièrement par Blass ?

La correction typographique est à peu près irréprochable. Notons seulement : p. 16 Sol. XII, 3. c'est XII, 4 ; p. 100 et p. 104 falsication. Enfin il y a, p. 127, une coquille tout à fait regrettable, car elle pourrait donner au lecteur inattentif une idée fausse sur la valeur de l'A. II : « œuvre posthume, mais destinée au grand *four*. »

Maurice Badolle.

Stephen Gaselee, *The Greek Manuscripts in the Old Seraglio at Constantinople*. Cambridge at the University Press. 1916, in-8°. 14 pp.

L'auteur s'est trouvé à Constantinople du 13 au 17 avril 1909 en pleine révolution ; c'est dire que les circonstances étaient médiocrement favorables à un examen approfondi de cette collection qui n'a pas la prétention de remonter aux anciens empereurs grecs. Son origine est plus modeste. « It is made up of the kind of books that might have belonged to some doctor or other professional man in Constantinople in the 16th or 17th century, and display a taste reasonably wide but not wery deep. » Cette collection est connue, car sur mon exemplaire de la Griechische Palaeographie de Gardthausen, 1re édition, p. 438, j'avais noté ceci : « Il y a 33 mss grecs en tout, dont un Héron d'Alexandrie, sur les mesures, du XIIe siècle, une Iliade avec scholies, du XIIIe siècle, et une Cyropédie du XVe siècle ». Or ce sont respectivement les numéros 1, 3 et 29. Le n° 3 qui paraît être le plus intéressant de la collection contient l'histoire des 17 premières années de Mahomet II par Critobule qui est le seul auteur grec faisant autorité pour l'histoire de la chute de Constantinople. On lit au n° 18. Anonymous, περὶ γραμματικῆς (XVe siècle, papier) et n° 19 (XIVe siècle, papier) : Anonymous, arithmetical and medical, Anonymous, φυσιογνωμονικά, Anonymous, dogmatics, Anonymous, τακτικά. On ne peut en vouloir à l'auteur de n'avoir pas cherché à dévoiler l'anonymat des auteurs de ces traités, et d'avoir renoncé à donner tout au moins l'incipit et l'explicit. Les circonstances ne se prêtaient pas à un examen détaillé. L'auteur nous fait

espérer un catalogue véritable pour des temps meilleurs « when the world is quieter ». Prenons acte de sa promesse et remercions-le d'avoir décrit d'une plume alerte les phases d'une révolution qui fut le dernier effort d'Abdul Hamid pour reconquérir le pouvoir perdu.

H. Lebègue.

Lateinische Inschriften für den Gebrauch im Schulunterricht. Zusammengestellt von Heinrich Willemsen. Berlin, Weidmann, 1913. vi-124 p. in-8° cartonné. Prix : 2 Mk. 20.

Ce choix comprend les inscriptions historiques importantes et les textes intéressants pour l'intelligence des mœurs romaines. Nous avons ainsi, par exemple, le calendrier d'après les fragments (un seul mois, janvier, est complet ; les autres mois figurent pour l'essentiel), des extraits des fastes, l'inscription de la colonne rostrale, le décret de Paul-Emile, l'inscription du trophée des Alpes, les actes des jeux séculaires, le monument d'Ancyre, la dédicace de l'autel de Narbonne, la dédicace du Panthéon, les inscriptions de Pise, le discours de Claude, le cursus d'Hadrien, des extraits du tarif de Dioclétien, des extraits des grandes lois municipales, le serment de la ville d'Aritium, des diplômes, des fragments de tables alimentaires, des extraits de procès-verbaux des Arvales, quelques épitaphes typiques. Je cite au hasard. Il est fâcheux que chacun de ces textes ne soit accompagné d'aucune indication de provenance et que les références au *Corpus* et à Dessau soient reléguées dans une table. Ainsi *C.I.L.* V, 7817 est précédé seulement du titre : « Sieg über Alpenvölker ». Il faut consulter le *Corpus* pour savoir que c'est l'inscription du trophée des Alpes ou de la Turbie, conservée par Pline, *N.H.*, III, 136.

P. L.

A. G. Amatucci, *Storia della letteratura romana, redatta sulle fonti antiche e sui principali studi critici.* I, Dalle origini all'Età ciceroniana ; II, Da Augusto al sec. v. Napoli, Francesco Perrella. 2 vol. pet in-8°, xi-244, viii-206 p. 1912 et 1916. Prix : 2 lires le vol.

En lisant cette nouvelle histoire de la littérature latine, je retrouvais l'impression si vive et si favorable que j'avais ressentie autrefois, en lisant le livre court et excellent de Paul Thomas, *La littérature latine jusqu'aux Antonins* (Bruxelles, 1894). Les deux livres de M. Amatucci et du professeur de Gand, sont, à mon avis du moins, ce qui a été fait de mieux dans cet ordre. Je ne parle pas, bien entendu, des répertoires comme ceux de Schanz ou de Teuffel, auxquels on demande surtout des renseignements. La valeur durable et l'originalité rare des brèves histoires de M. Amatucci et de M. Paul Thomas, c'est qu'ils font des auteurs latins un portrait sympathique. A ces deux livres, j'ajoute, bien entendu, la *Poésie latine* de Frédéric Plessis, auquel renvoie souvent M. Amatucci, et le bon volume de J. W. Duff, dont j'ai parlé en son temps (*Revue*, t. XXXV [1911], 359). Ces ouvrages annoncent un renouvellement et un salutaire retour à des vues indépendantes. On avait si peu l'habitude de trouver des idées, quand on parcourait un ouvrage de littérature latine, qu'on éprouve une surprise charmée en découvrant tant de jugements justes, de traits délicats, tous sortis de la pratique des auteurs.

Cette originalité du livre de M. A. ne va donc pas sans heurter nombre de préjugés qui sont tenus pour traditionnels, parce qu'ils sont très répandus, et qui pourtant ne sont pas fort anciens. Nous avons tous connu des professeurs de littérature latine qui ont passé leur vie à dénigrer l'objet de leur enseignement. On sait, d'ailleurs, d'où vient cet esprit singulier. Les derniers événements n'ont eu aucune influence sur M. A., dont le premier volume a paru en 1912 (préface datée de juillet 1911) et dont le second était dès lors entièrement rédigé. Nous n'avons pas là une de ces conversions soudaines qu'a déterminées le coup de foudre du 2 août 1914, et dont l'énergie verbeuse et brouillonne est un des spectacles les plus divertissants, mêlant au grand drame une bouffonnerie bien humaine. M. A. ne cache pas, non plus, tout ce que doivent les études latines au siècle et demi de philologie présidé par l'Allemagne. Je le montrerai tout à l'heure. Mais il a des yeux lucides, la parole vive, l'esprit indépendant et éveillé. Il a composé son livre pour dire ce qu'il avait vu dans la littérature latine, non pour recopier ce qu'il avait lu dans des ouvrages étrangers.

Dès les premières lignes, M. A. établit en deux phrases la direction générale de son œuvre. Il distingue, sous le mot de littérature, un sens large, qui comprend toute écriture, et un sens restreint, qui exclut tout ce qui ne s'inspire pas d'intention artistique : le livre, dans l'ensemble, s'attache à la littérature prise en ce second sens. L'expression « littérature romaine » a été préférée à « littérature latine », parce qu'une telle dénomination indique plus clairement qu'il s'agit de la pensée de l'Occident romanisé, de la pensée de toutes les nations unifiées sous le nom de Rome.

Donc, M. A. se placera pour parler de la littérature latine d'un point de vue littéraire, et cela seul serait presque une nouveauté ; et il cherchera ce que les œuvres romaines ont apporté d'original au monde, et cela est tout à fait une nouveauté dans des milieux où l'on répète docilement le faux truisme des littératures d'imitation; car, quelle littérature est originale?

En conséquence, M. A. relève l'erreur des critiques anciens et modernes, qui comparent les poèmes homériques et les débuts littéraires des Romains, et concluent de ce parallèle la rudesse et la grossièreté du génie latin; l'épopée homérique n'est pas une œuvre de début, elle est plutôt le terme d'une longue période, comme tous les travaux récents le démontrent. Nous ne connaissons pas les vrais débuts de la Grèce.

Partout, M. A. montre que, si les Latins ont imité, emprunté, combiné, le résultat est original. Ainsi, pour choisir une des œuvres les plus défavorables à ce genre de critique, le *Stichus* de Plaute se termine par une scène de bombance, où deux esclaves, Stichus et Sagarinus, fêtent Stephanium, la maîtresse qu'ils ont en commun. Toute la pièce est, au contraire, la peinture de l'attachement de deux sœurs pour leurs maris, possesseurs des esclaves. « C'est une belle comédie de caractère, dit M. A., dans laquelle la scène finale, au lieu d'être, comme beaucoup le pensent, une longueur inutile, produit un contraste de caractère comique, *un comico contrapposto*, par l'amour de deux esclaves pour l'unique Stephanium, avec l'affection de caractère dramatique, *al drammatico affetto*, des deux épouses fidèles pour leurs maris oublieux » (I, p. 58).

On peut n'être pas toujours du même avis que l'auteur, mais on ne peut lui refuser l'examen de ses idées; souvent après une première hésitation, on finira par y acquiescer.

Une des préoccupations de M. A. sera donc de rechercher ce qui est nouveau, pour ne pas dire ce qui est moderne, chez tout écrivain latin. « Non trattasi dunque d'un compendio di Funccius, Giussani,... ; ma d'un trattato

che ha la pretesa di portare un'impronta individuale e soprattutto un' impronta d'italianità. » Cette phrase de la préface (p. VI) m'avait d'abord inquiété, je l'avoue. L'italianité, la modernité des Anciens, cela semble une étiquette de dilettante. L'esprit de l'histoire, qui anime les études sérieuses d'antiquité, nous conduit justement à constater des différences. Cependant il n'est pas impossible de donner à la formule de M. A. un sens acceptable. Nous avons trop réagi sur le moyen âge qui assimilait superficiellement. La méthode qui nous apprend à distinguer doit aussi nous apprendre à reconnaître. L'ancien n'est pas le moderne, parce que toute histoire est succession. Et si toute histoire est succession, dans l'ancien doit poindre le moderne. Il n'est pas seulement légitime, il est nécessaire de rechercher les variations qui distinguent les époques de l'ancien et qui préparent le moderne.

C'est ainsi que l'a compris M. A. Le mot d'italianité reste un peu étrange. Nous pourrions l'accepter en y voyant deux notions : la notion de modernité, telle qu'elle vient d'être définie, et une notion d'italianité, réduite à la part d'influence qu'exercent le même ciel, les mêmes horizons, le même sol, les mêmes fruits. La vie populaire des villes italiennes, de Venise ou de Naples, peut expliquer pour nous la satire d'Horace ou telle élégie de Properce. Telle coutume actuelle, tel pèlerinage nous reporte soudain au temps de Plaute ou de Virgile. Est-ce tradition? est-ce semblable effet de causes semblables ? On peut parfois se demander si l'italianité des Anciens n'est pas l'antiquité des Italiens, si les mœurs n'ont pas gardé certaines singularités, si une culture classique qui n'a jamais subi de longues éclipses n'a pas rafraîchi des traits qui s'effaçaient. Toutes ces questions sont encore légitimes, et on fera bien de chercher à y répondre sans parti pris.

L'italianité se décèlera surtout dans les formes extérieures de la littérature et de la vie, « il costume » ; la modernité, dans le fonds psychologique des œuvres littéraires, idées et sentiments. Cette distinction n'est pas absolue et ne peut être suivie qu'en prenant les sommets.

Voilà comment pourraient être dirigées, si je ne me trompe, les tendances que veut marquer le livre de M. A. On y trouvera des pages excellentes sur l'originalité des écrivains romains. Au début du t. II, à propos de la poésie classique, M. A. montre la valeur de la littérature latine pour nous modernes. Elle a substitué à la littérature étroite, municipale, de l'âge classique grec, au dilettantisme artistique des Alexandrins, une littérature de portée universelle, dans laquelle l'homme se dégage de plus en plus du citoyen. Ce n'est pas seulement un nouvel idéal politique qui naît ; c'est le citoyen antique qui se transforme en homme moderne (t. II, p. 2-7). En ce sens, Virgile est le premier grand poète moderne (II, p. 4), Horace le premier lyrique moderne (p. 46).

On notera bien des vues particulières originales. M. A. réagit contre l'idée propagée par certains des Anciens et répétée docilement par les modernes : « Sint Maecenates, non deerunt Flacce Marones. » Il ne peut croire et il a raison de ne pas croire que l'*Enéide* soit née par hasard, pour être le panégyrique d'un prince (II, 27) : « Ce n'est pas Auguste qui a conquis Horace, c'est Horace qui a conquis Auguste » (II, 6).

M. A. s'attache à distinguer nettement les auteurs d'un même genre. Qu'on lise dans telle histoire les pages consacrées à la tragédie latine où les auteurs et les œuvres sont réunis pêle-mêle dans une étude d'ensemble, et que l'on compare ici le portrait de Pacuvius, poète hellénisant, *poeta doctus*, et celui d'Accius qui porte sur le théâtre les trois sentiments inspirateurs de la noblesse romaine dans toute sa politique, la hardiesse, l'éner-

gie et la fierté (I, 87-91). M. A. y mêle cette considération sur les destinées de la tragédie latine : le temps d'Accius, où les Romains détruisaient Carthage et Corinthe, où les Gracques faisaient leur révolution, où se heurtaient la démocratie et l'oligarchie des optimates, était le seul qui permît le développement de la tragédie. Les Romains n'ont jamais traversé d'autre crise vraiment « tragique », mêlant une lutte d'idées à de grands événements, et encore le temps d'Accius n'est-il pas vraiment celui d'une crise psychologique. Les vrais « moments tragiques » doivent, d'après M. A., être cherchés dans l'Angleterre de Shakespeare, agitée par la Réforme et la Révolution, dans la fin du XVIIIe siècle, où Gœthe et Schiller sont les échos d'un grand mouvement général. M. A. nomme encore Alfieri, qui se fait l'écho « du premier cri de la conscience italienne ». La thèse est intéressante. Est-elle bien juste? Il aurait pu la fortifier en citant la tragédie française du XVIIe siècle, dans laquelle les problèmes de conscience qu'avait posés la controverse religieuse, dépouillés de leur gangue théologique, ont trouvé une formule rationnelle et humaine ; il convient de citer encore le drame romantique français, effet tardif de la longue perturbation de la Révolution et de l'Empire. Mais les causes des faits sont généralement plus complexes. Cependant, si on s'en tient au point de départ, on peut admettre que les conditions favorables au développement de la tragédie n'ont pas existé à Rome, sauf au temps d'Accius et dans une mesure restreinte.

Dans un autre genre littéraire, M. A. distingue la passion de Catulle et celle de Properce ; « dans Properce, la passion tourbillonnante de Catulle se transforme en une affection profonde, constante, qui impose une série de devoirs. La différence est toute dans le respect voué à la femme aimée, même quand elle en serait indigne » (II, 62). Je mentionnerai encore le jugement de M. A. sur Pline le Jeune ; il est un témoin des progrès qu'avait accomplis dans l'esprit des Romains l'*humanitas*, et une étude attentive de sa correspondance, faite exclusivement de ce point de vue, ne manquerait pas d'être féconde (II, p. 148).

Puisque cet ouvrage n'est pas un recueil d'essais, mais un manuel scolaire, il faut en indiquer le plan. L'étude de chaque auteur est suivie de notes en petits caractères que précède une des trois lettres A, B, C : A, pour les notes explicatives développant le texte ; B, pour les citations anciennes ; C, pour la bibliographie moderne et les manuscrits. Le choix des références est très judicieux. Il montre une connaissance étendue des travaux modernes et des écrits des Anciens. M. A. dit, modestement, qu'il n'a fait que choisir dans les répertoires de Teuffel et de Schanz. Bien choisir serait déjà un mérite. Mais M. A. cite en homme qui a l'expérience des ouvrages et qui les connaît. C'est le cas des livres français dont la mention revient si souvent sous la plume de l'auteur. S'il n'a pas la superstition des travaux allemands, il les a lus de près et les mentionne à propos; telle citation par la page témoigne d'une étude personnelle. Pour les éditions, M. A. s'est borné à celles qui donnent le texte « dans la forme la plus voisine de l'original ». Ainsi les seules éditions indiquées de la *République* de Cicéron sont celles de Mai, 1822 et 1846. Il semble qu'il eût été plus conforme au but de l'ouvrage d'indiquer en outre les meilleures éditions annotées ; c'est de ce genre de livres qu'ont besoin les étudiants et les professeurs. Cela n'eût pas accru beaucoup le volume ; M. A. donne simplement le nom de l'éditeur et la date ; j'y ajouterais le lieu. Ainsi p. 239, n. 27, M. A. a sur une ligne isolée, pour les *Académiques* de Cicéron : « Ed. : Plassberg (1908) ». En ajoutant « Leipzig » et de plus : « J. S. Reid (Londres, 1885) », la ligne ne serait pas remplie. La plupart de ces supplé-

ments viendraient ainsi, sans prendre plus d'espace. Les titres des ouvrages modernes devraient aussi être suivis du lieu et de la date. En d'autres termes, le livre devrait se suffire à lui-même dans ses limites propres. Nous aurons, d'ailleurs, toujours profit à le feuilleter à cause des travaux italiens auxquels M. A. fait, comme de juste, une large place, à cause de ces indications personnelles dont je parlais à propos des livres allemands et qui rendront les plus grands services. M. A. ne garde pas jalousement le fruit de ses lectures.

Tome I, p. 186 : je vois avec plaisir qne M. A. n'a pas été plus convaincu que moi-même par l'argumentation de Marx et qu'il maintient l'attribution de la *Rhétorique à Herennius* à Cornificius (ou mieux Cornuficius, voy. Wölfflin, *Archiv für lat. Lexikographie*, t. IV, p. 620). Voy. *Rev. crit.*, 1895, t. I, p. 126. — P. 238, n. 19 : il fallait renvoyer à la bibliographie du *Brutus*, donnée p. 132, n. 1. — T. II, p. 98, l. 2, lire : XLV, au lieu de LV. — P. 152. M. A. définit l'œuvre de Quintilien. Le premier parmi les anciens, Quintilien a mis l'éducation à la base, comme fondement à l'instruction ; mais il se trompait en croyant que son livre pourrait avoir des effets immédiats et renouveler la conscience du *ciuis* : tout ce qu'il contenait de vraiment fécond était destiné *alteri saeculo*. Une note renvoie enfin à deux travaux allemands, dont l'un sur Johannes Sturm. On voudrait lire à côté le nom de Rollin. L'Allemagne peut être le pays de la pédagogie, la France est le pays de l'éducation.

Ces observations crayonnées en marge, n'enlèvent rien aux éloges, parce que ceux-ci vont au fond et à l'esprit. Nous devons désirer voir se répandre en France le livre de M. Amatucci. Livre scolaire, dira-t-on ; oui, livre scolaire, qui a plus de portée que de gros volumes, livre qui peut contribuer à changer heureusement l'atmosphère. Et il serait temps de regarder moins à l'aspect d'un ouvrage qu'à sa valeur intrinsèque. Sous tous formats se mêlent le bon, l'excellent, le médiocre et le mauvais.

Paul Lejay.

G. Michaut, *Histoire de la comédie romaine, Sur les tréteaux latins*. Paris, Fontemoing, 1912. VI-455 p. pet. in-8°. Planche hors texte. Prix : 6 fr.

L'éditeur nous a envoyé ce volume, à la demande de l'auteur, le 8 janvier 1917. Le livre est déjà, sans doute, connu de tous nos lecteurs. Nous rappellerons les principales divisions du sujet : les Romains et la comédie; les vers fescennins ; la satire et l'exode ; critique des traditions touchant les origines indigènes de la comédie romaine ; la comédie romaine, sa définition et ses formes ; la palliata, l'atellane ; le mime ; organisation légale et matérielle du théâtre à Rome.

Ce livre est une bonne introduction à la lecture des comédies latines. Un soin particulier a été donné à l'étude des questions d'archéologie ; de jolies planches commentent le texte. A cet égard, il complète le livre si solide et si approfondi de Ph. E. Legrand, *Daos*. Il rendra pendant longtemps encore d'excellents services à nos étudiants.

P. L.

P. Cornelii Taciti libri qui supersunt. Recognouit Carolus Halm. Editionem quintam curauit Georgius Andresen. T. I, qui libros ab excessu

diui Augusti continet. Leipzig. Teubner (Bibliotheca), 1913. IV-382-53 p. in-12. Prix : 1 Mk 50.

Andresen avait déjà collationné les deux manuscrits des Annales pour la refonte de l'édition Nipperdey qu'il a donnée chez Weidmann. Depuis, les deux mss ont été reproduits dans la collection De Vries. En revoyant l'édition Halm, le nouvel éditeur n'a pas négligé de se reporter aux fac-similés. L'apparat donne sous une forme sommaire la leçon des mss. Mais ce qui caractérise cette édition, c'est le soin avec lequel les conjectures des savants ont été relevées et indiquées.

Dans Halm, les lignes étaient numérotées pour chaque chapitre. Andresen numérote les lignes par page. Gerber et Greef, dans leur excellent lexique, renvoyaient à la ligne de Halm ; de même Constans, dans son étude sur la langue. Cela pose une question de technique. On a toujours tort de citer la ligne d'une édition. D'autre part, les éditions, dont les lignes peuvent être numérotées pour des commodités d'ordre interne, devraient adopter un système de découpage indépendant de la typographie. C'est ce qu'a fait l'éditeur anglais Furneaux pour Tacite. On regrettera que les paragraphes de Furneaux n'aient pas été admis par Andresen. Mais nous, qui sommes si ardents à rejeter des dieux auxquels peut-être nous sacrifiions jadis, ne devrions-nous pas citer d'après Furneaux ? Cela est nécessaire dans les travaux sur le style et la langue : il est fastidieux de chercher un mot dans un chapitre de vingt-cinq lignes.

P. L.

Ballou (Susan H.). *The manuscript tradition of the Historia Augusta.* Leipzig et Berlin, Teubner, 1914. 89 p. et 3 pl. gr. in-8°. Prix : 3 Mk.

La plus grande partie de cette dissertation est une étude du manuscrit principal de l'*Histoire Auguste*, P, le *Palatinus*. Mlle Ballou a distingué les mains et a pu préciser l'intervention des propriétaires successifs du volume. P^3 est Pétrarque, dont Mlle B. étend l'intervention plus que ne l'avait fait M. de Nolhac. Une partie des notes et corrections de Pétrarque sont dans une écriture plus cursive, qui n'est pas celle dont le poète use quand il copie un manuscrit, « the book-hand style ». P^4 est Coluccio Salutati ; P^5, Gianozzo Manetti ; P^6, probablement Bernardo Bembo ; P^7 est en relation étroite avec le dernier groupe des manuscrits récents. Cette série de corrections bien établie permet d'éclaircir, en effet, les rapports du *Palatinus* avec tous les autres mss. Tous sont dérivés du *Palatinus*, mais à des dates différentes, après telles corrections, avant telles autres. C'est à cette comparaison qu'est consacrée la fin de la brochure. Sur les origines du Palatinus, Mlle Ballou suppose qu'il était à Vérone pendant le moyen âge, mais qu'il a été écrit en Germanie. Cette dernière assertion, formulée avec réserve, ne paraît pas encore bien prouvée. Des appendices traitent des *Excerpta Cusana*, du ms. de Bamberg, de l'édition princeps. Les planches multiplient les fac-similés et rendent claire la marche de la démonstration.

P. L.

TABLE

N. B. On trouvera un résumé sommaire des matières du présent volume dans la *Revue des revues* de l'an prochain.

Pages.

Badolle (Maurice). — Notes sur Valérius Flaccus (VI, 1-6 ; 208 ; V, 226 ; VIII, 83 ; les mots créés par Valérius Flaccus ; le sens de quelques mots chez Valérius Flaccus) 193

Boudreaux (Pierre). — Origine et formation du recueil des scolies anciennes d'Aristophane 113

Cartault (A.). — Lucrèce, *De rerum natura*, IV, 1123 210

— Virgile, *Énéide*, VI, 586 212

Collart (Paul). — Nonnos, *Dionysiaques*, VII, 100 suiv 262

Cumont (Franz). — Isis Latina 133

Foucart (Paul). — Ad. *Inscr. Graec.* (ed. minor) II[1], n. 1 190

Garin (François). — Sur le manuscrit grec Coislin 169 de la Bibliothèque Nationale 33

Havet (Louis). — Sur la détermination des actes dans les comédies de Térence 5

— Plautus (*Amph.* 418 ; *Bacch.* 51 ; *Cas.* 311 ; *Cist.* 7 ; *Epid.* 353 ; *Merc.* 847 ; *Poen.* 968-969 ; *Trin.* 48, 296, 538 ; *Truc.* 181) 124

— *Parcepromus* 132

— Cicéron, *Verrines* (IV, 9, 16, 35, 49, 56, 65, 121). 135

— Aurélius Victor 138

— Varron, *R. R.*, I, 38, 2 ; 44, 1 ; 44, 2 ; 45, 1 ; 45, 2 140

— *Lectulus*, lit de table 259

Hérouville (P. d'). — Aristote, *Eth. Nic.* B, 9 p. 1109 A 35 47

Jeanneret (Maurice). — La langue des tablettes d'exécration latine : Bibliographie, Introduction, Phonétique (Vocalisme)... 225

Lafaye (Georges). — Le modèle de Térence dans l'*Hécyre* 13

— Litanie grecque d'Isis, texte, traduction et commentaire 55

Laurand (L.). — La répétition du pronom relatif en grec 49

Lejay (Paul). — Essais et notes sur Virgile (l'expression d'un sujet indéterminé en latin ; Aventinus ; Cycnus et Cupavo ; *praeciae*, non *preciae* ; *ferunt opus* ; *uocare* ; *rustum*, *ruscum* ; *subicio*, *sub* ; un faux archaïsme, *quom* avec l'indicatif ; *ignotus deus*) 149

— La dissimilation des préfixes latins dans l'écriture 266

— Un indicatif dans le discours indirect, Cicéron, *De signis*, § 8 268

Méautis (Georges). — 'Ωκεανέ..... 51
Reinach (Salomon). — Comment on cessait d'être colon..... 38
— Panaitios critique..... 201
Bulletin bibliographique..... 109, 142, 213, 270
Revue des revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (Rédacteur en chef : Paul Lejay). Fascicules publiés en 1915..... 1-160

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les noms d'auteurs de comptes rendus sont en petite capitale ; les noms d'auteurs de livres, en romain ordinaire ; les sujets de livres (indiqués sommairement), en italiques[1].

Aigrain 111.
Apulée 148.
Amatucci 275.
Aristote 110, 271.
Badolle (M.) 270, 271.
Ballou 280.
Bénévent (écriture de) 216.
bibliographie 215.
Catulle 220.
Chapot 147, 148.
Cocchia (E.) 148.
comédie latine 279.
Conrad (C. C.) 224.
Constantinople 274.
Cuq (Ed.) 147.
Curcio (G.) 219.
Dean (L. R.) 270.
épigraphie chrétienne 111.
épigraphie latine 275.
Ernout (A.) 213.
Fowler (W. W.) 142.
Gaselee (St.) 274.
Haussoullier (B.) 110, 111.
Hérodote 109.
Historia augusta 0.
Horace 219.
latin archaïque 213.
Lebègue (H.) 274.
Lejay (P.) 142, 213, 215, 216, 219, 220, 223, 224, 275, 279, 280.
littérature latine 275.
Loew (E. A.) 216.
Lucrèce 213.
magie 223.
Mathieu (G.) 271.
Méautis (G.) 109.
Michaut 279.
morphologie latine 213.
paléographie 216, 270, 274.
Pascal (C.) 220.
Richards (H.) 110.
Rome 147.
statistique 147.
Tacite 279.
Tavenner (E.) 223.
Térence 224.
Viljoen (H. G.) 109.
Virgile 142.
Willemsen 274.

1. Pour répondre à un désir qu'on nous a exprimé, nous donnons une table un peu développée de cette partie de la *Revue*.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

ANNÉE ET TOME XLI

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1917

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, à PARIS — 7e

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

(aucune livraison n'est vendue isolément)

REVUE DE PHILOLOGIE

DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

fondée par **E. Tournier** et **L. Havet**

continuée sous la direction de

E. Chatelain, B. Haussoullier, P. Lejay et **D. Serruys.**

41 volumes grand in-8° raisin à **30** francs.

Prix d'abonnement aux quatre livraisons (trimestrielles) par an :

Paris : **30** francs. — Départements : **32** francs. — Union postale : **35** francs.

Les 30 premières années (1877-1906) se vendent, *prises ensemble*, **360 fr. net.**

REVUE DES REVUES

ET

PUBLICATIONS D'ACADÉMIES RELATIVES A L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

Rédacteurs en chef :

Ch. Graux (I à III : 1876-1878). **Ém. Chatelain** (IV à XII : 1879-1887).
L. Duvau (XIII à XX : 1888-1895). **A. Krebs** XXI à XXXIX : 1896-1914)
et **P. LEJAY** (XL et XLI : 1915-1916).

Chaque année un volume grand in-8° raisin à **10** francs.

Les 30 premières années (1876-1905) se vendent, *prises ensemble*, **250 fr. net.**

REVUE DES COMPTES RENDUS D'OUVRAGES

RELATIFS A L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

Publiée par **J. Marouzeau.**

Années I-V (1910-1914), gr. in-8° raisin..... à **5** fr.

RÉPERTOIRE D'ÉPIGRAPHIE SÉMITIQUE

publié par la Commission du

Corpus Inscriptionum Semiticarum

avec le concours de **J.-B. CHABOT**, membre de l'Académie des Inscriptions

Tomes I à III (1900-1916), in-8°..... à **15** fr.

REVUE HISPANIQUE

Recueil consacré à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des pays castillans, catalans et portugais,

dirigé par **R. FOULCHÉ-DELBOSC.**

Tomes III à XLI ou années 1896-1917. Ensemble.... **440** fr. net.

Prix d'abonnement par an (*6 livraisons*, grand in-8° raisin)..... **20** fr.

(l'édition des tomes I et II est épuisée.)

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE

(PARAISSANT DEPUIS 1857)

4 livraisons (trimestrielles) in-8° avec planches et figures dans le texte.

Prix d'abonnement par an : Paris : **8** fr. ; Départements : **9** fr. ; Union postale : **10** fr.

BULLETIN MENSUEL

DES

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

reçues par le *Département des Imprimés de la* **Bibliothèque Nationale.**

12 Numéros grand in-8° raisin.

Prix d'abonnement par an : Paris, **8** fr. — Départements, **9** fr. — Union postale, **10** fr

Les 40 premières années (1877-1916) se vendent, ***prises ensemble,*** **160 fr. net.**

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

ANNÉE ET TOME XLI

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1917

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LA LANGUE DES TABLETTES D'EXÉCRATION LATINES

PREMIÈRE PARTIE

PHONÉTIQUE

(*Suite*)

II. CONSONANTISME

Dans cette section, nous traiterons séparément les changements phonétiques *spontanés*, c'est à dire produits par une cause interne et les changements *combinatoires*, c'est-à-dire dus à l'influence d'un phonème voisin, donc conditionnés par une cause externe.

A. — ÉVOLUTION DES CONSONNES SIMPLES.

1. Occlusives.

a) *Gutturales.*

α) C.

Le cas de *ci* devant voyelle réservé, que nous traiterons p. 48, *i* dans cette position étant devenu consonne en latin vulgaire, il n'y a rien à remarquer sur l'occlusion gutturale sourde.

β) G.

Des graphies telles que *uinti*, *trienta*, *quarranta*, *mais*, pour *uiginti*, *triginta*, *quadraginta*, *magis*, ainsi que l'ancien français *eür* <*augurium*, le fr. *août* <*augustum*, etc. (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* I, p. 373), prouvent que, à un moment donné, *g* intervocalique s'est amuï en latin vulgaire. Cet amuïssement remonterait au IIe s. de notre ère, selon Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 121. On n'en trouve qu'un exemple dans nos tablettes, et encore est-il sujet à caution. Il s'agit de : *auram 250*. b. 8 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), qui, comme nous l'avons vu p. 25, est peut-être pour **aguram* < **auguram*.

En revanche, trois tablettes du Latium portent un certain nombre d'exemples de substitution de *c* à *g*, en position intervocalique (ou, rarement, à l'initiale devant une voyelle) : *dficere* (= *defigere*) *134*. a. 6 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *licua* (= *lingua*) ibid., b. 2 ; — *uesticia* ibid., b. 6 ; — *dicitos 135*. a. 2 : b. 5 (ibid.) ; — *defico* ibid. a. 9 ; — *acat* (= *agat*) *190*. 3 (*Minturnes*, Ier s. ap. J.-C.) ; — *ficura* (= *figuram*) ibid., 6 ; — *dicitos ticidos* ibid., 10. 14 ; — *cenua* (= *genua*) ibid., 12.

Ce phénomène, attesté pour l'Italie par les graphies ci-dessus, n'était pas non plus inconnu en Afrique, si nous en croyons l'Appendix Probi, qui enseigne (*ALL.* XI, p. 312) *digitus non dicitus* ; mais il semble y avoir été plus rare (Audollent, *De l'orthographe des lapicides carthaginois*, Rev. de Phil., 1898, p. 226 et suiv., 8 exemples sur un total de 2031 inscriptions) ; on signale également des cas de ce genre dans les inscriptions de la Gaule (Pirson, *o. c.*, p. 65-66), et ailleurs dans l'Empire (Diehl, *Vulgärlat. Inschr.*, Index, p. 163).

L'interprétation donnée par M. Pirson, qui explique ces exemples par « une persistance des traditions orthographiques de l'époque archaïque », où le signe C, pendant un certain temps, transcrivait indifféremment la sourde *c* et la sonore *g*, est, à coup sûr, erronée. Pour ma part, je croirais plutôt que le peuple, s'appliquant à maintenir ou à rétablir le *g* intervocalique (ou initial devant voyelle) en train de disparaître, en exagérait la force articulatoire et prononçait ainsi la forte *c* au lieu de la douce *g*. Les graphies en question seraient donc des contrépels.

Dans une étude parue récemment sous le titre *Beiträge zur Kenntnis der prähistorischen französischen Syncope des Pänultimavokals* (Halle, 1913), M. J. Gerhards a essayé de donner une explication différente de celle que nous croyons être la bonne pour la graphie *dicitus* (p. 89). Selon lui, la filière suivie

par l'évolution de *dicitus* aurait été : *digitus* > * *digtus* > * *dictus* > *dicitus*, c'est à dire que la voyelle médiane de *digitus* aurait été absorbée par la syncope, puis le *g* se serait assourdi au contact du *t* suivant, enfin la voyelle syncopée aurait été rétablie. Mais cette interprétation a le tort de ne pouvoir s'appliquer à des exemples tels que *acat*, *ficura* et autres analogues ; c'est pourquoi nous croyons devoir la repousser.

Remarque. — Dans un cas isolé, la substitution de *c* à *g* s'observe après consonne : *uncis* (= *ungues*) *135*. a. 2 ; b. 5 (Mentana, même époque).

γ) QV.

Devant voyelle, la gutturale sourde labialisée k^w (*qu* dans l'orthographe d'usage) est souvent privée de son appendice labial dans l'orthographe postérieure. Cette suppression est constante devant *u* dès l'époque d'Auguste ; devant *o*, l'appendice labial a dû cesser de se prononcer peut-être déjà au IIe s. avant notre ère, mais ce n'est qu'au Ve s. ap. J.-C. que la graphie *co* pour *quo* devient générale dans les textes (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 99-100). Devant *i*, *e* et *a*, les langues romanes prouvent que l'appendice labial s'est maintenu en latin vulgaire ; cependant les inscriptions, aussi bien celles de la République que de l'Empire, accusent une suppression régulière de l'appendice labial de *qu*, au point que M. Pirson a pu dire que la langue des inscriptions latines de la Gaule (*o. c.*, p. 68) est en contradiction manifeste avec l'état de chose roman.

Il est aisé de voir qu'on n'en saurait dire autant de la langue de nos tablettes d'exécration, où nous remarquons :

a) devant *o*, *qu* ne se réduit à *c* que dans un seul mot, *quomodo*, sur trois tablettes de provenances très diverses : *comdi 98*. 2 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *como 104*. 2 (Bath en Angleterre, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *comodo 221*. 1. 6. 8. 9 (Carthage, même époque).

En revanche, on lit *quomodo* (ou *quomodi*) sur bien d'autres tablettes : *J. H. T.* Pl. 39 ; Av. 38 ; Ves. 40 ; *111*. 4. 7 ; *112*. 1-2 ; *139*. 1 ; *222*. a. 9, etc.

b) devant *i*, *qu* est transcrit par *q* à deux reprises sur une tablette de Trèves de date assez récente : *qi* (= *quia* ?) A. T. 26. 2 (IIIe-IVe s. ap. J.-C.) ; — *qi* (= *qui*) ibid. 26. 3.

c) devant *e*, un seul exemple de *qu* > q, sur la même tablette : *qe* (= *quae*) ibid. 26.

Partout ailleurs, *qui*, *quae*, etc. étant régulièrement trans-

crits, nous pouvons considérer le phénomène de la suppression de l'appendice labial de *qu* devant *i* et *e*, et même devant *o*, comme sporadique, dans nos tablettes.

Remarques. — I. Dans *cinque* *253*. 11. 51 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.), la disparition de l'élément labial du *qu* est dû à un fait de dissimilation, v. p. 64.

II. L'orthographe de nos tablettes transcrit le son de l'occlusive gutturale sourde non labialisée devant *u* indifféremment par *c* ou *q*, comme on en jugera par les graphies suivantes : *loqut(us)* *93*. a. 5 (Bregenz, Ier s. ap. J.-C.) ; — *ququma* (= *Cucuma*) A. T. 24. 4 (Trèves, IIIe-IVe s.) ; — *loquto* *229*. 4 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *quiqumque* *265*. b. 5 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; et inversement : *quicua* (= *quicquam*) *190*. 1 (Minturnes, Ie s. ap. J.-C.) ; — *lac[ueos]* *250*. b. 10 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *cuis* *289*. b. 10 (Sousse, même époque) ; — *cuiqun[que]* *291*. b. 5 (ibid.) ; — *cuicuncue* B. A. 1910. II. b. 1-2 (ibid.) ; — *ecui cuos abes* ibid. b. 5 ; — *per eum cui te resoluit* ibid. b. 7.

III. On pourrait objecter à nos considérations sur le sort de *qu* en latin vulgaire le témoignage de l'Appendix Probi (*ALL*. XI. p. 307) *coquus non cocus*, *coquens non cocens*, *coqui non coci*, d'où il semble résulter que *qu* se réduisait à *c* non seulement devant *u*, mais aussi devant *e* et *i*. Mais la contradiction n'est qu'apparente, car rien n'empêche d'admettre que *cocens* et *coci* sont analogiques de *cocus* et que ce dernier seul est le produit d'une évolution phonétique.

δ) GV.

L'évolution de *gu* est de tous points parallèle à celle de *qu* ; *gu*, sauf devant *u*, garde son appendice labial. Mais ici aussi, nous rencontrons quelques exceptions ; *gu* est transcrit *g* devant *i* : *ungis* (= *ungues*) J. H. T. Pl. 37 ; Av. a. 35 ; Ves. a. 37 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *uncis* (= *ungis*, *ungues*) *135*. a. 2 ; b. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *exsenγium* (= *exsanguium*) *251*. II. 13 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

b) *Dentales*.

α) T.

1. A l'initiale, *t* est en position forte et montre une fixité remarquable. Le cas de : *dabescete* (= *tabescentem* ?) *190*. 14

(Minturnes, Ier s. ap. J.-C.), est tout à fait isolé, et d'ailleurs peu sûr.

2. A l'intérieur, en position intervocalique préaccentuée, *t* est devenu sonore dans un cas : *imudauit* (= *immutauit*) *122*. 7 (Merida ?, IIe s. ap. J.-C.). C'est un acheminement vers l'amuïssement (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.*, I, p. 362 et suiv.).

eatem (= *eadem* pour *eandem*) *150*. b. 8 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), représente, semble-t-il, une tentative de réaction contre cette évolution ; c'est un contrépel, qui confirme indirectement l'évolution en question.

Remarque. — Dans : *ticidos* (= *dicitos* pour *digitos*) *190*. 13 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.), il n'y a pas de confusion entre *d* et *t*, mais métathèse réciproque (v. p. 67).

β) D.

1. *d* subsistait à l'initiale et à l'intérieur.

2. *d* et *r* étaient des sons très voisins en italique ; dans les Abruzzes on prononçait *r* pour le *d* latin, et Consentius nous apprend (*G. L.*, V, 392) que, « in usu cotidie loquentium », un mot comme *pedes* se prononçait *peres* (Lindsay, *Lat. Spr.*, pp. 94 et suiv., 329 ; Sommer, *Handb.*, p. 177). Encore aujourd'hui, dans certains parlers de l'Italie méridionale et de la Sicile, *r* est substitué à *d*. Une substitution analogue semble avoir lieu dans *merilas merilas 135*, a. 8 ; b. 3 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), si la leçon est certaine, ce qu'ont contesté MM. Wünsch (*Berl. phil. Wochenschr.* 1905, p. 1078) et Niedermann (*Mélanges de Saussure*, p. 78), mais que M. Audollent maintient après un nouvel examen de l'original (*Revue des études anciennes*, T. XI, 1909). En ce cas comme l'a fait remarquer M. Niedermann, *merilas* ne pourrait représenter qu'une variante de *medullas*, devenu *medillas* par substitution de suffixe, puis *merillas* par suite du passage de *d* à *r* dont il vient d'être question. Il convient d'ajouter, cependant, que d'après M. Thurneysen, *IF.* XXI, p. 178 et suiv. et M. Vendryès, *MSL.* XV, p. 365 et suiv., * *merulla* serait plus ancien que *medulla*, le mot dont les Romains désignaient la « moelle » devant être rapproché de l'irlandais *smiur* « moelle » et du v. h. a. *smero* « graisse » ; *medulla* avec *d* serait dû à une étymologie populaire qui, pour donner à ce mot une apparence de sens, l'aurait transformé d'après *medius*. Mais cet avis ne paraît pas convaincant ; il est très peu probable, en tout cas, qu'une tablette magique du IIe ou du IIIe s. ap. J.-C. conserverait seule une

forme d'antiquité indo-européenne. * *merulla*, supposé par le *merilas* de notre tablette, est l'ancêtre direct de l'ancien italien *merolla*.

c) *Labiales.*

α) P.

Y a-t-il eu évolution de *p* à *f* dans le cas de : *fulmones 190*. 9 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ? On pourrait être tenté, les gens du peuple de Rome, au rebours des gens cultivés qui connaissaient le grec, prononçant de tout temps les occlusives aspirées des mots d'origine grecque sans l'aspiration, d'interpréter la forme *fulmones* comme une prononciation inverse, un « hyperurbanisme », d'aucuns ayant substitué *f* à *p* même dans des mots purement latins. Seulement la prononciation de *ph* comme spirante n'était un fait accompli qu'au début du IIIe s. de notre ère (cf. dans un procès-verbal de la Confrérie des Arvales de l'an 218 ap. J.-C., CIL. VI. n. 2104, la graphie *scyfos*), et notre tablette remonte probablement au Ier s. de notre ère, date à laquelle le φ grec et partant aussi le *ph* des mots grecs empruntés par les Romains n'avaient pas encore la valeur d'une spirante. Si donc la leçon *fulmones* est certaine, il faut croire à une confusion graphique des signes P et F.

β) B.

1. *b*>*p* dans : *exipilatos 248*. a. 7-8 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), qui, ainsi que l'a bien vu M. Löfstedt, *Eranos* VII. 1907, p. 115 et suiv. représente *exsibilatos*. La substitution de *p* à *b* semble être parallèle à celle de *c* à *g*, dont il a été parlé plus haut p. 69 et l'on serait tenté de la ramener aux mêmes origines, c'est-à-dire de l'attribuer à une réaction contre le changement du *p* intervocalique en *b*. Mais cette dernière évolution ne paraît pas avoir commencé avant le Ve s. (v. Grandgent, *Introduction*, p. 132) et, au surplus, l'exemple *exipilatos* est isolé, tandis que les formes avec *c* à la place d'un *g* sont relativement assez nombreuses. Il est préférable, dans ces conditions, d'expliquer *exipilatos* comme une prononciation barbare individuelle.

2. *Confusion de* b *et* v.

a) *b*, vers la fin du Ier s. ap. J.-C., est devenu une spirante en position intervocalique. Il se confondit, dès lors, avec la semi-

voyelle *v*, laquelle, vers la même époque, s'était convertie en spirante à son tour. La conséquence de cette évolution fut une confusion générale des signes *b* et *v* dans la position indiquée (Parodi, *B e V nel latino volgare*, Romania, 1898, p. 170 et suiv.) : *uouis* (= *uobis* ?) *268*. 11 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; on lit *uobis* à la ligne précédente de la même tablette ; — *ribus* (= *riuus* ?) *210* 2 (Salerne, IIe s. ap. J.-C.) ; le sens de toute la *defixio 210* est obscur ; — καβια (= *cauea*) *252*. 12 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *adiubantibus 266*. 6 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Danubiu 276*. 16 ; *278*. a. 2 ; *282*. a. 10 (Sousse, IIe s. ap. J.C.), en face de *Danuuiu* qu'on lit sur les tablettes *275*. 10 ; *283*. a. 17 ; *284*. 16 (ibid.). *Danuuius* est la forme classique, d'après les inscriptions de la bonne époque (Schuchardt, *Vok*. I, p. 132 ; Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 59).

b) A l'initiale, on avait normalement *v* après une voyelle et *b* après une consonne : *precor bos 273*. 13 ; *274*. 11 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.). Mais, comme il fallait s'y attendre, l'analogie introduisit parfois *b* dans la position postvocalique, et inversement *v* dans la position postconsonantique : qua βουλνερητουρ *252*. 39 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — [*in*] *ualneas 140*. 14 (Rome, même époque).

Finalement, *b* semble avoir été rétabli partout.

Remarque. *Auner*, au lieu de *Abner 216*. 3 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), transcription du nom propre hébreu אַבְנֵר est tout à fait isolé.

d) *Occlusives aspirées.*

La coutume d'aspirer les occlusives *c t p* étant étrangère au peuple de Rome, les textes vulgaires transcrivent les aspirées grecque χ θ φ généralement par les occlusives non aspirées correspondantes dans les mots empruntés au grec, conformément à la coutume ancienne. Mais, un certain nombre de nos textes étant l'œuvre de sorciers qui connaissaient le grec, on ne s'étonnera pas d'y rencontrer aussi fréquemment des graphies *ch th ph*.

1. *X* est souvent transcrit par *c* : *Politice* (= *Polytyche*) *131*. 3 (San Severino, Ier s. ap. J.-C.) ; — *bracias*, *bracia 135*. a. 2.b. 2 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *bracia 190*. 10 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; *Ticene Carisi* ibid. 2-3 ; — *Crisiphus 233*. 15 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Crisaspis 276*. 8 ; *277*. 10 ; *282*. a. 9 ; *283*. a. 8 (Sousse, même date).

Dans des tablettes de date ancienne et de forme assez soignée, on lit : *bracchia J. H. T.* Pl. 26... (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) :

habes Eutychiam Soterichi uxorem 138. 5-6 (ibid., Ier s. ap. J.-C.) ; — *Chilonem 199.* 3 (Cumes, même date).

2. Θ est transcrit par *t* le plus souvent : *ampiteatri 247.* 5-6 *254.* a. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *an*]*pit*]*eatro 248.* b. 2-3 (ibid.) ; — *ampitiatri 250.* b. 7. 16 (ibid., IIIe s.) ; — *ampitzatru 253.* 17. 42.56 (ibid., IIe s.) ; mais αμπιθεατρι dans la tablette *252.* 12, écrite en caractères grecs ; — *Cartanginis 253.* 10, mais *Carthaginis* ibid. 18 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Corentu B. A.* 1906. II. 18. 35 (Sousse, même date).

3. Φ, en revanche, a pour transcription ordinaire *ph* : *Philo 132.* 3 (San Benedetto, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Amphionem 139* 15 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *Trophimus Trophime 215.* 9. 14 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Omphale* ibid. 13 ; — *Philomusus Philargurus 216.* 1.2 (ibid.) ; — *Callicraphae 217.* a. 6 ; b. 8 (ibid.) ; — *Crysiphus 233.* 15 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — [*Perse*]*phone B. A.* 1908. I (Sousse, même époque).

Dans quelques mots grecs, ainsi κόλαφος, φ était toujours prononcé et transcrit *p* en latin vulgaire : *colapus*, fr. *coup*, ital. *colpo*. Un seul vocable, forgé à Rome, accuse cette prononciation dans nos tablettes, c'est : *ampiteatri 247.* 5-6 etc. (voir ci-dessus 2).

Par la suite, φ cessa d'être une occlusive aspirée pour prendre un son spirant identique à *f* et, dans les mots grecs passés en latin, la prononciation *f* fut considérée comme correcte dès le début du IIIe s. de notre ère (cf. ci-dessus p. 35 et App. Probi *ALL.* XI, pp. 328 et 331 : *strofa non stropa, amfora non ampora*). Ex. : *Nimfas 129.* b. 6 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Eforianus 232.* 5 (Carthage, même date) ; — *filacterium 250.* a. 20 (ibid., IIIe s.) ; — *Persefina 268.* 1 (Sousse, même date) ; — *Epafu 275-284*, passim (ibid., IIe s.) ; — *Niofitianu 279.* 4 (ibid.) ; — *Zefurus 272.* a. 7 ; *273.* a. 7 ; *274.* a. 8 (ibid.) ; — *Faru 275-283* passim (ibid.) ; — *Fariu 280.* 9 ; *281.* 9 (ibid.).

2. Spirantes.

F.

Comme nous venons de le voir, des personnes prononçaient *p* pour *f* dans certains mots d'origine grecque ; on aurait une prononciation analogue dans : *traspecti 112.* 4 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.), pour *transficti* = *transfixi* ? (voy. Morph. III. b.) mais il est plus probable que nous avons affaire ici à une faute de graveur.

3. Semi-voyelles.

1. *i* et *u* en hiatus, consonnifiés dans le parler vulgaire en *i̯* et *u̯* (*j* et *w*) ont souvent disparu, comme le prouvent des formes françaises telles que *coi*, *quatre*, *battre*, etc.

Nos tablettes fournissent les cas suivants de cette chute : μορτους *231*, 7 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; c'est à *mortus* que remontent le sarde *mortu*, esp. *muerto*, port. *morto*, cat. *mort*, prov. fr. *mort*, rét. *mort*, roum. *mortu*, ital. *morto* (Gröber, *Substrate*, *ALL.* IV, p. 121) ; — *ispiritalles 253*. 65 (ibid.), s'il est bien pour *spirituales* ; il est possible que *spiritalis* soit la forme primitive de cet adjectif (Bonnet, *Grég. de Tours*, p.140); — *abliuoni* pour *obliuioni* ? *229*. 5 (ibid.) ; pour le changement de préfixe, voy. IIIe Partie, II. 4.

A noter enfin l'intéressante graphie inverse : *mutuos* pour *mutos 219*.8-9 (ibid., IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

2. α) *v* suivi de *u* tombait phonétiquement depuis le Ier s. ap. J.-C. (Sommer, *Handb.*, p. 162). De là : *serus* (= *seruus*) *93*. a. 3 (Bregenz, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Silulanus* (= *Siluulanus*) *106*. 2 (Lydney-Park, même époque) ; — *Nous* (nom d'un cheval de course = *nouus*) *272*. a. 3.8 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

Mais le latin classique a rétabli *nouus*, *seruus*, d'après *nouī*, *nouō*, *nouōrum*, *nouis*, *seruī*, *seruō*, *seruōrum seruīs*, où le *v* se maintenait phonétiquement. Cf. App. Probi *ALL*, XI, p. 306 *auus non aus*, p. 326 *riuus non rius*, p. 310 *flauus non flaus*.

β) *v* en position intervocalique s'amuït en latin dès avant la période littéraire, si les deux voyelles dont il était entouré avaient le même timbre, ou en tout cas un timbre essentiellement identique (comme p. ex. *ĭ* et *ī*, *ĕ* et *ē* etc.) : *lātrīna* de *lăuātrina*, *dītīs* de *dīuĭtis*, etc. (Sommer, *Handb.*, p. 160). Or la chute de *v* dans cette position fut étendue, dans le latin vulgaire de l'époque impériale aussi aux mots dans lesquels il se trouvait entre deux voyelles différentes (Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 62 ; Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 122 et suiv. ; Hoffmann, *de titulis*, p. 34-35 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.*, Index, p. 163). Alors que les classes lettrées ne disaient donc jamais que *iuuenis*, *nouicia*, *mouere*, nos tablettes offrent : *Iuenis 101*. 2 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *noicia 138*. 1 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *moere 275*. 30 ; *282*. a. 25 ; *283*. a. 27 ; *284*. 31 ; *B. A.* 1906. II. 14, mais *moueant 288*. b. 8, *mouean 289*. b. 8 (IIIe s.) (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

L'Appendix Probi blâme *paor* pour *pauor* (*ALL.* XI, p. 326) *failla* pour *fauilla* (ibid., p. 312).

Le *v* manque aussi dans des formes romanes telles que prov. *aoncle-s*, fr. *oncle* ; esp. *rio*, ital. *rio* ; prov. *paor-s*, v. fr. *peeur* ital. *paura*. Toutefois le *v* semble avoir été rétabli dans une vaste mesure, pour des raisons et dans des conditions qui restent à déterminer, cf. :

esp. *nuevo*, port. *novo*, v. fr. *nuef*, ital. *nuovo* ;
» *joven*, » *jovem* » *juefne*, » *giovane* ;
» *siervo*, » *servo*, » *serf*, » *servo*.

3. Pour les cas d'alternance de *v* et de *h* en position intervocalique et à l'initiale, v. ci-dessus p. 35 et suiv.

H.

Dans le latin vulgaire, l'aspiration avait disparu déjà au milieu du IIe s. avant notre ère, et dans les langues romanes, on ne trouve plus aucune trace de *h* initiale ou intérieure (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 62). Une mode venue de l'extension de la culture grecque, fit revivre l'aspiration au temps de Cicéron, mais le peuple s'y trompa souvent, et des grammairiens comme Nigidius Figulus cité par Aulu-Gelle (XIII, 6. 3) nous apprennent combien il était rustique et vulgaire de prononcer à faux l'aspiration (Sommer, *Handb.*, p. 192 et suiv. ; Löfstedt, *Philol. Komment. zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 85).

α) A l'intérieur des mots et en position intervocalique, *h* ne s'était conservée guère que comme signe de séparation des syllabes. Dans quelques mots cependant, il avait disparu de l'écriture et les voyelles s'étaient contractées : *nemo* de **ne-hemo* etc. ; *prehendere* et *prendere* se disaient tous deux, selon Quintilien *Inst. or.* IX. 4. 59 et Cassidore, *G. L.*, VII. 153 7-10; nous relevons une forme contractée de ce verbe dans une de nos tablettes : *prendant 279*. 21 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

Mais *h* intérieure pouvait être omise dans l'orthographe populaire sans que la contraction des voyelles se fît ; ex : *repraeensionem 140*. 12 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) : — *traatur 250* b. 15 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

β) *h* initiale devenue intérieure en composition n'est pas toujours écrite ; ainsi dans un nom de cheval, sur quelques tablettes de Sousse, du IIe s. de notre ère : *Inumanu* (= *Inhumanum*) *276*. 16 ; *278*. a. 8 ; mais *Inhumanu 282*. a. 14 ; *283*. a. 17 ; *284*. 14 ; cf. Appendix Probi *adhuc non aduc* (*ALL.* XI, p. 331) ; Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 167 et suiv. ; Gröber, *Verstummung de H, M.*, p. 172.

γ) A l'initiale, *h* s'était introduite abusivement dans l'orthographe classique de quelques mots, comme *humerus* que nos tablettes écrivent correctement : *umeros J. H. T.* Pl. 27 (Rome?, Ier s. avant J.-C.). — *umerum 135*. a. 7 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *umeros 190*. 9 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

Dans d'autres mots, comme *anser* (sanskrit *haṃsaḥ*, v. h. a. *gans*, gr. χήν), *h* est omise. Dans le latin vulgaire, des omissions de ce genre sont fréquentes ; nous en trouvons de nombreux cas dans nos tablettes :

a[b]es *A. T.* 12 (Trèves, IIIe-IVe s. ap. J.-C.) ; — *ostillam* ibid. 26. 1 ; — *as tabelas 135*. a. 7 (Mentana, IIe-IIIe s ap. J.-C.) ; — *ostiam 138*. 2 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *obbripilationis* (= *horripilationis*, *M.* Niedermann, *Mélanges de Saussure*, p. 72 et suiv.) *140*. 9 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *abeat* ibid. 12 ; — *epar Ol.* 3.6 (Bologne, IVe-Ve s. ap. J.-C.) ; — *abeas 220*. b. 3 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *abias 228*. a. 6 ; b. 6 (ibid. IIe s. ap. J.-C.) ; — *ex oc die 229*. 12 (ibid.) ; — *ex ac ora* ibid. 13 ; — ος λοκο *231*. 9 (ibid.) ; — περ ουνα πρεποσιτου, ibid. 20-21 ; — εξ αα διε ος μομεντο ibid. 24 ; — ωρᾶς ibid. 29 ; — ἀβεατ ibid. 30. 31 ; — *ic 233*. 28 ; — *os equos* ibid. 29 ; — *ora 247*. 5 (ibid. IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Ispaniam 250*. a. 15 (ibid. IIIe s. ap. J.-C.) ; — *uius loci 251*. I. 1 (ibid. IIe s. ap. J.-C.). ; — *ec sancta..*, ibid. I. 2 ; — *is uenatoribus* ibid. I. 11 ; — *os uenatores* ibid. III. 3 ; — *ora 253*. 13. 21. 65 (ibid.) ; — αβετ *270*. 2 (Sousse, même date) ; — ορα ibid. 4 ; — αβιατ ibid. 8-9 ; — *Eliu 275-284* passim (ibid.) ; — *Iperesiu 279*. 10 (ibid.) ; — *Ilarinu 284*. 6 (ibid.) ; *ex anc ora ex anc die ex oc momento 286*. b. 3-4 ; *291*. a. 8-11, 10 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *ex oc die 287*. a. 12 (ibid.) ; — *os equos 289*. b. 4 (ibid.) ; — *oc te peto* ibid. b. 17 ; — *ex anc die ex oc momento 290*. b. 2 (ibid.) ; — *ex ac ora ex oc momento 292*. b. 2 (ibid.) ; — *ex anc die ex anc ora ex hoc momento 293* a. 8 (ibid.) ; — *abeant B.A.* 1910. II. a. 9-11 (ibid.) ; — *abes* ibid. b. 5 ; — *ex anc ora ex oc momento* ibid. 3-4.

Voici deux graphies inverses de ce phénomène : *hanimam 250* a. 17 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *hocidas B. A.* 1910. II. a. 4 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; cf. *hoccidit*, Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 81. Ces graphies font songer aux formes françaises *huit*, *huis*, *huître*, *huile*, où l'*h* initiale n'est pas historique ; mais il n'y a probablement aucun rapport entre ces formes françaises et les graphies inverses que nous venons de signaler, l'*h* de *huit*, etc., ayant été introduite, selon Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, I². p. 425, pour empêcher qu'on confondît *u* initial avec *v* consonne.

Enfin, nous trouvons une preuve indirecte de la disparition de *h* de la prononciation, dans la transcription de deux mots grecs, à l'intérieur desquels *h* a été placée à un mauvais endroit : *Acerushium* *250* a. 11 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Epaprhoditus* *215*. 1 (ibid. IIe-IIIe s.).

B. — SIMPLIFICATION DE CONSONNES GÉMINÉES ET GÉMINATION DE CONSONNES SIMPLES.

Entre le latin archaïque et le latin vulgaire, d'une part, et de l'autre le latin classique, on constate de notables différences dans l'emploi des consonnes doubles. Jusqu'à Ennius on ne note pas habituellement les géminées dans l'orthographe (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 125 ; Sommer, *Handb.*, p. 206). Plaute écrit des mots comme *bucca* et *penna* par une consonne simple, tout en considérant la première syllabe comme longue ; les anciennes inscriptions accusent aussi une grande incohérence dans l'emploi des consonnes doubles. Il en va de même dans les inscriptions vulgaires en général, et plus spécialement dans nos *tabellae defixionum*. Cependant, les quelques géminations de consonnes simples et les nombreuses simplifications de consonnes doubles que nous y constatons ne sont peut-être pas toutes des fautes, imputables à l'ignorance des graveurs, et nous verrons que certains cas de ces phénomènes correspondent à une prononciation ou s'expliquent par des raisons historiques.

a) *CC*.

1. Dans l'orthographe vulgaire, *cc* se réduisait à *c* en syllabe protonique, ex : *Sucesa* *227*. 3 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Sucesi* ibid. 7 ; — *ocidas* *286*. b. 6. 8 ; *287*. a. 12 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *hocidas B.A.* 1910. III a. 4 (ibid.). Quant à *bucas* *135*. a. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; *190*. 8 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.), il se pourrait que ce soit la forme normale de ce mot, devenu *bucca* par suite d'une ancienne prononciation *staccato* ; il se produisait, en effet, dans certains mots un redoublement de la consonne placée à la fin de la syllabe initiale et entre voyelles de timbre différent, dû à l'accent d'intensité initiale de latin prélittéraire (J. Vendryès, *Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin*, p. 118; M. Niedermann, *Précis de phonétique historique du latin*, p. 91-92).

bracias, *135*. a. 2 ; — *bracia* ibid. b. 2 ; — *bracia 190*. 10, qu'on lit sur les mêmes tablettes que *bucas*, sont peut-être des représentants des toutes premières transcriptions du grec βράχιον cf. *C.I.L.* I. 198 *bracio* ; de très bonne heure, après la syllabe initiale, on redoubla la sourde qui représentait l'aspirée grecque (J. Vendryès, *o. c.*, p. 116).

2. L'inverse $c > cc$ peut se produire en latin vulgaire sous l'influence de l'accent d'intensité renaissant (M. Niedermann, *Mélanges de Saussure*, p. 74). Cependant il ne faut considérer les exemples suivants que comme de simples dittographies, *c* s'y trouvant redoublé après consonnes, et tous provenant de tablettes carthaginoises, où les dittographies sont extrêmement fréquentes : *Merccuri 253*. 11. 14. 18. 21 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; *Vinccentζ[u]* ibid. 54 ; — *uinccantur* ibid. 52. 64 ; — *uinccant B. A.* 1906. II. 44.

b) *GG*.

Un cas de redoublement postérieur, dû à l'accent d'intensité nouveau : *coggens 251*. II. 10 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

Cf. App. Probi *aqua non acqua* (*ALL.* XI, p. 318) ; Sommer, *Handb.*, p. 204.

c) *TT*

1. *t t* se réduit à *t*, comme *cc* à *c*, en syllabe protonique ; ex. : *Atonitus 233*. 12 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

En revanche, dans : *literas 197*. 5 (Cumes, Ier s. avant J.-C.) ; *litera 221*. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), c'est la forme primitive que nous possédons, cf. *C.I.L.* I. 198. 34 *leiteras*, 207 *literai*, 208 (bis) *literai*, laquelle continua d'exister à côté de *littera*, dû à l'ancienne prononciation *staccato*.

2. L'accent d'intensité nouveau a causé probablement la gémination de *t* dans : *muttos 219*. a. 2 (Cartage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

d) *DD*

adicant 101. 12 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; même explication que pour *Sucesa*, *Atonitus*.

e) *PP*

aparitor 101. 3 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *supositos 289*. b. 20 (Sousse, IIIe s.) ; même explication.

f) *BB*

Le redoublement en *staccato* de *b* semble se produire de préférence devant certaines consonnes telle que les sonantes *r* et *l* (J. Vendryès, *o. c.*, p. 111) : *obbripilationis 140*. 9 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), pour *horripilatio*, v. p. 48 ; — *obblegate 268*. 1 (Sousse, IIIe s.), pour *obligate* v. p. 19.

g) *SS*

1. Dans la prononciation on ne distinguait plus depuis longtemps *ss* de *s*, et, dans l'écriture, *ss* n'était plus conservé au temps de Cicéron que par instinct étymologique ; avec l'Empire *ss* cessa de s'écrire après voyelle longue ou diphtongue (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 124 ; Sommer, *Handb.*, p. 208 et suiv.). Dans les inscriptions vulgaires, la quantité ayant disparu, la simplification de *s* géminée s'opère sans règle : *Narcisus 101*. 8 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *osu 135*. b. 2. et *ossu* ibid. a. 7 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; —*Dasi 197*. 1 et *Dassius* ibid. 2 (Cumes, Ier s. avant J.-C.); — *posit 221*. 4. 8 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *posint* ibid. 10 ; — *Sucesa 227*. 3 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *Sucesi* ibid. 6 ;— *necesitatis 250*. a. 29 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ;— *remise* ibid. b. 18 ; — *nouisima 303*. I. 1. 3. 5 ; II. 6. 8. 10 (ibid., IIe-III s. ap. J.-C.).

2. La géminée ayant disparu de bonne heure après consonne, ce ne sont que des dittographies que nous relevons sur des tablettes carthaginoises, où les géminations abusives sont fréquentes, v. p. 42 : *trassis pertransseas 250*. a. 17 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *urssos 253*. 12. 19. 51 (ibid. IIe s.) ; — *urssu* ibid. 20.

h) *MM*

imudauit 122. 7 (Mérida ?, IIe s. ap. J.-C.) ; — *comendo 190*. 5 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; cf. *Sucesa*, *Atonitus*, etc.

i) *NN*

1. *Anula Regula A. T.* 23. 6 (Trèves, IIIe-IVe s. ap. J.-C.) ; cf. *C. I. L.* XII. 3981 *Annula* ; — *anilum 106*. 3 (Lydney-Park, Ier s. ap. J.-C.), pour *anulum* ; *ănnulus* et *ānulus*, le premier dû à l'ancienne prononciation *staccato*, sont employés côte à côte dans la langue classique ; — la forme *Herenius*, qu'on lit sur la tablette *132* 5. (San Benedetto, dans l'ancien pays des Marses, Ier s. ap. J.-C.), alterne avec *Herennius*, comme *Cae-*

cina avec *Caecinna*, *Caesenius* avec *Caesennius*, *Pescenia* avec *Pescennia*, et le redoublement de l'*n* semble dû à l'intensité vocative, ce qui explique sa fréquence dans les noms propres ; — *cunus 135*. b. 6 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), serait la forme normale de ce mot s'il dérivait de **cus-no* ; s'il venait de **cut-no*, *cunnus* serait la vraie forme (J. Vendryès, *o. c.*, p. 122) ; quoi qu'il en soit, c'est la forme à redoublement qui est à la base de esp. *coño*, cat. *con*, fr. *con*, it. *conno* ; — *strena 137*. 2 (Rome, Ier s. avant J.-C.), base du v. fr. *estraine*, mais *strenna* a donné le fr. *étrenne*, it. *strenna*, sic. *strinna* ; — *anuuersariu 190*, 15 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; *anus* pour *annus* est fréquent sur les inscriptions vulgaires (Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 88 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 164), mais il n'est pas certain que ce soit la forme primitive devenue *annus* par suite de l'ancienne prononciation *staccato* (J. Vendryès, *o. c.*, p. 115) ; c'est à *annus* que remontent : esp. *año*, port. *anno*, prov. *an*, fr. *an*, it. *anno*.

2. Dittographie dans la tablette *253* de Carthage : *omnni 253*. 13. 20 (IIe s. ap. J.-C.).

En revanche, *n* géminée étant fréquemment réduite à *n*, nous pourrions considérer comme une graphie inverse : *connatus 134*. b. 2 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), pour *conatus*.

j) *LL*.

1. α) Une série de suffixes apparaissent en latin sous une double forme, probablement parce qu'il y a à l'origine deux séries de suffixes, ceux en *-ēla* < **es-la* et ceux en *-ella* ou *-illa* < **n̥-lā*, **l̥-lā*, **r̥-lā*. De là de fréquentes confusions entre *-īlus*, *-īla*, *-ēlus*, *-ēla*, *-ĭlius*, *-ĭlia*, *-ŭlus*, et *-illus*, *-illa*, *-ellus*, *-ella*, *-illius*, *-illia*, *-ullus* (J. Vendryès, *o. c.*, p. 114) ; cela explique peut-être les simplifications de *l* géminée dans les mots suivants : *capilo 135*. a. 3 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *mamilas*, *mamila* ibid. a. 4 ; b. 2 ; — *tabelas* ibid. a. 10 ; b. 8 ; — *merilas* ibid. a. 8 ; b. 3.

Du fait qu'on ne trouve de cas du suffixe *-illus* ou *-ellus* écrit par une *l* simple que dans une seule tablette, il ne faudrait pas conclure à un phénomène accidentel ou à une manie de graveur n'écrivant jamais *-ll-* ; en effet, on lit *collus* dans la même *defixio* a. 5, et des cas similaires s'observent ailleurs (Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 84 et suiv. ; Hoffmann, *de titulis*, p. 48 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 164).

β) Puis il se pourrait que, *l* devant *i* ayant un son palatal, ce

soit la raison pour laquelle cette *l* « *exilis* » s'est substituée parfois dans cette position à *ll*, qui est toujours palatal : *coligo* *303*. I. 2. 4. 6; II. 3. 5. 7 ; III.2 ; V. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *aligo*, ibid. II. 3. 5. 7 ; III. 2 ; V. 6 ; — *ilius* *190*. 5 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

De ce génitif, ainsi que du dat. sing., du nom. plur. masc. et du dat.-abl. plur. du pronom *ille*, la simplification de la géminée a pu se propager aux autres cas de ce pronom : *ilos* *111*. 10 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; — *ilud* *190*. 15 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *ilu* *219*. a. 1, pour *illum* (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *ilos*, ibid. a. 2, 13 ; mais *illos* ibid. a. 8 ; — *iloro* ibid. a. 13, mais *illoro* ibid. a. 4 ; — *ilos* *303*. I. 5 ; II. 6. 12 (ibid.).

2. Il ne semble pas que nous devions reconnaître l'inverse du phénomène précité, c'est-à-dire la présence de *l* géminée au lieu de *l* simple devant *i*, dans les cas suivants : *nollis* *106*. 7 (Lydney Park, Ier s. ap. J.-C.), pour *nolis* ; il y a eu probablement influence de la forme d'imparfait *nolles* ; — *delliga* *217*. b. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; le graveur a pu être influencé par *alliga* qui précède immédiatement ; — Σεξτιλλιος *270*. 5-6 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; le redoublement a peut-être eu lieu en vertu de l'intensité vocative (Sommer, *Handb.*, p. 202).

Voy. cependant App. Probi *caligo non calligo* (*ALL.* XI. p. 319).

Quant à : *ispiritalles* *253*. 65 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.), c'est l'acc. plur., probablement fautif, de *spiritalis*.

k) *RR*

Le nom de cheval : *Garulu* *276*. 15 ; *278*. a. 11 ; *282*. a. 16 ; *283*. a. 19 ; *284*. 10 ; *B. A.* 1906. II. 10. 28 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) est l'adjectif *garulus*, souvent écrit ainsi, si l'on en croit l'App. Probi *garrulus non garulus* (*ALL.* XI. p. 327) ; ce serait la forme normale, rattachée au gr. γῆρυς, dor. γᾶρυω par M. Vendryès, *o. c.*, p. 123, et qu'on retrouve dans certains dialectes : maced. *gări*, sursilv. *gari*, mil. *egari*. Dans la forme classique *garrulus*, le redoublement de l'*r* serait dû au fait que ce mot est une onomatopée (Sommer, *Handb.*, p. 203).

C. — CONSONNES COMBINÉES OU GROUPES CONSONANTIQUES.

1. Groupes de deux consonnes.

a) *Occlusive + occlusive.*

α) Une occlusive sonore devant sourde devenant sourde à son tour, le groupe *-dqu-* devint *-tqu-* dans la forme « recomposée » *Atquesitore* (pour *Acquisitorem*) *280*. 6 ; *281*. 6 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

Mais l'instinct étymologique peut aller à l'encontre de l'assimilation portant sur la sonorité, comme dans la graphie *scribtis 111*. 2 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.), refaite analogiquement sur le thème de présent ; cf. *scribta*, *scribsi*, *scribsimus*, *scribtis* qu'on lit sur des inscriptions d'origine gauloise (Pirson, *o. c.*, p. 60).

β) *-ct-*, à l'intérieur du mot, a abouti en latin vulgaire à *-t(t)-* par assimilation (Sommer, *Handb.*, p. 240) : *Adautus* (= *Adauctus*) *232*. 4 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; cf. *C.I.L.* VIII. 4157 ; — *ueturia* (= *uictoria* ?) *222*. a. 15 (ibid. IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

γ) *d* de préfixe *ad + p* aboutissait à *-pp-*, mais l'instinct étymologique rétablissait parfois la préposition sous la forme qu'elle avait en dehors de la composition, témoin *adpellari 129*. b. 8 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.).

b) *Occlusive + s.*

α) Devant *s* sourde, toute occlusive sonore devient sourde, par conséquent les formes suivantes sont phonétiquement correctes : *Opsecr[a] 220*. a. 3 ; b. 4 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *apsumatis 250*. a. 23 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *op[se]cro 289*. b. 3 (Sousse, même époque).

Les formes classiques où *b* a été rétabli devant *s* sont dues à des considérations étymologiques ou morphologiques, *p* et non *b* étant toujours prononcé en cette position ; cf. App. Probi *plebs non pleps* (*ALL.* XI, p. 326) ; *celebs non celeps* (ibid., p. 310 et 327).

β) 1. Le groupe consonantique *cs*, écrit sous cette forme dans la tablette de Pettau du IIe s. de notre ère : *deficsa sit P.* a. 3, mais généralement représenté par *x*, est noté *xs* dejà dans le sénatus-consulte des Bacchanales (*C.I.L.*, I² 581) et dans l'épi-

taphe d'un Scipion (ibid. 11), et cette graphie devient par la suite de plus en plus fréquente (voir pour la période républicaine Diehl, *Altlat. Inschr.* Index, p. 77, pour l'Empire Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 69-71 ; Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 160-164 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 165). La raison en est que la sifflante tendait de plus en plus à prévaloir et nous verrons que, en effet, elle a fini par s'assimiler l'occlusive.

Dans nos tablettes, on relève les exemples suivants : *uxsor J. H. T.* Pl. 1 ; Av. a. 2; Ves. a. 1 ; Aq. 1 (Rome?, Ier s. avant J.-C.) ; *101*. 5. 6 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *exse(a)t J. H. T.* Pl. 43 ; Av. a. 41.

2. L'assimilation du groupe *x* en *s(s)*, dont il vient d'être parlé, ne s'est opéré, à l'intervocalique, qu'à une époque relativement tardive (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* I, p. 350 ; Sommer, *Handb.*, p. 248). Nous n'en constatons que deux cas dans les tablettes de Bologne (?) d'une « epoca piuttosto recente », selon Olivieri, *Stud. it. di fil. class.* VII. 1899, p. 194, du IVe ou du Ve s. probablement : *usure* (= *uxorem*) *Ol.* 1 ; — *usore* ibid. 3.

γ) *d* + *s* sourde > *ts* > *ss* est une assimilation régulière (Sommer, *Handb.*, p. 248) : *ass[u]nt* (lecture de R. Wünsch) *99* (Kreuznach, Ier-IIe s.).

c) *Occlusive* + *nasale.*

α) *b* de préfixe *ob* s'assimilant à une *m* subséquente est une évolution vulgaire conforme à la règle générale (M. Niedermann, *Précis de phonétique historique du latin*, p. 112 et suiv.). Deux de nos tablettes portent : *ommutuerun 112*. 7 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; — *ommutescant 222*. a. 12 ; b. 5 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

β) *d* + *n* > *n(n)* et *g* + *n* > *nn* écrit *n(n)* dans l'orthographe vulgaire attestent aussi une assimilation régulière (M. Niedermann, *o. c.*, p. 112 et suiv.) : ανουντιο *231*. 6 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — [*c*]*onosca*[*s*] (= *cognoscas*) *153*. 3 (Rome, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *c*[*o*]*nati* (= *cognati*) *216*. 5 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

d) *Occlusive* + *liquide.*

α) *occlusive* + *l* :

1. L'assimilation de *b* à une *l* subséquente paraît tout à fait vulgaire dans les graphies : *Pulica* (= *Publica*) *135*. b. 1. 8. (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), cf. Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 123 ; — *oligo* (= *obligo*) *219*. a. 3 (Carthage, même époque).

2. La préposition *ad* en composition avec *ligare* s'assimilait dans son second élément, et on lit *alligare* sur de nombreuses tablettes, p. ex. *217*. a. 4; b. 2. 6 ; *276*. 22 ; *277*. 11, etc. Mais on trouve aussi la forme recomposée : *adligate 218*. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

β) *occlusive + r :*

b + r aboutissait à *rr*, comme p. ex. dans *surripere* qui remonte à **sub-rapere*. Le phénomène de la recomposition pouvait dans certains cas rétablir le *b*, et c'est ce qui s'est produit, mais à faux, dans le mot : *obbripilationis 140*. 9 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), qui représente (*h*)*orripilationis* (pour le redoublement du *b*, v. p. 43). En effet, le graveur de la tablette en question a vu mal à propos, dans le groupe (*h*)*orr-*, le résultat d'une assimilation de *obr-*. Notre exemple n'est d'ailleurs pas isolé, on lit *obripilatio* chez Cassius Felix, *de Medicina* XXI et dans la traduction latine de Soranus publiée par Valentin Rose, II. 2. 17 ; II. 23. 73 (M. Niedermann, *Mélanges de Saussure*, p. 72 et suiv.). M. Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule,* p. 107 et suiv., a trouvé un cas analogue de fausse recomposition dans une inscription chrétienne *C.I.L.*, XIII. 2477 †, où on lit *sublecetauet* pour *sollicitauit*.

Remarque. — Nous avons affaire à une assimilation graphique dans le nom propre : *Callicraphae 217*. a. 6 ; b. 8 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

e) *Occlusive + i̯.*

1. Dans le groupe *ci* devant voyelle (= *ci̯* en latin vulgaire), le point d'articulation de *c* était très voisin de *t* ; dès lors *ci* eut une tendance à se confondre avec *ti* (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 102 ; Sommer, *Handb.*, p. 219), et c'est ainsi que nous avons, dans une tablette de Rome du IIe ou du IIIe s. de notre ère : *Praestetium 140*. 14, à côté de *Praesetecium* ibid. 17-18 pour **Praesteticius*.

Une preuve inverse de cette confusion se lit sur une tablette de Bologne (?) du IVe ou du Ve s. de notre ère : *tercianas Ol.* 4. 2.

Pour des confusions analogues dans les parlers de la Normandie et du Morvan, cf. Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* I., p. 429.

2. α) *T* devant *i* en hiatus (= *i̯*) a pris un son sibilant. On trouve de nombreux exemples de ce phénomène, dit d' « assibilation », à partir du IVe et du Ve s. de notre ère (Schuchardt, *Vok.* I, p. 152 ; Sommer, *Handb.*, p. 218).

Sur deux tablettes de Carthage, datant, la première du IIIe s., la seconde du IIe s. ap. J.-C., l'emploi de la lettre *z* ou ζ après *t*

trahit une tentative de représenter *ti* devenu sibilant : *Tziolu 248*. a. 3 ; — *Tzelica* ibid. a. 4 ; — *Vincentzus Tzaritzo 253*. 10. 20. 49. 53 ; — *Vincentzo Tzaritzoni* ibid. 11-12 ; 17. 19. 39. 41. 43. 50. 53. 54. 55. 57. ; — *ampitzatru* ibid. 10. 17. 42. 56.

Cf. App. Probi *theofilus non izofilus* (*ALL*.XI., p. 308).

β) La tablette *253* renferme en outre un exemple d'assibilation de *di*, transcrit par *zi* (cf. OZE = *hodie*, *C.I.L.*, VIII. 8424, SOMMER, *o. c.*, p. 219) : *zie 253*. 10. 13. 18. 20. 42. 62.

Pour l'extension du phénomène de l'assibilation dans la Romania, cf. BONNET, *Grég. de Tours*, p. 170 ; HAAG, *Fredeg*, p. 865 ; PIRSON, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 72 ; CARNOY, *Lat. d'Espagne*, p. 148 ; HOFFMANN, *de titulis*, p. 52-54, et pour l'évolution romane postérieure MEYER-LÜBKE, *Gr. d. rom. Spr.* I, p. 427 et suiv. ; *Einführung*, p. 153 et suiv.

f) *Occlusive* + *v*.

Devant *v* ou *f*, dans le latin archaïque, le préfixe *ad-* devenait *ar-*. Des exemples de ce traitement se trouvent dans le sénatusconsulte des Bacchanales de l'an 186 avant notre ère. Cette prononciation, qu'observaient seuls les « antiquissimi », selon Priscien (I. p, 32. 2. H.) avait complètement disparu au cours du IIes. av. J.-C. (LINDSAY, *Lat. Spr.*, p. 325 et 328 ; SOMMER, *Handb.*, p. 264). Ce ne peut donc être qu'à un caprice archaïsant de graveur que nous devons les graphies : *aruosaria*, *aruosarius 133*. 4. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

REMARQUE. — *aruo* [*cati ?*] *221*. 10 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) nous paraît dû à une erreur de lecture ; on lit *aduocati* à la ligne 4 de la même tablette.

g) *S* + *consonne sourde*.

S implosif disparu devant consonne sonore déjà dans le latin prélittéraire, manque parfois devant une occlusive sourde dans les textes vulgaires (SCHUCHARDT, *Vok.* II, p. 355-359), mais il est difficile d'attribuer une valeur phonétique aux exemples de ce genre. Voici ceux qu'on trouve dans nos tablettes : *Fautus 96*. b. 3 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.), où R. Wünsch lit d'ailleurs *Faustus* ; — *repodere repoderi rep*[*ondere*] *303*. I. 3. 5. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *r*[*e*]*podere r*[*e*]*po*... ibid. II. 6 ; VI. 2.

h) *Liquide* + *occlusive*.

La liquide *r* devant occlusive, étant faiblement articulée,

disparaît parfois de l'orthographe vulgaire (LINDSAY, *Lat. Spr.*, p. 111 ; SOMMER, *Handb.*, p. 236 ; HOFFMANN, *de titulis*, p. 29). Nous en relevons un exemple : *uitucolu* (= *uertucolum*, voy. p. 14) *190*. 8-9 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

i) *Nasales devant occlusive, f et s.*

1. Confusion de nasales implosives.

α) devant occlusive :

En latin, comme en grec et beaucoup d'autres langues encore, chaque occlusive n'admettait phonétiquement devant elle que la nasale de même organe, c.-à-d. toute nasale prenait le son *m* devant *b*, *p*, le son *n* devant *d*, *t* et le son *ŋ* devant *g*, *c*, *gu*, *qu* (M. NIEDERMANN, *Précis de phonétique historique du latin*, p. 123 et suiv.), *ŋ* étant transcrit par *n* dans l'alphabet usuel, en l'absence d'un signe spécial. Toutefois, des graphies étymologiques telles que *conprehendo*, *inpetus*, *septemdecim*, *quamdiu*, *quicumque*, *tamquam* étaient fréquentes. Or, sous ce rapport, l'orthographe vulgaire différait sensiblement de celle de la société cultivée. D'une part, celle-là gardait la graphie phonétique où celle-ci préférait la notation analogique, ex : *quicunque* *286*. b. 2 ; *292*. b. 1 ; *293*. a. 7 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *cuiqunque* *291*. b. 1 (ibid.).

D'autre part l'homme du peuple affectait les formes « recomposées » où l'orthographe classique s'en tenait à la graphie phonétique, ex. : *inplicetur* *233*. 31 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *inplico* *248*. a. 13 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — ινπλικατε *252*. 11 (ibid., IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *an[pit]eatro* ibid. 2-3 ; — ινπλικητουρ ibid. 36 ; — *inplicate* *253*. 18. 50 (ibid., IIe s. ap. J.-C.).

Parfois même l'orthographe populaire faisait des recompositions à faux, ex. : *menbra Ol.* 2. 16 (Bologne ?, IVe-Ve ap. J.-C.) ; — Πονπωνια *252*. 35 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *tenpus* *289*. b. 18 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Canpana* *295*. 21 (ibid.) ; — *uolumtatem* *268*. 2 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *demamdo B. A.* 1910. II. b. 2 (ibid.).

Le cas de : *inpod[i]sate* *243*. 18. 20 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) est douteux en ce sens qu'on peut se demander si, ici, la « recomposition » est d'origine latine ou si le verbe en question fut emprunté au grec sous la forme ἐνποδίζειν, les phénomènes dont il vient d'être parlé étant également attestés en grec.

β) devant f :

Pour rendre compte des formes *confluont* et *conflouont* qui voisinent l'une avec l'autre dans la *Sententia Minuciorum* de

l'an 117 avant J.-C. (*C. I. L.* I², 584), l'on admet généralement que *f*, après avoir été bilabiale jusque là, était en train de se transformer en un son labiodental. *Comfluont* s'expliquerait par la prononciation bilabiale, *conflouont* par la prononciation labiodentale. Mais il semble plus juste de considérer la graphie *conflouont* comme représentant la prononciation lettrée et *comfluont* la prononciation populaire, de même qu'en allemand moderne un mot comme *fünf* dans le parler familier sonne souvent *fümf* (Sommer, *Handb.*, p. 192). Cette manière de voir paraît être confirmée par le fait que la graphie *-mf-* pour *-nf-*, pendant les siècles suivants, ne se trouve guère que dans des textes vulgaires (listes d'exemples chez Seelmann, *Aussprache*, p. 277 et suiv. ; *ALL.* XI, p. 319, note 126 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 164). Ainsi s'explique : *eimferis* pour *inferis 137*. 1, sur une lampe en terre cuite trouvée à Rome et datant du ᵢᵉʳ s. avant notre ère.

2. Chute de nasales implosives.

α) devant occlusive :

Devant les consonnes occlusives des trois ordres, les nasales, du moins dans le langage familier et populaire, semblent avoir été très faiblement articulées (Schuchardt, *Vok.* I, p. 105-112 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 94 et suiv. ; Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 172 ; Hoffmann, *de titulis*, p. 28 ; Sommer, *Handb.*, p. 238). De là leur suppression fréquente dans les textes vulgaires, ainsi que des contrépels consistant dans l'insertion d'une nasale « irrationnelle » devant une occlusive. Voici les exemples fournis par nos tablettes :

Devant occlusive gutturale : *liguam J. H. T.* Av. a. 25 (Rome?, ᵢᵉʳ s. avant J.-C.) ; — *licua 134*. b. 2 (Mentana, ᵢᵢᵉ-ᵢᵢᵢᵉ s. ap. J.-C.) ; — *sactitates* (= *sanctitatis*) *190*. 1-2 (Minturnes, ᵢᵉʳ s. ap. J.-C.) ; — *sactu* (= *sanctum*) ibid. 15 ; *sactus* est attesté en Afrique (Hoffmann, *o. c.*, p. 28, n. 1) ; c'est aussi l'ancêtre de gallois *saith* ; — *ligua 303*. I. 2 ; II. 5 ; V. 6 (Carthage, ᵢᵢᵉ-ᵢᵢᵢᵉ s. ap. J.-C.) ; — *liguas* ibid. II. 2.

Contrépels dans des tablettes d'Afrique : *Cartanginis 253*. 10 (Carthage, ᵢᵢᵉ s. ap. J.-C.) ; — *ninquet* (= *ne quid ?*) *303*. II. 8 (ibid., ᵢᵢᵉ-ᵢᵢᵢᵉ s. ap. J.-C.) ; — *ex anc ora ex anc die* 286. b. 3-4 ; *291*. a. 8-10 ; *293*. a. 8 (Sousse, ᵢᵢᵢᵉ s. ap. J.-C.) ; — *ex hanc die ex hanc ora 293*. b. 3-5 (ibid.) ; — *ex anc die B. A.* 1910. II. b. 3 (ibid.).

Nous verrons (Syntaxe, II, 1, b) qu'il est plus plausible de considérer ces trois derniers exemples comme des contrépels que comme des cas de confusion syntaxique. Notons encore l'intéressante correction : *ex anc die 290*. b. 2 (ibid.).

Devant occlusive dentale : *Valetis* (= *Valentis*) *98*. 1 Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *mateliu* (= *mantelium*) *104*. 1 (Bath, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *detes* (= *dentes*) *135*. b. 1 (Mentana, même époque) ; — *comedo* (= *commendo*) *190*. 15 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *frute* (= *frontem*) ibid. 7 ; cf. Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 172, 7° ; — *metu* (= *mentum*) ibid. 8 ; — *itestinas* ibid. 10 ; — *uetre* (= *uentrem*) ibid. 10 ; — *dabescete* (= *tabescentem* ?), ibid. 14 ; — *mado* (= *mando*) *197*. 7 (Capoue. Ier s. avant J.-C.) ; — *p[o]ssit* (= *possint*) *220*. b. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Bladus* (= *Blandus*) *233*. 14 (ibid. IIe s.) : — *idie* (= *in die*) *248*. b. 3 (ibid. IIIe s.) ; — *eatem* (= *eandem*) *250*. b. 8 (ibid.) ; — *repodere* (= *respondere*) *303*. I. 3 (ibid. IIe s.) ; — *repoderi* (= *responderi*) ibid. I. 5 ; — *r[e]podere* (= *respondere*) ibid. II. 6 ; — *ate me* (= *ante me*) *265*. b. 4 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *demado* (= *demando*) *268*. 2 (ibid.) ; — *possit* (= *possint*) *295*. 17 (ibid.) ; — *mado* (= *mando*) *297*. 4 (ibid.)

Graphie inverse : ρεσπιχιαντ (= *respiciat*) *252*. 37 (Carthage, IIe-IIIe s.).

Devant occlusive labiale : *cupede* (= *compedi*) *140*. 15 (Rome, même époque) ; — *ublicu* (= *umbilicum*) *190*. 11 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

β) devant *f* et *s* :

Devant les spirantes *f* et *s*, les nasales s'amuïssaient phonétiquement avec allongement compensatoire d'une voyelle brève précédente (Sommer, *Handb.*, p. 245 et 249). Pour l'*f*, cela nous est prouvé par des graphies comme *dii iferi 190*. 1. 4. 14 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.), et autres analogues (v. Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index p. 164, dont quelques-unes avec le signe de l'apex sur la voyelle précédente), et par le témoignage des langues romanes : prov. *efflar*, *efern*, *efan*, picard *efant*, ret. *ufflor*, *uffiem*, *uffont* (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* I, p. 408-409) ; pour l'*s* par l'abréviation constante *cos* pour *consul*, par le témoignage des grammairiens (cf. Quintilien, *Inst. or.* I. 7. 29 : *consules exempta n littera legimus* ; Append. Probi. *ALL.* XI, p. 323, *tensa non tesa*), par le témoignage des langues romanes, qui supposent des prononciations comme *tēsa*, *spōsa*, *īsula*, enfin par de nombreux textes épigraphiques et manuscrits, où la nasale n'est pas écrite devant *s*, ou, au contraire, se trouve ajoutée à faux dans cette position (contrépels).

Voici les exemples de cette chute que fournissent nos tablettes : *Pudes* (mais *Pudentis*, même ligne) *101*. 9 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *traspecti* (= *transfixi* ?) *112*. 4 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; — *ages* (= *agens?*) *197*. 4 (Cumes, Ier s. avant

J.-C.) ; — *trassis* (= *transis*) *250*. a. 17 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *isapientiam* (= *in sapientiam*). *268*. 1 (Sousse, même époque) ; — *Castrese* (= *Castrensem*) *B. A.* 1906. I. 3 (ibid., IIe s.).

Contrépel : *occansio 140*. 12. (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; cf. App. Probi *ALL.* XI, p. 319 *occasio non occansio*.

Quant à *conuersans 233*. 28-29 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.), c'est bien au participe que nous avons affaire ici, et non à *conuersas*, selon J.-B. Pouquens, *Syntaxe des Inscr. lat. d'Afrique*, p. 94, v. ci-dessous Syntaxe, III, f.

j) *Nasale + liquide ou nasale.*

α) Une nasale devant *l* ou *r* s'assimilait en *l* ou *r*, mais ici aussi nous assistons, dans le parler vulgaire, à des faits de « recomposition » (Sommer, *Handb.*, p. 264 et suiv.), ex. : [*c*]*onlega*[*m*] *250*. b. 11 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — [*c*]*on-r*[*u*]*ant 100*. a. 6 (cependant Wünsch a lu ici *corripiant*) (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.).

β) *in-* devant *m* assimilait son second élément en *m*. Nous relevons ici un nouveau cas de « recomposition » : *inmittas 266*. 2 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

k) *Liquide + v.*

D'après les recherches de M. Parodi, *v* devenu spirant vers la fin du Ier s. ap. J.-C. se transforma par la suite en *b* après les liquides *r* et *l*. De là les graphies : σολβαντουρ *252*. 38-39 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — νερβια ibid. 41, où il ne s'agit pas d'une simple confusion de *b* et de *v*, mais bien du passage phonétique de *v* spirant à *b*, ainsi que l'attestent le parfait *ferbui* de *feruēre*, puis des formes romanes comme fr. *courber*, du lat. *curuare*, et l'Appendix Probi *alueus* non *albeus* (*ALL.* XI, p. 311).

2. Groupes de trois consonnes.

a) *Deux consonnes + occlusive.*

α) Une occlusive gutturale placée entre *n* et occlusive dentale tombait phonétiquement (M. Niedermann, *Précis de phonétique historique du latin*, p. 136 et suiv.) ; le processus est *nkt* > *nt* > *nt* ; ex. : *Santius 102*. a. 1. (Kreuznach, Ier-IIe ap. J.-C.) (lecture de Wünsch) ; — *Auricinta* (= *Auricincta*) *141* (Rome, IIIe s. ap. J.-C.).

Il semble que, dans ce groupe, même après la chute de l'occlusive gutturale, la nasale conservait encore le timbre guttural; il faut voir probablement une tentative de figurer la prononciation *santus* dans la graphie : *sangtus* *251*. II. 16 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

La prononciation vulgaire *santus* ou *santus* est attestée par esp. port. *santo*, ital. *santo* ; par instinct étymologique la langue littéraire rétablissait en revanche le *c*.

β) Dans le groupe *-mpt-* l'occlusive labiale étant en position faible et dès lors articulée peu nettement, il y eut hésitation sur sa notation graphique ; dans un cas l'on trouve *b* au lieu de *p* : *χambtηras* (gr. καμπτήρας) *295*. 21 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

γ) Dans le groupe *-rs-* suivi de *-t-*, *r* s'assimilait à l'*s*, puis la géminée qui en résultait se simplifiait (M. Niedermann, *o. c.*, p. 134 et suiv.) ; *-rst-* > *-sst-* > *-st-* dans les mots : *Supestianu* *275*. 2. 21 ; *276*. 3 ; *277*. 3 ; *278*. a. 14 ; *279*. 2 ; *280*. 2 ; *282*. a. 3. 19 ; *283*. a. 3 ; *284*. 2 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Supestite* *275*. 3. 23 ; *276*. 4 ; *277*. 4 ; *278*. a. 15 ; *279*. 5 ; *282*. a. 20 ; *283*. a. 4 ; *284*. 3. 18. 22 ; *B. A.* 1906. II. 6. 24 (ibid.). Cf. *tostus* de * *torstus*, part. p. de *torreo* pour * *torseo* (Sommer, *Handb.*, p. 256) ; *superstes* dans la langue classique est une forme refaite sous l'influence de l'instinct étymologique.

δ) *-cst-* (ou *-cstr-*), écrit *-xt-* (ou *-xtr-*), aboutit à *-st-* (ou *-str-*) par assimilation de *c* à *s* subséquente et simplification de la géminée résultante (Sommer, *Handb.*, p. 257). Nous possédons un exemple de cette évolution dans le nom de cheval : *Destroiugu* *275*. 5 ; *284*. 4 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — ainsi qu'une graphie inverse : *mextum* (= *maestum*) *250*. b. 4 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

b) *Deux consonnes + s.*

α) Lorsque la préposition *ex* entrait dans la composition d'un mot commençant par *s*, il y eut phonétiquement réduction de *-ss-* à *-s-*, c'est-à-dire que *exsecare* se prononçait *execare*, *exsistere* devenait *existere*, etc. L'orthographe classique, toutefois, préférait généralement *exsecare exsistere* pour des raisons d'ordre étymologique, tandis que l'orthographe vulgaire transcrivait plutôt phonétiquement *execare*, *existere*. Nos tablettes offrent trois cas de ces graphies phonétiques : *exiliatos exipilatos*, pour *exsiliatos exsibilatos*, selon Löfstedt, *Eranos*, vol. VII. Uppsal. 1907, p. 115 et suiv. *248*. a. 7-9 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Exuperatore* *281*. 5 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

β) Des formes comme *controuosias*, *susum*, *suso* de la *Senten-*

tia Minuciorum de l'an 117 avant J.-C., montrent que *r* devant *s* pour *ss* s'assimilait à *s* ; le résultat était *ss* ou *s* ; de même *pessum*, *suasum*, *dossum* à côté de *dorsum* (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 109 ; Sommer, *Handb.*, p. 258). Ainsi s'expliquent : *aruosaria aruosarius 133.* 4. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap.J.-C.) Il est à noter au surplus que dans certains mots le latin vulgaire assimilait une *r* à une *s* subséquente (Sommer, *Handb*, p. 244).

c) *Deux consonnes + liquide.*

b, dans les groupes consonantiques *-mbl-*, *-mbr-* disparaissait parfois (Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 93 ; Hoffmann, de *titulis*, p. 30 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.*, p. 24, n° 244) ; cette disparition n'est pas à proprement parler phonétique : elle est la contre-partie exacte de la tendance, par suite d'un relèvement prématuré du voile du palais, à insérer un *b* entre *m* et *l*, *m* et *r*, tendance dont on trouve quelques traces dans le latin postérieur : *Cambrianus* I. N. 2383 ; *Nembroth* Isid. Or. XV. 14 (Schuchardt, *Vok.* I, p. 150), et surtout dans le français *nombre* < *num'ru*, *chambre* < *cam'ra*, etc. Comme il s'agissait, dans les mots de cette catégorie, d'une évolution nettement vulgaire, les gens qui s'appliquaient à bien parler cherchaient à éviter le relèvement prématuré du voile du palais dans le passage d'une *m* à *l* ou à *r* et, dès lors, en arrivaient à supprimer *b* entre les sons en question même là où il avait une raison d'être étymologique : *umlicus* (= *umblicus*) *135.* a. 4 ; b. 6 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *memra 134.* b. 1 (ibid.) ; *190.* 5 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.). Le sens indique bien ici que ces dernières graphies représentent *membra*, et non des contractions de *memoria*, ainsi que M. Hoffmann, *de titulis*, p. 7, a interprété *memra* sur une inscription de Carthage (*C. I. L.* VIII. 9852, cf. p. 2059).

D. — ÉVOLUTION DES CONSONNES FINALES.

1. Consonnes finales simples.

a) *T.*

A la 3e personne du sing. *-t* manquant parfois après voyelle dans des inscriptions d'Afrique (Hoffmann, *de titulis*, p. 24), c'est peut-être une 3e personne du sing. du parfait (sans redoublement) du verbe *parĕre* qu'il faut reconnaître dans : *qun peri*

Bonosa (= *quam peperit Bonosa*) *268*. 2 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

b) *D*.

Suivant que l'initiale du mot suivant était sonore ou sourde, *-d* demeurait sonore ou devenait sourd. De là des doublets comme *ad* et *at*, *apud* et *aput*, *sed* et *set*, *quod* et *quot*, etc. (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 160 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 65 ; Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 173 et suiv. ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 164). Toutefois la répartition primitive de ces doublets a été modifiée par la suite, les formes antévocaliques étant parfois aussi employées devant initiale consonantique et vice-versa ; nous trouvons dans nos tablettes : *at Proserpina 111*. 14 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; — *at me 230*. a. 2 (Carthage, même époque) ; *265*. a. 9 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *at Tartara 300*. b. 8 (Constantine, même époque) ; — *aput uostrum 129*. a. 9 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; — *aput M. Licinium 139*. 9 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *aput... 217*. a. 9 ; *223*. a. 7 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; σεθ αμορε *270*. 17 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *set cadant 275*. 31 (ibid.) ; — *set moueant 288*. b. 7 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *set...* ibid. 12 ; — *set equos 289*. b. 14 (ibid.) ; — *quot mihi 122*. 5 (Merida ?, IIe s. ap. J.-C.) ; — *quit sibi J. H. T.* Pl. 30 ; Av. a, 30 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *quit...* ibid. Ves. a. 31 ; — *quit sentire* ibid. Av. a. 29 ; — *quit possit 219*. a. 6 (Carthage, II-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *ne quit repodere 303*. I. 3 ; II. 6 ; VI. 2 (ibid.) ; — *quit... ne quit...* ibid. IV ; — *quit possi[nt]* ibid. II. 4 ; — *ninquet...* (= *ne quid* ?) ibid. II. 8 ; — *aliquit se J. H. T.* Pl. 28 ; Ves. a. 29-30 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — αλιουτ... *267*. 21 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

Remarque. — Par analogie avec la préposition, le préfixe *ad-* apparaît lui aussi sous la forme *at-* : ατιουρο *231*. 20 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *ati[ouro] 248*. a, 1 (ibid. IIIe s. ap. J.-C.).

c) *S*.

La question du traitement de *s finale* en latin a reçu un certain nombre de solutions que nous examinerons rapidement.

Ce phénomène semble, en finale, avoir été tout près de disparaître ; mais il se rétablit vers le Ier s. avant notre ère. Pour M. Havet, l'*s latin caduc*, Etudes romanes dédiées à Gaston Paris, p. 303-329, ce rétablissement serait dû à une préférence des poètes pour la coupe après le 4e pied dans les vers hexa-

mètres, et pour M. Leo, *Plautinische Forschungen*, p. 224-301, Ennius aurait rétabli l'usage de *s* finale devant voyelle pour éviter l'hiatus ; c'est par cette voie que *-s* aurait été préservée de la disparition.

Mais ces deux savants se sont attachés trop exclusivement aux données fournies par la métrique, ce qui les a empêchés de donner une solution pleinement satisfaisante. Les éclaircissements définitifs semblent avoir été apportés par les travaux de Mlle C. Proskauer et de M. C. Juret.

Mlle C. Proskauer, *Das auslautende -s auf des lat. Inschriften*, Strasbourg, 1910, p. 10 et suiv., a établi que *-s* finale dans les inscriptions latines antérieures à 200 av. J.-C. est plus souvent omise qu'écrite lorsqu'elle était précédée de *ŏ*. Après une voyelle brève autre que *ŏ*, *-s* dans ces mêmes inscriptions ne manque que d'une manière exceptionnelle ; après voyelle longue, la chute de *s* est à peu près inconnue. Dans les inscriptions postérieures à l'an 200 av. J.-C., *-s* est rétablie partout, *-ŏ* étant devenu *-ŭ*, et *s* après *-ŭ* s'étant maintenue. En outre, la chute de *-s* a eu lieu aussi bien devant initiale vocalique que devant initiale consonantique du mot suivant. Ceci est en contradiction avec la règle donnée par Cicéron (*Orator* 48, 161), basée évidemment sur la prosodie archaïque, suivant laquelle *-s* de finale *-us* tombait à moins d'être suivie de voyelle. C'est que, selon M. Juret, *Dominance et résistance*, p. 93, les finales en *-ŏ* ne faisaient plus partie de la langue courante à l'époque où les poètes écrivaient, et, la chute de *-s* n'existant plus alors qu'à l'état de souvenir, les poètes se sentaient libres de lui donner la portée qui leur convenait. Mais, selon l'explication ingénieuse de M. Juret, il ne faudrait pas voir un processus phonétique dans la disparition de *-s* après *ŏ* dans les inscriptions d'avant 200 av. J.-C., mais un **fait morphologique**. *bonŏ* au lieu de *bonŏs* s'expliquerait par l'influence du féminin *bonă* ; parce qu'à l'accus. *bonăm* correspondait le nom. *bonă*, l'on aurait créé, à côté de l'accus. *bonŏm* un nom. *bonŏ*. Cette hypothèse très séduisante a priori étant donnée l'association étroite qui existait entre la flexion des thèmes en *-ā-* et celle des thèmes en *-ŏ-* rendrait bien compte aussi du fait que dans les substantifs en *-ŏs* l'*-s* tombait beaucoup plus souvent lorsque la désinence était précédée de *i* que lorsqu'elle était précédée d'une consonne. Les noms en *-ios*, en effet, sont très souvent des noms propres ayant un féminin en *-ia* à côté de la forme masculine : *Fourios* : *Fouria*. Toutefois l'action analogique dont il vient d'être parlé semble n'avoir été que partielle ; la désinence en *-ŏs* gardait son *-s* dans une certaine mesure

et se présentait tantôt sous la forme *-ŏs*, tantôt sous la forme *-ŏ*. *-ŏs* devint *-us* par la suite, tandis que *-ŏ* ne changeait pas. A l'accus. *bonum* correspondait dès lors un double nominatif *bonŭs bonŏ*. Or, on voit facilement que la seconde de ces formes n'était pas viable, et de fait au IIe s. avant notre ère le nom. avec *-s* s'est substitué partout à son doublet sans *-s*.

Cependant, selon G. Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, p. 231 et suiv., les nominatifs du type *dominŏ* n'auraient jamais cessé d'être, en Italie, les formes dominantes, et *domīnŭs* n'eût jamais pénétré dans le parler vraiment populaire, sauf en Gaule, où l'adoption de la forme classique *dominus* était favorisée par le fait que le gaulois avait conservé intact le nom. en *-ŏs* et que, d'une manière générale, *-s* finale avait persisté dans le domaine celtique.

Or, dans les inscriptions en latin vulgaire des temps de l'Empire, *-s* est en effet absente dans bien des cas (listes d'exemples pour Pompéi chez F. C. Wick, *La fonetica delle iscrizioni parietarie Pompeiane*, Naples, 1905, p. 42 et suiv. ; pour la Gaule chez Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 101 et suiv. ; pour l'Espagne chez Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 179-199 ; pour l'Afrique chez Sittl, *ALL.* II, p. 566 ; pour toutes les parties de l'Empire romain chez Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 165). Mais ces cas de chute d'*s* finale ne sont point réservés à la position après *ŏ* ; ils se produisent au contraire après n'importe quelle voyelle, brève ou longue ; comp. *Quartionis fulloni C.I.L.* XI. 6078 ; *messe* pour *menses* ibid. VI. 22400 ; XII 1416 et ailleurs ; *ualia* pour *ualeās* ibid. IV. 2260 ; *filio meos* ibid. IX. 1938. Il s'ensuit que cette omission d'*-s* dans les inscriptions de l'Empire, quoi qu'il faille en penser d'ailleurs, n'a en tout cas aucun rapport avec la disparition d'*-s* après *ŏ* au nom. des thèmes de la 2e décl. de l'ancien latin.

L'étude de nos tablettes, très vulgaires et d'origines très diverses, peut apporter une intéressante contribution à la question d'*s* finale. Mais nous croyons nécessaire de discuter chaque cas isolément pour faire au besoin le départ entre ce qui est accident et ce qui est d'ordre général.

Dans la tablette découverte à Bath en Angleterre, dont l'interprétation proposée par Zangemeister et Huebner est problématique (les mots, en effet, d'après eux, doivent être déchiffrés de droite à gauche), nous constatons que sur 6 noms propres en *-us* et un en *-is*, un seul a perdu son *-s* : *Anniu uel Exsupereus* 104. 4 (IIe-IIIe s. ap. J.-C.). — *Porcellus molo medicu Ol.* 1. 6-10. (Bologne IVe-Ve s. ap. J.-C.), mais *Porcellus molo medicus* ibid.

4. 4. — Une tablette de San Benedetto dans l'ancien territoire des Marses, qui renferme 11 noms propres en *-us* avec *s* finale conservée, porte le nom. sing. : *Leonida 132*. 2 (Ier s. ap. J.-C) ; mais les noms propres grecs en *-ας* prenaient souvent en latin la désinence *-a* au nom. ; *Leonida*, en tant que nom. sing. est d'ailleurs souvent attesté (Neue, *Formenl.*, I, p. 60). — Dans : *capilo caput pedes 135*. a. 3 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), il n'est pas certain que *capilo* représente *capillos* ; il est même bien plus probable qu'il est pour *capillum*, la même tablette portant *oculos*, *dicitos*, *oclos*, etc. toujours avec *-s* ; — *bracia uenter mamila* ibid. b. 2 ; *mamila* est à la marge, et on lit *mamilas* ibid. a. 4 ; — *Rufa Pulica* ibid. b. 1 et *Rufas Pulica* b. 7 (= *Rufas Publicas*). Les gén. en *-as* sont d'origine dialectale et dès lors l'absence partielle de l'*s* finale ne saurait rien prouver pour le latin. — *planta* | *190*. 12 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) est pour *plantas* ; mais il est à noter que le mot termine la ligne, et qu'à cette place les pertes ou omissions sont fréquentes. — *Sextiu Tabsi* (?) *195*. 6 (Capoue, Ier s. ap. J.-C.) n'est pas sûrement un nominatif ; l'état de la tablette ne permet pas d'en décider. — *morbu* ibid. 5-4, s'explique sans doute par une omission marginale ; le graveur, après avoir écrit *mor* à la fin de la ligne 5, a voulu se servir du très petit espace qui restait à la ligne 4 pour terminer le mot, mais n'a pu écrire que *bu*. — *aduersu Atlosa 219*. a. 2 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; cette tablette ne renferme pas d'autre cas de chute de *-s*. — Μαρ[τ]ιαλιχι χουεμ. πεπεριτ... *231*. 13-14 (ibid. IIe s. ap. J.-C.), au lieu de *Martialicis*, gén. hétéroclite de **Martialix* (v. p. 75). — *Et agitatore Clarum et Felice(m) 286*. b. 6 (Sousse, IIIe ap. J.-C.) ; — *ocidas collida neque*... ibid. b. 8-9 ; — *noli meas spernere uoce set equos 289*. b. 14 (ibid.) ; la chute de *-s* de *uoce* s'explique peut-être par l'*s* initiale du mot suivant (cas d'haplographie) ; — *ex uite temporibu deum B. A.* 1910. II. b. 8-9 (ibid.), seul cas, dans cette tablette, d'*-s* caduque ; — *ne currere possi(n)t crastini et perendinic cir[cens]ibus 295*. 17-18 (ibid.) ; *crastini* est d'autant plus surprenant que les autres dat.-abl. plur. en *-is* qu'on lit sur cette tablette gardent tous leurs *-s* ; *c* pour *-s* dans *perendinic* s'explique soit par assimilation du *c* initial du mot suivant, soit par l'influence de l'alphabet grec employé partiellement dans cette tablette, le sigma épigraphique (C) et le *c* latin ayant une forme identique.

La conclusion à tirer des 18 cas de chute de *-s* réunis ici, n'est pas douteuse. Que signifient, en effet, ces 18 cas en regard des 650 cas de chute de *m* finale que nous aurons à constater ? Et

d'ailleurs, ils peuvent s'expliquer par des chutes marginales (*mamila*, *planta*, *morbu*), ou par haplographie (*uoce* devant *set*); ou bien il n'est pas sûr que la finale manquante fût *s* (*capilo*, *Sextiu*) ou que cette *-s* fût indispensable (*Leonida*) ; ou encore le contexte accuse le maintien de *-s* (*Anniu*, *aduersu*, *medicu*, *agitatore*, *collida*, *crastini*, *temporibu*) ; enfin il s'agit de formes dialectales ou hétéroclites (*Rufa*, *Pulica*, Μαρτιαλιαῖ). Le phénomène de la chute de *s* finale est donc accidentel dans nos tablettes, et nous pouvons conclure au **maintien de -s finale dans le parler populaire**.

En ce qui concerne plus spécialement les noms en *-us*, le peuple prononçait *-us* à la finale, en Italie aussi bien que dans les provinces, au moins pendant les quatre premiers siècles de notre ère. L'italien et le roumain, qui n'ont plus de *-s*, doivent l'avoir perdue par la suite, bien que M. Ovide Densusianu, *Histoire de la langue roumaine* I, p. 122-123 prétende qu'« au IIe s. au moment de la conquête de la Dacie, la disparition de l'*s* finale devait être dans une phase bien avancée ». Il est vrai que le même auteur conteste qu'en Italie l'*s* finale fût tombée au IIIe siècle. Pour le français, on sait que ce phonème n'a disparu en finale que vers le XIIIe siècle.

d) *M*.

Il y a lieu de distinguer ici entre les mots monosyllabiques et les mots polysyllabiques. Les langues romanes n'offrent plus aucune trace d'*m* finale dans les polysyllabes, tandis que dans les monosyllabes, *-m* subsiste sous forme de *-n*. On peut en inférer qu'en latin vulgaire l'*m* finale, ne s'était amuïe qu'en syllabe atone (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.*, I, p. 462; Diehl, *De M finali epigraphica*, p. 302).

α) *m* dans les monosyllabes est transformée en *-n* ; ex : *usque dun ueniat* **230**. a. 2 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *quen peperit* **247**. 4. 15 ; **253**. 12. 17. 40 (ibid., IIe-IIIe ap. J.-C.) ; — *qun peri* (= *quam peperit*) **268**. 2 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

Remarque. — Il ne faut pas voir une graphie inverse, mais une « attraction formelle » du mot suivant dans : *im sensem* **268**. 1.

β) *-m* dans les polysyllabes tombe :

Il n'y a pas, dans nos tablettes, de phénomène plus fréquemment attesté que la chute d'*m* finale.

La série des tablettes trouvées à Sousse qui comprend les nos **275** à **284** dans le recueil de M. Audollent, le no **303** de ce même recueil, enfin les tablettes I et II du *Bulletin archéologique* de 1906 ne renferment aucun exemple d'*m* finale conservée, ce qui représente un total de plus de 550 cas d'*-m* disparues. Nous

laisserons de côté ces tablettes dans lesquelles le phénomène est si complètement généralisé, pour ne mentionner que les cas de chute de *-m* dans les autres tablettes. La liste en est considérable, car nous avons affaire à des textes très vulgaires, et l'on a remarqué que, au génitif du pluriel p. ex., la chute de *-m* est plus fréquente sur les inscriptions courantes que sur celles, plus solennelles, des tombeaux (A. Hehl, *Die Formen der lat. erst. Deklin. in den Inschr.* Diss. Tubingen, 1912, p. 41).

Voici le relevé des exemples de nos tablettes : *Silonia Surum* ***100***. b. 1 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *fraude fe(cit) A. T.* 26.2 (Trèves, IIIe-IVe s.) ; — *mateliu in[u]olauit* ***104***. 1. (Bath, IIe-IIIe s.) ; — *molo medicu interficite Ol.* 1. 11 (Bologne, IVe-Ve s. ap. J.-C.) ; — *Porcellu et [Mali]silla usure ipsius* ibid. 1. 13-14 ; — *Porcellu et Malisilla usore ipsius* ibid. 3. 5-6 ; — *nesu quaestu caput* ***134***. a. 7 (Mentana IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *licua ilatu(=alitu?) connatus* ibid. b. 2 ; — *fronte supercili(a)* ***135***. a. 6 (ibid.) ; — *ossu* ibid. a. 7 ; — *mentula* ibid. a. 8 ; — *osu merilas* ibid. b. 3 ; — *Danaene habes* ***138***. 4-5 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; mais *acceptam habeas* ibid. 3 ; — *cum compote feceris J. H. T.* Pl. 17 (Rome ?, même date) ; *cum* est employé avec l'accusatif dans ces tablettes : *cum compotem* ibid. Av. 18 ; Ves. a. 24 ; — *nasum lingua dentes* ibid. Ves. a. 26 ; — *ante mense Martium* ibid. Ves. a. 27 ; — *arte sua facere* ***140***. 6 (ibid., IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *occansione inuenerit* ibid. 13 ; — *Ticene* ***190***. 2. (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *quicua sactitates* ibid. 1-2 ; — *colore ficura* ibid. 5-6 ; — *umbra* ibid. 6 ; — *cerebru frute* ibid. 6-7 ; — *[ue]rbu uitucolu* ibid. 8-9 ; — *uetre* ibid. 10 ; — *ublicu uisica* ibid. 11 ; — *sactu* ibid. 15 ; — *anuuersariu facere* ibid. 15-16 ; — *peculiu tabescas* ibid. 18 ; — *uita ualetudin(e)* ***195***. 3 (Capoue, même date) ; — *ista re qua ages* ***197***. 3-4 (Cumes, Ier s. avant J.-C.) ; — *ilu (= illum)* ***219***. a. 1 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *illoro* ibid. a. 4 ; — *Crispu* ibid. a. 10 ; — *iloro* ibid. a. 13 ; — *Cosconio Ianuarium* ***220***. a. 5-6 (ibid.) ; — *aduersus ea loqui* ibid. b. 7 ; mais *aduersus eam loqui* ibid. b. 5 ; — *contra patre meu[m]* ***221***. 3 (ibid.) ; — *lingua uiuo extorsi* ***222***. b. 1-2 (ibid.) ; — *ad nilo* ibid. b. 7 ; — *Iulia Faustilla Marii filia ut eam...* ***228***. a. 3-4 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *in numeru tu abias* ibid. b. 6 ; mais *in numerum tu a[b]ias*, ibid. a. 4-5 ; — *amante aestuante* ***230***. a. 7-8 (ibid.) ; — *πρε[πο]σιτου* ***231***. 20-21 (ibid.) ; — αβεατ αμορε με[ουμ] ibid. 31 ; — *medulla* ***247***. 13-14 (ibid. IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Gallicu* ibid. a. 4. 15 ; — *ursu neque tauru* ibid. 16 ; — *tauru ursu* ibid. 18 ; — *illu* ibid. 20 ; — *Tziolu* ***248***. a. 3 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *[Rest]uta et Tzelica* ibid. a. 4 ; — *[Ade]sicla* ibid. a. 6 ; — *intra dies*

septe 250. 12. 14 (ibid.) ; — *interitu 251*. I. 11 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — λακινια *252*. 11 (ibid., IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — ουρσελλου νον ρεσπικια(ν)τ ibid. 37 ; — *noue 253*. 11 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *lac[i]nia* ibid. 18 ; — *omni urssu* (= *omnem ursum* ?) ibid. 19-20 ; — *ampitζatru* ibid. 10. 17. 42. 56 ; — *Victoria 265*. a. 4 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *amante furente* ibid. a. 6-7 ; — *somnu* ibid. a. 8 ; — *puella[r]u* ibid. a. 8 ; — *illa cogas*. ibid. b. 7 ; — Βονῶσα *267*. 15 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *illa 268*. 1 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Bonosa* ibid. 2 ; — *[p]er deo meo uiuum* ibid. 4 ; — *celum terra deu[m]* ibid. 6 ; — *palma uincere 272*. a. 12-13 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *Clarum et Felice et Primulum et Romanum ocidas 286*. b. 6-8 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *dulce somnum 289*. b. 16 (ibid.) ; — *Patriciou Nauta 295*. 15-19 (ibid.) ; mais *Patricium Nauta*, ibid. 22 ; — *Na[ut]a Incleto* ibid. 19 ; — *Nauta Incletu* ibid. 22.

On ne s'étonnera pas de rencontrer quelques graphies inverses de la chute de *-m* ; les formes ci-dessous sont d'ailleurs susceptibles d'autres explications (v. p. 80 Synt., II, 1 b.) : *in omnem proelium 250*. b. 6. 13 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *omnem remedium et omnem filacterium et omnem tutamentum et omnem oleum* ibid. a. 19-21 ; — *per marem* ibid. a. 16 ; — *ex hac diem exha [c ora] 268*. 3 (Sousse, même date) ; — *sine sensum sine memoria sine ritu sine medul[l]a 300*. a. 10-13 (Constantine, même date).

Remarque. — Il est peut-être superflu de recourir à l'hypothèse d'une action analogique dans le cas de *septe* et de *noue* que nous lisons sur les tablettes *250*. a. 14 et *253*. 11, comme l'a fait Diehl, *De M finali epigraphica*, p. 190 et suiv., où il a rassemblé un grand nombre d'exemples de chute de *-m*, non seulement dans *septem* et *nouem*, mais encore dans *decem, undecim, duodecim... sedecim*. Selon lui, la chute de *-m* dans ces noms de nombre, serait due à l'analogie de *quinque*. Malgré la graphie inverse *quinquem C. I. L.* III. 9585, je me demande avec M. Carnoy *o. c.*, p. 210, si le seul *quinque* a amené par analogie les formes *septe*, *noue*, *dece*, etc. D'ailleurs les exemples rassemblés prouvent que la chute de *-m* était, dans les polysyllabes, l'effet d'une loi phonétique générale.

Nous relevons toutefois trois cas où, dans des polysyllabes, *-m* est devenue *-n* : *m[ec]un coïtus facere 230*. a. 6 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Maurussun quem peperit 250*. a. 13-14 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — *illan inmittas 266*. 2 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

Ces exemples sont si peu nombreux qu'on hésite à leur attribuer une valeur phonétique quelconque, et qu'on peut, avec une

certaine vraisemblance, les taxer de simples fautes ou de négligences des graveurs.

e) *N*.

Le traitement de *n* finale, dans les langues romanes pour ce qui concerne les polysyllabes, est parallèle à celui de *m* finale. Pour les monosyllabes, la chose est moins claire, car le seul exemple, la négation *non* a ceci de particulier que dans bien des cas elle était proclitique, que dès lors elle n'a pas évolué d'une façon uniforme, et que les deux formes s'étant développées, l'une en position atone, l'autre en position tonique, elles semblent s'être influencées mutuellement.

α) *-n* dans le monosyllabe *non* est conservée, sauf cependant sur deux tablettes où *non* est devenu *no* grâce, semble-t-il, à la proclise : *no p[o]ssit 220*. b. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *no potes 221*. 2 (ibid.) ; — *no[posit?]* ibid. 3.

Cette forme de la négation, relevée également en Gaule (Pirson *o. c.*, p. 105 et suiv.) est intéressante comme substrat de esp. *no*, cat. *no*, prov. *no*, roum. *nu*, it. *no* (= *nein*), cf. Gröber, *Substrate ALL.* IV. 134 ; Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* I, p. 461.

β) dans les polysyllabes, si l'on met à part des fautes comme *illan*, *mecun*, *Maurussun*, ainsi que les formes verbales où *n* est devenue finale par suite de la chute de *-t* (v. p. 64), on ne rencontre *n* finale que dans des mots tels que *nomen*, *numen*, et dans le vocable grec *daemon*, où *n* s'est conservée pour des raisons morphologiques.

2. Groupes consonantiques en finale.

Le traitement de *t* final, dans les groupes *-st* et *-nt*, les seuls que nous ayons à traiter, était sans doute subordonné à l'initiale du mot suivant, mais l'orthographe, dans la majorité des cas, maintenait *-t*. Une exception doit être faite cependant, pour le *t* final de la 3e pers. du pluriel, et, dans une mesure moindre, de la 3e pers. du singulier des verbes.

α) *-t* de *potest*, dans les deux premiers exemples que nous allons citer, tombait normalement, car il se trouvait en position faible ; il en va tout autrement dans le troisième cas, où *-t* était en position forte : *potes [contr]a* 221.2 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *potes loqui* ibid. 9 ; — *potes ilos* ibid. 7.9.

β) A la 3e pers. du pluriel, les langues romanes, à l'exception

du sarde et de l'ancien français, prouvent que *-t* final était tombé (MEYER-LÜBKE, *Gr. d. rom. Spr.* II, p. 179-181). En latin vulgaire et postérieur, une réaction s'est produite contre cette chute, pour des raisons morphologiques, à ce qu'il semble, *-t* étant la finale caractéristique des 3es pers. ; chez Grégoire de Tours (BONNET, *o. c.*, p. 150), *-t* paraît posséder toute sa force. Cependant on constate, dans toute la Romania, des cas de chutes de *-t* dans les 3es pers. des verbes, en quelle position que ce soit d'ailleurs (PIRSON, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 102-104; CARNOY, *Latin d'Espagne*, p. 175 et suiv. ; HOFFMANN, *de titulis*, p. 23 ; DIEHL, *Vulgärlat. Inschr.*, Index, p. 163).

Voici les exemples de chutes de *-t* qu'on constate dans nos tablettes : *adsin ad Plutonem 111*. 3 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.); mais *possint* | ibid. 6 et *possint sic* ibid. 10 ; — *sin* | *112*. 4 (ibid.) ; — *ommutuerun nec* ibid. 7 ; — *possun nec*, ibid. 8 ; — *cadan frangan disiungantur male guren palma*... *272*. a. 11-12 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *possin* | ibid. a. 13 ; mais *cadant Blandus* ibid. a. 9 ; — *cadan precor 273*. a. 13 (ibid.) ; — *frangan* | *274*. a. 13 (ibid.); — [*mou*]*ean* | *289*. b. 8 (ibid. IIIe s. ap. J.-C.).

E. — DISSIMILATION.

Le seul cas de dissimilation vocalique que nous possédions, *Eupropete* (= *Euprepetem*) *279*. 6, ayant été déjà examiné p. 16, nous ne traiterons ici que de la dissimilation consonantique et de la dissimilation syllabique.

a) *Dissimilation consonantique.*

α) *qu — qu* se dissimile en *c — qu* ainsi que nous l'avons indiqué, p. 33, dans le mot : *cinque 251*. 11. 51 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; esp. port. *cinco*, cat. *cinch*, prov. *cinc*, fr. *cinq*, roum. *cincĭ*, it. *cinque* ; cette dissimilation a lieu conformément à la loi VIII établie par M. GRAMMONT, *La Dissimilation consonantique*, p. 40.

β) *p — p* se dissimile en *c — p* ; en effet : *Oclopecta*, nom d'un cheval *275*. 7 ; *276*. 11 ; *278*. a. 4 ; *282*. a. 11 ; *283*. a. 13 ; *284*. 7 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.), a été rapproché par M. Vendryès, *M.S.L.* XIII (1904), p. 231, du grec ὁπλοπαίκτης, attesté par les gloses *uentilator* ὁπλοπαίκτης *C.Gl.* II. 206.2 ὁπλοπαίκτης *uentilator C.Gl.* III. 308.65, ὁπλοπαίκτης *armilusor C.Gl.* III.

308.66, hypothèse qui emprunte une certaine vraisemblance au fait qu'on rencontre dans les tablettes de même provenance que celles qui offrent le nom *Oclopecta* des noms de chevaux tels que *Delusor*, *Aleator*, *Latro*, etc. D'autres exemples de dissimilation de deux occlusives se succédant à courte distance ont été réunis par M. Vendryès, *l. c.*, et par M. Niedermann, *I. F.*, XXVI, p. 59. — Il convient d'ajouter cependant que l'explication donnée par M. Vendryès n'est pas la seule possible ; voir à ce sujet Buecheler, *Rhein. Mus.*, LVIII (1903), p. 624-626, Weihrich, *Zeitschr. f. d. œsterr. Gymn.*, LX (1909), p. 385 et suiv., et p. 705 et suiv. ; Stowasser, *Zeitschr. f. d. œsterr. Gymn.*, LX (1909), p. 705.

γ) *t — t* > *zéro — t* : *Praeseticius* *140*.5.16-17 et *Praesetecius* ibid. 17-18 (Rome, IIe-IIIe ap. J.-C.) sont en effet pour **Praesteticius* (dérivé de *praestitus* ou *praestes*), selon W. Otto, *Nomina latina oriunda a participiis*, dans « Fleckeisens Jahrbücher für klass. Philol. 24, Supplementband » (1898), p. 911. *Praeseticius* et *Praesetecius* en seraient sortis par une dissimilation analogue à celle qui s'observe dans *obsetrix* (qu'on lit par exemple dans *C.I.L.* VI. 9722;9724 ; 9725), pour *obstetrix*.

b) *Dissimilation syllabique.*

Il y a eu dissimilation syllabique, ou « superposition syllabique » (selon le terme employé par M. Grammont), dans le même nom propre que tout à l'heure, *Praesteticius*, orthographié, et sans doute prononcé aussi plus brièvement : *Praestetium* dans la même tablette de Rome, *140*.14 ; on peut poser en effet :

Praes|te|
|ti|tium

(pour la terminaison *-tium*, au lieu de *-cium*, v. p. 48).

Il en va de même pour : *Supestianu* *275*.2.21 ; *276*.3 ; *277*.3 ; *278*.a.14 ; *279*.2 : *280*.2 ; *282*.a.3.19 ; *283*.a.3 ; *284*.2. (Sousse, IIe s. ap. J.-C.), issu de **Supestitianus*.

Supes|ti|
|ti|anus

Restuta *248*.a.4 ; *249*.b.2 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), issu de *Restituta :*

Res|ti|
|tu|ta.

A écarter l'explication *Restituta* > **Resttuta* > *Restuta*, proposée par M. Carnoy, *Latin d'Espagne*, p. 114.

Suauulua *264*.13 ; *265*.a.5-6 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.), si comme il semble, ce nom est pour *Suaui-uulua*, ainsi que le suppose M. Postgate, *The Classical Quarterly*, vol. VIII (1914), p. 122 :

Sua|ui|
uu|lua.

fotr... 191.a (Calvi Risorta en Campanie, Ier s. ap. J.-C.), qu'il faut compléter en *fotricem* = *futricem*, selon Buecheler, ne procède pas directement par dissimilation syllabique de *fututricem*, fém. de *fututor*. *futrix* semble plutôt calqué sur *nutrix*, qui, lui, provient d'une dissimilation de *nutritrix*, d'après la formule proportionnelle *nutritor : nutrix* = *fututor : x* (voir M. Niedermann, *Mélanges de Saussure*, p. 75-77).

F. — MÉTATHÈSE.

1. La métathèse peut se produire :

α) entre deux sons voisins, comme par exemple les consonnes *-st-* dans le nom propre :

Atsurio 251.I.12 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.), qui est pour *Asturio*, *Atsurius* comme nom propre n'étant pas connu par ailleurs, tandis que *Asturius*, gr. Αστυριος (Euseb. *Hist. Eccl.*, 7,16), est attesté (De Rossi, *Inscr. Christ.*, I, p. 325).

β) à distance, pour le son de *r* notamment, qui manifeste une singulière tendance à se déplacer d'une syllabe à une autre dans le latin vulgaire et, semble-t-il, sur le territoire de l'Italie de préférence (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 111 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 73-74 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.*, p. 51, n° 585) ; plusieurs de ces métathèses ont subsisté en roman (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* I, p. 480).

Voici celles que renferment nos tablettes : *pristinarium* pour *pistrinarium 140*.5.18 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), intéressant comme prototype de lomb. *prestiné* ; cf. *pristinum*, Sommer, *Handb.*, p. 244 ; — *tadro* pour *trado 190*.2 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Prancatiu* pour *Pancratiu 275*.7 : *278*.a.4 ; *282*.a.11 ; *283*.a.13 ; *284*.7 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; cf. *Prancatiu C.I.L.* VI, 3895, etc. Cette métathèse est attestée en Italie par le nom propre *Branca*, en Corse par *Brancaziu*, et sur le territoire gaulois par les noms de lieux *Branchy*, *Blancat*, *Branchs*,

Branca, *Branchais*, *Planchais*, *Blanchars*, *Plancars* (Schuchart, *Vok.* I, p. 29 ; Nachmanson, *Beiträge zur Kenntnis der altgriechischen Volkssprache*, p. 37 et suiv.).

γ) La métathèse peut être aussi réciproque entre les sons *r* et *l* par exemple : *lerinquas* *286*. b. 10 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; nous rétablissons *relinquas* sans scrupule, car une métathèse de ce genre n'est pas isolée ; en effet, nous lisons dans Diomède, *G. L.* I., p. 452. 30 : « Ut *leriquias* si per *l* litteram pronuntiemus, cum debeat per *r* prima syllaba *reliquiae* », et dans Consentius, id. V, p. 392. 22 : « Per transmutationem sic fiunt barbarismi : litterae, ut si quis dicat *perlum* (M, prelum B) pro *prelo*, *reilquum* (M et B, mais B = Basiliensis F. III. 15. d. fol. 10 à porte comme correction en marge *leriquum*) pro *reliquo*. » On trouve aussi *lerigio* pour *religio* Diom. *l. c.*, *lericum* pour *relicum* Eckstein, *Anecd. Paris.*, p. 27 (Schuchardt, *Vok.* II, 527 ; Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 111 ; Sommer, *Handb.*, p. 214).

La métathèse réciproque se produit aussi entre occlusives, p. ex. entre *d* et *t* : *ticidos*, pour *dicitos* = *digitos* *190*. 13 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

2. On rattache ordinairement à la métathèse, avec laquelle elle offre quelque analogie, la *répétition d'une consonne dans le mot* (Sommer, *Handb.*, p. 215). Cette répétition peut être régressive, comme pour *r* dans : αρχεπτορεμ *270*. 3 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.), pour *acceptorem*, issu lui-même de *accipiter* par étymologie populaire à comp. avec le fr. *trésor* qui remonte à **thresauru* pour *thensaurum* ; ou progressive, comme dans le nom de cheval : *Frangrio* *294*. 19 (Sousse, IIIe s.) qui est sans doute pour *Frangio*.

DEUXIÈME PARTIE

MORPHOLOGIE

Les innovations du latin populaire, dans le domaine de la morphologie, consistent principalement en créations analogiques, destinées pour la plupart à simplifier la complexité de la flexion littéraire ; en confusions de formes demeurées distinctes dans la langue des gens cultivés ; enfin en emprunts faits à d'autres dialectes italiques. Les confusions dont nous venons de parler relèvent en partie de la phonétique et en partie de la syntaxe, sur lesquelles nous nous efforcerons de ne pas empiéter ici. Cela aura pour conséquence de réduire l'étendue de cette division mais les faits ressortiront ainsi, espérons-nous, avec plus de netteté.

I. DÉCLINAISON.

1. Le nom.

a) *Thèmes en -ā-.*

1. Un grand nombre d'inscriptions populaires offrent des gén. sing. en *-aes* ou *-es* (Neue, *Formenl.* I. p. 22-23 ; Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* Index, p. 165). Cette formation est souvent considérée comme un hellénisme (Sittl, *Die lokale Verschiedenheiten...* p. 16 et 40 ; Lindsay, pp. 49 et 436 ; Sommer, *Handb.*, p. 326-327), mais les emprunts morphologiques au grec sont rares dans la langue vulgaire, et le génitif qui nous occupe se rencontre de bonne heure et est répandu partout. Stolz, *Lat. Gramm.*, p. 209, établit une distinction entre les formes en *-aes* qui seraient d'origine italique dialectale, osque ou sabellique, et celles en *-es*, qui seraient des hellénismes. Mais si, dans certains cas, il s'agit

effectivement de noms fléchis à la manière grecque, dans d'autres, *-es* semble issu de *-aes* par suite de la confusion générale en latin vulgaire entre *e* et *ae*. M. Hehl, *Die Formen der lat. ersten Dekl. in dei Inschr.*, p. 22, croit pouvoir constater d'ailleurs que la terminaison *-aes* se rencontre plutôt dans les gentilices, et la terminaison *-es* dans les cognomina. L'emprunt de la désinence *-aes* à l'osque n'est pas non plus évident ; M. R. von Planta, *Gramm. der Oskisch-Umbrischen Dial.* I, p. 87, qui l'admet, se base sur l'existence de quelques rares formes osques en *-ais*, mais le gén. sing. osque des thèmes en *-ā* est normalement en *-ās*. L'opinion de M. Hehl (que paraît approuver M. Vendryès, *Rev. de Philologie*, 1912, p. 106) est que *-aes* en latin vulgaire serait dû à un compromis entre la désinence *-ae* du latin littéraire et la désinence osque *-as*.

Dans nos tablettes, nous distinguons :

α) des gén. en *-aes* ou en *-es* de noms et de surnoms romains. Ex : *fi[lius] Sallusti[es Vene]ries siue Ven[e]rioses 129.* — a. 5-8 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Irena [Plotiaes 134.* a. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *[Auoniae]s cor eripiant J. H. T.* Av. 14 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *caput [A]von[iae]s* ibid. Av. 21 ; — *Auoniaes* ibid. Av. 22 ; — *[Au]onia[e]s* ibid. Av. 23 ; — *super[cilia V]esoniaes* ibid. Ves. 22, mais *pupilla Vesoniae* ibid. Ves. 24 ; *filium Aselles 140.* 14.15.18 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

Remarque. — *Malcio Nicones 135.* a. 1 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ne doit pas figurer dans cette liste. En effet, *Nicones* est pour *Niconis* (v. p. 19), gén. de *Nico* ou *Nicon* (gr. Νίκων, cf. *C.I.L.*, I. 571, III. 2193, VIII. 7611) et non comme l'indique M. Audollent pour *Niconae*, gén. d'un nom fém. **Nicona* qui n'est attesté nulle part.

β) des gén. en *-es* de noms d'origine grecque : *Claudia Helenis* (pour *Helenes*, cf. A. Delachaux, *La Latinité d'Ausone*, p. 81) *222.* a. 1 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.). — Σεπτιμες *270.* 13 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.), est un nom romain décliné à la grecque par un graveur d'origine grecque, cf. Pieske, *De tit. Afr. lat. s. qu. morph.*, p. 11).

2. Une forme tout à fait isolée en *-ās* est fournie par : *Rufas Pulica(s) 135.* b. 7 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.). Nous préférons y voir une influence dialectale plutôt qu'un dernier vestige du gén. lat. archaïque en *-ās* qui ne s'est conservé que dans le terme juridique *pater familias*.

b) *Thèmes en -o-.*

1. Le vocatif sing. du mot *deus* ne se rencontre que chez les auteurs chrétiens, le plus souvent sous la forme *deus*, rarement sous la forme *dee* (Neue, *Formenl.* I, p. 133 ; Wackernagel, *Ueber einige antike Anredeformen*, Goettingue, 1912, p. 1 et suiv.). C'est donc à un chrétien qu'il faut attribuer la tablette africaine où nous lisons : Παραξιν *deus omnipotens, adducas* *250*. a. 6 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

2. Le génitif des thèmes en *-io-* était toujours en *-ī* jusqu'à l'époque impériale (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 439 ; L. Havet, *Bullet. Soc. Ling.*, n° 57, p. xlvi ; Neue, *Formenl.*, I, p. 134 et suiv. ; Sommer, *Handb.*, p. 338). Ensuite sous l'influence des grammairiens et des maîtres d'école, on se mit à prononcer et à écrire *-iī*, mais ce néologisme ne paraît pas avoir fait fortune dans le langage populaire ni en Italie, ni dans les provinces ; voir Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 117 ; Hoffmann, *de titulis*, p. 8 ; Pieske, *De tit. Afr. s. qu. morph.* p. 4-5, dont le témoignage est corroboré par nos tablettes d'exécration, où on trouve :

Valeri 96. b. 6 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *Iuli* ibid. b. 7 ; — *Domiti* ibid. b. 8 ; — *Valeri 101*. 6 (ibid.) ; — *Ploti J. H. T.* Pl. 4. 19. 40 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *Carisi 190*. 3 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Dasi 197*. 1 (Cumes, Ier s. avant J.-C.) ; — *Hei 199*. 3 (ibid.) ; — *L. Caecili 218*, 5 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *desideri 230*. a. 4. 8 (ibid. IIe s.) ; — *Merccuri 253*. 11. 14. 18, 21.62 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; *265*. b. 8 ; *266*. 22 (Sousse, IIIe et IIe s. ap. J.-C.) ; — Σεξτιλι *270*. — *desideri* 11-12. 20 (ibid. IIe s.).

Toutefois la forme néologique *-iī* du gén. des thèmes en *-io* n'est pas complètement absente de nos tablettes, puisqu'on lit, en un seul passage : *Marii filia 228*. a. 4 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

3. Au nom. plur. des mêmes thèmes, *ii* se contractait parfois en *-i*, assez rarement dans la langue des textes littéraires, plus souvent dans celle des inscriptions (Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 117 ; Neue, *Formenl.* I, p. 159-160 ; Sommer, *Handb.*, p. 347).

Nos tablettes portent : *ali inimici 98*. 1 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *di Manes 222*. a. 15 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

4. Quand le besoin se faisait sentir, au dat. ou à l'abl. plur., de différencier les noms ou adjectifs de thèmes en *-ā-* de ceux de thèmes en *-o-*, on se servait d'une forme en *-abus*, reste probable de l'époque préhistorique, où tous les thèmes nominaux

avaient leur dat.-ablat. plur. en *-bus* (Ernout, *Remarques sur l'expression du genre féminin en latin*, Mélanges de Saussure, p. 219). On avait ainsi les couples *filiis filiabus*, *deis deabus*, *libertis libertabus*, etc. Par assimilation flexionnelle, le masculin prit parfois lui aussi la terminaison *-bus*, et c'est ainsi qu'on trouve : *dibus parentibus 190.* 16-17 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.). *Dibus* est souvent attesté dans les inscriptions (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 463 ; W. Heraeus, *Die Sprache des Petronius und die Glossen*, p. 44 ; Neue, *Formenl.* I, p. 190 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 126 ; Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 222 et suiv. ; Sommer, *Handb.*, p. 403), et elle est corroborée par des formations analogues telles que : *filibus suis C.I.L.*, VI. 14792 ; *filibus suibus* VI. 13176/7 ; *liberteb.* ibid. 11472 (cf. Hehl, *o. c*, p. 42).

5. A la différence des inscriptions de la Gaule ou de l'Espagne (Pirson, *o. c.*, p. 41-42 ; Carnoy, *o. c.*, p. 48 et suiv.), où le fait paraît fréquent, il n'y a dans nos textes qu'un seul mot qui permette de constater le passage d'un thème en *-o-* à un thème en *-u-* ; mais, tandis que dans les exemples gaulois et espagnols, la confusion semble due à l'évolution phonétique *ō* > *u*, c'est probablement à un fait morphologique que nous avons affaire ici ; il s'agit en effet du mot *domus*, suspendu pendant toute la latinité classique entre la déclinaison des thèmes en *-o-* et celle des thèmes en *-u-*, et qui tend à se comporter tout à fait comme un thème en *-u-* ; témoin les accus. plur. : *ad domus infernas 250.* a. 7 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *ad domus tartareas* ibid. 13. 14.

c) *Thèmes en -i-.*

1. On pense généralement que l'acc. sing. normal des thèmes en *-i-* a passé de *-im* à *-em* sous l'influence de l'acc. des thèmes consonantiques (Sommer, *Handb.*, p. 374) ; cette manière de voir n'étant pas absolument satisfaisante, M. Meillet, *De quelques innovations...* p. 30 et suiv., considère la terminaison *-em* comme le représentant phonétique de *-im* ; quant aux accus. qui ont conservé la désinence *-im*, les uns proviennent d'anciens thèmes en *-ī-*, comme *uim*, *neptim*, *peluim*, *cutim*, *febrim*, *clauim*, *cratim* ; dans les autres le maintien de la désinence *-im* semble tenir au fait qu'ils ne sont guère employés qu'au singulier, car c'est au pluriel que la distinction des thèmes en *-ĭ-* et en *-ī-* s'est effacée tout d'abord. C'est à cette dernière catégorie qu'on pourrait rattacher : *Martialim 220.* a. 5 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), à moins que ce ne soit un cas spécial de confusion phonétique de *e* et *i*.

2. α) Sous l'influence des thèmes consonantiques, l'ablat. sing. des thèmes en *-ī-*, exception faite pour les neutres, était devenu *e*. Toutefois, *-i* des thèmes vocaliques avait résisté dans quelques cas : on disait *oui* et *oue*, *aui* et *aue* à l'époque de Varron et nous lisons, dans une tablette du Ier s. avant J.-C. : *[m]ensi Februario J. H. T.* Av. 41, à côté de *mense* ibid. Pl. 42 (Rome ?).

β) La distinction entre neutres et masculins-féminins de thèmes en *-i-* n'est plus toujours observée à l'ablat. sing. dans le latin postérieur (Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 218) ; nous relevons : *a suo cubile 230*. a. 10 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

3. La généralisation de *-es* comme désinence de l'acc. plur. dans les thèmes en *-i-* sous l'influence des thèmes consonantiques était accomplie vers les premiers temps de l'Empire. On serait tenté de croire cependant que l'ancienne forme en *-īs* a subsisté postérieurement dans la langue du peuple, à considérer p. ex. les nombreuses graphies en *-is* que l'on rencontre encore dans les inscriptions de la Gaule des VIe et VIIe siècles de notre ère (Pirson, *o. c.*, p. 118), et chez des auteurs comme Grégoire de Tours (Bonnet, *o. c.*, p. 360). Mais ces exemples semblent plutôt d'ordre phonétique et, pour ce qui concerne en particulier nos tablettes, nous avons déjà dit, p. 17, que des graphies telles que : *ungis J.H.T.* Pl. 37. Av. a. 35 ; Ves. a. 37 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *natis* ibid. ; — *uncis* (= *ungues*) *135*. a. 2. b. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *natis* ibid. a. 4 ; — *febris 140*. 8 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), procèdent phonétiquement de *ungues*, *nates*, *febres*, explication qui est corroborée par des formes d'acc. plur. comme *tortionis*, *palloris*, *obbripilationis* qu'on lit sur la même tablette 140.

4. Dans la langue populaire postérieure, on trouve quelques datifs ou ablatifs plur. en *-īs* dans des mots de thèmes en *-i-*. De tels vulgarismes peuvent s'expliquer tantôt par le voisinage d'un dat. ou d'un abl. en *-īs*, comme chez Frédégaire (Haag., *o. c.*, p. 878), tantôt par une contamination, comme dans la locution suivante d'une tablette de Carthage du IIe s. de notre ère : *infernalis partibus 228*. b. 5, où la tournure *infernalibus partibus* se sera confondue avec celle plus usuelle de *infernis partibus*.

d) *Thèmes en -u-*.

1. Les thèmes en *-u-* ne devaient leur conservation dans le latin qu'à la tradition des grammairiens, existence assez précaire puisque ces thèmes tendaient à se confondre avec ceux en

-o-, et que déjà Plaute, Térence et Caton se servaient de génitifs tels que *fructī*, *gemitī*, *tumultī* (Ernout, *Note sur les thèmes en -u- latins*, *I.F.* xxvi, p. 91 et suiv. ; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 91). Cette tendance est attestée dans nos tablettes par l'accus. plur. *impetos* ***288***, b. 6 ; ***289***. b. 7 (Sousse, iiie s. ap. J.-C.), à moins que ce ne soit une graphie inverse produite par le passage vulgaire de *ō* à *u*, comme c'est sûrement le cas pour le nom. plur. *manos* ***250***. b. 11 (v. p. 46).

2. Il n'y a rien de bien surprenant à ce que les thèmes en *-u-* soient parfois confondus avec ceux en *-o-* ; il serait en revanche curieux que des confusions aient pu se produire entre des thèmes en *-u-* et des thèmes en *-i-* ; c'est pourquoi il faut considérer comme purement accidentel le cas de : *sensem* ***268***. 1 (Sousse, iiie s. ap. J.-C.), pour *sensum* ; peut-être le graveur, en écrivant ce mot, a-t-il songé au synonyme *mentem*.

e) *Thèmes consonantiques.*

1. La confusion progressive des thèmes en *-i-* et des thèmes consonantiques est attestée dans nos tablettes par deux ablatifs en *-i-* appartenant à des thèmes consonantiques : *seiue ea alio nomini est* ***196***. 3-5 (toutefois R. Wünsch lit ici *nomine*) (Cumes ier s. avant J.-C.) ; — *in Vincentẓo Tẓaritẓoni* ***253***. 17 (Carthage, iie s. ap. J.-C.).

2. Bien que le vocatif n'eût, en latin, de forme spéciale qu'au sing. des thèmes en *-o-*, type *serue*, la langue des tablettes magiques employait *Dite* comme vocat. sing. de *Dis*, *Ditis* : *Dite pater* ***139***. 12 (Rome, ier s. avant J.-C.) ; — *Dite* ***191***. b. (Calvi Risorta, ier s. ap. J.-C.). Ce *Dite* (*pater*), comme *Harpage*, voc. de *Harpax*, Pl. *Ps.* 665, est évidemment analogique des vocat. des thèmes en *-o-* et, en particulier, de *Quirine pater* (Ennius), *Bacche pater*, *Jane pater* (Horace) ; voy. Wackernagel, *Ueber einige antike Anredeformen*, Goettingue, 1912, p. 5.

3. Les adjectifs en *-entus*, à côté de ceux en *-ens* dans le latin littéraire, semblent dus à une dérivation rétrograde, dont les comparatifs en *-entior*, superl. *-entissimus* auraient été le point de départ. En effet, un comparatif *opulentior* et un superlatif *opulentissimus* pouvaient être rapportés non seulement à un positif *opulens*, mais tout aussi bien à un *opulentus* (cf. Skutsch, *Glotta*, II, p. 242, note 3). C'est sur des alternances de ce genre que semblent calqués : *Elegantu(m)* ***275***. 7 ; ***279***. 9 à côté de *Elegante* 276, 12 ; ***278***. a. 3 ; ***283***. a. 11 ; ***284***. 3. 4. 8. 11 ; — *Eminentu(m)*, ***275***. 16, en regard de *Eminente*, ***284***. 12 ; *B.A.* 1906. II. 11.29 (Sousse, iie s. ap. J.-C.).

4. Dans une tablette de Constantine, du IIIe s. ap. J.-C., on relève l'acc. sing. *pu<u>luam* 300*. b. 2, pour *puluerem*, ce qui supposerait un nom. *pulua* au lieu de **puluis*. Une pareille substitution est-elle possible ? La question paraît devoir être tranchée dans le sens de l'affirmative, en tenant compte de l'espagnol *polvo*, qui remonte à un prototype latin **puluus*. L'une et l'autre forme, il est vrai, sont bizarres, et n'ont pas encore, que je sache, trouvé d'explication satisfaisante.

5. Le nom propre grec Ὄσυρις, -ιδος a été considéré en latin tantôt comme un mot de thème consonantique *-id-*, tantôt comme un mot de thème vocalique *-i-*. Selon Neue, *Formenl.* I, p. 227, Pline, Apulée et Minucius Felix auraient préféré la déclinaison *Osiris*, gén. *Osiris* et Varron, Tertullien et Servius la déclinaison *Osiris*, gén. *Osiridis*, tandis que Saint Augustin se sert de l'une et de l'autre. D'après une de nos tablettes, la langue magique préfère le premier type : ιν αδυτους Ὀσιρις *270*. 21-22 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

6. Malgré leur peu de productivité, les thèmes en *-u-* ont fait une conquête. On lit, en effet, un nom. acc. plur. *ossua*. *C.I.L.* I², 1219 et dans plusieurs autres inscriptions, et un gén. plur. *ossuom* chez Pacuvius, cité par Priscien II, p. 254, 8, ce qui suppose un nom. sing. *ossu* « os », pour *os*.

Peut-être faut-il reconnaître l'acc. plur. *ossua* dans les graphies : *ossu* *135* a. 7 et *osu* ibid. b. 3 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), comme le paraît admettre M. Diehl, *Vulgärlat. Inschr.* nº 851, p. 75, qui imprime *ossu.* et *osu.* et comme le semble d'ailleurs exiger le contexte, mais il n'est pourtant pas tout à fait impossible qu'il s'agisse de *os(s)u(m)*, acc. sing. qu'on rencontre parfois dans des textes vulgaires (Neue, *Formenl.* II, p. 843 et suiv.), ce qui est une dérivation rétrograde du plur. *ossa*. Le thème *ossu-* n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante ; d'aucuns le croient analogique de *genu-*, *cornu-*.

7. *femur* appartenait à une catégorie de noms neutres dont les cas obliques reposaient sur un thème en *-n-* ; il se déclinait en latin *femur*, *feminis*, ainsi que l'enseignent Marius Victorinus et Charisius (*G.L.*, VI, 18, 11 ; I, 87, 2) ; mais par analogie avec le nom.-acc., on déclina *femoris*, *femora*, etc., déclinaison dont se servent Cicéron et Tibulle, et que Charisius mentionne aussi *l. c.*, tandis qu'une de nos tablettes renferme : *femena* (= *femina*) *190*. 11 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

Quant au nom.-accus. sing. *femur*, l'analogie de *corpus corporis*, *tergus tergoris*, *pectus pectoris*, etc., eut tôt fait de le transformer en *femus*, forme blâmée par Servius (Virg. *Aen.*,

10, 344), qu'on trouve sous la plume d'Apulée (*Métam.* VIII. 5. 31) et de Florus (2. 3), ainsi que sous le burin d'un graveur de *defixiones : femus 135*. a. 3 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.). — Cf. SOMMER, *Handb.*, pp. 355 et 381.

8. *iecur*, thème en *r/n* lui aussi, a été de très bonne heure normalisé dans sa déclinaison, de sorte qu'on ne trouve jamais **iecinis* au gén., mais toujours *iecoris*. Cependant l'existence primitive de **iecinis* paraît s'attester dans un paradigme, comparable à *iter*, *itineris*, où *iecoris* et *iecinis* se sont combinés ; on lit sur une de nos tablettes : [*io*]*cinera J. H. T.* Pl. 29 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.), forme corroborée par *iocineris* LIV., VIII, 9, 1 et *iecinora iecinoribus* (*iocinoribus*, ms. de Bamberg, *iecoribus* codd. Pal. 1 et 3) qu'on lit chez SÉNÈQUE, *Epist.* 95.25 (NEUE, *Formenl.* I, p. 837-839 ; SOMMER, *Handb.*, p. 355).

f) *Déclinaison hétéroclite.*

1. Un génitif tel que : Μαρ[τ]ιαλιχι *231*. 13-14 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.), est sans doute pour *Martialicis*, d'un nominatif supposé **Martialix*. Cette forme est un contrépel pour *Martialis*, analogue à *milex*, *ariex*, *poplex*, du langage populaire que blâme l'Appendix Probi (*ALL.* XI, pp. 306, 322, 327). Elle s'explique par le fait que, dès le Ier s. de notre ère, le peuple avait une tendance à prononcer *x* comme *s* (v. p. 47) ; pour y remédier, on prononçait avec soin les *x*, à tort souvent, et dans les mots terminés par *-es*, la prononciation *-ex* était encore facilitée par l'analogie de noms comme *rex*, *iudex*. Cela eut pour résultat de changer la flexion de certains mots, et un génitif comme *Martialicis* est une précieuse confirmation du nominatif plur. *praegnaces* pour *praegnates* que M. Niedermann a relevé chez Fulgence, p. 30, 21 éd. Helm (*Mélanges de Saussure*, p. 75 ; cf. aussi du même auteur, *Contributions à l'étude et à l'explication des gloses latines*, p. 44).

2. On trouve quelques traces de la flexion grecque Γύγης, Γύγητος (à côté de Γύγης, Γύγου) dans le latin classique (NEUE, *Formenl.* I, p. 319 et suiv.) ; mais cette flexion se généralisa surtout dans le latin vulgaire, où des mots comme *Eutyches* et *Hermes* ne se déclinent plus que *Eutychetis*, *Hermetis* (PIRSON, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 139-140 ; CARNOY, *Lat. d'Espagne*, p. 237 ; A. HEHL, *Die Formen der lat. erst. Dekl.*, p. 63 ; PIESKE, *De tit. Afr. Lat. s. qu. morph.*, p. 31) ; l'accusatif était donc *-etem*, et cela nous permet de reconnaître le nom *Euprepres*, gr. Ευπρεπής, sous la forme *Eupropete 279*. 6 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) (cf. Ευπρεπητε

sur la tablette grecque *237*. 17. 42-43) ; pour la dissimilation e —e> o—e, v. p. 16.

3. La déclinaison latine en *-es*, *-etis* des noms grecs propres a donc son origine dans la langue grecque, et elle est surtout réservée aux noms masculins. Pour les noms féminins de même origine, le latin vulgaire possédait aussi une déclinaison hétéroclite, en *-e*, *-enis*, mais dont on ne trouve aucune trace dans aucun dialecte grec ni en grec moderne. Elle est donc purement latine, mais elle n'apparaît nulle part dans les textes littéraires, et, après le IVe siècle de notre ère, on ne trouve plus d'exemple de cette déclinaison ; aucune trace n'en a subsisté dans les langues romanes (Hehl, *o.c.*, p. 49 et suiv.).

Nos tablettes renferment deux exemples de cette flexion en *-enis*, dont le plus ancien qui soit parvenu à notre connaissance (Neue, *Formenl.* I, p. 101-103 ; Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 236) ; ce sont les accusatifs sans *m* finale : *Danaene 138*. 4-5 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *Ticene* (pour *Tychenem*) *190*. 2 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

g) *Déclinaison grecque.*

1. Il n'y a pas, à proprement parler, de déclinaison grecque dans la langue des *Tabellae defixionum* ; on y rencontre quelques formes casuelles grecques comme les génitifs *Helenes* et Σεπτιμες que nous avons mentionnés p. 69, l'accusatif Ὄππιομ (v. p. 22-23) auxquelles il convient d'ajouter : περ [ἀν]θέροτας *270*. 2 (Sousse), IIe s. ap. J.-C.) ; — δεσχενδο ιν αδυτους Ὀσυρις ibid. 21-22.

Ces accusatifs pluriels, dont le premier se lit aussi chez Pline, *H. N.* 37. 123, ne sont pas très surprenants dans une tablette africaine rédigée en caractères grecs.

2. Ce sont là les seuls cas empruntés au grec que nous puissions constater ; en effet, pour les nominatifs, on ne saurait parler d'emprunts morphologiques, d'autant plus qu'il s'agit de noms propres : les noms grecs au nominatif passaient naturellement de la bouche des immigrants dans celle des Latins, sans que ceux-ci eussent l'impression d'un emprunt à une langue étrangère.

Ainsi, les surnoms féminins d'origine grecque conservent le plus souvent leur terminaison en *-e* dans le latin populaire (Neue, *Formenl.* I, p. 65 et suiv. ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 128-129 ; A. Delachaux, *La latinité d'Ausone*. p. 81).

Voici les cas que renferment nos tablettes : *Politice 131*. 3 (San Severino, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Clymene* ibid. 4 ; — *Danae*

138. 1 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *Rhodine 139*. 4. 9. 12 (ibid.); — *Omphale 215*. 13 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Trophime* ibid. 14 ; — Ηαπτη *267*. 16 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

Toutefois certains d'entre eux, empruntés à une époque antérieure, ont gardé dans la langue populaire la forme latinisée en *-a*. Ainsi : *Irena 134*. a. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Hermiona 139*. 18 (Rome, Ier s. avant J.-C.).

3. Les mots de thème en *-on-* empruntés au grec de bonne heure avaient été latinisés quant à leur terminaison en *-ō* au nom. sing. Mais ceux qui ont été introduits en latin depuis l'Empire ont conservé, chez les auteurs nettement hellénisants (Neue, *Formenl.* I, p. 249 et suiv.), ainsi que dans le peuple, leur désinence *-on : demon*, *daemon 229*. 3 ; *230*. a. 1. 3. 5. 7. 9 ; *233*. 27 ; *250*. a. 2. 15. 29 ; *265*. b. 6 ; *286*. b. 1 ; *291*. b. 1. *293*. a. 7. b. 1 ; *294*. 7 (Carthage et Sousse, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

4. En revanche, dans la langue populaire, des noms propres grecs en *-as* ou *-es* ont revêtu la désinence *-a* au nominatif, par analogie flexionnelle avec les thèmes en *-a* sans doute : *Leonida 132*. 2 (San Benedetto, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Herma 215*. 6 (mais *Hermes* ibid. 10. 12) (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; cf. Suet. *Gramm.*, 10, V : *Herma uel Hermes*.

2. Le pronom.

a) *Pronoms personnels.*

Est-ce un représentant du datif archaïque du pronom de la 1re pers., d'ailleurs fort discuté malgré les témoignages de Festus 161 et de Varron VII. 2. 8 (Sommer, *Handb.*, p. 411), ou une contraction de l'ombrien *mehe* (J. Vendryès, *Rev. de Philologie* 1912, p. 215) que nous trouvons dans : *M[e mittas a]rcessitum canem J.H.T.* Pl. 12 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *Me m[ittas a]rcessitum canem* ibid. Av. a. 13, il est fort difficile d'en décider. Quoi qu'il en soit, la présence du datif *me* est ici indiscutable.

b) *Pronoms démonstratifs.*

1. La langue vulgaire avait, dès l'origine, fait sur le modèle de l'adjectif une distinction de genre au gén. et au dat. sing. des démonstratifs ; c'est ainsi que les formes de dat. fém. *illae* et *istae* sont attestées de bonne heure (Neue, *Formenl.* II, p. 427 ; Grandgent, *Introduction*, p. 163 ; Sommer, *Handb.*, p. 470). Nous relevons : *aufer illae somnum 230*. a. 2 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

2. L'usage de flanquer le pronom *ille* de la particule démonstrative *-ce*, attesté chez Plaute, Caton et Varron, semble n'avoir plus appartenu par la suite qu'à la langue parlée (Lindsay, *Lat. Spr.* p. 501 ; Neue, *Formenl.* II, p. 429 ; Sommer, *Handb.*, p. 429 et suiv.). On n'en trouve plus que de rares exemples dans les inscriptions, *C. I. L.* IV. 1691 *illunc*, 2013 *illuc* (pour *illud* ?), et dans nos tablettes de Rome (?) du ier s. avant J.-C.) : *illunc J.H.T.* Pl. 5. 43 ; — [*illa*]*nc* ibid. Ves. b. 43.

c) *Pronoms relatifs.*

1. Il se pourrait qu'il faille attribuer aux troubles syntaxiques la forme *quem* représentant un accus. fém. sing. Mais il n'en faut pas moins examiner ici les possibilités d'explication morphologique. On lit sur deux tablettes découvertes à Sousse : *Victoria quem peperit Suauulua 264.* 12-14 ; *265.* a. 4-6 (iiie s. ap. J.-C.); — *Vettia quem peperit Optata 266.* 5-6 ; 18 (mais *Vettia quam p...* ibid. 21), (iie s.) ; — *Bonosa quem uobis... commendo 268.* 10 (iiie s.).

Deux explications sont en présence : Ou *quem* est une survivance archaïque de la forme d'accus. fém. de l'interrogatif *quis*, qui fonctionna parfois à la place du relatif et amena des confusions dans la déclinaison (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 509 et suiv.; A. Ernout, *Remarques sur l'expression du genre féminin en latin*, Mélanges de Saussure, p. 220) ; ou bien, l'unité de formes aux cas obliques aidant, la flexion du relatif féminin a disparu dans la latinité postérieure et a été remplacée par celle du masculin ; il n'y aurait alors rien de surprenant à rencontrer, au iie ou au iiie s. de notre ère, la forme *quem* pour *quam* (F. Brunot, *Hist. de la langue française*, I, p. 84). Quoi qu'il en soit, « vers la fin de l'Empire on avait comme seules formes relatives pour les deux genres et les deux nombres *qui*, *que*(*m*), dat. *cui* ; de plus un neutre *quod* ou *quid*, et probablement le pluriel *quae* » ; voy. aussi Grandgent, *Introduction*, p. 37 ; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 102) ; cette réduction des formes du relatif est confirmée par le témoignage des langues romanes, du français en particulier qui ne possède plus que le « chétif » *qui* et *que* (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 389 ; cf. aussi J. Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction* que, p. 44 et suiv. ; Haag, *Fredeg.*, p. 885 ; Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* III, p. 661-63.

2. On lit, sur les tablettes de Rome (?) du ie s. avant J.-C. : *febri quartanae tertianae cottidianae quas cum illo luctent J. H. T.* Pl. 7 ; Av. a. 8 ; Ves. a. 8 ; Sec. 6.

Il est possible que *quas* soit une faute pour *quae*, relevant de la syntaxe ; mais d'autre part, il faut admettre l'existence d'un nom. plur. féminin en *-as* assez souvent attesté à côté de la forme habituelle en *-ae*. (Sommer, *Handb.*, p. 329). C'est ou bien une survivance du temps où le latin, comme l'osque et l'ombrien, ne connaissait encore que la désinence -ās pour le nominatif plur. fém. ; ou bien un dialectisme, venu du pays des Marses, selon M. Vendryès, *Revue de Philologie*, 1912, p. 207, de l'Ombrie, selon M. Meillet, *Bullet. Soc. Ling.*, n° 60, p. LXIII : « La forme du nom. plur. fém. *quas*... est manifestement *osco-ombrien(ne)*. »

II. GENRE.

La confusion des genres en latin vulgaire n'a pas pour unique cause l'altération phonétique et n'est pas seulement populaire. Elle résulte surtout de l'indistinction qui existait entre les catégories masculin-féminin et neutre, et du vague de la délimitation de leurs emplois. Aussi se remarque-t-elle déjà dans les premiers monuments de la langue et même semble-t-elle dater, en certains cas, de l'indo-européen. Et en définitive cette confusion se fait au détriment du genre neutre, qui tend à être absorbé de plus en plus par le masculin-féminin au point de disparaître complètement à la période postlatine. Donc « l'élimination romane du neutre apparaît... comme une suite d'un développement commencé en indo-européen et dont les causes premières se trouvent dans des faits de date indo-européenne » (A. Meillet, *De quelques innovations...*, p. 10).

a) *Neutres devenus masculins.*

1. Dans les thèmes en *-o-*, la confusion entre masculins et neutres s'est faite de bonne heure et assez aisément (Appel, *De genere neutro intereunte in lingua latina*, p. 10 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 155 ; Grandgent, *Introduction*, p. 145).

Ainsi *collus*, attesté chez Plaute et Accius (Leo, *Plautinische Forschungen*, p. 310 ; Neue, *Formenl.* I, p. 795) se retrouve sur une tablette de Mentana, du IIe ou du IIIe s. de notre ère : *collus 135*. a. 5. C'était peut-être la forme primitive ; on sait en tout cas que, comme pour *locus*, il existait deux pluriels *colli* et *colla* ; de *colla* on aurait tiré *collum*, seul employé dans la langue classique, tandis que *colli* aurait maintenu la forme *collus* dans le peuple, ou tout au moins aurait contribué à la faire réapparaître postérieurement.

mentum est aussi devenu masculin : *me[nt]us 135*. a. 6 (Rome, Ier s. avant J.-C.).

2. Parfois le passage au genre masculin de neutres de thème en *-o-* est trahi par le voisinage d'un adjectif au masculin. Le cas se produit identiquement pour cinq mots dans la même tablette, ce qui en infirme l'intérêt et la valeur ; en outre comme nous l'avons vu p. 62, peut-être n'y faut-il voir que des graphies inverses de la chute de *m* finale : *omnem remedium 250*. a. 19 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *omnem filacterium* ibid. a. 20 (gr. φυλακτήριον) ; — *omnem tutamentum* ibid. a. 20-21 ; — *omnem oleum* ibid. a. 21 ; *oleus* est attesté chez Oribase (Appel, *De genere neutro...*, p. 87 ; Neue, *Formenl.* I, p. 801 ; Meyer-Lübke, *Einführung*, p. 162) ; — *in omnem proelium* ibid. b. 6. 13.

3. Le passage de neutres de thème en *-i-* dans la catégorie masculin-féminin est plus rare. Nos tablettes n'en fournissent qu'un exemple, d'ailleurs intéressant : *per marem 250*. a. 16 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

On peut se demander, avec M. W. Meyer, *Die schicksale des lateinischen neutrums im romanischen*, p. 97, si *mare* est devenu masculin ou féminin en latin vulgaire. Pas plus que *C. I. L.*, III. 1899 ; V. 3014 (et non 314 comme M. Meyer l'a indiqué, *l. c.*) ; X. 6430, notre inscription ne résout le problème. Il faut attendre jusqu'à Frédégaire, I. 84. 20 *mare traducta* (Haag, *o. c.*, p. 822) pour trancher la question en faveur du féminin, dû peut-être à l'influence de *terra* (O. Densusianu, *Hist. de la langue roumaine*, p. 132). Quant aux langues romanes, elles accusent un profond désaccord : le mot est masculin en italien, frioulan et sarde, féminin en provençal, français, sursilvan et roumain ; le genre enfin est incertain en comasque, espagnol, catalan et majorquain.

b) *Masculins devenus neutres.*

1. Des masculins de thème en *-o-* ont passé au neutre, mais plus rarement. Le cas de *somnus* est douteux : *aufer illis dulce somnum 289*. b. 16 (Sousse, IIIe s.). En effet, il se pourrait que nous eussions affaire dans *dulce* à un cas de chute de *m* finale et que *somnum* fût masculin, mais il n'est pas impossible que *somnus* fût véritablement passé au neutre sous l'influence de *somnium*.

Certains diminutifs étaient de genre incertain ; ainsi *capillus* devient *capillum* chez Nonius 198. 20 (Neue, *Formenl.* I,

p. 792), et la tablette de Minturnes porte : *caput capilla umbra 190* 6 (Ier s. ap. J.-C.).

2. Le masculin *neruus* est devenu un neutre de thème en *-i-*, sous l'influence du grec νεῦρον peut-être, mais il est plus plausible d'admettre que ce mot, réuni souvent à *ossa*, a pris par contamination la désinence *-a* : *ossa et nerui* a pu en effet devenir *ossa et neruia*. En tout cas *neruia* est souvent attesté : chez Varron d'après Nonius 3. 149 ; dans diverses gloses et chez Pétrone (W. Heraeus, *Die sprache des Petronius und die Glossen*, p. 43) ; dans quelques-unes de nos tablettes : οδλιγηντουρ ιλλι πεδες νερβια *252*. 41 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *ner[ui]a illis concidas 287*. a. 2-3 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *auferas ab eis neruia 288*. b. 5-6 ; *289*. b. 5-6 (ibid.) ; — *neruia illis concidas B. A.* 1910. II. a. 6-8 (ibid.).

Ce pluriel est encore attesté, mais indirectement, par la forme *neruias* d'une tablette de Mentana (IIe-IIIe s.) que nous examinerons plus loin, et son existence est confirmée par le sarde *nervia* et l'espagnol *nervio*.

Remarque. — Je ne pense pas qu'il faille considérer comme des neutres *uenter* et *umbilicus*, ainsi que le fait M. Sherwood Fox, *Americ. Journ of Philol.* XXXIII, 1 suppl., dans les passages suivants : *uenter umblicus J. H. T.* Pl. 31 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *pedes femus uenter 135*. a. 3 (Mentana, IIe-IIIe s.) ; — *natis umlicus pectus* ibid. a. 4 ; — *merilas uenter mentula* ibid. a. 8 ; — *bracia uenter mamila* ibid., b. 2 ; — *osu m[e]rilas uenter* ibid. b. 3 ; — *uncis dicitos uenter umlicus cunus* ibid. b. 5-6.

En effet, comme nous le reverrons à la syntaxe, II, 1, a. les graveurs de tablettes de Rome (?) et de Mentana où sont énumérées toutes les parties du corps, ont par un oubli de la construction explicable chez des gens sans culture, entremêlé des nominatifs aux accusatifs de l'énumération ; *uenter* et *umb(i)licus*, doivent dès lors être considérés comme des nominatifs (donc masculins) au même titre que *collus 135*. a. 5, *mentus* ibid. a. 6, *cunus* ibid. b. 6 ; ces nominatifs se sont introduits dans la liste d'autant plus facilement qu'ils se trouvaient en contact avec des formes telles que *femus* ibid. a. 3, *pectus* ibid. a. 4. b. 3, *crus* ibid. a. 8, *mentula* ibid. a. 8 (chute de *-m* !), etc.

c) *Neutres devenus féminins.*

Si, comme l'a soutenu Joh. Schmidt, *Die Pluralbildung der indogermanischen Neutra*, Weimar, 1889, le pluriel neutre

provient à l'origine de collectifs féminins singuliers en *-ā-*, on pourrait prétendre que le latin vulgaire a évolué en sens inverse quand il a ramené un certain nombre de neutres pluriels à des féminins singuliers de thème en *-ā-*. Quoi qu'il en soit nous constatons par cette voie une nouvelle absorption des neutres dont le roman offre de très nombreuses confirmations (Appel, *De genere neutro...* p. 14 et suiv. ; Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* II, p. 69 et suiv. et *Einführung*, p. 163.)

Ajoutons que, dans les exemples que nous allons énumérer, nous avons affaire à des mots qui s'emploient généralement au pluriel, et dans lesquels par conséquent, la forme en *-a* s'imposait à l'oreille, ce qui facilita la confusion avec les féminins singuliers en *-ā* ; en outre, l'emploi poétique d'abstraits au pluriel (*gaudia*) et celui de collectifs (*folia*) devait créer une indécision favorable aux féminins en *-ā* : *labras J. H. T.* Ves. a. 25 (mais *labra* Pl. 25) (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; c'est déjà le fr. *lèvre* (A. Meillet, *Bullet. Soc. Ling.*, n° 60, p. lxiii) à moins qu'il ne s'agisse que d'un lapsus du scribe dû à l'influence du fém. *labea* (*labia*), attesté dans le parler archaïque et populaire à côté du neutre *labium* (J. Vendryès, *Rev. de Philologie*, 1912, p. 204) ; — *labias 135*. a. 5 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; *labia* est en effet très répandu depuis Plaute (Neue, *Formenl.* I. p. 820) ; cf. it. *labbia*, visage ; — *bracias* ibid. a. 2 (mais *bracia* ibid. b. 2) ; cf. fr. brasse ; — *neruias* ibid. a. 7, par la voix *nerui* > *neruia*, v. ci-dessus p. 82 ; — *itestinas 190*. 10 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.), qu'on retrouve chez Pétrone 76, 11 ; W. Heraeus, *Die Sprache des Petronius und die Glossen*, p. 41, explique le changement de genre de *intestina* par l'influence du mot *partes* sous-entendu, à tort selon Löfstedt, *Phil. Komment. zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 136.

III. CONJUGAISON.

a) Verbes déponents.

1. L'usage archaïque de donner une forme active aux verbes de sens actif s'était conservé dans la langue du peuple. Quantité de textes prouvent que la disparition des déponents, en germe dans le latin archaïque, s'est continuée dans le langage populaire et postérieur, au point qu'on n'en trouve plus aucune trace dans les langues romanes (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 407 et suiv. ; Haag, *Fredeg.*, p. 892 et suiv. ; Pirson, *Inscr. lat. de la*

Gaule, p. 152 ; GRANDGENT, *Introduction*, p. 171 ; BOURCIEZ, *Linguistique romane*, p. 78 ; O. DENSUSIANU, *Hist. de la langue roumaine*, p. 146).

Nos tablettes offrent quelques types intéressants de déponents ayant revêtu la forme active : *quas cum illo luctent J. H. T.* Pl. 7 ; Av. a. 8 ; Ves. a. 8 ; Sec. 6 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; *luctare* se lit déjà chez Plaute, Ennius et Varron (NEUE, *Formenl.*, III, p. 53), et on le retrouve dans toute la Romania ; il était vraiment populaire (MEILLET, *Bullet. Soc. Ling.*, n° 60, p. LXIII) ; — *contemplare*, ibid., Pl. 46 ; (Av. b. 45) ; (Ves. b. 49), est attesté aussi chez les auteurs anciens Naevius, Ennius, Titinius, Plaute et Varron (NEUE, *Formenl.*, III, p. 34) ; — *nec loqui nec sermonare 139*. 2-3. 5-6. (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; *sermonare* est un ἅπαξ ; — *conauerit 216*. 6-7 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; pour *conare* cf. *C. Gl.* IV. 497. 34.

2. Le cas de verbes actifs prenant la forme déponente est plus rare (v. cependant LÖFSTEDT, *Philol. Komm. zur Peregrinatio Aetheriae* p. 214 et suiv.). Nous ne pouvons citer dans nos tablettes que le verbe *exsultare* (dans le sens de *insultare*, v. IIIe partie, II. 4) qui, influencé peut-être par *laetari*, devient *exsultari* : *exsultetur tibi 140*. 16 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — et *respondere*, qui devient *responderi* : *nequ(e) repoderi 303*. I. 5 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), mais cet exemple n'est pas très sûr, la tablette en question étant très mutilée ; d'ailleurs on lit, deux lignes plus haut : *ne quit repo[n]dere*.

b) FORMES ALTÉRÉES.

1. La complexité des formations de parfaits a eu pour conséquence un certain nombre de simplifications dans la langue du peuple, quelques-unes analogiques de formation de présents. Ainsi : *dicerit 216*. 7 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; ce cas est rare, les langues romanes ont conservé la forme de parfait avec *s* (MEYER-LÜBKE, *Gr. d. rom. Spr.*, II, p. 334) ; — *nec surgere potesti 112*. 3 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; *potesti* est pour *potuisti* d'après M. NIEDERMANN, *Wochenschr. f. klass Philol.*, 1906, p. 961) ; — enfin un parfait sans redoublement : *qun peri 268*. 2 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.), si cette forme est bien pour *quem peperit*, locution fréquente dans nos tablettes pour indiquer la filiation maternelle.

2. A la voix passive ou à la voix déponente, le parfait ayant pris dans la langue vulgaire le sens de présent (v. Ve part., III, d), *fui* se substitua parfois à *sum* pour former des parfaits nouveaux

comme : [*si quis aduersu*]*s me locutus fu*[*erit*. *225*. 1.1 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

Cet usage se continua dans le roman (Haag, *Fredeg.*, p. 919-920; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 209).

3. La forme : *polliciarus J. H. T.* Pl. 13 ; Sec. a. 10 ; Aq. 12 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.), antérieure à *spatiarus C. I. L.* I. 1220 ; *utarus* I. 1267 ; *figarus* IV. 2082 ; *patiarus* VI. 10736, est généralement considérée comme un dialectisme (J. Vendryès, *Rev. de Philologie*, p. 205) ; mais il n'est pas impossible aussi que ces formes en *-us* soient les représentants d'une forme primitive, par adjonction d'une *s* à la forme **pollicea-so* (Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 613 ; Sommer, *Handb.*, p. 494).

4. Au participe passé, le suffixe *-sus*, sous l'influence du parfait, s'était implanté à la place de *-tus* dans quelques verbes. C'est ainsi qu'on aurait une forme normale dans : *traspecti*, si elle est bien pour *transfixi 112*. 4 (Charente-Inf., IIe s ap. J.-C.), cf. Sommer, *Handb.*, p. 607, qui cite des formes analogues.

c) Confusion des conjugaisons.

Déjà le latin classique hésitait entre la 2e et la 3e conjugaison ; en effet, on trouve tantôt *feruēre*, *tergēre* et tantôt *feruĕre*, *tergĕre* ; dans la langue populaire on constate une semblable indécision pour *ardere*, *lugere*, *miscere*, *mordere*, etc. (Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 148 ; Grandgent, *Introduction*, p. 167 ; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 81), auxquels il convient d'ajouter *liquere* : *liquat* (pour *liqueat*) *104*. 2 (Bath, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — mais non *frigēre* comme l'a pensé M. Audollent. En effet : *frigat 266*. 20 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ne doit pas être corrigé en *frigeat*, car il ne s'agit pas ici du verbe *frigēre*, « avoir froid », mais de *frigĕre* (gr. φρύγω), qu'on lit déjà chez Plaute, Caton et Varron, qui signifie « frire, griller » (fr. *frire*), employé ici au neutre. Je n'en veux pour preuve que le contexte : *uratur frigat... ardeat Vettia quam peperit Optata...*

Remarques. — I. C'est probablement un contrépel du processus *e* en hiatus > *i*, comme nous l'avons dit p. 16, plutôt qu'un fait morphologique, qu'il faut constater dans : *perficeatis 247*. 19 (Carthage, IIe-IIIe s.).

II. *exset* pour *exse*(*a*)*t J. H. T.* Pl. 43 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.), est un *lapsus stili*, et non un cas de confusion de conjugaison.

TROISIÈME PARTIE

FORMATION DES MOTS

La langue vulgaire compose de nouveaux mots, mais ses procédés de formation sont identiques à ceux de la langue classique : adjonction de suffixes à des radicaux (*dérivation*), combinaisons de radicaux entre eux ou avec des mots invariables (*composition*). Ce qu'il importe de signaler ici, et qui est caractéristique du parler populaire, c'est le développement inattendu de certains suffixes aux dépens d'autres ; l'altération de sens de quelques-uns et la nouveauté qui en résulte pour leur emploi ; enfin les confusions qui s'établissent entre certains suffixes et certains préfixes. La langue de la magie renferme des cas intéressants de ces différents phénomènes.

I. DÉRIVATION.

1. Suffixes nominaux.

a) *-tor et -arius.*

1. Le suffixe *-tor* des noms d'agent avait continué d'être très productif dans la langue vulgaire de l'Empire (Bourciez, *Linguistique romane*, p. 61). Nous relevons les mots suivants dans nos tablettes : *offector* 96. b. 18 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.), « teinturier » ; — *apparitor* 248. a. 5 (Carthage, IIIe s.), le héraut qui apparaissait dans le cirque pour annoncer les combats, v. 113 ; — *uenator* 250. a. 2-3 ; 251. I. 11 ; III. 3 (ibid., IIe-IIIe s.), « le gladiateur », v. 113 ; — *arceptor* pour *acceptor*, par étymologie populaire au lieu de *accipiter* 270. 3 (Sousse, IIe s.), v. p. 67.

Quelques noms de chevaux mentionnés par des tablettes de Sousse et de Carthage sont des noms d'agents en *-tor*, les uns connus de la langue classique, les autres plus nettement populaires : *Animator* 233. 13. (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Impulsator* ibid., 8 ; — *Venator* ibid. 6, « chasseur » chez Cicéron ; — *Cursor* 275. 12 ; 276. 18 ; 278. a. 11 ; 283. a. 20 (Sousse, même époque)

« coureur » chez Cicéron ; — *Delusor 276*. 15 ; *278*. a. 9 ; *282*. a. 14 ; *284*. 9 (ibid.); — *Arator 280*. 5 (ibid.), « laboureur, fermier », chez Cicéron et Virgile ; — *Atquesitor 280*. 6 ; *281*. 6 (ibid.) ; — *Ex(s)uperator 281*. 5 (ibid.) ; — *Derisor 283*. a. 17 ; *B. A.* 1906. II. 19. 36 (ibid.), « railleur, bouffon », chez Plaute et Horace ; — *Acceptor 284*. 11 ; *B. A.* 1906. II. 4, « épervier » ; — *Viator 284*. 14 ; *B. A.* 1906. II. 13. 30 (ibid.), « voyageur, messager » chez Varron et Cicéron ; — *Percussor 284*. 15 (ibid.), « assassin » chez Cicéron ; — *Aliator 284*. 16 ; *B. A.* 1906. II. 17. 34 (ibid.), « le joueur », chez Plaute et Cicéron.

2. Mais le suffixe d'adjectif, *-arius* fit concurrence à *-tor* dans la langue du peuple et s'y développa largement. Toutes les langues romanes ont conservé ce suffixe qui, aujourd'hui encore, est vivant, et sert à former de nouveaux noms de profession : esp. *-ero*, port. *-eiro*, fr. *-ier*, roum. *-arĭŭ*, it. *-ajo* (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 464 ; Cooper, *Word form.*, p. 70 et suiv. ; 147 et suiv.; Olcott, *Studies*, p. 137 et suiv. ; Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.*, II. p. 507 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 227 ; Grandgent, *Introduction*, p. 23 ; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 62).

Nos tablettes renferment les noms de métiers suivants en *-arius*: *materiarius 96*. 10 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.), « bûcheron, marchand de bois » ; — *aerarius 101*. 5 (ibid.), « ouvrier qui travaille l'airain » ; — *pristinarius* pour *pistrinarius* (v. p. 66) *140*. 5. 18 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), « boulanger ».

Quelques adjectifs en *-arius* sont devenus des noms propres : *Coronaria 231*. 15 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.), « la bouquetière » surnom de femme ; — *Ianuarius 232*. 2 (ibid.), nom de cheval ; — *Funarius 272*. a. 8 (Sousse, même date), id.

b) *-io et -mentum.*

1. Le suffixe *-io* des noms d'action continua d'être très « ouvert » dans la langue populaire et postérieure, puisqu'on compte plus de 3.000 mots en *-io* (Cooper, *Word form.*, p. 3 et suiv. ; Olcott, *Studies*, p. 2 et suiv. ; Grandgent, *Introduction*, p. 21 ; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 63). Nous rencontrons dans nos tablettes les noms suivants, devenus termes techniques de médecine : *obbripilatio 140*. 9-10 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), « frayeur, cauchemar » ; — *tortio* ibid. 9, « colique » ; — *reprehensio* ibid. 12 « convalescence, rétablissement », v. 84. Le mot suivant est propre au langage des bestiaires : *congressio 250*. b. 13-14 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), « corps à corps, mêlée » (cf. *C. I. L.*, VIII. 3275), v. IVe partie, II, 1, a.

2. Les mots en *-men* ou *-mentum*, indiquent aussi l'action, à l'origine, mais ils ont pris souvent une valeur technique ; *-mentum* s'étendit beaucoup plus que *-men* dans le latin vulgaire (GRANDGENT, *Introduction*, p. 20; BOURCIEZ, *Linguistique romane*, p. 63) ; dans nos tablettes, nous ne relevons qu'un nom en *-mentum* propre à la magie : *tutamentum* **250**. a. 20-21 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), « talisman protecteur, amulette ».

c) *-tas*, *-tudo*.

Dans les noms abstraits, comme le prouvent les exemples rassemblés par COOPER, *Word form*. (cf. aussi OLCOTT, *Studies*, p. 58 et suiv. ; MEYER-LÜBKE, *Zur Geschichte der lat. Abstrakta*, *ALL*. VIII. p. 321 et suiv.), *-tas* était beaucoup plus ouvert en latin vulgaire que *-tudo*; il est représenté dans nos textes par quelques mots plus ou moins usuels, tels que *uoluntas*, *necessitas*, *maiestas*, *sanctitas*, *incolumitas* (ce dernier se lit: *B. A*. 1908. I. 2), etc., ainsi que par un mot nouveau qui nous paraît discutable, et d'une lecture d'ailleurs douteuse : *neruitatem* **289**. b. 18 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.), « force nerveuse » (?).

En effet, la formation même de ce mot le rend sujet à caution ; *ciuis*, *tempus* ont pu donner les abstraits *ciuitas*, *tempestas*, mais il est peu probable que *neruus* ait donné *neruitas*.

d) *Suffixes diminutifs*.

1. Le suffixe diminutif par excellence du latin était *-ulus*, (*-olus* après *e* et *i*) ; il continua de former des dérivés dans la langue du peuple, comme par exemple : *mentula* **135**. a. 8 (Mentana, IIe-IIIe s.), *membr.uir.* ; — *mutulus* **219**. a. 10 (Carthage même époque) ; ce dérivé de *mutus* ne semble toutefois pas avoir ici un sens diminutif; c'est plutôt accidentellement un intensif moins barbare de formation que *muturungallus* qui le précède immédiatement, v. p. 102.

Sous la forme complexe *-iculus*, ce suffixe servit à former des diminutifs populaires qui ont supplanté de bonne heure les mots simples. C'est ainsi qu'on trouve : *oricula J.H.T.* Pl. 25 ; Av. a. 24 ; — *oricla* ibid. Ves. a. 25, sur des tablettes du Ier s. avant notre ère, où l'on a pu dire que l'état roman était déjà atteint (A. MEILLET, *Bullet. Soc. Ling.*, n° 60, p. LXIII) ; c'est en effet *oricula*, et non *auris*, qui est le substrat de esp. *oreja*, port. *orelha*, cat. *orella*, prov. *aurelha*, fr. *oreille*, roum. *ureche* ; it. *orecchio*.

Dans les noms propres, *-ulus* dut prendre un sens hypoco-

ristique (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.*, II, 474 ; Cooper, *Word form.*, p. 164 et suiv. ; Olcott, *Studies*, p. 250 et suiv. ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 223). On le trouve dans des noms de femmes en Germanie : *Camula uxsor GamatiAmbiti 101*. 6 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.); — *Ursula A. T.* 19. 2 (Trèves, IIIe-IVe s. ap. J.-C.) ; — dans des noms de gladiateurs africains: *Tziolus 248*. a. 3 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Sapautulus 252*. 7-8 (ibid., IIe-IIIe s.) ; — *Primulus 286*. b. 7-8 (Sousse, IIIe s.) ; — dans des noms de chevaux : *Vagulus 275*. 12 ; *276*. 14 ; *278*. a. 7, etc. (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; — *Capriolus 284*. 14 ; *B. A.* 1906. II. 12. 30 (ibid.) ; — *Peciolus 293*. a. 14 ; *294*. 20 (ibid., IIIe s.) ; — *Querulus B. A.* 1906. I. 10 (ibid., IIe s.)

2. Plus nettement populaires sont les suffixes diminutifs accentués *-illus* et *-ellus* qui supplantèrent souvent le suffixe atone *-ulus* (G. Cohn, *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein und im vorlitterarischen Französisch nach ihren Spuren im Neufranzösischen*, 1891 p. 17 et suiv. ; Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.*, II., p. 543 et suiv. ; Cooper, *Word form.*, p. 167 et suiv. ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 224 ; Grandgent, *Introduction*, p. 27 ; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 64).

Ainsi on rencontre dans nos tablettes : *catellus 111*. 4. 7 ; *112*. 2 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.), et non *catulus* ; *catellus* se trouve déjà chez Plaute ; — *ursellus 252*. 37 (Carthage, IIe-IIIe s.), en revanche, ne paraît attesté nulle part ailleurs.

Un certain nombre de noms propres, noms de femmes surtout, sont terminés en *-illus* ou *-ellus*, avec un sens hypocoristique : *Ostilla* (dimin. de *hostia*) *A. T.* 26. 1 (Trèves, IIIe-IVe s.) ; — *Germanilla 104*. 8 (Bath, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Tasgillus 111*. 2 (Charente-Inf., IIe s.) ; — *Asella 140*. 5. 14. 15. 16. 18 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; « *Asella*, rare et poétique, apparaît pour la première fois dans Ovide, *Fastes*, 6. 318. Le surnom *Asella*, également très rare, est réservé aux femmes » (Ernout, *Remarques sur l'expression du genre féminin en latin*. Mélanges de Saussure, p. 216) ; — *Porcellus Ol.* 1. 3. 4 (Bologne?, IVe-Ve s.) ; — *Malisilla* ibid. 1. 3 ; — *Julia Faustilla 228*. a. 3-4 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

3. *-inus*, d'abord suffixe d'adjectif, se développa beaucoup dans les noms propres, où il semble avoir passé peu à peu de l'idée d'appartenance (filiation), à la fonction de diminutif hypocoristique (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.*, II, p. 492 et suiv. ; Cooper, *Word form.*, p. 139 et suiv. ; Olcott, *Studies*, p. 201 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 224 ; Grandgent, *Introduction*, p. 20).

Voici des noms à suffixe *-inus* de femmes ou d'hommes voués à l'opération magique : *Firmina P.* b. 2 (Pettau, IIe s. ap.

J.-C.); — *Atticinus Ammonis 96*. b. 5; *101*. 7 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.); — *Seuerinus 102*. a. 1 (ibid.) — *Iouina 104*. 8 (Bath, IIe-IIIe s.); — *Lentinus 111*. 2 (Charente-Inf., IIe s.); — *Camurinus 130*. 6 (Pérouse); — *Siluina 131*. 8 (S. Severino, Ier s. ap. J.-C.); — *Marinus 132*. 6 (S. Benedetto, même époque); — *Glycinna 139*. 18 (Rome, Ier s. avant J.-C.); — *Rufinus 224*. IV. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.); — *Laelianus Saturninus quos peperit Aquilia Saturnina 263* (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.); — *Tottina 269*. b. I. 5; II. 12; *304*. 10. 13 (ibid., IIe-IIIe s.); — *Repentinus 275*. *3*. 27; *276*. 5, etc. (ibid., IIe s.).

Des chevaux ont aussi des noms terminés par le suffixe *-inus*: *Turinus 233*. 4 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.); — *Celestinus 272*. a. 4; *273*. a. 9; *274*. a. 10; *279*. 18; *B. A.* 1906. II. 8. 26 (Sousse, même époque); — *Hilarinus 272*, *273*, *274*, a. 4-5; *284*. 6 (ibid.); — *Puerina 279*. 10 (ibid.); — *Secundinus* ibid. 11.

Parfois, dans la latinité postérieure, le suffixe *-inus* sert à former des noms de divinités (Cooper, *Word form.*, p. 141); peut-être indique-t-il la provenance dans: *Dea Ataecina Turibrig. Proserpina*, *122*. 1-2 (Mérida?, IIe s. ap. J.-C.).

e) *Suffixe intensif.*

Les diminutifs sont donc nombreux; de même les intensifs, pour lesquels le peuple avait aussi une certaine prédilection.

Parmi les suffixes intensifs, aucun n'était plus populaire que *-o* ou *-io*. A l'origine il forma des noms et des surnoms de dieux ou d'hommes nobles, avec un sens fondamental d'individualisation, et ce n'est que peu à peu qu'il prit une valeur dépréciative et ne s'appliqua plus guère qu'à des noms d'hommes de basse condition, en y ajoutant un sens méprisant ou ridicule; *-o* ou *-io* devint le suffixe vulgaire par excellence, et aucune classe de mots n'est plus caractéristique du *sermo plebeius* que celle des noms propres en *-o* ou *-io*; il s'est conservé dans les langues romanes, avec une nuance dépréciative en italien et parfois en français (Fisch, *Substantiva personalia auf -o, ionis. ALL.* V. p. 56-88, et *Lateinische Substantiva personalia auf -o- (-io), -onis (-ionis)*; W. Meyer, *Das lat. Suffix -ō, -ōnis, ALL.* V, p. 222-233; Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.*, II, p. 495 et suiv.; Cooper, *Word form.*, p. 53 et suiv.; Olcott, *Studies*, p. 83; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 133, 219 et suiv.; Grandgent, *Introduction*, p. 20-21; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 65). Les tablettes magiques contiennent un certain nombre de noms propres, *cognomina* et *agnomina*, terminés en *-o*, *-io*: *Optatus*

Silonis 96. b. 2 (Kreuznach. Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *Lucanus Silonis* ibid. b. 16 ; — *Terentius Atisso* ibid. b. 4 ; *101*. 7-8 (ibid) ; — *Atticinus Ammonis 96*. b. 5 ; *101*. 7 ; — *Quartio Seueri 96*. b. 12 ; — *Sinto Valentis 96*. b. 13 ; *98*. 1. 2. 3. 4. 6. 7 (ibid.) ; — *Quartio 98*. 5 ; — *Aprilis Kaesio 103* (Maar près Trèves, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *Q. Letinium Lupum qui et uocatur Caucadio 129*. a. 1-4 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; — *L. Paquedius Philo 132*. 3-4 (S. Benedetto, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Malcio Niconis 135*. a. 1 (Mentana, IIe-IIIe s.ap. J.-C.) ; — *Capito 138* 2. (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *M. Allius Cerdo 197*. 2-3 (Cumes, même époque) ; — *Attonem Hei M. ser. 199*. 4. 5 (ibid.) ; — *Criso 216*. 1 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Vincentζus Tζaritζo 253*. 10. 12. 17. 19. 43 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; ce nom est peut-être pour *Diaritius*, de *diarium*, « la ration quotidienne des soldats et des esclaves », avec la terminaison vulgaire *-o* (Lambertz, Glotta, IV, 1/2, p. 104).

2. Suffixes d'adjectifs

1. Les langues romanes prouvent que le suffixe *-anus* s'était beaucoup développé en latin vulgaire (Cooper, *Word form.*, p. 144 et suiv. ; Olcott, *Studies*, p. 196) ; après avoir eu le sens d'appartenance, il désigna le temps ou la fonction (Grandgent, *Introduction*, p. 23), comme dans les deux mots suivants : *interdianus 140*. 10 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; ce composé est formé analogiquement sur *meridianus* qui le précède ; — *decanus*, *270*. 26, devenu substantif : εγω σουμ μαγνους δεχανους δει μαγνι δει (Sousse, IIe s. ap. J.-C.), v. IVe Partie, II, 1 a.

Mais *-anus*, ou *-ianus*, a servi, dans la langue de nos tablettes, à former surtout des noms propres, seconds *cognomina* d'affranchis : *Montanus 96*. b. 10 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap, J.-C.) ; — *Lucanus* ibid. 16 ; — *Siluanus* ibid. 19 ; — *Caranitanus 101*. 2 (ibid.) ; — *Martinianús A. T.* 19. 3-4 (Trèves, IIIe-IVe ap. J.-C.) ; — *Catusminianus*, ou plutôt *Catus Minianus 104*. 7 (Bath., IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Comitianus* ibid. 6 ; — *Senecianus 106*. 7 (Lydney-Park, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Silulanus*, ibid. 2 ; — *Labicanus 132*. 5-6 (S. Benedetto, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Sextilianus 218*. 1. 4 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Celsanus 251*. I. 12 (ibid., IIe s.) ; — *Laelianus 263*. 1 (Sousse, IIIe s.) ; — *Niofitianus 279*. 4 (ibid., IIe s.) ; — *Priuatianus 275-284* ; *B. A.* 1906. II. 2. 4 (ibid.) ; — *Supestianus* ibid..

On trouve aussi quelques noms de chevaux en *-anus* : *Eforianus 232*. 5 (Carthage, IIe s.) ; — *Delicatianus 272. 273. 274*. a. 2 (Sousse, même date) ; — *Germanus 279*. 17 (ibid.) ; — *Inhu-*

manus 276-284 (ibid.) ; — auxquels on peut ajouter des noms connus d'autre part comme *Oceanus*, *Romanus*, *Vrbanus*, etc.

2. *-Acius*, étendu dans le langage populaire (WÖLFFLIN, *ALL.* V. 45; GRANDGENT, *Introduction*, p. 23) n'apparaît sur nos tablettes que dans un nom propre : *Vrsacia A. T.* 19. 5 (Trèves, IIIe-IVe s.).

3. *-Orius*, bien qu'il fût d'un usage assez fréquent dans le latin postérieur (BONNET, *Grég. de Tours*, p. 465 ; COOPER, *Word form.*, p. 155) ne sert à former, dans nos tablettes, qu'un adjectif nouveau, inconnu partout ailleurs, et un nom propre rare : *oleum libutorium 250.* a. 21 (Carthage, IIIe s.); v. IVe Partie, I, a, et II. 1. a ; — *Aurum Adi(u)torium 95.* a. 2-3 (Kreuznach, Ier-IIe s.).

4. *-Aris*, en revanche, n'est pas un suffixe populaire ; il ne forme qu'un nombre très restreint de mots nouveaux, dont l'adjectif suivant, épithète de Diane et de Mars, qui « lient » leur victime : *uincularis A. T.* 24. 2-3 (Trèves, IIIe-IVe s. ap. J.-C.).

5. *-Alis* est sans utilité, semble-t-il dans : *infernalis 228.* a. 1. 2. b. 5 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.); *266.* 3 ; *295.* 11 (Sousse, IIe-IIIe s.) ; cf. BRUNOT, *Hist. de la langue française*, I, p. 114.

6. *-Osus* a primitivement un sens de possession, puis il désigne l'abondance, la conformité, et même un caractère distinctif; en cette qualité il servit à former des noms propres de personnes ou d'animaux (SCHÖNWERTH-WEYMANN. *Über die lateinischen Adjectiva auf -osus ALL.* V, p. 192-222; COOPER, *Word form.*, p. 122 et suiv.; OLCOTT, *Studies*, p. 205 et suiv.) ; nous trouvons de ces noms propres sur des tablettes d'Italie et surtout d'Afrique : *Veneria siue Venerosia 129.* a. 6-8 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Cambosa 131.* 4-5 (S. Severino, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Atlosa 219.* 2 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; — *Gloriosa* (?) *232.* 1 (ibid., IIe s.) ; — *Bonosa 267.* 15. 20 (Sousse) ; *268.* 2. 10 (ibid., IIIe s.) ; — *Pretiosus 272-288* (ibid., IIe-IIIe s.) ; — *Verbosus 275-284* (ibid.), etc.

7. *-Tinus*, enfin, qui apparaît en vieil indou, en latin et en lithuanien avec une signification temporelle, a formé, sur le modèle de *matutinus* et de *uespertinus* : *serutinus 140.* 10.-11 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), cf. *serotinus* chez Pline, Columelle et Sénèque le Rhéteur.

3. SUFFIXES VERBAUX.

1. La langue populaire avait une tendance à substituer aux verbes simples des dérivés, comme les fréquentatifs, p. ex. ; mais cela ne s'observe guère dans nos tablettes où nous ne voyons à

citer que : *ni possit aliquit se adiutare J. H. T.* Pl. 32-33 ; Av. a. 27-28 ; Ves. a. 29-30 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.). C'est *adiutare*, et non *adiuuare* qui a subsisté en roman : esp. *ayudar*, port. *ajudar*, fr. *aider*, engad. *ayüdér*, roum. *ajuta*, it. *aiutare*.

2. En outre, on constate l'apparition d'un suffixe verbal *-iare*, à l'origine en relation avec les adjectifs en *-is*, qui se substitue parfois à la désinence normale (Bourciez, *Linguistique romane*, p. 67). Ainsi *exilire* a dû devenir *exiliare*, à voir le participe : *exiliatos 248*. a. 7-8 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

4. Substitution de suffixes.

Charisius, *G. L.*, I. p. 105, rapportant le témoignage de Varron, atteste l'existence d'un *palpetra*, doublet de *palpebra*, qui est d'ailleurs à la base des noms romans de la paupière : prov. *palpela*, fr. *paupière*, ret. *palpeders*, frioul. *palpiere*, vén. *palpiera*, mil. *palpéra* (Gröber, *Substrate*, *ALL.* IV, p. 427). Il est attesté par une *defixio* du Ier s. avant notre ère : *palpetras J.H.T.* Ves. a. 23 (Rome ?).

Le rapport qui existe entre *palpetra* et *palpebra* est exactement comparable à celui du grec τέρετρον, « tarière » avec lat. *terebra* ; il s'explique par le fait que déjà l'i.-e. possédait deux suffixes de noms d'instrument, *-tro-*, *trā-* et *-dhro-*, *-dhrā-* (ce dernier devenant en latin *-bro-* *-brā-*), qui étaient d'origine distincte, mais étroitement apparentés par le sens et facilement susceptibles, dès lors, d'être interchangés.

II. COMPOSITION.

Nous étudierons sous ce titre, successivement, la composition proprement dite, la composition verbale au moyen de préfixes, la juxtaposition, et les confusions de préfixes.

1. Composition proprement dite.

La faculté de composition, très développée en grec et en sanscrit, par exemple, a été singulièrement restreinte en latin dès le début de la période littéraire, et par la suite cette langue n'a fait qu'atténuer toujours la composition au profit de la dérivation (v. A. Grenier, *Etude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque*, Paris et Nancy, 1912, p. 17 et suiv.). Au surplus, la majorité des composés latins ont un caractère essentiellement technique (Grenier, *o. c.*, p. 14). Il

faut donc s'attendre à ne faire, dans nos textes, qu'une maigre moisson de composés.

α) Le cas relativement le plus fréquent est celui de l'union de deux thèmes nominaux, dont le premier se termine en *-ĭ-*. A cette catégorie appartiennent : *Auricinta* (= *Auricincta*, v. p. 53), *141*. nom de femme (Rome, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Auricomus 275*. 13 ; *276*. 10 ; *284*. 7, nom de cheval (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *Multiuolus 275*. 15 ; *278*. a. 8 ; *282*. a. 15 ; *284*. 13, nom de cheval (ibid.) ; — *Noctiuagus 286*. a. 11, nom de cheval (ibid. IIIe s.).

β) Parfois, et cela dès les temps les plus anciens, la jonction des deux termes s'opère au moyen de la voyelle de liaison *-ŏ-* (comp. *merŏ-biba*, *sescentŏ-plagus*, *Unŏ-mammia* chez Plaute, *malŏ-granatum*, *tunicŏ-pallium* dans le latin populaire de l'Empire). Ce type de composition, reposant sans doute sur l'imitation du grec, apparaît dans nos textes ; ex. : *Dextroiugus*, *272*. a. 3 ; *275*. 5 ; *284*. 4, nom de cheval (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; — *mulomedicus* (*molo medicus*) Ol. 1. 3. 4 (Bologne ?, IVe-Ve ap. J.-C.), « vétérinaire » ; ces deux mots sont d'origine nettement technique, ce qui expliquerait bien l'influence grecque.

γ) Les composés formés par l'union d'une préposition et d'un nom (ex : *ā-mens*, *ex-cors*, *per-nox*) sont représentés dans nos tablettes par : *Exorbis*, *B. A.* 1906. I. 9 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.), nom de cheval : « qui sort du cercle, de la piste » ; — *interdianus 140*. 10 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), adjectif tiré par « hypostase » de *inter diem*.

A ces deux exemples on ajoutera encore : *obbripilatio* ibid. 9-10 qui n'est pas, à la vérité, un composé prépositionnel, puisqu'il provient d'une déformation de *(h)orripilatio*, v. p. 43, mais il était interprété et senti comme tel.

Au point de vue de leur valeur sémantique, *Auricomus* et *Dextroiugus* sont des composés possessifs, les autres appartiennent à la classe des composés déterminatifs.

2. Composition verbale au moyen de préfixes.

En latin archaïque, sous l'influence de l'intensité initiale, il y avait eu dans les verbes composés apophonie de la voyelle radicale en *-i* ; mais, d'une part, cette loi étant inconnue aux autres idiomes italiques, et d'autre part, l'intensité initiale ayant de bonne heure cessé de se faire sentir en latin, le peuple procéda à cette sorte de recomposition dont il a été souvent question au chapitre de la Phonétique, en vertu de laquelle *frango* en

composition avec *dis* n'aboutissait pas à *disfringo*, mais devenait *disfrango*, *de* + *premo* donnait *depremo*, etc. ; en outre, le même instinct de recomposition empêcha l'assimilation de la consonne de quelques préfixes, de sorte que *con* + *ruo* donna *conruo*, *in* + *plico*, *inplico*, etc.

Ces principes étant rappelés, nous allons examiner quels préfixes reviennent le plus fréquemment dans les verbes composés que renferment les tablettes magiques, et, s'il y a lieu, nous indiquerons la nouveauté de leur sens et de leur emploi. Quelques-uns des verbes que nous citerons étaient connus dans la langue classique, mais ils ont ici un sens nouveau, tous appartenant à la langue spéciale de la magie ou à la terminologie des jeux populaires.

1. *Ad-* et *in-* sont assez fréquents : *adiuro* « adjurer », *passim* sur les tablettes de Carthage et de Sousse des IIe et IIIe siècles de notre ère ; — *aduror* *227*. 4 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; — *allido* *247*. 20 (ibid.) ; — *alligo* *217*. a. 4. b. 2. 6 ; *218*. 6 ; *303*. II. 3. 11 ; III. 2 ; V. 6 ; *276*. 22 ; *277*. 11 ; *279*. 20 ; *283*. a. 26 ; *284*. 29 (Carthage et Sousse, IIe-IIIe s.) ; — *anuntio* (pour *adnuntio*, v. p. 47) *231*. 6 (Carthage, IIe s.) ; — *immuto* *122*. 7 (Mérida ? même époque) ; — *inmitto* *266*. 2 (Sousse, id.) ; — *inplico* *233*. 31 ; *248*. a. 13 ; *252*. 11. 36 ; *253*. 18. 50 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; — *inuolo* *122*. 7 (Mérida, IIe s.).

2. Le plus fréquent des préfixes est *de-*, auquel *dis-* ne paraît pas faire encore une grande concurrence : *dedico* *199*. 11 (Cumes, Ier s. avant J.-C.) ; — *defero* *95*. a. 4 ; *98*. 7 (Kreuznach, Ier-IIe s.) ; *137*. 3 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; — *defigo* *P*. a. (Pettau, IIe s.) *134*. a. 6 ; *135*. a. 9 (Mentana, IIe-IIIe s.) ; *222*. b. 2-3 ; *250*. b. 17 (Carthage, même date) ; — *deligo* *217*. a. 4. b. 6 (ibid.) ; — *demando*, *passim* sur les tablettes d'Italie et d'Afrique du IIe et du IIIe s. de notre ère ; — *denuntio* *111*. 1 (Charente-Inf. IIe s.) ; — *depanno* *250*. b. 14 ; *253*. 52 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; — *depono* *A. T.* 24. b. 1 (Trèves, IIIe-IVe s.) ; *250*. b. 13 (ibid.) ; — *depremo* ibid. b. 17 ; *289*. b. 19 (Sousse, IIIe s.) *B. A.* 1910. II. a. 3-4 (ibid.) ; — *d(e)respondeo* *221*. 2 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; — *desacrifico* *129*. b. 3-4 (Arezzo, IIe s.) ; — *d(e)scribo* *134*. a. 8 (Mentana, IIe-IIIe s.) ; — *detineo* ; *231*. 11 ; *233*. 30 (Carthage, IIe s.) ; — *deuoueo* *129*. b. 2-3 (Arezzo, IIe s.), etc. ; — *disfrango* *275*. 31 ; *276*. 23 ; *279*. 12 ; *280*. 12-13 ; *281*. 12-13 ; *282*. a. 26 ; *B. A.* 1906. I. a. 13-14. 17-18 (Sousse, même époque) ; — *disiungo* *272-293* ; *B. A.* 1906. I. a (ibid., IIe-IIIe s.) ; — *disperdo* *J. H. T.* Pl. 43-44 ; Ves. b. 45-46 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *dissoluo* *270*. 22 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

3. *Ex-* se rencontre assez fréquemment : *exago* (?) ou *exigo* : *exactos 248*. a. 7 (Carthage, IIIe s.) ; — *ex(s)ibilo* ibid. 8-9 ; — *ex(s)ilio, -are* ibid. 7-8 ; — *extermino 247*. 3-4 ; *253*. 43 (ibid., IIe s.).

4. *Per-* est plus fréquent encore, mais il a souvent perdu son sens local, comme le prouvent certains verbes où il est répété deux fois ou fonctionne comme second préfixe, pour prendre une valeur intensive (Löfstedt, *Komment. zur Peregregrinatio Aetheriae*, p. 92) : *perfigo 250*. b. 17 (Carthage, IIIe s.) ; — *perobligo* ibid. a. 2. 22 ; — *peroccido 140*. 17 (Rome, IIe-IIIe s.) ; — *peruerto* et *perperuerto 250*. b. 9 ; — *peruinco 248*. a. 8-10 (Carthage, IIIe s.) ; — *pertranseo 250*. a. 19.

5. *Con-*, qui forme quelques composés en latin vulgaire, a pour nouvelle fonction de modifier l'aspect du verbe, en lui donnant un sens *perfectif* ou *ponctuel*, par opposition avec le simple dont le sens est *imperfectif* ou *duratif*. Ce sens était généralement donné en latin par la terminaison *-sco* (qui n'a pas par elle-même un sens inchoatif), tandis qu'en slave et en germanique, comme partiellement en latin, l'opposition entre le *ponctuel* et le *duratif* est marquée par des prépositions dont le sens a pâli (Daniel Barblenet, *L'aspect en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Paris, Th. l. 1913). C'est ainsi que par ex. *tere* peut se traduire par « broie », *contere* par « assomme » ; *frange* par « brise » *confringe* par « massacre », etc. : *concido 287*. 13 ; *B.A.* 1910. II. a. 6 (Sousse, IIIe s.) ; — *confringo 140*. 4 (Rome, IIe-IIIe s.) ; — *collido 286*. b. 9 (Sousse, IIIe s.) ; — *colligo 303*. I. 6 ; II. 3 ; III. 2 ; V. 6 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; *commendo, passim* sur des tablettes d'Italie et d'Afrique, (du Ier s. avant J.-C. au IIIe s. ap. J.-C.) ; — *conruo 100*. a. 6 (Kreuznach, Ier-IIe s.) ; — *contero 140*. 4 (Rome, IIe-IIIe s.).

3. Juxtaposition.

1. Il était conforme au génie de la langue latine de juxtaposer des adverbes ou des prépositions et des verbes ; la langue vulgaire n'a fait qu'ajouter quelques mots nouveaux aux types déjà connus de la langue commune. Ainsi sur le modèle de *maledicere* (que donne une tablette de Sousse *295*. 9), on a formé : *minus facere*, écrit encore en deux mots dans la tablette de Mérida ? en Lusitanie, du IIe s. de notre ère *122*. 8, mais employé déjà dans le sens unique de « soustraire » ; cf. le français *méfaire* (*Eneas* 1751) ; — *contrauenire 98*. 6 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.), « engager une polémique contre quelqu'un », v. IVe Partie, I, b ; — *suprascribere 218*. 7-8 (Carthage, IIe-IIIe s.) « écrire au-dessus, noter ci-dessus » ; cf. Ps.-Sen. Hier. Paul.

2. En revanche la juxtaposition de mots invariables avait quelque chose de nouveau et de nettement distinct de la syntaxe traditionnelle. On constate une tendance à juxtaposer des adverbes et des conjonctions dans la langue de nos tablettes : *sic quomodo* (*sic comdi*) *98*. 2 (Kreuznach, Ier-IIe s.), v. Ve Partie, V, a ; — *usque dum* (qu'on trouve déjà écrit en deux mots, chez Plaute, *Mén.* V. 1.28. Cicéron, III. *Verr.*, 5, 12), *230*. a. 2 (Carthage, IIe s.) ; cf. *Vulg. Interpr. Iud.* 11. 33.

Si la lecture était suffisamment sûre, nous aurions à enregistrer un cas de juxtaposition de préposition et d'adverbe dans *desecus* (?) *265*. b. 1.

Puis pour préciser le sens des prépositions tout en les « étoffant », la langue vulgaire les unissait entre elles en additionnant ou en amalgamant leur sens. On sait que de ces unions procèdent presque toutes les prépositions romanes, et nombre d'adverbes de lieu ou de temps (C. Hamp, *Die zusammengesetzten Präpositionen im Lateinischen ALL.* V, pp. 323 et suiv., 361-62). Ainsi *desub* qui se rencontre dans l'expression *desub ampitiatri corona 250*. b. 7. 16 (Carthage, IIIe s.) s'explique comme suit : *corona*, nous le verrons, IVe Partie, II, 1, b, désigne le public assis sur les gradins de l'amphithéâtre ; *desub* signifie : en partant du public (*de*) et en contre-bas (*sub*), c'est-à-dire au bord de l'arène ; il y a donc addition de deux idées et *desub corona* est pour *de corona* + *sub corona*.

Desub se retrouve ailleurs. Sénèque le Rhéteur blâmait déjà un certain Julius Bassus qui avait écrit *uirgo desub saxo* ; par la suite on retrouve cette préposition chez Columelle 12. 34. 1, Florus 2.3.2 *sub Alpibus id est desub ipsis Italiae faucibus gentes* ; Ex. 17.14 ; Hier. app. in I. Reg. Patr. 25. 1339.

3. A cette sorte de juxtaposition on peut rattacher celle du relatif suivi de *et* qui, à partir du IIe siècle de notre ère, servit à unir les *signa* ou *cognomina* populaires aux *tria nomina* de personnes (Lejay, *qui et*, *Revue de Philologie*, 1892, 16, p. 27 et suiv. ; Konjetzny, *ALL.* XV. p. 310 ; M. Lambertz, *zur Ausbreitung des Supernomen oder signum im römischen Reiche*, *Glotta* IV. 1/2 p. 98 et suiv.). *Qui et* ne tarda pas à devenir un simple signe grammatical invariable, au point que la subordination du sobriquet s'oublia et que le sobriquet se mit au même cas que les *tria nomina* ; dans une de nos tablettes, *qui et* fonctionne encore correctement comme élément syntaxique : *Q. Letinium Lupum qui et uocatur Caucadio 129*. a. 1-4 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.) ; tandis que dans d'autres, il est déjà élément grammatical : *Supestianu russei qui et Naucelliu 275*. 3 ; *276* 3 ; *277*. 3 ; *279*. 2 ; *282*. a. 3 ; *283*. a. 3 (Sousse, IIe s.).

4. Confusion de préfixes.

L'instabilité phonétique et sémantique des prépositions a eu pour conséquence certaines substitutions de préfixes dans des composés dont le sens n'a pour autant pas été altéré.

C'est ainsi que la confusion de *ab-* et de *ob-*, par exemple, est une des marques caractéristiques du latin vulgaire : on en trouve une trace dans une de nos tablettes : *abliuoni 229*. 5 (Carthage, IIe s.), est en effet, probablement pour *obliuioni*.

De même, *obdurare* a dû passer à **abdurare* pour devenir prov. *abdurar*, v. fr. *adurer*, it. *addurare* ; *obaudire* est devenu **abaudire*, la preuve en est le provençal *abauzir* ; *obtinere* n'a donné prov. *aptener* que par l'intermédiaire de **abtinēre* (Gröber, *Substrate*, *ALL*. I., p. 223) ; *obsopire* > **absopire*, fr. assouvir (P. Geyer, *Spuren gallischen Lateins bei Marcellus Empiricus*, *ALL*. VIII, p. 477) ; *occidere* > **abcidere*, prov. *aucire* (Ph. Thielmann, *Verwechselung von ab und ob*, dans *Commentationes Woelfflinianae*, p. 255-259 ; M. Niedermann, *Neue Jahrbücher f. das klass. Altertum*, XXIX (1912), p. 327).

Prae- et *pro-* étaient aussi souvent confondus ; on trouve *praepono* pour *propono* S.-S. uet. 2. Cor. 8. 12 ; Hist. Apollon. 2 ; *praemiscuus* pour *promiscuus* Edict. Dioclet. 6. 4 ; *praemixtus* pour *promixtus* Cael. Aurel. chron. 4.3.63 ; Apic, 4.181 ; *praesalsus* pour *prosalsus* (A. Funck, *Glossogr. Stud. ALL*. VIII, p. 384 et *Praemiscuus* = *promiscuus und Ähnliches*, ibid. IX, p. 304-305). Une tablette de Bologne (?) fournit un cas de substitution de *prae* à *pro* : *profucate Ol*. 3-4 (IVe-Ve s.), pour *profocate* v. p. 46, au lieu de *praefocate* « étouffez » ; cf. *Mulomedicina Chironis*, p. 8.29, éd. Niedermann *prouocabitur* = *praefocabitur*.

Les langues modernes ont conservé des traces de la confusion de ces deux préfixes ; ainsi en français *provende* est issu de **probenda* à côté de *prébende* venant de *praebenda* ; l'allemand *Probst* remonte à un **propositus*, doublet de *praepositus* qui a donné en français *prévôt*.

Ex- et *in-* (prononcés l'un *es-* l'autre *i-* devant *s*) pouvaient aisément être mis l'un pour l'autre. Ainsi dans le passage : (*si forte*)... *exsultetur tibi 140*. 16 (Rome, IIe-IIIe ap. J.-C.), *exsultari* a un sens proche de *insultare*, dont il a d'ailleurs la construction avec le datif (v. Ve Partie, II, 2, b) ; quant à la forme déponente, nous avons vu p. 84 qu'elle est peut-être due à l'influence de *laetari*.

QUATRIÈME PARTIE

VOCABULAIRE

On rencontre, dans le langage des faiseurs de *defixiones*, comme en général dans tout parler nettement populaire, bien des mots rares ou tout à fait nouveaux. Les uns proviennent, comme nous l'avons vu dans la division précédente, de formations analogiques, d'autres paraissent dus à une poussée affective plus spontanée et plus vigoureuse que chez les gens cultivés, d'autres encore désignent des occupations trop humbles pour être mentionnées dans des textes plus relevés ou sont empruntés à des langues étrangères. — Quant à leur sens, on observe que les mots sont très souvent réduits à une signification purement concrète, donc simple et délimitée ; que dès lors, chacun d'eux nommant avec beaucoup de précision un objet ou une action, il en résulte une grande variété et une véritable richesse dans les termes affectés à des domaines particuliers, comme ici ceux de la magie ou des jeux de cirque. — Bien que peu nombreux et peu étendus, nos textes offrent en matière lexicologique un vif intérêt.

I. EXISTENCE DE MOTS

a) Addenda lexicis

La plupart des mots consignés ici ayant déjà été examinés à quelque autre point de vue, nous nous bornerons le plus souvent à une simple nomenclature alphabétique, en priant le lecteur de se souvenir que ces vocables cesseront de mériter le nom d'*addenda* quand ils auront tous été recueillis dans le grand *Thesaurus* des cinq académies.

Aura (< *augura*? v. p. 25 et 31) *250*. b. 8 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), signifierait « le sort » ; — *coratum Ol.* 3. 5-6 (Bologne?, IVe-Ve s.), « le cœur », mot formé analogiquement sur *ficatum*, « le foie » (M. Niedermann, *Glotta*, II, 52), base de l'italien *coratella* (Sabbadini, *Studi glottol. ital.*, dir. da Giac. de

Greg., vol. II, p. 96), et d'une quantité de mots romans : logoudor. *corada* « el cuore ed i polmoni del bue », it. *corada* et v. fr. *couraille*, *couralle*, *coraille* « entrailles » (< **coraclum* < **coratulum*), fr. *courage*, it. *coraggio* (< **coraticum*) ; — *desacrificare* *129*. b. 3-4 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.), « offrir en sacrifice » (mot déjà inséré dans le *Thesaurus*) ; — *disfrangere* *275*. 31 ; *276*. 23 ; *279*. 12 ; *280*. 12-13 ; *281*. 12-13 ; *282*. a. 26 ; *B. A.* 1906. I. a. 13-14. 17-18 (Sousse, IIe s.), « écarteler » ; — *inpodisare* *243*. 18.20 (Carthage, IIIe s.), « embarrasser » ; c'est le mot grec ἐμποδίζειν ; — *libutorius* *250*. a. 21 (ibid.), qualificatif d'une huile dont s'enduisait le gladiateur (rac. *lib-*, enduire) et qui avait une vertu protectrice : *id est*, dit R. Wünsch, *quo delibutus incantamenta arcere conatur* (*uenator*) ; — *mutulus* *219*. a. 10 (Carthage, IIe-IIIe s.), malgré sa terminaison, n'a pas une valeur diminutive, mais intensive, v. p. 89 ; — *muturungallus* ibid. a. 9, barbarisme cabalistique à sens fortement intensif : « absolument muet » ; — *mutuscus* *300*. a. 13 (Constantine, IIIe s.), signifie peut-être « bâillonné » : *sit ui mutuscus* ; barbarisme intensif ; — *neruitas* ? *289*. b. 18 (Sousse, IIIe s.), mot suspect, v. p. 89, qui signifierait « la force nerveuse » ; — *perobligare* *250*. a. 2. 22 (Carthage, IIIe s.), « lier complètement » ; — *peroccidere* *140*. 17 (Rome, IIe-IIIe s.), « massacrer » ; — *perperuersus* *250*. b. 9, « complètement anéanti », mot intensif, à comparer au fr. parlé : « il est très, très aimable », etc. ; — *pulua* *300*. b. 2 (Constantine, IIIe s.) pour *puluis* v. p. 143 ; — *sermonare* *139*. 3. 6 (Rome, Ier s. avant J.-C.), « prendre la parole » ; — *ursellus* *252*. 37 (Carthage, IIe-IIIe s.), « ourson ».

b) Mots rares ou nouveaux

Arceptor *270*. 3 pour *acceptor*, v. p. 67 et 87 (Sousse, IIe s.), forme populaire de *accipiter*, « oiseau de proie, épervier ou vautour », cf. Lucilius, v. 1170, ed. Marx ; Caper, Gramm. *G. L.* VII. 107. 8 *accipiter non acceptor* ; Charis, Gramm. *G. L.* I, p. 98. 9 *acceptor quoque est accipiter* ; Gloss. lat. gr. ; Gloss. Isid. ; *acceptor* a subsisté en roman : anc. esp. *aztor*, esp. port. *azor* ; cat. *astor*, prov. *austor*, v. fr. *ostor*, fr. *autour*, it *astore* (Schuchardt, *Vok.* I, p. 38 ; Gröber, *Substrate ALL.* I, p. 234 ; Brugmann, *Grundriss*, II, p. 23) ; — *compedire* *140*. 15 (Rome, IIe-IIIe s.), dérivé de *compes*, « entraver, enchaîner » ; — *contrauenire* *98*. 6 (Kreuznach, Ier-IIe s.), « engager une polémique contre quelqu'un », cf. Rufin. uers. ; ep. S. Clement. ad. Iacob. I. post.

med. ; AUGUSTIN. 1. Doctr. christ. 29 ; *contra uenire* se trouve chez Cicéron et Virgile ; — *decanus 270*. 26 (Sousse, IIe s.), « doyen, gardien du sarcophage d'Osiris » ; ce mot se rencontre assez fréquemment de Végèce au Code de Justinien ; — *depannare 250*. b. 14 ; *253*. 52 (Carthage, IIe et IIIe s.), « déchirer » ; cf. Gloss.-Isid. n. 525 *depanare* : *dilacerare* ; — *ex(s)iliare 248*. a. 7-8 (ibid., IIIe s.), « bannir honteusement », cf. Interpret. Irenaei, ed. Heraeus, 8. 2 et RÖNSCH, *Itala et Vulgata*, p. 160 ; SOUTER, *Addend. lexicis latin.*, *ALL.* XI, p. 130 ; — *fotrix 191*. a. (Calvi Risorta, Ier s. ap. J.-C.), pour *futrix* de *fututrix*, v. p. 66, « concubine » ; — *obbripilatio 140*. 9 (Rome, IIe-IIIe s.), pour *horripilatio*, v. p. 48, cf. Vulg. Interpr. Eccl. 27. 15 « frayeur, cauchemar » ; — *infernalis* : *infernales partes*, *228*. a. 1-2. b. 5 (Carthage, IIe s.), *daemones infernales 266*. 3 ; *295*. 11 (Sousse, IIe et IIIe s.) ; cf. ALCIM. AUIT. 2. 290 ; PRUDENT. 1. adu. Symm. 389 ; Ps. HIER. 17. 23 ; — *interania 250*. a. 24 (Carthage, IIIe s.), « les entrailles », cf. *interanea* COLUM. 9. 4 ; PLIN. 30. 20. 4 ; 22. 70. 3 ; Vulg. Interpr. Ital. Exod. 12 ; ap. Gaudent. Brix. Serm. 2 ; — *interdianus 140*. 10 (Rome, IIe-IIIe s.), « diurne, de l'après-midi », cf. FAUST. ap. Aug. Cael.-Aurel. 3. Tard. 6 ; ISID. nat. rer. 1. 1 ; reg. mon. 11. 1 ; — *mulomedicus Ol.* 1. 3. 4 (Bologne ?, IV-Ve s.), « vétérinaire », cf. VEGET. 1. Veter. praef. ; FIRMIC. 8. MATHES. 13 ; — *offector 96*. b. 18 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.), « teinturier » ; cf. FEST. ap. Paul. Diac. p. 192, ed. Müller ; *C. I. L.* IV. 864 ; mot rare dans les textes, qui dut être répandu partout ; —*palpetra J. H. T.* Ves. a. 23 (Rome ?, Ier s. av. J.-C.) doublet de *palpebra*, v. p. 92 ; — *peruictus 248*. a. 8. 10 (Carthage, IIIe s.), « complètement vaincu » ; cf. SEREN, SAMMON., 32. 585 ; —*plagatus* ibid. 10-11 « battu » ; cf. CASSIOD. 3. Hist. Eccl. 2 ; AUG. 21. Civ. D. 11 ; Vet. Schol. ad Iuuen. 13. 113 ; Vulg. Interpr. Zach. 13. 6 ; Interpr. Iren. 4. Haeres. 28. 3 ; — *pristinarius 140*. 5. 18 (Rome, IIe-IIIe s.), « boulanger », cf. *pistrinarius* IUL. ANTECESS. Constit. 74. 4 ; — *profocare Ol.* 3. 4 (Bologne ?, IVe-Ve s.), pour *praefocare 140*. 13 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), v. p. 99, « étouffer » ; cf. DIOM. 1, p. 361. Putsch : *praefoco praefocaui Probus quasi nouam uocem miratur* : *angit enim ueteres dicebant* ; — *sanguinare 252*. 40 (Carthage, IIe-IIIe s.), « frapper jusqu'au sang, saigner », cf. CASS. FEL. 29, p. 55 ; Vulg. Interpr. Eccl. 42. 5 ; PELAG. Veterin. 5. 26 ; Gloss. *G. L.* αἱματοω, *cruento*, *sanguino*, *sanguinor* ; — *serutinus 140*. 10-11 (Rome, IIe-IIIe s.), « du soir, vespéral », cf. *serotinus* « tardif » chez Plaute et Columelle ; — *tortio* id. 9 « colique », cf. FIRMIC. 8 ; MATHES. 15 ; VEGET. 1. Veterin. 46.

c) Mots étrangers.

Les mots étrangers, malgré l'extrême diversité de provenance de nos tablettes n'apparaissent qu'en très petit nombre dans la langue de la magie.

Si nous laissons de côté les noms propres de personnes, dont un assez fort contingent est d'origine grecque ou parfois hébraïque, ainsi que les noms de chevaux qui, pour un dixième environ sont grecs, nous constaterons qu'en fait de mots étrangers, nos tablettes ne contiennent que quelques emprunts au grec : αμφιθέατρον : *ampit(h)eatrum* *247*. 5-6 : *248*. b. 2-3 ; *250 b*. 7. 16 ; *252*. 12 ; *253*. 10. 17. 42. 56 : *254*. a. 6 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; — γυρόω : *gyrare* *272*. a. 12 ; *275*. 19 ; *276*. 23 ; *280*. 13 ; *281*. 13 ; *282*. a. 26 ; *283*. a. 28-29 ; *B. A.* 1906. I. 14 ; II, 42 (Sousse, IIe s.), « tourner en cercle » ; cf. Vulg. Interpr. 2. Reg. 5. 23 ; Eccl. 1. 6 ; 1. Macchab. 13. 20 ; Veget. 3. Veterin. 5 ; — δαίμων : *daemon*, *passim* ; — δαιμόνιον : *demonium* *251*. II 11 (Carthage, IIe s.), mot rare, de même sens que le précédent, cf. Tertull. *Apolog*. 32 ; Vulg. Interpret. Math. 9. 14 ; Greg. Tur. *h. F.* 6. 6., p. 251. 23 ; — ἐμποδίζω : *inpodisare* *243*. 18. 20 (ibid., IIIe s.), v. p. 102 ; — ἧπαρ : *epar Ol*. 3. 6 (Bologne ?, IVe-Ve s.), « le foie », cf. Marcell. Emp. passim ; Charis. 1. 107 (Putsch) ; Apul. de nota asp. n. 17 ; Pline emploie *hepar* pour désigner un poisson ; ce mot a subsisté dans l'italien *epate* ; — πελαγικός : *pelagicus* *286*. b. 12-13 ; *291*. a. 5. b. 9-10 ; *292*. b. 7 ; *293*. a. 11. b. 8-9 ; *294*. a. 13 ; *B. A.* 1910. II. 6. 9 (Sousse, IIIe s.), « marin », qualificatif d'un dieu, v. p. 108 ; cf. Colum. 8-7 ; — πράσινος : *prasinus* *272*. a. 9-10 ; *286*. b. 5 ; *289*. b. 15 ; *B. A.* 1910. II. b. 6-7 (ibid.), « cocher de la faction des Verts » ; cf. Mart. 13. 78 ; 11. 33 ; Suet. *Cal*. 55 ; *Nev*. 22 ; — φυλακτήριον : *filacterium* *250*. a. 20 (Carthage, IIIe s.), « amulette, talisman », cf. Marcell. Empir. passim. ; Apul. herb. 10 ; Schol.-Iuv. III. 67.

Remarquons qu'aucun des mots ci-dessus n'appartient à la langue courante : *daemon*, *daemonium*, *pelagicus*, *filacterium* ressortissent au domaine de la magie ; *ampitheatrum*, *gyrare*, *impodisare*, *prasinus* sont caractéristiques du jargon des jeux de cirque, *epar* est un terme de médecine. Cela nous permet de constater combien la langue de nos tablettes diffère, à ce point de vue, de celle des inscriptions latines de la Gaule, d'un caractère plus relevé ou officiel, où le vocabulaire étranger est étendu et participe surtout du grec (Pirson, *o. c.*, p. 218), et de celle d'auteurs chrétiens comme saint Jérôme ou Grégoire de Tours. C'est

peut-être, en définitive, parce, que le cas de domaines spéciaux réservé, le bas peuple éprouve moins le besoin et a moins l'occasion de faire des emprunts aux langues étrangères que les gens instruits.

II. CHANGEMENTS DE SIGNIFICATION.

Ces changements, divers et subtils, ne sont pas toujours faciles à analyser.

Pour y parvenir mieux, nous avons abandonné l'ancienne division rhétorique et la classification des changements par métaphores, métonymies, synecdoques ou catachrèses ; sans pour autant mettre cette terminologie absolument de côté, nous avons préféré étudier les faits d'expression dans la vie même dont ils relatent les circonstances et les incidents, en d'autres termes nous avons cherché à évoquer, pour autant que nos textes généralement brefs nous le permettent, les événements auxquels font allusion les tablettes magiques, de telle sorte que les mots se présentent d'eux-mêmes pour en définir les modalités. Sous le titre de *Termes techniques* nous parlerons d'abord des changements de sens des mots appliqués à des domaines particuliers, et ici encore nous aurons à nous occuper, dans l'ensemble, d'existence de mots ; puis, dans un deuxième chapitre : *Autres changements de sens*, nous ne traiterons que de sémantique pure.

1. Termes techniques.

Les domaines particuliers que nous avons à parcourir sont au nombre de deux et disposent d'un vocabulaire sinon spécial, du moins nettement spécialisé : c'est la magie d'abord ; ensuite les jeux de cirque, auxquels ont trait une quarantaine de tablettes africaines, qui comptent parmi les plus importantes que nous possédions.

a) *Le vocabulaire magique.*

L'éditeur des tablettes d'exécration, M. Audollent, a esquissé dans un article déjà cité du Bulletin archéologique, année 1905, p. 433-444 (*Les Tabellae defixionum d'Afrique*) ce qu'il nous faut exposer ici. Nous n'aurons qu'à suivre cet auteur, en le

complétant de tous les renseignements fournis par les tablettes qu'il a laissées de côté, et par celles qu'il ne connaissait pas encore.

1. On sait que le but de la magie exécratoire était de nuire à autrui, que ce fût la partie adverse en justice, ou un voleur, une infidèle ou un rival en amour, un cocher de cirque ou un cheval de course. Pour y parvenir, il était nécessaire de s'assurer le concours de divinités inférieures ou occultes, et on ne l'obtenait pas sans une certaine observation de formules rituelles et l'emploi de mots déterminés. N'importe qui ne pouvait dès lors confectionner des tablettes d'exécration ; il fallait recourir à un homme de l'art, sorcier au courant des termes propres à l'incantation.

La victime ne pouvant être offerte en personne à la vindicte infernale, c'est son nom identifié à elle-même, qui était « remis » au démon, selon les règles de la *defixio* (*legitime J. H. T.* Pl. 40 ; Sec. 35). Cette identification du nom à la personne explique des périphrases comme *nomen Seneciani 106*. 6-7, pour *Senecianus*, où *nomen* se traduirait par « la personne », v. le gr. biblique ὄνομα (Thumb. *Die griech. Spr. im Zeitalter des Hellenismus*, p. 121 et 123, et Löfstedt, *Eranos* X, p. 23), et il en est resté quelque chose dans les croyances populaires de certains pays, du Rheinland notamment, selon R. Wünsch (*Bonnerjahrb.* 1910, p. 9).

On « remettait » les victimes aux puissances démoniaques dans les termes suivants : *do tibi J. H. T.* Pl. 18. 20. 21. 22 ; Av. a. 19. 21. 22. 23. 24 ; Ves. a. 20. 22. 23. 24. 25 ; Sec. 16. 17. 18. 19. 20 ; *100*. a. 2 ; — *mando* ibid. Pl. 40. 41 ; Av. a. 39. 48 ; Ves. a. 41 ; *137*. 2 ; *195*. 7 ; *297*. 4 ; — *demando 268*. 2 ; *286*. b. 2 ; *290*. b. 1-2 ; *291*. a. 6-7. b. 2 ; *292*. b. 2 ; *293*. a. 7-8. b. 2-3 ; *294*. 8 ; *300*. b. 1. 4-5 ; *B. A.* 1910. II. 3 ; — *demando deuoueo desacrifico 129*. b. 1-4 ; — *commendo 139*. 13 ; *190*. 1. 5 ; *228*. a. 2-3. b. 2-3 ; *266*. 1 ; *268*. 10 ; *295*. 9 ; *297*. 9 ; — *trado J. H. T.* Pl. 4. 10. 42 ; Av. a. 11. 40 ; Ves. a. 4. 6. 13. 43. 46 ; Sec. 13. 37 ; *140*. 7 ; *190*. 2 ; *233*. 29 ; *248*. a. 14 ; — *anuntio 231*. 6 ; — *denuntio 111*. 1 ; — *describo 134*. a. 8 ; — *dedico 199*. 11 ; — *defero 95*. a. 4 ; *98*. 7 ; *100*. a. 2-3 ; *137*. 3 ; *196*. 1 ; — *depono A. T.* 24. b. 1.

On supplie, on adjure instamment la divinité d'accorder la demande qu'on lui adresse aux dépens d'autrui : *rogo 195*. 7 ; *228*. a. 1. b. 1 ; *289*. a. 3 ; *B. A.* 1906. II. 41 ; — *rogo oro obsecro 122*. 3 ; — *oro 265*. b. 7 ; — *obsecro 289*. b. 3 ; — *noli meas spernere uoces 288* b. 7 ; *289*. b. 7-8. 14 ; — *precor uos 273* a. 13 ; *274*. a. 11 ; — *peto 289*. b. 17 ; — *adiuro 223*. a.

1 ; *231*. 20 ; *248*. a. 1-2; *250*. a. 27-28 ; *251*. I. 4. 16 ; II. 8 ; *270*. 1 ; *286*. b. 1. 10 ; *290*. b. 1.7-8 ; *291*. a. 3. b. 1 ; *292*. b. 1. 8 ; *293*. a. 7. 10. b. 1. 6 ; *294*. 7. 11 ; *B. A.* 1910. II. b. 1.7.

Si la divinité a des velléités de se montrer récalcitrante, on n'adjure plus, on incite ou même on menace : *excito te 233*. 27 ; — σι μινους δεσχενδο ιν αδυτους 'Οσυρις ετ διισσολουαμ θεν θαπεεν ετ μιτταμ ουθ α φλουμινε φερατουρ εγω ενιμ σουμ μαγνους δεχανους δει μαγνι δει *270*. 21-26. Cette citation montre que les hommes prenaient certaines libertés avec les démons qu'ils faisaient complices de leur méchanceté ; le magicien auteur de cette tablette usurpe à vrai dire le titre de *magnus decanus*, lequel pouvait seul, en qualité de chef des gardiens du sarcophage d'Osiris, autoriser l'accès de la chambre funèbre, selon Maspero (Audollent, *Def. Tab.*, p. 373).

Le but que l'on désirait atteindre était que la victime fût « liée », « enchaînée », « clouée », torturée même afin qu'elle ne pût échapper à la vengeance. Aussi un sorcier de Trèves s'adresse-t-il à la déesse de la chasse et au dieu de la guerre, qui « garrottent » leur proie : *Dianam et Martem uinculares... A. T.* 24. 2-3, et un autre sorcier de la même région demande qu'un certain Eusèbe soit serré dans un instrument de torture, *in ungulas A. T.* 24. 5-6 (cf. Prud. περὶ στεφ. 44 ; Impp. Constantin. et Iulian. Cod. 9. 18. 7 ; Hieron. ep. 1. n. 3 ; Cypr. ep. 20).

Les mots suivants ne laissent pas de doute sur les désirs des auteurs de *defixiones* : *ligare 103*. 3 ; — *alligare 217*. a. 4. b. 2. 6 ; *218* ; *303*. II. 3. 11 ; III. 2 ; V. 5 ; *276*. 22 ; *277*. 11 ; *279*. 20 ; *283*. a. 26 ; *284*. 29 ; — *deligare 217*, a. 4. b. 6 ; — *colligare 303*. I. 6 ; II, 3. 11. 12 ; III. 2 ; — *obligare A. T.* 24. 3 ; *219*. a. 3. 12 ; *247*. 9. 12. 15 ; *248*. a. 12 ; *250*. a. 2. 22. b. 12 ; *251*. III. 2 ; *252*. 41 ; *253*. 18. 50. 58 ; *266*. 11 ; *268*. 1 ; *275*. 29; *277*. 11 ; *279*. 20 ; *282*. a. 24 ; *283*. a. 26 ; *284*. 29 ; *295*. 11-12.17 ; *B. A.* 1906. II. 41 ; 1908. I. 1. 7 ; — *perobligare 250*. a. 2. 22 ; — *defigere P.* a. 3 ; *134*. a. 6 ; *135*. a. 9. b. 7 ; *222*. b. 2-3 ; *250*. b. 17 ; — *perfigere 250*. b. 17 ; — *transfigere* ? *traspecti 112*. 4 ; — *tenere 247*. 9 ; *297*. 5 ; — *detinere* ; *231*. 11 ; *233*. 30 ; — *retinere 244*. b. 5 ; — *custodire 300*. b. 2 ; — *cogere 230*. a. 5. 7. 11 ; *251*. II. 10. 12 ; *267*. 15 ; — *urgere 230*. a. 7.

2. Pour bien marquer le caractère inéluctable de l'emprise magique, on jurait par la fatalité, la nécessité : *necessitates terrae 231*. 21-22 ; — *per haec sancta nomina necessitatis 250*. a. 29 ; *251*. II. 1-2 ; *288*. b. 16-17 ; *289*. b. 18.

D'une manière générale, les noms des puissances divines invo-

quées par les magiciens n'offrent pas d'intérêt : ce sont les dieux inférieurs de la religion romaine, ceux de la religion juive ou des cultes orientaux, et les démons connus seulement de l'occultisme. Un dieu cependant nous paraît devoir être mis à part ; il n'a pas de nom particulier, mais il est partout et donne la mort ; *deus pelagicus aerius altissimus qui te resoluit ex uitae temporibus 286*. b. 12-14 ; *290*. b. 8-11 ; *291*. a. 1-5 ; b. 9-10 ; *292*. b. 5-7 ; *293* a. 10-12. b. 6-9 ; *294*. a. 11-14 ; *B. A.* 1910. II. b. 7-10. C'est peut-être lui qui est représenté sur certaines tablettes (*286*. *287*) dans une barque, muni du sceptre et du signe de la vie (Rudolf Münsterberg, *Zeitschr. f. die österr. Gymnasien*, vol. 56, p. 729). On peut croire que cette expression, et plus encore la suivante, désignent le dieu des chrétiens : *per nomen dei uiui omnipotentis 247*. 18-19. Elles trahissent en tout cas, dans le bas peuple d'Afrique, dès le IIe s. de notre ère, des croyances nouvelles et étrangères au polythéisme.

3. Il n'était toutefois pas impossible de se prémunir contre l'action de la magie, si redoutable qu'elle parût. Une tablette de Carthage nous renseigne à ce sujet : le gladiateur Maurussus, qui devait se savoir des ennemis, prenait, avant d'entrer en lice, quelque « remède » mystérieux ; il se revêtait « d'amulettes » et de « talismans » comme en portent encore aujourd'hui les populations superstitieuses de l'Italie afin d'échapper au pouvoir du mauvais œil ou *jettatura*, et prenait soin de se frotter d'une huile qui le garantît de toute action occulte. Aussi l'auteur de la *defixio 250* demande-t-il au démon Βυτυβαχχ d'atteindre l'âme et le souffle vital de Maurussus en s'insinuant entre tous les préservatifs : *pertranseas omnem remedium et omnem filacterium et omnem tutamentum et omnem oleum libutorium 250*. a. 19-21.

4. Pour anéantir plus sûrement leur adversaire, les auteurs de *defixiones* ne se contentaient pas de « vouer » son nom à l'opération magique ; ils énuméraient par surcroît chaque détail de son être physique ou intellectuel et n'en omettaient aucun susceptible d'échapper à l'exécration ; puis ils souhaitaient que leur victime fût atteinte d'une maladie mortelle, au caractère étrange et violent, qui lui fît reconnaître l'emprise toute puissante de la magie. De là tout un vocabulaire en quelque sorte anatomique, d'une part, pathologique de l'autre.

Un certain nombre des termes que nous allons rapporter ici ne sont pas nouveaux ; cependant nous avons préféré les énumérer tous afin de donner en ces matières une idée tant soit peu complète des connaissances du bas peuple superstitieux, nous réservant de nous arrêter aux mots plus intéressants.

α) La plupart des vocables qui suivent proviennent de *tabellae amatoriae* d'Italie et d'Afrique, ou de *iudiciriae* et de *ludicrae* d'Afrique.

Un rival méprisé, un plaideur malheureux ou un spectateur mécontent s'attachaient à anéantir, qui les diverses parties du corps de la dédaigneuse, qui la langue de son compétiteur, qui la force physique d'un gladiateur ou d'un coursier. D'où la terminologie suivante : *corpus J. H. T.* Pl. 3 ; Av. a. 3 ; Ves. a. 3 ; Sec. a. 2 ; *omne corpus Ol.* 1. 10-11 ; *omnia membra totius corporis 270.* 19-20 ; — *caput Ol.* 1. 11 ; *J. H. T.* Pl. 18 ; Av. a. 19 ; Ves. a. 19 ; *134.* a. 7 ; *135.* a. 3 ; *190.* 6 ; — *capillus 135.* a. 3 ; *190.* 6 ; *210.* 1 ; — *supercilia J. H. T.* Av. a. 21 ; Ves. a. 22 ; *135.* a. 6 ; *190.* 7 ; — *facies 134.* b. 6 ; — *figura 190.* 6 ; ces deux mots *facies* et *figura* ont pris par synecdoque, le sens de « visage, face, figure » ; ils possédaient d'abord le sens beaucoup plus général d' « aspect » ; — *frons J. H. T.* Pl. 20 ; Av. a. 20 ; Ves. a. 20 ; *135.* a. 6 ; *190.* 7. et *frontes 135.* b. 4 ; ce pluriel est probablement une faute due à des pluriels voisins ; car il ne s'agit ici que d'une personne ; — *color J. H. T.* Pl. 3 ; Av. a. 3 ; Ves. a. 3 ; Sec. a. 2 ; *190.* 5 ; il s'agit du « teint » du visage, par synecdoque ; — *umbra J. H. T.* Ves. a. 23 ; *190.* 5, le léger duvet qui « ombre » la lèvre supérieure, par métaphore ; — *oculi 134.* a. 8 ; *135.* a. 1. 6. b. 2 ; *Ol.* 1. 11 ; — *palpebra J. H. T.* Av. a. 22, et *palpetra* ibid. Ves. a. 23, v. p. 92 ; — *pupilla* ibid. Av. a. 23 ; Ves. a. 24 ; Aq. a. 20 ; — *oricula* ibid. Pl. 25. Av. a. 24 ; Ves. a. 25, pour *auris*, v. p. 127 ; — *nasus* ibid. Av. a. 24 ; Ves. a. 26 ; Sec. a. 22 ; *190.* 7 ; — *nares J. H. T.* Ves. a. 26 ; — *mentum 190.* 8 et *mentus 135.* a. 6, v. p. 81 ; — *buc(c)ae 135.* a. 5 ; *190.* a. 8 ; ce mot employé au pluriel désigne « les joues », conformément à son étymologie ; — *labra J. H. T.* Pl. 25 ; *labrae* Ves. a. 25 ; *labiae 135.* a. 5 ; v. p. 83 ; — *os 135.* a. 5. b. 4 ; *190.* 7 « bouche » ; — *dentes J. H. T.* Pl. 26 ; Av. a. 25 ; Ves. a. 26 ; *135.* a. 5. b. 1 ; *Ol.* 1. 12 ; — *lingua J. H. T.* Pl. 25 ; Av. a. 25 ; Ves. a. 26 ; *134.* b. 2 ; *217.* a. 4. *218.* 6-7 ; *219.* a. 3-4. 12 ; *222.* b. 4 ; *224.* III. 14-17 ; *303.* I. 1-6 ; II. 2.5. 10 ; VI. Dans les *tabellae iudiciariae 219* et *303*, on rencontre une expression curieuse qui nous apprend qu'on devait distinguer les trois parties de la langue, dos, racine, pointe : *linguae mediae extremae nouissimae* ; il fallait des plaideurs pour établir des distinctions aussi subtiles ; — *collum J. H. T.* Pl. 27 ; Ves. a. 28 et *collus 135.* a. 5, v. p. 80 ; — *scapulae J. H. T.* Pl. 32 ; Av. a. 31 ; Ves. a. 33 et *scaplae 135.* a. 7, « le dos », par synecdoque, comme chez Plaute, *Cas.* 955-56 ;

Truc. 793 ; Térence, *Phorm.* 76 ; Sénèque, *de Ira*, III. 12 ; — *membra Ol.* 2. 12 ; *135.* b. 1 ; *190.* 5 ; *247.* 12-13 ; *250.* a. 24 ; *270.* a. 19-20 ; — *artus 219.* a. 13-14, « les articulations » ; — *bracchia J. H. T.* Pl. 28 ; Av. a. 27 ; Ves. a. 29 ; *bracia 135.* b. 2 ; *190.* 10 ; *braciae 135.* a. 2, v. p. 83 ; — *umeri J. H. T.* Pl. 27 ; Av. a. 27 ; Ves. a. 29 ; *135.* a. 7 ; *190.* 9 ; — *manus 135.* a. 2. b. 1 ; *190.* 11 ; *247.* 9 ; *250.* b. 11 ; — *pugni 252.* 38; — *digiti J. H. T.* Pl. 28 ; Av. a. 27 ; Ves. a. 29 ; *135.* a. 2. b. 5 ; *190.* 10. 13 ; — *ungues 135.* a. 2. b. 5, « les ongles », et *J. H. T.* Pl. 27 ; Av. a. 35 ; Ves. a. 37, « les ongles des orteils » ; — *crus 135.* a. 8. b. 4 ; *crura J. H. T.* Aq. 31 ; *190.* 12 ; — *femur J. H. T.* Pl. 35 ; Av. a. 33 ; *femus 135.* a. 3 ; — *femina 190.* 11 ; — *tibia J. H. T.* Pl. 36 ; Av. a. 34 ; Ves. a. 36 ; — *genua J. H. T.* Pl. 35 ; Av. a. 34 ; *190.* 12 ; — *plantae 190.* 12, « plantes des pieds », par métaphore ; — *uestigia 134.* b. 6, « plantes des pieds » ; — *pedes J. H. T.* Av. a. 34 ; Ves. a. 36 ; Sec. a. 31 ; *135.* a. 3. b. 4 ; *247.* 12 ; *250.* b. 12 ; *252.* 41 ; *278.* a. 20 ; *284.* 31 ; *295.* 12, « pieds d'hommes ou de chevaux » ; — *tali J. H. T.* Av. a. 35 ; Ves. a. 37 ; — *pectus* ibid. Av. a. 28 ; *135.* a. 4. b. 3. — *mamila 135.* a. 4. b. 2 ; — *latus 134.* b. 1.6 ; *latera J. H. T.* Pl. 31 ; Av. a. 31, « flanc » ; — *uenter J. H. T.* Pl. 31 ; Av. a. 30 ; Ves. a. 32 ; Sec. a. 27 ; *135.* a. 3.8 ; *190.* 10 ; — *umbilicus J. H. T.* Pl. 31 ; Av. a. 31 ; Sec. a. 27 ; *135.* a. 4. b. 6 ; *190.* 11 ; — *nates J. H. T.* Pl. 35 ; *135.* a. 4. — *anus J. H. T.* Pl. 35 ; Av. a. 34 ; — *cunus 135.* b. 6 ; — *mentula* ibid. a. 8, sard. *mincia*, it. *minchia*, sic. calabr. *minchia* (Gröber, *Substrate*, *ALL.* III, p. 529) ; — *uiscera Ol.* 2. 12 ; *250.* a. 24 ; — *pulmones J. H. T.* Pl. 30 ; Av. a. 29 ; Ves. a. 31 ; *190.* 9 ; — *cor J. H. T.* Pl. 13. 29 ; Av. a. 14. 28 ; Ves. a. 14. 30 ; *190.* 9 ; *250.* a. 24 ; *270.* 11. 19, et *coratum. Ol.* 3. 5-6, v. p. 101-102 ; — *iocur 190.* 9 et *iocinera J. H. T.* Pl. 29 ; Ves. a. 28 ; Sec. a. 25 ; ce pluriel est très rare ; il ne faut pas le rapprocher de ἥπατα, relevé par M. Witte (*Singular und Plural* 173) dans la *Batrachomyomachie*, v. 37, où il désigne un mets, mais des usages baltique et gaëlique, et surtout du français populaire qui dit « les foies » (J. Vendryès, *Revue de Philologie*, 1912, p. 204) ; — *epar Ol.* 3. 6 ; — *intestina J. H. T.* Pl. 31 ; Av. a. 30 ; Ves. a. 32 ; *190.* 10 ; — *interania 250.* a. 24, même sens que le précédent, mais *interania* a prévalu dans les langues romanes : esp. *entrañas*, port. *entranhas*, v. fr. *entraigne*, it. *entragno* ; le provençal *intralias* et le français *entrailles* ont à leur base **intralia*, par confusion de suffixes ; — *uesica 190.* 11 ; — *niscum sacrum J. H. T.* Pl. 34-35 ; Av. a. 32 ; Ves. a. 34 ;

Sec. a. 29, désigne aussi la vessie. cf. *uiscus* = *uterus* Nemes. Cyn. 124. 132 ; Quint. X. 3. 4 ; Ulp. Dig. XLVIII. 8. 8 = testes Petr. CXIX. 20 ; Plin. N. H. XX. 13. 51. § 142 ; — *ossu(a)* *135*. a. 7. ; b. 3, v. p. 75 ; — *uertucolum* *190*. 8-9, « vertèbre » ; — *neruia* *252*. 41 ; *287*. a. 2-3 ; *288*. b. 6 ; *289*. b. 6 ; *B. A.* 1910. II. a. 6 ; et *neruiae* *135*. a. 7, v. p. 82 et 83 ; — *neruitas* ? *289*. b. 18, v. p. 89 et 102 ; — *merilae* *135*. a. 8. b. 3 et *medullae* *288*. b. 6 ; *289*. b. 6-7, v. p. 34-35 ; au pluriel, le sens de ce mot est concret, et signifie « la moelle » ; au singulier (*247*. 13-14 ; *300*. a. 12), il a pris un sens abstrait, « présence d'esprit » probablement, d'après le contexte, où on lit entre autres le mot *sensus*.

Les auteurs d'imprécations s'attachaient ensuite à ce que l'intelligence, la volonté, l'activité de leur adversaire fussent anéantis (*eripere*, *auferre*, etc.), ainsi que ses sentiments, sa santé et sa vie même : *cerebrum* *190*. 6-7 ; — *intellectus* *266*. 12-13 ; *268*. 1 ; — *memoria* *300*. a. 10-11 ; — *sapientia* *266*. 12 ; *268*. 1 ; — *sensus* *247*. 13 ; *300*. a. 10 ; *266*. 12 ; *268*. 1 ; *B. A.* 1908, II. 1 ; — *conatus* *134*. b. 2, « efforts, volonté, activité » ; — *nisus* ibid. a. 7 ; même sens ; — *impetus* *288*. b. 6 ; *289*. b. 7, « l'élan, le mordant (des chevaux) » ; — *cogitationes* *J. H. T.* Pl. 4 « plan d'avenir, prévisions » ; — *uires* *J. H. T.* Pl. 3 ; Av. a. 3 ; Ves. a. 3 ; *251*. I. 14 ; *288*. b. 6 ; *289*. b. 6 ; — *uirtus* *J. H. T.* Pl. 38 ; Av. a. 36 ; Ves. a. 38, « force morale », et plur. *uirtutes*, ibid. Pl. 3 ; Av. a. 4 ; Ves. a. 3 ; ce mot a le même sens que *uires*, cf. Vulg. II. Cor. 12. 9 *uirtus in infirmitate perficitur*, où *uirtus* traduit δυναμις, et Plaut. *Mil. Glor.* 676 *deum uirtute est te unde hospitium accipiam* ; — *uoluntas* *266*. 13 ; *268*. 2 ; — *lucrum* *135*. a. 9, « revenus, ressources » ; — *quaestum* *134*. a. 7 ; *135*. a. 9. b. 7 ; *195*. 4. même sens ; — *ualetudo* *195*. 3 et *ualetudines* *135*. a. 9 « les états de santé » ; — *amor* *269*. b. 19 ; — *salus* *J. H. T.* Pl. 3 ; Av. a. 3 ; Ves. a. 3 ; Aq. 2 ; — *spiritus* *250*. a. 17-18. b. 13 ; *270*. 18 ; *286*. b. 9 ; — *anima* *Ol.* 3. 5 ; *J. H. T.* Ves. a. 9 ; *250*. a. 17. b. 13 ; *253*. 63 ; *270*. 11 ; — *uita* *195*. 3.

β) Quant aux maladies qui menacent les victimes de l'exécration, nous les connaissons surtout par la tablette de Rome qui porte le n° *140* et celles conservées à Bologne qu'a éditées Olivieri. Leur désignation est vague : c'est d'abord « la maladie » : *sic te morbo addicant Dii Manes* *101*. 12 ; — *morbus* *Ol.* 4. 2 ; ce mot a disparu dans les langues romanes, probablement par le fait qu'il a été remplacé par des euphémismes, moins redoutables à prononcer et à entendre.

Puis ce sont des maux soudains, des sueurs, des frissons, la fièvre, des douleurs de vessie ou d'entrailles qui font se tordre et pâlir brusquement : *sudores 140.* 9 ; — *frigus* ibid. 9 ; *frigora Ol.* 4. 2 « frissons » ; — *calores Ol.* 4. 2 : — *febris*, la fièvre intermittente, qui revient tous les trois ou quatre jours, à moins que les accès n'en deviennent quotidiens : *tercianas quartanas Ol.* 4.1 ; *febri quartanae tertianae cottidianae J. H. T.* Pl. 5-6 ; Av. a. 6-7 ; Ves. a. 6-7 ; Sec. a. 6-7 ; cf. aussi Greg. Tur. *Iul.*, p. 566. 2 ; il s'agit peut-être ici de la malaria bien connue en Grèce et en Italie, cf. Sherwood Fox, *Amer. Journ. of Phil.*, XXXIII, Suppl., p. 36-37, qui renvoie à Jones, Ross and Elliot, *Malaria and Greek History*, p. 41-63, *Malaria in ancient Italy* et pour les fièvres périodiques aux Hymnes de l'*Atharva-Vêda* (Bloomfield, p. 1 (V. 22) ; p. 3 (I. 25), p. 4 (VII. 116) ; Cic. *De Nat. Deor.* III. 25 ; *De leg.* II. ii ; Thompson, *Semitic magic*, p. 82) ; — *obbripilationes* (= *horripilationes*, v. p. 48) ; ce sont des cauchemars qui font dresser les cheveux et ne laissent aucun répit : *meridianas interdianas serutinas nocturnas 140.* 9-11 ; — *nei (ni) possit urinam facere J. H. T.* Pl. 34 ; Av. a. 32-33 ; Ves. a. 34-35 ; — *tortiones 140.* 9, « coliques » ; — *pallores* ibid., « pâleur, pâles couleurs ».

Enfin, pour écarter toute chance de guérison du malade (*perturbatus*), le sorcier émet le vœu qu'il ne se remette pas : *ne repraeensionem habeat 140.* 12. Ce sens de *reprehensio*, « guérison », est à rapprocher de l'italien *reprendersi* et du français « le malade reprend » (s.-e. des forces, de la vie).

5. C'est ici le lieu de mentionner deux locutions inusitées dans les textes, mais qui devaient être courantes dans le langage du bas peuple. Les désirs des auteurs de *defixiones* étaient brutaux souvent et s'exprimaient bassement ; voici comment un de ces personnages, dédaigné probablement, manifeste son désir de voir revenir à lui l'infidèle : *coge illa mecun coïtus facere 230.* a. 5-6.

Ailleurs je crois comprendre le sens de l'expression inconnue jusqu'ici de *muliebris hora*, qui se lit sur la tablette carthaginoise portant le n° *231.* 28-30 : αμετ Μάρτιαλε ουτ ομμνι μουλιεβρι ωρα(ς) με ιν μεντε αβεατ. Il me paraît indiqué de traduire : qu'elle pense à moi chaque fois qu'elle a ses « époques », ce qui est fort grossier, mais ne saurait surprendre sous le burin d'un graveur sur plomb.

b) *Les jeux de cirque.*

Le désir et le goût des jeux publics avaient passé de Rome

dans les provinces, en Afrique notamment, où une population excitable les prisait à la folie. Les tablettes d'exécration trouvées à Carthage et désignées par les nos *247*, *248*, *250* à *254* dans le recueil de M. Audollent, nous renseignent tout spécialement sur la passiondéchaînée parmi les spectateurs des derniers gradins par les combats de gladiateurs et de bêtes féroces ; les tablettes *232*, *233*, *243* de Carthage, et *272* à *295* et quelques autres de Sousse, publiées dans le *Bulletin archéologique* de 1906 et de 1910 nous apprennent que la rivalité entre les cochers des diverses factions conduisait aux pires violences lors des grands jours de course. Nous examinerons en premier lieu le lot de tablettes ayant trait aux combats de gladiateurs.

1. Ils avaient lieu dans un amphithéâtre (*247*. 5-6 ; *248*. b. 2-3 ; *250*. b. 7. 16 ; *252*. 12 ; *253*. 10. 17. 42. 56 ; *254*. 6), *res et nomen*, dit le *Thesaurus*, *Romae inuenta*. La partie réservée au public portait le nom général de *cauea* (*Dictionnaire des Antiquités*, I, p. 246), et l'on appelait par métaphore *corona* la foule des gens assemblés : *in ampitheatri corona* *247*. 5-6 ; — ιν καβια κορονα αμπιθεατρι *252*. 12 ; — *corona* (bis) *254*. a. 7.

Les spectacles se donnaient sur l'arène, au centre de cette « couronne », et en contrebas : *desub ampitiatri corona* *250*. b. 7. 16, v. p. 98.

Un *apparitor* venait annoncer les combats successifs ; la tablette *248* nous apprend à connaître un de ces hérauts, du nom de *Tzelica*.

Les combattants, à qui le peuple donnait le nom de *uenatores* (*250*. a. 2-3 ; *251*. I. 11 ; III. 3 ; cf. Apul. 4. *Met.* ; Cassiod. 5. *Variar.* 42 ; Tertull. *ad Martyr.* 5.), luttaient tantôt entre eux, tantôt contre des bêtes ; c'est ainsi que l'auteur de la *defixio* *250* émet le vœu que le *uenator Maurussus* ne puisse d'aucune manière saisir son « collègue » : *conlegam tenere omnino non possit* *250* b. 11. Mais Maurussus livre aussi des combats (*proelia*, *certamina*) contre des bêtes féroces, il en vient aux mains avec elles (*congressio* *250*. b. 13-14), et a tout à craindre de leurs morsures, *ferarum morsus* *250*. b. 18. Ces animaux sont tantôt des taureaux, des sangliers ou des lions : *tam tauros tam apros tam leones* *250*. b. 19, tantôt des ours et des oursons : *247*. 10 ; *250*. b. 10 ; *252*. 37 ; *253*. 12. 19-20.

Certaines tablettes nous donnent un aperçu du plus ou moins d'habileté que déployaient les bestiaires ; s'ils ne pouvaient abattre leurs victimes d'un seul coup, ils devaient doubler, ou même tripler les coups, comme encore aujourd'hui les toréros d'Espagne (R. Wünsch, *Antike Fluchtafeln*, Bonn, 1912, p. 27,

n. 16)... *ut neque ursu neque tauru singulis plagis occidat neque binis plagis occidat neque ternis plagis occidat tauru ursu 247.* 15-18 ; — ou bien ils cherchaient à lier l'adversaire, homme ou bête : νον λιγετ νεμινεμ *252.* 38 ; — *non liget ursos 247.* 10 ; — *ut urssos ligare non possit 253.* 12-13. 19 ; — ou à l'enfermer dans un filet : *nec lacueos possit super ursum mittere 250.* b. 10 ; — mais ils devaient se garder des surprises ; un sorcier, en effet, émet le vœu que, si le gladiateur a réussi à abattre l'ours, il ne prenne pas garde à l'ourson : ουρσελλου νον ρεσπικια(ν)τ *252.* 37.

Il n'y avait pas de malheurs si terribles qu'on ne désirât infliger au *uenator* concurrent ou antipathique à tel des spectateurs ; on lui souhaitait toute sorte de maux : demander qu'il ne dormît pas (*non dormiat 250.* a. 4 ; *266.* 7 ; *270.* 5,7 ; νον ποσσιτ δορμειρε *267.* 19-20 ; *neque somnu uideat 265.* a. 8-9), qu'il s'évanouît dans tous les engagements (*in omni certamine euanescat 250.* b. 6), qu'il ne pût pas courir, qu'il se fatiguât, qu'il perdît le souffle (*non possit currere, lassetur... animam et spiritum deponat 250.* b. 12-13), qu'il supportât les rigueurs du sort (?) (*auram patiatur* ibid. b. 8), ou que son vêtement le retînt (λακινια ιλλι ινπλικητουρ *252.* 36 ; ειυπλικατε λακινια ibid. 11 ; *inplicate lacinia 253.* 18), c'étaient là des vœux modérés et des exigences peu sanguinaires. Mais on réclamait plus du pouvoir des dieux infernaux : il fallait que le gladiateur souffrît dans son orgueil d'athlète, que ses poings perdissent leur vigueur et s'ouvrissent (πουγνι ιλλι σολβαντουρ *252.* 38-39), que ses pieds fussent liés (οβλιγη ντους ιλλι τεδες *252.* 41) et qu'il ne pût faire parade de sa force (*ne uiribus suis placere possint 251.* I. 14-15) ; on voulait encore qu'il fût vaincu, écrasé (*uictos peruictos 248.* 7-10), renversé, anéanti (*peruersus sit, perperuersus sit 250.* b. 9) ; que quelque animal le contusionnât ou le blessât (*cito cito allidat illu ursus et uulneret illu 247.* 20), le déchirât en loques (*depannetur 250.* b. 14 ; *253.* 52), et que, frappé jusqu'au sang, tout sanglant (σανγουινη-τουρ Σαπαυτουλους *252.* 40 ; *cruentatos 248.* b. 1-2), il fût hué et sifflé (*exipilatos 248.* a. 8-9), chassé (*exactos, exiliatos* ibid. a. 7-8), blessé enfin, « exterminé » (*exterminate uulnerate Gallicu 247.* 3-4 ; *exterminate T̓zariṭ̓zo[ni] 253.* 43).

2. Quant aux courses de chevaux, elles avaient lieu dans le *circus* (*295.* 25), et portaient le nom de *circenses* (s.-e *ludi*) *295.* 18.

Les cochers étaient appelés *agitantes* par le peuple d'Hadrumète (auj. Sousse) : *275.* 31 ; *276.* 24 ; *277.* 12 ; *279.* 23 ; *283.* a. 29 ; *B. A.* 1906. II. a. 42-43, plus rarement *agitatores* (*286.* b. 6),

qui était le terme courant à Rome, et jamais *aurigae*, du moins d'après nos tablettes. Ces cochers étaient divisés en factions rivales qu'on distinguait par la couleur des tuniques. « Il n'y eut d'abord, semble-t-il, que deux factions, celle des rouges (*russata*) et celle des blancs (*albata*). La faction bleue (*ueneta*) existait peut-être au temps d'Auguste; les bleus sont nommés dans une inscription qui paraît appartenir à cette époque ; quant à celle des verts, Jean le Lydien (*De Mens.* IV. 25) prétend qu'elle fut antérieure, mais elle n'est pas mentionnée avant Caligula. Domitien ajoute deux couleurs, la pourpre et la dorée (*purpureus* et *auratus*), mais il n'en est plus question après son règne. A ce moment, qui ne remonte pas au-delà du IIIe siècle de notre ère, les deux anciens partis s'unirent, ou du moins se subordonnèrent aux deux nouveaux. Dès lors, il est bien plus souvent question des verts et des bleus que des blancs et des rouges ; ces derniers sont encore mentionnés au Xe siècle » (*Dict. des Antiquités*, I, p. 1198-99).

Ce qui précède se vérifie très exactement dans nos tablettes de Sousse, lesquelles prouvent que, vers le IIe ou le IIIe siècle après J.-C., les blancs n'avaient plus guère d'importance, puisqu'ils ne sont mentionnés qu'une seule fois, en compagnie des verts : *ut equos prasini et albi crucies* 286. b. 5. — Les verts sont cités à deux endroits encore : *Attonitus prasini* 272. a.9-10 ; — *Donati Conditoris prasini B.A.* 1910. b. 6-7.

Les rouges sont souvent mentionnés, en compagnie des bleus généralement, ce qui atteste la subordination de ceux-là à ceux-ci : *russei* 275. 2. 3. 21. 23. 29. 31 ; 276. 3. 4. 22. 24 ; 277. 3. 4. 13 ; 278. a. 14. 15. 19 ; 279, 20. 23 ; 282. a. 3. 24. 27 ; 283. a. 3. 4. 23. 24. 26. 29 ; 284. 2. 3. 18. 22. 30 ; *B. A.* 1906. II. 6 ; — *ueneti* 243. 37 ; 275. 5. 10. 29. 31 ; 276. 22. 24 ; 277. 12 ; 278. a. 19 ; 279. 20. 23 ; 282. a. 27 ; 283. a. 26. 29 ; 284. 4. 11. 13. 30.

Les termes pour désigner les factions ont la forme d'adjectifs, tantôt au masculin singulier, *albus*, *prasinus*, etc. s.-ent. *pannus* (Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, VI, col. 1959) ; nos tablettes ne connaissent que cette forme ; tantôt au féminin singulier, *russata*, *ueneta*, etc. s.-ent. *factio*.

Les chevaux couraient ordinairement par couples ; celui de droite portait le nom de *comes*, car il ne faisait qu'accompagner celui de gauche, qui, devant tourner autour des bornes (v. ci-dessous p. 116), était plus important : *Volucer Neruicus comes* 272. a. 2-3 ; — *Germanicus Celestinus comes* ibid. a. 4 ; — *comes Salutaris Clarus* ibid. a. 11 ; — *Salutaris Socrates comes* 273. a. 10-11 ; — *Clarus Salutaris comes* 274. a. 10-11. On le voit,

comes désignait non seulement des hommes, mais aussi des animaux, comme le cheval (cf. VALER. FLACCUS, 6, 161 : *comitumque celer mutator equorum Moesus*) ou ailleurs le chien (GRAT., *Cyneg.*, 247 ; COLUM., 7. 12. 1), l'oie (PLIN. 10, 26, 1), l'âne en compagnie du lion, *asello comite* (PHAEDR. 1. 11. 13).

Comme les gladiateurs, cochers et chevaux étaient voués aux pires accidents s'ils déplaisaient à la foule ou étaient craints de leurs rivaux.

On souhaitait que les cochers ne pussent plus tenir les rênes (*nec lora teneant 275*. 32 ; *277*. 13 ; *282*. a. 27 ; *283*. a. 30 ; *284*. 25-26 ; *B. A.* 1906. II. a. 42), ni « conduire » (*nec agitare possint 275*. 32-33 ; *277*. 14 ; *282*. a. 28 ; *284*. 24-25), ni retenir les chevaux quand il était nécessaire (*nec retinere equos possint 275*. 33 ; *284*. 25).

Puis, leur honneur de cocher perdu, on voulait qu'ils fussent tués, écrasés et qu'ils rendissent l'âme (*ocidas collidas neque spiritum illis lerinquas 286*. b. 8-10), afin de ne pouvoir gagner le prix de la course qui consistait, à Rome, en une couronne, et par la suite, à l'imitation de ce qui se faisait en Grèce, en une palme (*Dict. des Antiquités*, I, p. 1196) ; on disait, en superposant les idées de victoire et de récompense : *palma(m) uincere non possint 272*. a. 12-13 ; *280*. 14 ; *281*. 14 ; *283*. a. 31 ; *284*. 33, « vaincre la palme » ; c'est par des superpositions analogues qu'on dit, en français, *fermer la porte*, pour *fermer la chambre et pousser la porte*, *traverser un pont*, pour *passer le pont et traverser la rivière*, etc.

Les chevaux ne devaient pas être plus épargnés que leurs conducteurs : pour que l'auteur de la *defixio* fût satisfait, il fallait que les chevaux ne pussent ni courir, ni obéir à la bride, ni se mouvoir (*nec currere possint nec frenis audire possint*, *passim 275-295* et *B. A.* 1906. II ; *nec se mouere possint 233*. 32 ; *243*. 16 ; *275*. 30 ; *282*. a. 25 ; *283*. a. 27-28 ; *B. A.* 1906. II. a. 41) ; qu'ils « tournassent » mal était un vœu qui souvent se réalisait : *male girent*, *male giret 272*. a. 12 ; *275*. 19 ; *276*. 23 ; *280*. 13 ; *281*. 31 ; *282*. a. 26 ; *283*. a. 28-29 ; *B. A.* 1906. I. 14 ; II. 42. En effet, les chars couraient autour d'une arène de forme généralement ovale ; au milieu, et la partageant en deux dans le sens de la longueur, régnait une sorte de large soubassement (*agger*, *axis*, *spina*), aux extrémités duquel se trouvaient de hautes bornes au plan demi-circulaire (*metae*) ; la principale difficulté pour le cocher consistait à bien « tourner » autour de ces bornes (« *gyrare* scheint volkstümlicher terminus technicus für das Herumlenken der Pferde beim Wettrennen gewesen zu sein ».

E. Löfstedt, *Philol. Komment. zur Peregregrinatio Aetheriae*, p. 66-67). Ces bornes étant toujours à gauche pour le cocher, on s'explique le soin avec lequel il choisissait le cheval de gauche, lequel attirait naturellement l'attention du public (*Dict. des Antiquités*, I, p. 1190 et suiv.).

Les auteurs de *defixiones* désiraient aussi que les chevaux fussent alourdis et entravés par d'invisibles liens (*grauate equos 275*. 29 ; *grauate et obligate equos 282*. a. 24 ; *alligate et obligate equos 276*. 22 ; *277*. 11 ; *279*. 20 ; *283*. a. 26 ; *284*. 29 ; v. encore *295*. 11-12. 17) ; qu'ils ne pussent plus jouir du doux sommeil et que leur force musculaire et nerveuse, ainsi que leur élan s'anéantissent (*auferas illis dulce somnum 289*. b. 16 ; *neruia illis concidas 287*. a. 2-3 ; *neruia illis concidas neque spiritum abeant B. A*. 1910. II. a. 6-11 ; *auferas ab eis neruia uires medullas impetos uictorias 288*. b. 5-7). Alors les chevaux tomberont, rouleront à terre, seront séparés l'un de l'autre et s'écartèleront ; les termes servant à désigner ces accidents se lisent presque à chaque ligne des *tabellae 272* à *293* et *B. A*. 1906. I ; ce sont *cadere*, *uertere*, *frangere*, *disfrangi*, *disiungi ;* on rencontre plus rarement : *premere*, *depremere, B. A*. 1910. II. a. 3-4 ; *cruciare 286*. b. 5 ; *291*. a. 11-12 ; *292*. b. 4 ; *293* a. 9. b. 5-6 ; *294*. 9-10 ; *B. A*. 1910. II. b. 4-5.

Un terme spécial reste à expliquer : *premas depremas hocidas quinto depremas B. A*. 1910. II. a. 3-5. Que signifie *quinto ?* Pour M. Audollent, *Bulletin archéologique*, 1910, p. 144, *quinto* n'est pas un adverbe équivalent à *quintum*, mais il faut sous-entendre *missu ; missus*, en langage de cirque, désigne la course fournie par les chars sortant simultanément des *carceres* et faisant autour de l'arène un nombre de tours (*curricula, spatia*) déterminés, sept ordinairement (*Dict. des Antiquités*, I, p. 1194). C'est donc au cinquième (tour) que l'auteur de la *defixio* espère voir le cheval assez déprimé pour ne pouvoir continuer sa course, « abréviation, dit M. Audollent, de la langue populaire, peut-être de l'argot spécial aux gens de cirque. Ne dit-on pas encore aujourd'hui couramment dans le monde des théâtres : « le un, le deux », pour signifier le premier ou le deuxième acte d'une pièce ? » Cette interprétation nous paraît très plausible.

Remarque. Le verbe *ruere*, dans l'expression : (*equi*) *in circo ruant 295*. 25, a peut-être déjà le sens de « ruer » et non plus seulement de « tomber » ; l'action de ruer ayant pour effet de briser le timon du char et même de blesser l'*agitator*, les auteurs de *defixiones* pouvaient souhaiter que les chevaux ruassent.

3. *Les noms de chevaux*. Il paraît opportun d'examiner après

la description des jeux de cirque, les nombreux noms de chevaux, 180 environ, que fournissent certaines tablettes de Carthage ou de Sousse.

Pour cette étude, nous ne nous sommes pas basés sur le catalogue dressé par M. Audollent dans un des *Indices* de son *Corpus*, catalogue incomplet, par suite de la découverte de nouvelles tablettes, et contenant d'ailleurs des noms provenant de tablettes grecques. Puis, tout en y puisant de précieuses indications, nous n'avons pas suivi à la lettre l'étude sémantique de M. Lambertz sur les noms de chevaux parue dans la revue *Glotta* IV. 1/2, p. 78-143 (*Zur Ausbreitung des Supernomen oder Signum in römischen Reiche*). En effet, cette étude est réduite aux noms catalogués par M. Audollent ; en outre, elle entre dans des développements que ne pourrait comporter le cadre de notre mémoire. Nous préférons nous en tenir au plan que nous avions ébauché avant de connaître le travail de M. Lambertz ; la matière sera présentée ainsi d'une manière plus personnelle, et, pensons-nous, plus congruente à l'ensemble de notre étude.

Ce qui frappe à première vue, c'est le nombre de noms de chevaux qui sont des adjectifs qualificatifs ; on ne s'étonnera pas si l'on songe que tous les cognomina, et ensuite tous les noms propres, ne sont à l'origine que des qualificatifs ; d'ailleurs, tout substantif concret n'a-t-il pas commencé par désigner l'objet par une de ses qualités (A. Darmesteter, *Vie des Mots*, p. 45) ? Bon nombre donc des noms de chevaux nous renseignent sur une particularité de ceux qui les portent ; d'autres sont de simples métaphores ; les derniers enfin, moins intéressants, sont des noms propres inspirés par la mythologie ou les anciens poèmes épiques ; on remarquera que parmi tous ces noms, les chevaux célèbres de la littérature ou de l'histoire, Pégase ou Bucéphale p. ex., n'ont pas laissé de traces.

α) La vigueur, la finesse, la noblesse d'attitude ou la couleur de certains chevaux de course, leur valent les appellations suivantes : *Arbustus B. A.* 1906. II. 31, « vigoureux comme un arbre » ; — *Argutus 275*. 5 ; *276*. 7 ; *277*. 8 ; *282*. a. 7 ; *284*. 4 ; *288*. a. 17, « fin, élégant », cf. Virg. *Georg*. III. 80 *illi* (*equo*) *argutum caput*, « qu'il ait la tête fine » ; — *Basilius 272*. a. 10 ; *273*. a. 4 ; *274*. a. 3-4 ; *B. A.* 1905. II. « royal » ; — *Regius B.A.* 1906. II. 6 ; — *Cesareus 275*. 9 ; *276*. 17 ; *278*. a. 10 ; *282*. a. 16 ; *283*. a. 19 ; *284*. 8 ; *B. A.* 1906. I. 3 ; II. 14.32, « impérial » ; — *Patricius 295*. 15-16. 19. 22, « noble, patricien » ; — *Decoratus B.A.* 1906. II. 17. 34 ; — *Decor 284*. 12 ; *B. A.* 1906. II. 9. 27 ; — *Elegans* ou *Elegantus 275*. 7 ; *276*. 12 ; *278*. a. 3 ; *279*. 9 ; *283*.

a. 11 ; *284*. 3. 4. 8. 11 ; *B. A.* 1906. II. 17. 35 ; — *Nitidus 295*. 15. 19. 21 ; — *Aureus B. A.* 1906. II. 37, « cheval couleur de café au lait » peut-être ; — *Candor 276*. 8 ; *282*. a. 8 ; *283*. a. 8 ; — *Eburnus 284*. 12 ; *B. A.* 1906. II. 10. 27 ; — *Croceus 275*. 6 ; *276*. 7 ; *277*. 8 ; *282*. a. 7 ; *283*. a. 7 ; — *Glaucus 275*. 5 ; *284*. 4 ; *B. A.* 1906. II. 8. 28 ; — *Roseus 272*. a. 10 ; *273*. a. 8 ; *274* a. 9 ; *281*. 5 ; — *Peciolus 293*. a. 14 ; *294*. 20 ; ce nom, incompréhensible pour M. Lambertz, me paraît être une corruption populaire du grec ποικίλος, « bigarré » ; — *Gemmatus 272*. a. 9 ; *273*. a. 7 ; *274*. a. 7, « étincelant » ; — *Igneus 233*. 3 ; *B. A.* 1906. II. 9. 27 ; — *Lucius 233*. 17 ; — *Piropus 233*. 11 (gr. πῦρ ?) ; ces trois noms signifient sans doute « brillant », comme le feu et la lumière.

β) D'autres particularités extérieures, comme l'abondance ou la couleur de la crinière, la couleur des jambes, ont fourni les noms : *Comatus 280*, 8 ; *281*. 7 ; — *Crinitus 276*. 11 ; *278*. a. 4 ; *282*. a. 11 ; *283*. a. 13 ; *284*. 17 ; — *Auricomus 275*. 13 ; *276*. 10 ; *284*. 7 ; — *Cassidatus 279*. 14, proprement « le casqué » ; — *Bracatus 275*. 14 ; *276*. 9 ; *278*. a. 2 ; *279*. 17 ; *282*. a. 10 ; *283*. a. 10 ; *284*. 5 ; *B. A.* 1906. II. 7. 25 « porteur de braies ».

γ) Certaines dénominations sont dues à un détail du harnachement : *Crisaspis 276*. 8 ; *277*. 10 ; *282*. a. 9 ; *283*. a. 8 ; « qui porte un bouclier d'or » ; — *Frenalius 233*. 5 ; — *Funarius 272*. a. 8 ; — *Dextroiugus 272*. a. 3 ; *275*. 5 ; *284*. 4.

δ) Un cheval d'une grande beauté, ou une bête de prix, étaient comparés à une étincelle, à un astre, à une pierre précieuse : *Scintilla 272*. a. 10-11 ; *273*. a. 4 ; *274*. a. 4 ; *279*. 15 ; — *Sidereus 233*. 2. 11 ; — *Margarita 289*. a. 11 ; — *Diamas* (*Diamante*) *279*. 11 ; *B. A.* 1906. I. 5, corruption du grec ἀδάμας, fr. *diamant* ; à comparer avec le nom de *Bijou*, courant aujourd'hui.

ε) Bien des noms évoquent une idée de victoire, de force, de glorieuse supériorité : *Paratus 275*. 9 : *279*. 9 ; *284*. 9 ; *B. A.* 1906. II. 8. 18. 26. 36, « prêt au départ », cf. *C. I. L.* VI. 10.048 ; 10.050 ; 10.056 ; — *Incletus 295*. 15. 19. 22 ; — *Securus 275*. 8 ; *278*. a. 5 ; *283*. a. 14 ; *284*. 6. 15 ; *B. A.* 1906. II. 13. 31, « sûr de la victoire » ; — *Clarus 272*. a. 7. 11 ; *273*. a. 9-10 ; *274*. a. 10 ; *B. A.* 1905. II ; — *Eucles 275*. 17 ; *B. A.* 1906. II. 20. 37 ; — *Gloriosa 232*. 1 ; — *Beronica 233*. 13 ; — *Victor 276*. 10 ; *278*. a. 3 ; *282*. a. 11 ; *283*. a. 11, cf. *C. I. L.* VI. 10.053 ; 10.056 ; — *Ex(s)uperator 281*. 5 ; — *Exsuperus 233*. 8 ; — *Superbus 272*. a. 8 ; — *Iperesius 279*. 10, gr. Ὑπερήσιος ; — *Omnipotens 233*. 16 ; — *Eminens* ou *Eminentus 275*. 16 ; *284*.

12; *B.A.*1906.II.11.29; — *Prancatius 275*. 7; *278*.a.4; *282*. a. 11; *283*. a. 13; *284*. 7, pour *Pancratius*, gr. πᾶν + κρατος; ce nom était à l'origine donné à des athlètes qui combinaient la lutte et le pugilat; — *Preualens 275*. 8; *276*. 12; *278*. a. 5; *279*. 8; *283*. a. 14; *284*. 6 : *B.A.* 1906. II. 19.37; — *Felix B.A.* 1906. II.16.33; — *Derisor 283*. a. 17; *B.A.* 1906. II. 19. 36, « railleur », « ein Name, der dem Pferde auch wünschen soll, dass er seiner Gegner spotten möge » (Lambertz).

ζ) Quelques noms désignent des chevaux qui sont les favoris de leurs maîtres, qui ont toujours été nourris dans son écurie, ou qui ont été acquis récemment: *Amatus 280*. 9; *281*. 9; — *Adamatus 275*. 8; *276*. 10; *278*. a. 1; *282*. a. 8; *283*. a. 10; *284*. 10; — *Amandus 272*. a. 3; *279*. 18; — *Delicatus 272* a. 5; *273*. a. 5; *274*. a. 5; — *Delicatianus 272*. a. 2; *273*. a. 2; *274*. a. 2; — *Mirandus 276*. 17; *278*. a. 10; *282*. a. 17; *283*. a. 18; — *Pretiosus 272*. a. 6; *273*. a. 6; *274*. a. 7; *288*. a. 17; *B.A.* 1905.II; — *Luxurius B.A.* 1906, I. 4; — *Alumnus 275*. 6; *276*.8; *278*.a. 1; *282*. a. 8; *283*. a. 9; *288*. a. 18; — *Adautus 232*. 4, pour *Adauctus*, gr. Επίκτητος; — *No(u)us 272*. a. 3. 8; — *Nouicius 284*.5.

η) De jeunes bêtes sont appelées : *Iuuenis 276*. 17; *278*.a. 10; *283*. a.18; — *Puerina 279*.10.

θ) Par métaphore, à cause sans doute de particularités caractéristiques, on affublait des chevaux de noms d'oiseaux ou d'autres animaux : *Acceptor 284*.. 11, pour *Accipiter*, v. p. 67 et 102; — *Aquila 233*. 17, cf. *C.I.L.* II. 12.5; VI. 10.053; — *Volucer 272*. a. 2; *273*. a. 3; *274*. a. 3; — *Pardus 284*. 15; *B.A.* 1906.16.33; — *Capria 272*. a.2; *273*. a.2; *274*. a. 2-3; *276*. 17; *278*. a. 10; *282*. a. 17; *283*. a.18; *284*. 14; *B.A.* 1906. 15.32; *capria* = δορκάς, *Thesaurus*, III. 357; — *Capriolus 284*. II. 14; *B.A.* 1906. II. 12.30; — *Bubalus 288*. a. 16, « antilope », cf. *C.I.L.* VI. 10.048; 10.056; — *Primitiuus 232*. 4-5 « jeune bouc », cf. S. S. uet. (Rönsch., *Sem. Beitr.* I, p. 59).

Remarque. — *Oclopecta 275*.7; *276*. 11; *278*. a. 4 : *282*. a.11; *283*. a. 13; *284*. 7 représente probablement le gr. ὁπλοπαίκτης, comme nous l'avons vu p. 64; mais il se pourrait que le peuple comprenait ce nom comme *Oclopeta*, « le corbeau » (W. Heraeus, *Die Sprache des Petronius und die Glossen*, p. 263).

ι) Une valeur exceptionnelle de coursier, ou le tempérament propre à un cheval semblent indiqués :

1° Par des noms et des adjectifs tels que : *Exorbis B.A.* 1906. I. 9 « qui sort du cercle »; — *Polidromus 272*. a. 5; *273*. a. 5; *274*. a.5; — *Rapidus 233*. 6; — *Profugus 272*. a. 6; *273*.

a. 6 ; *274*. a. 6 ; *289*. a. 12 ; *294*. 21 ; *B. A.* 1905. II ; — *Placidus B. A.* 1906. II. 15. 32 ; — *Bla(n)dus 233*. 14 ; *272*. a. 6. 9 ; *273*. a. 6 ; *274*. a. 6 ; — *Audax 284*. 15 ; *B.A.* 1906. II. 14. 31 ; — *Frangrio 294*. 19, pour *Frangio*, voir p. 67 « qui brise » ; — *Garulus 275*. 9 ; *276*. 15 ; *278*. a. 11 ; *282*. a. 16 ; *283*. a. 19 ; *284*. a. 10 ; *B.A.* 1906. II. 10. 28, « qui hennit souvent » ; — *Verbosus 275*. 7 ; *276*. 11 ; *278*. a. 4 ; *279*. 8 ; *282*. a. 11 ; *283*. a. 13 ; *284*. 7 ; *B.A.* 1906. II. 10. 29, même sens ; — *Querulus B.A.* 1906. I. 10 ; — *Hilarus 283*. a. 15 ; — *Hilarinus 272*. a. 4-5 ; *273*. a. 4-5 ; *274*. a. 4-5 ; *284*. 6 ; — *Improbus 276*. 14 ; *278*. a. 9 ; *282*. a. 15 ; *283*. a. 18 ; *284*. 8 ; — *Inhumanus 276*. 16 ; *278*. a. 8 ; *282*. a. 14 ; *283*. a. 17 ; *284*. 14 ; — *Atonitus 233*. 12 ; *272*. a. 9 ; *273*. a. 8 ; *274*. a. 8-9, « ombrageux » ; — *Volens 233*. 10 ; — *Multiuolus 275*. 15 ; *278*. a. 8 ; *282*. a. 15 ; *284*. 13 ; — *Vagulus 275*. 12 ; *276*. 14 ; *278*. a. 7 ; *279*. 14 ; *282*. a. 13 ; *283*. a. 15 ; *284*. 9, « nervös » (Lambertz) ? « errant » ; — *Vagarfita 275*. 9 ; *276*. 14 ; *278*. a. 9 ; *279*. 9 ; *282*. a. 15 ; *283*. a. 18. 20 ; *284*. 8 ; *B.A.* 1906. II. 18. 36 ; mot de formation barbare, à racine *uag* (?) ; — *Noctiuagus 286*. a. 11, « qui court dans les champs pendant la nuit » ; — *Virgineus 275*. 14 ; *276*. 9 ; *278*. a. 2 ; *280*. 7 ; *282*. a. 10 ; *283*. a. 10 ; *284*. 5 ; *B.A.* 1906. II. 7. 26 ; — *Vrbanus 232*. 5 ; — *Latro 275*. 12 ; *276*. 14 ; *278*. a. 7 ; *282*. a. 13 ; *283*. a. 15 ; *284*. 9 ; *B.A.* 1906. II. 20. 38 ; cf. Paul. 118. 16 *latrones eos dicebant antiqui, qui conducti militabant*, d'où, cheval de guerre ; — *Castrensis B. A.* 1906. I. 3, sens analogue.

2° Par des noms d'agents : *Viator 284*. 14 ; *B. A.* 1906. II. 13. 30 ; — *Cursor 275*. 12 ; *276*. 18 ; *278*. a. 11 ; *283*. a. 20 ; — *Atquesitor 280*. 6 ; *281*. 6 ; — *Impulsator 233*. 8 ; — *Anim(a)tor 233*. 13 ; — *Aliator 284*. 16 ; *B. A.* 1906. II. 17. 34 « qui porte dans ses jambes le sort du cocher » ; — *Venator 233*. 6 ; — *Delusor 276*. 15 ; *278*. a. 9 ; *282*. a. 14 ; *284*. 9 « trompeur » ; — *Percussor 284*. 15 ; *B.A.* 1906. II. 16. 34 « qui frappe, qui est d'un commerce dangereux pour les autres animaux ».

3° Par des noms de métiers : *Agricola 275*. 12 ; *276*. 18 ; *278*. a. 11 ; *282*. a. 16 ; *283*. a. 20 ; *284*. 13, « qui tourne au but comme le laboureur au bout du sillon » ; — *Arator 280*. 5, id. ; — *Augur 233*. 9 ; — *Nauta 295*. 16. 19. 22.

κ) On donnait volontiers à des chevaux des noms de pays, de villes ou de fleuves, qui indiquaient probablement leur origine : *Africus B.A.* 1906, I. 5 ; — *Maurusius 272*. a. 5 ; *273*. a. 5 ; *274*. a. 6 ; — *Egyptus B.A.* 1906. II. 21. 38 ; — *Farus* et *Farius 275*. 6 ; *276*. 7 ; *280*. 9 ; *281*. 9 ; *282*. a. 8 ; *283*. a. 8, de Pharos,

Egyptien ; — *Sidonius 233*. 15 ; — *Tyrius 275*. 6 ; *276*. 7 ; *277*. 8 ; *282*. a. 7 ; *283*. a. 7 ; — *Lydeus* ou *Lydius 276*. 9. 16 ; *278*. a. 3. 5. 7 ; *282*. a. 10 ; *283*. a. 9. 11. 14. 15 ; — *Lydus 275*. 5 ; — *Medus B.A*. 1906. II. 15. 32 ; — *Hellenus 284*. 9 ; — *Hellenicus 275*. 13 ; *276*. 15 ; *278*. a. 8 ; *280*. 7 ; *281*. 7 ; *282*. a. 14 ; *283*. a. 16 ; — *Mantineus 275*. 8 ; *276*. a. 12 ; *278*. a. 5 ; *279*. 8 ; *283*. a. 14 ; *284*. 6 ; — *Macedo 280*. 6 ; *281*. 6 ; — *Corentus B.A*. 1906. II. 18. 35 ; — *Italus 275*. 6 ; *277*. 9 ; *282*. a. 7 ; *283*. a. 7 ; — *Romanus 232*. 3-4 ; *B.A*. 1906. I. 3 ; — *Turinus 233*. 4, de la contrée de Θούριοι, chez les Messapiens, dont les chevaux étaient renommés, cf. Ribezzo, *La lingua degli antichi Messapi*. Napoli, 1907, p. 11 et suiv. (Lambertz) ; — *Gelos 233*. 10, de la ville de Gela en Sicile, ou bien, selon Lambertz, nom abstrait dont le sens est à rapprocher de *Derisor*, « qui se moque parce qu'il est toujours vainqueur » ; — *Heluetics 278*. a. 7 ; — *Neruicus 272*. a. 2 ; *273*. a. 3 ; *274*. a. 3, du pays des Nerviens (Gaule Belgique) ; — *Germanus 279*. 17 ; — *Germanicus 272*. a. 4. 6 ; *273*. a. 9 ; *274*. a. 9 ; *275*. 10 ; *284*. 11 ; *B.A*. 1906. II. 11. 29 ; — *Gentilis 279*. 16 « barbare » ; — *Nilus 272*. a. 10 ; *273*. a. 4 ; *274*. a. 4 ; *288* a. 16 ; — *Tigris 276*. 8 ; *282*. a. 9 ; *283*. a. 8 ; *284*. 15 ; *B.A*. 1906. II. 16. 33 ; cf. *C.I.L*. VI. 10.047 ; — *Indus 280*. 8 ; *281*. 7 ; — *Borusthenes 232*. 1-2, nom antique du Dniepr, Plin. 4. 26. 2 ; nom d'un cheval d'Hadrien, *Carm. Epigr*. 1522. 1 (*Thesaurus*. II. 2134) ; — *Danuuius* ou *Danubius 275*. 10 ; *276*. 16 ; *278*. a. 2 ; *282*. a. 10 ; *283*. a. 17 ; *284*. 6. 10 ; — *Tiberis 286*. a. 12, cf. *C.I.L*. VI. 10.056 ; — *Tagus 275*. 16 ; *276*. 18 ; *282*. a. 13 ; *284*. 12 ; *B. A*. 1906. II. 12. 30.

λ) On désignait enfin les chevaux :

1° Par des noms d'hommes : *Alcastrus 272*. a. 7 ; *273*. a. 8 ; *274*. a. 8, gr. Αλκάστος (Lambertz) *I. G*. 4. 1279. 4 ; *Inscr. Rev. archeol*. 4e sér. 2 (1903), p. 75 ; *Inscr. graec. Pelop*. I. 1279. 4 : Αλκάστον ; à moins que ce nom soit pour *Alabaster*, par une fausse lecture ; — *Celestinus 272*. a. 4 ; *273*. a. 9 ; *274*. a. 10 ; *279*. 18 ; *B. A*. 1906. II. 8. 26 ; — *Diues 275*. 9 ; *276*. 17 ; *278*. a. 11 ; *282*. a. 16 ; *283*. a. 19 ; *284*. 10 ; — *Eugenes 233*. 12 ; — *Rogatus 232*. 1 ; — *Secundinus 279*. 11 ; — *Vitalis 232*. 2-3.

2° Par des noms de héros, historiques ou mythologiques, des noms de dieux, ou des noms se rapportant à des croyances religieuses : *Amazonius 233*. 19 ; — *Amor 272*. a. 6 ; *273*. a. 7 ; *274*. a. 7 ; *B.A*. 1905. II ; — *Arminius 233*. 7 ; — *Castalius 233*. 9, de *Castalia*, fontaine de Phocide consacrée aux Muses ; — *Centaurus 275*. 14 ; *276*. 9 ; *277*. 9 ; *280*. 10 ; *281*. 10 ; *282*. a. 9 ; *283*. a. 9 ; *284*. 5 ; *B. A*. 1906. II. 7. 25 ; — *Crysiphus 233*. 15 ; — *Darius*

272. a. 8 ; — *Eolus 275*. 15 ; *284*. 12 ; *B.A.* 1906. II. 9. 27 ; — *Epafus 275*. 13 ; *276*. 10 ; *278*. a. 3 ; *282*. a. 9 ; *283*. a. 11 ; *284*. 13 (Lambertz) ; — *Ganimedes 275*. 15 ; *276*. 18 ; *278*. 11 ; *282*. a 17 ; *283*. a. 19 ; — *Helius 276*. 7 ; — *Ianuarius 232*. 2 ; — *Ideus 275*. 14 ; *276*. 9 ; *278*. a. 2 ; *280*. 10 ; *281*. 10 ; *282*. a. 10 ; *283*. a. 9 ; *284*. 5, « du Mont Ida » ; — *Liber 288*. a. 16 ; — *Lupercus 276*. 7 ; *277*. 8 ; *282*. a. 7 ; *283*. a. 7, « qui écarte les loups » (étymologie populaire) surnom de Faunus ; — *Lyceus 276*. 16 ; *283*. a. 10, surnom d'Apollon ; — *Lynceus 289*. a. 11 ; *293*. a. 15. b. 12 ; *B.A.* 1906. II. 15. 33 ; — *Martius 233*. 5 ; — *Massinissa 284*. 16 ; *B.A.* 1906. II. 20. 35 ; — *Oceanus 275*. 16 ; *279*. 14 ; *284*. 12 ; *286*. a. 12 ; *289*. a. 12 ; *B.A.* 1906. II. 9. 28 ; — *Pelops 272*. a. 7 ; *273*. a. 7 ; *274*. a. 8 ; *B.A.* 1905. II ; — *Salutaris 272*. a. 5. 10. 11 ; *273*. a. 10 ; *274*. a. 10 ; *B.A.* 1905. II, surnom de Jupiter, de Castor et Pollux, etc. ; — *Socrates 273*. a. 10 ; *274*. a. 11 ; — *Voluptas 284*. 14 ; *B.A.* 1906. II. 12. 30 ; — *Zephyrus 272*. a. 7 ; *273*. a. 7 ; *274*. a. 8.

μ) Il reste à citer quatre noms dont l'interprétation est difficile : *Imber 233*. 20 ; est-ce un nom ethnique ou un nom pris dans un sens abstrait ? Pas plus que M. Lambertz nous ne pouvons nous décider pour l'une ou l'autre de ces solutions ; — *Eforianus 232*. 5 ; le gr. ἐφορία, signifiant « confins, limites », autorise peut-être à rapprocher ce nom de *Gentilis*, p. 122 ; — *Magurius 284*. 15 ; *B.A.* 1906. II. 13. 31 (?) ; — *Tetrapla 272*. a. 8, quadruple, ou quadrige ? C'est peut-être une allusion au trot du cheval ? Nous ne pouvons le dire dans l'ignorance de la formation de ce mot.

2. Autres changements de sens.

Ce que nous avons mis en lumière dans les pages qui précèdent, c'est l'application de termes généraux à des domaines particuliers ; il s'agissait donc essentiellement de spécialisations de sens. Les mots ou locutions qui nous restent à examiner ont varié dans leur signification par suite d'une restriction, d'un élargissement, ou d'une égalisation de sens.

a) *Restriction de sens.*

1. *manere* : (*pistrinarius*) *qui manet in regione nona 140*. 6 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), le boulanger qui « habite » dans le neuvième arrondissement (celui du Champ de Mars, à Rome) ;

manere a donc passé du sens très général de « rester » à celui de « séjourner habituellement, habiter » ; cette évolution est exactement comparable à celle du verbe « rester » dans le français populaire qui dit : *Je reste telle rue* (A. Darmesteter, *Vie des Mots*, p. 146). Quelques auteurs postérieurs accusent un emploi identique du verbe *manere* : Lampr. S. S. uet. (Matth. 13. 32, cod. Palat. Ioh. 1.38. Cod. Verm. Verc. Palat.) ; Min. Fel. 32. 1 ; Cypr. idol. 9 ; Hier. ep. 47. 3 ; 77. 8 ; Aug. Serm. 213. 4 ; Gloss. Ampl. ; *Pereg. Aeth.* 11. 12 ; 12.2 ; *C.I.L.*, XV. 7174 (Löfstedt, *Phil. Komment. zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 76).

2. *seducere* : *et si forte te seducat 140.* 15 (Rome, IIe-IIIe s.). Sur le sens général de « entraîner à l'écart », s'est greffé celui de « dans un mauvais but » ; cette restriction dans la signification de *seducere* a prévalu par la suite, cf. Vulg. Interpr. 1. Ioh. 18; Iacob. 1. 26 ; 1. Cor. 3. 18, etc. et s'est maintenue jusqu'à nos jours, où le français *séduire* est surtout dépréciatif.

3. *immutare 122.* 7 (Mérida?, IIe s. ap. J.-C.), signifie à l'origine « changer, transformer, altérer », et, dans notre texte « soustraire, voler ». Il se pourrait que cette restriction de sens eût eu lieu en vertu d'un euphémisme ironique, analogue à celui qui attribue au verbe *faire* le sens de « voler » dans le néologisme du français populaire : *on m'a fait ma montre* (cf. *on me fait mon mouchoir*, Labiche, *le Misanthrope et l'Auvergnat*, sc. II), ou, dans un autre ordre d'idées, à l'expression (due, je crois, à Renan) : *solliciter un texte.*

4. *minus facere*, dans la même tablette de Lusitanie, a pris le sens très spécial de « soustraire, enlever ».

5. *maledicere* avait le sens général de « parler mal de quelqu'un, le desservir dans son langage » ; il se construisait alors avec le datif ; puis il signifia « faire injure, insulter », et enfin « maudire », et comme tel il se construisit avec l'accusatif ; ex : *quoniam maledixit partourientem 295.* 9-10 (Sousse, IIIe s. de notre ère) ; cf. Petr., *Satyr.* 96 ; Arn. II. 45 ; fragm. Tragur. 58 74; Tertull. *adu. Prax.* 29 ; Prisc. 18, p. 1189 (Putsch).

6. *exterminare*, conformément à l'étymologie, signifiait primitivement « bannir » ; puis, par l'intermédiaire sans doute de « expulser brutalement, brutaliser », il aboutit au sens unique de « massacrer, exterminer » qu'il faut reconnaître dans deux de nos tablettes : *exterminate Gallicu 247.* 3-4 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; — *exterminate Tζariζo[ni] 253.* 43 (ibid., IIe s.), v. p. 114 et cf. Rönsch, *It. u. Vulg.*, p. 365 ; *Sem. Beitr.* III p. 38. etc.

7. L'expression *filius maris* qu'on lit dans la tablette *140.* 17 de Rome, du IIe ou IIIe s. de notre ère, ne pourrait se comprendre

dans son sens général de « fils de la mer ». R. Wünsch a trouvé la raison pour laquelle Praesteticius, fils d'Asella, reçoit cette appellation : *filius maris* possède un sens spécial, dû à des croyances très anciennes, et l'on a pu rapprocher ce passage du vers 34 de la XVIe rhapsodie de l'*Iliade* : Οὐδὲ Θέτις μήτηρ· γλαυκὴ δέ σε τίκτε θάλασσα, dit Hector à Achille en lui reprochant sa férocité ; « fils de la mer » a donc le sens de « homme sans cœur ».

8. Il arrive que, par suite d'une exagération de la pensée, on prenne l'un pour l'autre des termes d'inégale compréhension. Ainsi, la tablette *amatoria* de Pettau, du IIe s. de notre ère, porte au recto :

Paulina auersa sit
a uiris omnibus,

tandis qu'au verso on lit :

Firminam [*cl*]*od*[*as*] *ab o*
mnibus humanis

Humanis équivaut à *hominibus* ou à *uiris* ; l'auteur de la *defixio*, voulant renchérir sur le cas de la femme *Paulina*, s'est à dessein servi du terme plus large *humanis* à propos de Firmina, rivale, ou peut-être compagne de mauvais lieu, de Paulina.

b) *Elargissement de sens.*

1. *strena 137*. 2 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; ce mot désignait, à l'origine, un présage, un augure ; pour se concilier les bonnes grâces des devins et obtenir d'eux des prédictions favorables, on prit l'habitude de leur offrir des cadeaux ; par la suite, on cessa de croire aux superstitions augurales, mais on continua de faire des cadeaux de bon présage à ses amis et *strena* subsista avec le sens de « cadeau de bonne année », puis « cadeau » tout court. Cf. Fest., p. 313. Müller ; Symm. 10. 2, p. 28 ; Suet. *Cal.* 42 ; *Aug.* 57 ; *Tib.* 34 ; Pomp. ap. Non. 156 ; *Inscr.* Fabretti, p. 725 et 442. 12 ; Max. Taur. *Homil.* 103 ; Concil. Antisiodor. a. 578. Can. 1 ; Auson. epist. 18. 3.

Ici le cadeau n'est pas précisément de bon augure, puisqu'il consiste en une lampe d'argile sur laquelle est gravée la *defixio*, lampe qui, allumée, devait symboliser la lumière de la vie qu'on désirait voir s'éteindre (Preller, *Arch. Zeitung*, XIX, 1861, p. 167 et suiv.). On peut comparer à ceci Ovide, *Ibis*, v. 65 et

suivant, dont M. Zipfel dit (*Quatenus Ouidius in Ibide Callimachum aliosque fontes imprimis defixiones secutus sit*, Diss. Lipsiae, MCMX, p. 12) : « cum acerbitate atque dissimulatione monet poeta ut hae dirae die natali et Kal. Ian. ei legantur, quibus diebus homines inter se fausta feliciaque optare soleant.»

2. *demandare*, dans la formule exécratoire *demando deuoueo desacrifico ut uos... 129*. b. 1-4 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.), a le sens étymologique de « remettre, confier, livrer » ; mais, par la suite, il a pu signifier « demander ». C'est ce sens qu'il faut reconnaître p. ex. dans le passage : *adiuro te demon quicumque es et demando tibi ex anc ora ex anc die ex oc momento ut equos prasini et albi crucies ocidas 286*. b. 1-6 (Sousse, IIIe s.). On a passé sans doute de l'idée de « confier, remettre » une victime au démon à celle, connexe, de « réclamer » pour elle un châtiment ; et *demandare* a gardé ce sens nouveau dans les langues romanes : esp. *demandar* (ordonner), prov. *demandar*, fr. *demander*, it. *domandare* et *dimandare*, tandis que *demandare* en italien a le sens primitif de « confier, remettre ».

3. *adiurare* a connu une évolution analogue de laquelle est résultée une construction nouvelle de ce verbe. Il signifiait d'abord « jurer en outre, jurer au nom des dieux », puis l'action exprimée devint transitive : « conjurer, implorer » et il se construisit avec l'accusatif de la personne à laquelle s'adressait la prière : ατιουρο ουως *231*. 20 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.); — *et et adiuro 250*. a. 27-28 ; *251*. I. 4.16 ; II. 8; *286*. b. 1.10 ; *290*. b. 1.7-8 ; *291*. a. 3. b. 1, etc. (Carthage et Sousse, IIe et IIIe s.); cf. Vopisc. *Florian*. 1 ; Vulg. Interpr. Gen. 50.6.

c) *Egalisation de sens.*

1. A l'origine, les verbes composés ont un sens particulier différent de celui des verbes simples ; par la suite, le préfixe perdant de son sens propre et n'exprimant plus guère qu'une nuance souvent intensive, le composé finit par ne plus différer du simple par le sens et se substitua quelquefois à lui. C'est à cette usure des préfixes (voy. Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 263) qu'on doit de rencontrer *accipere* au lieu de *capere* :

non cibum non escam accipere possit 266. 7-8 (Sousse, IIe s.), et non à cause de l'influence du grec λαμβάνειν, sous prétexte que « rien en latin ne portait à dire *accipere* pour prendre ou saisir, en parlant d'une chose qui n'est pas offerte » (Bonnet, *ibid.*, p. 228).

2. Les diminutifs qui, pour une raison de prononciation, tendaient à prendre dans la langue populaire la place des mots simples devenus trop courts, ont perdu avec le temps leur valeur diminutive. A partir du moment où *auris* cessa d'exister dans la langue parlée, *auricula* (*oricula J.H.T.* Pl. 25; Av. a. 24, *oricla* Ves. a. ibid. 25 (Rome ? 1er s. avant J.-C.) s'imposa à sa place et signifia exactement la même chose que *auris*. On peut donc poser l'égalité : *oricula* = *auris*.

(*A suivre.*) Maurice JEANNERET.

NOTES SUR LES RECENSIONS
HESYCHIENNE ET HEXAPLAIRE
DU LIVRE D'ESDRAS-NÉHÉMIE
(Ἔσδρας β').

Les études sur la version des LXX sont à l'ordre du jour. Tandis que les uns s'efforcent d'en faire l'histoire, d'en classer les manuscrits, d'en établir le texte, d'autres s'aident des découvertes récentes pour renouveler l'étude du vocabulaire et de la grammaire. Il est à peine nécessaire de citer les noms de MM. E. Hatch et H. A. Redpath, A.E. Brooke et N.Mc Lean, A.B. Swete, H. St. J. Thackeray, J.H. Moulton, en Angleterre; de MM. A. Deissmann, E. Nestle, A. Rahlfs, R. Helbing, en Allemagne ; de MM. J. Viteau et J. Psichari, en France, comme ceux des savants qui, dans ces derniers temps, ont le plus contribué à augmenter notre connaissance des traductions grecques de l'Ancien Testament. Il s'en faut cependant de beaucoup que toutes les questions soulevées aient reçu une solution définitive ; en particulier, il reste encore de grands progrès à accomplir dans l'examen des diverses recensions, qui, à la fin du troisième siècle et dans les premières années du quatrième, se proposèrent de ramener le texte des LXX à son intégrité primitive. Les travaux de P. de Lagarde sur la recension lucianique ont jeté une lumière précieuse sur l'œuvre du prêtre d'Antioche et nous ont fait connaître, avec ses caractères particuliers, les manuscrits dans lesquels on la rencontre dans sa plus grande pureté. Les recensions hexaplaire et hésychienne n'ont pas encore été l'objet de semblables études ; et ce n'est jusqu'à présent que pour des livres isolés que l'on a formulé des conclusions solides[1]. Les notes qui suivent n'ont pas d'autre but que d'ap-

---

1. Cf. p. ex. pour les manuscrits hésychiens de l'Octateuque : N. Mc Lean, ap. *Journal of Theological Studies*, t. II, Janv. 1901, p. 36 ; — des Juges : G. Moore : *Commentary on the Book of Judges*, 1897, p. xliv ss, ; — J. Ceriani : *de codice marchaliano*, 1890; — d'Ezéchiel : C. H. Cornill : *Das Buch des Propheten Ezechiels*, 1886, p. 66 ss.

porter une modeste contribution à la connaissance de ces deux dernières recensions à propos du livre d'*Esdras-Néhémie*, celui qui, dans la Bible grecque, porte le nom de second livre d'Esdras (Ἔσδρας β')[1].

I

Saint Jérôme nous apprend, dans la préface de sa traduction du livre des Paralipomènes, qu'autour de lui, les LXX circulaient sous trois formes différentes : « Alexandria et Ægyptus in Septuaginta suis Hesychium laudat auctorem. Constantinopolis usque Antiochiam Luciani martyris exemplaria probat. Mediae inter has provinciae Palaestinos codices legunt, quos ab Origene elaboratos Eusebius et Pamphilius vulgaverunt ; totusque orbis haec inter se trifaria varietate compugnat[2]. » La *recension hexaplaire* était la plus ancienne et la plus vénérable par son origine ; elle était due au travail d'Origène, qui, dans la cinquième colonne des *hexaples*, avait transcrit le texte des Septante en le comparant à l'hébreu, et en y introduisant des signes critiques, astérisques, obèles, etc. Les hexaples étaient une œuvre trop considérable pour être fréquemment copiées, et l'on peut même se demander s'il en exista jamais d'autre exemplaire complet que celui de la bibliothèque de Césarée, mais ce que l'on pouvait faire, et ce que l'on fit en effet, c'était publier séparément le texte des Septante revisé ; « l'idée se présenta tout naturellement à deux admirateurs d'Origène, Pamphile et son ami Eusèbe, et le résultat de leur travail fut la mise en circulation des Septante hexaplaires détachées du texte hébreu et des autres versions grecques, mais conservant plus ou moins exactement les corrections et les additions adoptées par Origène, avec l'accompagnement des signes hexaplaires[3] ». Ce texte origénien fut entouré d'un grand respect. Les copistes aimaient à y recourir comme à l'expression authentique de la vieille version grecque enfin rendue à sa pureté primitive ; c'est ce dont témoigne en particulier une note très curieuse placée dans le *codex sinaïticus* à la suite du second

---

1. Les relations du texte grec du second livre d'Esdras avec le premier livre d'Esdras (LXX) ont été étudiées par H.H. Howorth : *The true Septuagint of Chronicles-Esra-Nehemiah*, ap. *Academy* of July 22, 1893 ; et par H. St. J. Thackeray, ap. Hastings, *A Dictionary of the Bible*, t. I, p. 759 ss.

2. Jérôme, *praefat. in lib. Paral.*, *PL*, 28, 1324-1325 ; cf. *Ep. 106 ad Sunniam et Fretelam*, 2 : *PL*, 22,838.

3. H. B. Swete : *An Introduction to the Old Testament in greek*², p. 76.

livre d'Esdras : ἀντεξήλθη πρὸς παλαιώτατον λίαν ἀντίγραφον δεδιορθωμένον χειρὶ τοῦ ἁγίου μάρτυρος Παμφίλου, ὅπερ ἀντίγραφον ὅπρὸς τῷ τέλει ὑποσημείωσίς τις ἰδιόχειρος αὐτοῦ ὑπέκειτο ἔχουσα οὕτως· μετελήμφθη καὶ διορθώτη πρὸς τὰ ἑξαπλᾶ Ὠριγένους, Ἀντωνῖνος ἀντέβαλεν, Πάμφιλος διόρθωσα [1]. Mais il fut somme toute, assez peu répandu en dehors de la Palestine, et il n'est aujourd'hui représenté sous une forme relativement pure que par un petit nombre de manuscrits, les onciaux G et M pour le Pentateuque, les cursifs 86 et 88 d'Holmes-Parsons, pour les Prophètes. Par contre, dans de très nombreuses copies, on rencontre çà et là des leçons hexaplaires introduites plus ou moins arbitrairement dans un texte d'origine différente, et rendant extrêmement difficile le classement exact des familles de manuscrits : c'est ainsi que le *codex alexandrinus* présente un texte qui a été systématiquement corrigé pour s'accorder avec l'hébreu, et cela par l'intermédiaire de la recension hexaplaire ; il est toutefois loin d'être une simple reproduction de cette recension, car on y trouve souvent des leçons apparentées à celles des codices lucianiques ou hésychiens. Le *codex sinaïticus* offre moins d'unité encore [2]; nous noterons seulement ici que pour le livre dont nous avons à nous occuper, nous devons nous attendre à y voir un témoin du texte hexaplaire : la souscription dont nous parlions tout à l'heure autorise largement cette conclusion [3]. Parmi les autres manuscrits mentionnés comme hexaplaires par les différents éditeurs, nous aurons à retenir avant tous les cursifs 58 (Rome, *Vatic. Reg. gr.* 10; 13e s. [4], et 248, Rome, *Vatic. Graec.* 346 ; 14e s.) [5], nous verrons au cours de cette étude qu'il faut rapprocher, pour le second livre d'Esdras, quelques nouveaux manuscrits encore.

A la même époque où Eusèbe et Pamphile copiaient à Césarée de Palestine les Septante hexaplaires, Hésychius corrigeait en Égypte le texte commun et donnait de l'Ancien et du Nouveau Testament une édition nouvelle. Cette édition fut mal reçue par les occidentaux. « Praetermitto, écrit saint Jérôme, eos codices quos, a Luciano et Hesychio nuncupatos, paucorum hominum

---

1. H. B. Swete : *The Old Testament in greek*, t. II², p. 212. Il faut rapprocher de cette note la souscription plus complète qui se trouve à la fin du livre d'Esther (H.B. Swete, *id.*, *ibid.*, p. 780), et qui est due à la plume d'un correcteur postérieur (N^ca ob).

2. Cf. H.B. Swete : *An Introduction to the Old Testament in greek*², p. 490.

3. E. Nestle : art. *Septuagint*, ap. Hastings, *A Dictionary of the Bible*, t. IV, p. 448 a.

4. Cf. Holmes-Parsons, tome I, *Introd. ad Pentateuch.*, Field, *Origenis Hexaplorum quae supersunt*, t. I, p. 78.

5. Cf. Holmes-Parsons, tome III, *Praef. ad Esdr.* ; Field, *op. cit.*, t. II, p. 2.

asserit perversa contentio : quibus utique nec in veteri instrumento post Septuaginta interpretes emendare quid licuit, nec in novo profuit emendasse : cum multarum gentium linguis Scriptura ante translata doceat falsa esse quae addita sunt [1]. » Par contre elle se répandit beaucoup en Egypte, et elle se trouve aujourd'hui représentée non seulement par les manuscrits d'origine égyptienne, mais aussi par les citations bibliques des Pères alexandrins et par les versions coptes, sabidique et bohaïrique [2]. Les plus importants témoins du texte hésychien sont, outre le *codex marchalianus* qui ne contient que les Prophètes, les cursifs 44, 74, 76, 84, 106, 134 ; il faut y ajouter l'édition publiée à Venise en février 1518 (1519), par Andreas Asolanus, et qui est connue sous le nom d'*Aldina*. Cette édition était basée sur une collation des manuscrits de Saint Marc de Venise, dont trois au moins, les numéros 29, 121 et 68 d'Holmes-Parsons ont pu être identifiés [3].

Les indications précédentes, malgré leur caractère très général étaient utiles à donner pour préciser la position du problème. Il s'agit maintenant d'aborder le texte du second livre d'Esdras sur lequel porte cette étude, et d'essayer une classification méthodique des manuscrits qui appartiennent aux deux recensions hésychienne et hexaplaire. Notre recherche s'appuie sur l'examen des chapitres 11-16, qui sont dans la vulgate latine les chapitres 1-6 du livre de Néhémie (2e d'Esdras) [4]. Il va sans dire que nous n'avons pas l'intention de signaler ici toutes les variantes, mais simplement les plus caractéristiques, celles qui, dans la mesure du possible, permettent de différencier les familles de textes.

II

On a déjà marqué tout à l'heure que le *codex sinaïticus* avait été collationné sur une très ancienne copie qui contenait le

---

1. Jérôme, *Praef in Evang.*, *PL.* 29, 527. Le *Decretum Gelasii* condamne l'usage de la recension hésychienne des Évangiles (Evangelia quae falsavit Hesychius apocrypha).

2. Cf. sur le texte hésychien des Psaumes, A. Rahlfs, *Septuaginta-Studien ; 2 Heft : der Text des Septuaginta. Psalters*, 1907 ; et la recension de cet ouvrage dans la *Revue Biblique*, 1907, p. 456 s.

3. Cf. E. Nestle : *Urtext und Uebersetzungen der Bibel*, 1897, p. 65.

4. On sait que la vulgate latine divise en deux le livre d'Esdras hébraïque (Ἔσδρας β' des LXX), et donne le nom du 3e livre d'Esdras à celui que les LXX appellent Ἔσδρας α'. Ce dernier ouvrage ne fait d'ailleurs pas partie du canon.

texte hexaplaire. Mais les correcteurs de ce manuscrit se sont bien gardés d'en respecter le caractère spécial; et parmi tous, celui qui est désigné dans l'édition manuelle d'H. B. Swete par le sigle $\aleph^{ca}$ et qui appartient au septième siècle a particulièrement exercé son activité afin de mettre le texte de son manuscrit en harmonie avec les leçons lucianiques. Rien que dans les chapitres 11-16 de 2 Esdr., nous avons noté une vingtaine de ces leçons qui s'accordent avec les codices lucianiques 93 et 108. Il arrive souvent d'ailleurs que ces corrections ont été ensuite effacées par un scribe postérieur $\aleph^{cb}$. Voici quelques exemples.

2 Esdr. 11, 9 : απ' ακρου του ουρανου : + εως ακρου του ουρανου $\aleph^{ca\ mg\ sup}$, 93, 108. — 11,11 : μη δη : + κε μη αποστρεψης (93 αποστεψεις) το προσωπον σου $\aleph^{ca\ mg}$ 93, 108, 121. — 12,1 : ενωπιον αυτου : + και ημην σκυθρωπος $\aleph^{ca\ mg\ sup}$ 108, 121 (93 σκυθροπος). — 12, 6 : αυτου : + ινα τι καθησαι παρ εμοι $\aleph^{ca}$ (ras $\aleph^{cb}$), 121 (93 ινα τι καθεισαι ; 108 καθισαι) ; — 12,8 : φυλακα του παραδεισου : τον φυλασσοντα τας ημιονους του βασιλεως και τον παραδεισον $\aleph^{ca}$ (ras $\aleph^{cb}$), 93, 108 (121 των ημιονων του βασιλεως και του παραδεισου). — 12, 8 : πυλας : + της διαρεως του οικου $\aleph^{ca}$ (ras $\aleph^{cb}$) 93, 108, Compl. — 12,12 : ουκ εστιν B : ουκ ην $\aleph^{ca}$ (ras. $\aleph^{cb}$), 93, 108. — 12,13 γωληλα : + νυκτος $\aleph^{ca}$ (ras $\aleph^{cb}$) 93,108. — 15,14 : απο ημερας : pr. και γε $\aleph^{ca\ mg\ vid}$, 93, 108, Compl.

Au moins une fois il arrive que ce soit $\aleph^{cb}$ qui soit d'accord avec les lucianiques :

2 Esdr. 12,1 : βασιλει B : του βασιλεως $\aleph^{cb}$, 93, 108.

Ces quelques exemples qu'il serait facile de multiplier, nous renseignent en même temps sur le caractère de la recension de Lucien. Très souvent elle complète le texte et y introduit des éléments nouveaux. Mais ce n'est pas par simple plaisir de paraphraser et d'expliquer une pensée obscure. La préoccupation de Lucien semble avoir été de se rapprocher autant que possible du texte hébraïque. S. Driver le reconnaît à propos des livres de Samuel [1], et l'étude d'Esdras ne conduit pas à une conclusion différente. Les additions sont dues parfois à une traduction nouvelle que l'on a juxtaposée à l'ancienne, moins exacte et moins précise ; peut-être aussi à un texte différent de notre texte massorétique actuel : à côté de doublets, facilement reconnaissables, il y a lieu de tenir compte des variantes de l'original dont témoigne l'œuvre de Lucien. Cependant ce souci de la vérité hébraïque n'est pas exclusif d'une certaine recherche de la précision et de l'élégance qui nuit à la littéralité, et n'oblige pas à

1. Cf. S. Driver : *Notes on the Hebrew text of the Books of Samuel*, 1890, p. LI-S.

recourir à un original nouveau. C'est ainsi que 2 Esdr. 12,1, on lit dans les codices lucianiques : καὶ οὐκ ἦν ἕτερος ἐνώπιον αὐτοῦ, καὶ ἤμην σκυθρωπός, pour traduire l'hébreu : וְלֹא הָיִיתִי רַע לְפָנָיו. Le T. M. actuel signifie : et je n'étais pas mauvais, triste en sa présence, mais il est évidemment fautif, ne serait-ce que parce qu'il contredit la suite du récit et la question posée au verset suivant : Pourquoi ton visage est-il triste ? Aussi les LXX ont-ils préféré la lecture רַע au lieu de רַע : il n'y avait (personne) d'autre en sa présence ; Lucien a conservé cette lecture ; après quoi il lui a accolé une interprétation personnelle du texte qui consiste à supprimer la négation לֹא, de manière à éviter toute apparence de contradiction. 2 Esdr. 12, 13 présente un cas de doublet. Les LXX : ἐξῆλθον ἐν πύλῃ τοῦ γωληλὰ n'ont rien compris au T.M. et se sont bornés à le transcrire : בְּשַׁעַר־הַגַּיְא לַיְלָה ; Lucien a bien vu que לַיְלָה signifiait : de nuit, et a ajouté cette traduction au texte qu'il se proposait de reviser ; par contre le sens de הַגַּיְא, la vallée, lui est également demeuré obscur. Ce qu'il est important de noter, c'est que, dans l'un comme dans l'autre cas, la recension lucianique ne suppose pas un original différent du nôtre, mais qu'elle s'attache à en rendre le sens avec une fidélité plus scrupuleuse. La persistance de ses leçons chez le correcteur א ca du *cod. sinaïticus* semble montrer que ce scribe était d'origine ou de formation syrienne, puisque c'est particulièrement en Syrie, à Antioche et dans les pays qui en dépendent, que s'était répandue cette recension. Par une voie toute différente, nous étions déjà arrivés à assigner la même origine au correcteur en question [1] ; et ainsi se trouve éclairé un fragment de l'histoire du célèbre codex.

Nous n'avions à parler du texte lucianique qu'à l'occasion du manuscrit א, et seulement d'une façon superficielle ; c'est d'ailleurs le texte le mieux connu, le plus facile à étudier, et celui dont les particularités sont le plus manifestes. Les manuscrits 93, 108 et 121 le représentent avec beaucoup de pureté. Il est au contraire beaucoup moins commode d'indiquer les caractéristiques de la recension hexaplaire. D'après Holmes-Parsons et Field, les manuscrits 58 et 248 contiendraient l'un et l'autre des notes hexaplaires ; cependant Holmes-Parsons nous avertit que, dans le codex 248, ces notes qui accompagnent les livres des Proverbes de l'Ecclésiaste, du Cantique des Cantiques et de Job, font au contraire défaut dans les autres ouvrages transcrits par le copiste

1. Cf. G. Bardy : *Les Papyrus des Septante*, ap. *Revue de Philologie*. 1909, p. 259 s.

du codex, en particulier dans le livre d'Esdras[1]. De fait un examen attentif des variantes permet de conclure que les codices 248 et 58 présentent un texte qui appartient à une même famille, et de plus que ce texte est aussi celui des codices 64 et 243, peut-être même de 52 et de N (Rome, Vatic. gr. 2106, autrefois Basil. 145). C'est le manuscrit 58 qui offre les variantes les plus nombreuses et les plus intéressantes par rapport au texte de B et de A, et d'ordinaire ces variantes sont autant d'explications du T. M., destinées à éclaircir le sens ou à donner à la phrase une tournure plus hellénique — ; cf. 2 Esdr., 12,17 : εἰς τὴν πονηρίαν 58 ; om. εἰς B,TM ; 14,15 : πᾶς ἀνήρ 58 ; om. πᾶς B,TM. L'on ne saurait dire cependant qu'elles ne suggèrent quelquefois l'idée d'un original différent du T M : cf. 2 Esdr. 1,4, 9 : πρὸς τὸν θεόν B,TM ; πρὸς κύριον, 58 ; 14,12 : τῶν τόπων B, TM (מִקְבּוֹת) ; τῶν ἐχθρῶν, 58 ; id. ἐφ' ἡμᾶς B, TM ; εἰς ὑμᾶς, 58. D'autre part, le texte de 58 présente un grand nombre d'omissions peu importantes le plus souvent (articles, particules, pronoms), caractéristiques pourtant parce qu'elles confirment dans l'impression que la recension qu'il représente s'attachait à la simplicité, à la brièveté, en même temps qu'à la correction et à l'élégance.

Du texte que nous venons de signaler, on doit rapprocher, semble-t-il, celui de l'*Aldina*. La plupart des variantes de l'*Aldina* lui sont en effet communes avec celles des manuscrits 64, 243, 248, souvent aussi 52 et N. Nous nous bornerons à rappeler quelques cas :

2 Esdr. 13, 13 : χιλιοι πηχεις Ald. 64,243,248, N^ca ; χιλιους AB. — 13,18 : Ηναδαδ Ald. 64,243,248 ; Ηναδαλατ B ; Ηναδαδ A,T M. — 14,12 : των εθνων Ald. 64,243,248,52,111 ; των τοπων B. — 15,5 : και ημεις Ald. 64,243,248, 71,119 ; και ιδου ημεις B. — 15,16 : δια το εργον Ald. 52,64,243,248 ; επι το εργον B. — 15,18 των δωδεκα ημερων Ald., 243,248 ; δεκα ημερων B. — 16,11 μη ανηρ Ald. 243,248 ; τις εστιν ο ανηρ B.

Les relations entre l'*Aldina* et les codices en question sont tellement caractérisées et tellement constantes qu'elles ne sauraient êtres attribuées au hasard ; et que sans doute c'est la recension qu'ils représentent qu'a reproduite la célèbre édition dans le livre d'Esdras-Néhémie. Or, il est curieux de noter que les trois manuscrits avec lesquels l'*Aldina* présente les plus grandes et les plus nombreuses ressemblances sont signalées par Field[2] comme des témoins du texte hexaplaire, tandis que

1. Holmes-Parsons, tome III, praef. ad Esdr.
2. Field, *Hexaplorum quae supersunt*, t. I, p. 5, 406.

d'une manière générale, on s'accorde à voir dans l'*Aldina* toutes les marques de la recension hésychienne[1]. Je ne saurais dire si la meilleure explication du problème n'est pas dans ce fait que, entre les recensions hésychienne et hexaplaire, il n'y a pas, pour les livres qui nous occupent, de différence extrêmement précise ; à moins que cependant il ne faille vraiment reconnaître dans l'*Aldina*, au moins en partie, l'influence d'un texte hexaplaire. Je me borne à poser une question, que le peu d'éléments dont je dispose ne me permet pas de résoudre. On voit en tout cas que le problème des sources utilisées par l'éditeur de Venise reste encore posé, et mérite d'attirer l'attention des chercheurs.

Parmi les manuscrits collationnés pour la grande édition d'Holmes-Parsons, H.B. Swete indique comme particulièrement hésychiens les numéros 44, 74, 64, 106, 107, 134. De fait l'examen des variantes nous amène bien à ranger ces manuscrits dans une même famille. Il suffit pour s'en rendre compte d'étudier quelques exemples choisis entre beaucoup d'autres.

2 Esdr. 11,1 Αχαλια : 74,106, 243, Ald, A, ℵ ; χελκεια : B. — 11,3 και ειπον : 44,74,106,134, 58, 64 ; και ειποσαν B ℵ^ca. — 13,11 : των θαννουριμ, 44,74, 106, 134 ; των ναθουρειμ B.— 13, 16 : Αζβουχ 44, 74,106, 134,71, 236, A ; Αζαβουχ B. — 13,16 : Βηθαγταβαριμ 77, 106, 134 ; Βηθαβαρειμ B.—13,23 : μετ'αυτον 2 : om. και 74,106, 134, A,N. — 13,29 : μετ αυτον 1.... μετ αυτον 2 : om. cum inter. 74,106.

Une étude plus complète permettrait sans doute de compléter la liste des manuscrits de cette classe ; il faudrait y joindre en particulier les cod. 129 et 236, mais surtout le cod. A qui se présente fréquemment d'accord avec tous ceux-ci. Quant aux particularités de la recension en question, il y a lieu de noter les suivantes : ce sont d'abord un certain nombre d'omissions, avant tout dans le cod. 44, mais aussi dans les codd. 74 et 106 : cf. 2 Esdr. 13,20 : εως θυρας βηθελισουβ... εκρατησε in com. seq., om. 106 ; — 13,23 : — κατεναντι... εκρατησεν Αζαριας, om. 44.— 13,23 : υιος Μαασιου... εκρατησε in com. seq., om. 44.— 13,29 : μετ αυτον 1... μετ αυτον 2 : om. 74, 106. Les omissions n'ont d'ailleurs pas une très grande signification, étant donné qu'elles se trouvent dans des listes, où rien n'est plus facile que de marquer la désignation d'un groupe de travailleurs. Par contre, d'autres séries de faits, d'ordre grammatical en linguistique, sont très constantes et peuvent fournir un critérium pour la classification des manuscrits.

---

1. H.B. Swete, *An Introduction*... p. 486.

On signalera par exemple : la substitution des aoristes seconds aux formes employées par B, cf. 2 Esdr. 11,3 : και ειπον 44,58, 64,74, 106, 134 ; και ειποσαν B ℵ ca ; — 12; 3 : και ειπον ℵ, 74, 93, 108 ; και ειπα B A ; 13,5 : κατεσχον A, 55, 58, 64, 71, 106, 119, 134, 236, 243 ; κατεσχοσαν B ℵ ; — 14,12 ως ηλθον 71, 93, 108, 248 ; ως ηλθοσαν Bℵ ;— 15,19 και ελαβον 93, 108, 248 ; και ελαβοσαν Bℵ ca ; l'emploi du réfléchi ἑαυτοῦ, ἑαυτῶν eu lieu du possessif αὐτοῦ, αὐτῶν, cf. 2 Esdr. 13,5 : τραχηλον εαυτων 44, 74, 106, 119, 134, 236, A ; αυτων B ; — 13, 28, οικου εαυτων 44 ; αυτου B ;— 14, 18 ρομφαιαν εαυτου A, N, 44, 58, 74, 106, 134 ; αυτου B ; — 14, 23 ιματια εαυτου A, N, 64, 134, 243, 248 ; αυτου Bℵ ; — l'omission fréquente du pronom et de l'article, cf. 2 Esdr. 11,5 : το ελεος A, 44, 58, 74, 106, 134, 243, 248 ; + σου B ; — 13,13 : θυρας 44 ; + αυτης B ; — 11,3 πυλαι A, 44, 74, 106, 134, 248 ; pr. αι Bℵ ca ;— 11,4 ενωπιον θεου A, B, 44, 74, 106, 134 ; του θεου ℵ — 14,22 νεανισκου αυτου 64, 74, 106, 134, 236, 248 ; pr. του 93, 108 ; la suppression de la conjonction de liaison entre phrases ou membres de phrase, etc. La préoccupation dominante de l'auteur de la recension paraît être en tout ceci l'établissement d'un texte plus élégant et plus correct au point de vue de la langue ; ce n'est pas une traduction plus minutieuse du texte hébreu qui est poursuivie ; c'est simplement une mise en accord avec les règles de la grammaire. Il y a là peu de choses pour caractériser une recension aussi importante que la recension hésychienne : si nous pouvons le regretter, nous n'avons pas à nous en étonner. Le second livre d'Esdras était l'un des moins importants dans l'usage ecclésiastique, beaucoup moins important même que les livres des Rois, ou que le premier livre d'Esdras : celui-ci, malgré son absence du canon hébraïque, avait été accepté sans hésitation par l'ancienne église ; il est cité avec honneur par Clément d'Alexandrie, Origène, saint Cyprien, et encore, à la fin du quatrième siècle, par Didyme d'Alexandrie. Grâce à la légende de Zorobbabel, il offrait matière à de nombreuses applications morales, et c'est surtout cette légende, avec le beau proverbe : Μεγάλη ἡ ἀλήθεια καὶ ὑπερισχύει (1 Esdr. 4,41) qui servait de thème aux exhortations. Pour le reste, l'histoire du retour des exilés et de la reconstitution de la communauté juive présentait assez peu d'intérêt. Il serait assez naturel que les auteurs des recensions chrétiennes, un Hésychius par exemple, aient donné moins d'attention et de soins à la révision d'un tel livre, et qu'on n'y trouve plus que d'une manière atténuée et affaiblie les traces de leur activité.

S'il fallait maintenant résumer ou apprécier les résultats de cette étude, ils se ramèneraient, somme toute, à assez peu de choses.

Ce que nous avons le plus clairement constaté, c'est l'existence d'un certain nombre de familles de manuscrits, qui remontent sans doute à un petit nombre de sources, et représentent les diverses recensions faites au début du quatrième siècle : la recension lucianique la plus intéressante et la mieux caractérisée restait en dehors du cadre de ses recherches ; les recensions hésychienne et hexaplaire semblent n'avoir laissé que peu de traces dans le livre d'Esdras-Néhémie. Les traces existent pourtant ; nous n'avons pas voulu autre chose que nous mettre à leur poursuite, pour retrouver, dans la mesure du possible, ce qui nous est conservé du travail d'Hésychius et de Pamphile.

Gustave Bardy.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

John Bowen Edwards. — *The Demesman in Attic Life*, dissertation de l'Université de John Hopkins, 1916, 8°, 63 pages.

M. J. B. Edwards a fait choix d'un très intéressant sujet, d'autant plus intéressant qu'il a séjourné à l'École américaine d'Athènes, qu'il a conséquemment parcouru l'Attique, étudié les lieux et les gens, ce qui me semble indispensable à qui veut pénétrer dans la vie du dème antique. Ce sujet, comment l'a-t-il traité? Si je prends connaissance de la *Partial Bibliography* insérée à la fin de sa thèse, je suis moins surpris des fautes d'impression, pourtant fort nombreuses, que de certaines lacunes. Il y manque l'ouvrage capital de Joh. Kirchner, cette *Prosopographia attica* (1901-1902) dont M. Edwards n'a pas dû manquer de tirer parti ; il y manque le mémoire classique de Joh. Sundwall (*Epigraphische Beiträge zur sozial-politischen* (*Geschichte Athens im Zeitalter des Demosthenes*, 1906), qui eût pu lui servir de modèle, tant le sujet est bien délimité, tant la méthode est nette et sûre. En revanche ne soyez pas étonné d'y trouver des ouvrages et articles de philosophie sociale, de Sir Henry Maine, de R. von Pöhlmann (qui, par inadvertance, devient Poland !). M. Edwards a manifestement l'esprit philosophique, le goût des considérations et des théories sociologiques. Nous en sommes avertis dès la préface, où la note 1 nous apprend pourquoi les Ioniens étaient moins conservateurs, moins attachés à leurs dieux que les Athéniens : c'est que leurs dieux ne les avaient pas également protégés contre l'ennemi ! J'invoquerais pour ma part d'autres raisons : le climat, le milieu, le contact avec d'autres religions, l'incomparable prospérité d'une capitale telle que Milet, l'habitude plus tôt prise d'une plus grande liberté qui s'épanouit magnifiquement dans les œuvres des philosophes ioniens. Dès la première page, dès cette note qui repose en somme sur un texte de Lysias (XXX, 18), que M. Edwards citera plus loin (p. 15), nous sommes informés des tendances de l'auteur.

Le plan est le suivant : Ch. I. *Attachement local au dème et à l'État.* — II. *Le dème en tant qu'unité politique.* — III. *Le dème en tant que centre religieux.* — IV. *Le dème en tant que centre commercial.* — V. *Le démote dans le drame.* — VI. *Le démote dans les orateurs.* — VII. *L'unité sociale du dème.* — VIII. *Thucydide et retour en arrière.* — Appendice. *La signification du démotique.* Je ne surprendrai personne en disant que le chapitre le plus long est le chapitre VI (p. 31-47). Les orateurs, c'est-à-dire le quatrième siècle, sont le vrai centre d'informations sur la vie du dème. La part du cinquième siècle, si précieuse qu'elle soit, est infiniment moins considérable: Aristophane et Thucydide ne sauraient être comparés aux orateurs. Il va de soi que M. Edwards ne pouvait laisser de côté les témoignages du cinquième siècle, mais pourquoi n'a-t-il pas plus nettement délimité son sujet en complétant son titre : Le démote dans la vie attique à l'époque classique, aux Ve et IVe siècles ? Pourquoi n'a-t-il pas réservé à son introduction les développements qu'il a donnés au chap. III sur l'origine du dème et sur la

réforme de Clisthène ? C'est dans ce chapitre que prennent place les considérations sur les quatre caractères communs à la *Village Community* et à la cité (p. 7-8), sur les Pélasges et les Ioniens. Je ne me permettrai pas de dire qu'elles sont étrangères au sujet, mais, sans parler de ce qu'elles ont d'incertain et de flottant, d'artificiel même, mieux valait en dégager le terrain historique sur lequel nous devons nous mouvoir, sur lequel ont vécu Aristophane et les orateurs. Là encore, il fallait distinguer entre le cinquième et le quatrième siècles. Je ne conteste pas les observations sur l'opposition entre les dèmes ruraux, plus conservateurs, et les dèmes de la Paralie p. 25 et suiv., où l'auteur tire parti de l'excellent livre de M. Maurice Croiset sur *Aristophane et les partis politiques à Athènes*), mais encore faut-il la rattacher à une période déterminée plus nettement que ne le fait M. Edwards p. 18, où nous retrouvons la même défiance des dieux qui n'ont pas suffisamment défendu Athènes pendant la guerre de Péloponnèse, ni garanti la pureté du dème ! Cf. p. 21 et suiv. Je veux bien qu'on me parle de l'aristocratie de naissance (Aristocracy of Blood), de familles nobles, mais à la condition de leur assigner une époque : sans quoi, ce sont des mots qui sonnent faux et éveillent des idées fausses. Qu'on ne me dise pas non plus trop longtemps que les démotes descendent d'un ancêtre commun, (p. 31 ; cf. p. 15 et 16). Ce n'est pas en effet un lien de gentilité qui les unit entre eux. Toutes ces distinctions sont délicates à établir, mais ce ne sont ni les cadres, ni les formules de la sociologie qui les éclaireront. C'est à la lumière des textes qu'il faut les étudier.

Aussi n'est-il pas surprenant que les meilleurs chapitres, les plus substantiels de l'ouvrage soient ceux qui sont le plus solidement fondés sur les textes : *Le démote dans le drame.* — *Le démote dans les orateurs*, ce dernier surtout. Je ne garantirais certes pas que M. Edwards m'a convaincu sur tous les points. Dès le début du chap. VI (p. 31), je trouve à redire au portrait d'Andocide. Le grand orateur est un oligarque, étroitement attaché à l'ἑταιρία d'Euphilètos, mais sans compter que ledit Euphilètos est du même dème qu'Andocide, est-ce parce qu'il est oligarque qu'Andocide use plus volontiers du patronymique que du démotique dans ses discours ? M. Edwards ne s'est pas demandé quel était l'usage officiel dans l'Athènes de la fin du cinquième siècle et du commencement du quatrième. Il lui fallait consulter les inscriptions, décrets et documents administratifs, comparer par exemple les décrets nos 51 et 52 de Hicks-Hill et les comptes des trésoriers d'Athéna (no 53), qui datent de la même année 433/2. Il lui fallait poursuivre ces études, examiner l'emploi du démotique dans le titre et dans l'intitulé des décrets. Mais M. E. ne semble pas assez familier avec l'épigraphie attique. Telle observation à la p. 59 le prouve amplement, et la note 11 n'est pas exacte puisque dans le titre de IG. I, 61, le nom du secrétaire n'est pas suivi du patronymique, mais seulement du démotique. Ce secrétaire, à la fin du cinquième siècle, n'est d'ailleurs pas un simple *Clerk*, mais un personnage considérable.

J'aurais bien d'autres observations à présenter à M. Edwards. Pour m'en tenir aux orateurs, il me semble que tous les passages cités ne se rapportent pas toujours très exactement au contexte, ou qu'il en tire souvent des conclusions forcées. Par exemple, p. 16, note 4 : voulant prouver que le héros de la tribu n'avait pas le même crédit qu'une divinité locale, que les héros du dème, M. E. écrit qu'on pouvait l'invoquer dans une harangue politique ou dans un discours d'apparat mais qu'on ne jurait pas sur son autel pour s'engager à exécuter un contrat, et il renvoie à Isée II, 31. Or, dans ce passage du plaidoyer sur la succession de Ménéclès, il s'agit d'ar-

bitres privés qui prêtent serment sur l'autel d'Aphrodite, dans le dème de Képhalé. Le héros de la tribu n'a rien à voir dans l'affaire. — P. 44, note 92 : le passage cité du plaidoyer contre Makartatos (XLIII, 64) ne dit nullement qu'il fallait être du même dème et de la même tribu pour hériter d'un domaine ! Commentant la loi sur les funérailles, Démosthène rappelle que ni la mère de Makartatos, ni la femme de Théopompos n'étaient parentes d'Hagnias (οὐδὲν γένει προσήκουσιν) et il ajoute : étant d'une autre tribu et d'un autre dème, elles n'eurent même pas connaissance de la mort d'Hagnias. A la même p. 44, je ne vois vraiment pas comment le bail bien connu des Aixonéens (Roberts-Gardner, II, n° 129, p. 371), justifie la première partie de la phrase qui porte l'appel de la note 95. — P. 36. N'est-ce pas aller trop loin que d'affirmer que dans Isée il n'est jamais question de la vente d'un domaine de famille ? Dans le plaidoyer sur la succession de Ménéclès (II, 29), nous voyons Ménéclès I vendre sa terre à Philippos de Pithos pour rembourser l'orphelin devenu majeur, dont il avait pris le patrimoine à bail. — P. 39 (Isée, VII, 36). Si Thrasyllos prend à témoin les membres de sa tribu, c'est que la liturgie qu'il se vante d'avoir remplie intéressait la tribu et non le dème. Les exemples ne manquent pas dans Isée de liturgies fournies dans le dème (II, 42 ; III, 80 etc.). — P. 39. N'est-ce pas l'intérêt, plus encore que le désir de maintenir la pureté de la race, qui justifie certains exemples d'endogamie ? M. E. a montré lui-même (p. 37) combien étaient fréquents les mariages entre familles de dèmes différents. — P. 42, note 84. Le texte d'Isée auquel renvoie la note (III, 50) ne contient vraiment pas tout ce qu'en tire M. E., qui semble s'appuyer bien plutôt sur le commentaire de W. Wyse que sur l'orateur même.

J'en ai dit assez pour montrer à M. Edwards avec quel soin j'ai lu son mémoire, et quel intérêt j'y ai pris. Je reste, après tant d'années passées, très attaché aux dèmes attiques : ἀποβλέπων ἐς τὸν ἀγρόν... τὸν δ' ἐμὸν δῆμον ποθῶν, comme dit le rude Dikaiopolis, et, je fais toujours bon accueil aux collègues plus jeunes que tente ce sujet si vivant et si varié. Je souhaite donc très vivement que M. Edwards poursuive ses études, en donnant seulement plus de rigueur et de sûreté à sa méthode de recherche et d'exposition.

Bernard Haussoullier.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PASSAGES CONTROVERSÉS DES DIONYSIAQUES DE NONNOS

La tradition manuscrite des Dionysiaques de Nonnos est une des plus défectueuses qu'on connaisse. Du XVIe au XIXe s., les études et les éditions successives n'avaient amendé le texte que d'une manière partielle et insuffisante. En 1907, la découverte de fragments importants de trois chants des Dionysiaques trouvés sur papyrus [1] semble avoir encouragé et hâté la publication d'une nouvelle édition complète. M. Ludwich, admirablement préparé par les travaux qu'il poursuivait depuis plus de trente ans sur Nonnos et Musée [2], a donné cette édition dans la *Bibliotheca Teubneriana* (1909-1911). Son travail marque un énorme progrès. Mais si perspicace, si consciencieux qu'ait été le nouvel éditeur des Dionysiaques, on ne peut pas dire qu'il nous apporte un texte définitif, surtout dans les endroits controversés. C'est pour illustrer par des exemples cette affirmation que H. Tiedke, un autre critique attentif de Nonnos, sortant d'un long silence [3], est revenu à des études abandonnées, dit-il, à regret [4]. Sur quelques points difficiles, choisis parmi les innombrables passages discutés des Dionysiaques, nous voudrions confronter les leçons de ces deux vétérans de la critique nonnique, examiner leurs opinions, soit de tous deux, soit de l'un ou l'autre des deux et apporter, le cas échéant, notre avis et nos conjectures personnelles.

I

Dionysiaques, II, 143.

Une Hamadryade formule une série de vœux pour échapper aux ravages de Typheus. Elle dit, selon le texte de l'édition

1. *Berliner klassiker Texte*, W. Schubart et U. v. Wilamowitz-Mœllendorff.
2. Son premier travail, *Beitraege zur Kritik des Nonnos*, date de 1873.
3. Tiedke, comme Ludwich, a commencé à s'occuper de Nonnos en 1873 : *Quaestionum Nonnianarum specimen*. Son dernier travail sur ce sujet était de 1883.
4. Tiedke, *Zur Texkritik der Dionysiaka des Nonnos*, dans *Hermes*, 1914, pp. 214-228 ; 1915, pp. 445-455.

Ludwich [1] : « Puissé-je être une source vive dans mon pays, comme Comaitho, mêlant de nouveaux flots au Cydnus indigène ! Non, je ne veux pas me conformer à cette fable de Comaitho, pour ne pas mêler mes eaux obstinément vierges aux ondes d'une vierge malheureuse en amour. »

εἴην ὑγρὸν ὕδωρ ἐπιδήμιον, οἷα Κομαιθώ,
πατρῴῳ κεράσασα νεόρρυτα χεύματα Κύδνῳ·
οὐκ ἐθέλω παρὰ μῦθον, ὅτι προχοῇσι συνάψω
παρθενικῆς δυσέρωτος ἐμὸν φιλοπάρθενον ὕδωρ.

Mais le texte de Ludwich est un remaniement complet de la tradition manuscrite, remaniement fâcheux de l'aveu de Tiedke. « On voit, dit-il, que le texte original est maintenant tout à fait obscurci et avec lui du même coup le sens du passage [2]. » Le Laurentianus et tous les manuscrits donnent en effet πατρῴων et non πατρῴῳ, μύθων et non Κύδνῳ, Κύδνον et non μῦθον. Toutefois Ludwich n'a fait que suivre les traces de ses devanciers : tous ont jugé le passage corrompu et l'ont corrigé. Graefe et après lui Marcellus ont admis

πατρῴῳ κεράσασα νεόρρυτα χεύματα ῥείθρῳ.

Kœchly s'est avisé que ῥείθρῳ était peu nonnique et l'a remplacé par κόλπῳ, de sens voisin. Ludwich, lui, a fait une transposition avec changement de cas, de μύθων et de Κύδνον.

Tiedke au contraire désire garder intégralement le texte des manuscrits :

πατρῴων κεράσασα νεόρρυτα χεύματα μύθων.

La critique qu'il fait des corrections antérieures et le rapprochement avec Dion. XL, 138, allusion plus développée à la légende locale de Comaitho, me semblent judicieux. Certaines réflexions pourtant viennent à l'esprit et engagent à proposer une autre solution.

1° Tous les devanciers de Tiedke, de Graefe à Ludwich, ont senti la nécessité d'un datif pour servir de régime à κεράσασα et ce datif paraît en effet indispensable.

2° Le son α, si fréquent dans ce vers, κεράσασα, νεόρρυτα, χεύματα n'est pas agréable et peut bien être cause d'un bourdon.

---

1. Vv. 143-146.
2. Tiedke, *Hermes*, 1914, p. 215, en haut.

3° Si, examinant les rapprochements relevés par Tiedke dans la Paraphrase et dans les Dionysiaques [1], j'étudie plus spécialement Dion. XXIII, 283, il me semble que la leçon des manuscrits :

ἠιόνας κόσμοιο κατέκλυσε χεύμασι μύθων

est bien préférable à la correction adoptée depuis Graefe : χεύματα μύθων. C'est l'Océan qui va parler : il est bien naturel que les flots — plutôt que le flot — de ses paroles submergent les confins du monde. Et, de la sorte, je suis amené à présenter pour le passage controversé une conjecture qui apporte le datif nécessaire et ne change la tradition manuscrite que par la correction d'une faute de bourdon :

πατρῴων κεράσασα νεόρρυτα (sc. χεύματα) χεύμασι μύθων.

« Puissé-je être une source vive dans mon pays, comme Comaitho, mêlant de nouveaux flots aux flots des légendes locales... ! Non, je ne veux pas me confondre avec le Cydnus pour ne pas unir mes eaux obstinément vierges aux ondes de la vierge malheureuse en amour. »

II

Dionysiaques, XII, 21.

Au début du chant XII, les quatre Saisons de l'année, les Heures sont venues trouver dans son palais Hélios. L'Automne lui adresse une instante supplication [2] pour savoir quand la vigne sera implantée sur la terre et quel dieu en aura la protection. Cette prière est introduite par les deux vers suivants (21-22), donnés ainsi par tous les manuscrits :

Καὶ οἱ ἀνηΰτησεν ἔπος σταφυληκόμος Ὥρη,
μάρτυρον ἱκεσίης σχομένη φθινοπωρίδος Ὥρην...

« Et l'Heure appelée à soigner la grappe jeta ces mots à Hélios... » Le second vers n'offre aucun sens. Tous les éditeurs et commentateurs du poète, de Rhodomann à Ludwich, ont peiné sur ce texte et présenté des conjectures. Elles sont trop nombreuses pour être discutées ici. D'ailleurs Scheindler [3], et après lui Lud-

1. P. 215, en bas : Paraph. K, 74 ; M, 184, 189 ; Z. 217 — Dion. XXIII, 283 ; XLI, 375.
2. Fr. Braun : *Hymnen bei Nonnos von Panopolis. Inaug. Dissert.* Kœnigsberg, 1915, pp. 50-51, considère cette prière, à cause de l'invocation du début, comme un hymne.
3. Cf. Scheindler : *Zu Nonnos von Panopolis* dans *Wiener Studien*, 1880, pp. 38-39, et l'apparat critique de l'édition Ludwich.

wich, les ont repoussées pour de bonnes raisons. Bornons-nous à examiner la dernière en date, celle que Ludwich admet dans son texte.

...μάρτυρον ἱκεσίης σχομένη φθινοπωρίδος ἅρπην.

L'Heure appelée à soigner la grappe s'adresse à Hélios en tenant « la serpe de la déesse de l'arrière-saison ».

Trois objections s'imposent : 1° le changement de ὥρην en ἅρπην est paléographiquement peu justifiable ; 2° le poète ayant déjà donné à l'Été comme attribut la ἅρπη (XI, 503) — avec le sens de faucille, il est vrai —, on peut trouver bizarre que, si vite après, il mette aussi une ἅρπη aux mains de l'Automne ; 3° l'apparition de la serpe en cet endroit est prématurée ; l'invention de cet instrument est très postérieure. Voici comment Nonnos la raconte : quand la vigne fut venue du ciel sur la terre — γαίῃ Οὐρανόθεν[1] —, Dionysos coupa les premières grappes avec son thyrse pointu, prototype de la serpe qui devait être inventée plus tard[2]

βότρυας ἀμώων νεοθηλέας ὀξέι θύρσῳ
τεύχων ὀψιγόνοιο τύπον γαμψώνυχος ἅρπης.

Or la vigne n'est pas encore sur la terre puisque l'Automne demande justement quand cette implantation se fera. Ainsi la déesse ne peut porter la serpe, et la conjecture de Ludwich, ἅρπην, ne peut être acceptée.

Nous proposons plutôt la correction suivante :

...μάρτυρον ἱκεσίης σχομένη φθινοπωρὶς ὀπώρην

« ...pour justifier sa prière, l'Automne a pris en main, déesse de l'arrière-saison, un pampre de l'arrière-saison ».

Les avantages de cette conjecture sont sensibles :

1° Paléographiquement, le changement est des plus simples. La confusion s'explique aisément : le σ final de φθινοπωρίς et le π de ὀπώρην ont été mal lus par le copiste distrait et transcrits fautivement par lui : δ et σ.

2° La correction rétablit dans le texte un de ces rapprochements de mots : φθινοπωρὶς ὀπώρην, cliquetis de paronomase et

1. XII, 294-95.
2. XII, 335-36.

d'allitération, où se plaît Nonnos[1] et nous rappelle d'autre part la fin du v. 513 du chant précédent : ἐπεὶ φθινοπωρὶς ἐοῦσα.

3° μάρτυρον ἱκεσίης retrouve ainsi un sens plein. La vigne et le raisin sont déjà dans le ciel, d'où ils descendront sur la terre. La déesse vient demander quand les terres produiront la grappe mère du vin[2]. Elle n'ose pas encore garnir son front et son cou de pampres et de fruits[3] parce qu'elle n'a pas encore été déclarée « nourrice de la vigne »[4], mais il est naturel qu'elle ait chargé son bras d'un rameau ou d'une grappe, pour justifier et appuyer sa prière : μάρτυρον ἱκεσίης.

4° Enfin le mot βότρυν du v. 24 s'explique aussi beaucoup mieux de la sorte. Il semble correspondre à un geste de la déesse vers la branche qu'elle porte.

On pourrait objecter que ὀπώρη signifie : fruits en général et que le traduire par : vigne, pampre, raisin, c'est forcer son sens. L'objection tombe d'elle-même, si l'on examine les exemples du mot, simplement dans ce chant XII[5]. Sont particulièrement frappants à ce point de vue : 263, où Dionysos dit à Athéna en comparant l'olivier et la vigne :

σὸν φυτὸν ἀγλαόδωρος ἐμὴ νίκησεν ὀπώρη,

291, qui nous montre que Dionysos a jeté aux vents ses anciens soucis,

φάρμακον ἡβητῆρος ἔχων εὔοδμον ὀπώρην

et 314 où nous voyons la vigne couronner le pin qu'elle enlace de ses guirlandes :

καὶ πίτυν ἀντικέλευθον ἕλιξ ἔστεψεν ὀπώρης.

Voici, la correction admise, le sens de tout le passage[6] : « L'Heure appelée à soigner la grappe jeta ces mots à Hélios ; pour justifier sa prière, elle a pris en main, déesse de l'arrière-saison, un pampre de l'arrière-saison : O Hélios généreux, providence des plantes, souverain des fruits, quand les terres produiront-elles cette grappe mère du vin? Auquel des Bienheureux le Temps réserve-t-il cette attribution ? Ah ! je t'en prie, ne

1. Par exemple XII, 47, 102, 111, 112, 153, 167, 177-78, 179, 234, 246, 288, 364.
2. XII, 24.
3. XI, 515 sqq.
4. XII, 29.
5. Par ex. : 95, 180, 196, 200, 240, 263, 291, 313, 314.
6. Vv. 21-28.

me le cache pas. Seule parmi mes sœurs, je n'ai point d'attribution : car je ne produis ni la vigne, ὀπώρην (non encore attribuée — et c'est une façon de la revendiquer —) ni l'épi, ni l'herbe des prés, ni l'averse de Zeus[1]. »

III

Dionysiaques, XIV, 128.

Le poète dénombre l'armée que Dionysos rassemble contre les Indiens. On y remarque, entre autres, les Satyres, fanfarons, danseurs infatigables, prodigieux buveurs, « loin de la mêlée, lions; dans la bataille, lièvres »[2]. « Un petit nombre d'entre eux sont d'humeur belliqueuse : ce sont ceux auxquels Arès a enseigné l'art varié de la guerre et à instruire un bataillon[3]. »

τῶν ὀλίγοι γεγάασι μαχήμονες, οὓς θρασὺς Ἄρης
παντοίην ἐδίδαξε μελῃδόνα δηιοτῆτος,
κοσμῆσαι δὲ φάλαγγα...

Ce texte, donné par tous les manuscrits, est admis par Ludwich dans son édition.

Si l'on peut, à la rigueur, admettre la construction un peu raide qui attribue à ἐδίδαξε pour compléments un nom et une proposition, le texte n'en reste pas moins condamnable pour deux raisons : 1° l'emploi de δέ est tout à fait anormal ; 2° κοσμῆσαι est difficile à garder. Si Arès enseigne à des Satyres « à instruire un bataillon », ce ne peut être qu'un bataillon de Satyres et dès lors il est irrévérencieux de dire que l'enseignement d'Arès, transmis par des Satyres valeureux (μαχήμονες), aboutisse à former les vantards et les lâches des vers 120-125.

On a proposé des remèdes de deux sortes :

1° τε au lieu de δέ (Graefe, Marcellus) ; mais alors l'objection contre κοσμῆσαι subsiste.

2° κόσμησαν au lieu de κοσμῆσαι (Kœchly), ne supprime pas ladite objection, puisque les Satyres μαχήμονες sont toujours présentés comme les instructeurs des autres Satyres, et introduit une faute de métrique. Nonnos en effet n'accepte pas au début du vers, pour former un pied et demi, de trisyllabe proparoxyton, comme κόσμήσαν[4].

1. Attribués à l'Été, au Printemps, à l'Hiver; cf. XI, 488 sqq.
2. XIV, 123.
3. XIV, 126-28.
4. Cf. H. Tiedke, *Quaestiuncula Nonniana* dans *Hermes*, XIV, 1879, pp. 412 sqq.

On peut songer à la correction suivante :

...καὶ κόσμησε φάλαγγα...

Elle supprimerait la difficulté de δέ et, laissant à Arès l'honneur d'avoir façonné les Satyres μαχήμονες, ne dirait pas que ceux-ci ont formé, d'après les leçons divines, les tristes soldats que sont leurs compagnons. La faute s'expliquerait de la façon suivante : καὶ aurait été omis par haplographie (à cause de la confusion facile : καὶ κοσ-) dans l'archétype du Laurentianus. Le scribe demi-savant du Laurentianus, capable d'ajouter un vers de son cru quand le sens lui paraît tronqué[1], aurait voulu rétablir la mesure en ajoutant δέ et tous nos manuscrits des Dionysiaques, qui dérivent du Laurentianus, auraient reproduit la faute. Quant à κόσμησε pour κοσμῆσαι, c'est le résultat d'une prononciation (ε = αι) dont on retrouve constamment des traces dans les manuscrits classiques et dans les papyrus.

Le passage ainsi restauré signifie donc : « Un petit nombre de ces Satyres sont valeureux : ce sont ceux auxquels Arès a appris l'art varié de la guerre et il a instruit leur bataillon. »

IV

Dionysiaques, XXVI, 235.

Nous avons ici un passage où tous les éditeurs et critiques de Nonnos ont exercé leur sagacité et leur esprit inventif pour amender le texte des trois vers 235, 245, 246. De Falkenburg à Ludwich, chacun s'y est cru obligé. Tiedke affirme et, à notre avis, prouve que le texte des manuscrits doit être conservé, sauf un mot manifestement indéfendable[2]. Il n'y a plus à revenir sur les vers 245 et 246. En ce qui concerne 235, nous voudrions ajouter quelques mots.

Ce vers termine un développement où Nonnos explique que l'Indus, après un long parcours, arrive sur le plateau d'Éthiopie, tombe en cataracte en Égypte et devient le Nil soumis aux crues régulières[3]. « Et une autre armée arriva de ces trois cents îles qui se rangent et s'égrènent l'une après l'autre, voisines entre elles, dans le vaste lit où l'Indus, par deux bras, emmène hors de son pays ses ondes sinueuses. Il glisse insensiblement hors

1. Cf. XLVIII, 909, à l'apparat critique de l'édition Ludwich.
2. *Hermes*, 1914, pp. 224 sqq.
3. Vv. 228 sqq.

des roseaux de l'Inde, oblique à la surface du sol parallèlement au rivage de la mer orientale et vient rouler de lui-même au-dessus de la colline d'Éthiopie. Là, grossi par l'apport des eaux estivales, il enfle de coudée en coudée ses courants spontanés, étreint, humide époux, la terre grasse et pénètre de ses baisers liquides son épouse altérée. Plein du désir multiplié de cet hymen d'où naît la gerbe, par degrés mesurés, il produit les crues de ses eaux...[1]. »

Et, pour conclure, le vers 235, tel que le donnent les manuscrits :

Νεῖλος ἐν Αἰγύπτῳ καὶ ἑώιος Ἰνδὸς Ὑδάσπης.

« ...C'est le Nil en Égypte et en Orient l'Indus... » La mention de l'Hydaspe est certainement une faute. Il faut attribuer cette altération du texte primitif au retour fréquent de la fin de vers Ἰνδὸς Ὑδάσπης[2]. La formule a frappé le copiste demi-savant du Laurentianus qui l'a aussi introduite à tort XXXIII, 269, où Scaliger a remplacé Ὑδάσπης par ὁδίτης. Il ne peut être question ici que de l'Indus, nommé déjà au vers 225, nommé encore au vers 246. Pour terminer le vers, Tiedke (il se défend de proposer une conjecture) ajoute : ἀκούων, « et en Orient on le nomme Indus ».

Voici d'autres suggestions. Peut-être le mot qui était dans l'archétype du Laurentianus ressemblait-il à Ὑδάσπης ; c'était, par exemple, un dérivé de ὕδωρ ou de ὑγρός (cf. XXV, 79, ὑγρὸς Ὑδάσπης). D'autre part, si l'on pense que le poète nous décrit soigneusement le chemin parcouru par l'Indus avant de donner naissance au Nil, on est tenté de chercher une épithète qui fasse allusion à la course, au voyage du fleuve. On peut songer soit à ὁδίτης, proposé par Scaliger pour XXXIII, 269 (où Ἰνδὸς est adjectif et ὁδίτης substantif), soit à ἀλήτης, employé par Nonnos, à propos du fleuve Alphée qui d'Élide va jusqu'en Sicile à la recherche d'Aréthuse[3] :

...ὅπῃ μετανάστιος ἕρπει
στέμματι Πισαίῳ κομόων Ἀλφειὸς ἀλήτης.

Justement μετανάστιος et ἕρπει font songer au cours de l'Indus dans notre passage[4] :

1. Vv. 222-234.
2. Cf. par exemple : XVII, 254 ; XXI, 225, 321 ; XXII, 3 ; XXIII, 120, 149 ; XXXI, 188 ; XXXIX, 45, etc.
3. XIII, 323-24.
4. XXVI, 225-26.

...ἄγων μετανάστιον ὕδωρ
ἐρπύζων κατὰ βαιόν...

On pourrait aussi rapprocher III, 54 : Ὕπνος ἀλήτης. Le sens serait d'ailleurs le même avec les deux épithètes : « C'est le Nil en Égypte et en Orient l'Indus voyageur. »

V

Dionysiaques, XXXVIII, 212.

Hélios achève un discours par lequel il veut dissuader Phaéthon de monter sur le char solaire. « ...Crains, toi aussi, mon fils, de subir un traitement semblable. — Il dit, sans le persuader. L'enfant, battant son père, mouilla de larmes plus brûlantes ses vêtements, toucha de ses mains la barbe paternelle flamboyante, se prosterna, inclinant et courbant sa tête sur le sol, pour le supplier[1]... »

...ἄζεο καὶ σύ, τέκος, πανομοῖα πήματα πάσχειν.
212. Εἶπε καὶ οὐ παρέπεισε· πάις δὲ γενήτορα νύσσων
δάκρυσι θερμοτέροισιν ἑοὺς ἐδίηνε χιτῶνας·
χερσὶ δὲ πατρῴης φλογερῆς ἔψαυσεν ὑπήνης
ἀκλαδὸν ἐν δαπέδῳ κυ κλούμενον αὐχένα κάμπτων
λισσόμενος...

Tel est le texte des manuscrits reproduit par Ludwich. Tiedke[2] relève les objections auxquelles prête le vers 212 : 1° la coupe après le 4e trochée (πάις δέ) est inadmissible chez Nonnos ; 2° γενήτορα n'est pas nonnique ; Nonnos emploie γενέτης ou γενετήρ ; 3° le second hémistiche est bien singulier au point de vue du sens. Il remarque aussi qu'on n'a pas encore trouvé d'amélioration lumineuse du texte, car γεννήτορα proposé par Hermann au lieu de δὲ γενήτορα n'est pas plus nonnique.

Essayons d'apporter un peu de lumière. Constatons d'abord que παρέπεισε sans régime est un peu surprenant et que πάις, ne faisant en quelque sorte que répéter la fin de παρέπεισε, pourrait bien être une dittographie. Nous sommes ainsi amenés à chercher un complément à παρέπεισε et à nous débarrasser de πάις. Ce nom régime, en imitant une reprise d'expression ou une négligence familière à Nonnos, nous pouvons le prendre dans le vers précé-

1. XXXVIII, 211-216.
2. Tiedke, *Zur Textkritik der Dionysiaka des Nonnos* dans *Hermes*, 1915, p. 148.

dent, τέκος, et mettre après lui une ponctuation forte. Dès lors, δέ doit être reporté après le mot suivant : γενήτορα. Or γενήτορα n'étant pas nonnique, nous le remplaçons par γενετῆρα qu'emploie le poète. Reste l'inadmissible νύσσων. L'enfant qui va supplier si humblement son père ne doit pas commencer par le battre ; il est naturel plutôt qu'il le regarde piteusement pour tâcher de l'attendrir. Aussi est-on amené à proposer de remplacer νύσσων par λεύσσων, fréquent chez Nonnos et qui offre une certaine similitude de forme avec ce mot. Λεύσσων est au masculin parce que le poète pense à Phaéthon, désigné par le mot τέκος.

Nous avons ainsi un vers nonnique :

εἶπε καὶ οὐ παρέπεισε τέκος· γενετῆρα δὲ λεύσσων...

« Il dit, sans persuader l'enfant ; mais, regardant son père... »

VI

Dionysiaques, XLVII, 649-650.

La lutte va s'engager entre Dionysos et Persée. Le dieu du vin provoque, menace et raille son adversaire, que l'intervention divine même ne peut soustraire à sa colère. « Je vais te tuer, dit-il[1], et l'altière Mycène verra fauché le faucheur de Méduse ou bien après t'avoir entouré dans un coffre de liens plus grands[2], je vais te lancer, pour que tu y navigues une deuxième fois, sur la mer qui t'est familière. »

ἀλλὰ κατακτείνω σε, καὶ αὐχήεσσα Μυκήνη
ὄψεται ἀμηθέντα τὸν ἀμητῆρα Μεδούσης,
ἤ σε περισφίγξας ἐνὶ λάρνακι μείζονι δεσμῷ
πλωτὸν ἀκοντίζω σε τὸ δεύτερον ἠθάδι πόντῳ.

Mais ce texte, admis par Ludwich, résulte de deux corrections de Tiedke. Les manuscrits donnent tous en effet :

ἤ σε περισφίγξας ἐνὶ λάρνακι μείζονι δήσω
πλωτὸν ἀκοντίζων σε τὸ δεύτερον ἠθάδι πόντῳ.

Montrons que les conjectures de Tiedke admises par Ludwich

1. Vv. 647 sqq.
2. Tiedke, *Nonniana* dans *Rhein. Mus.* XXXV, p. 474, traduit : *in arca te constrictum majore vinculo iterum jaculabor in altum.*

sont inopportunes et qu'on peut s'en tenir au texte des manuscrits.

Voici ce qu'on peut reprocher aux corrections de Tiedke :

1° δεσμῷ au lieu de δήσω est arbitraire et se justifie mal paléographiquement. Le fait que περισφίγγειν se rencontre trois fois dans Nonnos avec δεσμῷ accompagné d'un adjectif ne suffit pas à autoriser ici l'introduction de cette tournure, malgré les manuscrits[1].

2° Écrire : « Deinde μείζονι δεσμῷ dictum est sicut II 345 μείζονι πυρσῷ, XV, 291 μείζονι κέντρῳ[2] » est une affirmation un peu rapide. Car dans les deux cas invoqués, il y a une comparaison pour justifier μείζονι : dans le premier, Typhon déclare qu'il forgera des foudres *plus grandes* que celles de Zeus ; dans le deuxième, Hymnos sent que l'aiguillon du désir est *plus grand* que la lance de Nikaia, qu'il tient à la main. Ici au contraire, le comparatif μείζονι, lié à δεσμῷ, est inattendu et inexplicable. Quels sont donc les liens *moins grands* que ceux dont Dionysos menace Persée ?

3° Dans l'hypothèse de Tiedke-Ludwich, ἐνὶ λάρνακι est privé du verbe dont il doit logiquement dépendre, et on n'imagine pas sans sourire l'opération à laquelle devrait se livrer Dionysos : entraver Persée — et « avec un plus grand lien » ! — dans un coffre : περισφίγξας ἐνὶ λάρνακι. D'autre part, une allusion au coffre où Persée enfant fut déposé ne se conçoit guère sans un adjectif pour déterminer λάρναξ, et cet adjectif, quoi qu'en dise Kœchly[3], peut très bien être μείζων. En effet, aucune circonstance ou réflexion postérieure ne peut diminuer l'évidence et le naturel de la pensée qui vient en premier lieu à l'esprit : le coffre où Dionysos placera Persée vaincu sera plus grand que le coffre dans lequel Persée enfant fut ballotté sur la mer.

4° Enfin la suppression de δήσω est une gêne dans la phrase, non seulement parce que ἐνὶ λάρνακι reste en suspens[4], mais parce qu'on attend un verbe au futur. Car, sans reparler de δεσμῷ admis à la légère, c'est justifier insuffisamment la substitution de ἀκοντίζω à ἀκοντίζων que de dire : « Denique ἀκοντίζω pro tempore est futuro, non secus ac paulo supra καταπτείνω[5]. » Il est vrai que le présent de l'indicatif chez Nonnos et même dans la prose classique a parfois le sens du futur, comme ici καταπτείνω, mais 1° nous avons, dans l'apostrophe de Dionysos à Persée, une

1. D'autant plus qu'on rencontre περισφίγγειν sans δεσμῷ, par ex. XII, 353 ; XIV, 360 ; XXI, 38.
2. Tiedke, p. 475.
3. Préface de son édition : « tum exspectes μείονι, quoniam Perseus elevatur. »
4. Ce que sentaient très bien Graefe, Marcellus et Kœchly qui corrigeaient δήσω en θήσω.
5. Tiedke, p. 475 du même article.

série de verbes au futur : 639 αἰνήσεις, 640 ὄψεαι, 641 σκεδάσεις, λήξω, 642 δείξω, 644 σώσει, et δήσω continue la série ; 2° si κατακτείνω fait exception et tache dans cette série, on ne doit pas s'en autoriser pour conjecturer et justifier ἀκοντίζω, car κατακτείνω est un cas de nécessité métrique, κατακτενῶ (⏑ — ⏑ —) ne pouvant trouver place dans un hexamètre.

Pour toutes ces raisons, il semble bien qu'il faille garder le texte des manuscrits et comprendre : « . . . . Oui, je te tuerai et l'altière Mycène verra fauché le faucheur de Méduse ; ou bien, après t'avoir complètement entravé (σε περισφίγξας), je t'attacherai dans un coffre plus grand (que celui où tu fus enfermé enfant)[1], te lançant, pour que tu y navigues de nouveau, sur la mer qui t'est familière. »

Comme on l'a vu par ces études critiques, le texte des Dionysiaques nous est parvenu extrêmement altéré. Très amélioré déjà depuis le XVIe s., il offre encore, même après l'édition Ludwich[2], matière à la réflexion et aux suggestions des critiques. Est-il possible aujourd'hui, d'après les travaux antérieurs, de fixer une règle précise selon laquelle, le cas échéant, le texte des Dionysiaques devra être amendé ? Nous ne le pensons pas, mais les remarques suivantes pourront donner une direction.

Nonnos a eu de son temps un succès considérable. Nous en avons pour preuve quelques témoignages et la docilité de ses disciples à l'imiter. Les fragments des Dionysiaques qui nous sont parvenus sur papyrus datent du VIIe s. et sont une marque de la popularité qu'avait encore à cette époque le Panopolitain. Déjà pourtant le texte est loin d'être irréprochable et, de lui-même, le scribe, en se relisant sans doute, a fait de nombreuses corrections. Avant cette heureuse trouvaille, nous n'avions pour le poème qu'une famille de manuscrits, dont l'archétype, un Mediceo-Laurentianus, date de 1280, et dont les copies sont du XVIe s. Du VIIe au XIIIe s., les éditions ont dû se succéder, augmentant, par leur apport particulier, le nombre des fautes primitives : de là, pour une part, le mauvais état de notre texte. D'autre part, il faut bien ajouter que l'énormité de l'œuvre

---

1. Tiedke traduit lui-même ainsi le texte des manuscrits (p. 474) : *in arca majore ponet quam qua infans inclusus erat.*

2. Un compatriote de l'éditeur, Paul Maas, dans *Deutsche Literaturzeitung* XXXI, 41, se montre très sévère pour l'édition.

explique la fatigue et l'inattention des copistes ; que les particularités de la langue et du style de Nonnos, sa métrique nouvelle, ses noms propres rares justifient beaucoup de leurs bévues. Enfin les remèdes qu'a prétendu parfois apporter au texte la demi-science vigilante du copiste du Laurentianus ont été plus funestes au poète que l'ignorance et l'incurie.

Dans ces conditions, comment traiter le texte des Dionysiaques? Avec défiance sans doute, mais aussi avec prudence. Il ne faut changer la tradition que lorsqu'elle aboutit dans l'interprétation à une contradiction ou à une sottise. La pensée de Nonnos n'est pas toujours limpide ; elle ne s'impose pas toujours du premier coup. Une réflexion postérieure, un rapprochement inopiné sont parfois des traits de lumière et font condamner une correction hâtive. Si pourtant une correction s'impose — et le cas n'est pas rare — comment la faire? En se laissant d'abord guider par le bon sens, quand il s'agit d'une faute habituelle aux copistes et dont on trouve l'explication dans le contexte immédiat. En recourant ensuite à Nonnos et à ses disciples. Au cours de ses 48 chants, le poète s'est souvent répété et les disciples ont parfois servilement imité le maître : un passage des Dionysiaques peut en éclairer un autre, une copie peut renseigner sur le modèle. Enfin, et surtout, pour qu'une conjecture ne lui fasse jamais dire ce qu'on voudrait, d'après une idée préconçue, il faut étudier Nonnos avec sympathie, même dans ses défauts et suivre, sans notre moderne impatience, les fantaisies prolixes de sa pensée, les ralentissements imprévus, les méandres capricieux et traînants de sa narration.

Paul Collart.

LA LANGUE DES TABLETTES D'EXÉCRATION LATINES

CINQUIÈME PARTIE

SYNTAXE

Cette division de notre étude mériterait plutôt le titre de « Notes de syntaxe ». En effet, dans des inscriptions peu nombreuses, d'un style assez uniforme, souvent brèves, difficiles à déchiffrer et parvenues à nous dans un état parfois fragmentaire, on ne peut s'attendre à faire une riche moisson de remarques. Néanmoins ces notes sont nécessaires pour caractériser le latin très spécial des *Tabellae defixionum* ; on pourra constater dans les pages qui suivent plus nettement que dans la Morphologie le degré d'altération de la langue vulgaire et la somme d'illogisme qui y règne. Il y a peu de phrases correctes ou clairement ordonnées, car pour la plupart elles procèdent d'une psychologie rudimentaire qui exclut la logique. On en verra des preuves aussi bien dans la syntaxe d'accord que dans l'étude des cas et des prépositions et dans les chapitres du verbe, du pronom et des mots invariables.

I. SYNTAXE D'ACCORD

Nous examinerons successivement les dérogations aux règles élémentaires de l'accord des verbes avec leurs sujets, des pronoms avec leurs antécédents, des appositions avec les noms auxquels elles se rapportent, des personnes verbales entre elles.

1. Dans la série des tablettes *272-284* ayant trait aux courses de chevaux, découvertes à Sousse et datant du IIe siècle, on rencontre des cas d'accords corrects. Ex. : *Funarius Nous cum Dario Superbus Tetrapla cadant 272.* 8-9, etc. ; — *Eliu cadat uertat 284.* 19, etc.

Mais on trouve aussi de nombreux cas où le verbe, *précédé* d'une pluralité de sujets, est au singulier. Ex. : *Delicatianus Capria Volucer Neruicus comes cadat, Dextroiugus Nous cum Amando Germanicus Celestinus comes cadat, Hilarinus Polidro-*

mus Delicatus Maurusius Salutaris cadat, Blandus Profugu[i] *Pretiosus Germanicus Amor Pelops Zefurus Alcastrus Clarus Clarus cadat cadat*, etc. *272*. 2-8 ; — *Castore* [*Su*]*pestite russei seruu Reguli cadat uertat 276*. 3-4 ; — *Ganimede Cursore cadat* ibid. 18 ; — *Romanu Niofitianu cadat uertat frangat, Lydeu Supestite cadat uertat frangat, Repenti*[*nu*] *Eupropete cadat frangat uertat 279*. 3-6 ; — *Elegantu Puerina cadat* ibid. 9-10 ; *Lydiu Victore cadat 282*. a. 10-11 ; — *Lyceu Epafu cadat 283*. a. 10-11 ; — *Eliu Castore cadat uertat... Lidu Repentinu cadat uertat 284*. 19-20.

Ou encore, faute plus grave qu'on ne lit que dans les tablettes *275*, *278*, *282* et *284*, des sujets singuliers régissent des verbes pluriels. Ex. : *Faru cadant, Croceu cadant, Elegantu cadant... Danuuiu cadant... Agricola cadant... Epafu cadant, Hellenicu cadant... Ganimede cadant, Multiuolu cadant... Tagu cadant, Eucles cadant, Verbosu cadant 275*. 6-17 ; — *Elegante cadant... Mul*[*tiuol*]*u cadant, Delusore cadant 278* a. 3.8-9 ; — *Alumnu cadant... Multiuolu cadant... Agricola cadant... Romanu cadan*[*t*] *282*. a. 8. 15. 16. 21 ; — *Elegante cadant... Adamatu cadant, Danuuiu cadant, Acceptore cadant, Germanicu ueneti cadant... Agricola cadant... Massinissa cadant frangant... Supestite russei seruu Reguli cadant uertant284*. 3. 10. 11. 13. 16. 18. etc.

Ces faits sont susceptibles de plusieurs explications :

1°) *n* devant *t* étant à peine perçue (v. p. 52), nous aurions, dans la première série des fautes, des cas de chute de *n* dans cette position, et dans la seconde série, des « contrépels ».

2°) Selon M. Pouquens, *Syntaxe des Inscr. lat. d'Afrique*, p. 191, il faudrait attribuer aux signes magiques qui coupent le texte intelligible un sens tel que *grauate*, *obligate* ; de ces ἐφέσια γράμματα dépendraient les noms de chevaux qui seraient effectivement des accusatifs et non des nominatifs à forme d'accusatifs (v. p. 134) ; quant aux verbes *cadant*, *uertant*, etc., au pluriel avec des sujets singuliers, ils seraient intercalés au hasard et auraient pour sujets logiques tous les noms qui précèdent. En revanche, lorsque plusieurs sujets régissent un verbe au singulier, cela tient au fait que le magicien lance une imprécation particulière contre le dernier cheval, concurrent plus à craindre que les autres.

3°) A notre avis, dans tous les cas, nous avons à faire à des fautes, involontaires par le fait que le sorcier répétait d'une manière purement machinale, comme un refrain à cette sorte de mélopée qu'était devenue l'exécration, les *cadat uertat*... ou *cadant uertant*..., sans songer à les accorder avec le contexte.

Cette explication n'exclut pas la première, les confusions entre singulier et pluriel ayant été sûrement facilitées par la prononciation ; elle a d'autre part l'avantage de ne pas faire état des ἐφέσια γράμματα, qui devaient être tout à fait inintelligibles.

2. On constate quelques désaccords en genre entre un pronom et son antécédent. Dans la tablette découverte à Bath, en Angleterre, le désaccord s'explique par un oubli, dans l'esprit du graveur, du genre du mot *mantelium*, quand il traça deux lignes plus bas : *ni q(ui)* **eam** *[sa]luauit* ***104***. 3 (IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

Quant à *quem* se rapportant à un antécédent féminin, qu'on lit dans quatre tablettes de Sousse, nous avons vu, p. 79 et suiv., qu'il est possible de l'expliquer morphologiquement. Mais les troubles syntaxiques que nous constatons partout dans nos tablettes nous autorisent à y voir peut-être un fait de syntaxe, et, par conséquent, à en faire mention ici.

3. L'accord en cas n'est pas toujours observé entre l'apposition et le nom auquel elle elle se rapporte (Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 163 ; Löfstedt, *Philol. Komment. zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 50). Dans l'exemple suivant, le nom est assez éloigné pour donner à penser que le graveur a oublié que l'apposition devait être au nominatif, et non à l'accusatif : (*Victoria*)... *donec at me ueniat puella [r]u d[eli]cias* ***265***. a. 9-11 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

Une tablette de même provenance porte, à côté de deux cas d'accord correct de l'apposition, trois cas de désaccord, ce qui tendrait à prouver que l'apposition était en train de devenir invariable, ce qu'elle est effectivement devenue en français : σεὸ ιν μεντεμ αβιατ με Σέπθιμαμ Ἀμενε φιλια ***270***. 8-9 (IIe s. ap. J.-C.) ; — ετ χορ ουραθουρ Σεξτίλι Διονισίε φιλιους ibid. 11-12 ; — ομνια μεμβρα θοθιους χορπορις Σεξτίλι Διονισίε φιλιους ibid. 19-21.

Selon M. Pouquens, *o. c.*, p. 192, de tels désaccords se constatent en Afrique plus peut-être qu'ailleurs.

Les deux exemples suivants dont la lecture ou l'interprétation offrent par ailleurs des difficultés, pourraient s'expliquer par des chutes de *m* finale : *Clymene Cambosa piam...* (?) ***131***. 3-5 (San Severino, Ier s. ap. J.-C.) ; — *C. Babullium et fotr(icem) eius Tertia Saluia* ***191***. a (Calvi Risorta, même époque).

Il y a parfois désaccord en cas entre les diverses parties des noms propres, et le phénomène, dans les inscriptions de la Gaule par exemple, est beaucoup plus fréquent qu'on pourrait s'y attendre (Pirson, *o. c.*, p. 166). Nous en possédons deux exemples dans nos tablettes : *Rufas Pulica* ***135***. b. 7 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.), cas probable de chute de *s* (v. p. 59) ; — *nomen delatum Naeuiae LI Secunda* ***196***. 1-3 (Cumes, Ier s. avant J.-C.).

4. Il arrive enfin que, de deux verbes parallèles appartenant à la même phrase, l'un soit à la 3e personne du singulier, p. ex., et l'autre à la deuxième. C'est une preuve de plus de la difficulté que rencontrent les gens du peuple à discipliner leur pensée et son expression ; les idées restent enchevêtrées au lieu de se dégager nettement. Ex. : *quomodi hic catellus auersus est nec surgere potesti* (= *potuisti*, v. p. 84) *112. 1-3* (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.). Cf. *Inscr. Hisp. christ.* N° 242 : *is rex Alfonsi patris sui uestigio prudenter... regnum gubernas,* Henry MARTIN, *Notes on the syntax of the latin Inscriptions found in Spain,* 1899, p. 30.

II. LES CAS ET LES PRÉPOSITIONS

1. CONFUSION DES CAS.

a) *Les cas sans les prépositions.*

1. *Noms propres indépendants de la syntaxe.* — C'est ainsi, en effet, qu'il faut considérer certains noms propres qui sont au nominatif, alors qu'on s'attendrait à les voir à l'accusatif ou au génitif. Les graveurs péchaient en quelque sorte consciemment contre la syntaxe quand ils mettaient le nom de la personne à vouer aux dieux infernaux hors de la construction, en vedette à la manière d'une adresse. Ainsi s'expliquent : *Domitius Niger et [L]ollius et Iulius Seuer[u]s [e]t S[e]uerus Nig[ri] serus adue[rsa]r[ii] Bruttae et quisquis aduersus ilam loqut(us est) omnes per[d]es 93.* a (Bregenz, Ier s. ap. J.-C.) ; — *Lynceus Margarita premas depremas hocidas quinto depremas B. A.* 1910. II. a. 1-5 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

Dans une tablette où deux personnes sont soumises à l'opération magique, le nom de la première est au nominatif et celui de la seconde à l'accusatif, comme si le graveur avait eu conscience d'une faute qu'il n'a pas voulu répéter : *Fructus Gracilis et Aurum Aditorium def[ero] 95.* a. 1-4. (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.).

Les noms propres indépendants de la syntaxe ne sont pas toujours en tête de la *defixio.* Ex. : *Inimicorum nomina ad inferos* (s.-e. *defero*) *Optatus Silonis Faustus Ornatus*, etc. (suivent 17 noms, tous au nominatif) *96.* b (ibid.).

Voici des cas où l'on s'attendrait à voir le nom propre au génitif : *Seuerinus et Santius defero inferis nomina 102.* a. 1-2 (lec-

ture de R. Wünsch d'une tablette de Kreuznach de la même époque que les précédentes) ; — *Malcio Nicones oculos manus dicitos... defico* ***135***. a. 1-2 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Rufa Pulica manus detes oclos bracia... (defigo)* ibid. b. 1-2.

2. *Nominatifs au lieu d'accusatifs.* — Dans les exemples qui précèdent, il convient donc de voir des manifestations d'indépendance à l'égard de la syntaxe, et non des fautes. Il n'en est pas de même pour ceux qui suivent ; en effet, tandis que le graveur de la tablette ***190***, qui contient une énumération des parties corporelles susceptibles d'être vouées à l'exécration, écrit correctement tous les noms à l'accusatif, dans les tablettes de Rome (?) de l'Université de Baltimore et celle de Mentana, n° 135, offrant le même caractère, les nominatifs et les accusatifs sont confondus, par suite d'un oubli de la construction, disions-nous, p. 82, explicable chez des gens sans culture. C'est ainsi qu'on lit : *uenter umblicus J. H. T.* Pl. 31 (Ier s. avant J.-C.) ; — *scapulae* ibid. Ves. 33 (mais *scapulas* Pl. 32) : — ..(*manus*).. (*uncis*).. (*caput*) (*pedes*) (*femus*) *uenter* (*natis*) *umlicus* (*pectus*).. *collus* (*os*).. (*dentes*).. *me*[*nt*]*us*..(*supercili*(*a*)).. *uenter* (*mentula*) (*crus*).. (*ualetudines*) ***135***. a. (IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — ..(*manus*) (*detes*).. (*bracia*) *uenter* (*mamila*) (*pectus*).. *uenter* ..(*crus*) (*os*) (*pedes*) (*frontes*) (*uncis*).. *uenter umlicus cunus* (ibid. b.).

Remarque. — Dans cette tablette ***135***, nous avons écarté les formes qui sont sûrement des accusatifs ; il y en a 19 ; puis nous avons indiqué entre parenthèses 23 formes qui ne présentent pas de différence à l'accusatif et au nominatif. Ces dernières étaient assez nombreuses pour créer des confusions dans l'esprit du graveur et lui faire écrire 10 noms au nominatif, au lieu de l'accusatif.

C'est sans doute aussi par distraction que le graveur de la tablette ***139*** de Rome (Ier s. avant J.-C.) a mis au nominatif les deux derniers noms propres d'une énumération : *Dite pater, Rhodine tibei commendo, uti semper odio sit M. Licinio Fausto. Item M. Hedium Amphionem, item C. Papillium Apollonium, item Vennonia Hermiona, item Sergia Glycinna* ***129***. 12-18.

3. *Accusatifs au lieu de nominatifs.* — α) Le cas de *quas* réservé, lequel est sûrement un nom. plur., d'origine archaïque ou dialectale (v. p. 79 et suiv.), je crois qu'il faut considérer comme des accusatifs fautifs au lieu de nominatifs les formes en *-as* que présentent nos tablettes, et non comme des cas du nom. plur. en *-as* de thèmes en *-ā-* attesté dans le latin postérieur (Meyer-Lübke, *Einführung*, p. 162-163 : pour l'Espagne, voy. Carnoy, *o. c.*, p. 228).

En ce qui concerne *delicias* de la tablette *265*, nous avons vu p. 131 que cette forme résulte d'un désaccord entre l'apposition et le nom auquel elle se rapporte. Dans une tablette d'Arezzo du IIe s. de notre ère, l'accus. en *-as* paraît devoir s'expliquer par la complication syntaxique de la rédaction, ainsi que par le voisinage de *uos* et peut-être de *feruentes* : *uti uos Aquae feruentes siu[e u]os Nimfas [si]ue quo alio nomine uoltis adpe[l]lari, uti uos eum interemates 129*. b. 4-10.

Il en va pareillement dans une tablette de Carthage du IIe ou du IIIe s. ap. J.-C. : *[quomodi] huic gallo lingua uiuo extorsi et defixi sic inimicorum meorum linguas aduersus me ommutescant 222*. b. 1-5 ; la raison pour laquelle on a *linguas* au lieu de *linguae* est sans doute la suivante : la pensée du magicien était : « De même qu'à ce coq-ci vivant (un coq était dessiné sur la tablette) j'ai arraché et cloué la langue, ainsi les langues de mes ennemis... » il allait continuer «... je les arracherai », mais il se ravisa après avoir tracé *linguas* et termina «... qu'elles se taisent à mon égard », sans se donner la peine de corriger *linguas* en *linguae*.

L'accusatif pluriel au lieu de nominatif est donc accidentel et sporadique ; nous avons vu en outre (p. 21) qu'il faut considérer *manos* comme une graphie inverse dans le passage : *manos illi et ro[bur?... pe]des illi obligentur 250*. b. 11-12 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

β) En revanche, au singulier, l'accusatif sans *-m* a le plus souvent usurpé la place du nominatif, dans la série de nos tablettes dirigées contre des cochers et des chevaux hadrumétois. L'unification des deux cas serait accomplie au IIe s. de notre ère, à moins toutefois que l'on n'admette l'explication de M. Pouquens (v. p. 130). Ex. : *Priuatianu Supestianu russei qui et Naucelliu Salutare Supestite russei seruu Reguli Ēliu Castore Repentinu. Glaucu Argutu ueneti Destroiugu Glauci cadant, Lydu Alumnu cadant, Italu Tyriu cadant, Faru cadant, Croceu cadant, Elegantu cadant, Prancatiu Oclopecta Verbosu cadant... 275* 1-7 ; cf. aussi *276-284* et *B. A.* 1906. I. II.

Seuls les deux noms *Eucles 275*. 17 ; *B. A.* 1906. II. 20. 37 et *Crisaspis 276*. 8 ; *277*. 10 ; *282*. a. 9 ; *283*. a. 8 font exception et conservent leur forme nominative ; ce sont des noms grecs dont les formes fléchies n'étaient peut-être pas très familières aux magiciens de la ville d'Hadrumète.

4. *Ablatifs au lieu d'accusatifs*. — Au singulier les formes d'accusatif et d'ablatif ne se distingueront plus nettement, pour les raisons phonétiques que nous avons vues : chute de *m* finale,

oubli de la quantité, confusion entre *o* et *u*. Cependant, la confusion entre accusatif et ablatif pluriel n'étant pas accomplie à l'époque où furent gravées nos tablettes, et des formes d'accusatif singulier s'employant parfois parallèlement avec des formes d'ablatif singulier, nous ne croyons pas que les *notions* d'accus. et d'ablat. étaient réellement confondues et nous qualifierons d'*apparentes* les confusions suivantes entre ablatif et accusatif : *capilo... fronte... mentula... quastu... mamila* (*defigo*) ***135***. a. b. (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *uidetur arte sua facere* ***140***. 6 (Rome, même date) ; —*Comedo ilius.. colore ficura.. umbra.. frute.. uetre.. uisica* ***190*** (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *ilius uita ualetudin(e) quaistum* ***195***. 3-4 (Capoue, même date) ; — *profucate Porcellu et Malisilla usore ipsius anima coratu Ol.* 3 (Bologne, IVe-Ve s. ap. J.-C.) ; — *Martialim Cosconio Ianuarium* ***220***. a. 5 (Carthage, IIe-IIIe s.) ; — *lingua.. extorsi* ***222***. b. 1-2 (ibid.) ; — *Commendo tibi Iulia Faustilla Marii filia* ***228***. a. 2-4 (ibid., IIe s.) ; — *commendo tibi Iulia Faustilla* ibid. b. 2-3 ; — αμετ Μαρτιαλε... [ιν α]νιμω αβεατ αμωρε ***231***. 28.31 (ibid.) ; — *illi obliga pede[s] m[e]m[br]a sensus medulla* ***247***. 12-14 (ibid., IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — (*ut facias*) *Tzelica* [*appa*]*ritorem* [*Ades*]*icla...* ***248***. a. 5-6 (ibid., IIIe s. ap. J.-C.) ; — ειντλικατε λακινια ***252***. 11 (ibid., IIe-IIIe s.) ; — *faciatis Victoria quem peperit Suauulua amante furente pre amore meo... ut illa cogas* ***265***. a. 4-8 ; b. 7 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — κωγιτε Βονῶσα ***267***. 15 (ibid., IIe s.) ; — *Persefina obblegate illa* ***268***. 1. (ibid., IIIe s.) ; — *palma uincere non possint* ***272***. a. 12-13 ; ***280***. 14 ; ***281***. 14 ; ***283***. 31 ; ***284***. 34 (ibid., IIe s.), etc.

5. *Vocatif au lieu de nominatif.* — On attendrait un nominatif dans l'expression suivante : *et te ad*[*iu*]*ro quisquis inferne* [*es*] *demon* ***250***. a. 27-29 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; cependant il n'y a pas, à proprement parler, confusion de deux cas ; en effet, le magicien s'adresse bien au *daemon infernus*, mais il a maladroitement introduit le vocatif dans la subordonnée ; on rétablit sans difficulté : *et te adiuro, inferne demon, quisquis es...*

Remarque. — Voici encore quatre exemples de confusions de cas purement accidentelles : *seic ego Ploti tibi trado mando J. H. T.* Pl. 40-41 (Rome, Ier s. avant J.-C.) ; le graveur a subi l'attraction de la finale du mot suivant, et il a mis *Ploti* au lieu de *Plautium* ; — *denuntio personis infra scribtis Lentino et Tasgillo* ***111***. 1-2 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; confusion entre les personnes vouées aux dieux infernaux et les dieux à qui le magicien dénonce ces personnes, d'où datif au lieu d'accusatif ; — *sic ilos* [*in*]*imicos auersos ab hac l*[*i*]*te esse* (s.-e. *possint*) ibid. 10-11 ; ***112***. 1 : le

graveur a cru peut-être avoir affaire à une construction infinitive, et il a mis l'accusatif au lieu du nominatif ; — φαχ Σεξτιλίουμ Διονισίε φιλιουμ νε σομνουμ χονθινγαθ *270*. 16-18 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.) ; contamination de deux constructions : *fac Sextilius... ne somnum contingat* ou *fac Sextilium... somnum non contingere*.

b) *Les cas avec les prépositions.*

Après les prépositions on constate aussi des confusions de cas dites *apparentes*. Toutefois, en passant en revue les prépositions employées par les graveurs de tablettes magiques, nous devrons reconnaître ici ou là les premiers symptômes d'un bouleversement dans la notion des cas.

1. *AD* est parfois employé avec l'ablatif (Haag, *Fredeg.*, p. 905 ; Grandgent, *Introduction*, p. 47) : *fuerit ad* [*nilo 222*. b. 7 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.).

2. *CONTRA* et *ADVERSVS* également (Grandgent, *Ibid.*) : *contra patre meu 221*. 3 (ibid.) ; —*aduersus ea loqui n*[*on possint*] *220*. b. 7-8 (ibid.), mais *aduersus eam*, ibid. b. 5, ce qui paraît bien prouver que l'emploi de l'accusatif après préposition était encore courant au IIe ou au IIIe s. de notre ère (Haag, *Fredeg.*, p. 905).

3. *PER avec ablatif* (Haag, *Ibid.* ; Grandgent, *Ibid.*) : *per Bonosa 268*. 2 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — [*p*]*er deo meo uiuum* ibid. 4.

4. *ANTE avec ablatif* (Haag, *Ibid.* ; Grandgent, *Ibid.*) : *ante mense Martium J. H. T.* Ves. a. 27 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.), mais *ante mensem Martium* ibid. Av. a. 17 ; Ves. a. 17.

5. *INTER avec ablatif* : *inter quibus nomen Seneciani 106*. 6 (Lydney-Park, Ier s. ap. J.-C.) ; ici la confusion est bien réelle (cf. Haag, *o. c.* p. 906), mais il faut remarquer qu'à l'origine *inter*, employé dans un sens local, ne renfermait aucune idée de translation d'un lieu à un autre ; cette préposition prit ce sens depuis Virgile et Tite-Live et fut dès lors assimilée à *in*. Mais, dans le parler vulgaire, elle s'employait avec l'ablatif quand elle n'exprimait pas une idée de déplacement ; en outre, dans une expression du genre de celle que nous avons relevée, *in* figurait souvent à la place de *inter* (Draeger, *Hist. Syntax* I, pp. 608, 647).

6. *CVM avec accusatif*. Dans l'exemple qui suit, on pourrait croire à un cas de graphie inverse de chute de *m* finale : *cum*

compotem feceris J. H. T. Av. 18 ; Ves. 24 (Rome ? Ier s. avant J.-C.), d'autant plus qu'on lit *cum compote feceris* ibid. Pl. 17 ; mais l'exemple de Pompeï *Saturninus cum suos discentes*, du Ier s. de notre ère, et ce fait enseigné par Meyer-Lübke (*Gr. d. rom. Spr.* III, p. 47), que dans la langue populaire l'accusatif tendait à devenir le cas général après les prépositions, nous induisent à penser qu'ici la confusion n'est pas apparente, mais que nous avons un cas certain de *cum* employé avec l'accusatif (pour l'accus. cas général, v. encore Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.* p. 393 ; Haag, *Fredeg.*, p. 905 ; Löfstedt, *Philol. Komment. zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 50).

7. *EX avec l'accusatif.* Krauss, *De praepositionum usu apud sex scriptores Historiae Augustae*, p. 86, cite un cas d'emploi de *ex* avec l'accusatif : *Aurel.* 50. 3 *serui ex senatus sententiam manu missi* (pour d'autres exemples, il renvoie à Rönsch, p. 140). En tout cas ni son exemple, explicable par une dittographie, ni les nôtres, qui tous semblent résulter de graphies inverses, ne militent en faveur d'un emploi certain de l'accusatif après *ex* : *ex hac diem* ***268***. 3 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *ex anc ora ex anc die ex oc momento* ***286***. b. 3-4 ; voy. aussi ***291***. a. 8-10 ; ***293***. a. 8 (ibid.) ; — *ex anc die ex oc mo[mento]* ***290***. b. 2 ; — *ex hanc die ex hanc ora ex oc momento* ***293***. b. 3-5 ; — *ex anc die ex oc momento B. A.* 1910. II. b. 3-4.

8. *SINE avec accusatif* ; un cas de graphie inverse (v. p. 62) : *facia[s] il[l]um sine sensum sine memoria sine ritu sine medul[l]a* ***300***. a. 9-12 (Constantine, IIIe s. ap. J.-C.).

9. *IN avec accusatif au lieu d'ablatif, et vice-versa.* La confusion des cas après les prépositions est donc, dans la majorité de nos exemples, purement apparente. Il ne s'ensuit pas moins qu'une incertitude était créée entre l'emploi de l'accusatif et celui de l'ablatif, et cette incertitude, plus manifeste après les prépositions qui demandent l'un ou l'autre cas, suivant qu'elles impliquent ou non une idée directive, ne tarda pas à porter atteinte à la distinction fondamentale des idées de lieu où l'on est et de lieu où l'on va. Le peuple, semble-t-il, met indifféremment l'accusatif ou l'ablatif après *in*, comme suffisent à le prouver les exemples suivants de nos tablettes : *praefocato eum Praestetium fili[um Asell]es [in] termas [in] ualneas in quocumque loco* ***140***. 13-14 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *in omnem proelium in omni certamine euanescat* ***250***. b. 6 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

Cependant, l'accusatif après *in* n'impliquant pas une idée de déplacement se rencontre beaucoup plus fréquemment que l'ablatif après *in* directif (Haag, *Fredeg.*, p. 905). Ex. : (*defico*) *in as*

tabellas 135. a. 10 ; b. 8 (Mentana, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *in numerum tu a[b]ias 228*. a. 6 ; voy. aussi ibid. b. 6 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *et ispiritum deponat in omnem pro(e)lium 250*. b. 14 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *Vincentζus Tζaritζo in ampitζatru... in ampitζatru Carthaginis in ζie Merccuri obbligate 253*. 10 ; 17-18 (ibid. IIe s. ap. J.-C.) ; — *im sensem et isapientiam [e]t inte[llectum] 268*. 1 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — σεδ ιν μεντεμ αβιατ *270*. 8-9 (ibid. IIe s. ap. J.-C.). Dans ce dernier cas, M. Friese, *De praepositionum et pronominum usu*, p. 12, croit à une action analogique de l'expression : *in mentem esse*.

Le cas inverse ne se présente qu'une seule fois, dans une tablette gréco-latine dont le sens, en ce passage, est obscur et discutable : ἐξορκίζω ὑμᾶς αννηναμηγισεχει τὸ βασίλιον ὑμων *in Vincentζo Tζaritζoni 253*. 16-17 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

2. EMPLOI DES CAS

L'action toujours puissante de l'analogie et l'impropriété des termes sont les principaux facteurs qui ont introduit dans la langue vulgaire des emplois de cas ignorés dans la bonne société. Nos tablettes sont trop peu variées dans leur expression pour offrir beaucoup d'exemples dans ce domaine, mais ceux que nous avons à relever ne manquent pas d'intérêt.

a) *Accusatif*.

1. Un certain nombre de verbes dits intransitifs étaient transitifs en latin vulgaire (Draeger, *Hist. Syntax* I, p. 141 et 361 ; Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 532 et suiv. ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 170 et suiv.). *Maledicere* est du nombre ; il est actif avec le sens de « maudire » (v. p. 124) dans le passage suivant : *quoniam maledixit partourientem 295*. 9-10 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.). Cf. Petr. *Satyr*. 96 ; Arn. II, 45 ; fragm. Tragur. 58.74 Burm. extr. ; Tertull. *adu. Prax*. 29 ; Priscien, *G. L.* III. 324-325 *et Romani « maledico te » et « tibi »*.

2. Sur le modèle de verbes comme *poscere* ou *rogare*, dont la force verbale est suffisante pour s'étendre à un second accusatif (Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.*, p. 359), *petere* est dans une de nos tablettes, construit avec deux accusatifs, celui de la personne et celui de la chose : *oc te peto 289*. b. 17 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.). Cf. chez Grégoire de Tours, *h. F.*, p. 397. 2, la construction de *petere* avec l'accusatif de la personne (Bonnet, *o. c.*. p. 535).

b) *Datif.*

1. Déjà chez Plaute et Varron, puis chez Cicéron et César, le participe présent de *audire*, employé adjectivement, se construisait avec le datif dans l'expression courante *dicto audiens* (Prisc., *G. L.*, 371.5), « obéissant ». Ce sens d'« obéissance » s'est parfois étendu au verbe lui-même, qui dès lors se construisit avec le datif, comme dans l'expression *frenis audire* qu'on trouve dans les tablettes d'exécration ayant trait aux courses de chevaux: *nec frenis audiant 278*. 19-20; *280*. 15; *281*. 15; *282*. a. 24-25; *B. A.* 1906. I. 15 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.); — *nec frenis audire possint 275*. 29-30; *284*, 31 (ibid.).

2. Dans la tablette de Rome qui porte le no *140*, on lit : (*si forte*)... *exsultetur tibi 140*. 16 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.); le sens est: « si par hasard il se réjouit à tes dépens, s'il te fait outrage ». Mais dans ce cas le datif *tibi* ne pourrait se comprendre que par une confusion de *exsultare* avec *insultare* « outrager, insulter », qui lui se construit avec le datif ; la confusion était d'ailleurs facile pour la forme entre ces deux verbes de même radical; quant au sens, celui de « moquerie » et celui d'« outrage » sont assez voisins, cf. le *insultans* de Virgile, *Aen.* II. 330, indiqué par Servius.

3. Dans le latin familier, et aussi dans la langue poétique, on trouve certains verbes signifiant « écarter, enlever » construits avec le datif d'avantage ou de désavantage (J. B. Pouquens, *Syntaxe des Inscr. lat. d'Afrique*, p. 59). Nos tablettes offrent des exemples de constructions de ce genre; [*Quomodi*] *huic gallo lingua uiuo extorsi et defixi 222*. b. 1-3 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.); — *Aufer illae somnum 230*. a. 2 (ibid., IIe s. ap. J.-C.); — *Auferas illis dulce somnum 289*. b. 16 (Sousse, IIIe s.); mais on lit dans la même tablette, ligne 6 : *aufer*[*as*] *ab eis neruia uires*, de même que dans la tablette *288*. b. 5-6.

4. Par analogie avec *amicus inimicus*, *aequus iniquus*, *propitius*, *infensus*, *obnoxius*, etc. généralement accompagnés d'un complément au datif, la langue populaire faisait suivre l'adjectif *malus* du datif de la personne envers laquelle s'exprimait la malveillance; exemple: *uos omn*[*es q*]*ui illi mali* [*f*]*uera*[*t*]*is 93*. b. 1-2 (Bregenz, Ier s. ap. J.-C.).

3. EMPLOI DES PRÉPOSITIONS

Le peuple, par besoin de clarté, étendit toujours plus l'emploi

des prépositions. On sait que les langues romanes ont continué cette tendance jusqu'à remplacer partout les cas obliques définitivement disparus par des constructions prépositionnelles. Nos tablettes témoignent que la langue populaire accuse dès les premiers siècles de notre ère cette tendance à une expression plus analytique, par conséquent plus claire de la pensée, grâce aux prépositions.

Nous allons passer en revue celles parmi les prépositions qui trahissent une tournure de pensée inconnue à la langue classique.

a) *AD*.

1. Le latin vulgaire, dans la construction des verbes avec lesquels on n'exprime pas seulement l'objet immédiat de l'action, mais aussi la personne en vue de qui l'action est faite (type : *donner*), avait une tendance à substituer au datif, cas normal de la personne, l'accusatif précédé de la préposition *ad* (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 586 ; Haag, *Fredeg.*, p. 906 ; Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.*, p. 395 ; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 195 ; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 114 ; cf. aussi du même auteur, *De praepositione AD casuali in latinitate aeui Merovingici*, p. 37 et suiv.). Cette construction a prévalu dans tout le domaine roman (Meyer-Lübke, *Gr. d. rom. Spr.* III, p. 56) ; elle est fréquente dans des tablettes trouvées en Germanie : *Inimicorum nomina... ad inferos* (s.-e. *defero*) *96*. b. 1-3 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) : — *Data nomina ad inferos 97*. a. 1-2 (ibid.) ; — *Sintonem et Adiutorium eius Sintonis defero ad inferos 98*. 6-7 (ibid.) ; — *nomina data delata legata ad inferos* (lecture de R. Wünsch) *100*. a. 1-4 (ibid.).

On rencontre déjà des constructions de ce genre chez Plaute et Tite-Live, et l'on peut même considérer qu'elles sont normales après des verbes comme *deferre* ou *legare* qui impliquent une idée de direction ; *ad*, en effet, qui exprimait à l'origine la tendance, est devenue de bonne heure, avec *in* et l'accusatif, la préposition directive par excellence. Quant à *dare*, on pourrait croire, avec Ph. Thielmann, *Das Verbum* dare *im lateinischen als repräsentant der indoeuropaïschen Wurzel* dha-, p. 112, que des confusions entre quelques composés de *dare* et des composés à base * *dhē*-, skr. *dhâ*-, gr. θη-, ont parfois donné à ce verbe le sens local de « placer, poser » qui autoriserait l'emploi de *ad*. Toutefois, il est plus simple et plus vraisemblable d'admettre qu'au datif d'attribution s'est substituée une construction avec *ad*

directif, par suite d'une tendance qui se trouvait en germe dans le latin archaïque.

2. C'est l'idée de mouvement (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 586; Haag, *Fredeg.*, p. 906), et sans doute aussi le préverbe qui ont amené la construction du verbe *accipere* avec *ad*, alors qu'on attendrait *apud* (Grandgent, *Introduction*, p. 39-40); ex.: *nec ad deos nec ad homines acceptus est 139*. a. 7-8 (Rome, Ier s. avant J.-C.).

b) *APVD*.

1. Cette préposition fut de bonne heure confondue avec *ad* dans le peuple, et cela explique qu'on puisse la trouver au lieu et place du datif d'attribution. Ex. : *hunc ego apud uostrum numen demando deuoueo desacrifico uti uos... 129*. a. 8-10-b. 1-4 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.); il faut peut-être reconnaître ici une confusion de deux idées, celle de l'attribution de la victime à la divinité, et celle de la présence immédiate de la victime auprès du dieu inférieur.

2. De l'idée de proximité, *apud* a passé, mais à une date postérieure, à celle d'accompagnement; c'est ainsi que *apud* s'est substitué à *cum* chez les écrivains de la Gaule, où il devint le provençal *ab*, *ap* et l'ancien français *aud*, *od*, *o* (fr. moderne *avec* < *apud hoc*) (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 587; Haag, *Fredeg.*, p. 908; G. Mohl, *La préposition cum et ses successeurs en gallo-roman*, Bausteine Mussafia, p. 61; Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 271; Grandgent, *Introduction*, p. 40; Bourciez, *De praepositione AD casuali...*, p. 97 et suiv. et *Linguistique romane*, p. 285). On est tenté d'attribuer le sens d'accompagnement à *apud* dans ces passages d'une tablette du Ier siècle avant J.-C. : *seic Rhodine apud M. Licinium Faustum mortua sit 139*. 3-5 (Rome); — *seic Rhodine aput M. Licinium accepta sit* (ibid., 9-10).

Toutefois il est plus probable qu'il s'agit de la cohabitation, comp. fr. popul. et rural *chez* : la Rose chez Dubois.

c) *CONTRA* ET *ADVERSUS*.

Des verbes tels qui *dicere*, *respondere*, *loqui*, et même *facere*, se construisaient généralement avec le datif de la personne en vue de qui l'action était faite. Mais quand ces verbes avaient un sens d'hostilité, le datif ne paraissait plus assez explicite et on y

substituait *contra* ou *adversus* suivis de l'accusatif. De là, chez Térence, la construction *loqui aduersus*, et *respondere contra* chez Cicéron (Haag, *Fredeg.*, p. 911) ; celles parmi nos tablettes qui ont trait à des procès accusent un notable développement de cette construction : *ne contra me nec dicere nec facere ua[l]eant* **217**. a. 2-3 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *nec aduersus nos respondere* **218**. 8-9 (ibid.) ; — *ne quit possint respondere contra* **219**. a. 6-8 (ibid) ; *respondere contra* est employé ici absolument ; — *aduersus eam loqui no p<o>ssit inimi[ci] aduersus ea loqui n[on possint]* **220**. b. 5-8 (ibid.) ; — *no potes [contr]a nos drspondere* **221**. 2 (ibid.) ; — ... *nec ualiat aduersus [respon]dere...* **223**. a. 16-17 (ibid.) ; — *[si quis aduersu]s me locutus fu[erit]* **225**. 1. 1 (ibid., IIe s. ap. J.-C.).

d) *SVPER.*

Au lieu du génitif, et pour marquer plus explicitement un sens de supériorité, on trouve *super* suivi de l'accusatif (Friese, *De praepositionum et pronominum usu*, p. 34 ; J.-B. Pouquens, *Syntaxe des Inscr. lat. d'Afrique*, p. 29). Ex. : ατιουρο ουως περ ουνκ πρε[πο]σιτου σουπερ νεκεσσι[τατ]ης τερρε **231**. 20-22 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

e) *DE.*

1. Cette préposition, grande favorite de la latinité postérieure qui, dans le roman, supplanta nombre d'autres prépositions et prit la place de cas comme le génitif, n'accuse pas, dans nos tablettes, un emploi qui fasse prévoir sa future importance. On trouve *de* et l'ablatif au lieu de l'accusatif après *ridere* : *Et rideat de te* **140**. 16 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.). La langue classique, en effet, disait *ridere aliquem*, cf. p. ex. Quint. VIII. 3. 19 et le passif *rideor* « on se rit de moi » ; le français moderne dit « rire de quelqu'un ». Cette construction est analogue à *male lacerat amicus de te* des *Sortes Sangallenses*, n° 2.7. que cite M. Löfstedt, *Philol. Komment. zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 105.

2. Après les verbes composés avec la préposition *ex*, pour marquer le point de départ on trouve parfois *de* alors qu'on attendrait *ex* : *de an[pit]eatro exire* **248**. b. 2-3 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.), construction analogue à *ut exiremus de ecclesia* Peregr. Aeth. 3. 6 (cf. Löfstedt, *o. c.*, p. 103, où l'on trouvera un aperçu bibliographique du sujet).

f) *EX.*

L'emploi de *ex* s'était peu étendu en latin vulgaire. Nous notons un emploi de cette préposition avec le verbe *resoluere* : *per eum qui te resoluit ex uite temporibus 293*. b. 6-8 ; *294*. 11-13 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.); — mais on rencontre aussi dans la même série de tablettes : *per eum qui te resoluit uite temporibus 290* b. 8-9 ; *292* b. 5-6.

g) *IN.*

1. Dans les locutions de temps le latin classique se servait déjà de *in* lorsqu'il s'agissait d'exprimer une certaine durée ; la langue de nos tablettes a conservé cet emploi. Ex. : *in omni ora in omni momento 253*. 13 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — *in omni ora* ibid. 21. Toutefois, on trouve aussi : *cras et perendie et omnibus horis 295*. 23-24 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *ne currere possit crastini et perendinic circensibus* ibid. 17-18.

D'autre part *in*, en vertu des tendances analytiques de la langue vulgaire, paraît généraliser son emploi et s'introduire à la place de n'importe quel ablatif de temps (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 620 ; Haag, *Fredeg.*, p. 916 ; Pierson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 198, Grandgent, *Introduction*, p. 46). Voici les cas de cet emploi que renferment nos tablettes : *in crastino die 243*. 33 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.) ; — *in ista ora 247*. 5 (ibid., IIe-IIIe s.) ; — *i(n) di[e] muneris 248*. b. 3 (ibid., IIIe s.) ; — *in ζie Merccuri 253*. 13-14 (ibid., IIe s.).

2. Dans un sens local, l'usage de *in* avec l'ablatif pour désigner un pays dans lequel on se trouve n'était plus toujours observé, puisqu'on lit, à quelques lignes de distance : Καταξιν [*q*]*ui es Aegupto magnus daemon 230*. a. 1 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.) ; — Ριχουριθ *agilissime daemon in Aegupto* ibid. a. 9.

III. LE VERBE

Le verbe latin renfermait des parties caduques : ainsi les formes déponentes qui, comme nous l'avons vu au chapitre de la morphologie, p. 83 et suiv., auront disparu quand l'évolution du latin en roman sera chose faite ; ainsi le futur et le parfait passif, comme nous aurons à en constater des indices ; quant aux voix, nous verrons tout d'abord que, dans la langue vulgaire, l'emploi absolu de certains verbes se fait aux dépens du passif.

a) *Confusion de l'actif et du passif.*

L'emploi sous forme active de verbes dont le sens est passif paraît remonter d'après nos tablettes au Ier s. avant J.-C. Ainsi *perdere* et son composé *disperdere* sont employés absolument, avec le sens « qu'ils se perdent, qu'ils se corrompent », en parlant de Plotius ou Vesonia, personnages voués aux dieux infernaux : *Male perdat, male exe(a)t, male disperdat J. H. T.* Pl. 43-44; Ves. b. 45-46 (Rome ? Ier s. avant J.-C.).

De même *frigere*, v. p. 85, « frire, griller », dans une tablette de Sousse du IIe s. de notre ère : *uratur frigat... ardeat Vettia 266.* 20-21, — *frangere*, chez Corippus (Petschenig, *ALL.* III, p. 284) et chez Grégoire de Tours (Bonnet, *o. c.*, p. 631) est employé dans un sens passif, ainsi que dans une série de tablettes de Sousse ayant trait à des courses de chars, où l'on souhaite voir des chevaux « se briser, s'écraser dans la carrière », mais le composé *disfrangere*, souvent parallèle, est toujours à la forme passive : *cadan frangan disiungantur 272.* a. 12 (IIe s. ap. J.-C.); — *equi frangan 274.* a. 13 (ibid.); — *cadant frangant disfrangantur 275.* 31; *280.* 12-13; *281.* 12-13; *282.* a. 26; — *cadant frangant disiungantur 283.* a. 28; *284.* 32; *B.A.* 1906. I. a (ibid.); — *cadant frangant 276.* 11. 14; *282.* 29-30; *284.* 16 (ibid.); — *[fran]gant disfrangantur 276.* 23 (ibid.); — *cadat frangat disfran[ga]tur 279.* 12. (ibid.).

uertere et quelques-uns de ses composés accusaient déjà avant l'époque classique un emploi nettement absolu. C'est ainsi que chez Plaute *uertere* a parfois le sens de « se tourner, se diriger » (cf. E. Wölfflin, *Der reflexive Gebrauch der verba transitiva*, *ALL.* X. p. 4-5, et pour l'emploi absolu du part. *uertens* Brugmann, *Die mit dem Suffix -to- gebildeten Participia in Verbalsystem des Lat. u. des Umbr.-Osk.*, I. F. V. p. 116). Dans la même série de tablettes magiques trouvées à Sousse, on rencontre *uertere* employé comme *frangere* et *cadere* à la forme active, avec le sens de « verser, être renversé, se rouler à terre », en parlant de chevaux : *cadat uertat frangat 275.* 19. 21. 23. 24. 25. 26. 27; *279.* 2. 3. (ibid.); — *russei uertant... uertant 275.* 31-34 (ibid.); — *cadat uertat 276.* 1. 2. 3. 4; *277.* 2. 3. 4. 5. 6; *278.* 13. 14. 15. 17; *282.* a. 2. 3. 4. 5. 21. 22; *283.* 2. 3. 4. 22. 23. 24 (ibid.); — *uertat 276.* 20. 21 (ibid.); — *cadant uertant 277.* 13; *284.* 18 (ibid.).

Remarque. — L'évolution dans le sens et l'emploi de *uertere* est analogue à celle du verbe *ruere*.

b) *Infinitif au lieu de subjonctif.*

L'infinitif prend parfois la place du subjonctif; le cas en est rare dans nos tablettes, et peut-être, dans nos exemples, faut-il sous-entendre un subjonctif comme *possint : sic ilos [in]imicos auersos ab hac l[i]te esse 111.* 10-*112.* 1 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.), à rétablir : *sic illi inimici auersi...* l'accusatif étant certainement une faute, v. p. 135 et suiv. ; — *ne aduersus nos respondere 218.* 8-9 (Carthage, IIe-IIIe s. ap J.-C.) ; — *ne quit repo[n]dere 303.* I. 3; II. 6; VI. 2 (ibid., IIe s.).

c) *Confusion de l'indicatif et du subjonctif.*

Nos tablettes distinguent encore nettement l'emploi de ces deux modes, et c'est une faute de graveur qu'il faut relever dans : ... *mutos et m[e]tu pleno[s] facias qurum nomina h[ic] abeas 220.* b. 1-3 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; (*h*)*abeas* a certainement été écrit sous l'influence de *facias* qui précède.

d) *Présent et futur.*

La notion de futur s'est émoussée en latin; c'est d'ailleurs dans le verbe une forme peu nécessaire, aisément remplaçable par le présent, caduque par conséquent; aussi substituera-t-on de bonne heure au futur une périphrase faite à l'aide d'un verbe auxiliaire au présent. Nos tablettes ne renferment pas de périphrases de ce genre, d'où est sorti le futur français p. ex., mais l'une d'elles, provenant de Sousse et datant du IIe s. de notre ère, où on lit un présent coordonné à des futurs, prouve qu'à cette époque la notion de futur n'était déjà plus très nette : σι μινους δεσχενδο ιν αδυτους 'Οσυρις ετ δισσολουαμ θεν θαπεεν ετ μιτταμ ουτ... *270.* 21-23.

Une construction comme celle-là est caractéristique de la langue parlée, qui pour donner plus de vivacité à l'expression néglige volontiers la concordance du temps (Draeger, *Hist. Syntax*, I., p. 286 ; Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 634-35 ; Haag, *Fredeg.*, p. 921, Pirson, *Inscr. lat. de la Gaule*, p. 206; Grandgent, *Introduction.* p. 56).

e) *Parfait passif (ou déponent).*

On trouve, au Ier siècle avant J.-C. déjà, des parfaits passifs ou déponents, du subjonctif plus particulièrement, en fonction et avec le sens de présents; cela provient de la forme de présent de l'auxiliaire et de l'emploi toujours plus étendu du participe passé comme adjectif « *Amatus sim, amaturus sum*, comme *sim* et *sum*, semblent affirmer des faits présents » (Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 644). Ex. : *Paulina auersa sit P.* a. *1* (Pettau, IIe s. ap. J.-C.); — *Et deficsa sit* ibid. a. 3; — *sic traspecti sin quomodi ille 112*. 4-5 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.); — *Seic Rhodine apud M. Licinium Faustum mortua sit 139*. 3-5 (Rome, Ier s. avant J.-C.); — *nec ad deos nec ad homines acceptus est*, ibid. 7-8; — *seic Rhodine aput M. Licinium accepta sit* ibid. 9-10; — *peruersus sit, perperuersus sit Maurussus 250* b. 9 (Carthage, IIIe s. ap. J.-C.).

Pour de nouvelles formes de parfaits avec l'auxiliaire au parfait, v. p. 84 et suiv.

f) *Participe.*

Le participe *conuersans* est employé comme substantif, au nominatif singulier, dans le passage : *Demon qui ic conuersans trado tibi os equos 233*. 28-30 (Carthage, IIe s. ap. J.-C.).

Contrairement à l'opinion courante, qui y voyait un contrépel pour *conuersas*, M. Pouquens, *o. c.*, p. 94 pense qu'il s'agit ici du participe, véritable hellénisme dans cet emploi, comme le prouve ce passage d'une *defixio* grecque (Audollent, n° *271*. 1) : *Horcizo se daemonion pneum*[*a*] *to enthade cimenon* (χείμενον); le pronom *qui*, dans notre texte, est l'équivalent de l'article τὸ.

IV. PRONOMS

a) *Pronoms personnels.*

Le latin vulgaire manifeste une tendance à multiplier l'emploi des pronoms personnels comme sujets de verbes, par un besoin de clarté semble-t-il, les finales n'étant plus toujours perçues distinctement; nos tablettes en offrent des exemples, dont voici l'un des plus typiques : *hunc ego aput uostrum numen demando deuoueo desacrifico, uti uos Aquae feruentes siu*[*e u*]*os Nimfas* [*si*]*ue quo alio nomine uoltis adpe*[*l*]*lari, uti uos eum interemates 129*. a. 8-10; b. 1-10 (Arezzo, IIe s. ap. J.-C.).

b) *Pronoms démonstratifs.*

1. L'emploi des démonstratifs a beaucoup évolué depuis la période classique. Les distinctions entre *hic* pronom de la 1re personne, *iste* de la 2e, *ille* de la 3e, *is* employé de préférence comme antécédent du relatif, et *ipse* marquant l'identité (Bourciez, *Linguistique romane*, p. 100-101) s'effacèrent assez vite. Au temps de César déjà on employait indistinctement *hic*, *ille* et *iste* (Grandgent, *Introduction*, p. 35), puis *hic* et *is* ne tardèrent pas à se confondre (cf. Friese, *De praepositionum et pronominum usu*, p. 52, qui renvoie à Ziegel, de is et hic *pronom. quatenus confusa sint apud antiquos.* Diss. Marburg, 1897). En effet, *hic* a souvent pris la place de *is*, chez les poètes tout d'abord, pour des raisons métriques, puis d'une manière plus étendue dans la langue du peuple. Nous en relevons des cas dans nos tablettes : *horum quos suprascripsi 218.* 7-8 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — ουιιους σιπιριτους ετ χορ χομβουρατουρ *270.* 18-19 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

is fut dès lors souvent explétif, employé simplement dans un but de clarté (Friese, *ibid.*, p. 48-49), comme dans l'exemple de la p. 146 : *hunc ego aput uostrum numen demando deuoueo desacrifico uti..... eum interemates 129* a. 8-10 ; b. 1-10 (Arezzo, IIe s.).

2. *Hic* lui-même devait disparaître à la fin du Ve siècle. Il fut, dès la fin du Ier siècle de notre ère, remplacé parfois par *iste* (Löfstedt, *Philol. Komment. zur Peregregrinatio Aetheriae*, p. 123). Nous en relevons une preuve dans une tablette du IIe-IIIe siècle ap. J.-C. : *in ista ora 247.*5 (Carthage).

3. Dès lors *iste* indique la proximité, *ille* l'éloignement. En cette qualité *ille* se substitua souvent à *is*, et les langues romanes possèdent encore aujourd'hui des traces de cette substitution. Voici les exemples que fournissent les textes imprécatoires : *comedo ilius memra colore ficura 190.* 5-6 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *ilius uita ualetudin(e) 195.* 3 (Capoue, même époque) ; — *linguas illoro medias 219.* a. 3-4 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; cf. fr. *leur* ; — *res illius 222.* b. 8 (ibid.) ; — *trado tibi os equos ut deteneas illos 233.* 29-31 (ibid., IIe s. ap. J.-C.) ; cf. fr. *les*, ainsi que Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 298 et suiv. ; Carnoy, *Lat. d'Espagne*, p. 247 ; Grandgent, *Introduction*, p. 34 ; Löfstedt, *o. c.*, p. 123 qui renvoie à Wolterstorff, *Historia pronominis ille exemplis demonstrata*, Marburg, 1907).

4. *Ille* à son tour s'affaiblit et fut remplacé par *ipse* (Löfstedt,

Ibid.). Deux tablettes d'exécration d'une époque plutôt récente, où on lit *ipse* pour *is*, prouvent que *ipse* a fini par devenir un simple démonstratif : ⟨*Mall*⟩*silla usure ipsius*, *Ol.* 1. 4 (Bologne? IVe-Ve s.) ; — *Mallsilla usore ipsius Ol.* 3. 4-5.

Remarque. — On sait que, dans la plupart des langues romanes, *ille*, et, en sarde, en provençal et en catalan, *ipse* sont devenus articles. Cet emploi ne se laisse pas encore deviner sur nos tablettes.

c) *Pronoms indéfinis.*

Les nombreux pronoms indéfinis du latin ne devaient pas subsister tous dans la langue postérieure. Des confusions qui se sont établies entre certains d'entre eux ont aidé à la disparition de quelques-uns. C'est ainsi que *quidquid* se substitue parfois à *aliquid*, et il semble bien que Cicéron, dans sa correspondance il est vrai, ait écrit *quidquid* pour *aliquid* : *Ad. Att.* XIV. 12. 3 *tu si quid erit de ceteris* (sc. *scribe*) *de Bruto utique quidquid* (cf. Scherwood Fox, *Amer. Journ. of Phil.*, XXXIII, 1912, supp. p. 46, qui renvoie à Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.*, p. 626 ; Wölfflin, *Sitzb. der bayr. Akad.*, 1882, p. 466 et suiv.). Les Johns Hopkins Tabellae de Rome (?) du Ier s. avant J.-C. renferment des cas de cette substitution : *Quomodo quicquid legitime scripsit mandauit* Pl. 39 ; Av. b. 38 ; Sec. 35 ; Ves. b. 40.

V. MOTS INVARIABLES

a) *QVOMODO*

1. L'emploi de cette conjonction devait beaucoup s'étendre dans la latinité vulgaire et postérieure. Ce n'est pas que, dans les phrases comparatives d'égalité, le latin classique ait ignoré l'emploi de *quomodo* (cf. Cicéron, *Tusc.*, IV. 13) ; mais la langue de l'Empire devait étendre l'usage de *quomodo* en corrélation avec *sic* au point de supplanter *ut* et *uelut*, qui ont disparu en roman (J. Pirson, *Quomodo en latin vulgaire*, Festchr. Vollmöller, p. 70). Les exemples de cet emploi sont nombreux dans nos tablettes, quelle qu'en soit la provenance : *Quomodo hic catellus nemin*[*i*] *nocuit*, *sic*... *111*. 4-5 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.) ; — *Quomodi nec mater huius catelli defendere potuit sic nec aduocati eorom e*[*os d*]*efendere non possint sic ilos* [*in*]*imicos*... ibid. 7-10 ;

— *Quomodi hic catellus auersus est nec surgere potesti sic nec illi sic traspecti sin quomodi ille quomodi in hoc m[o]nimont(o) animalia ommutuerun nec surgere possun nec illi... 112.* 1-8 (ibid.) ; la construction est ici singulièrement enchevêtrée ; — *Quomodo quicquid legitime scripsit mandauit seic ego Ploti tibi trado mando J. H. T.* Pl. 39-41 ; Av. 38-40 ; Ves. 40-42 (Rome ?, Ier s. avant J.-C.) ; — *Quomodo mortuos qui istic sepultus est nec loqui nec sermonare potest, seic Rhodine apud M. Licinium Faustum mortua sit nec loqui nec sermonare possit 139.* 1-6 (ibid.) ; — *Comodo Securus ...o sic n[o]n posit [lo]qui. comodo Securus non potes(t) loqui sic non posint [lo qui a[d]uo cati] 221.* 8-10 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — [*Quomodi*] *huic gallo lingua uiuo extorsi et defixi sic inimicorum meorum linguas aduersus me ommutescant 222.* b. 1-5 (ibid.), etc., v. aussi *221.* 1. 6 ; *222.* a. 9, où les textes ne sont pas complètement déchiffrés.

2. Mais la phrase n'était pas toujours régulièrement construite ; il arrivait, dans le langage familier, qu'on intercalât l'une dans l'autre les propositions comparatives d'égalité, de sorte que *sic* et *quomodo* se trouvaient souvent rapprochés ; la clarté de la phrase exigea par la suite qu'on répétât *sic* en tête de la proposition comparative. En voici un exemple : *Valentinus Sinto inimcus sic comdi plumbum subsidet sic Sintonem et Martialem Sint[onis] et Adiutorium Sintonis... 98.* 2-4 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.).

Sic quomodo, analogue comme formation à *sicut*, *sicuti*, a survécu dans l'ancien français *sicom* et *sicome*, prov. *sicom*, it. *siccome* (J. Pirson, *o. c.*, p. 69).

3. Les conjonctions latines étaient souvent suivies de *et* signifiant « aussi ». *Et* finit par se souder peu à peu à la conjonction, de sorte que *sic et*, *simul et*, etc., furent bientôt des doublets syntaxiques de *sic*, *simul*, etc. Il en fut de même pour *quomodo*, et *quomodo et*, dans son emploi et par sa forme, explique l'ancien *come* et l'actuel *comme* du français, *come* du portugais et de l'italien. Vising a montré (J. Pirson, *o. c.*, p. 65 et suiv.) que la conjonction composée avec *et* se rencontre généralement devant un nom ou un pronom ; c'est dans cette position précisément que nous lisons *quomodo et* sur une tablette de Sousse du IIIe siècle de notre ère : *Quomodo et tu Iucundu* (?) *emeritus 295.* 25.

b). *QVOD.*

Dans la latinité postérieure, *quod* tend à devenir la conjonction

par excellence (Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.*, p. 542 ; Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 660-661 ; Jeanjaquet, *Recherches sur la conjonction que* ; Haag, *Fredeg.*, p. 930 ; Bourciez, *Linguistique romane*, p. 136-137). Une seule de nos tablettes porte un cas de *quod* suivi de subjonctif pour *ut* final ; partout ailleurs, dans des expressions analogues, on rencontre *ut* ; on est donc loin encore du *quod* universel : *Dii iferi uobis comedo si quicua sactitates hbetes ac tadro Ticene Carisi quodquid acat quod icidat omnia in aduersa 190.* 1-4 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.).

c) *VT.*

On pourrait croire que *ut* final s'est construit avec l'indicatif dans le cas suivant : *et demamdo tibi ut crucietuntur ecui cuos abes tecum B. A.* 1910. II. b. 2-5 (Sousse, IIIe s. ap. J.-C.).

Mais *crucietuntur* est un barbarisme, dont l'apparition peut d'ailleurs s'expliquer comme suit : le graveur avait tracé *crucietu* quand il fut arrêté par le bord de la lamelle de plomb ; « en traçant *crucietu*, peut-être pensait-il qu'il s'agissait du singulier *crucietur* ; arrivé là, il s'aperçut que le sujet était un pluriel, et il acheva en ajoutant *-ntur*, mais en oubliant d'effacer la syllabe précédente *tu*, désormais superflue ». *Crucietuntur* doit donc être lu *crucientur* (Audollent, *Bulletin archéologique*, 1910, p. 148).

d) *La négation.*

La négation et les mots négatifs sont, comme tous les mots expressifs, sujets à une usure plus rapide ; c'est ainsi que *nemo* et *nihil*, à force d'être employés dans des phrases négatives, perdirent de leur valeur propre au point qu'on dut leur adjoindre une négation ; exemples : *nec nemo potes 221.* 7 (Carthage, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — νον λιγετ νεμινεμ *252.* 38 (ibid.).

Le roman a conservé des constructions de ce genre ; ainsi on dit en espagnol *no he visto á nadie*, en portugais *não tenho visto nenhum*, en ancien français *nul n'ai vëu*, en roumain *nu văzuĭ pe nimene*, en italien *non ho veduto nessuno.* (Bourciez, *Linguistique romane*, p. 128); le français moderne dit encore : *nul n'est venu.*

Les négations éprouvent, elles aussi, le besoin d'être renforcées. La langue vulgaire y pourvoit en les accumulant comme dans ce texte d'une tablette de la Gaule : *sic nec aduocati eorum e[os d]efendere non possint 111.* 8-10 (Charente-Inf., IIe s. ap. J.-C.).

e) *L'asyndète.*

L'omission de la conjonction *et* entre deux termes d'une proposition ou entre deux propositions est extrêmement fréquente dans nos tablettes. Ainsi celles de l'Université de Baltimore, du Ier s. avant notre ère, ne renferment ni *et*, ni *-que* ; dans les autres, on peut dire que la présence de la conjonction de coordination est une exception, surtout dans des énumérations ; quelques exemples pris au hasard suffiront à le prouver : *uobis comedo ilius memra colore ficura caput... 190.* 4-6 (Minturnes, Ier s. ap. J.-C.) ; — *nomina data delata legata... 100.* 1-4 (Kreuznach, Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; — *patiatur febris frigus tortionis palloris sudores obbripilationis meridianas interdianas serutinas nocturnas ab hac ora ab hoc die ab hac* (*nocte*) *140.* 8-11 (Rome, IIe-IIIe s. ap. J.-C.) ; — *neque ternis plagis occidat tauru ursu 247.* 17-18 (Carthage, même époque) ; — *obligo Vettia* [*quam*] *peperit Optata sensum sap*[*i*]*entiam et* [*intel*]*lectum et uoluntatem 266.* 9-12 (Sousse, IIe s. ap. J.-C.).

Dans ce dernier cas, *et* devait ou être totalement omis, ou répété trois fois. On constate ailleurs encore de tels flottements.

De très nombreux cas d'asyndète entre les propositions se rencontrent dans les tablettes concernant les jeux de cirque de Carthage et de Sousse.

Donc l'asyndète, courante déjà dans la langue archaïque et religieuse (Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.*, p. 685), est caractéristique aussi de la langue magique, où l'expression est généralement violente et intensive.

CONCLUSIONS

Il nous reste à résumer les constatations les plus importantes faites au cours de cette étude, et à dégager quelques faits généraux.

Phonétique. — 1. Deux grands faits dominent l'histoire du vocalisme : 1° la substitution d'un accent d'intensité aux lieu et place de l'accent de hauteur ; 2° la disparition de la quantité. Le premier de ces phénomènes a eu pour conséquences des cas de syncopes de voyelles atones et d'apocopes vocaliques ou syllabiques ; par l'action du second, des voyelles qui différaient uniquement par leur durée se distinguèrent par leur timbre : les brèves se prononcèrent ouvertes et les longues fermées ; dès lors, l'*ĭ* s'assimila à *ē*, tous deux ayant pris le timbre *ẹ*, et parallèlement *ŭ* s'assimila à *ō*, tous deux ayant pris le timbre *ọ* ; aussi trouve-t-on *ĭ* transcrit fréquemment par *e*, et *ŭ* par *o*, et inversement *ē* et *ō* sont parfois confondus avec *i* et *u*. Les plus fermées des voyelles, *ī* et *ū*, restent stables, et il faut considérer comme des contrépels la notation accidentelle de *ī* et *ū* par *e* et *o*. *Ĕ*, sauf raisons spéciales, se maintient ; son évolution en *o* paraît dialectale ; mais en hiatus, *ĕ* passe très souvent à *i*. *Ī* transcrit par *ei* ne représente pas une prononciation, mais une orthographe archaïsante, ou plus rarement, une notation hellénique. Le son intermédiaire *ü* est transcrit tantôt par *i*, tantôt par *u*, et *ɔ* par *u*, traditionnellement, et plus fréquemment par *i* ou *y*.

Quant aux diphtongues, *au* à l'initiale devient *a* sous l'influence d'un *u* de la syllabe subséquente, et généralement *o*. *Æ* se monophtongue en *e* (*ẹ*) ; il est écrit une seule fois archaïquement *ai*. *Œ* en un cas s'orthographie *e*.

On constate cinq cas de prosthèse ; l'épenthèse n'est probablement pas représentée, et les cas de contraction sont très rares.

2. En ce qui concerne le consonantisme, voici d'abord ce qu'il y a à remarquer sur l'évolution des consonnes simples :

G intervocalique est souvent orthographié *c*, probablement par une réaction de la prononciation contre sa tendance à disparaître ; *qu* et *gu* perdent accidentellement leur appendice labial devant

e ou *i*, et *qu* devient parfois *c* dans le mot *quomodo*. *T* intervocalique devient sonore en un cas, et *d* se confond avec *r* sous l'influence de dialectes italiques. *B* à l'initiale et à l'intervocalique se confond avec *v*. Les occlusives aspirées du grec sont souvent rendues pas les non aspirées correspondantes, sauf φ, transcrit plus souvent par *ph*, puis, quand il fut devenu spirant, par *f*. Les semi-voyelles *i* et *v* sont parfois absorbées ; *v* suivi de *u* tombe, de même qu'en position intervocalique. L'aspiration n'étant plus sentie depuis longtemps dans le peuple, *h* est souvent omise.

Les consonnes géminées se simplifient fréquemment, tandis que les consonnes simples ne se doublent que dans quelques cas ; simplifications et géminations ne sont pas toujours des fautes d'orthographe.

Dans les groupes de deux consonnes on constate des cas d'assimilation ou de recomposition inconnus à la langue classique, ainsi que des faits d'assibilation ; quand le premier élément est une nasale, il y a parfois des confusions entre nasales d'organes différents ; on constate des chutes de ce premier élément quand il est représenté par *s*, *r* ou *n* ; *v* après liquide devient *b* dans la prononciation. Quant aux groupes de trois ou quatre consonnes, ils se simplifient souvent.

Parmi les consonnes finales, *t* tombe parfois à la 3e personne des verbes, *d* s'assourdit fréquemment, *s* se maintient sauf accident tandis que *m* est omise dans un très grand nombre de cas.

Les phénomènes de la dissimilation et de la métathèse offrent quelques exemples caractéristiques du parler populaire.

Morphologie. — 1. La déclinaison des noms présente quelques vulgarismes : dans les noms propres féminins en *-ā-*, le génitif est souvent *-aes* ou *-es*, par une contamination, peut-être dialectale, ou sous l'influence du grec ; on trouve un génit. *-as* archaïque ou dialectal ; — dans les thèmes en *-io-*, le génit. sing. en *-i* a survécu ; les nomin. plur. sont rarement contractés ; à noter le dat. plur. *dibus* ; — dans les thèmes en *-i-*, on remarque l'accus. sing. *Martialim* ; les ablat. sing. *mensi* et *cubile* ; des accus. plur. en *-īs* d'origine phonétique probablement ; l'ablat. plur. *infernalis* ; — dans les thèmes en *-u-*, l'accus. plur. *domus* ; — dans les thèmes consonantiques l'ablat. sing. *nomini*, le vocat. *Dite*, le nom. sing. *femus* et l'accus. plur. *iocinera*.

Les thèmes en *-u-* tendent à se confondre avec ceux en *-o-* (accus. plur. *impetos*), accidentellement avec ceux en *-i-* (*sensem*) ; à côté de thèmes en *-nt-*, on constate des dérivés en *-ntu* (*Elegantus*, *Eminentus*) ; certains thèmes en *-id-* (*Osiris*) se comportent comme des thèmes en *-i-*.

Des déclinaisons hétéroclites naissent : génit. *Martialici(s)*, accus. *Eupropete(m)*, *Danaene(m)*, *Ticene(m)*. La déclinaison grecque n'apparaît, outre quelques nominatifs de noms propres, que dans deux génit. sing. en -ης et deux accus. plur., un en -ας, l'autre en -ους.

Quant aux pronoms, nous avons relevé *me* pour *mihi*, archaïque ou dialectal, le dat. fém. *illae*, les accus. *illunc*, *illanc* ; le relatif fém. *quem*, le nom. plur. *quas*.

2. La confusion des genres s'est produite d'une manière certaine entre les masculins en *-us* et les neutres en *-um* (*collus*, *mentus*, — *somnum*), entre les neutres plur. et les féminins sing. en *-a* (*labra*, *labia*, *bracia*, *neruia*. *intestina*).

3. Dans les formes de la conjugaison, des déponents sont devenus actifs, ou vice-versa, mais plus rarement ; — des parfaits ont été recomposés sur des présents (*dicerit*, *potesti*) ; — un parfait déponent a l'auxiliaire au parfait (*locutus fuerit*) ; — une 2e pers. du sing. déponente en *-rus* est peut-être archaïque ; — le participe *transpectus* est probablement une forme normale en *-tus* pour *transfixus*. — Un seul cas de confusion de conjugaison : *liquat* pour *liqueat*.

Formation des mots. — 1. En matière de dérivation, certains suffixes ont varié de sens et d'emploi : *-tor* continue à produire des noms d'agents, mais il est concurrencé par *-arius*, suffixe d'adjectif désignant maintenant des métiers ; les noms d'action en *-io* ou en *-mentum* s'augmentent de quelques unités ; le suffixe d'abstraits *-tudo* est beaucoup moins fréquent que *-tas*, et les diminutifs deviennent plus nombreux, ceux en *-ellus* ou *-illus* plus que ceux en *-ulus* ; *-inus* est devenu un suffixe hypocoristique pour les noms propres, tandis que *-o* (*-io*) avec une valeur intensive a pris un certain développement dans les noms propres d'hommes.

Parmi les suffixes d'adjectifs, *-anus* est très ouvert, dans les cognomina notamment ; *-acius*, *-orius*, *-aris*, *-alis* forment quelques mots nouveaux ; *-osus* est répandu dans les noms propres, surtout en Afrique, et *-tinus* a une signification temporelle.

De suffixes verbaux, il n'y a à signaler que le fréquentatif dans *adiutare*, et un nouveau venu, *-iare*, qui se substitue à *-ire* dans *exilire*.

Les suffixes d'origine indo-européenne *-*dhro* et **-tro* étant susceptibles d'être interchangés, on constate un vulgaire *palpetra*, à côté de *palpebra*.

2. Les procédés de composition sont traditionnels pour les noms (*Multiuagus*, *Dextroiugus*, *Exorbis*, etc.). — La composi-

tion par préfixes est abondante, mais, à part *per-*, devenu intensif, et *con-*, qui modifie l'aspect du verbe dans un sens perfectif, les préfixes *ad-*, *in-* *de-* concurrencé par *dis-*, qui sont les plus fréquents, paraissent ne servir qu'à augmenter l'ampleur phonique du verbe, sans ajouter à son sens. — La juxtaposition d'adverbes et de verbes a produit des expressions telles que *minus facere*, *contrauenire*, *suprascribere* ; celle de mots invariables la conjonction : *sic quomodo*, et la proposition *desub*.

Il arrive qu'on confonde les préfixes *ab-* et *ob-*, *prae-* et *pro-*, *ex-* et *in-*.

Vocabulaire. — 1. Les tablettes d'exécration apportent un contingent de 16 mots nouveaux et de 21 mots rares, ce qui, pour des textes d'étendue restreinte, peut paraître considérable; mais l'intérêt que présentent ces vocables est très inégal. Le nombre des mots étrangers, noms propres mis à part, se réduit à neuf termes empruntés au grec.

2. Les changements de signification ne sont pas très caractéristiques : ils ont généralement pour cause l'application de termes courants aux domaines particuliers de la magie et des jeux de cirque, par spécialisation ou par métaphore, et, pour d'autres mots, la signification a varié par suite d'une restriction, ou au contraire d'un élargissement, ou enfin d'une égalisation de sens.

Syntaxe. — 1. Le désaccord est notable en nombre entre des verbes et leurs sujets, en genre entre des pronoms et leurs antécédents, en cas entre des noms et leurs appositions, en personne enfin entre des verbes de même sujet.

2. L'altération phonétique a amené un certain trouble dans la syntaxe des cas ; comme il était devenu presque impossible de reconnaître un accusatif singulier d'un ablatif singulier, la distinction fondamentale entre le lieu où l'on est et le lieu où l'on va s'émoussa, et l'accusatif tendit à devenir le cas général après les prépositions *in* non directif et *cum* ; en revanche, *ad*, *per*, *contra*, *aduersus*, *ante* semblent souvent construits avec l'ablatif, tandis que *inter* est réellement suivi de l'ablatif.

L'emploi des cas a subi des modifications après des verbes devenus transitifs d'intransitifs qu'ils étaient, ou dont le sens a varié. — L'emploi des prépositions s'est étendu : *ad* et même *apud* se substituent au datif d'intérêt, *contra* et *aduersus* au datif de la personne après *loqui*, *respondere*, etc. ; *de* signifiant « au sujet de » sort de son emploi propre et remplace l'accusatif après *ridere* ; ailleurs *de* est pour *ex* avec des verbes à préfixe *ex-*; *in* marque dans le temps le rapport qu'il marquait dans le

lieu : il remplace l'ablatif locatif pour indiquer un point de la durée.

3. Des verbes actifs sont employés absolument dans un sens passif (*perdere*, *frangere*, *uertere*, etc.) ; l'infinitif se substitue parfois à des subjonctifs à sens final ; — le présent est mis une fois pour le futur, et le parfait passif ou déponent fonctionne comme présent.

4. Les pronoms personnels sont d'un emploi beaucoup plus fréquent que dans la langue classique ; — les démonstratifs ne marquent plus que des rapports de lieu, alors qu'autrefois ils désignaient les objets par rapport aux trois personnes ; *hic* et *ille* se confondent avec *is* et se substituent à lui ; *iste* remplace parfois *hic*, puis *ipse* devient synonyme de *ille* ; — dans les indéfinis, on confond *quidquid* et *aliquid*.

5. Parmi les mots invariables, *quomodo*, essentiellement en corrélation avec *sic*, étend son emploi ; — *quod* accuse, par un cas, une tendance à se substituer à *ut* final ; — les négations, qui se sont usées, s'emploient pléonastiquement avec des mots négatifs ; — les conjonctions de coordination font très souvent défaut dans les formules magiques.

Bref, nous constatons dans les tablettes d'exécration latines de nombreux vulgarismes, des dialectismes italiques, quelques archaïsmes. Les différenciations provinciales sont nulles, ou d'intérêt tout à fait secondaire ; dans les tablettes africaines, si incohérentes de style, si emphatiques et violentes, on serait tenté de reconnaître des manifestations du *tumor africus*, si la plupart de celles d'Europe ne présentaient sensiblement les mêmes caractères, qui sont ceux de notre genre d'écrits.

Ces conclusions, enfin, corroborent en de nombreux points nos connaissances en latin vulgaire, et parfois y ajoutent et, pour quelques cas, elles confirment des hypothèses de romanistes. Les témoignages en sont précieux, quand ils sont puisés à une source aussi spécifiquement originale et vulgaire.

(*A suivre.*) Maurice JEANNERET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rowald (Paul), *Repertorium lateinischer Wörterverzeichnisse und Speziallexika, Supplementum auctorum latinorum*. Leipzig et Berlin, Teubner (Bibliotheca), 1914. 22 p. in-18. Prix : 0 Mk. 60.

Une liste des index des auteurs latins est très utile. Mais un travail de ce genre doit être conduit avec méthode et être complet.

Rowald ne paraît pas s'être défini sa tâche bien exactement. Il a flotté entre la bibliographie de la lexicographie et la liste des index. Le premier livre inscrit est le traité de Heerdegen, publié dans le manuel d'Iwan Müller. Sa place est marquée dans un répertoire de la lexicographie ; il n'a rien à faire dans le répertoire des index. J'en dirai autant de l'*Archiv* de Wölfflin, bien que le cas soit un peu différent. R. paraît avoir entrevu la solution, quand plus loin, il indique G. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate*. Il fallait relever dans l'*Archiv* les autres articles qui sont des index, et ne pas le placer en tête, sauf comme référence.

Le choix des dictionnaires est arbitraire. J'estime beaucoup le dictionnaire de Stowasser, mais il fallait l'omettre ou citer les dictionnaires semblables publiés en France et en Angleterre. En revanche, je cherche en vain le *Lexique latin-français* de M. Emile Chatelain. Cet ouvrage ne doit manquer dans aucune bibliographie scientifique, bien qu'il doive son existence à une de nos innombrables réglementations du baccalauréat. C'est dans ce format le seul index complet de la langue latine, sauf quelques mots inconvenants qui se trouvent d'ailleurs dans la première édition. Il est le résultat d'un travail très solide ; c'est un répertoire exact des mots, des sens et de la prosodie. Ce dernier point doit être mis à part : la vraie prosodie de certains mots ne se trouve indiquée correctement que dans ce volume. Je ne parle pas de sa commodité qui permet de l'avoir toujours sur sa table. Malheureuseument ce livre épuisé n'a pas été réimprimé : c'est souvent le sort des livres sérieux chez nous.

Puisque R. donnait à sa liste cette extension, il n'aurait pas dû omettre l'*Antibarbarus* de Krebs, dont Schmalz a fait un ouvrage nouveau et qui est devenu un répertoire de la lexicographie classique ; ni le travail intéressant de Adolf Hemme, *Das lateinische Sprachmaterial im Wortschatze der deutschen französischen und englischen Sprache* (Leipzig, 1904). C'est un dictionnaire de rapprochements qui peut rendre de grands services dans l'enseignement et même dans la recherche originale.

Le recueil de Rönsch n'était peut-être pas à sa place ; en tout cas, le titre est *Collectanea philologa* (non *philologica*).

Dans les lexiques particuliers figure le *Dizionario epigrafico* de Ruggiero (à côté de Olcott) ; pourquoi pas, alors, le *Lexikon der Mythologie* de Roscher ? Quoi qu'on en pense, R. devait au moins indiquer un des suppléments du Roscher, I. B. Carter, *Epitheta deorum quae apud poetas*

latinos leguntur. Nous avons ici l'*Orbis latinus* de Graesse et les index du *Corpus*. Pour la nomenclature géographique, si on ne voulait pas citer les dictionnaires spéciaux, l'admirable Smith, qui n'a pas encore été remplacé, il eût été bon d'indiquer les tables de la *Patrologie latine* de Migne. On n'a qu'à voir l'usure du premier volume dans les bibliothèques publiques pour juger des services de tout genre qu'il rend aux gens avisés. Puisque R. cite des ouvrages comme le livre de Köhm, il fallait ajouter au *Lexicon Italicum* de Bücheler, les lexiques vraiment mis au point pour l'osque et l'ombrien dans les livres de M. Conway et de M. Buck. Pour Du Cange, il fallait citer l'édition de Didot. Il n'y a rien, dans cette partie, sur les noms propres d'hommes. Il semble que le recueil considérable de W. Schulze, *Zur Geschichte der lateinischen Eigennamen*, ne pouvait être omis.

A côté du Lexique de la langue de la rhétorique d'Ernesti, une mention était due à Causeret, *Etude sur la langue de la rhétorique et de la critique littéraire dans Cicéron* (Paris, 1886). C'est un travail médiocre, mais il existe. On peut souhaiter que quelque jeune philologue se donne à ce genre d'étude. On trouvera beaucoup de secours dans les éditions des œuvres de rhétorique de Cicéron et de Quintilien, *Orator* de Sandys, *De oratore* de Wilkins, *Brutus* et *Orator* de Kroll, écrits de rhétorique de Cicéron par Piderit, dixième livre de Quintilien par Peterson et par Dosson, etc. Plusieurs de ces éditions ont des index, des notes, parfois un véritable vocabulaire technique : elles auraient été mentionnées à aussi juste titre que les index du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum* de Vienne.

Les index particuliers des auteurs forment une liste à part. On n'y trouvera les anciens index que s'ils n'ont pas été remplacés par des index modernes. Cette règle me paraît maladroite. Qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un grand établissement, on utilise les index qu'on trouve à la bibliothèque. Même s'il s'agit de diriger les acquisitions, il faut savoir d'abord ce qu'on a. La liste n'aurait pas été beaucoup plus longue, si nous avions ici la liste de tous les index publiés avec les éditions *ad usum Delphini*, dans les compilations du type Burmann et dans la collection Lemaire. Voici les lacunes que j'ai observées. Dans la collection Lemaire sont omis les index de Juvénal, Lucrèce, Martial, Perse, Phèdre, Pline le Jeune, Sénèque le Tragique, Térence parmi les plus importants. Ajouter encore : pour Cicéron, Ernesti, *Clauis ciceroniana* ; pour Ennius et Lucilius, les index des éditions de Lucien Müller ; pour Lucain, Oudendorp (Lemaire est très incomplet) ; pour Lucilius, Harder (Berlin, 1878) ; pour les élégiaques, les index de Vulpi (qui reproduit peut-être l'index de Properce par Passerat, 1608) ; pour Virgile, La Rue, A. W. Schlegel (dans Heyne), Allais (Paris, 1825, incomplet comme celui de Schlegel). R. indique pour Virgile les tables des noms propres dans Ribbeck et Ladewig ; il n'aurait pas fallu passer sous silence celle de Thilo, quoique un peu incomplète ; elle est bien comprise, distingue les homonymes et n'a pas de fautes, tandis que celle de Ribbeck en est criblée. Et alors, les tables de noms propres que contiennent nombre d'éditions de César et d'Horace étaient à noter. Ajoutons l'index semblable de l'édition Martin Hertz de Tite-Live et le volume d'index dans le Tite-Live Drakenborch (Stutgardt, 1828). Une des plus fâcheuses impuissances de notre temps aura été l'impossibilité de mener à bonne fin le *Lexicon Liuianum* de Fügner.

La plus grave lacune est cependant le manque d'un index de Sénèque œuvres philosophiques). Beaucoup de travaux ne peuvent être conduits

avec toute la sûreté désirable, faute de ce guide. Voilà un emploi pour le désintéressement d'un Mécène et d'un jeune philologue. En attendant, l'index de l'édition Haase rend de grands services : R. n'en parle pas.

Menues observations. Puisque sous Hieronymus, R. citait Paucker, il aurait dû y joindre le livre de M. Gœlzer sur le latin de saint Jérôme. Et alors pourquoi pas le livre capital de Max Bonnet sur Grégoire de Tours, ce chef-d'œuvre du savant que la mort vient de nous enlever ? Après *Iordanes*, mettre *Itala*, avec renvoi à *Vulgata*.

Je termine par une critique générale. Rowald a eu raison de distinguer par un signe les index qui ne contiennent que des memorabilia. Il était aussi important de distinguer ceux qui donnent seulement des chiffres, comme ceux de Hiller pour Tibulle, de ceux qui citent quelques mots du contexte, comme l'index (omis) de Térence dans Lemaire.

En résumé, l'auteur n'avait aucune expérience ni aucune compétence. Ce livre n'est pas à refaire, il est à faire.

Paul Lejay.

C. Sallusti Crispi Bellum Iugurthinum. Recensuit Axel W. Ahlberg. Gotoburgi, Eranos'Forlag. VI-152 p. in-8° [1915]. Prix : 3 fr.

Cette édition fait partie d'une *Collectio scriptorum ueterum upsaliensis.* M. Ahlberg y a publié déjà une *Coniuratio Catilinae.* Le *Jugurtha* est une excellente édition critique où les *testimonia* et les variantes des mss sont indiqués avec le plus grand soin. Ce sera désormais l'édition critique à laquelle on devra recourir.

P. 29, 11 (18, 11) : *proxume Carthagine* est le texte de M. A., contre les mss. On ne voit pas nettement dans l'apparat que cette leçon, intéressante pour la grammaire, provient d'Arusianus Messius, cité à l'autre étage des notes. Je crois qu'il faudrait dans les cas semblables employer le système suivant de notation : *Carthagine* Arusianus, *Carthaginem* Ω'. Un lecteur pressé peut croire qu'il a affaire à une correction personnelle de M. A. — P. 63,3 (44,5) : < *ea* > *in illo exercitu* ; cette addition de *ea* est-elle nécessaire ? — P. 63, 9 (45,2) : *aut* [*quem*] *alium* : la suppression de *quem*, dans un édit surtout (« edicto ») ne paraît pas justifiée ; *alius quis* ou *quis alius* est fréquent dans les textes de lois. — P. 63, 10 (45, 2) *ne miles* < *hastatus aut* > *gregarius* : l'addition s'impose-t-elle ? — P. 72, 24 (53, 5) : « Quamquam itinere atque opere castrorum et proelio fessi *laetique* erant. » Le texte est évidemment altéré. On a proposé divers remèdes. M. A. li *fessi fatigatique erant*, et compare 76,5, *labore proeliisque fatigati.* Ce rapprochement prouve, en effet, que *fatigati* est possible ; mais le choix du mot est secondaire, dans le texte de M. A. Ce qui est le principal, c'est la double expression *fessi fatigatique* ; le point sur lequel devrait porter la démonstration n'est pas touché. Salluste a-t-il de ces formules couplées si fréquentes dans Cicéron, précisément celle-ci ou une autre approchant ? En tout cas, il eût fallu citer le supplément de Dietsch : *laetique* < *uictoria* > (cf. *nihil remissi*), parce que cette conjecture indique un autre procédé d'émendation que la substitution d'un mot à un autre. — P. 73, 5 (53, 7) : *uelut hostes aduentare* subordonné à un infinitif de description *tumultum facere.* Un ms. d'Epternach (D dans M. A.), du XIe siècle, donne *aduentarent*, que M. A. introduit dans le texte. Cette leçon n'est pas la tradition. De plus *aduentarent* est la syntaxe banale. Si *uelut aduentare*

était la leçon de l'archétype, un scribe a pu inconsciemment la changer en *uelut aduentarent*. On ne voit pas comment si *aduentarent* était primitif, tous les mss, sauf un seul, l'auraient altéré en *aduentare*. — P. 73, 13 (54, 1) : *quatriduo<m> moratus*. Les mss ont *quatriduo*. M. A. suppose une dittographie qui fait rentrer l'expression dans la syntaxe ordinaire de l'époque classique. L'hypothèse est intéressante, mais elle aurait pu rester dans l'apparat. On n'oubliera pas que l'ablatif se rencontre en dehors des écrivains classiques, et même isolément dans César.

Voilà des doutes qui portent moins sur le fond que sur la disposition du livre. Si le but d'une édition critique est de nous donner l'état de la tradition, on peut dire que jamais ce but n'a été atteint plus complètement que dans le travail de M. Ahlberg.

Paul Lejay.

Hoffmann (Martin), *Die ethische Terminologie bei Homer, Hesiod und den alten Elegikern und Jambographen*. Tubingue, Klœres, 1914. v-156 p. in-8e.

Martin Hoffmann a présenté comme thèse la première partie de ce mémoire, sur Homère. Le tout paraît être sorti de l'enseignement de Wilhelm Schmid. Trois parties dont les deux premières concernent chacune Homère et Hésiode. H. considère d'abord les termes qui servent à désigner des qualités ou des défauts particuliers, puis les termes généraux, et résume son enquête en une conclusion. La langue morale d'Homère présente la plus grande unité. Elle est d'ailleurs pauvre en expressions purement morales et les formules négatives dominent. Hésiode forme un contraste frappant. Chez lui, les expressions morales sont nombreuses ; celles qu'Homère emprunte à l'esthétique manquent ; la notion de l'utile et de l'avantageux domine. Pour Théognis, l'opposition ἀγαθός-ἐσθλός et κακός-δειλός doit d'abord être étudiée. Sa terminologie montre une régression par rapport à Hésiode.

Un index termine ce travail qui pourrait être poursuivi. Une étude comparative des expressions latines serait alors possible.

P. L.

Theodor Mommsen, *Gesammelte Schriften*. Achter Band, Epigraphische und numismatische Schriften, Erster Band. Berlin, Weidmann 1913. x-626 p. in-8o. Prix : 18 Mk.

Ce huitième volume des *Gesammelte Schriften*, de Mommsen, commence une série nouvelle, les opuscules et articles d'épigraphie et de numismatique. Il comprend trois parties : 1o les *Analecta* épigraphiques ; 2o les *Obseruationes epigraphicae* ; 3o les *Commentarii ludorum saecularium quintorum et septimorum*. La première série avait paru dans les *Berichte* de Leipzig ; la seconde ainsi que les *Commentarii*, dans l'*Ephemeris epigraphica*. Quelques-uns des numéros des deux séries ont été supprimés, parce qu'ils ont reparu ailleurs ou ont été entièrement ou presque entièrement repris et dépassés dans des travaux subséquents de Mommsen. De même les notes de détail qui accompagnent le texte des *Acta ludorum saecularium* ont été reprises dans le *Corpus* et sont omises ici. On retrouvera dans ce volume quelques-unes des plus célèbres et des plus

pénétrantes dissertations de Mommsen, dans un domaine concret, où les systèmes et les philosophies ne peuvent fausser le raisonnement.

C'est H. Dessau qui a préparé le volume et qui a eu la tâche ingrate de le mettre au point, surtout de revoir et de changer les citations. Presque toutes les notes ont été refaites. Il a fallu aussi avertir le lecteur de conclusions nouvelles ou des faits que Mommsen n'avait pas connus. C'était une tâche longue et minutieuse. P. L.

Iurisprudentiae anteiustinianae reliquias in usum maxime academicum compositas a Ph. Eduardo Huschke, *editione sexta aucta et emendata ediderunt* E. Seckel *et* B. Kuebler. Voluminis alterius fasciculus prior. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1911. IV-188 p. in-18. Prix : 2 Mk 20.

Les titres de la *Bibliotheca teubneriana* deviennent de plus en plus latins et de moins en moins faciles à comprendre. Il n'est pas sûr que Paul, qui n'est jamais qu'un auteur du troisième siècle de notre ère, eût rédigé un si beau titre ; *Pauli sententiarum ad filium liber*, I, II, etc., est plus portatif. J'aime à croire que Cicéron lui-même eût souri en lisant la période de Seckel et Kübler. Elle est arrondie, elle contient un ablatif absolu ; mais sur toute cette page de titre, on cherche en vain les deux mots utiles : *Pauli sententiae*. Ce n'est pas là une chicane. Il faut songer aux catalogues, aux bibliothécaires et aux lecteurs. Ce titre signifie beaucoup de temps perdu et il est une énigme.

Les nouveaux éditeurs ne se sont pas contentés de publier les *Sententiae* de Paul, telles que la Loi des Visigoths nous les ont partiellement conservées. Ils ont ajouté tous les fragments des *Sententiae* qui sont dispersés dans le Digeste et les autres compilations juridiques. Ils ont profité des progrès qu'a réalisés la connaissance des manuscrits. L'annotation est maintenant disposée en deux parties : l'apparat critique et l'indication des passages parallèles.

Aux *Sententiae* sont joints les petits fragments d'œuvres de Paul qui nous ont été conservés séparément, le fragment de Vienne sur la *formula Fabiana*, deux fragments d'Herennius Modestinus, les fragments du Fayoum, *De iudiciis* (maintenant à Berlin), le fragment *De iure fisci*, le petit traité d'une page *De gradibus cognationum*. Les éditeurs actuels ont reproduit le tableau des parentés en fac-similé réduit tel que le donne le ms. de Leyde 114, du IXe siècle. P. L.

Mistress Arthur Strong, *Apotheosis and after life*. Londres, Constable, 1915. XX-293 p. gr. in-8°, 32 pl. Prix : 8 sh. 6.

Mme Strong qui est « Assistant Director of the British school at Rome », a réuni dans ce volume trois conférences faites aux États-Unis. Il est dédié « à Christian Mallet, maréchal des logis au XXIIe Régiment de dragons, IVe escadron, aux Armées en campagne ». M. Mallet, qui avait été à l'École anglaise de Rome « honorary assistant secretary » et qui s'était ouvert à l'intelligence et à l'admiration auprès de Mme Strong, devint lieutenant depuis la rédaction de cette dédicace, et passa dans l'infanterie, comme beaucoup de ses camarades. C'est ce que nous apprend l'envoi où se mêlent les souvenirs, l'espoir, et la foi « dans l'alliance de nos deux pays, pour la cause de la liberté ».

Suivant l'excellente habitude des auteurs anglais, le volume s'ouvre après la table des illustrations, sur une table détaillée des matières. On peut

ainsi suivre plus nettement la pensée de l'écrivain et s'assurer qu'il a un plan.

Les trois conférences sont précédées d'un avis aux étudiants. Mme S. constate un réveil de l'intérêt pour tout ce qui est romain. La génération qui précède immédiatement celle qui combat a hérité des vieux préjugés sur l'art romain. Le système outré de J. Strzygowski n'était qu'un replâtrage des vieilles théories. En revanche, la thèse de Wickhoff est exagérée : il ne s'est pas formé à Rome sous Auguste un art entièrement original, qui s'est propagé ensuite jusqu'aux limites de l'Empire. La vérité, c'est que les anciens éléments nationaux, italiques, les données fournies par l'Orient et la Grèce, enfin quelques inspirations nouvelles ont été combinées à Rome et ont produit une rénovation de l'art. Cette rénovation a été la source d'œuvres admirables, comme les voûtes des thermes que tous les grands architectes ont admirées depuis Michel-Ange. Et ce n'est pas seulement sur l'architecture que le génie romain a imprimé sa marque. Il a inspiré d'excellents portraits d'une psychologie profonde. Le sentiment, cette corde si vibrante des poètes latins, trouve son expression dans certains bas-reliefs de la colonne Trajane, où l'on voit l'empereur exprimer son horreur pour le massacre et sa pitié pour les vaincus. Cette rénovation de l'art a été féconde ; elle a préparé d'autres progrès venus ensuite. La suspension du dôme de Sainte-Sophie a été rendue possible par les essais des architectes romains dans les bains de Caracalla et de Dioclétien ; cf. Choisy, *Hist. de l'architecture*, t. II, p. 51.

C'est à un de ces progrès qu'est consacrée la première conférence. L'art grec adopte dans la plastique l'ordonnance historique, c'est-à-dire que les personnages sont tous occupés à l'action et en relation entre eux ; la seule règle est l'harmonie des parties. Mais à l'opposé de ce plan se trouvait la frontalité, qui a pour effet de présenter de face, et, pour ainsi dire, sans liaison avec l'entourage, une divinité dont le croyant implore la protection. Les autres figures, s'il y en a, ne sont pas groupées avec la figure centrale. A l'origine, la divinité est ainsi figurée sous l'aspect magique d'une puissance surnaturelle. Tandis que la Grèce de l'époque classique a donné un caractère narratif à l'art antique, à une époque plus ancienne on retrouve des œuvres qui s'inspirent du principe de frontalité. Une phalère en bronze, provenant d'Elis, montre le lever de Hélios. Le dieu est de face ; les chevaux galopent de chaque côté, laissant libre l'espace qui le sépare de ses adorateurs : cela est un des caractères des compositions frontales à dessin centralisé. Le temple très archaïque, découvert à Corfou en 1910, a le centre du fronton occupé par une Gorgone, flanquée de Pégase et de Chrysaor. Tous trois sont de face comme les dieux protecteurs du temple et les préservateurs contre les maléfices. La figure d'une divinité placée de face, parmi les effets qu'elle doit produire, a aussi celui de détourner le mauvais sort. C'est ce qui explique que la phalère d'Elis a gardé cette pose archaïque, parce que c'était une amulette. Mais la tendance rationaliste de l'esprit grec fait prédominer peu à peu l'autre ordonnance. Une cylix du commencement du Ve siècle, au musée de Berlin, représente Séléné se plongeant dans l'Océan. Si le corps de la déesse est vu de face, la tête est de profil, et les chevaux véritablement entrelacés se trouvent en avant, au premier plan. Le dessin est plus vrai que dans la phalère d'Elis, il n'a plus le cachet hiératique de cet objet. En étudiant les frontons d'Egine, d'Olympie, d'Athènes, de Delphes, on voit que le principe religieux disparaît, alors qu'il eût été si facile de le garder au centre du triangle. Phidias place un olivier au milieu du fronton occidental du Parthénon. Dans d'autres

frontons, il y a une figure centrale; mais les sculpteurs grecs sont impuissants à l'animer; elle est, plus ou moins adroitement, mêlée à l'action, elle n'est pas isolée, comme un objet de culte. L'ordonnance générale est souvent centrifuge, bien loin de ramener l'attention et les yeux à la figure centrale. Furtwängler a remarqué que la composition, au fronton du temple des Cnidiens à Delphes, ressemble à un morceau de frise. Cependant, dans les arts mineurs, subsiste davantage la tradition religieuse et archaïque de la frontalité.

La direction prise par l'art grec, est due, d'après Mme S., au caractère de la religion grecque, qui s'est arrêtée à un Olympe multiple, sans le subordonner à l'autorité d'un dieu vraiment prépondérant. Le Jupiter romain montre, par contraste, ce qu'aurait pu devenir le Zeus grec. Ce raisonnement est juste et touche la cause la plus immédiate. Mais je crois qu'il faut aller au delà. En résumant les idées de l'auteur, je l'ai indiqué d'un mot : l'esprit grec, dans ses manifestations les plus générales, s'est soumis à la raison, à une raison dépouillée d'éléments subconscients ou sentimentaux. C'est l'homme, non le dieu, qui est le centre de la pensée athénienne, et c'est ce que reconnaît indirectement Mme S. en disant que la sculpture grecque n'a pas la religion pour objet, mais est la première dans l'expression de la figure humaine. L'art ne pouvait exprimer des croyances qui existaient sans doute dans quelques individus, mais qui n'animaient pas la communauté, et qui, le plus souvent, s'adressaient à des divinités non cataloguées. D'autre part, le secret interdisait aux initiés l'expression publique de ce qui aurait pu être la religion d'un grand nombre. La religion grecque, et, pour d'autres motifs, la religion romaine présentent de grandes difficultés aux esprits qui veulent les faire entrer dans des synthèses. Et cependant, Mme S. le remarque très justement, malgré la pauvreté apparente et la sécheresse du « système olympien », il a eu assez de vitalité pour résister à l'effort monothéiste de la pensée grecque et pour s'imposer aux Romains.

Mais en dehors de la Grèce, ou plus exactement en dehors de l'Attique et des régions soumises à son influence, nous trouvons la persistance des vieilles habitudes religieuses. Mme S. cite avec admiration un vase de Naples représentant une scène rituelle en l'honneur de Dionysos, « dans une composition centralisée qui serait digne d'une table d'autel du moyen âge. Nous y voyons ce que les Grecs auraient pu produire si l'atmosphère qui entourait les dieux de l'Etat n'avait pas été hostile au développement de ce type d'œuvres religieuses » (p. 55). Il faudrait peut-être aller au delà et parler de l'hostilité qui était au fond de la vie et des sentiments généraux. Mais en Italie, nous sommes précisément dans une autre atmosphère, où le mysticisme a pu fleurir. Il suffit de rappeler les tablettes orphiques de Petilia, de Corigliano et de Naples. Dans de tels milieux se gardaient et se développaient des sentiments religieux analogues à celui du christianisme médiéval. On pourrait se demander si le vase allégué par Mme S. n'est pas aussi une pièce de religion secrète.

Les frises de Pergame montrent de nouveaux éléments : des groupes serrés, des paysages, des gestes dramatiques, qui vont reparaître dans l'art romain. Mais l'action se développe en surface et n'a pas de point central. L'effort pour concentrer l'intérêt sur un motif central est sensible dans la frise méridionale du temple d'Hécate à Lagina. Les sujets sont isolés et dispersés. Mais par la reprise du motif central, cette œuvre marque une date.

L'art hellénique, transplanté à Rome, montre aussitôt une tendance à

présenter les figures de face. Cela se trouvait déjà dans les sculptures de Lagina. De plus, les figures sont mieux arrangées en vue de la symétrie. Dans le sacrifice à Mars, du musée du Louvre. (S. Reinach, *Reliefs*, I, 277), l'autel forme le milieu de la composition. Mais ce qui va donner à l'art romain son originalité et va le faire retourner décidément à l'ordonnance primitive, c'est le culte de l'empereur. Mme S. touche ici au cœur de son sujet. Elle montre comment l'apothéose de l'empereur a trouvé son expression dans les œuvres d'art : autel du Belvédère, camées, coupe de Boscoreale. Cette coupe surtout est intéressante parce que l'empereur est bien le centre de la composition. Cependant il n'a pas encore la raideur hiératique que lui imposerait la « frontalité » ; il est tourné de trois quarts. Il est le centre de la scène, mais il y a une scène. Le changement s'est fait graduellement. Il n'est accompli qu'à la fin du IIIe siècle, au temps de Dioclétien. C'est précisément là le point délicat de la thèse de Mme S. Y a-t-il eu évolution ? Il est clair que l'empereur devait devenir le centre des scènes où il était mêlé. Cependant la « frontalité », qui l'isole des autres acteurs, qui en fait un être à part dans l'œuvre peinte ou sculptée, n'existe qu'à l'époque de Dioclétien. Et c'est à cette même époque que l'idée impériale subit un changement profond, qui la rapproche étroitement des conceptions dynastolatriques de l'Égypte et de l'Orient. On pourra difficilement croire que c'est là une simple coïncidence. Mme S. cherche très habilement à fortifier sa thèse par des considérations sur l'art primitif latin. Les temples archaïques d'Apollon à Faléries (Civita Castellana) et à Luni (musée de Florence) avaient des frontons avec figure centrale isolée. Ce même plan se retrouve à Rome même, aux temples de Mars Ultor, de Magna Mater, de Jupiter du Capitole. L'empereur prend ensuite la place du dieu. On doit convenir, en tout cas, que la conception de la monarchie sous Dioclétien était préparée de longue date par la croyance que l'Empereur était Sauveur : cette croyance venait, du reste, de l'Orient et de l'Égypte.

Dans toute cette partie de son ouvrage, Mme S. cite des monuments qui illustrent ce qu'on a écrit depuis une vingtaine d'années sur la divinisation des chefs d'État.

L'art chrétien substitue le Christ à l'Empereur. La « frontalité » triomphe au tympan des cathédrales. On doit noter qu'elle triomphe complètement. Non seulement la figure centrale, à laquelle doivent s'adresser les hommages est de face, mais les figures secondaires sont également de face. Mme S. fait cette remarque à propos de plusieurs œuvres profanes exécutées du IVe au VIe siècle. On pourrait l'étendre à presque toutes celles qu'elle cite pour cette période. Le procédé est surtout frappant quand le mouvement de la scène exigerait une autre position, par exemple dans le grand disque d'argent trouvé à Kertch en 1891, où l'empereur défile à cheval précédé d'une Victoire et suivi d'un officier : les trois figures sont de face. M. della Seta, dont Mme S. adopte les idées principales exposées dans *Religione e arte figurata* (Rome, 1912), critique justement cette pratique qui fausse et fige le mouvement des figures. Les artistes du moyen âge n'agiront pas autrement, témoin le tympan du portail de Chartres que Mme S. reproduit dès les premières pages du volume. Cependant cette attitude « paradisiaque » est mieux justifiée dans le Christ, les anges et les saints que dans l'Empereur à cheval suivi de sa cour. On doit noter qu'il n'y a plus coordination. Le caractère épique ou dramatique disparaît. Chaque figure est isolée, autant que la figure centrale.

J'ai résumé bien longuement la première partie du volume, qui soulève tant de questions intéressantes et suscite bien des réflexions sur les senti-

ments et les conceptions des Romains de l'Empire. Dans la seconde partie, Mme S. traite en deux conférences du symbolisme des tombeaux. On peut donner une idée de cette étude plus rapidement.

Un des premiers sentiments qu'aient inspirés les morts paraît avoir été la peur. On craignait de les voir revenir. On fermait les yeux et la bouche du cadavre pour que l'esprit n'en sorte pas. On enterrait ou brûlait le corps ; on élevait un tertre pour le maintenir ; on offrait au mort une habitation pour l'y faire demeurer ; on l'apaisait par des rites appropriés. Comme on tendait à identifier le mort avec sa tombe, on donna au monument la forme du défunt. Une autre idée qui associait le mort à la puissance végétative aidait le développement de cette imagerie. On représente aussi les objets qui sont considérés comme le siège de l'âme : serpent, oiseau, sirène. Peu à peu, on se représente la vie du mort dans l'au-delà, d'abord entouré de ses objets familiers, puis soumis à des purifications ou à une délivrance. Dès l'époque pré-hellénique, sur un sarcophage de Haghia-Triada, le mort est porté à travers l'éther enflammé sur un char ailé. Mme S. suit la même méthode que précédemment et éclaire l'étude des monuments romains par une considération approfondie des antécédents grecs et gréco-orientaux. Au milieu de ces témoignages variés de la préoccupation générale que donnent les morts, l'Attique fait encore exception. Mme S. répète une formule d'A. della Seta : « Les tombes attiques ne représentent pas la mort, mais immortalisent la vie. ». Résumant ses propres recherches, elle conclut : « En Attique, les scènes d'apothéose sont limitées au cycle des dieux et des héros mythologiques. L'homme est en dehors du ciel. L'autre monde est une inconnue, il n'inspire pas les artistes. » Il y a sans doute, des exceptions, que cite Mme S. Ce qui domine toujours dans les préoccupations athéniennes, c'est l'homme, et cela est à rapprocher des conclusions analogues exposées dans la première partie.

Le sujet a été réparti entre les deux conférences. L'une traite des aspects de la tombe suivant les régions et les époques ; l'autre, des symboles et spécialement des symboles des tombes romaines. Dans la première, on voit l'origine et le sens de la plupart des symboles qui sont étudiés dans la seconde : banquet funèbre, coq, chien, figures ailées, griffons, sirènes, dauphins, monstres marins, dais étoilé, aigle, couronne, pomme de pin, paon, barque, amphore, cantare, etc. Comme ces diverses représentations sont signalées à mesure qu'on les rencontre et reviennent plusieurs fois dans ces pages, on voudrait un index spécial permettant de grouper les faits analogues ou mieux un résumé bref et méthodique. Presque aucun de ces symboles n'est mentionné dans l'index général. Dans la seconde conférence, Mme S. développe l'histoire à Rome des symboles de l'aigle et de la couronne, des symboles dus à l'influence du mithriacisme, de l'orphisme et de la religion dionysiaque. A la fin de l'antiquité, dans le monde romain, certaines représentations mythologiques deviennent des symboles d'immortalité ou ont une valeur apotropéique : Persée et la Gorgone, les Dioscures, Héraklès, Enée. D'autres présentent l'union de l'âme avec la divinité comme une hiérogamie : les scènes d'enlèvement de Proserpine, de Ganymède, d'Hylas, le mythe de Psyché, l'histoire de Rhéa Silvia et de Mars. Mme Strong trouve dans le monument d'Igel un éloquent résumé de toutes ces conceptions.

Le livre remue beaucoup d'idées et certains points ne seront pas admis sans réserves. On est un peu étonné de voir que l'héroïsation y tient si peu de place. — Dans l'exposé des idées des Grecs, je ne sais si le livre de Jules Girard sur le sentiment religieux est cité une fois ; il y a cependant là des

considérations solides, parce qu'elles sont fondées sur des textes, non sur des représentations figurées auxquelles l'ingéniosité de chaque génération d'archéologues prête successivement un langage différent. — Ne faut-il pas voir souvent dans la représentation du mort ou des satisfactions de l'autre vie une magie, non pas imitative, mais effective, qui produit réellement ce qu'elle exprime, dans la croyance de ceux qui font faire le tombeau ? — Dans la Rome antique, les mânes forment une foule sans individualité de revenants aux cris inarticulés, dont le culte s'occupe à certaines dates (p. 162-163). Il faudrait ajouter que ce qui domine dans ce culte, c'est la peur, comme en témoignent les *februalia*, les *parentalia*, la conception de l'ouverture du *mundus*. — La tombe de Véies, décrite p. 166, montre en avant du mort un homme armé d'une hache, « sans doute pour briser les obstacles sur le chemin de l'autre monde ». N'y avait-il pas quelque rapport entre cet homme à la hache et Intercidona, le génie à la hache que l'on voit paraître à la naissance (Varron, dans Aug., *Cité de D.*, VI, 6) ? — L'usage de plonger le nouveau-né dans l'eau froide d'une rivière n'est pas particulière aux peuples germaniques et celtiques; cf. Virgile, *En.*, IX, 603-604. — Au début de ses conférences sur le symbolisme des tombes romaines, Mme S. cite le recueil de M. Espérandieu : « On y lit comme sur un livre le grand développement de ce mouvement religieux qui a inspiré l'iconographie de l'Empire romain. » On s'attend à voir le recueil souvent cité avec les monuments de nos musées. En fait, on ne le voit reparaître que par exception. — Enfin, je ferai encore une critique d'autre espèce à Mme S. La courtoisie l'obligeait à faire quelques compliments à ses auditeurs. Mais c'est aller un peu loin que faire l'éloge des gares Pennsylvania et Grand Central à New York et de la gare de Chicago. Un certain goût allemand a trouvé aux États-Unis des complicités qui disparaîtront, nous n'en doutons pas, et le « huge » cessera d'être une mesure d'art.

Le livre de Mme Strong est bourré de renseignements. On doit admirer à la fois l'étendue de l'information et des connaissances, la richesse des vues. J'ajouterai qu'il est illustré de planches excellentes et que des notes, rejetées à la fin du volume, suivant la mode anglaise, contiennent mille indications bibliographiques ou suggestives qui complètent le texte. Alors que l'on ne serait pas tout à fait convaincu par les thèses générales, on gardera de ce livre certaines vues d'ensemble fécondes pour l'étude des croyances antiques.

Paul Lejay.

Bouchier (E. S.), *Spain under the Roman Empire*. Oxford, B. H. Blackwell, 1914. viii-200 p., une carte. Prix : 5 sh.

Trois parties : 1° Histoire : introduction, d'Auguste à Hadrien, de l'époque des Antonins à la conquête wisigothique, l'Andalousie byzantine ; 2° Antiquités : les races primitives : produits naturels, mines et commerce ; arts, architecture et monnayage ; religion ; les principales cités ; 3° Littérature : écrivains espagnols de l'époque impériale, le christianisme et son influence sur la littérature, le latin d'Espagne.

M. Bouchier a réuni sous ces titres une grande quantité de matériaux et de renseignements. Il a eu le mérite de faire circuler à travers tous ces détails, une idée générale, l'originalité de l'Espagne persistant malgré les événements et sous le costume romain. Ainsi le « pueblo », le village, se maintient dans la vie sociale, en dehors des colonies et des villes romani-

sées. Ainsi le goût du réalisme et d'un réalisme particulier se satisfait par l'art et la littérature dans les cadres classiques.

Ce jugement comporterait, au surplus, des atténuations. Depuis longtemps, on a été mis en garde contre une synthèse trop expéditive qui formait un groupe d'écrivains latins espagnols. Ces Espagnols sont les Sénèques qui assurément ont un air de famille. M. B. avoue lui-même que dans le recueil du père, les extraits des rhéteurs contemporains, hommes venus des quatre coins de l'horizon, présentent ce style caractéristique qui a exercé une profonde influence sur Lucain et Sénèque le philosophe. M. B. se débarrasse de Pomponius Méla et de Columelle, qui sont gênants, en disant que ce sont des écrivains techniques ; de Quintilien, en rappelant qu'il a été élevé à Rome où son père était déjà professeur de rhétorique. Il rapproche Martial des satiriques espagnols modernes : mais l'épigramme de Martial est bien plus parisienne qu'espagnole. Il ne dit rien de Marc Aurèle, dont l'œuvre cependant mériterait une comparaison avec celle de Sénèque. Il ne mentionne non plus aucun homme d'action comme représentant du génie espagnol, ni Trajan, ni Hadrien, ni Théodose. Je ne parle pas des hommes célèbres de l'Eglise espagnole, qui sont assez différents les uns des autres. En somme, la thèse a besoin de correctifs, bien qu'elle permette quelques indications intéressantes.

Parmi les meilleurs chapitres, on peut citer ceux qui sont consacrés aux produits du sol et à la religion. M. B. a mis en œuvre d'une manière heureuse les données des auteurs et celles des inscriptions. Peut-être une comparaison plus approfondie de l'épigraphie d'Espagne avec celle de Gaule aurait-elle permis d'établir entre les deux pays, au point de vue religieux, une analogie plus grande que ne le suppose M. B.

Le *Corpus* est une des sources de ce livre, avec les inscriptions publiées dans le *Boletin* de l'Académie royale d'histoire.

A la fin de chaque chapitre M. B. donne une bibliographie sommaire. Si sommaire qu'elle doive rester on est surpris de ses lacunes. Parmi les omissions, je citerai P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*; A. de Laborde, *Voyage pittoresque et historique en Espagne* ; du même, *Itinéraire descriptif de l'Espagne* ; Boissier, article sur Martial dans le livre intitulé *Tacite* ; Puech, articles sur Priscillien dans *le Journal des Savants* et le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes* ; livre de Babut sur le même sujet ; H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*. Il n'est pas douteux que le livre de M. Bouchier sera une bonne introduction aux lecteurs qui voudront se faire une idée précise de l'Espagne romaine ou y prendre une première vue du sujet. Ce genre de public aurait trouvé dans les écrits que je viens de citer un complément de science solide et agréable [1]. P. L.

Q. Septimi Florentis Tertulliani Apologeticus. The text of Oehler, annotated, with an Introduction, by John E. B. Mayor ; with a translation by Alex. Souter. Cambridge, at the university press, 1917. xx-496 p. in-8°.

John E. B. Mayor, connu en France surtout pour son édition de Juvénal, est mort le 1er décembre 1910. Il avait commencé en 1893, dans *The Journal of philology*, la publication d'un commentaire sur l'*Apologétique* de

1. Les indications bibliographiques de M. Bouchier sont trop souvent incomplètes pour les publications citées. Il faudrait ne jamais omettre le lieu et la date.

Tertullien ; il n'avait pas été au delà du chapitre V. Mais très souvent, il avait pris l'*Apologétique* pour texte de ses leçons, de 1892 à 1907, accumulant les notes sur un exemplaire interfolié de la plus ancienne édition d'Œhler (1849). Ces notes, écrites très lisiblement, mais de caractères presque microscopiques, ont été déchiffrées par M. E. S. Payne qui en a fait une copie. Un savant aujourd'hui bien connu de tous ceux qui s'occupent de littérature chrétienne, le professeur d'Aberdeen A. Souter, a revu cette copie, vérifié et rectifié les citations, mis en ordre les notes, supprimé les redites. Cette tâche était particulièrement délicate et difficile. M. S. s'en est acquitté avec un soin aussi admirable que désintéressé. Il a ajouté, en regard du texte d'Œhler, une traduction anglaise, et enfin un index alphabétique des notes et de l'introduction, qui, à lui seul, est un travail remarquable et précieux.

L'introduction avait paru en 1893 dans *The Journal of philology*. Elle s'ouvre par une bibliographie que M. S. a complétée et mise au point. Elle continue par un plaidoyer chaleureux en faveur des études patristiques. On y retrouve l'humour, l'expérience et le savoir d'une autre préface savoureuse de M., celle qu'il a mise en 1889 à *The Latin Heptateuch*. Il ne s'agit pas pour Mayor d'augmenter le nombre des théologiens ; son discours s'adresse aux philologues. Ils se privent de grands secours en négligeant les auteurs chrétiens et commettent des méprises lamentables sur les textes profanes, faute de connaître les textes ecclésiastiques. Si ces plaintes étaient justifiées dans l'Angleterre de 1893, combien seraient-elles encore plus fondées chez nous depuis la fin du XVIIIe siècle. Autrefois on disait en France: l'Antiquité sacrée et profane. On ne voit pas que les études anciennes aient gagné au divorce. Tous les grands philologues, et particulièrement tous les grands philologues français, unissaient les deux antiquités dans leurs lectures, sinon dans leurs œuvres. Le succès qui récemment a accueilli certaines tentatives montre que la public n'est pas, chez nous, rebelle à cette union des deux antiquités. Ce qui manque, c'est la préparation technique, ce sont ces connaissances que l'on n'acquiert qu'entre seize et trente ans, et dont tous les jeunes savants se trouvent détournés par une fâcheuse organisation de notre enseignement et, plus encore, par un humanisme étroit, qui n'aboutit, en fin de compte, qu'à l'ignorance de l'antiquité.

Cette interruption de nos traditions a une conséquence fâcheuse, c'est de nous faire négliger les travaux français du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle. Mayor a touché ce point indirectement, quand il parle de « l'excellente compagnie » dans laquelle fait vivre l'étude des auteurs chrétiens. Dans l'énumération, figurent, à côté des Anglais et des Allemands, les Français Didier Herauld, Nicolas Rigault, Le Nourry, Tillemont, Ceillier. On pourrait l'allonger aisément, et même avec de plus grands noms.

Ces considérations, les indications bibliographiques et les jugements qui les accompagnent, rappellent que Mayor est l'auteur d'un ouvrage ancien, mais toujours utile, et injustement ignoré en France, *Bibliographical clue to Latin literature* (Cambridge, 1875). Il ne suffit pas de lire et de citer la dernière brochure allemande. Nous avons à nous remettre à l'école de nos grands devanciers, tout en donnant aux publications récentes l'attention qu'elles méritent. Mais pour cela, il ne faut pas être pressé. Et alors revient à l'esprit la phrase admirative de Flaubert, sur ces savants français du XVIIe siècle « qui lisaient lentement ».

La traduction de M. Souter paraît très bien faite, autant qu'en peut juger un étranger. Elle ne vise pas à la concision, mais tend à rendre complète-

ment le sens des mots latins. Chap. I (p. 4, 15) : « Non libet rectius suspicari, non libet propius experiri », est traduit ainsi : « They (les adversaires du christianisme qui se plaignent de le trouver partout, sans se demander s'il n'en vient pas quelque bien caché) they do not care to form a truer conjecture upon a closer inquiry, they have no pleasure in trying it at closer quarters ». Une telle traduction s'inspire surtout du désir de donner en quelque sorte tout le contenu des expressions terriblement condensées de Tertullien.

A la fin du texte et de la traduction, on trouve une liste des corrections que M. avait faites au texte d'Œhler. M. S. a tenu compte de la plupart d'entre elles dans la traduction ; il a aussi suivi sur quelques points des conjectures personnelles ou proposées par d'autres savants.

Le commentaire est la partie principale du volume et occupe 336 pages ; Mayor le considérait comme un supplément des éditions antérieures. M. S. y voit le meilleur commentaire existant, soit pour la langue, soit pour le fonds. Tout le monde sera du même avis. Mais on devra recourir parfois aux anciens commentaires pour l'explication du sens. Les notes de M. consistent essentiellement en des références, à Tertullien, à d'autres anciens, aux ouvrages modernes. Les textes les plus importants sont donnés dans leur teneur ; pour les autres, on n'a que des renvois. A vrai dire, nous avons là plutôt les matériaux d'un commentaire que le commentaire lui-même. Un érudit attentif y trouvera tout l'essentiel. Mais qui voudrait aborder la lecture de l'*Apologétique* en suivant les notes de M. devrait s'armer de patience. L'enseignement de M. animait ces notes et leur donnait tout leur sens. C'est l'illusion de quelques-uns d'entre nous de borner l'annotation à des références ou de supprimer le renseignement parce qu'on peut le trouver ailleurs.

Un renvoi à Marquardt pour une question d'antiquités ou au *Tursellinus* de Hand pour un détail de langue ne résout pas une difficulté. Il reste à appliquer les renseignements de Marquardt ou de Hand au texte. Marquardt et Hand ont vu la question d'une manière générale, théorique, didactique. Rarement leurs remarques l'épuisent, même si elles comprennent le texte à étudier. L'éditeur, qui connaît son auteur et a une vue pleine de l'œuvre, doit donc se servir de ce qu'il trouve dans Marquardt ou Hand, mais c'est lui qui, en dernière analyse, découvre le sens du passage. Si j'insiste sur ce point, ce n'est pas pour critiquer M., encore moins pour déprécier une publication inestimable. Je cherche à me faire une idée complète de la tâche du commentateur. Elle n'est pas remplie quand il a conduit le lecteur à la porte ; il doit faire entrer dans l'œuvre antique. S'il entend ainsi son rôle, il arrivera bien souvent qu'il trouvera du nouveau, et qu'il éclairera, précisera ou même rectifiera les données prises dans les ouvrages généraux, les manuels ou les répertoires. Il ne s'agit donc pas de déverser dans les notes la science d'autrui. Il s'agit de partir de cette science reçue pour aller plus au fond. Un texte isolé, rapproché d'autres textes isolés, peut s'éclairer. Mais une autre lumière jaillira du contexte et de l'œuvre prise dans son ensemble. La besogne du commentateur, ainsi entendue, sera longue ; mais la patience a toujours passé jusqu'ici pour la première vertu du savant.

Il y a une autre raison de procéder ainsi, et d'indiquer très brièvement la coutume ou la particularité grammaticale que l'on rencontre, même si un simple renvoi suffirait. L'éditeur doit épargner du temps au lecteur. Le plus souvent, une ligne peut renseigner, avec un renvoi pour qui voudrait aller plus loin. Les références nues, aux auteurs anciens ou modernes,

doivent être employées à titre de complément d'information. Mais le lecteur de l'ouvrage doit trouver sans dérangement, sous une forme accessible, tout l'essentiel. Je prends une page quelconque de Mayor, la p. 239, qui n'est pas des plus chargées. Elle contient sept citations in extenso, vingt-neuf renvois à un auteur ancien, sept renvois à des modernes. On lira les citations; mais qui ira voir aux trente-six renvois, en dehors de quelque savant qui devra se servir de ce passage de l'*Apologétique* pour un travail spécial? Je ne parle pas de la difficulté qu'a un particulier à réunir chez lui tant d'ouvrages différents ou à les consulter chacun pour quelques lignes dans une bibliothèque publique.

Ces observations montrent ce que n'est pas l'œuvre de Mayor. Ainsi prévenu le lecteur n'aura pas de désillusion, mais il éprouvera dès l'abord une admiration reconnaissante pour tant de science offerte à son service. M. met sous nos yeux une profusion de rapprochements et de matériaux. Il y a là toute une documentation pour l'histoire du christianisme, pour l'étude de Tertullien, pour celle de sa langue, pour la science des religions. Cette documentation est surtout patristique. M. ne cite pas toutes les autorités classiques. Ainsi à propos de *Aeneadae*, p. 199 (ch. 9), on pourrait apprendre que le mot provient de Virgile ; le rapprochement avec *Ad nat.* II, 17, où Tertullien reprend *posthabita Samo* de *En.*, I, 16, équivaut à une référence. P. 404, 5 : *terra mouit*, est documenté par Suétone et Aulu-Gelle ; mais cet emploi du verbe se trouve au plus tard dans Tite-Live. Il est toujours facile d'ajouter à un commentaire. Ce qui est plus fréquent chez M., ce sont des notes qui dépassent l'auteur et vont bien au delà de ce que suggère le passage. Ainsi p. 303 (ch. 72), sur l'aigle de l'apothéose impériale ; il n'en est pas question dans Tertullien. On sait que c'est un des caractères du Juvénal de M. ; le texte n'est souvent que le prétexte de la note.

D'autre part, ces notes ont une limite presque absolue. Sauf quelques renvois à Saglio ou à d'autres répertoires, M. ne fait aucune place à l'archéologie. Cela contraste avec les excellentes habitudes des anciens philologues auxquels M. voulait ramener les savants. Encore une question d'éducation première. Si le jeune philologue ou le jeune archéologue avait pratiqué simultanément la discipline des textes et celle des monuments figurés, nous aurions encore des spécialistes, mais des spécialistes aptes à se servir à la fois de la critique des textes et de celle des monuments pour en éclairer leur domaine particulier. P. 404, 16, M. rédige une longue note sur les chrétiens aux lions; il n'y a rien sur les représentations de scènes semblables. Même observation à faire sur la note de la page 256, 32, à propos des noms des jours de la semaine ; sur le début de l'*Apologétique*, que l'on commentera en s'aidant de l'article de dom Leclercq, « Accusations contre les chrétiens », dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. I, col. 265-307 (non cité). Et ainsi de suite.

L'ouvrage est soigneusement édité, M. Souter n'y a pas épargné sa peine. Sur un point il aurait pu faire une correction : p. 212, 24, la date de l'édition d'Evhémère par Némethy aurait dû être vérifiée. Je relève p. 335, 4, le fait que Mayor avait rédigé un commentaire sur la sixième satire de Juvénal. Ne pourrait-on pas enfin surmonter un cant absurde et combler cette inexplicable lacune dans le Juvénal de Mayor ?

Paul Lejay.

Niceforo (Alfredo), *I caratteri descrittivi della fisionomia umana e la loro trattazione statistica* (Estratto dall' « Archivio di antropologia criminale,

psichiatria e medicina legale », 1916, vol. XXXVII, fasc. 6 ; 1917, vol. XXXVIII, fasc. 1).Torino, Bocca, 1917 . 61 p. in-8°.

M. A. Niceforo, professeur de statistique à la Faculté de droit de Messine, est un élève de Bertillon et a publié divers ouvrages en français sur les questions de statistique anthropologique. Il est partisan d'une méthode rigoureuse et veut, par elle, atteindre des résultats statistiques sur les caractères de la figure suivant les régions. Il prend ici pour exemples la forme du nez, du front et la coloration de l'iris. La brochure touche à la philologie par le commencement et la fin. Les premières pages sont une revue rapide des procédés d'expression consacrés avant l'époque contemporaine à la physionomie. On trouvera là des réflexions intéressantes sur Homère, les romans grecs et les *physiognomici*. A la fin, M. Niceforo étudie les épithètes caractérisant la physionomie dans Homère et Hésiode. Comme l'auteur ne se proposait pas d'épuiser le sujet, on ne peut lui faire un reproche d'avoir entièrement négligé les textes latins.

P. L.

Gunnar C. Tingdal, *Aendelsen -is i ackus. plur. hos de efteraugusteiska författarne*. Göteborg, Eranos' förlag, 1916. 117 p. in-8°.

Cette thèse de Göteborg étudie l'emploi respectif des terminaisons *-is* et *-es* à l'accusatif pluriel des noms latins postérieurement à Auguste. Après un exposé général et bibliographique, M. Tingdal étudie l'un après l'autre les textes et auteurs suivants : Monument d'Ancyre, *Carmina epigraphica*, Velleius Paterculus, Valère Maxime, Celse, les *Dialogi* de Sénèque, Quinte-Curce, Pomponius Méla, les livres I, II, XI de Columelle, Perse, Lucain, Pline l'ancien (XI-XIV, XXXII), Valérius Flaccus, Silius Italicus, Stace (*Thébaïde*), Martial, Quintilien, Frontin, Tacite (*Ann.*, I-VI), Juvénal, Suétone, Florus, Fronton, Aulu-Gelle, les *Florides* et l'*Apologie* d'Apulée, Solin, Lactance et Ammien Marcellin. Un tableau, p. 114, donne le nombre total des accusatifs en *-es* et en *-is* avec la proportion pour cent, et, dans des colonnes spéciales, les chiffres pour les noms parisyllabiques, pour *omnis* et pour le participe présent. Suivent des conclusions. Malheureusement le tout est écrit en suédois ; les conclusions, au moins, auraient dû être reproduites dans une langue plus répandue. A en juger par le tableau, les résultats varient beaucoup suivant les auteurs, de 2,3 % (Valérius Flaccus à 40, 8 % (Silius). Il aurait fallu étudier d'autres textes épigraphiques en outre du monument d'Ancyre. Les auteurs nous ont été transmis d'une manière trop inégale pour qu'on puisse les comparer entre eux.

P. L.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

L'EXIL DE JUVÉNAL

ET L'OMBOS DE LA XVe SATIRE [1]

En dehors des indications tirées des propres ouvrages de Juvénal, l'antiquité ne nous a transmis que des documents imparfaits sur l'auteur des satires. Nous citerons d'abord sept biographies d'une grande brièveté et en contradiction formelle les unes avec les autres. Toutes cependant s'accordent sur le fait qu'à la suite de quelques vers de la VIIe satire, qui blessèrent un acteur favori de l'empereur, notre poète encourut une disgrâce et fut envoyé en exil.

Nous possédons en outre une inscription découverte à Aquinum, ainsi formulée : « A Cérès, D. Junius Juvénal, tribun de la cohorte des Dalmates, duumvir quinquennal, flamine du divin Vespasien, a voué et dédié ce sanctuaire à ses frais [2]. »

Rappelons, en peu de mots, ce que nous apprend sur l'exil de Juvénal la plus ancienne de ses biographies, de laquelle se sont inspirées, plus ou moins fidèlement, les six autres et qu'on attribue à Suétone. Quand le poète recueillit ses satires et les publia, un histrion faisait les délices de la cour. Juvénal fut soupçonné d'y avoir fait allusion et malgré qu'il eût près de quatre-vingts ans, on l'éloigna de Rome sous le prétexte honorable d'un commandement militaire. Il fut nommé chef d'une cohorte qui se rendait à l'extrémité de l'Égypte, et c'est là qu'il ne tarda pas à mourir de chagrin et d'ennui.

Au ve siècle, la tradition de l'exil de Juvénal était si bien établie, que dans une lettre à un certain Magnus Félix, Sidoine Apollinaire évêque de Clermont, y fait allusion [3].

La plus récente mention de l'exil de Juvénal que l'on possède nous est offerte par Suidas, non sans quelque confusion [4].

Prenant à la lettre le texte attribué à Suétone, de nombreux

1. Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le vendredi 14 décembre 1917.
2. *C. I. L.*, vol. 10, p. 531, n° 5382.
3. *Carmen* IX, v. 266-270.
4. Suidae. *Lexicon graece et latine*, t. I, col. 1004 et 1005.

écrivains et tous les guides aussi bien français qu'étrangers, ont fait de Syène, située à l'extrémité de l'Égypte, et où les Romains entretenaient une cohorte, le lieu d'exil de l'auteur des satires.

De cet ensemble de faits et d'après les travaux d'une critique très serrée, il est avéré aujourd'hui, ou du moins c'est l'opinion la plus généralement admise, que Juvénal fut exilé en Égypte par Hadrien, sans toutefois préciser dans quel district. C'est donc ce point que nous allons essayer d'établir aussi exactement que possible.

*
* *

Quelque vraisemblance que puisse avoir l'opinion faisant de Syène le lieu d'exil de Juvénal, démontrons d'abord que ce ne fut nullement dans cette localité qu'on envoya notre poète expier le crime d'avoir encouru le ressentiment d'un histrion.

Placée à l'extrémité méridionale de l'Égypte, dépourvue de toute végétation, exposée aux violences du terrible Samoum, Syène n'a d'autres horizons que de vastes solitudes formées de sables brûlants, d'où surgissent de loin en loin de gigantesques masses granitiques. Ainsi déshéritée, cette ville ne saurait évoquer un lieu de délices, mais semble plutôt offrir les qualités requises pour servir de villégiature à toute personnalité frappée de disgrâce.

Cependant malgré ce manque d'attraits, il ne faudrait pas considérer Syène comme une cité monotone et tout à fait inhabitable. En dehors des indigènes, une population flottante, souvent renouvelée, due à son trafic avec l'Éthiopie et le Soudan, ne cessait d'animer ses rues et ses bazars. A l'ouest, une branche du Nil, large d'environ 150 mètres seulement, la sépare de l'un de ses faubourgs, l'île d'Éléphantine, que sa position et sa fécondité ont fait surnommer l'*Ile fleurie* ou *Jardin du Tropique*.

Un climat très doux, des acacias, des napécas, des doums, des dattiers, des mûriers, toute une exubérante flore tropicale en font un séjour enchanté, où le sage peut méditer avec calme, le poète composer ses hexamètres.

C'est là qu'était cantonnée la cohorte romaine.

Cette retraite n'excluait point la possibilité d'y recevoir des visites inattendues, susceptibles de rompre un ennui qu'aurait pu, à la longue, engendrer une trop grande solitude.

Au IIe siècle de notre ère, le culte d'Isis était dans sa plus grande vogue. Partis de tous les points de l'empire romain, les pèlerinages ne cessaient d'affluer au sanctuaire de la Bonne-Déesse, dans cette île de Philæ où Trajan venait d'ériger cet élégant

pavillon qui donne à la côte orientale un caractère si pittoresquement original.

Au retour ces multitudes s'arrêtaient forcément à Syène, avant de reprendre leur long voyage et, durant cette halte plus ou moins prolongée, traversaient le Nil pour visiter à Éléphantine le temple de Khnoum, dont la réputation était alors universelle [1].

Parmi ces fidèles accourus à la célébration des divins mystères, se trouvaient parfois des personnalités appartenant à la meilleure société de Rome, ne pouvant ignorer la disgrâce du poète et quelle en était la cause. Soit par intérêt ou plutôt par simple curiosité, la plupart d'entre elles n'auraient point manqué d'aller le voir. De retour à Rome, voulant se montrer bien informées, elles se seraient livrées à des bavardages, des commentaires sans fin, pouvant à la longue fatiguer le pouvoir. Aussi peut-on être certain que celui-ci n'eut jamais l'idée d'envoyer à Syène notre poète.

A cette considération, qui a bien sa valeur, vient se joindre une raison, non moins péremptoire. On a vu plus haut, par l'inscription d'Aquinum, que Juvénal avait une dévotion fervente pour Cérès. S'il avait séjourné à Syène, nul doute qu'il ne se fût rendu à Philæ pour y faire ses dévotions comme la plupart de ses collègues. Nous voyons en effet, parmi les inscriptions de cette île sacrée, le proscynème d'un commandant de légion, venu avec son fils et huit centurions pour adorer la maîtresse Isis ; ceux d'un chevalier romain chef de cohorte et d'autres officiers cantonnés à Syène. De même que dans la XVe satire, il s'est énergiquement élevé contre les ridicules superstitions des Égyptiens, délaissant les autels de Diane, pour adorer les dieux qui poussaient dans leurs jardins, il n'aurait certes point manqué de faire l'apologie des solennités célébrées en l'honneur d'Isis, prototype de Cérès, sa déesse favorite. Or il n'en dit pas un mot.

Indépendamment des personnes qu'appelaient à Syène les devoirs religieux, toute la haute société romaine était alors attirée en Égypte par son passé mystérieux, ses antiquités, le sphinx, les pyramides, la statue sonore de Memnon, enfin, par le puits de Syène, que les travaux d'Ératosthène avaient depuis longtemps rendu célèbre. Susceptible par ces raisons de recevoir éventuellement des visites impériales, comme le fait se produisit sous Hadrien lui-même, sous Septime Sévère et sous Dioclétien, l'on ne pouvait songer à établir, dans une région devenue le but d'excursions mondaines, un lieu de relégation. Aussi, dans aucun texte, n'est-il fait mention de Syène comme résidence d'exil.

---

1. Strabon, l. XVII, 48.

Il faut donc renoncer à voir dans cette ville la localité où Juvénal fut envoyé en disgrâce et tâcher de la trouver ailleurs.

Un examen des diverses formes d'exil en usage dans l'ancienne Rome, nous permettra de l'établir.

*
* *

Avant le principat d'Auguste un tribunal pouvait prononcer le bannissement pur et simple ; ce châtiment tomba en désuétude dès l'époque de Tibère. Auguste voulant remédier au danger que présentait, dans une même province, un trop grand nombre de bannis, créa la peine de l'internement qui, en enlevant au banni le droit de tester, entraînait la perte de son patrimoine et lui assignait comme résidence un lieu déterminé. C'était la *deportatio*.

C'est d'un exil semblable que fut frappé Ovide, mais fortement atténué par la magnanimité d'Auguste. Le poète d'ailleurs nous en fournit lui-même l'explication dans le deuxième livre des *Tristes* : « L'édit tout terrible et menaçant qu'il fût, est énoncé dans des termes pleins de douceur. Il ne dit pas que je suis exilé, mais relégué, ma triste destinée a été ménagée dans la forme [1]. » La peine infligée à Ovide portait donc le nom de *relegatio*, laquelle différait de la *deportatio* en ce sens qu'elle n'était que temporaire et n'entraînait point la confiscation des biens.

On a vu que Juvénal fut éloigné de Rome sous le prétexte honorable d'un commandement militaire ; cette disgrâce déguisée ne pouvait évidemment point entraîner la déportation, mais plutôt sa forme atténuée, c'est-à-dire la relégation. Au temps d'Auguste, on reléguait dans certaines îles éloignées d'au moins quatre cents stades du continent. Plus tard, certains districts de l'Égypte furent affectés à cet usage. « Il y a dans la province d'Égypte, nous dit Ulpien, une sorte de relégation comme dans une île : savoir la relégation dans l'Oasis [2]. »

C'est donc là que nous devons chercher le lieu de retraite de Juvénal. Toutefois, comme les oasis relevant de l'Égypte sont assez nombreuses et que le texte d'Ulpien ne spécifie pas laquelle nous allons essayer de la déterminer.

*
* *

A l'occident de la chaîne libyque et suivant une courbe parallèle au cours du Nil, se développe une longue dépression du

---

1. Ovide, *Les Tristes*, l. II.
2. Digestes, titre XXII, VII, 5.

désert, ancien lit, sans doute, d'un courant fluvial des temps géologiques où, parmi les sables brûlants, vient s'égrener de distance en distance, tout un chapelet d'îles verdoyantes. Ce sont les oasis de l'Égypte.

La plus septentrionale, célèbre par son fameux oracle, est l'oasis de Siouah où Alexandre fut proclamé fils de Jupiter Ammon. Viennent ensuite, en remontant vers le sud, l'oasis d'Aradj, presque envahie par les sables et entièrement inhabitée ; celle de Bakharieh que l'on croit être la petite oasis des anciens, l'oasis de Farafreh ; de Dakhel, l'intérieure ; enfin la grande oasis de Thèbes, avec sa palmeraie, l'oasis de Beris.

Située à l'extrémité méridionale de l'Égypte, la Grande Oasis, connue de nos jours sous le nom d'El-Khargeh, mesure environ 160 kilomètres de long sur 40 dans sa plus grande largeur. C'est la plus importante des oasis égyptiennes, elle doit sans doute à cette particularité d'être simplement appelée l'*Oasis*, sans autre dénomination, c'était l'oasis par excellence. Cette manière abrégée de la désigner, n'était point spéciale à la période romaine, car, on le verra plus loin, nous la retrouvons déjà sous la XIe dynastie.

Si d'une façon générale, le terme *Ouit* s'appliquait à toutes les oasis, quelques-unes d'entre elles étaient désignées par un nom particulier. Ainsi l'oasis d'El-Khargeh s'appelait *Kenem*. Quand on voulait mieux préciser, on disait *Ouit-res hibit*, l'oasis méridionale et la ville de Hibit. Le monument le plus ancien, où il est fait mention de cette oasis, est une stèle de la XIe dynastie, dans laquelle nous voyons le prince Antef, chef de Thini et du nome Thinite, appelé sire de l'Oasis [1]. El-Khargeh semble avoir été de tout temps l'une des provinces les plus florissantes de l'Égypte. Placée sur le chemin des caravanes venant de Dongola et du Darfour, elle était le centre d'un commerce très actif, source de prospérités et de richesses. Ses mines d'alun, si renommées dans l'antiquité, ont toujours constitué pour le trésor des revenus considérables [2]. Les listes géographiques nous montrent les produits de *Kenem*, arrivant à Oxyrrhynchus, avec ceux de To-Cheou, de Zoszès [3] et autres oasis. Son territoire est couvert de monuments qui attestent l'aisance de ses anciens habitants. Le plus remarquable est un temple d'Ammon, précédé de trois propylons

1. Voir plus haut.
2. Au temps de Mehémet Aly, ces mines d'alun fournissaient de sept à huit cents quintaux par an à l'Egypte.
3. Zoszès, aujourd'hui l'oasis de Dakhel. Voir Dumichen : *Die Oasen der Lybyschen Wüste*.

et mesurant 191 pieds de longueur. Il fut construit sous le règne de Darius et ne le cède en rien, comme magnificence, aux plus beaux temples de Thèbes.

Maîtres de l'Égypte, les Romains ne négligèrent rien pour conserver une région aussi privilégiée ; ils en confièrent l'administration à un stratège et placèrent le pays sous la protection d'une cohorte.

D'après ce qui précède, on voit ce qu'était l'oasis d'El-Khargeh et quelle importance y attachaient les Romains. Entourée d'un océan de sable, elle forme une île au milieu du désert, constituant, bien mieux que Syène, un lieu propre à la déportation. *Je ne crains donc point d'affirmer que c'est là où Juvénal fut envoyé en disgrâce.* Située à l'extrémité de l'Égypte, cette région répond entièrement à ce que dit la biographie de notre poète, « qu'on l'éloigna de Rome sous le prétexte honorable d'un commandement militaire et fut nommé chef d'une cohorte qui se rendait *à l'extrémité de l'Égypte* ».

El-Kargheh, la capitale actuelle de la Grande Oasis, occupe presque le même emplacement que celle de l'antiquité. Située au nord, elle fait face à la région où s'élevaient Coptos et Tentyris, dont elle n'est séparée que par quatre jours de marche à travers le désert, en suivant la route de Farchout. Dès lors, on peut, sans le secours de la philologie, expliquer le passage de la XVe satire qui a donné lieu à tant d'opinions contradictoires.

Voici, vraisemblablement, comment les faits durent se passer. Dès qu'il eut reçu l'ordre de rejoindre son poste, Juvénal s'embarqua à Pouzzoles pour Alexandrie. De là il se rendit à Canope où il put se rendre compte, par lui-même, de ce qu'il savait déjà sur les mœurs de cette ville ; il remonta ensuite le Nil jusqu'à Tentyris.

A cette époque Coptos était le principal entrepôt des marchandises venant de l'Inde et de l'Arabie. C'est de là que partaient les caravanes conduisant à Bérénice, Myos-Hormos et autres ports de la Mer Rouge [1]. D'autre part, de même qu'aujourd'hui, la Grande Oasis communiquait avec les bords du Nil, par trois voies bien distinctes ; au sud celle de Beris à Esneh ; au nord celle de Siout. La troisième, la route de Farchout, aboutissant à Denderah, semble avoir été la plus fréquentée. Cette dernière ville avait en effet sur les précédentes, l'immense avantage d'être peu éloignée de Thèbes et très rapprochée de Coptos où venaient se déverser les produits des caravanes destinées au littoral de la mer Erythrée.

---

1. STRABON, XVII, 45.

De ce fait, elle se trouvait être la base d'un service de communication entre le Nil et la Grande Oasis. Obligé de rester quelque temps dans cette région pour y attendre le départ de la caravane, ou bien encore, à cause de son âge, pour se reposer et y prendre des forces en vue de la traversée du désert, c'est pendant son séjour à Tentyris, que Juvénal apprit l'acte de cannibalisme sujet de la XVe satire. Celle-ci est si énergique, si précise et révèle un tel accent de vérité, qu'on ne saurait douter que le fait fut conté au poète par un témoin oculaire.

Cette XVe satire a été l'objet de controverses sur lesquelles on n'a pu encore tomber d'accord. Ces divergences portent sur deux points que noux examinerons suivant l'ordre où ils se présentent dans le poème.

Le premier consiste à savoir quelle était cette ville voisine de Tentyris, que Juvénal a voulu désigner. Le second doit nous apprendre quel est celui des deux peuples qui fut l'agresseur.

*
* *

En ce qui concerne le premier point, les manuscrits portent des noms différents. Toutefois comme de tous ces noms, deux seulement sont susceptibles d'être acceptés, Ombos et Coptos, l'on a, tour à tour, employé tantôt l'un, tantôt l'autre. Les anciennes éditions et quelques travaux modernes se basant sur le fait que les Ombites adoraient le crocodile, ont opté pour Ombos (Kom-Ombo), sous prétexte que celle-ci faisait partie du même nome que Tentyris. Voir dans ces deux villes, séparées par une distance de trente lieues, deux cités voisines, c'est vraiment prodigieux. D'autres philologues ont cru très sage, d'après la topographie des lieux, de voir dans Coptos, distante de douze lieues seulement de Tentyris, la ville qu'a voulu désigner Juvénal.

Un autre fait qui a également échappé à la perspicacité de tous ces philologues, c'est qu'en dehors de la distance, il y avait encore le Nil à traverser, Ombos et Coptos se trouvant sur la rive droite du fleuve, alors que Tentyris est sur la rive gauche. Ils n'ont pas remarqué non plus que Juvénal ne parle ni de navigation, ni d'embarcations, que dans la bataille, les fuyards ne courent pas vers leurs canots, mais vers les murs de leur ville.

Si tous ces commentateurs avaient tenu compte de ces particularités, les uns et les autres auraient certainement reconnu combien se trouvait entachée d'erreur leur affirmation respective.

Un Allemand, reconnaissant, en effet, l'impossibilité des deux systèmes, n'a pas craint d'avancer que Juvénal n'avait jamais été

en Égypte, qu'il ne connaissait pas ce pays, que la XVe satire était apocryphe et l'œuvre d'un faussaire. Système bien germanique de résoudre les difficultés.

Au lieu d'aller si loin, il eût été prudent, avant de conclure, de faire des réserves et d'examiner si toutefois cette ville n'aurait pas disparu au cours des bouleversements dont la Thébaïde fut tant de fois le théâtre.

Un seul cependant, Fabre de Narbonne, a judicieusement émis l'opinion que l'Ombos de Juvénal devait se trouver également sur la rive gauche du Nil au sud de Tentyris [1].

Or il y a quelques années, des découvertes sont justement venues démontrer combien était fondée une semblable assertion. Aujourd'hui, en effet, nous la connaissons cette Ombos de la XVe satire ; des fouilles pratiquées en 1895, par MM. Flinders Petrie et Quibell, en ont déterminé l'emplacement.

C'est au nord de Nagada, sur les confins du désert, en un lieu connu dans le pays sous le nom de Kom-Belal, à quatre kilomètres environ du village actuel de Ballas, qu'ils trouvèrent les restes de la ville de Noubt (nom égyptien d'Ombos) avec les substructions du temple de Set, la nécropole et dans la partie septentrionale de celle-ci une pyramide en partie ruinée [2].

Il est fait mention de cette ville dans deux listes géographiques égyptiennes. L'une d'elles, gravée sur les murs du temple de Ramsès II à Abydos, énumère les villes du sud au nord, dont voici un abrégé, comprenant la région qui nous occupe [3] :

ABU [4].....	Éléphantine	KUSI.....	*Apollinopolis Parva* Qous
NOUBIT...	Kôm-Ombo	NUBIT....	Kôm-Belal
KHENNOUI.	Silsilis	KEBTI.....	*Coptos* Qouft
DEBOU....	*Apollinopolis Magna* Edfou	HASI-AST..	*Tabenne* Geziret-el-Kharb
MAD.....	Medamoud	ANT.....	*Tentyris* Denderah

1. *Les satires de Juvénal*, traduites en vers français par FABRE DE NARBONNE, t. III, p. 151, note C. Ombos et la suite p. 152.

2. Sur l'existence de ces ruines et leur emplacement, voir *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, 15e année, 1893, p. 44, XCVI, Notes et Remarques, par G. Daressy.

3. *Fouilles exécutées en Egypte*, par Mariette bey, Abydos, t. II, pl. 59.

4. Les grandes capitales servent à désigner les noms égyptiens, les italiques les noms grecs, le romain les dénominations modernes.

Sur une autre liste [1] fournie par un papyrus de la XXe dynastie, la nomenclature est ainsi faite :

Abu.....	Eléphantine	Kesit.....	*Apollinopolis Parva* Qous
Noubit ...	Kôm-Ombo	Kebti.....	*Coptos* Qouft
Khennoui .	Silsilis	Nubaa....	Kôm-Belal

Chacune de ces listes fait donc mention de deux cités, ayant un nom analogue dont *Nub* forme le radical.

L'une de ces villes bien connue de nos jours, était Kôm-Ombo, au nord d'Assouan, l'autre voisine de Denderah, n'avait pu encore être identifiée. Dans une liste elle est placée avant Coptos (Qouft), dans l'autre on la trouve après. Toutefois d'après ces deux listes, sa position géographique devait être à peu près à la hauteur de Coptos, mais sur la rive gauche du Nil ; or Kôm-Belal se trouve justement dans ces parages.

Les fouilles pratiquées par Petrie et Quibell ont amené la découverte de nombreux vestiges [2], permettant en outre d'affirmer, d'une façon péremptoire, que les ruines de Kôm-Belal sont bien en effet celles de l'Ombos de la XVe satire.

Nous citerons rapidement d'abord, de nombreux scarabées ; un fragment de statue en granit noir ; divers cartouches aux noms de Thothmès III, d'Amenhotep II, de Ramsès II et de Menephtah ; un magnifique sceptre *ouas* en faïence émaillée bleu-turquoise, portant le nom et les titres d'Amenhotep II. Ce sceptre, trouvé dans l'une des salles du temple était consacré au dieu Set, il mesure 1 m. 50 environ de hauteur et constitue la plus volumineuse pièce de céramique égyptienne que l'on connaisse. Les fouilles ont également mis à jour des vestiges d'une plus haute importance et bien plus significatifs. Voici une stèle représentant une table d'offrandes devant laquelle se tient debout le dieu Set porteur du sceptre *ouas*, et du signe de vie *anx*. L'inscription nous apprend qu'elle fut exécutée pour le porteur de l'enseigne d'Ammon Anhotep, par le prêtre d'Ammon, chef des graveurs Nedjem. Un linteau offrant une double représentation du dieu Set devant l'oiseau d'Horus, auquel il présente le signe de vie *anx*. Le nom de Thothmès Ier, placé au milieu de la composition permet de faire remonter le sanctuaire de Set au moins à cette époque. Voici

1. Papyrus Golenischeff.
2. *Nagada and Ballas*, par Flinders Petrie et J.-E. Quibell, 1895.

encore une frise où se trouve deux fois reproduit, le prophète de Set Ousirat, en adoration devant Ammon et devant le dieu Set où celui-ci est qualifié de « Bel enfant du Soleil ». Enfin une petite stèle de la XVIIIe dynastie, bien conservée, portant encore des traces de couleur, nous montre, affrontés et la tête dorée Noubit (Set) Seigneur du midi et la déesse Hathor, souveraine de Denderah. Ces divinités sont placées de manière à nous faire connaître l'orientation de leur sanctuaire respectif. Hathor occupe la droite, assimilée au nord, et le dieu Set la gauche assimilée au sud. Il ne saurait donc y avoir le moindre doute sur l'identification des ruines de Kôm-Belal, avec l'Ombos de la XVe satire.

La découverte d'un crocodile en granit, à Deïr-el-Ballas à six kilomètres au nord de Kôm-Belal, permettrait d'établir que toute cette région pratiquait le culte du dieu Set [1].

Comme dernier argument, je puis ajouter qu'au mois de juillet dernier (1917), en suivant à dos de baudet la lisière du désert, je n'ai guère mis plus de quatre heures pour me rendre de Kôm-Belal à Denderah ; distance relativement peu considérable et qui justifie pleinement l'expression de *finitimos*, employée par Juvénal, pour désigner les deux villes voisines.

Nous savons que le culte de Set fut surtout en grand honneur sous la XVIIIe et la XIXe dynasties. L'on comprendra donc qu'à cette époque, les images et les symboles de cette divinité se soient multipliés, ce qui explique pourquoi on les a trouvés en aussi grand nombre. C'est d'ailleurs de cette période que datent les plus belles images, de ce dieu, que nous connaissions. Dans un bas-relief, entre autres, où Set est représenté montrant à Thothmès III, le maniement de l'arc, sa figure est traitée avec un art extrême, une grande habileté ; du jour où ce culte eut moins de vogue, les représentations de Set non seulement diminuèrent, mais furent souvent détruites. C'est ce qui explique qu'après la XIXe dynastie ces symboles soient de plus en plus rares. Mais il ne s'ensuit nullement, comme tend à l'insinuer certain guide, qu'au IIe siècle de notre ère, la ville d'Ombos n'existât plus. S'il en était ainsi, l'on pourrait nier son existence à une époque plus reculée, puisque les moins récents vestiges remontent à la XIXe dynastie. La XVe satire nous montre au contraire que si les images de Set étaient devenues plus rares, les passions religieuses n'avaient rien perdu de leur violence [2].

---

1. *Bulletin de l'Institut égyptien*, 3e série, n° 5, année 1894, p. 103 et suiv. Note de M. Daressy.

2. D'ailleurs ce n'est pas seulement entre les habitants d'Ombos et ceux de Tentyris que la superstition donna lieu entre voisins à des rixes sanglantes. De

Ce fait bien établi, reste à examiner le second point, basé surtout sur des conjectures ; mais quoique d'un ordre d'idées différent, il n'en a pas moins d'importance que le premier, puisqu'il nous fait connaître tout un côté de la psychologie de Juvénal.

*
* *

La désinvolture avec laquelle sont faites la plupart des traductions peut être mise en lumière par ce passage de la XVe satire. Rien dans le texte ne nous révèle quel est celui des deux peuples qui attaqua l'autre, Juvénal ayant soigneusement évité de nous le faire connaître. Cependant la majeure partie des traducteurs, quel que soit le nom qu'ils donnent à la cité rivale de Tentyris, mettent suivant leur préférence, et sans en donner la raison, qu'elle était en fête. Pour d'autres, au contraire, les réjouissances avaient lieu à Tentyris. Quelques exemples feront mieux comprendre ce que je veux dire. J. Dusaulx écrit : « Les habitants de Tentyre célébraient une fête [1]. » Fabre de Narbonne : « Tentyre était en fête [2]. » Pour ces deux traducteurs, — inutile n'est-ce pas de multiplier les exemples — ce sont les Ombites qui furent les agresseurs. D'après d'autres ce serait le contraire. Silvecane traduit : « Ceux de Tentyre, un jour par leurs chefs animés, vinrent pour attaquer les Ombiens désarmés [3]. Parmi les modernes, Despois, dont la traduction passe aujourd'hui pour la meilleure, reconnaît aussi les Tentyrites comme agresseurs, ayant mis : « C'était fête à Coptos [4]. » Or ni les uns ni les autres n'ont suivi fidèlement le texte, puisque rien n'y indique quels sont les agresseurs et les attaqués. Que quelques traducteurs, faute de documents plus précis et d'une connaissance parfaite des lieux, aient mis Coptos pour Ombos ou vice-versa, cela peut à la rigueur s'excuser, mais ajouter un membre de phrase qui ne se trouve point dans le texte, voilà ce qu'à aucun

---

pareilles scènes étaient si fréquentes que les Romains durent vigoureusement intervenir pour rétablir l'ordre. Plutarque raconte que les Oxyrrhynquites adorateurs de l'Oxyrrhynque, voyant les habitants de Cynopolis manger de ce mormyre, égorgeaient les chiens à titre de représailles et s'en nourrissaient comme chair de victimes.

1. Satires de Juvénal, traduites par Dusaulx, nouvelle édition, 1826, revue et corrigée par Jules Pierrot, t. II, p. 339 (collection Panckoucke).

2. Satires de Juvénal, traduites en vers français, avec le texte en regard par Fabre de Narbonne, t. III, p. 153 (Paris 1825).

3. Traduction nouvelle des satires de Juvénal en vers français, avec des remarques sur les passages les plus difficiles par M. de Silvecane, président en la cour des Monnaies, Paris, 1690, t. II, satire XV, p. 537.

4. Juvénal et Perse, traduction nouvelle par E. Despois, 4e éd., p. 217.

prix l'on ne saurait tolérer. Cette manière de traduire un poème ne nous paraît pas absolument de bonne foi.

Parmi les traducteurs qui ont suivi le texte avec la plus scrupuleuse exactitude, nous citerons l'abbé de Marolles qui traduit : « Mais pendant une fête de l'un de ces peuples [1] », puis Courtaud d'Ivernesse, dans la collection Nisard, lequel donnne : « l'une des deux cités était en fête [2] » traductions imparfaites, si l'on veut, mais qui du moins n'ont rien de tendancieux.

*
* *

A partir de Qouft (Coptos), le Nil cessant de couler vers le nord, décrit une grande courbe et roule ses eaux du côté de l'Occident. Sur la rive septentrionale, est assise la ville moderne de Keneh, du côté opposé, mais plus à l'ouest, gisent imposantes, les ruines de Tentyris. A trois ou quatre milles de celles-ci, juste en face de Keneh, s'élève un vieux mur en pierres sèches, mesurant trois pieds de large sur trois pieds et demi de hauteur. Long d'environ quatre milles, il se dirige vers le sud, franchissant torrents et collines, pour rejoindre une falaise de la chaîne libyque, qu'il remonte jusqu'à une hauteur considérable.

Sur la corniche de cette falaise se trouve une petite guérite, sorte d'échauguette enduite de plâtre, d'où la sentinelle pouvait surveiller les routes de Coptos, Myos-Hormos et le désert de l'est, jusqu'au partage des eaux.

En dehors de trois brèches insignifiantes, dont deux pratiquées par le torrent, ce mur est intact et présente sur sa face occidentale des vestiges de portes et de tourelles. Des diverses hypothèses émises pour savoir dans quel but il avait été construit, on est arrivé à conclure qu'il était destiné à protéger les habitants de Denderah, contre une attaque venue de l'amont du fleuve. Grâce à cette muraille, les ennemis ne pouvant plus se cacher dans les ravins et encercler la ville de Denderah, auraient été réduits à se présenter par les pentes non accidentées du Nil.

Avant la découverte de Petrie et Quibell, ne sachant point exactement si c'était de Kôm-Ombo ou de Coptos qu'il est question dans la XVe satire, connaissant en outre l'animosité qui régnait entre Tentyris et une ville voisine, l'on pensa que les

1. Les satires de Juvénal et de Perse, avec des remarques latines et en français, par Michel de Marolles, abbé de Villeloin, Paris, 1658, p. 213.

2. Juvénal, Traduction nouvelle, par Courtaud d'Ivernesse, dans la collection Nisard, Satire XV, p. 282.

Tentyrites avaient construit ce mur pour se protéger contre les habitants de Kôm-Ombo ou de Coptos. Jugeant toutefois avec raison que Kôm-Ombo était à cent milles de Denderah et beaucoup trop éloignée de cette ville, l'on s'arrêta à l'opinion que le mur servait à défendre les Tentyrites contre les Coptites [1].

Mais depuis que nous connaissons la véritable Ombos de Juvénal, il ne paraît pas excessif d'admettre, qu'irrités de voir les Tentyrites faire une guerre sans merci au crocodile auquel ils rendaient un culte, les Ombites durent si souvent tomber à l'improviste sur les habitants de Denderah, casser, détruire, tout saccager dans le temple d'Hathor, que ceux-ci ne trouvèrent rien de mieux, pour éviter à l'avenir toute surprise, que de construire une muraille avec tourelles et postes d'observation, permettant de surveiller les alentours.

L'endroit où s'élève ce mur vient confirmer notre opinion. Il est assez près de la ville pour que l'alarme donnée par les guetteurs pût être rapidement entendue, et il en est assez éloigné pour donner le temps aux Tentyrites de repousser les agresseurs et les empêcher d'approcher du temple. Ceci bien établi, il reste à examiner quels furent les agresseurs dans cette mémorable bataille qui fait l'objet de la XVe satire. Tout porte à croire, et c'est l'opinion la plus généralement admise, que ce furent les Tentyrites.

Si l'on songe que, par son caractère monstrueux, le culte rendu au crocodile était une honte pour l'humanité, l'on comprendra que les Tentyrites, adorateurs de la déesse Hathor, l'Aphrodite égyptienne, fussent scandalisés des hommages rendus à une horrible bête. Exaspérés, en outre, des attaques incessantes dont ils étaient l'objet de la part des Ombites, les habitants de Denderah résolurent, une fois pour toutes, d'y mettre un terme et profitèrent d'un jour où leurs voisins célébraient une fête pour les attaquer. Croyant rencontrer des gens affaiblis par l'orgie et incapables d'aucune résistance, ils les trouvèrent au contraire pleins de sang-froid, très résolus, assez forts pour se défendre et les mettre en fuite. Mais des renforts leur étant survenus, les Tentyrites reprirent énergiquement l'offensive et obligèrent leurs adversaires à une prompte retraite. Les gens d'Ombos repoussés tournent le dos et se sauvent, poursuivis par leurs voisins, les habitants de Tentyris. Dans la déroute, un des vaincus qui, tout éperdu s'esquivait à toutes jambes, tombe, est pris aussitôt, découpé

1. *Bulletin de l'Institut égyptien*, 3e série, n° 5, année 1894, page 99 et suivantes. L'ancien mur de Denderah, Tentyris, Coptos ou Ombos, par E.-A. Floyer.

en petits morceaux, il faut que chacun puisse en avoir sa part. Les vainqueurs le dévorent et on le ronge jusqu'aux os. On ne s'est pas donné la peine de le faire bouillir ni rôtir, on se contente de le manger cru. Au reste, les monstres qui ont osé mordre dans un cadavre, n'ont jamais rien mangé qui leur parût si bon. Pour les premiers qui en tâtèrent, ce fut une sensation de volupté bien vive, puisque le dernier qui survint, lorsque tout était mangé, passa ses doigts sur le sol pour y recueillir et goûter au moins un peu de sang [1].

Un acte de cannibalisme aussi odieux ne se peut expliquer que de la part de gens chez qui sont poussés au paroxysme l'exaspération et la fureur. Les Ombites ne cessant d'attaquer leurs voisins, n'avaient aucune raison pour se mettre dans un semblable état. Après avoir, par des agressions toujours renouvelées, forcé les Tentyrites à se garantir au moyen d'une muraille, ils continuèrent à les harceler sans relâche. S'ils les avaient laissés tranquilles, les habitants de Denderah, gens paisibles, puisqu'ils s'étaient isolés pour avoir la paix, n'auraient certainement jamais songé à les attaquer. Mais un beau jour, exaspérés, n'y tenant plus, poussés à bout par leurs exécrables voisins et leurs démonstrations scandaleuses en l'honneur d'une monstrueuse bête, après avoir pris leurs mesures en conséquence, choisissant le moment favorable, d'attaqués ils se firent agresseurs et fondirent en masse sur les Ombites pour en finir.

D'ailleurs, le texte de Juvénal ne permet pas le moindre doute à cet égard. D'après le 28e vers de la XVe satire « *Gesta super calidae moenia Copti* », c'est au-dessus de la brûlante Coptos, et non *dans* la brûlante Coptos ou *près* de la brûlante Coptos, comme on l'a généralement traduit, qu'eut lieu cet acte de cannibalisme. Or Kôm-Belal (Ombos) est à cinq kilomètres au sud de Coptos sur la rive gauche du Nil ; ce fleuve coulant du sud au nord, Ombos est bien en effet au-dessus de Coptos. La scène s'est donc passée entre le village actuel de Ballas et Kôm-Belal. Comme l'extrême limite nord de cette région se place à plus de vingt-trois kilomètres au sud de Tentyris, on ne peut douter que les agresseurs fussent les Tentyrites. Arrivés à Ombos où ils croyaient ne rencontrer que des gens affaiblis par l'orgie, ils furent d'abord repoussés, mais ayant reçu des renforts, ils ne tardèrent pas à prendre énergiquement l'offensive et à mettre en déroute leurs adversaires.

Un autre fait, d'ordre purement psychologique, vient renforcer

---

1. Voir Juvénal, XVe satire, vers 38-92.

notre opinion. On ne saurait mettre en doute la générosité de Juvénal, mais il est permis de croire que si les Ombites avaient été les agresseurs, il n'aurait point manqué de le dire, imputant leur acte de sauvagerie au culte horrible qu'ils pratiquaient. D'une nature droite et loyale, il n'a pas voulu fausser le jugement de l'histoire, d'autre part éprouvant de la répugnance à montrer que le culte d'Hathor pouvait conduire à un acte aussi odieux, il s'est borné à traiter de monstres ceux qui l'avaient commis, mais il a soigneusement évité de les nommer.

Revenons maintenant au lieu d'exil de Juvénal.

*
* *

Après avoir contesté son séjour en Égypte, déclaré qu'il ne connaissait pas ce pays, puisqu'il faisait, croyait-on, de Kôm-Ombo et de Tentyris deux villes voisines, l'on a également nié l'exil de Juvénal, se basant sur ce fait qu'il n'en fait mention dans aucune de ses satires, alors qu'Ovide n'a jamais cessé de se plaindre.

Nous ferons d'abord remarquer qu'il y avait entre les deux poètes une grande différence de caractère et de situation. Poète de cour, relégué dans une région désolée, parmi des peuples barbares, Ovide ne pouvait se résoudre à être éloigné pour jamais du brillant milieu où il avait toujours vécu.

Avec Juvénal rien de semblable, c'est assez tard que ses vers furent appréciés. Jamais il ne fréquenta la haute société de Rome, et le cours de sa vie qui précéda son exil ne fut marqué par aucune des joies, de ces bonnes fortunes, qui firent de la jeunesse d'Ovide un véritable enchantement.

Aussi lorsqu'il fut frappé de disgrâce, ce n'est point le souvenir d'une vie de délices qui pouvait lui faire regretter le séjour de la ville éternelle. La région où il fut relégué, non seulement n'avait rien d'effroyable, mais offrait au contraire tous les éléments propres à séduire un artiste. Un ciel toujours pur, une exubérante végétation formée de toute la flore des tropiques, des ruisseaux d'eau limpide, courant en méandres à travers les plantations de palmiers, de citronniers, d'acacias, de cyprès ; des monuments d'une architecture aux grandes lignes calmes, imposante de majesté ; les contours pittoresques des montagnes environnantes ; tout cet ensemble formait un merveilleux tableau embelli par l'éclatante lumière du soleil, qui lui donnait un charme, une beauté inexprimables. Ses habitants, doux, policés, y parlaient la langue d'Homère et celle de Virgile, pratiquaient les arts, dont quelques œuvres, parvenues jusqu'à nous,

témoignent d'un goût sûr et des plus raffinés. Que fallait-il de plus à un sage, à un poète ? Pourquoi se serait-il plaint ? Il savait d'abord, par avance, que cela n'aurait servi à rien.

D'après sa biographie, il mourut d'ennui et de chagrin ; cependant comme il avait plus de quatre-vingts ans, il est bien permis de reconnaître que sa fin n'eut rien de prématuré, et que l'âge y fut aussi un peu pour quelque chose.

Comme l'a dit de lui Victor Hugo, Juvénal était la vieille âme libre des républiques mortes. Trop fier pour se montrer courtisan et commettre la moindre bassesse, il préféra, au lieu de se plaindre, opposer à une disgrâce imméritée un silence hautain, attitude pleine de noblesse qui donne une très haute idée de son caractère et ne manque point de grandeur.

P.-Hippolyte Boussac.

ESSAIS ET NOTES SUR VIRGILE

XI

L'OMBILIC DE L'ITALIE

Les peuples les plus divers, d'origine et de culture différentes, désignent une région ou un point comme le centre l'ombilic, soit du monde soit de leur pays. L'Allemand W. H. Roscher, après d'autres savants, a réuni dans deux mémoires récents les textes, les monuments, les rites, les récits relatifs à cette croyance [2]. Dans l'intervalle, M. Loth a complété le premier de ces mémoires pour les régions celtiques [3]. On trouvera sans doute encore à glaner.

Pour l'Italie, Roscher mentionne seulement Henna en Sicile (Callimaque, *H. Cérès*, 15 ; Diod., V, 2 ; Cic., *Ver.*, III, 192), le lac de Cutilia (Varron, dans Pl., *N. H.*, III, 109) et, à Rome, le miliaire d'or et l'*umbilicus urbis Romae* [4]. Virgile, dans l'*Énéide* (VII, 563), se fait l'écho d'une tradition analogue, fixée dans la région d'Aeclanum :

> Est locus Italiae medio sub montibus altis
> Nobilis et fama multis memoratus in oris,
> Ampsancti ualles ; densis hunc frondibus atrum 565

1. Voy. *Revue*, t. XL (1916), p. 149.

2. *Omphalos*, dans les *Abhandlungen der sächs. Gesellschaft der Wissenschaften, Philol.-histor. Klasse*, XXIX, 9, Leipzig, 1913, in-4° ; — *Neue Omphalosstudien*, même recueil, XXXI, 1 (1915).

3. *L'omphalos chez les Celtes*, dans la *Revue des études anciennes*, 1915, p. 193 (voy. *Revue des revues*, t. XL, p. 46, 52). Roscher n'a eu connaissance de cet article que par des résumés donnés dans les journaux qui rendent compte des séances de l'Académie des inscriptions. Il devait ces extraits, envoyés à la veille de la guerre, « der Güte meines gelehrten jungen Freundes, des Herrn René Duchamp de Lageneste » (*Neue Omph.*, p. 24, n. 48). Ce jeune savant, qui donnait les plus belles espérances, élève de l'École des Hautes Études et déjà collaborateur de cette revue, a été tué par les compatriotes de Roscher, en mai 1916, devant Nieuport.

4. *Omphalos*, p. 34.

Vrget utrimque latus nemoris medioque fragosus
Dat sonitum saxis et torto uortice torrens.
Hic specus horrendum et saeui spiracula Ditis
Monstrantur ruptoque ingens Acheronte uorago
Pestiferas aperit fauces, quis condit[1] Erinys : 570
Invisum numen terras caelumque leuabat.

Ce n'est pas au hasard que Virgile, si versé dans les antiquités religieuses, si attentif à les rapporter dans son poème, dit que le lac d'Ampsanctus est *Italiae medio*. Servius ne laisse aucun doute sur le sens de cette expression : « Hunc locum umbilicum Italiae chorographi dicunt. » Il y avait donc sur ce lac une tradition toute semblable à celle qui entourait le lac de Cutilia. Une île flottante avait rendu remarquable le lac de Cutilia ; mais là était aussi une région de sources sulfureuses, les *Aquae Cutiliae*, que les médecins de l'Empire recommandaient.

Le lac d'Ampsanctus se trouvait dans le pays des Hirpins, peuple samnite, au S.-E. de la ville d'Aeclanum (aujourd'hui Grotte di Mirabella). Il porte maintenant un nom dérivé de celui de Mefitis, Le Moffete. Pline nous apprend, en effet, que près du lac s'élevait un temple consacré à Mefitis (*N. H.*, II, 208). Le lac exhale toujours des vapeurs d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré. D'après Servius, dans ce lieu, les victimes n'étaient pas immolées ; on les exposait seulement aux émanations qui les suffoquaient : « Grauis odor iuxta accedentes necat, adeo ut uictimae circa hunc locum non immolarentur, sed odore perirent ad aquam adplicatae. Et hoc erat genus litationis. »

Ces gaz ont fait prendre ce lac pour une des bouches des Enfers. Les Anciens associaient volontiers les deux choses. On n'a qu'à se rappeler ce que Virgile dit lui-même du lac Averne (VI, 237-242). La notion de l'omphalos paraît, au contraire, indé-

---

1. *condit* M b c γ, *condita* R ; Servius : « *Condita* : alii *condit* legunt et *se* subaudiunt » ; Ps.-Servius : « *Condita* : recepta ». Le ms. P manque ici. Les deux leçons *condit* et *condita* remontent ainsi à l'antiquité. Dans les mss anciens, les mots n'étaient pas séparés, et la faute *ae* pour *e*, inverse de celle du moyen âge (*e* pour *ae*), se rencontre assez souvent (cf. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, § 1062). Par suite, un Ancien a pu écrire *aerinys* pour *erinys*, ce qui donnait *conditaerinys*, d'où la tradition des commentateurs, représentée par les deux Servius, a tiré : *condita Erinys*. L'emploi de *condit* au lieu de *se condit*, n'a pas d'analogue ; mais Apulée, *Mét.*, VI, 12, emploie ainsi *abscondere*. La langue d'Apulée est, en partie, renouvelée par des imitations et des extensions de tours plus anciens. *Condere*, pour *se condere*, n'est pas plus surprenant que le sens réfléchi de *turbare*, *sistere*, *insinuare*. On sait que les verbes de mouvement sont surtout pris avec cette acception. La faute *condita* doit donc avoir eu une double origine ; on aura voulu écarter un mot qui ne paraissait pas pouvoir se construire, en utilisant une faute graphique.

pendante. Cependant à Delphes, à côté de l'omphalos, s'ouvrait une excavation d'où sortait un souffle ; les exhalaisons terrestres et les crevasses ont donné un caractère sacré à ce lieu voué de bonne heure aux divinités chthoniennes. Sans presser ce rapprochement, dans notre ignorance du passé delphique, dans notre plus grande ignorance de l'histoire religieuse de l'Ampsanctus, nous sommes du moins aidés à comprendre que les phénomènes géologiques du lac sulfureux pouvaient s'accorder avec la conception de l'omphalos chez des peuples primitifs. Une étymologie que rapporte Servius est incertaine, car nous ne savons à quelle langue appartenait le mot *Amsanctus*. Mais elle exprimait pour les Latins l'horreur sacrée qu'inspirait le lac pestilentiel, *locus omni parte sanctus* [1].

XII

LE SANCTUAIRE DES PALIQUES

La notion de l'omphalos est celle d'un centre. L'omphalos peut, en effet, se placer dans un lieu qui est, à peu près, le centre géométrique du pays. Ainsi Enna est le nombril de la Sicile, placé au lieu où se coupent approximativement les bissectrices des angles de la Trinacrie. Roscher a montré sur une peinture de Pompéi l'omphalos figuré entre les *Lares compitales*. La notion de centre se fixe au point de croisement des voies [2]. Ailleurs le centre ombilical est seulement celui d'une région. Les Celtes surtout donnent volontiers à toute bourgade centrale un nom approprié, sans préjudice de l'omphalos de l'ensemble du pays [3]. Cette multiplicité de centres tient probablement à l'émiettement des Celtes en tribus, *ciuitates*. Mais la notion est souvent d'un caractère tout idéal, et on serait bien embarrassé de faire intervenir la géométrie ou même la topographie des voies aboutissant à

1. Le second mémoire de Roscher se termine sur une phrase singulière, qui montre à nu des préoccupations souvent dissimulées avant la guerre : « Nicht undenkbar wäre es, dass Deutschland oder besser gesagt der zu erwartende Bund germanischer und gleichen Idealen politischer und kultureller Art huldigen Völker infolge seiner *zentralen* [souligné dans le texte] Lage in Europa einmal berufen sein könnte, die Rolle eines ὀμφαλὸς γῆς im höchsten Sinne des Wortes zu spielen. » Sous le ridicule, gronde le terrible sérieux d'un sentiment qui ne doit nous laisser aucune illusion.

2. *Omphalos*, p. 114.

3. Voy. l'article cité de M. Loth.

un carrefour. Il suffit que le point ombilical corresponde à la conception d'un centre moral, politique, historique ou religieux [1]. L'étude de la carte ne peut révéler que le sanctuaire des Branchides possède un omphalos. Ce sont surtout les croyances religieuses qui fixaient la notion à un lieu déterminé. N'est-ce pas un sentiment très voisin qui animait l'étranger sympathique dont je viens de citer en note l'impression? N'est-ce pas le même sentiment qui inspire à l'autre bout de l'histoire le vieil Homère, quand il fixe le nombril de la mer, ὅθι τ' ὀμφαλός ἐστι θαλάσσης (*Od.*, I, 50), dans la mystérieuse Ogygie? Nous ne devons donc pas nous étonner de découvrir dans l'antiquité d'autres traces de la même conception.

Puisque Virgile nous a donné l'occasion d'ajouter un nom à la liste de ces lieux célèbres et sacrés, on me permettra de risquer une conjecture qui nous en fera connaître encore un autre. Cette conjecture ne touche pas au texte de Virgile, mais se rattache indirectement à l'*Énéide*.

Dans le chant IX, le poète raconte que Turnus a réussi à pénétrer dans le camp des Troyens, grâce à une imprudence des géants qui gardaient la porte. Une fois entré, il fait un grand carnage. Quelques critiques, se ressouvenant de morceaux semblables dans l'*Iliade*, ont appelé cette partie l'ἀριστεία de Turnus. Mais malgré les rappels directs d'Homère, le récit est mêlé de thèmes d'origine populaire et de souvenirs locaux qui teintent par endroits l'épopée d'une nuance de conte de fées. Ce mélange est un des charmes de l'*Énéide*.

---

1. Pour montrer combien cette conception est naturelle, qu'on me permette de citer un texte du jour, la conversation d'un Chilien très distingué, M. Carlos Silva Vildosola, avec M. Francis de Miomandre (*Journal des débats*, 14 avril 1917). Ces deux messieurs étaient loin de soupçonner qu'un philologue guettait leurs propos et n'ont peut-être jamais entendu parler de l'omphalos.

« Mais, plus encore que toutes les choses attachantes ou flatteuses qu'il m'a dites, ce dont je me souviendrai surtout, c'est de ce moment vraiment inoubliable, où, arrivé au jardin des Tuileries, devant le grand jet d'eau, non loin de la grille et du Jeu de Paume, M. Carlos Silva Vildosola s'arrêta, heureux, admiratif, ému. Il prit une aspiration plus forte, il regarda de tous côtés. Il ne dit que quelques mots, mais dont chacun marquait qu'il jouissait finement, en artiste et en voyageur, de la beauté délicate des nuages, groupés comme dans un paysage de Fragonard, de la couleur des pierres, de l'étincellement écumeux du jet d'eau, des perspectives d'avenues partant toutes de ce point comme d'un centre. Un centre oui, c'était bien cela. On sentait que pour notre hôte, certes, il fallait voyager c'est une nécessité naturelle. Oui, mais à condition que tous les voyages aboutissent là, au centre de la rose. Et je reverrai toute ma vie dans mon souvenir cet étranger élégant et disert, s'orientant de toute sa face subtile et attentive d'Indien de race, comme s'il se sentait, enfin, au milieu de l'univers. » Il y a toute une philosophie ethnographique entre la grâce élevée de ce tableau et la lourde menace de la phrase massive de Roscher.

Parmi les victimes de Turnus se trouve le fils d'Arcens (IX, 581) :

> Stabat in egregiis Arcentis filius armis,
> Pictus acu chlamydem et ferrugine clarus Hibera,
> Insignis facie, genitor quem miserat Arcens
> Eductum Martis luco, Symaethia circum
> Flumina, pinguis ubi et placabilis ara Palici. 585

Servius donne du commencement de cette phrase une construction où paraît l'esprit byzantin : « Ordo est : *Stabat Arcentis filius*, *Arcens*, *in armis egregiis*. Nam non congruit ut, huius filii praetermisso nomine, bis fiat patris commemoratio. » Cet inconvénient qui arrête le scoliaste est moins grave que l'entortillement qu'il préfère. Mais il a raison de s'arrêter à l'expression *Arcentis filius*. Elle a besoin d'une explication, d'ailleurs fort simple. Le héros est un tout jeune homme, qu'on a encore l'habitude de désigner par le nom de son père. Nous avons d'autres exemples de cette périphrase.

Camille abat aussi un jeune Ligure, *filius Auni* (XI, 700) ; il n'a pas d'autre nom. Une telle expression donne un caractère réaliste et familier à la narration épique. Quand le père d'Horace donnait à son fils des leçons pratiques de morale tirées de la vie de leurs voisins, il ne s'exprimait pas autrement : « Nonne uides, *Albi* ut male uiuat *filius*? » A l'école, le maître romain interpelle ses élèves par la même périphrase : « Dicat *filius Albini* : si de quincunce remota est | uncia, quid superat [1]? » La variété du ton dans Virgile est juste l'opposé du style convenu et perpétuellement solennel que lui suppose une tradition de perruques.

Le fils d'Arcens est venu de Sicile. Cette origine est pour le poète une occasion de rappeler des traditions et des cultes locaux et de mêler la légende populaire aux grands coups d'épée.

Les deux derniers vers ne sont pas sans difficulté. Au v. 584, *Martis* est la leçon des mss anciens *MPR* et du Pseudo-Servius. Les mss de Macrobe (V, 19, 15) ont *matris*, leçon qui a passé dans quelques copies carolingiennes de Virgile et qui a eu beaucoup de succès auprès des éditeurs modernes. On ne sait pas, en effet, quel rapport existait entre le culte des Paliques et celui de Mars. En lisant *matris*, on obtient la tranquillité à peu de frais. Mais *Martis* est évidemment la leçon transmise par l'antiquité.

---

1. Horace, *Satires*, I, iv, 109 ; *Art poét.*, 326-328.

Elle n'est ni absurde ni inintelligible. Notre ignorance est un motif insuffisant pour lui substituer une correction trop facile. Si *matris* était le texte, il aurait fallu un accident bien peu ordinaire pour changer le mot en *Martis*. L'empressement des éditeurs à choisir *matris* montre, au contraire, combien était glissante la pente dans l'autre sens [1].

L'épithète *placabilis* jointe à *ara Palici* exerçait déjà la sagacité des commentateurs anciens, comme le prouvent les réflexions de Servius et de Macrobe. Nous ne nous arrêterons pas à les discuter. M. Postgate a démontré que *placabilis* a le sens de *placanda*, soit ici, soit dans le passage du livre VII où Virgile parle de l'autel de Diane Taurique : « pinguis ubi et placabilis ara Dianae » (VII, 764) [2]. Ce rapprochement assure le sens de *pinguis*. L'autel du Palique et celui de Diane sont « gras » du sang des victimes. Le sens de l'épithète, qui se retrouve ailleurs (IV, 62, *pinguis ad aras*), ne devrait arrêter personne. Il se trouve éclairci par un autre passage, IV, 201 : « Pecudumque cruore | pingue solum ». Lors de la course au pied, au livre V, c'est sur un sol imbibé du sang des victimes que Nisus glisse et tombe (V, 328 suiv.). M. Ciaceri, ordinairement mieux inspiré, croit, après Macrobe, que l'autel du Palique est gras à cause de toutes les offrandes de céréales qui s'y accumulent [3]. Cependant le rapprochement avec l'autel de Diane aurait dû suffire à écarter cette idée. Et ce rapprochement conduit à admettre que, comme l'autel d'Artémis Taurique, l'autel du Palique est engraissé par le sang de victimes humaines.

Le texte de Virgile est maintenant éclairci dans la mesure du possible. Je viens à l'objet principal de cette note. Nous quittons Virgile pour prendre Macrobe. Ce grammairien a tout un chapitre sur les Paliques (V, 19). Son point de départ est dans les vers que nous venons d'expliquer. Rappelons d'abord quelques notions essentielles.

Actuellement, près de la petite ville de Palagonia, se trouve un cratère d'où sortent des gaz, surtout de l'acide carbonique. Le courant est assez fort pour entraîner des feuilles et des objets légers. A la saison des pluies, le cratère se remplit d'eau, les bulles de gaz sortent à la surface, et du milieu du lac ainsi formé deux jets de gaz font sauter l'eau en l'air. Les oiseaux évitent

---

1. Bauer, dans l'article cité plus loin (Roscher, t. III, 1re p., col. 1295, l. 15), a proposé d'expliquer *Martis* par un rapprochement avec un culte sicilien.
2. Postgate, dans *Hermathena*, t. XVII, n° 39 (1913), p. 404.
3. Dans l'ouvrage cité plus loin, p. 32.

de passer sur ce lac ; on trouve parfois sur les bords les cadavres de petits animaux ; les bœufs, qui entrent dans l'eau, respirent péniblement et se hâtent de sortir. Dans l'antiquité, ces phénomènes devaient être plus considérables. Macrobe (V, 19, 19) parle de deux cratères que les gens du pays appelaient *Delli* (auj. lago dei Palici ou Naftia) [1]. Ce lieu était le centre d'un culte à des dieux jumeaux, les deux Paliques. En cas de vol ou de détournement, l'accusé et l'accusateur s'approchaient du lac ; l'accusé jurait qu'il était innocent. Si le serment était faux, le parjure recevait immédiatement sa punition et perdait la vie dans le lac. Si Virgile ne mentionne qu'un Palique, c'est peut-être parce que, déjà de son temps, il n'y avait plus qu'un cratère comme aujourd'hui.

On racontait que les Paliques étaient les enfants d'un dieu, Jupiter, Vulcain ou l'Etna, et d'une déesse. Pour dissimuler cette infidélité, Jupiter aurait confié à la terre la jeune femme, ou, du moins, les deux enfants qui auraient un jour reparu à la lumière. Ce mythe était ancien ; car Eschyle, dans sa tragédie perdue, *Etna*, en parlait. Quantité de détails s'étaient ajoutés au récit primitif. Les savants modernes, à leur tour, l'ont enrichi de multiples hypothèses. On trouvera un exposé de ces questions complexes dans un article du *Lexikon* de Roscher et dans un livre écrit à Catane par M. Ciaceri [2]. Le fruit que l'on retire de toute cette érudition est fort médiocre. Le résultat le plus clair a été très bien dégagé par M. Ciaceri : le culte des Paliques est un vieux culte local que les Grecs, dès le ve siècle avant notre ère, ont expliqué et nourri par leurs propres idées.

Après Eschyle, le plus ancien témoin cité par Macrobe (§ 25) est Callias. « In septima historia de rebus Siculis ita scribit : Ἡ δὲ Ἐρύκη τῆς μὲν Γελῴας ὅσον ἐνενήκοντα στάδια διέστηκεν, ἐπιεικῶς δὲ ἐχυρός ἐστιν ὁ τόπος καὶ <.....> τὸ παλαιὸν Σικελῶν γεγενημένη πόλις· ὑφ' ᾗ καὶ τοὺς Δέλλους καλουμένους εἶναι συμβέβηκεν. Οὗτοι δὲ κρατῆρες δύο εἰσιν, οὓς ἀδελφοὺς τῶν Παλικῶν οἱ Σικελιῶται νομίζου-

1. M. Is. Lévy, *Rev. arch.*, t. XXXIV (1899), p. 256, a proposé d'identifier les lacs des Paliques avec les Salinelle, volcans de boue près de Paternò, sur les bords du Siméthus, nommé par Virgile. Palagonia est assez éloignée du Siméthus ; mais sa vallée est arrosée par un affluent ; le Siméthus est le grand fleuve de cette région, comme l'Etna en est la montagne dominante. La paraphrase de Macrobe, de plus, place la scène de séduction de la nymphe sur les bords du Siméthus ; on peut supposer ailleurs dans la région la naissance des enfants. L'expression de Virgile est très large : *in luco circum*.

2. Bloch, dans Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen u. römischen Mythologie*, t. III, 1e p., 1897-1907, col. 1281-1295. — Ciaceri (Emmanuele), *Culti e miti nella storia dell' antica Sicilia*, Catane, 1911, p. 23-37.

σιν, τὰς δὲ ἀναφοράς τῶν πομφολύγων παραπλησίας βραζούσαις ἔχουσιν. « La ville d'Erycé est distante de Géla d'environ quatre-vingt-dix stades. La position est assez forte et... dès l'antiquité devenue une ville des Siciliens. A ses pieds se trouve aussi ce qu'on appelle les Delli. Ce sont deux cratères que les Siciliotes croient frères des Paliques ; la poussée des bulles de vapeur y est presque semblable à celle de l'eau bouillante. » Ce texte contient une lacune ; car on ne voit pas comment Callias passe d'Erycé à la ville de Palique. Nous n'avons aucun moyen de le conjecturer. Ce n'est pas ce point que je veux étudier. La suite du texte présente, en outre, une absurdité : les Delli sont des cratères et ces cratères sont les frères des Paliques.

Cette absurdité semble avoir passé chez un paradoxographe d'époque romaine, Polémon, que cite également Macrobe (§ 26) : « Polemon uero in libro qui inscribitur Περὶ τῶν ἐν Σικελίᾳ θαυμαζομένων ποταμῶν sic ait : Οἱ δὲ Παλικοὶ προσαγορευόμενοι παρὰ τοῖς ἐγχωρίοις αὐτόχθονες θεοὶ νομίζονται. Ὑπάρχουσιν δὲ τούτων τῶν θεῶν ἄμφω ἀδελφοὶ κρατῆρες χαμαίζηλοι ». « Ceux qu'on appelle les Paliques passent chez les gens du pays pour des dieux autochtones. Ces dieux ont deux frères, des cratères à fleur de terre. » Ainsi d'après Callias et Polémon, des cratères sont les frères des Paliques. On pourrait admettre à la rigueur que les cratères devenus des dieux appelés Delli, fussent les frères des Paliques. Mais ce n'est pas cela que nous avons. Les Delli sont définis des cratères, et une fois que cette donnée bien matérielle et nullement mystique nous a été donnée, on nous dit que ces cratères sont frères des Paliques. Bloch a vu qu'il y a là trois désignations, Paliques, Delli, cratères, pour une même chose. Mais il n'est pas aussi simple qu'il le dit, de supposer que Callias et Polémon trouvaient dans leur source Δέλλοι et Παλικοί avec l'addition ἀδελφοί et qu'au lieu de prendre les Delli pour des frères, les Paliques pour des frères, ils ont pris les Delli pour les frères des Paliques. Une pareille méprise est difficile à admettre, surtout quand le mot κρατῆρες, placé dans le contexte, aurait dû éviter toute confusion.

Sans doute les mythographes et les simples curieux d'origine grecque ont greffé sur les données indigènes des rapprochements fantaisistes ; ils ont imaginé d'ingénieuses combinaisons et des identifications arbitraires. Callias a dû déjà subir l'influence de ces altérations et y contribuer pour son compte. Mais ce travail avait pour but d'éclaircir pour l'esprit des Grecs les données indigènes et de les faire rentrer dans le cadre des religions helléniques connues. Si Callias ou un Grec antérieur a imaginé, son

invention peut être une explication un peu détournée ou compliquée; elle ne doit pas être un non-sens. Le but de tels exégètes est précisément de faire disparaître les non-sens apparents et non pas d'en introduire de réels. On peut encore concéder une absurdité à un démarqueur comme Polémon. On hésite à la faire endosser à Callias, historien peu scrupuleux, surtout quand il s'agit de son bienfaiteur Agathocle, mais écrivain de bonne époque et qui était sur place. Quant à la donnée initiale, indigène, certaine, elle résulte de la légende même. Les Paliques sont frères et sont sortis du sein de la terre par les deux cratères. Si on admet que les cratères étaient primitivement les Paliques, on admet que les cratères sont frères, mais non pas qu'ils sont frères des Paliques. Et le nom de Delli reste en l'air : on ne sait ce qu'il vient faire.

La méprise paraît reposer sur un texte fautif de Callias. Je lis :

ὑφ' ᾗ καὶ τοὺς Δελφοὺς καλουμένους εἶναι συμβέβηκεν. Οὗτοι δὲ κρατῆρες δύο εἰσίν, οὗς δελφύας τῶν Παλικῶν οἱ Σικελιῶται νομίζουσιν.

Nous avons en grec δελφύς (dor. δελφύη), la matrice, d'où ἀδελφός, le frère (sorti de la même mère), littéralement « utérin ». Fernand de Saussure expliquait par cette racine le nom de Delphes et comparait la tradition religieuse qui en faisait le nombril de la terre. La notion que suggère le nom de Delphes et celle de l'omphalos sont aisément assimilables.

On peut traduire : « Au pied de cette ville se trouve le lieu appelé Delphes. Ce sont deux cratères que les Siciliens pensent être les matrices d'où sont sortis les Paliques. » Dans le texte rétabli, les Paliques restent les Paliques, et les deux cratères portent un nom local, οἱ Δελφοί. Les propos de Callias ont un sens.

La faute commise par les copistes n'est pas très grosse. Le principal manuscrit de Macrobe au lieu de τοὺς Δέλλους donne τούσδε ἄλλους, ce qui n'a d'ailleurs aucun sens. Δέλλους est une vieille correction, imposée par le contexte où Macrobe parle des Delli. Le texte de Callias était déjà gâté quand, à l'époque romaine, à une date incertaine, avant Macrobe, le doxographe Polémon rédigeait sa compilation. C'est peut-être lui qui, le premier, a supposé que des cratères sont frères des dieux. Macrobe n'en a pas vu plus long. Nous avons donc là une faute très ancienne, commise sur des noms propres peu connus. Car l'homonymie de Delphes était plus propre à égarer qu'à guider un demi-savant. On savait bien que Delphes n'était pas en Sicile. Cette notion géographique tendait à faire disparaître ce nom du récit

de Callias. La seconde faute ἀδελφούς pour δελφύας était fatale, et probablement solidaire de la première, surtout dans le cas où Δελφούς était mis en marge comme correction ou variante de Δέλλους.

Si on accepte ces possibilités, — sinon, il faudra expliquer raisonnablement la phrase de Callias, — si donc on admet que l'erreur a pu suivre cette marche, on aura un texte qui offre juste le degré de difficulté nécessaire pour qu'il ait été défiguré. Le nom du lieu est grec ou traité comme tel par les habitants. On a supposé, en parlant de *Delli*, qu'il s'agissait d'un nom de langue inconnue, peut-être d'un mot sémitique. Cela serait admissible. Mais les Siciliens dont il est question sont des colons grecs, qui parlent grec, qui élaborent en grec une légende mythologique d'après les traditions grecques. Ils ont pu partir d'un nom local étranger. Mais c'est en grec qu'ils ont cherché, comme toujours, à l'expliquer. Nous avons un échantillon de ce genre de spéculations précisément à propos des Paliques. Avant de citer Callias, Macrobe rapporte qu'Eschyle, dans l'*Etna*, expliquait le nom des dieux, Παλικοί, par πάλιν ἱκέσθαι. Il est peu vraisemblable que ce vieux nom local soit grec. On n'était sûr ni de l'accentuation ni de la quantité de l'ι. Nous ne devons donc pas nous étonner que les Grecs aient confondu l'autre nom, quel qu'il ait été, avec celui de Delphes.

Ils pouvaient y être amenés par une assimilation plus profonde. A l'époque où ils travaillaient la légende, le culte des Paliques avait un caractère de « centre », qui suggérait invinciblement à leur esprit la notion de l'omphalos. Si nous reprenons le texte de Callias dans notre restitution, nous voyons que les deux cratères appelés Delphes étaient considérés comme les matrices d'où étaient sortis les Paliques, δελφύας τῶν Παλικῶν. Ce génitif n'arrêtera personne, je pense. Avec un nom, le génitif peut être ou possessif, ἡ δελφύς τῆς μητρός, ou « objectif », et alors il représente des idées très variées, toutes celles qu'un complément verbal peut exprimer près d'un verbe, βέλη τοῦ σκόπου, des flèches destinées à atteindre le but, τρόπαια βαρβάρων, des trophées de victoire sur les barbares (Platon, *Lois*, p. 717 A ; Xénophon, *Anab.*, VII, 6,36). On trouvera dans les grammaires et les ouvrages spéciaux des exemples qui prouvent quelle richesse de significations présente cet emploi du génitif. L'organe, ἡ δελφύς, peut être considéré par rapport à la mère et par rapport aux enfants qui en sortent, c'est le contexte qui décide, ainsi que dans tous les cas analogues. Indépendamment de la vraie forme du nom géographique, les Siciliens pensaient donc

que les cratères étaient les matrices d'où sortaient les Paliques. De là, il n'y avait qu'un pas pour songer à l'omphalos.

Le rapprochement avec Delphes se fait plus étroit. Le vieux sanctuaire sicilien est devenu lui aussi le siège d'un omphalos. Devenu ? Le mot est une précaution. Car la notion de « nombril de la terre » est commune à bien des races différentes. Elle pouvait être antérieure à l'époque où l'imagination grecque s'est emparée des données relatives aux Paliques. En tout cas, rien n'était plus convenable à un culte si ancien, si important pour toute une région.

A deux reprises au moins dans le cours de l'histoire, le sanctuaire des Paliques a été un sanctuaire national. Au milieu du ve siècle avant notre ère, Ducétius voulut grouper les éléments indigènes contre les colons grecs et fonda près du temple la capitale de Paliké, qui ne survécut pas à la victoire des Syracusains. Au IIe siècle, le second soulèvement des esclaves contre les maîtres grecs et romains s'ourdit dans le bois sacré des Paliques ; le nouveau chef, Salvius, un moment vainqueur, sacrifia aux Jumeaux divins et leur offrit son manteau de pourpre, comme s'il eût voulu donner à cette révolte le caractère d'un mouvement indigène. Le sanctuaire des Paliques avait son oracle. La tradition merveilleuse qui faisait de ces dieux les gardiens et les vengeurs de la foi jurée, montre que leur temple était aussi un temple de civilisation, maintenant le lien social et garantissant la sûreté des relations humaines [1]. Enfin, les exhalaisons rendaient ces lacs redoutables, comme celles du lac omphalique d'Ampsanctus. Tous ces traits conviennent parfaitement à une Delphes sicilienne, à un omphalos concurrent du grand temple d'Henna [2].

XIII

LES CINQ ÉLÉMENTS

Dans le conseil des dieux, au moment où Jupiter va commencer de parler, toute la nature fait silence (X, 100-102) :

---

1. Voy. T.W. Beasley, dans cette *Revue*, t. XXIII (1899), p. 270.
2. La notion de l'omphalos fait partie du folk-lore. Dans l'*Élite des contes du sieur d'Ouville*, édition Ristelhuber (Paris, Lemerre, 1876), conte 26, p. 47, *D'un seigneur de village et de son meunier*, le seigneur veut savoir où est le milieu du monde.

Tum Pater omnipotens, rerum cui prima potestas,
Infit : eo dicente deum domus alta silescit
Et tremefacta solo tellus, silet arduus aether,
Tum Zephyri posuere, premit placida aequora pontus.

Solo a été diversement interprété. Conington donne à *solum* le sens de fondation. Il compare l'expression de Lucrèce *terrai solum* (I, 212 ; etc.), dont il faut rapprocher celle d'Ennius, *sola terrarum* (Festus, v° *solum*) : « La terre ébranlée dans ses fondements se tait ». L'explication de Heyne revient peut-être au même. Elle est assez obscure. Peerlkamp corrigeait *solo* en *silet*.

Le sens de *solo* paraît indiqué par le contexte. Le poète a d'abord évoqué l'image de l'univers, pris dans son ensemble, par un souvenir homérique, *rerum cui prima potestas* (cf. *Il.*, II, 118). Ensuite, il décompose, pour ainsi dire, l'univers, et nomme d'abord trois parties, le ciel, *deum domus alta*, la terre, l'éther, *arduus aether*.

Cette énumération rappelle immédiatement la conception des quatre ou cinq éléments, familière aux Anciens. Les éléments étaient rangés dans le monde par ordre de gravité : au fond, la terre, puis l'eau, puis l'air, enfin le feu et l'éther, partie plus subtile que l'air. C'est ce qu'Ovide expose dans des vers connus, dont il suffit de rappeler ceux-ci (*Mét.*, I, 52) :

Imminet his aer : qui quanto est pondere terrae
Pondere aquae leuior, tanto est onerosior igni.

En vertu d'une théorie dont Ovide s'est encore fait l'écho, et qu'il prête à Pythagore, ces éléments s'échangent perpétuellement et ne sont que les états plus ou moins pondérables d'une même matière (*Mét.*, XV, 243). Pour Ovide, les éléments pondérables sont la terre et l'eau, les éléments impondérables, l'air et le feu. Mais c'est là une classification un peu sommaire, comme le prouvent les termes mêmes dont il se sert (*ib.*, XV, 240) :

Ex his duo sunt onerosa suoque
Pondere in inferius, tellus atque unda, feruntur ;
Et totidem grauitate carent nulloque premente
Alta petunt, aer atque aere purior ignis..

Il est inutile de retracer les origines de cette doctrine [1]. Au

1. Voy. le livre excellent d'Otto Gilbert, *Die meteorologischen Theorien des griechischen Altertums*, Leipzig, 1907.

temps de Virgile, elle faisait partie du premier enseignement et établissait dans les esprits ces catégories qui sont comme la structure des cerveaux cultivés. Notre passage y correspond sans effort, et les épithètes en reçoivent leur valeur. Tout à fait en haut, se dresse au-dessus de tout, *arduus*, l'éther. Le ciel lui-même est seulement en haut, *deum domus alta*. L'eau, représentée par la mer, *pontus*, ne reçoit pas d'épithète locale, pas plus que les zéphyrs, qui figurent l'air dans ce tableau. Au fond, *solo*, est la terre, *tellus*.

Dans cette énumération, on cherche d'abord le feu, qui est un des quatre éléments de la tradition vulgaire. Mais Virgile n'avait pas à le nommer à part. La scène a lieu dans l'Olympe. Or, comme le dit Parménide, le feu occupe une partie du monde, le ciel, et engendre de lui-même le soleil, la lune, l'éther, la voie lactée (γάλα οὐράνιον), les étoiles et l'Olympe [1]. Virgile doit envisager les éléments dans son tableau plutôt comme des régions du monde que comme des principes. L'Olympe ou le ciel, demeure des dieux, est le lieu propre des astres. Homère et les philosophes s'accordent avec le vulgaire pour y voir la région du feu. Virgile en nommant le ciel a nommé le feu.

Il distingue donc cinq éléments. Cette doctrine s'est formée par la séparation de l'air et de l'éther. L'éther est la partie la plus subtile de l'air. Virgile le met au sommet, au-dessus du feu et de l'air. C'est un Pythagoricien, Philolaüs, qui a été amené par des similitudes mathématiques à placer l'éther au-dessus des quatre éléments vulgaires. Ceux-ci forment le monde sublunaire. Le cinquième les englobe, pour ainsi dire, s'élevant au-dessus de tout. Aristote reprendra cette doctrine, et lui aussi superposera aux quatre éléments l'éther, mais il en fera la région divine du ciel [2].

Dans une description, de telles précisions ne seraient pas à leur place. Les philosophes grecs, d'ailleurs, ne séparaient pas toujours avec netteté l'air, le feu et l'éther [3]. Il reste cependant qu'ici Virgile admet cinq éléments. Il n'est pas très difficile d'indiquer l'origine de cette conception. Une renaissance du pythagorisme se produit au moment où écrivent Virgile et Ovide. Le rôle assigné à Pythagore dans les *Métamorphoses* en est une preuve. On sait combien Virgile accueillait volontiers les enseignements de cette école.

---

1. Gilbert, *l. c.*, p. 676, note 1, citant Parménide d'après Simplicius.
2 Gilbert, *l. c.*, p. 83 et 664.
3. On peut s'en assurer en rapprochant divers passages du livre de Gilbert réunis à la table alphabétique sous αἰθήρ, πῦρ, οὐρανός. Voy. encore p. 676.

Ces quatre vers montrent que Virgile n'écrit pas au hasard et que rien n'est plus trompeur que de se reposer comme Heyne sur les libertés du langage poétique : « Adiectum *solo* spectat ad poeticum ornatum ». Ce qui est poétique, c'est l'ordre et le mouvement de la phrase, ce sont les variations des tours : deux éléments sont d'abord groupés avec *silescit*, puis vient *silet arduus aether* ; les deux derniers membres sont encore différents et n'ont plus de ces indications locales *alta*, *solo*, *arduus* qui rappellent la théorie. La science, si l'on peut vraiment parler de science à propos de données primaires, la science est subordonnée à la poésie.

XIV

LA NEUTRALITÉ DES DIEUX

Jupiter, dans son discours, impose aux dieux la neutralité entre les Troyens et les Latins. Ce discours présente quelques obscurités (X, 104-112) :

« Accipite ergo animis atque haec mea figite dicta.
Quandoquidem Ausonios coniungi foedere Teucris 105
Haud licitum nec uestra capit discordia finem,
Quae cuique est fortuna hodie, quam quisque secat spem,
Tros Rutulusne fuat, nullo discrimine habebo.
Seu fatis Italum castra obsidione tenentur
Siue errore malo Troiae monitisque sinistris 110
(Nec Rutulos soluo), sua cuique exorsa laborem
Fortunamque ferent : rex Iuppiter omnibus idem.
Fata uiam inuenient. »

L'expression *secat spem* a été autrefois expliquée par M. Havet d'après l'image du fil des Parques : ni les Parques ni les dieux n'interviendront ; les hommes eux-mêmes couperont le fil de leur avenir. Comme souvent, *spem* désigne l'objet de l'attente [1]. La hardiesse de l'expression de Virgile consiste à avoir supprimé la mention du fil et des Parques, en gardant seulement l'action de couper. On pourrait confirmer cette interprétation par un exemple de Valérius Flaccus. Récemment, M. Badolle a montré comment

1. *Bulletin de la Société des humanistes français*, t. I, p. 86 (séance du 20 mars 1895).

colus prend le sens de « années » dans Valérius Flaccus. Sénèque, par exemple, avait dit : « Consumptos iterum deae supplent Eurydices colus » (*Herc. Oet.*, 1083). Valérius Flaccus tire de telles expressions : « Datque alias sine lege colus » (VI, 445)[1]. Ce rapprochement éclaire peut-être d'une autre manière le passage de Virgile. M. Havet citait à ce propos Ennius (dans Macrobe, I, 4,17) : « Hac noctu filo pendebit Etruria tota ». Il est possible que Virgile, par le même procédé que Valérius Flaccus, ait abrégé dans *secat spem* une expression épique antérieure où était nommé le fil des Parques.

Les vers 109-110 ont embarrassé les éditeurs. Ribbeck les supprime. Ce traitement simplificateur vaut à peu près la variante *populos* qu'il prend dans Nonius pour le v. 111, au lieu de *Rutulos* des mss. En général, on met une virgule après *habebo* et la phrase s'achève, plus mal que bien, sur *sinistris*. Norden a singulièrement éclairci le morceau en rattachant *seu... siue...* à ce qui suit et en mettant *nec Rutulos soluo* entre parenthèses[2]. Ainsi l'opposition des Troyens et des Rutules s'explique et la leçon *Rutulos* est sauvée.

La phrase qui commence au vers 109 applique à la situation actuelle la décision générale *nullo discrimine habebo*. Cette application est faite d'abord aux Troyens : « Si un destin favorable aux Italiens a décidé le siège du camp troyen ou si une erreur fâcheuse et des avertissements trompeurs ont égaré les Troyens. » Cette double hypothèse correspond à peu près à ce qu'ont dit séparément Vénus et Junon. Vénus s'est demandée si les destins n'étaient pas changés et devenus favorables aux ennemis d'Énée : « Cur noua condere fata ? » (35). Junon, à son tour, a distingué, avec une passion subtile, entre l'attaque du Latium et le voyage des Troyens en Italie : ce voyage, certains oracles, qu'elle raille, peuvent l'avoir autorisé ; mais : « Aeneam hominum quisquam diuumque subegit | bella sequi aut hostem regi se inferre Latino ? » (65-66). Jupiter suppose donc que la liberté laissée aux combattants peut amener le triomphe des Rutules. D'autre part, ceux-ci ne sont pas privilégiés ; ils peuvent aussi se tromper sur les oracles et suivre un destin funeste. Les risques sont pour les deux partis : *nec Rutulos soluo*, « je ne soustrais point les Rutules aux conséquences de ma décision ».

Mais Norden a tort de mettre entre parenthèses : *rex Iuppiter omnibus idem*. Cette proposition est la chute de la période. On a

---

1. *Revue*, t. XL (1916), p. 199.
2. Édition du livre VI (Leipzig, 1903), p. 156.

dès lors deux phrases analogues, sinon tout à fait symétriques. La première est générale. La seconde répète la même idée en la rendant particulière à la situation présente, l'attaque du camp troyen par Turnus. L'ensemble a une allure oratoire fortement marquée, comme il convient.

La conclusion du discours est : *Fata uiam inuenient.* Je n'y vois pas la soumission de Jupiter au destin, comme le font d'anciens commentateurs de Virgile. Le point délicat, dans la discussion qui vient d'avoir lieu sur l'Olympe, est précisément l'exécution des arrêts du destin. Vénus affecte de croire qu'ils doivent avoir été changés : « Cur noua condere fata ? » (35). Junon les repousse comme le délire d'une folle : « Italiam fatis petit auctoribus : esto, | Cassandrae impulsus furiis » (67-68). Si Jupiter laisse aller les événements sans favoriser personne, que deviendront les destins ? Ils auront à trouver leur voie. Sans nul doute, ils se réaliseront ; mais Jupiter n'a pas besoin de l'affirmer. C'est le comment qui est obscur. Il restera obscur. Jupiter ne veut pas dire autre chose. Cela suffit pour que l'action se poursuive et que le lecteur reste dans l'incertitude. Par là même, le but du poète est atteint. Une phase nouvelle de l'action est ouverte.

XV

QVIN

Junon dit à Jupiter (X, 613) :

> Si mihi quae quondam fuerat quamque esse decebat
> Vis in amore foret, non hoc mihi namque negares
> Omnipotens, quin et pugnae subducere Turnum
> Et Dauno possem incolumem seruare parenti.

On remarque l'emploi du *quin* après *non nego* et on note que c'est le premier exemple. De Virgile, cette construction passe à Cornélius Népos et à Tite-Live : Corn. Nép., X (*Dion*), 2,2 : « Qui quidem... adulescenti negare non potuerit quin eum accerseret, cum Dion eius audiendi cupiditate flagraret » ; Tite-Live, XL, 36,2 : « Negare non posse quin rectius sit etiam ad pacatos barbaros... exercitum mitti ». Cette construction a une référence ancienne, s'il faut lire dans Caecilius, *Fallacia* (Nonius, p. 512) :

« Nam quin duriter nos educarit... non negat. » On verra des expressions similaires dans les notes de Weissenborn, sur Tite-Live, et de Madvig, sur le *De fin.*, V, 32.

Mais dans Virgile la phrase est d'un type un peu différent. Nous n'avons pas *non negares quin*, mais *non hoc negares quin*. Le verbe *nego* a un complément *hoc* qui annonce, si l'on veut, la conjonction *quin*. Il n'en est pas moins vrai que, grammaticalement, *non hoc mihi namque negares* est une proposition complète par elle-même. *Quin* développe une première proposition et introduit le contraire ; on peut le traduire par « mais ». Cela est très clair dans Tér., *Héc.*, 64-65 : « Hortor ne quoiusquam misereas | quin spolies, mutiles, laceres » ; la vieille entremetteuse dit à la jeune courtisane : « Je te prie de n'épargner aucun amant, mais de le dépouiller, de le mutiler, de le mettre en morceaux. » On pourra rendre la phrase de Junon de même : « Tu ne m'aurais certainement pas refusé cela ; mais j'aurais pu dérober Turnus à la bataille et le garder sain et sauf pour Daunus son père. »

Des phrases de ce genre se trouvent à toutes les époques [1], peut-être assez rarement à l'époque classique. En voici un exemple dans César, *B. G.*, V, 53,5 : « Neque ullum fere totius hiemis tempus sine sollicitudine Caesaris intercessit, quin aliquem de consiliis ac motu Gallorum nuntium acciperet. »

On peut expliquer de même l'expression *nec requies* dans l'éloge de l'agriculture (*Géorg.*, II, 516) :

> Nec requies, quin aut pomis exuberet annus
> Aut fetu pecorum aut Cerealis mergite culmi
> Prouentuque oneret sulcos atque horrea uincat.

« Il n'y a jamais de repos dans la vie du cultivateur, mais... ». On glose *nec requies quin* par *semper* : ce qui est exact en gros, mais n'explique pas la construction. L'expression doit être comparée à celle de Plaute, *Amph.*, 239 : « Nec recedit loco quin statim rem gerat [2]. »

---

1. Voy. pour la littérature archaïque Ch. E. Bennett, *Syntax of early Latin*, t. I, p. 301 ; la note de P. Thomas sur Tér., *Héc.*, 65.

2. Dans les éditions anciennes de Virgile, on met à X, 615, un point-et-virgule devant *quin* et on fait de *quin* la particule de gradation. Mais *hoc* reste sans explication. Il n'y a pas de gradation. Pouvoir dérober Turnus au combat et le rendre à Daunus est précisément ce que Jupiter refuse à Junon.

XVI

DOUBLES COMPARAISONS SIMILAIRES

Lacfadio Hearn, dans ces études de littérature anglaise, si originales et si suggestives que l'on vient de publier, se plaint, à ses auditeurs japonais, d'une des plus graves lacunes de notre outillage occidental. Comme il voulait traiter de poèmes sur les insectes et les oiseaux, sur la nuit, la lune et les étoiles, il a été embarrassé pour réunir la matière même de ses leçons. Il paraît que les Japonais sont mieux partagés. Toute la poésie japonaise a été mise en index, contre-index, répertoires d'images, de sentiments, de figures. Tous les rêves et tous les mirages fugitifs qu'un poète japonais a fixés sont inventoriés et catalogués, prêts pour la comparaison et pour l'étude [1]. Ce ne sont pas seulement les littératures modernes d'Occident qui sont dépourvues d'un pareil instrument de travail. Malgré l'accumulation des recherches et des livres sur les littératures anciennes, nous n'avons pas ce répertoire général qui grouperait sous une même rubrique tous les détails similaires. Maspero disait à un philologue classique : « Ah ! si nous avions des répertoires comme vous en avez [2] ! » Sans doute, les philologues classiques sont mieux armés que les égyptologues. Mais nous n'avons pas encore même des vocabulaires complets, clairs, bien ordonnés, pour tous les poètes grecs et latins. Et nous n'avons pas du tout, pour aucun, l'index des sujets traités, des thèmes, des moyens d'expression, des figures. Les deux notes qui suivent seront l'illustration de cette lacune, si toutefois on peut faire briller un peu de lumière dans le vide.

M. Fowler, dans le charmant opuscule qu'il a consacré à la revue de l'armée latine, a voulu supprimer du livre VII de l'*Énéide* les vers 703-705 [3] : « Virgile, dit-il, ne réunit jamais deux comparaisons de même nature sur un même sujet. » Dans

---

1. Lacfadio Hearn, *Interpretations of literature*, publiés par J. Erskine (Londres, 1916), t. II, p. 238.

2. L. Havet, *Gaston Maspero*, nécrologie dans l'*Annuaire* de l'École pratique des hautes études, 1916-1917, p. 44.

3. W. Warde Fowler, *Virgil's « Gathering of the clans »* : Oxford, 1916, p. 65. Voy. *Revue*, t. XL (1916), p. 147.

mon compte rendu, j'ai indiqué le danger de ces négations générales. Rien n'est plus imprudent et rien n'est moins concluant. Interdire à un auteur, à un poète, de ne pas faire ce qu'il n'a fait nulle part, c'est interdire à l'oiseau de voler. Mais, en fait, on trouve dans Virgile de ces doubles comparaisons. C'est ce que nous saurions tous, si nous avions le répertoire dont je parlais. Quand j'écrivais mon compte rendu, je ne connaissais qu'un autre exemple. J'en ai trouvé un troisième et un quatrième. On me permettra de les citer ici tous les quatre pour susciter dans de meilleures mémoires que la mienne d'autres passages semblables.

Ce sont d'abord les soldats de Messapus dont la marche et le chant font songer aux grandes bandes des oiseaux (VII, 698) :

Ibant aequati numero regemque canebant,
Ceu quondam niuei liquida inter nubila cycni
Cum sese e pastu referunt et longa canoros 700
Dant per colla mudos ; sonat amnis et Asia longe
Pulsa palus.
Nec quisquam aeratas acies ex agmine tanto
Misceri putet, aëriam sed gurgite ab alto
Vrgeri uolucrum raucarum ad litora nubem. 705

Ascagne apparaît au milieu des guerriers troyens semblable à un précieux bijou (X, 132) :

Ipse inter medios, Veneris iustissima cura,
Dardanius caput, ecce, puer detectus honestum,
Qualis gemma micat, fuluum quae diuidit aurum,
Aut collo decus aut capiti, vel quale per artem 135
Inclusum buxo aut Oricia terebintho
Lucet ebur ; fusos ceruix cui lactea crinis
Accipit, et molli subnectens circulus auro.

Un peu plus loin (X, 270), le casque d'Énée jette des lueurs terribles, menaçantes pour les Rutules, semblables à celles de la fatale Canicule ou à celles des comètes, sinistres annonciatrices :

Ardet apex capiti cristisque a uertice flamma 270
Funditur et uastos umbo uomit aureus ignis :
Non secus ac liquida siquando nocte cometae
Sanguinei lugubre rubent, aut Sirius ardor,
Ille sitim morbosque ferens mortalibus aegris,
Nascitur et laeuo contristat lumine caelum. 275

*

Enfin, au Ier livre, Vénus déguisée en nymphe chasseresse est comparée successivement à une jeune Spartiate et à la Thrace Harpalycé (315-317) :

> Virginis os habitumque gerens et uirginis arma
> Spartanae uel qualis equos Threissa fatigat
> Harpalyce uolucremque fuga praeuertitur Eurum.

Dans les deux comparaisons, nous avons la même image, la silhouette nerveuse et vive d'une jeune femme légèrement vêtue et armée.

XVII

APPARITIONS DIVINES ET EFFETS DE LUNE

Je ne sais si on a remarqué autant qu'on l'aurait dû, la place que Virgile fait dans l'*Énéide* aux scènes nocturnes et aux effets de lune. L'admirable deuxième livre est un acte de nuit. On ne voit pas vraiment de telles scènes d'horreur et de douleur, si on ne voit en même temps la nuit tour à tour épaisse sous un ciel de nuages et éclairée par la pleine lune. La méthode rationaliste n'a pu accorder de pareilles « contradictions ». Cette méthode a été un fléau pour l'explication des poètes anciens. On leur a demandé la sécheresse mathématique d'un journal d'état-major et on a été offusqué de ne trouver auprès d'eux que la notation variée des jeux mobiles de l'atmosphère.

Suivant une tradition que devait connaître Virgile, Troie avait été prise un jour de pleine lune. Cependant les Troyens, épuisés par les émotions de la journée précédente, cette journée de la mort de Laocoon, de la ruse de Sinon, de l'entrée du cheval de bois, de la fête de Minerve, les Troyens s'étaient endormis au milieu d'une profonde obscurité :

> Vertitur interea caelum et ruit Oceano nox, 250
> Inuoluens umbra magna terramque polumque
> Myrmidonumque dolos ; fusi per moenia Teucri
> Conticuere, sopor fessos complectitur artus.

Mais les Grecs s'avancent, favorisés par la lune :

> Et iam Argiua phalanx instructis nauibus ibat
> A Tenedo tacitae per amica silentia lunae 255

Litora nota petens, flammas cum regia puppis
Extulerat fatisque deum defensus iniquis
Inclusos utero Danaos et pinea furtim
Laxat claustra Sinon.

Le temps pendant lequel les Troyens ont perdu conscience de l'état du ciel a été très court. La lune a donné presque aussitôt, alors que la nuit avait été d'abord rapide et sombre. Quand Énée, réveillé par le crépitement de l'incendie et le bruit de la lutte, monte sur la terrasse de sa maison, ce qu'il voit, ce sont les flammes qui dévorent la ville : *Iam proximus ardet | Vcalegon ; Sigea igni freta lata relucent* (311). Quand il est descendu dans la rue et groupe autour de lui des guerriers troyens, il reconnaît ses compagnons sous le clair de lune, *oblati per lunam* (340). Cette troupe, enfin rassemblée, s'avance semblable à des loups affamés sous une sombre nuée, *atra in nebula* (356) ; et, de fait, la nuit les couvre de son ombre : *Nox atra caua circumuolat umbra* (360). — Contradiction, s'écrient les logiciens. — Beauté pittoresque, répondrons-nous. Pourquoi admettre nécessairement un ciel sans nuages ? Virgile ne dit pas qu'il y a des nuages, et cela est assez conforme à sa manière, rapide et sobre, qui suppose partout un lecteur attentif et intelligent. Mais il a suggéré cette image dans la comparaison : la phrase du v. 360 est la conclusion de la période où le ciel couvert a donné le fond du tableau :

Inde lupi ceu 355
Raptores atra in nebula, quos improba uentris
Exegit caecos rabies catulique relicti
Faucibus expectant siccis, per tela, per hostis
Vadimus haud dubiam in mortem mediaeque tenemus
Vrbis iter : nox atra caua circumuolat umbra. 360

L'épisode de Corèbe, qui suit, se passe dans l'obscurité et ne s'explique que par l'obscurité : *Per caecam congressi proelia noctem* (397). Les combattants ne se reconnaissent qu'à la langue qu'ils parlent, *ora sono discordia* (423), *obscura nocte per umbram* (420).

La prise du palais et la mort de Priam sont racontées sans indication de ce genre. Une action placée à l'intérieur d'une maison est facilement visible même la nuit. Les allées et venues dans le palais et la réunion d'Hécube et des filles de Priam près de l'autel exigeaient l'emploi de torches et de flambeaux. Virgile omet absolument de tels détails domestiques, soit quand ils

n'ont pas d'importance pour son récit, soit quand ils ne font point partie d'une description écrite pour elle-même ou plutôt pour le repos du lecteur. D'ailleurs Pyrrhus et les assaillants sont armés de torches qu'ils lancent sur le toit (478). On peut admettre aussi que les nuages se sont écartés ou recouvrent seulement la lune, si nous n'avons pas une simple formule dans : *Ferit aurea sidera clamor* (488).

Mais alors cette clarté aurait été passagère. C'est l'incendie dont la lueur guide le retour d'Énée à la maison : « Dant clara (ncendia lucem | erranti passimque oculos per cuncta ferenti » 569). Vénus disparaît aux yeux de son fils dans une ombre épaisse : *Spissis noctis se condidit umbris* (621). On doit aussi se représenter la fumée qui couvre désormais tout le ciel et en cache la vue. Cette obscurité recouvre la malheureuse ville dans les quartiers que l'incendie a dévorés ou n'a pas encore atteints : *Ferimur per opaca locorum* (725), *obscura limina portae* (752).

Ces observations sont des préliminaires à l'objet de la présente note. Elles montrent l'importance de certains détails : les jeux de lumière teintent l'action d'éclaircies ou de ténèbres. Le ciel tourmenté de la première partie du récit est en accord pathétique avec le sujet et corrige, si on peut dire, la pleine lune de la tradition. Nous allons voir maintenant des effets de lune aider au merveilleux.

Énée vient de fonder Pergamos dans l'île de Crète. Une épidémie et l'infection de l'air, qui gâtent les récoltes, l'avertissent de chercher ailleurs la nouvelle Troie (III, 147) :

> Nox erat et terris animalia somnus habebat :
> Effigies sacrae diuum Phrygiique penates,
> Quos mecum a Troia mediisque ex ignibus urbis
> Extuleram, uisi ante oculos adstare iacentis 150
> In somnis multo manifesti lumine, qua se
> Plena per insertas fundebat luna fenestras.
> Tum sic affari et curas his demere dictis.

Énée s'est endormi préoccupé. Il a près de lui les Pénates apportés de Troie. La lune donne. Ils lui apparaissent et lui parlent. Est-ce le jeu des rayons de la lune sur les objets sacrés ? est-ce une vision ? est-ce un songe ? Énée ne saurait le dire (173) :

> Nec sopor illud erat, sed coram agnoscere uoltus
> Velatasque comas praesentiaque ora uidebat :
> Tum gelidus toto manabat corpore sudor.

La clarté de la lune mêle à la vision une incertitude. Virgile a bien marqué lui-même le caractère trouble de l'apparition. Ce caractère est moins une satisfaction offerte aux doutes d'un lecteur rationaliste que la couleur prêtée à un événement merveilleux par un poète qui rêve aux mystères de la nuit.

Dans une autre occurrence, Virgile a été moins explicite. Je crois cependant qu'un effet de lune favorise une apparition au livre X. Les vaisseaux des Troyens ont été changés en Nymphes. Énée descend le Tibre la nuit, ramenant les auxiliaires arcadiens et étrusques. Soudain paraissent les Nymphes des vaisseaux, qui poussent les barques et accélèrent le retour (215) :

Iamque dies caelo concesserat almaque curru 215
Noctiuago Phoebe medium pulsabat Olympum :
Aeneas (neque enim membris dat cura quietem)
Ipse sedens clauumque regit uelisque ministrat.
Atque illi medio in spatio chorus, ecce, suarum
Occurrit comitum : nymphae, quas alma Cybebe 220
Numen habere maris nymphasque e nauibus esse
Iusserat, innabant pariter fluctusque secabant,
Quot prius aeratae steterant ad litora prorae.
Adgnoscunt longe regem lustrantque choreis.
Quarum quae fandi doctissima Cymodocea 225
Pone sequens dextra puppim tenet ipsaque dorso
Eminet ac laeua tacitis subremigat undis.

Cette fois encore, la lune éclaire la scène. Sa lumière se joue sur les eaux. Elle s'accroche au sommet des vagues ; elle en blanchit la croupe. Reflets de lune ou corps de femmes ? Peu à peu, Énée épuisé par la tension de tous ses nerfs, voit des femmes, des nymphes. Ce n'est plus une vague qui se soulève derrière la poupe : c'est le dos de Cymodocée : *Ipsa dorso eminet.* Ce n'est plus le flot qui pousse son bateau : c'est la nymphe elle-même. Mirage du marin qui veille seul à la fin de la nuit et qu'appesantit la fatigue ? non ; Énée, dans le bruit du vent et de la mer, entend une voix éloquente, la plus éloquente des Nymphes, *quarum quae fandi doctissima.* Il entend tout un discours. Mais la réalité qui le frappe est l'incroyable rapidité de sa course, car il est hésitant sur la cause du phénomène (249) :

Celerant cursus : stupet inscius ipse
Tros Anchisiades ; animos tamen omine tollit.

Il fait sa prière à la déesse de l'Ida, la Cybèle phrygienne. A

peine a-t-il achevé, le jour se lève, chasse la nuit avec ses fantômes (256) :

> Tantum effatus ; et interea reuoluta ruebat
> Matura iam luce dies noctemque fugarat.

C'est après minuit, au moment des songes vrais, *post mediam noctem, cum somnia uera* (Horace, *Sat.*, I, 10, 33), que les Nymphes se sont montrées. Croyons donc à leur apparition, mais avouons que Phœbé a d'étranges lueurs. Le gracieux tableau des Nymphes, poussant la nef des espoirs romains, a inspiré le frontispice de l'édition du P. de La Rue. Mais Virgile a su le placer dans un clair-obscur que ne rendra aucun burin.

Cette veille d'Énée rappelle une autre veille, hantée aussi par les troublantes suggestions de la fatigue et de l'isolement, la veille de Palinure que Somnus trompe et précipite de son poste. La lune, alors, est innocente. Le songe est trompeur ; car il a lieu avant que la Nuit ait dépassé la moitié de sa course (V, 835) :

> Iamque fere mediam caeli Nox umida metam
> Contigerat : placida laxabant membra quiete
> Sub remis fusi per dura sedilia nautae.

Les compagnons de Palinure dorment, tombés de fatigue, sur leurs bancs de rameurs. Au livre X, Virgile retourne l'expression et nous dit qu'Énée ne s'abandonne pas au repos : *Neque enimi membris dat cura quietem* (X, 217). Le pilote est seul, dans les deux circonstances. Virgile appuie davantage sur la fatigue de Palinure. Le Sommeil lui murmure (V, 844) :

> Datur ora quieti
> Pone caput fessosque oculos furore labori

Palinure succombe (854) :

> Ecce deus ramum Lethaeo rore madentem
> Vique soporatum Stygia super utraque quassat
> Tempora cunctantique natantia lumina soluit.

Les deux récits, celui du livre X et celui du livre V, ont des traits communs. Le plus accusé est cette lassitude extrême de l'homme qui veille seul à la barre. Son imagination est prête pour tous les mirages.

Nous nous sommes éloignés de notre point de départ. Mais ces exemples montrent quelles associations d'images nous offrirait un recueil bien fait. On passerait des unes aux autres et on reprendrait facilement les voies qu'a suivies l'invention du poète. On rattacherait les dernières peintures à un même groupe, les nuits de mer, et on n'oublierait pas un autre tableau mystérieux, la navigation par temps bouché, du livre III (192 ; cf. V, 8).

Les deux notes qui précèdent pourraient orienter quelque jeune philologue vers un champ négligé. On sait combien fut fécond le court et actif enseignement de Studemund à l'université de Strasbourg. Il aimait à susciter les efforts. Pas une leçon ne se passait sans qu'il indiquât un ou même plusieurs sujets de recherches. Sa formule favorite était : « Encore un travail pour un jeune philologue, *Noch eine Arbeit für einen jungen Philologen* ». On pourrait répéter la même phrase en guise de conclusion de ces deux notes. Mais s'il ne s'agit plus de rapprochements partiels, pour lesquels les éditions offrent des amorces, s'il s'agit d'entreprendre le grand répertoire à la japonaise, ce n'est plus un jeune philologue, ce sont plusieurs jeunes philologues et quelques vieux savants qui auraient à élaborer et à poursuivre le travail. Ce répertoire devrait comprendre tous les sujets, de quelque nature qu'ils soient, traités par les poètes, toutes les images, tous les sentiments, toutes les peintures, toutes les figures de rhétorique, tous les agencements et tous les procédés de composition. Il faudrait d'abord dresser le catalogue pour une œuvre : à l'aide des catégories et des mots directeurs ainsi trouvés, on pourrait l'étendre graduellement. C'est un travail dont on aura reconnu l'utilité en France, je l'espère, avant qu'on l'ait exécuté ailleurs.

XVIII

L'IDÉE DE LA VOIX MOYENNE [1]

La voix moyenne a pour but d'indiquer l'intérêt personnel que le sujet prend à l'action. Ainsi définie, elle a disparu de la langue

1. Les points qui vont être traités ci-dessous ne sont pas touchés dans la médiocre compilation de B. Delbrück, *Vergleichende Syntax der indogermanischen Sprachen*, t. II, Strasbourg, 1897, p. 412. Delbrück s'est borné, dans son étude des voix, au sanskrit, au zend et au grec. Il débute par une définition de

latine. On considère les déponents comme des verbes moyens. Cela est exact si l'on veut expliquer l'origine de cette conjugaison. Mais beaucoup de grammairiens confondent trop souvent l'origine préhistorique et l'usage historique. En fait, les Latins n'avaient plus le sentiment de la voix moyenne quand ils disaient *nascitur*, *moritur*. Deecke a bien dressé une liste de verbes déponents avec une traduction qui suggère une idée analogue à celle du moyen grec ; mais si on peut encore traduire *moritur* par « il se consume », la notion de moyen s'efface complètement avec *nascitur*, « il est engendré ». Et alors que penser de *sortior*, traduit : « je tire au sort pour moi » (ce qui peut être un faux sens) ou de *nanciscor*, traduit : « j'obtiens pour moi » [1]. Quelle différence y a-t-il entre *reor* et *puto*? De telles interprétations sont un jeu d'esprit qui peut tout au plus montrer comment, à l'origine, tel verbe a pu se fixer sous la forme moyenne, laissant périr la voix active. La meilleure preuve que les Latins ne sentaient plus la valeur moyenne des verbes déponents, c'est qu'ils ont admis les formes actives en concurrence et sans aucune différence de sens. Même ces formes actives sont très nombreuses à l'époque archaïque et disparaissent à l'époque classique en grande partie [2]. Nous devrions attendre le mouvement inverse si, dans les premiers temps de la littérature, on avait eu conscience de la valeur moyenne des verbes déponents. On peut cependant, peut-être, tirer un enseignement de la prédominance des verbes déponents. J'ai montré qu'une des tendances du latin classique est de marquer toujours davantage le travail de la pensée sur elle-même et de distinguer ce qui est fait et ce qui est pensée ou mêlé de pensée à un degré quelconque [3]. L'intérêt que

---

Denys le Thrace : διαθέσεις εἰσι τρεῖς, ἐνέργεια, πάθος, μεσότης· ἐνέργεια μὲν οἷον τύπτω, πάθος δὲ οἷον τύπτομαι, μεσότης δὲ ἡ ποτὲ μὲν ἐνέργειαν ποτὲ δὲ πάθος παριστᾶσα, οἷον πέπηγα, διέφθορα, ἐποιησάμην, ἐγραψάμην. Delbrück tire de ces derniers mots cette définition de la voie moyenne : « Un degré intermédiaire entre l'expression de l'action et l'expression de la passivité, dans des verbes qui par leur forme appartiennent à un de ces domaines et par leur sens à l'autre, welche mit ihrer Form dem einen Gebiet, mit ihrer Bedeutung dem anderen angehören. » Denys le Thrace ne dit pas cela. Il entend par « moyens » des verbes qui ont tantôt le sens actif et tantôt le sens passif. Reste à savoir ce qu'il a voulu dire par là. Delbrück aurait trouvé l'explication de l'énigme, s'il avait consulté l'édition de son compatriote Uhlig (Leipzig, 1883), § 13, note, p. 49. Denys le Thrace, avec tous les grammairiens anciens, attribue à la voix moyenne les parfaits seconds. Il en cite deux qui ont le sens passif. En effet, on trouve διέφθορα intransitif, c.-à-d. passif, *perii*, bien que le pur atticisme ne l'admette guère que transitif, *perdidi*. Les deux aoristes ont le sens actif.

1. W. Deecke, *Erläuterungen zur lateinischen Schulgrammatik*, Berlin, 1893, p. 79.

2. Voy. les listes de Neue, *Formenlehre*, t. III, p. 17 suiv.

3. Voy. *Philologie et linguistique*, *Mélanges Louis Havet*, p. 197-233.

le sujet prend à l'action du verbe est essentiellement « réflexif ». Les écrivains classiques ont donc une inclination à éliminer la forme objective du verbe, la voix active, pour adopter de préférence la voix moyenne, quand ils sentent confusément une part plus intime du sujet à l'action. C'est bien la notion même du moyen qui reparaît. Mais elle reparaît, elle s'est donc affaiblie. Bien loin que nous ayons là une survivance, nous avons dans ce phénomène une résurrection qui démontre une mort antérieure. C'est pour satisfaire un besoin nouveau, qui s'est imposé de plus en plus impérieusement, que les auteurs contemporains de César et d'Auguste restaurent la ruine de la voix moyenne.

Ce qui a pu les aider à retrouver la nuance moyenne dans les déponents, c'est la persistance d'un des sens dérivés du sens moyen dans la voix passive : *lauor*, « je suis lavé », mais aussi « je me baigne ». Un des emplois du verbe moyen, en grec, est l'expression du réfléchi, λούομαι τὰς χεῖρας. Mais *lauor* est proprement un passif. Les deux notions du passif et du réfléchi sont assez voisines pour qu'en français on emploie, pour exprimer le passif, le verbe réfléchi plutôt que le verbe passif : *L'édit du prince s'exécute.*

C'est principalement pour l'expression du réfléchi que le latin a dû chercher un substitut pour le moyen. Il a développé une propriété commune à toutes les langues indo-européennes. La racine verbale, dans ces langues, n'a pas par elle-même de valeur transitive ou intransitive ; par suite, le verbe, employé intransitivement, absolument, peut exprimer l'idée réfléchie : ἔχω, j'ai quelque chose, je me tiens ; *uorto*, je tourne, je me tourne.

Un cas spécial du réfléchi est l'emploi réciproque : « ils se battent », ce qui suppose « ils se battent mutuellement, entre eux ». Le grec dit : μάχονται. Le latin, d'après ce qui vient d'être exposé, remplacera la voix moyenne par l'actif pris intransitivement. Tel est, en effet, l'enseignement des grammairiens modernes. Mais il s'en faut que les exemples justifient la thèse.

Kühner cite *coniungere*, *colloqui*, *contendere*, *concurrere* [1]. Or le sens même de ces verbes implique une action réciproque. Nous n'avons pas là un équivalent de μάχονται, ou de la distinction que fait Lysias entre νέμειν et νέμεσθαι, suivant que le père partage entre ses enfants ou que ses enfants se partagent entre eux.

Brugmann, par contre, considère les déponents comme des

---

1. Kühner et Stegmann, *Grammatik der lateinischen Sprache*, II, t. 1, p. 617 (§ 118, 10, *c*, rem. 12).

moyens primitifs. « Là où l'on rencontre des formes dialectales actives à côté des moyennes, il est souvent visible que ce sont des innovations de date récente [1]. » Pour le linguiste, qui considère le grec et le latin comme des dialectes de l'indo-européen, les formes actives concurrentes sont, en effet, récentes. Mais nous avons vu que l'usure du moyen était en latin, avant l'époque historique, telle que, par un recommencement propre à cette langue, les formes moyennes ou déponentes sont souvent récentes et littéraires par rapport aux formes actives et populaires. Mais, partant de l'identification du moyen avec le déponent, Brugmann cite comme exemples de moyen réfléchi deux verbes déponents : *luctantur*, *etiam dispertimini*. Suivant l'usage dans son *Abrégé*, Brugmann ne donne pas de référence [2]. Le second exemple provient de Plaute, *Curculio*, 188-189 : « Nequeunt complecti satis : | etiam dispertimini? » Cet exemple n'est pas net. Car on peut contester que l'action de se séparer soit une action réciproque de sujets qui la font l'un sur l'autre. Le premier exemple est bien l'équivalent exact de μάχονται. Il se trouve dans Virgile, *En.*, VI, 643. Mais le latin archaïque a un actif *lucto*, employé par Ennius, Térence et d'autres écrivains. On peut se demander si Virgile a pensé à cette forme et entendu *luctantur* comme un passif, analogue au réfléchi *lauor*. Il est même fort possible que *luctantur*, ainsi que tant d'autres détails de la poésie de Virgile, vienne d'Ennius en droite ligne. Nous ne pouvons décider si nous avons affaire à une forme moyenne proprement dite, c.-à-d. à un déponent, ou à une forme passive de sens réfléchi.

Cela nous conduit à un autre substitut du moyen exprimant l'action réciproque. Puisque la forme active est employée avec la valeur d'un réfléchi, elle doit, dans certaines circonstances exprimer, par suite, la réciprocité. C'est précisément le cas de *luctant* dans Ennius : « Viri ualidis cum uiribus luctant » (dans Nonius, p. 472). J'ai trouvé dans Virgile trois autres exemples.

Dans la lutte d'Entelle et de Darès, l'engagement des deux champions est décrit par le vers (V, 429) : « Immiscentque manus manibus pugnamque lacessunt. » La liaison des deux parties du vers par *que* répété marque une union étroite, une communauté d'idées. Dans le premier hémistiche, la réciprocité est

---

1. Brugmann, *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, trad. fr., Paris, Klincksieck, 1905, p. 633.
2. *Ib.*, p. 635.

marquée par un des procédés ordinaires, la répétition d'un complément à des cas différents, *manus manibus*. Dans le second hémistiche, l'action réciproque est impliquée par un sens particulier donné au verbe. En effet, *lacessere* veut dire « provoquer, exciter » : « Vltro me maledictis lacessisti » (Cic., *Ph.*, II, 1). Le sens fondamental de l'expression de Virgile sera donc : « Ils se provoquent au combat », par suite : « Ils engagent la lutte ». L'accusatif *pugnam* est un complément direct difficile à rendre en français littéralement, puisque le verbe *provoquer* a son complément direct dans le pronom réfléchi. Mais la construction n'est pas différente de celle de *percussae pectora* ou d'un verbe moyen grec transitif. En décrivant les exercices de la jeunesse latine, Virgile reprend le même verbe (VII, 165) : « Cursuque ictuque lacessunt », « ils se provoquent à la course et au tir de l'arc. » Le nom de chose est, d'ailleurs, construit à l'accusatif, quand le verbe a le sens actif : *ferrum lacessere* (X, 10) ; *ignota lacessere bella* (XI, 254). Nous disons de même : « provoquer la guerre ». Dans *ferrum lacessere*, *ferrum* est une métonymie.

Dans le discours de Diomède que les envoyés latins rapportent en style direct, le roi grec rappelle le combat qu'il soutint contre Énée (XI, 282) : « Stetimus tela aspera contra | contulimusque manus. » Il y a une anastrophe comme dans : « Magnum Alciden contra stetit » (V, 414). Le P. de La Rue explique : « contra tela Aeneae », ce qui suppose *stetimus* pris au sens de *steti*. Mais la seconde partie de la phrase précise, comme souvent, la première. *Contulimus* est un pluriel réel. Telle est l'interprétation de Servius : « Et comminus et e longinquo inter nos bella tractauimus. » M. Sabbadini a donc raison de paraphraser ainsi : « Stetimus contra tela alter alterius. » Puisque *alter alterius* manque, le pluriel *stetimus* a une valeur de réciprocité : « nous nous sommes dressés contre les armes l'un de l'autre. »

On voit que cette nuance du moyen réciproque est rare en latin quand la forme verbale est seule à la représenter. Elle est exprimée dans les conditions ordinaires que la disparition de la voix moyenne imposait à la langue, soit par le passif, soit par l'actif pris intransitivement.

Mais un autre procédé par lequel on a suppléé le moyen est l'usage d'un verbe composé avec *ad*. C'est M. Barbelenet qui a le premier, je crois, mis ce fait en lumière. Tandis que *curare* signifie « prendre soin de », *adcurare* signifiera « se donner la peine ». La nuance est exactement celle du moyen grec, celle qu'on classe quelquefois sous l'étiquette de moyen dynamique. M. Barbelenet n'a guère étudié la question que pour quelques

verbes et surtout pour Térence[1]. J'ai relevé dans Virgile quatre verbes composés avec *ad* qui ont le sens moyen.

Adparo. Ce verbe ne signifie pas « se préparer », car dans les trois exemples suivants, le sujet doit déjà être prêt. Le sens est de nuance morale, et le verbe exprime le sentiment. — *En.*, IX, 146 : « Ferro quis scindere uallum | apparat et mecum inuadit trepidantia castra ? » : « Qui *se sent* prêt à... ? » — X, 453 : « Desiluit Turnus biiugis, pedes apparat ire | comminus. » Turnus, descendu de son char, est, par le fait, prêt à combattre à pied. Virgile ne veut pas dire qu'il se prépare, mais qu'il est tout prêt, et ce sont ses sentiments que peint le verbe. On pourrait presque traduire par : « il brûle de combattre ». Immédiatement après, une comparaison avec un lion qui guette un taureau développe l'idée de *apparat.* — XI, 116 : « Si bellum finire manu, si pellere Teucros | apparat, his mecum decuit concurrere telis. » Enée reproche à Turnus de n'avoir pas terminé la guerre par un combat singulier. Traduire *apparat* par « se prépare » introduirait une grave inexactitude. Il s'agit encore des dispositions de l'âme. « Si Turnus se sent disposé à chasser les Troyens, il aurait dû engager la lutte avec moi. » Donc, s'il a *le désir* de terminer la guerre par un combat.

Adseruo. Lors de la destruction de Troie, le butin et les captifs sont placés par les Grecs sous la garde de Phénix et d'Ulysse (II, 762) : « Custodes lecti Phoenix et dirus Vlixes | praedam *adseruabant* ». Le composé est plus fort que le simple. Phénix et Ulysse *montaient la garde.* Le verbe n'a pas un sens local, mais marque l'intensité de l'action du sujet.

Adsimulo. M. Barbelenet a rencontré ce verbe dans Térence et a marqué sa différence avec *simulo.* « Le composé, dit-il, pose la dissimulation comme un élément d'une intrigue... Le simple ne considère généralement pas le but de la feinte[2]. » En d'autres termes, *adsimulo* ajoute l'expression d'un calcul au sens ordinaire et objectif de *simulo.* Les deux emplois de *adsimulo* dans Virgile justifient cette distinction. Dans le premier passage, on voit Junon former un nuage à l'image d'Énée pour entraîner Turnus à la suite de ce fantôme et le sauver des coups du véritable Énée (X, 636) : « Tum dea... umbram | in faciem Aeneae... | Dardaniis ornat telis clipeumque iubasque | diuini adsimulat capitis, dat inania uerba. » On voit Junon s'ingénier à donner

1. D. Barbelenet, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Paris (thèse), 1913, p. 368 et suiv.
2. Barbelenet, *l. c.*, p. 371.

l'aspect du bouclier et du casque d'Énée à une vaine apparence. L'autre passage est tout à fait semblable. La sœur de Turnus, Juturne, prend la forme de Camertus pour tromper les Rutules (XII, 224) : « Formam adsimulata Camerti (quoi genus a proauis ingens clarumque paternae | nomen erat uirtutis et ipse acerrimus armis), | in medias dat sese acies. » Elle a soin de prendre l'aspect d'un guerrier renommé, par une feintise calculée.

Aduelo. Dans le seul passage où Virgile use de ce verbe, le sens est celui d'un moyen réfléchi, de sorte que *aduelo* équivaut à *uelor* et rentre dans la catégorie connue des verbes signifiant « se revêtir ». Il exprime, comme ces verbes de forme passive, une action que le sujet exécute sur lui-même et peut être accompagné d'un accusatif désignant une partie du corps : « Viridique aduelat tempora lauro » (V, 246). La phrase est semblable à celle-ci (III, 545) : « Capita... uelamur amictu. »

XIX

REGNATVS, TRIVMPHATVS

On trouve en tête du troisième volume de Neue et Wagener, *Formenlehre der lateinischen Sprache* (Berlin, 1897), une liste de verbes latins qui n'ont pas de passif régulier et qui en reçoivent un chez les poètes ou les prosateurs de l'époque impériale. Il conviendrait de mettre un peu d'ordre dans cette liste.

D'abord, on y voit des verbes qui ont été employés transitivement à l'époque archaïque ; j'ai étudié ici le cas de *inuideor*, qui correspond à un ancien verbe transitif *inuideo* (*aliquam rem*)[1]. De plus, des participes s'expliquent par l'emploi connu de la tournure personnelle au sens de « on » quand le verbe est déclaratif (« dire, croire », etc.) : « *dicuntur* Galli in Italiam transisse ». Ce tour est étendu par les poètes à des verbes qui ne l'admettent pas en prose ; de : « An dea sim *dubitor* » (Ovide, *Mét.*, VI, 208), on tire : « *Dubitati* tecta parentis » (*ib.*, II, 20), c.-à-d. *parentis de quo dubitatur*[2].

---

1 *Revue*, t. XIX (1895), p. 149.

2. Riemann, *Syntaxe lat.*, 5e éd., §§ 178 *d* et 134, rem. 3. Des exemples de *dubitari* cités par Schmalz, *Antibarbarus*, 7e éd., t. I, Bâle, 1905, p. 476, tous, sauf un, ont l'adjectif verbal, voy. plus loin ; le seul qui reste : *alterum dubitari non potest quin* (Cic., *Off.*, III, 9) signifie : « Sur l'autre point, il ne peut y avoir de doute que... » ; *alterum* est un accusatif pronominal (voy. Riemann, *Syntaxe*, § 35, *d*).

Les poètes ont été plus loin encore. Ils ont employé, au moins au participe, le passif de verbes intransitifs. Les plus connus sont *regnatus* et *triumphatus*, dont on trouvera les références dans le livre de Neue. L'objet de cette note n'est pas d'allonger la liste, mais de définir la liberté prise par les poètes.

Les premiers exemples paraissent dans Virgile et dans Horace : *regnatus*, *En.*, III, 14; *Od.*, II, 6,11 ; *triumphatus*, *Géorg.*, III, 33 ; *Od.*, III, 3,43. On trouve aussi *regnandam* (*En.*, VI, 770). Les formes personnelles montrent ensuite : *non triumphabor* (Tite-Live, dans les scol. d'Hor., *Od.*, I, 37,30), *ne triumpharetur* (Tac., *An.*, XII, 19), *regnantur* (Tac., *Germ.*, 25). En somme, pour ces deux verbes, l'emploi du passif commence par le participe et, si les listes de Neue donnent une impression exacte, cet emploi est surtout fréquent au participe.

D'autre part, *regnare*, à l'actif, ne reçoit jamais d'accusatif complément direct ; *triumphare aliquem* ne paraît qu'au IVe s. de notre ère, dans Lactance et l'*Histoire Auguste*. Il faut donc écarter l'hypothèse qui s'impose pour *inuideor*, une très ancienne construction transitive.

La question se complique cependant si l'on fait intervenir des expressions comme *pugnata bella* (Virg., *En.*, VIII, 629). Mais alors on n'a qu'une légère extension d'une liberté prise par Cornélius Népos, XXIII (*Hannibal*), 5,1 : *Hac pugna pugnata*. On dit *pugnare malam pugnam*. Le tour passif logique serait *pugnam pugnatur* ; mais le tour illogique de Cornélius Népos est habituel en grec, plus rare en latin. Le passif impersonnel, *pugnatur*, n'existe pas en grec. Les Latins ont, d'ailleurs, un sentiment plus net que les Grecs de la différence qu'il y a entre l'accusatif direct et la masse des emplois indirects du même cas. On disait donc parfois *pugnare bellum*, *bella pugnata*. Mais si on pouvait dire *regnare regnum tranquillum*, et, par suite, *regnum regnatum*, on ne pouvait dire *regnare terram: regnum* serait un accusatif indirect de qualification, caractéririsant l'action de *regnare ; terram* serait un complément direct, interdit à *regnare*. Donc *terra regnata* ne s'explique pas comme *pugnata bella* [1].

Et par conséquent, si Virgile écrit : « Terra acri quondam

1. On expliquera de même *deuicta bella* (X, 370), *uestigia titubata* (V, 332). — Le tour *pugnata pugna* se trouve dans des conditions qui le font passer chez Cicéron, *Mur.*, § 34 . « Cuius (belli) ex omnibus pugnis, quae sunt innumirabiles, uel acerrima mihi uidetur illa quae cum rege commissa est et summa contentione pugnata. » La distance qui sépare *pugnata* du sujet, la dégradation que *pugnis* subit dans ce sujet qui est *quae*, la nécessité de la symétrie avec *commissa est* atténuent singulièrement la hardiesse de la construction. On a tort de citer cette phrase comme un exemple de *pugnata pugna*.

regnata Lycurgo », il étend à un verbe quelconque une liberté prise d'abord avec les verbes déclaratifs. De : *dubitare de Latona an dea sit*, *dubitare de parente*, on est passé à *dubitatus parens* ; de même de : *triumphare de gentibus*, Virgile tire : *triumphatas gentes*. La situation de *regnare* est particulière ; avant l'époque impériale, il n'admet que des compléments circonstanciels : *regnare in Italia*, *per urbes*. Dans toutes les phrases où l'on trouve *regnatus* et *triumphatus*, c'est l'idée de « on » qui amène le tour passif. Il faut rattacher ces exemples à la série des verbes pour lesquels cette idée est rendue par le passif personnel : *dicuntur Galli transisse*.

On demandera pourquoi l'usage poétique a commencé par le participe. Nous observons, en fait, que, dans l'emploi des voix, le participe et l'adjectif verbal jouissent de plus grandes facilités que les autres formes verbales. Le participe de nombreux verbes déponents peut avoir le sens passif. Ce sont avant tout des participes passés qui prennent la valeur du moyen transitif, *percussae pectora* [1]. Quand *fruor* a cessé de recevoir un complément direct, *fruendus* est encore très usité [2]. Cicéron ne dit plus comme Ennius (Servius, *En.*, X, 10) : « Quis *te* persuasit », mais admet *persuasus* dans les *Tusc.*, III, 72. *Doctus* et *docendus* ont une syntaxe plus libre que *doceor* [3]. La question vaudrait une étude d'ensemble. Beaucoup de linguistes pensent que la notion de la voix est, à l'origine, étrangère aux formations participiales. Et cela expliquerait pourquoi *conspectus* est échangeable avec *conspicuus* ou *conspiciendus* (Virg., *En.*, VIII, 588) [4]. L'objet de cette note était plus limité. A l'époque classique, les écrivains distinguent l'actif et le passif. Nous devons chercher à définir le sentiment qu'ils ont des faits linguistiques. C'est le seul moyen d'entendre les œuvres littéraires et de ressaisir, point par point, le travail qui a donné à Rome une langue poétique, souple et nuancée.

Paul Lejay.

---

1. Voy. Riemann, *Synt. lat.*, 5e éd., § 133 a 2° ; 133 *b*, 2, rem. 3.
2. Le fait est connu pour l'adjectif verbal, voy. Riemann, *Synt.*, § 248 *b*, rem.
3. *Revue*, t. XXXI (1907), p. 61.
4. Voy. surtout P. Person, *De Origine ac Vi primigenia gerundii et gerundiui latini*, Upsal, 1900, p. 86 suiv.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

WHITE (John-W.), *The Scholia on the* Aves *of Aristophanes*, with an Introduction on the Origin, Development, Transmission, and extant Sources of the old Greek Commentary on his Comedies. 8° cx + 378 p. Boston et Londres 1914.

Un ouvrage utile et un ouvrage bien fait. Depuis longtemps déjà le besoin d'une nouvelle édition des scolies d'Aristophane se faisait sentir. Le texte de Dübner n'est pas à l'abri de toute critique, le fac-similé du Venetus de Allen n'est pas à la portée de toutes les bourses, l'édition complète promise par Schepers et van Ijzeren risque de se faire attendre encore longtemps : aussi doit-on féliciter M. White de nous avoir donné les scolies des Oiseaux qui, avec celles des Grenouilles, sont parmi les plus intéressantes. Le volume de M. White se divise en deux parties : alors que l'introduction étudie « l'origine, le développement, la transmission et les sources actuelles de l'ancien commentaire grec », la seconde partie reproduit le texte même des scolies aux Oiseaux. La division est rationnelle et l'on doit saluer toute tentative qui fait avancer, ne fût-ce que d'un pas, notre connaissance de l'antiquité. L'objection que pourraient faire des esprits chagrins qu'il n'est pas possible, en bonne méthode, de donner une édition partielle des scolies lesquelles forment un tout presque indivisible, cette objection ne tient pas devant une constatation autrement importante, à savoir que l'art est long et la vie courte et que le temps passe à attendre des œuvres trop définitives.

La transmission des scolies offre, au point de vue de la critique du texte, un problème très délicat du fait que le nombre des manuscrits à scolies est relativement considérable, que leur valeur est diverse, qu'il faut savoir séparer le bon grain des commentaires antiques de l'ivraie de la tradition byzantine et enfin, et surtout, qu'une scolie qui manque dans un ms. peut très bien se trouver dans un autre. L'apparat critique est donc difficile à établir. M. White s'en est tiré d'une manière qui peut prêter le flanc à la critique mais qui n'en est pas moins intéressante. Réservant le recto des feuillets à une transcription littérale du Venetus 474 (V) et à toutes les notes critiques, il consacre le verso au texte que j'appellerai courant, c'est-à-dire aux scolies telles qu'elles doivent être présentées et aux conjectures des éditeurs modernes. Ce procédé offre des avantages pratiques incontestables. Cherche-t-on uniquement une référence, n'utilise-t-on les scolies que pour mieux comprendre Aristophane, les pages du verso nous présenteront le texte le plus clair et le plus lisible qui soit ; aborde-t-on au contraire les scolies pour elles-mêmes, le recto nous offrira toutes les variantes désirables et même davantage car — et c'est là, je crois, un défaut que l'on pourrait reprocher à l'ouvrage de M. White, défaut qui n'est chez l'auteur que l'exagération d'une qualité : une scrupuleuse exactitude — l'apparat critique est trop chargé, il occupe parfois plus de la moitié des pages et reproduit des leçons qui n'ont guère d'importance pour l'établissement du

texte. Ainsi sc. *Aves* 365, est-il vraiment indispensable d'indiquer que M, un manuscrit du XIVe siècle porte δεῖραι pour δεῖρε? C'est là une faute d'orthographe commune à l'époque byzantine et même avant. Sc. *Aves* 759, la leçon ἀμυντείριον pour ἀμυντήριον qu'on rencontre dans E est une faute datant de l'époque où η, ει et ι se prononçaient de la même manière, elle ne nous aide en rien pour l'établissement du texte. Autre fait encore : c'est un point de méthode définitivement fixé qu'un manuscrit qui est la copie d'un autre manuscrit également conservé, ne peut nous être utile que là où l'original est illisible. Or il est prouvé, depuis les travaux de Hiller et de Zacher que le Codex Venetus 375 (g) est une copie de V. Pourquoi donc en noter si soigneusement les variantes, ansi sc. 1283 σκυταλίου et Ξενοφῶντος qui ne sont que de vulgaires méprises causées la première par l'influence du τοῦ qui précède, la seconde par une lecture de νικοφῶντος. Certains défauts déparent aussi l'introduction. L'auteur appelle cette partie de son travail une étude sur le commentaire grec aux comédies d'Aristophane. On devrait donc s'attendre à voir énumérer les différents commentateurs du grand comique et ceux-là seulement. Or que voyons-nous ? Alors qu'Aristophane de Byzance, dont l'édition critique et le commentaire oral exercèrent une si grande influence sur les commentateurs postérieurs, n'arrive pas à remplir une page (p. XVII-XVIII), alors qu'Aristarque, dont le nom revient une trentaine de fois dans nos scolies, n'occupe qu'une place insignifiante (p. XIX), on rencontre des noms tels que ceux d'Aristonicus, d'Antigone et d'Apion dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est plus que douteux qu'ils aient jamais commenté Aristophane. Je ferai le même reproche à ce que dit l'auteur de la Bibliothèque d'Alexandrie. C'est un hors-d'œuvre, très intéressant il est vrai, mais qui n'en a pas moins qu'un rapport très lâche avec le sujet traité, car, ne l'oublions pas, M. White a eu l'intention d'écrire, non une histoire de l'annotation grecque mais bien une histoire du commentaire d'Aristophane. Je ne chercherai pas chicane à l'auteur pour la haute opinion qu'il a de Didyme parce que ce dernier a fait de nombreuses citations (p. XXIX) ; l'érudition n'est heureusement pas l'unique chose qu'on réclame de nos jours d'un philologue et je ne puis, au sujet de Didyme, que renvoyer le lecteur au jugement si juste et si pondéré que porte sur lui M. Boudreaux dans son livre : *Le texte d'Aristophane et ses commentateurs*. On regrette de trouver dans l'ouvrage de M. White un certain nombre d'assertions et d'hypothèses parfaitement en l'air. Ainsi est-il bien vrai que ce soit l'incendie de la la Bibliothèque d'Alexandrie qui ait poussé Didyme à faire une *editio Variorum* ? (p. XXXVII). Est-il bien vrai que la Bibliothèque d'Alexandrie se soit spécialisée dans l'achat des œuvres des poètes, tandis que Pergame contenait surtout les prosateurs (p. XXXVIII) ? A propos de Pergame pourquoi n'avoir pas fait état de la scolie *Aves* 1508, qui semble cependant faire allusion à une tradition pergaménienne du texte d'Aristophane différente de celle d'Alexandrie, pourquoi non plus n'avoir pas cité, à propos d'Ammonius, la très intéressante dissertation de J. Steinhausen : Κωμῳδούμενοι (Bonn 1910) ? Si j'ai été amené à faire quelques réserves sur la méthode employée dans l'introduction, cela ne m'empêche pas de reconnaître tout ce qu'il y a de sérieux et de mûri dans l'édition même des scolies. La collation de tous les manuscrits faite avec une exactitude scrupuleuse représente un travail énorme et l'auteur mérite toute notre reconnaissance car les scolies d'Aristophane sont un élément de tout premier ordre pour la compréhension du poète et il importe que leur texte soit aisément accessible.

Georges MÉAUTIS.

Moore (Clifford-Herschel), *The religious Thought of the Greeks*. Cambridge, Harvard University Press, 1916, in-8° de 385 pp.

Ce livre n'est pas un ouvrage d'érudition et ne vise pas à l'originalité. Ce sont de simples conférences d'université que l'auteur a réunies en un volume agréable à lire et utile pour les aperçus qu'il offre et les faits qu'il rappelle. M. C.-H. Moore y montre, avec autant de précision qu'on peut en attendre de pareilles synthèses, le progrès de la pensée grecque dans la philosophie morale et religieuse, depuis Homère jusqu'à Plotin, puis son extension au monde romain et sa fusion avec le Christianisme.

On pourrait critiquer le point de départ (les poèmes homériques), si l'on ne se souvenait que l'auteur a surtout en vue les éléments philosophiques et mystiques que la religion chrétienne doit au développement de la pensée grecque : il prend donc la religion grecque à sa source la plus ordinaire, aux yeux mêmes des Grecs, c'est-à-dire Homère, puis Hésiode. Nous voyons ensuite apparaître, avec l'orphisme et les mystères, des idées nouvelles sur la vie future, sur la possibilité d'un salut par la purification de l'âme et des cérémonies d'initiation. Les poètes du VIe et du Ve siècle, Pindare, Eschyle, Sophocle, ennoblissent la religion par de hautes idées morales et en favorisent l'épanouissement. Mais avec les philosophes, puis les sophistes et Euripide, on sent déjà la décadence du vieil Olympe en face du nationalisme grandissant. Grâce à Socrate, religion et morale deviennent les parties essentielles de la philosophie ; Platon et Aristote achèvent la destruction théorique du polythéisme, par leurs idées sur l'existence d'un dieu unique se confondant avec la raison et la perfection morale. Nous sommes ainsi amenés au stoïcisme, puis aux dernières philosophies comme le philonisme et surtout le néoplatonisme, qui est l'aboutissant de la pensée grecque : les esprits sont alors préparés à comprendre le christianisme au point de vue moral (perfection de l'individu) et au point de vue métaphysique (Dieu unique, absolu, transcendant) (chap. VI).

Ici M. Moore place deux chapitres qui rompent un peu la suite des idées bien qu'ils soient nécessaires pour amener à la dernière partie : l'un montre la conquête philosophique de Rome par la Grèce, l'autre l'importance des religions orientales à l'époque du christianisme (cultes d'Isis et de Mithra). Les deux derniers chapitres sont consacrés à la religion chrétienne, à son développement et à l'influence qu'elle subit de la pensée grecque — puis à sa transformation en une véritable philosophie grecque avec les Apologistes, les Gnostiques, Clément et Origène, qui assurent au Christianisme le succès dans le monde intellectuel.

Tous ces chapitres clairs et justes sont suivis d'une bibliographie abondante et d'un index détaillé. Il est regrettable que nous ayons à relever dans la bibliographie un jugement aussi sommaire et par suite aussi injuste que celui-ci : « P. Foucart. *Les mystères d'Éleusis*. L'hypothèse de l'origine égyptienne des mystères d'Éleusis est insoutenable. » Une thèse comme celle de M. P. Foucart, appuyée sur une érudition considérable et longuement prouvée par des confrontations incessantes de documents grecs et égyptiens, ne peut être rejetée aussi légèrement ni aussi affirmativement.

C'est d'ailleurs une erreur de détail dans le livre de M. Moore ; elle ne diminue pas la valeur de l'ensemble qui peut être d'une grande utilité pour des étudiants.

Alfred Laumonier.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

NOTES CRITIQUES

SUR LA VERSION LATINE DU Περὶ ἀέρων, ὑδάτων, τόπων.

L'original grec du remarquable mémoire d'un médecin ionien itinérant qui figure sous le titre Περὶ ἀέρων, ὑδάτων, τόπων dans la collection des écrits hippocratiques, ne nous est conservé que dans des manuscrits pour la plupart tout récents (un seul remonte au XIIe siècle) et offrant un texte assez médiocre. On comprend bien, dès lors, que M. J. L. Heiberg, dans un article sur les sources de la tradition manuscrite du Περὶ ἀέρων, ὑδάτων, τόπων, paru dans l'*Hermes*, XXXIX (année 1904), p. 133 et suiv., réclamât avec insistance la publication de l'ancienne version latine du cod. Parisinus Lat. 7027 saec. X., cette traduction, si délabrée qu'elle soit dans le Parisinus par la négligence des copistes successifs, pouvant servir dans bien des cas, non seulement à guider le choix entre les variantes des manuscrits grecs, mais encore à mettre à nu des altérations survenues déjà dans l'archétype des manuscrits grecs et dont, sans ce complément de l'apparat critique, on ne se serait peut-être jamais avisé[1]. Le desideratum formulé par M. Heiberg trouva une prompte réalisation. Dans le volume XL de l'*Hermes* (année 1905), p. 248 et suiv., M. H. Kühlewein reproduisit in extenso le texte du Parisinus Lat. 7027 en utilisant les leçons d'un autre manuscrit bien supérieur, mais malheureusement très fragmentaire, écrit vers 900 à Ravenne et déposé actuellement à la bibliothèque Ambrosienne de Milan sous la cote G 108 inf. fol. Les corrections par lesquelles M. Kühlewein s'est appliqué à éliminer les fautes du manuscrit de Paris qui fourmillent, sont pour la plupart ingénieuses et souvent définitives, mais

1. Le premier qui ait tiré de la traduction du Parisinus Lat. 7027, malgré sa barbarie, certaines corrections excellentes de l'original grec a été, si je ne fais erreur, E. Littré (voir sa *Traduction française des œuvres complètes d'Hippocrate*, tome II, Paris 1840).

je crois qu'il est possible de pousser bien plus avant ce travail de nettoyage. A cet effet, l'édition plus récente de M. G. Gundermann[1], qui donne le texte du Parisinus sans aucun changement ainsi que la *varia lectio* complète de l'Ambrosianus, rend de bons services, car celle de M. Kühlewein ne permet pas de se faire une idée exacte de la tradition manuscrite, dont il a trop souvent omis de rapporter le témoignage. Voici quelques exemples qui en feront foi[2].

Chap. 2. Texte grec p. 34,24 K = p. 4,11 et suiv. G. : καὶ κατορθοίη οὐκ ἐλάχιστα ἐν τῇ τέχνῃ, texte latin, p. 255,11 K. : *et non parva[m] corriget in arte* avec la note critique : *in arte] partem* P. Ici, les précisions suivantes s'imposent. A et la première main de P donnent *parva* ; *parvam*, dans P, est une des nombreuses corrections arbitraires de la seconde main, dont la valeur est nulle selon la déclaration de M. Kühlewein lui-même. Il eût donc fallu imprimer dans le texte *parva* et non *parva[m]*. Au surplus, M. Kühlewein n'indiquant, pour ce passage, aucune variante du manuscrit A, son silence pourrait faire croire que *in arte* est la leçon de A. Or, il n'en est rien, car A porte *per artem*, ce qui représente, à n'en pas douter, la leçon authentique. Dans l'exemplaire qui a servi de modèle au copiste de P, il devait y avoir *p(er) artem*, d'où la faute *partem*.

Chap. 8. Texte grec p. 45,20 et suiv. K. = p. 16,22 et suiv. G. : εἰ δὲ μή, ὀδμὴν ἴσχει πονηρὴν καὶ βράγχος καὶ βῆχες καὶ βαρυφωνίη τοῖς πίνουσι προσίσταται, texte latin p. 260,6 et suiv. K. : *sin minus, odorem habebit malignum et raucitudinem et graves voces bibentibus efficit*, avec la note critique : *graves* A, *gravi* P[1], qui doit être complétée comme suit d'après l'édition Gun-

---

1. *Hippocratis de aere aquis locis mit der alten lateinischen Uebersetzung*, Bonn 1911 (= *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*, herausgegeben von Hans Lietzmann, 77e fascicule). Les conjectures personnelles de M. Gundermann, indiquées dans l'apparat concurremment avec celles de Kühlewein, sont peu nombreuses et rarement convaincantes.

2. Explication des sigles :
   P = cod. Parisinus Lat. 7027
   A = cod. Ambriosianus Lat. G 108 inf. fol.
   K, quand il s'agit du texte grec, = *Hippocratis quae feruntur opera omnia*, vol. I, rec. H. Kühlewein, Leipzig 1894 ; quand il s'agit de la version latine = H. Kühlewein, *Die Schrift* Περὶ ἀέρων, ὑδάτων, τόπων *in der lat. Uebersetzung des Cod. Parisinus 7027*, *Hermes*, XL (1905), p. 248 et suiv.
   G = édition Gundermann ; voir la note 1 ci-dessus.

dermann : *raucitudinem* P, *raucedinem* A ; *efficit* P[2], *efficitur* P[1], *efficiuntur* A. La leçon de A : *graves... efficiuntur* correspond très certainement à la rédaction originale ; il fallait donc non seulement la mentionner dans l'apparat, mais l'introduire dans le texte. Ici encore, M. Kühlewein s'est mis en contradiction avec lui-même en suivant la seconde main de P.

Chap. 14. Texte grec, p. 56,9 et suiv. K. = p. 30,33 et suiv. G. : τοῦ δὲ χρόνου προϊόντος ἐν φύσει ἐγένετο, ὥστε τὸν νόμον μηκέτι ἀναγκάζειν, texte latin, p. 266,14 et suiv. K. : *tempore autem procedente in natura<m> conversata est, [u]ita ut iam non lege sola*[m] *cogantur*[1]. M. Kühlewein mentionne que P offre *unam* au lieu de *iam*, mais non que ce même manuscrit a *longe* au lieu de *lege*. Et pourtant, cette dernière variante a son importance tout aussi bien que l'autre. En effet, comme l'a vu M. Heiberg, *Hermes* XXXIX, p. 142, note 2, la leçon *unam* s'explique par le fait que le traducteur crut lire ou lisait effectivement, dans le manuscrit grec, sur lequel il travaillait, μόνον au lieu de νόμον[2]. Dans ces conditions, il faut naturellement surseoir à la correction de *unam* et, par conséquent, *longe* ne saurait être pris pour une altération de *lege*, ce qui prouve que M. Kühlewein a eu tort de passer sous silence cette leçon. *non longe* traduit μηκέτι, *solam* renforce *unam*, à moins qu'il ne faille corriger *non longe solam* en *non longius iam*.

Des portions de texte qui me paraissent attendre encore leur guérison et qui seront examinées ci-après, aucune n'est conservée dans le manuscrit A ; c'est donc à P seul que nous aurons affaire par la suite. Pour servir de base à la discussion, je citerai, dans chaque cas, 1° le texte grec, 2° le texte latin tel qu'il nous a été transmis par le Parisinus, 3°, s'il y a lieu, c'est-à-dire s'il n'est pas conforme à celui du Parisinus, ce même texte latin tel qu'il figure dans l'édition de M. Kühlewein.

Chap. 4. Texte grec p. 37, 10 et suiv. K. = p. 6, 27 et suiv. G. : τούτου δὲ αἴτιόν ἐστι τοῦ σώματος ἡ ἔντασις καὶ ἡ σκληρότης τῆς

---

1. Cette partie manque dans A.

2. Nous verrons plus loin plusieurs autres cas du même genre ; en attendant, voici encore deux exemples relevés par M. Heiberg, *l. c.* : ὥρεσιν (p. 61,23 K. = p. 38,2 G.) est rendu par *temporibus* dans la traduction par suite de confusion avec ὥρῃσιν, et inversement τῶν γὰρ ὡρέων (p. 62, 17 K. = p. 38,19 G.) par *montibus enim*, ὡρέων ayant été confondu avec ὀρέων.

κοιλίης· ἡ γὰρ ξηρότης ῥηγματίας ποιεῖ εἶναι καὶ τοῦ ὕδατος ἡ ψυχρότης, texte latin de P, p. 7,25 et suiv. G. : *cuius rei causa est distentio corporis et durities et disruptiones eis faciunt de qua nimium frigida*, p. 256,20 et suiv. K. : ..... *et disruptiones eis faciunt de aqua nimium frigida.*

La correction *aqua* pour *qua* est évidente, mais il ne fallait pas s'en tenir là, car l'altération qu'a subie ce passage est bien plus profonde. Voici les remaniements que je juge nécessaires pour l'éclaircir : *cuius rei causa est distentio corporis et durities* <*ventris. durities*> *enim disruptiones eis faciunt et aqua nimium frigida.* L'intercalation de <*ventris. durities*> se recommandera suffisamment, j'espère, par la vraisemblance graphique immédiate. Il est vrai que *durities* ne s'harmonise pas tout à fait avec le texte grec, l'équivalent latin de ξηρότης étant plutôt *siccitas* que *durities* ; comp. p. ex. chap. 10 p. 50,10 et suiv. K. = p. 24,6 G. : διὰ τὴνθ ερμότητα καὶ ξηρότητα τῆς σαρκός, traduit p. 25,5 et suiv. G. = p. 263,7 et suiv. K. par *propter fervorem et siccitatem carnis.* La difficulté, cependant, n'existe qu'en apparence, puisque au chapitre 7, p. 41,5 K. = p. 10,33 G. τάς τε κοιλίας ξηροτάτας est rendu dans la traduction p. 11,29 G. = p. 258,18 et suiv. K. par *ventres autem durissimos.* On constatera donc simplement que le traducteur s'est exprimé avec une propriété insuffisante en attribuant à ξηρότης, ξηρός « sécheresse, sec » le sens de « dureté, dur », ce à quoi il pouvait se croire autorisé par le fait que σκληρότης et σκληρός avaient effectivement l'une et l'autre signification. La faute *et* pour *enim* provient sans doute de l'emploi de l'abréviation *eī* dans l'un des exemplaires, dont le Parisinus est dérivé, de même que, inversement, *enim*, p. 35,9 G. traduisant καὶ paraît attester que *eī* a été lu *eī*. Peut-être devrait-on remplacer encore *faciunt* par *facit* en admettant que le pluriel *faciunt* au lieu du singulier *facit* ait été entraîné par le pluriel *disruptiones.* Cependant, il ne paraît pas impossible de justifier *faciunt*, les sujets de la phrase étant au nombre de deux, dont le second, il est vrai, ne vient qu'après le verbe.

Chap. 7. Texte grec, p. 40,20 et suiv. K. = p. 10,25 et suiv. G. : τοῦ δὲ χειμῶνος παγετώδεά τε καὶ ψυχρὰ καὶ τεθολωμένα ὑπό τε χιόνος καὶ παγετῶν, ὥστε φλεγματωδέστατα εἶναι καὶ βραγχωδέστατα. τοῖσι δὲ πίνουσι σπλῆνας μὲν ἀεὶ μεγάλους εἶναι καὶ μεμυωμένους, texte latin, p. 11,22 et suiv. G. : *aque autem graciles et frigida et turbulenta de nive et gluttantur et fleumatica sit et raucos constituens bibentes eas. splenes autem semper grandes et insanies*

conversos esse, p. 258,12 et suiv., K. : *aquae autem glaciales et frigida<e> et turbulenta<e> de nive et glaciatu, ut et fleumatica sit et raucos constituens bibentes eas. splenes autem semper grandes et in carnes conversos esse.*

La restitution tentée par M. Kühlewein ne satisfait pas pour plusieurs raisons. D'abord les pluriels *frigida<e>* et *turbulenta<e>* s'accordent mal avec les singuliers *fleumatica sit* et *constituens*. Ensuite, le *glaciatus* conjectural est complètement inconnu par ailleurs et l'auteur de notre traduction, en particulier, rend le terme grec παγετός (p. 46,7 K. = p. 18,1 G.) non par *glaciatus*, mais par *gelu(m)* (p. 19,1 G. = p. 260,14 K.)[1]. Enfin, la correction *in carnes* au lieu de *insanies* semble superflue. *in sanies conversos* serait en grec πεπυωμένους ; or, d'après ce qui a été dit plus haut des divergences entre l'original grec et la version latine dues à la confusion de certains mots grecs d'aspect semblable, on est fondé à mettre la leçon *in sanies conversos* sur le compte d'une erreur de déchiffrement, par laquelle le traducteur aurait lu πεπυωμένους au lieu de μεμυωμένους, que cette erreur soit d'ailleurs imputable à sa propre inadvertance ou à un lapsus du copiste de son modèle grec. Mais ne faudrait-il pas, à tout le moins, *in saniem* puisque les grammairiens enseignent expressément que *sanies* n'a pas de pluriel ; comp. Charisius, *G. L.*, I, p. 32,4 et suiv. : *item feminina semper singularia.... sanies..* ? Je ne le pense pas, car d'abord un tel avertissement eût été sans objet, s'il n'était jamais venu à l'idée de personne de mettre *sanies* au pluriel, et puis le génitif du pluriel *sanierum* se rencontre effectivement chez Caelius Aurelianus, c'est-à-dire précisément chez un médecin (*de significatione diaeteticarum passionum* 97,98).

Si donc M. Kühlewein a corrigé mal à propos certains mots de ce passage qui n'en avaient nul besoin, il en a laissé subsister un, en revanche, que la comparaison du texte grec révèle comme sûrement altéré. Je veux parler de *aque* qui ouvre la phrase et qui est incompatible avec χειμῶνος dans l'original. Il est probable que, sous l'influence du contexte, dont l'ensemble traite des eaux, un copiste a été amené à substituer *aqua* à *hieme* qu'il lisait dans son modèle et dont la désinence de *aque* semble conserver un dernier vestige.

---

1. Le manuscrit porte *gelum*, mais il se pourrait que la leçon véritable fût *gelu* et que l'*m* eût été ajouté par un copiste sous la suggestion du contexte antérieur (*in locum calidum, ubi maxime solvatur gelum*) ; aussi M. Kühlewein écrit-il *gelu*.

Je résume les critiques formulées ci-dessus en opposant au texte adopté par M. Kühlewein le suivant : *hieme autem glacialis et frigida et turbulenta de nive et gelu, ita ut et fleumatica sit et raucos constituens bibentes eas. splenes autem semper grandes et in sanies conversos esse*.

Comme on le voit, j'ai maintenu *eas*, bien que grammaticalement il fallût *eam* et que le passage de *eam* à *eas* entre *bibentes* d'une part et *splenes* de l'autre s'expliquât sans peine. Étant donné que, dans la partie de ce chapitre qui précède, il est parlé des eaux au pluriel, l'on peut, à la rigueur, voir dans *eas* un accord d'après le sens.

Chap. 8. Texte grec, p. 44,17 et suiv. K. = p. 14,35 et suiv. G. : ὁκόσα δε ὑπὸ τοῦ ἱματίου ἐσκέπασται ἢ ὑπ ἄλλου του, ἱδροῖ, texte latin, p. 15,32 et suiv. G. : *que autem subiecta sunt aut sub alia aut quecumque, sudaverint*, p. 259,17 et suiv. K. : *quae autem <sub veste> subiecta sunt aut sub alia aut quaecunque, sudaverint*.

La correction de M. Kühlewein demande à être complétée et retouchée. Il faut supprimer *aut* devant *quaecunque*, qui est une répétition fautive de l'*aut* qui précède, et changer en conséquence l'insérende *<sub veste>* en *<sub vestem>*. On écrira donc : *quae autem <sub vestem> subiecta sunt aut sub alia [aut] quaecunque, sudaverint*. Au lieu de *sudaverint*, on attendrait *sudant* ; la leçon traditionnelle repose, semble-t-il, sur un contresens du traducteur qui aura pris ἱδροῖ pour l'optatif.

Chap. 8. Texte grec, p. 45,7 et suiv. K. = p. 16,11 et suiv. G. : ἕως μὲν οὖν διεσκεδασμένον ᾖ καὶ μήπω συνεστήκῃ, φέρεται μετέωρον, texte latin p. 17,9 et suiv. G. : *quo usque ergo dispersum fuerit et nec dum fuerit in altum*, p. 259,29 et suiv. K. : *quousque ergo dispersum fuerit [et] nequedum <densum> fuerit, <fertur> in altum*.

Si M. Kühlewein a supprimé *et*, c'est évidemment faute d'avoir connu l'emploi de *nec* au sens de *non* (et, par conséquent, celui de *necdum* au sens de *nondum*) très fréquent, pourtant, dans le latin populaire ; voir Löfstedt, *Philolog. Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 88. L'insertion de *fertur* devant *in altum* ne paraît pas non plus légitime ; il vaut mieux croire à une substitution de *fuerit* à *fertur* occasionnée par le *fuerit* qui précède et amorcée par l'identité des initiales. J'estime donc qu'on rétablirait avec plus de probabilité : *et necdum <densum>, fertur in altum*.

Chap. 15. Texte grec p. 56,25 et suiv. K. = p. 32,11 et suiv. G. : ὀλίγῃ τε χρέονται βαδίσει κατὰ τὴν πόλιν καὶ τὸ ἐμπόριον, ἀλλὰ μονοξύλοις διαπλέουσιν ἄνω καὶ κάτω, texte latin, p. 33,9 et suiv. G. : *medicamen autem utuntur deambulatione usque ad civitatem et ad locum rebus coemendum necessarium, sed rebus singularibus lignis transmetant superiora et inferiora*, p. 266, 26 et suiv. K. : *modica autem utuntur deambulatione usque ad civitatem et ad locum rebus coemendis necessarium, sed <lint>-ribus singularibus lign<e>is transmittunt superiora et inferiora.*

S'il est vrai qu'une conjecture est d'autant meilleure qu'elle comporte une explication plus facile de la faute, *<lint>ribus singularibus lign<e>is* est une conjecture très mauvaise, et l'on s'étonnera à bon droit que M. Kühlewein ait eu recours à un tel expédient puisque l'hypothèse d'une fausse anaphore de *rebus*, rappelé au copiste par la désinence de *singularibus*, devait s'offrir en quelque sorte d'elle-même. L'altération de *transmittunt* en *transmetant*, supposée par M. Kühlewein, trouverait une justification au moins partielle dans la confusion assez fréquente entre *u* et la forme ouverte d'*a*. Je préfère admettre, cependant, que *transmetant* est issu de *transmeant* par anticipation du *t* final en faisant remarquer que cette anticipation complait un hiatus, ce qui la rend plus aisément explicable. Une faute exactement comparable se rencontre du reste au chap. 2, p. 3,23 G., où P porte *scitat* au lieu de *sciat* qui est la vraie leçon conservée dans A (le texte grec a εἰδείῃ). Au résumé, la rédaction primitive me paraît avoir été : *sed* [*rebus*] *singularibus lignis transmeant superiora et inferiora.*

Chap. 19. Texte grec p. 61,9 et suiv. K. = p. 36,27 et suiv. G. : καὶ ἡ χώρη ἐλάχιστα θηρία τρέφει κατὰ μέγεθος καὶ πλῆθος, texte latin, p. 37,24 et suiv. G. : *et regio minimas bestias nutrit et magnitudinem necessario.*

M. Kühlewein reproduit ce texte latin tel quel, bien que *necessario* ne soit ni conforme à l'original ni intelligible en soi. Je soupçonne que le traducteur avait écrit : *et magnitudine*[*m*] *et numero* et que la faute est née de la méconnaissance d'une abréviation. *numero*, dans l'un des ancêtres du Parisinus, devait être abrégé en *n̄ero*, ce qu'un copiste ignorant transcrivit *necessario* en supprimant du même coup *et* qui précédait et qui ne cadrait plus avec *necessario.*

Chap. 19. Texte grec p. 61,25 et suiv. K. = p. 38,4 et suiv.

G. : ὁ γὰρ χειμὼν κωλύει καὶ τῆς γῆς ἡ ψιλότης, texte latin p. 39,4 G. : *hiemps enim prohibet terre altitudo*, p. 269,21 K. : *hiemps enim prohibet <et> terrae altitudo.*

Si je cite ici ce passage, ce n'est pas pour y changer quelque chose, la seule modification nécessaire ayant déjà été apportée par M. Kühlewein, mais parce qu'il fournit un nouvel exemple curieux de confusion d'un mot du texte grec, sur lequel a été faite notre traduction, avec un autre d'aspect voisin. En effet la leçon *altitudo* atteste que le copiste d'un exemplaire de l'original avait transcrit ἡ ψιλότης par ὑψηλότης ou que le traducteur a opéré cette substitution en lisant de travers. Dans les deux cas, la faute s'explique par la prononciation itacisante.

Chap. 19. Texte grec, p. 62,7 et suiv. K. = p. 38,10 et suiv. G. : τά τε ὕδατα πίνοντες ἀπὸ χιόνος καὶ παγετῶν τοῦ τε ταλαιπώρου ἀπεόντες (ἀπεόντος les manuscrits), texte latin p. 39,9 et suiv. G. : *aquas bibentes de glacie et nivibus calore absente.*

M. Kühlewein n'a rien changé au texte latin, et a laissé subsister, notamment, la leçon *calore*, bien que le texte grec fasse attendre *labore*. L'on peut tenir pour probable que le traducteur a effectivement écrit *labore*, mais qu'un copiste en a fait *calore* par suggestion du contexte, *calore absente* s'accordant mieux, en apparence, avec *aquas bibentes de glacie et nivibus* que *labore absente*. On peut se demander encore si *de glacie et nivibus* ne doit pas être corrigé en *de nive et glaciebus*, ce qui correspondrait plus exactement à l'original, en supposant l'interversion des radicaux des deux mots contigus et synonymes. Je tiens, quant à moi, pour l'affirmative, mais je concède que cette hypothèse échappe à une démonstration rigoureuse.

Chap. 20. Texte grec, p. 63,2 et suiv. K. = p. 38,29 et suiv. G. : ὁκόταν δὲ καυθέωσιν, ἀναξηραίνεται ἐκ τῶν ἄρθρων τὸ πολὺ τοῦ ὑγροῦ καὶ ἐντονώτερα μᾶλλον γίνεται καὶ τροφιμώτερα καὶ ἠρθρωμένα τὰ σώματα μᾶλλον, texte latin, p. 39,24 et suiv. G. : *cum autem usti fuerint, siccantur et ex articulis quod plus humores est. et farmaces efficiuntur et sicciora et articula quidem correcta magis*, p. 270,8 et suiv. K. : *cum autem usti fuerint, sicca[n]tur [et] ex articulis quod plus humoris est et farmaces efficiuntur et sicciora et articula quidem correcta magis.*

Voilà certes un des passages les plus lamentablement corrompus de cette traduction. Je ne prétends pas, bien entendu, aplanir d'une manière définitive toutes les difficultés qu'il pré-

sente, mais je voudrais essayer, tout au moins, de compléter sur un ou deux points la restitution proposée par M. Kühlewein. La leçon *farmaces*, absolument incompréhensible dans l'état actuel, correspond aux mots ἐντονώτερα μᾶλλον du texte grec. Or, p. 69, 18 K. = p. 46,19 G., ἔντονος est traduit par *fortis* (p. 47,18 G = p. 273,27 K.), ce qui suggère la correction *for<tiora> magis*. Pour rendre compte de l'altération supposée par cette conjecture, observons d'abord que *fortiora magis* pouvait être orthographié *forciora mages*, ensuite que ces mots sont suivis de *et sicciora*. Alors la mutilation de *forciora mages* en *for mages* ferait pendant à celle qu'offre le manuscrit P de Marcellus Empiricus p. 147,36 et suiv. éd. Niedermann, où, au lieu de *ex..... portatione vel ex contusione*, on lit *ex..... portati vel ex contusione*[1]. Cette mutilation accomplie, un copiste ou un correcteur aurait cherché à prêter une apparence de sens à *for mages* en écrivant *farmaces*.

Sicciora, par lequel semble conditionnée la faute dont il vient d'être parlé, est d'ailleurs suspect lui-même de s'être glissé dans le texte après coup en en chassant la leçon authentique. De fait, τροφιμώτερα a pour équivalent latin non *sicciora*, mais *spissiora*, et c'est ce dernier qu'il faut sans doute rétablir. La leçon fautive *sicciora* est visiblement en connexion avec *siccantur* qui précède à peu de distance et qui était rappelé au copiste par cette circonstance que *siccantur* et *spissiora* étaient suivis respectivement par deux groupes homophones, à savoir *ex articulis* et *et articula<ta>*.

articula<ta>, que la comparaison de l'original conseille de substituer à *articula*, paraît suffisamment évident pour pouvoir se passer d'une justification expresse. En revanche, ce n'est qu'avec beaucoup d'hésitation que je propose de remplacer *correcta* par *corpora*, car j'avoue ne pas entrevoir d'explication rationnelle d'une telle conjecture. On songe à la mélecture d'une abréviation, mais faute de précisions cette hypothèse demeure nécessairement en l'air.

Sous le bénéfice de cette dernière réserve, j'arrangerai donc comme suit le texte du Parisinus : *cum autem usti fuerint, sicca[n]tur [et] ex articulis quod plus humoris est et for<tiora> magis efficiuntur et spissiora et articula<ta> quidem corpora magis.*

---

1. Sur cette suppression de l'une de deux terminaisons identiques de mots voisins, voir *Festgabe für Hugo Blümner* (Zurich 1914), p. 333 et suiv.

Chap. 23. Texte grec, p. 67,19 et suiv. K. = p. 44,15 et suiv. G. : ἐν μὲν γὰρ τῷ ἀεὶ παραπλησίῳ (παραπλησίως les manuscrits sauf b qui a ὁμοίως) αἱ ῥαθυμίαι ἔνεισιν, ἐν δὲ τῷ μεταβαλλομένῳ αἱ ταλαιπωρίαι τῷ σώματι καὶ τῇ ψυχῇ, texte latin, p. 45,8 et suiv. G. : *in eo enim quod semper similis est et indifferes plicitates insunt. in eo autem quod inmutati laboris corporis et anime*, p. 272,23 et suiv. K. : *in eo enim quod semper simile est, et indifferentiae <et> placiditates insunt, in eo autem quod inmutatur, labores corporis et animae.*

On objectera à M. Kühlewein que *indifferentiae*, qu'il rétablit à la place de *indifferes*, n'a pas de correspondant dans l'original grec, qu'il ne donne pas de sens satisfaisant, qu'il oblige à insérer *et*, enfin, que l'altération de *indifferentiae* en *indifferes* ne comporterait pas d'explication plausible. La dernière de ces critiques s'applique également à la correction *inmutatur* au lieu de *inmutati*. En cherchant une solution plus acceptable, je partirai de ce fait que le manuscrit grec perdu, dont le Vénitien Gadaldi a jadis noté les variantes, portait ὁμοίως au lieu de παραπλησίως par suite, sans doute, d'une substitution de glose explicative. Dès lors, on peut imaginer sans trop de hardiesse que le traducteur trouvait dans l'exemplaire du texte grec, dont il s'est servi, écrit en surcharge dans l'interligne, au-dessus de παραπλησίῳ (altéré plus tard en παραπλησίως) la glose ὁμοίῳ et que, y voyant une addition destinée à compléter l'idée exprimée par παραπλησίῳ, il a traduit *similis et indifferens*.

En ce qui concerne la faute *inmutati*, on la redressera de façon plus simple et plus vraisemblable en écrivant *inmutat*, ce qui, au contact de *laboris*, pouvait facilement s'altérer en *inmutati*. L'emploi intransitif de *inmutare* est conforme à une tendance générale du latin vulgaire ; voir *Neue Jahrbücher für das klass. Altertum*, XXIX (1912), p. 332.

Étant donné que le traducteur suit servilement l'original en rendant mot après mot par l'équivalent latin, je présume enfin qu'il a écrit *corpori* au lieu de *corporis*. Par contre, on peut et, sans doute, doit maintenir inchangé *similis* ; c'est un exemple de la confusion vulgaire du masculin et du neutre qui a abouti à l'élimination totale du neutre dans les langues romanes.

Voici donc quel était, selon moi, le texte authentique : *in eo enim, quod semper similis est et indifferens, placiditates insunt, in eo autem, quod inmutat, labores corpori et animae.*

Bâle, décembre 1917.

SUR UN PRÉTENDU FRAGMENT DE LUCILIUS

A propos du passage de l'*Epitoma* de Florus I 40, 16 (p. 98, 3 et suiv. éd. Rossbach) : *docens adventare Lucullum, qui — horribile dictu — per medias hostium naves utre suspensus et pedibus iter adgubernans videntibus procul quasi marina pristis evaserat*, Claude de Saumaise cite, dans son édition de cet auteur, parue en 1609, p. 78 la glose suivante, extraite d'un manuscrit alors en sa possession : *pristrix bellua maris. Actius pristices dixit.* Sur la foi de ce témoignage, Otto Ribbeck enregistrait, en 1871, *pristices* parmi les « fragmenta ex incertis fabulis » de L. Accius (voir *Tragicorum Romanorum fragmenta* éd. O. Ribbeck, p. 226). Quelques années après, en 1876, Gustave Loewe signala, dans son *Prodromus corporis glossariorum Latinorum* p. VII et suiv., comme source de la glose rapportée par Saumaise le Liber glossarum[1] ; or, chose curieuse, la leçon originale, fournie par les manuscrits du Liber glossarum, se trouve être en désaccord précisément sur le mot le plus intéressant, le nom d'Actius, lequel y est remplacé par *lucius* ; *C. G. L.* V 234, 1 : *pistris belua maris lucius « pistrices » dixit pluraliter.* Voilà donc le fragment d'Accius à vau-l'eau pour céder la place à un fragment de Lucilius ; car *lucius* a été corrigé en *Lucilius* par Loewe *l. c.* et cet amendement a rencontré, entre autres, l'approbation de l'éditeur du dernier recueil des fragments de Lucilius, M. F. Marx (voir *C. Lucilii carminum reliquiae* éd. F. Marx v. 1252, I, p. 85 et II, p. 397)[2]. Pour moi,

---

1. A comparer, sur cette vaste compilation encyclopédique du VIIIe siècle, le mémoire de M. G. Goetz, *Der Liber glossarum*, dans les *Abhandlungen der philol.-histor. Classe der K. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften* XIII, 213 et suiv.

2. M. G. Goetz, *Abhandl. der philol.-histor. Cl. der K. Sächs. Ges. der Wissensch.* XIII, 279 et suiv. suppose que la glose en question se rapporte à Virgile, *Enéide* X, 211 et qu'elle remonte à Donat que nous savons avoir écrit un commentaire des œuvres de Virgile. Cette dernière hypothèse paraît purement gratuite ; par contre, l'on peut tenir pour probable qu'il s'agit de l'une des innombrables gloses virgiliennes, mais qui vise plutôt le passage *Enéide* III, 427, comme l'indique M. Marx, *C. Lucilii carm. rel.* II, 397.

je dois dire que je ne partage point cet avis et que je crois être en mesure, au contraire, de prouver l'inutilité de toute correction atteignant le mot *lucius*. Cette démonstration peut être faite, si je ne m'abuse, à l'aide de la glose que voici du Codex Leidensis Fol. 24 : *belua iumentum asinus luteus* (voir G. Goetz, *Thes. gloss. emendat*, I, 136). Les mots *iumentum asinus*, n'offrent évidemment aucun sens intelligible, mais la leçon authentique a été rétablie de longue date par Loewe, *Prodromus corporis gloss. Lat.*, p. 73 ; il faut lire *iumentum marinum* d'après le témoignage du Codex Leidensis 67 E, f. 10ᵛ a, qui donne : *billa* (c'est-à-dire *belua*) *iumentum marinum*. Loewe estime que *iumentum*, en l'espèce, ne signifie autre chose que *pecus*, *bestia*, tandis que M. Goetz, *Thes. gloss. emendat.* I, 136, cherche l'origine de *iumentum marinum* dans une confusion de κῆτος « belua marina » avec κτῆνος « iumentum ». Une troisième possibilité consisterait, semble-t-il, à voir dans *iumentum marinum* une expression analogue à « vache marine » ou « vache de mer », nom populaire donné au « morse » (*trichechus rosmarus*). Quoi qu'il en soit, il paraît impossible de ne pas s'apercevoir que *luteus*, dans la glose *belua iumentum marina luteus* n'est qu'un doublet graphique de *lucius* dans cette autre glose : *pistris belua maris lucius « pistrices » dixit pluraliter*, et alors il ne sera plus question, naturellement de changer *lucius* en *Lucilius*. Au surplus, le sens de « brochet », avec lequel *lucius* se présente dans la latinité postérieure, p. ex. chez Ausone, *Mosella* 122 (IVᵉ siècle) et chez Anthime, *De observatione ciborum* § 40, p. 15, 25 éd. Rose (VIᵉ siècle)[1], est parfaitement justifiable dans les deux contextes qui précèdent. L'on sait que par *pistris*, *pristis*, *pistrix* (voir les références données par H. Nettleship, *Contributions to Latin lexicography*, Oxford 1889, p. 559) les Romains désignaient : 1° un cétacé, baleine ou cachalot[2], et 2° la scie

1. A comparer aussi la glose *C. G. L.* V 369, 19 : *lucius haecid*, dont l'interprétament est le mot anglo-saxon signifiant « brochet », et les noms romans du brochet, v. fr. *lus*, ital. *luccio*, rhétor. *lusch*, prov. *luz*, catal. *llus*, port. *lucio*.

2. P. ex. VIRGILE, *Enéide* III, 426 et suiv. :

prima hominis facies et pulchro pectore virgo
pube tenus, postrema immani corpore pistrix
delphinum caudas utero commissa luporum

en parlant de Scylla, et *Enéide* X, 209 et suiv. :

hunc vehit immanis Triton et caerula concha
exterrens freta, cui laterum tenus hispida nanti
frons hominem praefert, in pristim desinit alvus.

PAUL DIACRE p. 27, 21 éd. Lindsay : *ballenam beluam marinam ; ipsam dicunt esse pistricem, ipsam esse et cetum.*

(*pristis antiquorum*), c'est-à-dire une espèce de requin[1]. Or, il n'y a aucune invraisemblance à admettre que, dans quelque couvent situé loin de la mer à l'inérieur des terres, un moine se soit servi, pour l'explication de *pistris*, du nom du brochet, auquel sa voracité extrême a valu le surnom de « requin d'eau douce », et qu'il ait élaboré une glose comme *pistris belua maris, lucius*, dont un autre tira, à son tour, la définition *belua iumentum marinum, lucius*. L'auteur de la glose *pistris belua maris, lucius* lui-même ou bien l'un de ceux qui la consultèrent par la suite y joignirent encore une remarque d'ordre morphologique dans le genre de celle qu'on lit *C. G. L.* V 573, 16 : *Nar generis neutrius nomen est fluvii ; nam de naso « haec naris, huius naris » dicitur, plurali « haec narices »*, d'où *pistris belua maris, lucius ; « pistrices » dicitur pluraliter* (ou simplement « *pistrices* » *pluraliter*). La substance de cette amplification semble empruntée à Servius, lequel, à propos du vers 427 du IIIe chant de l'Enéide, enseigne ce qui suit : *si navem intellegas, « haec pistris, huius pistris » facit, si de belua, « haec pistrix, huius pistricis » facit.* Enfin, un copiste ou un correcteur mal avisés, prenant *lucius* pour le nom propre de quelque auteur, donnèrent à la glose la forme, sous laquelle elle nous a été transmise par les manuscrits du Liber glossarum : *pistris belua maris, lucius « pistrices » dixit pluraliter.*

Au résumé, la discussion qui précède nous autorise à affirmer que *pistrices* n'a pas plus d'existence réelle en tant que fragment de Lucilius qu'en tant que fragment d'Accius.

Bâle, décembre 1917.

---

1. P. ex. VALÉRIUS FLACCUS, *Argonaut.* II, 530 et suiv. :

iamque agmine toto
pistris adest miseraeque inhiat iam proxima praedae.

L'emploi métaphorique de *pristis* au sens de « vaisseau de guerre long, étroit et rapide » dérive, lui aussi, de l'acception « requin » ; voir Cecil TORR, *Ancient ships*, Cambridge 1894, p. 121 et P. GAUCKLER, article « pristis » dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, IV, 657.

cas cités dans Kühner-Gerth, II, 102-103 ; et dans le passage de la Midienne cité par Dobree (ap. Sandys), soit 519,5 (par. 13), κληρουμένων n'est pas un génitif absolu. Il faut donc supposer une altération du texte. L'hypothèse la plus simple paraît être celle d'une lacune. On lirait par exemple : ὡς ἀναξίων (τετυχηκότος) ἀφαιρ..

Paragr. 55 : οἵ... οὕτω φιλάνθρωποι καὶ πάντα ποιοῦντες. — En admettant l'absence du verbe εἰμί à la première personne du pluriel de l'indicatif présent dans une proposition relative, il faut au moins remarquer que cette absence paraît tout à fait exceptionnelle, surtout en prose. Aucun des deux exemples cités par Sandys, soit Cor. 268 et Phil. I, 29, n'entre en ligne de compte. D'abord, la forme absente y est la première personne du singulier. Ensuite, les propositions y sont des propositions indépendantes ; en effet, dans Cor. 268, la construction de la subordonnée ὅτι... ἐπαρκῶν sans εἰμί ne fait que reproduire celle de la proposition indépendante Ἐν μὲν τοίνυν... qui précède. Pas d'exemple entièrement comparable dans Kühner-Gerth, I, 41. Le ms. L ajoute après κακοί le verbe φανησόμεθα.

Paragr. 91 et 92. — La difficulté que présente au paragr. 91 le passage Καὶ γάρ τοι τότε μέν... paraît avoir été signalée d'abord par Weil et Herwerden. Le dernier éditeur, Sandys, reconnaissant comme eux cette difficulté, paraît en outre la considérer comme non résolue ; il est donc utile d'étudier ce passage. Cette étude s'étend nécessairement au paragr. 92, qui, lui, a été de tout temps en discussion.

La difficulté signalée dans le paragr. 91 porte sur le membre καινοὺς δ'οὐκ ἐτίθεσαν. Elle peut être présentée sous deux formes : 1° forme logique (Weil) : il y a contradiction à dire successivement que l'on faisait des lois nouvelles (ἐνομοθέτουν) et que l'on n'en faisait pas (καινοὺς δ'οὐκ ἐτίθεσαν) ; 2° forme historique (Sandys) : l'affirmation de l'orateur καινοὺς δ'οὐκ ἐτίθεσαν paraît contraire à la vérité historique.

Avant d'entrer dans la discussion, il faut fixer le sens de la phrase τέως τὸν τρόπον τοῦτον ἐνομοθέτουν, en écartant l'interprétation de Weil : « toutes les fois qu'ils établissaient des lois nouvelles » (suivant cette procédure), et en maintenant l'interprétation traditionnelle : « aussi longtemps qu'ils faisaient des lois nouvelles... »

Les remèdes proposés pour résoudre la difficulté ont été les suivants : 1° Correction : ἐτίθεσαν codd.] ἐτίθ. εἰκῇ Weil, Herw. Cette conjecture introduit dans l'argumentation précise de D. une idée juste, mais vague ; en outre, elle affaiblit l'antithèse des

deux membres τοῖς μὲν ὑπάρχουσι... et καινοὺς δέ... en introduisant dans le second une idée à laquelle rien ne correspond dans le premier. 2° Interprétations : *a*) le verbe ἐνομοθέτουν veut dire que l'on avait une procédure pour faire des lois nouvelles, et non pas qu'on en usait (Dareste). Cette explication, qui d'ailleurs force le sens du mot, répond à la forme logique de l'objection, mais non à la forme historique. *b*) Le verbe ἐτίθεσαν signifie non pas « ils ne proposaient pas », mais « ils n'étaient pas dans l'habitude de proposer » (Sandys). Cette explication fait, elle aussi, violence au texte ; en outre, de l'aveu même de son auteur, elle n'écarte pas la difficulté.

Les mots καινοὺς δ'οὐκ ἐτίθεσαν, inintelligibles en eux-mêmes, prennent leur sens de ceux qui les précèdent, τοῖς μὲν ὑπάρχουσ νόμοις ἐχρῶντο, auxquels ils sont unis par une étroite antithèse. La relation que l'auteur a établie entre ces deux membres conduit à entendre par καινοὺς [νόμους], non pas des lois nouvelles quelconques, mais des lois qui auraient reproduit des lois existantes, et par conséquent inutiles. Une traduction qui mettrait en lumière l'intention de l'auteur, et cependant fidèle, serait : « Et certes aussi, pendant tout le temps que les lois se faisaient suivant cette procédure, on appliquait les lois existantes, sans avoir besoin d'en faire de nouvelles. » Les mots par lesquels D. traduit sa pensée peuvent provoquer la critique d'un logicien ; ils n'offraient pas d'obscurité pour l'auditeur, qui était au courant d'un sujet sans doute fréquemment traité à la tribune.

Il reste à montrer que cette interprétation est d'accord avec la partie du texte qui précède le passage, et avec celle qui le suit.

Dans les paragr. 89 et 90, D. a rappelé la procédure législative établie par Solon, en vertu de laquelle il était nécessaire, pour amener la modification d'une loi existante, de présenter à la fois deux motions, l'une rappelant expressément les dispositions à abroger, l'autre énonçant les dispositions nouvelles proposées pour remplacer les anciennes. Il a ajouté : on ne peut s'étonner que Solon ait imposé cette double épreuve aux lois, lui qui imposait une double épreuve aux juges. Puis vient la phrase Καὶ γάρ τοι... (« Et certes aussi... »). La relation logique, qui justifie l'emploi de ces particules, est fournie par les idées suivantes : 1° Cette loi, qui avait l'avantage de la logique, avait aussi celui de maintenir en vigueur les lois existantes (nuance traduite par *aussi*); 2° elle avait évidemment cet avantage, car elle obligeait les auteurs de projets de loi à prendre connaissance de la juris-

prudence antérieure (nuance traduite par *certes*). Cette relation logique convient, non seulement au membre τοῖς μὲν ὑπάρχουσι... mais au membre καινοὺς δ'οὐκ ἐτίθεσαν, tel que nous avons proposé de l'entendre.

Considérons maintenant la partie du texte qui suit ce membre, c'est-à-dire la fin du paragr. 91 et le début du paragr. 92. Il y a entre la première partie de la période Καὶ γάρ τοι... ἐτίθεσαν et la seconde ἐπειδὴ δέ... ὑμῖν εἰσίν une symétrie complète.

1° A τότε μέν... ἐνομοθέτουν correspond ἐπειδὴ δέ... καὶ ὃν ἂν τύχῃ τρόπον.

2° A τοῖς μὲν ὑπάρχουσι νόμοις ἐχρῶντο correspond τοσοῦτον μέν... πέρας ἔχειν. Autrefois on appliquait les lois existantes ; aujourd'hui on ne peut pas les appliquer, car il y a quantité de lois contradictoires, qui se tiennent réciproquement en échec, et que l'on travaille vainement à éliminer.

3° A καινοὺς δ'οὐκ ἐτίθεσαν correspond ψηφισμάτων δέ... ὑμῖν εἰσίν. L'idée sur laquelle se fonde la correspondance est celle de lois nouvelles reproduisant des lois antérieures, et par conséquent inutiles. C'est là le fait que D. vient de nier en ce qui concerne le passé, si l'interprétation proposée plus haut pour καινοὺς δ'οὐκ ἐτίθεσαν est exacte, et qu'il doit maintenant affirmer pour le présent, si l'allure de la pensée est, comme on doit le supposer, en harmonie avec la structure de la période.

a) ψηφισμάτων δ'οὐδ' ὁτιοῦν διαφέρουσιν οἱ νόμοι. Le caractère distinctif des décrets par rapport aux lois (v. le commentaire de Sandys sur le paragr. 92) est d'être rendus pour régler des espèces particulières en application de lois générales nécessairement antérieures. Dire que les lois ne diffèrent plus des décrets, c'est dire qu'elles sont instituées dans des cas où un décret suffirait, parce qu'il existe déjà une loi applicable à l'espèce en question. Nous trouvons donc déjà ici, dans cette première division de la partie de période que nous étudions, l'idée fondamentale de lois reproduisant des lois antérieures, et par conséquent inutiles.

b) ἀλλὰ νεώτεροι οἱ νόμοι, καθ' οὓς τὰ ψηφίσματα δεῖ γράφεσθαι, τῶν ψηφισμάτων αὐτῶν ὑμῖν εἰσίν. Ici se présente la difficulté propre au paragr. 92. Le sens de cette phrase, et en particulier celui du mot νεώτεροι, est controversé. Beaucoup de critiques, parmi lesquels Weil, ont considéré le mot comme inintelligible et essayé des corrections. Dareste (ap. Weil) a proposé l'interprétation suivante : « Le décret pourvoit en général à l'application d'une loi : il faut donc, en bonne règle, que la loi précède le décret ; mais par abus, on fait souvent le décret avant que la loi ait pu être votée, par anticipation. » Cette explication est à écar-

ter : elle porte sur la confection des décrets, or D. critique non pas la confection des décrets, mais celle des lois. Le commentaire de Sandys (« Mais dans l'état présent des choses, à cause du grand nombre de lois nouvelles, les lois sont elles-mêmes de date plus récente que les décrets qui doivent d'ordinaire être rendus en application de ces mêmes lois ») contient l'indication du véritable sens, mais sous une forme obscure et peu précise. La pensée de D. est celle-ci : on fait des lois ; on devrait faire des décrets pour appliquer ces lois aux cas particuliers, mais on trouve les décrets tout faits et antérieurs à la loi ; pourquoi ? parce qu'il existait déjà une loi qui correspondait exactement à la loi nouvelle, et qui avait déjà donné naissance à des décrets exactement applicables à l'espèce présente. Ainsi cette deuxième partie du groupe de mots ψηφισμάτων δέ... ὑμῖν εἰσίν contient comme la première l'idée fondamentale qui est nécessaire à l'enchaînement logique du passage, et que nous recherchons : celle de lois nouvelles reproduisant des lois antérieures. Elle fournit donc une preuve à l'appui de l'interprétation donnée plus haut pour les mots καινοὺς δ'οὐκ ἐτίθεσαν du paragr. 91.

La construction d'ensemble des paragr. 91 et 92 est simple et solide ; il n'y a pas non plus d'obscurité réelle dans le détail des idées, ni même dans l'expression. Cependant il y a dans ces paragraphes un certain embarras, qui est d'ailleurs sensible dans toute cette partie du discours (paragr. 89 à 92), et dont la cause est la suivante. D., voulant signaler le désordre de la législation athénienne, et en tirer argument à la fois contre la loi de Leptine et en faveur de celle que lui-même propose, indique à la fois deux caractères de ce désordre : les lois contradictoires aux lois existantes, et les lois reproduisant inutilement des lois existantes. Mais au lieu de traiter les deux idées séparément, il les a traitées concurremment et fondues ensemble. Peut-être a-t-il cru devoir, dans une partie secondaire de l'argumentation, exposer sa pensée sous la forme la plus concise possible, même si cette forme n'était pas en même temps la plus claire.

Paragr. 95, 96 et 97. — Quels sont les quatre documents désignés dans ces paragraphes par le mot νόμος, et lus par le greffier à la demande de l'orateur ?

D'après l'explication de F. A. Wolf, Schaefer, Westermann, acceptée par Weil et Sandys (v. le comment. de Weil sur le paragr. 95), ces quatre pièces seraient :

1° Loi A du paragr. 95 : premier « préambule » de la loi de D. « signalant les vices de la loi de Leptine ».

2° Loi B du paragr. 95 : deuxième « préambule » ou exposé de « motifs » à l'appui de la loi de D.

3° Loi du paragr. 96 : loi ancienne citée incidemment.

4° Loi du paragr. 97 : « la formule même de la loi destinée à remplacer celle de Leptine. »

Cette explication est en opposition avec le texte de D. (paragr. 95). Il résulte en effet de ce paragr. que D. fait lire sous les n°s 1, 2 et 4, non pas des exposés de motifs, mais des textes mêmes de lois, et ceux de deux lois jumelles présentées par lui et ses amis, l'une portant (avec motifs plus ou moins développés) abrogation de la loi de Leptine, l'autre formulant celle que D. y substitue. De plus, l'explication indiquée ci-dessus ne tient pas compte du mot ἐπίσχες (paragr. 96) qui indique clairement le mouvement général du passage.

Les données fournies par le texte de D. conduisent à déterminer les quatre νόμοι de la manière suivante :

1° Loi A du paragr. 95 : loi de D. portant abrogation de la loi de Leptine.

2° Loi B du paragr. 95 : loi de D. formulant la loi qui doit être substituée à celle de Leptine. En réalité, cette loi, annoncée par D., le greffier ne la lit point tout entière ici, car il est interrompu par l'orateur (ἐπίσχες) ; il ne lit sans doute qu'une partie du début.

3° Loi du paragr. 96 : loi ancienne, dont la substance est indiquée au début du paragraphe : τὰς δωρειὰς ὅσας ὁ δῆμας ἔδωκε κυρίας εἶναι, et dont la citation textuelle est annoncée à la fin par les mots : αὐτὸν τὸν νόμον.

4° Loi du paragr. 97 : la même que le n° 2, dont la lecture a été annoncée, mais non effectuée.

Cette interprétation est d'accord avec la tradition manuscrite du passage, dans laquelle les quatre documents sont expressément désignés par le mot νόμος. Elle est d'accord en outre avec le contenu du passage précédent, où D. indique que sa loi est conforme à la procédure établie par Solon (paragr. 94), et que cette procédure exige, en cas de contradiction avec une loi antérieure, la présentation simultanée de deux lois, l'une destinée à annuler la loi ancienne, l'autre à instituer les dispositions nouvelles (paragr. 90).

Il reste à justifier la composition des paragr. 95-97.

La clarté et le bon enchaînement du discours exigent que l'énoncé de la loi présentée par D. en remplacement de la loi de Leptine (n° 2 et n° 4) prenne place à la fin de ce développement. En effet, dans le développement suivant, où D. affirme son intention d'assurer le vote effectif de sa loi, il n'est question que de cette loi, et non plus de la loi de Leptine. C'est donc sur la loi

de D. que l'attention des auditeurs doit être fixée au moment où commence le développement nouveau.

Restent les lois n° 1 et 3. On peut être surpris que D. n'ait pas tiré plus grand parti de la loi ancienne (n° 3) qui assurait « la possession des récompenses accordées par le peuple ». Il pouvait, semble-t-il, s'en servir de deux manières. D'abord insister, comme il le fait ici, sur le fait même de la contradiction entre cette loi et la loi de Leptine, qui suffit à rendre cette dernière irrecevable. Mais alors le développement pouvait être beaucoup plus long et devait présenter en opposition à la loi ancienne, non pas la loi de D. relative à la loi de Leptine, mais cette dernière loi elle-même. L'orateur pouvait aussi signaler la différence entre l'esprit de la loi ancienne et l'esprit de la loi de Leptine ; le développement se confondait alors avec celui des paragr. 102-104, et pouvait être reporté à cette place. La loi τὰς δωρειὰς ὅσας ὁ δῆμος ἔδωκε κυρίας εἶναι du paragr. 96 fournissait à D. une base d'argumentation beaucoup plus solide que la loi invoquée au paragr. 102, qui vise les donations faites par des particuliers : « ἐξεῖναι δοῦναι τὰ ἑαυτοῦ ᾧ ἄν τις βούληται ἐὰν μὴ παῖδες ὦσι γνήσιοι. »

Peut-être la loi relative aux récompenses accordées par le peuple, citée au paragr. 96, avait-elle en réalité moins de portée qu'il ne semble, était-elle d'interprétation douteuse, ou tombée en désuétude. Cela expliquerait pourquoi D. ne l'a mentionnée que brièvement, plutôt pour appuyer sa loi que pour combattre celle de Leptine, et pourquoi il l'a intercalée, en quelque sorte par surprise, entre deux autres textes de loi d'importance capitale.

Cette considération explique en outre le choix et l'ordre des qualificatifs que D. applique à la loi ancienne (Τοῦτο μέν ἐστιν... paragr. 96), et qui ont arrêté certains commentateurs. Il l'apprécie d'abord en termes qui conviennent à une maxime morale autant qu'à une formule juridique : καλόν, σαφές (ce dernier caractère par opposition à la loi de Leptine, qui présente des difficultés d'application : voy. paragr. 21-50) ; ce n'est qu'à la fin de la phrase et dans une partie bien distincte qu'il lui applique l'épithète qui convient essentiellement à une loi : δίκαιον. Cette dernière épithète est néanmoins nécessaire, parce que la loi ancienne va servir aussitôt de base à un argument purement juridique, d'ailleurs sommairement indiqué : l'opposition entre cette loi et la loi de Leptine, qui entraînerait la non-recevabilité de celle-ci.

Paragr. 101 : Κάλλιον δέ... τίθησιν. — Weil et Sandys font à D., au sujet de cette phrase, un reproche de « rouerie oratoire » qu'il ne paraît pas mériter. L'artifice de l'orateur consisterait : 1° dans les mots τὸν ὑφ' ὑμῶν κριθέντα καλῶς ἔχειν νόμον à préjuger

l'adhésion du peuple à sa loi, et cela sans motif plausible ; 2° dans les mots ὃν νῦν ἀφ' αὑτοῦ τίθησιν à faire abstraction de l'assentiment précédemment donné par le peuple à la loi de Leptine. Mais 1° On peut donner à κριθέντα un sens hypothétique : « qui aura reçu votre approbation ». L'expression de D. devient irréprochable : il est incontestable qu'en condamnant la loi de Leptine (ἐὰν δ' ὃν οὗτος ἔθηκε λυθῇ, paragr. 98), le peuple témoignera qu'il est favorable à celle de D. 2° L'expression ἀφ' αὑτοῦ n'implique pas opposition entre l'opinion de Leptine et celle du peuple (« il trouve commode de représenter la loi de Leptine, qui avait reçu les suffrages du peuple, comme étant seulement une conception personnelle de son adversaire » Sandys). Elle est amenée par l'opposition entre la loi de D., que celui-ci vient de supposer présentée par Leptine (αὐτὸς θέτω) et la loi de Leptine lui-même.

Paragr. 115 : Καὶ τούτων ψήφισμ' ἔστιν Ἀλκιβιάδου, ἐν ᾧ ταῦτα γέγραπται. — « Le génitif objectif τούτων est expliqué par les mots ἐν ᾧ τ. γ. » (Weil, Sandys). L'explication est inutile et constituerait une répétition. Τούτων désigne les faits eux-mêmes, et ταῦτα la mention qu'en fait l'orateur. On pourrait traduire : « Et il existe à ce sujet un décret d'Alcibiade, dans lequel on trouve ce que je vous dis. » Même ainsi comprise, la phrase n'est assurément pas d'une rédaction soignée.

Paragr. 118 : οἱ πρῶτοι τῶν προγόνων. — « Ces mots n'offrent pas de sens satisfaisant. » (Weil.) « La phrase prête à suspicion. » (Sandys.) Les mots suspectés — à tort, semble-t-il — font allusion au paragr. 112. Ils désignent les Athéniens du temps des guerres médiques, qui ont accordé à Cimon et à ses soldats une récompense purement honorifique. Ce fait fournissait à Leptine pour la défense de sa loi un argument que D. combat par avance ; l'argument est d'ailleurs sérieux, et il ne l'écarte que par un raisonnement spécieux, sur la valeur duquel lui-même ne pouvait se faire illusion. D. a donc tout intérêt à présenter le fait en question comme appartenant à un passé éloigné. En le rappelant ici, après l'avoir mentionné plus longuement au paragr. 112, son intention est d'indiquer au lecteur, aussi bien par la disposition d'ensemble du développement que par le choix des termes, que le fait, incontestable en lui-même, est cependant trop ancien pour fournir un argument. L'expression qu'il emploie est d'autant plus claire, que les auditeurs comprennent fort bien à quel passé plus récent l'orateur oppose l'époque qu'il désigne par οἱ πρῶτοι τῶν προ. Ce passé plus récent est représenté par l'époque d'Alcibiade et de Lysimaque, dont D. vient de faire mention (paragr. 115), et à laquelle il a emprunté un exemple favorable à sa cause.

Paragr. 130 : ...καὶ σὺ προσδιώρισας ἐν τῷ νόμῳ. — «... et toi-même par la restriction (ou la définition) ajoutée dans ta loi. » Le sens précis du mot προσδιώρισας ne permet pas de l'appliquer, comme le veulent Weil et Sandys, au considérant de la loi de Leptine (v. paragr. 128) ὅπως οἱ πλουσιώτατοι λῃτουργῶσιν, mais seulement à la restriction πλὴν τῶν ἀφ' Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος. Cela est d'autant plus vrai que, par la manière dont la loi de Leptine est citée (paragr. 128), l'attention de l'auditeur est appelée uniquement sur ces derniers mots. Nous sommes ainsi ramenés à l'interprétation traditionnelle (Sauppe ap. Sandys), que l'on peut présenter ainsi. Proposition que D. veut démontrer : l'immunité dont jouissent les descendants d'Harmodius et d'Aristogiton s'applique aux liturgies ordinaires par opposition aux contributions d'ordre religieux et d'ordre militaire. Preuve : la loi de Leptine elle-même, et en particulier la restriction qu'elle contient au sujet de ces citoyens. Pourquoi ? Parce que D. vient d'établir (paragr. 128) que l'on ne peut entendre ce passage de la loi de Leptine dans un sens différent de la stèle mentionnée au même paragr. 128, qui maintient pour les descendants d'Harmodius et d'Aristogiton l'obligation aux contributions d'ordre religieux. Ainsi la mention faite de ces citoyens dans la loi de Leptine vient à l'appui du texte de la stèle (ἥ τε στήλη δηλοῖ καὶ σύ...) et de la distinction affirmée par l'orateur dans l'ensemble du passage entre les liturgies et les contributions religieuses proprement dites. Comme d'autre part les contributions militaires viennent d'être mises hors de question (paragr. 129), il reste que l'immunité accordée aux descendants d'Harmodius et d'Aristogiton ne peut s'appliquer qu'aux liturgies ordinaires (ἐγκύκλιοι), ce que D. veut démontrer.

R. Cahen.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

R. Cagnat et V. Chapot. *Manuel d'archéologie romaine.* Tome I. *Les monuments. Décoration des monuments. Sculpture.* Paris, Auguste Picard, 1917, 8°, xxvi-735 pages, 15 francs.

On connaît l'importante série dont fait partie ce volume et que recommandent suffisamment les noms de Joseph Déchelette, de Charles Diehl et de Camille Enlart. L'archéologie romaine a trouvé des représentants également autorisés, joignant à une érudition très large une information sûre et précise, et — j'insiste sur cette qualité — le sens très net des nécessités de l'enseignement. Un manuel est avant tout un livre d'enseignement ; c'est à nos étudiants qu'il doit rendre service, en les guidant, en les éclairant, en leur facilitant même des recherches plus approfondies. M. R. Cagnat, dont l'enseignement fécond a suscité tant de travaux et de livres utiles, et qui peut être considéré comme le patron des études françaises d'archéologie romaine, était tout désigné pour entreprendre et faire aboutir un manuel de ce genre. Son collaborateur, M. V. Chapot, qui est un de ses meilleurs élèves et qu'ont fait connaître non seulement ses thèses de l'École des Hautes Études et de la Sorbonne, mais d'importants articles et mémoires parus dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, est également un esprit clair, positif. Les deux auteurs ont pris sous des cieux différents, l'habitude de regarder et d'interroger les monuments. M. V. Chapot, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, a étudié en Grèce et surtout en Asie Mineure, en Syrie et dans la vallée de l'Euphrate l'œuvre de Rome et ses moyens d'administration. M. R. Cagnat est un Africain. Il est depuis longtemps le proconsul scientifique de l'Afrique et de la Numidie : or l'Afrique — et c'est justice — tient une grande place dans le *Manuel d'archéologie romaine*. Le lecteur ne manquera pas d'en être frappé. Il apprendra, s'il l'ignore ou s'il ne le sait pas suffisamment, quel grand effort nos archéologues ont accompli en Tunisie, en Algérie, au Maroc ; quel esprit de suite a guidé toutes nos entreprises scientifiques dans nos provinces nouvelles et quel succès l'a couronné. Les auteurs ont fait à la science française la part qui lui revient, et cette part est considérable.

Il n'est guère besoin d'Introduction dans un manuel d'archéologie grecque. Quand l'auteur a fixé le terme chronologique de son étude et marqué la période où il veut s'arrêter, il peut aussitôt aborder son sujet. Il n'en va pas de même pour l'archéologie romaine et c'est par un essai de définition que commencent MM. Cagnat et Chapot : que faut-il entendre par l'archéologie romaine ? De quelque côté qu'on aborde l'art romain, la première question qui se pose est celle de l'originalité ou de la dépendance de Rome. Elle se pose, par exemple, dès la première ligne de la thèse de M. Edmond Courbaud sur *Le bas-relief romain à représentations historiques* (1899, p. ix) ; elle se pose à plus forte raison dès les premières pages de l'Introduction du nouveau Manuel (p. vi et suiv.). Quels sont

les éléments qui constituent l'archéologie romaine ? Quelles influences a-t-elle subies ? Les auteurs passent successivement en revue les Italiotes et l'Étrurie. La Grèce les retient plus longtemps, puis l'Orient (Égypte et Asie), enfin les régions d'Occident. Revue forcément rapide, constatations « nécessairement assez superficielles » (p. xx), d'où il résulte que, en dehors de l'Italie, les ouvrages les plus romains d'aspect sont ceux de caractère officiel, ceux qui servent aux agents de la métropole ou qui exaltent sa puissance. Il y a en somme une civilisation d'empire et ce sont surtout ses monuments que vont étudier les auteurs. Voilà le fait. Je goûte moins la formule aux termes interchangeables dont ils se servent pour le caractériser : Unité et diversité.

Après l'Introduction vient l'*Index des abréviations*. J'ai déjà dit que le Manuel avait l'ambition de faciliter aux lecteurs des recherches approfondies. La bibliographie a toute l'abondance et l'exactitude souhaitables : elle a été dressée avec le soin le plus scrupuleux par M. V. Chapot, qui est conservateur d'une grande bibliothèque, et elle rendra service à tous les travailleurs.

Ceux-ci me sauront gré de leur mettre sous les yeux un résumé de la Table des matières de ce premier volume.

Livre I. Les monuments.

Ch. I. Matériaux de construction. — Ch. II. Utilisation des différents matériaux pour la construction et la décoration des édifices. — Ch. III. Routes, ponts et ports. — Ch. IV. Les villes, murailles et portes. — Ch. V. Citernes, aqueducs, fontaines et égouts. — Ch. VI. Le forum et ses monuments. — Ch. VII. Les monuments religieux. — Ch. VIII. Les salles de spectacle. — Ch. IX. Les établissements de bains. — Ch. X. Marchés, greniers, magasins, celliers. — Ch. XI. Salles de réunion, bibliothèques. — Ch. XII. Les camps et les défenses des frontières. — Ch. XIII. Monuments honorifiques. — Ch. XIV. Maisons de ville. — Ch. XV. Exploitations agricoles. Maisons de campagne. — Ch. XVI. Monuments funéraires.

Livre II. Première partie. La Sculpture.

Ch. I. Généralités. La technique. — Ch. II. Les divinités. — Ch. III. Le portrait. Empereurs et impératrices. — Ch. IV. Le portrait. Les particuliers. — Ch. V. Les sujets de genre en ronde bosse. — Ch. VI. Les reliefs décoratifs. — Ch. VII. Bas-reliefs à sujets religieux. — Ch. VIII. Reliefs funéraires. — Ch. IX. Reliefs à sujets historiques et militaires. — Ch. X. Bas-reliefs à sujets de genre. — Ch. XI. Sujets de lampes. — Ch. XII. Les reliefs de stuc. — Ch. XIII. Les reliefs de céramique peinte.

Tel est l'immense domaine de l'archéologie romaine. Encore ce premier volume ne suffit-il pas à l'épuiser. Le second achèvera, avec la peinture et mosaïque, la décoration des monuments ; et un troisième livre y sera consacré aux Instruments de la vie publique et privée.

J'ai dit plus haut dans quel esprit était traité ce sujet si complexe et si varié. L'exposé est toujours sobre et net, parfois un peu rapide, mais il faut louer sans réserves la mesure et les proportions de l'ensemble. Est-ce à dire que le lecteur ne trouve pas çà et là quelques objections à présenter, des lacunes, même des erreurs ? Comment pourrait-il en être autrement dans une œuvre de cette importance ? Pour montrer aux auteurs avec quel soin je les ai lus, je leur soumettrai brièvement quelques observations. Le Ch. II du Livre I (Utilisation des différents matériaux pour la construction et la décoration des édifices) n'est pas parmi les mieux venus. Je sais bien qu'il est difficile parfois de distinguer les deux domaines

de l'archéologie et de l'architecture, mais l'exposé vraiment est ici trop rapide et je n'adopterais pas toutes les vues de M. Benoît, cité p. 28-29. Est-il vrai que « la Grèce et l'Asie Mineure restèrent dans l'ornière hellénique, à peine affectées par la conception romaine des programmes civils » ? Les monuments d'Éphèse, les fouilles plus récentes de Milet et de Didymes ne nous montrent-ils pas que l'Asie Mineure est sortie de « l'ornière hellénique » ? Les généralisations sont en quelque sorte l'inévitable défaut des grands traités d'architecture, et les meilleures histoires, telle celle du maître des maîtres Auguste Choisy, n'y ont pas échappé. Nous n'avons pas pour l'architecture romaine l'équivalent du *Greek Architecture* d'Allan Marquand (New York, 1909). Je doute que la page 33-34 laisse une idée bien nette de l'ordre toscan. — P. 191 et 200. Noter, dans un ouvrage très correctement imprimé, la faute plusieurs fois répétée : Thermessos, pour Termessos. — P. 208 et suiv. Pour les établissements de bains, il y avait intérêt à citer les deux monuments milésiens dont nous avons les plans dans le septième rapport de M. Th. Wiegand sur les fouilles de Milet et de Didymes (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1911, p. 30 et suiv. du tirage à part, planches II et III). Les thermes milésiens datent de Faustine. — P. 682. Il n'est pas exact de dire que « les lampes dont se servaient les Grecs restaient presque toujours unies, ou sans autre ornementation qu'un pur décor linéaire et stylisé ». J'ai dressé jadis, en ma première année d'Athènes, le catalogue des lampes conservées au Musée du Varvakeion, et M. V. Chapot a pu voir ces petits monuments dans un autre Musée. Les Grecs savaient décorer leurs lampes. Il est vrai que certains sujets sont d'une obscénité telle que les lampes qui en sont ornées ne sont pas exposées et restent au fond d'un tiroir.

Les plans et illustrations sont pour la plupart excellents. Les dessins au trait sont de moins en moins nombreux et cèdent le pas à de bons clichés. C'est en somme un remarquable instrument de travail que nous donnent MM. R. Cagnat et V. Chapot, qui ont droit à toute notre reconnaissance.

Bernard Haussoullier.

Kühner (R.), *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache* ; Zweiter Band, *Satzlehre*, Zweiter Teil; neubearbeitet von Carl Stegmann, Hannovre, Hahn, 1914, viii-738 p. in-8°. Prix : 18 Mk. 50.

La réédition de Kühner comprend deux parties. La seconde partie, qui est la syntaxe, a deux volumes. Nous avons rendu compte longuement dans la *Revue*, t. XXXVI (1912), p. 329 suiv., du premier de ces deux volumes. Nous avons caractérisé l'œuvre de Stegmann, compilation utile qui annule le Draeger, mais dans laquelle on trouve surtout des matériaux bruts et qui laisse à faire au lecteur le travail de critique, le triage des faits et l'interprétation. Mon compte rendu n'a pas dû être du goût de l'auteur et de l'éditeur. Il ne figure point parmi ceux qui sont indiqués dans la préface, et les additions et corrections gardent un silence de mort sur les deux ou trois points que j'avais touchés en manière de sondage.

Le second volume contient la syntaxe de coordination et de subordination, l'interrogation, les figures de grammaire (ellipse, brachylogie, pléonasme, attraction, anacoluthe), l'ordre des mots et la métrique de la phrase, la construction de la période. Le qualificatif « sogenannte », placé devant les noms de l'ellipse et de l'attraction, m'avait fait espérer quelques vues

plus exactes sur ces « tarte à la crème » des grammairiens ; mais Stegmann ne s'élève pas, dans ces deux paragraphes, au-dessus d'un exposé très limité de quelques faits.

En tant que répertoire, l'ouvrage est assez complet. P. 7, sur *et* après une expression de vraisemblance ou de différence : « de la même manière que », « autrement que » : on pourrait noter un passage remarquable de Lucrèce où foisonnent de telles expressions, V, 1059 suiv. : « Cum pecudes mutae... | *dissimilis* soleant uoces uariasque ciere | cum metus aut dolor est *et* cum iam gaudia gliscunt... Irritata canum cum... ricta fremunt..., | longe *alio* sonitu... minantur | *et* cum iam latrant... Longe *alio* pacto... adulant | *et* cum deserti baubantur... Non hinnitus item *differre* uidetur, | inter equas ubi equus... saeuit..., | et cum sic alias concussis artibus hinnit ?... | Longe *alias* alio iaciunt in tempore uoces | *et* cum de uictu certant... » Il est difficile de trouver un second morceau qui montre à quel point cet emploi de *et* est voisin de la coordination d'où il est venu. Voy. aussi la note de Munro sur I, 280. De même il fallait citer *unus et* ou *que* dans Virgile, *En.*, X, 704, XI, 864 ; *simul... que*, XII, 758. Enfin il était impossible de séparer de telles expressions d'avec *eodem tempore et*, *simul et*, *uix et*, etc., qui sont étudiés cent soixante pages plus loin (§ 178, 7, p. 166-167), sans qu'un renvoi fasse même soupçonner la liaison des phénomènes. C'est toujours le même fractionnement des faits qui cache la vue des grandes lignes.

Je n'ai rien trouvé sur *quin* servant à développer l'idée de la proposition principale ; voy. C. E. Bennett, *Syntax of early Latin*, p. 301 (§ 2).

Paul Lejay.

P. Cornelii Taciti Dialogus de oratoribus. Mit Prolegomena, Text und Adnotatio critica, exegetischem und kritischem Kommentar, Bibliographie und Index nominum et rerum. Von Alfred Gudeman. Zweite, völlig neubearbeitete Auflage. Leipzig et Berlin, B. G. Teubner, 1914. viii-528 p. gr. in-8°. Prix : 14 Mk.

Alfred Gudeman, pendant un séjour aux États-Unis, avait publié une édition anglaise du *Dialogue* en 1894. Cela doit être simplement rappelé. Car la présente édition est vraiment un ouvrage nouveau. Non seulement les dimensions du volume ont au moins triplé ; mais toutes les parties ont été complètement renouvelées.

Les prolégomènes ont maintenant 138 pages de texte serré. Sur les deux questions principales, Gudeman défend l'attribution à Tacite et la composition ancienne du *Dialogue*, avant Domitien. Le premier point est, naturellement mieux établi que le second. Les lecteurs de cette revue n'ont pas oublié le brillant article où M. Wormser a montré Tacite reprenant, un an après, le thème traité par Quintilien dans l'*Institution oratoire* (*Revue*, t. XXXVI [1912], 179). La controverse est capitale, car elle tourne sur la conception que l'on a du *Dialogue*. Suivant qu'on se fait de l'esprit de l'opuscule telle ou telle idée, on le placera plus tôt ou plus tard, dans la dépendance ou hors de l'influence du grand traité de Quintilien. Cf. plus loin, *Revue des revues*, p. 152, 6.

L'histoire du texte a été complétée par ce que nous ont appris la découverte du manuscrit de Jesi et d'une note de Decembrio. Les rapports des mss entre eux ont été établis avec plus de rigueur. Le texte a subi surtout des modifications qui le rapprochent davantage de la tradition, j'ajouterais :

dans la mesure incertaine où cela se peut pour un ouvrage exclusivement connu par des mss d'humanistes. Des collations publiées en 1900 par Andresen ont, en partie, donné plus de sûreté à ce fondement. Gudeman croit que les sept mss principaux forment trois familles homogènes et qu'il n'y a pas lieu de supposer qu'un de ces manuscrits ait subi l'influence d'une autre source. L'apparat, outre un relevé des variantes, cite un grand nombre de conjectures.

Le commentaire a été allégé des discussions que contenait la première édition sur des points particuliers. L'exposé des vues divergentes n'a été gardé que sur les passages controversés. Mais cette partie de l'ouvrage a reçu cependant un fort accroissement, grâce à des notes nouvelles et au développement qu'a pris chacune d'elles. De nombreuses références permettront de pousser les comparaisons et les recherches au delà du terme où est conduit le lecteur. On peut dire que chaque mot est commenté.

Après des additions et corrections, le volume se termine par une bibliographie et un index. L'index doit être complété par un chapitre des prolégomènes (p. 99-111), qui n'est autre chose qu'une table méthodique des particularités de grammaire et de style étudiées dans le commentaire.

Paul Lejay.

McLemore (James S.), *The tradition of the Latin accent*, a dissertation submitted to the faculty of the university of Virginia. University of Virginia, juin 1917. 96 p. in-8°.

M. McLemore réunit dans l'ordre chronologique tous les textes relatifs à l'accent latin. Il accompagne chacun d'eux de remarques plus ou moins longues. A la fin de la brochure, il résume ses conclusions. L'auteur est élève de M. Fitz Hugh, dont il suit les théories. On sait que sur la nature de l'accent latin ancien, il y a deux doctrines en présence, la doctrine germanistique, qui en fait un accent d'ntensité semblable à l'accent allemand et qui a perdu beaucoup de terrain, et la doctrine soutenue par les philologues français, Weil et Benlœw, M. Louis Havet, M. Vendryès, qui reconnaît dans cet accent un accent de hauteur semblable à l'accent du grec ancien. Les témoignages réunis par M. McLemore sont en faveur de cette seconde théorie, du moins ceux qui sont antérieurs au IIe siècle de notre ère. La vérité est claire, même dans la présente brochure où les textes sont obscurcis dans le commentaire par les idées préconçues de l'auteur. M. Fitz Hugues a greffé sur la théorie germanistique un système personnel, qui n'a probablement pas chance de s'étendre beaucoup hors de l'université de Virginie. On aurait pu désirer, du moins, que, dans ce travail de compilation, l'état des questions fût exposé complètement. Mais il n'en est rien. On cherche en vain, dans la courte bibliographie et dans la suite, la mention des ouvrages de Weil et Benlœv et de M. Vendryès. Le texte de Cicéron. *Or.*, 58, est cité sans ce qui le précède et ce qui prouve que Cicéron parle de chant et de mélodie. Le texte capital de Vitruve est reproduit sans commentaire et sans renvoi à l'article de M. Havet. En somme la principale utilité de cette brochure est de réunir les textes ; mais on n'est dispensé ni de recourir au contexte ni de faire la critique de ces témoignages.

Paul Lejay.

Titi Liui ab urbe condita libri. Editionem primam curauit Guilelmus Weissenborn. Editio altera quam curauit Guilelmus Heraeus. Pars V, fasc. 2, liber XLI-CXLII. Leipzig, Teubner (*Bibliotheca*), 1912. xx-244 p. in-18. Prix : 2 Mk.

Édition des livres XLI-XLV, et des *periochae* des livres XLI-CXLII. L'introduction indique les divergences entre le texte de Heraeus et celui de Zingerle pour Tite-Live, et celles qu'il y a entre Heraeus et Rossbach pour les *periochae*. Ces indications, d'ailleurs précises et comportant un dépouillement des publications récentes, seraient plus faciles à utiliser si elles étaient placées sous le texte, si au moins chacune d'elles était séparée des autres par un signe typographique. Telles quelles, ces dix-huit pages sont un véritable fouillis. Pour Tite-Live, Heraeus s'est rapproché le plus possible du manuscrit de Vienne, surtout dans les détails d'orthographe; il a tiré parti de la collation minutieuse donnée par Zingerle dans son édition et de la reproduction du manuscrit dans la collection De Vries. Le texte des *periochae* est établi sur les bases qu'a définies H. J. Müller, dans son compte rendu de l'édition Rossbach, *Jahresberichte des philologischen Vereins zu Berlin* (*Zeitschrift für das Gymnasialwesen*), t. LXV (1911), p. 5-16.

P. L.

Poetae latini minores. Post Aemilium Baehrens iterum recensuit Fridericus Vollmer. Vol. II, fasc. 1, Ouidi Halieuticon libri I fragmentum, Gratti Cynegeticon libri I fragmentum, 1911; 53 p. Prix : 0 Mk. 60. Vol. II, fasc. 3, Homerus latinus. 1913 ; x-65 p. Prix : 1 Mk. 20. Vol. V, Dracontii de laudibus Dei, Satisfactio, Romulea, Orestis tragoedia, Fragmenta ; Incerti Aegritudo Perdicae. 1914; x-268 p. — Leipzig, Teubner (*Bibliotheca*), 3 vol. in-18.

Friedrich Vollmer, professeur à Munich, s'est chargé de rééditer les *Poetae latini minores*, autrefois publiés par Emil Baehrens. J'ai vu avec satisfaction qu'il rendait justice à son devancier. Baehrens a été violemment attaqué. Sans doute, la plupart de ses très nombreuses conjectures sont inadmissibles. Mais là même, il a mis le doigt sur les difficultés des textes. De plus, aucun éditeur ne s'est donné plus de peine pour trouver et faire connaître de nouveaux mss., lui qu'on accusait habituellement d'arbitraire et de légèreté. Dans cet œuvre rapide et parfois confuse, se sont glissées plus d'une inadvertance et des erreurs. Cela n'aurait pas dû faire oublier les qualités solides et les mérites réels d'un travail considérable.

De son côté, Vollmer a essayé de donner une plus large information et a fait connaître de nouveaux manuscrits. Il a étudié les éditions antérieures et rend honneur à quelques travaux anciens, ainsi à la *Venatio nouantiqua* de Vanvliet (Janus Vlitius, † 1666).

L'édition de Dracontius est une refonte de celle que l'auteur a publiée dans les *Monumenta Germaniae.*

Dans le premier fascicule, paru en 1910, et que je n'ai pas reçu, je note que l'article de R. Hildebrandt. *Philologus*, t. LXVI (1907), p. 562-589, n'a pas été utilisé pour l'*Aetna*. Il aurait préservé ce texte difficile de quelques platitudes, telles que *centerrita sidera signis*, au v. 53, ou d'impropriétés comme *tunc imber cessat*, au v. 69.

P. L.

LA LANGUE DES TABLETTES D'EXÉCRATION

INDEX

Les renvois sont faits aux chiffres entre crochets [].

abducas, 3.
abliuoni = *obliuioni* ?, 38, 99.
αβρομπατουρ, 22.
Acceptor, 88, 120.
accipere, 126; *accepta sit* = *accipiatur*, 146; *acceptus est* = *accipitur*, 146.
Acerushium, 41.
ad avec *deferre*, *dare*, etc., 140; avec *accipi*, 141; — *nilo*, 22, 61, 136; *at*, 56.
Adamatus, 120.
Adautus = *Adauctus*, 46, 120.
Adesicla = *Aedesicula*, 26, 27, 61, 135.
adicant, 42.
Aditorium = *Adiut.*, 27, 93.
adiubantibus, 36.
adiurare, 126; *-o*, 96, 106; ατιουρο, 56.
adiutare, 94.
adpellari, 46.
adsin, 64.
aduersus avec *respondere*, *loqui*, 142. — *ea* = *eam*, 61, 136; *aduersu*, 59.
aduror, 96.
αδυτους, acc. pl., 77.
Aegupto, 24; *Egipto*, 24, 26; *Egyptus*, 121.
aerarius, 88.
aestuante, 10, 61.
Africus, 121.
agitantes, 114.
agitatores, 114; *-e*, 59.
(*ago*) *ages* = *agens* ?, 52; *acat*, 31.
Agustalis, 25.
albi, 115.
Alcastrus, 122.
ali = *alii*, 30, 71.
Aliator, 88, 121; *-e*, 15.
αλιουτ, 56.
aliquit, 56.
allido, 96; *-at*, 114.
alligare, 48, 107; *-o*, 96; *-ate*, 117;
aligo, 45; *adligate*, 48.
Alumnus, 120.
Alypus, 24.
Amandus, 120.
amante, 10, 61, 62, 135.
Amatus, 120.
Amazonius, 122.
Αμενε, 26, 27.
Amor, 122.
amor, 111; αμωρε, 61, 135.
Amphionem, 37.
ampit(h)eatrum, 104; αμπιθεατρι, 37, 113; *ampiteatri*, 37, 113; *anpiteatro*, 37, 50; *ampitiatri*, 15, 37, 113; *ampitζatru*, 15, 37, 49, 62.
anilum, 23, 43.
anima, 111, 135; *hanimam*, 40.
Animtor = *Animator*, 28, 87, 121.
Anniu, 58.
ante, — *mense Martium*, 61, 136; *ate*, 52.
ανθέροτας acc. pl., 77.
Antestia, 19.
Anula, 43.
anuntio, 96, 106; ανουντιο, 47.
anus, 110.
anuuersariu, 23, 44, 61.
apparitor, 87, 113; *aparitor*, 42.
apros, 113.
apsumatis, 10, 46.
apud au lieu du dat. d'attribution, 141; — indiquant la cohabitation, 141; *aput*, 56.
Aquila, 120.
Arator, 88.
Arbustus, 118.
arceptor, 87, 102; αρχεπτορεμ, 67.
ardeat, 11.
Argutus, 118.
Arminius, 122.
arte sua facere, 61, 135.
artus, 110.
aruocati?, 49.
aruosaria aruosarius, 16, 49, 55.
Asella, 90; *-es*, 70.
assunt, 47.
Ataecina, 91.
Atisso, 92.

Atlosa, 93.
Atonitus, 42, 121.
Atquesitor, 88, 121 ; *-e*, 20, 26, 46.
Atsurio, 66.
Atticinus Ammonis, 91, 92.
Attonem, 92.
Audax, 121.
audire, *frenis* —, 116, 139.
auersa sit = *auertatur*, 146.
auferre, 111 ; — *alicui*, 139 ; — *ab*, 139.
Auner, 36.
Auoniaes, 70.
aura, 101 ; *-m*, 25 ; *-m patiatur*, 114.
Aureus, 119.
Auricinta = *Auricincta*, 53, 95.
Auricomus, 95, 119.

Basilius, 118.
Beronica, 119.
Bladus = *Blandus*, 52, 121.
Bonosa, 62, 93 ; Βονῶσα, 62, 135.
Borusthenes, 122.
Bracatus, 119.
bracchia, 36, 110 ; *bracia*, 36, 42, 110 ; *-as*, 36, 42, 83 ; *-ae*, 110.
Bubalus, 120.
buc(c)ae, 109 ; *bucas*, 41.

cadere, 117 ; *-an*, 64 ; *cadant* = *cadat*, 130 ; *cadat* = *cadant*, 129.
Caecili, 71.
Caledum, 19.
Callicraphae, 37, 48.
calores, 112.
Cambosa, 93.
Campanie, 26.
Camula, 90.
Camurinus, 91.
Candor, 119.
Canpana, 50.
capillus, 109 ; *-a*, 82 ; *cápilo*, 22, 44, 59, 135.
Capito, 92.
Capria, 120.
Capriolus, 90, 120 ; *-u*, 15.
caput, 109.
Caranitanus, 92.
Carisi, 36, 71.
Cartanginis, 37, 51.
Cassidatus, 119.
Castalius, 122.
Castrensis, 121 ; *Castrese*, 53.
catellus, 90 ; — *auersus est nec surgere potesti*, 132.
Catus Minianus, 92.
Caucadio, 92.
Celestinus, 91, 122 ; *-u*, 26.
Celsanus, 92.
celum, 26.
Centaurus, 122.
Cerdo, 92.
cerebrum, 111 ; *-u*, 61.
certamina, 113.
Cesareus, 118 ; *-u*, 26.
Chilonem, 37.
cinque, 33, 64.
circenses, 114.
circus, 114.
Ciri ?, 24.
cito cito, 11.
Clarus, 119.
clodas, 25.
Clodia, 25 ; *Claudia*, 25 ; *Clodius*, 25.
Clymene, 24, 77 ; — *Cambosa piam* ?, 131.
cogere, 107 ; *-as* 3 ; *cgent*, 28 ; *coggens*, 42.
cogitationes, 111.
coïtus facere, 112.
collido, 97 ; *-a* 11, 59 ; *-as*, 116.
colligare, 107 ; *-o*, 97 ; *coligo*, 45.
collus, 80, 109, 133 ; *-m*, 109.
color, 109 ; *-e*, 61, 135.
Comatus, 119.
comes, 115.
Comitianus, 92.
commendare, 3 ; *-o*, 97 ; *comendo*, 43 ; *comedo*, 52.
compedire, 102 ; *cupede*, 20, 21, 52.
componere, 4.
compote, 61.
conati = *cognati*, 47.
conatus, 111 ; *connatus*, 44.
conauerit, 84.
concido, 97 ; *neruia illis -as*, 117.
confringo, 97.
congressio, 88, 113.
conlegam, 53, 113.
conoscas, 47.
conruo, 96, 97 ; *-ant*, 53.
contemplare, 84.
contra avec *dicere*, *facere*, *respondere*, 142 ; — *patre meu*, 61, 136.
contrauenire, 97, 102.
contero, 97.
conuersans, 53 ; = subst., 146.
cor, 10, 110.
coratum, 101, 110 ; *-u*, 135.
Corentus, 122 ; *-u*, 19, 37.
corona, 113.
Coronaria, 88.
corpus, 109.
Cosconio, 22, 61, 135.
crastini, 59.
Crinitus, 119.
Crisaspis, 24, 36, 119, 134.
Criso, 92.
Crispu, 61.

Croceus, 119.
cruciare, 117; *-es*, 3, 11.
cruentatos, 114.
crus, 110; *crura*, 110.
Crysiphus, 24, 36, 37, 122.
cubile, abl. s., 73.
cuis = *quis*, 33.
cum compotem, 137.
cunus, 44, 110, 133.
Cursor, 87, 121.
custodire, 107.

dabescete, 33, 52.
daemon, 104; *demon*, 26, 78.
Danae, 77; *Danaene*, 61, 77.
Danubius, 122; *-u*, 36.
Danuuius, 122; *-u*, 36.
Darius, 122.
Dassius, 43; *Dasi*, 43, 71.
de avec *ridere*, 142; avec *exire*, 142.
decanus, 103; δεχανους, 92, 107.
Decor, 118.
Decoratus, 118.
dedico, 96, 106.
defero, 96, 106.
defigere, 1, 107; *-o*, 96; *defico*, 31; *dficere*, 27, 31; *deficsa*, 46; — *sit* = *defigatur*, 146.
deicere, 20.
Delicatianus, 92, 120.
Delicatus, 120.
delicias = *deliciae*, 131, 134.
deligare, 107; *-o*, 96; *delliga*, 45.
Delusor, 88, 121.
demandare, 126; *-o*, 10, 96, 106; *-ata*, 10; *demamdo*, 50; *demado*, 52.
demediam, 18-19, 20.
demonium, 104; *-orum*, 26.
dentes, 109; *detes*, 52.
denuntio, 96, 106.
depannare, 103; *-o*, 96; *-etur*, 114.
depono, 96, 106; *-as*, 3; *animam et spiritum -at*, 114; *depostum*, 27.
depremere, 117; *-o*, 96; *-as*, 11, 19, 117; *-ite*, 19.
Derisor, 88, 120.
desacrificare, 102; *-o*, 10, 96, 106.
desecus?, 98.
desideri, 71.
δεσχενδο = *descendam*, 145.
desub ampitiatri corona, 98, 113.
desumatis, 10.
detinere, 107; *-o*, 96; *deteneas*, 19.
deuo, 20.
deuoueo, 10, 96, 106.
deus voc., 71; *di*, 30, 71; *dibus*, 30, 72; *deus pelagicus aerius altissimus qui te resoluit ex uitae temporibus*, 108; *dei uiui omnipotentis*, 108.
Dextroiugus, 95, 119; *Destroiugu*, 54.
Diamas, 119.
Diane gén. s., 26.
dicerit, 84.
digiti, 110; *dicitos*, 31; *ticidos*, 31, 34, 67.
Διονισιε, 26.
disfrangere, 102; *-i*, 117; *-o*, 96; *-antur*, 19.
disiungo, 96; *-i*, 117.
disperdo, 96; *-ere*, employé absolument, 144.
dissoluo, 96.
Dite, 74.
Diues, 122.
do, 106.
Domiti, 71.
domus, acc. pl., 21, 72.
dormire, *non -at*, 114; δορμειρε, 21; νον ποσσιτ—, 114.
drspondere, 28; *-o*, 96.
dscribo = *describo*, 27, 96, 106.
dulce somnum, 62, 81, 117.

eatem = *eandem*, 34, 52.
Eburnus, 119.
ecui, 33.
Eforianus, 37, 92, 123.
ego, sujet de verbes, 146.
Elegans, 118; *-te*, 74.
Elegantus, 118; *-u*, 74.
Eliu, 40.
Eminens, 119; *-te*, 74.
Eminentus, 119; *-u*, 74.
enicate, 14.
Eolus, 123.
Epafus, 123; *-u*, 37.
Epaprhoditus, 41.
epar, 40, 104, 110.
eripere, 111.
esse = *essent*, 145.
et omis, 151.
euanescat, 114.
Eucles, 119, 134.
Eugenes, 122; *Euginis*, 14, 17.
Eupropete, 16, 64, 76.
Eutychiam, 24, 37.
ex avec *résoluere*, 143; — *anc die*, 51, 137; *anc die*, 51, 137; — *anc ora*, 51, 137; — *hac diem* (*ex hac ora*), 62, 137; — *hanc die ex hanc ora ex oc momento*, 137.
exactós, 97, 114.
excito te, 107.
exiat, 15.
Exorbis, 95, 120.

exse(a)t, 47, 85.
exsenγium, 13, 33.
ex(s)ibilo, 97; *exipilatos*, 35, 54, 114.
ex(s)iliare, 103; *-o*, *-are*, 97; *exiliatos*, 54, 94, 114.
exsultetur, 84, 99; — *tibi*, 139.
Ex(s)uperator, 88, 119; *Exuperatore*, 54.
Exsuperus, 119.
exterminare, 124; *-o*, 97; *-ate*, 10, 114.
extorquere alicui, 139.
extrem, 29.

facies, 109.
Farius, 121; *-u*, 37.
Farus, 121; *-u*, 37.
Fautus, 49.
febris, 112; *-is* acc. pl., 17, 73; — *tercianas quartanas*, 112; *-i quartanae tertianae cottidianae*, 112.
Felicissema, 19.
Felix, 120; *-ce*, 62.
femur, 110; *-s*, 75, 110; *femina*, 110; *femena*, 19, 75.
figura, 109; *ficura*, 31, 61, 135.
filacterium, 24, 37, 81, 104, 108.
filius maris, 124.
Firmina, 90.
fotrix, 103; *-cem*, 23, 66; *fotricem eius Tertia Saluia*, 131.
frangere, employé absolument, 144; *-an*, 64.
Frangrio, 67, 121.
fraude, 61.
Frenalius, 119.
frigere, employé absolument, 144; *-at*, 11, 85.
frigus, 112; *-ora*, 112.
frons, 109; *-tes*, 109; *-e*, 61, 135; *frute*, 21, 52, 61, 135.
Fructus Gracilis et Aurum Aditorium defero, 132.
Funarius, 88, 119.
furente, 62, 135.

Gallicu, 61.
Ganimedes, 123; *-e*, 24.
Garulus, 121; *-u*, 45.
Gelos, 122.
Gemmatus, 119.
Gentilis, 122.
genua, 110; *cenua*, 31.
Germanicus, 122.
Germanilla, 90.
Germanus, 92, 122.
Glaucus, 119.
Gloriosa?, 93, 119.
Glycinna, 24, 91
grauate, 117.
gyrare, 104; *giret girent*, 25; *guren*, 24, 64; *-ent*, 24; *male giret*, *male girent*, 116.

(*habere*) *hbetes*, 19, 28; *abeas* = *abes*, 40, 145; *abias*, 15, 40; *abeat*, 40; αβεατ, 40; αβιατ, 15, 40; *abeant*, 40; *abes*, 40; αβετ, 40.
Hei, 71.
Helenes, 77; *Helenis* gén., 17, 70.
Helius, 123.
Hellenicus, 122.
Hellenus, 122.
Heluetícus, 122.
Herenius, 43.
Herma, 78, *Hermes*, 78.
Hermiona, 78.
hic = *is*, 147; *ic*, 40; ουνκ, 40; *anc*, 40; *uius*, 40; *oc*, οκ, 40; ακ, 40; *ec*, 40; *hec*, 26; *os*, 40; *as*, 40; *is*, 40.
Hilarinus, 91, 121; *Ilarinu*, 40.
Hilarus, 121.
(*hora*) *ab hac* —, 3; *ora*, 40; ορα, 4; ωρας, 40.
humanis = *uiris*, 125.

iam iam, 11.
Ianuarius, 88, 123.
Ideus, 123.
idie = *in die*, 52.
Igneus, 119.
ille = *is*, 147; *ilu*, 45; *ilud*, 45; *ilius*, 45; *ilos*, 45; *illoro*, *iloro*, 22, 45, 61; *illu*, 61; *illa*, 62, 135; *illunc*, *illanc*, 79; *illae* dat., 78; *ella*, 19; *elud* = *illud*?, 19.
ilos inimicos auersos = *illi inimici auersi*, 135.
im = *in*, 60.
Imber, 123.
immutare, 124; *-o*, 96; *imudauit*, 10, 34, 43.
impetus, 111; *-os*, 74.
Improbus, 121.
Impulsator, 87, 121.
in Aegupto, 143; *Aegupto* = *in Ae.*, 143; — *omnem proelium in omni certamine*, 137; — *termas in ualneas in quocumque loco*, 137; — *ampitζatru*, 138 — *as tabellas* (*defigo*), 137-138; — μεντεμ αβιατ, 138; — *numerum tu abias*, 138; — *omnem proelium*, 62, 81, 138; — *sensem et isapientiam et intellectum*, 138; — *Vincentζo Tζaritζoni*, 138; — *crastino die*, 143; — *die muneris* 143; — *ζie Merccuri*, 143; — *ista*,

ora, 143 ; — *omni ora omnni momento*, 143.
Incletus, 119 ; *-u*, 19, 22, 62 ; *-o*, 22, 62.
Indus, 122.
infereis, 20 ; *iferi*, 52; *eimferis*, 20, 51.
infernalis, 93, 103 ; *-is* abl. pl., 73.
inferne, 135.
Inhumanus, 92-93, 121 ; *-u*, 39 ; *Inumanu*, 39.
inmica, 28 ; *inimcus*, 28.
inmitto, 96 ; *as*, 53.
inplico, 50, 96; *-ate*, 50, 114 ; *-etur*, 50, 96 ; ειυπλικατε, 50, 114 ; ιυπλικητουρ, 50, 96, 114.
inpodisare, 102, 104 ; *-ate*, 50.
intellectus, 111.
inter quibus, 136.
interania, 15, 103, 110.
interdianus, 92, 95, 103.
interemates, 10, 19.
interficiates, 10, 19.
interitu, 62.
intestina, 110 ; *itestinas*, 52, 83.
inuolo, 96 ; *-auit*, 10.
iocur, 16, 110 ; *-inera*, 76, 110.
iodicauerunt, 23.
Iouina, 91.
Iperesius, 119 ; *-u*, 25, 40.
ipse = *ille*, 147.
Irena, 78.
is explétif, 147; *eam* = *id*, 131 ; *eorom*, 22.
isapientiam = *in s.*, 53.
Ispaniam, 40.
ispatium, 29.
Isperatae, 29.
ispiritallès, 29, 38, 45.
ista re qua ages, 61.
iste = *hic*, 147.
Italie, 26.
Italus, 122.
Iuli, 71.
Iulia Faustilla (*Marii filia*), 61, 90, 135.
Iuuenis, 120 ; *Iuenis*, 38.

καβια, 15, 36.
Kaesio, 92.
χambtηras, 54.

labiae, 109 ; *-as*, 83.
Labicanus, 92.
labra, 109 ; *-ae*, 109 ; *-as*, 83.
lacinia, 62, 114 ; λακινια, 62, 114, 135.
lacueos, 33 ; — *mittere*, 114.
Laelianus, 92.
lassetur, 114.
Latro, 121.
latus, 110 ; *-era*, 110.
Lentinus, 91.
leones, 113.
Leonida, 59, 78.
lerinquas, 11, 67.
Liber, 123.
liberaque = *l. quae*, 26.
libns, 27.
libutorius, 102 ; *-m*, 93.
ligare, 3, 107, 114 ; *-et*, 114 ; λιγετ, 114.
lingua, 109 ; *-a* = *-am*, 61, 135 ; *-as* = *ae*, 134; *ligua*, 51 ; *liguam*, 51 ; *liguas*, 51 ; *licua*, 31, 51, 61 ; *-ae mediae extremae nouissimae*, 109.
liquat, 85.
litera, 42 ; *-as*, 42.
locutus fuerit, 85.
loqutus, 33 ; *-o*, 33.
(*lora*), *nec* — *teneant*, 116.
Lucanus, 92.
Lucius, 119.
lucrum, 111.
luctent, 84.
Lupercus, 123.
Luxurius, 120.
Lyceus, 123 ; *-u*, 24.
Lydeus, 123 ; *-u*, 24.
Lydius, 122 ; *-u*, 24.
Lydus, 122.
Lynceus, 24, 123 ; — *Margarita premas*, etc., 132.

Macedo, 122.
Magurius, 123.
maledicere, 124 ; — *aliquem*, 138.
Malisilla, 90 ; = *-m*, 61, 135.
malus alicui, 139.
mamila, 44, 59, 110, 135 ; *-as*, 44, 59.
mandare, 3 ; *-o*, 106 ; *mado*, 52.
manere, 123.
Mantineus, 122.
manus, 110 ; *-os*, nom. pl., 21, 74, 134.
marem, 62, 81.
mares = *-is*, 19.
Margarita, 119.
Marii, 71.
Marinus, 91.
Μαρτιαλε, 61, 135.
Μαρτιαλικι, 59, 76.
Martialim, 15, 72.
Martinianus, 92.
Martius, 123.
Massinissa, 123.
mateliu = *mantelium*, 52, 61.
materiarius, 88.

Maurusius, 23, 121 ; *Maurisius*, 23 ; *Marrusius*, 25.
Maurussun, 10, 62.
me = *mihi*, 78.
mecun, 62.
medulla, 111 ; = *-m*, 61, 135 ; *-ae* 111 ; *merilae* 111 ; *merilas merilas* 24, 34, 44.
Medus, 122.
membra, 110 ; *memra*, 55 ; *menbra*, 50.
memoria, 111.
(*mensis*), *ante* — *m*, *Martium*, 3; *-i* ablat., 73.
mentula, 89, 110 ; = *-m*, 61, 135.
mentus, 81, 109 ; = accus., 133 ; *-m*, 109 ; *metu*, 52.
Merccuri, 42, 71.
mextum = *maest.*, 11, 26, 54.
minus facere, 97, 124 ; *minusue fecit*, 10.
Mirandus, 120.
(*momentum*), *ab hoc -o*, 3.
monimont(o), 16, 23.
Montanus, 92.
morbus, 111 ; *-u*, 59.
morsus, 113.
mortua sit = *moriatur*, 146.
mortuos, nom. s., 22 ; μορτους, 38.
(*mouere*), *nec se* — *possint*, 116 ; *-ean*, 64 ; *moere*, 38.
mtris, 28.
muliebris hora, 112.
mulomedicus, 95, 103 ; *molo medico*, 22 ; *-o -u*, 23, 58, 61.
Multiuolus, 95, 121.
mutulus, 89, 102 ; *-os*, 10.
muturungallus, 89, 102 ; *-os*, 10.
(*mutus*), *mutuos*, 10, 38 ; *muttos*, 42.
mutuscus, 102.

Naeuiae Ll Secunda, 131.
Narcisus, 43.
nares, 109.
nascitor = *-ur*, 22.
nasus, 109.
nates, 110 ; *-is* acc. pl., 17, 73.
Nauta, 62.
nec nemo, 11, 150.
— ... *non* = *nec*, 150.
(*necessitas*), *-ates terrae*, 107 ; *sancta nomina -atis*, 107 ; *necesitatis*, 43.
nequ, 29.
neruia, 82, 110 ; *-ae*, 111 ; *-as* 82, 83 ; νερβια, 53, 82.
Neruicus, 122.
neruitas ?, 102, 111 ; *-atem* ?, 89.
ni, 18 ; *nei*, 20.
Nicones = *-is* gén. s., 19, 70, 92.
Nilus, 122.
Nimfas, 24, 37 ; = *-ae*, 134.
ninquet = *nequid* ?, 18, 19, 51, 56.
Niofitianus, 92 ; *-u*, 15, 25, 37.
nisei, 20.
nisus, 111 ; *nesu*, 20, 61.
Nitidus, 119.
no, 63.
Noctiuagus, 95, 121.
noicia, 38.
noli meas spernere uoces, 106.
nollis = *nolis*, 45.
nomen Seneciani, 106.
nomini, abl., 74.
νον λιγετ νεμινεμ, 150.
noue, 62.
Nouicius, 120.
nouisima, 43.
Nous = *Nouus*, 38, 120.
numeru, 61.

obbripilatio, 88, 95, 103 ; *-nes* 112 ; *meridianas interdianas serutinas nocturnas*, 112 ; *-is* acc. pl., 17, 40, 43, 48, 73.
obligare, 3, 107 ; *-ate*, 117 ; *obblegate*, 19, 43 ; *oligo*, 47.
obsecro, 10, 106.
occansio, 53 ; *-ne*, 61.
occidt = *occidat*, 27.
Oceanus, 93, 123.
ocidas, 41, 116 ; *hocidas*, 11, 40, 41.
Oclopecta, 64, 120.
oculi, 109 ; *ocilos*, 23 ; *oclos* 27.
offector, 87, 103.
oleus, 81 ; *-m libutorium*, 108.
ommutescant, 47 ; *ommutuerun*, 47, 64.
omnem = *-e*, 69 ; *omnni*, 44.
omni ursu (*perdat*), 14, 62.
Omnipotens, 119.
Omphale, 37, 78.
Ὄππιομ, 23, 77.
Opsecra, 46.
opsecro, 46.
oricula, 89, 109, 127 ; *-as*, 25 ; *oricla*, 89, 127 ; *-as*, 25, 27.
oro, 10, 106.
os, 109.
Ὀσιρις, 75.
ossu(a), 111 ; *ossu osu*, 43, 61, 75.
ostiam, 40.
Ostilla, 90 ; *-m*, 40.
ουειδερετ, 21.

pallores, 112 ; *-is* acc. pl., 17, 73.
palma uincere, 116 ; = *-m*, 62, 135.
palpebra, 109.
palpetra, 103, 109 ; *-as*, 94.

Παπτη, 78.
Paratus, 119.
Pardus, 120.
partourientem, 23.
Patricius, 118 ; *-um*, 62 ; *-ou*, 23, 62.
Peciolus, 90, 119.
pectus, 110.
peculiu, 61.
pedes, 110 ; οβλιγηντουρ ιλλι πεδες, 114.
pelagicus, 104.
Pelops, 123.
per deo meo uiuum, 22, 62, 136 ;—*Bonosa*, 136.
Percussor, 88, 121.
perdere employé absolument, 144 ; *perdedit*, 19.
perendinic, 59.
perficeatis, 16, 85.
perfigere, 107 ; *-o*, 97.
peri = *peperit*, 55, 84.
perobligare, 102, 107 ; *-o*, 97.
peroccidere, 102 ; *-o*, 97.
perperuerto, 97 ; *-sus*, 102 ; *-sus sit*, 114 ; *-sus sit* = *perperuertatur*, 146.
Persefina, 37 ; = *-m* 135 ; *Persephone*, 37.
personis infra scribtis Lentino et Tasgillo = *-as infra -as -um et -um*, 135.
pertranseo, 97 ; *pertransseas*, 43.
perturbatus, 112.
peruerto, 97 ; *-sus sit*, 114 ; *-sus sit* = *peruertatur*, 146.
peruinco, 97 ; *-uictus*, 103 ; *-os*, 114.
petere, 3 ; *-o*, 106 ; *oc te peto*, 138.
Philargurus, 24, 37.
Philo, 37, 92.
Philomusus, 37.
Piropus, 119.
Placidus, 121.
(*plagae*), *singulis -is... binis -is... ternis -is*, 10, 114.
plagatus, 103.
planta, 59 ; *-ae*, 110.
Ploti, 25, 71 ; = *-ium*, 135.
Plotiaes, 25, 70.
Polidromus, 24, 120.
Politice, 24, 36, 77.
polliciarus, 15, 85.
Πονπωνια, 50.
Porcellus, 90 ; *-u* = *-um*, 61, 135 ; *Porcelo*, 22, 44.
(*posse*), *posint*, *posit*, 43 ; *possent* = *-int*, 19 ; *possin possun*, 64 ; *potes* = *potest*, 63 ; *possit* = *-int*, 52 ; *potesti* = *potuisti*, 84.
praecatio, 26.
praefocare, 103.
(*Praesteticius*), *Praeseticius*, 29, 65 *Praesetecium*, 20, 48 ; *-s*, 65 ; *Praestetium*, 48, 65.
Prancatius, 120 ; *-u*, 66.
prasinus, 104 ; *-i*, 115.
pre = *prae*, 26.
precor, 106.
premere, 117 ; *-as*, 11.
prendant, 39.
πρεποσιτου, 61.
Pretiosus, 93, 120.
Preualens, 120 ; *-te*, 26.
Primitiuus, 120 ; *-os*, nom. s., 22.
Primulus, 90.
pristinarius, 88, 103 ; *-um*, 66.
Priuatianu Supestianu...etc. nom.s., 134 ; *Priuatianus*, 92.
proelia, 113 ; *prolium*, 27.
profocare, 103 ; *-fucate*, 21, 99.
Profugus, 120.
Pudes = *Pudens*, 52.
puellaru, 62.
Puerina, 91, 120.
pugni, 110 ; πουγνι ιλλι σολβαντουρ, 114.
Pulica = *Publ.*, 47.
pulmones, 110 ; *fulm.* 35.
pulua, 102 ; *puuluam*, 75.
pupilla, 109.

quaestum, 111 ; *-u*, 61 ; *quaistum*, 25, 135 ; *quastu*, 26, 135.
Quartio, 92.
Querulus, 90, 121.
(*qui*), *quei*, 20 ; *qi*, 32 ; *qe*, 26, 32 ; *que*, 26 ; *quen*, 60 ; *qun*, 28, 60 ; *qurum*, 28 ; *cui* = *qui*, 33 ; *cuos*, 33 ; *quit*, 56 ; *quem* = *quam*, 79, 131 ; *quas* = *quae*, 79.
qui et, 98.
quicquid = *aliquid*, 148.
quicua, 33.
quincunque, 50 ; *quiqumque*, 33 ; *cuiqunque*, 33, 50 ; *cuicuncue*, 33.
quintum, 117 ; *-o*, 11.
quod = *ut*, 149-150 ; *quot*, 56,
(*quomodo*), *comodo*, 32 ; *como*, 28, 32 ; *quomodi*, 21, 32 ; *comdi*, 21, 27 ; *quomodo... sic* 148-149 ; *quomodo et*, 149 ; *sic quomodo* (*sic comdi*), 98, 149.
Ququma, 33.

Rapidus, 120.
Regius, 118.
remedius, 81 ; *-m*, 108.
remise, 43.
Repentinus, 91.

reprehensio, 88; *repraeensionem*, 26, 39; *ne — habeat*, 112.
ρεσπικιαντ = -ατ, 52; ουρσελλου νον — 114.
respondere = *responderent*, 145; *repodere repoderi*, 49, 52; *repoderi*, 84.
Restuta, 61, 65.
retinere, 107.
Rhodine, 78.
ribus = *riuus*?, 36.
Rogatus, 122.
rogo, 10, 106.
Romanus, 93, 122.
Roseus, 119.
ruere, 117, 144.
Rufas Pulica, 59, 70, 131.
Rufinus, 91.
russei, 115.

sactitates, 19, 51.
sactu, 51, 61.
Sallusties, 70.
Salutaris, 123.
sangtus, 54.
sanguinare, 103; σανγουινητευρ, 114.
Santius, 53.
Sapautulus, 90.
sapientia, 111.
Saturninus Saturnina, 91.
scapulae, 109; *-as*, 133; *scaplae*, 109.
Scintilla, 111; *Iscintilla*, 29.
scribtis, 46.
Secundinus, 91, 122.
Securus, 119.
seducere, 124.
sei, 20; *seiue*, 20.
seic, 20.
Senecianus, 92.
sensus, 111; *sensem*, 74.
septe, 10, 62.
Σέπθιμαμ Ἀμενε φιλια, 131.
Σεπτιμες, 70, 77.
sermonare, 10, 84, 102.
set, 56; σεθ, 56.
serus = *seruus*, 38.
serutinus, 93, 103; *-as*, 21.
Seuerinus, 91; — *et Santius defero inferis nomina*, etc., 132.
Σεξτίλι, 71; — Διονισίε φιλιους, 131.
Sextilianus, 92.
Σεξτιλίουμ = *Sextilius*, 136.
Σεξτιλλιος, 23, 45.
Sextiu, 59.
Sidereus, 119.
Sidonius, 122.
Silonia, 61.
Silonis, 92.
Siluanus, 92.
Siluina, 91.
Silulanus = *Siluul.*, 38, 92.
sin, 64.
sine sensum, 62, 137.
Sinto, 92.
Socrates, 123.
σολβαντουρ, 53.
somnu, 62; *neque — uideat*, 114.
Soterichi, 37.
spiritus, 111; *neque-m illis lerinquas*, 116; *neque-m abeant*, 117; σιπιριτους, 30; *ispiritum*, 29.
strena, 44, 125.
Suauulua, 66.
Sucesa Sucesi, 41.
sudores, 17, 112.
sueis, 20; σουε, 26.
super au lieu du gén., 142.
Superbus, 119.
supercilia, 109; *-cili*, 29.
Supestianus, 92; *-u*, 54, 65.
Supestite, 54.
supositos, 42.
suprascribere, 97.

tabelas, 44.
Tagus, 122.
tali, 110.
Tasgillus, 90.
tauru, 10, 61; *-os*, 113.
temporibu, 59; *tenpus*, 50.
tenere, 107.
tercianas, 48.
terra = *-am*, 62; τερρε, gén. s., 26.
Tetrapla, 123.
tibei, 20.
Tiberis, 122.
tibia, 110.
Ticene, 24, 36, 61, 77.
Tigris, 122.
tortio, 88, 103; *-nes*, 112; *-is*, acc. pl., 17, 73.
Tottina, 91.
tou, 23.
traatur, 39.
tradere 3; *-o*, 106; *tadro*, 66.
traspecti, 20, 37, 52, 85, 107; — *sin* = *transfigantur*, 146.
trassis, 43, 53.
tricepitem, 18.
Trophimus Trophime, 37; *Trophime*, 78.
Turinus, 91, 122.
tutamentus, 81; *-m*, 89, 108.
Tyrius, 122; *-u*, 24.
Tζaritζo, 92; *-oni* abl., 74.
Tzelica, 49 = *-m*. 61, 135.
Tziolus, 90; *-u*, 49; = *-m*, 61.

Vagarfita, 121.
Vagulus, 90, 121.
Valeri, 71.
Valetis = *-ntis*, 52.
ualetudo, 111 ; *-ines*, 111 ; *-in(e)*, 61, 135.
ualiat, 15.
ualneas, 36.
uenator, 87 ; *-es*, 113.
Venator, 87, 121.
Veneries, 70.
Venerioses, 70 ; *-a*, 93.
ueneti, 115.
Vennonia Hermiona... Sergia Glycinna = *-m -m... -m -m*, 133.
uenter, 110 ; = accus. s., 82, 133 ; *uetre*, 52, 61.
Verbosus, 93, 121.
uerbu, 61.
uertere, 117 ; — employé absolument, 144.
uertucolum, 111 ; *uitucolu*, 14, 22, 24, 50, 61.
uesica, 110 ; *uisica*, 17 ; = *-m*, 61, 135.
Vesoniaes, 70.
uestigia, 110 ; *-cia*, 31.
ueturia = *uictoria* ?, 21, 46.
Viator, 88, 121.
Victor, 119.
Victoria = *-m*, 62, 135.
uictos, 114.
uinccant, 42 ; *uinccantur*, 42.
Vinccentζu, 42.
Vincentζus Tζaritζo, 49, ; *-o -oni*, 49.
uincularis, 93 ; *Dianam et Martem -es*, 107.
uires, 111 ; *nec uiribus suis placere possint*, 114.
Virgineus, 121.
uirtus, 111 ; *-tes*, 111.
uiscera, 110.
uiscum sacrum, 110.
uita, 111 = *-m*, 61, 135 ; *-e*, gén. s., 26.
Vitalis, 122.
umbilicus, 110 ; *umblicus*, 28 ; = *-um* 82 ; *umlicus*, 55 ; *-u*, 27-28 ; = *-um*, 82, 133 ; *ublicu*, 28, 52, 61.
umbra, 109 ; = *-m*, 61, 135.
umeri, 110 ; *-os*, 40 ; *-um*, 40.
ungues, 110 ; *ungis*, acc. pl., 17, 33, 73 ; *uncis*, acc. pl., 17, 32 33, 73.
(*ungulae*), *in -as*, 107.
uoce, 59.
Volens, 121.
uoltis, 22.
Volucer, 120.
uoluntas, 111 ; *uolumtatem*, 50.
Voluptas, 123.
uos, sujet de verbes, 146 ; *uouis* = *uobis* ?, 36 ; βος, 36.
uostrum, 16.
uratur, 11.
Vrbanus, 93, 121.
urgere, 107.
Vrsacia, 93.
ursellus, 90, 102 ; ουρσελλου, 62.
ursu, 10, 61 ; *urssu*, 43 ; *urssos*, 43.
Vrsula, 90.
usque dun, 60 ; — *dum*, 98.
ut avec indicatif ?, 150.
uulneret, 114 ; *-ate*, 114 ; βουλνερητουρ, 36.
uæsor, 47 ; *usure*, *usore*, 21, 47 ; = *-m* 61, 135.

Zephyrus, 123 ; *Zefurus*, 24, 37.
ζie, 49.

TABLE

N. B. On trouvera un résumé sommaire des matières du présent volume dans la *Revue des revues* de l'an prochain.

Pages

BARDY (Gustave). — Notes sur les recensions hésychienne et hexaplaire du livre d'Esdras-Néhémie (Ἔσδρας β') 100

BOUSSAC (P.-Hippolyte). — L'exil de Juvénal et l'Ombros de la xve satire 169

CAHEN (R.). — Remarques sur quelques passages du discours de Démosthène contre Leptine 234

JEANNERET (Maurice). — La langue des tablettes d'exécration latines : Phonétique (consonantisme), Morphologie, Formation des mots, Vocabulaire 5

— — Syntaxe, Conclusions 126

— — Index 249

LEJAY (Paul). — Essais et notes sur Virgile, 2e article (l'ombilic de l'Italie ; le sanctuaire des Paliques ; les cinq éléments ; la neutralité des dieux ; *quin* ; doubles comparaisons similaires ; apparitions divines et effets de lune ; l'idée de la voix moyenne ; *regnatus*, *triumphatus*) 185

NIEDERMANN (Max). — Notes critiques sur la version latine du Περὶ ἀέρων, ὑδάτων, τόπων 221

— — Sur un prétendu fragment de Lucilius 231

Bulletin bibliographique 110, 154, 218, 243

Revue des revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (Rédacteur en chef : Paul LEJAY). Fascicules publiés en 1916 1-181

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les noms d'auteurs de comptes rendus sont en petites capitales ; les noms d'auteurs de livres, en romain ordinaire ; les sujets de livres (indiqués sommairement), en italiques[1].

accent latin 247.
accusatif pluriel latin 168.
Ahlberg (A. W.) 156.
apothéose 158.
archéologie romaine 243.
Aristophane 218.
Bouchier (E. S.) 163.
Cagnat (R.) 243.
Chapot (V.) 243.
dêmes attiques 110.
Dracontius 248.
droit romain 158.
Edwards (J. B.) 110.
épigraphie latine 157.
Espagne 163.
éthique grecque 157.
grammairiens latins 247.
Grattius 248.
Gudeman (Alfr.) 246.
HAUSSOULLIER 110, 243.
Heraeus (W.) 248.
Hoffmann (M.) 157.
Homerus latinus 248.
index latins 154.
Kübler (B.) 158.
Kühner (R.) 245.
latine (syntaxe) 245.
LAUMONIER (Alfred) 220.
LEJAY (Paul) 154-163, 245-248.
McLemore 247.
Mayor (J. E. B.) 164.
MÉAUTIS (G.) 218.
Mommsen (Th.) 157.
Moore (C. H.) 220.
Niceforo (A.) 167.
numismatique 157.
Ovide 248.
Paul 158.
physionomie 167.
poetae latini minores 248.
religion grecque 220.
Rowald (P.) 154.
Salluste 156.
scoliastes 218.
Seckel (E.) 158.
Souter (Al.) 164.
Stegmann (C.) 245.
Strong (Mrs A.) 158.
symbolisme 158.
Tacite 246.
Tertullien 164.
Tingdal (G. C.) 168.
Tite-Live 248.
tombeaux 158.
Vollmer (Fr.) 248.
White (J. W.) 218.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

ANNÉE ET TOME XLII

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1918

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS.

Majoration temporaire, 20 %

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin** d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingerslev, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart..... *Épuisé.*

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit augm. de notes et d'explic. par F. Antoine. 1881. In-12. 1 fr. 50. Cart. 2 fr.

III. — **Traité de métrique grecque et lat.**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart. *Epuisé.*

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Métrique moderne*, par F. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. In-12, 1 fr. 50..... Cart. 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12, cart..... 3 fr.

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la dir. de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolit. Cart. *Epuisé.*

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *4e édition* rev. et augm. 1913. In-12 cart. 3 fr. 50

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *5e édition*, augmentée d'une liste de proverbes latins. 1911. In-12 cart..... 4 fr.

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes, par F. Plessis. 1885. In-12 cart..... *Epuisé.*

X. — **Etude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Köchly, par C. Pascal, 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. 2 fr. 50

XI. — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann, *6e édition* revue par Paul Lejay. In-12 cart..... *Sous presse.*

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart..... 2 fr. 50

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Dumény. 1887. In-12 cart..... 1 fr. 50

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12, avec planches et 56 figures intercalées dans le texte, cart..... 3 fr. 50

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Viot, 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart..... 1 fr.

XVI. — **Nouvelle grammaire latine**, rédigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart..... 3 fr.

XVII. — **Chronologie de l'empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart..... 6 fr.

XVIII. — **Eléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel. 1891. In-12, avec 2 planches doubles en lithographie, cart..... 3 fr. 50

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Rech, avec Introduction par Am. Hauvette, 1891. In-12 cart..... 2 fr. 50

XX. — **Etude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*); *Homérique*, *Nouvel-Ionien*, *Dorien*, *Eolien*, par E. Audouin, avec préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart..... 3 fr.

XXI. — **Méthode prat. de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart... 1 fr.

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand par F. Antoine. 1896. In-12 cart..... 3 fr.

XXIII. — **La Grammaire appliquée** ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L.-E. Chevaldin, 1897. In-12 cart..... 2 fr. 50

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, trad. par J.-P. Waltzing. 1898. In-12 cart. 2 fr. 50

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. 3 fr. 50

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

ANNÉE ET TOME XLII

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1918

TOUS DROITS RÉSERVÉS

ESSAI SUR LE *CATILINA* DE SALLUSTE

Le plus ancien monument qui nous ait été conservé de l'histoire romaine est le récit de la conjuration de Catilina, écrit par Salluste vers 42 avant J.-C. Les fragments d'histoire qui sont antérieurs prouvent que le *Catilina* est aussi le premier ouvrage historique qui ait une réelle valeur comme œuvre d'art. Ce genre littéraire atteint donc brusquement, avec le premier essai de Salluste, une perfection qui n'a rien de commun avec les annales arides qui jusque là avaient été à peu près l'unique forme des ouvrages historiques, bien que les *Origines* de Caton et peut-être aussi les monographies de Sisenna[1] se fussent élevées au rang d'une histoire véritable. Les vieux auteurs d'annales ne connaissaient pas l'art de représenter la vérité d'une manière agréable, ou, comme le disait Cicéron, ils racontaient les faits, mais ils ne savaient pas les embellir : *narratores rerum, non exornatores*[2].

Il faut donc considérer Salluste comme un véritable créateur dans ce domaine de la littérature latine ; mais il a, ainsi que les innovateurs dans d'autres branches littéraires à Rome, cherché des modèles dans la littérature grecque, et il les a imités suivant une méthode analogue à celle par laquelle, par exemple, Plaute et Virgile s'inspiraient de leurs modèles. Ce qui cependant rend la tâche d'établir ce procédé d'imitation beaucoup plus difficile pour Salluste que pour les autres, c'est qu'on ne peut pas toujours indiquer les modèles grecs qu'il a suivis, comme on peut le faire dans d'autres domaines de la littérature latine. La vieille affirmation, que Thucydide est le modèle de Salluste, est loin d'être démontrée ; on peut, certes, trouver qu'il y a beaucoup de rapports entre eux, mais on n'a pas encore réussi à éclaircir pleinement ce que Salluste doit à Thucydide, c'est-à-dire qu'on n'a pas encore suffisamment distingué les divers éléments de cette influence, si c'est dans la construction artistique, ou dans la conception morale de l'histoire, ou dans la méthode de psychologie ou dans

1. Cic., *Brutus*, 64 ; Sall., *Jug.*, 95.
2. *De or.*, II, 12, 54.

le style que Salluste imite Thucydide. On ne peut donc pas, avant que ces questions soient éclaircies, accepter le rapprochement continuel que fait l'antiquité de ces deux historiens [1]. Ce rapprochement se fonde, d'ailleurs, sur ce que tous deux racontent des événements contemporains et qu'ils étaient considérés comme les historiens les plus importants chacun dans sa langue [2] ; mais il ne ressort pas d'un examen approfondi de l'influence qu'exerça Thucydide sur Salluste. La comparaison tient donc seulement à des circonstances extérieures, et elle n'a pas de différence essentielle avec la manière dont Tite Live et Hérodote étaient toujours opposés l'un à l'autre dans un autre genre historique. D'autre part, on trouve aussi dans Salluste beaucoup de rapports avec Posidonius [3], pour la méthode philosophique, et avec Caton, pour le style ; on les connaît d'ailleurs trop peu pour établir des théories exactes de leur influence sur Salluste. Enfin, on peut montrer dans Salluste des réminiscences de Démosthène, d'Isocrate, de Platon, de Xénophon [4].

Il faut donc conclure que Salluste a formé ses idées par une méthode éclectique en tirant de ses lectures ce qui lui plaisait et en assimilant le tout à sa manière propre. C'est cette unité, formée d'éléments si divers, qui montre dans l'art de Salluste son génie et son esprit original. C'est ainsi qu'on trouve chez Salluste l'influence de Thucydide pour la méthode psychologique et pour la dignité avec laquelle il pénètre dans l'essence des hommes et des choses, l'influence de Posidonius pour le fond philosophique de l'histoire, de Caton pour la fierté patriotique et l'énergie du langage. Mais on peut aussi chercher dans des domaines qui sont complètement hors de l'histoire, surtout dans le drame grec, les sources auxquelles a puisé Salluste. Je montrerai donc, tout à l'heure, comment les théories artistiques qu'il en a tirées, tiennent leur originalité de leur complexité même.

Ce sont les tendances politiques et personnelles de Salluste qui ont déterminé la manière dont il traite la matière donnée et les personnages agissants. Ces tendances ont causé ces altérations fondamentales des faits historiques qui sont si nombreuses dans son ouvrage [5], et en outre elles ont décidé ce qu'il devait retenir de ces faits et ce qu'il devait en omettre. Mais on ne peut pas dire

---

1. Quint., X, 1, 101 Vell. Paterc., II, 36, 2 ; Sen., *Suas*, VI, 26, etc.
2. Quint., II, 5, 19, met Salluste au-dessus de Tite-Live ; cf. Mart., XIV, 191.
3. Cf. Wachsmuth, *Einleitung in das Studium der alten Geschichte*, p. 661.
4. Cf. l'édition de Catilina et de Jacobs Wirz.
5. Cf. C. John, *Die Entstehungsgeschichte der Catilinarischen Verschwörung* (*Jahrbücher f. class. Phil.*, 8 Suppl.-b., p. 701-819).

qu'il ait composé son œuvre uniquement dans un parti pris politique, pour atteindre certains buts personnels, ni non plus qu'il ait choisi la conjuration de Catilina comme sujet sans autre dessein que de faire application de ses théories artistiques. Premièrement, il devait tenir compte de ses différents buts politiques, et, secondement, il devait adapter ces mêmes tendances à la forme artistique à laquelle il s'était déterminé. Il s'est plutôt efforcé d'atteindre ces deux buts à la fois ; mais la tâche a été si compliquée qu'il n'a pas complètement réussi à faire ressortir l'effet d'ensemble.

I

Quant aux préoccupations politiques qui ont décidé la façon dont il a traité son sujet, il ne faut évidemment pas les juger du point de vue moderne, car nous demandons à un historien l'objectivité ; mais il faut les considérer suivant l'esprit de l'époque. Il ne visait pas comme les chroniqueurs à amuser les lecteurs par des descriptions richement colorées ; il voulait convaincre, gagner le public du moment et de l'avenir à ses idées politiques. Salluste vivait dans une époque de révolutions et de luttes violentes de parti, pendant laquelle la littérature était complètement mise au service de la politique ; c'est pourquoi son ouvrage est empreint de ces opinions de parti. On peut dire que les contemporains n'attachaient aucune valeur à l'objectivité dans l'histoire, mais qu'ils voulaient au contraire un récit historique à tendance et qu'ils jugeaient l'œuvre d'après cet esprit de parti. Il est donc tout à fait injuste d'attaquer Salluste en se plaçant à notre point de vue, comme on le fait souvent, parce que, de propos délibéré, il altère les faits selon le besoin. Non seulement comme artiste, mais aussi comme philosophe historique, il est éminent, même si son ouvrage est d'une valeur très différente considéré seulement comme document d'histoire [1].

---

1. On voit par la lettre de Cicéron à Lucceius, *Ad Fam.*, V, 12, quelle différence Cicéron met entre la monographie et l'histoire continue. Il n'y a pas de place pour un embellissement varié dans les annales (« etenim ordo ipse annalium mediocriter nos retinet quasi enumeratione fastorum »), tandis que les monographies peuvent être séparées de l'histoire continue pour donner plus d'essor au choix artistique de la matière et à des peintures plus riches des événements. Puisque, dans les monographies, *delectatio* peut trouver une place à côté de *veritas* et d'*utilitas* il s'ensuit que c'est *gratia* qui est la qualité décisive dans ces sortes d'ouvrages et qu'il n'y a pas d'importance si l'on sacrifie un peu de l'exactitude historique à cette « grâce ». Cicéron supplie Lucceius, qui a projeté d'écrire un ouvrage historique, de traiter ses exploits depuis la conjuration de Catilina jusqu'à son retour de l'exil dans une monographie séparée (§ 3) : « Itaque te plane etiam

Si l'on regarde le *Catilina* de Salluste du point de vue historique, il faut tout de suite se rendre compte que la conjuration de Catilina est racontée d'après les idées et l'esprit de la démocratie, et que l'origine et le développement de cette conjuration sont décrits comme une accusation continuelle contre l'aristocratie. A la façon d'un accord fondamental, reviennent toujours la corruption des optimates, l'apathie et l'incapacité des sénateurs qui ne sont plus en état de gouverner un empire mondial. L'esprit de la démocratie mécontente et séditieuse se révèle partout ; cet esprit de révolte ne pouvait aboutir qu'à l'autocratie d'un seul génie dominateur, qui le prenait à son service et se rendait maître à la fois des gouvernants incapables et divisés et de la foule insensée et mobile. Cette autocratie est le seul salut de toute la confusion, et c'est pourquoi César, l'homme du nouveau temps est le héros et l'idéal de Salluste. Par conséquent il fallait écarter de l'esprit du lecteur tout soupçon qui pouvait s'attacher à César d'avoir eu des relations peu honnêtes avec les conjurés ; pour y arriver, Salluste sacrifie volontairement la vérité historique, quand il lui convient.

Il emploie aussi le même expédient quand il s'agit d'attaquer celui des optimates qui devait lui être le plus odieux, le renégat Cicéron, *homo novus* comme lui-même [1]. Certainement aussi, la jalousie d'auteur contre le souverain généralement reconnu de la prose latine joue un rôle considérable dans cette attaque, où Salluste sait si finement atteindre le côté le plus vulnérable de Cicéron, sa vanité. En altérant et en taisant les mérites incontestables de Cicéron pendant la conjuration, Salluste réduit ceux-ci à un minimum, et il les arrange même si adroitement que ce sera la peur et l'irrésolution du consul qui paraîtront en réalité avoir causé la guerre [2].

De même l'importance du sénat est effacée par l'intérêt qui se

---

atque etiam rogo, ut et ornes ea vehementius etiam quam fortasse sentis et in eo leges historiae neglegas Gratiamque illam, de qua suavissime quodam in prooemio scripsisti, a qua te flecti non magis potuisse demonstras quam Herculem Xenophontium illum a Voluptate. eam, si me tibi vehementius commendabit, ne aspernere amorique nostro plusculu metiam quam concedet Veritas, largiare. »

1. Je ne crois pas que Boissier ait raison quand il trouve ces affirmations quant à l'attitude de Salluste envers César et Cicéron peu fondées ; cf. outre son livre sur la conjuration de Catilina l'essai excellent dans la *Revue des Deux Mondes*, t. 26 (p. 241-272 et 481-514), où il soutient un autre avis (surtout p. 247-249). C'est que les preuves du contraire sont trop nombreuses, quand on y regarde de près, mais il a raison, comme je le montrerai, en tant que ces motifs ne sont pas les plus importants qui ont porté Salluste à écrire son récit.

2. Cf. Schwarz, *Die Berichte über die catilinarische Verschwörung*. *Hermes*, t. 32, p. 554-608.

concentre autour de trois personnages, Catilina, César et Caton. Ce dernier est le représentant du vieil esprit romain, et il fait ainsi un contraste avec le reste du parti sénatorial par son honnêteté complète. Il est le type idéal du vieux Romain, qui, justement par sa solitude dans la corruption générale autour de lui, montre que le salut de l'État romain d'après son idéal n'est plus possible.

Puisqu'ainsi Salluste défend ou attaque certaines idées politiques aussi bien que les personnages qui sont leurs champions, le caractère et l'évolution de la conjuration seront animés par les mêmes sentiments. L'importance politique et constitutionnelle de la conjuration disparaît, en tout cas, dans sa première phase avant 63, quand César et Crassus en secret étaient les chefs véritables. Salluste veut cacher ici la relation singulière de César avec la conjuration en général ; au lieu de mettre en relief l'état politique, décidé par les rapports mutuels des grands chefs, Pompée, Crassus et César, la narration insiste sur la base morale et sociale de la rébellion. Salluste parvient à voiler la part qu'avait César dans la conjuration, par la manière dont il la fait commencer une année entière trop tôt [1], avant l'élection de 64, et non après l'élection de 63. Mais alors il rencontre une difficulté qu'il n'a pas tout à fait surmontée. Étant donnée la façon dont la conjuration se développa dans son temps le plus critique, vers la fin de 63, où toute la plèbe de l'Italie fut organisée pour la révolte, il fallait absolument que Salluste marquât les efforts des conjurés d'un caractère socialiste et anarchiste dès le commencement, dès le temps où, sous les auspices de César et Crassus, la conjuration avait un but exclusivement politique. Parce que Salluste voulait maintenir comme le trait le plus caractéristique de la conjuration qu'elle était sortie des jeunes optimates corrompus, il devait nécessairement tomber dans la flagrante contradiction qui se trouve dans le grand discours de Catilina à ses compagnons (chap. 20). Il leur parle comme s'ils étaient tous de la plèbe, *sine gratia*, *sine auctoritate*, tandis qu'en même temps, ils sont expressément désignés comme *nobiles*. Des traits pareils, révélant une certaine faiblesse de la conception d'ensemble, qu'il est facile de montrer et d'attaquer dans le *Catilina* de Salluste, sont cependant peu nombreux et étaient une conséquence inévitable de toutes les considérations opposées auxquelles, suivant son plan, l'auteur devait se soumettre.

Mais ces contradictions, dont Salluste certainement se rendait compte lui-même, sont tout de même peu sensibles à un lecteur

1. Cf. C. John, *op. cit.*

ordinaire, qui demande plutôt une jouissance artistique que des documents authentiques d'histoire. Ce sont justement les plaisirs intellectuels que Salluste cherche à procurer à ses lecteurs, afin qu'ils soient éblouis jusqu'à oublier ces inconséquences. Et il réussit aussi, dans la composition et dans le style comme dans la psychologie et la tendance morale, à obtenir un effet artistique d'unité qui entraîne le lecteur et l'empêche de faire attention à ces contradictions autrement si choquantes. Mais il est exagéré de dire que Salluste écrit pour montrer son talent plutôt que pour faire connaître des faits [1]. Il veut certainement briller par son talent, mais il veut aussi raconter des faits, quoique arrangés de la façon qui convenait le mieux à ses propres desseins. Pour briller, Salluste cherche surtout à être original, à se séparer sur tous les points possibles de ses devanciers et de ses contemporains dans l'art d'écrire l'histoire. Même s'il trouve dans les maîtres grecs et dans Caton beaucoup de traits qu'il absorbe et assimile à son talent, il réfléchit d'avance longuement sur ses impressions et cherche à les rassembler dans chaque domaine sous de certaines vues principales. Dans son style particulier, il suit même ses idées d'une manière trop conséquente, de façon que son langage a un effet monotone et fatigant. Mais c'est surtout sur d'autres terrains, spécialement dans sa méthode de composition et dans ses analyses psychologiques, que nous allons trouver son originalité.

II

La construction artistique du *Catilina* se distingue par la brièveté et par la concision : telle est la première impression qu'on a en parcourant le livre. Par la concentration autour de l'essentiel et par la rareté des détails pittoresques, Salluste gagne l'intérêt du lecteur, qui va en croissant avec la gravité du conflit dramatique. C'est le public intelligent qui doit savoir estimer le drame, et non pas la foule ignorante qui veut des effets mélodramatiques et des descriptions pittoresques. Ce qui est caractéristique de cette construction dramatique, outre la rareté des détails, c'est que les événements se développent par eux-mêmes, de façon que les phases successives glissent facilement et sans transitions brusques les unes dans les autres. Ainsi, deux fois seulement, les détails sont précisés par des dates indiquant les moments de la formation de la conjuration et du premier soulèvement (17,1 et 30,1). Les

1. Taine, *Essai sur Tite-Live*, p. 343.

dates qui sont données en passant dans 18,1, où l'auteur fait mention de la première conjuration de Catilina en 66, ne servent qu'à prêter aux renseignements sur celle-là un air calculé de véracité. La stricte économie dans l'emploi des personnages agissants est également caractéristique de la manière de Salluste. Tous les personnages, même les plus insignifiants, paraissent au moins deux fois ; car l'auteur s'est fait une règle de ne pas faire paraître qu'une fois sur la scène chacun des acteurs agissants.

Il paraît, pour le dire d'une manière générale, que c'est l'influence du drame grec qu'on peut trouver dans cet art de la composition. La petite monographie, avec son action violente, se prêtait d'ailleurs excellemment à prendre un vêtement dramatique [1]. Il était donc naturel que Salluste se tournât vers le drame pour trouver ses principes, quand il choisit un sujet si dramatique dans un genre où il était l'innovateur. C'était une idée tout à fait originale, qui devait plaire beaucoup à Salluste justement à cause de son originalité, que d'adapter les règles artistiques d'un genre littéraire à un autre, et dans l'histoire une telle construction dramatique ne pouvait se faire que dans une monograpphie comme le *Catilina* ; elle était impossible dans un grand ouvrage annalistique.

Si l'on tente une analyse détaillée, le développement du drame se révèle clairement, — naturellement abstraction faite de la petite introduction philosophique (1-4). — D'abord nous avons le prologue (5-16), où l'exposition du drame est donnée par une peinture du caractère et des mœurs de Catilina (5, 14-16), avec un tableau historique de la décadence morale de l'Empire romain comme fond (6-13). Cela nous rappelle ces prologues compliqués que nous trouvons surtout dans Euripide ; les faits les plus simples y sont d'abord exposés par un monologue qui est suivi d'une exposition plus détaillée et plus passionnée en forme de dialogue.

---

1. Dans la lettre mentionnée plus haut de Cicéron à Lucceius (*Ad Fam.*, V, 12) il paraît que Cicéron trouve que la monographie se prête très bien à un tel traitement dramatique. C'est qu'une monographie, en concentrant le récit historique de l'ensemble autour d'un seul personnage, donne plus de variété au sujet et plus de force au développement (§ 4) : « Multam etiam casus nostri varietatem tibi in scribendo suppeditabunt plenam cuiusdam voluptatis, quae vehementer animos hominum in legendo tuo scripto retinere possit ; nihil est enim aptius ad delectationem lectoris quam temporum varietates fortunaeque vicissitudines. » Et ensuite (§ 5) : « At viri saepe excellentis ancipites variique casus habent admirationem expectationem, laetitiam molestiam, spem timorem ; si vero exitu notabili concluduntur, expletur animus iucundissima lectionis voluptate. Quo mihi acciderit optatius, si in hac sententia fueris, ut a continentibus tuis scriptis, in quibus perpetuam rerum gestarum historiam complecteris, secernas hanc quasi fabulam rerum eventorumque nostrorum ; habet enim varios actus mutationesque et consiliorum et temporum. » Il faut surtout remarquer ici l'emploi des mots *fabula* et *actus*.

Telle est ainsi la description de la conduite extérieure de Catilina (chap. 16), de son inquiétude agitée et de son activité fiévreuse, à la suite des remords que lui causait le meurtre de son fils ; ce sont justement ces remords qui, d'après Salluste, le poussaient à former sa conjuration une année entière avant qu'elle se fît en réalité. Ensuite vient la parodos (17-19), quand « le chœur » des conjurés entre devant Catilina. La digression curieuse placée ici, le récit de la première conjuration de Catilina, peut s'expliquer par le fait que Catilina engage les invités à former une conjuration, et que le chœur est amené par ce discours à rappeler à Catilina l'issue de la conjuration précédente.

Dans le premier épisode (20-30), est décrite la phase initiale de la conjuration. Catilina fait un discours au chœur après lequel la conjuration est formée, des personnages hors de celle-là sont introduits avec les conjurés eux-mêmes, de grands préparatifs militaires sont faits, l'attentat contre la vie de Cicéron est essayé, et le sénat prend ses mesures contre l'insurrection. L'action est ainsi très variée, des personnages nouveaux se présentent à chaque instant, et aux conjurés sont ajoutés des êtres comme la dame dépravée, mais bien douée, Sempronia, le type des femmes aristocrates, qui est si longuement dépeinte, quoique plus tard elle se montre très peu. Ce récit est ensuite interrompu par le premier stasimon (31, 1-4), dans lequel les émotions, qui sont les conséquences de ces événements, s'expriment en une description de la terreur à Rome. C'est que l'auteur un instant donne l'essor à son imagination dans une méditation émue des sentiments qu'ont provoqués les événements précédents. Par là il prend le rôle du chœur, dont la personnalité s'efface. La nature même du sujet ne se prêtait pas à conserver le chœur des conjurés.

Dans le second épisode (31, 5-36, 3), sont contés les incidents très dramatiques qui s'attachent à la fuite de Catilina au camp de Manlius. Les deux chefs, Catilina et Manlius, sont caractérisés chacun par une lettre, comme dans une sorte de récit fait par des messagers. Une conclusion digne de cet épisode est formée par le second stasimon (36,4-39, 5) avec une méditation, plus développée que dans le premier stasimon, sur la corruption profonde de l'Empire romain, l'impuissance de la plèbe à gouverner l'État, l'intérêt et l'avarice des puissants.

Dans le troisième épisode (39,6-53,1), le développement de la conjuration à Rome continue sous les auspices de Lentulus et de Céthégus jusqu'à la prise des conjurés ; suit la séance du sénat, tenue le 5 décembre, avec les discours de César et de

Caton, chefs-d'œuvre de composition et d'art de la réplique, qui remplissent une plus grande partie de l'ouvrage qu'aucun autre incident. A ceux-ci se joint étroitement le troisième stasimon (52,2-54), qui est une appréciation des talents et de l'importance de ces deux hommes. Et enfin nous avons l'exodos (55-61) avec l'exécution des conjurés, la guerre contre Catilina, son discours avant la bataille et sa ruine.

Justement parce que le cours du temps est si peu marqué, ce développement dramatique ressort clairement dans un examen comme celui que nous venons de faire. Il ne faut pas cependant outrer la comparaison avec le drame. Puisque c'est de prose historique dont nous parlons ici, il va sans dire qu'on ne peut pas trouver, par exemple, l'unité de lieu, la répartition des répliques entre les personnages, la persistance de l'individualité du chœur, comme nous l'avons déjà dit. Mais dans les grandes lignes du récit, dans l'accroissement de l'intérêt dramatique et dans la tension du conflit, nous pouvons voir comment Salluste a eu le drame grec pour modèle.

III

Une autre considération qui se présentait à Salluste dans la composition, a été la concentration de l'intérêt autour des différents personnages. Ce n'est donc pas seulement pour des raisons politiques que l'intérêt se rassemble autour des trois personnages principaux, Catilina, César et Caton, mais toute la tendance artistique de l'ouvrage et la conception de l'histoire qui y règne sont comme déterminées par ces grands hommes.

Cette concentration de l'intérêt se voit facilement par une analyse des parties essentielles. Du chapitre 14 au chapitre 40, il s'agit exclusivement de Catilina et de ses projets, après que l'auteur a établi les données historiques de l'activité de Catilina dans les chapitres 5-13. Puis le récit se concentre de 41 à 50, autour des auxiliaires de Catilina, et par là l'intérêt qu'on lui porte à lui-même est toujours conservé. Ensuite les personnages de César et de Caton paraissent, avec leurs longs discours dans les chapitres 51 et 52, qui occupent un quart de tout l'ouvrage, et avec leurs portraits dans les chapitres 53 et 54. Après quoi, de nouveau la fin se concentre autour de Catilina.

Cette méthode de composition qui rassemble l'intérêt autour des personnages principaux sort évidemment de la conception de l'histoire et de la méthode historique qu'avait adoptées Salluste.

Il cherche toujours à expliquer les phénomènes historiques par les hommes eux-mêmes et surtout par l'activité spirituelle des individus éminents. C'est pourquoi il s'efforce tant d'éclairer de tous côtés leur psychologie. Au fond, Salluste va, dans son « hero-worship », jusqu'à concevoir l'histoire comme déterminée par l'activité des grands génies, bien qu'il n'exprime pas cette pensée tout à fait clairement. Ainsi il résume sa conception de l'histoire, quand il dit (53,4) qu'après beaucoup de réflexions, il en est venu à considérer comme un fait établi que tous les exploits des Romains sont dus aux qualités éminentes de quelques rares citoyens, et que, grâce à eux, la pauvreté du peuple romain a pu l'emporter sur la richesse d'autres peuples et son petit nombre triompher de grandes multitudes.

Puisque ce sont les grands hommes qui déterminent la marche de l'histoire, il appartient à la tâche de l'historien de démêler et d'expliquer les qualités spirituelles de ces hommes. Salluste sait par les historiens grecs, surtout par Thucydide, combien est importante l'analyse psychologique pour l'historien. Il dit lui-même au commencement de son ouvrage (22, 3), que la guerre vérifie par l'expérience le rôle décisif du talent et de la capacité, et que les choses humaines (*res humanae*) seraient plus heureuses si ces qualités avaient la même valeur en temps de paix. Il dit souvent expressément, avant d'entamer une description psychologique, qu'il faut expliquer le caractère de l'homme avant de commencer le récit des événements (par exemple 4, 5). Salluste n'emploie pas souvent les portraits, réservés presque exclusivement aux personnages principaux. Les acteurs se caractérisent beaucoup plus par leurs actions, et aussi par les discours et les lettres insérés dans le récit. L'intérieur de l'homme s'ouvre souvent à nous par quelques paroles concises et des expressions que même la description la plus abondante ne pourrait surpasser en évidence.

Dans l'observation psychologique, Salluste prend surtout modèle sur Thucydide. Comme l'historien grec, il pénètre dans l'âme pour trouver le principe des actions politiques, et quand il a trouvé cette faculté maîtresse, il observe et décrit son activité dans les conséquences dernières. C'est l'*ingenium malum pravumque* de Catilina, la *mansuetudo* et la *misericordia* de César, la *severitas* de Caton qui sont les principes d'où découlent toutes leurs actions. Comme Thucydide, Salluste évite les petits détails pittoresques qui appartiennent à des portraits d'un caractère plus intime, tels que ceux qu'on voit si nombreux dans Hérodote. Ce sont les grands traits caractéristiques, les aspects les plus

généraux, surtout ceux qui déterminent l'action politique des personnages, auxquels presque toujours s'attache Salluste en suivant son modèle. Thucydide nous fait voir la philosophie de ses héros beaucoup plus que leur personnalité. Salluste le suit dans ce procédé, bien que peut-être on puisse trouver un peu plus de traits personnels dans Salluste que dans un passage correspondant de Thucydide [1]. Les grands hommes des deux historiens sont vivants justement par leur contribution importante au progrès humain, par leur pensée politique qui illumine les grandes lignes de l'histoire. C'est dans les discours des grands personnages qu'on sent le plus clairement les efforts de Salluste pour atteindre le but que lui montrait Thucydide, d'illustrer la philosophie politique de ces personnages par leurs qualités dominantes. Le premier discours qu'il a composé, celui de Catilina (chap. 20), qui est devenu si confus et si contradictoire à cause des considérations politiques contraires, montre qu'il ne réussit pas encore tout à fait à donner un développement logique à un sujet de philosophie politique, déterminé par la psychologie de l'orateur. Mais plus tard dans les discours de César et de Caton, il a appris à réaliser complètement sa théorie. Aussi ces deux discours, tout à fait achevés et bien construits, développent admirablement la philosophie politique particulière aux deux orateurs.

Mais Salluste ne suit pas Thucydide seulement dans la peinture d'êtres d'une intelligence supérieure, mais aussi dans ces tableaux, que nous donne quelquefois Thucydide, de la psychologie des masses, pour employer un terme moderne [2]. L'état d'âme impersonnel et indécis d'un être collectif, comme un peuple, une foule, un parti, est celui que Salluste s'efforce à définir de la même manière que Thucydide, et bien qu'il n'atteigne pas la perfection de son modèle, il a donné, par exemple, de très bonnes peintures de la foule à Rome (surtout 36,4-39,5). Comme Athènes et Sparte dans Thucydide, cette foule a chez Salluste son âme propre et sa propre physionomie, dont il fixe les traits principaux en images claires et concises. Ces descriptions de la démocratie, faites par un démocrate césarien, devaient naturellement avoir un cachet d'impartialité qui augmentait l'effet. Variable et mobile, mécontente et séditieuse, cette foule était à la disposition de celui qui savait la gouverner par des dons et par des flatteries. Complètement corrompue par cette vie irresponsable et inactive, elle

---

1. Voyez, par exemple, la conversation entre les ambassadeurs des Allobroges et les conjurés, chap. 40, et le supplice des conjurés, chap. 55.

2. Cf. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. IV, p. 128.

était aussi lâche et vile dans le danger, qu'orgueilleuse et prétentieuse quand elle se sentait sûre de la victoire sous des chefs comme Catilina. Mais Salluste fait aussi des peintures excellentes de la corruption générale de la société, qui avait succédé au bonheur précédent, surtout dans les chapitres 6 à 13, où il trace un tableau succinct des rapports sociaux avec des traits nets et bien marqués. Ce sont avant tout les deux partis, celui de Catilina et celui du sénat, dont les dispositions et les sentiments nous sont révélés, bien que Salluste ne décrive pas directement ces deux factions en général. Par les traits épars et indirects qu'il glisse, nous apprenons cependant à connaître la corruption, l'intérêt et l'avarice immenses qui caractérisaient aussi bien l'un que l'autre des deux partis en lutte.

Nous avons dit plus haut que la construction dramatique et logique de l'ouvrage ne laisse pas beaucoup de place à l'exposé des motifs psychologiques qui déterminent les actions particulières des personnages, mais que ceux-ci agissent beaucoup plus d'après le principe de leur caractère une fois donné, de sorte qu'une action entraîne l'autre après elle. Dans le développement de la conjuration, les événements se succèdent par suite de l'activité variée des conjurés ; en même temps, le résultat heureux ou malheureux des entreprises particulières influe sur la marche ultérieure des événements. Il y aura donc peu d'occasions d'analyser les réflexions et les calculs que font les personnages chaque fois qu'ils agissent. Pour les conjurés, par exemple, ce sont leur mauvaise nature et leur corruption profonde qui, une fois pour toutes, ont décidé leur manière d'agir. On trouve tout de même dans l'ouvrage quelques exposés des motifs intimes des actions particulières. Mais ce qui est commun à toutes ces explications, c'est la manière dont les emploie Salluste ; ce sont des liaisons de cause à effet établies artificiellement, toutes les fois que Salluste, pour ses buts politiques, fausse la marche des événements, et qu'il a besoin d'un motif logique pour les expliquer.

On peut en citer plusieurs exemples caractéristiques. Telle est la description des remords de Catilina (voy. p. 12), quand il eut tué son fils. Ces remords, d'après Salluste, le poussaient à hâter l'exécution de son projet, si longtemps médité, de former une conjuration ; et ainsi dans Salluste elle se trouve faite plus d'une année avant qu'elle existât en réalité (15,3). Du même genre est l'indication très maigre des motifs de Catilina pour solliciter de nouveau le consulat après son échec à l'élection de 64. Au lieu de frapper le coup décisif avec sa conjuration, selon Salluste, il la tient inactive pendant une année entière, sous pré-

texte qu'après l'élection, il pourra se servir du consul Antonius, le collègue de Cicéron (26,1). Quant à Cicéron, on le voit voulant persuader le sénat de faire passer un *senatusconsultum ultimum* lui transférant le pouvoir dictatorial. Salluste lui prête pour cela divers motifs : il ne pouvait plus défendre la ville de son autorité privée ; il ne connaissait pas au juste la force de l'armée de Manlius et ses projets (29,1) : toutes choses contraires à la réalité. Il n'y a pas un calcul aussi faux, mais, en tout cas, c'est pour déprécier les mobiles de Cicéron, que Salluste laisse en suspens la cause qui lui fait prononcer sa première Catilinaire, soit la peur de la présence de Catilina, soit la colère (31,6). Et enfin, on peut encore citer les considérations qui, d'après Salluste, décidèrent Catilina à quitter la ville : il comprenait que les complots contre le consul ne faisaient plus de progrès et que la ville était mise en sûreté contre des incendies par des gardes (32,1), bien qu'en réalité il ne pût être question de mesures si étendues de la part des conjurés à ce moment-là.

Sur de tels points, où il s'écarte de la vérité, Salluste a trouvé nécessaire d'étayer l'authenticité de son récit par un exposé de motifs psychologiques, pour que toute la construction conservât son caractère d'unité logique et de concision stricte. Mais il était difficile de réussir dans cette tentative, en de pareilles occurrences, quand tant de considérations luttaient entre elles et amenaient des contradictions évidentes. Salluste n'a pas réussi à éviter complètement ces contradictions, parce que l'altération de la vérité entraînait trop de complications.

Mais tout à fait différents sont les portraits que fait Salluste de ses personnages principaux, la peinture de ces caractères qui vont décider toute leur manière d'agir. Tout d'abord prenons Catilina lui-même. Après la description de tous ses vices innés, *avaritia*, *furor*, *libido* (chap. 5), vices que l'éducation et le milieu ont développés encore davantage, nous voyons comment sa nature corrompue le pousse à former sa conjuration, et comment ses mauvais penchants déterminent ses actions. Mais en même temps, Salluste montre son talent de chef, son esprit dominateur et son habileté à s'insinuer même chez les honnêtes gens. Ainsi le développement de la conjuration dépend aussi bien de ces dons naturels.

Les deux autres personnages principaux, César et Caton, sont caractérisés d'abord par leurs discours et ensuite par une analyse directe (chap. 54), où ils sont opposés l'un à l'autre par des traits concis et bien marqués. Nous avons mentionné comment ces deux grands hommes sont dépeints d'une manière également sym-

pathique, chacun de son côté, mais en sorte qu'il n'y ait pas de doute sur celui d'entre eux qui aura la préférence. César, avec ses grandes qualités de souverain, son indulgence et sa douceur, son talent de se gagner les esprits, est l'homme de l'avenir. Caton, avec sa sévérité inflexible et sa dureté entêtée, appartient au vieux temps, qui alors était déjà descendu au tombeau pour toujours.

Au second rang se place le portrait de Sempronia si curieux, d'une étendue dont le motif semble échapper (chap. 25) ; car cette femme ne paraît qu'une seule fois plus tard et en passant (40, 5). Ce portrait produit l'effet d'une digression qu'on s'explique mal. Néanmoins c'est un chef-d'œuvre de peinture psychologique, un petit tableau à la Watteau des mœurs féminines de l'époque. Il a donc une place légitime dans le *Catilina*, surtout à titre d'analyse psychologique de l'état d'âme qui caractérisait tous les conjurés. En somme, Sempronia est un représentant typique de ce milieu. Elle était en outre la mère de Brutus, le meurtrier de César, et, justement pour cette raison, Salluste la choisit comme type, quand il voulut peindre les conjurés. Des hommes et des femmes de son espèce, doués de son goût de dépense et de sa convoitise insatiables, possédant en même temps toute la culture de la civilisation contemporaine, devaient infailliblement se rallier à une conjuration comme celle de Catilina.

Enfin nous avons les portraits plus courts de Curius et de sa digne compagne Fulvia (23,1-3), ceux de Pison (18,4) et de Céthégus (43,4) ; mais nous n'avons pas ceux des autres chefs de la conjuration. Salluste s'intéressait évidemment plus à Céthégus qu'à Lentulus, par exemple, bien que Lentulus, ait eu une position plus importante parmi les conjurés. C'est que Céthégus, ainsi que Pison, est un personnage beaucoup plus intéressant que les autres conjurés par la supériorité de son esprit et de son énergie. Ces portraits peuvent donc, à cause de leur tendance, être comparés avec celui de Sempronia.

Il est très caractéristique de la manière de Salluste, qu'il n'y a aucune analyse psychologique de Cicéron, et qu'on ne trouve pas davantage dans le *Catilina* aucun de ses discours qui auraient su le caractériser, lui l'orateur par excellence. Cela tient, comme nous le savons, à l'attitude que prend toujours Salluste envers Cicéron, et à ses efforts pour rejeter dans l'ombre son rival littéraire.

Quant aux lettres insérées dans le récit, lettres de Manlius (33), de Catilina (35) et de Lentulus (44), tout ce qu'on peut en dire est qu'elles sont destinées, comme les discours, à peindre

leurs auteurs. Un trait que les lettres et les discours aussi ont en commun, c'est que Salluste leur a donné à tous cette tenue digne et élevée qu'il affectait ; ils sont dans leur style et leur ton mis d'accord avec le reste de l'ouvrage. C'est aussi une particularité que Salluste évidemment a empruntée surtout à Thucydide.

IV

Les analyses psychologiques deviennent ainsi pour Salluste le moyen d'atteindre le but moral qui convient à cet air grave qu'il affecte. Son ouvrage doit servir à enseigner et à châtier ; par conséquent, une certaine propension à la remontrance ressort des portraits de Catilina et de sa bande et d'hommes tels que César et Caton. En histoire, Salluste est le premier psychologue comme le premier artiste qu'aient eu les Romains, et il donne ainsi une force nouvelle à la vieille tendance moralisante de la littérature latine.

Sans qu'il eût besoin de dire un seul mot pour nous apprendre sa conception morale, elle ressort clairement de la marche et de l'issue de la conjuration, de même que celle-ci se développe nécessairement, conditionnée par la psychologie des acteurs. Dans la peinture de la conjuration, il attache la plus grande importance à l'élément moral qui est au fond des tendances socialistes et anarchistes de la révolte ; le ton sérieux et moralisateur de la préface se continue par tout l'ouvrage. Les lecteurs doivent sentir de l'horreur et de l'effroi devant la personnalité des conjurés et devant leur sort, et par là être affermis dans les maximes sérieuses que Salluste fait siennes. Les bons modèles, César et Caton, ont chacun son enseignement propre. Nous devons apprendre, par le sort de Caton, que l'exagération des exigences morales n'est pas pratique et n'aboutit à aucun résultat ; par celui de César, que la douceur humaine et la bienveillance obligeante sont les qualités qui concilient les esprits et permettent de faire quelque bien. C'est César qui se montre en possession des plus grandes qualités de chef, débarrassé qu'il est des passions auxquelles les souverains ne doivent pas être en proie, comme il le dit lui-même dans son discours (51,1-7), haine, amitié, colère, complaisance [1], toutes passions dont le sénat corrompu était

1. Dans 51,5, César cite lui-même « *misericordia* » parmi ces qualités non recommandables des gouvernants, tandis que Salluste autre part insiste sur *mansuetudo et misericordia* comme les plus grandes qualités de César (54,2). Il est donc per-

rempli. Il est vrai que la sévérité de Caton l'emporte dans la condamnation des conjurés ; mais cela convenait mieux à la manière sombre dont Salluste regardait les conjurés, et à toute sa doctrine morale qui exige la punition des méchants. Mais c'est tout de même César qui, abstraction faite de la situation présente, aura notre plus grande sympathie, lui qui évidemment est l'homme de l'avenir.

Par contre, un trait est commun à la vertu sévère de Caton et à l'énergie douce de César, et réalise cet accord fondamental qui paraît déjà dans la préface, quand Salluste parle des mérites relatifs de l'historien (3,2) : ils ont tous les deux gagné la gloire, *gloria*, but des efforts humains. Bien qu'un *scriptor rerum* n'obtienne pas la même gloire qu'un *actor rerum* (*ib.*), Salluste soutient pourtant que l'honneur dû à un bon historien, qui a réussi dans son œuvre, doit lui être rendu, justement à cause de la difficulté de son art. Lui-même qui avait d'abord cherché la gloire dans la politique, mais qui, ensuite, profondément désillusionné, s'était tourné vers l'histoire, avait par sa vie et par ses écrits montré qu'il entendait par cette gloire la célébrité et l'honneur éternels. Une telle aspiration vers la gloire n'était pas seulement le résultat d'une ambition vaniteuse, elle sortait d'un désir impétueux de créer quelque chose de durable dans la vie humaine. C'est pourquoi la recherche de la gloire est une si noble tâche, parce qu'elle élève et ennoblit l'âme. Les hommes qui passent leur vie seulement remplis de désirs sensuels et sans penser au développement de leur âme, vont par la vie comme à travers un pays étranger : l'esprit leur est à charge et le corps à plaisir ; ils descendent dans l'oubli en même temps qu'au tombeau (2,8). Mais celui-là paraît réellement vivre et jouir de son existence qui, occupé d'une certaine tâche, cherche à se créer un nom par de bonnes actions ou par des talents honnêtes (2,2). La gloire est donc le plus grand but des efforts humains ; bien entendu seulement la vraie gloire, celle qui est gagnée par *virtus*.

Après que Salluste a donné ainsi un exposé explicite de sa morale, en opposant nettement le bien et le mal et en plaçant dans la vraie gloire le but le plus haut de la vie, il examine comment ces maximes sont applicables à la nature humaine. En faisant cela, il se montre déterministe dans le *Catilina* ; car il montre la volonté humaine succombant non seulement sous les passions et les désirs, mais aussi sous les circonstances extérieures, sous

---

mis d'attacher une signification différente à « *misericordia* » dans les deux passages.

l'influence du milieu, qui est décisive dans la formation des caractères. D'une part, l'âme a trop souvent cédé au corps, dans la lutte éternelle qui, pour chaque homme, oppose *animi imperium* et *corporis servitium* (1-2) ; d'autre part, la corruption croissante de la société a eu une si grande influence que la volonté de faire le bien a eu le dessous. Et enfin, la nature humaine est ainsi coupable elle-même dans sa racine et dans son origine ; les fautes des hommes doivent, en dernier ressort, être attribuées à leur propre naturel, à leur propension vers la corruption qu'ils ont reçue des mains de la nature. Ainsi Catilina est *nobili genere natus*, mais tout de même *ingenio malo pravoque*.

A travers ces réflexions, il est curieux de voir comment transparaissent le caractère inné et le développement de l'historien lui-même. Quand nous pensons au dualisme de Salluste, à sa corruption morale dans sa jeunesse, d'où il se releva dans son âge mûr pour atteindre des idées morales plus hautes, nous trouvons naturel qu'il croie pouvoir le mieux illustrer ses idées par des antithèses continuelles de bien et de mal. C'est pourquoi il désire tant décrire le mal sous les plus vives couleurs, dans la mesure où cela est compatible avec sa concision voulue dans le récit. Par là, Salluste tient à montrer comment il s'élève au-dessus des désirs et des passions de la société, et comment il peut accabler d'un mépris sublime les vices auxquels il avait succombé lui-même comme tous ses jeunes contemporains, surtout les deux péchés capitaux qui reviennent toujours, *luxuria atque avaritia*. Et dans cette contemplation de la corruption du temps, il ne voit aucun autre moyen d'amélioration que de suivre le chemin que César et Caton ont montré en cherchant la gloire, *gloria*, de la manière que prescrit la *virtus*. Par là, les hommes s'élèvent au-dessus du niveau des animaux ; il faut qu'ils s'efforcent de ne pas traverser la vie en silence comme des bêtes (1,1). Cette recherche de la gloire est donc l'aiguillon le plus actif dans le service du bien, lorsqu'elle a expressément le bien pour but.

Ici nous pouvons encore voir les expériences qu'avait faites Salluste lui-même, et de sa vie et de son caractère. Il a dès sa jeunesse senti en lui le ressort puissant de l'ambition et il a d'abord cherché à la satisfaire dans la politique vers laquelle les Romains du temps se tournaient. Il y éprouva une déception profonde et un sentiment pénible d'avilissement moral. Dès lors il s'éleva à une plus haute conception de la vie. Ainsi apprit-il que, pour lui, le seul moyen d'atteindre la gloire d'une manière honorable, était de cultiver et de développer son esprit et de produire des œuvres intellectuelles qui ont la vie plus longue que

les conquêtes des plus grands guerriers. Il y a bien peu d'hommes qui peuvent prendre part à la vie politique sans tomber dans la corruption. Ce sont ceux qui, comme César, son héros idéal, possèdent de si grandes vertus qu'ils se dressent au-dessus de l'influence funeste de la vie politique et créent des formes nouvelles où trouvent place la capacité et la vertu : *ubi virtus enitescere posset* (54,4). Un motif personnel à Salluste était son échec, nous le savons. Lui, du moins, était entré dans la politique avec des intentions pures ; il n'obtint pas les honneurs auxquels il croyait pouvoir prétendre à cause de sa capacité (3,3-5). Il peut accuser la société non seulement de l'avoir corrompu, mais aussi de l'avoir traité de la façon la plus injuste. Cette société, qui a une influence si funeste, se trouve être un des pouvoirs les plus forts qui lient la volonté des hommes dans la lutte continuelle du bien et du mal. Salluste parle après expérience quand il se montre déterministe dans ses conceptions morales, surtout dans la peinture qu'il fait du caractère et du développement de son héros, Catilina. En effet Salluste est né comme Catilina et tous les autres hommes, avec les germes et du bien et du mal ; mais de ces deux forces, ce sont à la fin les mauvaises dispositions des hommes qui l'emportent sur les bonnes. Car, par la corruption de la société, on voit que la volonté du bien dans les individus succombe le plus souvent à celle du mal. Et la somme de toutes ces natures gâtées qu'est la société corrompue, réagit par contre-coup d'une manière funeste sur chaque individu nouveau, de façon que les efforts pour la victoire du bien sont étouffés par une sorte d'action réciproque entre l'individu et la société.

On ne peut pas tout de même appeler foncièrement pessimistes ces opinions de Salluste sur la vie humaine ; car on doit enseigner aux hommes à envisager ces faits hardiment, et alors la volonté du bien peut se fortifier, ainsi que la propre expérience de Salluste et les personnages de César et de Caton le lui avaient appris (3,5-4,1). Par ce détour, il lui arrive de desserrer un peu son déterminisme, en laissant une place au libre arbitre ; nous le voyons tendre davantage vers la doctrine contraire au déterminisme dans son ouvrage suivant, le *Jugurtha*, et peut-être aussi dans les *Histoires*. Il ressort de cet exposé que Salluste s'approche des stoïciens, — si, après tout, on peut le regarder comme appartenant à une école philosophique particulière ; il se rattache à eux par ses conceptions éthiques et psychologiques, par son déterminisme, par sa doctrine de la vertu et de la gloire proposées pour but aux plus hauts efforts de l'homme et pour motif aux actions morales.

V

Nous voyons donc comme toutes les idées, qui pénètrent l'ouvrage de Salluste, sont variées et compliquées. Artiste sérieux, il se proposait une grande tâche en voulant éclairer son sujet de tous côtés et créer pourtant un ouvrage d'une unité parfaite. Sa raison d'écrire l'histoire ne peut pas être mise en doute. Son ambition le poussait à chercher l'immortalité dans le domaine de l'esprit, puisqu'il ne pouvait pas la gagner dans celui de l'action (4,1-2). De ce chef, on ne peut pas l'accuser d'hypocrisie, comme on l'a fait à cause de l'attitude morale qu'il affecte dans ses écrits.

Il n'est pas probable qu'il se soit mis à écrire l'histoire seulement pour satisfaire une vieille rancune contre les optimates et Cicéron et pour disculper César. Cette considération inférieure a certes joué un grand rôle dans la narration ; mais elle est venue tout au plus en seconde ligne pour le décider à s'exercer dans le genre historique. Il donne lui-même la raison qui le fait prendre précisément la conjuration de Catilina pour son premier sujet, et il n'y a pas lieu de douter de sa sincérité. Il dit (4, 2-3) qu'après avoir choisi l'histoire, il a décidé d'écrire les exploits du peuple romain par extraits (*carptim*), selon qu'ils paraissent être les plus dignes de mémoire, et qu'il a regardé la conjuration de Catilina comme spécialement mémorable par l'étendue inouïe du crime et du danger. Ce sujet l'a donc frappé comme se prêtant parfaitement aux idées variées qu'il désirait fondre ensemble dans un seul ouvrage.

De plus, on revenait alors beaucoup sur ces événements d'il y avait vingt ans. L'attention était attirée par la publication posthume du pamphlet de Cicéron contre César et Crassus, qu'on peut appeler *De consiliis suis* [1] à défaut d'un titre plus certain ; les circonstances de la mort de César et de Cicéron en augmentaient l'intérêt. Le pamphlet de Cicéron doit avoir exaspéré Salluste, et peut-être a-t-il contribué au choix de son sujet, en le portant à disculper César et à rabaisser Cicéron, bien que cette considération ait été secondaire.

Avant tout la recherche de la gloire, l'ambition l'a poussé à s'occuper d'histoire ; car certainement, on a le droit de le croire, le sort de Cicéron a fait sur lui une impression profonde par sa ressemblance avec sa propre fortune. Cicéron avait eu aussi de grandes déceptions politiques et il avait dû se résigner à être mis

---

1. Asconius, *In Toga Cand.*, page 74, ed. Kiessling et Schœll ; Plut., *Crassus*, 13.

hors d'action, bien qu'il ait eu beaucoup plus de succès que Salluste. Cicéron, par contre, avait réussi avec éclat sur un autre terrain, dans les lettres, et il avait par là atteint cette gloire immortelle que Salluste, incapable de se résigner à l'obscurité, recherchait si ardemment. Salluste avait ainsi un modèle donné, qu'il lui fallait suivre malgré lui. On doit à Cicéron d'avoir fait apprécier l'activité littéraire autant que l'action politique, *res gestae*, quand il s'agissait de gagner de la gloire [1]. Salluste livre donc un combat à demi superflu pour le droit de l'historien à l'estime et à la gloire (3,1-2). Il est beau, dit-il, de rendre de bons services à l'État par des actions ; mais bien dire n'est pas sans mérite non plus ; la guerre et la paix peuvent donner de la gloire ; les hommes d'action, comme ceux qui racontent les exploits d'autrui, reçoivent beaucoup d'éloges (3,1). Bien que l'auteur n'ait pas la même gloire que l'homme d'État, Salluste trouve tout de même que c'est une tâche extrêmement difficile que de raconter les événements dans un ouvrage historique. Les mots du récit doivent être égaux à l'importance des faits ; l'historien est exposé à de faux soupçons d'envie et de malveillance quand il blâme les crimes ; on se méfie quand il parle de la vertu et de la gloire des bons, parce qu'on croit qu'il a faussé et exagéré ce qui était facile à faire (3,2).

Mais il n'y avait plus personne qui contestât les mérites d'un historien capable, après que Cicéron avait montré l'état brillant de la littérature latine. Celle-là pouvait maintenant, sans se vanter trop, se mesurer avec la littérature grecque, et un nom dans la littérature, à Rome comme dans l'Hellade, procurait autant de gloire qu'un nom dans la guerre ou dans la politique.

VI

Cependant il va sans dire qu'il n'était pas du goût de Salluste d'être considéré comme un élève de Cicéron. C'est pourquoi il recherche l'originalité dans le style, aussi bien que dans les idées, en se mettant en opposition avec Cicéron.

Par le choix de l'histoire pour son domaine propre, vers laquelle il se sentait attiré par les tendances de son talent, il a montré qu'il voulait éviter l'accusation d'être un imitateur de Cicéron. Dans le style, la différence entre les deux auteurs est manifeste [2].

---

1. Cf. Boissier, *Les prologues de Salluste* (*Journal des Savants*, 1903), p. 59.
2. Cf. Boissier, *op. cit.*

Le système de Cicéron est basé sur un développement ample de la pensée, où une suite de périodes s'enchaînent l'une dans l'autre et nous conduisent par une marche régulière jusqu'à la conclusion du raisonnement. Le style de Salluste, au contraire, est sautillant, il a une forte préférence pour les antithèses et les sentences ; il sous-entend les liens entre les idées ; il ne cherche pas les expressions harmonieuses et élégantes ; il feint même quelquefois des négligences et des répétitions, et emploie souvent les mots grossiers, les tournures vulgaires et les locutions les plus simples, comme sont toutes ses périphrases avec *habere*, *facere* et *esse*. Ainsi l'attention n'étant pas détournée par de beaux détails, la force de la pensée ressort le plus clairement possible. En somme, il est l'antithèse de Cicéron, bien que son style, comme celui de Cicéron, malgré ses négligences apparentes, soit composé d'après un plan scrupuleusement formé et poli avec une exactitude minutieuse et que chaque détail ait son effet calculé. Il convenait à un artiste sérieux et ambitieux de viser aux effets que le style devait avoir pour le lecteur. Dans cette opposition avec Cicéron, on voit distinctement la même attitude hostile de Salluste envers son rival que dans le traitement qu'il lui a fait subir dans le récit des faits.

Mais Salluste avait beau vouloir s'opposer à Cicéron, il ne pouvait échapper à son prestige et à son influence. C'est que l'histoire, à l'avis de Cicéron et de ses contemporains, était avant tout une œuvre oratoire, *opus oratorium maxime* [1]. Cela ne veut pas dire que le genre oratoire et le genre historique sont la même chose, et qu'il faut en tout appliquer les procédés de la rhétorique à l'histoire ; mais la pensée de Cicéron est, comme l'a démontré Boissier [2], que l'histoire « est une œuvre d'artiste, un travail littéraire, qui exige les mêmes qualités que les autres, qui demande qu'on ait un grand souci de la composition et du style. Car il faut donner aux mots d'orateur et d'éloquence un sens plus large que celui qu'on leur attribue d'ordinaire. C'est ainsi qu'on est arrivé à entendre par le mot *eloquentia* non seulement la littérature en prose opposée à la poésie, mais toute la littérature en général. Un homme éloquent n'est pas seulement celui qui parle bien, mais celui qui sait bien écrire ». Il ne suffit donc pas de raconter les événements avec exactitude et de les exposer dans l'ordre dans lequel ils sont arrivés ; mais il faut les rendre intéressants au lecteur, les arranger de façon que celui-ci

1. *De leg.*, 1, 2.
2. *Tacite*, p. 59.

saisisse leur signification et leur importance. Il faut en un mot rendre vivants et les événements et les personnages. Mais pour atteindre ce résultat, il fallait que l'historien s'y prît de la même manière que l'orateur dont la tâche était de présenter des hommes et des événements au public le plus clairement possible. C'est pourquoi le genre historique est à un tel point empreint de rhétorique.

Au temps de Salluste, la rhétorique pure, dans le sens qu'on a donné depuis à ce mot, n'est pas encore aussi développée qu'elle le fut plus tard, pendant l'époque impériale, sous l'influence des écoles. Mais Salluste ne pouvait tout de même pas se débarrasser de l'influence de la rhétorique telle qu'on la faisait entrer dans la définition contemporaine de l'histoire, d'autant moins qu'il avait été orateur lui-même dans sa période d'activité politique. Aussi on voit dans Tacite comment plus tard ces premiers effets de la rhétorique chez Salluste sont agrandis et rehaussés ; surtout pour le style, l'influence de Salluste sur Tacite n'est pas douteuse. Dans Salluste se trouvaient déjà tous les germes des caractères du style de Tacite : antithèses continuelles, dissolution de la construction harmonieuse de la période, recherche de l'irrégularité et variation dans les expressions. Mais tout cela se montre dans le premier d'une manière beaucoup moins développée.

De plus, dans ce style serré et un peu affecté de l'atticisme qui paraît dans la rhétorique du genre historique, Salluste devait relier la tradition de Thucydide à Tacite. La tendance à l'archaïsme que Salluste empruntait à Caton, et les courtes sentences qu'il devait aussi à la vieille tradition romaine, donnent à sa rhétorique une apparence de retour en arrière, au delà de Cicéron, jusqu'à la vraie vieille éloquence romaine, telle qu'elle se déployait au sénat à son époque la plus glorieuse. Il cherchait ainsi à éviter la rhétorique de Cicéron, et à créer un style particulier au genre historique, bien qu'il fût obligé de reconnaître la vérité de l'idée de Cicéron que l'histoire exige les mêmes qualités artistiques que les autres genres littéraires.

La concision du style de Salluste avec son empreinte archaïque était fort admirée dans l'antiquité ; Sénèque le rhéteur dit qu'il a vaincu Thucydide sur son propre domaine, [1] louange qui naturellement dépasse la vérité. Mais il n'est pas douteux que le style rapide et clair de Salluste, dû à son talent pour formuler des définitions concises et des phrases incisives, ne représente une tendance qui devait être très féconde, en opposition

1. *Controv.*, IX, 1, 13.

avec celle de Cicéron. Car ce fut la manière de Salluste que les écoles des rhéteurs admirèrent et adoptèrent, et qui prédomina pendant l'époque impériale. Malgré tous les abus et toutes les difformités que ce style subit alors, il était pourtant capable de créer les éléments d'une rhétorique aussi originale et à certains égards aussi parfaite que celle de Tacite. Ce fut aussi la tendance de Salluste qui l'emporta sur celle de Cicéron dans la lutte entre Sénèque et Quintilien, bien que ce dernier soutînt ici une opinion beaucoup plus saine et plus naturelle, à notre avis, que celle qui se révélait dans le morcellement obscur et affecté de la période chez Sénèque.

On voit donc que dans le style aussi, Salluste réalise complètement cette originalité qu'il recherchait par ses autres idées sur l'art. Dans le *Catilina*, il a poussé dans toutes leurs conséquences les idées qu'il s'était formées par ses lectures et par ses réflexions ; il a montré comment des considérations personnelles et politiques dans la conception du sujet pouvaient s'allier avec son art de composer, avec sa méthode particulière dans la psychologie et dans le style, avec une certaine tendance moralisante dans l'ensemble, et comment on pouvait créer avec des éléments si divers un ouvrage d'une unité remarquable malgré la disparité des tendances. Parce que cet ouvrage cherchait à atteindre tous les buts qu'un écrivain, grand artiste et profond penseur, proposait à son ambition, il devait vivre immortel malgré toutes ses faiblesses.

Christiania.

Ragnar Ullmann.

NOTE SUR L'INSCRIPTION D'ABERCIUS

Peu de textes ont donné lieu à des exégèses aussi contradictoires que l'épitaphe d'Abercius[1]. De Rossi et Mgr Duchesne en prouvèrent à l'évidence le caractère chrétien ; G. Ficker y lut l'autobiographie d'un myste de Cybèle ; A. Dieterich, d'un prêtre d'Attis envoyé à Rome, en 216, au mariage d'Elagabal avec la *Dea caelestis*. Ad. Harnack accumula des doutes : Abercius aurait été le fidèle d'un culte pagano-gnostique dans lequel la Cène chrétienne se trouvait amalgamée à des mystères païens ; dans un de ses derniers et plus considérables ouvrages, il semble se tenir à cette opinion[2].

Cette courte note ne prétend pas à reprendre dans le détail l'établissement et le commentaire d'un texte si important (je le ferai en des temps meilleurs[3]). Simplement, je veux, après M. Salomon Reinach[4], attirer l'attention sur un passage considéré généralement comme un *locus desperatus* et qui me semble donner la clef de toute l'inscription, en préciser le caractère chrétien et la situer plus exactement dans le courant de l'histoire et des luttes de la Grande Église à la fin du second siècle ou au commencement du troisième.

*
* *

Vers 11 : on lit sur le cippe :

////// ΠΑΝΤΗ Δ ΕΣΧΟΝ ΣΥΝΟ //////

C'est la fin d'un hexamètre, auquel manque le dernier spondée ou trochée. Les mss. de la *Vita* d'Abercius ont presque tous

1. On trouvera le meilleur et le plus exact résumé de ces controverses dans le remarquable article *Epigraphie chrétienne* du *Diction. apologétique* de M. d'Alès, t. I, col. 1435 sqq. ; une surabondante bibliographie dans le *Diction. d'archéologie chrétienne* de dom Cabrol ; dans le *Répertoire des sources historique du Moyen Age*, de M. Ulysse Chevalier, t. I, col. 9 ssq. ; enfin des addenda à ces bliographies ap. Th. Nissen, *S. Abercii vita* (Teubner, Leipzig, 1912).

2. *Die Mission u. Ausbreitung des Christentums*, t. I, p. 354.

3. [M. Saint-Paul fait partie actuellement de la mission militaire française auprès de l'armée hellénique. *Réd.*].

4. *C. R. des Séances de l'Acad. des Inscript.*, année 1914, juillet, p. 462.

συνομηγύρους ou συνομηγυρέας, leçon exclue par le mètre. « S'il n'y avait pas συνομηγύρους, écrit Mgr Duchesne, il y avait quelque chose comme cela. Abercius disait que partout il avait trouvé des confrères. » Dieterich a supposé συνοδίτας, ce qui donne un sens presque équivalent. Συνομίλους, déjà proposé, a l'avantage non seulement de bien terminer l'hexamètre, mais encore d'être en rapport de sens avec les mss. de la *Vita* et d'être confirmé par la version slave[1].

On peut donc reconstituer ainsi la fin du vers 11 :

πάντη δ'ἔσχον συνομίλους.

*
* *

Vers 12 : Παῦλον ἔχων ἐπο... πίστις πάντη δὲ προῆγε. « Le haut des lettres seulement est visible sur la pierre jusqu'à πο, syllabe entièrement apparente ; mais personne n'a fait difficulté pour lire d'accord avec la *Vita* : Παῦλον ἔχων[2]. » Du mot qui suit ἔχων, on lit sur la pierre le haut d'un ε et la syllabe πο. Il ne manque à la phrase : Πάντη δ'ἔσχον συνομίλους Παῦλον ἔχων επο... qu'une syllabe longue pour commencer le spondée suivant.

La meilleure correction est celle d'Hirschfeld ἐπ' ὄχων, qui est d'excellente grécité, ὄχος au pluriel signifiant char (Δ, 306 : ἐμῶν ὀχέων ἐπιβήσεο ; Euripide, *Bacch.*, 191 : Οὐκοῦν ὄχοισιν εἰς ὄρος περάσομεν). De plus cette phrase est bien délimitée par un δέ qui l'introduit et un second δέ dans la phrase suivante, rejeté après πίστις πάντη par nécessité prosodique. Elle se compose donc d'une proposition principale πάντη δ'ἔσχον συνομίλους et d'un participe, ἔχων, avec ses régimes : Παῦλον ἔχων ἐπ' ὄχων.

On a ainsi le sens suivant :

(Et j'ai vu de la Syrie le sol et toutes les villes, Nisibe, après avoir passé l'Euphrate) ; partout j'ai eu des gens qui frayaient avec moi (συνομίλους[3]), ayant Paul sur mon char ; ou, plus prosaïquement : ayant Paul avec moi durant mon voyage.

Quel est ce Paul ? « Si ce n'est pas l'apôtre, observe Mgr Duchesne, on se demande qui ce peut-être. » Il était d'ailleurs

---

1. Cf. P. Lejay, *Rev. de Philologie*, année 1911, p. 228.
2. Cf. L. Duchesne, *Mél. d'Archéol. et d'Hist.*, XV (1895), p. 157, n. 1.
3. Cf. S. Epiphane I, p. 523 : Ἠλίας ἐν πόλεσι τάχιον οὐκ εἰσῆει οὐδὲ μετὰ γυναικῶν συνόμιλος ἐγίνετο.

assez connu par son nom seul pour que même un païen ne le désignât pas autrement[1].

Mais l'inscription d'Abercius, paléographiquement, est plus archaïque que celle d'Alexandre laquelle est de 216 et en reproduit les formules. Elle est donc antérieure à cette date et doit se situer au plus tard, dans les premières années du troisième siècle. En disant qu'il avait Paul avec lui sur sa voiture, Abercius veut faire entendre que durant son voyage il en portait les Épîtres.

Ce n'est pas extraordinaire. M. Salomon Reinach a cité à ce propos les *Actes des Apôtres*, VIII, 26, où il est écrit que l'eunuque de la reine Candace lisait Isaïe sur son char. La *Contestatio pro iis qui librum accipiunt* dans les *Clémentines* (P.G. II, 29) fait jurer à l'initié d'emporter avec lui dans ses voyages les livres des prédications de Pierre : « Ἀποδημῶν δὲ σὰν ἐμοὶ αὐτὰ (i. e. τὺ βιβλία) κομίσω ἅπερ ἂν τύχω κεκτημένος. » De même que les Judéo-chrétiens, dont les Apocryphes Clémentins renferment les doctrines[2], emportaient avec eux dans leurs déplacements (ἀποδημῶν) les *Kérygmes de Pierre*, ainsi Abercius, à son retour de Rome, traversant la Syrie et le pays au delà de l'Euphrate, portait avec lui les *Épîtres* de saint Paul.

Comment cette habitude lui faisait-elle trouver partout des συνομίλους ?

Je crois qu'on peut le savoir. Abercius voyageait en un pays où les Judéo-chrétiens étaient assez nombreux[3]. Dans les dernières années du second siècle et les premières du troisième, s'était répandue dans ces régions une nouvelle forme d'Ebionisme avec le livre d'Elkasaï[4], et c'est d'Apamée, en Syrie, qu'au temps du pape Calliste (217-222) un certain Alcibiade vint à Rome, porteur de ce livre mystérieux, pour tenter d'en faire authentiquer les doctrines[5].

Comme la plupart des Judéo-chrétiens, les Elkésaïtes rejeta ent les épîtres de saint Paul[6]. Quand Abercius, en Syrie ou en Mésopotamie, se présentait dans les communautés chrétiennes, sans doute, selon les prescriptions des *Constitutions Apostoliques*, II, 58, on devait rechercher s'il était un *fidèle*, un *fils*

---

1. Dans les Actes de Philéas et de Philoromus, le *Praeses* dit : « Paulus non immolavit ?... Paulus non negavit Christum ?... Paulus non erat persecutor ?... Paulus non erat Syrus ? » *Acta SS.*, Fèb. I, p. 469.
2. Cf. L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. I, p. 130, n. 2.
3. Cf. L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. I, p. 122 sqq.
4. *Ibid.*, p. 129 sqq.
5. Cf. *Philosophoumena*, IX, 13 sqq. ; Eusèbe, *H. E.*, VI, 38.
6. Cf. L. Duchesne, *op. laud.*, p. 130.

de l'Église. Les épîtres de l'Apôtre qu'il portait avec lui témoignaient de son orthodoxie et de son opposition à l'hérésie qui essayait alors de s'introduire dans les Églises et bientôt jusqu'à Rome, la *principalis Ecclesia*. Il était admis à la communion, sa foi lui servant d'introductrice : πίστις πάντη δὲ προῆγε, et les épîtres de saint Paul étant garant de sa foi.

L'épitaphe d'Abercius ayant des allusions nettes aux Judéo-chrétiens, certaines insistances du texte apparaissent avec leurs raisons. La *Vierge pure* ou la *Foi* donne aux *amis* le *Poisson* à manger *continuellement*, διὰ παντός : les Judéo-chrétiens (Epiph., *Haer.*, 30, 16) ne célèbrent le mystère eucharistique qu'une fois par an ; Abercius leur oppose la pratique de la Grande Eglise. Au vers 16, Abercius parle avec redondance du vin eucharistique qu'il nomme d'abord *excellent*, οἶνον χρηστόν, puis κέρασμα ; il pense aux Ébionites qui ont horreur du vin et, dans l'eucharistie, le remplacent par de l'eau[1]. Enfin si la splendeur de Rome est relevée en termes pompeux, n'est-ce point pour l'opposer, comme le centre du christianisme, à cette Jérusalem déchue, mais qui reste encore « l'universelle *kibla* du Judéo-christianisme », vers laquelle, dans leurs prières, se tournent les Judéo-chrétiens et particulièrement les disciples d'Elkasaï[2] ?

L. Saint-Paul.

---

1. Cf. L. Duchesne, *op. laud.*, p. 131. Irénée, 5, 1, 3 : *Reprobant Ebionaei commixtionem vini caelestis*. S. Epiphane, *Haer.*, 30, 16 ; 46, 2. C'est d'ailleurs aussi un usage marcionite (S. Epiphane, *Haer.*, 42, 3).
2. Cf. E. Renan, *l'Eglise chrétienne*, p. 279 ; S. Epiphane, *Haer.*, 19, 3.

EMENDATIONS TO THE GREEK TRAGIC POETS

AESCHYLUS

Supplices 186

The conjecture τεθυμμένος, τεθηγμένος and πεφλεγμένος will not stand the test of criticism. I am convinced that the poet wrote μεθειμένος. Cf. *Sept.* 79 μεθεῖται στρατὸς στρατόπεδον λιπών, Hdt. 7. 229 μεμετιμένοι ἐκ τοῦ στρατοπέδου, Plato, *Leg.* 636 D πηγαὶ μεθεῖνται ῥεῖν, *Phileb.* 62 D, Ar. *Av.* 1085 εἰργμένους... μεθιέναι, Π 762 ἐπεὶ λάβεν, οὐχὶ μεθίει (Κεβριόνην). The objection to τεθηγμένος (adopted by both Wecklein and Wilamowitz) is that it fails to account for ξὺν ὀργῇ, with which the participle must be joined. The whole passage in the *Septem* (79 sqq.) describes a similar scene.

This emendation occurred to me when I was on a vacation far from libraries, and I note that Wecklein attributed the same correction to Klausen.

Persae 815

I suggest κυκήματι for κύματι. The latter was written inadvertently by the scribe, who added πρός, metri gratia, after the analogy of πρὸς κύμασιν ἄτης in *Prom.* 886.

304

By the change of a single letter, I think, this troublesome verse can be mended :

ὥτρυν' ἐθ' ἑσμὸν μὴ καθίζεσθαι πυρός.

The corruption is due to incorrect division. Euripides speaks of " swarms of milk " (ἑσμοὶ γάλακτος, *Bacch.* 710) and Aristophanes of a " swarm of women " (ἑσμὸς γυναικῶν, *Lys.* 353). Cf.

Vesp. 1107 ξυλλεγέντες γὰρ καθ' ἑσμοὺς ὥσπερεὶ τἀνθρήνια. The courier flame, in its flight from Troy to Argos, does not stop, does not *alight* (Arist. H. A. 9. 10. 1 καθίζεσθαι of birds), but continues in its course uninterrupted. Cf. *Suppl.* 224 ἐν ἀγνῷ δ' ἑσμὸς ὡς πελειάδων ἵζεσθε, 685 νούσων δ' ἑσμὸς ἀπ' ἀστῶν ἵζοι.

539

Verrall remarks : " This line is hopeless. " Enger's χαίρωγε (adopted by Wecklein and by Wilamowitz) cannot be right, since this would be an answer to χαίρεις ; of the multitude of conjectures Headlam's is the best ; but it is not satisfactory. That some form of θνήσκειν was in the original is indicated by 550 : ὡς νῦν — τὸ σὸν δή — καὶ θανεῖν πολλὴ χάρις. This form, it seems to me, we have in our Mss. intact : τεθνάναι. But one syllable must be supplied before the infinitive to restore the metre : χαίροιτε · τεθνάναι δ' οὐκέτ' ἀντερῶ θεοῖς. The first τε dropped out, and the χαίρω of our Mss. remained. The chorus say : χαίρειν δὲ τὸν κήρυκα προὐννέπω (Soph. *Trach.* 227) ; the herald responds not with χαίρετε, but with χαίροιτε ; and then he proceeds to declare that ' χαῖρε ' is not the greeting meet for him, but τέθναθι, if the gods are inclined so to order — οὐ χαίρειν, ἀλλὰ τεθνάναι, εἰ οἱ θεοί με κελεύοιεν θανεῖν. Cf. Eur. *Hec.* 426 f. χαῖρε... χαίρουσιν ἄλλοι, μητρὶ δ' οὐκ ἔστιν τόδε, Xen. *An.* 4. 7. 20 εἰ δὲ μή, τεθνάναι ἐπηγγέλλετο.

562

This verse has given much trouble. Headlam simply remarks : " corrupt ". Margoliouth conjectures ἀσχάλλοντες, but this would require a second negative. Wilamowitz changes ἤματος to ἴσματος, Stanley λαχόντες to κλαίοντες, Wecklein στενόντες οὐ to στεναγμάτων. But the text is correct, with the exception of οὐ, which was originally αὖ. In the preceding verse the poet has in mind the hardships of the night — cramped quarters and poor bedding — and in 562 he refers to the ills that beset the soldiers on the morrow, when the ἤματος μέρος, in contradistinction to the t" night-part ", came again. This αὖ is repeated in the next verse o contrast the hardships ashore with those suffered during the voyage. Later on the herald speaks of the soldiers' trials in winter (χειμῶνα) and in summer (θάλπος). For the accusative μέρος compare Soph. *El.* 1135, *Ant.* 917, Eur. *Fr.* 403 λαχὼν μέρος.

Choephori 224

The score of conjectures may be disregarded, for the correction is very simple and easy. The demonstrative τάδε was originally two words τῷ δέ. The postponement of the interrogative to the middle of the verse accounts for the corruption, which was all the more natural since the scribe failed to note the postposition of the particle : τῷ carried δέ along with it, and τω δε coalesced to form ταδε.

There is no need of changing προὐννέπω to προσεννέπω, as is done by most editors. The word means " to say out " (προλέγω), " to declare ", not loudly to the world, but simply to make a definite acknowledgement : " That thou art Orestes *by what* (token) shall I declare? " And Orestes proceeds to offer the proof : σκέψαι τομῇ προσθεῖσα βόστρυχον τριχός. | ἰδοῦ δ' ὕφασμα τοῦτο.

544

No scholar has succeeded in emending or interpreting this verse. The first and third words are doubtless sound; but the second and the last are not Greek. I offer the following as a possible solution of the difficulty.

The verb should be ᾠολίζετο. The original participle ἐπάρας, by haplography, has become ἐπάρα (ἐπάσα). Orestes is merely recapitulating what the chorus have told him. In 529 he is informed that his mother wrapped up the serpent in swaddling-clothes παιδὸς δίκην. The δράκων *lifted up* the σπάργανα as it emerged to ἀμφιχάσκειν τὸν μαστόν, and while searching for the nipple, ᾠολίζετο. Cf. M 208 αἰόλον ὄφιν, Soph. *Trach.* 11 αἰόλος δράκων, and the Homeric κορυθαίολος. Suidas defines αἰόλλει by στρέφει, and in one of Sophocles' fragments (826) we find αἰόλιζε.

But how did ο supplant π? Possibly ολιζετο was mistaken for ὁπλίζετο and subsequently the initial vowel disappeared under the influence of the preceding ῃ. Turnebus actually changes the text to ὁπλίζετο, Porson to ὡπλίζετο. For the verb I have suggested compare Hipp. 664. 8 αἰολάομαι, *shift about*, Schol. Pind, *P.* 4. 414 αἴόλησις, *rapid motion*, Aesch. *Prom.* αἰολόστομος, Opp. *H.* 1.728 αἰολόφωνος, Eust. 1645.5 αἰολοχαίτης.

Eumenides 203

ἔχρησα ποινὰς τοῦ πατρὸς πέμψαι. τί μήν (F τί μη);

Bigot's (and Kirchoff's) conjecture πρᾶξαι has been adopted by

recent editors. Wilamowitz, however, remarks : " mira tamen corruptela ". And it certainly is, for πέμψαι could not have been mistaken for πρᾶξαι. But if we write the participle, we see the reason for the change to the infinitive : ἔχρησας μητροκτονεῖν stood just above and ἔχρησα πέμψαι was inevitable.

Apollo is not saying that he decreed " the exaction of the penalty ", as editors assume, but that he decreed *the penalty, the price of blood :* ἔχρησα ποινὰς τοῦ πατρός, πέμψας τίτην. When πέμψας became πέμψαι, it appropriated ποινάς as object, severing ποινάς from ἔχρησα and leaving the real object τίτην swinging in vacuo. Now this word seemed to be τί τήν, which, being meaningless, was changed to τί μήν ; but this expression is unknown to tragedy, all the examples being the result of emendations, except *Suppl.* 999, which Wilamowitz corrects to τί μή ;

The Erinyes assert that Apollo issued an edict with the result that the entertained guest became a μητροκτόνος. Apollo replies in substance : " I decreed, *not* the killing of a mother, but the avenging of a father's death. Orestes was not a ξένος (as you assert), but a τιμωρός. " The ideas are thus arranged chiastically

ξένον μητροκτονεῖν
ποινὰς πατρός τίτην.

For τίτην compare Ξ 484 ποινὴ ἄτιτος, *Eum.* 256 ματροφόνος ἀτίτας, *Ag.* 72 ἡμεῖς δ' ἀτίται μίμνομεν, *Cho.* 67 τίτας (= τιμωρός), and for ἔχρησα ποινάς Eur. *El.* 1267 Λοξίας μητέρος χρήσας φόνον.

213

Is it not probable that the poet wrote ἠργάσω, the ρ dropping out before γ as in ἀπείργων (Soph. *O. T.*)? Wilamowitz's ἡγέσω is very doubtful. Cf. Eur. *Fr.* 1008 εἰργάσω, Aesch. *Sept.* 844 τόδ' ἠργάσασθ' ἄπιστον, Xen. *An.* 6.6.8 παρ' ὀλίγον ἐποιοῦντο Κλέανδρον, and Meisterhans [2], pp. 135 sqq.

925

I suggest ἐξαμβράσαι for ἐξαμβρόσαι. The bright sunshine will cause all τύχας ὀνησίμους γαίας ἐξαναβράσαι, *gush forth* ἐπισσύτους, in greatest abundance, as it causes the fruit to grow (906). Cf. *Ag.* 887 κλαυμάτων ἐπίσσυτοι παγαί. The blessings will be *showered* on mankind, like the spray dashed upon a rock. Cf. Ap.

Rhod. 2.566 ἅλμη ἀναβρασθεῖσα, Hipp. 248.33 ἀποβράσσω. Sophocles and Aristophanes use the word of winnowing grain.

SOPHOCLES

Electra 451

The Mss. reading λιπαράν is untenable. I suggest τήνδ' ἄλιπ' ἄρα δὴ τρίχα. Cf. Eur. *El.* 304 sq. οἴοις ἐν πέπλοις αὐλίζομαι, | πίνῳ θ' ὅσῳ βέβριθ', and the use of adjective πιναρός; also Soph. *Fr.* 567 ἐλαιοῦται θρίξ, 434 αὐχμηρᾶς τριχός; and for the particles the Homeric ἦ ἄρα δή τι ἐίσκομεν εἶναι.

Oedipus Coloneus 694-706

The numerous conjectures are to be rejected on palaeographical grounds alone, while the point of the passage is missed in every interpretation offered. The wonderful plant is " unsubdued, self-renewed, a terror to foemen's spears, and no man, young or old, if he attempts to damage the γλαυκὴν ἐλαίαν, will succeed in rendering it fruitless, blasting it to naught by his ravaging hand ". The simple change of σημαίνων to πημαίνων restores the passage to its original clarity. Cf. 893 τίς δ' ὁ πημήνας; Sophocles employs this poetic word instead of the prose βλάπτων. There are more than a score of poetic words in this strophe, and in one short sentence we find νεαρός for νέος, πημαίνων for βλάπτων, ἁλιώσει for ἄκαρπον ποιήσει, and πέρσας for διαφθείρας. The chorus have in mind the damage done to crops and fruit-bearing trees by an invading army. The indestructibility of the μορίαι of Attica is contrasted with the perishable nature of olive trees in other lands. After exalting the gift of Athena they pass on to the αἶνος of another great deity, Poseidon. The poet thus expresses in verse what the sculptor portrayed in marble in the western pediment of the Parthenon.

From Colonus could be seen the plain which had suffered from the ravages of the Peloponnesian war : γῆς τεμνομένης ἐν τῷ ἐμφανεῖ, ὃ οὔπω ἑωράκεσαν οἵ γε νεώτεροι οὐδ' οἱ πρεσβύτεροι (Thuc. 2.21). The poet is recording this thought in verse ; but he transfers the scene to the invaders' camp : no foeman, young or old, can destroy the φύλλον ἐλαίας — that remains ἀβλαβές, in spite of the efforts to check its growth (οὔτε ἐπήμαινε οὔτε ἐσίνετο τὴν γῆν, Her. 9.13). But Sophocles, differently from Thucydides, includes

the future : the sacred trees will remain unharmed εἰς τοὺς αἰῶνας. Cf. Suidas s. v. πημαίνει· κακοῖ, βλάπτει, Xen. *Mem.* 1.4.6, Arist. Probl. 31.5.

The final letter of γηραιός was appropriated by πημαίνων, whereupon σπημαίνων became σημαίνων. Then the truncated ΓΕΡΑΙΟ became ΓΕΡΑΙ (the ΓΗΡΑΙ of our Mss.). Unquestionably " young " was followed by " old " : οὐ νεαρός presupposed οὐ γεραιός, which, with πημαίνων following, gives the sense required by the context.

1074-1084

In the first strophe of this ode the chorus express a longing to be at the scene of the battle (1044-58). In the second strophe they query : " Is the battle on, or is it yet to be fought? " They hope soon to see the rescued maidens ; they prophesy victory for Theseus ; and the song ends with a wish : " O to be a dove that so I might soar up to a cloud and behold the conflict ! "

The Mss. are in accord : all read αὐτῶν δ' ἀγώνων in 1082. Hermann changed this to ἄνωθ' ἀγώνων, which is adopted by Jebb. In the next verse the Mss. are again in agreement. Wunder changes θεωρήσασα to ἐωρήσασα, which has been accepted by Dindorf, Wecklein, and Jebb in the form αἰωρήσασα. Nauck reads θέᾳ τέρψασα, Hartung θέᾳ πλήσασα, Turner θεωρὸν θεῖσα. I believe that Sophocles wrote both αὐτῶν δ' and θεωρήσασα (θεωρήσειε), the real corruptela being in ἀγώνων. The scribe who brought confusion into the text mistook ἀγων' ἄν for ἀγώνων (he had just written ἀγώνων). He was then *forced* to convert the following optative into a participle. But the sentence was originally paratactic : " O to be a dove, swift and strong as the wind, that I might soar to a cloud in the sky — and mine eye would (then) behold the fray. " Instead of writing ὡς ἂν ἀγῶνα κτέ. the poet concludes the utterance with an independent sentence.

In 1076 all the Mss. read τάχ' ἂν δώσειν. Conjectures are numerous. Some editors read ἐνδώσειν. Buecheler proposed ἀντάσειν, which Jebb adopts. I suggest αὐδάσειν, which seems to me preferable both for grammatical and for palaeographical reasons. The sense is also improved. The first syllable was mistaken for ἄν, because τάχα preceded; then the truncated δάσειν became δώσειν. A similar corruption appears in 1192, where ἄν was mistaken for αὐ. In 1076 f. the chorus have Antigone in mind. It was she that they met first — the first object of their compassion (241-50) Ismene is not mentioned. The whole ode is a preparation or the entrance of the Athenians with the two sisters ; but it is

Antigone, not Ismene, that speaks when they do enter. Ismene remains silent almost to the end of the play. So the plural, demanded by ἀντάσειν, is not required by αὐδάσειν. The rescued maiden will soon be in visible presence, and the chorus will be in a position to accost her again, as in the beginning of the play. Cf. the Homeric ἀντίον ηὔδα, *Ant.* 227 ηὔδα, and the prose προσαγορεύειν.

1192

Most editors change αὐτόν to ἔασον. But the imperative without a dependent infinitive (= *let be* usually) seems harsh, whereas ἄντομαί σε would suit well the caressing and entreating tone of Antigone. If αὐτόν is an error for ἀντομ, the following αισε was replaced by εἰσί because the sentence lacked a verb. Hence I propose

ἀλλ' ἄντομαί σε — χἀτέροις γοναὶ κακαί.

The verse harmonizes now with the next; and the whole passage becomes more dramatic. The explanation that αὐτόν is a gloss which supplanted the verb is very doubtful.

1373

Jebb remarks : " κείνην ἐρείψεις (Turnebus) is a certain correction of κείνην ἐρεῖ τις, and has been accepted by nearly all subsequent editors. " I think that we may say rather that it is certainly *not* a correction. The difficulty does not lie in the meaning of ἐρείψεις, but in finding a plausible reason for the change of ψεις to τις. Sophocles wrote, in my opinion, τις, and by this τις he means specifically Capaneus, and generally Polyneices and his Argive army, mentioned in the preceding verse. Unquestionably Oedipus refers directly to his son's declaration in 1318-19 : ὁ πέμπτος δ' εὔχεται κατασκαφῇ | Καπανεὺς τὸ Θήβας ἄστυ δηώσειν πυρί. With this passage in mind one has to read the verse but twice to discover that κείνην ἐρεῖ τις was originally κείνην κερεῖ τις. The initial letter of the second word dropped out because the initial letter of the first word happened also to be κ. The poet means : οὐδεὶς πόλιν κείνην κατασκάψει. Cf. 1421 πάτραν κατασκάψαντι. Both κείρειν and κατασκάπτειν can be said of either πόλις or γῆ. Cf. Eur. *Suppl.* 544, Thuc. 1.64.3, Her. 6.99, 8.32, Plato, *Rep.* 471 A. Examples of the inadvertent omission of a letter may be cited by the score.

1447-1456

The meaning has been misapprehended, I think, by all scholars, including the scholiast, who paraphrases 1454-55 thus : πολλὰ μὲν αὔξων παρ' ἦμαρ, πολλὰ δὲ εἰς τὸ ἔμπαλιν τρέπων. Jebb adopts Hartung's στρέφων. Wecklein conjectures ἐπέχων, Meineke ἐφείς. The scholiast misunderstood the passage because αὔξων ἄνω seemed to him to presuppose a κάτω τρέπων. Cf. Aesch. *Eum.* 651. But the idea of inversion was farthest from the poet's thoughts. An identical mistake occurs in Eur. *Tro.* 1242-45. See my *Greek Tragic Poets*, p. 230.

The contrast is not between some lost participle and αὖθις αὔξων ἄνω, but between ἐπεὶ μέν and παρ' ἦμαρ (αὖθις does not modify αὔξων), and as soon as επει recovers its lost syllable, the antithesis becomes apparent. That επει *has* lost a syllable is shown by the corresponding verse in the antistrophe alone; but the sense secured by reading ΕΠΕΤΕΙ for ΕΤΕΙ furnishes additional proof. The transformation of the propositional phrase into a conjunction is not due solely to haplography and to the succession of epsilons, but also, and chiefly, to the fact that μέν came after the second word (ἐπετειμὲν became ἐπειμὲν).

The chorus begin their song with the declaration that new ills have newly come to them from the blind stranger. They had heard of the fate which pursued the race of Oedipus (369) : now they hear of a new doom (1387-88). But, perchance, Fate is overtaking her victims (κιγχάνει = καταλαμβάνει). Time watches continually the decrees of Fate, bringing some to fruition ἐπ' ἔτει, and other some παρ' ἦμαρ. The phrase αὔξων ἄνω is equivalent to τελειῶν. Cf. μοῖρα τελεσφόρος (Aesch. *Prom.* 511) ἡ τῶν κάρπῶν τελείωσις (Theophr. *H. P.* 3.4.3).

For μὲν... δὲ αὖθις cf. *Ant.* 167, Δ 417, B 198, Aesch. *Ag.* 1295.

1670-1695

The retention of παροίσομεν cannot be justified. The conjectures παρεύρομεν, περάσομεν, ἀπελαύσαμεν, κάχ' εὕρομεν, ἐπεράσαμεν are unsatisfactory. All proceed from the assumption that ἀλόγιστα is the object of the verb. In my opinion, it is the object of the participles. It was this juxtaposition of verb and adjective that effected the change of παρέσταμεν to παροίσομεν. Antigone says : ἰδόντε καὶ παθούσ(α) ἀλόγιστα παρέσταμεν αὐτῷ (ὦ τινι in 1673). Possibly τ dropped out (— ισταπαρεστα —) leaving the impossible παρέσαμεν, which seemed to be a future, and since the

metre required a long syllable after the preposition, παρέσομεν became παροίσομεν (οι being the only vowel, a diphthong, that could be inserted to supplant ε).

The citizens of Colonus have not forgotten the able defence of the sightless stranger (966, 977, 988 sqq.). Cf. 1002 τοιαῦτ' ὀνειδίζεις με τῶνδ' ἐναντίον, and 1697 (κατάμεμπτ'). Antigone says that it is now for her and Ismene to bewail indeed the curse that is on them, bearing as they did the long anguish while their father lived, and at his death they stood by and saw ἀλόγιστα.

Trachiniae 186-190

Jebb says that πικραῖς οἰμωγαῖς ὑπακούει is the best correction yet proposed. But the alteration is too violent. The change of one letter in the text will, I think, restore the original (ο to α) : ὑπακεῖται. Echo seeks to assuage the ἄχος, the incurable anguish, of the sufferer. Cf. 1035 ἀκοῦ δ' ἄχος. Echo's distant words afford a semblance of relief. So Milton, *Samson Agonistes* 185 " Apt words have power to suage... and are as balm to fester'd wounds ", and Euripides *Fr.* 962 λυπουμένῳ μὲν μῦθος εὐμενὴς φίλων. According to Schol. BD, X 2 ἀκεῖσθαι is used primarily of mental anguish (τὸ ἄχος ἰᾶσθαι). Under the influence of ὑπ' the accusative was changed to a genitive (οἰμωγᾶς), when the transitive ὑπακεῖται became the intransitive ὑπόκειται.

678

The corruption is probably due to dittography : τιλάδος became στιλάδος, and as there is no such word, it was changed to σπιλάδος, which is here inappropriate. Deianeira means that the flock of wool (πόκος) was not destroyed by any corrosive substance in the house, but that it *crumbled away gradually from the outer surface inward* — a circumstance which showed that the destroying agency was applied by herself in anointing the robe. Cf. Ar. *Thesm.* 567 ποκάς (= τιλάς). The tuft of wool was *plucked* (τιλθείς) from a sheep of the flock : σπάσα (690). Cf. τίλος, *flock, down* (πόκου : ποκάδος : : τίλου : τιλάδος), τίλαι, *motes,* τίλμα, τιλτὸς μότος, *lint.*

EURIPIDES

Iphigenia In Aulide 1193

One of Wecklein's misprints in his review of my *Greek Tra-*

gic Poets suggests an emendation of this difficult verse : he writes ἐάν σ', whereas I had written σ' ἐάν, as the words appear in the Mss. Did Euripides write ἐάν σ(ῳ)ε, which became σ' ἐάν? If so, the next word (αὐτῶν) came in when σφε went out — et sensus et metri gratia.

The reference is to 1180 sq. and to 1191. The participle προθέμενος is genuine : it is an echo of προσπέσοις. Wecklein adopts Weil's ἵν' αὐτῶν προσέμενος κτάνῃς τινα. This is highly improbable : both conjunction and participle would not have suffered change in the same verse by careless writing ; and ἵν' αὐτῶν προσέμενος does not give the sense required by the context — if, indeed, the phrase gives sense. How can προσβλέψεται indicate a *purpose* for the act of killing? For the use of σφέ compare Eur. *Fr.* 1073, Aesch. *Sept.* 630, Soph. *O. T.* 1505, 1669. I think now that my former conjecture is wrong, not because the verse breaks in two in the middle — in the thousand tragedies of the Periclean age there were tens of thousands of bisected trimeters, if the same proportion obtained as in the extant plays — but because even πρόθυμ' ἕνα is too violent an alteration of προθέμενος. In the reading I now propose the awkwardness of παίδων σ' is also removed. The picture presented is that of a father placing his children before him to kiss and embrace them (1191). Cf. 1238, 1451.

J. E. Harry.

New York, December 24, 1917.

HOMÈRE ET BACCHYLIDE
DANS LES PAPYRUS D'OXYRHYNCHOS

I

Comme plusieurs des volumes précédents, le t. XI des Papyrus d'Oxyrhynchos nous apporte des lambeaux d'éditions d'Homère en Égypte. Nous sommes accoutumés à ces trouvailles, où nous avons parfois fait des glanes. Mais, alléchés par les œuvres inédites nouvellement exhumées, nous dédaignons un peu ces miettes d'Homère. Nous les dédaignons, à moins que les éditeurs n'aient pris soin d'en signaler l'intérêt spécial, paléographique ou critique. C'est ce qui se produit pour le n° 1391 de ce recueil. Au milieu des neuf fragments de l'Iliade et des cinq fragments de l'Odyssée, dont les éditeurs se bornent à enregistrer la présence avec une courte description, il est le seul à qui l'on ait fait l'honneur d'une publication *in extenso*. On y lit des passages du chant XI de l'Iliade. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que nous parviennent des fragments de ce chant XI sur papyrus ; nous en avions déjà de la même provenance [1]. Ceux-ci ne se recommandent ni par leur antiquité, ni par leur bon état de conservation. Ils datent du ve s. après J.-C. et ce sont, dit l'introduction, « quatre débris du milieu de deux feuillets d'un *codex* » d'Homère ; l'un d'entre eux est même tellement petit qu'il n'a été ni placé, ni identifié. Mais les éditeurs ont fait précéder leur transcription de cet avertissement : « Le texte qui diffère considérablement de la vulgate est le suivant : »

Frag. 1

Recto		Verso	
526 ?	[·] σ ι̣[	566	]θ ο̣[υριδος αλκης
527	[ε]υ̣ρυ γα̣[ρ αμφ ωμοισιν	567	ερητυ]σασκ[ε φαλαγγας

1. Le chant XI est un de ceux dont nous avons les fragments les plus nombreux : *Berl. Klass. Tex.* V¹, 6 ; *P. Tebt.* II p. 6 ; *P(ublicazioni) della S(ocietà) I(taliana) P. Lond.* I, 10 ; III, 486, d (*descr.*) *P. Oxy.*, III p. 276 (*descr.*), 2 fragments ; IV, p. 133 et p. 250 (*descr.*), 2 fragments ; VI, p. 315 (*descr.*) et Nicole, *Revue de Philol.*, 1894, 1.

528 [κε]ισσ υμ. [

568] τρωπα[σκετο φευγειν
569 ε]πι νηα[ς οδευειν

Fragm. 2 et 3. Recto

597 [Νεστορα δ εκ πολεμ]οιο φερ[ον Νηληιαι ιπποι
598 [ιδρωσαι ηγον δε Μ]αχαενα π[οιμενα λαων
599 [τον δε ιδω]ν εν[οησε] ποδαρκης [διος Αχιλλευς
600 [εστηκει γα]ρ επι π[ρυ]μ[ν]η μεγ[ακητει νηι
601 [εισοροων π]ονον αιπ[υν] ιω[κα τε δακρυοεσσαν
602 [αιψα δ εταιρ]ον εο[ν Πατροκλη]α προσεειπε.

Verso

634 [τεσσαρ εσαν δοιαι δε πελειαδε]ς λ εκ[αστον
635 [χρυσειαι νεμεθοντο < δυω > δ υπο πυθμε]νεσς ησαν
636 [αλλος μεν μογεων αποκιν]ησασκε τ[ραπ]εζ[ης
637 ? [πλειον εον Νεστωρ δ ο γερων α]ι ε ο γ η τ ι ς α[.]. φαν [
[25 lettres]. ητ [...] εσκετο. [
640 ? [31 lettres] σο λευκ[α ?
641 ? [πινεμεναι δ εκελευσεν επει ρ ωπλισσε] κυκ[ειω.

Ces points d'interrogation et la remarque des éditeurs dans leur brève notice suffisent déjà à redoubler l'attention. On se souvient en effet, et les savants anglais se sont sûrement souvenus, qu'un papyrus de Londres nous fit, il y a plus de quinze ans, la surprise de cinq vers nouveaux, entre les v. 504 et 530 du même chant XI [1]. Serait-on cette fois encore en présence de leçons nouvelles, de vers inédits ? L'apparat critique change cette curiosité en une petite émotion. On y lit :

« 526 Αἴας δὲ Mss — 528 κεῖσ' ἵππους Mss. Pour le σ double, cf. v. 635, mais le second est très douteux et ressemble plutôt à

1. *P. Lond.* III, 486, d (*descr.*) ; cf. *P. Petr.* I, 3, (4) et Ed. Meyer, *Hermes* XXVII, 1902, p. 363. Ce sont les restes de 2 colonnes, dont la première donne les fins, la deuxième les débuts, chacune de 19 vers (XI, 502-537). Les différences de cette édition avec la vulgate sont les suivantes : on y lit la fin du v. 515, non admis par Zénodote, admis par Aristophane et Aristarque, mais frappé d'athétèse, comme nous l'apprend une scolie ; après les v. 504, 509, 513, nous avons la fin de 3 vers intercalaires : 504ᵃ, 509ᵃ, 513ᵃ ; le v. 520 est supprimé et remplacé par un vers dont les premiers mots sont : ὥς οἳ μὲν ; les v. 529-530 semblent avoir été fondus en un seul qui commence par κοῦροι τ[. Le papyrus date d'environ 300 av. J.-C. ; c'est notre plus ancien texte d'Homère.

un γ. — 598 l. M]αχάονα. — 634 ἀμφὶς (ou φι) ἕκαστον Mss — 635 Il y avait environ 3 lettres omises au début du vers. — 637 ἀμόγητι ἄειρεν Mss — 638-40 Les mss ont ἐν τῷ ῥά σφι κύκησε γυνὴ εἰκυῖα θεῇσιν οἴνῳ Πραμνείῳ ἐπὶ δ' αἴγειον κνῆ τυρὸν κνήστι χαλκείῃ, ἐπὶ δ' ἄλφιτα λευκὰ πάλυνε. Mr T. W. Allen suggère qu'après les vers 636 ou 637 quelques nouveaux vers étaient ajoutés relatifs à Hécamédé et propose με]σολευ[κον εχουσα ou [κα φορουσα, avec soit χιτωνα, soit ειματα. Au v. précédent π[αρεκ]εσκετο (cf. ξ 521) ne semble pas possible. Les traces du v. 641 supposé sont très incertaines, mais il peut s'agir des v. 637 et 640, bien qu'ils soient très corrompus. »

Plusieurs raisons pourtant commandent la réserve. D'abord il est peut-être hasardeux de songer à une nouvelle tradition quand nous n'avons pour point d'appui que quelques lettres douteuses d'un très petit nombre de vers ; ensuite une description du costume d'Hécamédé serait plus naturelle au v. 625 quand elle paraît et prépare la table ; enfin *P. S. I.* 10 qui nous donne précisément ce passage, au IVe siècle, est conforme à la vulgate. Une chose est sûre : le recto des frag. 2 et 3 n'offre pas de lectures ambiguës et il ne présente rien d'anormal. C'est en partant de cette base solide qu'il faut orienter nos recherches. La languette de papyrus est tellement étroite et les lectures tellement incertaines qu'on se demande immédiatement si les vers de ce verso ont été bien identifiés. Au lieu de suivre le recto, le verso ne le précéderait-il pas ? Si cette hypothèse est juste, nous devons trouver le passage cherché une trentaine de vers plus haut[1]. En effet, à partir de 564, nous trouvons des fins de vers qui, en tenant compte des lectures douteuses et des fautes d'iotacisme possibles, concordent avec notre papyrus :

Τρῶες ὑπέρθυμοι πολυηγερέε]ς τ' ἐπ[ίκουροι
νύσσοντες ξυστοῖσι]μέσον σάκ[ος αἰὲν ἕποντο
Αἴας δ' ἄλλοτε μὲν μν]ησάσκετ[ο θούρ]ιδ[ος ἀλκῆς
αὖτις ὑποστρεφθείς, κα]ὶ ἐρητύσα[σκ]ε φάλ|αγγας
Τρώων ἱπποδάμων, ὁτὲ] δὲ τ[ρωπ]άσκετο φ[εύγειν.
πάντας δὲ προέεργε θοὰς ἐπὶ νῆα]ς ὁδεύε[ιν,
αὐτὸς δὲ Τρώων καὶ Ἀχαιῶν] θῦν[ε μεσηγὺς

Mr Grenfell, à qui j'ai fait part de ce résultat a bien voulu, dans

1. 37 vers exactement (634-597) si l'identification était juste. Les présentes rectifications ont fait l'objet d'une communication à l'*Association pour l'encouragement des Etudes Grecques* (séance du 7 mars 1918).

une lettre particulière, s'en déclarer satisfait. Il lui est impossible actuellement de vérifier sur l'original, mais il se souvient que l'encre est très effacée en plusieurs endroits. Il estime aussi que puisque le verso précède le recto, les vers douteux ou fautifs 526?-528 ont pu être mal identifiés et qu'on peut y voir des restes de 599-601

599 τὸν δὲ ἰδὼν ἐνόη]σε[ποδάρκης δῖος Ἀχιλλεύς·
600 ἑστήκει γὰρ ἐπὶ] πρυμ[νῇ μεγακήτεϊ νηὶ
601 εἰσορόων πόνον α]ἰπὺν ἰ[ῶκά τε δακρύοεσσαν

Notre avis est différent. Si on admet en effet la nouvelle identification des frag. 2 et 3, verso, l'identification du frag. 1, recto et verso, semble bien devoir être fausse. D'une part le verso répéterait des vers du verso de 2 et 3 ; d'autre part, pour le recto, la première identification proposée par Mr Grenfell se heurte à de mystérieuses fautes du copiste ; la deuxième comporte la répétition de vers des fragm. 2 et 3, recto (599-601) et s'appuie sur des mots empruntés à des milieux de vers, alors que nous devons avoir des débuts d'hexamètres. Comme point de départ pour une nouvelle investigation, nous avons deux constatations sûres : le feuillet identifié a 33 lignes à la page (597-564) ; le frag. 1 n'est pas immédiatement avant les frag. 2 et 3. Cherchons donc immédiatement après, environ 30 vers plus loin. Nous trouvons précisément que les fins de 635-638 correspondent au verso du frag.

χρύσειαι νεμέθοντο, δύω δ'ὑπὸ πυ]θμ[ένες ἦσαν
ἄλλος μὲν μογέων ἀποκινή]σασκ[ε τραπέζης
πλεῖον ἐόν, Νέστωρ δ' ὁ γ]έρων ἀ[μογητὶ ἄειρεν
ἐν τῷ ῥά σφι κύκησε]γυνὴ ἐ[ικυῖα θεῇσιν

Si, comme pour le premier feuillet identifié, le verso précède le recto, il nous faut nous reporter 30 vers plus bas pour trouver les vers du recto. Notre recherche étant infructueuse, nous sommes naturellement amenés à penser que cette fois le recto précède le verso et, rebroussant chemin, nous trouvons aux vers 608-610 des débuts qui concordent avec les lettres du papyrus.

δῖε Μεν]οι[τιάδη, τῷ ἐμῷ κεχαρισμένε θυμῷ
νῦν δίω π]ερὶ γο[ύνατ' ἐμὰ στήσεσθαι Ἀχαιοὺς
λ]ισσομέ[νους· χρειὼ γὰρ ἱκάνεται οὐκέτ' ἀνεκτός.

Ainsi tout rentre dans la banalité et dans la tradition. Mais l'aventure peut nous suggérer deux remarques. La première est particulière au passage et résume les résultats acquis. L'ordre rectifié

des fragments est celui-ci : 1° frag. 2 et 3, verso (564-570), puis recto (597-602) ; 2° frag. 1, recto (608-610), puis verso (635-638). L'écart entre les chiffres montre que 2 et 3 devaient être dans le bas d'un feuillet, 1 dans le haut du suivant. Le fait que le verso précède d'abord le recto et en second lieu le suit, autrement dit que nous avons recto contre recto prouve que nous sommes en présence d'un *codex* formé de quaternions. La seconde conclusion d'un ordre plus général, est la suivante : si les papyrus nous ont apporté parfois le plaisir de voir des conjectures se vérifier [1], ils nous enseignent aussi — et c'est le cas du frag. 1391 — à être extrêmement prudents dans nos hypothèses en présence d'une tradition établie.

II

Si l'on en croit Eustathe [2], le scolie était un genre de poésie extrêmement répandu : μυρία δὲ τοιαῦτα (σκολιὰ) περιφέρονται. Si nous ouvrons nos recueils de lyriques grecs, Bergk et Hartung[3] nous offrent à peine une trentaine de chansons de table glanées dans Diogène de Laërte, Stobée, Eustathe et surtout Athénée, qui en cite vingt-six [4]. Tant de scolies composés et si peu de sauvés ! Faut-il s'étonner, dans ces conditions, si tout est matière à controverse dans le scolie : le nom, l'occasion, le sujet, le mètre [5]. Cette infortune date d'ailleurs de loin : non seulement les poèmes eux-mêmes ont disparu, mais les deux mémoires de Tyrannion et de Didyme Chalcentère [6] relatifs à cette question ne nous sont pas parvenus. A défaut de cette base solide, il a fallu gloser sur des phrases de Plutarque, d'Athénée, sur des lambeaux de Dicéarque, d'Artémon, qui parfois se copient les uns les autres sans se comprendre, sur des textes ambigus tirés des lexiques, d'Eustathe, de Proclos, de Photios. De tant de discussions, du choc de tant d'opinions contraires, la lumière n'a point jailli [7]. La

1. Par ex. *P. Oxy.* XI, 1363 vérifie une conjecture de Bentley, 1370 une conjecture de Weil.
2. 1574, 14.
3. Bergk, *Poet. lyr. Graec.* III ; Hartung, *Griech. Lyr.*, VI.
4. XV, 694 C-596 B.
5. Cf. Engelbrecht, *De scoliorum poesi*, Vienne, 1882, qui examine les textes anciens, les interprétations modernes, sans qu'on puisse dire qu'il ait lui-même ensuite élucidé la question.
6. Cf. Suidas, *s. v.* σκολιόν et Tyrannion — et *Etymol. Magn. s. v.* σκολιά.
7. M. A. Croiset, Littér. Grecq. II, p. 211 sqq. (2e édit.) a parfaitement montré combien nos connaissances sur le scolie sont imprécises.

seule définition qu'on puisse donner sans craindre de contradicteur est, semble-t-il, la suivante : scolie, chanson de table, avec ou sans accompagnement, sur différents sujets, en divers mètres. On voit tout ce qu'elle a de flottant. Ah ! si on avait les textes !

Précisément le t. XI des Pap. d'Oxyrhynchos contient, sous le n° 1361, 48 fragments de Bacchylide, dont deux plus importants (1 et 4) sont des scolies authentiques, mais incomplets, du poète de Céos [1]. La trouvaille est identifiée par le fait que le premier fragment d'Oxyrhynchos renferme quelques vers déjà connus de Bacchylide (fr. 27). Voici la traduction de ces deux fragments :

Pour Alexandre, fils d'Amyntas. — O ma lyre, ne reste plus suspendue au crochet, ne retiens plus la voix mélodieuse de tes sept cordes. Viens dans mes mains ! J'ai hâte d'envoyer à Alexandre une plume d'or de l'aile des Muses et un ornement pour ses banquets du vingtième jour. Là les jeunes nobles, sous la douce contrainte des coupes qui circulent sentent s'échauffer leur cœur et l'espoir de Cypris fait battre leurs poitrines ; Cypris qui, unie aux présents de Dionysos, élève jusqu'au sublime les pensées des hommes : sur-le-champ le buveur effondre les créneaux des villes ; il lui semble régner sur tous les humains ; d'or et d'ivoire ses palais resplendissent ; chargés de blé sur la mer éblouissante, les nefs amènent d'Égypte une immense fortune : ainsi le vin fait s'élancer le cœur. O fils...

Pour Hiéron de Syracuse [2]. — Ne laissons pas encore ma lyre aux sons mélodieux. Oui, je veux à présent finir une fleur des Muses au beau péplos pour Hiéron illustre par ses blondes cavales et l'envoyer à ses compagnons de festin dans Aitna bien bâtie. Si jadis j'ai chanté Phérénicos célèbre entre les coursiers par la rapidité de ses pieds et sa victoire aux rives de l'Alphée... »

Importants par eux-mêmes, ces textes le sont aussi parce que nos fragments de scolies de Pindare (nous entendons seulement ceux qui portent une dédicace), s'éclairent à leur lumière. En voici une traduction [3].

Pour Xénophon de Corinthe. — Jeunes filles hospitalières, servantes de Peithô dans l'opulente Corinthe, vous qui brûlez les larmes blondes du pâle encens et dont souvent la pensée vole

---

1. Des raccords seront peut-être faits dans la suite, on peut dès à présent signaler le fr. 26 qui, par la présence du mot οἰνω, semble se rattacher à ce groupe.

2. Il est à peine besoin de faire remarquer quelle place le tyran de Syracuse tient dans l'œuvre de Pindare et de Bacchylide. Pindare lui a consacré quatre odes triomphales (Olymp. I, Pyth. I, II, III) et un scolie, dont nous traduisons plus bas un fragment. Outre ce scolie, Bacchylide lui a dédié trois odes, III, IV et V.

3. D'après l'édit. de Christ, Teubner, 1899.

vers la mère céleste des amours, Aphrodite ; à vous, loin de la foule, elle a permis, ô jeunes filles, sur vos couches désirables de cueillir le fruit de l'heure voluptueuse. Sous sa contrainte tout est beau... Oui, je me demande ce que les maîtres de l'Isthme vont dire de moi qui ai trouvé pour ce scolie un début doux comme le miel et qui me mêle à des femmes publiques... Nous éprouvons d'habitude l'or à la pierre de touche infaillible... O maîtresse de Chypre, ici dans ton bois sacré, Xénophon, ravi par des prières parfaites, a amené une troupe de cent courtisanes.

Pour Théoxène de Ténédos. — Il fallait faire ta cueillette au beau temps des amours, mon cœur, dans la jeunesse. Qui a vu les flammes resplendir des yeux de Théoxénos et ne se sent pas soulevé par le désir, c'est que son cœur sombre a été forgé dans l'acier ou le fer sur un brasier glacé et que, disgracié d'Aphrodite, il tremble éperdument pour sa fortune et poursuit soucieux son chemin tout glacé. Mais moi, par la volonté de la déesse, comme la cire des abeilles sacrées, je fonds quand je jette les yeux sur un enfant dans la fleur de la jeunesse. De même aussi à Ténédos, Peitho et Charis consumaient le fils d'Agésilas.

Pour Thrasybule d'Agrigente. — O Thrasybule, je t'envoie ce dessert, porteur de chants aimables. S'il y a un doux excitant dans la compagnie des buveurs, le fruit de Dionysos et les coupes Athéniennes, à la fin du repas ; les friandises sont douces, même après un copieux menu.

Pour Hiéron de Syracuse (O ma lyre [1]), toi que Terpandre de Lesbos inventa le premier, en entendant dans les banquets des Lydiens les sons répercutés de la lyre sonore... »

Nous ne voulons pas, à l'aide de ces six poèmes incomplets, instituer une nouvelle et vaine enquête sur le scolie en général, mais nous croyons que leur comparaison peut suggérer quelques remarques instructives. Etablissons d'abord — pour laisser les premiers entièrement de côté — une distinction entre les scolies impersonnels [2], historiques, épigrammatiques ou moraux, et les scolies dédiés à des contemporains, comme ceux de Pindare [3] et de Bacchylide que nous venons de citer. A supposer même que

---

1. Cf. Athénée XIV, 635 b. C'est plus vraisemblablement ici un appel qu'un récit.

2. A ceux que citent Bergk et Hartung, il faut joindre *Berl. Klass. Tex.* V², 56-58, trois scolies copiés par un soldat vers 300 av. J.-C. et dont les titres sont : Μοῦσαι, Εὐφωρατις et Μνημοσύνη.

3. A défaut des dédicaces que nous donne le papyrus, Athénée nous attesterait que les scolies peuvent être dédiés, XIV, 635 b. διόπερ καὶ Πίνδαρον εἰρηκέναι ἐν τῷ πρὸς Ἱέρωνα σκολιῷ.

les sujets traités, les thèmes développés soient les mêmes dans les deux genres de chansons, les scolies à dédicace renferment un élément qui manque aux autres, les allusions relatives au destinataire. Ces détails personnels, nous les trouvons dans l'envoi, dans l'apostrophe au héros du poème ou la mention de son nom, dans les indications spéciales sur ce personnage. L'envoi se fait simplement au moyen du verbe πέμπειν, suivi d'un symbole ingénieux ou brillant. A Thrasybule, Pindare « envoie un dessert, porteur de chants aimables » ; Bacchylide envoie à Alexandre « une plume d'or de l'aile des Muses » ; à Hiéron « une fleur des Muses au beau péplos ». Nous connaissions déjà par les odes ces gracieuses dédicaces. L'apostrophe au destinataire ou la mention de son nom doivent être traditionnelles. Pindare paraît les placer volontiers au début (à Thrasybule) ou à la fin (à Xénophon, à Théoxénos). Bacchylide désigne tout de suite dans l'envoi le héros de la chanson et, après un court développement, s'adresse directement à lui : O fils... Les circonstances personnelles sont de deux sortes ; ou bien elles nous renseignent sur l'événement qui a provoqué la composition du poème ou bien elles nous font entrevoir la personnalité du destinataire. Ainsi c'est un caprice de jeune prince et de joyeux vivant qui a poussé Alexandre de Macédoine à commander une chanson à Bacchylide pour ses banquets du 20. C'est par une fantaisie d'artiste et de débauché que Xénophon de Corinthe en a demandé une à Pindare pour ce prodigieux sacrifice [1] où il est apparu dans le bois sacré d'Aphrodite, entouré de cent courtisanes. Enfin dans le fr. 4 de Bacchylide, le papyrus s'arrête juste au moment où le poète allait nous dire l'objet de son chant. Souvent aussi nous avons en touches rapides un portrait physique ou moral du destinataire : c'est le beau Théoxénos, une flamme dans les yeux ; c'est ce dilettante de Xénophon, enivré de l'odeur de l'encens, du charme de la musique et de la beauté de ses compagnes ; c'est Hiéron chargé de lauriers dans sa ville d'Aitna ; c'est Thrasybule enfiévré à la fin du banquet ; c'est Alexandre que Dionysos et Cypris exaltent au milieu de ses compagnons.

Si d'autre part nous cherchons dans ces six chansons des thèmes plus généraux, nous en trouvons trois : le *barbitos*, le vin, l'amour. L'apostrophe au *barbitos* semble être de style, c'est le « prends ton luth » d'Alf. de Musset. Bacchylide s'y conforme non sans grâce, au début de ses deux poèmes. Dans le

1. Athénée XIII, 573 F nous atteste que telle était bien la destination de ce chant : ὕστερον δὲ καὶ (ἔγραψεν) σκολιὸν τὸ παρὰ τὴν θυσίαν ᾀσθέν.

scolie à Hiéron, c'est du *barbitos* que parle Pindare, et ces trois vers semblent être un appel : « ô ma lyre, toi que... » plutôt qu'une petite dissertation sur l'histoire du *barbitos*. La joie de vivre et les joies de la vie, Aphrodite et Dionysos, sont aussi une matière à variations infinies. La seule morale admise dans ces chansons légères est sensiblement celle que résume une strophe d'un ancien et célèbre scolie[1] : « La santé est le meilleur des biens pour un mortel ; le second c'est la beauté physique, le troisième c'est la richesse loyale, le quatrième c'est d'être jeune au milieu de ses amis. »

ὑγιαίνειν μὲν ἄριστον ἀνδρὶ θνατῷ,
δεύτερον δὲ φυὰν καλὸν γενέσθαι,
τὸ τρίτον δὲ πλουτεῖν ἀδόλως
καὶ τὸ τέταρτον ἡβᾶν μετὰ τῶν φίλων.

Pindare professe que « sous la contrainte d'Aphrodite tout est beau » et Bacchylide célèbre la « douce contrainte » de Dionysos.

Tous deux ont d'ailleurs traité ces sujets avec des ressemblances et des différences de ton et de style. Leurs développements à tous deux sont faciles et brillants ; les traits essentiels en sont la splendeur du coloris et la grâce voluptueuse : éclat des festins, faste des palais, miroitement de la mer, suavité des voix et des instruments, langueur parfumée et « larmes blondes du pâle encens », éclair des yeux épris, attrait vainqueur de la jeunesse. Les nuances que nous croyons entrevoir entre le poète thébain et le chantre de Céos tiennent surtout à la différence de leurs dons et de leur tempérament. Toujours égal et impeccable, Bacchylide semble montrer plus de réserve, un certain souci de noblesse et quelque indifférence dans le badinage ; il décrit les scènes sans s'y mêler et l'ivresse de ses convives ne dépasse pas la mégalomanie hâbleuse. Chez Pindare, au contraire, il y a de l'abandon et de la fougue. Selon lui, qui résiste à Aphrodite, « c'est que son cœur sombre a été forgé dans l'acier ou le fer sur un brasier glacé ». Il a des accents profonds pour décrire ses transports, ses fièvres[2] ; il célèbre les charmes impérieux des jeunes Corinthiennes avec tant d'admirative ardeur que soudain il en vient à songer — tardivement — au qu'en dira-t-on ?

---

1. Cité par Platon, *Gorgias* 451 E.

2. Cf. d'ailleurs Athénée, XIII, 601 c qui en fait gravement le reproche au poète à propos du frg. 127 (4e édit. de Bergk) : Πίνδαρος δ' οὐ μετρίως ὢν ἐρωτικός φησιν.

εἴη καὶ ἐρᾶν καὶ ἔρωτι χαρίζεσθαι κατὰ καιρόν·
μὴ πρεσβυτέραν ἀριθμοῦ δίωκε, θυμέ, πρᾶξιν.

Pour étudier la composition métrique des scolies, à défaut de la série complète des poèmes, il nous faudrait au moins connaître la proportion des scolies conservés par rapport aux perdus. Or sur cette question nos renseignements sont des plus imprécis. Les critiques et les grammairiens alexandrins avaient réuni et classé les œuvres des deux poètes. Les poèmes de Pindare constituaient 17 livres ; les scolies en formaient un et les épinicies, notre seul point de comparaison, quatre [1]. Pour Bacchylide, nous n'avons même pas ces données. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que nos six chansons dédiées sont écrites en dactylo-épitrites. Pour l'une d'elles (à Théoxénos), nous avons gardé la strophe, l'antistrophe et l'épode ; des autres il ne nous reste que les strophes. On peut dresser le tableau suivant : Pindare, Pour Xénophon, strophe de 5 vers ; Pour Théoxénos, strophe de 4 et épode de 3 ; Pour Thrasybule, strophe de 6 ; Pour Hiéron 3 vers d'une strophe vraisemblablement incomplète ; Bacchylide, Pour Alexandre, strophe de 4 vers ; Pour Hiéron de 4. Il serait évidemment aventureux de tirer de là une conclusion ferme et générale ; du moins peut-on noter que le rythme dactylo-épitritique semble avoir eu la faveur des deux poètes dans la composition des scolies.

Il est temps de résumer cette courte enquête. Les scolies dédiés étaient chantés dans les banquets et dans les cérémonies privées où l'ode triomphale n'aurait pas été admise. Ils sont une invitation aux plaisirs de l'amour et de la table plutôt qu'une exhortation à la morale. De là vient que nous leur trouvons la chaleur et le frémissement de la vie, tandis que les scolies impersonnels nous semblent froids et un peu guindés. Dans les scolies que nous possédons d'eux, Pindare et Bacchylide ont donné, avec les mêmes différences que dans les épinicies, la mesure de leurs dons : spontanéité et passion chez le poète béotien, retenue et correction chez le poète de « l'île divine [2] ».

Paul Collart.

---

1. Pour cette discussion, cf. Engelbrecht, *loc. laud*, p. 90-96.
2. Bacchylide. A Hiéron, V.

UN FRAGMENT DE CRITIQUE D'ART DANS SUIDAS ?

On lit dans Suidas au mot Σεβαστιανός :

« Le général de ce nom vécut sous Valens. En ce temps-là, on fit un choix entre tous les hommes de guerre. Il apparut que Sebastianos dépassait toutes les espérances. Il n'est point de qualité qui lui manquât. Non seulement il ne (le cédait) [1] à aucun de ses contemporains, mais on pouvait le comparer justement aux anciens, et même, à ceux d'entre eux dont la réputation est universelle. Belliqueux, mais non amoureux du danger, il songeait à ses hommes, non à lui. Il tenait à amasser de l'argent, mais seulement autant qu'il lui en fallait pour s'équiper magnifiquement. Son régime préféré était une nourriture grossière et rude, en quantité juste suffisante pour réparer ses forces et pour lui permettre de retourner à la peine sans être incommodé. Il aimait ses soldats plus que tout au monde, mais sans complaisance. Il bannissait absolument autour de lui la passion des richesses et tournait la rapacité de son armée contre l'ennemi. Il châtiait rigoureusement ceux qui violaient cette règle. Quant à ceux qui la suivaient, il leur venait en aide autant qu'il le pouvait. En un mot, c'était le modèle et le type de la vertu militaire. *Après de grands et glorieux commandements, pareil au colosse de Rhodes qui est formidable par sa grandeur mais dénué de charme, il avait beau lui aussi être admirable par son désintéressement, il n'en fut pas moins impopulaire. Il déplut aux eunuques des empereurs à cause de sa droiture, et, comme il était de mœurs simples en raison de sa pauvreté et facile à déplacer, il céda son poste à un autre* [2]. »

---

1. Il manque ici un mot dans le texte.

2. Texte correspondant au passage en italiques : Γεγονὼς δὲ ἐπὶ μεγάλαις καὶ λαμπραῖς στρατηγίαις, ὥσπερ ὁ Ῥοδίων κολοσσὸς διὰ μέγεθος, καταπληκτικὸς ὤν, οὐκ ἔστιν ἐράσμιος, κἀκεῖνος διὰ τὸ ἀφιλοχρήματον θαυμαστὸς ὤν, οὐκ ἔσχε χάριν. Προσκεκρουκὼς δὲ διὰ γνώμης ὀρθότητα τοῖς κατακοιμισταῖς εὐνούχοις τῶν βασιλέων, εὔκολος ὢν διὰ πενίαν καὶ κοῦφος εἰς μετανάστασιν, διεδέχθη τῆς στρατηγίας.

Ce portrait, que reproduisent partiellement deux autres articles de Suidas [1] ne manque ni de précision, ni d'élégance, si l'on en excepte la fin. Il est fait évidemment de deux morceaux, distingués ici par les caractères typographiques. Le premier concerne les services rendus par Sebastianos à son maître d'Orient ; l'autre, son départ pour l'Orient. Celui-ci serait fourvoyé, a-t-on dit, et devrait venir en tête. Le tout serait tiré d'Eunapius [2]. Les deux parties auraient été fondues ensemble soit par Suidas, qui aurait eu entre les mains un recueil d'« excerpta », soit par l'un de ses modèles byzantins. Ainsi a-t-on expliqué l'anomalie de ce portrait.

Je crois que la deuxième partie ne vient pas d'Eunapius. Elle renferme, il est vrai, des éléments de valeur historique : Γεγονὼς... ἐπὶ μεγάλαις καὶ λαμπραῖς στρατηγίαις..., προσκεκρουκὼς... διὰ γνώμης ὀρθότητα τοῖς κατακοιμισταῖς εὐνούχοις τοῖς βασιλέων (= Gratien et Valentinien II) ; enfin (?) διεδέχθη τῆς στρατηγίας ; et ces détails ont été rapprochés, non sans raison, du texte de Zosime [3]. Mais que dire de cette comparaison traînante, peu claire, inattendue avec le Colosse de Rhodes ? Même en tenant compte du style souvent ampoulé d'Eunapius et de cette habitude, chère aux moralistes, de comparer les souverains et les chefs avec les colosses [4], on n'arrive point à s'expliquer tout à fait ces étranges considérations. Et comment justifier cette réflexion saugrenue : « de mœurs simples à cause de sa pauvreté et facile à déplacer (κοῦφος... !) il céda son poste à un autre ? » Comment expliquer enfin le présent ἔστι, lorsqu'il est question de la hauteur formidable [5] du colosse de Rhodes, si l'on admet que cette statue était tombée, pour ne plus être relevée, dès le IIIe siècle avant Jésus-Christ. Il y a plus : le texte est incertain, puisque Suidas l'écrit autrement à l'article Κολοσσός.

Cette fin me paraît être un assemblage de pièces et de morceaux, fait par un lecteur en marge du premier extrait. C'est là l'origine, on le sait, de beaucoup de citations qui ont étonné les

---

1. Κολοσσὸς et Προσκεκρουκώς. Noter une variante dans le premier : Ὥσπερ ὁ Ῥοδίων κολοσσὸς διὰ μέγεθος καταπληκτικὸς ὢν οὐκ ἦν ἐράσμιος, οὕτως οὐδὲ Σεβαστιανὸς διὰ τὸ ἀφιλογρήματον θαυμαστὸς ἦν.

2. Henri de Valois (ed. d'Amm. Marcell. 1681-XXXI, 11, p. 428) passe pour avoir identifié tout le morceau. Or le rapprochement avait été déjà fait par Junius Adrien (voir ses Adages, centuria sept. p. 1161, dans l'éd. parisienne des Adages d'Erasme chez Michel Sonnius, 1579).

3. H. de Valois l. l. ; cf. Zos. IV, 22 fin.

4. Plut. Mor. 780 A (*Ad princip. inerud.*) ; cf. Luc. *Somn.* 24 ; Eunap. ed. Boissonade (*Philostr..., Eunap.*, Didot, 1850), p. 492, l. 7 ss.

5. Cf. dans Eunap. l. l. l'effet analogue (ἔκπληξις ; ἐτεθήπεσαν) ; produit précisément par la « hauteur » des statues colossales.

modernes dans ce lexique. Il s'est même produit ici une de ces confusions de noms si fréquentes chez Suidas : le général avait un homonyme qui était une statue... En isolant les éléments qui semblent intrus, l'on obtient :

Ὥσπερ ὁ Ῥοδίων κολοσσὸς διὰ μέγεθος καταπληκτικὸς ὢν οὐκ ἦν[1] ἐράσμιος, οὕτως καὶ (ὁ) Σεβαστιανὸς[2] (διὰ τὸ ἀφιλάργυρον ?) θαυμαστὸς ὤν, οὐκ ἔσχε χάριν.....

Εὔκολος ὢν καὶ κοῦφος εἰς μετανάστασιν (μετεκινήθη ?), c'est-à-dire :

« Si le colosse de Rhodes était formidable, mais dénué de charme en raison de sa grandeur, le Colosse Impérial (= celui de Néron)[3] était merveilleux, mais dépourvu de grâce (à cause de tout l'argent et l'or que l'on y avait prodigué[4]). Relativement léger et facile à déplacer[5] (il fut transporté ailleurs). »

Outre l'homonymie, l'allusion vague au changement de région (μετανάστασις), l'allusion apparente à l'impopularité du général (χάριν οὐκ ἔσχεν) ; enfin une allusion probable à l'or et à l'argent dépensés avec une sorte de mépris des richesses, auront suggéré et la confusion et l'amplification marginale.

F. Préchac.

---

1. ἦν comme à l'article Κολοσσός.

2. Σεβαστιανός, le nom est fourni par le même article Κολοσσός, ἄγαλμα...

3. Plin. *Nat. Hist.* 34, 45 ; Lamprid. *Comm.* 17 ; cf. Mart. ep. VIII 44, 7 Colosson Augusti ; CIL VIII n. 212, p. 34, v. 82 Colossos (au sing.). — Voir des rapprochements entre les deux Colosses ailleurs que dans Suidas : Plin. 34, 41 et 45 ; Mart. *ep.* I, 71, 8.

4. Plin. 34, 46 : Ea statua indicavit interisse fundendi aeris scientiam, cum... Nero *largiri* aurum argentumque paratus esset... Cf. Plin. 34, 61 pretio perierat gratia artis (statue de Lysippe dorée par ordre de Néron).

5. Spart. *Hadr.* 17. Transtulit et Colossum stantem... de eo loco ubi nunc templum Urbis est... La paroi métallique devait être très mince. Il fallut au moins 900 chameaux pour emporter les morceaux du colosse de Rhodes ; 24 éléphants suffirent peut-être à traîner le colosse de Rome (Spart. *ibid.*).

ARISTOTE

ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ, 62,2 [1].

Aristote, dans le soixante-deuxième chapitre de la Πολιτεία Ἀθηναίων, a dressé le tableau des Athéniens qui recevaient un salaire de l'État pendant le temps qu'ils exerçaient, à tour de rôle, une fonction publique. Ce salaire (μισθός) ne ressemble pas au traitement, annuel ou mensuel, d'un fonctionnaire moderne ni à l'indemnité de nos députés. C'était la rémunération d'un travail nécessaire pour la marche des affaires de la cité et effectivement exécuté ; elle était calculée par jour et, en général, proportionnée au temps employé.

Après avoir mentionné la somme attribuée aux citoyens qui prenaient part à l'une des assemblées du peuple et le triobole payé par séance aux héliastes qui siégeaient dans les tribunaux, l'auteur passe au conseil des Cinq-Cents, en distinguant le salaire de cinq oboles auquel chacun d'eux avait droit par jour de session, et le supplément d'une obole alloué aux cinquante membres de la tribu prytane pendant les trente-cinq ou trente-six jours qu'ils restaient en permanence [2].

La première publication du manuscrit donnait : εἶθ' ἡ βουλὴ πέντε ὀβολούς· τοῖς δὲ πρυτανεύουσιν εἰς σίτησιν..... ροστίθεται | δέκα προστίθενται. Les deux derniers mots n'offrent pas de sens ; Blass et Herwerden les supprimaient. D'autres éditeurs, tout en les condamnant, ont voulu du moins rendre compte de l'intrusion de ces mots inutiles ; ils ont cherché quelle faute paléographique avait commise l'un des copistes et comment celle-ci avait abouti à la corruption du texte.

En somme, toutes les explications de la faute dérivent de la supposition qu'il y avait dans l'original ὀβολὸς εἷς προστίθεται, qu'un copiste remplaça εἷς par le signe | qui marque l'unité ; qu'un

---

1. La note qui suit a été lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 18 janvier 1918.

2. Aristote, ch. 43,3. Οἱ δὲ πρυτανεύοντες πρῶτον μὲν συσσιτοῦσιν ἐν τῇ θόλῳ, λαμβάνοντες ἀργύριον παρὰ τῆς πόλεως. — Demost. παραπρ., 190. Οἱ πρυτάνεις θύουσιν ἑκάστοτε κοινῇ καὶ συνδειπνοῦσιν ἀλλήλοις καὶ συσπένδουσιν.

second copiste prit ce signe pour la lettre ι qui vaut dix ; qu'un troisième, si ce n'est le même, sans s'inquiéter du sens, crut faire une correction nécessaire en mettant le verbe au pluriel qu'exigeait le nombre δέκα.

Contre cette explication, on a objecté que, dans les papyrus égyptiens, le signe qui sert pour l'obole est — et non | , ce qui supprime la possibilité de l'erreur présumée du copiste, prenant le signe pour un ι ayant une valeur numérale. Mais, ce qui est plus concluant, c'est que la révision du manuscrit a fait disparaître la petite lacune qui précédait le verbe ; le texte complet est εἰς σίτησιν ὀβολὸς προστίθεται, sans que l'auteur ait ajouté la mention, d'ailleurs superflue, qu'il s'agissait d'une seule obole. Dès lors s'écroulait l'échafaudage laborieusement édifié sur des considérations paléographiques. Pour sortir d'embarras, les savants ont eu recours à un parti radical. Comme on le voit par les éditions les plus récentes, Blass-Thalheim en 1909, Sandys en 1912, tout le monde est d'accord pour placer entre doubles crochets les deux mots malencontreux δέκα προστίθενται et pour les retrancher comme une addition, inexpliquée et inexplicable, due à un copiste malavisé.

Toute difficulté a donc disparu du texte ainsi amendé. Mais, en même temps disparaît un membre de phrase qui existe dans le papyrus et qui avait peut-être une raison d'être dans l'original. Le passage est inintelligible dans l'état actuel et la conjecture paléographique d'une altération du texte n'a donné aucun résultat satisfaisant. Pourquoi ne pas chercher mieux dans une autre voie ? Je suis surpris qu'aucun des éditeurs n'ait eu l'idée qu'un ou plusieurs mots avaient pu être omis avant δέκα προστίθενται. Les omissions de ce genre sont trop fréquentes en toute sorte d'écrits, copies ou originaux, pour qu'il soit utile d'en chercher la cause. Ici, une constatation matérielle rend l'hypothèse assez vraisemblable. Les mots ὀβολὸς προστίθεται sont à la fin d'une ligne, δέκα προστίθενται commencent la ligne suivante. En passant de l'une à l'autre, l'omission a pu se produire. L'important est de la constater et de la réparer. Une telle restitution est possible si l'on raisonne, non plus sur les altérations des copistes, mais sur les choses elles-mêmes, et on y sera conduit si naturellement qu'une fois énoncée elle paraîtra évidente.

Prenons en effet la phrase, telle qu'elle est donnée par le manuscrit. « Le conseil reçoit cinq oboles ; à ceux qui sont prytanes, une obole est donnée en plus pour les frais de nourriture ; dix oboles sont données en plus. » Le sens est très clair pour les deux premiers membres de phrase ; évidemment, il manque

quelque chose au dernier, l'indication de la personne à qui sont données les dix oboles. Les deux mots qui subsistent suffiront pour la retrouver. Dans le verbe composé προστίθεται, la préposition πρός indique qu'il s'agit d'une allocation supplémentaire s'ajoutant à un salaire régulier, c'est le cas pour les prytanes ; en tant que membres du conseil ; ils touchaient cinq oboles ; pendant la durée de la prytanie, ils recevaient en plus une obole ; ce que confirme un autre passage de la Πολιτεία[1]. Le même verbe a la même valeur dans δέκα προστίθενται. C'est un supplément de dix oboles attribué à un personnage qui recevait déjà un salaire de la ville. Par conséquent, nous devons le retrouver dans la liste des salariés de l'État qu'a dressée Aristote, qu'il y soit désigné nominativement ou qu'il soit compris dans une catégorie plus étendue. Le chiffre de dix oboles doit aussi arrêter notre attention. Aucun des citoyens auxquels la république athénienne payait un salaire pour leurs services publics ne recevait une somme aussi forte : quatre oboles à chacun des archontes, cinq aux membres du conseil des Cinq-Cents, six ou une drachme aux gouverneurs envoyés dans les clérouchies. Et le personnage, dont la désignation a disparu, avait droit à une rétribution supplémentaire de dix oboles, outre son salaire régulier. C'est donc une situation exceptionnelle, supérieure à toutes les autres et que devra justifier l'importance des fonctions dont il était chargé ou la responsabilité qu'elles entraînaient.

Une seule charge à Athènes répond à ces conditions et Aristote l'a décrite au chapitre 44,1 : Ἔστι δ' ἐπιστάτης τῶν πρυτάνεων εἷς ὁ λαχών· οὗτος δ' ἐπιστατεῖ νύκτα καὶ ἡμέραν, καὶ οὐκ ἔστιν οὔτε πλείω χρόνον οὔτε δὶς τὸν αὐτὸν γενέσθαι[2].

En outre, il tirait au sort les neuf proèdres qui présidaient les assemblées du conseil et du peuple, et il leur remettait le programme que les prytanes avaient arrêté des affaires qui seules pouvaient être mises en délibération.

Comme on le voit, la mention de l'épistate pour les mots omis dans le papyrus satisfait aux indications fournies par le texte conservé. Il est dit qu'il recevait dix oboles qui s'ajoutaient à son salaire régulier. En effet, il était membre du conseil et, à ce titre, il avait déjà perçu cinq oboles pour la séance du jour ; comme prytane, il touchait un premier supplément d'une obole pour frais de nourriture ; comme épistate des prytanes, un second sup-

1. Cité plus haut, Πολιτ., 43,3.

2. Cf. quelques lignes plus bas : 3 Ἐπιστατῆσαι οὐκ ἔξεστιν πλέον ἢ ἅπαξ ἐν τῷ ἐνιαυτῷ.

plément de dix oboles, exactement le double du salaire payé pour une séance. Une telle rémunération pour un office public, qui est exceptionnellement élevée chez les Athéniens, nous donne aussi une haute idée de l'importance qu'ils attachaient aux fonctions de l'épistate des prytanes. Celui-ci était en quelque sorte, d'un coucher du soleil au suivant, le chef, le représentant de la république, puisqu'il détenait le sceau de l'État qu'il avait seul qualité pour apposer [1], puisqu'il avait en mains les clefs du trésor de la ville et des archives. Aussi avait-on pris soin de limiter étroitement la durée de ses fonctions. L'épistate entrait en charge au coucher du soleil ; la nuit et le jour suivant écoulés, il remettait ses pouvoirs à un autre épistate, également désigné par le sort ; de plus, il ne lui était pas permis d'en être investi une seconde fois dans la même année. Malgré ces précautions, plus d'un démocrate athénien, au souvenir de Cylon et de Pisistrate ou des complots oligarchiques des Quatre-Cents et des Trente, devait se demander avec inquiétude ce que ne pourrait pas oser un épistate des prytanes avec l'aide de complices déterminés. Cette terreur d'une entreprise contre le régime populaire qui hanta les Athéniens pendant de longues années après le renversement des Trente fut, sans doute, la cause qui amena une restriction considérable au pouvoir des prytanes et de leur épistate. Pendant tout le ve siècle et encore pendant les premières années du ive, ils avaient présidé les assemblées du conseil et du peuple. Un peu avant 378, cette présidence leur fut enlevée. Ils furent remplacés dans cette fonction par les neuf proèdres que le sort désignait pour chaque jour d'assemblée, un par tribu, en excluant la tribu prytane [2]. Néanmoins, l'autorité de l'épistate, bien que diminuée par cette innovation, semblait encore trop à craindre pour qu'on ne prît pas des mesures spéciales afin de réprimer les abus qu'il en pourrait faire. Il était permis à tout citoyen de lui intenter une accusation publique pour fautes commises dans l'exercice de sa charge. Les procès de cette nature constituaient une classe particulière appelée γραφαὶ ἐπιστατικαί ; ils étaient jugés par les héliastes dans le tribunal que présidaient les thesmothètes [3].

Les observations que je viens de présenter sur le rôle impor-

---

1. Ὁ δὲ ἐπιστάτης τῶν πρυτάνεων κατασημηνάσθω τῇ δημοσίαι σφραγῖδι. *Inscript. graecae*, II, V, n. 104 a, l. 39. Décret de 352.

2. *Inscript. graecae*, II, I, 17 Ἐπὶ τῆς Ἱπποθωντίδος ἑβδόμης πρυτανείας... Χαρῖνος Αθμονεὺς (Cecropis) ἐπεστάτει. — Autre forme, même année τῶν προέδρων ἐπεψήφιζεν 17 b (II, V, p. 398).

3. Πολιτ., 59,2.

tant de l'épistate des prytanes dans ses fonctions éphémères et sur le salaire exceptionnel qui lui était alloué me paraissent justifier la restitution que je propose pour le passage d'Aristote. En rétablissant les deux mots omis par le copiste, on n'y trouvera plus ni difficulté, ni obscurité : Τοῖς δὲ πρυτανεύουσιν εἰς σίτησιν ὀβολὸς προστίθεται, [τῷ δ'ἐπιστάτῃ] δέκα προστίθενται.

Paul Foucart.

UN HÉROS ÉPHÉSIEN

ΗΡΩΙ ΗΡΟΓΥΘΩΙ

Cette inscription se trouvait dans une collection d'estampages que m'a laissés mon ami Charles Blondel, ancien membre de l'École d'Athènes, mort en 1873, et ne portait aucune indication de provenance. Au premier abord, la mention ἥρωι fait songer à la nombreuse classe des inscriptions funéraires où le défunt est qualifié de Héros, appellation devenue banale à l'époque gréco-romaine. Celle-ci, au contraire, est beaucoup plus ancienne ; d'après la forme des caractères, elle remonte à la seconde moitié du IVe siècle. De plus, dans tous les textes épigraphiques où le mot ἥρως est une épithète donnée à des défunts ordinaires, il est toujours placé après le nom propre. Lorsqu'il le précède, il s'agit d'un Héros véritable. Nous avons donc affaire non à une inscription funéraire, mais à la dédicace d'un monument consacré au Héros Héropythos. La foule des Héros grecs est innombrable et beaucoup ne sont pas parvenus jusqu'à nous. C'est le cas pour Héropythos. Après quelques recherches, j'avais renoncé à m'en occuper plus longtemps, lorsque le hasard d'une lecture me fit tomber sur un passage d'Arrien qui donne la solution la plus satisfaisante de ce petit problème. Alexandre, après sa victoire du Granique, parcourut les cités grecques d'Asie Mineure et leur rendit la liberté, remplaçant partout l'oligarchie qu'avaient soutenue les Perses par la démocratie et ramenant avec lui les bannis. « Les démocrates d'Éphèse, lorsqu'ils furent délivrés de la crainte des oligarques, se mirent en devoir de mettre à mort ceux qui avaient appelé Memnon à leur aide, ceux qui avaient dépouillé le temple d'Artémis, ceux qui avaient abattu la statue de Philippe qui était dans le temple et *qui avaient fouillé et jeté hors de l'agora le tombeau de Héropythos le libérateur de la ville*[1]. »

---

1. Arrien I, 17,11. Ὁ δὲ δῆμος ὁ τῶν Ἐφεσίων, ὡς ἀφῃρέθη αὐτοῖς ὁ ἀπὸ τῶν ὀλίγων φόβος, τούς τε Μέμνονα ἐπαγαγομένους καὶ τοὺς τὸ ἱερὸν συλήσαντας τῆς Ἀρτέμιδος καὶ τοὺς τὴν εἰκόνα τοῦ Φιλίππου τοῦ ἐν τῷ ἱερῷ καταβαλόντας καὶ τὸν

L'identité du Héropythos dont parle Arrien et du Héros Héropythos n'est pas douteuse. Voici comment on peut rétablir la suite des faits qui aboutirent à l'érection du monument qui portait l'inscription. Philippe de Macédoine, après Chéronée, prépara la guerre contre les Perses. Il fit passer Parménion en Asie Mineure avec un corps de troupes [1] ; ce fut le signal d'une révolution dans les cités grecques qui renversèrent les oligarques, partisans du Grand Roi. Héropythos se mit à la tête du parti démocratique d'Éphèse, chassa ses adversaires du pouvoir et proclama la liberté de la ville. Le peuple vainqueur consacra la statue de Philippe dans le temple d'Artémis et témoigna sa reconnaissance à son libérateur, qui périt peut-être dans l'entreprise ou mourut peu après, en lui décernant le titre de Héros (ce qu'Arrien n'avait pas dit) et en élevant sur la place publique un tombeau, en forme d'héroon où l'État lui offrait les sacrifices funéraires. L'arrivée de Memnon le Rhodien provoqua une réaction oligarchique. Le renversement de la statue de Philippe, la destruction du tombeau de Héropythos marquèrent sa victoire. Nouvelle révolution à l'entrée d'Alexandre dans Éphèse. Le roi de Macédoine arrêta les représailles sanglantes des démocrates, mais il les laissa sans doute relever sur l'agora le tombeau de leur libérateur. L'inscription que nous venons d'étudier provient du premier ou du second héroon d'Héropythos, elle sert à illustrer un des épisodes de la campagne d'Alexandre sur les côtes de l'Asie Mineure, et nous fait connaître une cause fréquente d'héroïsation.

Le titre de Héros, bien qu'il n'eût pas gardé toute la valeur qu'il posséda à l'origine, n'était pas encore un honneur banal, comme il le devint par la suite. Il désignait des morts supérieurs au commun des mortels et comportait des cérémonies d'un caractère religieux. Dès les temps les plus anciens de la Grèce, celui qui avait fondé une ville, l'οἰκιστής, avait droit à un culte perpétuel et était invoqué comme le protecteur de la cité. Pour s'assurer la présence constante de cet être invisible, qu'était le Héros, il était indispensable de posséder son corps. C'est pourquoi on l'ensevelissait dans l'intérieur des murs, tandis que les autres défunts en étaient exclus, le voisinage d'un mort étant une souillure pour les dieux qui habitaient dans les temples voisins. L'emplacement choisi pour le tombeau était d'ordinaire

---

τάφον ἐκ τῆς ἀγορᾶς ἀνορύξαντας τὸν Ἡροπύθου τοῦ ἐλευθερώσαντος τὴν πόλιν ὥρμησαν ἀποκτεῖναι,

1. Diodore, XVI, 91,2.

le centre de la ville qu'il avait à protéger, c'est-à-dire l'agora. C'était une règle qui fut soigneusement observée depuis Danaos, le Héros fondateur d'Argos, jusqu'aux temps historiques.

L'exemple le plus illustre aux temps historiques est celui du Spartiate Brasidas, sur lequel nous avons le témoignage explicite de son contemporain Thucydide. Lorsqu'il tomba vainqueur aux portes de la ville d'Amphipolis, les habitants, après une procession solennelle de tous les alliés « l'ensevelirent aux frais de l'État, dans leur ville, à l'entrée de l'agora actuelle ; dans la suite, ils entourèrent son tombeau d'une clôture et (maintenant) ils lui immolent des victimes funéraires comme à un Héros, et chaque année, ils célèbrent des jeux en son honneur et lui sacrifient, le reconnaissant comme maître de la colonie en qualité de Fondateur[1] ».

Peu à peu, les villes grecques, dans leur désir d'inventer des honneurs nouveaux, avaient imaginé de décerner le titre et le culte de Héros à ceux de leurs concitoyens qui, par des services extraordinaires, avaient assuré leur conservation, les mettant ainsi sur le même pied que l'οἰκιστής. Par exemple, un sage législateur pouvait obtenir l'honneur d'un héroon et être traité comme un fondateur de la cité dont ses lois étaient le plus solide fondement (Chilon à Sparte, Dioclès à Syracuse). De même aussi le chef qui avait institué un nouveau régime (Euphron à Sicyone) ou le guerrier qui était tombé glorieusement pour sa patrie (Podarès à Mantinée) ; de même aussi le généreux citoyen qui avait restauré la liberté ainsi que le fit Héropythos. Nous ignorons si les Éphésiens lui décernèrent des jeux et des sacrifices, comme à Brasidas ; mais nous savons qu'ils lui avaient donné le titre de Héros et qu'ils avaient élevé son tombeau sur l'agora, place d'honneur qui était un des privilèges du Héros Fondateur.

Paul Foucart.

---

1. Thucydide, V, 11,1 : δημοσίᾳ ἔθαψαν ἐν τῇ πόλει πρὸ τῆς νῦν ἀγορᾶς οὔσης· καὶ τὸ λοιπὸν οἱ Ἀμφιπολῖται, περιέρξαντες αὐτοῦ τὸ μνημεῖον, ὡς ἥρωί τε ἐντέμνουσι, καὶ τιμὰς δεδώκασιν ἀγῶνας καὶ ἐτησίους θυσίας, καὶ τὴν ἀποικίαν ὡς οἰκιστῇ προσέθεσαν, καταβαλόντες τὰ Ἁγνώνεια οἰκοδομήματα καὶ ἀφανίσαντες εἴ τι μνημόσυνόν που ἔμελλεν αὐτοῦ τῆς οἰκίσεως περιέσεσθαι, νομίσαντες τὸν μὲν Βρασίδαν σωτῆρα σφῶν γεγενῆσθαι.., τὸν δὲ Ἄγνωνα κατὰ τὸ πολέμιον τῶν Ἀθηναίων οὐκ ἂν ὁμοίως σφίσι ξυμφόρως οὐδ' ἂν ἡδέως τὰς τιμὰς ἔχειν.

ÉCRITS HERMÉTIQUES

I. Sur les douze lieux de la sphère

Dans cette littérature abstruse et confuse qui se réclame du nom vénéré d'Hermès Trismégiste, on peut distinguer, à côté des morceaux théologiques et mystiques, qui seuls ont été étudiés jusqu'ici, un groupe d'écrits relatifs à l'astrologie et à la médecine astrale[1]. Il eût été surprenant de ne point rencontrer ceux-ci dans cette série d'apocryphes. Lorsque, probablement à l'époque perse, l'astrologie eut été introduite de Babylonie en Égypte, elle ne tarda pas à être cultivée par les prêtres de la vallée du Nil avec autant d'ardeur que par les « Chaldéens » des bords de l'Euphrate, et les bas-reliefs monumentaux qui décorent les temples de son pays d'adoption, témoignent encore de la puissance qu'elle y avait acquise[2]. Mais l'orgueil de la plus exclusive des castes sacerdotales ne voulut point laisser à un clergé étranger l'honneur d'avoir découvert cette science divine. Comme toutes les autres inventions, celle-ci devait avoir pour auteur le grand dieu Thôt, que les Grecs identifiaient avec leur Hermès. Il existait de nombreux livres sacrés, attribués à ce dieu, qui enseignaient quelles étaient les révolutions des astres et leurs rapports avec le calendrier liturgique[3]. On fit naturellement aussi de lui le père de cette nouvelle doctrine qui se

---

1. M. Joseph Kroll à qui nous devons un exposé très fouillé des doctrines hermétiques (*Die Lehren des Hermes Trismegistos*. Munster, 1914) s'est abstenu délibérément de traiter des écrits astronomiques et médicaux (Préf., p. xi). De même, Mead n'a pas compris ceux-ci dans sa grande traduction, *Thrice Greatest Hermes* (3 vol., Londres, 1906). Une liste de ceux qui sont actuellement connus a été dressée par W. Kroll dans la *Realenc*. s. v. « Hermes », p. 797 ss. Le catalogue, qui se poursuit, des mss. astrologiques en augmentera le nombre. — A la fin de l'antiquité, les livres hermétiques furent commentés avec ceux d'Orphée par le mathématicien Théon d'Alexandrie (Malalas, p. 343, Bonn).

2. Cf. Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Zodiacus », p. 1048 ss., où j'ai donné les références.

3. Clément d'Alex., *Strom.*, VI, 4 (p. 443 Stählin), cf. Strabon, XVII, 1, 45 ; Diodore, I, 16, 1. Le témoignage de Diodore est particulièrement important parce qu'il remonte à Hécatée de Téos (iiie siècle av. J.-C.).

flattait de prédire d'après les étoiles non seulement les phénomènes de la nature mais le caractère et la vie des hommes[1].

Les prétentions de l'Égypte n'étaient pas tout à fait injustifiées. Ce pays fut certainement celui où furent inventées quelques-unes des doctrines les plus importantes de l'astrologie, telle qu'elle fut transmise aux Grecs et aux Romains. C'était Hermès Trismégiste et ses disciples, croyait-on, qui avaient le mieux enseigné, « la nature et l'action de chacun des douze signes du zodiaque »[2]. C'était aussi chez lui qu'il fallait apprendre les noms et les propriétés des trente-six décans, c'est-à-dire des trois groupes de dix degrés qui formaient un signe[3] et dont chacun commandait à une partie du corps humain ; celle-ci se trouvait menacée quand les planètes adverses occupaient la case correspondante du ciel[4], mais pouvait être préservée ou guérie par une amulette où était gravée l'image du dieu ou démon que personnifiait le décan[5]. L' « iatromathématique » était le domaine où triomphait le dieu Trois fois très Grand. Il connaissait les époques critiques et les opportunités astrales dangereuses ou propices pour le malade, les sept plantes des planètes et les douze plantes du zodiaque, dont on pouvait composer des remèdes salutaires ou des philtres miraculeux[6].

Les manuscrits grecs d'astrologie nous ont aussi transmis un morceau d'Hermès Trismégiste intitulé « Sur l'appellation et la puissance des douze lieux » : Ἑρμοῦ τοῦ Τρισμεγίστου περὶ τῆς τῶν δώδεκα τόπων ὀνομασίας καὶ δυνάμεως[7]. Le texte qui nous est

---

1. Manilius, I, 30 ss. (cf. *infra* p. 68 n. 3) ; Arnobe, II, 69 : « Ratio coepta est genethliaca sciri... post Theutin (Thôt) Aegyptium » ; Firmicus Maternus, *Astr.* III, 1 : « Mundi genituram hanc esse voluerunt secuti *Aesculapium* et *Anubium*, quibus potentissimum *Mercurii* numen istius scientiae secreta commisit ».

2. Julien de Laodicée dans *Cat. codd. astr.*, V (Rom.) I, p. 188, 25 : Τὰ δὲ ζῴδια καὶ ὁποίας ἕκαστα φύσεώς τε καὶ ἐνεργείας ἐστίν, ὅ τε Τρισμέγιστος Ἑρμῆς καὶ οἱ ἀπ'ἐκείνου ἐδίδαξαν. Le traité Περὶ τῆς τοῦ Κυνὸς ἐπιστολῆς est peut-être conservé en arabe, mais fortement remanié ; cf. Blochet, *Etudes sur le gnosticisme musulman*. Rome, 1913 (Extr. *Riv. stud. orientali*), p. 76 ss.

3. Stobée, *Eclog.*, I, 21 (p. 189 ss Wachsm.) ; I. 42,7 (p. 296. W.) ; cf. Bouché-Leclercq, *Astr. gr.*, p. 222 ss.

4. *Cat. codd. astr.*, V, 1, p. 209, 9 ss.

5. Cf. la Ἱερὰ βίβλος publiée par Ruelle, *Rev. de Phil.* XXXII, 1908, p. 250 ss. Nous reviendrons dans la seconde partie sur le contenu de ce livre. Cf. Saglio-Pottier, s. v. « Zodiacus », p. 1059 sur les décans et la magie.

6. Nous traiterons des ouvrages médicaux d'Hermès dans la seconde partie de ce travail.

7. Ce morceau est conservé dans le *cod. Parisinus* 2506, *saec.* XIII, f. 1 ss., d'où dérivent le *Parisinus* 2424, f. 5 ss. et le *Parisinus* 2420, f. 74 ss. — dans le *cod. Marcianus* 335 (*Cat.* II, *Venet.* 7) *saec.* XV, f. 28ᵛ — dans le *Parisinus*

parvenu, bien qu'assez développé, n'est pas l'œuvre originale ; c'en est un résumé tiré, vers l'an 500 de notre ère, par Rhétorius d'une Introduction (Εἰσαγωγικά) composée, ce semble, vers l'an 200 par un astrologue célèbre, Antiochus d'Athènes[1]. Nous avons conservé de cette « Introduction » une sèche analyse, qui prouve, malgré sa concision, que Rhétorius a écourté son modèle[2]. D'autre part, comme cet abréviateur ou plus probablement Antiochus lui-même a introduit dans un chapitre une citation de Dorothée de Sidon[3], il en ressort que le traité d'Hermès a été accru par des interpolations.

Pour reconstituer sa teneur primitive, nous disposons de dérivés plus anciens. Déjà au Ier siècle de notre ère, Thrasylle, l'astrologue de Tibère, avait fait connaître aux Romains le système des douze lieux d'après « celui qu'on appelle Hermès Trismégiste »[4]. Nous ne possédons malheureusement de cet exposé qu'un maigre résumé, qui permet seulement d'en apercevoir le contour général. Mais au IIe siècle, Vettius Valens introduisit aussi dans ses « Anthologies », des extraits d'Hermès, sans d'ailleurs le citer. Ces extraits, pris sans aucun discernement, ne témoigneraient pas en faveur de la méthode de travail de Valens, si ce manque de compréhension était imputable à l'auteur plutôt qu'au copiste byzantin qui a fort malmené son livre. Les rencontres souvent textuelles avec le résumé de Rhétorius sont nombreuses et étendues ; généralement Valens offre une rédaction écourtée, parfois plus développée, et la comparaison des deux traditions montre qu'elles sont dérivées d'une source plus abondante que l'une et l'autre[5].

2425, *saec.* XV, f. 94 ss. — dans le *cod. Erlangensis* 89 (= *Cat* VII, *Germ.* 34), *saec.* XV, f. 159-174. — Un extrait s'en trouve dans le *cod. Berolinensis* 177 = *German*, 26, f. 48. — Je compte éditer ce texte dans le catalogue des mss. de Paris.

1. Je parlerai des œuvres de Rhétorius et d'Antiochus dans un article qui paraîtra bientôt dans les *Mélanges de l'École de Rome.*

2. *Cat.* VIII (*Paris.*), 3e partie, p. 116 cap. κδ'. Notez en particulier, pour le quatrième lieu, les mots καλεῖσθαί φησιν οἰκίαν καὶ ἑστίαν, auxquels rien ne répond dans Rhétorius, et le résumé du lieu X, qui s'écarte aussi du texte de cet auteur.

3. Dans le τόπος β'.

4. *Cat. codd. astr.* VIII (*Paris.*) 3, p. 101,16 : Καθ'ὃν τρόπον ὁ λεγόμενος Τρισμέγιστος Ἑρμῆς ἕκαστον δωδεκατημόριον τοῦ διαθέματος ἡξίου καλεῖν κ. τ. λ.

5. *Cat. codd. astr.*, V (*Rom.*) 2, p. 55-61, p. 156 ss ; cf. Vettius Valens, II, 5-14, p. 53 éd. Kroll. Les mots πολλὰ σχήματα, παντοῖαι θεωρίαι ajoutés aux titres des chapitres me paraissent indiquer que l'astrologue byzantin, à qui nous devons la conservation, mais seulement partielle, des Anthologies, n'a cru devoir reproduire qu'une partie des nombreuses indications que Valens fournissait d'après Hermès.

La même théorie hermétique est exposée dans ses grandes lignes au IIIe siècle par Sextus Empiricus[1] à propos de sa réfutation des Astrologues ; au IVe, elle est rapportée par Firmicus Maternus, précis et substantiel dans sa concision[2]. En 378, Paul d'Alexandrie après avoir parlé des sept sorts (κλῆροι) d'après le Panarétos d'Hermès Trismégiste, passe aux douze lieux, en suivant certainement toujours le même auteur. La preuve s'en trouve non seulement dans l'ensemble du système mais dans certaines expressions, qui se répètent exactement chez Rhétorius. Toutefois la forme est ici assez différente, et ce n'est certainement par l'intermédiaire ni d'Antiochus, ni de Vettius Valens que cette théorie est parvenue à Paul d'Alexandrie[3].

Les compilateurs byzantins ont, selon leur habitude, condensé et combiné les éléments que leur fournissait la tradition, et dans plusieurs collections du moyen âge on trouve des chapitres sur les douze lieux[4], qui reproduisent les données courantes. Bien plus, celles-ci furent mises d'abord en vers classiques puis en vers politiques par le chancelier de Manuel Comnène (1143-1180), Jean Kamatéros, qui cite comme source un « Stéphanos », probablement Étienne d'Alexandrie[5]. Le système des douze lieux est aussi une des doctrines fondamentales de l'astrologie arabe[6], qui a conservé le souvenir qu'il remonte à Hermés[7]. Un écrit du dieu païen sur ce sujet circulait en

---

1. Sextus Emp., *Adv. Astrol.*, 12 ss. (p. 341).
2. Firmicus Maternus, *Math.*, II, 15-20 éd. Skutsch et Kroll.
3. Paulus Alexandrinus, éd. Schato, 1586, quat. L²-O².
4. *Paris.* 2506, f. 89ᵛ (collection du XIe siècle). — *Paris.* 2419, f. 57 = *Laur.* 28, 16 (= *Flor.* 10) f. 346ᵛ. — *Vindob.* Philos. 262 (= *Cat.* n° 4), f. 46. Cf. *Cat.* II (*Ven.*) p. 158 et *infra* note 6.
5. Miller dans *Notices et extraits des mss.*, XXIII, p. 34, v. 510 ss. et Weigel, *Johannes Kamateros* Εἰσαγωγὴ ἀστρονομίας, Wurzbourg, 1907, v. 2767 ss. Stéphanos est cité v. 2866. — Cf. Théodore Prodrome dans Miller, *l. c.*, v. 510 ss.
6. Voir notamment *Albohazen Haly filii Abenragel*, éd. Liechtenstein, 1551, qui est suivi d'un choix des doctrines que les auteurs les plus célèbres ont professées sur les « douze maisons du ciel ». — Les théories arabes ont été parfois traduites en grec par les Byzantins, cf. p. ex. *Cat. codd. astr.* VI (*Vindob.*) cod. 10, f. 81. Τὸ βιβλίον τῶν δώδεκα τόπων τοῦ Μασάλα, cf. *Messahalae libri tres* éd. Ioachim Heller, Nuremberg, 1549, H, 4 ss. — Probablement aussi traduit de l'arabe est un opuscule contenu dans le *Vatic.* 1056 (= *Rom.* 20), f. 121-134ᵛ, où sont indiqués les effets de chacune des planètes, de l'Anabibazon et du Katabibazon dans chacun des douze lieux. Le texte diffère complètement de celui d'Hermès ; j'en transcris le début : Ὁ Κρόνος εἰ τύχῃ ὡροσκοπῶν ἐν ἰδίῳ οἴκῳ ἢ ὑψώματι μὴ ἀναποδίζων ἢ ὕπαυγος ἢ ἑσπέριος δηλοῖ κτῆσιν πραγμάτων ἢ οἰκημάτων καὶ ἀγρῶν καὶ δυναστείαν καὶ βασιλείαν· εἰ δέ ἐστι ἀναποδίζων ἢ ὕπαυγος καὶ ἀφαιρέτης ἢ ἑσπέριος καί ἐστιν ἐν ἰδίῳ οἴκῳ ἢ ὑψώματι, δηλοῖ πάλιν ἀγαθά, πλὴν σημαίνει κ. τ. λ. Cf. note 7.
7. *Centiloquium Hermetis* (dans *Liber Quadripartiti Ptolemaei*, Venetiis 1493, per Bonetum Locatellum), préceptes 17, 47, 67 ; [*infra* p. 75 n. 3]. Cf. p. ex.

traduction latine dans l'Europe du moyen âge. Nous voyons ainsi les docteurs de l'apotélesmatique se passer de main en main et d'âge en âge les prétendues révélations que quelque devin avait mises sous le patronage vénérable du dieu Trismégiste.

A quelle date remonte cet opuscule dont l'autorité mensongère devait jouir d'un prestige si durable ? Nous avons un *terminus ante quem* bien établi par la mention qu'en fait Thrasylle, sous le règne de Tibère. Mais combien de temps auparavant ce petit traité a-t-il été écrit ? La question n'est pas sans intérêt, car on sait combien est controversée l'époque où il faut placer les œuvres hermétiques [1]. Il est difficile d'arriver à une solution parce que la collection disparate de morceaux hétérogènes qui nous est parvenue, n'est pas l'expression d'une pensée unique ni même constante. Toute l'érudition théosophique ou scientifique dont le clergé égyptien se transmettait la tradition, passait pour avoir été révélée par Thot-Hermès [2]. Le nom du

---

Alcabitii [Abdel 'Azîz el-Qabîṣî, xe siècle] *ad magisterium astrorum Isagoge*, Paris, 1521, f. 28 : « Undecima domus est pars inimicorum secundum Hermetem... » f. 27v « Septima domus est pars desponsationis... et pars desponsationis ab Hermete accipitur in die ac nocte a Venere in Saturnum... Item pars desponsationis mulierum secundum *Vellium* (Vettius Valens ; cf. cependant la p. 118,30, éd. Kroll) accipitur in die ac nocte a Sole in Martem (le même *Vellius* est cité dans la Domus decima). Cf. aussi p. 55v dans le commentaire de Iohannes de Saxonia : « Dixit Hermes : quarta domus est fovea planetarum, quoniam est in fundo circuli caeli et in firmitate : et est in trino aspectu duodecimae domus, quae est domus tenebrarum, laborum, anxietatis et carcerum, et est gaudium infortunae maioris [le κακὸς δαίμων χαίρει dans le XIIe lieu ; cf. *infra* p. 79 n. 2], et est in sextili aspectu sextae domus, quae est domus tenebr osa infirmitatis et damni et gaudium infortunae minoris [la κακὴ τύχη, cf. infra *ibid.*]. Quando aliquis planeta fuerit in quarta domo et in suo casu est sicut homo in solitudine suffocatus donec exeat inde. » A la suite de *Albohali de iudiciis nativitatum*, ed. Schoner (Nüremberg, 1546) se trouve un appendice attribué à Hermès. Le ch. XLVII traite « De significatione planetarum in singulis thematis natalicii locis ac primo de planetis in horoscopo ». Inc. : « Saturnus in prima domo decernit difficultates in omnibus operibus et inceptis... « (Cf. *supra* p. 66 n. 6, l'opuscule du *Vatic.* 1056). Voir aussi *Albohazen Haly filii Abenragel* [Alî ben abî-l-Riǧâl, XIe siècle] *de Iudiciis astrorum*, éd. de 1506, p. 51, 52b etc. — Sur les livres d'astrologie attribués par les Arabes à Hermès, cf. *Cat. codd. astr.* I, p. 82, 8 ; 84, 14. Celui où il traitait des douze lieux, ne paraît pas s'être conservé ; du moins n'est-il pas cité dans les recherches érudites que M. Blochet a consacrées à ces livres hermétiques, *Etudes sur le gnosticisme musulman* Rome, 1914, p. 69 ss.

1. Reitzenstein (*Poimandres*, p. 208) était d'avis que la plupart des écrits hermétiques dataient du IIe siècle ; W. Kroll penchait pour le IIIe (*Realencycl.*, col. 821) ; Krebs (*Logos als Heiland*, 1910, p. 119 ss) s'est efforcé de démontrer qu'ils remontaient au commencement de notre ère. M. Joseph Kroll (*Die Lehren des Hermes Trism.*, p. 389) conclut qu'ils sont « possibles depuis le temps de Philon d'Alexandrie », mais que quelques-uns ne peuvent être antérieurs à Numénius (vers 150 ap. J.-C.).

2. Cf. *supra*, p. 63 n. 3.

Trismégiste placé en tête d'un ouvrage signifie seulement qu'il appartient ou prétend appartenir à cette littérature sacerdotale. Ce n'est pas l'indication d'un auteur mais bien d'une origine vraie ou supposée. Les traductions en grec des vieux livres regardés comme sacrés et les falsifications qui se donnaient pour telles n'ont pas été composées par un seul écrivain à un même moment mais par des auteurs différents à des époques diverses. Certaines recettes empiriques peuvent se retrouver dans les papyrus médicaux de l'époque des Pharaons, certaines spéculations théologiques et morales portent la marque du néo-stoïcisme ou du néo-pythagorisme. Les écrits astrologiques sont probablement parmi les plus anciens ; ils peuvent être antérieurs de beaucoup à la période où régna le syncrétisme philosophique ; leur rédaction se place vraisemblablement au moment où la divination astrale commença à trouver des adeptes parmi les Grecs d'Égypte. Je serais tenté de croire que certains d'entre eux sont contemporains des apocryphes fameux attribués au roi Néchepso et à son confident le prêtre Pétosiris, c'est-à-dire qu'ils remonteraient au milieu du IIe siècle avant notre ère. Nous verrons que la doctrine hermétique du Δαίμων et de la Τύχη permet d'interpréter une inscription délienne de cette date.

Ces livres de Néchepso et Pétosiris qui jouirent d'une autorité singulière, invoquaient comme garantie de leur véracité un enseignement communiqué au vieux roi d'Égypte et à son collaborateur fabuleux soit par Hermès lui-même soit par Asclépios, son truchement[1]. Il ne résulte pas nécessairement de là qu'il existât déjà en grec des écrits dont Hermès lui-même fût donné comme l'auteur, mais la tradition réunit et confond si souvent les œuvres hermétiques et celles de Néchepso-Pétosiris[2] qu'elles paraissent bien être sorties les unes et les autres d'un même milieu et être le fruit d'une commune inspiration. Manilius dans le prélude de ses *Astronomiques*[3], composés sous Tibère, invoque comme *princeps auctorque* de la science sacrée qu'il s'apprête à aborder, Mercure, qui a fait connaître :

Nominaque et cursus signorum, pondera, vires.

---

1. Riess. *Nechepsonis et Petosir. fragm.*, nos 6, 7, 10 ; cf. Boll *Studien über Claudius Ptolemaeus*, 1894, p. 238. C'est par opposition à ces prétentions que Thessalus (Pseudo-Harpocration) affirme avoir trouvé en défaut la science de Néchepso et lui oppose une révélation directe d'Esculape ; cf. *Cat. codd. astr.* VIII (Paris.) 3, p. 135 ss. et la seconde partie de notre article.

2. *Cat. codd. astr.* I (*Flor.*) p. 126,4 ; p. 128, 4 ss. Il y avait un traité de Néchepso traitant de l'influence des décans sur la santé (fr. 28 Riess), concurremment à celui d'Hermès. Cf. la seconde partie.

3. Manil. *Astr.*, I, 30 ss.

Grâce à lui, le ciel a livré ses arcanes aux « esprits royaux » (*regales animi*) et aux prêtres saints et studieux. Le poète latin songe certainement à Hermès, à Néchepso et à Pétosiris, ceux que les *mathematici* du siècle d'Auguste avaient appris des Alexandrins à regarder comme les maîtres de leur savoir. Le traité sur les douze lieux n'est pas le seul écrit du Trismégiste dont on puisse constater la connaissance à cette époque: Thrasylle lui-même paraît avoir exposé d'après lui une méthode de divination pour déterminer si un malade devait guérir ou succomber [1], et nous verrons dans la seconde partie de ce travail qu'au Ier siècle de notre ère les livres égyptiens influencèrent les doctrines des médecins romains. Cet ensemble de faits prouve à l'évidence que la littérature hermétique, tout au moins sa partie astrologique, remonte à la période des Ptolémées, et de ce fonds primitif, certaines pièces plus ou moins altérées au cours des âges ont été transmises jusqu'à nous.

*
* *

C'est le cas, nous l'avons dit, pour l'opuscule Περὶ τῶν δώδεκα τόπων et une origine aussi ancienne mérite quelque considération pour lui. Examinons donc sa doctrine et, si possible, tâchons d'en déterminer la source, qu'elle soit astronomique ou religieuse.

Une notion qui est certainement contemporaine de la naissance même de l'astrologie, est celle des quatre « centres » (κέντρα) ou, pour traduire plus exactement, « points » du cercle zodiacal, l'horoscope (ὡροσκόπος) ou ascendant à l'orient, la culmination supérieure au « milieu du ciel » (μεσουράνημα), le couchant (δύσις) et l'hypogée (ὑπόγειον) ou culmination inférieure. Ce sont les points d'intersection du zodiaque, d'une part avec le plan de l'horizon, de l'autre avec celui du méridien. Une expérience quotidienne enseignait que la clarté et la chaleur du soleil augmentaient de son lever jusqu'au sommet de sa course pour diminuer ensuite à mesure qu'il s'abaissait vers l'occident jusqu'au moment où il disparaissait sous la terre. De là sont nées naturellement les théories sur l'énergie variable des astres aux quatre « centres » célestes. La comparaison de leurs cours avec la vie de l'homme est aussi une idée qui s'offre naturellement à l'esprit, et l'assimilation de l'horoscope avec la naissance, du *mésouranéma* avec l'apogée de la carrière humaine et du couchant avec la mort, bien qu'obscurcie par la complication

1. Cf. Bouché-Leclercq, *Astrol. gr.*, p. 541, n. 2.

des systèmes, est à la racine de tout le développement de ceux-ci [1].

A une date très reculée, les quatre quadrants déterminés par les centres furent partagés en deux parties égales par une ligne intermédiaire, et le cercle du zodiaque se trouva ainsi divisé en huit arcs égaux. Chacun des huit secteurs formés de cette façon fut un « lieu », τόπος. On obtint donc huit lieux (ἐκτώτοπος) [2], comme, par un procédé analogue, en partant des quatre points cardinaux, on arrivera au chiffre de huit vents principaux, qui devinrent plus tard douze. Cette marche parallèle n'est pas un effet du hasard. Les « Chaldéens » ont toujours cherché une correspondance entre la géographie et l'astronomie, et les astrologues grecs (Ptolémée, Paul d'Alexandrie etc.) établissent encore une corrélation entre les « centres » célestes et les points cardinaux, les culminations inférieure et supérieure étant identifiées respectivement avec le nord et le sud.

Cette division de la sphère céleste en huit parties est extrêmement ancienne. M. Boll en a signalé les traces dans la magie et la divination orientales, comme chez les Étrusques, qui partageaient le ciel en seize compartiments attribués chacun à quelques-unes de leurs divinités : peut-être même la semaine romaine de huit jours est-elle en rapport avec ces théories. Il y a quelque probabilité que les mystères de l'*Octotopos* aient été révélés aux Grecs par Pétosiris [3], mais celui-ci n'en est certainement pas l'inventeur.

Quelle était la fonction des « lieux » en astrologie ? Ils formaient le cadre fixe où tournait chaque jour au-dessus et au-dessous de la terre, de l'orient à l'occident et de l'occident à l'orient, le cercle mouvant du zodiaque ; c'étaient les maisons

---

1. Cf. *Cat.* VIII, 3, p. 117, 35 ss : Τὸν μὲν (κλῆρον) ἀπὸ ὡροσκόπου τὴν α' ἡλικίαν σημαίνειν, τὸν δὲ ἀπὸ τοῦ μεσουρανήματος, ὃν καὶ τὴν μέσην ἡλικίαν δηλοῦν· τὸν δὲ ἀπὸ τοῦ δυτικοῦ κέντρου, ὃν καὶ τὰ τελευταῖα τοῦ βίου σημαίνειν· καὶ περὶ μὲν τῶν γ' Ἑρμῆς. Un développement de la doctrine hermétique est exposé dans un passage inédit de Sérapion d'Alexandrie (*Paris.* 2425, f. 160) qui paraîtra dans le *Cat. codd. astr.*, VIII, 4.

2. Un système de l'octotopos était exposé par Thrasylle d'après Pétosiris (*Cat.* VIII (*Paris.*) 3, p. 100, 30 s.). C'est celui que connaissent aussi Antiochus (Ibid. 117, 21 ss) et Firmicus Maternus, II, 14. Il n'est certainement pas primitif ; cf. p. 74. — Sur celui de Manilius, cf. *infra*, p. 71 n. 1.

3. Sur l'origine de l'*octotopos*, cf. Boll, dans Thulin *Die Götter des Martianus Capella und der Bronzeleber von Piacenza*, Giessen, 1906, p. 68 ss. et *Wochenschrift für klassische Philologie*, 3 février 1913, p. 123 ss. C'est à Pétosiris et Néchepso que Thrasylle doit la connaissance de *l'octotopos* (note 2). Sur le rapprochement que fait M. Boll avec le « cercle de Pétosiris », cf. *infra* p. 74 n. 3.

célestes (*domus caeli*) où se logeaient successivement les douze signes, et ceux-ci voyaient leur influence et leur valeur modifiées constamment par celles du « lieu » où ils se trouvaient placés.

Mais les deux divisions ne coïncidaient jamais, car chacun des huit lieux, comprenant un arc de 45°, chacun des douze signes seulement de 30°, deux et même trois de ceux-ci se trouvaient toujours situés au moins partiellement dans un lieu donné. Pour réaliser une correspondance plus parfaite, il fallait transformer les huit lieux en douze. En outre, cette modification permettait d'introduire dans les spéculations sur les « lieux » la théorie des « aspects » — trigone, tétragone, hexagone — imaginée pour le zodiaque, et d'arriver ainsi à des combinaisons subtiles et multiples de leurs propriétés. Le résultat cherché fut obtenu en attribuant aux quatre centres, qui n'étaient que des points[1], un nombre de degrés égal à celui des autres cases, réduites ainsi chacune à 30°. C'est le système des douze lieux (δωδεκάτοπος), qui est celui d'Hermès Trismégiste.

Notre figure (p. 72) en montrera les caractères essentiels[2].

Les « lieux » ont d'abord une valeur astrologique ou, si l'on préfère, religieuse : ce sont des « temples »[3] où sont réparties les divinités planétaires, dont chacune se réjouit (χαίρει) quand sa course l'amène à siéger dans celui qui lui appartient.

Ensuite, ils sont mis en relation avec un des événements ou une des circonstances principales de la vie des hommes, naissance, carrière, mariage, voyages, etc.

Le premier lieu et le principal est l'horoscope, qu'on appelle aussi le gouvernail (οἴαξ), parce qu'il dirige plus que tout autre le cours de l'existence et celui des événements[4]. Il est la base (βάσις) de toute géniture[5], car c'est de lui que dépend la vie

---

1. Le système des huit lieux, combinés avec les quatre « centres », est celui de Manilius, II, 788 ss ; cf. Bouché-Leclercq, *Astrol. gr.*, p. 276.

2. J'ai placé les centres au milieu du « lieu » qui leur appartient, selon la doctrine égyptienne. Ptolémée les met au 5° degré et Firmicus au 0 ; cf. Bouché-Leclercq, p. 270. On remarquera que les lieux se succèdent dans le sens contraire à celui de la révolution des astres.

3. Manilius II, 959.

4. Cf. Antiochus, *Cat.* VIII, 3, p. 117,1 : οἴαξ τοῦ βίου καὶ τῆς ζωῆς. et l'horoscope du papyrus CXXX du British Museum (Kenyon, *Greek pap. in the Br. Mus.* p. 137) : Ὁ δ' οἴαξ τῶν ὅλων ὡροσκόπος.

5. Rhétorius : Πνεύματος καὶ βάσεως δηλωτικός. Cf. Firmicus Mat., II, 19 : « Ex hoc totius geniturae fundamenta nascuntur. » Le nom de βάσις, donné à l'horoscope, se retrouve dans le Panarétos d'Hermès ; cf. Paul Alex., K 3 : ὁ δὲ ὡροσκόπος τούτων (des sorts) ἀνὰ μέσον βραβεύει, βάσις καθεστὼς τοῦ παντὸς κόσμου. Dans le résumé d'Antiochus (*Cat.* VIII, 3, p. 117, 32), βάσις καὶ θεμέλιος

(ζωή), c'est-à-dire la naissance et la formation du caractère. Mercure y habite, parce que, explique-t-on, dieu du Λόγος, il donne à l'homme sa raison [1].

Le deuxième lieu, qui est « paresseux » (ἀργός), c'est-à-dire

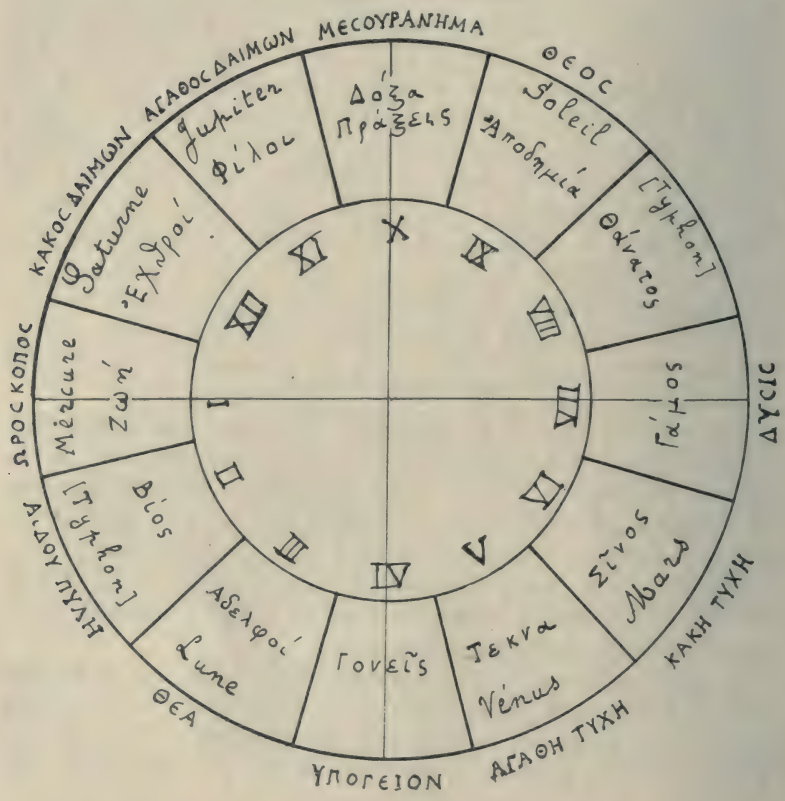

peu actif, est appelé « Porte de l'enfer » (Ἅιδου πύλη) — nous verrons tantôt pourquoi. Cependant il passe pour le maître de la carrière humaine (βίος) et apporte les espérances.

Le troisième secteur est dit la « déesse » (Θεά), parce qu'il appartient à la Lune ; c'est lui qui a sous son patronage les frères et, par extension les amis.

Au quatrième, qui est la culmination inférieure (ὑπόγειον), sont réservés les parents et le patrimoine, et aussi, comme il

---

semblent désigner l'horoscope et l'hypogée. Cf. aussi Bouché-Leclercq, *Astr.*, p. 307 note.

1. Rhétorius : Ἐν τούτῳ τῷ τόπῳ ὁ τοῦ Ἑρμοῦ χαίρει ὅτι τὸ πνευματικόν διὰ τοῦ Λόγου καθέστηκεν. Cf. Porphyre, Περὶ ἀγαλμάτων, p. 17, 15 Bidez.

est situé au point le plus bas, les fondements (θεμέλια) et par suite la maison et le foyer[1].

Le cinquième est celui de la Bonne Fortune (Ἀγαθή Τύχη) et c'est à lui que se réfèrent les enfants et la prospérité. Aussi en fait-on le siège de Vénus, déesse de la génération.

La sixième case est celle de la Mauvaise Fortune (Κακὴ Τύχη) et Mars, planète malfaisante, y est logé. Elle provoquera donc toutes les infirmités, les dommages et les peines.

Nous arrivons au septième compartiment, qui est le troisième « centre » ou couchant (δύσις). On s'accordait à y mettre le mariage[2], mais aussi parfois la vieillesse et même la mort, qui cependant est réservé en propre au secteur suivant, le huitième, considéré comme « paresseux » de même que le deuxième qui lui fait face.

Le neuvième est le « dieu » (Θεός), c'est-à-dire le Soleil, aurige infatigable, qui protègera les voyages. D'autre part, étant « le dieu » par excellence, il tient sous sa tutelle les religions et les sectes.

Le dixième lieu est le « milieu du ciel » (μεσουράνημα), et il sera donc le maître du « sommet de la vie » accordant la gloire, protégeant les arts et en général toute activité (πράξεις)[3].

Le onzième est le Bon Génie (Ἀγαθὸς Δαίμων) et Jupiter y habite. On lui attribue les amitiés et les bienfaits de tout genre.

Par contre, le douzième et dernier est le Mauvais Génie (Κακὸς Δαίμων) et la demeure de Saturne. Il est la source des inimitiés et le réceptacle de maux et de dangers infinis.

Tout cet échafaudage compliqué d'influences astrales dont nous n'avons indiqué que la structure générale, n'a pas été bâti de toutes pièces et d'un seul coup par le pseudo-Hermès. Il s'est constitué par des adjonctions et transformations successives autour d'une doctrine centrale, qui repose sur un fondement très ancien. Nous avons dit que la théorie des douze lieux (δωδεκάτοπος) était dérivée de celle des huit lieux (ὀκτώτοπος), les quatre centres, qui n'étaient que des points, étant devenus des arcs de la sphère, égaux aux autres. Mais les traces de

---

1. Antiochus, *l. c.* : Καλεῖσθαί φησιν οἰκίαν καὶ ἑστίαν ; cf. Thrasylle, *Ibid.*, 101, 22.

2. Le papyrus CX du British Museum (horoscope d'Anubion) nomme même ce centre γαμοστόλος au lieu de δύσις (Kenyon, *op. c.*, p. 130), cf. Vettius Valens, II, 38 (p. 119,21 Kroll) et passim (index p. 377).

3. Antiochus, *l. c.*, 117,13 : Κορυφὴν βίου. — Dans la Ἱερά βίβλος publiée par Ruelle, *Revue de philologie*, XXXII, 1902, p. 250 l. 5, je crois qu'il faut lire τοῦ πράξεως τόπου (au lieu de περὶ ἕξεως).

l'ancienne division sont encore apparentes dans la nouvelle.

Ainsi, il est manifeste que le cycle de l'existence humaine, commençait d'abord à la naissance (ζωή), placée à l'horoscope et s'arrêtait à la mort (θάνατος) qui occupe la huitième case [1]. Les quatre autres ont été remplies après coup, tant bien que mal, par l'auteur qui se cache sous le nom d'Hermès. Celui-ci y a inscrit des indications accessoires, voyage, gloire, amis, ennemis, qui ne sont plus essentielles, comme les premières, à la famille ou à la santé. Le système de l'*octotopos*, exposé par Pétosiris [2], était celui du Trismégiste, moins cette addition, et il s'appliquait à une division de la sphère composée encore de « centres » distincts des « lieux » et dont la partie supérieure restait vide, la mort étant placée, comme chez Hermès dans la case qui suit le couchant.

Il paraît certain que primitivement le cycle des conditions de l'existence au lieu de se développer dans le sens contraire à celui de la révolution du soleil en passant par l'hypogée, remontait de l'horoscope vers le *mésouranéma*, sommet de la vie (p. 73), pour redescendre vers l'Occident. La mort occupait ainsi le lieu qui suit ce centre, lequel est encore appelé chez Manilius *Ianua Ditis* [3]. C'était alors une partie de l'hémisphère inférieur et invisible qui restait inoccupée, parce qu'elle était regardée comme le séjour des défunts.

Chez Hermès, c'est le deuxième lieu qui est dit Ἅιδου πύλη et ici encore, on aperçoit la marque du procédé qui a transformé l'*octotopos* en *dodécatopos*. La ligne allant de l'Orient à l'Occident, qui sépare le monde supérieur du monde inférieur, l'ὑπέργειον de l'ὑπόγειον, est, selon la doctrine égyptienne, la limite de la vie et de la mort. C'est sous ce nom (ὅροι ζωῆς καὶ θανάτου) qu'elle est désignée dans l'instrument de divination médicale connu sous le nom de « cercle de Pétosiris [4] ». Le premier lieu au-dessous de l'horoscope, tant que celui-ci n'était qu'un point marquant le Levant, devait donc être regardé comme la porte de l'enfer. Un autre lui répondait à l'Occident, où nous le disions, Manilius place la *Ianua Ditis*, et l'on voit en effet souvent mentionnées dans les textes magiques — et même dans le Nouveau Testament, — les πύλαι Ἅιδου, au pluriel parce

---

1. Cf. Antiochus, *l. c.*, p. 117,26 : Διὰ τούτων τῶν η' τόπων τὸν ὅλον σκέπτονται βίον. Cf. p. 70 n. 1.
2. Cf. *supra* p. 70 n. 1.
3. Manilius, II, 951.
4. Bouché-Leclercq, *Astr. gr.*, p. 540 ; cf. *infra*, p. 78 n. 2.

qu'elles sont deux[1]. Mais lorsqu'on attribua à l'horoscope un arc de trente degrés, la porte orientale se trouva maladroitement déplacée et fut séparée de la ligne où elle aurait dû s'ouvrir, par toute la largeur de la première case ou tout au moins par la moitié de celle-ci[2].

On pourrait multiplier les preuves des remaniements qui ont été opérés dans la doctrine traditionnelle en descendant dans le détail des indications fournies. C'est ainsi que « les amis » qui étaient attribués au Ve lieu à la suite des frères, y sont restés bien qu'on leur ait réservé plus tard un lieu particulier, le XIe, et d'autres répétitions semblables pourraient être relevées. Nous verrons plus bas (p. 78) que le Soleil et la Lune ont été ainsi écartés des planètes qui leur faisaient suite. Mais nous en avons dit assez, pensons-nous, pour montrer comment la vieille division du ciel en huit parties est devenue la dodécade d'Hermès Trismégiste.

*
* *

Demandons-nous plutôt quels principes l'auteur de cette nouvelle théorie astrologique a suivis pour établir des associations qui au premier abord paraissent purement arbitraires. Nous ne pourrons donner une explication satisfaisante de tout le système parce que divers éléments traditionnels y ont été tant bien que mal adaptés. Mais l'essentiel s'explique logiquement, si l'on tient compte des doctrines égyptiennes sur les sept planètes.

Tandis que les « Chaldéens », c'est-à-dire les prêtres babyloniens de l'époque hellénistique, attribuaient une primauté incontestée au Soleil et faisaient de lui le maître de l'univers, le moteur de toutes les révolutions planétaires et le générateur de toute vie, les Égyptiens partageaient la souveraineté du monde entre le Soleil et la Lune, qui étaient le roi et la reine, l'œil droit et l'œil gauche du ciel[3]. A chacun de ces grands

---

1. Cf. Köhler, *Archiv fur Religionsw.*, t. VIII, 1905, p. 223 ss.

2. Suivant que l'on place le centre de l'horoscope dans son lieu au degré 5 au degré 15, ou au degré 0 (*supra* p. 71 n. 2).

3. Ce système est celui de Néchepso et Pétosiris (*Cat. codd. astr.* VIII, 3, p. 100,22) ; cf. Sextus Empir., *Adv. Astrol.*, V, 31 ; Paul Alexandr., D 2-3 ; Jamblique, *De Myst.*, VIII, 3 (p. 264 Parthey). Hélios et Séléné étant les deux yeux du ciel exercent leur influence sur l'œil droit et l'œil gauche de l'homme suivant Hermès Trismégiste (*Iatrom.*, 1, dans Ideler, *Phys. et medici graec minores*, I, p. 386, p. 430 ; cf. Olympiodore dans Berthelot et Ruelle, *Alchimistes grecs*, p. 101, 3). J'ai montré comment cette doctrine égyptienne s'opposait à la doctrine chaldéenne (*Théologie solaire* dans *Mém. sav. étr. Acad. Inscr.*, 1909 p. 468 [22] n. 3). Cf. Antiochus, *Cat.* VIII, 3, p. 118 cap. κθ'. Le

luminaires, ils attribuaient deux planètes, l'une favorable, l'autre funeste : Jupiter et Saturne dépendaient du Soleil, Vénus et Mars de la Lune ; Mercure, commun à tous deux, appartenait le matin à l'un et le soir à l'autre. On s'accordait généralement à croire que de l'astre du jour, source de la lumière, dérivaient tous les dons de l'intelligence ; raison du monde, il donnait aux hommes la raison. La Lune au contraire était la maîtresse des corps, la conservatrice de la santé, la donatrice de tous les biens matériels[1].

Dans son Panarétos [2], Hermès Trismégiste exposant la doctrine des « sorts » (κλῆροι), qui est une transposition de celle des lieux [3], rattache au Soleil celui du Génie (Δαίμων), à la Lune celui de la Fortune (Τύχη), et la même association est attribuée par Macrobe aux Égyptiens, pour qui, suivant lui, les quatre dieux principaux, présidant à la naissance, seraient le Génie, la Fortune, l'Amour et la Nécessité[4]. Que faut-il entendre par ce

---

Centiloquium Hermetis traduit de l'arabe [*supra*, p. 66 n. 7] commence ainsi : « Dixit Hermes : Sol et Luna post Deum omnium viventium vita sunt. Multorum quidem nativitates non habent hyleg [l'astre ἀφέτης]... Omnes nativitates diurnae confortantur per Solem... nocturnae per Lunam. » Le rôle prépondérant attribué dans la géniture au Soleil et à la Lune est un indice de l'origine vraiment hermétique de cet abrégé arabe. — Une autre théorie dans Antiochus, fait dépendre Vénus et Mercure du soleil (*Cat.* VIII, 3, p. 113,21). Cf. *infra* note 4.

1. *Théologie solaire*, p. 463 [17] note 1 ; cf. *Cat. codd. astr.*, V, 3, p. 111,18 ; p. 112,3 ; *Commentaria in Aratum* éd. Maas, p. 290,18 : « Sicut a sole spiritum ita *esse* a luna corpus arbitrabantur (gentiles). » Cf. Joseph Kroll, *Die Lehren des Hermès Trism.*, p. 105 ss.

2. Dans Paul d'Alexandrie, K. 3 ; cf. *infra*, p. 77 n. 1.

3. C'est ce qui indique déjà la confusion des deux terminologies (Bouché-Leclercq, *Astr. gr.*, p. 289, n. 3). Pour le cas qui nous occupe ici, de même que les « lieux » fixes du soleil et de la lune sont en relation avec ceux du Génie et de la Fortune, de même à ces astres eux-mêmes, tournant autour de la terre, sont unis les « sorts » du Génie et de la Fortune, qui se déplacent avec eux et dont la position doit être déterminée par le calcul. Le κλῆρος Τύχης est l'horoscope lunaire, le κλῆρος Δαίμονος est celui du soleil. Cf. Bouché-Leclercq, p. 293.

4. Macrobe, *Sat.* I, 19, 17 : Ad genituram hominum, quae γένεσις appellatur, Aegyptii protendunt deos praestites homini nascenti quatuor adesse memorantes Δαίμονα, Τύχην, Ἔρωτα, Ἀνάγκην, et duos priores solem ac lunam intellegi volunt, quod sol auctor spiritus, caloris et luminis, humanae vitae genitor et custos est, et ideo nascentis δαίμων, id est deus, creditur; luna τύχη, quia corporum praesul est, quae fortuitorum varietate iactantur ; *amor* osculo significatur *necessitas* nodo. » Macrobe ou plutôt sa source grecque (Jamblique ?) n'a pas compris exactement la théorie « égyptienne » : Δαίμων, Τύχη, Ἔρως, Ἀνάγκη sont les « sorts » du Soleil, de la Lune et des planètes qui suivent le Soleil dans sa course et dépendent de lui, Vénus et Mercure, lesquelles sont ses « collaboratrices » dans la formation des âmes ; cf. Antiochus, *Cat.*, V, 3, p. 113, 21. — Dans un fragment d'Hermès Trismégiste (Κόρη Κόσμου, dans Stobée, *Ecl.* I, 49, t. I, p. 397,16, Wachsm.), le Créateur dit aux âmes : Ἔρως ὑμῶν, ψυχαί, δεσπόσει

Δαίμων et cette Τύχη? Ces auteurs nous le disent explicitement : le premier est le maître de l'intelligence et du caractère, la seconde exerce son empire sur les corps et les actes de la vie [1]. Ces deux « sorts » astrologiques répondent donc à l'opinion qu'on se faisait en général des astres du jour et de la nuit.

Une dédicace trouvée dans un *Sarapieion* de Délos et qui date du commencement du IIe siècle avant notre ère, est consacrée Ἀγαθῷ Δαίμονι, Ἀγαθεῖ Τύχῃ, et l'on peut établir qu'à Alexandrie des liens étroits rattachaient l'Agathodémon à Sérapis, comme Tyché était rapprochée d'Isis [2]. L'astrolâtrie fit de Sérapis un dieu solaire, d'Isis une déesse lunaire, et nous apercevons ainsi comment la doctrine hermétique se fonde, en les interprétant, sur les cultes gréco-égyptiens pratiqués dans le royaume des Ptolémées. Celle-là s'appuie sur ceux-ci, et un souvenir défiguré de cette dépendance s'est conservé jusque dans les légendes musulmanes qui racontent qu'Agathodémon fut le maître d'Hermès et qu'ils sont enterrés chacun dans une des deux grandes pyramides [3].

Ces prémisses posées, reportons-nous à notre figure du δωδεκάτοπος, et considérons la répartition des puissances divines dans les compartiments du ciel. Immédiatement à côté du *mésouranéma*, qui à l'origine, répétons-le, n'était qu'un point, est placé le Soleil, c'est-à-dire que celui-ci se réjouit (χαίρει) au sommet

---

καὶ Ἀνάγκη· οἵδε γὰρ μετ' ἐμὲ πάντων δεσπόται τε καὶ ταξίαρχοι. La doctrine astrologique s'est combinée avec un souvenir de Platon (*Sympos.*, 193 B) ; cf. Elius Aristide, XLIII, (1),15 et la note de Keil (I, p. 343).

1. Paul. Alex., K. 3 : Τύχη σημαίνει τὰ περὶ τοῦ σώματος πάντα καὶ τὰς τοῦ βίου πράξεις · κτήσεως τε καὶ δόξης καὶ προεδρίας δηλωτικὴ καθέστηκεν. ὁ δὲ Δαίμων ψυχῆς καὶ τρόπου καὶ φρονήσεως καὶ δυναστείας πάσης κύριος τυγχάνει. Vettius Valens dit de même d'après Hermès (II,8, p. 64, 13 Kroll) : τῆς φρονήσεως, ὅς καλεῖται δαίμων. Cf. Rhétorius, *Cat. codd. astr.*, I (*Flor.*) p. 160,11 ss. ; *Ibid.*, p. 167,3, ss. ; 168,28 ss. Héliodore, *Cat.*, IV (*Ital.*), p. 81 ss. Firmicus Maternus, IV, 17,5 ; 18 1 ; cf. Bouché-Leclercq, *Astrol. gr.*, p. 288, p. 293, n. 1.

2. IG XI, 1273 (litteris alterius ineuntis a Chr. saeculi) ; cf. *Bull. corr. hell.* XXXI, p. 527 ss. ; Roussel, *Les cultes égyptiens à Délos*, 1916, p. 91. Il y aurait lieu de rapprocher de ceci les invocations de l'Agathodémon qu'on rencontre dans les papyrus magiques ; p. ex. Wessely, *Griech, Zauberpap, von Paris*, 1888, l. 2999 : ἐγώ εἰμι Ἑρμῆς, λαμβάνω σε σὺν ἀγαθῇ τύχῃ καὶ ἀγαθῷ δαίμονι καὶ ἐν καλῇ ὥρᾳ καὶ ἐν καλῇ ἡμέρᾳ. Cf. ll. 1607, 3169 et l'index, s. v. — Lorsque Néron est appelé δαίμων ἀγαθός τῆς οἰκουμένης (CIG 4699, cf. 3886) c'est manifestement en sa qualité de dieu solaire. Cf. *Oxyrr. Papyri*, VII, p. 148, n° 1021 et la note.

3. Blochet, *Etudes sur le gnosticisme musulman*, Rome, 1913 p. 23 s. 33 ss. 172, 175. Comparer ce que raconte Olympiodore, dans Berthelot et Ruelle, *Alchimistes grecs*, p. 79 ss. et passim (Index, p. 460). L'union d'Agathodémon et d'Hermès se retrouve dans les traditions des Harraniens ; cf. Chwolsohn, *Die SSabier*, I p. 780 ss., et aussi Reitzenstein, *Poimandres*, p. 163 ss. 183.

de sa course, là où il atteint son maximum de force, et les deux planètes qui, suivant les Égyptiens, dépendent de lui, Jupiter et Saturne lui font escorte dans les secteurs voisins. Diamétralement en face du Soleil, dans l'hémisphère ténébreux, la Lune, a son « lieu » à côté de l'hypogée, et celui-ci, n'occupant primitivement aucun arc du cercle zodiacal, Séléné était suivie immédiatement des planètes qui lui appartenaient, Vénus et Mars.

D'autre part « le dieu » solaire est, comme il convient, mis en rapport avec le Génie, « la déesse » lunaire avec la Fortune, partagés tous deux en Bon Génie et Mauvais Génie, Bonne Fortune et Mauvaise Fortune, par l'action des planètes qui y ont leur siège et qui par leur nature propre sont bienfaisantes (ἀγαθοποιοί) — Jupiter et Vénus — ou malfaisantes (κακοποιοί) — Saturne et Mars. La construction est d'un enchaînement rigoureux, et c'est ce qui assura probablement son succès. Elle s'achève par l'attribution à Mercure de l'horoscope, que Manilius aussi lui réserve [1]. La planète commune aux deux luminaires célestes est ainsi logée au point de séparation de l'hémisphère lumineux, qui appartient au Soleil et à ses satellites, et de l'hémisphère ténébreux, qu'occupent la Lune et ses acolytes [2]. Un esprit ingénieux remarqua que le dieu du Logos devait habiter l'horoscope, source de la vie, puisque l'homme reçoit la raison à sa naissance [3]. Cette explication philosophique fut certainement inventée après coup. Je croirais plutôt qu'on songea à marquer la place de la divinité psychopompe devant la « Porte de l'Enfer » ; car des raisons mythologiques, écartées par l'auteur du traité hermétique, qui fait de l'astrologie pure, sont intervenues primitivement dans les spéculations sur les « lieux » du ciel. Manilius fait encore de celui de l'Ἅιδου πύλη et de celui de la Mort, situé vis-à-vis, les sièges de Typhon, qui n'est pas, comme il se le figure, le géant grec enseveli sous l'Etna [4], mais le dieu égyptien, adversaire d'Osiris, puissance malfaisante dont le caractère répond à celui de la maison qui l'héberge. Dans Hermès Trismégiste, Typhon a disparu, comme Pluton, qui gardait la porte de l'Occident (p. 74).

---

1. Cf. *supra*, p. 72 ; Manil. II. 943.
2. Suivant Hippolyte (*Ref. haeres.*, IV, 5, 2, p. 116 Cruice), les Egyptiens divisaient le ciel en deux hémisphères ; l'un bienfaisant, celui de la monade (c'est-à-dire du Soleil) du πνεῦμα, du feu, de la lumière et de la vie, l'autre malfaisant, celui de la dyade (c'est-à-dire de la Lune) de la terre, de l'eau, de l'obscurité et de la mort. Cf. *supra*, p. 74.
3. Cf. *supra*, p. 72 note 1.
4. Manil., II, 874 ss.

L'alliance des planètes avec les deux personnifications du Destin paraît aussi avoir une origine religieuse. Nous avons montré ailleurs qu'on trouve dans les pays sémitiques un culte de deux Fortunes, déesses formant couple, et les astrologues arabes nous apprennent que ce sont celles de Jupiter et de Vénus[1]. La distinction n'est pas établie ici entre le Δαίμων et la Τύχη[2], mais entre une Fortune majeure ou masculine, celle de Jupiter, et une Fortune mineure ou féminine, celle de Vénus, de même que l'Infortune majeure est celle de Saturne et l'Infortune mineure, celle de Mars[3].

On entrevoit ainsi par quel mélange de croyances religieuses et de spéculations astronomiques s'est élaborée dans l'Égypte des Ptolémées la doctrine des douze lieux, que le prestige du grand nom d'Hermès à imposée à toute l'astrologie romaine et médiévale. Bien que les relations du cycle de l'existence avec ces douze lieux et les divinités qui y siègent restent inexplicables dans leur détail, parce que des données fournies par des traditions différentes y ont été imparfaitement harmonisées, o peut cependant se rendre compte, si je ne m'abuse, du genre de logique dans l'absurde qui a conduit à la construction générale du système.

Franz Cumont.

(*A suivre.*)

---

1. *Etudes syriennes*, 1917, p. 286 ss.

2. Cette distinction paraît d'ailleurs ne pas avoir été généralement admise même par les astrologues égyptiens. L'horoscope d'Anubion (138 ap. J.-C.) désigne (ll. 35,38) le Δαίμων et la Τύχη par ὁ πρῶτος κλῆρος τῆς τύχης et ὁ δεύτερος κλῆρος τῆς τύχης (Kenyon, *Greek pap., in the Br. Mus.*, p. 132 = Brunet de Presle, *Notices et extraits*, XVIII, 1865, n° 19) cf. le papyrus XCVIII du British Museum (p. 129), l. 54 : ὁ π[ρῶτος κλῆρος τῆς γενέσεως] ὅ ἐστιν ἀγαθός δαίμων. Vettius Valens dit au contraire (d'après Hermès ?) p. 69, 6, Kroll : ὁ κύριος τῆς δευτέρας τύχης ὃ προσαγορεύεται δαίμων.

3. Cf. Algabitius (*supra* p. 66 n. 7). — Je noterai que cet astrologue arabe connait encore exactement la répartition hermétique des planètes entre les lieux (p. 9v) : « *De gaudiis planetarum* : Mercurius gaudet in Ascendente, Luna in domo III, Venus quoque in V et Mars in VI, Sol in IX, Iupiter in XI et Saturnus in XII. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

C. Plini Caecili Secundi epistularum libri nouem, Epistularum ad Traianum liber, Panegyricus. Recensuit R. C. Kukula. Leipzig, Teubner (*Bibliotheca*), 1912, xvi-426 p. in-18. Prix : 3 Mk. 20.

Cette nouvelle édition de Pline le jeune a bénéficié d'une collation plus exacte du Bodleianus, due à M. E. T. Merrill, qui devait publier avec Kukula la grande édition critique destinée à remplacer Keil.

Kukula a joint à son introduction une étude d'un de ses élèves, Fr. Spatzek, sur les clausules. Spatzek pense que les clausules sont fondées sur la prosodie et sur l'accent. Il établit cette doctrine sur des textes de Cicéron et sur les fins de phrase de Pline. Les textes de Cicéron sont interprétés arbitrairement. Dans l'*Orator*, § 58, *uoces* désigne pour S. les accents. Mais comment alors, § 173, Cicéron peut-il parler de *uoces acutae grauesque*? Les *uoces acutae* sont accentuées, mais les *uoces graues* sont atones. Dans le *De oratore*, III, 185, *impressiones* sont encore les accents pour S. Mais il s'agit évidemment de pieds métriques, dont les temps forts, *impressiones*, sont séparés par des mesures rythmiques égales, *interualla*. Le tableau des fins de phrase n'est pas plus concluant. Si au lieu de combiner les accents et les quantités, on tient compte de la répartition des quantités dans les mots, on se rend compte des faits. L'unité dans la prose métrique n'est pas le pied quantitatif, comme dans la versification, mais le mot prosodique. Tout ce travail est donc établi sur des bases chancelantes. Il n'y a pas de quoi de traiter de si haut les savants qui refusent d'admettre un rôle de l'accent dans la prose métrique ; encore moins S. est-il justifié à ne les nommer que pour les blâmer, sans citer leurs travaux.

Le ton de la préface est, au reste, un peu vif. Kukula attaque et raille longuement le fils d'Emil Baehrens. La critique est juste, car Wilhelm Baehrens a trop souvent essayé de nous vendre pour du latin les fautes des manuscrits. Mais le trait est ingrat, car l'édition du *Panégyrique* contenue dans ce volume est fondée sur celle de Wilhelm Baehrens et sur ses collations de manuscrits. Il est amusant de voir ces Austro-Allemands prendre à parti ce Germano-hollandais, qui devait bientôt être un des ornements de l'université germano-flamande de Gand.

Ces querelles ne pourraient-elles pas être poursuivies en un meilleur latin ? « Quaestionem funditus redintegrare non haesitauit » (p. iv). Les savants de la Renaissance avaient plus de style et de grammaire, même en Germanie.

P. L.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PROPRIVS, TERME RITUEL

1. Un parasite, dans les *Prisonniers* de Plaute, ordonne plaisamment qu'on lui fasse un sacrifice, et il dit qu'on apporte la victime, *atque agnum afferri* proprium *pinguem* (vers 862). *Proprius* était un terme technique, car la grande inscription relative aux *ludi saeculares* de l'an 17 avant notre ère donne *sue plena propri[a]* (ligne 137, *Ephemeris epigraphica* VIII p. 232). Si on ne possédait que ces deux exemples, on pourrait croire que *proprius* se rapporte à l'état de la victime, et exprime un caractère permanent ; il semblerait qu'il pût signifier, par exemple, physiquement irréprochable ; mais une telle interprétation est incompatible avec un autre passage de l'inscription (ligne 103) : *K. Iuniis in Capitolio bouem m[a]rem Ioui optimo maximo* proprium *inmolauit imp. Caesar Augustus, ibidem alterum M. Agrippa.* Ici *proprium*, placé après le datif *Ioui optimo maximo,* porte sur le verbe *inmolauit* et non sur le substantif *bouem marem;* il exprime donc non une qualité inhérente à la bête, mais une circonstance de l'immolation.

Quelle circonstance ? ce n'est pas, par exemple, qu'il faille tuer la victime debout plutôt que couchée, ou tournée vers le midi plutôt que vers le nord. Car de telles hypothèses seraient indifférentes au parasite de Plaute, qui se soucie d'avoir un agneau succulent et non un agneau tué avec un cérémonial plus ou moins exact. Il faut que *proprius* ait un rapport avec le moment de l'immolation, mais aussi un rapport avec la qualité culinaire de la victime.

Pour que la victime soit *propria* il faut probablement (je ne dis pas, il faut et il suffit) qu'on ait eu soin de lui donner à manger jusqu'à la dernière minute, et que par conséquent on l'offre sans trace de dépérissement. Ce serait frustrer les dieux que de leur sacrifier des bêtes qu'on aurait fait jeûner ; la chose est évidente en soi, et elle est nettement indiquée par une fable de Phèdre (5,4). Un homme, ayant sacrifié un verrat à Hercule pour s'acquitter d'un vœu, donne à son âne l'orge restante, *Asello iussit reliquias poni hordei. Reliquias*, ce qui se trouvait dans la mangeoire du verrat quand on l'a emmené pour l'immoler. L'âne refuse : « J'en mangerais volontiers, si celui qu'on

en a nourri n'avait été égorgé. » Et le fabuliste compare l'orge de la bête mise à mort avec les profits illégitimes que suit de près le châtiment. Comparaison vicieuse, puisque les idées de crime et de châtiment n'ont rien à voir dans l'aventure du malheureux verrat, mais qui montre qu'un esprit antique était vivement frappé par le spectacle du bien-être trompeur offert aux bêtes de sacrifice.

Auguste et Agrippa immolèrent donc à Jupiter Capitolin, le premier juin de l'an 17, deux taureaux qui venaient de manger ; la parasite des *Prisonniers* demande pour son souper un agneau bien gras en train de téter sa mère.

II. Deux rapprochements intéressants, qui tous deux concernent des victimes humaines, me sont communiqués par mon savant collègue M. Alfred Loisy.

Le premier de ces rapprochements a trait à la ville de Marseille. D'après un passage perdu de Pétrone, dont la substance nous est conservée par Servius (commentaire sur l'Énéide, 3,57), voici ce qui se pratiquait : en cas d'épidémie, un homme servait aux Marseillais de bouc émissaire ; orné de *uerbenae* et de vêtements rituels, on le promenait par toute la cité, en le chargeant d'imprécations qui appelaient sur sa tête les maux de la cité tout entière. Après cela, dit le texte, *proiciebatur*, c'est-à-dire, à ce qu'il semble, qu'il était expulsé du territoire. J'en croirais plutôt la version de Lactantius Placidus dans son commentaire sur Stace (Theb. 10,793) ; l'homme était conduit hors de l'enceinte et lapidé par le peuple. L'important pour notre sujet, c'est qu'on prenait pour victime un volontaire, un pauvre diable (*ex pauperibus* Servius, *de egentissimis* Placidus) qui se proposait lui-même parce qu'il y gagnait d'être nourri pendant une année entière aux frais de l'État, cela *purioribus cibis*. Il est permis de supposer que sa vie se terminait par une dernière bombance, comme celle du verrat de Phèdre.

L'autre rapprochement est plus lointain ; il vient du Mexique. Il s'agit d'un figurant du dieu Tezcatlipoca, un captif choisi d'avance et préparé à son rôle. Il était choyé pendant un an, comme la victime humaine de Marseille ; au cours de toute cette année il représentait le dieu lui-même, ce qui amène à l'idée que le verrat de Phèdre pourrait avoir eu des prédécesseurs divinisés, et qu'en ce cas le repas ultime pourrait avoir eu, à l'origine, une autre raison d'être que celle qui apparaît à des modernes. Un troisième motif est concevable encore, celui d'un égard intéressé pour l'*espèce animale* dont on immole un individu. — Quoi qu'il en soit, l'année finissait par des noces pour

le figurant de Tezcatlipoca ; vingt jours avant la fête où il devait être sacrifié, on lui donnait pour compagnie quatre captives figurant autant de déesses. Pendant les cinq derniers jours, sa fête devenait une royauté de carnaval. Ses femmes et sa suite l'abandonnaient seulement à quelque distance du temple où l'homme était immolé. — Les Mexicains aussi, dans des conditions analogues, sacrifiaient une femme qui avait figuré la déesse Toci pendant quelques jours ; à celle-ci on tâchait de laisser ignorer à quel sort on la destinait.

M. Loisy me signale encore ce qui se rapporte à l'holocauste quotidien de deux agneaux dans le temple de Jérusalem. Sur l'holocauste qui avait lieu vers trois heures de l'après-midi, on ne sait rien de spécial. L'autre holocauste avait lieu à l'aube ; avant le sacrifice, l'agneau recevait à boire ; — était-ce parce que l'heure ne permettait pas de lui donner à manger ?

III. Mon collègue me fait remarquer que les ornements dont les Romains ornaient leurs victimes animales (cf. les *uerbenae* et les *uestes sacrae* de la victime humaine marseillaise), s'accordent bien avec l'idée d'une alimentation poursuivie jusqu'à la fin et, dit aussi M. Loisy, d'une alimentation de choix. Il est probable en effet qu'il y a autre chose qu'une analogie fortuite entre les *puriores cibi* que les Marseillais faisaient manger à leur bouc émissaire humain et l'orge que Phèdre suppose offerte au verrat. Phèdre ne dit pas que, par hasard, on ait choisi l'orge ce jour-là ; il semble supposer que son lecteur sait d'avance quelle sera la nourriture de la victime :

> Quidam, immolasset uerrem cum sancto Herculi,
> Cui pro salute uotum debebat sua,
> Asello iussit *reliquias* poni *hordei*.
> Quas aspernatus ille sic locutus est...

De là nous pouvons conclure qu'il existait, pour chaque sorte de victime, des aliments rituels, et qu'en style profane au moins on pouvait les désigner par les mots *puriores cibi*. Les Romains avaient en effet l'idée qu'il y a des aliments plus « purs », que d'autres. Varron dans une Ménippée (Nonius 131,21), fragment où les citations poétiques ont chance d'être prises de Lucilius :

> *non*
> Ambrosia ac nectar,
> *non alium et sardae, set*
> Panis, pemma, lucuns, *cibus* qui *purissimus* multo est.

Peut-être la notion des aliments « purs » doit-elle entrer dans la définition de la victime *propria*. En ce cas, les taureaux d'Auguste et d'Agrippa ont dû arriver au sacrifice repus d'herbes et de graines particulières. Quant à l'agneau du parasite de Plaute, peut-être son âge ne lui avait-il pas encore permis de goûter à des aliments impurs. Il est à remarquer, toutefois, que les jeunes agneaux commencent à paître aux champs alors qu'ils tettent encore. Ils pourraient manger de l'orge, comme le verrat de Phèdre.

IV. Les observations qu'on vient de clore semblent conduire à la correction d'une faute dans la fable de Phèdre. L'âne à qui on offre l'orge laissée par le verrat, et qui la refuse, s'exprime ainsi :

> Libenter *tuum* (*istum* Perotti) prorsus adpeterem cibum,
> Nisi qui nutritus illo est iugulatus foret.

Avec *tuum*, le vers est faux. Dans mon édition, j'ai adopté *talem*, conjecture de M. Desrousseaux. Il me paraît probable que la vraie leçon devait être *purum*. *Tuum* et *istum* pourraient être des arrangements divergents d'un **pum*, issu de *purum* par saut du même au même.

Post-scriptum. Mon collègue M. Marcel Thèvenin veut bien me signaler le texte de la loi salique (titre II, *de furtis porcorum*) qui fait payer plus cher le vol d'un *maialis uotiuus* (ou *sacriuus*) que celui d'un porc vulgaire. Il serait tentant de se figurer que le *maialis uotiuus* (ou *sacriuus*) est un porc de sacrifice (comme le verrat de Phèdre, immolé en vertu d'un vœu), et qu'il s'agit d'une bête nourrie de *puriores cibi* pendant un temps déterminé comme les victimes humaines de Marseille et du Mexique ; cf. la glose *uotiuum* : *immolatiuum* (ou *-latum*), CGl. 4,195,26 et 580,8, 5,255,4 et 336,29). Non seulement cela jetterait une nouvelle lumière sur la définition de *proprius*, mais il en résulterait un lien bien intéressant entre la loi salique et les pratiques du paganisme aux bas siècles. Mais, dans trois passages de Grégoire de Tours, nous trouvons *uotiuus* avec un sens tout autre et nettement chrétien ; un animal est *uotiuum* quand il a été voué à une basilique pour que la protection de la basilique le défende du vol (*De uirtutt. s. Iuliani* 31, *In gloria martyrum* 96, *In gloria confessorum* 3). Le texte salique a donc bien des chances d'être étranger à mon sujet et je me garde d'en tirer aucune conclusion.

Louis Havet.

ÉCRITS HERMÉTIQUES

II. Le médecin Thessalus et les plantes astrales d'Hermès Trismégiste

En 1878, Charles Graux publiait ici même [1] avec des notes érudites la majeure partie d'une lettre, adressée à un empereur, qu'il avait trouvée dans un manuscrit de Madrid, copié en 1474 par Constantin Lascaris [2]. Cette épître inédite y fait suite aux Cyranides et y porte pour suscription : Ἀρποκρατίων Καίσαρι Αὐγούστῳ χαίρειν. Son auteur raconte comment, étudiant la médecine à Alexandrie, il trouva dans une bibliothèque un livre du roi Néchepso, où étaient indiquées les cures de toute espèce de maladies à opérer par l'emploi des plantes et des pierres consacrées aux signes du zodiaque. Mais lorsqu'émerveillé par de si belles promesses, il voulut appliquer ces précieuses recettes, il échoua misérablement. Au désespoir, il se rendit alors à Diospolis et obtint qu'un prêtre fît apparaître pour lui Asklépios. Le dieu lui révéla que Néchepso, bien qu'il eût connu les sympathies des plantes, avait ignoré, malgré son savoir et ses vertus, les lieux et les moments où il fallait cueillir les simples. Ainsi, ajouta-t-il comme exemple, la ciguë qui est vénéneuse en Italie, pays soumis au Scorpion, est comestible en Crète, régie par le Sagittaire et patrie de Zeus.

Cette lettre sert d'introduction à un petit traité où sont indiqués les effets bienfaisants des plantes astrales et les remèdes qu'on en peut composer. Malheureusement, le manuscrit de Madrid est incomplet et s'arrête au milieu du quatrième paragraphe, celui de la consoude (σύμφυτον), herbe du Cancer.

Le regretté Pierre Boudreaux reprit, en la complétant, l'édition de Graux [3] : il publia avec ce soin scrupuleux qu'il ne man-

---

1. *Revue de philologie*, t. II, 1878, p. 65-77.
2. *Biblioteca Nacional* de Madrid, N, 110. Cf. Iriarte, *Bibliothecae Matritensis codices Graeci*, 1769, p. 434 ss. — Graux a interrompu sa publication à l'endroit où commence dans le ms. l'emploi de signes astrologiques, qui paraissent l'avoir rendu perplexe.
3. *Cat. codd. astrol. Graec.*, t. VIII (*Paris.*) III, p. 132 ss.

quait jamais d'apporter à ses travaux, tout le morceau que donne le *Matritensis*, et il put suppléer ce qui y faisait défaut, à l'aide de plusieurs autres manuscrits. Dans ceux-ci, le commencement de la lettre manque avec le titre, qui a été remplacé dans certaines copies par le nom d'Hermès Trismégiste (Ἑρμοῦ τοῦ Τρισμεγίστου) et leur texte est écourté, mais, par contre, on y trouve au complet le cycle des douze plantes du zodiaque, et il s'y ajoute parfois la série ou même une double série des sept plantes des planètes.

L'identification de l'Harpocration, nommé en tête de l'épître dédicatoire dans le *Matritensis*, avec l'auteur des Cyranides, auxquelles cette épître fait suite, semblait s'imposer, car les matières traitées de part et d'autre sont analogues [1]. Toutefois une objection pouvait être faite : l'Harpocration qui a écrit le prologue des Cyranides est qualifié d'Alexandrin, tandis que l'épistolier nous apprend qu'il était originaire d'Asie, et qu'il ne vint en Egypte que pour y achever ses études. A la vérité, on pourrait l'avoir dit d'Alexandrie à cause d'un long séjour qu'il aurait fait dans cette ville, mais ceci même semble contredit par le texte de la lettre, comme l'a noté Boudreaux [2], et la difficulté subsiste.

Graux avait supposé, pour des raisons tirées de l'histoire du paganisme, que l'auteur de la lettre avait vécu sous le règne de Julien l'Apostat. Mais, comme on peut établir que le prologue des Cyranides n'est pas postérieur au IIe siècle, Boudreaux en conclut que l'empereur désigné dans la suscription par Καῖσαρ Αὔγουστος était probablement Hadrien.

Toutefois, lui-même avait fait un rapprochement qui aurait pu le conduire à de tout autres conclusions. Il avait découvert dans une compilation byzantine un extrait où « Thessalus l'astrologue » (Θεσσαλὸς ὁ ἀστρολόγος) était cité à propos de la ciguë [3], et la teneur de ce fragment était si semblable au texte de la lettre d'Harpocration qu'on aurait juré qu'il en était tiré. Or, chose curieuse, le nom de Thessalus me parut être mentionné dans un passage resté jusqu'ici inexplicable du texte même de l'épître [4]. Il y avait là un petit problème d'histoire littéraire qui méritait d'être élucidé. Peut-être un opuscule inédit d'un *Thessalus philosophus*

---

1. Graux, *l. c.*, p. 66 ; Boudreaux, *l. c.*, p. 133.
2. *L. c.* « Alexandriae perdiu commoratus esse non videtur » (p. 136, n. 1).
3. « Texte conservé dans le *Vaticanus Graecus* 1144, s. XIV, f. 243, « au milieu d'un fatras d'histoires fabuleuses », publié *Mélanges de l'École de Rome*, XXVI, 1906, p. 351, reproduit *Cat. astr.*, *l. c.*, p. 134.
4. P. 137, 9. Cf. *infra*, p. 90.

de virtutibus herbarum, dont l'existence avait été signalée dans un manuscrit de Montpellier [1], en fournirait-elle la solution. Grâce à l'obligeante intervention de M. Henri Omont, j'obtins l'envoi à la Bibliothèque Nationale du précieux *Montepessulanus*, et je constatai immédiatement que l'écrit latin qu'il contenait était une traduction latine de la lettre publiée d'après le *Matritensis* sous le nom d'Harpocration.

Le manuscrit de Montpellier, formé de 163 feuillets de parchemin et de papier, date en partie — c'est le cas pour le livre de Thessalus — du XIVe siècle, en partie du XVe. Les auteurs de cet étrange recueil semblent s'être complus à y réunir des œuvres teintées d'occultisme, où une place d'honneur est réservée à la magie et à l'alchimie mises au service de la médecine [2]. Ses copistes ne se sont pas fait faute, heureusement, de conserver les mentions de divinités et les formules païennes que d'autres ont eu scrupule à reproduire. La traduction de Thessalus, en latin

---

1. Boll, *Cat. codd. astrol.*, VII, p. 231, n. 1, d'après Diels, *Die Handschriften der antiken Aerzte*, Berlin, 1906, II, p. 107. — École de Médecine de Montpellier, cod. n° 277.

2. Une description de ce ms. est donnée dans le *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. I, 1849, p. 395 ss. Elle pourrait aujourd'hui être souvent précisée. Je donne ici l'indication des premiers ouvrages :

F° non numéroté et 1. *In* Xpi *nomine incipit tabula libri Platonis Apugliensis de virtutibus herbarum.*

F. 1v. *Incipit precatio Terrae, quam antiqui pagani observabant volentes colligere herbas. — Precatio omnis herbae.* — M. l'abbé Lejay y a reconnu les pièces de vers de Bährens, *Poet. Lat. min.*, I, p. 137 s. et Riese, *Anthol. Pal.*, I, p. 26 s. Le texte est fortement altéré.

F. 2. *Epistola Anthonii Musae de herba vetonica.* Cf. Schanz, *Gesch. der Röm. Lit.*, III², p. 139.

F. 8v. *Incipit liber Platonis Apuliensis de virtutibus diversarum herbarum.* Ouvrage connu du Pseudo-Apulée.

F. 30. *Libellus medicinae nigranae factae de melota bestiola quam Graeci taxonem vocant.*

F. 31. *Liber Tesali philosofi de virtutibus herbarum* (cf. *infra*).

F. 36. Ce qui précède est sur parchemin, la suite jusqu'au f. 119 sur papier et d'une autre main. — *Tractatus septem herbarum* (*Alexandri Magni* ajouté après coup). Traduction d'un opuscule grec publié en partie *Cat. codd. astrol.*, IV, p. 135 n., et conservé aussi dans un *cod. Bodleianus* ; cf. Costimiris, *Rev. des ét. grecques*, IV, 1891, p. 99, et *infra*, p. 98, n. 3. La traduction latine est utilisée par Albert le Grand, *De virtutibus herbarum* (p. 150, éd. de 1580).

F. 38. *Liber secretorum Artefii.* Inc. *Viris prudentibus et secretis...*

F. 41. *Liber Hirannis Ypocrationis filii.* Traduction latine des quatre livres des Cyranides. Le ms. de Montpellier paraît n'avoir jamais été collationné ; cf. Ruelle et de Mély, *Les lapidaires grecs*, t. II, 1898, p. 8.

F. 60. *Libellus de iis qui maleficiis impediti cum uxoribus coire non possunt.*

F. 61. *Flores naturarum quod est primus liber Geberi* (sic).

Je noterai encore que dans la suite, f. 81, on trouve un *Liber Vulturis* qui est une traduction d'une rédaction plus développée de la lettre de Bothrus, publiée en grec sous deux formes *Cat. codd. astr.*, VIII (*Paris.*), 3, p. 127 s.

du moyen âge, remonte probablement à la même origine que celle des Cyranides, laquelle paraît être de Raimond Lulle (1234-1315) ou plutôt d'un clerc de son entourage [1]. Du moins la préface des Cyranides latines fait-elle mention de ce petit livre dans les termes suivants [2] : *Volo te scire quod est apud Graecos quidam liber Alexandri Magni de VII herbis VII planetarum* [3] *et alter qui dicitur Thessali mysterium ad Hermetem, id est Mercurium, de XII herbis XII signis attributis et de VII aliis herbis per VII alias stellas, qui si forte pervenerint ad manus meas vel tuas, quia caelestem dignitatem imitant scientiae, huic operi praeponentur.*

La traduction est littérale, sauf certaines suppressions, et elle s'efforce gauchement, sans toujours y parvenir, de rendre le sens de chaque mot, parfois en le paraphrasant. Je me bornerai ici à confronter ses premières lignes avec l'original [4]; elles suffiront à montrer avec quelle sorte de fidélité celui-ci a été rendu en un pitoyable jargon :

Πολλῶν ἐπιχειρησάντων ἐν τῷ βίῳ, σεβαστὲ Καῖσαρ, παραδοῦναι πολλὰ παράδοξα < καὶ > μηδενὸς πρὸς τέλος ἀγαγεῖν τὰς ἐπαγγελίας δυνηθέντος διὰ τὸν τῆς εἱμαρμένης ταῖς διανοίαις αὐτῶν ἐπικείμενον ζόφον, μόνος δοκῶ τῶν ἀπ' αἰῶνος ἀνθρώπων πεποιηκέναι τι παράδοξον· ἐπιχειρήσας γὰρ πράγμασιν, ἅπερ θνητῆς μέτρα φύσεως ὑπερβαίνει, τούτοις γε μετὰ πολλῶν βασανῶν

O Caesar venerabilis, multis intromittentibus se in vita sua tradere multa aliena et ignota et nemine potente promissa ad finem perducere ob obscuritatem antecedentem sensibus eorum, quae provenit a fortuna, solus ego opinor inter ceteros, qui fuerunt ab initio mundi, facere quoddam opus mirabile et paucis cognitum. Et inci-

---

1. E. Meyer, *Geschichte der Botanik*, Königsberg, 1855, II, p. 349 s. L'origine espagnole de la traduction se révèle dans le nom de *girasol* (= tournesol) donné à l'herbe du soleil (p. 89, n. 1). — Nous savons par le traducteur même des Cyranides que sa version fut faite sur un ms. envoyé en 1168 de Constantinople par l'empereur Manuel Ier (Mély et Ruelle, *op. c.*, p. VIII), qui était un adepte fervent de l'astrologie (*Cat. codd. astrol.*, V [*Rom.*] I, p. 106 ss.). Il paraît très probable que ce manuscrit contenait, comme le *Matritensis*, à la suite des Cyranides la lettre de Thessalus et que c'est par lui que le traducteur des premières a connu la seconde. Serait-ce le ms. des Cyranides qui a brûlé en 1671 dans l'incendie de l'Escurial ? Cf. Miller, *Catal. des mss. grecs de l'Escurial*, p. 355, n° 349.

2. J'ai collationné le texte signalé déjà par Haupt (*Philologus*, XLVIII, 1889, p. 373) avec le ms. de Montpellier, f. 41r. La seule variante, sauf l'orthographe, est qu'après *Mercurium* il donne *et est*, mais *est* est d'une autre main.

3. L'opuscule du Pseudo-Alexandre était donc joint à Thessalus, comme dans le ms. de Montpellier. Cf. *infra*, p. 97, n. 2 (f. 36).

4. J'espère pouvoir bientôt publier plus complètement le texte dans la 4e partie du t. VIII du *Cat. codd. astrol. Graec.*

καὶ κινδυνῶν τὸ καθῆκον τέλος ἐπέθηκα· ἀσκήσας <γὰρ τὴν> γραμματικὴν ἐπιστήμην ἐν τοῖς τῆς Ἀσίας κλίμασι κ. τ. λ.

piens principium huius rei, quae transcendit omnem sensum nostrum, cum multo labore et periculo posui finem convenientem, quum me perseverante in doctrina grammaticae in parte Asiae, etc.

Cette traduction sera précieuse pour la constitution du texte, qu'elle serre généralement de près, car elle est faite d'après un ms. plus ancien de beaucoup qu'aucun de ceux qui sont conservés. Elle le sera davantage encore pour fixer ce que contenait en réalité l'opuscule du Pseudo-Harpocration [1], dont la tradition grecque est devenue si peu sûre par suite de la mutilation qu'a subie le *Matritensis*. Le *Montepessulanus* donne à la suite de la lettre à un empereur les douze paragraphes relatifs aux plantes du zodiaque et la première série de ceux consacrés aux plantes des planètes, mais non la seconde (pp. 159, 19-163, 2). Celle-ci manque dans une des deux classes de manuscrits grecs [2], et par son caractère purement magique, elle se distingue nettement de la première; il apparaît maintenant qu'elle y a été rattachée après coup par un compilateur. Omettant donc ce morceau interpolé, le texte latin — toujours comme la même classe de mss. — donne l'épilogue sans le morceau final (pp. 164, 2 ss.). Celui-ci est remplacé ici par une autre conclusion, certainement authentique, au moins en partie, car elle se rattache directement au récit de l'épître dédicatoire. Comme celui-ci, elle a été supprimée par les copistes des manuscrits conservés à cause de son

---

1. Voici l'indication des divers chapitres :

F. 31. In Xpi nomine amen. Incipit liber Thesali philosofi de virtutibus herbarum XVIIII (*corrigé en :* viginti) numero.

Thessalus philosofus Germano Claudio regi et deo aeterno salutem et amorem (cf. *infra*, p. 98). *Inc. :* O Caesar venerabilis, etc. (p. 88). *Des...* secundum quod dicam postea.

F. 32ᵛ. De lilifago i. e. salvia — De berbena — De ierabotano — De consolida maiore — De ciclamine — De calamento — De elitropia — De artemisia — De anagallo — De lapacio — De dragontica — De aristologia.

De cicorea, quae et girasol dicitur — De peonia — De semperviva — De eupatorio — De peucedano — De galitrico (i. e. καλλίτριχον) — De taxo barbasco.

F. 35ᵛ. Habes ergo in brevi tractatu materiam tibi ferme traditam, etc. (= p. 163, 4, Boudreaux) — *Des.* postquam venerit tempus collectionis (cf. *infra* p. 90).

Explicit liber Thesali philosofi de virtutibus 19 herbarum.

2. Cette classe, formée du *Parisinus* 2502 (f. 12ᵛ) et du ms. grec qui a servi à l'auteur de la traduction latine (traduction de la Renaissance) publiée en 1528, a été considérée par Boudreaux (p. 152) comme *deterior*. On voit maintenant qu'elle est au contraire moins retravaillée que l'autre.

caractère païen, qui offusquait leur orthodoxie. En voici les dernières lignes, qui succédaient à l'entretien de l'auteur avec Esculape : *His autem actis deus in caelum ascendit. Et sic reversus sum in media nocte ad sacerdotem, et in die crastino recipiens aurum sufficiens mihi et res necessarias licentiatus sum a sacerdote ; verum tunc rogabam ipsum ut veniret mecum, ut probaremus simul virtutes herbarum traditarum a deo, postquam venerit tempus collectionis. — Explicit liber Thessali philosophi*, etc.

Devons-nous, sur la foi de cet *explicit* et du titre, admettre que l'auteur de cette histoire miraculeuse, racontée à un empereur, se nommait Thessalus, ou faut-il croire au contraire, d'après la suscription du *Matritensis*, qu'il s'appelait Harpocration ? L'autorité de la vieille traduction, combinée avec le témoignage du compilateur byzantin, qui cite Θεσσαλὸς ὁ ἀστρολόγος (p. 86), serait déjà d'un grand poids. Mais tout doute est dissipé par le passage, dont nous parlions plus haut, où Esculape s'adresse à l'auteur. Le manuscrit de Madrid avait ici quelques mots restés inintelligibles : ὁ μακάριος παρὰ θεῷ τῷ ἔχοντι θέσσαλε (p. 137, 9). La deuxième classe de manuscrits qui, supprimant la première partie de l'épître, commence à cet endroit même, y a introduit le nom d'Hermès Trismégiste, auteur supposé de cet écrit, mais elle donne un membre de phrase compréhensible : Μακαρίας παρὰ θεῶν τιμῆς Ἑρμῆς τετυχηκώς. Enfin la traduction latine, écourtant l'apostrophe du dieu, a les simples mots : *O beate Thessale.* Je conjecture que l'original portait : Ὦ μακάριε παρὰ θεῷ (ou θεῷ Ἑρμῇ) τυχὼν τιμῆς Θεσσαλέ[1], mais certainement le *Matritensis* lui-même prouve par ce passage que, contrairement à son titre, ce n'est pas un Harpocration, mais un Thessalus, qui écrit à l'empereur.

On s'explique d'ailleurs parfaitement comment ce titre Ἁρποκρατίων Καίσαρι Αὐγούστω χαίρειν a été imaginé. La pièce était anonyme, mais elle suivait, nous l'avons dit, les Cyranides que le manuscrit donnait comme étant d'Harpocration. Lascaris ou le copiste de l'archétype a attribué au même auteur l'opuscule ἀδέσποτον, qui traitait d'une matière analogue à celle du grand ouvrage précédent. Quant aux mots Καίσαρι Αὐγούστῳ, ils sont tirés du début de l'épître elle-même : Πολλῶν ἐπιχειρησάντων ἐν τῷ βίῳ, σεβαστὲ Καῖσαρ,... en traduisant, d'ailleurs mal à propos, σεβαστός, qui est ici une simple épithète, par le nom d'Auguste.

---

1. Cf. *infra*, p. 105, n. 4.

*
* *

Le nom de l'auteur étant ainsi déterminé, nous avons à rechercher à quelle époque il vivait et s'il est connu d'autre part. La date qu'avait cru pouvoir lui assigner Boudreaux, c'est-à-dire le IIe siècle, ne peut plus être admise, puisqu'elle était tirée de l'identification de cet écrivain avec Harpocration, l'auteur du prologue des Cyranides ; la conclusion devient caduque, les prémisses étant erronées. Faut-il donc en revenir à l'opinion de Graux qui plaçait notre lettre à un empereur tout à la fin du paganisme et la supposait adressée à Julien l'Apostat ? Mais sa conviction ne reposait que sur une impression générale ; l'évocation d'Esculape lui paraissait ne convenir qu'à cette période : « Nous sommes transportés en plein règne de la théurgie. La scène se passe à Thèbes dans la Haute-Égypte. Pour les lecteurs un peu initiés à la littérature néo-platonicienne que produisit l'école de Jamblique, la teinte générale du récit d'Harpocration accusera nettement une époque voisine de celle où florissaient ces philosophes [1]. »

Mais la théurgie néo-platonicienne n'est que le résultat de l'invasion, dans la philosophie grecque, de la magie, qui, à toutes les époques, fut pratiquée en Orient et spécialement en Égypte. Les thaumaturges de ce pays s'attribuèrent toujours le pouvoir de provoquer des apparitions divines, et toujours aussi ils trouvèrent des dupes pour les croire. Considérons donc de plus près l'histoire que nous raconte Thessalus, et voyons comment elle s'accorde avec ce que nous savons du paganisme pratiqué sous l'Empire.

Thessalus, désespéré de l'échec qu'il a éprouvé à Alexandrie, quitte la ville et supplie les dieux de venir à son secours en lui envoyant un songe ou une inspiration [2]. Les puissances supérieures avaient en effet coutume, on le sait, de communiquer avec les mortels, en se montrant à eux dans le rêve ou en leur faisant entendre des voix mystérieuses [3]. Après avoir parcouru le pays, le pèlerin s'arrête à Diospolis ou Thèbes et y converse avec les prêtres, instruits dans les diverses sciences et qui y des-

---

1. Graux, *l. c.* p. 67.
2. P. 135, 30 : Δι' ὀνείρου φαντασίας ἢ διὰ πνεύματος θείου.
3. Graux a déjà rapproché le texte de celui de Jamblique, *De myst.* III, 2 (πνεῦμα περιέχει τοὺς κατακειμένους).

servaient de nombreux temples [1]. L'antique capitale de la Haute Égypte, bien que déchue de son ancienne splendeur, restait encore sous l'Empire un des centres principaux de la vieille religion nationale [2]. Devenu l'hôte de ce clergé, Thessalus s'informe si celui-ci exerce encore le pouvoir magique que la tradition lui attribue (136, 5). La plupart des prêtres lui reprochent de concevoir des espérances téméraires ; car la magie était sous les Romains une science réprouvée, et l'exercice de cet art était sévèrement prohibé par les lois pénales [3]. Mais un vieillard vénérable, dont Thessalus se fait un ami, lui révèle qu'il pratique la « lécanomantie » [4], c'est-à-dire qu'il savait faire apparaître les images des démons dans un vase rempli d'une eau recouverte d'une pellicule d'huile. Cette sorte de divination était fort en usage en Égypte, comme le prouvent les papyrus magiques [5]. Le thaumaturge conduit Thessalus dans un lieu retiré, et il lui ordonne de se purifier pendant trois jours, condition nécessaire à la réussite d'une évocation [6]. Le troisième jour à l'aurore l'impatience de Thessalus le ramène déjà vers son bienfaiteur [7], et il trouve préparés le local et les accessoires de la cérémonie qui va s'accomplir. Le magicien lui demande s'il désire parler à l'esprit d'un mort ou à une divinité et, sur sa prière instante, il lui

---

1. P. 136,2 : Γενόμενος ἐν Διὸς πόλει, ἀργαιοτάτην <λέγω> τῆς <ἄνω?> Αἰγύπτου πόλιν καὶ πολλὰ ἱερὰ ἔχουσαν, διέτριβον αὐτόθι· ἦσαν γὰρ καὶ ἀρχιερεῖς φιλόλογοι καὶ ποικίλοις κεκοσμημένοι μαθήμασι.

2. Strabon, XVII, p. 815 c ; Diodore, I, 15,97 ; Jamblique, *Vit. Pythag.*, II, 12. Les ruines des temples de Thèbes portent encore plusieurs dédicaces des empereurs romains qui les ont restaurés. Cf. Smith, *Dict. of geogr.*, s. v. « Thebae » : « It appears to have remained the headquarters of the sacerdotal order and of old Egyptian life and manners. »

3. Mommsen, *Strafrecht*, p. 639 ss.

4. Le traducteur latin qui n'a pas compris l'expression λεκάνης ἐνέργειαν (136, 10) l'a rendue par *opus necromantiae*.

5. Cf. Abt, *Die Apologie des Apuleius von Madaura und die Zauberei*, Giessen 1908, p. [171] 245 ss. Cf. *Catal. codd. astrol.* VIII (*Paris.*), 2, p. 141 ss.

6. P. 136,19 : Ἐκέλευσεν ἁγνεύειν ἡμέραις τρισίν. Cf. Wessely, *Griech. Zauberpapyri von Paris* (Vienne, 1888), l. 3209 : Ἁγνεύσας ἡμέρας ζ'. *Ibid.*, l. 734 : Συναγνευέτω σοι ἡμέρας καὶ ἀποσχέσθω ἐμψύχων καὶ βαλανείου. Parthey, *Zwei Zauberpap. von Berlin*, 1866, p. 46, l. 149 ss. — On trouve une parodie de ces purifications dans Lucien *Menipp. s. Necyom.*, c. 6 ; cf. n. 7.

7. P. 132,25. Le traducteur dit : *Tertio autem die completo summo diluculo ivi ad sacerdotem, quem salutavi humiliter.* — Le texte grec pourrait faire supposer à tort que l'opération magique a commencé à l'aurore ; cf. Wessely, *l. c.*, l. 783 : Πρὸ γ' ἡμερῶν ἁγνεύσας ἐλθὲ πρωΐας πρὸς ἀνατολάς, dont la ressemblance avec le texte de Thessalus est frappante. Mais nous voyons au contraire par la conclusion (p. 90) que l'entretien avec Esculape s'est terminé *media nocte*. — Le point du jour est le moment où les premiers rayons du soleil mettent en fuite les démons ; cf. *M n. myst. de Mithra*, t. I, p. 128.

accorde de pouvoir s'entretenir seul à seul avec Asklépios. Il l'assied en face du trône vide, que le dieu doit venir occuper, et celui-ci, cédant à la puissance des vocables mystérieux (ἀπόρρητα ὀνόματα) que prononce le prêtre, fait son apparition. Thessalus pense s'évanouir, tant il est troublé par la beauté ineffable de cette vision radieuse, mais Asklépios, en vrai protecteur des médecins, étendant vers lui la main droite (ἀνατείνας τὴν δεξίαν), lui adresse des paroles réconfortantes.

Tous les détails de ce récit merveilleux s'accordent avec les croyances et les pratiques de la religion égyptienne. Le dieu est forcé d'apparaître dès qu'on l'appelle en prononçant les noms secrets qu'il suffit de connaître pour se faire obéir de lui [1]. Aucun des Immortels, d'ailleurs, ne descendait sur la terre aussi volontiers qu'Asklépios. Dans ses temples, on le sait, il s'approchait, durant leur sommeil, des malades qui venaient en foule y pratiquer le rite de l'incubation et qui l'apercevaient et l'entendaient en songe [2]. Les discours sacrés d'Élius Aristide nous révèlent avec quelle ferveur mystique ces visions étaient sollicitées, avec quelle reconnaissance obtenues. Mais beaucoup se flattaient aussi d'avoir vu le dieu en personne, et cette présence réelle était la source d'une quantité de cures et de prophéties. « Une multitude de gens, écrivait Celse au IIe siècle, Grecs et Barbares, reconnaissent avoir vu souvent et voir encore Asklépios lui-même, et non point son apparence, guérissant et secourant et prédisant l'avenir [3]. » Thessalus le montre étendant vers lui la main droite en signe de protection, parce que c'est là le geste habituel du dieu sauveur, que la sculpture représentait ainsi au chevet des malades : par cette sorte de passe magnétique, sa main puissante rendait la santé [4].

Nous savons d'ailleurs — et ceci achève de donner de la vraisemblance à la lettre de Thessalus — qu'il y avait vraiment à

---

1. Cf. mes *Religions orientales*, 2e éd., p. 143.
2. Cf. *infra*, p. 106.
3. Celse dans Origène, III, 24 (p. 220, Koetschau) : Πολὺ ἀνθρώπων πλῆθος Ἑλλήνων τε καὶ βαρβάρων ὁμολογεῖ πολλάκις ἰδεῖν καὶ ἔτι ὁρᾶν (τὸν Ἀσκληπιόν), οὐ φάσμα αὐτὸ τοῦτο, ἀλλὰ θεραπεύοντα καὶ εὐεργετοῦντα καὶ τὰ μέλλοντα προλέγοντα. Cf. l'Astrologue de 379 dans *Cat. codd. astr.*, V, 1, p. 210, l. 6 : Δι' ἐπιφανείας ἢ δυνάμεως Ἀσκληπιακῆς ἢ Σαραπιακῆς θεραπεύει. D'autres textes sont cités par Weinreich, *Antike Heilungswunder*, 1909, p. 1, n. 3. — Sur les θεῶν αὐτοψίαι en général, cf. Jamblique, *De myst.*, II, 4.
4. Weinreich, *op. cit.*, p. 1 ss. Cf. Scribonius Largus, *Prol.* 1 : « Herophilus fertur dixisse medicamenta divinas manus esse... quod tactus divinus efficere potest, id praestant medicamenta. » Galien, XII, p. 966 Kühn : Οἷονπερ θεῶν χεῖρας εἶναι τὰ φάρμακα.

Diospolis un Asklépiéon, c'est-à-dire un temple d'Imhotep [1]. Ce mortel divinisé est invoqué dans les textes égyptiéns comme le « dieu bienfaisant » « qui écoute les prières » « *qui vient vers celui qui l'appelle* » et donne la vie et la santé à tous les hommes. A la fois médecin et astrologue, il est, selon le préambule d'un horoscope de l'an 138 ap. J.-C , le maître à qui Pétosiris et Néchepso sont redevables de leur savoir [2]. On voit combien il était qualifié pour corriger les erreurs commises par son royal disciple dans l'usage des plantes médicinales.

Il importe peu que l'histoire racontée par Thessalus ait un fonds de vérité ou qu'elle soit une simple réclame destinée à assurer la vogue des recettes pharmaceutiques offertes au public par son auteur. Demi-réalité ou pure fiction, le prodige, tel qu'il est raconté, n'offre aucune trace de néoplatonisme. Ce n'est pas là la théurgie d'un Jamblique mais du très vieux paganisme, et le miracle dont un empereur reçoit l'annonce, a pu se placer à l'époque d'Auguste aussi bien qu'à celle de Julien. J'ajouterai même que la manière dont les prêtres de Diospolis se défendent de pratiquer la magie, paraît plus proche de l'esprit de la première que de la superstition de la seconde.

Une autre considération tend à fortifier cette impression, Thessalus avait évidemment pour but, lorsqu'il écrivait cette épître, de se faire valoir en trouvant la médecine de Néchepso en défaut. Il a recours à un procédé habituel aux jeunes gens qui veulent faire parler d'eux, lequel consiste à s'attaquer aux autorités établies. D'ailleurs, il est plein de respect et d'égards pour celui qu'il combat (137, 15). Il ne pouvait évidemment espérer intéresser l'empereur et le public à sa critique du vieux roi d'Égypte qu'à une époque où celui-ci jouissait d'un prestige étendu. Or ceci est vrai depuis le règne d'Auguste jusque vers le milieu du IIe siècle, mais pas au delà. Au début de l'Empire, l'astrologie dépendait tout entière des maîtres égyptiens [3], et s'il faut en croire Juvénal, les dames romaines, quand elles étaient souffrantes, ne consentaient à prendre de nourriture qu'aux heures fixées par les éphémérides de Pétosiris [4]. Mais lorsque Ptolémée eut formulé dans sa Tétrabible les principes d'une généthlialogie scientifique,

---

1. Otto, *Priester und Tempel im Hellen Aegypten*, 1905, t. I, p. 135 s. ; II, p. 74, n. 4.
2. Kurth Sethe, *Imhotep, der Asklepios der Aegypter, ein vergötterter Mensch*, dans *Unters. zur Gesch. Aegyptens*, II, 1902, p. 20 ss. — Sur l'horoscope cité, cf. Boll, *Studien über Cl. Plotelemäus*, 1894, p. 236.
3. Cf. *supra*, première partie, p. 69.
4. Juv., VI, 581.

et surtout lorsque les « Oracles chaldaïques » devinrent le livre sacré des esprits avides de mysticisme, l'ascendant de Pétosiris et Néchepso fut détruit. Les théoriciens de l'astrologie les citent encore de seconde main, mais ils ne les lisent plus guère. Les néoplatoniciens n'invoquent jamais leur autorité, et ils ne sont même pas mentionnés dans le livre « Sur les mystères des Égyptiens ». En polémiquant contre eux vers la fin du paganisme, on aurait pourfendu des revenants.

La même impression d'antiquité est produite par un examen des doctrines pseudo-scientifiques de Thessalus. On constate qu'elles s'inspirent des sources les plus anciennes à l'exclusion des plus récentes. La ciguë, à ce que prétend l'auteur [1], empoisonne en Italie, pays qui appartient au Scorpion, et sert d'aliment en Crète, île soumise au Sagittaire. L'attribution de ces régions (κλίματα) à ces astres est celle de la plus vieille « chorographie astrologique », qui remonte probablement jusqu'à l'époque perse, car toute l'Europe occidentale est encore pour son auteur une *terra incognita* [2]. Ce système archaïque fut avant, le siècle d'Auguste et sous l'Empire, remplacé par plusieurs autres, qui tenaient compte du progrès des connaissances géographiques. On le trouve à la vérité mentionné jusqu'à la fin de l'antiquité et même au delà dans les traités ou recueils d'astrologie, où se perpétuent côte à côte des traditions de tout âge. Mais il est à noter que Thessalus l'invoque comme une doctrine connue et bien établie, et il ne semble pas se douter que d'autres lui aient été substituées.

De même, quand il affirme que lors de la création du monde, Mars se trouvait dans le Scorpion et Jupiter dans le Sagittaire [3], il emprunte ces données au thème de géniture de l'univers, qui passait pour avoir été révélé par Hermès à Esculape [4], et que Thrasylle commentait à Rome au temps de Tibère [5]. Il nous fait même mieux saisir la portée de cette théorie, qui tendait à expliquer par la position des astres à la naissance du monde les propriétés permanentes des plantes, des animaux et probablement

---

1. P. 138,10 ss. — En rapprochant de celui-ci un passage de Pline (XXV, 13 (95), § 151 : Semen habet noxium, caulis autem et viridis estur a plerisque...), Graux a déjà indiqué l'erreur commise par l'auteur de l'épître.

2. Nous avons parlé de cette théorie dans *Klio*, IX, 1909, p. 263-273.

3. P. 138, ll. 5 et 11, où les mss. de la seconde classe permettent de combler la lacune du *Matritensis*.

4. Firmicus Maternus, III, 1 ; cf. Macrobe, *Somn. Sc.*, I, 21, 24 ; Paul. Alex., T, 2, et *Cat. codd. astr.* V (*Rom.*), 2, p. 136. Bouché Leclercq, *Astrol. gr.*, p. 185 ss.

5. *Cat.* VIII (*Paris.*), 3, p. 100, 26.

des minéraux, comme les caractères particuliers des individus étaient déterminés par l'influence des étoiles à la naissance de chacun d'eux.

A côté de l'emploi de ces sources anciennes et égyptiennes, on ne trouve chez Thessalus aucun indice de l'utilisation d'un auteur de l'époque impériale. En particulier, ses indications sur les effets des dix-neuf plantes astrales sont entièrement indépendantes de Dioscoride [1], dont le vaste ouvrage, publié sous Néron, jouit, dès son apparition, d'une grande autorité et devint bientôt le répertoire où les médecins grecs jusqu'à la Renaissance puisèrent surtout leur pharmacologie.

Tout ceci tendrait déjà à faire remonter jusqu'au Ier siècle la composition de l'épître qui nous occupe, mais une indication plus précise et, me semble-t-il, indiscutable, nous est fournie par les dates qui sont données comme opportunes pour la cueillette des douze herbes du zodiaque. Ces dates étaient indiquées d'après le calendrier égyptien — c'est à Thèbes qu'elles sont censées avoir été révélées par Asklépios — d'après le calendrier macédonien, qui était en usage dans la province d'Asie, patrie de Thessalus, et d'après le calendrier romain, très probablement parce que c'est à Rome que fut écrite la lettre à un empereur. C'est aussi pour ce dernier motif que les doses des remèdes sont souvent notées en onces et en setiers, mesures romaines [2]. Malheureusement le *Matritensis* seul a conservé la notation des mois égyptiens et macédoniens [3], et le texte y est coupé, nous l'avons dit, au milieu du quatrième paragraphe. Mais cette quadruple série suffit à prouver que le moment considéré comme propice est celui de l'entrée du Soleil dans le signe du zodiaque auquel chacune des plantes est consacrée. Le tableau suivant met en regard les dates

---

1. Les ressemblances textuelles signalées par Roether et Wellmann (*Sitzungsb. Akad. Berlin*, 1911, p. 83,9 s.) entre les écrits sur les plantes astrales et Dioscoride ne concernent pas l'opuscule de Thessalus. La première se rapporte à un passage, interpolé dans un seul des mss., du paragraphe sur l'herbe du Scorpion; (cf. Boudreaux, p. 147, 6, note), la seconde à un des morceaux (p. 162,15 ss.; Dioscoride, IV, 42, p. 200,2 ss. Wellm.) de la seconde série des plantes des planètes, laquelle n'est pas de Thessalus. Les autres analogies qu'on pourrait relever sont très vagues (p. ex. p. 144,2-4 et Dioscor. II, 164,2, p. 229,8 W.; p. 147,9 et Dioscoride, II, 178, p. 246,15 s. W.). D'une façon générale, Thessalus omet la description des plantes que donne toujours Dioscoride, mais il est beaucoup plus précis dans l'indication de leur usage pharmaceutique. L'un parle plutôt en botaniste et l'autre en médecin.

2. Οὐγγία p. 140,3 ; 155,19 ss.; 156,3 ss. etc. Le κύαθος ou cyathus (p. 140,16 ; 142,5) et le ξέστης ou *sextarius* (p. 142,17 ; 159,9) sont aussi des mesures de capacité employées à Rome.

3. Le *Monacensis* en a cependant conservé un vestige au début; cf. p. 139,16 note : Σύλλεγε ἀπὸ Φαμενώθ.

données par le ms. de Madrid avec ce moment astronomique, tel qu'il fut admis pour le Bélier, le Taureau, les Gémeaux et le Cancer par les auteurs du calendrier Julien en 45 av. J.-C. [1].

SIGNES	MOIS ÉGYPTIENS	MOIS MACÉDONIENS	MOIS ROMAINS	CALENDRIER JULIEN
Bélier	Phamenoth 22	Dystros 18	15 Kal. Avr.=18 Mars	17 Mars
Taureau	Pharmouthi 23	Xantikos 18	14 Kal. Mai=18 Avril	17 Avril
Gémeaux	Pachôn 25	Artémisios 20 [2]	13 Kal. Juin=20 Mai	19 Mai
Cancer	Pauni 25	Daisios 19	13 Kal. Juil.=19 Juin	19 Juin

Pour les mois suivants, où le *Matritensis* fait défaut, la tradition est très incertaine, comme le montrent les divergences des manuscrits, et la concordance ne peut être obtenue que moyennant des corrections [3]. Tenons-nous en donc, pour plus de sûreté, aux indications qui sont garanties par la correspondance d'une triple date. Pour les trois premiers mois, celle-ci est d'un jour plus tardive que celle adoptée pour l'entrée du Soleil dans cha-

1. Ginzel, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 281.

2. Le ms. donne κδ' que M. Boll a corrigé en κ' dans l'édition de Boudreaux. La correspondance entre les mois macédoniens et les mois romains est en effet calculée partout ailleurs en faisant coïncider exactement Dystros avec Mars, Xantikos avec Avril, Daisios avec Juin, suivant l'usage syrien (Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, p. 430) et contrairement à celui qui prévalait en Asie Mineure, où, tout au moins dans certaines villes, le mois macédonien commençait le 23 ou le 24 du mois précédent. Thessalus, écrivant à Rome, a adopté le système le plus simple. — La concordance entre les dates du calendrier égyptien, ou pour mieux dire alexandrin, et celles du calendrier romain, est rigoureusement exacte.

3. Les indications chronologiques ne sont conservées en grec que dans un *Monacensis* du XVIe siècle (F de Boudreaux) et dans la traduction latine. Le copiste du *Monacensis* ne comprenant pas la notation *avant les Calendes de...* a considéré le nombre donné comme étant celui du jour du mois mentionné, c'est-à-dire en réalité du mois suivant. Voici les chiffres ainsi fournis et les corrections nécessaires. Signe du Lion : 10 ou 15 août F ; *XI a. Kal. Augusti*, Trad. Lire : XII = 21 juillet (20, Calendrier Julien) — Vierge : 11 sept. F ; *II a. Kal. Sept.*, Trad. Lire : XII = 21 août (20, Cal. Jul.) — Balance : 13 octobre F ; *X a. Kal. Oct.* Trad. Lire XII ou XIII = 20 ou 19 sept. (19, Cal. Jul.) — Scorpion : F confond ici la plante du Bélier et celle du Scorpion. La date qui se rapporte à la seconde est le 10 novembre. *Primo praecedente Kal. Nov.* Trad. Lire : *XIII Kal. Nov.* = 20 octobre (19 Cal. Jul.) — Sagittaire : 15 décembre F ; *in primis diebus praecedentibus Kal. Dec.* Trad. Lire : *XIV ou XIII a. Kal. Nov.* = 19 ou 18 novembre (18, Cal. Jul.) — Capricorne : 16 janvier F ; *XXVI a. Kal. Ian.* Trad. Lire : XVI = 17 déc. (17 Cal. Jul.) — Verseau : 11 février F : *XVIII a. Kal. Febr.* Trad. Lire : XVII ou XVI = 16 ou 17 janvier (16 Cal. Jul.) — Poissons : manque dans F. ; *XV a. Kal. Mart.* Trad. Lire XV ou XIV = 15 ou 16 février (15 Cal. Jul.).

cun des signes en l'année 45 av. J.-C. ; pour le quatrième, elle est la même. Or, on sait qu'en vertu de la précession des équinoxes, le moment où le Soleil entre dans les constellations de l'écliptique est retardé d'un jour tous les 72 ans ; mais les anciens n'avaient pas fait exactement le calcul, et Ptolémée admettait une variation d'un degré par cent années. Une différence d'un jour avec les dates de l'an 45 av. J.-C. place donc la rédaction de notre épître dédicatoire vers le milieu du Ier siècle de notre ère.

C'est bien aussi à cette date que convient le titre dont se sert Thessalus en s'adressant à l'empereur : Σεβαστὲ Καῖσαρ. Les écrivains qui dédient leurs ouvrages aux premiers Césars, au moins jusqu'à Néron, leur donnent simplement ce nom : *Caesar* [1]. Thessalus y a ajouté l'épithète de Σεβαστός, *Augustus*, qui est commune à tous. Un écrivain grec du IIe siècle n'aurait pas dit Καῖσαρ, mais Βασιλεῦ [2].

Seule la traduction latine a conservé la salutation ou adresse, qui précédait l'épître suivant l'usage [3] et qui a disparu dans le *Matritensis*, dont le titre est dû, nous l'avons vu, à l'imagination d'un copiste. Cette adresse est manifestement altérée, mais elle nous fournit cependant un élément d'information qui n'est pas à négliger : *Thessalus philosophus Germano Claudio regi et deo aeterno salutem et amorem.* Il semble bien que *Germano Claudio* soit une mauvaise traduction de Κλαυδίῳ Γερμανικῷ, la terminaison ικῷ étant notée dans l'original, comme c'est souvent le cas, par une abréviation, et Claudius Germanicus désigne probablement Claude (*Ti. Claudius Caesar Aug. Germanicus*) ou peut-être Néron (*Nero Claudius Caesar Aug. Germanicus*). Quant à *deo eterno*, une pareille épithète n'a évidemment jamais pu appartenir à la titulature officielle de l'un ou de l'autre, car même Claude ne devint *divus* qu'après sa mort, et les empereurs ne sont qualifiés *d'aeterni* qu'à partir de Dioclétien. Mais les orientaux, comme Thessalus, et les serviteurs des souverains n'ont jamais hésité à diviniser les maîtres du monde sans attendre leur décès et leur apothéose [4]. Je ne nierais donc pas absolument

---

1. Auguste : Horace, *Epist.* II, 1, 4; Vitruve, *Prol.*, dit « imperator Caesar ». — Tibère : Valère Maxime, *Prol.*; Manilius, I, 7. — Néron : Sén., *De Clem.*, 1 : « Nero Caesar » ; cf. Suétone, *Claude*, 21 : « Ave, imperator, morituri te salutant. »

2. Ainsi l'apologiste Aristide appelle Hadrien βασιλεῦ et Athénagore, parlant à Marc Aurèle et Lucius Vérus, se sert de la périphrase μεγάλοι βασιλέων.

3. Cf. par ex. Arrien, *Peripl. Ponti Eux.* : « Αὐτοκράτορι Καίσαρι Τραιανῷ Ἁδριανῷ Ἀρριανὸς χαίρειν, ou l'apologie d'Athénagore, Αὐτοκράτορσιν Μάρκῳ Αὐρηλίῳ κ. τ. λ.

4. On notera particulièrement, étant donnée la profession de Thessalus, que

que Thessalus ait pu employer une formule égyptienne comme βασιλεῖ καὶ θεῷ αἰωνοβίῳ [1], mais les altérations que la maladresse du traducteur a fait subir au texte original sont telles qu'il vaut mieux s'abstenir de conjectures fragiles s'appuyant sur une base aussi mal assurée.

Claude prit le titre de Germanicus en 43 et Néron mourut en 68. C'est donc entre ces deux dates que fut écrite selon toute vraisemblance l'épître de Thessalus.

*
* *

Résumons les indications que nous fournit la lettre, maintenant replacée à sa vraie date, sur la personne de son auteur. Thessalus naquit dans la province d'Asie, et après s'être adonné dans sa patrie à des études grammaticales, il se rendit à Alexandrie pour y suivre les cours renommés de l'école de médecine, mais lorsqu'il voulut passer à la pratique, il échoua dans ses cures. Il parcourut alors l'Égypte et aurait reçu à Thèbes, d'Esculape lui-même, une révélation, puis, comme beaucoup de ses confrères [2], il vint chercher fortune à Rome (p. 96), où il dédia à Claude ou à Néron l'opuscule sur les plantes astrales, qui nous est parvenu.

Or, ces données conviennent admirablement à un médecin qui eut son heure de célébrité, à Thessalus, un des maîtres de l'école dite « méthodique » [3]. Nous savons, en effet, que ce Thessalus était originaire de Tralles et qu'il eut la vogue à Rome du temps de Néron. Pline [4] le dépeint comme un démolisseur de toutes les doctrines, ayant la rage de critiquer les médecins des âges antérieurs et assez présomptueux pour s'être proclamé leur vainqueur (*iatronicen*) dans l'épitaphe de son tombeau, construit sur la voie Appienne. Galien n'est pas plus tendre pour lui [5]; il

---

Scribonius Largus, le médecin de Claude, appelle son maître, encore en vie : *Deus noster Caesar*, (*Prol.*, p. 5 Helmreich et c. 60, 163).

1. Αἰωνόβιος est une épithète des Ptolémées, p. ex. dans la pierre de Rosette, Dittenberger, *Orient. inscr.*, 90, 9 et la note 14); cf. Wessely, *Zauberpapyrus von Paris*, p. 24 [48], l. 155 s.

2. Wellmann, *Die pneumatische Schule bis auf Archigenes* (Philol. Unters., XIV), 1895, p. 6.

3. Kurt Sprengel, *Geschichte der Arzneikunde*, II (Halle, 1800), p. 39-43 ; cf. Wellmann, *op. cit.*, p. 7.

4. Pline, *H. N.*, XXIX, 4, § 9 : « Eadem aetas Neronis principatus ad Thessalum transilivit delentem cuncta placita et rabie quadam in omnis aevi medicos perorantem..... »

5. Galien, *Method. med.*, I, 1 (X, p. 5 Kühn), I, 2 (p. 7-22), IV, 4 (p. 250); *De simplic. medic. temp.*, V, 13 (XI, p. 749 K.) et *passim*.

l'invective âprement à plusieurs reprises, vitupérant son ignorance foncière et sa suffisance sans bornes et le représentant comme un hâbleur vaniteux et un parvenu sans culture [1]. Fils d'un tisserand de Tralles, il aurait attiré à lui une foule d'artisans grossiers en prétendant former en six mois un bon praticien, car il estimait toute instruction supérieure inutile, l'étude des sciences exactes et de la dialectique étant pour l'exercice de son art choses oiseuses [2]. Il n'y fallait même pas une longue expérience : l'application des principes de la secte « méthodique » suffisait. Les médecins du passé, qui avaient ignoré ces doctrines fondamentales, n'avaient pu, par suite, enseigner rien qui eût quelque valeur. Son zèle de novateur poussa même Thessalus à écrire à Néron une lettre, dont les premiers mots révèlent son orgueil démesuré [3]. Il s'y vante d'avoir fondé une nouvelle école, la seule vraie, aucun de ses prédécesseurs n'ayant rien transmis qui fût efficace ni pour la conservation de la santé ni pour la guérison des maladies ; et dans la suite il s'attaquait particulièrement aux aphorismes d'Hippocrate, qu'il avait d'ailleurs mal compris.

On voit combien tous ces détails conviennent à l'auteur de notre épître. Ici aussi, nous trouvons dès le début [4] l'affirmation que beaucoup d'autres se sont efforcés de réaliser des merveilles, mais que lui, Thessalus, y est seul parvenu et a conduit à bonne fin, malgré bien des obstacles, une œuvre qui dépasse les bornes de la nature humaine : il parle évidemment de l'entretien qu'il obtint avec le dieu de la médecine. On peut d'ailleurs déduire de ses propres aveux que dans son pays natal il n'avait pas poussé son instruction au delà de la grammaire, et qu'il n'acquit à Alexandrie qu'une teinture superficielle de philologie et de dialectique [5],

---

1. Même dans sa propre école, Thessalus paraît avoir été tenu en assez médiocre estime après sa mort. A l'époque de Trajan, Soranus lui reprochait d'avoir été peu conséquent avec ses propres principes dans les régimes qu'il prescrivait (Caelius Aurel., *Acut. Morb.*, III, 17, p. 284 Haller) et d'indiquer des dates fixes sans tenir compte de l'état du malade (Caelius Aurelianus, *De morbis chron.*, II, 5 p., 123 Haller ; cf. II, 13, p. 172, 179). Lorsqu'il ordonnait de faire jeûner le patient après la saignée et de lui donner à boire seulement le troisième jour au lever du soleil, cette règle semble inspirée par l'iatromathématique plutôt que par l'expérience ; cf. *infra*, p. 104.

2. Gal., *Meth. med.*, I, 1 (X, p. 5 K.).

3. *Meth. med.*, I., 2 (X, p. 7 K.) : Ἐπέστελλε Νέρωνι κατ' ἀρχὰς μὲν εὐθέως γράφων αὐτοῖς ὀνόμασιν οὕτως· « Παραδεδωκὼς νέαν αἵρεσιν καὶ ὡς μόνην ἀληθῆ διὰ τὸ τοὺς προγενεστέρους πάντας ἰατροὺς μηδὲν παραδοῦναι συμφέρον πρός τε ὑγείας συντήρησιν καὶ νόσων ἀπαλλαγήν. »

4. P. 134 s. Boudreaux.

5. Les mots (p. 135,10) τῶν διαλεκτικῶν ἰατρῶν διατριβάς que Graux (p. 71, n. 24)

disciplines qu'il estimait, nous l'avons vu, superflues pour ses élèves, parce qu'il les ignorait lui-même. Enfin sa lettre a pour but essentiel de montrer comment il a pris le fameux roi Néchepso en défaut et s'est rendu capable de le corriger. Le caractère que ce charlatan vaniteux révéla au cours de sa carrière et jusque dans son épitaphe, apparaît déjà dans cette épître dédicatoire. Celle-ci paraît bien être une œuvre de jeunesse, puisqu'il n'y parle que de sa vie d'étudiant, et elle est probablement adressée à Claude (p. 98) et non à Néron, comme celle qui indigne Galien, mais elle en est comme le pendant.

Parmi les livres de Thessalus, qui paraissent avoir été nombreux [1], il en est un qui s'occupait de botanique, puisqu'il est cité au sujet des propriétés du safran dans les additions à Dioscoride [2]. On ne s'étonnera pas qu'à une époque où régnait l'astrologie, un médecin ait pu croire aux vertus de simples qu'une sympathie mystérieuse unissait aux planètes et au zodiaque. Le précurseur des « méthodistes » à Rome, Asclépiade, fit preuve d'une crédulité plus extravagante encore. Il prétendait, rapporte Pline [3], que certaines herbes dessèchent les fleuves et les marais, ouvrent toutes les clôtures, forcent les armées ennemies à se débander ou assurent à des ambassades en voyage un ravitaillement aisé. A côté d'effets aussi prodigieux, ceux que Thessalus attribue aux plantes astrales paraîtront presque raisonnables. Il faut même reconnaître que dans sa pharmacopée, la magie n'occupe qu'une place très restreinte [4]. Il se contente presque toujours de noter avec exactitude la composition de potions ou lotions, onguents et emplâtres, pastilles, électuaires ou collyres et les effets qu'on en peut attendre sur les divers organes. Il serait à souhaiter qu'un historien de la médecine examinât de plus près ces recettes et en déterminât l'origine et la valeur [5].

---

a voulu expliquer par un passage de Galien, sont rendus dans la traduction par *scholas logicorum et medicorum*. Il faut lire διαλεκτικῶν <καὶ> ἰατρῶν.

1. Cf. Galien, *Meth. med.*, I, 2 (p. 7 K.) : Ἐν τε τῷ περὶ τῶν κοινοτήτων ἐποίησε κἀν τοῖς συγκριτικοῖς, ἐν ἅπασι δὲ ταῖς ἄλλαις βίβλοις... (p. 13), Ἐν ταῖς ληρώδεσι βίβλοις. Cf. IV, 4 (p. 250), etc. Caelius Aurel., *Acut. morb.*, I, 1 (p. 11 Haller) : « Thessalus primo libro diaetetico » ; III, 17 (p. 284) : « Thessalus primo libro de regulis, quas Graeci diaetas vocant ».

2. Dioscoride, *Mat. med.*, I, 25 (p. 30, 20 Wellmann) : Θεσσαλὸς μὲν οὖν φησιν μόνον εὐώδη αὐτόν. Cf. Sprengel, *op. cit.*, p. 42.

3. Pline, XXVI, 4, § 18. Il me paraît certain que la source de ces folies est un écrit du Pseudo-Zoroastre, souvent cité par Dioscoride à propos du nom des plantes. Ainsi s'expliquent les mentions de l'herbe *Achaemenis*, du roi des Perses, etc. L'intermédiaire entre Zoroastre et Asclépiade fut peut-être le Pseudo-Démocrite.

4. Cf. pp. 153,8 ss. ; 154,9-13 ; 157,11, 159,12.

5. Le fait qu'allègue Thessalus pour critiquer Néchepso est, nous l'avons vu,

L'opuscule qui peut être rendu à Thessalus de Tralles avec une sûreté qu'on atteint rarement dans les recherches de paternité littéraire, acquiert par cette attribution une importance inattendue. Car d'abord c'est le seul écrit qui nous soit parvenu d'un médecin qui jouit d'un grand renom et assuma le rôle de chef d'école, et cet écrit nous donne sur sa vie, ses études et son caractère des indications curieuses. A un point de vue plus général, c'est un document très significatif de la superstition qui se mêla toujours à la science antique, un témoignage nouveau sur l'invasion des croyances égyptiennes dans la Rome des premiers Césars, où venait de triompher le culte d'Isis. Enfin il aide à fixer l'origine de ces œuvres à demi médicales, à demi religieuses qui, traduites sous les Ptolémées des papyrus égyptiens ou composées par des faussaires grecs, furent mises tantôt sous le nom de Néchepso et Pétosiris, tantôt sous celui d'Hermès Trismégiste. Ce dernier point mérite que nous y insistions quelque peu en terminant.

*
* *

Thessalus nous dit que ses recherches dans les bibliothèques d'Alexandrie lui firent trouver un livre de Néchepso contenant, — ce sont ses propres termes, — « vingt-quatre cures du corps entier et de toute maladie suivant chaque signe du zodiaque par des pierres et des plantes [1] ». Ce livre révélait les sympathies de chacune de celles-ci, mais il n'indiquait pas les lieux et les temps où ces simples devaient être cueillis. Le renseignement est d'importance, car c'est la mention la plus ancienne que nous

---

que la ciguë, poison en Italie, est mangée comme légume en Crète. Il est curieux de constater que dans les écrits de l'école méthodique, on rencontre sur la botanique ou la zoologie de la Crète des observations analogues, bien que de pareilles précisions géographiques y soient exceptionnelles. Il faut qu'un médecin de cette secte ait séjourné en Crète ou utilisé l'ouvrage d'un Crétois. Thémison note qu'en Crète beaucoup de malades meurent de satyriasis, ce qui est dû à ce qu'ils mangent avec excès le satyrium (Caelius Aurel., *Acut. morb.*, III, 18, p. 290 Haller). Soranus remarque de même que l'hydrophobie est fréquente en Crète car, ajoute-t-il, cette île, qui est presque exempte d'animaux venimeux, est infestée de chiens enragés (*Ibid.*, III, 15, p. 263).

1. Le texte doit être lu (p. 135,13 ss.): Περιήειν τὰς βιβλιοθήκας ἐκζητῶν < τὴν ἀναγκαίαν ὕλην > · εὑρὼν δὲ βίβλον τινὰ Νεκεψὼ κδ' θεραπείας ὅλου τοῦ σώματος καὶ παντὸς πάθους κατὰ ζῴδιον περιέχουσαν διὰ λίθων καὶ βοτανῶν. Les mots τ. ἀ. ὕ. sont suppléés d'après la traduction : *quaerebam bibliothecas, ut possem invenire necessariam materiam.* Le *Matritensis* donne le chiffre ιδ', Boudreaux avait conjecturé déjà κδ', ce que confirme la traduction (*24 medicinae totius corporis*).

possédions des ouvrages médicaux attribués à Néchepso [1]. On a pu établir avec certitude que les *Astrologoumena* du prétendu roi d'Égypte étaient en réalité une œuvre du milieu du IIe siècle avant J.-C. [2]. Le vieux traité médico-magique que retrouva Thessalus vers l'an 50 de notre ère, datait certainement aussi de l'époque des Lagides et le peu qui nous en est dit, suffit à marquer son caractère. Chacune des parties du corps humain dépendant d'un signe du zodiaque, auquel appartenait aussi une pierre et une plante, celles-ci devaient, suivant Néchepso, assurer la guérison du membre ou de l'organe soumis au même signe qu'elles [3]. Cette double série de douze cures, au total vingt-quatre, s'appliquait donc, comme le dit Thessalus, au « corps entier ». Le *Livre Sacré* d'Hermès Trismégiste, où des recettes semblables sont indiquées en suivant l'ordre des trente-six décans [4], peut nous donner la meilleure idée de ce que contenait l'ouvrage perdu de Néchepso.

Les vingt-quatre cures de Néchepso ont été rapprochées par Boudreaux du contenu du premier livre des Cyranides [5], où sont exposées les propriétés de vingt-quatre groupes formés chacun d'une plante, d'un oiseau, d'une pierre et d'un poisson, dont le nom commence par la même lettre. Mais ici ces groupes, composés de représentants des quatre éléments, terre, air, feu, eau, sont au nombre de vingt-quatre pour le simple motif que c'est celui des lettres de l'alphabet. Cependant, la coïncidence des deux chiffres n'est pas sans établir quelque relation entre l'écrit dont nous parle Thessalus et le livre en question. Si la seule communauté d'une initiale a fait considérer des animaux, végétaux et minéraux hétérogènes comme unis par des affinités occultes, c'est qu'on croyait les lettres de l'alphabet douées d'une puis-

---

1. Riese, considérant comme suspecte la lettre à un empereur, n'a pas accordé au texte de Thessalus, qu'il croyait d'époque tardive, la valeur qu'il mérite (cf *Necheps. et Petos. fr.* 35-36 *b*). — D'après une citation de Galien, l'ouvrage médical de Néchepso aurait compris quatorze livres (ὁ βασιλεὺς Νεχεψὼ ἔγραψεν ἐν τῇ τεσσαρεσκαιδεκάτῃ βίβλῳ, fr. 29), mais je crains qu'il n'y ait là quelque erreur et qu'il ne s'agisse du quatorzième décan, où se serait trouvée, suivant l'auteur, la figure de Chnoumis, qu'Hermès Trismégiste place dans le treizième.

2. Cf. *Cat. codd. astr.* VIII (*Germ.*), p. 130.

3. La mélothésie zodiacale, déjà exposée par Manilius (II, 459 ss.), remonte certainement à l'astrologie égyptienne ; cf. Bouché Leclercq, *Astrol. gr.*, p. 319 s. et *Revue archéol.*, 1916, I, p. 5 ss.

4. Publié par Ruelle, *Revue de Philologie*, XXIII, 1902, p. 251 ss. Cf. Riese, *Necheps. fr.* 28 = Firm. Mat., IV, 16.

5. P. 135, 15 note. A ce premier livre, rempli de paganisme et de magie, quelque compilateur a rattaché les trois autres, qui forment un bestiaire. Ils en étaient certainement indépendants à l'origine.

sance mystérieuse et qu'on les distribuait deux par deux entre les signes du zodiaque [1]. Il n'est pas impossible que l'origine de ce traité en vingt-quatre articles, mélange bizarre d'hymnes mystiques, d'incantations magiques et de formules médicales, où apparaît manifestement l'influence de l'astrologie égyptienne [2], remonte jusqu'à un vieil ouvrage de Néchepso [3] et que ἡ Κοίρανὶς (βίβλος) [4], « le livre royal », soit en réalité le livre du roi par excellence, celui que Vettius Valens cite souvent comme ὁ Βασιλεύς [5].

Certainement, l'iatromathématique de Pétosiris servit de base aux méthodes, nouvelles à Rome, appliquées par Crinas de Marseille, qui, vers la fin du règne de Néron, évinça Thessalus et devint le médecin à la mode. Il se servait d'éphémérides astrologiques pour donner ou refuser la nourriture à ses malades et observait dans ses prescriptions les heures propices ou funestes d'après le cours des étoiles [6].

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point Thessalus, dans le seul écrit qui nous reste de lui, a utilisé le livre de Néchepso

---

1. Cf. Saglio-Pottier, *Dict. des antiq.*, s. v. « Zodiacus », p. 1059. Les lettres sont ainsi mises en rapport avec les signes dans une prétendue épître de Pétosiris, *Cat. codd. astr.*, VII (*Germ.*), p. 161.

2. Ainsi p. 11, § 35 (de Mély-Ruelle, *Lapidaires grecs*, t. II), sur le démon acéphale de la fièvre quarte, qui s'élance du premier décan du Capricorne ; cf. Hermès Trism. dans *Revue de philol.*, XXXII, 1908, p. 270 : Αἰγοκέρωτος πρῶτος δεκανός... οὗτός ἐστιν ἀκέφαλος. Delatte, *Bull. corr. hell.*. XXXVIII, 1914, p. 189 ss., a recueilli une ample documentation sur le démon acéphale.

3. On sait que la rédaction étrangement confuse et incomplète qu'on lit aujourd'hui est le résultat d'une contamination. Un compilateur byzantin a combiné, comme il nous l'apprend lui-même, deux écrits analogues, l'un d'Harpocration d'Alexandrie, qui vivait au IIe siècle de notre ère (p. 86), l'autre intitulé Κυρανίς ou mieux Κοιρανίς (cf. Tannery, *Revue des études grecques*, XVII, 1904, p. 335 ss.). L'un et l'autre paraissent remonter à un original qui est mentionné comme ἡ ἀρχαϊκὴ βίβλος et attribué à Hermès, notamment par Olympiodore (Berthelot et Ruelle, *Alchimistes grecs*, III, p. 101 ; cf. *Cat. codd. astr.*, V. 2, p. 107,3).

4. Le brouillon, à qui le texte actuel est dû, n'a plus compris le titre traditionnel, mais celui-ci rappelant le nom de Cyrus, il a imaginé comme auteur du livre un problématique Cyranus, roi de Perse. Qu'il faille lire non Κυρανίς mais Κοιρανίς, c'est ce qui ressort d'une phrase même de l'introduction (p. 4, l. 4-5) : Κοιρανίδες εἴρηνται διὰ τὸ τῶν ἄλλων βίβλων βασιλίδας εἶναι ταύτας. M. Serruys (*Revue de philologie*, XXXII, 1908, p. 159), me paraît l'avoir définitivement établi, mais il me semble difficile de dériver ce titre du surnom de Κοίρανος donné à Hermès et à d'autres dieux, supposés avoir inspiré l'ouvrage, et de le traduire par « les révélations souveraines ».

5. Cf. Vettius Valens, éd. Kroll, index p. 373.

6. Pline, XXIX, 1 (5), § 9 : « Crinas Massiliensis arte geminata... ad siderum motus ex ephemeride mathematica cibos dando horasque observando auctoritate (Thessalum) praecessit. » Cf. Juvénal, VI, 574 ss. : « In manibus... cernis ephemeridas .. capiendo nulla videtur Aptior hora cibo, nisi quam dederit Petosiris. »

qu'il avait consulté à Alexandrie. Mais si le récit de la révélation qu'il prétend avoir reçu à Thèbes d'Esculape, confident ordinaire d'Hermès, est faux dans sa lettre, il est vrai dans son esprit. C'est l'astrologie qui attribua une plante à chacun des douze signes et à chacune des sept planètes en même temps qu'un animal, un pays, une pierre, une partie du corps, et cette idée fondamentale, ainsi que d'autres doctrines indiquées dans l'épître à l'empereur (p. 95), provient certainement d'Égypte et est essentiellement hermétique [1]. On notera d'ailleurs que les herbes ou sucs recommandés dans les prescriptions de Thessalus sont particulièrement ceux de l'Égypte, de la Syrie ou de l'Arabie [2]. Il est curieux que le nom d'Hermès figure dans le titre de la traduction latine, tel qu'il est donné dans la préface des Cyranides (p. 88) aussi bien que dans celui de tous les mss. en dehors du *Matritensis* [3]. Que ce nom ait été tiré du passage, corrompu dans celui-ci, que nous avons discuté plus haut [4] ou placé arbitrairement en tête de l'opuscule pour lui donner plus d'autorité, il est certain que la source de Thessalus est hermétique, je veux dire qu'elle appartenait à cette littérature médicale, transmise par le clergé égyptien, où des recettes et des observations empiriques, fruit d'une expérience séculaire, se mêlaient aux aberrations de l'astrologie et de la magie. Un passage bien connu de Clément d'Alexandrie énumère parmi les livres hermétiques ceux, au nombre de six, qui traitaient de la médecine, à savoir : « sur la constitution du corps, sur les maladies, sur les organes, *sur les remèdes*, sur les ophtalmies et enfin sur la gynécologie » [5]. L'art de guérir par des traitements ou par des miracles était

---

1. Cf. *infra*, p. 108, n. 1.

2. P. 154,5 : Ἐν τῷ τῆς Ἀραβίας κλίματι. Le traducteur dit : *apud Syriam et Arabiam*, et plus bas (p. 154,15), il ajoute *dicunt Syrii*. P. 155,8 : μύρου Συριακοῦ, 19 : ῥοῦ Συριακοῦ. P. 163,15 s. : Ταῖς μέντοι προγεγραμμέναις βοτάναις χρῶ ταῖς ἀπ' Αἰγύπτου καὶ Ἀραβίας καὶ Ασίας καὶ Συρίας [καὶ Συρίας καὶ Ασίας B], ἔτι δὲ καὶ Ἰταλίας· τὰ γὰρ τοιαῦτα κλίματα θερμότερα τῶν ἄλλων ἔοικεν εἶναι. Mais la traduction dit seulement : *Utere... praedictis herbis et maxime quae reperiuntur in Arabia, Syria et Aegypto, quia partes istae calidiores sunt aliis.* Les mots ἔτι δὲ καὶ Ἰταλίας et probablement aussi καὶ Ἀσίας sont interpolés, car le climat de l'Italie et même celui de l'Asie ne peuvent être considérés par un Grec comme « plus chauds que les autres ». — L'auteur fait aussi mention de λυκίου Ἰνδικοῦ (p. 150,3) et d'ἴρεως Ἰλλυρικῆς (150,12).

3. P. 137,9 note ; p. 153,1.

4. *Supra*, p. 90. Le texte portait peut-être : Ὦ μακάριε παρὰ θεῷ Ἑρμῇ. κ.τ.λ. Le nom d'Hermès, noté souvent par le signe astronomique de la planète, a pu facilement tomber.

5. Clem. Alex., *Strom.*, VI, 3.37, (p. 450,1) : (Βίβλους) ἓξ (ἐκμανθάνουσι) οἱ πασ-

exercé fructueusement par les prêtres égyptiens [1], et les malades pratiquaient le rite de l'incubation dans les temples de Sérapis, comme dans ceux d'Asklépios [2].

Il ne paraît pas douteux que les écrits médicaux qui nous ont été transmis sous le nom du dieu Trismégiste, inspirateur de toutes les sciences divines et humaines, remontent à cette littérature sacerdotale [3]. L'iatromathématique, dont les prescriptions se règlent sur les opportunités astrales et où le diagnostic se fait pronostic, est le domaine où Hermès règne en maître [4]. Thessalus n'est pas le seul médecin qui lui ait emprunté ses doctrines sur les plantes du zodiaque. Pamphile, qui vivait à la fin du Ier siècle de notre ère, cite expressément « un des livres attri-

---

τοφόροι ἰατρικὰς οὔσας, περί τε τοῦ σώματος κατασκευῆς καὶ περὶ νόσων καὶ περὶ ὀργάνων καὶ φαρμάκων καὶ περὶ ὀφθαλμιῶν καὶ τὸ τελευταῖον περὶ τῶν γυναικείων. Cf. Horapoll., c. 38 : Ἔστι παρὰ τοῖς ἱερογραμματεῦσι βίβλος ἱερὰ καλουμένη ἀμβρής, δι' ἧς κρίνουσι τὸν κατακλιθέντα ἄρρωστον, πότερον ζωσιμός ἐστιν ἢ οὔ. Diod., I, 82,3, sur l'ἱερα βίβλος rédigée par d'antiques médecins. Ptolem., *Tetrabl.* I, 3 : Οἱ Αἰγύπτιοι συνήψαν τῷ δι' ἀστρονομίας προγνωστικῷ τὴν ἰατρικήν ; Galien, *De crit. diebus*, IX, 911, Kühn ; cf. Heeg, *Sitzungsb. Akad. Berlin*, 1911, p. 1002.

1. Otto, *Priester und Tempel im hellenistischen Aegypten*, 1908, t. II, p. 194. M. Otto doute (t. I, p. 96) que les fonctions médicales aient été exercées spécialement par les pastophores. Le renseignement donné par Clément pourrait s'expliquer par le fait que les malades en traitement dans les temples étaient logés dans les παστοφορεῖα bâtis à l'intérieur de l'enceinte sacrée.

2. Otto, *l. c.* ; cf. Roussel, *Les cultes égyptiens à Délos*, 1916, p. 291 ss. ; Sudhoff, *Aerztliches aus Griech. Papyrusurkunden*, Leipzig, 1909, p. 215 ss.

3. Élius Aristide dit des serviteurs de Sérapis (XLV, 29, p. 361 Keil) ; ὧν ἱεραὶ θῆκαι βίβλων ἱερῶν ἀπείρους ἀριθμοὺς ἔχουσι.

4. Cf. Bouché-Leclercq, *Astrol. grecque*, p. 524 ss. — Les Ἰατρομαθηματικὰ πρὸς Ἄμμωνα Αἰγύπτιον dont Ideler a publié deux rédactions (*Phys. et medici Graeci minores*, I, p. 386, p. 430), mériteraient d'être réédités et commentés. Sur les mss., cf. Diels, *Handschriften der antiken Aerzte*, 1906, II, p. 43 ss. et Nachtrag, 1908, p. 53. — Le titre Περὶ κατακλίσεως, donné à la seconde rédaction (cf. *infra* Pancharios), répond au contenu du livre ἀμβρής cité par Horapollon (*supra*, l. 3). L'origine égyptienne de l'ouvrage se manifeste dès les premières lignes dans l'attribution de l'œil droit au Soleil et de l'œil gauche à la Lune ; cf. 1re partie, p. 75, n. 3. — Ce traité se rapproche du résumé, fait par un certain Pancharios (vit au IIIe ou IVe siècle), d'un écrit Περὶ κατακλίσεως dont l'original était peut-être en vers (*Catal. codd. astrol.*, I (*Flor.*), p. 118 ss.), et aussi du Pseudo-Galien, Περὶ κατακλίσεως νοσούντων (t. XIX, p. 529 ss. Kühn), qui n'est pas antérieur au IVe siècle suivant Heeg, *Sitzungsber. Akad. Berlin*, 1911, p. 991 ss., qui croit que la source commune de tous ces écrits est une œuvre de Néchepso ; mais cf. p. 107, n. 2. — L'astrologue de l'année 379 (*Cat. codd. astr.*, V (*Rom.*), 3, p. 200,9), cite Ἑρμοῦ βίβλον ἐν ᾗ ἰατρομαθηματικὰ πλεῖστα ἔγραψεν, livre différent du premier puisqu'il y était question des décans et qui est peut-être celui qu'avait consulté Pamphile (p. 107, n. 1). — Sur les ἰατρομαθηματικά des Égyptiens en général, voir Ptolem., *Tetrab.*, I, 2 (p. 14, l. 22 ss., éd. 1553) ; cf. Proclus, *Paraphr.*, I, 3 (p. 24 All.) et Hephestion, I, prooem. (p. 46, 23, Engelbrecht), qui ajoutent les mots διὰ τῶν παρ' αὐτῶν (Αἰγυπτίων) ἰατρομαθηματικῶν συντάξεων. Cf. *Exeget. anon.*, p. 15 (éd. 1559) et *supra*, p. 105, n. 5.

bués à Hermès l'Égyptien contenant les trente-six herbes sacrées des décans [1] », et il avait tiré de cet écrit l'indication d'une foule d'amulettes, de sortilèges et d'incantations, que Galien traite de contes de vieille femme. C'était donc certainement une élucubration analogue à la Ἱερὰ βίβλος πρὸς Ἀσκληπιόν publiée par Ruelle [2].

On sait combien l'action de l'Égypte fut puissante à Rome dans tous les domaines dès le règne d'Auguste. Les nouvelles institutions politiques s'inspirèrent de l'administration des Lagides, la religion accueillit les mystères d'Isis, les lettres et les arts imitèrent des modèles alexandrins, les sciences traduisirent les œuvres des savants du Musée. L'action de l'astrologie égyptienne sur la médecine fut un épisode particulier d'un phénomène historique beaucoup plus vaste. Thessalus de Tralles et Crinas de Marseille sous Néron, Pamphile, quelques années plus tard, cédèrent à une tendance générale en adoptant les doctrines du fabuleux roi Néchepso ou du prétendu Hermès Trismégiste. Nous retrouverions certainement bien d'autres traces de leur influence, si les œuvres des médecins du Ier siècle n'avaient pas péri presque tout entières. Galien lui-même n'échappa pas à la contagion de leurs théories [3].

L'iatromathématique nous permet donc de constater ce qui s'est vérifié aussi pour l'astrologie hermétique, dont elle est d'ailleurs une branche : elle fut introduite à Rome dès le commencement de l'Empire. Il est permis d'en conclure que les écrits médicaux attribués au dieu Trismégiste, comme ceux qui traitaient d'apotélesmatique, doivent remonter à l'âge antérieur et que vraisemblablement ils furent rédigés en grec au moment où les sujets hellénisés des Ptolémées commencèrent à s'inté-

---

1. Galien, *De simpl. med. temp.*, VI, prooem. (XI, p. 792 Kühn) ; cf. Boll, *Catal. codd. astr.*, VII, p. 231 s. : Βοτάνης... ἀετοῦ, περὶ ἧς... ἕν τινι τῶν εἰς Ἑρμῆν τὸν Αἰγύπτιον ἀναφερομένων βιβλίων ἐγγεγράφθαι περιέχοντι τὰς λς' τῶν ὡροσκόπων ἱερὰς βοτάνας.

2. *Revue de philologie*, XXXII, 1908, p. 274 ss. Cf. Kroll dans *Realencycl.* s. v. Hermes, p. 797, n° 9 ; Bejottes, *Le Livre Sacré d'Hermès Trismég. et ses trente-six herbes magiques* (thèse de botanique), Bordeaux, 1911. — Sur les décans et la magie, cf. Saglio-Pottier, *Dict.* s. v. « Zodiacus », p. 1059. — Néchepso passait pour l'auteur d'un ouvrage analogue (Firm. Mat., IV, 16 = *Nécheps. fr.* 28 Riese). Les noms du roi et du dieu sont souvent interchangeables. Cf. *supra*, p. 106 n. 4. — Dans le roman de Setnau, que nous a transmis un papyrus démotique, il est question d'un livre « que le dieu Thot a écrit de sa main » et qui contient des charmes produisant une foule d'effets miraculeux ; cf. Brugsch, *Revue archéol.*, 1867, II, p. 167.

3. Sur l'astrologie dans Galien, cf. Heeg, *Sitzungsb. Akad. Berl.*, 1911, p. 1002.

resser aux livres sacrés du clergé indigène. Cette conclusion fournit un indice, qui n'est pas à négliger, pour la fixation de la date à laquelle il convient d'assigner même les productions théologiques qui font surtout l'importance de l'hermétisme [1].

FRANZ CUMONT.

---

1. La médecine théorique n'est guère séparable de certains postulats métaphysiques et Hermès, même en tant que médecin, a dû rester plus ou moins théologien. On a supposé avec vraisemblance (Reitzenstein, *Poimandres*, p. 2) que Tertullien emprunte à Soranus, le grand « méthodiste », qui est une des sources principales du *De anima*, ce qu'il rapporte dans ce livre sur le « Mercure Égyptien » (c. 33) : *Mercurius Aegyptius novit... animam digressam corpore non refundi in animam universi* [doctrine stoïcienne], *sed manere determinatam*, etc. ; cf. c. 2 : *Mercurium Aegyptium cui praecipue Plato adsuevit.* — Le système qui attribue à chaque planète et à chaque signe une plante et un animal, repose sur la doctrine hermétique que la κοσμικὴ φόρα, la révolution du ciel, mêlant les semences divines à la matière, produit les êtres vivants, variables selon la diversité des astres sous lesquels ils sont nés ; cf. Zielinski, *Archiv fur Religionsw.*, VIII, 1905, p. 337.

J'ajouterai ici l'indication d'un texte intéressant qui n'a pas trouvé place dans les recueils de fragments hermétiques. On lit dans Psellus, Ἀναγωγὴ εἰς τὸν Ταντάλον (à la suite de *Tzetzae allegoriae Iliadis*, éd. Boissonade, 1851, p. 348) :

Αὐτὸν (Δία) καὶ τὸν αὐτοῦ πατέρα τὸν Κρόνον οἱ μῦθοι ὁμόθεν ἀπὸ Κρήτης γεννῶσι καὶ τὸν μὲν οὐκ ἴσασιν ὅπου γῆς κατορώρυκται, τοῦ δὲ ἐπὶ τῷ τάφῳ δεικνύουσιν κολωνόν· εἶτα, τὴν θνητὴν ὑπεραναβάντες φύσιν, ἀγχισπόρους ποιοῦσι τῆς ουσίας τῆς κρείττονος καὶ πρὸς τὸ τῆς θειότητος εἶδος μεταβιβάζουσιν. Τούτῳ δὴ τῷ λόγῳ καὶ Ἑρμῆς προστίθεται ὁ Τρισμέγιστος. τἄλλα γὰρ παραθεωρῶν τοὺς μύθους, τοῦτον δὴ μόνον γύμνον ἐξεδέξατο καὶ πρὸς τὴν ἐκείνου μίμησιν τὸν ἑαυτοῦ παῖδα διερεθίζει τὸν Τάτ. Sur le Zeus hermétique, cf. Joseph Kroll, *op. cit.*, p. 96 s.

Enfin je noterai que l'extrait d'Hermès conservé par Lydus, *De Mensibus*, IV, 7 (p. 70,21, Wünsch) est transmis plus complètement dans le précieux *codex Angelicus*, 29 (*Cat. codd. astr.*, V, 1, p. 4 ss.), f. 268. Après les mots μετὰ τὴν ἀνάγκην τάξις, ce ms. ajoute : Εἱμαρμένη δὲ καὶ ἀνάγκη ἅμφω ἐτάχθησαν ἡνωμέναι ἀλλήλαις, et après les mots καὶ οὐδὲν ἄτακτον, on y lit la phrase : ἡ γὰρ εἱμαρμένη ὥσπερ σπέρμα καταβάλλει τὰς ἀρχὰς τῶν πραγμάτων, ἔπεται δὲ ἡ ἀνάγκη κατεργαζομένη <τὰ> τῆς εἱμαρμένης, τρίτον δὲ ἡ τάξις ζητοῦσα τὰ τῆς ἀνάγκης δραστήρια· ἡ δὲ νέμεσις νέμεται διὰ πάντων ἐποπτεύουσα τὰ γινόμενα πάντα, διά τε τῶν ὅλων τὴν ἐνέργειαν προΐεται (cod. προϊεῖται).

LA DATE D'AVÈNEMENT DE PTOLÉMÉE IV PHILOPATOR

Il n'y a guère de dates de l'histoire ancienne qui aient autant exercé l'ingéniosité des savants modernes que celle de l'avènement de Ptolémée IV Philopator. Il faut d'ailleurs reconnaître que, malgré l'intérêt qui s'attache à la personnalité du successeur d'Evergète, ce n'est pas seulement pour déterminer exactement la date de son accession au trône que l'on a tant discuté ; la chronologie des premiers Lagides n'est pas assez bien établie pour qu'il y ait lieu de s'inquiéter beaucoup d'ignorer à quelques mois près le début d'un règne ; mais de la date exacte que l'on assigne à l'avènement de Philopator dépend une autre date, importante à coup sûr, celle-ci, la date de la bataille de Sellasie, « le plus grand événement qui se soit produit dans la Grèce propre, à la fin du IIIe siècle ».

Les témoignages que nous a laissés l'antiquité sont de deux sortes : les ouvrages des historiens et les papyrus récemment mis au jour ; mais on sait que les anciens visaient peu à l'exactitude chronologique et l'on n'ignore pas les problèmes soulevés par les dates qui figurent sur nos papyrus ; cela suffit à expliquer les nombreuses études qui ont été faites sur cette question de chronologie, chacune réfutant celle qui l'a précédée [1].

---

1. Voici une courte bibliographie de la question :

Droysen. *Histoire de l'Hellénisme.* Trad. Bouché-Leclercq (1885), III, 566 ; 581, 592 n.

Strack. *Dynastie der Ptolemaer* (1897), p. 182 ; 194.

Niese. *Hermes*, XXXV (1900), p. 61. — *Geschichte der griech. und maked. Staaten* (1899) II, p. 360.

Bouché-Leclercq. *Histoire des Lagides* (1903), I, p. 235 n.

Jouguet. *Les papyrus de Magdôla.* B.C.H., 1903, p. 205.

Beloch. *Griechische Geschichte* (1904), III², p. 168.

Holleaux. *Mélanges Nicole* (1905), p. 373.

Lesquier. *Archiv für Papyrusforschung*, 1908, p. 284. — *Introduction aux papyrus de Magdôla* (1912), p. 31.

Niccolini. *Studi storici per l'antichità classica*, 1908, p. 224. — *La Confederazione achaea* (1914), p. 275.

Lenschau. *Bursian's Jahresberichte*, 1908 (tome 135), p. 202.

Cavaignac. *La chronologie égyptienne au IIIe siècle.* B.C.H., 1914, p. 1. — *Histoire de l'antiquité.* III, p. 473.

I

LES SOURCES HISTORIQUES

A. *Les chronographes.* — C'est, semble-t-il, au Canon des Rois que nous devons tout d'abord demander de nous renseigner. Cette chronologie [1] nous indique, dans sa troisième partie, le nombre des années que chaque Ptolémée a passées sur le trône ; ces années sont calculées *du 1er Thoth au 1er Thoth*, soit, pour le troisième siècle, d'octobre à octobre et *la première année de chaque règne compte du 1er Thoth qui a précédé l'avènement* [2]. Le Canon des Rois assigne 25 années de règne à Ptolémée III Evergète : celui-ci est donc mort au cours de sa 26e année, soit entre le 22 octobre 222 et le 21 octobre 221. Niese, Strack, Bouché-Leclercq admettent cette donnée sans discussion et M. Smyly, nous dit M. Lesquier [3], est d'avis « que l'on doit reconnaître au Canon des Rois la plus grande autorité ». Rien ne nous permettant en effet d'en suspecter *à priori* l'exactitude, nous pouvons, avec lui, placer l'avènement de Philopator en 222-221.

Les autres chroniques que nous ont laissées les Alexandrins ou les Byzantins n'ont malheureusement pas la même valeur. Frick [4] en a édité un certain nombre et l'on est obligé de constater qu'il y a entre elles nombre de contradictions ; elles ont été rédigées par des compilateurs peu soigneux et il est très difficile de s'y reconnaître ; cependant elles peuvent, je crois, servir à établir assez solidement l'exactitude des données du Canon des Rois. Voici le tableau que l'on peut dresser en réunissant les indications du Canon des Rois, des Chroniques de Frick et aussi de *l'Anonymi chronographia syntomos* [5].

---

1. Sur le Canon des Rois, cf. Wachsmuth. *Einleitung in das Studium der alten Geschichte* (1895), p. 301. — Beloch, *op. cit.*, III², p. 121. — Bouché-Leclerq, *op. cit.*, II, p. 375 sqq.

2. Et avec raison ; cf. le papyrus *Fl. Petrie III, 119 verso, col. II, l. 9* qui nous montre bien que la dernière année d'un roi comptait comme première de son successeur : συντάξεις [...] τῶν τοῦ κ̅ ἔτους. α ἔτους ; cf. *Fl. Petrie III, 112 a, col. II*, où l'on passe sans transition de l'an XXVI à l'an II, l'an XXVI d'Evergète étant la première année de Philopator.

3. *Int. aux pap. de Magd.*, p. 42.

4. *Chronica minora*, I, Teubner, 1892.

5. *Anonymi chronographia syntomos*, éd. Bauer. Teubner 1909.

SOUVERAINS	NOMBRE D'ANNÉES DE RÈGNE D'APRÈS						
	CANON DES ROIS	LIBER GENERATIONI [1]	CHRONICA A 452 [1]	EXCERPTA LATINA BARBARI [1]	EXCERPTA LATINA BARBARI [1]	LIBER CHRONECORUM [1]	ANONYMI SYNTOMOS
Alexandre le Grand....	8	7	12			12	6
Philippe Arrhidée.....	7			7	7		
Alexandre IV.....	12			12	12		
Ptolémée I Soter.....	20	42	42	20	20	40	40
Pt. II. Philadelphe....	38	38		38		27	38
Pt. III Evergète.....	25	25	26	25	38	24	25
Pt. IV Philopator.....	17	17	18	17	17	21	17

Si nous laissons de côté les *Chronica a. 452* et le *Liber Chronecorum* dont les données sont aberrantes, nous voyons que les autres chronologies concordent pour les règnes de Philadelphe, d'Evergète et de Philopator ; les deuxièmes *Excerpta latina barbari* attribuent 38 années à Evergète, sans parler de Philadelphe : le copiste ou le chronographe a, par erreur, attribué à Evergète ce qui revenait à son prédécesseur et cette faute montre mieux que de longs raisonnements qu'il y avait des nombres fixés par la tradition. Pour l'époque qui va de la conquête de la Perse par Alexandre à la mort de Ptolémée I Soter, il y a désaccord. Si nous considérons le tableau, nous voyons que les chroniques se divisent en deux classes : le *Canon des Rois* et les *Excerpta latina barbari* répartissent ces quelque quarante années entre Alexandre le Grand, Philippe Arrhidée, Alexandre IV et Ptolémée Soter ; le *Liber generationis* et *l'Anonymi syntomos*, ignorant Philippe Arrhidée et Alexandre IV accordent une quaran-

1. *Liber generationis* Frick, *op. cit.*, p. 70. — *Chronica, a.* 452, id., p. 180. — *Excerpta lat. barb.*, id., p. 274 et 320. — *Liber chronecorum*, id., p. 432.

taine d'années à Ptolémée Soter [1]. Ainsi nous possédons des chroniques provenant de deux sources, de deux traditions différentes et toutes s'accordent à attribuer 25 années de règne à Evergète ; ce n'est sans doute pas une preuve irréfutable, mais c'est au moins une présomption en faveur de l'exactitude, sur ce point-là, du *Canon des Rois*.

B. *Les Historiens*. — Deux historiens anciens nous donnent des indications pour résoudre le problème de la date d'avènement de Ptolémée Philopator : Polybe et Plutarque ; Plutarque d'ailleurs ne fait que s'inspirer de son devancier quand il ne le transcrit pas mot pour mot ; c'est donc à Polybe seul qu'il y a lieu de recourir.

Après la bataille de Sellasie, Cléomène s'embarqua pour Alexandrie où il fut reçu par Evergète (Pol. II, 70). Tant que vécut ce dernier, le roi de Sparte se tint en repos. Mais, après l'avènement de Philopator, voyant qu'il n'avait guère de secours à attendre du nouveau Ptolémée, il le pria de le laisser retourner en Grèce et ses prières étaient d'autant plus instantes que la mort d'Antigone lui permettait tous les espoirs (V, 35, 1). De là nous pouvons tirer, à défaut de date précise, qu'Evergète survécut à la bataille de Sellasie et mourut avant Antigone [2]. Ce renseignement un peu vague prend de l'importance quand on le rapproche de la précieuse indication chronologique que nous donne Polybe à propos de la bataille. Après sa victoire, nous dit-il, Antigone se rendit à Tégée, puis à Argos et assista aux jeux Néméens [3]. Or, depuis 573, les jeux Néméens étaient célébrés tous les deux ans ; il est impossible de faire remonter la bataille à 223, elle a donc été livrée en 221, θέρους ἐνισταμένου (Pol. II, 65). Par suite c'est entre mai et octobre 221, si le Canon des Rois est exact, comme tout porte à le croire, que nous devons placer la mort d'Evergète.

---

1. Ce n'est pas le moment de discuter les divergences que je relève entre 8, 7, 6 années de règne attribuées à Alexandre, 40 et 42 attribuées à Soter. Ce désaccord d'ailleurs rend encore plus frappante l'unanimité des chroniques en ce qui touche Philadelphe, Evergète, Philopator.

2. Polybe V, 35, 1-3. Οὗτος γὰρ (Κλεομένης), ἕως μὲν ὁ προσαγορευόμενος Εὐεργέτης ἔζη πρὸς ὃν ἐποιήσατο τὴν κοινωνίαν τῶν πραγμάτων καὶ τὰς πίστεις, ἦγε τὴν ἡσυχίαν, ... Ἐπεὶ δ' ἐκεῖνος μὲν μετήλλαξε, προῆει δ' ὁ χρόνος, οἱ δὲ κατὰ τὴν Ἑλλάδα καιροὶ μόνον οὐκ ἐπ' ὀνόματος ἐκάλουν τὸν Κλεομένην, μετηλλαχότος μὲν Ἀντιγόνου, πολεμουμένων δὲ τῶν Ἀχαιῶν... τότε δὴ καὶ μᾶλλον ἠναγκάζετο σπεύδειν καὶ φιλοτιμεῖσθαι περὶ τῆς ἐξ Ἀλεξανδρείας ἀπαλλαγῆς.

3. Polybe, II, 70, 4. Οὐ μὴν ἀλλ' ὅ γ' Ἀντίγονος παραγενόμενος εἰς Τέγεαν καὶ τούτοις ἀποδοὺς τὴν πάτριον πολιτείαν, δευτεραῖος ἐντεῦθεν εἰς Ἄργος ἐπ' αὐτὴν ἦλθε τὴν τῶν Νεμέων πανήγυριν.

Ce résultat est confirmé par une date précise que nous trouvons dans Polybe à propos de l'expédition d'Antiochos le Grand contre Molon, expédition que l'on s'accorde à placer au cours de l'hiver 221-220 : Ἀντίοχος παραγενόμενος ἐπὶ τὸν Εὐφράτην καὶ προσαναλαβὼν τὴν δύναμιν αὖθις ἐξώρμα καὶ διανύσας εἰς Ἀντιόχειαν τὴν ἐν Μυγδονίᾳ περὶ τροπὰς χειμερινὰς ἐπέμεινε [1]. Antiochos se trouvait donc à Antioche de Mygdonie autour du 21 décembre 221. Il avait eu fort à faire depuis la mort d'Evergète : à la nouvelle de l'avènement de Philopator, il avait tenu le grand conseil de guerre au cours duquel Hermeias fit adopter le projet d'une campagne en Koilè-Syrie [2] ; puis il épousa Laodicée, μεγαλοπρεπῶς καὶ βασιλικῶς χρώμενος ταῖς παρασκευαῖς (V, 43, 3) ; au milieu de ses préparatifs de guerre contre Ptolémée, il apprend l'avance de Molon : il songe à laisser là ses projets sur la Koilè-Syrie pour aller au-devant des révoltés, mais il en est détourné par Hermeias ; il se rend alors à Apamée, puis à Laodicée et le voilà au vallon de Marsyas ; il met le siège devant Gerrha et Brochos et doit le lever brusquement pour parer à l'avance de Molon ; c'est alors que nous le trouvons à Antioche de Mygdonie, à la fin de décembre. Tant d'événements ont bien demandé trois mois ; d'autre part, il faut tenir compte des habitudes militaires de l'époque : Antiochos n'aurait pas décidé de marcher contre la Koilè-Syrie, trop tard dans la saison ; pour ces deux raisons, il y a lieu de penser que le conseil de guerre fut tenu en octobre, au plus tard. A ce moment le Séleucide connaissait l'avènement de Philopator, qui ne peut, par suite, être porté au delà de septembre ; nous savons d'autre part qu'Evergète avait survécu pendant quelque temps à la bataille de Sellasie. Nous devons fixer l'avènement de Ptolémée IV Philopator en août-septembre 221.

Malgré le résultat précis auquel nous amène la lecture de Polybe, il n'échappe pas que les données de l'historien grec sont extrêmement peu de chose ; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'utilisant ces mêmes données les historiens modernes soient arrivés à des résultats très divers.

Pour Droysen, la bataille de Sellasie et la marche sur la Koilè-Syrie sont de 221 et toutes deux ont eu lieu *du vivant d'Evergète*. Niese au contraire assigne à Sellasie la date de 222, fait mourir Evergète en 222-221 (hiver) et fixe la tentative d'Antiochos sur la Koilè-Syrie en 221 ; à l'appui de cette chronologie, il apporte

---

1. Polybe V, 51.

2. Polybe V, 42. 4. Ἐπὶ δὲ τὸν Πτολεμαῖον ἐσπούδαζε (Ἑρμείας) στρατεύειν, ἀσφαλῆ τοῦτον εἶναι πεπεισμένος τὸν πόλεμον διὰ τὴν τοῦ προειρημένου βασιλέως ῥαθυμίαν.

trois arguments principaux ; d'abord, nous dit-il, nous savons par Polybe (IV, 35, 8) qu'après la mort de Cléomène, les Spartiates élirent un nouveau roi, étant restés sans roi pendant près de trois ans [1] : les mots σχεδὸν ἤδη τρεῖς ἐνιαυτούς nous forcent à placer Sellasie en 222. — D'autre part, si l'on fixe Sellasie en 221, on ne peut expliquer chronologiquement les nombreux événements qui se sont produits depuis la bataille jusqu'à la mort d'Antigone arrivée à coup sûr à la fin de 221. Enfin l'argument que certains tirent de la date des jeux Néméens est sans valeur, les jeux ayant pu être reportés de 223 à 222 à cause de la guerre ; un semblable changement de date nous est rapporté par Tite-Live [2].

Ces arguments ne sont à la vérité pas très forts et Beloch l'a bien vu. Quand Polybe parle de « presque trois années », il tient compte du comput par Olympiades : la bataille a été livrée ol. 139.3 ; l'élection du successeur de Cléomène a lieu ol. 140.1 ; Polybe est donc fondé à dire qu'il s'est écoulé presque trois années. De plus Antigone n'a pas eu besoin de plus de cinq à six mois pour retourner en Macédoine, après Sellasie, vaincre les Illyriens, envoyer Philippe à Aratos et mourir. Quant aux jeux Néméens, Beloch soutient que l'on n'a pas pu les ajourner à une année et il fait remarquer avec raison qu'en tout cas cette grande solennité demandait à être préparée de longue haleine et que l'on ne pouvait avoir tout organisé pendant les quelques semaines qui ont séparé Sellasie de leur célébration. Mais Beloch s'égare complètement par la suite quand il déclare qu'il n'y a aucune raison de faire remonter Sellasie à 222, « la tentative d'Antiochos sur la Koilè-Syrie ayant eu lieu du vivant même d'Evergète ». M. Holleaux a montré depuis qu'il était impossible, à moins d'interpréter à contresens le texte de Polybe, de supposer Evergète vivant au moment de cette expédition, la ῥαθυμία dont parle l'historien ne pouvant s'appliquer qu'à Philopator. Toutefois les autres arguments de Beloch ne pouvaient guère être réfutés et l'on a tâché de concilier ses affirmations avec celles de M. Holleaux : Lenschau et Niccolini admettent que Sellasie a été livrée en 221 ; la bataille a été suivie de la mort d'Evergète, puis de la tentative d'Antiochos ; c'est la thèse à laquelle amène la lecture

---

1. Polybe IV, 35. 8... πολιτευόμενοι κατὰ τὰ πάτρια σχεδὸν ἤδη τρεῖς ἐνιαυτοὺς μετὰ τὴν Κλεομένους ἔκπτωσιν.

2. Tite-Live 43, 41. Laeta civitas celeberrimum festorum dierum ac nobile ludicrum Nemaeorum, die stata propter belli mala praetermissum, in adventum Romani exercitus ducisque indixerunt.

de Polybe et qui aurait été émise, il y a longtemps, si l'on n'avait pas tendance à exagérer le temps qu'il fallait aux anciens pour se transporter d'un point à un autre du monde grec [1].

II

LES PAPYRUS

Les papyrus découverts en Egypte sont parfois datés : ils fournissent alors à l'historien moderne des documents chronologiques de premier ordre. En ce qui concerne le début du règne de Philopator, ce sont les papyrus de Magdôla qui nous offrent le plus précieux secours ; à côté d'eux il convient de citer quelques papyrus de Flinders Petrie, les papyrus de Lille et des textes inédits que nous a fait connaître M. Cavaignac dans le *Bulletin de correspondance hellénique*. Pour plus de clarté j'ai cru bon de réunir en un tableau les diverses dates conservées par ces papyrus [2].

---

1. La thèse de Niccolini, qui me paraît la seule défendable, n'est pas à dire vrai acceptée par tous. M. Holleaux veut bien me signaler sur la question quelques phrases de M. G. de Sanctis (*Storia dei Romani*, vol. III, parte 1, p. 304. [Turin 1916]). De Sanctis place Sellasie en 222, adoptant les arguments de Niese et ajoute : « Il tentativo di G. Niccolini (*La Confederazione achea*, p 283) per riferire allo stesso anno la battaglia di Sellasia e la prima spedizione di Celesyria (contro Filopatore) non mi sembra una soluzione felice della difficoltà. »

2. Je me permets de rappeler ici les noms des mois égyptiens et des mois macédoniens :

1 Thot.	7 Phamenoth.	1 Δῖος	7 Ἀρτεμίσιος
2 Phaophi.	8 Pharmouthi.	2 Ἀπελλαῖος	8 Δαίσιος
3 Athyr.	9 Pachon.	3 Ἀυδυναῖος	9 Πάνεμος
4 Choiak.	10 Payni.	4 Περίτιος	10 Λῷος
5 Tybi.	11 Epiphi.	5 Δύστρος	11 Γορπιαῖος
6 Mécheir.	12 Mésori.	6 Ξανδικός	12 Ὑπερβερεταῖος

En 222 le *1 Thoth* tombe le 18 octobre et à *Thoth* correspond à peu près Ἀρτεμίσιος.

Dans les papyrus cités on trouve deux sortes de dates, les unes sont dans le corps même du texte et servent à situer dans le temps le fait dont il est question, les autres sont à l'apostille ou au verso et indiquent le jour où a été rédigé le texte lui-même. (Cf. Lesquier, *Introduction aux pap. de Magdôla*.)

	DATES A L'APOSTILLE OU AU VERSO	DATES DANS LE CORPS DU TEXTE	RÉFÉRENCE
DU RÈGNE D'ÉVERGÈTE	(ἔτους) κε' Λώιου κϛ' Χοίακ ιγ'	(ἔτους) κγ'-(ἔτους) κδ' (ἔτους) κε'	Pap. Magdôla **1**
	(ἔτους) κε' Λώιου κϛ' Χοίακ ιγ'	(ἔτους) κε' Χοίακ ι'	P. Magdôla **3**
	(ἔτους) κε' Λώιου κϛ' Χοίακ ιγ'	(ἔτους) κε' Ε[...]	P. Magdôla **17**
		(ἔτους) κϛ' Μεχεὶρ κε'	P. Lille **21**
		(ἔτους) κϛ' Φαμενώθ δ'	P. Lille **22**
		(ἔτους) κϛ' Φαμενώθ ϛ'	P. Lille **23**
	(ἔτους) κϛ' Ξανδικὸς Ἐπίφ.		Pap. inédit B.C.H. 1914, p. 18
		(ἔτους) κϛ' (ἔτους) α'	Fl. Petrie. III, **119**
DU RÈGNE DE PHILOPATOR	(ἔτους) α' Γορπιαίου κη' Τῦβι ιϛ'	(ἔτους) α' Ἀθύρ δ'	P. Magdôla **42**
	(ἔτους) α' Γορπιαίου κη' Τῦβι ιϛ'	(ἔτους) α' Τῦβι η'	P. Magdôla **33**
	(ἔτους) α' Γορπιαίου κη' Τῦβι ιϛ'	(ἔτους) β' Τῦβι δ'	Pap. inédit B.C.H. 1914, p. 18.
	(ἔτους) α' Γορπιαίου κη' Τῦβι ιϛ'	(ἔτους) κϛ'	P. Magdôla **23**
	(ἔτους) α' Γορπιαίου λ' Τῦβι ιγ'	(ἔτους) κϛ'	P. Magdôla **25**
	(ἔτους) δ' Δαισίου κζ' Ἀθύρ κθ'		P. Magdôla **32**
	(ἔτους) δ' Δαισίου κζ' Αθύρ κθ'		P. Magdôla **8**
	(ἔτους) δ' Δίου γ' Φαμενώθ κζ'		P. Magdôla **39**
	(ἔτους) δ' Δίου γ' Φαμενώθ κζ'	(ἔτους) δ' Τῦβι ιζ'	P. Magdôla **26**
	(ἔτους) δ' Δίου γ' Φαμενώθ κζ'	(ἔτους) δ' Μεχίρ	P. Magdôla **24**
	(ἔτους) δ' Δίου γ' Φαμενώθ κζ'	[(ἔτους) δ'] Φαμενώθ κι' Χοίακ	P. Magdôla **12**
	(ἔτους) ε' Ἀπελλαίου ζ' Παχών ζ'		P. Lille **4**
	(ἔτους) ε' Ὑπερβερεταίου κη' Φαμενώθ κθ'		

A l'époque où ils furent publiés, les papyrus de Magdôla semblèrent apporter une confirmation éclatante à la thèse de Niese. Les premiers éditeurs, MM. Jouguet et Lefebvre, écrivent : « Nos textes montrent qu'Evergète est mort avant le 26 février 221 [1]. » C'est en effet à cette date du calendrier julien qu'ils faisaient

1. B.C.H., 1903, p. 205.

correspondre l'indication ἔτους α', Γορπιαίου κη', Τῦβι ιϐ', admettant que l'année α' était la première année régnale de Ptolémée Philopator, *comptée du 1er Thoth au 1er Thoth*, soit du 24 octobre 222 au 23 octobre 221, conformément aux données du Canon des Rois et à l'hypothèse traditionnelle sur le calendrier égyptien.

Mais dans les papyrus de Magdôla eux-mêmes, nous trouvons une date qui ruine cette hypothèse traditionnelle : le papyrus 17 nous apprend qu'un prêt a été consenti ἔτους κε', Ε[πίφ] (ou Ε[παγομένων] [1]) et le texte a été apostillé ἔτους κε', Λώιου κϛ', Χοίακ ιγ'; il est impossible que ces diverses dates se réfèrent indistinctement à un même calendrier *établi de Thoth à Thoth*, sinon en l'an 25 d'Evergète, *Epiphi* [2] aurait précédé *Choiak*, ce qui est absurde *à priori*. Dans les papyrus de Lille, nous avons des textes qui nous servent à appuyer cette première remarque ; ce sont des reçus de nauclère datés de l'an 26 d'Evergète, *Mécheir* et *Phamenoth* ; nous savons qu'Evergète n'a pas terminé sa 26e année égyptienne et que cette même année est comptée comme première année de Philopatdor. Comment expliquer, dès lors, ἔτους κϛ', Φαμενώθ à côté de ἔτους α', Γορπιαίου κη', Τῦβι ιϐ' ? Si dans les deux cas nous comptons *de Thoth à Thoth*, il faut supposer que, en l'an 26 d'Evergète, *Phaménoth* a précédé *Tybi*, ce qui est inadmissible.

L'hypothèse d'après laquelle toutes les dates des papyrus de Magdôla se rapporteraient au calendrier égyptien tombe donc ; avec elle tombe aussi la date du 26 février 221 assignée comme limite au règne d'Evergète.

En 1907, M. Lesquier proposa un système nouveau [3] : les dates que l'on trouve dans les papyrus de cette époque, tant à l'apostille que dans le corps du texte, se réfèrent à une année régnale de 365 jours qui commence au jour du couronnement ou de l'anniversaire du couronnement ; essayant de fixer pour Philopator l'origine des années régnales, M. Lesquier établit que l'avènement eut lieu *entre le 29 Athyr et le 7 Tybi*, soit en *Janvier-Février 221*.

Expliquées de cette façon les dates des papyrus de Magdôla n'en donnent pas moins tort à la chronologie que nous avons établie, en nous appuyant sur le texte de Polybe ; il est vrai que, sans modifier son hypothèse relative à l'année régnale, M. Les-

---

1. Le papyrus n'a conservé que le E initial, mais la restitution 'Ε[πίφ] ou 'Ε[παγομένων] ne peut être mise en doute.

2. Ou les jours épagomènes si l'on admet ἐ[παγομένων] ; le raisonnement reste le même.

3. *Archiv für Papyrusforschung*. Art. cité.

quier fixe maintenant l'avènement de Philopator *entre le 27 Phamenoth et le 1er Thoth* : voilà qui nous laisse une marge de près d'un semestre, *de milieu mai à fin octobre* : rien ne s'oppose dès lors aux conclusions que nous avons tirées du texte de Polybe. Il y a lieu toutefois de nous arrêter à la théorie de M. Lesquier, les indications chronologiques à tirer des papyrus de Magdôla pouvant être assez différentes selon qu'on l'adopte ou non.

Il est d'abord une remarque qui vient à l'esprit : nous connaissons déjà trois calendriers employés à cette époque en Égypte : le calendrier égyptien, du 1er Thoth au 5e jour épagomène, le calendrier macédonien et le calendrier financier, *de Mécheir à Mécheir* [1]. Pouvons-nous supposer que les Égyptiens ont fait usage d'un quatrième calendrier?

Il y a d'ailleurs un papyrus auquel se heurte franchement le système de M. Lesquier, c'est le papyrus 33 de Magdôla. *Le 8 Tybi de l'an 1*, y lisons-nous, une femme a été brûlée au bain, au point que sa vie a été mise en danger ; elle a remis à l'amphylacite du bourg une plainte contre le garçon de bain ; l'épistate n'ayant pas donné suite à l'affaire, elle s'adresse au stratège lui-même par la pétition que nous possédons, *datée de l'an I, 28 Gorpiaios-12 Tybi.* Si l'on admet que les deux dates du 8 et du 12 Tybi se rapportent à une même année régnale commençant au jour du couronnement, il faut admettre aussi que notre pétition n'est postérieure que de *cinq* jours à l'accident ; M. Lesquier déclare lui-même que l'affaire est déjà vieille au moment où elle est portée devant le stratège : il y a là une difficulté. De plus, si l'on examine les diverses dates des papyrus de Magdôla, on voit que tantôt le mois égyptien est seul indiqué, tantôt la mention du mois macédonien précède celle du mois égyptien ; l'explication qu'en a donnée M. Cavaignac est tout à fait vraisemblable : le plaignant a rédigé lui-même le document ; Égyptien, il s'est servi du calendrier égyptien : dans le papyrus 33, *le 7 Tybi de l'an I, c'est le 21 février 221, si l'on compte de Thoth à Thoth* ; la pétition, déposée au bureau du stratège a été apostillée par un fonctionnaire qui s'est référé au calendrier officiel, le calendrier macédonien ; c'est ainsi que nous avons la date : *an I, 28 Gorpiaios* ; puis craignant sans doute que cette date ne soit pas comprise des parties, le fonctionnaire a ajouté au quantième macédonien, l'indication du quantième égyptien :

---

1. Du moins d'après Smyly (*Hermathena* 1906) : la théorie de Smyly paraît tout à fait fondée, étant donné les papyrus de Magdôla (1 et 3) et les textes inédits (Cavaignac, B.C.H., 1914, art. cit.).

12 Tybi. Le 28 Gorpiaios de l'an I, c'est le 26 février 220 [1]; il s'est écoulé une année entre le fait et la plainte.

Les dates du papyrus 17[2], que nous avons vues plus haut, s'expliquent dès lors facilement : il est question dans la pétition d'un prêt de vin ; le prêteur a cité l'emprunteur en justice et la comparution a eu lieu en *Epiphi* (ou pendant les jours épagomènes) de l'an 25. Malgré la promesse qu'il a faite, le débiteur n'a pas acquitté sa dette et, le *26 Lôios de l'an 25* (*13 Choiak*) le créancier dépose à ce sujet une pétition dans les bureaux du stratège : la date égyptienne citée dans le texte correspond à août ou octobre 222 et la pétition est de janvier 221.

Il en est de même des dates du papyrus 23 : un prêt a été consenti en l'an 26 et, ne pouvant se faire rembourser, la créancière fait parvenir une plainte au stratège *le 28 Gorpiaios* (*12 Tybi*) *de l'an 1*. M. Smyly déclare que la théorie de l'année égyptienne ne le satisfait guère, car il y aurait au plus cinq mois d'écoulés entre le prêt et la plainte et ce n'est pas suffisant : il suppose alors que l'année 26 indiquée dans le papyrus est une année financière ; à vrai dire on ne voit pas bien la raison qui aurait déterminé la plaignante à se référer ici à l'année financière, sans l'indiquer par la formule courante ὡς αἱ πρόσοδοι. Appliquant notre théorie nous voyons que l'an 26 est la 26e année d'Evergète, comptée à l'égyptienne (octobre 222-octobre 221). La plainte est du *28 Gorpiaios an 1, à la macédonienne, soit du 26 février 220*. Entre les deux dates, il y a un intervalle de 6 à 16 mois.

A cela s'ajoute une preuve mathématique : M. Lesquier, dans son article de l'*Archiv* [3], montre qu'en l'an 25 d'Evergète, *le 11 Apellaios-6 Pharmouthi* a précédé *le 26 Loios-13 Choiak*. De même, en l'an 4 de Philopator, *le 3 Dios-27 Phamenoth* a précédé *le 27 Daisios-29 Athyr* ; c'est donc que ces dates se réfèrent à l'année macédonienne [4].

A côté du calendrier macédonien et du calendrier égyptien, il existait en Égypte une troisième manière de compter les années,

---

1. L'an 26-1, d'après le calendrier égyptien, commence le 24 octobre 222, d'après le calendrier macédonien, en avril 221. Il faut noter que le 20 Gorpiaios *an I* est pour les Égyptiens le 12 Tybi *an II* ; la mention de l'année égyptienne est omise ; il y avait plus de chance d'erreur sur le jour que sur l'année.

2. Sur le pap. 17, vid. sup., p. 117.

3. P. 288.

4. Ces diverses dates sont tirées des papyrus de Magdôla, 2, 4, 6 et de Fl. Petrie II. 2 (2). — Pour la démonstration mathématique, voir l'article de Lesquier et Cavaignac (B.C.H., art. cit.) (Dans l'Int. aux pap. de Magdôla, M. Lesquier réfutant sur ce point son article de l'Archiv, admet la succession 27 Daisios = 29 Athyr — 3 Dios-27 Phamenoth.)

c'était le comput financier. Comme je l'ai indiqué, je ne crois pas qu'il soit employé dans le texte du papyrus 23 et je suis persuadé, avec M. Lesquier, que les apostilles ne se réfèrent jamais à l'année fiscale ; M. Lesquier, allant plus loin déclare que l'année fiscale ne se rencontre nulle part dans les papyrus de Magdôla. Je crois cependant la trouver dans les papyrus 1, 3 et 25.

Dans le papyrus 1, il est question de bail de tenures et de récoltes ; nous voyons que les ensemencements ont eu lieu ἐγ τῶι κγ' ἔτει οὗ οἱ καρποὶ εἰς τὸ κδ' ἔτος ; nous lisons plus loin τοῦ δὲ κδ' ἔτους οὗ οἱ καρποὶ εἰς τὸ κε' ἔτος. La récolte de l'an 25 a été levée en dépit des droits du clérouque et celui-ci dépose une plainte le 26 Loios-13 Choiak de l'an 25. De ce texte M. Lesquier conclut que le début de *l'année régnale* d'Evergète doit être fixée entre les semailles et la récolte, soit en *Tybi* ; je ne le crois pas : l'expression οὗ οἱ καρποὶ qui accompagne par deux fois l'indication des années paraît une formule usuelle ; il semble qu'il s'agisse là d'années d'une nature spéciale ; οὗ οἱ καρποὶ pourrait bien servir, comme ὡς αἱ πρόσοδοι, à montrer que l'on se réfère au calendrier financier ; la supposition est d'autant plus vraisemblable que c'était ici le cas où jamais d'employer l'année fiscale. Il y a donc dans ce papyrus comput financier et comput macédonien (à l'apostille) comme ailleurs nous avons trouvé employés simultanément comput égyptien et comput macédonien ; il en est de même du papyrus 3 et du papyrus 25 [1].

En résumé, nous nous trouvons en présence de trois calendriers différents : la 26e année d'Evergète-1e de Philopator correspondra donc à des années différentes du calendrier julien selon que nous aurons affaire au comput égyptien, au comput macédonien, au comput financier ; dans le calendrier égyptien, elle commence le 24 octobre 222, dans le calendrier macédonien en avril 221, dans le calendrier financier en mars 221.

Partant de ce principe nous pouvons établir les correspondances suivantes pour les dates qui se rapprochent le plus de l'avènement de Ptolémée IV :

P. Lille 22 : *An 26 d'Evergète, 4 Phamenoth* = 19 avril 221.
B.C.H. 1914. 18 : *An 26 d'Evergète, Xandikos-Epiphi* = début de septembre 221.
P. Magdôla 42 : *An 1 de Philopator, 28 Gorpiaios-12 Tybi* = 26 février 220.

---

1. Dans les papyrus Petrie, 1, 41, on lit : τοῦ α' ἔτους ἀπὸ Παῦνι ἕως τοῦ Θαῦτ· μηνῶν δ'. L'éditeur pense qu'il s'agit d'une année régnale commençant avant Payni ; Cavaignac croit qu'il y a là emploi de l'année macédonienne ; il me semble plutôt que le rédacteur du texte a eu en vue l'année financière.

Ainsi le témoignage des papyrus nous amène à placer le début du règne de Philopator entre *le début de septembre 221 et le 26 février 220*. Nous voyons qu'il y a concordance parfaite entre cette donnée et le texte de Polybe : *l'avènement a bien eu lieu en septembre 221*.

Maurice Badolle.

ISOCRATE ET THUCYDIDE

Isocrate, dans l'orgueil que provoquait en lui l'invention du « discours hellénique et politique » [1], nous a à plusieurs reprises entretenus des qualités qu'il exige d'une telle œuvre. Entre tous [2], le passage où il nous expose le plus nettement son idéal est celui où, dans le *Panathénaïque*, un de ses auditeurs lui dit : « Tu as résolu de composer un discours complètement différent de ceux des autres ; il doit paraître simple et facile à comprendre aux lecteurs superficiels, mais profond et difficile à comprendre pour ceux qui l'examinent avec attention et veulent connaître à fond ce qui échappe aux autres ; *il doit être rempli d'histoire et de philosophie*, plein de variété et d'inventions, non pas de celles qui d'ordinaire nuisent méchamment à nos concitoyens, mais de celles qui peuvent instruire utilement les auditeurs [3]. » Nous voyons apparaître ici ce souci de l'histoire philosophique qui inspirera les historiens disciples d'Isocrate. Or si Isocrate lui-même n'a pas fait, à proprement parler, œuvre d'historien, il a, pour soutenir ses idées générales, utilisé souvent les faits que lui fournissait l'histoire. Sans être nourri de Thucydide au même point que Démosthène, il présente des marques très visibles de l'influence qu'a exercée sur lui le plus grand des historiens grecs, celui que Théopompe devait précisément se proposer de continuer. Examiner comment les connaissances historiques fournies par Thucydide s'unissent à la φιλοσοφία, à la ποικιλία et à la ψευδολογία propres à Isocrate, nous permettra donc de pénétrer un peu dans les procédés de pensée et de travail de ce dernier.

Il est tout d'abord des faits si directement empruntés à Thucydide par Isocrate que les expressions sont presque identiques.

---

1. *Sur l'Échange*, XV, 46 : γράφειν δὲ προῄρηνται λόγους οὐ περὶ τῶν ὑμετέρων συμβολαίων, ἀλλ' Ἑλληνικοὺς καὶ πολιτικούς...

2. *Philippe*, V, 22-33. — *Sur l'Échange*, XV, 3 ; 46, 66. — *Panathénaïque*, XII, 246.

3. *Panathénaïque*, XII, 246 : λόγον,.. πολλῆς μὲν ἱστορίας γέμοντα καὶ φιλοσοφίας, παντοδαπῆς δὲ μεστὸν ποικιλίας καὶ ψευδολογίας, οὐ τῆς εἰθισμένης μετὰ κακίας βλάπτειν τοὺς συμπολιτευομένους, ἀλλὰ τῆς δυναμένης μετὰ παιδείας ὠφελεῖν τοὺς ἀκούοντας.

C'est ainsi qu'Isocrate rappelle en ces termes la résistance d'Athènes à ses adversaires après le désastre de Sicile : ... τὴν μὲν ἡμετέραν < πόλιν > εὕροι τις ἄν, ἁπάντων αὐτῇ καὶ τῶν Ἑλλήνων καὶ τῶν βαρβάρων ἐπιθεμένων, ἔτη δέκα τούτοις ἀντισχεῖν δυνηθεῖσαν (*Panathénaïque*, XII, 57). Or c'est Thucydide qui lui a fourni ce fait (avec plus de détails il est vrai) : σφαλέντες δὲ ἐν Σικελίᾳ ἀλλῇ τε παρασκευῇ καὶ τοῦ ναυτικοῦ τῷ πλέονι μορίῳ καὶ κατὰ τὴν πόλιν ἤδη ἐν στάσει ὄντες ὅμως δέκα μὲν ἔτη ἀντεῖχον τοῖς τε πρότερον ὑπάρχουσι πολεμίοις καὶ τοῖς ἀπὸ Σικελίας μετ' αὐτῶν καὶ τῶν ξυμμάχων ἔτι τοῖς πλέοσιν ἀφεστηκόσι, Κύρῳ τε ὕστερον βασιλέως παιδὶ προσγενομένῳ, ὃς παρεῖχε χρήματα Πελοποννησίοις ἐς τὸ ναυτικόν... Notons d'ailleurs dès maintenant que, si Socrate emprunte ce fait à Thucydide, c'est pour opposer l'attitude d'Athènes à celle de Sparte après Leuctres et pour conclure à la supériorité d'Athènes.

Déjà dans le Περὶ τοῦ ζεύγους se montraient ces emprunts faits à Thucydide. En une phrase (chap. 17), l'orateur décrit l'état d'esprit des partis athéniens en 411 : ... εἰς τοῦτο δὲ μανίας ἀμφοτέρων ἀφιγμένων ὥστε μηδετέροις μηδεμίαν ἐλπίδ' εἶναι σωτηρίας · οἱ μὲν γὰρ τοὺς ἔχοντας τὴν πόλιν ἐχθροὺς ἐνόμιζον μᾶλλον ἢ Λακεδαιμονίους, οἱ δὲ τοὺς ἐκ Δεκελείας μετεπέμποντο, ἡγούμενοι κρεῖττον εἶναι τοῖς πολεμίοις τὴν πατρίδα παραδοῦναι μᾶλλον ἢ τοῖς ὑπὲρ τῆς πόλεως στρατευομένοις τῆς πολιτείας μεταδοῦναι. Nous avons là le résultat d'une lecture attentive du huitième livre de Thucydide qui par deux fois (82,1 et 86,4) nous montre l'armée de Samos prête à marcher sur Athènes[1], et par deux fois aussi (90,2-3 et 91,3) insiste sur les tentatives de rapprochement entre oligarques et Lacédémoniens.

Ces deux faits, transmis à Isocrate par Thucydide, ont pour caractère commun de servir à exposer un état d'esprit plutôt qu'à raconter des événements ; le récit est donc remplacé par un résumé. En outre, comme il est naturel chez un orateur, ils sont introduits pour soutenir une thèse et contiennent une certaine part de φιλοσοφία.

Nous ne nous étonnerons donc pas de voir Isocrate emprunter à Thucydide encore plus d'idées générales que de faits, et cela sur les sujets les plus variés. Quand Isocrate (*Panégyrique*, 46) dit : ἡ δ' ἡμετέρα πόλις ἅπαντα τὸν αἰῶνα τοῖς ἀφικνουμένοις πανήγυρίς ἐστιν, il pense peut-être à l'animation des rues d'Athènes et du Pirée autant qu'à la fréquence des jours de fête, mais à coup sûr il se souvient du discours que Thucydide (II, 38,1) prête à Péri-

---

1. La seconde fois (Thucydide, VIII, 86,4) l'armée de Samos est arrêtée par Alcibiade pour le fils de qui Isocrate écrit le περὶ τοῦ ζεύγους.

clès : καὶ μὴν καὶ τῶν πόνων πλείστας ἀναπαύλας τῇ γνώμῃ ἐπορισάμεθα, ἄγῶσι μέν γε καὶ θυσίαις διετησίοις νομίζοντες, ἰδίαις δὲ κατασκευαῖς εὐπρεπέσιν, ὧν καθ' ἡμέραν ἡ τέρψις τὸ λυπηρὸν ἐκπλήσσει, et l'expression de l'orateur est imitée de celle de l'historien.

Quand il appelle Athènes à diriger une confédération grecque, Isocrate ne cesse de l'avertir de ne pas tomber dans les excès de la confédération attico-délienne ; et quand il veut critiquer l'omnipotence d'Athènes aussi bien au IVe qu'au Ve siècle, c'est le mot de *tyrannie* qu'il emploie en insistant sur la contradiction qu'il y a entre un tel régime et la démocratie athénienne [1]. Une comparaison aussi antithétique ne serait peut-être pas venue à l'idée d'Isocrate si Thucydide n'avait pas employé le même terme dans deux discours [2], l'un accusant, l'autre approuvant la domination athénienne du Ve siècle.

Il n'est pas jusqu'aux idées de philosophie politique où Isocrate ne se rencontre parfois avec Thucydide. Mais, plus encore que l'historien, l'orateur (qui, ne l'oublions pas, vise à faire de son art une φιλοσοφία) s'attache à tirer des lois générales des faits historiques. Thucydide (II, 65,12), rappelant la longue résistance d'Athènes aux Grecs coalisés, remarque que l'une des causes les plus importantes des désastres athéniens fut la division provoquée à l'intérieur par les chefs de parti (καὶ οὐ πρότερον ἐνέδοσαν < οἱ Ἀθηναῖοι > ἢ αὐτοὶ σφίσιν αὐτοῖς κατὰ τὰς ἰδίας διαφορὰς περιπεσόντες ἐσφάλησαν). Cette simple constatation d'un fait se transforme chez Isocrate en un jugement général sur les qualités de la démocratie et de la monarchie au point de vue de la politique extérieure : la monarchie l'emporte, selon lui, sur tout régime républicain parce que l'on n'a pas à y redouter ces luttes personnelles qui influent sur la politique générale [3]. Nous voyons

---

1. *Paix*, VIII, 115 : τὰς μὲν τυραννίδας ἡγεῖσθε χαλεπὰς εἶναι καὶ βλαβερὰς οὐ μόνον τοῖς ἄλλοις, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἔχουσιν αὐτάς, τὴν δ' ἀρχὴν τὴν κατὰ θάλατταν μέγιστον τῶν ἀγαθῶν, τὴν οὐδὲν οὔτε τοῖς πάθεσιν οὔτε ταῖς πράξεσι τῶν μοναρχιῶν διαφέρουσαν. — *Sur l'Échange*, 64 : κατηγορῶ τῆς δυναστείας τῆς ἐν τοῖς Ἕλλησι καὶ τῆς ἀρχῆς τῆς κατὰ θάλατταν, ἀποφαίνων αὐτὴν οὐδὲν διαφέρουσαν οὔτε ταῖς πράξεσιν οὔτε τοῖς πάθεσι τῶν μοναρχιῶν. — L'identité d'expression entre les deux passages s'explique par ce fait qu'Isocrate cite de longs passages du discours *sur la Paix* dans le *Sur l'Échange*.

2. Thucydide, I, 124,3 (discours des Corinthiens) : καὶ τὴν καθεστηκυῖαν ἐν τῇ Ἑλλάδι πόλιν τύραννον ἡγήσαμενοι ἐπὶ πᾶσιν ὁμοίως καθεστάναι, ὥστε τῶν μὲν ἤδη ἄρχειν, τῶν δὲ διανοεῖσθαι. — III, 37,2 (discours de Cléon) : οὐ σκοποῦντες ὅτι τυραννίδα ἔχετε τὴν ἀρχήν.

3. *Nicoclès*, III, 18 : οἱ μὲν ἐν ταῖς ὀλιγαρχίαις καὶ ταῖς δημοκρατίαις διὰ τὰς πρὸς σφᾶς αὐτοὺς φιλονικίας λυμαίνονται τοῖς κοινοῖς· οἱ δ' ἐν ταῖς μοναρχίαις ὄντες, οὐκ ἔχοντες ὅτῳ φθονήσουσι, πάντων ὡς οἷόν τ' ἐστὶ τὰ βέλτιστα πράττουσιν.

donc là Isocrate appliquer aux idées que peut lui inspirer Thucydide, une méthode de généralisation bien naturelle chez un auteur qui veut instruire et faire réfléchir ses lecteurs.

Une telle influence de Thucydide sur Isocrate s'explique par quelque chose de plus que le talent de l'historien. L'idée d'un ensemble de qualités constituant la culture hellénique et dont Athènes est la suprême expression, est l'idée essentielle de toute une partie de l'œuvre d'Isocrate. C'est parce que l'atticisme est l'hellénisme le plus pur qu'Athènes a des droits spéciaux à diriger la lutte nationale contre la Perse. Isocrate le répète souvent, et plus nettement encore quand il a à défendre sa prédication contre ses adversaires [1]. Or des idées analogues ne sont pas étrangères à Thucydide. Les anciens lui attribuaient l'épitaphe d'Euripide où Athènes est appelée *la Grèce de la Grèce* (Ἑλλάδος Ἑλλάς) ; et, si l'idée est digne d'Isocrate, l'expression même se rapproche de celle d'ἄστυ τῆς Ἑλλάδος (*capitale de la Grèce* ne traduirait qu'inexactement ce terme) que nous trouvons dans le discours *sur l'Échange*. Et quand Thucydide (II, 35-46) fait parler Périclès sur la tombe des Athéniens morts au champ d'honneur, c'est pour revendiquer pour eux et pour leur patrie tous les caractères qui font de l'hellénisme l'expression la plus haute de la civilisation antique. Ne nous étonnons donc pas qu'une certaine sympathie intellectuelle ait amené Isocrate à s'inspirer de Thucydide.

Mais ces ressemblances entre les deux auteurs ne doivent pas nous cacher les différences qui les séparent même dans certains passages où Isocrate a dû se souvenir de l'œuvre de Thucydide. L'orateur était trop persuadé de sa valeur et décidé à faire accepter ses idées propres pour ne pas modifier celles qu'il recevait des autres, si illustres fussent-ils. Il est donc naturel que nous trouvions des passages où Isocrate s'écarte, intentionnellement sans doute, de Thucydide.

Quand Isocrate s'adresse à Philippe pour le convaincre qu'il doit diriger l'expédition de la Grèce contre la Perse, il lui rappelle qu'Agamemnon a agi ainsi bien qu'étant moins puissant :

---

1. *Antidose*, XV, 293-294 : προέχετε καὶ διαφέρετε τῶν ἄλλων... τούτοις, οἵσπερ ἡ φύσις ἡ τῶν ἀνθρώπων τῶν ἄλλων ζῴων καὶ τὸ γένος τὸ τῶν Ἑλλήνων τῶν βαρβάρων, τῷ καὶ πρὸς τὴν φρόνησιν καὶ πρὸς τοὺς λόγους ἄμεινον πεπαιδεῦσθαι τῶν ἄλλων. — *Ibid.*, 299-300 : καὶ δικαίως ἂν αὐτὴν (Athènes) ἄστυ τῆς Ἑλλάδος προσαγορεύεσθαι καὶ διὰ τὸ μέγεθος καὶ διὰ τὰς εὐπορίας τὰς ἐνθένδε τοῖς ἄλλοις γινομένας καὶ μάλιστα διὰ τὸν τρόπον τῶν ἐνοικούντων· οὐδένας γὰρ εἶναι πρᾳοτέρους οὐδὲ κοινοτέρους οὐδ' οἷς οἰκειότερον ἄν τις τὸν ἅπαντα βίον συνδιατρίψειεν.

καίτοι τοὺς ὀνομαστοτάτους καὶ τοὺς ἀρίστους αὐτῶν ἴσμεν ἐν μικροῖς πολιχνίοις καὶ νησυδρίοις τὰς ἀρχὰς κατασχόντας (*Philippe*, V, 145). L'idée vient ici du début de l'œuvre de Thucydide où celui-ci critique et rabaisse avec tant de logique les exagérations de la légende [1]. Mais parlant à nouveau de la guerre de Troie, dans le *Panathénaïque* (XII, 81), Isocrate insiste au contraire sur la puissance d'Agamemnon : στρατόπεδον γὰρ συνεληλυθὸς ἐξ ἁπασῶν τῶν πόλεων, τοσοῦτον τὸ πλῆθος ὅσον εἰκός... Ce retour à la tradition légendaire, sept ans après le *Philippe*, n'est pas pour nous étonner. Isocrate n'a jamais caché son absence de scrupules à l'égard des traditions lointaines de l'histoire grecque ; l'exemple le plus frappant s'en montre dans ses variations au sujet de l'aide apportée par Thésée à Adraste [2] ; et dans le *Panathénaïque* précisément [3], Isocrate explique franchement, presque naïvement, ses variations par le désir (le devoir, dit-il même) qu'il a de tirer de l'histoire des leçons de morale et de politique. Ce sont aussi des nécessités de prédication politique qui ont amené Isocrate à varier ainsi au sujet de la guerre de Troie, suivant tantôt Thucydide, tantôt la tradition légendaire. En 346, il s'agit de montrer à Philippe qu'il doit faire ce qu'a réalisé un moins puissant que lui ; en 339, Isocrate veut montrer en Agamemnon le modèle du chef de cette confédération grecque qu'il n'a cessé de demander.

A l'égard de ces traditions légendaires, les Grecs avaient toujours fait preuve d'une certaine liberté ; et Isocrate, en les modifiant, ne faisait que suivre l'exemple des tragiques. Mais il fait subir des modifications analogues à des faits beaucoup plus récents. Voici comment il résume les échecs militaires d'Athènes au ve siècle : ἐν Δάτῳ δὲ μυρίους ὁπλίτας αὐτῶν καὶ τῶν συμμάχων ἀπώλεσαν, ἐν Σικελίᾳ δὲ τέτταρας μυριάδας καὶ τριήρεις τετταράκοντα καὶ διακοσίας... Τὰς δὲ κατὰ δέκα καὶ πέντε καὶ πλείους τούτων ἀπολλυμένας καὶ τοὺς κατὰ χιλίους καὶ δισχιλίους ἀποθνήσκοντας τὶς ἂν ἐξαριθμήσειεν ; [4] Or si nous prenons les chiffres très précis de Thucydide, le désastre de Daton a porté sur 10.000 *clérouques* et non pas 10.000 *hoplites* [5] ; et en Sicile, sur 40.000 *combattants*, il n'y avait que 3.400 *hoplites athéniens* et plus de 1.500 hoplites

1. Thucydide, I, 10,3-11, particulièrement : ἀλλὰ δι' ἀχρηματίαν τά τε πρὸ τούτων ἀσθενῆ ἦν καὶ αὐτά γε δὴ ταῦτα ὀνομαστότατα τῶν πρὶν γενόμενα δηλοῦται τοῖς ἔργοις ὑποδεέστερα ὄντα τῆς φήμης, καὶ τοῦ νῦν περὶ αὐτῶν διὰ τοὺς ποιητὰς λόγου κατεσχηκότος.
2. *Panégyrique*, IV, 58 ; *Hélène*, X, 31 ; *Panathénaïque*, XII, 169-171.
3. *Panathénaïque*, XII, 172-174.
4. *Paix*, VIII, 86.
5. Thucydide, I, 100,3.

alliés [1] avec 209 trières dont au plus 170 d'Athènes. Mais ce n'est pas sans habileté qu'Isocrate exagère les pertes athéniennes ; les clérouques massacrés à Daton étaient pour ainsi dire des hoplites éventuels, l'attribution d'un lot de terre devant leur permettre de s'équiper eux-mêmes ; et, dans la phrase sur le désastre de Sicile, il subsiste une équivoque peut-être voulue par Isocrate, car les habitudes de la construction grecque permettaient fort bien aux lecteurs d'Isocrate de comprendre τέτταρας μυριάδας < στρατιωτῶν > en tirant ce dernier mot d'ὁπλίτας qui est au début de la phrase. Enfin l'indication des morts se chiffrant par 1.000 et par 2.000 se rapproche tout naturellement du même chiffre donné par Aristote (Ἀθηναίων Πολιτεία, XXVI) ; dans les deux auteurs le procédé est le même ; ils ont sans doute pris le chiffre des pertes d'une tribu dans une année spécialement pénible (nous en avons des exemples dans les inscriptions), ils l'ont multiplié par dix et considéré comme le chiffre de pertes d'une année normale. Le but de cette généralisation est aussi le même : il s'agit pour Isocrate et pour la source d'Aristote (car celui-ci n'a sans doute pas le renseignement de première main) de montrer les effets néfastes de l'hégémonie maritime chère à la démocratie et d'en détourner les Athéniens.

Le même procédé se fait encore voir quand Isocrate a occasion de parler de l'attitude des Athéniens au début de la guerre du Péloponnèse ; selon lui, s'ils ne font pas de sorties contre les envahisseurs lacédémoniens, c'est par manque de courage [2]. Il ne faut pas croire qu'il y ait là uniquement un souvenir des polémiques auxquelles donna lieu la tactique de Périclès [3] et dont Isocrate aurait pu avoir un écho dans sa jeunesse. Car, si nous examinons les termes dans lesquels Thucydide parle de ces critiques adressées à Périclès [4], nous voyons qu'il s'agit chez Isocrate d'une transformation voulue. Si certains mots se retrouvent chez les deux auteurs, l'impression générale est toute différente : selon Isocrate, il ne s'agit plus d'un plan, mais d'un manque de courage, et, en nous dissimulant ces polémiques violentes (ἐν πολλῇ ἔριδι ἦσαν) dont nous parle Thucydide, il nous fait croire que

---

1. Thucydide, VI, 43 ; VII, 16 et 20.

2. *Paix*, VIII, 77 : ἀντὶ δὲ τοῦ νικᾶν τοὺς ἐπιστρατεύοντας οὕτω τοὺς πολίτας ἐπαίδευσεν < ἡ πολιτεία > ὥστε μηδὲ πρὸ τῶν τειχῶν τολμᾶν ἐπεξιέναι τοῖς πολεμίοις.

3. Cf. Plutarque, *Périclès*, 33.

4. Thucydide, II, 21 : ἐδόκει τοῖς τε ἄλλοις καὶ μάλιστα τῇ νεότητι ἐπεξιέναι καὶ μὴ περιορᾶν. Κατὰ ξυστάσεις τε γιγνόμενοι ἐν πολλῇ ἔριδι ἦσαν, οἱ μὲν κελεύοντες ἐπεξιέναι, οἱ δέ τινες οὐκ ἐῶντες... Καὶ τὸν Περικλέα ἐκάκιζον ὅτι στρατηγὸς ὢν οὐκ ἐπεξάγοι, αἴτιόν τε σφίσιν ἐνόμιζον πάντων ὧν ἔπασχον.

le peuple athénien tout entier accepte cette attitude de défensive passive. Et c'est précisément l'impression qu'il veut nous donner en transformant les sentiments de Périclès et en les étendant à Athènes tout entière ; le fait historique ici doit seulement servir à montrer au lecteur jusqu'où la démocratie de la fin du ve siècle a abaissé l'âme athénienne [1].

Les passages où Isocrate s'inspire de Thucydide sont donc assez nombreux ; mais cette inspiration reste toujours libre. Isocrate ne s'interdit pas de modifier les faits et surtout de leur donner une valeur plus générale que celle qu'ils ont dans Thucydide. Les emprunts même qu'il fait sans modifier l'idée sont ceux où la pensée est déjà assez générale pour donner lieu à des réflexions politiques ou morales. Et, dans tous les cas, ce n'est jamais pour le plaisir du récit, mais pour fortifier une thèse, qu'Isocrate fait appel à un fait historique. La φιλοσοφία, dont il parle dans le *Panathénaïque*, est donc l'essentiel pour lui ; et c'est elle qui explique bien souvent la ψευδολογία.

Mais ce n'est pas la seule raison des différences entre l'historien et l'orateur ; il faut y joindre une opposition presque complète dans la conception de l'œuvre littéraire chez les deux auteurs. On connaît les déclarations très nettes que fait Thucydide au début de son œuvre, son souci d'arriver à des connaissances définitives, dût le plaisir littéraire diminuer par cette recherche trop scientifique, bref l'affirmation de la prédominance de la pensée durable sur la forme passagère [2]. Certes Isocrate attribue trop d'importance à ses compositions pour n'y voir qu'une œuvre passagère ; et nous avons déjà vu qu'il veut être un « historien » et un « philosophe ». Mais, par le fait même qu'il veut agir sur l'opinion de ses contemporains et provoquer un changement dans leurs actions, il est obligé de tenir compte des idées en faveur, de faire en quelque sorte une œuvre d'actualité aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue littéraire. En outre, quelles que soient ses critiques contre les procédés des sophistes, il sait combien il est nécessaire de captiver et de retenir par les procédés les plus variés l'attention du lecteur ; il a reconnu qu'il est souvent utile, surtout auprès d'un

---

1. Remarquons d'ailleurs que cette attitude d'Athènes est en contradiction avec celle qu'Isocrate lui prête, en suivant cette fois Thucydide, dans le passage du *Panathénaïque*, XII, 57, cité plus haut. Mais c'est que les buts des deux discours sont différents.

2. Thucydide, I, 22,4 : καὶ ἐς μὲν ἀκρόασιν ἴσως τὸ μὴ μυθῶδες αὐτῶν ἀτερπέστερον φανεῖται... Κτῆμά τε εἰς ἀεὶ μᾶλλον ἢ ἀγώνισμα ἐς τὸ παραχρῆμα ἀκούειν ξύγκειται.

lecteur ou d'un auditeur à demi hostile, de se servir du charme de la forme pour faire accepter les idées. De là vient son insistance [1] souvent surprenante à voir dans son sujet l'occasion d'un beau développement ; de là aussi vient cette affirmation (qui le rapproche des sophistes et étonne en tête d'une œuvre aussi importante que le *Panégyrique*) où l'essentiel semble être pour lui la nouveauté et la beauté de la forme littéraire : τά τε παλαιὰ καινῶς διελθεῖν καὶ περὶ τῶν νεωστὶ γεγενημένων ἀρχαίως εἰπεῖν [2]. Tandis qu'en Thucydide on ne peut voir que le savant qui s'adresse au public idéal des penseurs de tous les temps et de tous les pays, il y a deux hommes au moins en Isocrate : un « philosophe », comme il s'appelle lui-même, qui recherche tout ce qui peut fortifier ses idées politiques et morales — et un publiciste très habile, qui connaît les différents lecteurs auxquels il s'adresse et sait qu'il ne peut leur présenter ses idées sans de multiples précautions. Aussi, quand le philosophe va chercher dans Thucydide des enseignements, le publiciste ne les introduit dans son œuvre que dans la mesure où ils peuvent influer sur le public. C'est là le motif de l'aspect assez mêlé et parfois contradictoire que présentent les passages où Isocrate s'inspire de Thucydide. Des mêmes faits, parfois même des réflexions identiques, ces deux auteurs au tempérament différent tirent des effets très éloignés l'un de l'autre, et nous font ainsi mieux connaître leur personnalité.

Georges MATHIEU.

---

1. *Panégyrique*, IV, 7-8 ; *Philippe*, V, 59, 98, 105, 110 ; *Lettres*, V, 1.
2. *Panégyrique*, IV, 8.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*, 2e édition, revue et augmentée. Paris, Geuthner, 1914, x-482 p., 325 grav., 18 pl. hors texte dont 5 en couleurs. Prix : 24 fr.

M. Dussaud a fait à l'École d'anthropologie un cours sur les civilisations égéennes. Il a cherché à coordonner les découvertes qui permettent de reconstituer en partie la civilisation de la Méditerranée orientale entre la fin de la période néolithique et l'invasion dorienne. Cette histoire comprend plusieurs périodes, bien nettement distinctes grâce aux fouilles d'Evans en Crète. La chronologie égyptienne fournit des correspondances qui permettent de dater les différentes couches d'antiquités. La planche XIII résumé maintenant d'une manière synoptique cette chronologie. Le cours de M. D., mis au point et illustré, avait paru en 1910. Une deuxième édition nous a été donnée à la veille de la guerre. Elle n'est pas une réimpression, mais un livre nouveau. La première édition ne comptait que six chapitres, 314 pages, 207 gravures et 2 planches. Non seulement le volume et l'illustration ont été accrus, mais l'ordonnance a été modifiée. Les six chapitres primitifs ont été dédoublés, augmentés, transformés. Nous avons aujourd'hui les huit chapitres suivants : 1° la Crète; 2° les Cyclades; 3° Troie et la Troade; 4° la Grèce continentale et la civilisation mycénienne; 5° Cypre; 6° l'influence égéenne en Égypte et en Syrie (entièrement nouveau); 7° cultes et mythes; 8° les peuples égéens. Une conclusion développée sur la valeur documentaire des poèmes homériques, a été également ajoutée. Le livre entier marque un progrès par la rigueur de la méthode et la multiplication des concordances qui permettent de substituer une histoire à un recueil de curiosités préhistoriques. Il devient un manuel, prolégomènes de toute histoire grecque, un manuel original, où M. Dussaud, d'une édition à l'autre, affirme sa maîtrise et intervient avec une critique de plus en plus assurée.

Washington university studies, published quarterly. Vol. V, *Humanistic series*, N° 1, october 1917. Edited by Frederic W. Shipley. Concord (N. H.), 10 Depot street, 66 p., gr. in-8°.

L'université Washington à Saint-Louis publie depuis quelque temps des *Studies* formant deux séries. Chaque année, deux numéros sont consacrés aux sciences pures et appliquées, deux autres aux lettres et sciences sociales. Le numéro d'octobre 1917 ne contient que des articles de philologie classique. Nous ne pouvons qu'approuver ce système, qui groupe des articles analogues et fait de chaque numéro un tout homogène. Le grand défaut des publications collectives est de présenter un contenu disparate où le public n'est pas empressé de chercher ce qui lui convient.

Ce numéro est formé de trois articles : G. R. Throop, *Epic and dramatic*; Fr. W. Shipley, *Cicero's attitude toward Caesar in the years 45 and 44 B. C.*; W. H. Palmer, *Anaphora, its origin and use*. On lira dans la

Revue des revues une analyse très détaillée de ces articles. Je me borne ici à quelques remarques.

L'article de M. Throop est destiné à éclaircir la question débattue des origines du drame, surtout des origines de la tragédie. Il ramène l'attention sur une vérité trop évidente, mais un peu oubliée, et dont Aristote a fait une des idées conductrices de sa *Poétique* : c'est qu'Homère a fourni les éléments constitutifs du drame. M. Throop cite, le plus souvent textuellement, Aristote d'après la traduction de Bywater, groupe les citations suivant le sujet et les relie par des remarques appropriées.

M. Fr. W. Shipley a étudié de très près la correspondance de Cicéron, surtout les lettres à Atticus qui révèlent plus clairement la pensée intime de l'auteur, pour ces années 45 et 44 où César est le maître du pouvoir. On trouvera là une analyse très délicate et très fine des sentiments divers, même contradictoires, par lesquels passe l'âme impressionnable de Cicéron, et l'indication des causes extérieures, comme l'absence et la présence de César, ou intimes, comme la mort de Tullia, qui projettent leur ombre sur ce miroir changeant. Nous ne pouvons que louer cette étude. On notera, en particulier, comment M. Shipley explique le ton du *Pro Deiotaro*, §§ 33-34, si différent de celui des lettres écrites trois et quatre mois plus tôt sur les mêmes faits et les mêmes bruits.

M. W. H. Palmer a publié sur l'usage littéraire de l'anaphore chez les écrivains latins de l'âge d'argent un mémoire que nous ne connaissons pas. Ici, la question est prise d'un point de vue plus général. M. Palmer veut expliquer les origines de la figure et montrer comment elle est employée, surtout par les écrivains populaires. Il a raison de rattacher l'anaphore à la répétition. Mais l'anaphore implique peut-être aussi un autre élément psychologique, le renvoi à quelque chose de connu. Et puisque M. P. cherchait les origines de la figure, il ne pouvait négliger l'usage grammatical des mots anaphoriques. D'une part, *et... et...*, *nec... nec...*, *aut... aut...*, et d'autres alternatives fournissent les premiers exemples de la répétition anaphorique. D'autre part, certains pronominaux, comme l'article grec, le relatif, *idem*, ont une fonction anaphorique fondée sur un énoncé précédent qu'ils rappellent. Il semble qu'il y aurait là, pour une étude des origines de l'anaphore, un premier chapitre essentiel.

En revanche, M. P. a compliqué son étude par une distinction, qui ne me paraît pas fondée, entre l'usage littéraire, procédant des leçons de la rhétorique, et l'usage populaire, familier, spontané. Dans ma jeunesse, on enseignait encore la rhétorique. Nous apprenions les noms et les définitions des figures. A en juger par l'ignorance profonde des étudiants qui nous arrivent à l'université, nous devons croire qu'on a supprimé cette matière, évidemment comme indigne d'un esprit moderne, élevé au-dessus du psittacisme ridicule des vieilles méthodes. Toute une génération a poursuivi dans l'enseignement les nomenclatures, nomenclature littéraire, nomenclature géographique ; je pense cependant qu'on a dû garder la nomenclature botanique et la nomenclature chimique. Donc, quand on enseignait la rhétorique, on ne manquait pas de faire lire une page amusante, où Marmontel faisait défiler toutes les figures de rhétorique sur les lèvres d'un mari en colère. Je ne sais si on y trouvait l'anaphore, figure qui n'a pu se développer que dans des langues, comme le grec ou le latin, où la place des mots n'est pas réglée à priori. Mais certainement chez les Romains l'anaphore était populaire, de même qu'elle était littéraire. Cela ne fait pas deux espèces d'anaphores. M. P. veut que l'anaphore soit populaire chez Plaute. Plaute était un homme qui écrivait ses pièces

comme Cicéron était un homme qui écrivait ses discours. Sans doute, le ton et la langue ont de grandes différences. Mais, là où ils sont d'accord, pourquoi dire que l'un emploie un tour populaire, l'autre un tour littéraire? Est-ce que, s'ils ont écrit tous les deux *liber Petri*, l'un aura employé un génitif possessif populaire, l'autre un génitif possessif littéraire? M. P. paraît bien lui-même être embarrassé de faire la distinction (p. 53). Que dans les genres familiers, l'anaphore révèle des habitudes différentes, prenne une forme particulière, soit; cela est à voir. Encore M. P. ne l'a-t-il pas montré clairement. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la répétition anaphorique est plus ou moins gauche, plus ou moins monotone, suivant l'éducation des écrivains (voy. p. 54). L'anaphore était probablement pour un Latin une des figures les moins « littéraires », puisqu'un auteur tel que César, qui affecte la simplicité nue du style, en use très volontiers. Enfin, si l'on veut établir des oppositions, il faut partir d'œuvres contemporaines : quel est l'usage de l'anaphore dans les discours de Cicéron, dans les odes d'Horace? quel est l'usage dans les lettres à Atticus, dans les Satires d'Horace? On a là des genres qui s'opposent nettement, pour le même temps, pour le même écrivain : discours, lettres intimes; lyrique, *sermo*. C'est par cette voie qu'on pourrait arriver à des résultats, si l'on doit aboutir.

M. P. parle de l'alliance de l'anaphore et de l'allitération : ce serait évidemment une donnée qui conduirait à préjuger un caractère populaire dans l'anaphore. La remarque de M. P. est cependant trop brève pour qu'on puisse en tirer parti. De plus, l'anaphore entraîne l'allitération. C'est la combinaison des deux figures dans la même phrase qui serait à considérer. M. P. n'a pas mentionné la réunion de l'anaphore et du chiasme, qui se trouve dans Cicéron, *Ver.*, II, 62, et sans doute ailleurs.

L'anaphore sert souvent à lier plusieurs membres de phrase. M. P. aurait dû classer les faits suivant le rapport sémantique des membres, simple liaison, cause, résultat, etc., et distinguer en outre deux rapports généraux. 1° L'anaphore lie entre eux les membres dans lesquels se trouve le mot répété. Mais, 2°, elle introduit souvent une série de développements particuliers d'une idée énoncée d'abord. Tel est le cas de Plaute, *Am.*, 1094 : « Ibi continuo *contonat* | sonitu maximo : *aedis* primo ruere rebamur tuas; | *aedis* totae confulgebant tuae, quasi essent aureae. » M. P. traduit : « We thought your house was falling in ruin; (for) your whole house shone bright ». *For* est placé à contresens. Il faudrait le mettre en tête. Les deux membres commençant par *aedis* développent *contonat*. On ne s'en douterait d'ailleurs pas avec la ponctuation extravagante des éditions. Par contre, M. P. a fort bien vu le sens de l'inscription de Lyon, *C.I.L.*, XIII, 2103, tandis que l'interprétation des éditeurs du *Corpus* est inacceptable. Cette phrase est, de plus, fort intéressante; elle montre une pensée qui ne trouve pas d'abord son expression et qui se précise par des additions successives. Elle aurait dû être citée p. 54, à propos des origines de la figure.

Ces observations laissent intact le fonds de la dissertation de M. Palmer, qui est une bonne introduction à l'étude de l'anaphore.

Paul Lejay.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

CAS EN *-E-* ET CAS EN *-I-* DE LA TROISIÈME DÉCLINAISON DANS LUCRÈCE

Au moment où l'on annonce en France la publication d'une nouvelle collection d'auteurs latins, il n'est peut-être pas sans intérêt d'examiner une question complexe, qui touche à l'orthographe, à la morphologie et à la critique des textes, celle de la confusion des formes en *-e-* et des formes en *-i-* dans la 3e déclinaison. Les statistiques dont on dispose à l'heure actuelle, par exemple celles de M. Cartault pour Lucrèce[1], ou de M. Otto Keller pour Virgile[2], sont incomplètes et par là même ne sont pas aussi instructives qu'on le souhaiterait. Le plus souvent elles ne donnent que les formes aberrantes, sans signaler les formes d'usage normal, qu'il est pourtant nécessaire de connaître pour apprécier le degré de vraisemblance des premières, et, par l'examen des proportions, pour découvrir les tendances et les préférences de la langue ou de l'auteur. Notre intention est de les reprendre pour Lucrèce, mais en examinant tous les cas où la confusion a pu se produire, les raisons qui l'ont amenée, et en confrontant le témoignage des manuscrits de Leyde O (Oblongus) et Q (Quadratus) avec les données fournies par les grandes inscriptions officielles de la république romaine : Décret de Paul Émile (a. u. c. 565), inscription dite Sénatusconsulte des Bacchanales (a. u. c. 568), lex Bantina (intra 621 et 636), milliaire de Popilius (a. 622), lex repetundarum (a. 631 uel 632), lex agraria (a. 643), lex Iulia municipalis (a. 709) ; et en outre avec l'orthographe du Monument d'Ancyre (a. 766). Le lecteur aura ainsi l'état des faits tels qu'ils apparaissent à l'époque républicaine, et au commencement de l'époque impériale.

On sait que dans la troisième déclinaison latine se distinguent deux grands groupes, les mots dont le thème se termine par

1. *La flexion dans Lucrèce*, pp. 24 sqq.
2. *Der Accusativus auf* -is *bei den augusteischen Dichtern*, dans les *Grammatische Aufsätze*, Leipzig, Teubner, 1895, pp. 289 sqq.

une consonne, occlusive, liquide, nasale ou sifflante, et ceux dont le thème se termine par *-i-*. L'histoire et la comparaison montrent que ces deux groupes étaient primitivement distincts ; mais dès le début de la tradition littéraire, ils présentaient déjà de nombreux points de contact : même génitif singulier en *-ĭs* : *duc-ĭs* comme *classĭ-s* ; même datif : en *-ī* *duc-ī* comme *classī* ; au pluriel, même nominatif : *duc-ēs* comme *classē-s*, même datif-ablatif : *duc-ĭbus* comme *classĭ-bus*.

Les différences portaient : 1° sur l'accusatif et l'ablatif singuliers, qui étaient respectivement en *-em* et en *-ĕ* dans les thèmes consonantiques, en *-im* et en *-ī* dans les thèmes vocaliques ; 2° sur le génitif et l'accusatif pluriels qui étaient respectivement en *-um* et en *-ēs* dans les thèmes consonantiques, en *-ium* et en *-īs* dans les thèmes vocaliques. La situation pendant la première période du latin se présente donc sous la forme suivante :

FORMES COMMUNES AUX DEUX GROUPES :

Singulier

Gén.	*homin-ĭs*	*classĭ-s*
Dat.	*homin-ī*	*classī*

Pluriel

Nom.	*homin-ēs*	*lassē-s*
Dat.-Abl.	*homin-ĭbus*	*classĭ-bus*

FORMES DIVERGENTES :

Singulier

Accus.	*homin-em*	*classi-m*
Abl.	*homin-ĕ*	*classī* (anciennement *classī-d*)

Pluriel

Gén.	*homin-um*	*classi-um*
Acc.	*homin-ēs*	*classī-s*

Parmi ces divergences, il en est une qui ne tarda pas à s'éliminer rapidement, et presque en entier ; c'est celle de l'accusatif singulier. Que ce soit l'effet d'une loi phonétique, ou simplement de l'analogie, ou des deux causes réunies — la question est obscure, et du reste, le résultat seul est à envisager ici — la désinence *-im* fut remplacée par *-em*, et ne subsista plus qu'à l'état de traces dans quelques mots isolés.

Ainsi donc, dans la plupart des cas, thèmes consonantiques

et thèmes en *-i-* se trouvaient avoir des formes communes pour trois cas importants du singulier : le génitif, le datif, l'accusatif.

Ce n'est pas tout. Le nominatif qui en raison de son importance, mérite d'être traité à part, a contribué à rapprocher les deux groupes. Beaucoup de thèmes en *-i-* avaient subi au cas sujet des altérations telles que leur véritable nature n'y apparaissait plus, et que le plus souvent ils se confondaient avec des thèmes consonantiques.

C'est que sans doute les mots du type *ciuis*, *uīs*, *omnis* se distinguent nettement du type *homo* [1]. Mais l'obscurité commençait avec les mots dont le nominatif est en *-ēs*, type *caedēs*, *nubēs*, etc. Cet *-ē-* inexplicable, qui masquait la véritable nature de ces substantifs, a tendu à se répandre dans tout le paradigme, qui s'est rapproché soit de celui des thèmes consonantiques, soit de celui de la Ve déclinaison (type *diēs*) ; et naturellement ce procès a eu lieu aux dépens des cas en *-i-*.

D'une manière analogue le type *imber*, *imbris* (thème **imbri-*) se rapprochait par son nominatif du type consonantique *pater*, *patris* (thème **pater-*, **patr-*).

Enfin et surtout la chute de *-i-* au nominatif des thèmes imparisyllabiques en *-i-* a favorisé toutes les confusions avec les thèmes consonantiques. Rien dans l'aspect ne distingue *arx*, thème en *-i-*, gén. *arci-um*, de *dux*, thème consonantique, gén. *duc-um*. Seuls la tradition et l'enseignement permettent de les distinguer. Mais on sait combien c'est là une ressource précaire, surtout dans une langue comme le latin, qui, en étendant son domaine, a été soumise à toutes sortes d'influences, parlée par un nombre toujours plus grand d'étrangers, et qui n'était pas défendue par une forte culture nationale, par une longue tradition littéraire. A cela s'ajoute que pour certaines formes, le thème consonantique et le thème vocalique peuvent avoir existé côte à côte dès l'origine ; c'est le cas par exemple pour le participe présent du type *ferens*, *amans*, etc. Le masculin et le neutre y représentent un ancien thème consonantique, le féminin un ancien thème en *-i-*. Il en est de même pour les abstraits en *-tās*, *-tūs*,

---

1. Il faut noter toutefois que plusieurs thèmes consonantiques en *-n* ont reçu un nominatif en *-is* : ce sont *iuuenis*, *canis*, *mensis*. Les deux premiers n'ont que le génitif consonantique *iuuenum*, *canum* ; *mensis* a *mensum* et *mensium*. Que l'on compare pour le thème *iuuen-cus* et en gr. κύων, κυν-ός, att. μήν de **μήνς*. *Vatēs*, dont le génitif est *uatum*, semble être également un ancien thème consonantique. On ne peut rien affirmer du nom de l'abeille, nom. *apes* ou *apis*, gén. pl. *apum* ou *apium*, dont l'étymologie est inconnue.

tels *nouitās*, *senectūs*, le premier type est vocalique : **nouitāti-s*, mais le second, consonantique : **senectūt-s*.

En présence d'un état aussi trouble, on comprend que des actions analogiques de tout genre se soient exercées d'un groupe à l'autre. Mais on aperçoit aussi pour quelles raisons elles devaient plutôt partir de la déclinaison consonantique. Celle-ci se présentait claire, et reconnaissable de prime abord ; ses désinences facilement isolables du thème formaient un bloc étroitement cohérent : au singulier, accusatif masculin et féminin en *-em*, ablatif en *-ĕ* ; au pluriel une seule forme en *-ēs* pour le nominatif-accusatif : *hominĕm*, *homínĕ*, *hominēs*.

Cette unité de forme pour le nominatif-accusatif pluriel se retrouvait d'autre part dans la IVe et dans la Ve déclinaisons : N. *manūs diēs*, Ac. *manūs diēs*. Les thèmes en *-i-* au contraire se présentaient seuls avec des désinences divergentes : accusatif singulier en *-em* (le plus souvent), ablatif en *-ī* ; nominatif pluriel en *-ēs*, accusatif en *-īs*. Cet isolement comme cette complication les condamnaient à disparaître ; dans une langue ce sont les formes compliquées, exceptionnelles, anomales, ou qui apparaissent comme telles, qui sont supplantées par des paradigmes plus fréquents et plus réguliers : l'évolution tendant sans cesse à la simplification.

Il faut donc s'attendre à voir la déclinaison consonantique envahir celle des thèmes en *-i-* plutôt que le phénomène contraire.

Ainsi au singulier, *partem partĕ* se généralisent sur le modèle *hominem*, *hominĕ* ; mais *hominem* n'est jamais devenu **hominim* sur le modèle de *partim*, et l'ablatif du type *hominī* créé sur *partī* n'apparaît qu'à titre exceptionnel. Au pluriel, des deux groupes

N.	*homines*	N.	*classes*
Ac.	*homines*	Ac.	*classis*

c'est le premier qui finalement a triomphé ; et dans l'état de trouble qui a précédé la généralisation de la première forme, la confusion dans le sens

N.	*homines*
Ac.	*hominīs*

est extrêmement rare.

Dans les thèmes en *-i-* mêmes, où jusqu'à l'époque d'Auguste incluse, la distinction entre le nominatif *-ēs* et l'accusatif *-īs* s'est maintenue assez clairement dans un grand nombre de cas, il est presque sans exemple que la désinence d'accusatif *-īs* se

soit substituée au nominatif en *-ēs*. On rencontre donc généralement

N. *classēs*
Ac. *classīs*

avec tendance à la substitution

N. *classēs*
Ac. *classēs*.

Mais il est exceptionnel qu'on trouve le type

N. *classīs*
Ac. *classīs*.

A plus forte raison trouve-t-on moins trace encore d'un nominatif pluriel **hominīs*.

Accusatif singulier. — Il n'y a aucun exemple d'accusatif de thème consonantique en *-im* dans les textes collationnés. Il est donc inutile de donner la liste des formes en *-em*, puisqu'il n'y a pas de forme divergente qui offre matière à discussion.

I. *Accusatif en* -em : Pour les thèmes en *-i-*, la forme en *-em* est de beaucoup la plus fréquente.

Inscriptions [1] :

α) Nominatif en *-is* : *aedem* SCB 1 ; Iul. 29 ; Anc. IV 2, 5, 7 (bis), 8 (bis), 13 (bis), 22 ; VI 31 ;
finem Iul. 152 ;
orbem Anc. I 1 ;
plebem Bant. 14 (peut provenir toutefois de *plebes*, *-ei* qui est la déclinaison la plus fréquente à l'époque républicaine).

β) Imparisyllabiques : *artem* Iul. 123 ;
gentem Anc. V 28 ;
leitem Rep. 60 ;
partem Iul. 16, 30, 92, 101 ;
potestatem Iul. 51, 84, 130, 133, 137, 140, 143 ;
sortem Rep. 52, 54 ;
urbem Rep. 13, 17 ; Iul. 20, 26, 50 (bis), 66 ; Anc. II 30 ;

γ) Adjectifs : *omnem* Rep. 62 ;
quem Rep. 10, 16 ; Iul. 13, 90, 99, 121 ;
quemquem Iul. 13 ;

δ) Participes : *continentem* Iul. 54 ; [*insur*]*gentem* Anc. V 28 ;
prentem Anc. I 11 ;
rebellantem Anc. V 28 ;
scientem Bant. 18, Rep. 21.

---

1. Abréviations : Aem. = Décret de Paul Émile.
SCB. = Sénatusconsulte des Bacchanales.
Bant. = Lex Bantina.
Pop. = Milliaire de Popilius.
Rep. = Lex Repetundarum.
Agr. = Lex Agraria.
Iul. = Lex Iulia Municipalis.
Anc. = Monumentum Ancyranum.

II. *Accusatif en* -im : Une seule forme, de nom propre, attestée par le monument d'Ancyre est *Tiberim*, Anc. IV 43.

Les manuscrits de Lucrèce concordent avec le témoignage des inscriptions.

I. *Accusatif en* -em :

α) Nominatifs en *-is -es* : *amnem* IV 1024 ;
caedem III 71 ;
cladem V 246, 347, 369 ; VI 566, 1091 ;
classem II 43 ;
finem I 107, 551, 746, 844 ; II 1116 ; III 943, 1093 ; V 383, 91, 826 ; VI 25 ;
hostem IV 1051 ;
ignem I 535, 636, 647, 690, 691, 695, 696, 706, 744, 783, 799 ; II 384, 675, 1115 ; IV 376, 872 ; V 29, 248, 611, 711, 1011, 1092, 1101, 1246 ; VI 147, 150, 225, 305, 308, 309, 389, 688 ;
imbrem I 784 ; VI 149, 291, 1177 ;
labem II 1145 ;
molem VI 405, 567 ;
nauem IV 390, 902 ; VI 1033 ;
nubem VI 126, 138, 145, 175, 176, 180, 283, 296, 432, 439 ;
orbem II 613, 658, 1056 ; III 410, 989 ; V 514, 655, 665, 684, 712, 755, 766 ;
prolem II 350, 997, 1082 ; V 856, 1013 ;
stragem I 280, 288 ;
uestem III 386, 614 ; IV 61, 147, 152 [1], 1027, 1036 ; V 816 ; VI 114.

β) Imparisyllabiques : *aestatem* VI 712 ;
aetatem III 509, 672, 811, 986 ; IV 1136 ; V 356 ; VI 236 ;
artem IV 847 ; V 10, 728 ;
arcem IV 1108 ;
egestatem I 139 ;
fontem III 82 ; IV 1024 ; V 598 ; VI 850, 862, 867, 885, 895 ;
inutitilatem V 1274 ;
lucem II 796 ; IV 1189 ; V 303, 575, 978 ; VI 875 ;
mentem II 1080 (e coniect.) ; III 94, 139, 446, 510, 512, 765, 1049 ; IV 723, 754, 1064 ; V 62, 1206, 1211 ;
mobilitatem VI 341, 347 ;
montem V 1370 ;
mortem I 852 ; III 338, 571, 871, 926, 934, 975, 1075 ; IV 43, 1020 ; VI 772 ;
nouitatem I 139 ; II 495 ; V 330, 780 ;
noctem II 578 ; IV 710 ; VI 1160 ;
partem I 292, 618, 1044 ; II 441, 1132 ; III 64, 96, 399, 637, 662, 1047 ; IV 446, 541, 937, 1050 ; V 201, 588, 723, 726, 1337 : VI 563, 616, 621, 623, 1041, 1164, 1249, 1259 ;
pietatem III 84 ;
satiatem V 39 ;
stirpem V 34 ;
tempestatem VI 259, 263, 524 ;
urbem III 1067 ; VI 1140, 1259 ;
utilitatem IV 25 ; V 873 ; VI 893, 1171 ;
uoluntatem IV 781 ;
uoluptatem II 968 ; III 40 ; IV 1057.

γ) Adjectifs : *acrem* I 69 ; IV 124, 176 ; V 906 ; VI 1217 ;
animalem V 141 ;
consimilem V 714, 813 ;
dissimilem VI 775, 997 ;
dulcem II 997 ;

1. Dans ces deux derniers cas, *uestem* paraît devoir être corrigé en *uitrum* ; mais c'est la forme seule qui importe ici, et non le sens.

genitalem IV 1233;
incolumem III 220, 608;
infamem III 42;
inmanem VI 447;
inmortalem III 755;
innumerabilem VI 485;
inpubem V 673;
insignem I 929; IV 4; VI 47;
mollem V 674;
mortalem III 423, 512, 543, 767 869, 884;
omnem I 226, 943, 1043; II 274, 306, 561, 832; III 455, 605, 811; IV 24, 78, 283, 923; V 54, 318, 356; VI 679;
penetralem I 535;
persuptilem III 179;
quem I 26, 68, 695, 717, 966; II 150, 160, 577, 1066; III 288, 352, 930, 983, 993, 1061, 1068; IV 176, 760, 767, 921, 957, 1180; V 63; VI 285, 298, 879, 908, 1031, 1243, 1250, 1260;
quendam III 99; VI 826;
quemquam I 462; II 3, 857; III 875; V 1004, 1180;
quemque I 389; II 258; III 611; IV 684; V 291, 1152;
quemuis I 141; II 734; VI 275, 657;
sagacem I 50; II 840; IV 912;
siluestrem IV 589;
similem IV 51; VI 542;
subtilem II 385; IV 743; VI 225;
suauem I 924;
tenuem III 425; IV 731;
triplicem V 93;
uiridem V 783;
uitalem II 890; III 99, 215, 527, 635, 655.

δ) Participes : *animantem* II 669, 943, 944; III 666;
auentem III 259;
dominantem II 958;
egentem IV 502;
euntem IV 903;
errantem I 332;
iacentem III 887, 984, 992;
meantem I 438;
parentem I 89;
patentem IV 868;
potentem III 75;
quaerentem I 143;
uenientem IV 1180;
uoluentem VI 381;

II. *Accusatif en* -im : Quelques formes fixées par la tradition, et du reste signalées par les grammairiens, figurent dans les manuscrits :

febrim VI 156;
puppim IV 389;
sitim II 664; IV 850; V 945;
uim I 286; II 265; IV 294, 1210; V 415; VI 181, 447, 819, 915, 953, 1001.

Il convient sans doute d'ajouter *prorim* II 554, pour lequel O a *prorem*, Q *prosem*. *Prorim* est la forme donnée par le codex Gudianus de Nonius 200, 38 dans le vers d'Accius « *abtorque prorim ac suppa tortas copulas* ». *Prorim* est formé d'après *puppim*; et les mots de ce type, qui hésitent entre la 1re et la 3e déclinaison, ont l'accusatif en *-im* : cf. *bura*, *buris*, acc. *buram*, *burim* (non **burem*).

Par contre on éliminera *partim* forme d'accusatif donnée par OQ au livre VI 88, 384, 661, et qui est contredite par les 28 exemples de *partem* dans Lucrèce même, et par ceux de la lex Iulia municipalis. Aucun imparisyllabique ne présente jamais d'accusatif en *-im*. Qu'il s'agisse d'une confusion avec l'adverbe

partim, lequel peut représenter tout autre chose qu'un accusatif, ou d'une confusion graphique entre *e* et *i*, il faut évidemment aux trois endroits rétablir *partem*.

Ablatif

1° *Thèmes consonantiques*. L'unanimité n'est plus aussi grande qu'à l'accusatif. Si la plupart des mots ont l'ablatif en *-ĕ*, l'ablatif des thèmes en *-ĭ-* s'est infiltré dans quelques autres.

Inscriptions :

I. *Ablatif en -ĕ* :

cognatione Rep. 10;
contione Rep, 15, 18, 42 ;
pro curatore Agr. 69 ;
dicione Rep. 1 ;
do]minatione Anc. 12 ;
emptore Agr. 23, 56 ;
excu]satione Rep. 46 ;
foedere, *foidere* Agr. 29 ; Iul. 93, 103 ;
fraude Rep. 64, 69 ; Agr. 29, 42 ;
homine Rep. 7 ;
honore Iul. 137 ;
iure Iul. 113 ;
latitudine Iul. 39 ;
lege Bant. 7, 13 ; Rep. 23, 41, 55, 58 (bis), 61, 62 (bis), 65, 66, 67, 69 (bis), 70 (ter), 72, 73 (bis), 74 (ter), 75 (bis), 76 (ter). 77, 78, 87 ; Agr. 2, 3, 4, 6, 9, 10, 13 (bis), 15, 22 (bis), 27, 33, 59, 77, 82, 88, 89 ; Iul. 49, 111, 160 ;
legione Iul. 91 (bis), 100, 101 ;
longitudine Iul. 39 ;
m]aiore Rep. 65 ;
multit]udine Anc. II 27 ;
necesitudine Rep. 24 ;
Nerone Anc. III 28, II 38 ;
nomine Rep. 19, 60, 63, 64 ; Agr. 59, 71 ; Iul. 84 ; Anc. III 8 ; IV 3, 23, 31, 32, 34, 34/5, 40, 53/4 ; III 39 ;
ordine Iul. 109, 127 ;
patre Anc. IV 14 ;
pecore Agr. 82 ;
Pisone Anc. III 28 ;
possesione Agr. 18, 21 ;
possesore Agr. 17 ;
principe Anc. IV 6, 7 ;
uetere Agr. 16, 17, 21 [1].

II. *Ablatif en -ī-* :

couentionid : SCB 22 (*in couentionid*)
sanctioni Rep. 56 (*nisei de sanctioni hoiusce legis*)
deditioni Agr. 23 (*hereditati deditioniue*)
proportioni Iul. 37
et en outre :
heredi Agr. 23
corpori Iul. 122 (*queiue corpori quaestum | fecit fecerit*).

Les quatre premiers ablatifs sont d'une concordance troublante et la forme *couentionid* du SCB empêche d'y voir

1. *uetere* est en outre datif Agr. 16 ' *quoi is ager uetere proue uetere possesore datus* '.

une simple confusion de *e* et de *i* [1]. Il s'agit de quatre mots de même formation, de quatre abstraits féminins en *-ō*, *-ōnis*. Mais dans ces mots, l'ablatif en *-i-* n'est pas seul employé ; l'ablatif en *-ĕ* est même plus souvent représenté : qu'on prenne dans la liste précédente : *cognatione*, *contione*, *dicione*, *excusatione*, *legione*, *possesione* ; et les formes voisines *latitudine*, *longitudine*, *necesitudine*. On sait que la graphie des inscriptions officielles est artificielle, archaïsante, inconséquente. Il est possible que l'ablatif en *-i* (*d*) a été introduit dans ces formes, parce qu'étant plus rare, il apparaissait comme archaïque. D'autre part, pour le SCB comme pour la lex Iulia Municipalis, une influence dialectale est possible. La première inscription provient de l'ager Teuranus, la seconde a été trouvée à Héraclée ; toutes deux donc ont été sans doute gravées par des ouvriers indigènes dans des territoires de langue osque ; or en osque l'ablatif des thèmes consonantiques comme celui des thèmes vocaliques est en *-d* : on a *tanginud* « sententiā » (thème en *-n*, comparable justement aux abstraits latins en *-iō -iōnis*, ou *-ō -inis*), comme *slaagid* « regione ». On ignore l'origine des fragments de bronze qui portent au recto les restes de la lex repetundarum, au verso ceux de la lex agraria ; mais il est très possible qu'ils soient, eux aussi, de provenance sans doute suditalique, en tout cas provinciale. On ne s'expliquerait pas autrement comment les deux textes ont été gravés l'un au recto, l'autre au verso d'une même table de bronze ; c'est une économie qui est inconcevable à Rome pour des lois de cette importance. Notons en outre que pour un des exemples, la forme *hereditati*, ablatif en *-i* normal, le thème étant en *-i-* (gén. *hereditatium*), a pu entraîner *deditioni* avec lequel elle formait couple.

Restent *heredi* et *corpori*. Le premier est d'origine obscure. Mais à côté de la flexion *heres*, *heredis* a existé une flexion en *-i-* ; *heres*, *heris* ; cf. Nonius 486,29 : « *herem pro heredem. Naeuius Gymnastico* (58) :

atque meis bonis
omnibus ego te herem faciam »

de même qu'à côté de *merces*, *-edis* on rencontre *merces -is* ; *heredi* peut être un hybride de **herī* et *heredē*.

Quant à *corpori*, il est insoutenable. Mommsen lisait déjà *corpore*. C'est un des exemples de la confusion de *e* et de *i* que présente le texte de la lex Iulia Municipalis, où l'on a :

---

1. On trouve d'autre part *airid* C. I. L. I 61 (inscription aujourd'hui à Lanuvium), *bouid* inscr. de Spolète C. I. L. XI 4766, *opid* C. I. L. XI 3078 ; ces inscriptions présentent d'autres dialectismes.

i pour *e* : *cinsum* 144, 150 (en face de *census* 155, 157, 158 *censum* 154) *insinatum* 136 (= *in senatum*), *sedito* 139 (= *sedeto*), *intercedeto* 162 (= *intercedito*) ; *quii* 40, *quif* 140 (= *quei*).

e pour *i* : *eta* 15 (*ita* 8, 11, 27), *quoe* 109 (= *quoi*), *profitemeno* 8, *sineto* 134 (*profitemino* 3, 5 ; *sinito* 18, 132) ; *dixet dixerit* 74, *fecet fecerit* 112, *iuset iuserit* 121 (en face de *fuit fuerit* 113, *iurauit iurauerit* 113, *renuntiauit renuntiauerit* 114, *fecit fecerit* 117, 123, *cepit ceperit* 122) ;

sans parler des graphies mal fixées telles que *neue* 132, *niue* 132, *neiue* 133, etc.

On peut donc conclure que les inscriptions officielles de l'époque républicaine ne présentent que des traces infimes de l'ablatif en *-i* dans les thèmes consonantiques, et encore admettent-elles des explications qui réduisent davantage, si c'est possible, l'influence directe des thèmes en *-i-*.

Lucrèce. — Les statistiques faites dans Lucrèce confirment ce résultat. L'ablatif en *-ĕ* est général dans les thèmes consonantiques :

I. *Ablatif en* -ĕ :

aequore II 781 ; III 493, 784, 892 ; IV 107 ; V 128 ; VI 621, 628, 634 ;
aere II 326, 626 ; V 1289 (bis) ; VI 1048 ;
agmine I 606 ; V 271 ; VI 100, 637 ;
amore I 36 ; III 992 ; IV 1047, 1065, 1101, 1141, 1158, 1187, 1192 ;
angore III 903 ;
ardore V 297, 1243 ; VI 273, 1163 ;
aspargine VI 525 ;
augmine I 435 ; II 73, 1133 ;
caligine IV 456 ; V 296, 650 ; IV 263, 461, 479, 691, 852 ;
calore I 174 ; V 1262 ; VI 322, 360, 514, 841, 843, 969 ;
calce VI 1068 ;
candore II 767 ; IV 232 ; V 282 ;
capite III 616, 791 ; IV 472 ; V 135, 601 ;
carmine I 143, 946 ; IV 21 ; VI 937 ;
certamine II 118, 573 ; V 392 ;
ceruice I 35 ; VI 744 ;
cinere IV 926 ;
clamore II 327 ; IV 539 ; V 1336 ; VI 147, 1284 ;
colore II 501, 503, 736, 742, 747, 755, 764, 776, 793, 797, 813, 815, 825, 838, 842 ; IV 80, 167, 243, 1094 ; V 785, 941, 1258 ; VI 722, 1109, 1188 ;
condicione II 301 ;
corde II 269 ; IV 51 ; V 882, 1107, 1456 ; VI 5, 1235 ;
corpore I 38, 232, 242, 246, 297, 347, 431, 443, 486, 488, 500, 514, 518, 545, 590, 755, 774, 810, 861, 883, 1010, 1085 ; II 18, 34, 37, 194, 311, 436, 438, 452, 542, 674, 679, 703, 715, 846, 852, 860, 877, 906, 924, 950, 958, 1088, 1114 ; III 109, 119, 129, 138, 149, 155, 166, 168, 169, 177, 213, 218, 223, 227, 256, 274, 276, 281, 323, 329, 351, 379, 382, 390, 444, 445, 448, 483, 506, 508, 541, 553, 560, 564, 567, 575, 587, 590, 594, 601, 608, 625, 634, 639, 648, 658, 666, 668, 679, 682, 700, 709, 714, 718, 731, 747, 755, 759, 765, 769, 773, 788, 794, 799, 807, 843, 871, 882, 991, 1033 ; IV 31, 35, 49, 52, 59, 64, 84, 123, 157, 263, 333, 394, 525, 541, 549, 714, 834, 875, 887, 901, 1021, 1032, 1042, 1054, 1056, 1087, 1104, 1111, 1193, 1214, 1221, 1281 ; V 6, 33, 60, 65, 116, 126, 132, 138, 154, 238, 241, 273, 321, 352, 364, 377, 466, 468, 487, 495, 562, 568, 576, 789, 879, 904, 906, 994, 1072, 1116, 1302 ; VI 44, 76, 102, 127, 361, 439, 631, 660, 857, 897, 936, 944, 958, 1008, 1034, 1035, 1059, 1075, 1268 ;

cortice IV 936 ;
crimine III 49 ;
cruore IV 844 ; VI 1149 ;
crure III 652 ;
cupidine IV 1153 ;
cuppedine I 1082 ; III 994 ; IV 1090 ;
discrimine V 690, 1314 ;
dolore II 649, 967 ; III 111, 147, 495, 663 ; VI 1202 ;
dulcedine III 896 ; VI 1266 ;
duce VI 95 ;
errore III 1052 ;
face V 976 (gén. *facum* d'après Charisius, mais non attesté).
feruore VI 237, 656, 856, 1145 ;
flore I 900 ; IV 1105 ;
flumine I 282 ; II 664, 668 ; IV 421, 1100 ; VI 720, 1064 ;
fœdere III 416 ; V 57, 924, 1443 ; VI 906 ;
formidine III 64, 79, 981, 1049 ; V 1218 ; VI 52 ;
fragore V 109, 317 ;
frigore III 401, 892 ; IV 924 ; V 929 ; VI 360, 371, 708, 845 ;
fulgore V 612 ; *fulgere* IV 190 ;
fulmine V 745, 1127, 1244 ; VI 296, 317, 418 ;
funere II 576 ; III 72 ; VI 1238 ;
furore VI 49 ;
genetrice II 708 ;
genere II 104, 372, 430, 447, 535, 537, 567, 584, 667, 821, 1080 ; III 296, 481, 744 ; IV 185, 462, 510, 590, 707, 744, 832, 855, 1170 ; V 37, 59, 164, 845, 893, 1449 ; VI 244, 676, 710, 1061, 1066 ;
glomere I 360 ;
glutine VI 1069 ;
gramine II 29 ; V 1392 ;
grandine VI 159 ;
gurgite IV, 397 ; V 387, 482 ;
homine III 555, 793 ; IV 1040 ; V 137, 890
honore III 76 ; IV 1156, 1171 ; V 1277, 1280 ; VI 12 ;
imagine IV 571 ;
impete II 330 ; IV 903 ; V 505, 913 ; VI 138, 153, 174, 186, 239, 328, 334, 340, 518 ; *inpete* IV 416 ;
itere V 653 ;
iure II 426, 1139 ; III 963 (bis) ; VI 957 ;
labore I 213 ; II 12, 730, 1160, 1163 (OQ ; corrigé en *laborem*) ; III 62, 419 ; IV 958, 1121 ; V 213, 869 ; VI 1244 ;
lacte I 261 ; V 814 ;
lanugine V 817, 889 ;
lapide VI 1002, 1042, 1057, 1089 (toujours en élision ; *lăpĭdĕ* est amétrique) ;
latere II 1049 ; VI 117 (en élision) ;
laude VI 12, 95 ;
lepore I 15, 934 ; II 502 ; IV 9, 82 ; V 1259, 1376 ;
leuore II 423 ; IV 543 ;
lege III 687 ;
limine II 960 ; VI 1157 ;
liquore I 938 ; IV 13, 442 ;
litore I 305 ; VI 471 ;
lumine I 9 ; II 117, 140, 144, 211, 799 ; III 22, 1033, 1042, 1093 ; IV 189, 366, 368, 371, 377, 1143 ; V 283, 432, 575, 664, 693, 708, 715, 719, 721, 754, 757, 763, 776, 778, 981, 1437 ; VI 173, 209, 1197 ;
maerore V 175 ; VI 1183, 1249 ;
magnopere VI 1230 ;
marmore II 767 ;
melle I 947 ; III 891 ; IV 22 ;
moenere V 1308 ;
molimine IV 902 ;
momine III 188, 189 ; VI 474 ;
more I 96 ; II 610 ; IV 1264 ; V 932 ; VI 198 ;
mucrone V 1274 ;
murmure I 69, 276 ; IV 545 ; VI 101, 197 ;
nidore VI 792 ;
nigrore III 39 ;
nitore II 782, 787, 819 ; IV 538 ; V 768 ;
nomine I 94 ; II 629, 656 ; III 134, 421 ; V 909 ; VI 2, 298, 372, 740, 908 ;
numine I 154 ; II 168, 632 ; IV 179 ; V 122 ; VI 57 (= I 154), 91 ;
odore II 681, 839 ; III 581 ; IV 679 ; VI 787, 807 ;
opere V 1360 ; VI 815 ;
magno opere I 637, 711 ; II 176 ; III 105 ;
tanto opere II 169 ; III 186, 674, 688, 768, 910, 933, 1076 ; IV 109 ; V 29 ;

summo opere IV 1186 ;
ordine I 589, 605, 677, 681, 686, 801, 827, 1022; II 252, 518, 884, 1014; III 513, 757, 857 ; IV 68, 370, 574, 973; V 185, 418, 420, 679, 732, 736, 1183, 1439; VI 913 ;
origine III 331, 771; V 301, 548, 678;
ore I 37, 39 ; II 399, 705 ; III 497, 662; IV 550, 564, 617, 651 ; V 841, 906, 910, 1133, 1379; VI 6, 1154, 1175, 1195, 1221 ;
paedore VI 1269 ;
pauore V 1219 ;
pace I 31 ; II 647, 1093; VI 73, 78 ;
pectore I 413, 474 ; II 279, 354, 639 ; III 57, 81, 293, 298, 908, 985, 1056; IV 908, 914, 1271 ; V 1, 5, 18, 864; VI 34, 75, 392 ;
pede IV 791 ; V 272, 1402; VI 638 ;
plangore V 973 ;
pondere I 359, 363 ; III 201, 225, 893 ; IV 905 ; V 540, 556, 968 ; VI 105, 549, 692, 837, 1058 ;
prece V 1229 ;
quiete I 463; II 310 ; III 1038; IV 454, 991 ;
ratione I 54, 59, 77, 108, 129, 130, 153, 280, 310, 335, 341, 344, 357, 368, 377, 395, 425, 448; 480, 513, 530, 549, 593, 596, 608, 637, 665, 738, 842, 845, 880, 885, 918, 935, 948, 1041, 1061, 1073, 1081, 1104 ; II 82, 94, 167, 176, 229, 299, 349, 374, 377, 381, 480, 493, 506, 516, 519, 645, 677, 710, 807, 857, 881, 1073, 1084; III 74, 182, 282, 572, 627, 665, 754, 822, 1010; IV 10, 23, 108, 117, 143, 163, 191, 254, 395, 425, 446, 593, 595, 665, 744, 751, 754, 757, 773, 833, 959, 964, 1145, 1197; V 23, 81, 83, 90, 111, 119, 160, 292, 297, 348, 406, 410, 413, 460, 528, 552, 592, 643, 735, 773, 792, 910, 1030, 1052, 1054, 1117, 1345, 1352, 1439; VI 21, 56, 59, 67, 90, 279, 306, 404, 425, 506, 575, 760, 767, 853, 866, 881, 902, 1131 ;
regione I 958; II 249, 260, 293, 534 ; III 140, 610 ; IV 374, 702, 786, 1272; V 534; VI 344, 723, 742, 823, 833 ;
religione I 63; II 660; V 114 ;
robore I 882 ;
rore I 496, 777 ; II 319, 361; V 461 ;
sale I 326 ;
salute II 625; V 1215 ;
sanguine I 85, 866; II 631; III 70, 442, 683, 789; IV 1214, 1236; V 133, 1131, 1201, 1327 (1328), 1421 ; VI 501, 1148, 1285 ;
sapore I 886; II 401; IV 671; VI 780;
scelere V 118 ;
semine I 160, 189, 206, 221 ; II 419, 585, 687, 733, 824, 991 ; III 746, 750, 763; IV 1034, 1045, 1209, 1211, 1225, 1227, 1229, 1238, 1240, 1247; V 865, 890;
sermone V 121, 155 ;
sole I 306 ; II 801; IV 219, 364; V 292, 714; VI 265, 851, 925;
sonore I 644 ;
sopore IV 40, 453, 765 ;
splendore IV 98, 1029; V 290 ;
squalore II 425 ;
statione IV 388, 396; V 478, 518; VI 193 ;
stercore II 872 ;
stipe II 627 [1].
sulpure VI 747.
tegmine I 988; II 663; III 577, 604, 649; V 1016.
tellure V 69, 800, 907; VI 579 ;
tempore I 26, 41, 93, 98, 102, 176, 183, 320, 327, 337, 351, 388, 447, 546, 550, 554, 560, 578, 768, 805, 991, 1037; II 147, 164, 218, 236, 259, 263, 293, 456, 558, 574, 652, 1006, 1099; III 24, 114, 454, 532, 553, 595, 832, 863, 868, 1088; IV 155, 208, 214, 444, 499, 775, 793, 794, 813, 1008, 1076; V 70, 106, 174, 188, 231, 316, 378, 423, 638, 656, 661, 667, 669, 673, 699, 748, 749, 756, 759, 765, 802, 809, 823, 878, 917, 940, 971, 978, 1045, 1081 ; VI 230, 375, 413, 416, 489, 716, 730, 796, 813, 849, 1029, 1235, 1251 ;
terrore III 68, 157; V 40, 1336; VI 218, 596;
timore I 106; III 74 ; V 1223; VI 15, 1179 ;
tramite VI 27 ;
turbine I 273, 279, 294; V 217, 368,

1. Consonantique ou vocalique ?

624, 632, 1231 ; VI 126, 153, 395, 640 ;
ubere I 887 ;
umore V 261, 447 ; VI 146, 207, 378, 617, 943 ;
uapore I 491, 1032 ; III 233 ; V 339, 595, 798, 1095, 1102 ; VI 858, 870, 903, 965 ;
uase III 793 ; V 137 ;
Venere IV 1071, 1235 ; V 897 (toujours en hiatus ; *Vĕnĕrĕ* est amétrique) ;
uere I 174 ;
uertice I 293 ; II 210 ; III 1001 ; VI 467, 701, 750 ;
uexamine V 340 ;
uiscere III 266, 719 ;
uolnere III 661 ; IV 1120 ; V 1321 ; VI 420 ;
uulnere I 34 ;
uomere I 211 ; V 210 ;
uoce I 914 ; III 954 ; IV 548, 576, 711 ; V 1058, 1090 ; VI 1245.

En face de cette masse cohérente, les rares ablatifs en *-i*, gardés par les manuscrits, et conservés parfois par les éditeurs modernes à la suite de Lachmann, apparaissent comme de simples fautes de copie.

Tout d'abord, deux sont contredits par la métrique :

sermoni V 121 OQ (corrigé de première main en *sermone* dans Q)

inmortalia mortali sermone (*-ni* OQ) *notantes* ;

laudi VI 95 (corrigé de première main en *laude* dans Q)

te duce ut insigni capiam cum laude (*-di* OQ) *coronam.*

Ces fautes certaines de nos manuscrits permettent de suspecter les autres traces éparses ; du reste le mot qui présente l'ablatif en *-i* est par ailleurs peu sûr, soit qu'il se trouve dans un passage corrompu, ou qu'il présente lui-même une autre altération.

calori VI 969

at coria et carnem mollit durata calore

O et Q ont *colori* qui a été corrigé en *calore* de première main dans O, en *calori* dans Q ;

rationi VI 66

quanam sit rationi atque alte terminus haerens ;

rationi est la leçon de O Q, mais corrigée en *ratione* dans O de première main, et le vers suivant a correctement *ratione* dans O Q :

quo magis errantes caeca ratione feruntur.

Au vers III 74 Q a *rationi*, mais O a *ratione*.

Les deux autres ablatifs sont dans ces passages corrompus :

lapidi 1885

cum lapidi in lapidem tenemus manare cruorem

leçon de O Q ; *tenemus* est corrigé ordinairement en *terimus*, *lapidi* présente la faute inverse ; *lapide* est garanti par VI 1002, 1042, 1057, 1089. *Lapidi* est conservé pour les besoins du vers par ceux qui lisent, en supprimant *in* : *cum lapidi lapidem terimus*, d'après Plaute Asin. 31, *ubi lapis lapidem terit.* Mais les

deux passages ne sont nullement identiques. Il est donc vain de songer à expliquer *lapidi* comme une contamination de *lapide* et *lapi* ancien ablatif de *lapis*, *-pis*, employé par Ennius Ann. 398 '*occumbunt multi letum ferroque lapique*'.

mucroni II 520

ancipi quoniam mucroni utrimq: notantur
hin flammps (*flamps* Q) *illinc rigidis* (*regidis* Q) *infessa pruinis.*

Lachmann et Munro lisent et impriment :

ancipiti quoniam mucroni utrimque notantur
hinc flammis, illinc rigidis infesta pruinis.

Mais il est évident que la leçon *mucroni* dans un passage aussi suspect ne présente qu'une faible garantie, et on lui fera d'autant moins confiance que *mucrone* est attesté par la métrique V 1274 :

propter inutilitatem hebeti mucrone retusum.

Restent enfin les ablatifs de mots grecs. Ici encore *-ĕ* est la désinence normale :

Acherunte III 628, 978, 984; IV 41 ;
aere II 940; III 302, 443, 508, 980 ; IV 274, 736 ; V 254, 653 ; VI 304, 346, 444, 1128 ;
aethere III 784 ; V 128, 398, 800 ;
Helicone I 118 ;
lampade V 610 ; VI 1198 ;
nectare VI 971 ;
Sidone VI 585 ;
tripode V 112.

Exemples contraires :

Cilici II 416.

Le mot rentre dans la catégorie des adjectifs de thèmes consonantiques, qu'on rencontrera plus loin, où l'ablatif en *-ī* est nécessaire pour éviter le tribraque. Il n'y a là aucune influence du datif grec en *-i* (bref).

Heliconi III 132 en fin de vers (mais *Helicone* I 118), le vers n'est d'ailleurs pas correct : O et Q ont

nomen ad organico (*organicos* Q) *saltu delatum heliconi*

corrigé de première main en

nomen ab organico salto delatum heliconi

dans O. Il semble qu'il y ait eu doute entre : *saltu... Heliconis*, et *alto... Helicone* ;

tripodi I 739 (en élision) ; mais le même vers repris V 112 porte *tripode*.

II. *Thèmes en* -i-.

Inscriptions :

1° *Ablatifs en* -ī.

α) Mots dont le nominatif est en *-is* :
turri Aem. 3 ;
ui Agr. 18 (quater).

β) Imparisyllabiques :
hereditati Agr. 23 ;
luuci, *luci* Bant. 17, 24 ;
{ *parti* Rep. 51 ;
{ *partei* Iul. 25, 27 ;
sorti Rep. 53, 54 ; Agr. 16 ;

γ) Adjectifs :
consulari Anc. II 5, 8 ;
grandi Anc. IV 9 ;
Narbonensi Anc. V 36 ;
penetrali Anc. V 42.

δ) Participes :
continenti Iul. 56 ;
praesenti Agr. 74.

2° *Ablatif en* -e.

α) Mots dont le nominatif est en *-is* :
aede Bant. 17 [1] ; Anc. IV 24 ;
orbe Anc. I 13.

β) Imparisyllabiques :
ceiuitate Rep. 76, 79 ;
fonte Anc. IV 12 ;
immunitate Rep. 78 ;
parte Rep. 65 ; Iul. 30, 54 ; Anc. IV 22, V 23 ;
potestate Rep. 1 ;
sodalitate Rep. 25 ;
sponte Anc. V 34 ;
tempestate Aem. 5 ;
uetustate Anc. IV 11 ;
urbe Rep. 17 ; Iul. 19 ; Anc. IV 17, 52 ;

δ) Participes :
continente Iul. 20.

Les substantifs dont le nominatif est en *-is* sont trop peu nombreux pour qu'on puisse tirer de leur examen des conclusions certaines. *Turri* du décret de Paul-Émile, *ui* de la lex Agraria sont les formes constantes qui sont demeurées dans tout le latin. Le monument d'Ancyre ne connaît que l'ablatif en *-e aede*, *orbe*. Pour les imparisyllabiques, l'ablatif en *-ī* apparaît en voie de disparition : *hereditati* est un exemple unique de la lex Agraria et le décret de Paul-Émile qui est de beaucoup antérieur a déjà *tempestate* ; *luci* [2], *parti*, *sorti* n'apparaissent que dans des formules ; la Repetundarum, la lex Iulia ont *parti* et *parte* ; le Monument d'Ancyre ne connaît plus que *parte*. Les adjectifs ont par contre toujours l'ablatif en *-ī*, les participes, l'un ou l'autre : à quelques lignes d'intervalle la lex Iulia a *continente* et *continenti*.

Lucrèce. — Le texte de Lucrèce permet d'apercevoir exactement les mêmes tendances. Pour les substantifs, en dehors de quelques formes consacrées par l'usage, où l'ablatif en *-ī* est de rigueur, et de quelques emplois justifiés par des nécessités

---

1. Le nominatif est le plus souvent *aedes* ; mais *aedis* est attesté, notamment dans la lex Iulia Municipalis 30 (si toutefois ce n'est pas une confusion de *e* et de *i*), et aussi dans un certain nombre de bons mss.

2. On peut se demander pour *luci* si le thème est vraiment vocalique, et si *luci* n'est pas l'ancien locatif d'un thème consonantique qui s'est confondu avec l'ablatif. C'est très probable, mais pour les Latins, *luci* était traité comme un véritable ablatif, ce qui importe seul ici.

métriques, l'ablatif en *-e* se généralise dans les substantifs ; la désinence *-ī* est normale au contraire dans les adjectifs ; les désinences *-ĕ* et *-ī* sont employées indifféremment dans les participes.

I. *Noms.*

1° *Ablatif en* -ī.

α) Nominatifs en *-is* :
bili IV 664;
colli II 317, 322 (en fin de vers);
fini I 978.
igni I 636, 646, 706, 715 ; II 673 ; III 623 ; IV 697, 928 ; V 953, 1250 ; et en fin de vers I 490, IV 407 ; V 142, 604, 1106, 1254 ; VI 171, 276, 300, 310, 321, 395, 408, 515, 880, 968 ;
naui IV 387 ;
orbi V 74 ; en fin de vers II 543 ; V 707, 1166, 1346 ; VI 629 ;
siti VI 1264;
tussi IV 1167 (mais *tusse* VI 1189 en fin de vers ; les mss. de Macrobe ont *tussis*, il faut sans doute lire *tussi*);
ui I 129, 219, 568, 856, 1078 ; II 64, 185, 193, 196, 198, 289, 301, 964 ; III 333, 487 ; IV 128, 1114, 1210 ; V 77, 372, 1145 (e coni.), 1150, 1178 ; VI 31, 244, 320, 380, 518, 541, 734 ; en fin de vers I 13, 728 ; II 326 ; III 29, 159 (omis. OQ) ; V 206, 252 ; en élision II 549 ; V 162.

α') Nom natifs en *-er* :
imbri I 286, 715, 785 (e coni.) ; VI 266.

β) Noms imparisyllabiques :
parti I 111 ; III 611 ; IV 515 ; V 511, 721 ; VI 694, 721. La forme est garantie par la métrique ;
luci IV 235.

Neutres. — Le mot *mare* (thème **mari-*, cf. *mari-a*) a l'ablatif en -ī partout : II 1, III 837, V 219, VI 144, 470, 678, 696, 698, 890 ; III 842 qui peut être un datif. L'ablatif *mare* I 161 attesté par la métrique provient du thème consonantique **mar-* dont le génitif *marum* est dans Naevius ; cf. d'autres exemples dans Charisius *G.L.K.* I 137, 12 sqq.

2° *Ablatif en* -e :

α) Nominatifs en *-is* :
fine I 964, 976, 979 ; II 92 ; IV 627 ;
peste III 347 ;
ueste II 36 ; IV 1131 ; V 673, 1427.

α') Nominatifs en *-ēs* :

L'ablatif est en *-ĕ*, ou en *-ē* sur le modèle de la 5e déclinaison :

caede III 71, 643 ; V 1313 ;
clade III 84 ; VI 641 ;
{ *contagĕ* IV 336 ;
{ *contagĕ* III 734 ;
fame III 732 ;
labe V 930 ;
nube VI 203 ;
sede I 121 ;
sordē VI 1271 ;
tabē I 806 ; III 553.

Cette concordance des formes autorise à éliminer *nubi* VI 145 (en élision : *fit quoque ubi e nubi in nubem uis incidit ardens*) et à lire *nube*, comme au v. 203 du même livre.

β) Imparisyllabiques :

aestate IV 58 ; V 803 ; VI 715, 840 ;
aetate I 234 ; II 298 ; III 961 ; V 886, 996, 1074 ;
arte IV 792 ; V 1355 ;
bonitate V 1247 ;
fonte IV 1133 ; VI 905 ;
forte I 80, 267, 391, 466, 665 770, 799, 948 ; II 40, 85, 225, 410, 440, 491, 494, 630, 718, 731, 739, 813, 842, 924, 931, 1059 ; III 44, 111, 533, 698, 722, 781, 819, 862, 1089 ; IV 23, 41, 126, 129, 447, 591, 619, 752, 1135, 1209 ; V 78, 114, 305, 338, 367, 606, 720, 890, 1091, 1209 ; VI 146, 275, 318, 672, 709, 745, 746, 762, 764, 842, 1096, 1119 ;
fronde I 118, 405 ; V 987 ;
fronte I 879 ; IV 71, 97, 204, 298 ; V 1325 ; VI 1024 ;
grauitate II 84 ; III 1054 ;
leuitate III 387 ; IV 195, 745 ;
luce II 56, 148, 795, 800, 806, 1032 ; III 88, IV 39, 83, 232, 337, 344, 347, 348, 1126 ; V 12, 779 ; VI 36, 848, 873, 1146 ;
maiestate V 2 ;
maximitate II 498 ;
mente I 74, 925, 1022 ; II 18 (douteux), 582, 961 ; III 15, 240 (douteux), 398, 859 ; IV 750, 976 ; V 149, 420, 1203 ;
mobilitate II 161 ; III 200, 428, 646 ; VI 177, 280, 487 ;
monte III 1000 ;
morte I 111, 114, 135, 264 ; III 866, 875, 880, 885, 888, 916, 1022 ; IV 734 ; VI 1196, 1218, 1241 ;
mutabilitate II 932 ;
nouitate II 970, 1040 ; III 151, 964 ; V 930 ; VI 1103 ;
nocte IV 172 ; V 986 ; VI 253, 625 ;
parte I 88, 437, 667, 807, 843 ; II 6, 200, 235 ; III 30, 98, 101, 104, 107, 406, 792 ; IV 304, 320, 428, 552, 721, 830, 932, 1231 ; V 136, 257, 591, 685, 686, 703, 712, 734, 769 ; VI 99, 409, 522, 558, 604, 610, 820, 855, 1030, 1209, 1261 ;
paupertate VI 1255 ;
pietate II 1170 ;
satiate II 1038 ; V 1391 ;
simplicitate I 548, 574, 609, 612 ; II 157 ;
sponte I 214, 1064 ; II 193, 1059, 1092, 1158 ; III 33, 1041 ; IV 131, 481, 736 ; V 79, 212, 804, 872, 938, 961, 1147 ; VI 1021 ;
stipe II 627 (?) [1] ;
stirpe I 733 ; IV 1222 ;
tempestate I 761 ; VI 196 ;
urbe VI 1278 (fdv) ;
utilitate V 860 ;
uetustate I 225 ; VI 553 ;
uirtute II 642 ; V 966 ;
uoluntate II 270.

Un exemple de *luci* contre 21 de *luce* ; 7 exemples de *parti* contre 44 de *parte*. L'ablatif en *-e* est normal dans tous les autres mots. *Luci*, *parti* sont des doublets archaïques, dont Lcr. use en cas de besoin, mais seulement dans ce cas. Ils sont sortis de l'usage au moment où il écrit.

γ) Adjectifs. — L'ablatif est normalement en *-ī* :

adsimili II 493 ; IV 312, 425 ;
aequali IV 426 ;
breui II 78 ; IV 159, 161 ; V 591 ;
caelesti II 991 ; VI 395 ;
celeri II 192 ; III 182, 636 ; IV 143, 176, 210, 254, 773 ; V 301 ; VI 224, 324, 334 ;
ciuili III 70 ;
consimili I 842, 884, 917, 1104 ; II 506, 677, 736, 807 ; III 74, 282 ; IV

1. Le mot appartient peut-être aux thèmes consonantiques. Les formes *stipis* nominatif, *stipium* gén. pl. n'apparaissent qu'à très basse époque, dans des auteurs de latinité suspecte.

233 ; V 297 ; VI 506, 881, 1131 ;
consorti III 332 ;
dissimili II 380, 409, 432, 665, 672, 697, 722 ; VI 982 ;
dulci I 938, 947 ; II 730 ; III 66, 419 ; IV 13, 22, 1253 ; V 271, 814 ; VI 637 ;
duplici IV 274, 1229 ; V 879 ; VI 279 ;
exsangui III 596 ;
facili IV 143 ;
fideli I 52 ;
fragili I 581 ;
genitali I 182 ;
grandi I 435 ; V 550 ;
graui I 63 ; III 465 ; V 562, 1333 ; VI 122, 794 ;
hebeti IV 53 ; V 882, 1274 ;
horribili I 65 ; V 1220, 1253 ;
immani III 987 ; V 33, 118, 375 ; II 498 ;
immortali I 236, 545 ; II 647 ;
inani V 909 ; substantif I 396, 431, 510, 532, 538, 660, 742, 1009, 1078 ; II 122 ;
incolumi I 246 ;
innumerali II 1086 ;
insigni II 608 ;
leui V 1259 ;
lĕui IV 906 ;
lugubri IV 548 ; V 226 ;
mediocri VI 641 ;
minaci I 276, 881 ;
molli II 29, 860 ; IV 991 ; V 673, 817, 889, 1392 ; VI 744 ;
mortali I 232, 755 ; II 906 ; V 6, 65, 121, 238, 321, 377 ;
muliebri IV 1247 ;
murali II 606 ;
natali III 711 ;
naturali VI 30 ;
omni I 26, 337, 430, 769 ; II 305, 649, 652, 821, 1099 ; III 30, 148, 323, 567, 576, 977 ; IV 98, 812, 1271 ; V 223, 599, 1344 ; VI 522, 610, 676, 1261 ;
pari I 88 ; II 341, 516 ; IV 191, 395 ; V 643 ; VI 902 ;
parili II 374, 381 ;
perenni I 118 ;
permitiali I 451 ;
pernici V 559 ;
pingui I 257 ;
principiali II 423 ;
putri II 860 ; III 773 ;
quali I 818, 887, 909 ; II 761, 814, 884 ; II 1008, 1014 ; III 177 ; VI 219, 739 ;
sagaci I 130, 368, 1022 ; V 420 ;
sensibili IV 775 ;
simili I 848, 886, 1061 ; II 299, 336, 341, 377, 414, 418, 524, 723, 857, 909, 1073, 1084 ; III 572 ; IV 100, 163, 167, 544, 751, 754 ; V 897, 910, 1260 ; VI 172 ;
sollemni I 96 ;
stabili III 66 ; V 1121 ;
sterili IV 1235 ;
suptili IV 88, 901 ;
suaui IV 453 ;
tali I 93, 395, 798, 942, 948, 1081 ; II 147 ; IV 17, 23 ; V 1419 ; VI 5, 815, 1029, 1251 ;
tenui III 209, 429 ; IV 110, 1241 ;
tereti I 35 ;
terribili VI 155, 852 ;
triplici V 904 ;
tristi III 72 ;
truci (e coni.) VI 1195 ;
turpi II 660 ; III 49 ; VI 393, 1241 ;
uementi III 152 ; VI 311 ;
uiridi II 322 ; IV 1126 ; V 951 ;
uirili IV 1209 (douteux) ; VI 1209 ;
uitali II 916, 941 ; V 124, 225 ;
uolucri I 1102 ; VI 173.

Les très rares exceptions s'appliquent par des raisons métriques :

pernice II 635 ;
simplice I 1013.

Pernice contribue à former le dactyle cinquième :

cum pueri circum puerum pernice chorea ;

ailleurs V 559, la leçon *pernice* de OQ doit être corrigée en *pernici :*

denique iam saltu pernici (*-ce* OQ) *tollere corpus.*

Simplice forme un groupe crétique _⏑_ qui ne peut entrer dans l'hexamètre ; mais *duplici* qui est possible (⏑⏑_) est la seule forme attestée.

Réciproquement, l'ablatif en *-ī* s'étend aux adjectifs de thème consonantique, pour éviter un tribraque ⏑⏑⏑ :

ancipiti II 520 ; III 525 ; VI 168, 377, 596 (l'ablatif *ancipite* est mentionné par Priscien G.L.K. II 341, 12 ; toutefois le neutre pluriel est toujours *ancipitia*. Il y a donc doute sur le thème).
inopi IV 1142 ;
memori II 582 ; III 859. L'accusatif pluriel est correctement *memores* III 1040.

On a vu plus haut *cilici* dans les mots d'origine grecque. C'est pour la même raison que Virgile emploiera *silici* Aen. I 174[1] d'après *simplex*, *-icis -icī*.

Pour *hebes*, *teres* comme pour *anceps*, il y a doute sur le thème. Si c'est un ancien thème consonantique, c'est encore pour éviter le groupe ⏑⏑⏑ que l'ablatif en *-ī* s'est généralisé. On ne peut en tout cas faire état des neutres pluriels en *-ia hebetia*, *teretia*, qui ne sont du reste attestés qu'à basse époque (Celse, Quinte-Curce, Aulu-Gelle), car la désinence *-ia* s'est étendue à tous les adjectifs neutres, quel que fût le thème : cf. *ferentia* (gr. φέροντα), *uictricia* (dans *uictricia arma*) hybride formé d'un thème féminin * *uictrici-* (cf. *genitor/genetrix*) et d'une désinence neutre.

Par contre, là où l'ablatif en *-ĕ* est possible, c'est lui qu'on trouve ; ainsi II 252 :

et *uetere exoritur semper nouus ordine certo*

où l'élision de l'*ĕ* final permet d'introduire la forme dans l'hexamètre. Il en est de même dans les comparatifs :

flaccidiore V 632 ;
grauiore VI 671 ;
interiore IV 304 ;
maiore I 359 ; III 537 ; IV 480, 482, 530 ; V 577 ; VI 465, 511 ;
priore I 553 ;

où le groupe final _⏑ forme le commencement commode d'un dactyle. Il n'y a pas d'exemple d'ablatif de comparatif en* *-ōrī*.

Participes présents. — On a indiqué brièvement plus haut que, dans le nominatif uniforme qui sert pour les trois genres, se sont fondus un thème consonantique, celui du masculin-neutre, et un thème vocalique, celui du féminin. L'existence de ces deux thèmes a laissé de nombreuses traces, double ablatif (*ferentī*,

---

1. *Ac primum silici scintillam excudit Achates* — Les mss. de Priscien et une partie des mss. de Servius ont *silicis*. On cite encore *capiti* VII 668, mais qui peut être un datif (cf. XI 76), de même que, VII 689 X 270.

ferente), double accusatif pluriel (*ferentīs ferentēs*), double génitif pluriel (*ferentum*, *ferentium*). Mais comme les Latins n'apercevaient plus la raison de ces doubles formes, il les ont employées souvent l'une pour l'autre, et les poètes notamment ont trouvé dans les deux ablatifs singuliers comme dans les deux génitifs pluriels de grandes facilités métriques dont ils ont usé largement.

Les adjectifs à forme de participe ont toujours l'ablatif en *-ī* :

ingenti V 650 ; VI 151, 442, 1284 ;
recenti II 319; III 660 ; V 282, 907 ; VI 1137 (toujours en fin de vers) ;
repenti V 400 ;
suauiloquenti I 945 ; IV 20 ;

Pour les participes proprement dits, Lcr. emploie indifféremment les deux formes. M. Cartault a essayé de distinguer les deux emplois par le sens. L'ablatif en *-ī* serait réservé plutôt au participe à sens d'adjectif, l'ablatif en *-ĕ* au participe à sens verbal; mais il a dû reconnaître que les deux formes chevauchent l'une sur l'autre, sans autre raison que la commodité métrique.

Elles seront donc signalées ici sans distinction de sens.

I *Ablatif en* -ī :

abundanti I 82 ;
ardenti VI 294, en élision III 663;
cadenti III 466 (fin de vers) ;
candenti II 767 ; V 721 ; VI 1197 ;
conuenienti IV 791 (fin de vers);
feruenti I 491 ;
florenti V 1074 ;
fugienti V 887 ;
iocanti IV 582 (f. de v.) ;
latenti III 107 (f. de v.);
maerenti III 81 ;
minanti III 657 (f. de v.) ;
minitanti I 68 (f. de v.) ; V 1325;
orienti V 664 ;
patenti VI 450 (f. de v.);
pollenti V 1 ;
rancenti III 719 ;
repulsanti IV 914 ;
ridenti II 502 (e coni.).
rotanti I 294 ;
rubenti II 35 (f. de v.) ;
sapienti III 761 (f. de v.);
sequenti IV 181 ;
sonanti I 826 (f. de v.);
torrenti IV 1100 ; V 339 ;
uersanti VI 126 (attesté par la mesure ; OQ ont *uersante* :
uigenti I 925 ;
uiridanti V 785 ;

II *Ablatif en* -ĕ:

crepitante VI 155 ;
exoriente IV 538;
florente III 1008; V 888;
frangente I 553 ;
gliscente IV 870 ;
ineunte II 743; III 344, 745;
V 537, 555, 859 (toujours dans la locution *ex ineunte aeuo*);
manante III 586 (e coni.);
patente VI 1175 ;
praestante II 12; III 62 ;
stellante IV 212;
suadente I 175 ;
subigente II 193 (e coni.);
superante IV 664 :
temptante III 147;
uariante IV 648; V 71 ;
ueniente III 752 ;
uibrante III 657;
uigilante V 1170 ;
uiuente III 654.

De même que la la lex Iulia municipalis a *continenti* et *continente*, 28 verbes dans Lucrèce présentent l'ablatif en *-ī* avec 33 formes, 18 ont l'ablatif en *-ĕ* avec 21 formes. La valeur indifférente des deux désinences apparaît clairement dans les vers suivants, où d'après les règles ordinairement enseignées on attendrait justement les formes contraires de celles qu'emploie Lcr. (*fugiente* et *florenti* au lieu de *fugienti* et *florente*) :

Post ubi ecum ualidae uires aetate senecta
membraque deficiunt fugienti *languida uita,*
tum demum pueris aeuo florente *iuuentas*
occipit et molli uestit lanugine malas.
V 886-889.

PLURIEL

I Inscriptions :

Nominatif en -ēs. — α) Thèmes consonantiques :

Charydes Anc. V 15;
consules Anc. III 40, V 7;
gladiatores Iul. 138;
homines SCB 19;
ioudices, *iudices* Rep. 26, 27, 36, 50; 27 (bis), 36, 45;
limites Agr. 89 (nominatif ou accusatif?);
maiores Rep. 10, 33;
milites Agr. 50;
minores Anc. IV 47;
mulieres SCB 19;
nepotes Rep. 77;
paastores Pop. 14;
(*possesiones* Agr. 93;
(*p*]*raedes* Rep. 57;
praeuides Agr. 46;
reges Anc. I 28; V 53, 54;
Semnones Anc. V 17;
senatores Anc. V 7;
Un seul exemple contraire:
ioudicis Rep. 38;

qui a peu de valeur en face des 8 autres formes *ioudices*, *iudices* de la même loi.

Thèmes en *-i* : α, β) Substantifs pari- et imparisyllabiques.

naues Anc. IV 46;
postes Anc. VI 17;
gentes Anc. V 10; VI 6, 9;
partes Rep. 49;
γ, δ) Adjectifs et participes :
birem]*es* Anc. IV 46;
equestres Anc. IV 51;
omnes Rep. 32, 36; Agr. 89; Iul. 22;
pedestres Anc. IV 51;
plures Anc. V 6;
ques SCB 3;
supplices Anc. V 41, 54;
triremes Anc I 20; IV 46;
scientes SC 23.

Nominatif en- īs, -eis :

ceiueis Rep. 77 (*eiei filio gnateis ceiueis Romanei iustei sunto*).

La faute *gnateis* pour *gnatei* doit nous mettre en défiance à propos de *ceiueis* ; le graveur s'est noyé au milieu des désinences en *-ei*, et l'original portait sans doute : *gnatei ceiues Romanei iustei sunto* ; l'*-s* de *gnateis* est une anticipation de l'*-s* final de

ceiues, comme la désinence *-eis* de *ceiueis* est due à *Romanei iustei* qui l'encadraiènt.

pluris Anc. IV 46.

Texte de Mommsen. Mais l'absence de *i longa* rend la lecture très douteuse; et il vaut mieux, avec Cosson et Mordtmann lire *plures*, comme Mommsen le fait du reste dans la table V, 6. Il reconnaît en outre que « IEFL *difficile distingui propter breuitatem linearum transuersarum* ».

II. Passons maintenant à Lucrèce:

Nominatif en -ēs. — Thèmes consonantiques :

accipitres IV 1009; V 1079;
alipedes VI 765;
aquilones VI 715;
boues V 1339;
colores II 786, 795; IV 707;
cornices VI 752;
culices III 390;
cursores II 79;
dentes III 692; V 1038, 1283;
ductores I 86;
equites II 329; V 1316;
faces V 1191;
fruges I 252, 808; II 189, 699; V 921;
greges II 663;
homines I 108, 161; II 922; III 41, 68, 85, 753, 913, 1053; IV 986, 1153; V 1120, 1381; VI 850, 910;
induperatores IV 967;
lapides II 889; V 1284; VI 103, 106;
latices I 379; III 192; VI 1072;
legiones II 323;
leones IV 712;
liquores II 398;
odores IV 218; VI 924;
paludes V 202;
panaces IV 124;
patres IV 1222;
paces V 1230;
pecudes I 14, 163, 257; II 318, 343, 662, 876; IV 1198; V 228, 866, 1059;
pictores III 629;
poplites IV 952;
quadripedes VI 757;
religiones II 44;
reges III 1027; VI 1109, 1222;
salices II 361;
silices I 517; II 449;
tepores II 517;
terrores III 16;
timores II 45; V 46;
trabes VI 564[1];
tremores VI 547;
uapores I 567; V 236;
uoces I 354, 490; III 57; IV 221, 533, 597; VI 229, 951;
uxores IV 1266.

Thèmes en *-i*.

I. Substantifs, α) β).

amnes I 1032; V 386;
apes III 11; IV 679;
artes IV 971; V 332;
aures III 549, 632; IV 486, 839; VI 1185;
canes I 404; IV 705, 991, 1203;
colles IV 389, 578;
fauces VI 1147;
febres II 34;
fontes I 230; II 590; V 945;
fores IV 276;
frondes II 875; VI 136;
gentes II 77, 610, 1036; V 1220;
glandes V 965, 1363;
hostes V 1348;
ignes I 656, 905, 1034; II 191, 214, 591, 1115; IV 54; V 448, 566, 660, 702, 1285; VI 360, 640;
imbres I 250; V 415, 675, 937, 1192;

1. *trabs* semble toujours être traité comme un thème consonantique (ablatif *trabĕ* dans les poètes); cependant Ennius emploie le doublet *trabes*.

iuuenes I 186;
mares IV 1228 ;
mentes IV 1012;
montes I 999 ; II 327; IV 140 ; V 201; VI 159, 546, 747;
nares III 551, 631 ; IV 488 ; VI 1193;
noctes 699;
nubes III 785 ; V 129, 286 ; VI 98, 100, 102, 116, 160, 174, 250, 361, 402, 509, 521, 734, 1099;
partes I 605, 648 ; II 910; III 97, 255, 757 ; V 443, 477 ;
pelles V 1423 ;
pisces I 373, 380; III 785, V 129;
pontes I 285 ;
rupes V 202 ;
sedes III 18; V 153 ;
stirpes V 1100 ;
tempestates I 178 ; V 742 ; VI 84, 671, 956 ;
ungues V 1038, 1283 ;
urbes V 1237 ; VI 590 ;
uestes I 305 ; II 500 ;
uires II 878; V 410, 886, 1112; VI 1156, 1204 ;
uolucres[1] I 162, 589 ; II 145, 344 ; III 880, 984, 993; IV 1007, 1197, V 801 1078.

γ) ADJECTIFS :

acres V 45 ; VI 373 ;
consimiles IV 91 ;
crudeles III 72 ;
dissimiles I 245 ; II 686, 720, 785; IV 646 ; V 154 ;
dulces III 895 ; V 1397, 1403;
exitiales II 569 ;
extorres III 48 ;
feroces IV 717 ;
fortes V 1116 ;
genitales II 571 ;
grandes IV 1126 ; V 1118 ;
graues IV 125 ; VI 782 ;
incolumes III 696 ;
lĕues V 236 ;
molles IV 1268 ;
mortales II 76 ; V 348 ; VI 51 ;
omnes I 166, 248, 673, 791, 797 ; II 752, 756, 864, 991, 996, 1004, 1029 ; III 861 ; IV 242, 645, 666, 708, 762, 935, 1049 ; V 494, 923 ; VI 26, 363, 1034 ;
pares V 443, 970 ;
perennes V 463 ;
pingues V 296 ;
plures[2] VI 413 ;
praecipites VI 744, 1174 ;
sequaces II 48 ;
similes I 605 ; II 526 ; IV 104, 109, 1211, 1218 ;
steriles IV 1240, 1251 ;
tales II 127 ;
tenues IV 104 ; V 154 ; VI 104 ;
turpes II 421 ;
uigiles V 1408, 1436 ;

Thèmes consonantiques :

ueteres II 600 ; V 173, 405.

δ) PARTICIPES :

aedituentes VI 1275 ;
animantes III 749 ; IV 645 ; V 69 ;
auentes V 1019 ;
calentes V 1313 ;
cedentes I 374 ;
cernentes VI 645 ;
certantes V 1124 ; VI 1248 ;
cientes II 324 ;
cogentes VI 718 ;
colentes V 29 ;
crescentes I 190 ;
delirantes V 1159 ;
ditantes II 627 ;

---

1. Pris substantivement.

2. *Plures* appartient à un thème consonantique **plous-* ; le neutre ancien est *plura*, le gén. *plurum*. Mais l'influence des autres adjectifs a rapidement amené un nom. pl. n. *pluria*, un gén. *plurium*. Le gén. n'est pas attesté dans Lcr. ; mais le n.-acc. neutre est toujours *plura*. Térence emploie déjà *compluria* Phorm. 611 ; cf. Charisius G. L. K. I. 125, 3 sqq. « *Compluria* Terentius in Phormione, '*noua compluria*', ubi Plinius 'Iulius Modestus' inquit 'ita definiit quae nomina comparandi fuerint, et accusatiuis pluralibus in *-is* exierint, id est *fortioris*, ea genetiuo *fortiorum* facere debent, non *fortiorium* ; id est ante *um* syllabam *i* recipere non debent. Ita *complura* et *complurum* esse dicendum. Consuetudo tamen et hos *plures* dicit et haec *pluria*. »

docentes II 602 ;
euntes III 384 ;
errantes IV 1104 ; VI 67 ;
explentes II 518 ;
flantes VI 717 ;
gemmantes II 319 ;
gementes III 297 ;
gerentes V 1245 ;
< *in* >*prudentes* V 1009 ;
inuenientes I 736 ;
inuoluentes V 972 ;
iacentes VI 838 ;
iacientes VI 1173 ;
iungentes I 713 ;
loquentes V 1158 ;
luctantes V 1132 ;
lustrantes V 1437 ;
medentes I 936 ; IV 11 ;
meantes IV 371 ;
metuentes VI 1208 ;
nascentes IV 60 ;
natantes II 342 ;
notantes V 121 ;
omnituentes II 942 ;
palantes V 974 ;
pendentes V 295 ;
persectantes IV 1010 ;
peruolitantes II 145, 346 ;
petentes III 86 ; V 804, 1068, 1080 ;
portantes VI 464 ;
potentes III 1027 ;
pressantes IV 1109 ;
quaerentes V 520 ; VI 200 ;
quatientes II 330, 632 ;
radentes VI 118 ;
referentes I 424 ;
repulsantes IV 579 ;
retinentes I 495 ;
reuocantes III 468 ;
rigantes VI 521 ;
rixantes VI 1286 ;
rorantes III 469 ;
scrutantes VI 809 ;
sedantes II 664 ;
sonantes V 1353 ;
subigentes I 212 ; V 211 ;
tacentes IV 461 ;
tenentes V 995 ;
tinguentes V 1327, 1328 ;
tondentes II 317, 661 ;
uenientes VI 266, 1175 ;
uerrentes V 266, 388 ; VI 624 ;
uertentes I 211 ; V 210 ;
uigentes II 361 ;
uigilantes IV 979 ;
umbrantes II 628 ;
uocantes II 318 ;
uolantes IV 1010 ; V 1191 ; VI 97, 104, 742 ;
uoluentes II 590.

Exemples contraires :

α, β) Substantifs : 1° Thèmes consonantiques. — Peu d'exemples, tous douteux :

uxoris IV 1255 ;

leçon de O Q mais corrigée en *uxores* dans Q, manu antiqua

gregis V 1085 ;

leçon de Q ; O a *grecis* corrigé en *greges* manu antiqua ; le début du vers est altéré : *corborum* au lieu de *coruorum* dans les deux mss.

C'est à tort que M. Cartault, d'après Lachmann, invoque *poplitis* IV 952 ; O et Q ont tous deux *poplites* de première main.

Ailleurs les manuscrits se partagent :

carnificis III 1017 ;

leçon de Q, mais *carnifices* O ;

odoris IV 494 ;

leçon de Q, mais *odores* O.

2° Thèmes en *-i-*. Un seul exemple peut être invoqué. C'est :

partis V 494

(contre huit exemples de *partes*).

Ailleurs on a :

imbris V 216 ;

mais déjà corrigé en *imbres* dans O manu antiqua

montis VI 74 ;

leçon de O, mais Q a correctement *montes*

gentis IV 413 ;

leçon de Q, mais O a *gentes*

noctis V 681 ;

leçon de O (*-ctis* sur grattage), Q a *noctes*

uestis VI 471 ;

leçon de O, Q a *uestes*

uolucris I 12 ;

leçon de O, Q a *uolucres*.

Le nominatif pluriel *uīs* III 265 est à part, en raison de l'étrangeté de la forme. A l'époque de Lcr., le pluriel de *uīs* est *uirēs* ; le pluriel *uīs* n'est plus qu'un archaïsme dont Lcr. se sert sans savoir au juste ce qu'il représente, et parce qu'il lui fournit une forme commode.

γ) Adjectifs :

duplicis IV 452 ;
uitalis II 955.

On cite également *omnis* VI 936, leçon de O Q, mais qui peut être un accusatif :

nunc omnis repetam quam raro corpore sint res
commemorare, quod in primo quoque carmine claret

la construction proleptique étant ici très vraisemblable.

omnis III 598

est la leçon de Q ; mais O a *omnes*.

δ) Participes :

animantis I 808 ;
auentis IV 1203 ;
parentis IV 1221 ;
pascentis V 525 ;
plangentis II 1155 ;
plorantis V 1072 ;
uisentis II 577.

Quelques-unes de ces leçons sont discutables. Au v. IV 1203

in triuiis quam saepe canes discedere auentis

le nominatif en *-is* est invraisemblable à côté de *canes*, Lcr. affectionnant les rimes léonines de ce type, par ex. IV 1176

quam famulae longe fugitant furtimque cachinnant

cf. V 639

qui queat aestiuis solem detrudere signis

V 644

quae uoluunt magnos in magnis orbibus annos

etc. ;

IV 1221 *parentis* a pu être pris pour un génitif sg. par le copiste :

propterea quia multa modis primordia multis
mixta suo celant in corpore saepe parentis
quae patribus patres tradunt ab stirpe profecta.

V 625 :

.....siue ipsi serpere possunt
quo cuiusque cibus uocat atque inuitat euntis
flammea per caelum pascentis corpora passim.

Le voisinage de *euntis* a pu amener *pascentis*, et d'autre part il n'est pas impossible que *pascentis* soit un accusatif.

Enfin II 577 :

quem pueri tollunt uisentis luminis oras

la désinence *-is* de *uisentis* peut être une anticipation de *luminis*. Resteraient sans explication *animantis* I 808 ; *plangentis* II 1155 ; *plorantis* V 1072.

Les formes suivantes ne sont attestées que par un seul manuscrit :

labentis I 1034 ;

leçon de O (*labentis aetheris ignes* par anticipation de la finale de *aetheris*) ; Q a *labentes* (avec la faute inverse *labentes aetheres ignes*).

quatientis V 1315 ;

leçon de O ; Q a *quatientes* ;

uolantis VI 833 ;

leçon de O ; Q a *uolantes*.

On peut conclure que partout Lucrèce a employé le nominatif en *-ēs*, dans les thèmes consonantiques comme dans les thèmes en *-i-*. Des quelques formes en *-īs* que présentent les manuscrits, les unes s'expliquent par des fautes spéciales, les autres sont dans une proportion tellement infime par rapport à la masse des formes en *-ēs* qu'on peut se demander si elles sont bien authentiques, et non dues à la confusion de E et I dans un manuscrit en capitales.

En tout cas, fussent-elles réelles, on voit à quoi elles se réduisent : deux exemples sûrs de substantifs, deux exemples d'adjectifs, deux exemples de participes. Si c'est le devoir d'un édi-

teur de les signaler dans l'apparat critique, c'est son droit de les bannir du texte.

Voyons maintenant l'état de l'accusatif.

Accusatif pluriel. — THÈMES CONSONANTIQUES :

I. INSCRIPTIONS.

boues Agr. 26 ;
consules Anc. II 15 ;
decuriones Iul. 86, 128 (bis), 131 ;
duces Anc. V 39 ;
flamines Iul. 62 (accusatif ou nominatif [1] ?) ;
homines Pop. 12 ;
{[*io*]*udices* Rep. 15 ;
{*iudices* Rep. 24, 25 ;
leges Agr. 40, 42 ; Iul. 160, 161, 163 ;
maiores Agr. 14 ;
patres Iul. 146 ;
pedes Anc. IV 45 ;
pequdes, pecudes Agr. 14, 26 ;
{*praedes* Rep. 57 ;
{*praeuides* Agr. 47, 100 ;
principes Anc. VI 9 ;
professiones Iul. 7, 10 ;
recuperatores Bant. 9 ; Agr. 30, 34 ;
reges Anc. VI 10 ;
remiges Anc. IV 48 ;
sacerdotes Anc. II 15 ;
virgines Iul. 62 (acc. ou nom.[1] ?).

Exemple contraire :

consulis Anc. III 2.

Tel est le texte de Mommsen. Mais il est évidemment faux. Selon lui la table porte HONORIS. MEI. CAVSSA. SENATVS. POPVLVSQVE. ROMANVS. ANNVM. QVINTVM. ET. DECIMVM. AGENTIS. CONSVLIS. DESIGNAVIT.

Il est invraisemblable que *agentis* ait une *i longa* notant la désinence longue, et que *consulis* ait un *i* simple ; d'autre part, on a vu, à propos du nominatif, que Mommsen lui-même reconnaît que *e* et *i* sont très difficiles à distinguer dans l'inscription. Enfin Tournefort et Mordtmann ont lu *consules* en cet endroit, comme dans la table II 15. Le *consulis* de Mommsen est un barbarisme gratuit.

II. LUCRÈCE.

adipes IV 641 ;
boues II 1161 ; V 1302 ;
ceruices II 802 ;
colores II 418, 759, 783, 789, 807, 815 (Nonius, *colore* OQ) 1005 ; IV 492 ; VI 243, 812 ;
comites II 580, 612 ; III 1037 ; IV 575 ;

1. Le texte porte : *Quibus diebus uirgines Vestales rex sacrorum flamines plostreis in urbe sacrorum publicorum P. R. caussa | uehi oportebit.* Le sens réclame évidemment l'accusatif, mais le graveur a sûrement écrit un nominatif comme le prouve *rex*. Et ceci explique *Vestales* au lieu de *Vestalis*. Il y a eu confusion avec *quibus diebus uirgines... rex... uehi debebunt*, où le nominatif serait correct et nécessaire.

2. *Sus* n'est à proprement parler ni un thème consonantique, ni un thème vocalique, mais un thème en *-u-*, **su-* ; mais il est traité comme un thème consonantique.

compages VI 1071 ;
decores IV 983 ;
dentes IV 1080 ; V 672, 1064 ; VI 659 ;
dolores VI 784 ;
faces II 206 ; VI 1285 ;
flores I 8, 928 ; IV 3;
fruges I 821, 881, 889 ; II 170, 594, 613, 656, 994, 1016, 1157 ; V 14, 80 ; VI 1126.
frutices V 956 ;
homines I 199 ; II 351 ; III 60, 158 ; V 1042, 1150, 1438 ; VI 12, 243 ;
labores II 1165 ;
lapides IV 415 ; V 306 ;
latices IV 372, 886 ; V 262 ;
laudes V 3 ;
legiones II 40 ;
leones II 601 ; III 306 ; V 1310 ;
lepores III 1006 ;
leges IV 966 ; V 58, 1147, 1448 ; VI 3 ;
matres II 368 ;
mores I 598 ; II 666 ; III 315 ;
odores I 298 ; II 417, 836, 852 ; IV 695 ; VI 810, 987 ;
opes II 13 ; III 63 ;
pecudes I 116 ; II 369, 876, 1083 ; III 52 ; V 900, 919 ; VI 245, 1237 ;
pedes III 529 ;
quietes I 405 ;
radices II 103 ; VI 695 ;
rationes I 105 ; V 55, 1183 ;
religiones V 86 ;
repertores III 1036 ;
reges II 50 ; IV 1013 certains en font un nominatif) ;
segetes V 608, 1372 ;
ilices V 313 ;
sonores V 334 ;
sudores III, 154 ;
sues V 1309[2] ;
trabes II 192, 196 ; IV 77 ; VI 110, 141 ;
uxores IV 1238 ;
uentres V 1324 ;
Veneres IV 1185 ;
uoces I 301 ; II 328 ; III 467 ; IV 549, 565, 611, 1224 ; V 337, 1060, 1081 ; 1088, 1173, 1379, 1406.

Exemples contraires :

frugis I 744

contre 13 exemples de *fruges* ;

religionis VI 63 (précédé de deux fins de vers en *-is*

si tamen interea mirantur qua ratione
quaeque geri possint, praesertim rebus in illis
quae supera caput aetheriis cernuntur in oris
rursus in antiquas referuntur religionis).

Mais *religiones* V 86 dans la même série de vers que Ler. reproduit au livre VI ;

uocis IV 992 (leçon de OQ) et 577 (leçon de Q ; O a correctement *uoces*), contre 14 exemples de *uoces*.

On ne peut tenir compte de *coloris* II 789 qui est la leçon de O, corrigé d'ailleurs en *colores* :

Tum porro quae ducit et inlicit ut tribuamus
principiis rerum nonnumquam causa colores,
occidit, ex albis quoniam non alba creantur.

Coloris provient de la méprise d'un copiste qui en a fait le complément déterminatif de *causa* ; Q a correctement *colores*. De même IV 987

cernimus e sucis, alio nidoris odores

leçon correcte de Q est altérée dans O en *alio nidores odoris*

(corrigé en *odores*), qui est inadmissible tant au point de vue du sens que de la métrique.

Enfin II 467, c'est tout à fait arbitrairement que Munro considère comme un accusatif le *doloris* qui termine le vers. Le passage est corrompu, et si l'on ne peut établir avec une entière certitude la fonction de *doloris*, il est hautement vraisemblable qu'il faut y voir un génitif.

II. Thèmes en *-i-* : 1° *Substantifs*. — Autant l'état des thèmes consonantiques est pur et homogène, autant l'état des thèmes en *-i-* apparaît trouble et chaotique. De très bonne heure la désinence *-ēs* voisine à côté de *-īs*, tout au moins dans les substantifs et les participes. Dans le monument d'Ancyre, la désinence en *-ēs* est normale dans les substantifs ; le seul exemple de *-is* est extrêmement douteux. Les adjectifs au contraire résistent beaucoup mieux ; et dans le monument d'Ancyre, ils ont tous la désinence *-is* avec *i longa*. Pour le participe, deux exemples de *-īs* contre un de *-ēs*.

I. Substantifs. — 1° *Accusatif en* -īs :

α) *aedis* Pop. 15 ;
calleis Agr. 26 ;
finis Agr. 79 ; Anc. V 46 (douteux ; le mot est donné dans Mommsen sans *i longa* ; Tournefort et Mordtmann lisent *fines*, l'inscription semble très effacée dans cet endroit) ;
β) *litis* Rep. 67 ;
ponteis Pop. 2.

2° *Accusatif en* -ēs :

α) *aedes* Anc. II 29 ; IV 5, 6 ; VI 37 ;
ceiues Agr. 73, 74 ;
fines Anc. V 10, 23 ;
naues Anc. I 19 ;
β) *gentes* Anc. I 15 ; V 44, 49.

II. Adjectifs et participes. — 1° *Accusatif en* -īs :

cur]rulis Anc. I 21 (avec *i longa*) ;
Octobris Agr. 21 ;
omneis Pop. 2 ;
omnis Rep. 59 (bis) ; Anc. V 32 (avec *i longa*)[1] ;
[*plu*]*ris* Anc. I 22 (avec *i longa*) ;
agentis Anc. III 2 (avec *i longa*) ;
inferentis Anc. I 11 (avec *i longa*) ;

1. Mommsen restitue IV 19-20 Ari[mino tenvs et in ea pontes | o[mnes] ; M. Keller dans l'article cité utilise ce o[mnes] comme une forme authentique du Monument ! Le témoignage concordant des autres adjectifs prouve au contraire qu'il faut restituer o[mnis]. O[mnes] est un nouveau barbarisme de Mommsen.

2° *Accusatif en* -ēs :

Aucun exemple dans les adjectifs. On a vu plus haut que *Vestales* de la lex Iulia Municipalis 62 est morphologiquement un nominatif. Pour le participe :

labentes Anc. IV 11 (sans variante)

Lucrèce. — Pour Lucrèce, même trouble que dans les inscriptions. Pour plus de clarté, nous suivrons le même ordre que dans l'étude de l'ablatif, examinant d'abord les mots qui ont, soit l'accusatif en *-im*, soit l'ablatif en *-ī* [1], les nominatifs en *-īs*, les nominatifs en *-ēs*, les imparisyllabiques. Au cas où les deux formes d'accusatif seront attestées, elles seront mises face à face.

I. **Substantifs :**

α) *collis* I 999 ; V 784 ;
finis I 555 ; III 592 ; V 309 ; *fines* III 60 ;
ignis I 666, 686, 703, 724, 770, 841, 892, 1088 ; II 431, 882 ; IV 606 ; V 459, 505, 523, 652, 664, 758, 761; *ignes* I 912, 914; V 520, 585, 586 (e coniectura), VI 210 ;
imbris I 762 (*imbres* Q) ; II 213, 929 ; V 957, 1085 (*imbres* Q); VI 107, 415, 509 (e coniectura), 512, 611 ; *imbres* II 898 ; en outre *imbres* I 769 qui répète fautivement I 762 ;
nauis I 272; V 1001 ;
orbis II 1075 ; V 648 ; *orbes* VI 551 ;
securis V 1234 ; *secures* III 996 ;
turris IV 353 ; V 307 ; VI 240 ;
uis II 586, *uiris* I 576 ; II 135, 557, 1161 ; IV 953, 989, 1121 ; V 626, 1017, 1217, 1240; VI 342. *uires* II 1131 ; IV 868 ; V 314, 379.

α′) Imparisyllabiques ayant l'ablatif en *-ī* :

luces V 681 ;
partis I 309, 397, 628, 863, 967, 1007 ; II 93 (*partes* Q), 131, 208, 211, 487, 492, 509, 829, 1048, 1134 ; III 124, 513, 517, 537, 640, 659, 669, 718, 809 ; IV 165, 226 (*partes* O) 240, 603, 725, 895, 941, 1044, 1092 (*partes* O) ; V 204, 240, 244, 354, 469, 642, 647, 684 ; VI 299, 411, 648, 731, 932, 947, 1017, 1032, 1207 *partes* II 826 ; V 445.

---

1. Pour certains de ces mots, dont l'accusatif ou l'ablatif singulier n'est pas employé par Lcr., il sera tenu compte de l'usage courant, garanti par les inscriptions, les bons mss., et le témoignage des grammairiens. Ainsi pour *securis*, *turris*.

β) Mots ayant le nominatif sg. en *-is* :

aedis II 1101 ; IV 451 ;	
amnis I 15 ;	*amnes* V 342 ;
auris I 50, 417, 644 ; II 1024 ; III 156; IV 524, 544 (*aures* Q), 563, 566, 597, 613, 1062 ; V 1054, 1381 ; VI 119, 165, 169, 183, 920 ;	*aures* IV 486[1] , 912 ;
auis VI 831 ;	
ciuis I 91 ;	
fascis V 1234 ;	*fasces* III 996 ;
hostis V 1309, 1317 ; VI 399 ;	
manis VI 764 ;	
naris I 299 ; IV 673, 687 ; VI 778 ;	*nares* II 415 ; VI 792 ;
pellis V 1011 [2] ;	
postis IV 1178 ;	*postes* IV 275 ;
unguis III 528 ;	
uermis II 928 ;	*uermes* II 871 ; III 719 ;
uestis VI 617 .	*uestes* V 231, 1449 ;
	uites I 175 ;
	uolucres V 825.

γ) Mots ayant le nominatif singulier en *-ēs* :

	caedes III 648 ;
	clades V 48 ;
	moles VI 194 ;
nubis VI 480, 484, 500.	*nubes* IV 136 ; V 253 ; VI 206, 272, 455, 627 ; 473, 507 (leçon de O ; Q a *nubis*) ;
	rupes VI 539 ;
	sedes I 994 ; V 146, 451, 1188 ; VI 418, 574, 871 ;
	uepres IV 62 ;
	uolpes III 742 ; V 863.

δ) Imparisyllabiques :

	falces III, 650 ;
	fauces III 609 ; IV 528, 628, 662 ; VI 639, 697, 702, 1151, 1189 ;

---

1. Très suspect. Le texte dit : « Est-ce que les oreilles pourront corriger les yeux, le toucher, corriger les oreilles ? Ce toucher à son tour sera-t-il contrôlé par le goût ? »

An poterunt oculos aures reprehendere, an aures
tactus ? an hunc porro tactum sapor arguet oris ?

Le premier *aures* est au nominatif, le second à l'accusatif ; la répétition de *aures* cause une amphibologie insupportable. Lcr. a évidemment écrit *aures* — *auris* (acc.). Le second *aures* de nos mss. n'est qu'un bourdon du premier. — Au vers VI 777 *auris* est rétabli par conjecture ; OQ ont *auras*.

2. O et Q ont *pelliis* plutôt que *pellus* que lit Lachmann. Faut-il y voir un ancien *pelleis* ?

fontis I 927; II 345; IV 2; VI 613 (*fontes* O) 828;
fontes V 261;

frondes I 889; II 596;

gentis I 119, 465; II 1076; V 17, 20 1161;

mentis II 620;
mentes I 132, 261; II 14; IV 37; VI 77;

montis I 17, 201, 274; IV 397, 406, 458, 575; V 955, 992; VI 152, 191, 448, 469, 733;
montes IV 405; V 41;

ningues VI 736;
niues V 746; VI 107, 964;
noctes I 142, 1067; II 12; III 62; V 680:

potestatis V 1239;
potestates II 587;

sortis IV 1239;
stirpis V 1365;

tempestates VI 611;

urbis II 624; V 340, 412 (*undis O Q*), 1108, 1162; VI 596.
urbes I 255; II 607; VI 587.

Les proportions dans les groupes sont les suivantes :

α) 54 exemples de *-īs* contre 14 de *-ēs*
α′) 51 — *-īs*
(fournis par un même mot) contre 3 —
β) 39 — — — 13 — (dont un douteux)
γ) 3 — —
(fournis par un même mot) — 22 —
δ) 35 — — — 34 —

Au total 182 ex. de *-īs* contre 86 de *-ēs*. Dans les deux premières séries, α, α′ et β la proportion est franchement en faveur de *-īs*; le rapport est renversé dans la série γ, au point que sans les exemples fournis par un seul mot *nubis*, il n'y aurait que des formes en *-ēs*; enfin dans la série δ, les formes s'équilibrent à une près. C'est bien ce à quoi l'on s'attend; l'analogie des thèmes consonantiques s'est exercée le plus fortement sur les formes qui semblaient s'éloigner davantage des thèmes en *-i-*, les nominatifs en *-ēs* et les imparisyllabiques.

II) **Adjectifs.** — Comme dans les inscriptions, les adjectifs présentent l'accusatif en *-is*; les quelques formes aberrantes reçoivent toutes une explication particulière :

I. *Accusatif en* -īs :

acris III 311, 461; V 87, 625; VI 63, 72, 753;
agrestis V 1383;
animalis II 927
brumalis V 616, 640;
celeris IV 184;
dissimilis IV 678, 787; V 94, 440, 1060, 1090; VI 370, 775;

dulcis I 886 ; II 1159 ; IV 584 ; V 1384; VI 894;
duplicis VI 1146;
expertis III 687; V 998 ; VI 1242 ;
feracis II 1098 ;
fortis IV 987;
fragilis V 112 ;
generalis I 590 ;
genitalis II 228, 437 ; IV 1044 ; VI 1207 ;
grauis I 640 ; VI 221 ;
humilis VI 52;
immortalis III 778 ;
inanis I 639 ; III 116; V 1003 ;
incolumis VI 348 ;
inmanis III 460;
lĕuis III 418 ; IV 183;
mollis I 743 ;
mortalis I 32, 66, 151; II 171, 625 ; III 417 [1], 983 ; V 1089, 1280 (*mortaleis* Q) ;
omniparentis II 706 ;
omnis I 30, 56, 106, 151, 238, 353, 409, 478, 690, 710, 802, 804, 861, 876, 966 [2], 1000 ; II 210, 268, 487, 555, 749, 945, 949, 1097 (bis), 1125, 1136 ; III 115, 255, 504, 587, 702, 707, 1043 ; IV 170, 787, 955, 1189 ; V 118, 268, 398, 469, 594, 784, 1023 (*omni* O Q), 1199, 1450 ; VI 251, 356, 492, 706, 816, 839, 936, 946 ;
paris IV 574;
parilis I 1067 ;
perennis V 79, 262 ;
pinguis V 1248 ;
pluris V 529, 1050 ; VI 704 ;
praecipitis IV 509 ;
putris II 1145 ;
qualis VI 810, 812 ;
rapacis I 17 ;
sequacis III 315 ;
solstitialis V 617 ;
suauis I 7, 39, 413 ;
talis I 1027 ; II 1064 ; V 192, 193 ;
tenuis I 1087 ; IV 46, 158 (bis), 912 ;
teretis IV 58 ; V 803 ;
tris V 94;
tristis VI 34 ;
turpis IV 1155 ;
uiridis II 355, 805 ;
uitalis II 941 (douteux) ; III 345, 405, 560; VI 1227.

II. Exemples contraires :

On mettra d'abord à part les formes d'adjectifs de thème consonantique.

capripedes IV 580 ;
deteriores II 508;
inferiores I 734 ;
memores III 1040 ;
minores I 735 ; V 590 ;
ueteres V 936.

Ce sont celles qu'on attend normalement. Deux comparatifs seuls font exception :

maioris V 591 ;
melioris I 209 (corrigé en *meliores* dans O manu antiqua) ; II 509.

Les inscriptions examinées ne fournissent pas d'exemple comparable ; mais la lex Antonia de Thermessibus qui date de l'an 683 de Rome ne connaît d'autre accusatif que *maiores*. Toutefois ici, une influence des thèmes en *-i-* est possible. On a vu que *plures*, bien que consonantique d'origine, est passé à la déclinaison vocalique ; les mss. de Virgile et d'Horace ne connaissent d'autre accusatif que *pluris*, cf. Keller, art. cité,

1. e coniectura ; O et Q ont *mortalibus*.
2. *omnus* O, *ōnus* Q ; peut-être de *omneis*, cf. plus haut *pelliis*.

p. 307 sq. Au témoignage de Charisius, le grammairien Aelius Stilo autorisait l'accusatif en *-eis* (c. à. d. en *-īs*) dans certains comparatifs : « *ferocior tam quam peior, melior ait Stilo in -eis accusatiuo posse proferri, ferocioreis*[1] » et Cicéron lui-même aurait employé *maioreis* : « *maioreis Cicero, ut Plinius eodem libro* (= *VI dubii sermonis*) *notat*[2]. » *Maioris, melioris* peuvent être un reflet de cette doctrine grammaticale.

Viennent ensuite :

dissimiles II 781, 783 ;
plures VI 912;
praecipites II 279 ;
rapaces III 650 ; V 341.

On cite encore *omnes* II 879, 880 ; III 656 ; mais la forme est sans autorité ; dans les trois cas O a bien *omnes*, mais Q la forme abrégée *oms̃, oñs* ; *omnes* est une restitution de O, et dans ces trois endroits comme partout ailleurs Lcr. a écrit *omnis*.

Dissimiles est insoutenable ; il y a huit exemples de *dissimilis*, et tous les autres adjectifs en *-lis* ne connaissent que l'accusatif en *-īs*.

Pour les trois autres formes, on a vu à propos de *anceps* qu'il y avait doute sur le thème de ces adjectifs : d'où *praecipites*, et que *plures* est un ancien thème consonantique. *Rapaces* peut aussi avoir subi l'influence des substantifs du type *dux, ducis*, et des adjectifs tels que *inops, inopis*. C'est ainsi que les mss. de Virgile sont unanimes à donner Buc. VIII 13 la leçon *uictrices* :

inter uictrices hederam tibi serpere laurus.

III. Participes présents et adjectifs en *-ens* :

amantis IV 1101 ;
animantis I 821 ; II 1016 ; V 80 ;
cadentis IV 1286 ;
calentis III 643 ;
cientis II 41 ;
conuenientis I 1030 ; II 712 ; V 442 ; *conuenientes* II 941 ;
euntis V 524 ; VI 215, 531 (Q corr., *auintis* O Q), 569 ;
exstantis IV 397 ;
fluentis V 277 ;
frugiferentis I 3 ;
gemmantis V 461 ;
hiantis III 1084 (*hientis* O, *hientes* Q) ; IV 588;

1. Charisius G. L. K. I 129, 4.
2. *Ibid.*, 137, 27.

ingentis I 272 ; II 956 ; IV 1036 ; V 1243 (*gentis* O Q) ; VI 545 ;	*in... merentes* II 1104 ;
languentis IV 40 ;	
liquentis II 992 ;	
loquentis IV 981 ;	
madentis VI 617 ;	
	miscentes IV 1213 ;
mouentis IV 980 ;	*mouentes* V 1401 ;
	mulcentes IV 138 ;
natantis II 554 ; V 488 ; VI 405, 1142 ;	
necopinantis V 1320 ; VI 408 ;	*nocentes* II 1103 ;
palantis II 10 ; IV 575 ;	
parentis III 85 ;	
patentis III 655 ; IV 976 ; V 724 ;	*potentes* V 1120 ;
potentis II 50 ; VI 12[1] ;	
progredientis V 1453 (*progredientes* O)[5] ;	
	rubentes VI 1146 ;
saltantis IV 980 ;	
	soluentes I 1108 ;
spirantis II 705 ;	
timentis VI 1240 ;	
trementis V 403 (*trementes* O) ;	
uariantis V 722 ;	*uariantes* II 816 ;
uenientis I 299 ;	
uirentis I 18 ;	
uiridantis II 33 ; V 1396 ;	
uolantis II 206 (*uolantes* Q) ; 822 ; III 386 ; V 253 ; VI 114, 484 ;	*uolantes* VI 611.

Soient 60 exemples de *-īs* contre 11 exemples de *-ēs*. On a vu que le monument d'Ancyre présente 2 exemples de *-īs* contre un de *-ēs*. L'évolution n'est pas aussi avancée dans le texte de Lucrèce ; mais c'est dans le même sens qu'elle s'accomplit.

Ainsi donc l'examen des faits révélés par les inscriptions et par le témoignage des manuscrits de Lucrèce confirme les inductions que l'état de la langue latine et les lois générales de l'analogie permettaient de poser au début de cet article. Les influences se sont exercées des thèmes consonantiques sur les thèmes vocaliques, et les réactions en sens inverse sont extrêmement rares et de caractère accidentel. Dans les thèmes vocaliques, ce sont ceux qui avaient le mieux conservé au nominatif singulier leur *-i-* distinctif qui ont aussi le mieux résisté : témoin les substantifs en *-is* et surtout les adjectifs. Pour les

1. La forme pourrait être un génitif :

usus et impigrae simul experientia mentis
paulatim docuit pedetemtim progredientis.

autres, imparisyllabiques et participes, le mélange s'est beaucoup plus vite réalisé.

Dans la constitution d'un texte, on peut tirer de cette étude quelques enseignements d'ordre pratique.

1° Thèmes consonantiques : Ne jamais admettre d'accusatif singulier en *-im*, de nominatif et d'accusatif pluriels en *-īs* ; n'accepter l'ablatif singulier en *-ī* que s'il est expressément réclamé par la métrique.

2° Thèmes vocaliques : N'admettre d'accusatif singulier en *-im* que dans les mots pour lesquels il y a un témoignage formel.

Accepter l'ablatif en *-ī* : 1° dans tous les adjectifs ; 2° dans les participes et dans les mots de nominatif en *-is* là où il est attesté par l'accord des bons manuscrits ou réclamé par la métrique. Le bannir dans les autres cas, comme des autres mots, imparisyllabiques ou nominatif en *-ēs*, sauf dans des formes fixées par l'usage, telles que *sortī*, *partī*, quand elles ont pour elles l'autorité de la métrique ou de bons manuscrits.

Au pluriel, écrire partout le nominatif en *-ēs* ; à l'accusatif, réserver *-īs* aux adjectifs, et pour le reste, s'en référer au témoignage des bons manuscrits — et au bon sens. Il serait contraire aux faits de généraliser *-īs* ; mais entre deux leçons *urbis* et *urbes*, également bien attestées, c'est la première qui a chance d'être la bonne et qu'on doit adopter ; de même qu'il est légitime de rétablir un accusatif en *-īs*, si, le faisant, on fait en même temps disparaître une équivoque ou une obscurité.

Alfred Ernout.

NOTES DE CRITIQUE VERBALE

SUR

SCRIBONIUS LARGUS

INTRODUCTION

I

BIBLIOGRAPHIE

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

Bücheler (F.). *Coniectanea* (Rheinisches Museum XXXVII [1882], p. 321-328).

Dechambre (A.). *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.* Paris, 1864-1889.

Havet (L.). *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins* [1]. Paris, 1911.

Helmreich (G.). *Scribonius und Marcellus* (Blätter für das Bayerische Gymnasialschulwesen XVIII [1882], p. 385-395 et 460-470).

Liechtenhan (E.). *Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus* (Thèse de l'Université de Bâle, 1917).

Lottritz (J.). *De Scribonii Largi genere dicendi* (Thèse de l'Université de Bonn, 1913).

Meyer (Th.). *Theodorus Priscianus und die Römische Medizin.* Iena, 1909.

Prou (M.). *Manuel de Paléographie latine et française.* Paris, 1910 (3e édition).

Rinne (F.). *Das Receptbuch des Scribonius Largus, zum ersten Male teilweise ins Deutsche übersetzt und mit einem pharmakologischen Kommentar versehen* (Historische Studien aus dem Pharmakologischen Institute der Kaiserlichen Universität Dorpat. T. V, Halle, 1896).

1. Cet ouvrage a été d'une importance capitale pour mon travail ; j'y renverrai souvent par la citation : « Manuel ».

SCHONACK (W.). *Die Rezeptsammlung des Scribonius Largus. Eine kritische Studie.* Iena, 1912.

— *Die Rezepte des Scribonius Largus, zum ersten Male vollständig ins Deutsche übersetzt und mit ausführlichem Arzneimittelregister versehen.* Iena, 1913.

Thesaurus Linguae Latinae. Leipzig, 1900 et suiv.

WATTENBACH (W.). *Anleitung zur lateinischen Palaeographie.* Leipzig, 1886 (4e édition).

Je n'ai pu consulter l'extrait du commentaire d'O. SPERLING sur Scribonius Largus publié par C. G. Kühn dans trois programmes universitaires, (Leipzig, 1825 et 1826).

ÉDITIONS

GALIEN, cité d'après l'édition de KÜHN, *Medicorum Graecorum opera quae exstant.* T. I-XX, Leipzig, 1821-1833.

MARCELLUS, *De medicamentis liber.* — Les chiffres des pages et lignes du texte de Marcellus sont ceux de l'édition de M. NIEDERMANN qui forme le Ve volume du *Corpus medicorum latinorum*, editum consilio et auctoritate instituti Puschmanniani Lipsiensis. Leipzig, 1916.

SCRIBONIUS LARGUS, *Conpositiones.* — Les éditions seront indiquées :

Ru. = édition princeps de DU RUEIL, Paris, 1529.
Rhod. = édition de RHODIUS, Padoue, 1655.
He. = édition d'HELMREICH, Leipzig, 1887.

C'est à cette dernière que renvoient les chiffres des pages et des lignes, bien que je prenne pour point de départ de la discussion le texte de l'édition princeps.

II

VIE ET ŒUVRE DE SCRIBONIUS LARGUS

Nous n'avons que peu de renseignements sur la vie de Scribonius Largus. Tout ce que nous savons de son existence est tiré de son ouvrage, les *Conpositiones*,[1] car aucun des écrivains dont nous possédons les œuvres ne le cite, à l'exception de Galien.

Était-il de condition libre, ou appartenait-il à la classe des affranchis? Il n'est pas possible de résoudre cette question. La date de sa naissance nous est également inconnue; cependant

1. Le titre même de ce traité n'est pas certain ; je m'en tiens à celui qui, dans l'édition princeps, est indiqué au début du texte, et qui a été adopté par Helmreich.

on ne se trompera guère en la plaçant vers le début de notre ère, puisque, sous Tibère déjà, Scribonius cherchait à connaître les remèdes les plus efficaces. Il s'était en effet consacré à l'étude de la médecine et eut pour professeurs un Sicilien, Apuleius Celsus, et Tryphon[1]. Un de ses condisciples[2] aurait été Vettius Valens, homme illustre, selon Pline l'Ancien, tant par son éloquence que par ses connaissances médicales, qui mourut dans la sanglante répression dont furent suivies les noces de Messaline et de Silius.

En 43, Scribonius prit part à l'expédition que Claude dirigea contre les Bretons. On a conjecturé qu'il avait été médecin particulier de l'empereur ; la chose est peu probable, sinon il n'eût pas manqué de parler de la haute charge qu'il occupait, et se serait peu soucié d'avoir un protecteur pour offrir ses écrits au prince qu'il honorait comme un dieu[3]. Il jouissait tout au moins de l'amitié de Callistus, un illustre affranchi de la cour, pour lequel il écrivit les *Conpositiones*, le seul de ses ouvrages qui nous soit parvenu.

La date de la composition de ce traité ne peut être fixée avec précision. Puisque l'auteur y parle de l'expédition de Claude en Bretagne, il l'a publié certainement après l'an 43, et, comme il y recommande l'emploi d'une drogue dont Messaline se servait, l'ouvrage ne peut être postérieur à la mort de l'impératrice, en 48. D'après une remarque de Bücheler, on peut préciser plus encore. Dans son épître dédicatoire, Scribonius remercie Callistus de sa protection constante, et il ajoute : « Dès que tu l'as pu, tu as fait voir mes écrits au prince », et cela, tout récemment (comp. p. 5, 21 « his diebus »). C'était sans doute comme « procurator a libellis » que Callistus présenta à Claude les ouvrages de son protégé, et ce n'est vraisemblablement qu'en 47, après la disgrâce de Polybe, qu'il revêtit cette haute charge. Ainsi les *Conpositiones* n'auraient pas été publiées avant cette date.

---

1. D'après Bücheler, il s'agit de Tryphon le fils. Il est certain toutefois que Scribonius a connu les œuvres de Tryphon le père, car il lui a emprunté plusieurs remèdes ; ainsi celui du chapitre CCIII que Galien cite (XII, 843) en l'attribuant à Tryphon l'Ancien.

2. Le texte qui nous fournit ce renseignement est douteux, le chapitre LXXXXIIII (p. 40, 11 et suiv.) porte : « Hoc medicamentum Apulei Celsi fuit, *praeceptoris Valentis et nostri* ». La leçon de Marcellus XVI 8 (p. 123, 30 et suiv.) « Hoc medicamentum Apulei Celsi fuit *et praeceptoris nostri Valentis* » est confirmée par l'*Index capitum* de Scribonius au chapitre LXXXXI « Pastillus ad idem remissior *Valentis praeceptoris mei* ».

3. Comp. C. Jullian : *Deus noster Caesar*, *A propos de Scribonius Largus*, « Revue de Philologie », XVII (1893) p. 129 à 131.

Quant au contenu du traité, l'auteur indique une foule de recettes, bien que son protecteur ne lui en ait demandé qu'un petit nombre, et s'il n'en cite pas davantage, c'est que les ouvrages nécessaires lui manquent. Scribonius n'est pas à Rome au moment où il écrit et ne dispose pas de tous les livres qui lui seraient utiles. Aussi se borne-t-il en général à énumérer les remèdes qu'il connaît, et, pour chaque partie du corps « a capite ad calcem », il mentionne les drogues bienfaisantes en cas de maladie. Puis, il indique des antidotes, des procédés chirurgicaux et des emplâtres. Mais dans sa préface — l'épître dédicatoire à Callistus — et parfois dans des digressions, il nous expose ses idées sur la médecine. Sincèrement épris de son art, il ne peut souffrir que des charlatans ou même des docteurs considérés puissent être préférés à des médecins humbles, il est vrai, mais qui ont fait leurs preuves. Nous dirions qu'il s'inquiète peu des titres officiels pourvu qu'une cure ait réussi. Il prend vivement à partie les ignorants qui veulent renoncer à l'emploi des remèdes et allèguent à l'appui de leurs dires des textes qu'ils interprètent mal.

L'auteur se vante d'avoir composé lui-même la plupart des médicaments qu'il indique et de n'en avoir accepté qu'un très petit nombre, d'amis sûrs et éprouvés. Il est certain cependant que Scribonius n'a pas inventé toutes les recettes dont il préconise l'emploi. Nous avons dit qu'il se plaignait d'avoir trop peu de livres à sa disposition ; il en avait donc au moins quelques-uns, et il y a puisé des renseignements, surtout pour la chirurgie. Il ne prise guère cette science et critique ceux qui parlent toujours de brûler et de couper. Lui, il recommande de recourir au bistouri seulement dans les cas où les autres remèdes n'ont donné aucun résultat. Mais, comme il considère que toutes les branches de la médecine sont étroitement liées, il doit mentionner les emplâtres dont il n'a pas spécialement étudié la préparation ; il se tire d'embarras en énumérant ceux que recommandaient des praticiens renommés, par exemple Tryphon, Mégès, ou Thraséa. C'est également dans le seul but de parachever son œuvre qu'il parle des cataplasmes émollients (*malagmata*) et des remèdes contre la fatigue (*acopa*).

La partie qui est peut-être la moins originale des « Conpositiones » est celle où l'auteur s'occupe des antidotes (chap. CLXIII à CC). Schonack a signalé les nombreuses analogies qu'y présentent les indications de Scribonius avec certains passages des « Theriaca » et des « Alexipharmaca » de Nicandre. Cependant, a priori, il est douteux que le favori de Callistus, qui

désirait avant tout vulgariser des remèdes scientifiquement contrôlés, soit allé chercher des renseignements auprès d'un poète grec, celui-ci fût-il aussi médecin. Comme l'a constaté Schneider [1], les auteurs qui citaient Nicandre le louaient plutôt de son talent littéraire que de sa science. D'ailleurs, celui-ci n'avait pas inventé lui-même toutes les recettes qu'il indiquait, et d'autres médecins grecs avaient sans doute puisé à la même source que lui. C'est peut-être l'un d'eux que Scribonius a consulté. Ainsi, les renseignements des « Conpositiones » peuvent ressembler à certains préceptes des « Theriaca » et des « Alexipharmaca », sans que le médecin latin se soit mis à l'école du poète grec.

Galien nous indique que, dans le chapitre VII du livre II de son Περὶ ἀντιδότων [2], il s'est inspiré d'Asclépiade. Or la plupart des antidotes qu'il y énumère rappellent certaines prescriptions de Scribonius [3]. Ce dernier, il est vrai, donne plus de détails sur les signes extérieurs auxquels on reconnaît un empoisonnement, et les dosages ou même les ingrédients recommandés par les deux écrivains ne sont pas toujours identiques. Cependant, les nombreux rapprochements qu'on peut établir entre les textes ne s'expliquent que si l'on admet pour tous deux une source commune.

Il est fort possible que Scribonius ait, comme Galien, tiré des renseignements d'un ouvrage d'Asclépiade, médecin de Bithynie qui s'établit à Rome dans la première moitié du Ier siècle avant J.-C. Il le cite volontiers et l'appelle même *notre* Asclépiade [4]; il s'emporte contre les ignorants qui ordonnent de lier un membre dont le sang coule avec abondance ; cette prescription erronée, dit-il, a été combattue par Asclépiade, et cela avec des arguments que personne n'a pu réfuter [5].

La première partie des « Conpositiones », chap. I-CLXIII, est celle

---

1. O. SCHNEIDER, *Nicandrea*, p. 181 et suiv., surtout la page 198. Schneider croit cependant que, dans un passage, au chapitre CLXXXXIIII, Scribonius a emprunté un détail à Nicandre (comp. *Nicandrea*, p. 171).

2. Galien XIV, 137 : Ὁ Ἀσκλεπιάδης ἐν τῷ δ'. τῶν Ἄσωνος κατὰ τὸ τέλος αὐτὰ γεγραφώς.

3. Helmreich a signalé dans son édition plusieurs références pour les passages analogues. J'y ajouterai les suivants :

SCRIB. CLXV = GAL. XIV, 189 ; SCRIB. CLXXV = GAL. XIV, 174 et 175 ; SCRIB. CLXXVII = GAL. XIV, 151 ; SCRIB. CLXXXIIII = GAL. XIV, 144 ; SCRIB. CLXXXVIII = GAL. XIV, 139 ; SCRIB. CLXXXVIIII = GAL. XIV, 141 ; SCRIB. CLXXXXII = GAL. XIV, 140 ; SCRIB. CLXXXXIII = GAL. XIV, 140 ; SCRIB. CLXXXXIIII = GAL. XIV, 139 et 140 ; SCRIB. CLXXXXVI = GAL. XIV, 143 ; SCRIB. CLXXXXVII = GAL. XIV, 142 ; SCRIB. CLXXXXVIII = GAL. XIV, 140 ; SCRIB. CLXXXXVIIII = GAL., XIV 143 et 144.

4. Chap. LXXV p. 32, 12.

5. Chap. LXXXIIII p. 35, 21 et suiv., et Galien XIII, 685 et suiv.

où l'écrivain cite le plus rarement ses sources ; cependant, les remèdes qu'il indique lui avaient parfois été fournis par des médecins, grecs ou latins, notamment par Asclépiade. A ce dernier, en effet, Galien emprunte des recettes que Scribonius énonce sans noter qu'il n'en est pas l'inventeur [1], ou qu'il attribue à quelque autre praticien. Ainsi, le remède qu'il indique au chapitre CX devrait être attribué à Antonius Musa, le médecin personnel de l'empereur Auguste, alors que, selon l'affirmation de Galien [2], Asclépiade le connaissait déjà. Le collyre mentionné au chapitre XXXII des « Conpositiones » aurait été découvert par Evéméros [3].

Il est probable que Scribonius avait composé plusieurs ouvrages. Lui-même relève qu'il est l'auteur de « scripta latina medicinalia [4] » et Galien [5] lui emprunte plusieurs remèdes qui ne se rencontrent pas dans la collection que nous avons conservée. Ainsi que l'a fait observer Liechtenhan [6], l'un de ceux-ci correspond à un passage de Marcellus.

Le protégé de Callistus a joui de quelque considération auprès des médecins qui vécurent après lui. Bien que les écrits d'Andromaque, le médecin attaché à la personne de Néron, n'aient pas été conservés, nous savons cependant qu'il avait consulté les traités de Scribonius. Galien, en effet, cite [7] de l'œuvre d'Andromaque des recettes qui figurent déjà dans les « Conpositiones », nous attestant par là que justice n'était pas toujours rendue à la science de Scribonius dont le nom était passé sous silence. Galien lui-même, qui parle souvent de Largus [8], l'a parfois copié

---

1. Chap. XXXVIIII. et Galien XII, 633 et 634.

2. XIII, 159. Voyez encore SCRIB. CLII = GAL, XIII, 325-326 et 322. Scribonius appelle ce médecin Ambrosius, Galien Ῥούστικος, terme qui peut n'être qu'un *cognomen*. Galien en effet désigne souvent Scribonius uniquement par son surnom.

3. GALIEN, XII, 788.

4. *Epist.* p. 5, 23. Cornarius, médecin philologue allemand du XVIe siècle, qui a publié à Bâle, en 1536, la première édition de Marcellus Empiricus, a émis l'hypothèse que Scribonius aurait écrit en grec. Helmreich (*Bl. f. d. bayr. Gymnasialschulw.*, XVIII, p. 392) a réfuté cette théorie que Wellmann (*Hermes*, XLVII, p. 2) a pourtant reprise sans l'appuyer de nouveaux arguments, et malgré le texte de l'*Epistula* que nous venons de citer.

5. XII, 738, et XIII, 67, 98, 99, 284.

6. *Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus*, p. 12.

7. XIII, 682 = SCRIB. CCXXXXII, GAL. XIII, 325 et 322 = SCRIB CLII.

8. Outre les passages déjà signalés, je relèverai les suivants : SCRIB. XXVI = GAL. XII, 774 ; SCRIB. XXVII=GAL. XII, 764 ; SCRIB. LI et LII=GAL. XII, 683 ; SCRIB. LXXV = GAL. XIII, 51 ; SCRIB. CXX = GAL. XIII, 276 ; SCRIB. CXXII = GAL. XIII, 280 et 284-285 ; SCRIB. CLVII = GAL. XIII, 938 ; SCRIB. CCII = GAL. XIII, 544 ; SCRIB. CCVII = GAL. XIII, 560 ; SCRIB. CCVIII = GAL. XIII, 741 ; SCRIB. CCXIIII=GAL. XIII, 930 ; SCRIB. CCXXIII = GAL. XIII, 737 ; SCRIB. CCXXVII = GAL. XIII, 314 ; SCRIB. CCXXXXVII et CCXXXXVIII = GAL. XIII, 828.

sans en rien dire. Enfin au ve siècle, Marcellus de Bordeaux, dans son « De medicamentis », a transcrit presque mot pour mot le plus grand nombre des « Conpositiones », à tel point que le texte du compilateur nous aide très souvent à rétablir les leçons authentiques de l'original. Si Marcellus, qui n'hésitait pas à indiquer les noms des auteurs qu'il avait consultés, ne cite pas la source où il avait puisé de très nombreux renseignements, c'est qu'il attribuait le traité de Scribonius à Cornelius Celsus[1].

III

ÉDITEURS ET ÉDITIONS DES « CONPOSITIONES »

Nous ne connaissons aujourd'hui aucun manuscrit de l'ouvrage de Scribonius, et l'édition princeps, publiée en 1529, doit être employée « codicis instar ». C'est pourquoi nous croyons qu'il n'est pas inutile, avant d'aborder la discussion des passages où le texte actuellement adopté doit être corrigé, d'étudier les différentes éditions des « Conpositiones », en ajoutant quelques mots sur la vie et l'œuvre de certains de leurs auteurs.

La première publication du traité de Scribonius Largus est due à Jean du Rueil[2].

Cet érudit était né à Soissons en 1474 ; après avoir appris le latin et le grec, il étudia la médecine, pratiqua son art pendant quelque temps dans sa ville natale, puis vint s'établir à Paris. Louise de Savoie et François Ier étaient disposés à lui accorder leur protection, mais le jeune savant préférait continuer ses études plutôt que de suivre la cour de châteaux en châteaux. Après les examens d'usage, le 27 juin 1502, il fut reçu Docteur de la Faculté de Médecine qui le choisit comme l'un des « Régents » et le chargea de la présider comme doyen en 1508. Réélu l'année suivante, Du Rueil défendit avec énergie les privilèges royaux dont jouissait l'Université et que le prévôt

---

1. Pour plus de détails, on consultera la thèse de Liechtenhan, p. 9-39.

2. Ce nom n'est pas le seul sous lequel ce philologue est désigné. Si l'on examine des pièces officielles, on voit qu'il signait indifféremment « Du Rueil », « Du Ruel », « De Ruello », ou « Ruellius ». Cette forme latinisée m'a fait préférer « Du Rueil » aux graphies « Ruelle » ou « Ruel » que les éditeurs adoptent plutôt aujourd'hui.

Le prénom « Jean » (ou Johannes) est le seul attesté si l'on fait exception de « l'Épître au lecteur » de l'ouvrage *Veterinariae Medicinae libri II* où on lit « *Petrus* Ruellius lectori ».

De Châtillon confirma en 1509. C'est ainsi que nous lisons dans les registres de la Faculté que, le 8 novembre 1513, il a fait rapport avec deux collègues sur les erreurs d'un médecin qui ne pratiquait pas selon les doctrines officielles et consentait à soigner les malades dont la Faculté avait jugé l'état désespéré, comme s'il tenait à faire une injure à celle-ci [1].

Après la mort de sa femme, Du Rueil fut sollicité par François de Poncher, évêque de Paris, d'entrer dans les ordres, et il se laissa persuader. Les chanoines de Notre-Dame [2] reçurent ce nouveau clerc le 12 décembre 1526, et la première assemblée capitulaire où il paraît fut tenue le 7 janvier 1527.

Promu diacre en 1527, puis prêtre en 1532, Du Rueil assistait avec assez de régularité aux séances du chapitre ; il n'en continua pas moins à remplir ses fonctions à la Faculté de médecine [3] jusqu'à sa mort, survenue le 24 septembre 1537 [4].

Par ses ouvrages, Du Rueil avait acquis une grande notoriété auprès des savants de l'époque. Guillaume Budé, dont il était

---

1. Comparer les *Registres et Commentaires de ce qui s'est fait et passé dans la Faculté de Médecine de Paris* (Registre III : années 1472-1511 ; IV, 1512-1532 ; V, 1532-1544), et E. Wickerscheimer, *Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris*, paru dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, 1915.

C'est lors du premier décanat de Du Rueil (19 octobre 1508) que, dans une de ses assemblées, la Faculté de Médecine établit la formule du serment que devaient prêter ceux « qui ad practicam cum magistris facultatis assumuntur » :

« Primo jurabitis quod parebitis decano et facultati in omnibus licitis et honestis.

Item quod secreta ipsius facultatis si ipsa sciveritis nemini revelabitis, et quod si sciveritis aliquod contra facultatem parari, illud eidem facultati etiam revelabitis.

Item quod viriliter procedetis contra illicite practicantes et facultatem in hoc totis viribus juvabitis. Reputat autem facultas omnes illicite practicantes qui non sunt per eam approbati.

Item quod non practicabitis Parhisius aut in suburbiis cum aliquo medico, nisi sit magister aut licentiatus in dicta facultate aut approbatus per eam. » (Reg. de la Faculté, III, fol. 345, r ; Wickerscheimer, *op. cit.*, p. 494, col. 1).

2. Le registre qui nous fournit ce renseignement (p. 402) porte la date du 7 janvier 1526, car les années y sont comptées d'après l'ancien style, c'est-à-dire commencent et finissent à Pâques. Les procès-verbaux des séances auxquelles Du Rueil prit part sont contenus dans les Registres Capitulaires, déposés aux Archives Nationales à Paris et cotés L. L. 136 (années 1525-1528), L. L. 137 (1529-1532), L. L. 139 (1533-1536), L. L. 140 (1537-1539). On consultera avec plus de facilité les extraits faits par le chanoine Sarasin, entre autres le registre L. L. 242, qui donne la liste des Chanoines de 1500 à 1748. Comp. L. Le Grand, *Claude Sarasin et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame* (Extrait du « Bibliographe moderne », Besançon, 1900).

3. C'est dans sa maison que les « Régents » se réunissent le 27 janvier 1537 (Registre V, f° 60 r°).

4. Le registre capitulaire L. L. 140 indique que, le 28 août 1537, Du Rueil n'assiste pas à l'assemblée, parce qu'il est malade.

l'ami [1], l'appelait « l'aigle des interprètes » ; Érasme [2] le cite au nombre des médecins qui ont fait progresser la science ; Corronius dans sa *Naenia in obitu Ruellii* disait :

> In quo (sc. Ruellio) prima fuit dos Graium vertere scripta
> In Latium ac Latio scribere digna Jove.

et Jean Lascaris affirmait que, grâce à lui, l'élégance et la sagesse avaient « émigré » chez les Français, comme autrefois Cicéron avait fait passer l'éloquence de la Grèce à Rome.

L'activité philologique de Du Rueil se manifesta en 1516. C'est alors qu'il publia une traduction latine de l'ouvrage de Dioscoride sous le titre : *P. Dioscoridis de medicinali materia libri quinque....., J. Ruellio interprete.*

Pendant le reste de sa vie, il revint avec prédilection à ce traité, s'occupant sans cesse de le perfectionner et modifiant d'une édition à l'autre le nombre des livres [3].

Dans la préface adressée à « Antonius Disomus, Regius consiliarius, utriusque linguae peritissimus », il déplorait l'abandon des études médicales. Pour empêcher la ruine définitive de cet art, il proposait de traduire en latin les ouvrages des Grecs ; il s'était mis lui-même à la besogne, et par les corrections qu'il avait apportées au texte, il s'était efforcé, disait-il, d'en rétablir la pureté primitive « sinceritas pristina ».

Encouragé par le succès qu'il obtint, Du Rueil donna en 1529 une édition de Cornelius Celsus et du traité encore inédit de Scribonius Largus, qu'il fit suivre de deux lettres et de 78 hexamètres sur les drogues médicinales, empruntés à un manuscrit de Marcellus de Bordeaux. Nous aurons à examiner plus en détail cette publication.

A la demande de François Ier, il fit paraître en 1530, sous le titre *Veterinariae medicinae libri II*, la traduction latine qu'il avait faite de l'ouvrage Τῶν ἱππιατρικῶν βίβλια δύο. Il avait également entrepris celle du traité d'Actuarius, mais la mort l'arrêta dans son travail qui fut revu et imprimé par Corronius, à Bâle, en 1539.

---

1. Lettre de Budé à Thomas Lupset (écrite de Paris le 31 juillet 1517), imprimée dans *Thomae Mori opera*, Louvain, in-fol. 1565, f° Aiij v°, col. 1.

2. Lettre d'Érasme à Wolfgang Fabricius Capito (écrite d'Anvers le 26 février 1517). Voir Allen, *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami*, 2e éd., Oxford, 1910 ; au t. II, p. 489, Allen corrige à tort *Ruellius* en *Ruellus*.

3. Neuf livres dans l'édition de 1526, huit dans celle de 1529, six dans celle de 1537.

Le nom de Du Rueil serait peut-être oublié aujourd'hui s'il n'avait pas composé, vers la fin de sa vie, un grand ouvrage d'histoire naturelle, *De natura stirpium libri tres* [1]. Il y indiquait l'aspect et les propriétés de chaque plante, et s'efforçait d'en donner autant que possible le « nomen gallicum », afin de vulgariser la science. Non content de consulter avec le plus grand soin, disait-il, tous les auteurs qui parlent de botanique, surtout Théophraste, il avait demandé des renseignements aux paysans, maraîchers et vignerons, car il espérait qu'à son exemple les savants d'autres pays entreprendraient les mêmes recherches.

L'ouvrage de Du Rueil qui nous intéresse spécialement ici est le traité de Scribonius Largus qu'il publia à la suite de son édition de Celse. Nous ne savons ce qu'est devenu le manuscrit dont il s'est servi [2], et, pour la critique du texte des « Conpositiones » nous devons recourir au traité de Marcellus [3].

---

1. Cet ouvrage, paru en 1536, a parfois été désigné à cette époque sous le titre *De stirpibus*. Voy. L. Passy, *Un ami de Machiavel, François Vettori, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1914), t. I, p. 458. En 1538, L. Duchesne publiait *In Ruellium de Stirpibus Epitome*.

2. Nous avons conservé cependant quelques manuscrits grecs ayant appartenu à Du Rueil. Ce sont : *a*) A Paris, Bibliothèque Nationale.

1° N° 1645 : Ξενοφῶντος ῥήτορος συμπόσιον (fol. 1-32) ;
Ξενοφῶντος ῥήτορος Λακεδαιμονίων πολιτεία (fol. 33-50) ;
Ξενοφῶντος μνημονευμάτων (fol. 51-168).

2° N° 1646 : Ξενοφῶντος οἰκονομικός (fol. 1-59). Le nom du possesseur Ruellius a été tracé à la fin de ce manuscrit.

3° N° 2175 : Γαληνοῦ ἰατρὸς εἰσαγωγὴ (fol. 1-50) ;
Γαληνοῦ ὅροι ἰατρικοὶ (fol. 51-81).

4° N° 2235 : Actuarii *de medicamentorum compositione liber V.* (fol. 1-85) ; eiusdem *de ratione medendi libér IV.* (fol. 88-190) ; Symeonis Sethi *excerpta de alimentorum facultatibus* (fol. 192-205) ; sur le recto du feuillet 87, on lit entre autres « Ex bibliotheca Do Jo Ruellii » et parfois, dans les marges des feuillets 88-190, un annotateur a indiqué l'interprétation que Du Rueil donnait de tel ou tel passage.

Tous ces manuscrits sont très récents (xve et xvie siècles).

b) A Rome, Bibliothèque Vaticane, Reg. gr. 130. Ce manuscrit de 176 feuillets contient :

Maximi Planudis, *Grammatica* (fol. 1-71) ; Eiusdem, *De verborum syntaxi et significationibus* (fol. 72-176).

Voy. *Codices manuscripti Graeci Reginae Suecorum et Pii P. P. II Bibliothecae Vaticanae*, descripti praeside J. B. Cardinali Pitra, recensuit et digessit H. Stevenson, Rome, 1888.

c) A Berlin, Bibl. roy. 119, cod. Phill. 1523 = Meerm. 213 = Clar. 309 (Cassiani Bassi) *Geoponicorum libri XX* (Comp. W. Studemund et L. Cohn : *Verzeichniss der Griechischen Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Berlin*, I, Berlin, 1890). Sur ce manuscrit comp. H. Beckh, *De Geoponicorum codicibus manuscriptis*, Dissertatio inaug., Erlangen, 1885, p. 36-37.

3. Celui-ci a même copié certaines phrases qui, dans un traité du ve siècle, sont des anachronismes qui font sourire. Comparer, par exemple, Marcellus, xx 1 p. 146, 1 et suiv. = Scribonius, lxxxxvii p. 41, 13 et suiv., ou Marc. xxviiii 5 p. 227, 21 et suiv. = Scrib. cxx p. 51, 8 et suiv.

Que Du Rueil, selon les habitudes de cette époque, ait pris beaucoup de liberté avec le texte qu'il était le premier à publier, interpolant les leçons de son manuscrit pour faciliter la lecture des « Conpositiones », cela n'est pas douteux. Son édition de Celse était faite d'après celle de Caesarius, parue au début de l'année 1528 ; s'il y introduisait quelques corrections heureuses, il ne se faisait aucun scrupule de remanier sans nécessité bien des passages. C'est ainsi qu'il transformait les formes verbales, lisant *ignoraret* pour *ignorarit*, *educant* pour *educent*, *possunt* pour *possint*, *requiritur* pour *requirere*, *adjectus* pour *sit adiectum* ; il remplaçait les pronoms les uns par les autres, *illis*, *his* ou *iis* par *istis*, *haec* par *eae*, *is quae* par *his qui*. L'ordre des mots n'avait pour lui aucune importance ; il modifiait *iam medicinae rem* en *medicinae iam rem*, ajoutait des particules, préférant *et pecoribus ac iumentis* à *pecoribus ac iumentis*, et, sans améliorer le texte, changeait *nunquam utilis est* en *saepe inutilis* [1]. Ces retouches arbitraires furent apportées à un texte déjà souvent publié, circonstance qui devait modérer l'ardeur avec laquelle notre médecin philologue adoptait des corrections inutiles. On peut juger dès lors combien il sera moins retenu, lorsqu'il sera le premier à donner au public l'œuvre encore inédite de quelque auteur latin [2].

---

1. Je laisse évidemment de côté les fautes typographiques qui ne sont pas rares, par ex. *infra* pour *intra*, *fugerit* pour *fuderit*, etc.

2. Pour en donner une idée, je citerai des exemples d'altérations imputables à Du Rueil, et je les emprunte à l'*Epistula ad Maecenatem* (Marcellus, éd. Niedermann, p. 13 et suiv.), à l'*Epistula Vindiciani* (ibid., p. 22 et suiv.) et au *Carmen de Speciebus* (ibid., p. 282 et suiv.) : Suppressions de *enim* (p. 13, 32 et 24, 31), de *feci* (p. 14, 1), de *tubi* (p. 16, 10), de *est* dans les expressions *magna laus est* (p. 22, 17) ou *verendum est* (p. 24, 34), de *ita* dans *sed ita aegris* (p. 25, 16) ; adjonctions : *oportet aqua rosa* pour *oportet rosa* (p. 16, 15), *conveniens in nobis* au lieu de *conveniens nobis* (p. 23, 39) ; altération des finales de substantifs : *vita* pour *vitam* (p. 14, 7), *iuxta morbum* pour *iuxta morbos* (p. 16, 17), *Lunam* pour *lunas* (p. 16, 36), *vanas et innumeras querimonias* pour *vana et innumera querimonia* (p. 22, 9), *acorum* pour *acoron* (p. 283, v. 58), *tragacanthum* pour *tragacanthon* (p. 283, v. 59), *ammoniacum* pour *ammoniacon* (p. 283, v. 60) (on peut relever la même erreur au chapitre xxxiii de Scribonius (p. 17, 22), où l'on corrigera *stratioticum* en *stratioticon* d'après Marcellus, viii 70 p. 60, 28). Les cas d'arrangements fautifs de formes verbales sont particulièrement nombreux : *vidimus* pour *videmus* (p. 14, 12), *corrumpere* pour *conrumpitur* (p. 14, 17), *concitaverit* pour *concitabit* (p. 14, 23), *eliminat* pour *elimat* (p. 16, 26), *aperuerunt*, *reliquerunt* pour *aperuerint*, *reliquerint* (p. 22, 19 et 20), *exclamarunt* pour *exclamaverunt* (p. 22, 32), *perunctus* pour *perductus* (p. 23, 6), *efficitur* pour *conficitur* (p. 23, 30), *contriveris* pour *contriris* (p. 283, v. 42). Du Rueil a parfois modifié l'ordre des mots, ainsi *mutaverit urina* au lieu de *urina mutaverit* (p. 14, 36) ou *permisi laxari* au lieu de *laxari permisi* (p. 24, 22 et suiv.) ; il a aussi remanié le texte sans l'améliorer, éditant *cumque calorem animi corrumpit* à la place de *cumque calore animae conrumpitur* (p. 14, 22 et suiv.), corrigeant *habes conpositionem* (p. 16, 26 et suiv.)

Par conséquent, il n'y a pas lieu de s'étonner si plusieurs passages de Scribonius sont fautifs (en général, c'est la comparaison du texte de l'édition princeps avec celui de Marcellus qui nous permet de l'indiquer), sans qu'on puisse établir comment la leçon corrompue a pris naissance. Ces « fautes en apparence inconditionnées » sont sans doute des retouches arbitraires imputables à Du Rueil. Celui-ci, étant médecin et publiant cette collection de recettes pour des médecins, tenait avant tout à ce qui pouvait avoir une utilité immédiate. Sachons-lui gré de nous avoir conservé les « Conpositiones », et ne le jugeons pas trop sévèrement ; la plupart des philologues du XVIe siècle n'ont pas procédé avec plus de mesure et de respect à l'égard des textes qu'ils découvraient [1].

L'édition princeps à peine publiée était reproduite presque textuellement par CRATANDER à Bâle, en 1529[2], puis cette dernière était à son tour rééditée par ALDE dans ses *Medici antiqui omnes* (Venise, 1547)[3]. Vingt ans plus tard, le traité de Scribonius Largus paraissait encore dans les *Medicae artis principes post Hippocraten et Galenum*, d'Henri ESTIENNE. Celui-ci avait amélioré le texte des « Conpositiones » sur quelques points de

---

en *ad haec compositio est* ; *nonnullam* (p. 24, 3) en *num multam*; *lumbos quoque* (p. 25, 4 et suiv.) en *lumbosque*, préférant *saepe accipies* à *sapiens sumes* (p. 282, v. 11), *aetate atque* à *aetatisque* (p. 282, v. 15), *sandice cum creta* à *sandyce et creta* (p. 282, v. 30), *vile* à *lene* (p. 283, v. 40), et *poma* à *pruna* (p. 283, v. 41) transformant *gallam* (p. 283, v. 49) en *albumque*, et *quisque tamen nostrum hoc studium* (p. 284, v. 70) en *at nostrum studium quisquis*.

1. Je tiens cependant à relever une interpolation d'un genre spécial.

On lit dans l'édition princeps, à la fin du chapitre LXXII (éd. Helmreich, chap. LXXIII, p. 31, 14 et suiv.) : « Compositio autem haec est. *Deest compositio.*

LXXIII Ad tumorem arteriae papaveris sylvatici... »

L'éditeur Rhodius a remarqué que le texte ne présente pas trace de lacune, contrairement à ce qu'avait établi Du Rueil, et qu'on doit lire : « Compositio autem haec est ad tumorem arteriae : Papaveris silvatici... » (Helmreich considère les mots « ad tumorem arteriae » comme une interpolation, à tort sans doute, car ce texte correspond aux données des manuscrits de MARCELLUS, XIIII, 5 p. 105, 29).

Pour compléter le chapitre dont il affirmait la perte, Du Rueil a traduit un passage que Galien (XIII, 51) déclare emprunter à Scribonius et qui correspond en réalité au chapitre LXXV des « Conpositiones ». Pour éviter qu'on puisse remarquer l'analogie frappante entre le chapitre authentique et le passage « restitutus » par lequel il comblait la lacune à laquelle il croyait, Du Rueil a introduit sa traduction de Galien non pas à la place où il serait naturel de la rencontrer, mais seulement après le chapitre CXI.

2. Ainsi l'édition princeps et celle de Cratander portent la même date. En réalité la première avait paru déjà à la fin de 1528.

3. L'édition d'Alde présente les mêmes leçons que celle de Cratander là où cette dernière s'écartait du texte publié par Du Rueil. Ainsi au chapitre XIII (éd. Helmreich, p. 10, 15) *donentur* au lieu de *dentur* ; au chapitre CLXXXIIII (p. 75, 18), *lixivia* au lieu de *lixiva*, etc.

détail, mais les corrections proposées n'étaient le plus souvent que de nature orthographique [1].

Enfin, en 1655, parut à Padoue, une édition importante. Celui qui l'avait préparée, Jean Rhode, plus connu sous le nom de Rhodius, était Danois. Né à Copenhague vers 1587, il avait fait ses études en Allemagne, soutenu à Wittemberg en 1612 une thèse de philosophie « De modestia et magnanimitate », puis il était parti pour l'Italie, afin d'y poursuivre ses études de philologie.

Chargé par le chancelier du roi de Danemark Christian IV de rechercher de nouveaux manuscrits de Celse, Rhodius fouilla avec soin la bibliothèque vaticane, puis il s'arrêta à Venise, à Milan et à Padoue, où il étudia la médecine. Enchanté de son séjour dans cette ville, il s'y établit de façon définitive en 1614. Ses connaissances étendues eurent tôt fait de lui attirer la considération des savants et des littérateurs italiens, mais Rhodius refusa avec obstination les chaires et tous les postes officiels qu'on lui offrait, car il tenait à garder sa liberté afin de pouvoir se consacrer entièrement à ses travaux personnels. Il publia plusieurs traités de médecine et de physique, travaillant avec ardeur, si bien qu'à sa mort, en 1659, il laissait plusieurs ouvrages encore inédits [2].

L'édition que Rhodius a donnée des « Conpositiones » est intéressante. Le texte de Scribonius n'y diffère que sur certains points de détail de celui publié par Du Rueil, puisque Rhodius y admet seulement quelques corrections proposées par Cratander, Alde ou Estienne. Mais la partie de beaucoup la plus précieuse est le commentaire latin[3]. Je dirais que notre philologue y traite surtout des questions d'histoire naturelle et de médecine, s'il ne parlait pas un peu de tout à propos de tout. Les citations d'Apulée, de Columelle, de Dioscoride, de Galien, de Pline et de Végèce, y voisinent avec des témoignages empruntés à la Bible ou à l'histoire de Charlemagne ; les érudits contemporains sont nommés à plus

---

1. Je dois ajouter que les chapitres CLXXVIIII à CLXXXVIIII ont été reproduits, avec quelques variantes sans importance, dans un traité paru à Bâle en 1532, intitulé : *Epitome opusculi de curandis Pusculis ulceribus et doloribus morbi Gallici, mali frantzoss appellati*, auctore Laurentio Phrisio.

La même année, O. Brunfels introduisait dans ses *Herbarum vivae eicones* (Strasbourg, 1532) un certain nombre de courtes notes, tirées de l'ouvrage de Scribonius et se rapportant à des noms de plantes, par ex. : « Πολίον, Tiniaria est ut opinor ».

2. Son parent Thomas Bang hérita de ses manuscrits qui furent détruits dans un incendie en 1670.

3. 310 pages in-quarto. Quand il y discute une question de critique verbale, Rhodius ne part pas toujours de la leçon publiée dans son texte.

d'une reprise. Aussi ce commentaire est-il très touffu, et si l'on y supprimait tout ce qu'il renferme d'inutile, son volume serait réduit de beaucoup. Cela ne veut pas dire qu'il serait toujours plus intéressant. Si Rhodius aime les digressions [1] et s'il nous parle souvent de ses travaux, ses confidences nous permettent de faire la connaissance d'un humaniste distingué et fort instruit [2].

Bien qu'il ne connût pas tous les passages que Marcellus a empruntés à Scribonius, Rhodius a cependant proposé un grand nombre de corrections en collationnant les leçons des deux écrivains. Mais il n'a pas toujours procédé avec méthode, puisqu'il voulait parfois modifier le texte de Scribonius quand les manuscrits de Marcellus en garantissent l'authenticité. J'en citerai un exemple typique. Au chapitre CXXXX des « Conpositiones » il est question de la « filix Macedonica », et le témoignage de Marcellus (XXVIII 1 p. 220, 3) rend cette leçon inattaquable. Rhodius, qui n'a rencontré le nom de cette plante chez aucun botaniste à l'exception de Pline l'Ancien, croit que le passage de Scribonius est fautif, et il propose de corriger *Macedonica* en *maris*. L'explication qu'il donne de cette prétendue corruption (Commentaire, p. 212) est loin d'être banale. A son avis, un manuscrit de Scribonius aurait porté l'abréviation « *ma*. id est *maris* », qu'un copiste peu intelligent aura mal résolue en se laissant influencer sans doute par le texte de Marcellus. Ailleurs, notre humaniste présente plusieurs corrections pour un même passage, et, après avoir énoncé toutes ses conjectures, il déclare que le texte traditionnel est peut-être préférable. Aussi les modifications qu'il a proposé d'apporter au texte publié par Du Rueil ne peuvent-elles être toujours adoptées.

Malgré toutes ses imperfections, le travail de Rhodius constituait un grand progrès dans l'étude des « Conpositiones » [3], et il est regrettable que Jean Michel BERNHOLD, qui fit paraître à

---

1. Un exemple caractéristique de celles qu'il se permet est fourni par les pages 103-118 ; le point de départ de toutes ces explications est l'expression « fornace balneariorum » du chapitre LX. — Le commentaire renferme également quelques planches.

2. Par contre ce qui est souvent fastidieux, c'est la manie qu'avait Rhodius de corriger la ponctuation. Qu'on en juge par la page 193 (commentaire du chapitre CXXII) où se suivent ces remarques :

« Mirifice quae s. p. s.] Distinctius : mirifice, quae,
Item : Hoc vero, q. d. s.
Remediat, ne cum u. r.] remediat : n. c. u. r.
Quamobrem si quando] Interpunge. Quamobrem, s. q. r. »

3. L'édition de Rhodius est encore utile, grâce au « Lexicon Scribonianum », index à peu près complet de toutes les expressions usitées dans les « Conpositiones ».

Strasbourg, en 1786, une nouvelle édition de Scribonius, se soit contenté de publier le texte donné par son devancier, sans tenir compte des remarques du commentaire.

L'édition constamment employée aujourd'hui est celle que Georges Helmreich a fait paraître en 1887 dans la collection Teubner. Elle repose sur la comparaison méthodique des leçons de Scribonius et de Marcellus. Cependant cette collation n'a pas toute la valeur qu'elle pourrait avoir si Helmreich avait eu à sa disposition un texte correct de Marcellus. Comme il ignorait l'existence de l'excellent manuscrit de la Bibliothèque nationale, Latin 6880, il a cherché à améliorer le texte de l'édition princeps publiée par Cornarius en consultant un manuscrit de Laon (Laudunensis 420) qui lui a fait commettre des erreurs [1].

Du reste on peut adresser à Helmreich lui-même les reproches qu'il faisait à Rhodius. En effet, il a corrigé le texte des « Conpositiones » dans des passages où les manuscrits de Marcellus permettent d'en affirmer l'exactitude, et dans d'autres occasions il a accepté trop facilement les conjectures de divers critiques. Ainsi, au chapitre CXXXX (p. 59, 27), Helmreich adopte la leçon *taenias* proposée par Rhodius (Commentaire, p. 211 et suiv.), alors que celle de l'édition princeps *tineas* a pour elle l'autorité des manuscrits de Marcellus (XXVIII 1 p. 220, 1). De même, le chapitre XXVI 6 de Marcellus (p. 194, 13) prouve l'authenticité du texte publié par Du Rueil *palmas cariotas* (Scrib. chap. CXXXXVIII p. 62, 14), qu'Helmreich, après Rhodius, corrige en *palmae cariotae*, bien que l'accusatif de la mesure soit attesté également au chapitre LXXIIII (p. 32, 1) « cariotarum recentium trium *pulpas medias* », et au chapitre CCLXVI (p. 102, 21) « aceti *sextarios duos* ».

Dans d'autres cas, Helmreich n'admet pas certaines corrections heureuses proposées avant lui, d'après le texte de Marcellus. Ainsi, au chapitre CXXVIIII (p. 56, 11), Rhodius adoptait « omnia colliguntur *melle* », d'après Marcellus XXIII 3 (p. 178, 9) « omnia colliguntur ex *melle* ». Le texte édité par Du Rueil (qui est aussi celui d'Helmreich) porte « omnia colliguntur *scilla* » où le dernier mot est une répétition fautive de « *scillae* coctae » (l. 10).

Au chapitre CLII (p. 63, 11 et suiv.), Helmreich publie « ex aquae (aqua Ru.) dantur cyathis tribus ». D'après les textes de

---

1. Ainsi Scrib. Epist. p 4, 18. Helmreich corrige *de his* en *de iis* d'après L alors que P a *de his*, qui est aussi la leçon de Du Rueil.

Au sujet de l'edition de Marcellus publiée par Helmreich en 1889, voy. la préface de l'édition Niedermann, p. VIII et suiv.

Galien (XIII, 325) et d'Aetius (*Tetr.* III. Serm. III. cap. XIII). Rhodius avait proposé d'ajouter « ieiunis ». [1]

Au chapitre CLXXX (p. 74, 2), Helmreich se contente de mentionner dans l'apparat la conjecture de Rhodius « aqua cum oleo in *unum* admixtis », qu'il faut adopter, malgré le texte de l'édition princeps : « aqua cum oleo in *vinum* admixtis » (Comp. chap. LVI p. 25, 27 « commisceri in *unum* », CVIIII p. 47, 24 « in *unum* miscentur », et CLXXXIII p. 75, 4 « in *unum* mixtis »). La faute est identique à celle du chapitre CCXXV (p. 90, 18), où Helmreich corrige pourtant « in *vinum* » en « in *unum* », d'après la leçon de Marcellus XXXI 4 (p. 244, 27).

Helmreich ne signale même pas au chapitre CCVI (p. 83, 26) la correction « superpositum *fronti* » que Rhodius proposait d'après le chapitre CCLVIIII (p. 100, 19) « *fronti* superpositum », tandis qu'il accepte de transformer au chapitre LXXXXV (p. 41, 1 et suiv.) « *dolentibus* superpositum » en « *dolenti* superpositum », d'après Marcellus XVI 9 (p. 124, 10). Du Rueil avait édité au chapitre CCXXX (p. 92, 30 et suiv.) « item haemorrhoidas *productas* medicamento » ; d'après le chapitre CCXXXVI (p. 94, 22 et suiv.) « crustam *perductam* », je crois juste de lire avec Rhodius *perductas*, bien qu'Helmreich n'ait pas relevé cette conjecture.

Les corrections que le dernier éditeur des « Conpositiones » a admises de son chef ne sont pas toujours heureuses. Ainsi, il transforme *aeris flos* en *aeris floris* (chap. LXXI p. 30, 29) bien que les manuscrits de Marcellus XIIII, 4 (p. 105, 22 et suiv.) confirment l'authenticité de la première leçon ; loin d'admettre ici une correction, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier dans les « Conpositiones » *aeris floris* en *aeris flos*, lorsque les passages correspondants de Marcellus ont cette dernière forme.

Au chapitre CIIII (p. 45, 7), Helmreich change *olfactariis* en *olfactoriis* malgré l'accord des textes de Scribonius et de Marcellus (XX 9 p. 148, 37). Il propose de lire au chapitre CXXXXII (p. 61, 3) « datur quantum *nux iuglans* » où le texte édité par Du Rueil est « datur quantum *nucis iuglandis* » ; les manuscrits de Marcellus (XXVI 1 p. 193, 12 et suiv.) portent *nux iuglandis* qui est très probablement la leçon authentique de Scribonius, et qui seule permet d'expliquer la faute : un copiste, ou Du Rueil,

---

1. Je lis « Dantur <*ieiunis*> ex aquae cyathis tribus ». Omis après « magnitudinis » par saut de finale à finale, « dantur ieiunis » a été incomplètement rétabli dans la marge, puis l'insérende fourvoyé. Comp. Marc. XXVI 10 p. 194, 29 « Dantur *ieiuno* ex aquae cyathis ternis ». Les textes de Scribonius et de Marcellus ne concordent pas toujours pour les leçons « ieiuno » et « ieiunis » Voy. Scrib. CVIIII p. 47. 25 « dantur *ieiuno* », Marc. XX 16 p. 150, 30 « dantur *ieiunis* ».

n'ayant pas compris qu'on pût dire « nux iuglandis » au nominatif, aura harmonisé les terminaisons (Comp. LIECHTENHAN, p. 82). Au chapitre CLIII (p. 63, 26), je crois inutile d'ajouter <*prodest*>, la phrase étant suffisamment claire si l'on se contente de changer la ponctuation : « Dantur autem ex aceti et mellis cyathis tribus, calculosis illecebrae quantum manus capit... ».

Enfin, Helmreich procède parfois à des corrections sans indiquer qu'il ne suit pas le texte de l'édition princeps. Ainsi, au chapitre CXXII (p. 54, 16), bien que Du Rueil ait donné la leçon : « tametsi enim a coli dolore tuti *sint* », où la forme verbale est sans doute authentique (comp. Marcellus XXVIIII, 10 p. 229, 16 « *fuerint* »), Helmreich adopte « tametsi enim a coli dolore tuti *sunt* », sans faire aucune remarque dans l'apparat critique.

Et pourtant cette édition est la seule dont on puisse, à l'heure actuelle, se servir pour des travaux scientifiques. Il reste donc encore bien des progrès à faire avant d'avoir une édition vraiment critique [1]. Puisque je pouvais partir d'un texte bien établi pour Marcellus, grâce à la récente édition de M. Niedermann, je l'ai comparé avec celui de Scribonius tel qu'il a été publié par Du Rueil [2]. Très souvent, il est difficile de savoir si le texte de Scribonius est altéré, lorsqu'il diffère de celui de Marcellus. De plus, tant que nous ne posséderons pas de manuscrit des « Conpositiones », il est peu probable qu'on réussisse à élucider certaines questions, par exemple celle de la division du texte.

L'édition princeps, en effet, en offre deux : l'une en « longs chapitres » dont chacun est précédé d'un en-tête qui en résume le contenu, et qui ne sont pas numérotés, ainsi « Ad capitis dolorem » (édition Helmreich, chap. I-XI), « Ad comitialem morbum (*id.* XII-XVIII), « Collyria composita levia » (*lire* lenia) (*id.* XVIIII-XXVII), « Collyria acria » (*id.* XXVIII-XXXVIII) ; l'autre, en chapitres généralement courts, est le plus souvent conservée par Helmreich. Nous ne pouvons indiquer l'époque à laquelle remontent ces divisions. La première, probablement la plus

---

1. On pourrait ajouter « et méthodique ». Par exemple, je ne comprends pas, puisqu'il est juste de corriger Epist. p. 1, titre « *Caio* Julio Callisto » en « C. Julio Callisto », pourquoi, deux lignes plus loin, Helmreich s'obstine à conserver « *Cai* Juli Calliste ». Il est évident que dans les deux passages, Du Rueil avait résolu l'abréviation C (voy. *Manuel*, § 734).

2. Mon travail a été facilité sur ce point par le relevé des passages qui se rencontrent chez les deux médecins latins, tel que l'a établi M. Niedermann (Comp. éd. Marc. p. 350-364). J'ajouterai à cette liste : Marc. XXXVI 46 = Scrib. CLXII, Marc. IIII 64 = Scrib. CCXXXXV. De plus, certains termes employés par Marcellus IIII 64 et 67 se retrouvent au chapitre CCXXXXIII de Scribonius.

ancienne, a été établie avant que certaines fautes aient pu se glisser dans notre texte. Ainsi nos chapitres CXXVIII-CXXXII ont été classés sous la rubrique générale « Ad lienosos veteres et novos inpubium *puerorum* », avant que la corruption « inflatibus » pour « infantibus » [1] se soit introduite dans le passage qui est pour nous le début du chapitre CXXXII (p. 57, 3).

La deuxième division, en chapitres plus courts, est, à quelques exceptions près, attestée également par l'*Index compositionum* ou *Index capitum*, sorte de table des matières qui résume successivement et en quelques mots tous les chapitres, en indiquant le numéro d'ordre de chacun. Cet Index est postérieur à la division indiquée en premier lieu, puisque le chapitre CXXXII déjà cité y est résumé « *ad flatus* lienosos », leçon qui trahit le désir de corriger l'altération « *inflatibus* ». Cependant, cette « table des matières » n'a certainement pas été établie par Du Rueil, qui n'aurait pu savoir que son manuscrit présentait une lacune [2] pour les chapitres CLXVII-CLXX et la matière qu'y traitait Scribonius, s'il n'avait pas été guidé par l'Index capitum [3]. D'ailleurs, il n'est pas douteux que l'auteur de l'édition princeps a retouché aussi le texte de cet Index.

Dans son édition, Helmreich a supprimé les titres des « longs chapitres », si l'on peut désigner ainsi la première division dont j'ai parlé, et n'a pas cru nécessaire de publier l'Index capitum, qui n'est toutefois pas dénué d'importance pour l'établissement du texte de Scribonius. En effet, lorsque ces résumés nous offrent des leçons qui concordent avec celles des manuscrits de Marcellus, nous pourrons admettre qu'elles représentent le texte d'un manuscrit antérieur à celui dont se servit Du Rueil, ou celui même du manuscrit que l'auteur de l'édition princeps eut entre les mains et qu'il aura transformé ; ainsi nous pouvons dans bien des cas rétablir un texte qui a chance d'être authentique.

J'en relèverai ici quelques exemples.

Au chapitre XXXIIII, (p. 17, 27), le texte édité par Du Rueil est : « Stacton quod vocant ad eadem. Fere autem mulieribus prodest », tandis que Marcellus VIII 71 (p. 60, 31 et suiv.) présente la

---

1. « Inflatibus » *Ru.*, « infantibus » *He.*, d'après Marcellus XXIII 6 p. 178, 27.

2. Pour combler partiellement la lacune, Du Rueil a traduit quelques passages de Galien, mais sans beaucoup de soin. Ainsi pour la partie manquante du chapitre CLXX, il n'a complété que très imparfaitement la liste des drogues qui, indiquées par Galien (XIV, 152), ne sont pas mentionnées dans la partie conservée du chapitre de Scribonius.

3. La lettre que Simon de Collines imprima dans l'édition princeps, pour remercier Du Rueil, atteste que l'Index Capitum existait dans le manuscrit de Scribonius Largus (Comp. éd. princeps, f° X II).

leçon: « Collyrium quod stacton vocant Graeci, ad eadem fere, quae supra scripta sunt, utile, sed *magis* mulieribus prodest ». L'Index capitum résumant: « Aliud ad idem quod *magis* mulieribus convenit », on rétablira « magis » dans le texte du chapitre XXXIIII.

Au chapitre LXXXII (p. 34, 21 et suiv.) j'adopte « Malagma ad strumas [1] et <*ad*> omnem duritiem mirificum » parce que la table des chapitres dont nous nous occupons s'accorde avec les manuscrits de Marcellus (XV 99 p. 120, 3 et suiv.) sur l'authenticité du second « ad ».

Le même résumé présente, au chapitre LXXXIII, la leçon *ex arteria* qui est celle de Marcellus XVII 21 (p. 135, 23); le pluriel *ex arteriis* qu'on lit dans les « Conpositiones » (p. 35, 5) est probablement dû à une retouche de Du Rueil. Au chapitre LXXXXVIIII (p. 42, 14), nous rétablirons <*et*> *furiosos*, puisque tel est le texte du compilateur (Marc. XX 3 p. 147, 1) et de l'Index capitum.

Selon l'auteur de l'édition princeps, Scribonius aurait écrit au chapitre CII (p. 44, 13 et suiv.) « Quid dicam? duritias in mammis mulierum cum dolore consistentes », tandis que Marcellus (XX 7 p. 148, 16 et suiv.) a « Quid dicam, quemadmodum prosit ad duritias mammarum muliebrium, quae cum dolore magno solent nasci » ; à l'origine, nos deux textes ne devaient pas présenter de telles divergences ; du moins la leçon *mammarum muliebrium* est attestée pour Scribonius par la table des matières.

Au chapitre CXIIII (p. 49, 16), Du Rueil publiait : « Pastillus *item* qui clysterio immittitur ». L'Index capitum omet *item* que n'a pas Marcellus (XXVII 4 p. 207, 10 et suiv.). La même interpolation peut être signalée au début du chapitre CCLXV (p. 102, 6) où nous lirons « Malagma [item] ad contusionem lateris » (Comp. Marc. XXIIII 2 p. 186, 16 et suiv. : « Malagma ad contusionem lateris » et Scrib. Index « Malagma ad contusionem lateris »).

La leçon du chapitre CXV (p. 50, 3 et suiv.) « Potio autem id est pastillus cum immissus fuerit medicamentum, sic convenit in noctem » est certainement inauthentique. Rhodius a proposé de lire : « Potio autem cum immissum fuerit medicamentum, sic convenit. In noctem... » L'Index capitum a : « Potio, quae, cum medicamentum *subtus* immissum est, proprie convenit », et les manuscrits de Marcellus XXVII 5 (p. 207, 22 et suiv.) portent : « Potio autem, cum inmissum fuerit *supra dictum*

1. « Strumas » *He.*, « strumam » *Ru.*

medicamentum, haec convenit. In noctem..... » Il n'est pas impossible que le « subtus » de l'Index représente une abréviation de « supra dictum » qu'un copiste, ou Du Rueil, n'aura pas su lire et qu'il aura simplement omise [1].

Dans la proposition « facit eadem et ad iocineris [2] et *ad* lienis tumorem » (chap. CXXXIIII p. 61, 11 et suiv.) la répétition de la préposition est fautive puisque, sans raison, elle met en relief l'un des génitifs ; on supprimera donc *ad* devant *lienis*, en s'appuyant sur la leçon de l'Index capitum « iocineris lienisque tumorem » et sur celle des manuscrits de Marcellus (XXVI, 3 p. 193, 19).

Au chapitre CCLXVIIII, le texte publié par Du Rueil diffère notablement de celui de Marcellus (comp. Scrib. p. 104, 11 et suiv. « Cuius oleaminis vires ad omnem contractionem nervorum tantae sunt, ut sit vix credibile ». Marc. XXXV 7 p. 266, 26 et suiv. « Facit ad omne vitium et dolorem corporis et nervorum universas molestias »). Le témoignage de notre table des matières « facit ad omnem dolorem corporis et nervorum » nous fait supposer que l'auteur de l'édition princeps a retouché le texte des « Conpositiones ». Enfin, au chapitre CCLXX (p. 104, 14), entre les variantes d'ordre « gravioris odoris » (leçon de Du Rueil) et « odoris gravioris » (leçon de Marcellus XXXV 8 p. 266, 28) on optera pour la seconde qui est également celle de l'Index « Acopum *odoris gravioris* ad perfrictionem et dolorem nervorum ».

Les passages que je viens d'examiner ne représentent pas tous ceux où la comparaison de la « Table des chapitres », qu'Helmreich a cru pouvoir laisser de côté, et des manuscrits de Marcellus permet de reviser le texte de Scribonius. C'est pourquoi, lorqu'une édition critique de notre médecin latin sera publiée, elle devra contenir l'Index capitum, non pas que celui-ci soit de Scribonius [3], mais parce qu'il est utile pour contrôler certaines leçons des « Conpositiones ».

Paul JOURDAN.

---

1. Y-a-il une faute du même genre au chapitre LII p. 24, 10 et suiv. «Postero die pastillus *iste* »? Comp. Marc. X 23 p. 89, 23 et suiv. « postero autem die pastillus *infra scriptus* ».

2. « iocineris » *He.*, « iecinoris » *Ru.*

3. Cependant, la dernière phrase de l'Épitre dédicatoire (Scrib. p. 6, 17 et suiv.) que Marcellus n'a pas reproduite, annonce une division du texte; je ne crois pas qu'on puisse résoudre la question tant que nous ne posséderons pas de manuscrit de Scribonius.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOTES DE CRITIQUE VERBALE

SUR

SCRIBONIUS LARGUS

(*suite*)

Dans l'examen du texte des « Conpositiones » qui est l'objet principal de ce travail, j'étudierai les corrections proposées jusqu'ici lorsqu'il y a lieu de les remplacer par d'autres solutions, et surtout les altérations qui n'ont pas encore été signalées. Comme il n'était pas possible de grouper ces remarques selon les catégories de fautes, j'ai préféré suivre le texte des « Conpositiones », en le comparant à celui de Marcellus toutes les fois que cela est possible. Ainsi l'on trouvera d'abord les corrections que je propose pour l'Epître dédicatoire de Scribonius à Callistus, puis celles qui se rapportent aux « Conpositiones ». Bien que j'indique pour les divers chapitres les pages et les lignes de l'édition d'Helmreich, je prends pour point de départ de la discussion le texte publié par Du Rueil, sans toutefois signaler toujours les variantes orthographiques lorsque celles-ci n'ont pas d'importance pour la critique du passage, ainsi *caetera*, *nephas*, *baccae*, *spacium*, *sylvestris*, *Glyconis*, ∗*p*° (pour *p.* ∗) *injicere*, etc.

Scrib. *Epist.* p. 1,1 et suiv.	Marc. p. 18, 1 et suiv.
« Herophilus... fertur dixisse medicamenta *divinum munus* esse.	Herophilus...fertur dixisse medicamenta *deorum inmortalium manus* esse.

La confusion de *a* et de *u* étant dans les manuscrits une méprise des plus banales, Rhodius déjà corrigeait, d'après Marcellus, *munus* en *manus*, et pour rétablir la syntaxe *divinum* en *divinas*. Or Galien, rapportant l'opinion du même Hérophile, la cite en ces termes (XII, 966) οἷόνπερ θεῶν χεῖρας εἶναι τὰ φάρμακα. En comparant ce texte avec la leçon de Marcellus, je crois préférable de transformer chez l'auteur de l'Epître à Callistus *divinum* en *deorum*. Si le manuscrit de Scribonius avait porté *divinas*, celui qui copiait ce passage n'aurait pas eu la tentation de lire *munus* lorsqu'il fallait *manus* tandis que si l'équivalent latin du grec θεῶν n'était pas écrit en toutes lettres, l'hésitation était naturelle. L'abréviation qui devait représenter *deorum* aura pu être mal interprétée sous l'influence du contexte (Comp. l. 4 : quod tactus *divinus* efficere potest »).

Scrib. p. 1, 4 et suiv.	Marc. p. 18, 4.
id praestant medicamenta *usu experientiaque probata.*	id praestant medicamenta *usus experientia conprobata.*

Dans une revue philologique [1], Helmreich avait proposé d'adopter pour Scribonius la leçon de Marcellus *conprobata* qui correspond aux habitudes stylistiques de l'écrivain, comme on peut le remarquer d'après le chapitre LXXXXVII, p. 41, 27 » usu exactiore *conprobatam* » [2]. Mais dans son édition, il conserve le texte traditionnel sans mentionner sa conjecture dans l'apparat critique. Celle-ci pourtant était heureuse, et, si celui qui l'avait faite y a renoncé sans doute parce qu'il ne s'expliquait pas l'altération de *conprobata* en *probata*, nous l'adopterons en cherchant l'origine de la faute dans *experientiaque*. Le manuscrit dont s'est servi Du Rueil, ou une copie antérieure, devait avoir : *usus experientia 9 probata*. Le signe abréviatif *9*, se prêtait quelquefois à être lu *-que* (Manuel, § 760). Dans le passage qui nous occupe, *usus experientia 9 probata* qui devait être lu *usus experientia conprobata* aura été transcrit par erreur *usus experientiaque probata*, et Du Rueil, afin d'établir un texte grammaticalement correct, aura remplacé *usus* par l'ablatif *usu* coordonné à *experientia*. Un cas analogue se présente dans l'Epistula également (p. 2,9) où Boettiger modifie la leçon *excludant medicinam et usum* en *excludant medicinam usu* (Marcellus p. 18, 24 a *excludant medicinam de usu*) ; *usu* ayant été altéré en *usum* sous l'influence de la finale du mot précédent *medicinam*, l'auteur de l'édition princeps avait cru rétablir le texte authentique de Scribonius en insérant *et* entre les deux substantifs.

Scrib. p. 1, 14 et suiv.	Marc. p. 18, 11 et suiv.
Quamobrem spernendi sunt *qui* medicinam spoliare temptant usu medicamentorum..... probandi *autem* qui...	Quamobrem spernendi sunt *quidem*, *qui* medicinam spoliare temptant usu medicamentorum..... probandi *autem* sunt, qui...

De nombreux passages de Scribonius, prouvent combien la tournure conservée par les manuscrits de Marcellus est conforme aux habitudes de l'auteur des « Conpositiones », p. ex. *Epist.* p. 2, 13 et suiv. « experti *quidem* sunt eorum utilitatem, denegant *autem* usum » ; *id* p. 5, 15 et suiv. « quem omnibus *quidem* hominibus plene, mihi *autem* etiam peculiariter praestas » ; chap. CLXXXIII p. 74. 30 et suiv. « procedente tempore coloris *quidem*

1. *Bl. f. d. Bayer. Gymnasialschulw.*, XVIII (1882), p. 461.
2. « Conprobatam » *He.*, « comprobata » *Ru.*

quasi plumbei sunt, praecipue haec deformitas circa faciem deprehenditur; suppurant *autem* plurimae partes eorum » ; chap. CLXXXV p. 75, 20 et suiv. « Coriandrum datum apparet *quidem* ab odore spirationis totiusque corporis..... Intellegitur *autem* ex gustu ». Aussi lirons-nous chez Scribonius « Quamobrem spernendi sunt < *quidem* > qui medicinam spoliare temptant usu medicamentorum..... probandi *autem* qui ». Le mot que nous rétablissons a pu être passé facilement par saut de *qui-* à *qui*. Il n'est pas impossible qu'une abréviation *quid* (= *quidem*) ait facilité l'omission

Scrib. p. 2, 1 et suiv.	Marc. p. 18, 17 et suiv.
Est enim haec pars medicinae *ut* maxime necessaria, *ita* certe antiquissima.	Est enim haec pars medicinae *vel* maxime necessaria, certe antiquissima.

La confusion entre *vel* et *ut* est fréquente dans les manuscrits latins par suite de faux déchiffrements de l'abréviation *ul* = *uel*. Aussi la correction de *ut* en *uel* doit-elle être adoptée toutes les fois que le texte en est amélioré, si des difficultés d'un autre ordre, métriques p. ex., ne se présentent pas (Manuel, § 772).

Devant un superlatif, *vel* indique qu'une chose est portée à son comble. Comp. p. ex. CICÉRON, *P. Rosc. Am.* 2, 6 « adulescens *vel* potentissimus hoc tempore nostrae civitatis » ; *ibid.*, 8, 21. « tria praedia *vel* nobilissima Capitoni propria traduntur » ; *Verr. Act. sec.* I. 4, 11 « erunt etiam fortasse, iudices, qui illum eius peculatum *vel* acerrime vindicandum putent » ; *Or.* 26, 91 « hoc in genere nervorum *vel* minimum, suavitatis autem est *vel* plurimum »; TITE LIVE XXXVI 41, 2 « Hannibal unus, cuius eo tempore *vel* maxima apud regem auctoritas erat ». *Vel* a aussi le sens de « peut-être ». Comp. p. ex. PLAUTE *Trin.* v 746 « ea condicio *vel* primariast » ; TÉRENCE *Eun.* 1081 « quod ego *vel* primum puto » ; CICÉRON *Verr. Act. sec.* II 14, 35 « Heraclius est Hieronis filius, Syracusanus, homo... ante hunc praetorem *vel* pecuniosissimus » ; *ibid.* V 10, 26 « itinerum primum laborem qui *vel* maximus est in re militari, iudices, et in Sicilia maxime necessarius » ; *De Or.* I 8, 32. « hoc enim uno praestamus *vel* maxime feris » ; *Ad. Att.* XVI 7, 5 « extremum illud *vel* molestissimum [1] ».

Dans le passage de Scribonius dont nous nous occupons, Du

1. Comparez O. RIEMANN, *Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique*, 5e éd. Paris, 1908, § 273, et G. LANDGRAF, *Kommentar zu Ciceros Rede Pro Roscio Amerino*, 2e éd. Leipzig, 1914, p. 23.

Rueil a mal interprété *ut* (= *vel*) et lisant *ut*, il a été amené à introduire un parallélisme *ut*... *ita* qui n'est pas admissible puisque « ita certe antiquissima » ne s'oppose pas logiquement à « ut necessaria ». Il est dès lors préférable d'adopter pour Scribonius le texte transmis par Marcellus, que je traduirais ainsi : « En effet, cette partie de la médecine est *peut-être* la plus nécessaire, en tout cas elle est la plus ancienne ».

Scrib. p. 2. 28 et suiv.	Marc. p. 19, 3 et suiv.
in quo sanctum est *ne* praegnati[1] quidem medicamentum..... detur	in quo sanctum est, *ut ne* praegnati quidem medicamentum..... detur

La leçon de Marcellus *ut ne* est évidemmunt celle qu'il faut adopter pour Scribonius. La suppression de *ut* est due à un correcteur mal avisé qui, ne s'apercevant pas que *ne* porte sur *quidem*, le prit pour la conjonction marquant la défense et voulut éviter le double emploi apparent.

Scrib. p. 2, 31 et suiv.	Marc. p. 19, 6 et suiv.
Qui enim nefas *existimaverit spem dubiam hominis* laedere, quanto scelestius *perfecte* iam *nato* nocere *iudicabit* ?	Qui enim nefas *existimaverint spe dubia homines* laedere, quanto scelestius *perfecto* iam nocere *iudicabunt* ?

En comparant le texte de Scribonius à celui de Marcellus, Helmreich a apporté une première correction à ce passage en adoptant « *perfecto* iam nocere »; en effet *nato* est une glose de *perfecto*, et son intrusion dans le texte entraîna la modification de la leçon primitive *perfecto* en *perfecte*. Mais il y a d'autres altérations dans le texte édité par Du Rueil.

1° Nous substituerons *existimaverint* ... *iudicabunt* à *existimaverit* ... *iudicabit*, puisque, d'après une règle constante de la critique verbale, il convient d'opter pour la « lectio difficilior », qui est ici représentée par le pluriel. Le sens du reste en est amélioré; la proposition « qui enim... iudicabunt » étant un jugement de portée générale qui sera appliqué au cas spécial d'Hippocrate, il est naturel que le verbe en soit au pluriel; mais celui-ci étant précédé et suivi de formes au singulier, *qui* a été pris pour un singulier, et, partant, *existimaverint* et *iudicabunt* auront été arrangés en *existimaverit* et *iudicabit*. Nous sommes ici en présence d'un cas de « fausse symétrie de verbes » (Manuel, § 503).

---

1. « praegnati » *He*. « praegnanti » *Ru*.

2° La leçon de Marcellus, *spe dubia homines laedere*, nous invite à examiner de près celle de Scribonius, *spem dubiam hominis laedere*. Observons d'abord que les écrivains latins font rarement d'un substantif abstrait le complément du verbe « laedere » et qu'on rencontre plutôt des expressions comme « laedere hominem ». Remarquons ensuite que, lorsque Scribonius donne à « spes » un complément, celui-ci est un génitif subjectif (Comp. chap. CXXII p. 52, 31 « supra *hominis* spem condicionemque est », alors que dans le texte « spem dubiam *hominis* laedere », *hominis* ne peut être qu'un génitif objectif. Il y a lieu dès lors de présumer que la leçon de l'édition princeps n'est pas authentique. Le point de départ de l'altération a pu être la confusion si fréquente de *e* et de *i*, *homines* étant lu *hominis*. D'autre part, *m* final est souvent représenté dans les manuscrits par un trait horizontal surmontant la dernière voyelle, tilde que les copistes ajoutent ou omettent souvent à tort. Dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu de s'étonner qu'un correcteur ou un éditeur, rencontrant dans l'original qu'il avait sous les yeux le texte *spe dubia hominis laedere* eût conçu l'idée d'un arrangement *spem dubiam hominis laedere* lorsqu'il fallait rétablir dans Scribonius *spe dubia homines laedere*.

Une considération d'un autre ordre peut encore être invoquée en faveur de cette correction : Le style de la lettre-préface est plus soigné que celui des « Conpositiones » en général ; or il est préférable d'opposer à « perfecto nocere » « homines laedere », plutôt que de vouloir établir un contraste entre « perfecto nocere » et « spem laedere ».

Scrib. p. 3, 6 et suiv.	Marc. p. 19, 10 et suiv.
Quae nisi omni parte sua plene *incumbat* in auxilia laborantium, non praestat.....	Quae nisi omni parte sua plene *excubat* in auxilia laborantium, non praestat.....

Les expressions *incumbere in* « se porter sur, s'appliquer à, songer seulement à » et *excubare in* « monter la garde, ouvrir un œil vigilant sur », conviennent également à la traduction de ce passage. Mais, puisqu'il y a une relation certaine entre la condition posée et la conséquence qui doit en résulter, le verbe de la proposition subordonnée introduite par *nisi* devra, comme celui de la principale, être à l'indicatif, soit *incumbit* ou *excubat*. Puisque cette dernière forme est la leçon des manuscrits de Marcellus, il est naturel de l'adopter également pour Scribonius.

La faute s'explique par une anticipation de la préposition *in* précédant *auxilia* qui, se substituant au préfixe *ex-*, donna naissance

à la forme *incubat*, qu'un correcteur aura transformée en *incumbat*.

Scrib. p. 4, 1 et suiv.	Marc. p. 19, 33 et suiv.
medicum, qui non ad singula quaeque vitia binas ternasve conpositiones *et* expertas protinus paratas habeat.	medicum, qui non ad singula quaeque vitia binas ternasque conposi tiones *et* expertas *et* protinus paratas habeat.

Considérant que le texte de l'édition princeps est incorrect, Helmreich adopte « conpositiones expertas *et* protinus paratas »; mais ce déplacement de *et* est peu plausible, car on ne comprend pas pourquoi la conjonction de coordination, qui pouvait être omise par négligence comme beaucoup de petits mots, aurait été rétablie en place fautive entre *expertas* et *protinus*. Je crois qu'il est préférable d'écrire *et expertas* < *et* > *protinus paratas*. C'est peut-être Du Rueil qui a supprimé le second *et* qu'il croyait superflu; ce qui me fait émettre cette supposition, c'est une note de Rhodius (Commentaire, p. 25). Selon ce philologue, dans le texte de Marcellus que nous adoptons pour Scribonius « posterior copula redundat ».

Scrib. p. 4, 23.	Marc. p. 20, 11 et suiv.
Sic ut quisque volet, faciet medicinam.	*Sed* ut quisque volet, faciet medicinam.

Dans les phrases qui précèdent ce passage, Scribonius a cherché à démontrer l'importance des études médicales; mais, désespérant de convaincre ceux qui ne veulent pas renoncer à leurs fausses opinions, il juge inutile de discuter plus longuement avec eux puisqu'on ne peut convaincre ceux qui s'entêtent et que son art ne sera nullement atteint par les critiques de ces obstinés. De même que dans d'autres passages où il combat les adversaires des remèdes, notre auteur s'arrête tout à coup dans son raisonnement. Comp. p. ex. *Epist.* p. 5, 11 « *Sed* quid ultra opus est probare »; chap. LXXXIIII p. 36, 19 « *Sed* ad propositum revertemur ».

L'analogie entre ces textes et celui qui figure en tête de cette remarque nous invite à corriger *sic* en *sed*, leçon transmise par les manuscrits de Marcellus qui seule permet de traduire d'une façon satisfaisante : « *Mais*, chacun fera de la médecine le cas qu'il voudra ». La leçon fautive *sic* a été visiblement appelée par *ut*.

Scrib. p. 5, 3 et suiv.	Marc. p. 20, 18 et suiv.
non medius fidius tam *ducti* pecuniae aut gloriae cupiditate quam ipsius artis scientia.	non medius fidius tam pecuniae aut gloriae cupiditate quam ipsius artis scientia.

Le participe *ducti* devrait se rapporter à *scientia* autant qu'à *cupiditate*, ce qui n'est pas possible d'après la place qu'il occupe. Il y a, de ce fait, indice de faute, et comme ce terme qui n'est pas nécessaire ne figure pas dans les manuscrits de Marcellus, je le supprime; son intrusion dans le texte de Scribonius provient d'une interpolation, et celui qui l'a ajouté l'empruntait à la phrase suivante : « Magnum enim et supra hominis naturam *duximus* ».

Scrib. p. 5, 30 et suiv.	Marc. p. 21, 3.
Fateor itaque libenter unicas me *tibi gratias* agere.	Fateor itaque me *gratias tibi* agere.

Je propose d'adopter pour Scribonius l'ordre des mots *gratias tibi* qui est celui de Marcellus. La transposition qui figure dans l'édition de Du Rueil s'explique par la recherche d'un agencement qui groupait les deux pronoms *me* et *tibi* et rapprochait le complément *gratias* du verbe *agere* dont il dépend.

Scrib. p. 6, 7 et suiv.	Marc. p. 21, 9 et suiv.
ad singula *quaeque vitia* plures conpositiones colligemus.	ad singula *quaeque* plures conpositiones colligemus.

Vitia, omis par Marcellus, est probablement une interpolation introduite d'après la phrase précédente (l. 5) « ad omnia *vitia* scriptae ». Comp. chap. cc p. 80, 27 et suiv. « postea remedia propria ad singula *quaeque* [1] et antidotos sumere ». Si *vitia* était authentique, Marcellus l'aurait copié, comme il l'avait fait précédemment ; comp. Scrib. p. 4, 2 et suiv. « ad singula *quaeque vitia* binas ternasve conpositiones... habeat » et Marc. p. 19, 33 et suiv. « ad singula *quaeque vitia* binas ternasque conpositiones..... habeat ».

Scrib. p. 6, 15 et suiv.	Marc. p. 21, 16 et suiv.
Erit autem nota denarii [unius] [2] pro Graeca drachma : aeque enim *in libra* ⁎ *denarii* octoginta quattuor apud nos, *quot* drachmae apud Graecos incurrunt.	Erit autem nota denarii pro Graeca dragma : aeque enim *in libra denarii* LXXXIIII apud nos *sunt*, *sicut* dragmae apud Graecos incurrunt.

Helmreich propose de lire ⁎ *octoginta quattuor* en supprimant *denarii*. On imprimera plutôt « denarii octoginta quattuor » en

1. « quaeque », *He.*, quoque », *Ru.*
2. [Unius] *He.*

omettant le signe ⁎ qui était une note marginale visant les mots « nota denarii ».

Le texte cité ne présente sans cela qu'une légère incorrection : l'ablatif *in libra*, complément du verbe *incurrunt* qui comporte *in* et l'accusatif répondant à la question de lieu « quo »; aussi Helmreich donne-t-il un texte correct au moyen d'une très légère retouche *in libram*. Mais la faute n'est pas celle que le dernier éditeur de Scribonius a cru remarquer. En réalité nous nous trouvons en présence d'une modification arbitraire que Du Rueil apporta au manuscrit qu'il publiait. La leçon authentique de Scribonius est celle de Marcellus : « in *libra*... apud nos *sunt sicut*... », comme en témoigne une note insérée au folio XXIII, v° de l'édition princeps. Nous y lisons : « In fine epistolae : *aeque enim in libra* ⁎ *denarii octoginta quatuor apud nos*, *quot drachmae apud Graecos incurrunt*, aliter sic : *aeque enim in libra* ⁎ *denarii octoginta quatuor apud nos sunt*, *sicut drachmae apud Graecos incurrunt* ». Or *sunt sicut* est la leçon attestée par Marcellus, et on doit la considérer comme authentique pour Scribonius. Du Rueil l'avait d'abord modifiée, puis trouvant que le latin de Scribonius était aussi satisfaisant que le sien, il avait plus ou moins renoncé à sa correction. Notre éditeur connaissait il est vrai le manuscrit P ou le manuscrit A de Marcellus [1] qui nous transmettent la lettre de Scribonius à Callistus, mais ce n'est pas en les collationnant qu'il a trouvé la variante qu'il signale; ce qui nous autorise à l'affirmer, c'est que dans la même note qui renferme ce « corrigendum », il propose pour un autre passage de l' « Epistula » une variante qu'on ne rencontre dans aucun manuscrit de Marcellus, mais que notre médecin philologue du XVIe siècle avait imaginée lui-même : « Ad initium epistolae Largi..... pro, *ac ne ad fines quidem eius professionis*, legi potest, *ac ne ad fores quidem eius profectos* ». Nous avons dans cette note de Du Rueil lui-même un témoignage irréfutable des procédés arbitraires qu'il appliquait à sa publication des *Conpositiones*. La conclusion que nous pouvons en tirer est la suivante : les différences qu'on peut relever entre le texte de l'édition princeps de Scribonius et celui des manuscrits de Marcellus proviennent souvent des remaniements que Du Rueil a fait subir à sa source manuscrite, et la critique verbale, pour l'œuvre de Scribonius Largus, a été jusqu'à ce jour beaucoup trop timide et trop conservatrice.

---

1. Comp. Marcellus, éd. Niedermann, préface p. XVI et suiv.

Scrib. III p. 7, 16 et suiv.	Marc. I 3 p. 26, 13 et suiv.
admiscere lauri bacarum, castorei, nucum amararum, pulei, *sampsuci* foliorum, *singulorum uncias*.	admisceri lauri bacarum, castorei, nucum amararum, pulei, *sabuci* foliorum, *uncias singulas*.

Ce texte des « Conpositiones » est le seul où Scribonius recommande l'emploi des feuilles de la marjolaine, tandis que l'utilité des feuilles du sureau est relevée par Marcellus non seulement au chapitre I § 3, mais encore au chapitre XXVI § 21 (p. 274, 2 et suiv.) : « *Sabuci* folia, cum primum procedunt, ad libram colliges et teres ». De plus, en comparant les passages où Scribonius et Marcellus parlent du sureau ou de la marjolaine, nous constatons que, à l'exception du chapitre qui nous occupe, l'accord entre les deux écrivains est parfait : Comp. 1° Scrib. CLX p. 66, 20 et suiv. « *sabucum* cum axungia vetere tritum et inpositum » = Marc. XXXVI 45 p. 276, 6 « *sabucum* quoque cum axungia ». 2° Scrib. CCLVII, p. 99, 21 et suiv. « *Samsuci*[1] contusi sextarius unus » = Marc. XXIIII 1 p. 186, 10 « *Samsuci* contusi semunciam » ; Scrib. CCLXVIII p. 103, 13 et suiv. « *Samsuci* floris sextarium unum » = Marc. XXXV 6 p. 266, 6 « *Samsuci* floris S I ».

Il est dès lors peu probable que, dans un seul cas (chap. I § 3), Marcellus ait modifié les données de l'auteur qu'il compilait. Je présume donc que le texte du chapitre III de Scribonius est altéré, et qu'il faut y lire « *sabuci* foliorum ». L'erreur s'explique aisément : on rencontre les deux graphies *sabucum* et *sambucum*. Si cette dernière figurait dans un manuscrit des « Conpositiones », elle pouvait être déchiffrée *samsucum* (la confusion de *b* et de *s* se rencontre dans l'écriture capitale, Manuel, § 601), puis orthographiée *sampsucum* par un copiste ou Du Rueil[2].

« Singulorum uncias » est une locution incorrecte, puisque Scribonius recommande de prendre une once seulement de chacun des ingrédients qu'il indique. Helmreich obtient une construction grammaticalement correcte en éditant *singulorum unciam*. Mais cette conjecture pèche contre la méthode, car on ne s'explique pas pourquoi cette leçon aurait été corrompue. Je crois que la forme à corriger est *singulorum*, et je propose de lire *singulas uncias*[3]. L'altération du texte provient d'une suggestion

1. « Samsuci » *He.*, « sansuci » *Ru.*

2. Comp. la graphie *hiemps* pour *hiems* (voir OBERDICK, *Studien zur lat. Orthographie*. Programm des Kgl. kathol. St. Matthias Gymnasiums zu Breslau, 1891, p. IV).

3. A la ligne 15 du même chapitre, nous avons *uncias singulas*, leçon appuyée par les manuscrits de Marcellus. Est-ce également la leçon à adopter ici ?

de la finale de *foliorum* sur le mot qui suit immédiatement, *singulas*. Le copiste est porté à harmoniser les désinences de deux mots qui ne sont pas séparés par un troisième, et qui pourraient former un groupe linguistique. Les fautes de ce genre sont très nombreuses (Manuel, § 494 et suiv.) ; nous en relèverons quelques exemples dans Scribonius : *Epist.*, p. 1, 11 et suiv. « ne adfines quidem *eius professionis* » où la construction correcte qu'Helmreich a rétablie d'après Marcellus (p. 18, 9), est « ne adfines quidem *eius professioni* » ; chap. XXXVIIII p. 20, 8 *gliris pinguis*, ce qu'Helmreich a remplacé par *gliris pingue*, d'après Marcellus VIIII 34 (p. 80, 8) ; chap. CIIII p. 45, 21 et suiv. « ad *consuetudinem progredientem* », ce que le même éditeur corrige en « ad *consuetudinem progredientes* », d'après Marcellus XX 9 (p. 149, 11) ; chap. CXXXI p. 56, 25 et suiv. « maceratum, deinde *tritum*, *contusum* ceteris » où l'on adopte la leçon « maceratum, deinde *tritum*, *contusis* ceteris », d'après Marcellus XXIII 5 (p. 178, 22) ; dans l'Index capitum du chapitre XXV « aspritudinem *palpebrarum recentium* », il faut lire *recentem*, comme le prouve le texte des « Conpositiones », chap. XXVI p. 15, 17 et suiv. « ad palpebrarum *recentem* ... aspritudinem ». Dans Marcellus je signalerai seulement deux passages : au chapitre XXV 2 p. 188, 2, tandis que le manuscrit P a la leçon correcte « per linteum aut *colum transmisso* oleo adicitur », le copiste de L a écrit *transmissum* ; par contre, les deux manuscrits ont la faute *denariorum* pour *denarios*, provoquée par la finale de *singulorum* qui précède, au chapitre XXVII 1 et 3 (p.. 206, 8. 9. 29) et au chapitre XXVIII 4 (p. 220, 27).

Scrib. IIII p. 7, 21 et suiv.	Marc. I 4 p. 26, 18.
aluminis *fissi* vel gallae pondo uncia.	aluminis *scissi* vel gallae — I.

Les médecins anciens connaissent l' « alumen fissum » et l' « alumen scissum » ou « alumen scissile »[1]. Les philologues de la Renaissance prenaient souvent ces termes l'un pour l'autre : ainsi, au chapitre XXXI de Scribonius par exemple (p. 17, 9), Henri Estienne proposait *aluminis scissi*, bien que le passage parallèle de Marcellus (VIII 10 p. 54, 12) confirme l'authenticité de la leçon *aluminis fissi*. Comme Marcellus note exactement *alumen*

1. Les Grecs se servent également de deux locutions différentes στυπτηρία σχιστή (p. ex. Galien, X 199) et τριχῖτις στυπτηρία (Dioscoride, V 124). Pline croyait les deux appellatifs synonymes ; *Hist. nat.*, XXXV 15 (52), 186 : « Concreti aluminis unum genus schiston appellant Graeci, in capillamenta quadam canescentia dehiscens ; unde quidam trichitim appellavere ».

fissum, toutes les fois qu'il rencontrait cette forme dans l'ouvrage qu'il compilait (p. ex. VIIII 35 p. 80, 14 = Scrib. XXXXI p. 20, 24 ; XV 6 p. 112, 32 = Scrib. LXX p. 30, 13 et suiv. ; XXVI 7 p. 194, 16 = Scrib. CXXXXVIIII p. 62, 19, etc.), il me semble légitime de corriger au chapitre IIII de Scribonius *aluminis fissi* en *aluminis scissi*. Cette correction a l'avantage d'introduire dans la collection des remèdes de Scribonius la drogue « alumen scissum »[1], qu'il est naturel de rencontrer chez lui aussi bien que chez d'autres écrivains latins, auteurs de traités de médecine, puisque le recueil des « Conpositiones » contenait plus d'ingrédients pharmaceutiques que le *De medicina* de Celse[2].

Scrib. VI p. 8, 11 et suiv.	Marc. I 6 p. 27, 4 et suiv.
Quae res etiam *auriculae* vel *dentibus* dolentibus prodest. Nec minus quibus subitae vertigines obversantur, quos... dicunt, item comitiali morbo *correptos* et caligine impeditos ex magna parte levat.	Quae res etiam *auriculam* vel *dentem* dolentibus prodest, nec minus iis quibus subitae vertigines obversantur, quos... dicunt, item comitiali morbo *correptis* prodest, sed et caligine inpeditos ex magna parte levat.

Bien qu'on ait souvent considéré Scribonius comme un écrivain d'un style fort peu classique, il serait cependant par trop choquant d'admettre un texte dont l'auteur coordonnerait « des dents malades » avec « des personnes atteintes d'étourdissements ou de crises épileptiques ». Même celui qui se soucie peu de parler correctement ne va pas jusqu'à affirmer « qu'une oreille ou de mauvaises dents doivent, aussi bien que les hommes sujets à des éblouissements, éviter de boire de l'eau ». C'est pourtant ce qu'ont laissé dire à Scribonius tous les éditeurs des « Conpositiones » en tolérant la leçon *auriculae vel dentibus dolentibus*. Pour ma part, je ne puis admettre ce texte, et je propose de lire avec Marcellus *auriculam vel dentem dolentibus* (« les gens qui souffrent des oreilles ou des dents ») ; en acceptant cette construction, nous avons un exemple très correct de l' « accusativus limitationis vel graecus », tournure qui se rencontre encore au

1. S'il peut paraître étonnant que Scribonius eût employé 25 fois *alumen fissum* et une fois *alumen scissum*, nous croyons qu'il serait tout aussi surprenant que Marcellus, qui se servait des deux locutions, eût copié fidèlement 14 fois *alumen fissum*, en changeant dans un seul cas le texte qu'il avait sous les yeux.

2. Comp. E. H. F. MEYER, *Geschichte der Botanik*, Königsberg, 1855, t. II. p. 26-39.

chapitre CLXX des « Conpositiones » (p. 69, 23 et suiv.), *latus dolentibus*. L'explication de la faute doit être cherchée dans une suggestion exercée par la terminaison de *dolentibus* sur le mot précédent, *dentem*, qui devint *dentibus*. Cette première altération devait fatalement entraîner la substitution de *auriculae* à *auriculam*, cette dernière forme ne cadrant plus avec *dentibus dolentibus*.

La ponctuation adoptée par Du Rueil est inacceptable, et je crois qu'il faut lire tout le passage de la façon suivante : « Quae res etiam auriculam vel dentem dolentibus prodest, nec minus quibus subitae vertigines obversantur, quos... dicunt, item comitiali morbo *correptis* ; et caligine inpeditos ex magna parte levat, » La correction *correptis* pour *correptos* n'est pas absolument certaine, car, si, au chapitre CCVI (p. 83, 28 et suiv.), nous avons : « ulceribus factis eiusdem partis rosa dilutum prodest nec minus angina *correptis* faucibus extra superpositum[1] », le texte publié par Du Rueil portait au chapitre LXXXXVIIII : « Nec minus diutino *correptos* capitis dolore..... prodest », où Helmreich (p. 42, 17) adopte *correptis* qui est la leçon transmise par les manuscrits de Marcellus (XX 3 p. 147, 3 et suiv.). Mais qu'on garde le texte de l'édition princeps ou qu'on le corrige d'après Marcellus, il faudra procéder de même au chapitre VI et au chapitre LXXXXVIIII ; dans le premier de ces deux passages, on comprendrait fort bien que *correptis* soit devenu *correptos* sous l'influence de *inpeditos*.

Scrib. VIIII p. 9, 1 et suiv.	Marc. I 9 p. 27, 18 et suiv.
Sed si per os magis detrahere materiam visum fuerit, quia non sine tormento per nares ea *deduceretur*, suadebimus...	Sed si per os magis detrahere umoris materiam visum fuerit, quia non sine tormento quodam per nares ea *deducitur*, suadebimus...

L'imparfait du subjonctif après *quia* est condamné par l'usage de l'écrivain. De fait, dans tous les cas où Scribonius emploie cette conjonction, le verbe de la proposition subordonnée ainsi introduite est à l'indicatif, soit du présent, p. ex. chap. XXVI p. 15, 15 « quia boni odoris est » ; chap. XXXVIII p. 19, 30 et suiv. « quia efficaces sunt », soit de l'imparfait, p. ex. *Epist.*, p. 5, 2 et suiv. « quia ex hac omnia commoda nos consecuturos existimabamus », soit du parfait, p. ex. *Epist.*, p. 3, 29 et suiv. « quia cibo vinoque apte

1. Comparez encore chap. CV p. 46, 2 et suiv. « Lienosis vero..... satis convenit *nec minus hydropicis* ».

interdum dato remediari tutius eos existimavit », et, dans un cas, du futur, chap. CVI p. 46, 17 et suiv. : « quia facilius adiuta antidotos adiuvabit et effectus exhibebit » (Marcellus, XX 12 p. 149, 30 et suiv., a un texte différent, mais où le verbe est également au futur). La correction de *deduceretur* en *deducitur* ou *deducetur* est donc nécessaire. Malgré le témoignage de Marcellus, on donnera la préférence à la seconde de ces formes qui cadre mieux avec le contexte, tout en se rapprochant davantage de la leçon éditée par Du Rueil.

Scrib. VIIII p. 9, 6 et suiv.	Marc. I 9 p. 27, 23 et suiv.
Bene facit et sinapi ex aceto tritum *et* non excastratum.	Bene facit et senapi ex aceto tritum, *sed* non excastratum.

La qualification *non excastratum* constituant une restriction à l'emploi ordinaire du sénevé, *et* doit être corrigé en *sed*. La faute est-elle due à un arrangement fautif de *set* (Manuel, § 923), sous l'influence du *et* placé devant *sinapi*, ou est-ce un insérende marginal fourvoyé ? (Voy. la remarque suivante)

Scrib. X p. 9, 10 et suiv.	Marc. I 10 p. 27, 26 et suiv.
Prodest cum diu caput *dolet*, adtondere ad cutem et radere et diutius siccum ad relaxationem cutis fricare et aqua calida fovere pura...	Cum vero diu caput *dolet*, *et* adtonderi pressius et adradi prodest, ut possit diutius fricari, et aqua calida foveri pura...

Je présume qu'après le verbe *dolet* il faut rétablir < *et* >, sauté par dédoublement bilittère *dol* < *et* > *et*[1]. Scribonius a coutume, avec le verbe *prodesse*, de répéter la conjonction *et* devant chaque terme de l'énumération. Voy. p. ex. chap. CLXV p. 68, 4 et suiv. « eadem prodest *et* ad contusiones *et* ad convulsiones... *et* pectoris dolores » ; chap. CLXXX p. 74, 4 et suiv. « Prodest *et* vini cyathus *et* passi et olei cyathus » et p. 74, 9 et suiv. « Prodest *et* sinapi ex aceto tritum circumdatum pedibus cruribusque *et* a somni tempore prohibere » ; chap. CCXXXXIIII p. 96, 22 et suiv. « eodem modo *et* menta prodest *et* cinis de filice facta ».

Scrib. XI p. 9, 28.	Marc. I 11 p. 28, 2 et suiv.
Plures autem parandae sunt *eius* generis torpedines.	Plures autem parandae sunt torpedines *eiusdem* generis.

1. Comparez la même omission au chapitre CXXXVI après *solet*. HELMREICH (p. 59, 8) y propose (d'après Marcellus, XXX 5 p. 236, 8 « deinde cocta, ut solet holus coqui, *et* ita... ») « cocta ut *solet*, < *et* > ita ».

J'adopte, d'après le texte de Marcellus, la leçon *eiusdem* que confirment d'autres exemples ; chap. XXI p. 13, 3 et suiv. « quae ex cadmia aut aere usto *eiusdemque* generis pigmentis conponuntur » ; chap. XXXXI p. 20, 28 et suiv. « ad ulcus autem frigidum per *eiusdem* generis lanam et auriscalpium inicitur » ; chap. CCXXIII p. 90, 5 et suiv. « eadem ad[1] *eiusdem* partis exulcerationes ». La même faute peut être signalée au chapitre II p. 7, 9 et suiv. « menta multis profuit *ea* ratione decocta », où Helmreich corrige d'après Marcellus (I 2 p. 26, 8) *ea* en *eadem* ; il en est de même au chapitre CLXXX p. 74, 6 « ex aqua mulsa cum rosa *eiusdem* mensurae », où le texte de l'édition princeps est *eius*. L'erreur inverse se rencontre au chapitre LXXXIII p. 35, 11 « Oportet autem *eodem* die acetum non gustare », où l'on remplacera, d'après Marcellus (XVII 21 p. 135, 28), *eodem* par *eo*, et au chapitre CXXXXVIII p. 62, 16 « ex *eo* dare nucis iuglandis magnitudinem », où *eo* est la leçon adoptée par Helmreich, d'après Marcellus (XXVI 6 p. 194, 14), tandis que Du Rueil éditait *eodem*.

La raison de ces confusions doit être cherchée dans l'emploi de l'abréviation *đ* (Manuel, § 770). Le copiste qui rencontrait ce signe hésitait parfois, ne sachant pas si le *d* barré devait représenter l'abréviation *-dem*, ou si le scribe qui l'avait précédé avait voulu biffer une lettre fautive.

Scrib. XVI p. 10, 30 et suiv.

Postea adicitur, si puer fuerit qui laborat, testudinis *masculae*, palumbi masculi... sanguis.

Dans son commentaire (p. 50), Rhodius fait la remarque que les auteurs de traités de médecine[2] parlent de la *testudo marina*, et il se montre d'abord disposé à corriger le texte de Scribonius ; s'il renonce à le faire, c'est que, dit-il, « utrorumque sanguinem, et puellae feminei generis animalia diserte postulat Scribonius ». Cependant, un autre passage où l'auteur des « Conpositiones » mentionne la tortue tend à prouver que la première idée de Rhodius était bonne. Nous lisons au chapitre CLXXVII (p. 73, 5 et suiv.) « anatis feminae < sanguinis > recentis, p. ⁎ II, anatis masculi sanguinis aridi, p. ⁎ III, haedi masculi sanguinis aridi, p. ⁎ III, testudinis *marinae* sanguinis aridi. p. ⁎ VI S, anseris masculi sanguinis aridi, p. ⁎ III ». Ici, Scribonius note avec soin

1. « ad » *He.*, « et » *Ru.*
2. P. ex. VÉGÈCE, *Mulomedicina*. IV, 3, § 9 : « Praeterea sanguinem *marinae* testudinis colliges ».

le sexe de chacun des animaux qu'il mentionne ; seule la tortue *marine* fait exception. Peut-être en était-il de même au chapitre XVI, et *testudinis marinae* aurait été lu *testudinis masculi* par suggestion du contexte (voy. Manuel, § 555 et suiv.). Malheureusement, ce texte ne figure pas dans la collection des remèdes de Marcellus.

Scrib. XVIIII p. 11, 30 et suiv.	Marc. VIII 1 p. 51, 18 et suiv.
si quis ut collyrio inunguatur[1] *protinus, id est eodem die*, et dolore praesenti et futuro tumore liberabitur.	si quis ut collyrio inungeatur, *protinus* et dolore praesenti et futuro tumure liberabitur.

Considérant que les mots *id est eodem die* sont omis par Marcellus, Rhodius (*Commentaire*, p. 59) propose de les supprimer comme glose de *protinus*. Helmreich ne s'occupe pas de cette remarque dont il faut pourtant tenir compte. En effet, la périphrase *id est eodem die* ne peut qu'affaiblir la locution énergique *protinus* « sur-le-champ, immédiatement », ce qui est peu naturel de la part d'un médecin très convaincu de l'utilité de ses ordonnances. Pareille atténuation ne se rencontre nulle part ailleurs dans les « Conpositiones » ; comp. p. ex. *Epist.*, p. 1, 12 et suiv. « medicamento efficaci dato *protinus* velut praesenti numine omni dolore periculoque liberasse aegrum » ; *ibid.*, p. 4, 2 et suiv. « conpositiones et expertas < et > *protinus* paratas habeat » ; chap. LXXXXIIII p. 40, 22 et suiv. « *protinus* enim excreant ea, quae obstant transitui spiritus et tussire desinunt » ; chap. CLXXXVIII p. 76, 29 et suiv. « Proprium est autem huius mali medicamenti *protinus* lividos articulos et artus facere » ; chap. CLXXXXIII p. 78, 14 et suiv. « Ephemeron potum *protinus* quidem totum os prurire facit ». L'annotateur du chapitre XVIIII s'est sans doute inspiré du chapitre XX (p. 12, 12) « uno die ».

Scrib. XXI p. 13, 4 et suiv.	Marc. VIII 2 p. 52, 15 et suiv.
quamvis curiose terantur, naturam *suam tamen* amittere non possunt.	quamvis curiose terantur, naturam *tamen suam* amittere non possunt.

D'après la variante d'ordre fournie par les manuscrits de Marcellus, je lis dans le passage correspondant de Scribonius *naturam tamen suam*. L'interversion est due à l'attraction du substantif sur le possessif (Manuel, § 1032).

---

1. « Si quis hoc collyrio inungatur » *Ru*.

Scrib. XXI p. 13, 5 et suiv.	Marc. VIII 2 p. 52, 16 et suiv.
Numquam enim ut sucus diluuntur, sed cum in summam subtilitatem *deduci non possint perseverantia tamen terentium* corpora quasi pulverulenta necesse est maneant.	Numquam enim ut sucus diluuntur, sed cum ad summam suptilitatem *perducta sunt, tamen* quasi pulverulenta necesse est maneant.

Le texte de Scribonius édité par Du Rueil est ici certainement altéré. Helmreich remplace *deduci non possint* par *deducta sint* et transporte *tamen* après *terentium*. La seconde de ces corrections n'est pas satisfaisante. La place fautive qu'occupe un mot est souvent l'indice d'une altération plus grave ; pour établir une leçon acceptable et qui ait chance d'être authentique, il ne suffit pas de modifier l'ordre des mots, si une autre difficulté se présente même après la première correction.

Dans le passage cité de Scribonius, un second indice de faute est fourni par le terme *perseverantia*. Ce substantif a, chez Scribonius, le sens de « continuité, persistance », et les mots appartenant à cette même racine marquent simplement la prolongation ininterrompue d'un fait. Comparez *Epist.* p. 5, 19 et suiv. « tuae in me tam *perseveranti* benevolentiae respondere » ; chap. XXIII p. 14, 5 et suiv. « Cum vero pluribus quis diebus vexatus fuerit epiphora cum *perseverantia* tumoris » ; chap. XXXVIII p. 19, 14 et suiv. « si *perseveranter* aquam potaverint » ; chap. CCXIIII p. 87, 19 « discutit, si id quis *perseveranter* inponat ». Or, *perseverantia* ne pouvant au chapitre XXI signifier que « persévérance », je vois une interpolation dans les mots *perseverantia terentium* qui ne figurent pas dans le texte de Marcellus. Comme le texte qui précède et celui qui suit immédiatement étaient altérés dans l'édition princeps, certaines fautes avaient peut-être rendu peu claire la leçon du manuscrit que Du Rueil aura arrangée de son mieux.

Scrib. XXII p. 13, 15 et suiv.	Marc. VIII 3 p. 52, 23 et suiv.
croci p. ⁎ v, sarcocollae p. ⁎ x, glaucei suci p. ⁎ xx, tragacanthi p. ⁎ v, opii p. ⁎ v. *Et* hoc enim adicio, et ita melius respondet.	croci ⁎ v, sarcocollae ⁎ x, glaucei suci ⁎ xx, tragacanthi ⁎ v *et* opi ⁎ v. Hoc enim ego adicio et ita melius respondet.

Helmreich note que le texte de Marcellus ne présente pas *et* devant *hoc*, et pour cette raison il le supprime dans les « Conpositiones ». Au lieu de procéder ainsi, il est préférable de transporter *et* devant *opii*[1]. En général, les noms des drogues

1. Du Rueil édite toujours *opii*, tandis qu'Helmreich adopte tantôt *opii*, tantôt

indiquées dans une recette sont simplement juxtaposés, l'auteur n'ayant aucune raison d'attirer l'attention sur l'un ou l'autre des ingrédients ; comp. p. ex. chap. v p. 8, 4 et suiv. « murrae p. ⁎ I, croci p. ⁎ II, amygdalorum amarorum p. ⁎ II, rutae viridis p. ⁎ III, sphondylii p. ⁎ I, panacis p. ⁎ I, laurus bacarum p. ⁎ III, serpulli p. ⁎ II, castorei p. ⁎ I » ; chap. XXI p. 12, 24 et suiv. « Aloes Indicae p. ⁎ IIII, croci p. ⁎ II, opii p. ⁎ I, commis p. ⁎ IIII, plantaginis suci cyathos tres. », etc. Mais le contexte prouve que, dans le passage qui nous occupe, l'opium devait être indiqué tout spécialement, d'où la mise en relief de ce terme par *et*. Scribonius relève qu'il donne une formule plus exacte pour la composition d'un remède sans doute fréquemment employé à cette époque.

Un copiste, ou le premier éditeur, habitué à voir les constituants d'une recette notés sans particule de coordination, aura cru à une erreur, et transporté la conjonction en tête de la phrase suivante.

Je propose d'adopter la même correction au chap. CCVII p. 84, 22 et suiv., et d'y lire : « quibus depositis ab igne et desinentibus nimis fervere adicitur spumae argenteae p. ⁎ X, cerussae p. ⁎ X *et* aeruginis p. ⁎ V. *Haec autem* cum aceti hemina terere oportet et minutatim aspergere... ». Du Rueil avait édité «... aeruginis p°. ⁎ V. *Et haec autem* » tandis qu'Helmreich, procédant comme au chapitre XXII, a supprimé la conjonction *et*.

Scrib. XXII p. 13, 19.	Marc. VIII 3 p. 52, 26 et suiv.
quod ex lacte ipso *silvatici papaveris* capitum fit.	quod ex lacte ipso *papaveris silvatici* capitum fit.

Je rétablis dans les « Conpositiones » l'ordre des mots *papaveris silvatici* attesté par les autres passages où Scribonius mentionne le pavot sauvage : Comp. chap. LXXIII p. 31, 14 et suiv. « *papaveris silvatici* iam maturi » ; chap. CCXX p. 89, 9 « *papaveris silvatici* capitum corticis » [1]. La transposition étant en apparence inconditionnée, faut-il y voir une erreur de transcription de Du Rueil ?

---

opi, d'après les leçons du manuscrit L de Marcellus. Or, les leçons du Parisinus ne concordent pas toujours sur ce point avec celles du Laudunensis, et rien ne prouve que le compilateur ait toujours suivi son modèle pour la forme du génitif en *-i* ou en *-ii*.

1. Comparez encore : chap. CXXXXIII p. 61, 1 « papaveris nigri seminis » ; chap. CXXXXVIII p. 62, 13 « papaveris nigri, p. ⁎ IIII » ; chap. CLXXX p. 73, 29 et suiv. « papaveris enim viridis, cuius sucus est, qualitatem repraesentat ».

Scrib. XXII p. 13, 20 et suiv.	Marc. VIII 3 p. 52, 27 et suiv.
ut *pigmentarii institores eius rei* conpendii causa faciunt.	ut *institores huiusce rei* conpendii et lucri causa faciunt.

Dans l'apparat critique de son édition, Helmreich note : « pigmentarii *om. M*; *an vocabula* institores eius rei *delenda sunt* ?» Cette remarque étonne chez un philologue qui s'est efforcé de comparer avec soin le texte de Scribonius et celui de Marcellus afin d'améliorer le premier par les leçons du second. Semblable collation, faite avec soin, ne peut amener à proposer la suppression de mots dont le témoignage concordant des deux écrivains prouve l'authenticité. S'il faut choisir entre *pigmentarii* et *institores eius rei*, c'est *pigmentarii* qu'on supprimera en tant que note explicative d'un usager, suggérée peut-être par *pigmentis* (p. 13, 3 et suiv.).

Scrib. XXII p. 13, 21 et suiv.	Marc. VIII 3 p. 52, 28 et suiv.
Illud enim cum magno labore *exiguum* conficitur, hoc sine molestia et abundanter.	Illud enim cum magno labore *et exiguum* conficitur, hoc sine molestia et abundanter.

Pour obtenir une antithèse juste, la conjonction *et*, que les manuscrits de Marcellus portent devant *exiguum* doit également être introduite dans le texte de Scribonius. La même omission de *et* devant *ex-* se retrouve au chapitre XXXXVII (p. 23, 11 et suiv.) « < *et* > explere circuitum eius » (comp. Marc. X 8 p. 88, 23 et suiv.), et s'explique par la confusion de contigus semblables, *et* et *ex* pouvant être pris l'un pour l'autre, comme en témoignent de nombreuses altérations. Comp. p. ex. chap. CXXXV p. 58, 19 et suiv. « *et is* qui vinum non austerum praebiberit », où l'on doit lire *ex his* comme l'a fait remarquer Rhodius; chap. CCXXXIII p. 94, 9 et suiv. « *ex* faba quasi concha multo cum cumino cocta », où Helmreich a raison de remplacer *ex* par *et*, d'après Marcellus, XXXIII 1 p. 253, 1 et suiv. ; chap. CCLXII p. 101, 3 et suiv. « Malagma ad omnem dolorem veterem *et* qualibet causa factum », où le texte de Marcellus, chap. XXV 4 p. 188, 16 et suiv., prouve que *et* est une mélecture de *ex*. Comparez encore les corrections proposées pour les chapitres CCXXV et CCXXXVIIII.

Scrib. XXII p. 14, 1 et suiv.	Marc. VIII 3 p. 52, 34 et suiv.
His *uti* primis diebus collyriis, *non ceteris auxiliis* prout res postulat, *abstinendo dico sanguinis detractione* meliusque *eam* ceteris proficere adfirmo.	His fere *utor* primis diebus collyriis, *non sine ceteris auxiliis*, prout res postulat, *abstinentia dico et sanguinis detractione* meliusque *ea* ceteris proficere adfirmo.

Le sens que Du Rueil attribuait à ce passage serait, si l'on traduit littéralement : « Pendant les premiers jours, se servir de ces collyres et non des autres remèdes, selon ce qu'exigent les circonstances, en s'abstenant, dis-je, de la saignée, et j'affirme que celle-ci est plus efficace que les autres traitements ». Ce texte est fort peu satisfaisant, et même si l'on peut rendre chez d'autres écrivains[1] *abstinendo sanguinis detractione* par « en s'abstenant de la saignée », cette interprétation n'est pas possible chez Scribonius qui construit le verbe *abstinere* avec *ab*. Comp. chap. CV p 46, 1 et suiv. « ita prodest, ut facile *abstinere ab* aqua proximis diebus possint » ; chap. CXXII p. 53, 22 et suiv. « debet *abstinere ab* omni re » ; (et chap. LII p. 24, 8 et suiv. : « Prodest igitur quies unius dici et ab omni re *abstinentia* »).

Après avoir corrigé, d'après Marcellus, *uti* en *utor* et introduit *sine* devant *ceteris auxiliis*, Helmreich place une virgule après *dico*, ce qui empêche l'interprétation fautive que je signalais tout à l'heure. On traduit alors correctement « je veux dire en mettant le malade à la diète, en pratiquant la saignée ». Mais comme les Latins ne connaissaient pas la ponctuation et que leurs textes devaient cependant être intelligibles, je lirais *abstinendo dico* < *et* > *sanguinis detractione*. C'est peut-être la simple omission de ce *et* qui aura poussé un éditeur à retoucher de son mieux le passage dont le sens lui paraissait obscur.

Je crois nécessaire de corriger aussi *eam* en *ea*. D'après Scribonius, les collyres sont les remèdes les plus efficaces ; ce sont donc les collyres (*ea*), et non la saignée (*eam*), que le pronom doit représenter. La faute qui a fait du neutre pluriel un féminin singulier est due à une suggestion de *detractione*.

Scrib. XXIIII p. 14, 24 et suiv.	Marc. VIII 5 p. 53, 14 et suiv.
cretae Samiae, quam vocant *astera*, p. ✱ LXXX, stibii cocti p. ✱ XX, opii p. ✱ X, commis *Alexandrini* p. ✱ XX. Teruntur haec omnia aqua pluviatili, *commi ultimum* adicitur.	cretae Samiae, quam *astera Samias* vocant, ✱ LXXX, stibii cocti ✱ XX, opii ✱ V, gummis *Alexandrinae* ✱ XX. Teruntur haec omnia pluviali aqua, *ultimum gummi* adicitur.

Je propose trois retouches légères au texte de Scribonius.

1° D'après le texte de Marcellus, je lirai *astera* <*Samias*>. Le

1. TITE LIVE, XXXVIII, 42, 4 : « ut bello abstinerent ; HORACE, *Ars Poet.*, v. 414 « abstinuit venere et vino » ; COLUMELLE, R. R. VI, 7 : « prohibendus erit bos potione per triduum, primoque die cibo abstinendus » ; TACITE, *Ann.*, III, 3 : « Tiberius atque Augusta publico abstinuere » ; SUÉTONE, *Tib.*, LXXII « nec abstinuit consuetudine ».

qualificatif aura été laissé de côté par un copiste, ou Du Rueil, qui croyait cette épithète inutile après « cretae Samiae » (Comp. pour la suppression des doubles emplois apparents Manuel, § 549-553) Cornarius, l'auteur de l'édition princeps de Marcellus (parue à Bâle chez Froben en 1536), omettait également ce terme qui est attesté par les manuscrits de Paris et de Laon ; Helmreich encore le supprimait malgré le témoignage du codex Laudunensis, le seul manuscrit de Scribonius qu'il connût.

2° A propos de « commis Alexandrini », Rhodius (Commentaire, p. 64) fait la remarque suivante : « Nonius Marcellus tradit *cummi generis neutri, ut est usus monoptoton : tamen femininum cuius genitivus cummis.* Qua ratione heic legendum foret *Commis Alexandrinae.* » Cette leçon est à adopter, d'après les chapitres LXXIII p. 31, 13 « *commis Alexandrina* vel tragacanthum... » et LXXIIII p. 31, 26 *commis Alexandrinae.* La faute provient-elle d'une mécorrection de *e* (= *ae*) en *i*[1]?

3° *Ultimum* précédant le substantif toutes les fois que Scribonius se sert de ce terme, je transpose *ultimum commi.* Comp. p. ex. chap. XXXXII p. 21, 5 « *ultimum commi* adicitur »; chap. CXXXXII p. 60, 11 et suiv. « Tenesmos est inritatio *ultimae partis* directi intestini »; chap. CCVIIII p. 86, 6 « *ultimum alumen* adicitur »; chap. CCLXVII p. 103, 8 et suiv. « deinde murra trita per se aspergitur, *ultimum nitrum* et Assius lapis ».

Scrib. XXIIII p. 15, 5.	Marc. VIII 5 p. 53, 17 et suiv.
cum prima *tunica* oculi exesa est aliave exulcerata.	ne prima *tunicula* oculi exesa aliasve exulcerata sit.

D'après le chapitre XXI (p. 13, 9 et suiv.) « certe exterius pungunt foramina primae *tuniculae*[2] oculi », je remplace dans le passage cité *tunica* par *tunicula.* Par saut de *-cul-* à *-cul-*, *tunicula oculi* aura été réduit à *tuniculi*, et le bourdon ainsi formé n'aura été qu'imparfaitement complété[3].

---

1. On objectera peut-être que cette correction n'est pas nécessaire parce que Marcellus a *gummi Alexandrinum* (XIIII 5 p. 105, 27 et suiv.) et *gummis Aethiopici* (XXXVI 20 p. 273, 40). Mais il faudrait expliquer alors comment Marcellus, qui préférait la forme du neutre, eût adopté une terminaison féminine, si l'auteur qu'il compilait avait vraiment fait de *commis* un génitif neutre.

2. « Primae tuniculae » *Sperling* ; « prima et tuniculam » *Ru*.

3. La leçon des manuscrits de Marcellus ne serait pas à elle seule un argument en faveur de cette correction, ce compilateur usant volontiers des diminutifs même lorsqu'il ne les rencontrait pas dans ses sources ; comp. Liechtenhan, p. 47 et suiv., et la note critique que je présente pour le chapitre CVI.

Scrib. XXIIII p. 15, 6 et suiv.	Marc. VIII 5 p. 53, 18 et suiv
Cum purum ulcus est, diluitur *fere* ovi *albore*, quod est tenuissimum.	Ut purum ulcus sit, diluitur ovi *albo*, quod est *fere* tenuissimum.

Comme le prouvent plusieurs passages (p. ex. chap. XXVI p. 15, 19 « cum ovi *albo* » ; chap. XXVII p. 16, 7 « cum ovi *albo*, quod est tenue »), Helmreich a raison de corriger d'après Marcellus *albore* en *albo*. Mais il faut expliquer la présence de la finale fautive *-re*; je crois qu'elle représente les deux dernières lettres de *fere*, omis devant *tenuissimum* par saut de *fe-* à *te-* dans un manuscrit en capitales, puis rétabli quelque part hors de sa vraie place (Manuel, § 1439 A : cumul du fourvoiement et d'une autre correction fausse). Je lis en effet « quod est *fere* tenuissimum », en déplaçant l'adverbe que Scribonius emploie volontiers dans la relative. Comp. p. ex. chap. XXI p. 13, 1 et suiv. « sed praecipue quod nullam in se aspritudinem habet ut pleraque, quibus *fere* inunguntur homines » ; chap. XXIII p. 14, 6 et suiv. « pituita ipso calore oculorum glutinosior visa fuerit, quod *fere* sexto septimove die accidere solet » ; chap. CCLXXI p. 104, 23 et suiv. « Acopum, quo *fere* Augusta et Antonia usae sunt, facit... ».

Scrib. XXV p. 15, 10 et suiv.	Marc. VIII 116 p. 65, 14.
facit bene et per se mel Atticum pyxide cyprii aeris conditum.	facit bene et per se mel Atticum *purum* pyxide cyprea conditum.

Dans le texte de Scribonius je lis « mel Atticum < *purum* > pyxide » ; le qualitatif *purum* a été omis par chevauchement dans le saut du même au même (Manuel, § 698 et suiv.) *Attic* < um *pur*>um p*yxide*, provoqué par le retour de trois lettres, ou même de quatre, s'il faut écrire ici *puxide* comme dans d'autres passages où ce mot est attesté (Chap. XXXVII, LXXIIII, LXXX, CCXXVIII, CCXXX).

Scrib. XXVI p. 15, 13 et suiv.	Marc. VIII 117 p. 65, 16 et suiv
Sed praecipue hoc collyrium, quod quidam Athenippium [1], quidam diasmyrnes, quidam εὐῶδες vocant, quia boni odoris est. *Sed praecipue hoc* quod etiam ad pustulas..... facit.	*Sed praecipue hoc*, quod quidam diazmyrnes, nonnulli euodes, quia boni odoris est, nominant, quod etiam ad pustulas.... facit.

Après *odoris est*, Helmreich supprime *sed praecipue hoc*, considérant ces mots qu'omet Marcellus comme une répétition fautive, introduite d'après le début du chapitre. Je crois qu'on peut

1. « Athenippium » *He.*, « Athenippum » *Ru.*

approuver cette conjecture et qu'il est nécessaire de biffer encore *collyrium* au commencement de ce passage.

Scrib. XXVIII p. 16, 17 et suiv.	Marc. VIII 118, p. 65, 31 et suiv.
Acrioribus autem iis ad cicatrices extenuandas et palpebras asperas quod..... ἅρμα dicitur.	*Acriore autem collyrio* ad cicatrices extenuandas et ad palpebras asperas utimur, quod..... harma[1] dicitur.

La construction du pluriel *acrioribus* avec le singulier *quod... dicitur* est évidemment fautive. Helmreich établit un texte grammaticalement correct en rattachant au chap. XXVII *acrioribus autem his* (*his* étant substitué à *iis* de l'édition princeps). Cette manière de résoudre la difficulté n'est cependant pas acceptable, car Marcellus trouvait dans le texte qu'il avait sous les yeux la même séparation que celle transmise par Du Rueil. (Comp. Scrib. XXVII = Marc. VIII *6*, Scrib. XXVIII = Marc. VIII *118*.)

Quod... dicitur ne se rapportant qu'à un seul collyre, j'en conclus qu'il faut transformer en *acriore autem hoc* le texte traditionnel *acrioribus autem iis*. La leçon vraie a été altérée par suggestion de *his fere collyriis lenibus* qui précède immédiatement (p. 16, 16), et de la rubrique *collyria acria* sous laquelle sont classés dans l'édition princeps les chapitres XXVIIII à XXXVIII.

Scrib. XXXI p. 17, 13 et suiv.	Marc. VIII 10 p. 54, 16.
adicitur passi sextarius aut hemina *aut rursus commiscetur*.	adicitur his passi sextarius vel quod sufficiat.

Rhodius (Commentaire, p. 70) corrige *aut rursus* en *et rursus*, leçon qu'Helmreich adopte. Mais si *aut* n'est pas acceptable, *rursus* n'est pas moins suspect. En effet, il a été question de broyer (*terere*) les substances indiquées, et non de les mélanger (*commiscere*); par conséquent *rursus* est impropre. Or *aut rursus commiscetur* ne figurant pas dans le texte de Marcellus, je les supprime comme interpolation, plutôt que de chercher à corriger deux mots sur trois.

Scrib. XXXVII p. 18, 16 et suiv.	Marc. VIII 120 p. 66, 4 et suiv.
Medicamentum liquidum ad palpebrarum veterrimam aspritudinem et excrescentem carnem, σύκωσιν quam vocant. *Item* callum durissimum, Hygram appellant, quia est *liquidum medicamentum*.	Ad palpebrarum veterrimam aspritudinem et excrescentem carnem, quam sycosim Graeci vocant, in qua est callum durissimum; est autem *liquidum medicamentum*, quod ideo hygra appellatur.

1. Le manuscrit P. qui seul a conservé ce passage, a la leçon *opla*.

La répétition des termes *medicamentum liquidum* rend la phrase informe et nécessite une correction. Les deux mots au début du chapitre proviennent sans doute d'un lemme et doivent être supprimés ; Helmreich avait opéré de même pour le début du chapitre XXXII (p. 17, 16) où les mots *collyrium psoricum* du texte de l'édition princeps ne pouvaient coexister avec « facit hoc *collyrium* bene quod *psoricon* dicitur » de la même phrase.

Je ne sais s'il y a lieu de lire avec Helmreich *item* < *ad* > *callum*. D'après la leçon de l'Index capitum : « Liquidum medicamentum ad veterrimam aspritudinem palpebrarum *et* callos durissimos », on pourrait remplacer *item* par *et*, et procéder de même au chapitre LXXXXIII (p. 39, 25 et suiv.) « bene facit ad omnem dolorem, proprie autem ad tussim, *item* pectoris destillationem » ; Helmreich y adopte *item* < *ad* > alors que les manuscrits de Marcellus (XVI 7 p. 123, 17) ont *et*. Comparez encore au chapitre CXXXXIIII p. 61, 13 « *item* < *ad* > aquae mutationes », où le texte correspondant de Marcellus (XXVI 3 p. 193, 19) est « *et ad* hydropicos ». Mais je ne saurais dire quelle était la leçon authentique ; l'étude des particules de liaison dans les « Conpositiones» ne m'a guère fourni de données positives, car le texte de Scribonius est mal établi en ce qui touche à ces questions.

Scrib. XXXX p. 20, 12	Marc. VIIII 31 p. 79, 33.
Nam et *dolores* sedat.	Nam et *dolorem* sedat.

J'adopte pour Scribonius la leçon de Marcellus *dolorem*. Comp. p. ex. chap. XXXVIIII p. 20, 1 « ad auriculae tumorem[1] et *dolorem* » ; chap. CCVI p. 84, 4 et suiv. « lateris, stomachi, ventris, iecinoris, lienis *dolorem* sedat ». La fausse lecture a été provoquée par l'initiale de *sedat*.

Scrib. XXXXIII p. 21, 13 et suiv.	Marc. XV 93 p. 119, 10 et suiv.
Oportet autem aqua marina ferventi... vaporare *parotidem*.	Oportet autem aqua marina ferventi... vaporare *eas*.

L'emploi du singulier *parotidem* après les formes au pluriel *parotidas* (l. 11) et *eas* (l. 12) est un indice de faute. Je propose donc de supprimer *parotidem* qui provient de l'intrusion d'une glose d'usager. *Eas* que fournissent les manuscrits de Marcellus a été ajouté par ce compilateur qui désirait donner à son texte la plus grande clarté possible.

---

1. « Auriculae tumorem » *He.*, « auriculae et tumorem » *Ru.*

Scrib. XXXXIIII p. 21, 17 et suiv.	Marc. XV 94 p. 119, 13 et suiv.
Item bene discutit parotidas iris Illyrica contusa... calda bis terve inposita.	Bene discutit parotidas iris Illyrica contusa... calida bis vel ter *in die* inposita.

D'après le texte de Marcellus, je propose d'adopter pour Scribonius la leçon *terve* < *in die* > *inposita*; le groupe *in die* aura été omis par saut de *-ein* à *-ein-*. La recommandation faite par l'auteur des « Conpositiones » sera ainsi plus exacte, ce qui est bien dans les habitudes de ce médecin ; comp. p. ex. chap. LXXVI p. 32, 28 et suiv. « Ad suspirium facit[1] bene inter simplicia quidem acetum scillites quod vocant cocleario ter quaterve sumptum *in die* » et p. 33, 2 et suiv. « cocleario semel *in die* bisve sumptum » ; chap. CCXXVII p. 91, 21 « oportet autem bis *die* panem inponere ».

Scrib. XXXXV p. 21, 29 et suiv.	Marc. XV 95 p. 119, 22 et suiv.
cum *fervere desierit*, paulatim aspergere aeris florem.	cum *vero desierit fervere*, paulatim spargere aeris flos.

D'après les chapitres LXXXI p. 34, 16 « cum *desinet fervere* », CCI p. 81, 26 « dum *desinit fervere* », CCVII p. 84, 22 et suiv. « quibus depositis ab igne et *desinentibus* nimis *fervere* », CCXII p. 87, 1 « et cum *desierit fervere* », je transpose au chapitre XXXXV *fervere desierit* en *desierit fervere*. La variante d'ordre s'explique seulement si l'on admet que le texte de Marcellus était également celui de Scribonius ; *cum* < *vero* > *desierit fervere* aura été réduit à *cum vere* par saut de *ver-* à *-ver-*, puis l'omission n'aura été qu'imparfaitement réparée.

Scrib. XXXXVII p. 22, 24 et suiv.	Marc. X 7 p. 88, 12 et suiv.
Hoc tritum per sucidam lanam *aspersum medicamentum* inicere oportebit.	Diligenter *trita haec* et in unum perimixta per sucidam lanam inici naribus oportebit.

Helmreich supprime *aspersum medicamentum* qui ne figure pas dans les manuscrits de Marcellus. Cette interpolation aura entraîné la leçon fautive *hoc tritum* que je corrige en *haec trita* ; il s'agit en effet de broyer non pas le remède, mais les ingrédients dont il est composé. Comp. chap. CXIIII p. 49, 24 « *Haec trita* vino consperguntur » ; chap. CCIIII p. 82, 21 et suiv. « Aeris usti p. ℵ XII, salis ammoniaci p. ℵ VIIII. *Haec terere* aceto per aliquot dies oportet » etc.

---

1. « Facit » *He.*, « faciunt » *Ru*.

Scrib. XXXXVII p. 22, 26 et suiv.	Marc. X 7 p. 88, 14.
Facit autem etiam ad omnem ex qualibet *corporis parte*...sanguinis eruptionem.	Facit autem etiam ad omnem ex qualibet *parte corporis*...sanguinis eruptionem.

La variante d'ordre *parte corporis*, attestée par les manuscrits de Marcellus, doit être regardée comme la leçon vraie du texte de Scribonius ; cette manière de grouper ces mots correspond en effet aux habitudes de l'écrivain. Comp. p. ex. chap. LXIII p. 28, 9 et suiv. « Medicamentum Andronis prodest in omni *parte corporis* facto cancro » ; chap. LXXXX p. 38, 17 et suiv. « praeterea facit ad omnis *partis corporis* dolorem » ; chap. CCXXVII p. 91, 26 « omnem carnem ex [1] omni *parte corporis* exulceratam » ; chap. CCXXXXIII p. 96, 14 et suiv. « Ad papulas in capite effervescentes vel qualibet *parte corporis* totius porriginem ». Aucune particularité du texte n'explique comment a pris naissance cette interversion qui, contrairement aux variantes d'ordre généralement attestées, dissocie un groupe grammatical.

Remarquons toutefois que le passage qui suit immédiatement est altéré dans l'édition princeps.

Scrib. XXXXVII p. 23, 4 et suiv.	Marc. X 8 p. 88, 17 et suiv.
non alienum est scire, qua ratione utrumque praestari possit, ut neque spiratio interpelletur neque remedium efficacissimum, *quod per oppilationem* narium efficitur, excludatur.	non alienum est scire, qua ratione utrumque praestari possit, ut neque spiratio inpediatur, nec remedium efficacissimum, *per quod opitulatio* naribus efficitur, exclu datur.

Malgré la leçon de Marcellus, je ne crois pas qu'il y ait lieu de modifier le texte de Scribonius qui est suffisamment clair, comme on peut s'en rendre compte par une traduction : « Il est bon de savoir par quel moyen on peut arriver à ce double résultat, à savoir qu'on n'arrête pas la respiration et qu'on ne se prive pas du remède le plus efficace, qui est obtenu par l'obstruction des narines. » L'explication que donne Georges : *quod per* = *per quod* (qui entraîne la correction de *oppilationem* en *oppilatio*), doit être rejetée, parce que contraire à l'usage de Scribonius qui ne place jamais la préposition après le mot sur lequel elle porte. Comp. p. ex. *Epist.* p. 3, 9 et suiv. : « negando aegris auxilia, quae per vim medicamentorum frequenter exhibentur » ; *ibid.* p. 5, 7 et suiv. « huic quoque, quae per medicamenta virtutem

1. « ex » *He.*, « et » *Ru.*

suam exhibet » ; chap. VI p. 8, 10 et suiv. « materiam quoque detrahere ex eo per nares vel os », etc.

H. Lackenbacher (*Wiener Studien*, XXXVI, p. 176) a donné une autre interprétation de ce passage. Selon ce critique, la relative « quod per oppilationem narium efficitur » serait une explication de l'adjectif « efficacissimum ». Cette manière de voir ne résiste pas à l'examen, car les deux passages de Scribonius sur lesquels elle s'appuie attestent nettement et explicitement que l'auteur avait voulu fournir des explications linguistiques, ce qui n'est pas le cas dans le chapitre qui nous occupe ; comp. *Epist.* p. 1, 14 et suiv. « medicinam spoliare temptant usu medicamentorum, non a medendo, sed a potentia effectuque medicamentorum ita *appellatam* » et chap. CLXXXI p. 74, 12 et suiv. « Altercum, quod Graeci ὑσσκύαμον vocant, qui biberunt, caput grave venisque distentum habent; mente abalienantur[1] cum quadam verborum altercatione : *inde enim hoc nomen herba trahit altercum* ». A priori, il serait d'ailleurs peu probable que Scribonius cherchât à expliquer un mot très courant, et qu'il recourût pour cela à une périphrase contenant un substantif aussi recherché que *oppilatio*. C'est même, sans doute, parce qu'il ne comprenait plus ce terme que Marcellus a modifié le texte qu'il compilait.

Citons enfin un passage analogue à celui qui m'a suggéré ces observations : chap. LII p. 24, 6 et suiv. : « Sed quia plerumque vexantur nares gravedine, quae tumore earum *efficitur*, non alienum est [te] eius quoque remedia[2] scire. »

Scrib. XXXXVII p. 23, 9 et suiv.	Marc. X 8 p. 88, 22 et suiv.
ita praecidere, utraque parte *ut* perforata sit, involvereque *ex* fasciola tenui lintea quasi *insita* explere circuitum eius *donec cum* videatur pator narium *cuneatione* quadam recipere posse fistulam.	ita praecidere, *ut ex* utraque parte perforata sit, atque involvere eam fasciola tenui lintea quasi *instita et* explere circuitum eius, *donec* videatur in narem *cum cunctatione* quadam recipi posse.

Les fautes se sont accumulées dans ce passage qui est certainement l'un des plus maltraités des « Conpositiones ».

Par saut de *ut* à *ut-*, le groupe *ut ex utraque* que je rétablis d'après Marcellus a été réduit à *utraque*, puis *ut ex*, rétablis en marge ou dans l'interligne, ont été fourvoyés, *ut* étant inséré devant le verbe tandis que *ex* était substitué à *eam*. Helmreich a,

1. « abalienantur » *Alde*, « abalienabuntur » *Ru*.
2. Lire « eius quoque < rei > remedia, d'après Marcellus X 23 p. 89, 21.

d'après le texte de Marcellus, réintroduit *eam* et remplacé la leçon corrompue *insita explere* par *instita* <*et*> *explere* [1].

Rhodius (Commentaire, p. 90) consacre à *donec cum* la remarque suivante : « Scribe *donicum* auctoritate Plauti Mostell. Act. I Sc. II et Aulul. Act. I Sc. I, Catonis de re rust. cap. CXLVI, CXLIX et CLXI, Livii, M. Vitruvii Archit. lib. III cap. III, lib. IX cap. IV aliorumque veterum, notante Charisio lib. II quod antiquum monet Priscianus lib. XV : aut omitte *cum*, exemplo Marcelli ». Helmreich tient compte seulement de la première partie de cette note et édite *donicum*, ce que désapprouve Neue [2]. Lottritz se déclare partisan de Neue ; mais il formule ses observations d'une manière si peu claire qu'il n'est pas possible de comprendre s'il approuve la leçon de Du Rueil ou la correction d'Helmreich. L'embarras des critiques est bien naturel ; d'après quel critère en effet déciderait-on si c'est *donec cum* ou *donicum* qu'il faut adopter quand partout ailleurs Scribonius emploie *donec* ? Je crois qu'ici encore on doit lire *donec* et que le *cum* donné par l'édition princeps est un mot fourvoyé.

Le substantif *cuneatione* doit être examiné avec soin puisque c'est un ἅπαξ εἰρημένον. Pourtant le fait qu'on ne connaît pas d'autre exemple de ce terme n'est pas une raison suffisante pour le supprimer (Manuel, § 855), s'il ne soulève aucune difficulté d'interprétation [3]. Ici cette condition n'est pas réalisée. Ni les ouvertures du nez ni un roseau à écrire ne sauraient avoir une « configuration en forme de coin ». Je suppose donc que *cuneatione* est une leçon corrompue, et, d'après le texte de Marcellus, je lis *cum cunctatione*, rétablissant ici le *cum* que la critique a supprimé plus haut; *narium—cum—cunctatione* aura été réduit à *nariumcunctatione* par omission de *cum* devant *cunc-*, ou par saut de *-umc-* à *-umc-* [4]. Une correction marginale aura rétabli la préposition qu'un copiste ultérieur aura introduite devant le verbe (surtout si *donec* terminait une ligne et si *videatur* était au début de la ligne suivante), comme il l'avait fait plus

---

1. La leçon *insita* pour *instita* est un curieux exemple de la dissimilation qui s'observe aussi dans la graphie *obsetrix*, C.I.L. VI 9722, 9724, 9725 et dans certains textes manuscrits, pour *obstetrix* ; voir *Berliner philol. Wochenschr.*, année 1915, col. 1093. Sur l'omission de *et* devant *ex*, comp. la remarque présentée à propos de <*et*> *exiguum* (chap. XXII).

2. Voir NEUE-WAGENER, *Formenlehre der lateinischen Sprache* (Leipzig, 1892-1905), t. II, p. 969 et suiv.

3. C'est parce qu'il donne au passage un sens satisfaisant et que son étymologie est claire que nous avons gardé plus haut *oppilatio*, bien que ce mot ne se rencontre dans aucun autre ouvrage latin.

4. On pourrait même parler d'un détriplement — *umc* — *umc* — *unc*.

haut pour *ut* [1]. Par confusion de *c* et *e* dans la minuscule caroline (Manuel, § 639), *cunctatione* a été lu *cunetatione*, monstre linguistique que Du Rueil (ou un copiste avant lui) aura cherché à corriger. La disparition de *cum* obscurcissant le sens du passage et *quadam* faisant penser à un terme spécial, l'éditeur aura forgé le mot *cuneatione*, qui, malgré son impropriété, donnait un sens que les critiques admettaient jusqu'ici ; en effet, ce terme est noté dans le *Thesaurus linguae latinae*.

Scrib. XXXXVII p. 23, 16 et suiv.	Marc. X 8 p. 88, 27 et suiv.
Hoc autem remedio magis *uti* cum per utrasque nares sanguis abundavit.	Hoc autem remedio magis *uti oportebit*, cum per utrasque nares fluxerit sanguinis abundantia.

D'après le texte de Marcellus, Helmreich lit *uti* <*oportebit*> ; à cette restitution je préfère *uti* <*oportet*>. En effet, un peu plus haut (l. 7), Scribonius emploie le présent *oportet*, tandis que Marcellus a le futur (p. 88, 20 *oportebit*). De plus, la différence des temps dans la proposition subordonnée (*abundavit* Scrib., *fluxerit* Marc.) permet de supposer que chez les deux écrivains le verbe principal n'avait pas la même forme. Il en est de même p. ex. au chapitre XXXVII p. 18, 29 et suiv. « rursus invertere *oportet* palpebram » = Marc. VIII 120 p. 66, 15 et suiv. « rursus inverti *oportebit* palpebram » ; chap. CLVIII p. 65, 18 et suiv. « postea herbae salis pusillum admiscere *oportet* » = Marc. XXXVI 39, p. 275, 17 et suiv. « postea herba, cui salis pusillum admisceri *oportebit* » ; chap. CCXXXII p. 94, 3 « vel cinere lixiva lavare [2] *oportet* » = Marc. XXXI 53 p. 249, 1 et suiv. « admixto tenui lixivo lavari *oportebit* » etc.

Scrib. LI p. 24, 1 et suiv.	Marc. X 22 p. 89, 17 et suiv.
Ad polypos, misy ustum, chalcitis usta, aeris flos, *ustum* sori, aeris squama tusa.....	Ad polypos sanandos : Misui ustum, chalcitidis ustae, aeris [usti] squamam.

L'ordre des mots *misy ustum*, *chalcitis usta* rend suspecte la leçon *ustum sori*. D'autres passages, p. ex. chap. CCXXVII p. 91, 13 et suiv. « chalcitidis ustae p. ⁎ IIII, *aeris floris usti* p. ⁎ IIII, misyis usti p. ⁎ III, aeris squamae p. ⁎ II, diphrygis p. ⁎ II, soreos usti p. ⁎ II, auripigmenti p. ⁎ II » et chap. CCXXXX p. 95, 23 et suiv. « *aeris floris usti* p. ⁎ VI, chalcitis ustae p. ⁎ IIII,

1. Nous aurions peut-être ici une indication pour la colométrie d'un manuscrit, le texte « perforata..... donec » représentant une ou deux lignes d'un codex.
2. « lavare » *Rhod.*, « lavari » *Ru.*

misys usti p. ⁎ IIII, aeris usti p. ⁎ IIII » prouvent qu'il faut rapporter l'adjectif *ustum* non à *sori*, mais à *aeris flos*, et lire par conséquent : *aeris flos ustus, sori.*

Cette correction est confirmée par le texte de Galien XII, 683 ; Σκριβωνίου Λάργου. ποιεῖ πρὸς πᾶσαν ἐξοχήν : μίσυος κεκαυμένης, χαλκίτεως κεκαυμένης, χαλκάνθης κεκαυμένης, σώρεως, λεπίδος χαλκοῦ ἀνὰ <η', ξηρῷ παράπτου.

Je crois qu'il y aurait lieu, d'après Scribonius, de compléter pour Marcellus les données des manuscrits ; des omissions ont, en effet, pu facilement se produire, puis être suivies d'insérendes et de surcharges mal déchiffrées, comme le prouvent la variante *chalcitidis ustum* du codex Parisinus et la leçon *aeris*[*usti*].

Le texte qui fait suite à l'énumération des drogues est certainement fautif dans l'édition princeps de Scribonius. Un argument en faveur de la correction de *cerebro* en *cribro* est fourni par l'« Epistula Hippocratis ad Maecenatem » (Marc. p. 15, 35), où au lieu de *crebri* (man. A *crebrius*) on lit chez Du Rueil *cerebri*. Les modifications qu'Helmreich préconise sont, du reste, ingénieuses.

Scrib. LIII p. 25, 9 et suiv.

et solani sucus tepens bene facit *gargarizatus*.

Il n'est pas nécessaire de considérer *gargarizatus* comme un substantif (ἅπαξ εἰρημένον) ayant le sens de « gargarisme ». (Cf. QUICHERAT, *Dictionnaire latin-français*[12], p. 583 col. 2.) Cette forme est le participe passé passif du verbe *gargarizare* et signifie « pris comme gargarisme ». Comp. chap. VIIII p. 9, 6 et suiv. « Bene facit et sinapi ex aceto tritum et (*l.* sed) non excastratum *gargarizatum* ».

Scrib. LV p. 25, 21 et suiv.	Marc. XII 3 p. 97, 16 et suiv.
nec minus alumen fissum linteolo spisso circumdatum et ita dolenti *pressum* diutius continere prodest.	nec minus alumen fissum linteolo spisso circumdatum et ita diutius dolentibus *inpressum dentibus* medetur.

Si l'on doit accepter la correction de *pressum* en *inpressum* que préconise Helmreich, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'introduire *denti* devant *diutius*, comme le dernier éditeur de Scribonius est porté à le faire (d'après Marcellus ?). Le compilateur a ajouté *dentibus* pour donner plus de clarté à son texte, comme il l'a fait plus d'une fois. Comp. p. ex. Marc. XII 2 p. 97, 12 et suiv. « Levat *dolorem dentium* et bitumen suffitum » = Scrib. LIIII p. 25, 13 et suiv. « Levat *dolorem* et bitumen suffitum » ;

Marc. XII 3 p. 97, 22 et suiv. « Ubi fuerit gravior *dolor dentis*, auriscalpium lana molli involvitur » = Scrib. LVI p. 25, 27 et suiv. « Ubi fuerit *dolor*, auriscalpium lana molli involvitur ».

Scrib LVII p. 26, 12 et suiv.	Marc. XII 4 p. 97, 31 et suiv.
atque ita recondere quolibet vase aereo, *donec* hoc medicamentum *primo austere* et nimis *perstringere* dentes, postea remissius *videbitur*.	atque ita recondi in quolibet vaso, *dum ne* aeneo. Hoc medicamentum *primum auster est* et nimis constringit dentes, postea remissius *videtur*.

Ce passage inintelligible a été arrangé par Helmreich d'après Marcellus comme suit : « atque ita recondere quolibet vase *dum ne* aereo. Hoc medicamentum primo *austere* <*est*> et nimis *perstringit* dentes, postea remissius videbitur ». A propos de ce texte, j'ai à faire les trois remarques suivantes :

1° Selon l'usage constant de Scribonius, on lira *primum* et non *primo* ; comp. p. ex. chap. LVI p. 25, 29 et suiv. « denti *primum*, deinde proximis gingivis superponitur » ; chap. CXXIII p. 54, 21 et suiv. « facit bene lupi iecur *primum* in aqua ferventi demissum [1] » ; chap. CCVIII p. 85, 6 et suiv. « fistulas iungit interius iniectum *primum* et postea extra positum » etc. [2]

2° J'hésite à corriger *austere* en *austere* <*est*> ne voyant pas comment la faute aurait pu se produire ; par contre, si le texte de Scribonius était *auster est*, il serait facile d'expliquer comment la leçon corrompue a pris naissance, l'abréviation *ē* = *est* (Manuel, § 744) ayant été prise pour la finale de *auster*. Reste à savoir si Scribonius, qui emploie *auster* pour le masculin (chap. CLXXXVIII p. 76, 22 « aconiti gustus est *auster* »), se servait de la même forme pour le neutre. Dans le *Thesaurus linguae latinae*, II, 1558, Ihm doute de l'existence réelle de *auster*. Sans rejeter définitivement cette forme, j'hésite cependant à l'introduire pour le neutre, tant que d'autres textes ne nous auront pas fourni quelque éclaircissement.

3° Je transforme *videbitur*, en *videtur* ; le futur (introduit par Du Rueil sous l'influence malencontreuse du prétendu *donec* ?) n'est pas légitime même après *postea* ; comp. chap. XXIII p. 14, 18 « postea cetera alio mortario singula trita admiscentur » ; chap. LXXXXIIII p. 40, 18 « et postea utraque in unum miscentur » ;

---

1. « demissum » *He.*, « dimissum » *Ru*.

2. L'édition princeps offre encore un exemple de *primo*, mais cette forme est sans doute altérée : comp. *Epist.* p. 6, 13 « ut simplicia *primo* ponamus ». D'après Marcellus, p. 21, 14 « ut simplicia remedia *prima* quaeque ponamus », Helmreich corrige *primo* en *prima*.

chap. CLVII p. 65, 11 « et postea adicitur ei resina » ; chap. CCLXVII p. 103, 5 et suiv. « postea oleum cyprinum, rosa et cedria in unum miscentur » etc.

Scrib. LVIII p. 26, 19 et suiv.	Marc. XII 5 p. 97, 35 et suiv
una omnia vase aereo coquuntur taeda pingui mota, donec *in mellis spissitudinem temperati medicamentum redigatur*.	una omnia vaso aeneo coquuntur taeda pingui mota, donec *in mellis spissitudinem temperatam redigantur*.

D'après Marcellus, Helmreich omet *medicamentum* et corrige *redigatur* en *redigantur*, le singulier n'ayant plus sa raison d'être après que l'interpolation a été supprimée. Nous obtenons ainsi le texte « in mellis spissitudinem temperati redigantur ». Mais la leçon *mellis temperati* n'est sans doute pas authentique; nous n'en trouvons du moins aucun autre exemple dans les « Conpositiones ». D'après le chapitre CLXXV p. 71, 28 et suiv. « Quae liquefieri possunt, oleo ad ignem liquefacta[1] miscentur mortario tritis et *temperatis* in mellis spissitudinem », je propose de lire au chapitre LVIII « in mellis spissitudinem *temperata* redigantur », *temperata* étant un neutre pluriel de même que *mota* ; j'adopte la même leçon pour Marcellus ; les manuscrits en ont conservé la trace dans *spissitudine temperata* (voy. l'éd. Niedermann, apparat critique à la ligne 36).

Scrib. LXI p. 27, 17 et suiv.	Marc. XI 26 p. 94, 25 et suiv.
Solent gingivae quorundam fluore infestari, quas praegnates[2] vocant.	Solent gingivae quorundam fluore infestari, quas praegnates *quidam* vocant.

L'Index capitum de Scribonius résume comme suit le chapitre LXI : « Ad fluorem gingivarum quas praegnantes (*lire* praegnates) *quidam* vocant et fluorem sanguinis », où la leçon *quidam* concorde avec le texte de Marcellus ; il est donc tout indiqué de lire également dans les « Conpositiones » *quas praegnates* < *quidam* > *vocant*. Peut-être le pronom avait-il été supprimé par Du Rueil, qui désirait éviter la répétition *quorundam... quidam*.

Scrib. LXII p. 28, 3 et suiv.	Marc XI 28 p. 94, 35 et suiv.
Est et molestum interdum, cum cancer os corripit, quod *initiis* neglectum *brevi spatio temporis* mortis causa est.	Moleste interdum gingivis cancer os serpit, qui *inter initia* neglectus *brevi temporis spatio* mortis causa est.

1. « liquefacta » *He.*, « liquefacto » *Ru.*
2. « praegnates » *He.*, « praegnantes » *Ru.*

La leçon *initiis* cache sans doute < *in* > *initiis*, de même qu'au chapitre XXI (p. 13, 10) où Helmreich, guidé par un texte fautif de Marcellus (VIII 2 p. 52, 19 *in initiis*[1] éd. Niedermann, mais *ab initiis* éd. Cornarius), corrige *initiis* en < *ab* > *initiis*, expression qui n'est attestée dans aucun passage des « Conpositiones ».

Les manuscrits de Marcellus portant *inter initia*, alors que ce compilateur note exactement *in initiis* ou *inter initia* selon les données de l'auteur qu'il copie[2], le dédoublement de *in* serait-il antérieur au Ve siècle ?

D'après Marcellus, on rétablira l'ordre des mots *brevi temporis spatio* ; la transposition a rapproché le substantif de l'adjectif.

Scrib. LXX p. 30, 2 et suiv.	Marc. XV 4 p. 112, 25 et suiv.
Solvit enim ventrem, et ita vehementissime prodest.	Solvit enim ventrem, et ita vehementissime prodest.
Item hoc medicamentum vehementissime prodest, multos enim a summo discrimine mortis liberavit. Bene facit...	Item bene facit et hoc medicamentum...
l. 10 et suiv. Multis et hoc profuit medicamentum, quod est sine dubio efficacius et vehementius.	l. 29 et suiv. Multis et hoc profuit medicamentum.

Selon le texte édité par Du Rueil, Scribonius mentionne trois remèdes, le premier excellent (il faudrait presque traduire « très excellent »), le second aussi excellent puisqu'il guérit les malades en danger de mort, le troisième plus excellent encore. Bien que notre auteur n'évite pas les répétitions, il est cependant difficile d'admettre intégralement cette leçon. Aussi Rhodius, suivi par Helmreich, laisse-t-il de côté *vehementissime prodest* après *medicamentum*. Par contre, il maintient comme authentique *multos enim a summo discrimine mortis liberavit*, phrase qui ressemble fort à une explication des termes supprimés parce qu'on les supposait interpolés.

La leçon *quod est sine dubio efficacius et vehementius* est également suspecte, puisque Marcellus ne la reproduit pas non plus. En outre, l'affirmation exprimée par cette proposition relative

---

1. Comp. M. NIEDERMANN, dans *Rheinisches Museum*, LXXI, p. 144.

2. Comp. Marc. VIII 3 p. 52, 21 « probo *in initiis* » = Scrib. XXII p. 13, 13 ; Marc. VIII 4 p. 53, 10 « Hoc quidam etiam *in initiis* utuntur » = Scrib. XXIII p. 14, 19 et suiv. ; Marc. p. 18, 20 et suiv. « quia timidum genus mortalium *inter initia* non facile se ferro ignique committebat » = Scrib. *Epist.* p. 2, 4 et suiv. ; Marc VIII 17 p. 55, 21 « vitio enim molestissimo facilius *inter initia* carebunt » = Scrib XXXVIII p. 19, 15 et suiv. etc.

étonne fort quand on a lu plus haut *et ita vehementissime prodest*, le comparatif ne pouvant renchérir sur le superlatif que nous ne devons pas soupçonner, puisqu'il est confirmé par le texte de Marcellus. Enfin, à supposer que précédemment il fallût regarder comme authentique « multos enim a summo discrimine mortis liberavit », *vehementius* serait impossible à conserver; en effet, on ne saurait laisser dire à un médecin qu'un remède est supérieur à un autre qui guérit les malades à deux doigts de la mort.

Scrib. LXX p. 30, 14 et suiv.	Marc. XV 6 p. 112, 32 et suiv.
gallae mediae *magnitudinis*, numero V, croci p. ✱ duum.	gallae, quod est medium, *magnitudine ciceris pilulas* numero V, croci ✱ II.

Le texte de l'édition princeps est inintelligible; Scribonius doit, semble-t-il, mentionner deux substances, comme au chapitre CXXXV p. 58, 16 et suiv. « nitri victoriati pondus cum resina terebinthina avellanae nucis magnitudine devoratum [1] ». L'une fera partie de la composition du remède, l'autre servira seulement de mesure, marquant le dosage de la première (comp. p. ex. chap. LXXV p. 32, 24 et suiv. « pilulas faciant magnitudinis fabae »; chap. CXXXXVIII p. 62, 16 « ex eo [2] dare nucis iuglandis magnitudinem »).

La première de ces substances est la noix de galle dont Scribonius recommande souvent l'emploi (p. ex. chap. LXIII p. 28, 12 « gallae p. ✱ VIII, aluminis fissi p. ✱ III »; chap. CCXXXXVIII p. 97, 12 et suiv. « gallae, aluminis rotundi, chalcitidis »; chap. CCLVI p. 99, 13 « rhus Syriaci p. ✱ VI, gallae p. ✱ VI » etc.; mais notre texte n'indique pas la seconde. Nous en sommes donc réduits à supposer que la leçon de Marcellus était celle de Scribonius et nous lirons: *gallae mediae*, *magnitudinis* < *ciceris pilulas* > *numero V*. Cette restitution est légitime, car les « Conpositiones » nous offrent d'autres exemples où la grandeur du pois chiche servait d'unité de mesure; comp. p. ex. chap. LXXVII p. 33, 9 et suiv. « fiunt globuli *ciceris* amplitudinis [3] »; chap. CLXX p. 69, 24 « ceterum magnitudine *ciceris* coeliacis ».

1. « resina terebinthina... devoratum » *He.*, « resinae terebinthinae... devoratur » *Ru.*

2. « eo » *He.*, « eodem » *Ru.*

3. Faut-il lire ici *magnitudinis* d'après Marcellus XVII 3 p. 134, 4 *magnitudine*; « amplitudo » n'est employé par Scribonius que dans un autre cas où Marcellus se sert du même terme. Comp. Scrib. XXXXVI p. 22, 17 et suiv.: « particulam... ad *amplitudinem* et patorem narium figuratam ». = Marc X 5 p. 88, 6 et suiv. « particulam... ad *amplitudinem* narium figuratam ». Quant à la leçon *amplitudines* qui figure au chapitre CXXII de l'édition princeps, Helmreich (p. 54, 2) a raison de la corriger (d'après Marcellus XXVIIII 9 p. 229, 2) en *aspritudines*.

Scrib. LXXI p. 31, 1 et suiv.	Marc. XIIII 4 p. 105, 23 et suiv.
Haec comburuntur et ita *ceteris* admiscentur *cineribus*.	Haec comburuntur et ita ceteris bene tritis trita admiscentur.

Par *ceteris*, Scribonius entend désigner les matières appelées « galla tusa » et « aeris flos », *haec* représentant seulement les « têtes d'anchois salés ». Or, *cineribus* est impropre, puisque les deux premières substances n'ont pas été brûlées ; étant donné que ce mot est omis par Marcellus, ce qui le rend suspect à Helmreich, je le supprime comme une interpolation qu'a suggérée *comburuntur*.

Scrib. LXXIII p. 31, 17 et suiv.	Marc. XIIII 5 p. 105, 32 et suiv.
Haec ubi triduo macerata fuerint, eodem vase coquuntur, donec *demadescant*.	Haec ubi triduo macerata fuerint, eodem vaso incoquuntur, donec *madescant*.

Dans l'article que j'ai déjà cité (à propos de *oppilatio*. Scrib. XXXXVII p. 23, 4 et suiv.), Lackenbacher traduit *demadescere* par « den Feuchtigkeitsgehalt verlieren », en critiquant le sens indiqué dans le dictionnaire de Georges et les interprétations de Rinne et de Schonack. Il eût pu ajouter que, dans sa thèse, Lottritz fait de ce verbe un synonyme de « umescere » et l'en blâmer également. En réalité, Lackenbacher seul est dans l'erreur. En effet, lorsqu'on fait bouillir une plante, déjà amollie dans l'eau, avec cette eau même, ce n'est pas pour qu'elle se dessèche, mais pour qu'elle s'imprègne encore davantage d'humidité. De plus, si l'on acceptait l'interprétation de Lackenbacher, on ne comprendrait pas comment Scribonius pourrait recommander ensuite de retirer de la plante toute l'eau que celle-ci a absorbée.

Tandis que Marcellus a seulement le verbe simple, Scribonius s'est servi du composé à préfixe *de-* marquant l'intensité, de même qu'au chapitre CXI p. 48, 8 et suiv. « Haec utraque coniciuntur in sapam factam ex musti adhuc in dolio ferventis sextariis triginta sex ad duodecim sextarios *decocta* [1] ».

Scrib. LXXIIII p. 32, 6 et suiv.	Marc. XIIII 6 p. 106, 10 et suiv.
Inde dare fabae *magnitudinem*, *globulum* sub lingua tenere.	Inde dari debet fabae *magnitudinis globulus* et sub lingua teneri.

Helmreich accepte la leçon que proposait Rhodius *magnitu-*

---

1. Le texte traditionnel est *decoctam*. Je corrige d'après Marcellus XXVII 2 p. 206, 19 et suiv. « Haec utraque coquuntur in sapa facta ex musti adhuc in dolio ferventis sextariis triginta sex, quousque ad sextarios duodecim *decoquantur*. »

dine ; mais pour rendre intelligible le texte ainsi corrigé, sans rétablir *et* après *globulum*, Rhodius doit recourir à des ponctuations fortes. Toutefois, puisque les textes des anciens qui ne pouvaient recourir à ce procédé devaient être clairs, je crois nécessaire d'accepter *et*, attesté par les manuscrits de Marcellus, et de lire : « Inde dare fabae *magnitudine* globulum < *et* > sub lingua tenere. » L'altération de *magnitudine* en *magnitudinem* devait presque fatalement entraîner la suppression de *et* après *globulum*.

Scrib. LXXXIIII p. 35, 21 et suiv.	Marc XVII 23 p. 135, 37 et suiv.
Oportet autem *extra* sentienti vulnus eo loco spongiam ex aqua recenti inponere vel ex aceto acri ac frequenter mutare ne concalefacta noceat...	Oportet autem sentienti vulnus *interius* loco ipso, sed *aforis* sfongeam cum aqua frigida recenti inponere vel ex aceto acri, *sed* frequenter mutare, ne concalefacta noceat...

Comment se fait-il, si nos textes sont authentiques, que les deux auteurs se contredisent ? Marcellus est un compilateur fidèle, et pourtant il note *sentienti vulnus interius*, alors que Scribonius aurait écrit *extra sentienti vulnus*. L'une de ces leçons ne serait-elle pas fautive ?

En étudiant dans les « Conpositiones » l'emploi de l'adverbe *extra*, je constate qu'à l'exception du chapitre XXXXV (p. 21, 26 et p. 22, 1 et suiv.) « ne *extra* fundatur », cet adverbe porte sur le verbe *ponere* ou ses composés ; comp. p. ex. chap. CXXX p. 56, 15 et suiv. « Lienosos sanat *extra* inpositus sinapis sextarius unus » ; chap. CLXXIIII p. 71, 14 et suiv. « *Extra* itaque ea sunt inponenda, quae etiam sana corpora exulcerant » ; chap. CLXXVIIII p. 73, 26 « et *extra* super ventrem inponere » ; chap. CCVI p. 83, 29 et suiv. « nec minus angina correptis faucibus *extra* superpositum » ; chap. CCVIII p. 85, 6 et suiv. « sinus veteres et fistulas iungit interius iniectum primum et postea *extra* positum ». Aussi, du moment qu'au chapitre LXXXIIII, *extra* et *inponere* sont dans la même phrase, je crois qu'il faut rattacher l'adverbe à la forme verbale *inponere*.

Mais quel ordre des mots faut-il adopter ? M'inspirant du principe qu'on doit chercher une correction qui explique la faute, je propose, sans prétendre restituer la leçon authentique de Scribonius, « oportet autem sentienti vulnus, eo loco *extra* spongeam ex aqua recenti inponere ». *extra spongeam*, ayant d'abord été omis par saut de *ex-* à *ex*, ont été rétablis dans la marge, mais par suite de la disposition colométrique du manuscrit, *extra* n'a pas été réintroduit à la place où il aurait dû l'être.

D'après la leçon que je propose, Scribonius recommande d'appliquer une éponge à l'endroit où l'on sent une blessure. S'il ne dit pas de placer l'éponge sur la blessure même, c'est évidemment qu'il s'agit d'une lésion interne. Ainsi l'avait compris Marcellus, qui, désirant donner à ses recommandations, ou à celles qu'il empruntait à autrui, la plus grande clarté possible, a ajouté *interius*. Ce n'est donc pas *interius* qui, dans le texte du compilateur, correspond à *extra* de Scribonius, comme l'avait cru Helmreich (comp. apparat critique p. 35, 21), mais *aforis*.

Nous pouvons encore citer deux textes qui confirment la transposition de *extra* que nous croyons nécessaire : un passage de Galien (XIII, 685) : εἶτ' ἔξωθεν σπόγγος μαλακός, et l'Index Capitum de Scribonius qui résume le chapitre LXXXIII « Imponenda *extra* quae sunt et quae evitanda ».

« *ac* frequenter mutare » n'offrant pas un sens satisfaisant, je corrige, d'après la leçon *sed* de Marcellus, *ac* en *at*. Si cette particule n'est pas fréquente dans les « Conpositiones », elle y est cependant bien attestée. Comp. *Epist.* p. 3, 18 « *At* Asclepiades » et chap. CXXII p. 54, 6 et suiv. « super[1] carbones inponitur, movente aliquo cocleario liquorem, ne quid subsidat et peruratur. *At* ubi bene incaluerit, iniciuntur ». De plus, un passage analogue présente la leçon *autem*. Comp. chap. CXXX p. 56, 15 et suiv. « Lienosos sanat extra inpositus sinapis... Oportet *autem* inpositum esse medicamentum... ».

Scrib. LXXXV p. 36, 29 et suiv.	Marc. XVII 24 p. 136, 14 et suiv.
Atque ille quidem pastillus bene facit ad dysentericos *id est* torminosos.	Hic pastillus bene facit *et* ad dysintericos *et ad* torminosos.

dysintericus et *torminosus* n'étant pas synonymes, *id est* est incorrect. D'après le texte de Marcellus, nous pourrions lire « facit < et > ad dysintericos[2] < et ad > torminosos ». Peut-être la leçon du manuscrit dont se servit Du Rueil était-elle : *ad dysintericos torminosos*[3], que l'éditeur aura cherché à corriger.

---

1. « super » *He.*, « supra » *Ru.*
2. < *et* > *ad dysintericos* est la leçon déjà adoptée par Helmreich.
3. On peut signaler une faute analogue au chapitre LXXVIIII p. 33, 21 où le texte de l'édition princeps *et hydropicos lienosos* a été corrigé par Helmreich (d'après Marcellus XVII 5 p. 134, 13) en *et* < *ad* > *hydropicos* < *et ad* > *lienosos* où il suffirait d'écrire *et hydropicos* < *et* > *lienosos*. Comp. W. A. BÄHRENS, *Beiträge zur lateinischen Syntax* (*Philologus*, Suppl. XII [1912] p. 233 et suiv.).

Scrib. LXXXVIIII p. 37, 27 et suiv.	Marc. XVI 4 p. 122, 31 et suiv.
Aliud catapotium ad tussim veterem, *suspirium* et phthisi tentatos, *lienem* et iecur durum habentes.	Aliud catapotium ad tussim veterem, quod et *suspirio* et pthisi temptatos et *lienosos* et iecur durum habentes sanat.

La coordination de *suspirium* avec *phthisi* (lire *pthisi*[1]) *tentatos* est fautive ; mais je ne puis accepter le texte adopté par Helmreich qui supprime *et*, bien que cette conjonction figure dans les manuscrits de Marcellus. Je préfère modifier *suspirium* en *suspirio* ; la confusion entre les finales *-um* et *-o* est très fréquente et la leçon fautive a pu naître ici d'autant plus facilement qu'un accusatif précédait.

D'après Marcellus, je corrige *lienem* en *lienosos*. Partout où la comparaison est possible, abstraction faite de ce passage, Marcellus reproduit exactement le texte de Scribonius, qu'il s'agisse du substantif *lien* ou de l'adjectif *lienosus*; comp. p. ex. Scrib. CXXV p. 55, 1 « dolorem cum duritia iocineris et lienis » ; *id.* Marc. XXII 16 p. 173, 17 ; Scrib. CCLX p. 100, 21 et suiv. « idem ad iecur et lienem prodest » ; = Marc. XXI 14 p. 171, 4 « quod et iecori et lieni prodest » ; Scrib. CXXVIIII p. 56, 5 « potio ad lienosos »; *id.* Marc. XXIII 3 p. 178, 5; Scrib. CXXX p. 56, 15 « lienosos sanat extra inpositus sinapis » = Marc. XXIII 4 p. 178, 13 ; « lienosos sanat extra cutem impositum senapi ». On pourrait admettre que, *lienosos* étant devenu *lienos* par haplographie, Du Reuil ait pris ce monstre linguistique pour une altération de *lienem*. Je crois plutôt que *lienosos* figurait bien dans le manuscrit dont se servit le premier éditeur des « Conpositiones» ; mais celui-ci aura corrigé cette leçon, parce qu'il trouvait plus naturel de coordonner ensemble deux substantifs. Ce qui autorise cette supposition, c'est qu'au chapitre CV Du Rueil coordonnait de même deux adjectifs « *Lienosis* vero ex posca et *iocinerosis* duritiam habentibus diutinam », alors qu'il faut (d'après Marcellus XX 11 p. 149, 18 et suiv.) adopter comme l'a fait Helmreich (p. 46, 2 et suiv.) « *Lienosis* vero ex posca et *iocineris* duritiam habentibus diutinam ».

Scrib. LXXXX p. 38, 20 et suiv.	Marc. XVI 1 p. 122, 6 et suiv.
Cum autem ad omnia, quae supra dixi, manifeste prosit, tum praecipue ad initia *phthisim habentes* bene facit.	Cum autem ad omnia, quae supra dixi, manifeste prosit, tum praecipue ad initia *pthisicos* bene facit.

1. Comp. W Schulze, *Orthographica* (Indices lect. Univ. Marburg. 1894/95 spécialement les pages VII et suiv.).

La leçon des manuscrits de Marcellus où *pthisicos* correspond à *phthisim* (lire *pthisim*) *habentes* m'empêche d'accepter les corrections proposées par Rhodius (Commentaire, p. 154) *ad initia phthisis habentes* et *ad initio phthisin habentes* [1], de même que celle d'Helmreich *ad phthisim initia habentem*. Dans le texte édité par Du Rueil, *phthisim habentes* est une locution équivalant à *pthisicos*. Je crois d'ailleurs qu'il faut remplacer par ce mot l'expression *phthisim habentes*, car l'Index capitum, concordant avec les manuscrits de Marcellus, donne pour le chapitre LXXXX la leçon *praecipue ad phthisicos*. La faute proviendrait d'une substitution de la glose au mot glosé (Manuel, § 1111 et suiv.).

Scrib. LXXXX p. 38, 23 et suiv.	Marc. XVI 1 p. 122, 9 et suiv.
myrrhae *troglodytis* p. ⁎ VI, croci p. ⁎ V, opii p. ⁎ IIII, *turis p.* ⁎ *V*, alterci albi seminis p. ⁎ IIII.	myrrae *troglodytidos* ⁎ VI, croci ⁎ V, *turis* ⁎ *V*, opii ⁎ IIII, alterci albi seminis ⁎ IIII.

On peut hésiter à accepter la correction proposée par H. Estienne, *troglodytidos*, car le génitif *troglodytis* se rencontre dans les écrits des médecins latins (Marc. I 106 p. 35, 32, VIII 214, p. 7, 4 et suiv., etc.), mais le fait même que Marcellus, qui emploie le génitif *troglodytis* là où il ne copie pas la leçon d'un autre auteur, ait écrit *troglodytidos* quand il compilait les « Conpositiones », me semble un argument en faveur de l'authenticité de *troglodytidos* dans le chapitre LXXXX de Scribonius. De plus, le chapitre LXXXXIIII (p. 40, 16), où la même drogue est encore mentionnée, confirme cette correction. La faute s'expliquerait comme suit: *troglodytidos* étant devenu *troglodytidis*, par latinisation de la flexion grecque, aura été réduit à *troglodytis*, par saut du premier *i* au second.

D'après le texte de Marcellus je propose de placer *turis p.* ⁎ *V* avant *opii*. Le groupe *turis p.* ⁎ *V*, omis par suite de la répétition des signes *p.* ⁎ V et rétabli dans l'interligne, aura été mal inséré.

Scrib. LXXXXIII p. 40, 3 et suiv.	Marc. XVI 7 p. 123, 24.
fiunt pastilli victoriati p° *Et aliis* parte tertia detracta.	fiunt pastilli ad pondus ⁎ semissis aut tertia parte detracta.

Helmreich a raison de corriger *aliis* en *alii* (cette faute se trouve encore ailleurs dans les « Conpositiones », ainsi au cha-

1. Rhodius s'inspirait de la leçon interpolée de l'édition de Cornarius *ad initia phthiseos bene facit*.

pitre LII p. 24, 16 et au chapitre CVIIII p. 47, 24), mais je ne crois pas nécessaire de supprimer *et* ; comp. Marc. x 23 p. 89, 27 et suiv. « fiunt autem pastilli ponderis victoriati *et* alii tertia parte detracta ».

Scrib. LXXXXVII p. 41, 18 et suiv.	Marc. XX 1 p. 146, 7 et suiv.
Sed ne hic quidem *ulli, se vivo,* conpositionem dedit.	Sed ne hic quidem *umquam ulli vivus vivis* conpositionem istam ostendit.

En comparant les textes des deux écrivains avec un passage analogue : Scrib. LXXXXIIII p. 40, 12 et suiv. « et numquam ulli *se vivo* conpositionem eius dedit » = Marc. XVI 8 p. 123, 31 « nec umquam ulli *vivus* compositionem eius dedit », nous constatons que Marcellus rend par *vivus* l'expression *se vivo* qui appartient à la langue familière. D'après cette remarque, la correction qu'Heraeus propose pour le passage de Marcellus, *ulli vivus* [*vivis*], me semble s'imposer (Comp. Marc. p. 146, apparat critique, note relative à la ligne 8).

D'après Marcellus, je rétablis au chapitre LXXXXVII de Scribonius *quidem* < *umquam* > *ulli*. Le groupe a été réduit à *quidem ulli* par saut de *-m u-* à *-m u-*. Outre le texte déjà cité du chapitre LXXXXIIII qui légitime cette restitution, nous pouvons encore citer un passage de l'épître dédicatoire p. 2, 25 et suiv. « *nullique umquam* nocituram profitetur ».

Scrib. LXXXXVII p. 41, 23 et suiv.	Marc. XX 1 p. 146, 12 et suiv.
Ipse enim clusus conponebat nec ulli suorum committebat : plura *enim* quam recipit *ipsemet* contundi iubebat pigmenta...	Ipse enim clausus componebat eam nec ullis suorum committebat, plura*que* quam recipit pigmenta *emi et* contundi iubebat...

Le second *enim* ne convenant pas au sens de ce passage, Rhodius le remplace par *etiam*, correction qu'Helmreich adopte. Mais l'explication de la faute serait difficile ; au point de vue de la méthode avec laquelle il faut procéder en critique verbale, je préfère lire *-que*. Par saut du même au même, *pluraque quam* aura été réduit à *pluraquam*, et le besoin d'une particule de liaison se faisant sentir, un correcteur aura introduit d'après le contexte la cheville *enim*.

La leçon *ipsemet* est très suspecte. L'ouvrage de Scribonius, en effet, ne présente aucun autre exemple de cette forme, et ce pronom est ici inutile. Je suppose qu'il faut rétablir *emi et*, d'après le texte de Marcellus, et je m'explique la leçon fautive de la façon suivante : *emi et* aura été écrit *emet* par

un copiste distrait, et Du Rueil, ou un correcteur avant lui, en aura tiré l'arrangement *ipsemet*.

Scrib. LXXXXVII p. 41,25 et suiv.	Marc. XX 1 p. 146,14 et suiv.
Hanc postea nos scivimus, *quae ut* sane *et* libello ipse fatetur non a se *inventa*, sed usu exactiore *comprobata*.	*Et* sane *in* libello ipse fatetur non a se *inventam*, sed usu exactiore *comprobatam*.

Le texte de l'édition princeps est certainement dénaturé par des interpolations ; aussi Helmreich a-t-il essayé de le corriger. On peut accepter sans réserve la leçon *inventam..... conprobatam* qu'il propose en se basant sur le texte de Marcellus, mais je trouve bien aventuré de supprimer *et* dont l'authenticité est garantie par le codex Parisinus (le codex Laudunensis présente une lacune pour ce passage). Je préférerais quant à moi « Hanc postea nos scivimus [quae], *ut et* sane <*in*> libello ipse fatetur, non a se inventam, sed usu exactiore conprobatam ». La leçon *ut et* est confirmée, me semble-t-il, par le chapitre LXXXXVIII (p. 42,11) « *ut etiam* in libello eius scriptum est » (= Marc. XX 2, p. 146,25 « *ut et* in libello eius scriptum est »). Comparez encore chap. CVI p. 46,15 et suiv. « *ut et* in aliis omnibus superius dictis faciendum est ». Sauté après *ut*, *et* aura été rétabli dans l'interligne, mais trop à droite, et au lieu de l'insérer devant *sane*, un copiste l'aura substitué à *in*.

Quant au *quae* fautif (Helmreich le transforme en *quam*), c'était sans doute une note marginale, peut-être le *que* dont nous avons constaté l'omission quelques lignes plus haut.

Scrib. LXXXXVIIII p. 43,1 et suiv.	Marc. XX 3 p. 147,18 et suiv.
holera lenia ex urtica et lapatho malva facta.	aut cum holere levi ex urtica et lapatho *et* malva facto.

Au lieu de supprimer *et* entre *urtica* et *lapatho*, comme le fait Helmreich, je propose de lire « ex urtica et lapatho < *et* > malva facta ». Une faute semblable a été signalée à propos du passage *Epist.* p. 4,1 et suiv.

Scrib. CI p. 43,21 et suiv.	Marc. XX 5 p. 147,34 et suiv.
Praecipue vero ad pectoris et lateris dolores prodest ex qualibet causa factos, sive latente et occulta, sive manifesta : ut ex *ictu*, *casu*, *conatu* aliquo supra vires, vel ponderis supra modum portatione vel contusione, quae frequenter gladiatori-	Praecipue vero ad pectoris laterisque dolores prodest ex qualibet causa factos sive latenti sive manifesta, ut ex *casu* aliquo aut supra vires et supra modum ponderis portatione vel ex contusione, quae frequenter gladiatoribus accidere in

bus accidere solet in luctationibus *et eorum maxime sauciatis. Nec minus* arbore alta *delapsis* vel scalis *devolutis*, *excussis* a rhaeda vel curriculo atque ita *tractis.*

praelusionibus solet. *Nec minus eorum maxime sanitati* convenit *qui* arbore alta *delapsi sunt* vel scalis *devoluti aut excussi* rhaeda vel curriculo *tracti.*

Ces textes des deux écrivains offrent de notables divergences ; en général, Marcellus emploie plus de mots que l'auteur des « Conpositiones », mais comme nous ne pouvons discerner si, dans Scribonius, *ictu* et *conatu* sont authentiques ou ne sont qu'un développement apocryphe de *casu*, nous devons laisser de côté cette question. Du reste, la principale difficulté porte sur *et eorum maxime sauciatis.*

Après avoir hasardé timidement une correction *in luctationibus eorum et maxime sauciatis*, Rhodius (Commentaire, p. 167) propose de supprimer *et eorum maxime sauciatis*, interpolation probable puisque ces mots, dit-il, ont été laissés de côté par Marcellus. Helmreich fait la même remarque (p. 43, apparat critique à la ligne 25 « verba *et eorum maxime sauciatis* in suspicionem vocavit Rhod., om. M. »). Cette observation ne serait pas sans valeur, si elle répondait à la réalité ; mais il n'en est rien. Le manuscrit P. de Marcellus[1] présente tout au moins deux mots qui se rencontrent aussi dans le texte de Scribonius, à savoir *eorum maxime.* Donc la correction proposée par Rhodius et approuvée par Helmreich est améthodique ; ce n'est pas dans une suppression que nous trouverons le moyen d'améliorer le texte de ce chapitre.

sauciatis est à mon avis une mélecture de *sanitati* conditionnée par la ressemblance dans l'écriture minuscule de *n* et *u* d'une part, de *c*, *t* et *i* d'autre part, et *s* final n'a été ajouté qu'après coup sous l'influence du contexte. De plus, en partant du texte de Marcellus, je lis : « solet in luctationibus ; *nec minus* eorum maxime *sanitati* » ; *nec minus* aura été omis par saut de *-ibus* à *-inus*, puis rétabli en marge et inséré en place fautive. Si l'on adopte ces corrections, il me semble impossible de maintenir ensuite le texte traditionnel « arbore... tractis ».

eorum appelant après lui le pronom relatif, la lecture à adopter pourrait être la suivante : « <*qui*> arbore alta *delapsi sunt* vel scalis *devoluti aut excussi* rhaeda vel curriculo atque ita *tracti* ». Cette leçon, qui s'inspire du texte de Marcellus, ne

1. Le manuscrit L mutilé n'a pas ce passage ; la lacune y va du milieu du § 2 du chapitre XVIII jusqu'au chapitre XX, § 26.

s'écarte pas du texte traditionnel de Scribonius autant qu'il semble au premier abord.

delapsis peut être une altération de *delapsi s̄* (= *delapsi sunt*) (Manuel, § 747) ; cette première faute devait entraîner l'altération de *devoluti* en *devolutis* (la leçon *scalis* pouvait contribuer à cette incorrection), et ainsi de suite pour les autres participes passés ; *a* serait un reste du *aut* restitué. De plus, nous devons toujours nous souvenir que Du Rueil a retouché plusieurs passages qu'il croyait améliorer par des corrections de son cru.

Scrib. CIII p. 44,25 et suiv.	Marc. XX 8 p. 148,27 et suiv.
expertus enim unusquisque *intellegit* stomacho quoque hoc medicamentum eximie prodesse.	expertus enim quisque *intelleget* stomacho quoque hoc medicamentum eximie prodesse.

Je corrige *intellegit* en *intelleget*, la confusion entre *e* et *i* étant extraordinairement fréquente dans les manuscrits latins. La forme du futur, attestée par les manuscrits de Marcellus, est confirmée par d'autres passages des « Conpositiones » ; comp. chap. XVIIII p. 12,1 et suiv. « in aliis enim expertus *intelleges* simplicis rei vix credendos effectus » ; chap. LXXXIIII p. 35,27 et suiv. « utrem si quis medium laqueo constrinxerit, *animadvertet* in utramque partem excludere subiectum liquorem » et p. 36,3 et suiv. « si quis super laqueum percusserit venam in brachio, quae est animalis, *animadvertet* aeque incitari sanguinem ex ea parte... ».

Scrib. CIIII p. 44,27 et suiv.	Marc. XX 8 p. 148,28 et suiv.
Remediat enim eos, quibus frequenter inacescit cibus, et eos, qui *assidue* inflationibus urgentur vel *dolore eius* vexantur *aut assidue* nauseant aut saliva abundant vel inedia consumuntur.	Remediat enim eos, quibus frequenter inacescit cibus, et eos, qui *stomachi* inflationibus urguentur vel *doloribus* vexantur *adsidue et vel* nauseant vel nimia saliva abundant vel inedia consumuntur.

La répétition de *assidue* (lire *adsidue*) n'est pas choquante en soi dans les « Conpositiones », et nous la conserverions malgré le texte de Marcellus, celui-ci évitant avec plus de soin que Scribonius d'employer plusieurs fois le même mot à des intervalles rapprochés, s'il n'y avait pas un autre indice de faute. Or, *adsidue* ne figure pas dans le texte de l'Index capitum, au chapitre CIIII, là même où il manque dans Marcellus : « Ad eos quibus frequenter inacessit (*lire* inacescit) cibus et inflationibus urgentur et melancholicos ». Je propose donc de supprimer le premier *adsidue* et de déplacer le second, en adoptant l'ordre des mots *vexantur*

adsidue aut nauseant. Omis devant *aut* par suite du retour de l'initiale, *adsidue* aura été rétabli en marge par un correcteur, puis inséré deux fois ; *stomachi*, dont le manuscrit P de Marcellus atteste la présence devant *inflationibus*, a été probablement ajouté par le compilateur ; ce mot serait cependant nécessaire dans le texte de Scribonius si l'on n'y corrige pas *dolore eius* en *doloribus*.

Scrib. CIIII p. 45,11 et suiv.	Marc. XX 9 p. 148,40 et suiv.
atque *ita* varietate apta ciborum stomachum proritare, *ut* halica ex mulso, malorum Cydoniorum [1] suco facto, vel *ex granatorum per se malorum* vel si quos magis delectat, ex frigida posca.	atque *ita* varietate ciborum et perunctionis stomachum proritare, ita ut reficiantur, *aut* halica ex mulso *aut* malorum Cydoneorum suco vel *ex granis Punicis* facto aut, si quos magis delectabit, frigida posca.

La leçon *ex granatorum per se malorum* est manifestement corrompue, la préposition *ex* devant régir un ablatif. D'après le chapitre CLXXXVI p. 76,9 et suiv. : « Item prosunt *malorum Punicorum grana* adsidue data » et m'inspirant du texte de Marcellus, je suppose que *granatorum* représente *granis Punicorum* qui, réduit au bourdon *granicorum* par saut de *-ni-* à *-ni-*, aura été arrangé tant bien que mal par un correcteur. Cependant, je ne crois pas que la leçon *ex granis Punicorum per se malorum* soit définitive. Le texte de Marcellus n'a ni *per se* ni *malorum*. Le groupe *per se* ne représenterait-il pas un arrangement d'un insérende *puni* destiné à corriger la faute précédemment relevée ? Les confusions provenant de surcharge présentent parfois un caractère étrange (Manuel, § 1352). D'autres passages, p. ex. chap. CXI p. 48,8 « *mala* Cydonea decem »; chap. CLXXXXIII p. 78,22 et suiv. « praemacerantur autem *mala* Cydonea », etc. condamnent l'ordre des mots *Punicorum malorum* ; je crois que *malorum*, omis par Marcellus, est une interpolation qui complétait *Punicorum* avant que ce mot fût altéré. Le texte que j'adopte *ex granis Punicorum* confirme la conjecture de M. Niedermann « Punici (sc. mali) [2] ».

Au lieu de lire avec Helmreich « *ut* halica ex mulso <*et*> malorum », je propose « *vel* halica ex mulso <*vel*> malorum ».

---

1. Helmreich lit <*et*> *malorum Cydoneorum*. Du Rueil édite partout *Cydonia* et *Cydoniorum*.

2. Comp. son édition de Marcellus, à la page 367, l'addendum pour la page 149,2 et ajouter la référence Marc. XX 26 p. 152, 24 *granis mali Punici*.

L'abréviation *ut* (= *vel*) a été déchiffrée *ut* par suggestion de *ita* [1].

Scrib. CV p. 45,24 et suiv.	Marc. XX 10 p. 149,12 et suiv.
Est stomachi vitium, quod cum siccitate et ardore eius et inrequiebili, ut ita dicam, *et* inextinguibili siti consistit.	Est et illud stomachi vitium, quod cum siccitate et ardore eius et siti inrequiebili *et*, ut ita dicam, inextinguibili nascitur.

D'après le chapitre XXXVIII p. 19,29 et suiv. [2] : « quasdam divulgatas *et*, ut ita dicam, publicatas » et le texte de Marcellus, je transpose *et*, et je lis : « inrequiebili *et*, ut ita dicam, inextinguibili [3]. » Omis devant *ut*, *et* a été rétabli en place fautive.

Scrib. CVI p. 46,20 et suiv.	Marc. XX 13 p. 149,32 et suiv.
cucurbitulae silvestris, quam κολοκυνθίδα appellant.	*cucurbitae* silvestris, quam colocynthidam appellant.

Je lis *cucurbitae* qui est la forme constamment employée dans les « Conpositiones » ; comp. p. ex. chap. CVII p. 47,3 « *cucurbitae* silvestris adicimus » ; chap. CLIIII p. 64,8 et suiv. « *cucurbitae* silvestris floccorum aut seminis » ; chap. CLV p. 64,13 et suiv. : « *cucurbitae* silvestris, p. ⁎ IIII ». Bien que je ne m'explique pas clairement l'altération de *cucurbita* en *cucurbitula*, je crois cette correction nécessaire, car, si la seconde de ces formes était authentique, Marcellus l'aurait certainement reproduite puisqu'il a une prédilection marquée pour les diminutifs ; comp. Scrib. CLI p. 63,5 et suiv. : « bestiolas adhaerentes saxis quasi *verrucas* » = Marc. XXVI 9 p. 194,23 et suiv. : « bestiolas adhærentes saxis quasi *verruculas* », et la liste donnée par M. Liechtenhan dans sa thèse, p. 47 et suiv.

Scrib. CX p. 47,28 et suiv.	Marc. XX 17 p. 150,32 et suiv.
movet urinam ideoque facit et ad hydropicos.	*movet et* urinam, ideo facit et ad hydropicos.

D'après le texte de Marcellus, je lis *movet* <*et*>, croyant que

---

1. Comp. la correction que j'ai proposée pour l'*Epist.*, p. 2,1. Je ne crois pas qu'il faille songer à restituer « *ut* <*reficiantur vel*> halica ».

2. C'est la seule référence qu'on puisse donner de Scribonius qui emploie deux fois seulement *ut ita dicam*.

3. Les passages cités de Scribonius et de Marcellus sont les seuls où *inrequiebilis* soit attesté ; cela peut n'être qu'un hasard. L'exemple de Scribonius (chap. XXXVIII) prouve que cet écrivain employait *ut ita dicam* pour indiquer, non qu'il formait un mot nouveau, mais qu'il se servait d'un terme rare. Or, *inextinguibilis* est loin d'être fréquent chez les auteurs latins.

et a été omis par dédoublement bilittère ; comp. chap. CXVI p. 50,13 et suiv. : « *movet et* ructum et interdum deicit ventum deorsum ».

La même faute a été commise au chapitre CXXXVI p. 59,8 : « cocta[1] ut *solet*, ita cum panis[2] quadrante consumpta », où Helmreich lit *solet* <*et*> d'après le texte de Marcellus, XXX 5 p. 236,8 : « deinde cocta, ut *solet* holus coqui, *et* ita cum panis uncia consumpta », et au chapitre X p. 9,10 et suiv. *dolet* <*et*>[3].

Scrib. CXII p. 48,23 et suiv.	Marc. XXVII 1 p. 206,11 et suiv.
Dantur ieiuno sine febre *ex vino myrtite aut Signino cyatho* uno cum duobus aquae mixto.	Dantur autem ieiunis sine febre *ex vini myrtei aut Signini cyatho* uno cum duobus aquae mixto.

En comparant ce passage à d'autres analogues, p. ex. chap. LXXXXVIIII p. 42,18 et suiv. « prodest, data pondere[4] ⁎ duum ex aquae mulsae cyathis quattuor » ; chap. CIIII, p. 45,5 et suiv. « dare medicamentum pondere ⁎ I ex aquae cyathis tribus » ; chap. CVIIII p. 47,25 « Dantur ieiuno ex aquae cyathis quattuor », nous constatons que la préposition *ex* doit porter sur la mesure *cyatho* et non sur le liquide *vino*. Donc, Marcellus nous offre ici la leçon authentique, et nous corrigerons *ex vino myrtite aut Signino cyatho* en *ex vini myrtitis aut Signini cyatho*. Par fausse rection, un copiste a fait porter la préposition sur le substantif qui en était le plus rapproché. Cette erreur se retrouve souvent dans les « Conpositiones » ; comp. p. ex. chap. LXXXXII, p. 39,23 et suiv. « ex *aqua frigida* cyathis duobus, ceteris ex *calida* totidem cyathis », où Helmreich a raison d'éditer *aquae frigidae... calidae*, d'après le texte de Marcellus, XVI 6 p. 123,14 et suiv. ; de même après la préposition *cum*, Scrib. LXXVIIII p. 33,27 « datur p. ⁎ I cum *aqua mulsa* cyathis tribus », où Helmreich a restitué *aquae mulsae*, d'après Marcellus, XVII 5 p 134,18 et suiv. Je relève la même faute dans le texte de Marcellus, XVI 1 p. 122,15 « Dantur in noctem ex *aqua* cyathis tribus », ce que l'on modifiera en « Dantur in noctem ex *aquae* cyathis tribus », qui est la leçon correcte donnée par l'édition princeps de Scribonius (chap. LXXXX p. 39,4).

---

1. « cocta » *He.*, « condito » *Ru*.
2. « panis » *He.*, « pondo » *Ru*. Lire « p<anis p>ondo » selon la conjecture que formule Helmreich dans l'apparat critique.
3. Comp. la remarque relative à ce passage.
4. Du Rueil édite en général *p°*, ce qu'Helmreich transcrit *pondere*, *pondus* ou *p.* selon le contexte.

Scrib. CXII p. 48,25 et suiv.	Marc. XXVII 1 p. 206,13 et suiv.
Hoc etiam incitata libidine ipsius morbi *pastillus sive plures diluti* aqua calida, vino, oleo, per clysterem inmittitur.	*Hoc* etiam per clysterium inmittitur.

pastillus sive plures est sans doute une glose qu'Helmreich a raison de supprimer, mais l'on ne peut accepter de corriger avec cet éditeur *hoc* en *hic*. Même si nous négligions l'autorité des manuscrits de Marcellus, nous conserverions *hoc* en vertu du principe qu'il faut accorder la préférence à la « lectio difficilior » ; ce *hoc* représente *medicamentum* bien que ce terme ne soit pas explicitement noté. Aussi corrigerai-je *diluti* non en *dilutus*, comme le fait Helmreich, mais en *dilutum*. La leçon *diluti* provient d'un accord fautif avec l'interpolation dont il vient d'être parlé. De même au chapitre CXV p. 50,3, Du Rueil avait édité « Potio autem, id est *pastillus*, cum *immissus* fuerit, medicamentum sic convenit in noctem [1] » ; d'après Marcellus XXVII 5 (p. 207,22 et suiv.), Helmreich restitue « Potio autem, cum *inmissum* fuerit medicamentum, sic convenit in noctem ».

Scrib. CXIII p. 49,8 et suiv.	Marc. XXVII 3 p. 207,1 et suiv.
Tunduntur, teruntur, cribrantur ex suco cauliculorum rubi, vel ex vino Signino *collyrii tritura*.	Teruntur haec diligenter et ex suco rubi cauliculorum vel ex vino Signino *collyria* formantur *ritu* eorum, quae ad oculos fiunt.

tritura n'a pas de sens ; aussi Rhodius (Commentaire, p. 184) propose-t-il de lire *figura* qu'il explique par « species » ou « ritus » d'après Marcellus. Je présume qu'il faut adopter *collyrii ritu*. Un saut de *-ri-* à *ri-* aura donné naissance au bourdon *collyritu*. Le groupe omis *iri*, rétabli en surcharge (ce qui facilite les confusions), aura été pris pour *tri*, et la leçon qui en résultait, *collyri tritu*, arrangée en *collyrii tritura*.

Scrib. CXIIII p. 49,24 et suiv.	Marc. XXVII 4 p. 207.16 et suiv.
Haec trita vino consperguntur, in quo rosa et *lentes* prius incoquuntur.	Haec trita vino consparguntur, in quo rosa et *lenticula* prius coquuntur.

D'après le texte de Marcellus, je corrige *lentes* en *lens*. Il n'y a aucune raison pour que Scribonius emploie ici le pluriel, alors

1. Sur ce *in noctem*, comp. la remarque faite plus loin à propos de Scrib. CLXI p. 66,28 et suiv.

que dans tous les autres passages où il recommande l'usage de la lentille, il se sert du singulier; comp. chap. CXXX p. 56,16 et suiv. : adiecto sextario uno *lentis* aceto coctae »; chap. CCXXX, p. 93,4 et suiv. « Oportebit autem postea aqua mulsea gargarizare et *lentis* atque rosae aridae aqua decoctae »; chap. CCXXXIIII p. 94,14 et suiv. « Ad veretri tumorem *lens* ex aqua cocta et trita rosaceo oleo mixta prodest ». La leçon fautive est due sans doute à l'attraction du pluriel *incoquuntur*, car peu après (p. 49,27) le texte est correctement « per aquam decoctam rosam et *lentem* habentem ».

Scrib. CXVIII p. 50,24 et suiv.	Marc. XXVIIII 3 p. 227,12 et suiv.
hinc caldam heminam adicere priori aquae, quibus utrisque admiscere aphronitri triti[1] sescunciam et ita per clysteria *caldam* inmittere. Hoc ego... sanavi.	hinc heminam calidam adicere priori aquae. Quibus utrisque admisceri convenit afronitri semunciam et ita per clystere *calidum medicamen* inmitti. Hac ego iniectione... sanavi.

Je propose de lire *caldum* (sc. medicamentum). Par méprise, *u* a été pris pour *a* ouvert, les mots *caldam heminam* facilitant la confusion. *Hoc* indique nettement que Scribonius parlait du médicament, comme Marcellus l'a noté de façon explicite.

Scrib. CXX p. 51, 20 et suiv.	Marc. XXVIIII 5 p. 227, 29 et suiv.
Item medicamentum *cerati* ex malobathro *facit ex* duabus partibus et cerae *unius* mixtum et extra inpositum in ventrem totum.	Idem medicamentum *ceroto* ex malobathro *facto* duabus partibus mixtum et totum extra inpositum in ventrem plurimum iuvat.

Si l'on doit accepter la correction [*ex*] *duabus partibus* qu'Helmreich propose d'après le texte de Marcellus, le déplacement de *facit*, transporté par cet éditeur après *item*, est inadmissible, la forme verbale étant attestée à la même place dans le texte de Marcellus. Je corrige *facit* en *facti*[2], participe passé déterminant *cerati* ;

1. Je ne sais si l'on doit garder la leçon *aphronitri triti*; en effet, *triti* est suspect non seulement parce que Marcellus omet cet adjectif, mais parce que dans aucun autre passage de Scribonius, *aphronitrum* n'est suivi de ce qualificatif; comp. p. ex. chap. LXXXII p. 34,32 « *aphronitri* pondo quadrantem »; chap. CLVII p. 65, 9 et suiv. « *aphronitri* pondo trientem » et p. 65,14 « *aphronitrum* aspergitur sensim »; chap. CLXI p. 66,32 « *aphronitri usti* pondo sextantem ». On peut supposer qu'un copiste distrait aurait écrit *aphronitritri*, et que Du Rueil aurait cherché à corriger ce monstre.

2. Les fautes par anasyllabisme sont relativement rares dans les manuscrits ; ici elle s'explique aisément, le copiste étant fort habitué à rencontrer *facit* dans les « Conpositiones ».

comp. p. ex. chap. CCXXXXII p. 96, 8 et suiv. « Postea *fit ceratum* ex cerae pondo quattuor, resinae frictae pondo quattuor, olei murtei pondo quattuor » ; chap. CCLVIII p. 100, 7 et suiv. « hoc enim aceto diluere oportet et quasi *ceratum facere* ». En modifiant *unius*, non en *uni* comme le fait Helmreich, mais en *una* d'après M. Niedermann (édition de Marcellus, p. 227, apparat critique à la ligne 29), on obtient un texte tout à fait satisfaisant. Le cérat dont Scribonius indique la composition sera formé du mélange d'une partie de cire pour deux de malobathrum [1].

Scrib. CXXII p. 53, 5 et suiv.	Marc. XXVIIII 6 p. 228, 13 et suiv.
Interdum et tertio in dolore eodem genere potiones dabuntur ; *quod accidit* post *hanc*, utique...	Interdum et in tertio dolore eodem genere potiones dabuntur, *quod raro quidem accidit*, ut *post primam potionem* dolor redeat.

D'après le texte de Marcellus, Helmreich lit *quod* <*raro*> *accidit*. L'omission cessera d'être inconditionnée si l'on admet « *quod* < *raro quidem* > accidit ». Par saut de *quod* à *quidem*, c'est à dire probablement de *qd̄* à *qd̄*, *quod raro* aura été oublié et le signe *qd̄* (= *quidem*) lu *quod*. Pour répondre à *utique*, il est utile de rétablir *quidem*.

Comme le prouve le texte de Marcellus, *hanc* ne saurait être corrigé en *hoc* ce qu'a fait Helmreich [2]. Rhodius (Commentaire, p. 193) s'inspirait sans doute de Marcellus quand il expliquait « post hanc, scilicet primam potionem ». Or, le compilateur du ve siècle s'est probablement trompé, et le sens exige « post hanc (scilicet tertiam potionem) ». L'idée est la suivante : il est très rare que le remède en question doive être pris trois fois de suite ; mais si le cas se présente, après la troisième, le malade sera guéri à tout jamais.

---

1. En adoptant cette conjecture, la proposition n'a pas de verbe à mode fini correspondant à *iuvat* de Marcellus. Cette objection ne saurait nous embarrasser, car de semblables constructions sont très fréquentes chez Scribonius ; comp. p. ex. Scrib. CXVIII p. 50, 23 et suiv. « *item* in oleo domestico incoquere rutam quam plurimam » = Marc. XXVIIII 3 p. 227, 11 et suiv. « *Item* in oleo secundario incoquere rutam *debes* quam plurimam » ; Scrib. CLVIII p. 65, 30 et suiv. « *Item* opium lacte muliebri dilutum » = Marc. XXXVI 42 p. 275, 29 et suiv. « Opium *quoque* lacte muliebri dilutum et similiter inlitum *iuvat* » ; Scrib. CCXXIIII p. 90, 16 « *item* propolis per se subacta et more emplastri inposita » = Marc. XXXI 3 p. 244, 24 et suiv. « *Item* propolis per se subacta et more emplastri inposita plurimum *prodest* », etc.

2. Comparez la remarque que j'ai faite à propos du chapitre CXII p. 48, 25 et suiv. de Scribonius.

Scrib. CXXII p. 53, 11 et suiv.	Marc. XXVIIII 7 p. 228, 21 et suiv.
Hoc medicamento muliercula quaedam *Romae* ex Africa multos remediavit	Hoc medicamento primum muliercula quaedam ex Africa veniens multos *Romae* remediavit.

Je ne puis accepter la transposition adoptée par Helmreich *ex Africa Romae*, car la faute est ainsi inexplicable. Je lis « ex Africa multos *Romae* remediavit ». Sauté devant *reme-* par confusion d'analogues contigus, *Rome* (= *Romae*) a été indiqué dans la marge, puis inséré avec fourvoiement.

D'après Wellmann (*Zur Geschichte der Medicin in Altertum* dans l'*Hermes*, XLVII [1912], p. 1 et suiv.), la femme dont il s'agit ici, de même, peut-être, qu'au chapitre XVI, serait la Libyenne Favilla qui pratiqua à Rome sous Tibère, lors d'une épidémie de dysenterie.

Scrib. CXXXIII p. 57, 11 et suiv.

bene faciunt chameleae, quae herba *est similima* olivae, folia quinque vel sex.

Comme il n'est pas probable que Scribonius ait comparé une herbe à un arbre, je crois le texte altéré. Un autre passage où la même plante est mentionnée prouve que la ressemblance, notée par l'auteur des « Conpositiones », entre la lauréole et l'olivier porte seulement sur leurs feuilles : chap. CXXXVI p. 59, 1 et suiv.: « Purgat ergo belle chamelea (*lire* chamelaea), quae herba olivae folia similia habet ». Il est donc nécessaire de rétablir au chapitre CXXXIII le terme *folia* dans la proposition relative.

En comparant des passages analogues, ainsi les chapitres LV p. 25, 18 et suiv. « radicem κοτυληδόνος, quae herba similia *folia* cymbalis habet » et CVI p. 46,19 et suiv. « χαμαίδρυος, quae herba similia quercus *folia* habet », nous constatons que la place du mot que nous restituons à Scribonius peut varier.

Je m'arrête, pour le chapitre CXXXIII, à la leçon suivante : « Quae herba *simillima* [1] olivae < *folia habet* >, *folia* quinque ». Par saut du premier *folia* au second, *folia habet* aura été omis, après quoi un copiste, ou Du Rueil, aura arrangé la phrase en y introduisant une forme verbale *est*.

Scrib. CXXXIIII p. 57, 28.

myrrhae p. ✱ VIII, *cymini* cyathis tribus.

---

1. *simillima* est suspecte, Scribonius employant dans les autres passages *similia*. Je ne sais si la graphie *similima* adoptée par Du Rueil est la trace d'un arrangement de *similia*.

Rhodius propose < *additis* > *cymini* ou < *cum* > *cymini* (Commentaire, p. 206) ; Helmreich adopte < *adiectis* > *cumini*. La conjecture à accepter est sans doute < *cum* > *cumini* puisque « lorsque le mètre ou le sens fait conjecturer une omission, la méthode veut qu'on commence par chercher une omission due à un retour de lettres » (Manuel, § 441), et que Scribonius n'évite pas la répétition du groupe *cum* ; comp. chap. CCXXXIII p. 94, 10 « item uva passa *cum cumino* contusa ».

Scrib. CXXXXIIII p.61, 14 et suiv.	Marc. XXVI 3 p. 193, 20 et suiv.
croci p. ⁎ x, nardi Indici p. ⁎ duum, casiae p. ⁎ duum, costi p. ⁎ I, *cumani* p. ⁎ unius...	croci ⁎ x, nardi Indici ⁎ II, < cassiae ⁎ II >, costi ⁎ II. *schoeni* ⁎ I, *cinnami* ⁎ I...

En comparant le remède que Scribonius prescrit ici avec la même recette indiquée au chapitre CXXV (p. 55, 5 et suiv.), nous constatons qu'il faut rétablir également au chapitre CXXXXIIII l'usage de la plante appelée *schoenus* que Marcellus mentionne. Nous lirons donc *costi* < *p.* ⁎ *I. schoeni* > *p.* ⁎ *I.* L'omission provient d'un saut de *p.* ⁎ *I* à *p.* ⁎ *I.* Quant à *cumani*, c'est une mélecture de *cinnami* comme l'a déjà remarqué Rhodius.

Scrib. CLI p. 63, 4 et suiv.	Marc. XXVI 9 p. 194, 22 et suiv.
audivi narrantes, *Cai Juli*, nasci in lapidicinis bestiolas adhærentes saxis quasi verrucas.	audivimus narrantes *Casilini* nasci in lapidicinis bestiolas adhærentes saxis quasi verruculas.

Abstraction faite de ce chapitre, Scribonius s'adresse à son protecteur en l'appelant par son nom seulement au début de son épître dédicatoire (p.1, 1 et suiv.) « Inter maximos quondam habitus medicos Herophilus, Cai (*lire* C.) Juli Calliste, fertur dixisse... » et à la fin de son ouvrage (chap. CCLXXI p. 106, 3 et suiv. « Illud autem te meminisse oportet, mi Calliste, quod initio dixi... ». En dehors de ces deux passages, il ne le nomme pas, lors même que c'est pour lui spécialement qu'il écrit ; comp. p. ex. chap. CCXIIII p. 87, 23 « Hoc ipsum est quod tu desiderasti ». Aussi je ne crois pas authentique la leçon *Cai Juli* du chapitre CLI, et, d'après Marcellus, je propose d'adopter plutôt *Casilini*. L'auteur des « Conpositiones » mentionne volontiers les lieux où il a pu faire telle ou telle observation ; comp. p. ex. chap. CXXXXVI p. 61, 27 et suiv. « Hoc ego traxi ab aquis caldis, quae sunt *in Tuscia* ferratae » ; chap. CLXIII p. 67, 20 et suiv. « Nam in Italiae regionibus nusquam eam vidi herbam nisi *in Lunae portu* », et l'écrivain doit ici spécifier quelles sont les carrières dont il parle ;

en effet, seul un renseignement précis pourra convaincre les lecteurs d'un fait qui semble peu ordinaire même à celui qui le rapporte.

Casilini nasci avait peut-être été réduit à *Casili nasci* par saut de *in* à *in*, et la leçon évidemment fautive *Casili* aura été arrangée en *Cai Juli* par un copiste ou Du Rueil ; les noms propres sont particulièrement sujets à être défigurés dans les manuscrits (Manuel,§ 866 et suiv.).

Scrib. CLV p. 64, 13.	Marc. XXV 1 p. 187, 21.
Ad lumborum dolorem *et paralyticos*.	Ad lumborum dolorem curatio optima haec.

Les chapitres CLIIII et CLV sont résumés de même dans l'Index capitum : « CLIIII Ad lumborum dolorem » « CLV Aliud ad lumborum dolorem ». D'autre part, Marcellus condense en une seule les recettes que Scribonius indique dans ces deux chapitres. Ces faits prouvent que les deux médicaments doivent être employés dans la même maladie ; je crois donc que *et paralyticos* est une interpolation. Les yeux du copiste avaient passé du début du chapitre CLV à celui du chapitre CLVI qui commence par les mêmes mots suivis de *et paralyticos*. S'apercevant de son erreur, il a peut-être exponctué la leçon fautive qui n'en a pas moins été reproduite par un autre scribe ou par Du Rueil.

Scrib. CLV p. 64, 16 et suiv.	Marc. XXV 1 p. 187, 25 et suiv.
Sed et his alvus acri clysmo mane *trahenda* est.	Sed his, quibus hoc remedium dandum est, alvus acri clysmo mane *detrahenda* est.

Dans le texte de Scribonius, je remplace *trahenda* par *detrahenda*, selon l'usage constant de l'écrivain ; comp. chap. CXXXV p. 58, 8 et suiv. « et per alvum *detrahi* materiam »; chap. CXXXXIIII p. 61, 5 et suiv. « Alia ad renium dolorem potio, quae etiam quasi harenam sabulosam *detrahit* » ; chap. CLII p. 63 16 et suiv. : « *Detrahere* autem dixit post diem septimum fragmina quaedam lapidum quasi harenam » ; chap. CLIII p. 63, 19 et suiv. « urinam *detrahit*, lapidem extenuat ». Le groupe *mane detrahenda* a été réduit à *mane trahenda* par saut de *e* à *e*.

Scrib. CLVIII p. 65, 24 et suiv.	Marc. XXXVI 40 p. 275, 23 et suiv.
Prodest et omentum caprinum, item faba molita cum suis valvulis ex aceto cum melle *diluto* conspersa et inposita.	Prodest et lomentum fabae molutae cum suis valgulis factum aceto ac melle *dilutum* atque ita inpositum.

*

diluto ne pouvant se rapporter à *aceto*, et les « Conpositiones » n'offrant aucun exemple de la locution « mel dilutum », je lis *diluta* qui détermine *faba*, de même que les autres participes *conspersa* et *inposita* ; comp. peu après (l. 29 et suiv.) « Bene facit et *aloe* aceto *diluta* ». La faute s'explique par la suggestion des ablatifs *aceto* et *melle*.

Scrib. CLVIII p. 65, 26 et suiv.	Marc. XXXVI 41 p. 275, 25 et suiv.
Bene faciunt et mala citria quam *maxime* cocta... donec madida fiant.	Belle faciunt et mala citrea quam *maxima quinque* cocta... donec madida fiant.

Si Scribonius emploie la locution *bene coquere* (comp. p. ex. chap. CXVIII p. 50, 22 « id aqua bene coquere oportet »), il n'use jamais de l'expression *maxime coquere* sauf dans le passage qui nous occupe. Le degré de cuisson étant indiqué d'une façon suffisamment claire par les mots *donec madida fiant*, tout adverbe qualifiant *cocta* est inutile ; la correction de *maxime* en *maxima* est donc logiquement nécessaire. Peut-être rendrait-on plus facilement compte de l'altération en adoptant d'après le texte de Marcellus « quam *maxim* <*a quinqu*>*e* cocta », car *e* de *maxime* serait le reste du *quinque* si ce mot a existé dans l'original.

Scrib. CLXI p. 66, 28 et suiv.

Scio quendam hoc quasi acopo medicum usum *in noctem*.

D'après un autre passage du même chapitre (p. 67, 1) « utebatur ut superius dixi, *in nocte* », je corrige *in noctem* en *in nocte*; la confusion était facile, car ces deux leçons ne diffèrent dans les manuscrits que par un trait horizontal surmontant le *-e*, et les copistes ne font pas toujours attention à un si petit détail. Scribonius n'emploie la première de ces expressions qu'avec le verbe *dare*[1] ; comp. p. ex. chap. LXXXVIII p. 37, 25 et suiv. « dantur ternae vel quaternae *in noctem* » ; chap. LXXXXIII p. 40, 4 « Dantur *in noctem*, prout vires sunt » ; mais, chap. CLVIIII p. 66, 7 et suiv. « Hoc constat, si quis ter in mense inter denos dies usus fuerit, *in nocte* non laboraturum » ; chap. CCXXVII p. 91, 21 et suiv. « Oportet autem bis die panem inponere, nonnumquam *in*

1. Le texte édité par Du Rueil est au chapitre CXV (p. 50, 3 et suiv.) « Potio autem id est pastillus cum immissus fuerit, medicamentum sic convenit *in noctem* », mais cette leçon est certainement altérée ; comp. Marc. XXVII 5 p. 207, 22 et suiv. « Potio autem, cum inmissum fuerit supra dictum medicamentum, haec convenit. *In noctem* in aqua catapotia *dantur*, quae fiunt sic » et la leçon de l'Index Capitum (Voy. ci-dessus à la fin de l'Introduction).

nocte » ; chap. CCLXXI p. 105, 18 « Deinde semel mane et *in nocte* semel infervefacere oportet ».

Scrib. CLXVI p. 68, 18.

Alter pastillus ad eadem facit.

Le remède que Scribonius indique ici rentrant dans la catégorie des spécifiques contre les morsures venimeuses, je lis d'après l'Index capitum et le début du chapitre précédent « *Altera theriace* ad eadem facit ». Le copiste a remplacé le mot relativement rare *theriace* par le terme plus courant *pastillus* qu'il venait de lire (l. 17).

Scrib. CLXXXVI p. 76, 12 et suiv.

Item bene faciunt iuniperi tritae quam *plurimo* cum passo aut per se datae.

D'après d'autres passages, p. ex. chap. CLXXXVI p. 76,6 et suiv. « lacte muliebri vel equino vel vaccino aut asinino quam *plurimo* cotidie per se aut cum melle sumpto » ; chap. CLXXXVIII p. 76,31 et suiv. « Sed adiuvantur facile qui id sumpserunt ruta quam *plurima* pota cum vino », *plurimo* doit, dans le texte cité au début de cette remarque, se rapporter à *iuniperi* ; je le corrige donc en *plurimae*.

Les fautes concernant ce mot sont fréquentes dans l'édition princeps de Scribonius ; comp. p. ex. chap. XII p. 10, 2 et suiv. « herbam... oportet ieiunum quam *plurimum* viridem comesse », où Helmreich lit *plurimam* ; chap. CLXXXX p. 77, 25 et suiv. « Adiuvantur aqua ficus aridae decoctae et ipsa ficu *plurima* sumpta, item passo *plurimo* », où Du Rueil éditait par deux fois *plurimum* ; chap. CLXXXXVIIII p. 80, 8 et suiv. « Idem faciunt et nivis glebulae quam *plurimae* devoratae », où *plurimae* est une correction adoptée par Helmreich pour *plurimum*.

Scrib. CLXXXXIII p. 78, 20 et suiv.

Adiuvabuntur autem laesi ab eo polygonii suco.

De même qu'au chapitre CLXXXI (p. 74, 14) Alde a corrigé *abalienabuntur* en *abalienantur*, je modifierai ici *adiuvabuntur* en *adiuvantur*. Rien ne justifie dans le contexte la forme du futur que condamnent les nombreux passages où ce verbe est employé ; comp. p. ex. chap. CLXXXVIIII p. 77, 13 et suiv. « *Adiuvantur* autem, cum saepius reiecerunt, passo cum oleo poto » ; chap. CLXXXXI p. 78, 2 et suiv. « *Adiuvari* autem *debent* laesi <ab>

eo[1] lacte asinino » ; chap. CLXXXXII p. 78, 8 et suiv. « *Adiuvantur* autem laesi ab ea absinthio poto cum vino » ; chap. CLXXXXV p. 79, 3 et suiv. « *Adiuvantur* vero laesi ab eo saliunca » ; chap. CLXXXXVIII p. 79, 27 et suiv. « *Adiuvantur* autem radice ea ».

Scrib. CC p. 80, 23 et suiv.

primum adsumere oportet, quae nauseam faciunt *vel* oleum per sevel cum aqua.

L'huile étant seule mentionnée, le texte de Scribonius devrait être « oleum *vel* per se vel cum aqua ». J'inclinerais plutôt à lire « *ut* oleum per se vel cum aqua », en donnant à *ut* le sens de « par exemple » qu'il a au chapitre CLXXIIII p. 71, 14 et suiv. « Extra itaque ea sunt inponenda, quae etiam sana corpora exulcerant, *ut* alium, lepidium, chelidonium, batrachium, sinapis, scilla, cepa cum aceto ». De même, nous avons au chapitre CC p. 80, 24 et suiv. « deinde ea, quae ventrem molliunt, *tamquam* lac, album ius pingue et salsum ». Influencé par le *vel* qui suit, un copiste aura confondu *ut* avec *ul* (= *vel*).

Scrib. CCI p. 81, 10.

Emplastrum *chirurgi Tryphonis* subviride.

D'après l'Index capitum « CCI Emplastrum viride Triphonis (*lire* Tryphonis) chirurgi, quod facit cum ossa in capite fracta sunt », j'adopte dans le texte du chapitre CCI « Emplastrum *Tryphonis chirurgi* subviride », conformément aux habitudes de l'écrivain ; comp. p. ex. chap. CCII p. 81, 29 « Emplastrum *Megetis chirurgi* subviride » ; chap. CCVIII p. 85, 1. « Emplastrum nigrum *Thraseae chirurgi* » ; chap. CCVIIII p. 85, 19. « Emplastrum nigrum *Aristi chirurgi* », etc.

Scrib. CCI p. 81, 27 et suiv.

redactum in rotundas[2] ampliores, quas *magdalidas* dicunt, reponetur.

Partant de l'hypothèse de Georges qui corrige *magdalidas* en *magdalias*, j'adopte *magdalia*, terme dont Marcellus se sert plusieurs fois ; comp. p. ex. XX 149 p. 169, 25 et suiv. « Ex quibus trochisci vel *magdalia* fient » ; XXVII 140 p. 219.31 et suiv. « De

---

1. D'après les autres exemples je lis *laesi* < *ab* > *eo*. Peut-être le *ab* que nous restituons est-il celui qui figure à tort deux lignes plus haut (p. 78, 1) devant *stomacho*.

2. *rotundas* me paraît très suspect ; ne faut-il pas le corriger en *rotulas* (traduction de τροχίσκους), comme me l'a proposé M. Niederman ?

his omnibus tunsis cribratis atque permixtis *magdalia* facies ».

Dans le texte de Scribonius, *magdalia* sera devenu *magdalias*, par suggestion de *quas* qui précède, puis un correcteur croyant arranger cette forme l'aura altérée encore davantage.

Scrib. CCVI p. 84, 13 et suiv.

Punctus nervorum *musculorum* qui periculosissimi sunt.

La correction « nervorum <*et*> *musculorum* » que propose Rhodius (Commentaire, p. 273) est juste en principe. Toutefois au point de vue de la méthode à appliquer en critique verbale, je préfère la restitution « nervorum *musculorum* <*que*> », qui explique la faute ; *que* sera tombé par haplographie devant *qui*.

Je lis également « ad nervorum *musculorum* <*que*> punctus » au chapitre CCVIII p. 85, 2 et suiv., leçon confirmée pour ce passage par le texte de l'Index capitum « Emplastrum nigrum Traseae (*lire* Thraseae) facit ad omne recens vulnus nervorum *musculorumque* punctus. Idem articulos praecisos iungit ».

Scrib. CCX p. 86, 11.

Idem rosa dilutum explet concava *vulnera*.

vulnera est une mélecture de *ulcera* ; comp. chap. CCXXXVIII p. 95, 8 et suiv. « Omne purum *ulcus* et concavum replet basilice » et l'Index capitum pour ce chapitre CCX « Idem rosa dilutum explet *ulcera* concava ».

Scrib. CCXI p. 86, 18 et suiv.

Emplastrum nigrum quod τετραφάρμακον dicitur, facit ad eadem.

Au chapitre CCVI (p. 83, 8), Helmreich a adopté la leçon de l'Index capitum « Emplastrum viride Glyconis chirurgi », complétant ainsi le texte publié par Du Rueil « Emplastrum viride ». Malgré la réserve que le dernier éditeur des « Conpositiones » observe à l'égard du chapitre CCXI, j'y restituerai de même « Emplastrum nigrum *Aristi chirurgi* ». J'en ferai autant au chapitre CCXIII (p. 87, 4 et suiv.) et, puisque l'Index capitum transmet la leçon « Alterum rubrum emplastrum quo venatores utuntur ; facit enim ad canis, et ad omnium quadrupedum morsus, *Megetis chirurgi* », je rétablirai ces deux derniers mots dans le texte des « Conpositiones ».

Scrib. CCXII p. 86, 22 et suiv.

Emplastrum Dionysi chirurgi facit ad mediocria vulnera et in teneris corporibus puerorum.

Le chapitre CCXIII (p. 87, 4) commence par les mots *alterum rubrum medicamentum* [1] ; ce texte indique nettement que le remède cité au chapitre CCXII était lui aussi de couleur rouge [2]. Je crois donc légitime d'accepter la leçon de l'Index capitum « CCXII Emplastrum *rubrum* Dionysi chirurgi ». Dans le texte des « Conpositiones », le groupe *emplastrum rubrum* a été réduit à *emplastrum* par saut de *-rum* à *-rum*.

Scrib. CCXII p. 86, 29 et suiv.

Ubi emplastri omnia habuerint spissitudinem, deponitur caccabus *et tepente medicamento et cum desierit fervere*, adicitur galbanum minutatim dilatatum.

Le pléonasme est, dans ce texte, trop choquant pour qu'on songe à garder la leçon de l'édition princeps ; Rhodius cherche à améliorer ce passage en remarquant (Commentaire, p. 297) que « *et cum desierit fervere* glossema sapiunt ». Je ne partage pas cette opinion et je supprime plutôt *et tepente medicamento*, ces mots ayant été employés peu auparavant (chap. CCX p. 86, 15 et suiv.).

Scrib. CCXV p. 88, 3 et suiv.

Emplastrum luteum Euelpisti chirurgi facit ad tenera *corpora* mediocriter laesa et abrasa quae ἀποσύρματα Graeci dicunt.

D'après l'Index capitum, je substitue *ulcera*, terme plus rare, à *corpora*, terme plus commun [3]. *tenera ulcera* ayant été réduit à *tenera* par saut de *-era* à *-era*, un correcteur aura cru rétablir le texte en insérant un mot qu'il avait souvent rencontré lié à *tenera* ; comp. p. ex. chap. XX p. 12, 18 et suiv. « maxime in *teneris* corporibus, ut mulierum et puerorum » ; chap. CCXII p. 86, 22 et suiv. « facit ad mediocria vulnera et in *teneris* corporibus puerorum ».

Scrib. CCXXIII p. 90, 6 et suiv.	Marc. XXXI 2 p. 244, 17 et suiv.
Spumae argenteae p. ⁎ XXXVI, cerussae p. ⁎ VI, chalcitidis ustae p. ⁎ VI, *misyos* p. ⁎ VI, resinae terebinthinae p. ⁎ XII, cerae ⁎ p. VI.	Spumae argenteae ⁎ XVI, *misui usti* ⁎ VI, resinae terebinthinae ⁎ XII, cerae ⁎ VI, cerussae ⁎ XVI, chalcitidis ustae ⁎ VI.

1. D'après l'Index capitum, je substituerai ici *emplastrum* à *medicamentum* ; omis après *rubrum* par saut de finale à finale, *emplastrum* a été remplacé par le mot que le copiste connaissait le mieux.

2. Scribonius a probablement indiqué la couleur de tous les emplâtres dont il recommandait l'emploi (chap. CCI à CCXXI). Au chapitre CCXXI p. 89, 18 et suiv., l'adjectif qualificatif manque dans le texte, mais il figure dans l'Index capitum « Emplastrum ad combustum mirifice facit. Idem *nigrum* et cito persanat. »

3. On peut citer à l'appui de cette correction le texte de Galien XIII 432 : « Ποιεῖ δὲ καὶ πρὸς ἀνθρωπόδηκτα, κυνόδηκτα, ἀποσύρματα, δυσκατούλωτα ».

Si nous en exceptons ce passage, Marcellus emploie *misui* ou *misui ustum* selon que Scribonius se sert de l'une ou de l'autre de ces expressions ; comp. p. ex. Scrib. XXXVII p. 18, 21 «... *misyos* p. * III » = Marc. VIII 120 p. 66, 8 et suiv. «... *misui*, singularum specierum denarios ternos » ; Scrib. LXII p. 28, 6 et suiv. « *misy usto* quam plurimo » = Marc. XI 28 p. 94, 38 « *misui usto* quam plurimo ». Il est donc peu probable que, dans un seul cas, il y ait eu désaccord entre les deux écrivains. Galien, citant ce remède (XIII 737), indique, parmi les ingrédients dont il se compose, μίσυος κεκαυμένης, χαλκίτεως κεκαυμένης ; *misyos usti* doit donc représenter la leçon authentique de Scribonius.

La faute provient-elle d'une omission dans le groupe « chalcitidis *ustae* p. * VI, misyos *usti* p. * VI » conditionnée par le retour des mêmes signes, suivie d'une restitution incomplète, ou le passage tel qu'il a été édité par Du Rueil est-il encore plus gravement altéré ? Remarquons en effet que, si les matières dont l'emploi est recommandé sont groupées selon un ordre différent dans les textes de Scribonius, de Galien et de Marcellus, ces deux derniers auteurs s'accordent pour placer *chalcitis* après *misy*.

Scrib. CCXXV p. 90, 19 et suiv.	Marc. XXXI 4 p. 244, 28 et suiv.
Multis et iris contusa *et ex vino mixta*, cocta et posita velut farina hordeacia profuit.	Multi et iridis contusae *ac vino mixtae* et subactae manibus velut farina aliquid addiderunt.

La correction *mixto* que propose Helmreich n'est pas à adopter, car le texte de Marcellus permet d'affirmer l'authenticité de la leçon *mixta*. Il est cependant nécessaire de modifier ce passage, Scribonius n'employant jamais la construction « miscere *ex* aliqua re ». Je propose de lire *et* [*ex*] *vino mixta* ; comp. p. ex. chap. CLXXXVIII p. 77, 1 « item acetum melle *mixtum* » ; chap. CCL p. 97, 28 et suiv. « Scabiem tollit sulphur nigrum oleo *mixtum* communi ». *et* et *ex* étant fréquemment confondus dans les « Conpositiones » (comp. p. ex. chap. CCXXVII p. 91, 25 et suiv. « Hoc medicamentum omnem carnem *et* omni parte corporis exulceratam », où *et* doit être corrigé en *ex*, d'après Marcellus XXXI 6 p. 245, 24, comme l'a remarqué Helmreich), *et vino* aura été déchiffré *ex vino*, puis *et*, substituende interlinéaire, aura été inséré (voy. Manuel, § 1380 et la remarque que j'ai faite à propos du chapitre XXII [p. 13, 21] de Scribonius.).

Scrib. CCXXVII p. 91, 6.	Marc. XXXI 6 p. 245, 7.
Hoc peruncto *interius ano* aut lana tincta *et interius* trusa...	His peruncto ano aut lana tincta *interius* trusa...

La répétition de *interius* dans les « Conpositiones » est suspecte ; il me semble que la suppression du premier *interius* s'impose, puisque Galien, qui emprunte à Scribonius le traitement dont il est ici question, s'accorde avec le texte de Marcellus ; comp. Gal. XIII 314 « περίχριε τὸν δακτύλιον ἢ ἔριον καταβρέξας εἰς τὴν ἕδραν ἐπιτίθει ». Le texte avait-il été d'abord altéré plus profondément par un saut de *perun*cto à *tin*cta ? La correction [*et*] *interius* a déjà été proposée par Rhodius (Commentaire, p. 302).

Scrib. CCXXVIIII p. 92, 23 et suiv.	Marc. XXXIIII 77 p. 263, 20 et suiv.
Hoc *eodem* medicamento saepe *dolores diutinos* pectoris, lateris, lumborum sustuli.	Hoc *ego* medicamento saepe *diutinos dolores* etiam pectoris et lateris et lumborum sustuli.

Si *hoc eodem* était la leçon authentique de Scribonius, on ne verrait pas pour quelle raison Marcellus aurait modifié le texte qu'il avait sous les yeux, puisqu'il copie fidèlement au chapitre VIII 1 p. 51, 33 et suiv. « *Idem hoc* medicamentum etiam supra oculos inlitum tardius quidem, sed eosdem effectus praestat » (= Scrib. XX p. 12, 16 et suiv. « *Idem hoc* medicamentum etiam supra perunctum tardius quidem, sed eosdem effectus praestat »), au chapitre XX 5 p. 147, 33 et suiv. « cynicon spasmon *hoc idem* appellant genus morbi » (= Scrib. CI p. 43, 20 et suiv. σπασμὸν *hoc idem* (*sc.* Graeci) appellant genus morbi »), et au chapitre XXII 16 p. 173, 20 « Prodest *hoc idem* medicamentum etiam ad aquae mutationes » (= Scrib. CXXV p. 55, 4 et suiv. « Prodest *hoc idem*[1] medicamentum etiam ad aquae mutationes »)[2]. Je propose donc de corriger dans les « Conpositiones » *eodem* en *ego*, et je m'explique la faute par une réduction de *ego* à *eo*[3], cette dernière forme ayant plus tard été arrangée en *eodem*.

La tournure *hoc ego* se rencontre plusieurs fois dans l'œuvre de Scribonius, ainsi aux chapitres CXVIII p. 50, 26 et suiv. « *Hoc ego* iam stercus per os eicientem[4]. quod signum[5]

1. « item » *Ru.*, « idem » *He.*
2. Au chapitre XII p. 10, 4 et suiv. Scribonius a encore « *Haec eadem* herba ebrio data copiosa in crapula vinum discutit mentemque restituit », mais Marcellus n'a pas copié ce passage.
3. Etait-ce en suite de la ressemblance entre *g* et *o* dans l'écriture capitale (Manuel, § 808) ou parce que le copiste prononçait déjà *ego* à l'italienne *io* ?
4. « eicientem » He., « dejicientem » *Ru.*
5. « signum » *Rhod.* « si non » *Ru.*

mortiferum est, sanavi unguentarii cuiusdam servum », CXXXXVI p. 61, 27 et suiv. « *Hoc ego* traxi ab aquis caldis, quae sunt in Tuscia ferratae », et CLXXII p. 70, 16 « *Hoc ego* cum quaererem ab hospite meo... » ; notre médecin en effet étalait volontiers ses talents ; comp. p. ex. chap. CCLXXI p. 105, 26 et suiv. « Harum conpositionum, si qua fides est, *ipse* conposui plurimas ».

L'ordre des mots *dolores diutinos* est suspect, car Scribonius place partout ailleurs dans cette expression l'adjectif devant le substantif ; comp. p. ex. chap. LXXVIIII p. 33, 20 « facit autem et ad lumborum *diutinum dolorem* » ; chap. CCVI p. 83, 23 et suiv. « Item facit ad capitis *diutinum dolorem* » ; chap. CCXVII p. 88, 17 et suiv. « facit ad omnem duritiem et *diutinum dolorem* ». De plus, l'Index capitum atteste pour le chapitre CCXXVIIII la leçon *diutinos dolores* ; il est donc légitime d'adopter la variante d'orde indiquée par les manuscrits de Marcellus. *diutinos* a pu être omis par saut d'initiale à initiale, puis rétabli après *dolores*, le copiste s'étant aperçu de son erreur ; peut-être la leçon fautive est-elle simplement due à une transcription peu exacte faite par le premier éditeur.

Scrib. CCXXXII p. 94, 3 et suiv.	Marc. XXXI 53 p. 249, 2 et suiv.
Prodest et pice liquida perunguere et cedria, interdum vel Andronio perunguere et *sicca* reponere. Facit et cinis ex sarmentis *cribrata* aspersa, alumen fissum tritum bene, et eodem modo aspersum atque intestino *reposito*.	Prodest et illud pice liquida perungueri et *sic* introrsum repelli. Bene facit ad hoc et cinis ex sarmento factus atque *cribratus siccusque* inspersus. Alumen quoque fissum tritum eidem loco *inpositum* plurimum prodest.

D'après la leçon de Marcellus, Helmreich corrige *sicca* en *sic* chez Scribonius ; mais une telle faute ne saurait provenir d'une simple mélecture, et *sicca*, « lectio difficilior » par rapport à *sic*, doit être authentique. Aussi, en comparant avec plus de soin les textes des deux écrivains, je propose de lire dans les « Conpositiones » « <*sic*> reponere. Facit et cinis ex sarmentis cribrata *sicca* aspersa » ; comp. chap. LXIII p. 28, 13 et suiv. « Teruntur et cribrantur *sicca* curiose ». Omis après *cribrata* par saut de *-a* à *-a*, *sicca* aura été rétabli dans la marge ; un correcteur maladroit, croyant y voir une correction destinée à *sic*, aura substitué cet insérende.

Je corrige encore *intestino reposito* en *intestino repositum*, la leçon fautive s'expliquant par une suggestion flexionnelle [1] ; comp.

1. Comp. les exemples réunis à propos de la correction *singulas uneias* au chapitre III p. 7, 16 et suiv.

p. ex. chap. CXXXXII p. 60, 16 et suiv. « penicillum intinctum et non nimis expressum ex alterutro eorum *ano adpositum* [1] proderit habere » ; chap. CCXXXVII p. 95, 5 et suiv. « ita *ulceri superponuntur* [2] ».

Scrib. CCXXXV p. 94, 18 et suiv.	Marc. XXXIII 2 p. 253, 5 et suiv.
Si ulcus sordidum *erit*, aut cancer *tentavit* aut iam *occupavit*, *Andronios* ex vino bene facit.	Si ulcus in pene sordidum *fuerit* aut cancer illud *temptaverit* vel iam *occupaverit*, *Andronei* triti ex vino inpositi bene faciunt.

Les formes verbales données par l'édition princeps ne son certainement pas authentiques. Helmreich transforme *tentavit* et *occupavit* en *temptaverit* et *occupaverit*, d'après le texte de Marcellus ; mais, comme Scribonius a dans la proposition subordonnée *erit* tandis que son compilateur a *fuerit*, je ne saurais adopter ces corrections. Le texte de l'Index capitum « Si ulcus sordidum *fuerit* aut cancro *tentabitur corruptumve fuerit* composita duo » n'est pas ici d'un grand secours, puisqu'il n'est probablement pas de la main de Scribonius et que le latin des bas temps a une préférence très marquée pour le futur antérieur, qu'il substitue au futur simple et même au présent. Cependant, la leçon *tentabitur* nous permet de corriger *tentavit* en *temptabit* ; cette erreur s'explique à la fois par la confusion fréquente de *b* et de *v* et par le parfait *occupavit* qui suit.

Rhodius (Commentaire, p. 317) a modifié *Andronios* en *Andronium*, correction qu'Helmreich adopte, et que je rejette d'après Marcellus, VIIII 29 p. 95, 2 et suiv. « Prodest et hoc medicamentum etiam in omni parte corporis positum contra cancerem, quod vocatur *Andronios* » (voy. la note dans l'apparat critique à ce passage).

Scrib. CCXXXVI p. 94, 23 et suiv.	Marc. XXXIII 3 p. 253, 9 et suiv.
purgat *mel* per se, iris arida contusa *vel* cum melle.	purgat *mel* per se adpositum *vel* iris arida contusa [et] cum melle.

Dans son commentaire (p. 317), Rhodius fait la remarque suivante : « Evidentiore sententia legitur : *purgat vel per se iris*

---

1. « expositum » *Ru.*, « impositum » *Rhod.*, « adpositum » *He.*, d'après Marc. XXVIII 3 p. 220, 21.

2. On attendrait plutôt *intestino inpositum*. Peut-être Du Rueil trouvait-il dans son manuscrit *intestino inposito*, qu'il aura corrigé en *intestino reposito*, se méprenant sur la nature de la faute ; comp. cependant chap. LXIII p. 28, 15 *vitro reponitur*.

arida contusa vel cum melle ». Helmreich accepte sans hésitation cette correction qu'il donne même comme la leçon authentique de Scribonius dans son édition de Marcellus. Pour ma part, je ne puis l'adopter ; l'accord des textes de Marcellus et de Scribonius garantit en effet chez ce dernier la leçon *mel per se*. On obtient un texte suffisamment clair en transposant *vel* et en lisant : « purgat mel per se, *vel* iris arida contusa cum melle ». Pourtant cette leçon ne me satisfait pas absolument ; car la transposition à laquelle on doit recourir me semble inconditionnée, et les manuscrits de Marcellus offrent *et* précisément à la place où figure *vel*, dans l'édition princeps de Scribonius.

Scrib. CCXXXVIIII p. 95, 17 et suiv.

Omne ulcus luxurians et *crescens carne* compescit chalcitis per se trita vel aeris flos ustus.

Me basant sur le résumé de l'Index capitum pour le chapitre CCXXXVIIII « Ad omne ulcus in quo caro *excrescit* », je modifie dans le texte des « Conpositiones » *crescens carne* en *excrescens carne*. D'autres passages confirment cette correction, p. ex. chap. XXXVII p. 18, 16 et suiv. « Ad palpebrarum veterrimam aspritudinem et *excrescentem carnem* » ; chap. XXXXII p. 20, 30 « Si *caro excreverit* in foramine auris » ; chap. CCXXVII p. 91, 25 et suiv. « Hoc medicamentum omnem *carnem* ex [1] omni parte corporis exulceratam et *excrescentem* et eminentem sine magno morsu tollit ».

Ici comme dans d'autres passages, *et* omis devant *ex-* aura été inséré dans l'interligne, puis la surcharge aura été substituée au préfixe au lieu d'être insérée devant lui.

Scrib. CCXXXX p. 95, 25 et suiv.

Hoc acre est et quasi cauterium crustam *altam* facit.

Je transforme *altam* en *albam*, d'après le texte du chapitre CCXXXVI p. 94, 22 et suiv. « cum candicat et quasi crustam perductam *albam* habet ». Rhodius (Commentaire, p. 317) était disposé à lire *altam* dans ce dernier passage, mais la leçon *albam* est confirmée par les manuscrits de Marcellus XXXIII 3 (p. 253, 8 et suiv.). La faute est due à une confusion de mots.

Scrib. CCLVIIII p. 100, 13.	Marc. XXIII 7 p. 178, 32.
Ammoniaci guttae pondo I, cerae pondo I *et sextans*.	Ammoniaci guttae ℔I, cerae ℔ I, *rosae* ℔I [2].

1. « et » *Ru.*, « ex » *He.*
2. On rencontre souvent ℔I dans Marcellus là où le texte correspondant de Scri-

Le texte édité par Du Rueil est fautif ; en effet, Scribonius n'emploie pas concurremment *pondo I* et *sextans* pour indiquer la quantité qu'il faut prendre d'une seule matière. Dans la suite du chapitre, l'auteur reprend séparément les drogues énumérées ici, et y ajoute le terme *rosa*. Aussi je crois légitime de rétablir, d'après Marcellus : « Ammoniaci guttae pondo I, cerae pondo I, < *rosae pondo* > *sextans* ». L'omission provient-elle d'un saut de *pondo* à *pondo* suivi de restitution incomplète ?

Scrib CCLXIIII p. 101, 28 et suiv.	Marc. XXXII 2 p. 249, 16 et suiv.
Malagma ad omnem dolorem corporis *articulorum*, facit et ad podagram.	Malagma ad omnem dolorem corporis, sed praecipue panicularum et omnium articulamentorum. Facit et ad podagram.

D'après la leçon de l'Index capitum : « Malagma ad omnem dolorem corporis *et articulamentorum*, facit et ad podagram », je rétablis *et*, comme Rhodius (Commentaire, p. 328) l'a proposé [1], et je lis « Malagma ad omnem dolorem corporis < et > *articulamentorum* ». D'après Marcellus, Helmreich adopte < *praecipue* > *articulamentorum*, à tort sans doute, car les textes des deux écrivains ne sont pas identiques, et *praecipue*, que les manuscrits de Marcellus donnent devant *panicularum*, figure un peu plus loin (p. 101, 30) dans le texte de Scribonius.

Scrib. CCLXXI p. 105, 10 et suiv.	Marc. XXXV 9 p. 267, 10 et suiv.
deinde *cum gelaverit se* adeps, oportebit fundum caccabi perforare.	deinde, *ubi congelaverit se* adeps, oportebit fundum caccabi perforari.

Exception faite de ce passage, Scribonius emploie *gelari* ou *se congelare* lorsqu'il veut indiquer qu'un corps devient solide ou se prend en glace. Je cite les rares exemples qu'on rencontre dans les « Conpositiones » : chap. CLXXXXVI p. 79, 12 et suiv. « Nauseant autem et praefocantur qui biberunt, cum *gelatur* (*sc.* tauri sanguis) » ; chap. CLXXXXVII p. 79, 16 et suiv. : « Lac potum et *gelatum* odore spirationis..... cognoscetur » ; chap. CLXXXXVIII p. 79, 26 et suiv. « manant sudores frigidi per artus, qui et ipsi *gelantur* celerrime,

---

bonius est *sextans*. Comp. p. ex. Marc. VIIII 38 p. 80, 32 *gummis ℔ I* = Scrib. XXXXII p. 21, 3 et suiv. *commis p° sextans* ; Marc. XV 99 p. 120, 6 *galbani ℔ I* = Scrib. LXXXII p. 34, 26 *galbani pondo sextantem*.

1. Rhodius a tort de conserver, malgré l'Index capitum, *articulorum*, qu'Helmreich corrige en *articulamentorum*.

nisi cito succurratur » ; chap. CCLXXI p. 105, 22 et suiv. « atque ubi *se congelaverit* adeps, extrahendum erit spissamentum ». C'est pourquoi je proposerais, dans le passage cité plus haut, de corriger d'après Marcellus *cum gelaverit se* en *ubi congelaverit se*. Puisque la préposition ou conjonction *cum* s'échange très facilement avec le préfixe *con-* je suppose que *congelaverit* aura été déchiffré *cum gelaverit*, après quoi *ubi* qui paraissait faire double emploi avec *cum* aura été éliminé [1].

Paul JOURDAN.

---

1. Peut-être faut-il à la ligne 22 déplacer *se* et lire, d'après Marcellus, *ubi congelaverit se adeps*. L'erreur de transposition aurait ici empêché qu'une faute plus grave ne s'introduisît dans le texte.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vitae Vergilianae. Recensuit Iacobus Brummer. Leipzig, Teubner (*Bibliotheca*), 1912, xxii-74 p. in-18. Prix : 2 Mk.

Publication sans valeur scientifique. Il y a sur les biographies de Virgile deux travaux essentiels, celui de Nettleship, *Ancient lives of Vergil* (1879) et celui de M. Remigio Sabbadini, *Le biografie di Vergilio antiche medievali umanistiche* (dans les *Studi italiani di Filologia classica*, Florence, 1907, p. 197). Brummer ignore totalement le mémoire de M. Sabbadini. Il cite, en revanche, copieusement son devancier allemand, Ernst Diehl, qui a publié en 1911 les biographies de Virgile dans la collection Lietzmann de Bonn. Mais Ernst Diehl ignore totalement le mémoire de M. Sabbadini. En rendant compte de la brochure de Diehl dans la *Revue*, t. XXXVI (1912), p. 140, j'avais indiqué l'insuffisance d'information de l'éditeur allemand. Mais Brummer ignore non moins totalement mon compte rendu que le mémoire de M. Sabbadini.

Un compte rendu peut échapper. Un mémoire comme celui de M. Sabbadini doit être connu. Il a été analysé dans notre *Revue des revues* (t. XXXII, p. 274, l. 3), ce qui prouve qu'on ne la lit pas plus en Allemagne que la *Revue de philologie*. Les *Studi italiani* doivent se trouver en Allemagne. Dans maintes bibliothèques françaises, ils sont dans la salle de travail à portée de la main. Mais il n'y a pas seulement récidive. Brummer est un élève du professeur de Munich, Friedrich Vollmer. Le professeur Friedrich Vollmer a lu à l'académie de Munich le 5 décembre 1908 un travail intitulé *P. Virgilii Maronis juuenalis ludi libellus*, publié dans les *Sitzungsberichte* de cette académie, classe de philosophie, philologie et histoire, année 1908, n° 11 (Munich, 1908). Dans ce travail, le professeur Friedrich Vollmer touche à des questions et à des textes examinés par M. Sabbadini. Le professeur Friedrich Vollmer ignore totalement le mémoire de M. Sabbadini publié l'année précédente.

Après cela, je pourrais passer à d'autres publications plus dignes d'attention. Je rappellerai cependant que la vie de Virgile attribuée à Donat se présente sous trois formes, un texte ancien, un abrégé et un élargissement appelé par les Allemands *Donatus auctus*. Il existe de ce remaniement maintes copies à travers l'Europe, toutes du xve siècle. M. Sabbadini a étudié le caractère et les sources de ce document, extrêmement curieux pour l'histoire de la légende virgilienne. Il a prouvé que cette œuvre d'humaniste a été rédigée entre 1425 et 1433, mais plus près de 1425. M. Sabbadini l'a éditée d'après des mss. italiens et un ms. de Berne connu depuis longtemps. Brummer donne ici la collation d'un Bodleianus (Canonicianus lat. 51). Ce Bodleianus a toutes les additions habituelles au « Donat humaniste » et tous les changements de détail. Je citerai pour le commencement : addition de *Maia*, *somniasset* (*somniauit*), *compactum* (*contactu*), *refertae* (sans *que*), *uagiisse*, *indicaret*, etc. Quelques leçons rapprochent ce

ms. de l'édition *princeps* : *coaluit et* XVII ANNO *togam uirilem cepit, cum magister stabuli Augusto* RECITASSET, *canes* DONO (*cono* par faute d'impression dans Brummer) *mitterentur*. La leçon *domi uocat* (p. 205, 8, Sabbadini) concorde avec celle du Laurentianus Aedil. 168. Les leçons particulières du Bodleianus comme *portentabat* (*portendebat*, p. 204, 24 S.) n'ont pas d'intérêt. En somme, ce ms. est négligeable ; on peut même se demander s'il n'est pas postérieur à l'édition princeps : certaines concordances tendraient à le faire croire. P. L.

Emily M. DUTTON. *Studies in Greek prepositional phrases* διά, ἀπό, ἐκ, εἰς, ἐν. — Dissertation. Chicago, 1913.

Mademoiselle Dutton étudie les locutions prépositives au point de vue de l'histoire de la langue grecque, et non plus, comme on l'a fait jusqu'ici, leur emploi dans tel auteur particulier : la période choisie s'étend d'Homère à Aristote. La valeur d'une locution prépositive comme idiotisme est reconnue à l'un des signes suivants : emploi proverbial ou dans la langue familière, locutions techniques, locutions équivalant à un adverbe, absence de l'article. L'auteur a adopté pour ses recherches l'ordre chronologique : il est amené par là à constater que l'emploi d'une locution prépositive au lieu d'un adverbe (ex. ἐν φανερῷ = φανερῶς) devient de plus en plus fréquent dans la prose attique.

Quant au mémoire lui-même, il est conçu comme une sorte de recueil de locutions prépositives et divisé en cinq parties qui correspondent à chacune des cinq prépositions étudiées ; dans chaque partie les locutions tirées d'Homère forment un groupe distinct. La liste des exemples fournis pour chaque préposition est des plus complètes, et on y trouvera nombre de passages qu'on chercherait inutilement dans les meilleurs dictionnaires. Ajoutons que tous les exemples sont traduits, et que chaque citation est accompagnée de sa référence. Un ouvrage aussi soigné et aussi complet ne peut être que très utile à consulter pour résoudre les difficultés qu'offrent souvent les prépositions. G. VIALLON.

Fredericus AGENO. *Periculum criticum Ovidianum Heroidum, quae dicuntur, loci aliquot emendati, explanati, tentati.* Pavia, 1918.

L'auteur a réuni sous ce titre une trentaine de remarques sur la constitution du texte des *Héroïdes* ; elles lui ont été suggérées par l'examen d'un manuscrit de second ordre, conservé à la bibliothèque de l'Université de Pavie, à laquelle il est attaché, et la comparaison qu'il en a faite avec l'édition d'Ehwald. Parmi les plus importantes de ces corrections, relevons celle-ci. Au titre V, les vers 68-69 de l'édition d'Ehwald doivent être mis entre crochets, comme interpolés : le *genas* du v. 68, d'ailleurs employé d'une manière tout à fait impropre pour signifier le visage, est déplacé en cet endroit, puisqu'Œnone dit un peu plus loin qu'elle n'avait pas encore reconnu la compagne de Paris ; même remarque pour *furiosa* du v. 69 qui embarrasse tant les éditeurs : ce n'est qu'un moment après que la folie s'empare d'Œnone, quand elle a reconnu Paris. De plus, ces deux vers renferment plusieurs répétitions suspectes : *corde tremente genas* (v. 68) et *ungue rigente genas* (72) ; *quid morabar?* (v. 69) reproduit bien inutilement : *dum moror* (v. 66). Autant d'indices qui décèlent suffisamment l'interpolateur, aux yeux de M. Ageno, dont l'étude inspire confiance.

G. VIALLON.

Gaetano De Sanctis, *Storia dei Romani*, vol. III. *L'Età delle guerre puniche*. Torino, Bocca, 1916-1917 ; 2 tomes in-8° de XIII-432 et VIII-728 pages, avec 8 pl. en couleurs (Biblioteca di scienze moderne, n°s 71-72).

Nous avons dit autrefois [*Revue de Philologie*, XXX (1907), p. 321-322], à l'occasion des deux premiers volumes, la haute valeur de cet ouvrage, qui s'annonce comme devant avoir des proportions considérables si, comme permet de le supposer son titre très général, il nous conduit jusqu'à la fin de l'Empire. Un intervalle de près de dix ans depuis l'apparition du tome II n'est point d'ailleurs pour étonner : douze cents pages, dont beaucoup remplies de discussions érudites extrêmement serrées, exigent de longues années de travail. M. De Sanctis n'a point perdu sa peine, et son énorme histoire des guerres puniques réalise son double but : offrir d'abord au public italien un exposé des actions des ancêtres, scientifique certes, mais très lisible, vivant et pittoresque ; en outre, faire profiter les spécialistes des conclusions auxquelles il aboutit, reprenant à pied d'œuvre toutes les questions et notamment la critique des sources. Une innovation de ce volume III est qu'il renferme un certain nombre d'Appendices, dont la lecture ne se recommande qu'aux historiens et philologues de métier, et qui traitent surtout des points suivants : Polybe et son œuvre, chonologie de la première guerre punique, le calendrier romain à l'époque (aucun retard sur le calendrier julien, réfutation des conjectures de Varese sur celui qui est attribué à Cn. Flavius), la réforme de l'organisation centuriate (n'admet pas qu'on en soit resté au IIIe siècle au chiffre total de 193 centuries), la traversée des Alpes par Hannibal (aurait eu lieu par le mont Genèvre), les forces en présence, les nouveautés tactiques dans l'art militaire de ce temps ; ajoutons des notes statistiques sur les légions, leur distribution géographique et leurs chefs, et l'examen comparatif des divers auteurs anciens auxquels s'emprunte la trame du récit. Là était en réalité la plus grosse besogne préparatoire de l'auteur ; la « littérature» moderne est bien moins considérable que sur les origines et les premiers siècles de Rome, ou sur l'époque impériale : Meltzer et Kahrstedt en sont l'essentiel. Il est souvent amené à les critiquer ; on confrontera volontiers, d'autre part, ses opinions avec celle de M. St. Gsell. M. De Sanctis ne se borne pas à scruter les sources de très près ; il donne une notable importance aux essais de reconstitution sur le terrain : quelques plans et cartes à grande échelle, principalement pour les batailles, aident à localiser les opérations et à en saisir l'enchaînement. On lui a reproché avec raison, toutefois, d'avoir trop complètement, à propos de la vie intérieure de l'état carthaginois, négligé les données, encore rares, fragmentaires et éparpillées, mais précieuses, que nous devons aux fouilles françaises de Tunisie.

Je signalais déjà, quand parut le commencement de l'ouvrage, la louable liberté d'esprit du professeur de Turin. Non seulement M. De Sanctis apprécie équitablement l'organisation punique et met Hannibal à sa vraie place, mais il s'exprime sans détours sur le régime auquel la République soumettait la province de Sicile ; il écrit froidement: la déloyauté de Scipion (II, p. 527) ; la perfidie de Rome (II, p. 558). Il parle d'un combat sans importance, *di cui i Romani, come solevano, salvo il caso di disfatte piane ed evidenti, si aserissero la vittoria* (II, p. 487) ; il signale la « cruauté » qu'apportaient les Romains à réprimer les séditions militaires (II, p. 515). Voilà de quoi lui attirer, chez ses compatriotes, des critiques un peu vives. La plupart cependant, n'en doutons pas, lui sauront gré, comme l'étranger, de se montrer si objectif.

Victor Chapot.

TABLE

N. B. On trouvera un résumé sommaire des matières du présent volume dans la *Revue des revues* de l'an prochain.

Pages

Badolle (M.). — La date d'avènement de Ptolémée IV Philopator 109
Collart (P.). — Homère et Bacchylide dans les Papyrus d'Oxyrhynchos 42
Cumont (F.). — Écrits hermétiques 63, 85
Ernout (A.). — Cas en *-e-* et cas en *-i-* de la troisième déclinaison dans Lucrèce 133
Foucart (P.). — Aristote, Πολιτεία Ἀθηναίων, 62, 2 55
— Un héros éphésien, Ἥρωι Ἡροπύθωι 60
Harry (J. E.). — Emendations to the Greek tragic poets 32
Havet (L.). — *Proprius*, terme rituel 81
Jourdan (P.). — Notes de critique verbale sur Scribonius Largus. 169, 189
Mathieu (G.). — Isocrate et Thucydide 122
Préchac (F.). — Un fragment de critique d'art dans Suidas ?... 52
Saint-Paul (L.). — Note sur l'inscription d'Abercius 28
Ullmann (R.). — Essai sur le *Catilina* de Salluste 5
Bulletin bibliographique 80, 130, 252
Revue des revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (Rédacteur en chef : Paul Lejay) 1-171
Revue des comptes rendus d'ouvrages relatifs à l'antiquité classique, publiée par J. Marouzeau 1-90

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les noms d'auteurs de comptes rendus sont en petites capitales ; les noms d'auteurs de livres, en romain ordinaire ; les sujets de livres (indiqués sommairement), en italiques.

Ageno (F.) 253.
Brummer (I.) 252.
CHAPOT (V.) 254.
civilisations préhelléniques 130.
corrections au texte des Héroïdes 253.
De Sanctis (G.) 254.
Dussaud (R.) 130.
Dutton (E. M.) 253.
histoire des Romains 254.
Kukula (R. C.) 80.
LEJAY (P.) 81, 130-132, 252.
Plinius Caecilius Secundus 80.
prépositions grecques 253.
Shipley (W.) 130.
VIALON (G.) 253.
vitae Vergilianae 252.
Washington studies 130.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

BINDING DEPT. APR 15 1956

PA
2
R34
n.s.
t.40-42

Revue de philologie de
littérature et d'histoire
anciennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS